CANADIAN LIBRARY ASSOCIATION

NEWSPAPER MICROFILMING PROJECT

TITLE - **LE COURRIER DE SAINT HYACINTHE**

DATE - **1853-1900** W SW

OWNER OF ORIGINAL -

SEMINAIRE DE SAINT HYACINTHE

UNIVERSITE LAVAL

QUEBEC LEGISLATIVE LIBRARY

1 A

1963

Image Positions

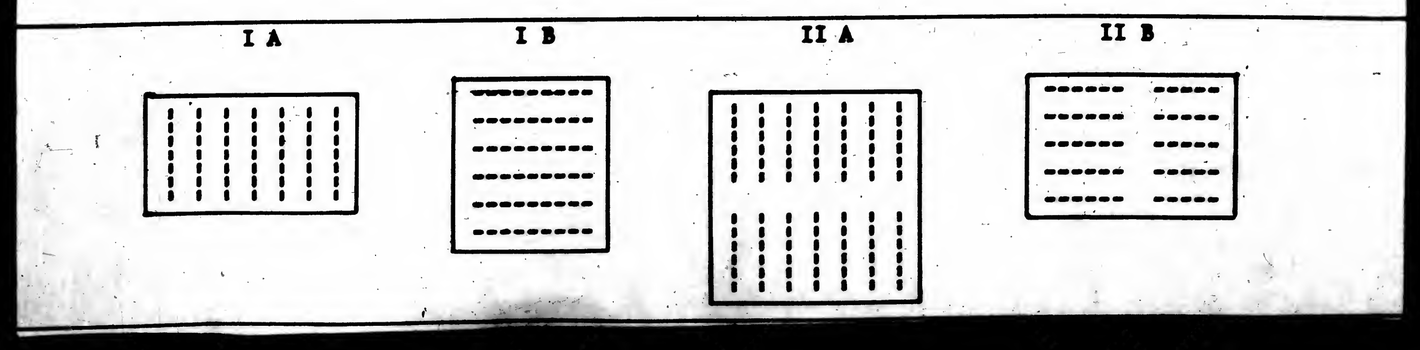

CANADIAN LIBRARY ASSOCIATION

NEWSPAPER MICROFILMING PROJECT

TITLE - LE COURRIER DE SAINT HYACINTHE

DATE - 1853-1900

W SW

OWNER OF ORIGINAL -
SEMINAIRE DE SAINT HYACINTHE
UNIVERSITE LAVAL
QUEBEC LEGISLATIVE LIBRARY

1A

1963

8E BOBINE

AVR-

Vallée, qu'elles se sont procurées sur ma recommendation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance : *Si vous désirez être guéris sûrement et rapidement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr Vallée.

L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—12w.

L. PLIMPTON & Co.

EPICERIES, COMMERCE DE Vins et Liqueurs,

Pharmacie, Spiritueux.

Absinthe et des ... Fleur, Lard, ... Boulanger.

... vendre ses Marchandises ... le public et la vérité.

EPICERIES DE CHOIX !

P. A. MERCIER,

Marchand-Epicier,

120, Rue St. LAURENT, 120, MONTRÉAL.

M. MERCIER a un fonds varié et considérable d'EPICERIES de toutes sortes :

Commandes de la campagne exécutées avec ponctualité, et sous bref délai.

Avantages réels donnés aux Marchands des campagnes.

Montréal, Janvier, 1864.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour des boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pour quoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *autour Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,

244 *Strand, London.*

...tention en or	6	10
1,000 Cuillères et fourchettes en argent	5	50
3,000 *Cuillères* en argent	10	50
2,000 Corbeilles à fruits et biscuits	20	50

MM. T. & H. GAUGHAN & Co, 116 Broadway New-York, manufacturiers et importeurs des patrons les plus nouveaux de MONTRES et BIJOUTERIES ont résolu de faire une GRANDE DISTRIBUTION DE PRESENTS sujette aux conditions et reglements suivants :

Ces Certificats nommant chaque article et leur valeur, seront placé sous enveloppe cachetées, bien mélangées. Une de ces enveloppes sera envoyée par la malle à la personne sur réception de 25 centins.

Chaque article sera vendu un dollar chaque, sans égard à sa valeur.

A la réception du certificat vous verrez ce que vous aurez ... il vous sera alors loisible de ...

Vins à Vendre.

... 1 Pipe de Vin Madère, ... 1 pipe de Vin Bordeaux, ... 1 pipe de Vin Sherry, ... 1 pipe de Vin Port, ... 1 pipe de Vin Rouge, ... 1 pipe de Vin Blanc, ... 1 pipe de Vin Claret, ... 1 pipe de Vin Cognac, ... 1 pipe de Vin Rum, ... 1 pipe de Vin Gin, ... 1 pipe de Vin Whisky, ... 1 pipe de Vin Brandy, ... 1 pipe de Vin Ale, ... 1 pipe de Vin Porter, ... 1 pipe de Vin Cordial, ... 1 pipe de Vin Cordial, ... 1 pipe de Vin Cordial

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An.
PAYABLES D'AVANCE.
TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payé d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau de la Gazette, au moins avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois. Etats-Unis.—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et moins, une insertion 0 50
Au-dessous de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessous de dix lignes, par ligne 0 07
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 02
Le prix ci-dessus pour les Annonces qui doivent être publiées plus de trois mois.

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13. St. Hyacinthe, (Bas-Canada.) Mardi, 11 Avril 1865. No. 13

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.
Et spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être du usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente.
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les especes d'Eruptions Scrofuleuses.
C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Debilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de L. FRAPPAN ET ESRY se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal. Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.

Agent à St. Hyacinthe: Dr. Beckley.
St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.
Mises dans les Pilules de Verre et ensuite, préparées dans cette condition.
CELLES-CI
SONT
Dyspepsie, Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tête,
Hémorroides,
Hypocondrie.
S. P. Rutter & Co., Grossistes pour les Canadas.
Agent pour St. Hyacinthe Dr. C. Beckley.
St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

ENVOIS AMERICAINS ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances,
DOUANES,
Québec 7 Avril 1865

En conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 33⅓ p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

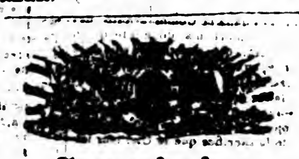

Soumissions
POUR LA
Construction d'une Prison
DANS LA
VILLE DE SHERBROOKE.

On reçoira à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le VINGT-SEPT courant, à Midi, des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, pour la CONSTRUCTION d'une PRISON dans la Ville de Sherbrooke.

A dater de SAMEDI, le QUINZE courant, on pourra voir et examiner dans ce Bureau les Plans et Devis de cette bâtisse.

Les Soumissions devront être endossées: "Soumission pour la Construction d'une Prison à Sherbrooke."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms, prénoms et adresses, en toutes lettres, ainsi que la signature de deux personnes solvables qui répondront de porter caution de l'exécution du contrat.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ou aucune soumission, ni aucune d'elles.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Québec 3 Avril 1865.

LICITATION.

1o. UN LOPIN DE TERRE d'un arpent en superficie, situé sur le troisième rang de St. Hilaire;

2o. UN LOPIN DE TERRE à bois situé en la dite paroisse de St. Hilaire formant VINGT QUATRE ARPENTS en superficie.

3o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, formant QUATRE VINGT SIX arpents en superficie.

4o. UNE TERRE en la susdite paroisse formant TRENTE ET UN arpents en superficie.

5o. UN LOPIN DE TERRE situé en la susdite paroisse formant QUATORZE arpents en superficie.

6 UN LOPIN DE TERRE en la susdite paroisse formant DEUX arpents QUATRE VINGT QUATORZE Perches en superficie.

7 UNE COUPE DE BOIS sur la Montagne de Rougemont formant CINQ Arpents et QUATRE VINGT QUATORZE Perches en superficie.

Ces terrains dépendant de la communauté de Marie-Louise Lavoie, épouse, BAZILE BLANCHARD et défunte MALTHILDE DION son épouse.

Les deux premiers immeubles et bois désignés pour être vendus à TROIS HEURES DE L'APRES MIDI devant l'Eglise de St. HILAIRE, les quatre suivants à la Porte de l'Eglise de ST. JEAN BAPTISTE de Rouville à DIX HEURES DE L'AVANT-MIDI LUNDI LE VINGT QUATRIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL COURANT et le septième à la Porte de l'Eglise de ST. DAMASE à ONZE HEURES DE L'AVANT-MIDI, le Lundi le VINGT CINQ du même mois.

M. LEMONDE, N. P.

St. Jean Baptiste 3 Avril 1865.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON VALE AU 30 MARS 1865.

[illegible]

J. P. Rutter & Co., Grossistes pour les Canadas.
Agent pour St. Hyacinthe Dr. C. Beckley.
St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DU 1er AU 30 MARS 1865.

Arbour Johny	Archambeault B
Bachand Alexi	Brisaille Alexi
Blanchette Xavier	Brouillée Michel
Bouequet Zoe Dlle	Blanchard Mari
Beaupry Edmond	Bernard Antoine
Bernard Valbon	
Goitondo Joseph cap	Côté Antoine 2
Chapedelaine Pierre	Chagnon Toussant
Délage Louis	Desmarais Hermis Mrs.
Dubois Joséphine Delle 2	
Fauteux H	
Guernon Pierre fils	Gervais Charles
Gacoutte Antoine	Guertin Mo,e
Gauvin Rémie	Guitté P
Hébert Matilde Delle,	
Longland John	Légaré Nicolas
Lefiamme Louis	Laurence Louis
Lafleur Pierre	Lavois Olivier
Leclaire Sophie Dame	Lacroix Sophi Delle
Morin Joseph	Milordigenêt
Mécier Celina	Mailhiot François
Marin Louis	
Parronto Pierre	Plamondon Baptiste
Pilot Joseph	Petits Alexandre
Paillé François X.	Paillé Xavier
Royer Jean	
St. Armand R Delle	St. Jermain Rémi
Sicotte Toussaint	Spring Peter
Sasseville Marie.	
Tétreau Henri	Trempe Augustin
Tetu Chabot Cécile	
Valph & Généreux	Vilmère Louise Delle

CORPORATION DE ST. HYACINTHE.
AVIS PUBLIC.

Et par le présent donné que les rôles de perception de la municipalité de la Cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné. Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des Cotisations sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les vingt jours de cette date, sans avis ultérieur.

E. L. B. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 1er Avril 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B. MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1m.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin de 20 ou 24 pieds de front sur 80 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de St Hyacinthe, vis-à-vis le marché.

S'adresser à ce bureau.

8 Mars 1865.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 3 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les 8 sont en culture, tenant d'un côté à la terre du Collège, avec maison, grange et autres bâtisses.

Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St. Dominique ou à ce Bureau.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 30 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 60 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 100 pieds, moitié française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large; une étable de 30 pieds sur 30, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

Terres a Vendre.

Dix-huit arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie, dans le rang St. François. A vendre d'un seul lot ou par lots de douze ou trois arpents de front à la demande des acquéreurs. Les lots pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné.

L. TACHE, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que et après Jeudi le 6 courant, je commencerai à demander des TIES pour Chemins de Fer, à raison de 10 pieds par 6, livrés à Farnham Ontario, ou à Yamaska.

Je donne par les présentes public quand de personne enlevant ces TIES de la Rivière où il se trouve des TIES en flottant, je les poursuivrai avec toute la sévérité de la loi.

Les TIES portent [illegible] sur le bout.

[illegible]

Farnham Ouest, 1 Avril 1865.

NOTICE.

[illegible]

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Montcalm.

A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.

St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

Situations Demandées.

Un homme et son épouse, en état de tenir une bonne école Française et Anglaise, et d'enseigner le piano désirent trouver une situation comme tel. De plus l'homme peut remplir la fonction de Maître Chantre; et même celle de Bedeau.

Pour plus ample information s'adresser au Rév. M. Pâquin, à l'Evêché de St. Hyacinthe.

24 Mars, 1865.

AVIS PUBLIC.

Est par les présentes donné que, LUNDI, le DIX AVRIL prochain, à DIX heures de l'AVANT-MIDI, sera vendue à la porte de l'église de Saint-Simon:

UNE TERRE dépendant de la succession de feu LOUIS CARON, située dans le second rang de la Seigneurie Lauzon, dans la paroisse de St. Simon, contenant deux arpents de front sur cinq-neuf arpents de profondeur, bornée en front au chemin du dit rang, en profondeur au cordon qui fixe le front du troisième rang, au sud-ouest à Felix Sylvestre et au nord-est à Anatole Quintal, avec une maison, une grange et autres bâtisses dessus.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné.

J. AMIOT, N. P.

St. Simon, 18 Mars, 1865

AVIS PUBLIC.

Est par les présentes donné que MERCREDI, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, seront vendus les IMMEUBLES ci-après désignés appartenant à la communauté de biens qui a existé entre feu JEAN-BAPTISTE PLAMONDON et Dame EULALIE GAUDREAU, son épouse, savoir:

1o. Une terre située en la paroisse de Saint Hyacinthe, dans le Rang St. André, de trois arpents de front sur environ vingt-sept ou vingt huit arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, en profondeur au Rang de Point-du-Jour, au Nord-Est à Edouard Leblanc et au Sud-Ouest à François Gagnil, avec une maison et autres dépendances dessus construites;

2o. Un autre terrain situé au même lieu, sur le petit rang St. André, de trois arpents de front sur trois arpents de profondeur, vis-à-vis la terre ci-dessus désignée, et qui n'en est séparée que par le chemin de la Reine, tenant au Nord-Est à Jean Morin et au Sud-Ouest à Etienne Ledoux, sans bâtisses; à défriquer de ce terrain un demi arpent occupé par la Congrégation des Ecoles de la paroisse de St. Hyacinthe;

3o. Une terre à bois située en la paroisse de St. Judes, dans le rang Salvaille, d'un arpent et demi de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant à la rivière Salvaille, en profondeur au rang Ste. Rose, au Nord-Est à Joseph Viens et au Sud-Ouest à André Chabotte, tout en bois debout.

Les terres en premier et second lieu désignées seront vendues à la porte de l'église de St. Hyacinthe, à DIX heures du matin, et celle en troisième lieu désignée à la porte de l'église de la paroisse de St. Judes, à TROIS heures de l'après-midi du dit jour,

Pour les conditions on devra s'adresser aux Notaires soussignés.

L. S. TACHE, N. P.
L. G. GLADU, N. P.

St. Hyacinthe, 27 mars, 1865.

HENRI BARBEAU.
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON D'OUELLETTE.

VINS, LIQUEURS ET CIGARES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurances dite: *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864.

NOUVELLE PHARMACIE!!
Dans la Maison du Dr. French.
RUE DES CASCADES,
ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté de prendre au public de St Hyacinthe et des environs qu'ils viennent d'ouvrir une Pharmacie de M. PIDACH ET FILS, de Montréal, et qu'ils seront toujours [illegible]

Poudre de Condition.
Pilules Anti-Bilieuses.
Pilules Digestives.
Anti-Douleur.
ETC., ETC., ETC.

FEUILLETON
LES CHAUFFEURS.
X.—*L'interrogatoire.*
(*Suite*)

—Seigneur Dieu! dit le Beau-François en gémissant, est-il possible de passer une nuit comme celle qui vient de finir! Mais, ajouta-t-il en promenant ses yeux sur la scène de désolation que présentait la ferme, nous n'avons pas été seuls à souffrir, je crois. Et même, poursuivit-il en remarquant le cadavre du valet encore exposé dans un angle de la salle, il s'en est trouvé de plus malheureux que nous!

—Ces gredins, les scélérats, les *assassineurs!* s'écria le Borgne-de-Jouy à son tour en menaçant du poing un ennemi invisible; s'il y a du bon sens d'emmaillotter ainsi de pauvres diables pendant six mortelles heures. Je ne m'en remettrai pas de six mois.

Et il se laissa tomber sur un siège; déjà le Beau-François s'était assis avec effort sur un meuble renversé. Cependant le brigadier ne paraissait pas bien convaincu de la réalité de leurs souffrances; tout en écoutant le rapport de son aide donné, il les observait avec une attention persévérante, qu'ils supportèrent du reste sans broncher.

Le gendarme exposa en peu de mots qu'il avait trouvé l'étable fermée à clé extérieurement, et des deux hommes étendus sur le foin, bâillonnés et fortement attachés. Pour preuves à l'appui, il montrait des cordes dont il avait débarrassés, et les aventuriers exhibèrent d'eux-mêmes avec empressement leur bras et leurs jambes légèrement meurtris. Cette vue acheva de dissiper les soupçons des assistants. Seul le brigadier persistait dans ses doutes.

—Ainsi donc, reprit-il d'un ton sévère, vous prétendez avoir été vous-mêmes retenus prisonniers, et vous niez toute participation aux crimes de la nuit.

L'un des accusés manifesta un étonnement douloureux, l'autre une indignation d'homme offensé.

—Regardez-moi donc, citoyen brigadier, dit le Beau-François; voici le citoyen juge de paix qui vous dira dans quel état il m'a rencontré hier sur la grand route, si bien que sans lui, je serais mort peut-être à l'heure où nous sommes. Voici encore le digne femme qui m'a pansé, continua-t-il en se tournant vers la fermière, et demandez-lui comment, blessé, affaibli par la perte de mon sang, me traînant à peine, j'aurais pu me joindre à ces odieux scélérats!

C'est votre état, citoyen brigadier, reprit à son tour le Borgne-de-Jouy, de croire facilement le mal; je suis connu, voyez-vous. On pourra se laisser aller parfois à fainéanter, à bavarder un peu trop histoire de s'égayer ou s'égayer les autres; on pourra être étourdi, curieux et ami de la bouteille, ainsi que vous le dira peut être maître Bernard; mais ce ne peut être sérieusement que vous nous soupçonnez d'être les amis de ces brigands qui nous ont étouffés, moulus de coups et tenus à la gêne pendant si longtemps!

Le brigadier ordonna de faire sortir un des accusés afin qu'il pût les interroger séparément. Néanmoins, il eut beau employer toute son habileté; il ne parvint pas à les tromper en contradictions l'un avec l'autre. Tous les deux affirmèrent avec l'accent de la vérité que la veille au soir, étant enfermés dans l'étable et déjà endormis, ils avaient été éveillés par un grand bruit; que des hommes, dont l'obscurité les avait empêchés de voir le costume et les traits, étaient entrés tout à coup, s'étaient jetés sur eux, et les avaient liés. Toute la gendarmerie qui se promenait devant le bâtiment les avaient détournés de faire aucune tentative pour s'enfuir; ils étaient restés dans la même posture jusqu'au moment où les gendarmes avaient coupé leurs liens et délivré leur sangle.

Ce récit simple et naturel paraissait probable en tous points. Le jeune juge de paix et Bernard n'hésitèrent plus à déclarer qu'ils avaient dû se tromper en croyant reconnaître la voix du Borgne et celle du conducteur la nuit précédente. Mais plus les charges s'écroulaient contre ces deux hommes, plus le brigadier devenait grondeur. En désespoir de cause, il demanda s'ils étaient munis de passe-ports.

Aussitôt le Borgne lui présenta un papier de sûreté, de date ancienne déjà, mais parfaitement régulier, délivré par la municipalité de Versailles à Germain Boressant, dit le Borgne-de-Jouy, âgé de dix ans, cheveux noirs, apparent bleu, [illegible] d'étoffes noires de deuil, et présente rent journalier. Vaste machine, bon pour [illegible] avec intelligence, le retourne dans tous les sens et finit par comprendre [illegible] qu'il [illegible] avec une personne [illegible] chez ses bourgeois, à ces investigations.

—O ciel bien, dit-il [illegible] avec un air de regret.

Le tour du Beau-François est venu, et l'ouvrier, ayant appris de l'autre la circonstance de son passeport, n'attendait que le moment [illegible] Le Beau-François [illegible] de simplicité [illegible] [illegible]

PROCES DUCONDU.
(*Suite*)
Vendredi, 31 mars.

WILLIAM HARPER, est assermenté. Je suis armurier. Je reconnais ces pistolets que j'ai vendus au prisonnier vers la fin de décembre ou au commencement de novembre. Les *tickets* sont encore dessus. J'ai vendu les pistolets au prisonnier le jour avant qu'un homme de police, est venu me demander si j'avais vendu des pistolets au prisonnier. Dans le même temps le prisonnier a aussi acheté le poignard, ou le couteau de chasse qu'on me montre maintenant. Au même temps le prisonnier a acheté des balles, des capsules, etc., et il a fait charger les pistolets.

Dr. PELLETIER est assermenté.—Le soir de l'accident, entre 5 et 6 heures, Mad. Ducondu est venue chez nous toute effrayée et m'a montré un de ses poignets dont la peau avait été brûlée évidemment par de la poudre. Je n'ai pas découvert sur le moment si ses hardes étaient percées, je ne m'en suis aperçu que le lendemain matin.

Marie Larivière, femme de François Dechêne, est assermentée.—Je demeurais le soir en question, chez Madame Clark. J'ai vu entrer le prisonnier chez Madame Clark vers 5 heures du soir. C'est Virginie Giroux qui lui a ouvert la porte et il est entré dans le salon. J'ai vu monter Virginie Giroux et descendre Mme. Ducondu. Elle est entrée dans le salon, puis elle en est ressortie pour demander une lumière à Mame. Clark qui était dans la salle à diner. Elle est ensuite entrée dans le salon avec Mme. Clark. Elle avait une lampe. Elle est sortie du salon avec son mari pour aller du côté de la porte de dehors, j'étais toujours dans le passage. Je ne sais pas qui ouvrait la porte. Ils se sont parlé en anglais pendant deux ou trois minutes. Je me suis retournée de leur côté, et j'ai vu Mme. Ducondu ayant la main sur l'épaule de son mari. Il s'est dégagé, a pris un pistolet dans sa poche et a tiré sur elle. J'étais entre 7 à 7½ pieds d'eux. Au moment de la détonation du pistolet, la lampe du passage s'est éteinte. Lorsque le coup a été tiré, Mme. Ducondu a lâché un cri; je suis alors allée à la cuisine chercher du monde. Je suis revenue avec deux hommes. J'ai demandé à M. Ducondu était parti, on m'a dit qu'il était étendu à terre dans le passage. J'ai vu le prisonnier couché à terre. Quand on s'est approché de lui, il m'a dit: "Prenez moi si vous voulez, me voilà." On l'a relevé et on l'a mis dehors. On ne savait pas s'il était blessé. Quand on a été dehors, les deux hommes qui étaient avec moi l'ont fouillé. Ils ont trouvé un couteau. Ils ont éteint le feu qui brûlait ses habits. Je lui ai demandé pourquoi il avait tiré ces coups de pistolet dans la maison. Il m'a dit: "Je me souviens bien d'avoir tiré des coups de pistolet dans la maison mais j'avais des raisons pour cela." Quand il a dit cela, il paraissait avoir toute sa connaissance.

Par M. ARCHAMBAULT.—Le prisonnier quand il a dit cela paraissait calme. Je ne sais s'il était excité. Le prisonnier est entré chez Mde. Clark à 5 heures, et il est parti à 5½ heures. Je n'ai entendu qu'un coup de pistolet. Je me souviens d'avoir vu Delle. Lucie Bibaud chez Mde. Clark. Je l'ai vu avant et après le coup de pistolet dans le passage et dans l'escalier. C'est à Delle. Bibaud que j'ai demandé s'il était parti, lorsque je revenais avec des hommes que j'avais été chercher. Mde. Clark était dans le passage à 8 pieds de nous autres. J'étais avec elle dans le passage lorsque le prisonnier a tiré. Quand je dis nous autres, je dis M. Mde. Ducondu et moi. Je ne trouvais en tout que M. Ducondu de sept pieds. Mde. Clark était à 8 pieds de M. et de Mde. Ducondu. Quand je suis allée chercher des hommes, je suis restée à la cuisine l'espace de 5 minutes. Lorsque le coup de pistolet a été tiré, il n'y avait dans le passage que M. et Mde. Ducondu, Mde. Clark et moi. Quand j'ai demandé au prisonnier pourquoi il avait fait cela, il y avait du monde, mais je ne connaissais personne. Cela était environ ½ heure après que j'avais été chercher des hommes. Le prisonnier est demeuré en tout ½ heure chez Mme. Clark. Avant cette affaire, je ne connaissais pas le prisonnier. Cet homme-là ne me paraissait pas comme fâché. Quand il a tiré je ne crois que je le voyais, il n'avait pas l'air de fou. Il n'y a qu'une lampe qui a été éteinte, celle du passage. Lorsque je suis revenue d'aller chercher des hommes, Delle. Bibaud était dans le passage. Je n'ai pas vu Delle. Bibaud avec Delle. Bibaud dans le passage. Je suis mariée depuis 18 ans. Il y a bientôt un an que je travaille chez Mde Clark. Dans l'occasion en question, je n'ai vu personne, ici ce n'est dans le salon lorsque la police a examiné les pistolets.

GEORGE CLARK est assermenté.—Le 30 mars le mois de novembre le 30, j'ai vu le prisonnier chez nous. Virginie Giroux lui a ouvert la porte et l'a conduit au salon. Elle est descendue Mde. Ducondu est allée entrer au salon. Alors je suis sorti dans la salle à diner avec un [illegible] témoin. Mde. Ducondu est venue dans la salle à diner et nous a dit qu'elle avait pour de son mari. Ma mère lui a demandé [illegible] Mde. Ducondu est [illegible] [illegible] [illegible]

(*Suite*)

mère sont entrés dans le salon. A la demande de ma mère, je suis sorti de la maison et j'ai été absent 15 à 20 minutes. Lorsque je suis arrivé chez nous, ma mère m'a raconté l'affaire. Je lui ai demandé où était le prisonnier. Elle m'a dit qu'il était hors de la maison. Je suis sorti et j'ai demandé où était Ducoude. Il m'a répondu ; Me voici." Alors moi et une autre personne du nom de Dargue avons pris une voiture et nous l'avons conduit à la station de police. Dargue lui a demandé pourquoi il avait tiré sur sa femme. Le prisonnier a répondu : " J'ai mes raisons pour." Le prisonnier paraissait avoir son sang froid et savoir ce qu'il faisait. Rendu à la station de police, j'ai fait rapport de ce qui s'était passé.

Pendant que j'étais là, le prisonnier a mis sa main sur son côté et l'a retirée pleine de sang. Il paraissait faible. Je n'ai pas vu la. Le prisonnier a été conduit à l'hôpital. Lorsque je suis retourné chez nous, Virginie Giroux m'a remis une balle qui avait été trouvée dans le passage. (On lui montre une balle ; il dit que c'est une semblable.) J'ai donné cette balle à la station de police.

Par M. KERR.—M. Ducoude était parfaitement calme, lorsqu'il a répondu à Dargon et même lorsqu'il était à la station de Police.

Samedi, 1er avril.

CHS. LINSAY est assermenté.—Je me souviens de cette malheureuse affaire qui est arrivée le 30 novembre dernier. Le 30 novembre, en passant près de la maison de Mde Clark, j'ai entendu la décharge d'une arme à feu. J'étais à environ 15 verges de la maison. En arrivant devant la maison de Mde. Clark, j'ai entendu une personne qui criait : " Au secours, au secours." Alors, je suis entré dans la maison et j'ai vu le prisonnier étendu dans le passage comme une personne morte. Le passage n'était pas bien éclairé. La lampe avait été éteinte ; à l'autre extrémité du passage, j'ai vu trois ou quatre femmes ; ces femmes paraissaient très excitées, et comme elles parlaient français, je n'ai pas compris ce qu'elles disaient. J'ai relevé le prisonnier. Il n'avait rien dans les mains. Je ne suis aperçu que ses habits étaient en feu. Lorsque je m'efforçais d'éteindre le feu, une canadienne a pris le prisonnier par ses habits, et l'a mis dehors, en disant en mauvais anglais qu'il avait tiré sur sa femme. Lorsque je suis sorti, j'ai vu beaucoup de monde ; quelqu'un a remis un couteau à un autre en lui disant d'aller chercher un *cab* pour mener cet homme à la police. Cet homme n'est pas revenu, et il a remis ce couteau à une autre personne plus tard. Je reconnais le prisonnier comme l'homme qui était chez Mad. Clark.

Par M. ARCHAMBAULT.—J'étais à 15 verges, quand j'ai entendu la détonation d'un pistolet. Je n'ai pas entendu plus d'un coup de feu. Deux personnes sont entrées en même temps que moi chez Mad. Clark. La seule lumière qui éclairait le passage provenait du salon. Le prisonnier avait un air extraordinaire ; Je dis cela parce que j'ai cru qu'il était mort. Après l'avoir relevé, je n'ai rien remarqué d'extraordinaire ; j'ai cru seulement qu'il était sous l'influence des liqueurs. Il était parfaitement calme, et il n'a fait aucune résistance.

A. WELSH est assermenté.—J'entrai chez Mad. Clark le soir en question vers 5½ heures. Cette affaire avait lieu lorsque je suis entré ; tout le monde était excité. Je tiens un magasin d'épiceries, et le 30 novembre soir, vers 5 heures, j'ai entendu le bruit d'une détonation d'un arme à feu. Je demeure sur Nos. 1 et 3 de la rue St. Antoine, et ma maison fait face à l'Académie de Mad. Clark. Elle en est éloignée d'environ 180 pieds. Après avoir entendu cette détonation, j'étais occupé à mon magasin, et je ne pus aller voir ce qui se passait, mais j'ai entendu crier à la police. Lorsque je suis arrivé à la porte de Mad. Clark, j'ai vu une personne qui m'a informé que le prisonnier avait tiré sur sa femme. Une jeune demoiselle m'a donné un pistolet, lorsque je fus entré et calme. J'ai mis le manche de plume que j'avais à l'oreille dans l'un des deux canons du pistolet et j'ai vu qu'il y avait encore un coup. C'est un pistolet semblable à celui qu'on me montre maintenant. J'ai été ensuite informé par Delle O'Keen qu'elle avait trouvé un pistolet qui était dans sa chambre. Je suis monté dans sa chambre, et j'ai vu que les deux coups avaient été déchargés.

JOHN SHERRY.—Je suis homme de police et je l'étais le 30 novembre dernier. Le soir du 30 novembre dernier, j'ai eu occasion d'aller chez Mad. Clark. Ayant été informé qu'il y avait du trouble chez Made. Clark, j'y suis allé. Je suis entré dans le salon, et une personne m'a remis deux pistolets. C'étaient deux pistolets semblables à ceux qu'on me montre. Je les ai remis au sergent Mayer. Je crois que c'est Mad. Clark qui m'a remis les pistolets. J'ai vu une personne manquer une balle dans le salon. J'ai pris possession de cette balle et j'ai remis au sergent Mayer.

HENRY MAYER, sergent de police.—Le 30 novembre dernier, le soir, le témoin Sherry m'a remis deux pistolets et une balle. Le troisième matin, je les ai remis au surintendant Nagle dans le même état que je les avais reçus. C'étaient des pistolets neufs qui ressemblaient beaucoup à ceux qu'on me montre.

CHS. NAGLE, sous chef de police, est assermenté.—Le sergent Mayer m'a remis, le 1er décembre, deux pistolets et une balle. J'ai marqué ces pistolets par mes initiales, et ce sont ceux qu'on me montre. Un des canons des pistolets était chargé.

Par M. ARCHAMBAULT.—J'ai vu le prisonnier à la station de police le soir en question, lorsqu'il a été arrêté. Lorsque le prisonnier est arrivé à la station, il était dans un état d'ébriété, et je n'ai pas pu en retirer un seul mot.

MM. KERR ET DORION adressent le jury.—Le système de défense adopté par les avocats du prisonnier consiste à démontrer que le prisonnier, avant et lors du crime en question, était attaqué d'aliénation mentale, laquelle apparaît ressortir par le témoignage de Mad. Ducoude qui est corroboré par ceux des témoins suivants :

(*A continuer.*)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 11 Avril, 1866.

Nous avons déjà signalé les principes révolutionnaires, les doctrines étranges publiées par certains journaux, qui prétendaient faussement appuyer leur enseignement de l'autorité de l'église. Nous avons déjà eu occasion de faire contraster leurs paroles avec celles des premiers pasteurs de ce pays et en démontrer par là même toute la fausseté et le mauvais esprit. Si l'espace nous le permettait, nous serions heureux de faire connaître à nos lecteurs la condamnation bien méritée que ces écrits incendiaires ont provoquée. Un prêtre du diocèse de Montréal, s'inquiétant à juste titre des singulières erreurs que l'on proclamait comme des vérités au point de vue catholique, a publié dans la *Minerve* une série d'articles pour entreprendre leur réfutation et rétablir sous leur vrai jour les doctrines si faussement représentées par un journal rouge de Montréal. S'appuyant de l'autorité sainte des Pontifes des théologiens les plus distingués et recherchant dans l'histoire la pratique constante de l'église, le docte écrivain a démontré que rien n'est si éloigné de l'enseignement de l'église, rien n'est si contraire à sa pratique constante que d'approuver la révolution.

Eh bien ! qu'ont fait, après la publication de ces écrits, les journaux comme l'*Ordre* et l'*Union Nationale* ?

Au lieu de reconnaître qu'ils avaient erré, que les doctrines qu'ils avaient proclamées n'étaient pas en effet celles de l'église, comme on avait le droit de s'y attendre après leurs protestations de dévouement à l'église et de respect pour le clergé, ils se sont répandus en injures contre ce prêtre distingué par sa science et au lieu de profiter des leçons qu'il leur donnait, ils ont travesti le sens et la portée de ses écrits pour les réduire aux proportions des leurs.

Pour justifier leur conduite irrespectueuse vis-à-vis de ce prêtre, leur opposition aux préceptes qu'il leur enseignait, ils ont supposé la belle intelligence qu'ils lui reconnaissent inspirée par des motifs indignes de la haute mission qu'il s'était donnée. L'*Union Nationale* est même descendue jusqu'au persiflage et nous a donné une fois de plus la mesure de la sincérité qu'elle met au service de la cause religieuse et nationale.

Les Maraudeurs

Nous avons suivi avec beaucoup d'anxiété toutes les phases par lesquelles est passée cette malheureuse affaire de St. Alban. Dès son début on a pu en saisir facilement la gravité. On se rappelle l'ordre du major général Dix, qui, s'il eut été mis à exécution eût déterminé la violation de notre territoire par les soldats de l'armée américaine et amené un conflit inévitable entre nous et nos voisins. Grâce à l'action prompte et énergique du gouvernement, cet ordre a été retiré et la loyauté dont le gouvernement canadien a fait preuve dans ses relations avec le gouvernement du Président Lincoln, pendant tout le cours de l'affaire de St. Alban, a détourné de notre pays les fâcheux résultats que tous avaient redoutés. Aujourd'hui les maraudeurs ont été jugés. Après une enquête minutieuse, depuis longtemps pendante devant le tribunal, on a établi que dans leur échauffourage de St. Alban les prisonniers confédérés avaient agi d'après des ordres exprès de leur gouvernement et qu'ils étaient réellement officiers et soldats en service dans l'armée du Sud et qu'en conséquence les actes pour lesquels le gouvernement américain demandaient leur extradition étaient des actes de guerre et dont ils étaient justifiables et qu'ils ne pouvaient pour ces actes être livrés aux autorités américaines. Cette décision du tribunal peut n'avoir pas satisfait la haine et le désir de vengeance des Américains, mais coûte que coûte, et malgré tout le trouble qu'ils nous ont causé, nous devions justice aux prisonniers et ils l'ont eue.

Mais certaine faits, qui sont parvenus à la connaissance du gouvernement, ont révélé que dans une partie de Haut-Canada, à Ste. Catherine, les maraudeurs se sont, rendu coupables de certains actes dignes de châtiment. Ils ont violé la neutralité de notre territoire et ils doivent en rendre compte devant les tribunaux du pays. La loi, d'accord en cela avec l'usage suivi, veut que les coupables soient justiciables des tribunaux où ils ont commis l'offense. Les maraudeurs ont donc dû être transportés en Haut-Canada.

Et pourquoi ces gens là s'étonnent-ils pas tombé sous le coup de la loi comme les autres coupables ? Est-ce parce qu'ils ont failli nous conduire à une guerre désastreuse, ou qu'ils ont voulu exploiter les sympathies de notre population pour nous brouiller avec nos voisins pour servir l'intérêt de leur pays ? Non. Sera-ce donc parcequ'ils ont déjà coûté des millions à la Province, ou qu'ils nous ont vaut le système gênant des passe-ports.

Evidemment ce ne peut pas être pour cela que certains journaux de l'opposition montrent tant d'indignation des procédés dont ont eu sort à leur égard. Mais alors pourquoi donc ?

Ne sera-ce pas par hasard, demanderons-nous à ces journaux, pour avoir le plaisir de chanter des insultes à M. Cartier, sous une forme nouvelle ? Alors, très bien, leur dirons-nous, vous faites votre métier, continuez.

La presse Américaine prend le ton le plus à outrance, à la vue de la surexcitation que causent John Bull les projets ambitieux de frère Jonathan sur le Canada et le Mexique. A l'en croire les Américains ne songent pas à s'agrandir, et ce les colonies dont ils ont leur attribuent des rêves d'extension. A la vérité pourquoi ne pas laisser jaloux à son frère John, le Canada continuer tout-à-fait que le caractère distinctif de ce peuple pacifique ? Croyez donc plutôt, que le temps venu, si ces bons voisins envahissent le Canada ou le Mexique, ce ne sera que pour faire respirer à leurs aimables habitants un certain air de liberté, de bien aise et de confort dont on n'a jamais joui qu'au contact de ce peuple *transcendant*.

Que l'Angleterre et la France soient donc tranquilles, et cessent de croire que les Etats-Unis ont jusqu'au moindre désir de s'annexer le Canada et le Mexique et de dominer depuis le St. Laurent jusqu'à l'Isthme de Panama. N'ont-ils pas assez de terrain inexploité et de fil à retordre pour ajuster toutes les cases de leur échiquier. On viendrait leur offrir à genoux ces *pauvres provinces* qu'ils tourneraient le dos en sifflant l'air de " *Yankee Doodle.*"

Comment donc peut-on penser aussi méchamment que les menaces de M. Seward les armements sur les lacs, et l'impétuosité avec laquelle on jette à tout moment des forces considérables sur les frontières, et pour les prétextes les plus futiles ayant d'autre but que la défense de la République contre une cinquantaine de confédérés, ou bien de protéger plus tard leurs bons amis et de les délivrer, comme le Mexique par exemple de la tyrannie qu'il subit, et y répandre la bonne odeur des libertés Républicaines.

Voilà en quelques termes les fréquentes et *sincères* protestations que font les journaux américains depuis que la mère-patrie veut mettre notre pays à l'abri des coups d'ordinaire assez fournis de nos voisins Yankees. On voudrait de cette manière endormir les autorités qui nous protègent et un bon jour fondre sur nous, sans que nous fussions en état d'offrir une résistance un peu sérieuse. Si de l'autre côté des lignes on veut nous rassurer en protestant de pieuses intentions, de ce côté-ci, en ce pays même, on trouve des journaux et des hommes assez dépourvus de cœur, d'honneur et de patriotisme pour essayer, mais d'une autre manière de comprimer les sages et importantes mesures que veulent prendre les autorités pour organiser la défense du pays. Les uns sont les valets bien connus de cette clique si *parcimonieuse* qui a pour habitude de toujours crier au pillage ; ils calculent que notre organisation de défense va coûter trop cher, et que nous aurons à payer *au moins* 25 c. par tête pour la confection de ces immenses travaux. C'est bien le temps de crier " ménagons les bouts de chandelles !" Ces arguments se réfutent d'eux-mêmes, si l'on songe que le peuple qui sera taxé, disons à vingt cinq centins par tête, sera le même qui gagnera ces argents dépensés pour la préservation de ce qu'il a de plus cher et de plus sacré, pour sauver son honneur et sa patrie. "Les pauvres en souffrent," dira-t-on hypocritement, mais comment donc ? Ne sera-ce pas le pauvre qui sera surtout appelé à gagner, encore une fois par son travail, l'argent qui sera ainsi dépensé, sans compter la somme énorme que l'Angleterre doit aussi fournir pour seconder cette grande œuvre nationale.

D'autres prétendent que c'est bien inutile d'essayer de se mettre en état de défense, que jamais nous pourrons porter l'ombre de résistance aux armées innombrables des Etats-Unis. Cette catégorie, l'Atons-nous de le dire, est en ligne directe de la même origine que les *Héros* de Chateauguay *d'outre ligne*, et frères expatriés de ces *habiles guerriers* qui depuis quatre ans opèrent sur le Potomac. Que des feuilles abâtardies comme le *Montreal Witness*, le *Herald* et autres, professent de tels sentiments et de tels principes, il n'y a pas à s'en étonner, mais ajoutons qu'il est triste et presque ignominieux que des journaux Canadiens Français se fassent les frères collaborateurs de l'œuvre anti-patriotique et désoyale prêchée journellement par les feuilles *Semi-Yankees* que nous venons d'indiquer.

X.

NOUVELLE-ECOSSE.—Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a soumis au parlement, le 23 mars, la résolution suivante qui montre qu'il est loin d'avoir perdu de vue la question de la confédération :

" Considérant que sous les circonstances actuelles une union *immédiate* des Provinces Britanniques Nord-Américaines est devenue impraticable ;

" Et considérant qu'une union législative des Provinces maritimes est *désirable*, soit que l'union plus grande s'accomplisse ou non ;

" Résolu, Que dans l'opinion de cette chambre les négociations pour l'union de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard doivent être reprises conjointement aux résolutions passées à la dernière session."

TERRE-NEUVE.—On y a résolu de différer de prendre une décision finale sur les résolutions de la confédération, jusqu'à la fin de la prochaine session, c'est à dire après les élections générales. La discussion dans le Parlement a montré que la majorité est favorable à la mesure. Seize membres sur une chambre de 29 se sont prononcés en en faveur.

Conseil de Ville.

Séance du 7 avril 1866.

SON HONNEUR LE MAIRE SUPPLEANT EN FAUTEUIL.

Présents : — Messieurs Beebaud, Rire, Côté, Desmarles, Rather et Huber.

Après la lecture de la minute des procédés des 2 dernières séances plusieurs requêtes sont lues.

L'une de M. G. C. Demaille et Beaulieu, propriétaires du moulin de St. Hyacinthe, demande l'abolition d'une rue de 40 pieds de largeur, étant la continuation de la rue Cascades et se prolongeant à travers le terrain des pétitionnaires jusqu'à la rue Girouard.

Les raisons allégués par les pétitionnaires sont qu'ils se proposent de faire eux-mêmes ou de laisser construire par d'autres circulaires bâtisses sur leur terrain pour exploiter d'une manière plus avantageuse tant pour eux-mêmes que pour le public, le pouvoir d'eau qu'ils possèdent. Ils font remarquer que le terrain par où passe cette rue a été donné gratuitement pour l'usage du public par les auteurs des pétitionnaires, de plus qu'ils sont propriétaires du terrain de chaque côté de la rue, que la circulation du public n'aura pas à en souffrir vu que la rue Bourdages qui est voisine de la rue dont on demande l'abolition est suffisante.

Une autre requête des mêmes propriétaires de la Rue Bourdages et d'une partie de la rue Cascades contient les allégués de la requête précédente. Toutes deux prient sur le table pour être prises en considération à la prochaine séance.

Un rapport d'une assemblée [illegible] pompiers [illegible] conseil que cette compagnie [illegible] qu'elle n'a pas reçu de [illegible] le de son acceptation.

M. Desmarles et M. le Maire Suppléant font remarquer que cette résignation est regrettable, vu que les procédés que le conseil avait cru devoir adopter avant d'accepter l'engagement de cette compagnie sont ceux que prescrivent les règlements, même le conseil a tenu une séance spéciale pour hâter ces procédés, il est donc surprenant de voir que cette Compagnie ait été formalisée dans l'occasion. Sa résignation est acceptée.

Il est décidé de rendre à sa destination primitive cette partie du marché et devant occupée par le Protonotaire.

Le Conseil fixe le 15e jour du courant pour recevoir les applications de ceux qui désirent obtenir des licences pour tenir des maisons d'entretien public.

M. Beebaud se lève pour dire quelques mots sur l'importance de la formation de compagnies de feu, la principale pompe à l'heure qu'il est n'a pas de bras pour la manœuvrer en cas d'incendie.

La formation d'une compagnie de sapeurs est également très désirable.

Le Conseil s'ajourne au 17 avril.

CORRESPONDANCE.

Treize années de Pénurie. C'est assez ! M. le Rédacteur.

Dans son numéro du 30 Mars, l'*Ere Nouvelle*, par un sublime effort de son puissant génie, s'élevait vers les autres, pour chercher là haut un aliment à sa verve satirique. Ecoutons-la, elle nous parle sur un ton sérieux, d'une comète prédite par un jeune astronome, et qui doit causer une grande sensation dans la ville de Trois-Rivières. Quelle grâce ! quelle ingénuité dans son langage ! Il nous semble entendre le satirique Horace. Mais continuons " peut être est-il encore au Collége," dit-elle. Ici, ce mot lancé si bien à propos, produit sans doute un effet magique. Par cela aussi, remarquons en passant, que l'intérêt toujours croissant du public pour l'*Ere Nouvelle*, s'étend déjà jusque dans les Collèges.

Le lecteur qui ne distingue pas les oreilles de l'âne qui percent sous la peau de lion, s'étonnent d'une telle éloquence, et croit que l'*Ere Nouvelle* va faire grâce à ses adversaire des lignes suivantes. Mais non ; car cela ne suffit pas à la pauvrette, il lui faut entremêler à cet étalage de mots vides de sens, une phrase latine *Post hoc ergo propter hoc*. Allons *étourdi Sancho Pança* vous ne réussirez pas trop mal. Laissez-moi vous dire Monsieur le grand *filologa* de l'*Ere Nouvelle* que c'est un rapprochement de vieilles bonnes femmes que de craindre de fâcheux événements quand il paraît une comète. Prenez garde, presque jamais, dit St. Augustin, les superstitieux se trompent parceque pour les punir Dieu permet l'accomplissement de ce qu'ils redoutent. D'ailleurs rappelez-vous votre logique qui dit : " Cum res alterius rei causa dicatur, quia eum antecedit sic retrocurrendo : Post hoc ergo propter hoc, est sophisme " je ne vous en donnerai pas la traduction ; c'est inutile, vous citez du latin vous êtes en état de le traduire.

Enfin arrive la conclusion : " Ce savant dit-elle va nous annoncer le déluge." Tout en admirant l'*Ere Nouvell* perceque ce mot est le sublime de l'ironie, bien que malheureusement le sens véritable de cette phrase soit embrouillé au point que l'auteur lui-même n'a pu le comprendre, nous lui ferons remarquer cependant que le jeune astronome doit selon toute probabilité, savoir aussi bien que tout autre, que ce déluge a eu lieu déjà depuis longtemps, du moins pour l'*Ere Nouvelle* car c'est sans doute là que sa lumière s'est éteinte et que ses idées se sont noyées.

Mais en terminant nous ne pouvons faire grâce à l'*Ere Nouvelle* de railler avec tant de *finesse*, car enfin qu'a-t-elle à craindre ? Un journal battu sur *treize années de pénurie* doit-il s'inquiéter pour l'avenir ? Certes non. Il est vrai cependant que cette comète annoncée *en termes épouvantables* doit bientôt apparaître. Rassurons-nous. L'*Ere Nouvelle* sera bien alors emprunter un *lustre nouveau*. Quoiqu'il en soit à Dieu ne plaise qu'à d'autres que ce journal soit donné de travailler au progrès de notre cité ; à lui seul appartient la gloire de becqueter dans les journaux démocrates la substance de ses écrits.

Encore un mot et je termine. La *Mère Nouvelle*, comme le disait spirituellement le *Courrier du Canada*, craint que l'on déserte son drapeau déjà criblé ; elle est déjà réduite à un petit nombre d'abonnés, elle peut bien donc avoir non-seulement pour des petits philosophes, mais elle doit naturellement s'effrayer de son ombre." *Treize années de pénurie*," je répète car c'est son expression favorite, vont la condamner à une maigreur qui lui donnera la mort. Alors ce sera son second déluge. Bien que Dieu ait promis à l'homme de n'en plus envoyer à la terre, il n'a pas dit que l'*Ere Nouvelle* serait exempte d'un déluge à sa mode. Ainsi cette pauvre feuille qui brille vainement dans l'obscurité en comptera deux pour sa part : un *déluge de gaudriaries* qui fut sa vie, et celui qui vient derrière le cercueil.

En attendant qu'elle rappe sur les lauriers, c'est le bonheur que je lui souhaite pour la prospérité, la grandeur, *les progrès* à reculons de la ville de Trois-Rivières.

Merci, M. le Rédacteur, de la bonté que vous avez d'insérer ces quelques mots dans les colonnes de votre estimable journal.

VERITAS.

JUGEMENTS.

APPOINTEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE.

Vital Figure, vs. La Corporation de St. Jean Baptiste de Rouville. Action débouté.

Louis Dubreuil, vs. Pierre Bubenne. Jugement pour le demandeur.

La compagnie des tours de l'Amérique Britannique, vs. Louis Dion. Ex et al. [illegible]

La même, vs. Louis Dion. [illegible]

Ignace Gaudette, vs. Louis Bélanger. [illegible]

E. Vertefeuille, vs. J. Lespérance et al. et Pierre opposant. Opposition débouté.

Jacques Vincelette et al., rep. Charles Hétu. Jugement pour les demandeurs.

Joseph Lapierre, rep., vs. Joseph Lapierre, et P. J. Simon et al. Intervenant. Demande déboutée [illegible]

Cause du Canard.

Lafleur [illegible] et [illegible] pour les demandeurs.

A. Lecours, vs. J. Vigneux.	do. do.
J. B. Pagnuelo, vs. X. Tetreau.	do. do.
O. L. G. Auger, vs. Fra. Cotadal.	do. do.
M. Cardon, vs. E. Marcoux.	do. do.
E. Morbro, vs. [illegible] Amour.	do. do.
H. Préfontaine, vs. P. Mercier.	do. do.
J. Reed, vs. B. Benoit et al.	do. do.
J. Mercier, vs. H. Bernier. Action déboutée.	
U. Simpson, vs. J. Bernier.	do. do.
A. Dubois, vs. J. B. Lamoureux	do. do.
P. Corbeil, vs. M. Glando et Chs. Demarais	

Opposant. Opposition maintenue.

SAINTES HUILES.—Ecouteurs les Curés des Diocèses sont informés que les Saintes Huiles, devant être consacrées à Montréal, ne seront prêtes à être distribuées que le Jeudi-Saint vers 4 heures de l'après-midi.

Ordinations.

Le 11 mars dernier, dans la chapelle du Séminaire de Ste. Thérèse, Mgr. Fernand, Evêque d'Anemour, et Vicaire Apostolique du District de Mc Kennie, conféra les ordres mineurs à M. J. J. Racine ; le sous-diaconat à M. A. Landry, et le diaconat à M. J. O. Gadie, tous trois du diocèse de Montréal.

Samedi dernier, premier avril courant, dans la chapelle du Grand Séminaire de cette ville, Sa Grandeur conféra les ordres mineurs à M. J. Sirois de Québec, le diaconat à M. D. J. Lavin, d'Ottawa et la prêtrise à M. M. Sapolin, de Boston.

Le Jeudi-Saint, le Vénérable Prélat fit la bénédiction des Huiles, dans la Cathédrale de cette ville.—*Minerve.*

OBITUAIRE.—Vendredi dernier, le 1 avril courant, est décédée à l'Hôtel-Dieu de cette ville, après une courte maladie de dix-sept jours, Mademoiselle MARIE VIMONT BROSSEAU, à l'âge de 17 ans. Elle était enfant de M. Jean Baptiste Brosseau, de la paroisse de l'Ange-Gardien. Lorsque la mort est venue l'enlever de ce monde, elle se préparait à le quitter en entrant dans la Communauté des filles de la charité. Sa mort n'a donc été qu'un pas de plus vers celui que son cœur avait déjà choisi pour son époux. Sa tendre mère et ses bons parents recueilleront bien douloureusement cette perte, qui laisse un vide immense dans leur cœur, mais les soins pieux et affectueux dont leur enfant a été l'objet, à ses dernières instants, allégeront sans doute le sacrifice que le Ciel leur impose.

Nouvelles et Faits Divers.

L'hon. Juge Mondelet a été nommé pour présider aux Cours des Districts de St. Hyacinthe et d'Iberville.

Un bureau de poste est établi dans la nouvelle paroisse de St. Sébastien, dans le comté d'Iberville, depuis le 1er avril.

—Un cultivateur de St. Pie, M. Giroard, avait semé six minots de blé, au premier avril, rien n'a-t-on dit. Il n'y a point de doute que ce soit le premier qui ait été semé à la terre cette année.

Nous apprenons avec plaisir que M. Che Lelime étudiant en droit de cette ville, a obtenu ces certificats à l'école militaire de Québec.

L'hon. M. McGee ministre à l'ambassade de Dublin comme représentant du Canada.

—L'hon. M. Cartier a dû laisser Montréal hier, et l'hon. M. Galt Sherbrooke, pour s'embarquer tous deux pour l'Angleterre, à bord de l'*Asia*. L'hon. M. Brown, est retenu pour quelques jours par des affaires privées urgentes et l'hon. J. A. Macdonald, par la maladie, ils se proposent de ne s'embarquer que le 19 à bord du *China*.

M. Brydges, lui aussi a dû laisser Montréal hier, pour assister à la réunion des Directeurs du Grand-Trunc en Angleterre.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général nommer William Craigie Holmes Coffin, Louis Joseph Amedée Papineau et John Sleep Henry, de la Cité de Montréal, Ecuyers, Protonotaire Conjoint de la cour Supérieure, pour le Bas-Canada, dans le district de Montréal, et Greffier Conjoint de la Cour de Circuit, pour le même District.

Il a plu à Son Excellence de nommer : — MM. Pierre O Massé, Cajetan Duval, Abraham Papineau, l'hon. William Henry Chaffers, Messieurs Michel Préjean, Alexandre Duffresne, et William Carden, Commissaires pour la Division Beauharnois des Petites Causes, dans et pour la paroisse de St. Oésaire, dans le comté de Rouville, dans le district de St. Hyacinthe.

(Ancienne commission datée le 18 Novembre, 1859 révoquée.)

Il a plu à Son Excellence d'assoir les Messieurs suivants à la Commission de la paix, savoir : François Xavier Ayer dit Malaise, de St. Valérien de Milton, et Simon Grenier, de St. Valérien de Milton, Bonyer. Dans et pour le District de Bedford.

Les 20 compagnies en service sur les frontières vont être rappelées en 1er mai et remplacées par 21 autres. Ils seront divisés en 3 bataillons de 7 compagnies ; ce qui représente une force de 455 hommes par bataillon ; en tout 1365 au lieu de 1050 qu'ils sont actuellement. On annonce que 9 de ces compagnies seront prises en Bas-Canada.

Les compagnies de Trois-Rivières, Ste. Thérèse et Varennes dit la *Minerve* ont reçu ordre de se tenir prêtes à partir.

Une compagnie de Waterloo, sous le commandement du cap. Robinson, nous apprend le *Waterloo Advertiser* a reçu le même ordre pour le 29 avril. La période de service requise est de 3 mois.

Dans les Communes en Angleterre le marquis d'Hartington ayant proposé le vote pour les fortifications comprenant £20,000 comme partie des £200,000 nécessaires pour fortifier Québec, Lord Bentinck, proposa d'ajourner cet item des estimés. Après discussion, l'amendement fut rejeté par 276 contre 40.

PROGRÈS ET PROSPÉRITÉ.—Notre sympathique Sénateur, Timothée Anglin, nous apprend la nouvelle, qui n'en est plus une pour ses lecteurs que le gouvernement est arrivé. Nous constatons avec le [illegible] "Ex-[illegible]" [illegible] que la crise du sucre [illegible] apparente d'un nouveau genre, nous nous [illegible] rangeon heureuse d'une décoloude de bonne [illegible] [illegible] [illegible]

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

On TROIS PIASTRES, lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ere insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces qui devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13. St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Vendredi. 14 Avril 1865. No. 14

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montreal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :

Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges,
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.

W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.
St Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

Soumissions

POUR LA
Construction d'une Prison
DANS LA
VILLE DE SHERBROOKE.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le VINGT SEPT courant, à MIDI, des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, pour la CONSTRUCTION d'une PRISON dans la Ville de Sherbrooke.

A dater de SAMEDI, le QUINZE du courant, on pourra voir et examiner dans ce Bureau les Plans et Devis de cette bâtisse.

Les Soumissions devront être endossées : "Soumission pour la Construction d'une Prison à Sherbrooke."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms, prénoms et adresse, en toutes lettres, ainsi que la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter caution de l'exécution du contrat.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse Soumission, ni aucune d'elles.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Québec 3 Avril 1865.

LICITATION.

1o UN LOPIN DE TERRE d'un arpent en superficie, situé sur le troisième rang de St. Hilaire.

2o UN LOPIN DE TERRE à bois situé en la dite paroisse de St. Hilaire formant VINGT QUATRE ARPENTS en superficie.

3o UNE TERRE située en la paroisse de St. Jean Baptiste de Rouville, formant QUATRE VINGT SIX arpents en superficie.

4o UNE TERRE en la susdite paroisse formant TRENTE ET UN arpents en superficie.

5o UN LOPIN DE TERRE situé en la susdite paroisse formant QUATORZE arpents en superficie.

6 UN LOPIN DE TERRE en la susdite paroisse formant DEUX arpents QUATRE VINGT QUATORZE Perches en superficie.

7 UNE COUPE DE BOIS sur la Montagne de Rougemont formant CINQ Arpents et QUATRE VINGT QUATORZE Perches en superficie.

Ces terrains, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre BAZILE BLANCHARD et défunte MALTHILDE DION son épouse.

Les deux premiers immeubles ci-dessus désignés pour être vendus à TROIS HEURES DE L'APRES MIDI devant l'Eglise de St. HILAIRE, les quatres suivants à la Porte de l'Eglise de ST. JEAN BAPTISSE de Rouville à DIX HEURES DE L'AVANT-MIDI LUNDI LE VINGT QUATRIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL COURANT et le septième à la Porte de l'Eglise de ST. DAMASE à ONZE HEURES DE L'AVANT-MIDI, le lendemain le VINGT CINQ du même mois.

M. LEMONDE, N. P.
St. Jean Baptiste 3 Avril 1865.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON VALE DU 1er AU 31 MARS 1865.

Adrien, E.	
Boivin L. J.	Bousquet Samuel
Côté Joseph	
Desmarais Joseph fils	Dozois Joseph
Dussault J Bte	Desloge Michel 2
Dozois Louis	Desmarais Médard
Dery Joseph	
Fréchette Octave	Fréchette Ambroise
Fraser Alex	
Gosselin Edouard	Girard Xavier
Humes Samuel	
Joly Amable	
Lebeau Louis	
Murry Peter	McLeod Mary Miss
Poulin Rémi	Poudrette dit Larigue E.
Rochelo Joseph	Ressonette Frank
Robert François	Romond Narcisse
Sanjarmin Joseph	

A. Q. DUBOIS, M. P.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DU 1er AU 30 MARS 1865.

Arbour Johny	Archambeault L
Bachand Alexi	Brizaille Alexi
Blanchette Xavier	Brouillée Michel
Bousquet Zoé Dlle	Blanchard Mari
Beaupry Edmond	Bernard Antoine
Bernard Villeu	
Poitevin Joseph cap	Côté Antoine 2
Chapedelaine Pierre	Chagnon Toussant
Délage Louis	Desmarais Hermin Mrs.
Dubois Joséphine Delle 2	
Fauteux H	
Guernon Pierre fils	Gervais Charles
Gaouette Antoine	Guertin Moise
Gauvin Rémie	Gaitté P
Hebert Matilde Delle,	
Longland John	Légaré Nicolas
Laflamme Louis	Laurence Louis
Latleur Pierre	Lavois Olivier
Leclaire Sophie Dame	Lacroix Sophi Delle
Morin Joseph	Milord Israel
Mécier Celina	Maubiot François
Marin Louis	
Parfonto Pierre	Plamondon Baptiste
Pilot Joseph	Petits Alexander
Paillé François X.	Paillé Xavier
Royer Jean	
St. Armand E Delle	St. Jermain Rémi
Sicotte Toussaint	Spring Peter
Susseville Marie.	
Téteau Henri	Tempe Augustin
Tétu Chabot Cécile	
Valsh & Généreux	Vilmère Louise Delle

CORPORATION DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

Et par le présent donné que les rôles de perception de la municipalité de la Côte de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné. Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des Cotisations sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les vingt jours de cette date, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD DESPRES,
Secrétaire Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 1er Avril 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B. MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865—14.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin de 20 on 24 pieds de front sur 36 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de St Hyacinthe, vis-à-vis le marché.

S'adresser à ce bureau.

8 Mars 1865.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les ⅔ sont en culture, tenant l'un Côté à la terre du Collège, avec maison, grange et autres bâtisses.

Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. Lilleureux de St. Dominique ou à ce Bureau.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 24 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large ; une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE BEDFORD.

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE BEDFORD.

Le trentieme jour de Mars, mil-huit-cent soixante et cinq.

No. 327.

GARDNER WELCH, de la Paroisse de St. Romuald de Farnham, dans le District de Bedford, Cultivateur,

Demandeur.

vs.

GRÉGOIR BÉRARD, le jeune, ci-devant du même lieu mais à présent en lieux inconnus,

Défendeur.

Il est ordonné sur la Requête de Messieurs O'HALLORAN & BAKER, Avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Henry B. Martin, l'un des Huissiers assermentés de la Cour Supérieure, agissant comme tel dans le District de Bedford, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile dans cette partie de la Province du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Bedford, que le dit Défendeur soit par un avis inséré deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelle publié à Waterloo dans le dit District, appelé "The Advertiser," et deux fois en langue française, dans le papier nouvelle publié à St. Hyacinthe, dans le District voisin, appelé "Le Courrier," sommé de comparaître devant cette Cour et là de répondre à la demande du Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avis et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

Par ordre
FREDERICK T. HALL,
C. C. C.

12 avril, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN
DE
MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
422, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.
A toujours en Magasin,—
Bois de Lits Noyer, Cerisier, Gorm-Rubes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Etagères, Armoires, &c.

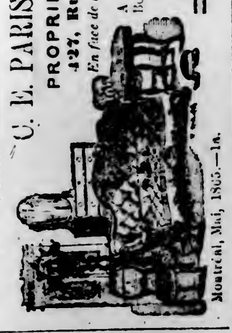

Montréal, Mai, 1863.—1a.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE BEDFORD.

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE BEDFORD.

Cinquième jour du mois d'avril, mil huit cent soixante et cinq.

No. 329.

GEORGE WHITFIELD, de Barbadoes dans les Isles Caribbéennes, Commerçant,

Demandeur.

vs.

LOUIS ADAM, de la Paroisse de St. Romuald de Farnham, dans le District de Bedford, Cultivateur,

Défendeur.

Il est ordonné sur la Requête de Messieurs O'HALLORAN & BAKER, Avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Henry B. Martin, l'un des Huissiers assermentés de la Cour Supérieure, agissant comme tel dans le District de Bedford, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile dans cette partie de la Province du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Bedford, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelle publié à Waterloo, dans le dit District, appelé "The Waterloo Advertiser," et deux fois en langue française, dans le papier nouvelle publié à St. Hyacinthe, dans le District voisin, appelé "Le Courrier," sommé de comparaître devant cette Cour et là de répondre à la demande du Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le refus du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

Par ordre
FREDERICK T. HALL,
C. C. C.

12 avril, 1865.

CORPORATION MUNICIPALE
DE LA PAROISSE DE
ST. JEAN-BAPTISTE DE ROUVILLE.

A une Session Spéciale du Conseil Municipal de la Paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, convoquée par avis donné à tous les Membres du dit Conseil et annoncée à la porte de l'Eglise et tenue au lieu fixé par Réglement et aussi le lieu ordinaire des seances du dit Conseil, LUNDI, le TROISIÈME jour du mois d'AVRIL, en l'Année de Notre-Seigneur, mil-huit cent-soixante-cinq, conformément à l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860, à laquelle assemblée sont présents : François Robert, maire, et les Conseillers Guertin, Marcoux, Lemonde, Blanchard (Basile,) Blanchard (Charles-fils) et Vincelette, tous membres du dit Conseil et formant le corps des Conseillers au complet, après la lecture faite des procédés de la dernière séance et iceux approuvés, le Conseil fait et ordonne le Réglement suivant :

Règlement No. 51.

Prohibant la vente des liqueurs fortes dans la municipalité.

Attendu les bons résultats découlant de l'absence de trafiquant de liqueurs fortes dans la municipalité, et voulant continuer à être favorisés des mêmes bienfaits ; a ces causes, le Conseil Municipal de la Paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, *décrète, ordonne et statue*, en vertu du 16ème paragraphe de la 27ème section de l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860 et de l'Acte de Tempérance de 1864 : "Que la vente en détail des liqueurs fortes, spiritueuses, vineuses, Alcooliques, Eau-de-vie, Rum, Whiskey, Porter, Ale, Cidre et de la Bière, soit prohibée dans la Municipalité pour l'année commençant au Premier Mai, mil huit cent soixante cinq.

(Signé,)
FRANÇOIS ROBERT,
Maire.

C. S. GIGON,
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de St. Jean-Baptiste de Rouville.

[Vraie copie,]
C.S.GIGON, S.T.C.M. de St. J.B. de R.

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par les présentes donné, aux Electeurs Municipaux de la paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, que, LUNDI, le QUINZIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin, dans la Salle publique du Presbytère de la dite Paroisse, une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des dits Electeurs Municipaux aura lieu aux fins de tenir un POLL dans le but de décider si le RÈGLEMENT ci-dessus devra être ou non approuvé par les dits Electeurs ainsi réunis.

C. S. GIGON, *S. T.*
C. M. St. J. B. de R.

St. Jean-Baptiste de Rouville,
11 Avril, 1865.

SOCIETE D'AGRICULTURE DU
COMTE DE ROUVILLE.

Prix offerts aux souscripteurs.

1e *classe, Pour la terre la mieux tenue ; 4 prix* 8, 6, 4, 3, *piastres.*

2e *classe. Pour deux arpents de bled ; 7 prix,* 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastres.*

3e *classe, Pour un arpent de Bled-d'Inde ; 7 prix* 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastre.*

4e *classe, Pour 1 arpents de Prairie Nouvelle ; 7 prix,* 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastre.*

5e *classe, Pour ½ Arpent de Fèves ; 5 prix,* 6, 5, 4, 2, 1 *piastre.*

6e *classe, pour ½ arpent de terre semé en Oignon ; 3 prix,* 6, 5, 4 *piastres.*

7e *classe, Pour ½ arp. de Betteraves, Carottes, Nacets ou Panets, semés indistinctement ; 7 p,* 8, 7½, 7, 6, 4, 3, 2 *piastres.*

8e *classe, Pour trois arpents de pois ; 6 p.,* 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*

9e *classe, Pour 3 arp. d'Avoine ; 6 p,* 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*

10e *classe, Pour 1 arp. de Lin ; 7 p.,* 6, 5½, 5, 4½, 4, 3, 2 *piastres.*

11e *classe, Pour ½ arp. de Lin ; 4 p.,* 5, 4, 3, 2 *piastres.*

12e *classe, Pour 2 arp. d'Orge ; 6 p.,* 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*

13e *classe, Pour 10 arps. de Pacage, 7 p.* 5, 4½, 4, 3½, 3, 2½, 2 *piastres.*

14e *classe, Pour 30 Carottes ou Betteraves avec 50 Oignons plantés pour la graine, 7 p.,* 4 3½, 3, 2½, 2, 1½, 1 *piastre.*

15e *classe, Pour ½ arp. de Terre planté en Tabac ; 7 p.,* 4, 3½, 3, 2½, 2, 1½, 1 *piastre.*

16e *classe, Pour 1 arpent de Pomme de Terre ; 7 p.,* 6, 5½ 5, 4½, 4, 3½, 3 *piastres.*

17e *classe, Pour le meilleur Etalon à 4 p.* 8, 7, 6, 5 *piastres.*

18e *classe, Pour la meilleure Jument Poulinière avec son Poulain ; 7p.,* 6, 5½ 5, 4½, 4, 3½, 3 *p.*

19e *classe, Pour un Poulain de 2 ans, 4 p,* 3, 2, 1½, 1 *piastre.*

20e *classe, Pour un Poulain d'un an ; 4 p.,* 3, 2, 1½, 1 *piastre.*

21e *classe, Pour 1 Taureau âgé de 2 ans ; 4 p.,* 6, 4, 3, 2 *piastres.*

22e *classe, Pour un Taureau d'un an ; 4 p.* 6, 4, 3, 2 *piastres.*

23e *classe, Pour la meilleure Vache à lait ; 7 p.,* 6, 5½ 4½, 4, 3½, 3, 2 *piastres.*

24e *classe, Pour 1 Génise d'un an ; 4 p.,* 4½, 3½, 2½, 2 *piastres.*

25 *classe, Pour une Génise de 2 ans 4 p.,* 4½, 3½ 2½, 2 *piastres.*

26e *classe, Pour un veau du printemps ; 4 p.,* 4½, 3½, 2½, 2 *piastres.*

27e *classe, Pour un Cochon gras de l'année qui devra être hiverné ; 4 p.,* 4, 3, 2 1 *piastre. Mais ces prix ne seront payés qu'en Mars, et un certificat sera donné au Secrétaire que le dit Cochon est vivant et entier.*

28e *classe, Pour une Truie de l'année ; 4 p.,* 4, 3, 2, 1 *piastre. Ces prix ne seront payés qu'en Mars, et un certificat sera donné au Secrétaire que la dite Truie est vivante.*

29e *classe, Pour un Bélier d'un an ; 5 p.,* 5, 4, 3, 2½, 2 *piastre.*

30e *classe, Pour un Bélier du printemps, 5 p.* 5, 4, 3, 2½, 2 *piastres.*

31e *classe, Pour un vieux Bélier, 5 p.,* 5, 4, 3, 2½, 2 *piastres.*

32e *classe, Pour 2 vielles Brebis ; 5 p.,* 3½. 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*

33e *classe, Pour 2 jeunes Brebis du printemps ; 5 p.,* 3½, 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*

34e *classe, Pour 2 jeunes Brebis d'un an ; 5 p.,* 3½. 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*

35e *classe, Pour 20 lbs. de Beurre ; 5 p,* 1¾, 1½, 2½, 1 50 *cents.*

36e *classe, Pour 25 lbs de sucre en pain ; 6 p,* 2, 1½, 1½, 1, 1½ 50 *cts.*

37e *classe, Pour 10 verges de grosse étoffe canadiennes pressée, foulée et rasée ; 6 p.,* 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

38e *classe, Pour 10 verges de Flanelle pure ou blanche ou de couleur ; 6 p.,* 2, 1½, 1½, 1½ 1, 50 *cts.*

39e *classe, Pour 10 verges de petite Etoffe brute point foulée ; 6 p,* 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

40e *classe, Pour 10 verges de Toile canadienne ; 7 p,* 2½, 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

41e *classe, Pour 10 verges de Toile Canadienne de couleur ; 7 p.,* 2½, 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

42e *class. Pour 50 lbs fromage ; 5 p.,* 1½, ¾ 1½, 1, 50 *cts.*

43e classe, Le Major Campbell Président de cette Société, offre un prix de 10 piastres pour les deux meilleures arpents de terres semés en Carottes, Betteraves ou Navets.

44e classe, Le Major Campbell offre un prix de 5 piastres pour le meilleur instrument aratoire

REGLEMENTS.

1o. Aucun compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe. Aucun prix ne sera donné à moins que l'animal ou effet ne le mérite. Les animaux ou effets qui ont déjà remporté un prix aux exhibitions précédentes n'auront plus de prix dans la même classe, ainsi que pour la terre la mieux tenue.

2o. Le compétiteur n'aura droit à un prix à moins que l'animal exhibé n'ait été au moins du mois avant l'exhibition en sa possession excepté les etalons qui devront être dans le comté depuis le 1er Mai dernier et qui ont servi les juments.

3o. Les etoffes, toiles, flanelles, beurre, fromage, sucre, et autres effets exhibés auront été faits ou manufacturés par les compétiteurs dans leurs maisons avec leurs produits dans le comté, et il est de plus entendu que les étoffes et toiles seront filées et teintes par les compétiteurs eux-mêmes dans leurs propres maisons.

4o. Des prix extras seront accordés pour des effets de manufactures; Broderies, Peintures et des instruments d'agriculture.

5o. Il faut que les pièces d'étoffe, flanelle et toile soient apportées toutes entières.

6o. Il ne sera pas permis de diviser les pièces d'étoffes, flanelles et toiles en plusieurs coupons et de les exhiber par diverses personnes. Si une telle fraude est découverte, les individus qui s'en rendront coupables perdront les prix qu'ils auront mériter.

7o. Les exposants qui se tiendront près des juges pendant leurs examens et qui leur indiqueront leurs effets ou animaux perdront leurs prix.

8o. Pour être membre de cette société il faut avoir souscrit et payé au moins 1 piastre, le ou avant le 1er Juin prochain au President ou au Directeur où réside le souscripteur.

9o. Les entrées pour les 16 premières classes et pour les 43 et 44e classes qui sont de 50 centins par chaque entrée seront payées le ou avant le 16 juillet prochain au Secrétaire ou au Directeur de leur paroisse.

10o. La visite des 16 premières classes et des 43e et 44e classes commencera le 17 juillet prochain au matin par la paroisse de St. Hilaire St. Mathias, Ste. Marie, Ste. Angele, St Jean-Baptiste, St, Césaire, Ang.-Gardien et St. Paul.

11o. L'exposition des 26 dernières classes d'animaux et effets aura lieu à Rougemont le 27 septembre prochain à 10 heures de l'avant midi sur la propriété de Michel Frégeau Ecr.

12o. Aussitôt l'exposition terminée, il y aura une vente par encan ou de gré à gré des béliers, bridis cochons verrats et autres animaux des plus belles races.

13o. Les comités jugeront remarqueront qu'ils ne pourront pas avoir de prix pour les animaux élevés plus de deux années consécutives sur le même terrain.

F. X. BEIQUE, *Vice-President*
J. B. ST. ONGE, *Secrétaire-Tresorier.*
St. Césaire, 26 Mars 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

X.—*L'interrogatoire.*
(*Suite*)

—J'ai expliqué déjà comment je me trouvais porteur, outre le mien, des passe-ports de mes deux associés. Voyez donc citoyen brigadier, quel est parmi ces papiers celui qui appartient à Jean Auger, natif de Fromenceau, exerçant la profession de marchand forain ; c'est celui-là qui est le mien. Mais vous le trouverez plus facilement que moi, car je ne suis pas fort sur la lecture.

Le brigadier s'empara du portefeuille pour en étudier avec soin tout le contenu. Daniel s'approcha vivement du co portem :

— Citoyen, demanda-t-il à demi-voix, êtes-vous en effet du village de Fromenceau dans la ci-devant province d'Autou ?

—Il le faut bien, puisque mon passe-port le dit; dit le colporteur d'un ton cauteleux.

—Alors vous devez connaître les gens de ce pays, et vous serez sans doute en état de fournir des renseignements sur quelques-uns d'entre eux ?

—Il y a très longtemps que j'ai quitté mon village ; cependant cela ne sera pas impossible.

—Eh bien donc ! aussitôt que vous aurez entièrement satisfait à la justice, nous causerons plus à loisir, et je vous donnerai peut être une commission où vous trouverez votre profit.

Le Beau François s'inclina d'un air étonné.

—De quoi s'agit-il donc ? demanda le brigadier qui, tout en epluchant le portefeuille n'avait pas perdu un mot de cette conversation rapide.

—De choses étrangères à l'affaire criminelle que vous intéresse en ce moment, répliqua Daniel ; le lieu de naissance de cet homme vient de me rappeler un engagement que j'ai pris envers mon ma heureux oncle, et je le remplirai quoi qu'il m'en coûte.

Vasseur n'insista pas, et il poursuivit ses recherches.

La singularité de ces trois passe-ports trouvés sur une même personne paraissait bien un peu louche au brigadier comme déjà elle avait paru à Daniel ; mais à cette époque l'ordre le plus parfait ne régnait pas dans le service des papiers de sûreté, et de forts honnêtes gens pouvaient être pris en faute sur ce chapitre. D'ailleurs, François expliquant cette circonstance avec une simplicité qui semblait devoir exclure le soupçon. Quant à la ressemblance des signalements, elle n'avait pas une grande importance ; sauf certaines marques d'difformité apparente, la plupart de ces signalements, grossiers par un employé distrait, différaient très peu les uns des autres. Aussi le brigadier Vasseur ne vit-il rien de bien brave dans tout cela ; et après s'être assuré que le portefeuille ne contenait en outre que de factures et de papiers insignifiants, il le rendit à son propriétaire en disant encore une fois !

—C'est bien !

Mais il ajouta presque aussitôt avec une sorte de colère :

—Qu'on les fouille !

Les gendarmes obéirent. Pendant qu'ils procédaient à cette opération, le Beau François ne put cacher tout à fait certains signes de malaise. Il ne craignait rien pour lui-même, car il avait pris ses précautions dans la prévision de ce qui arrivait ; mais il était beaucoup moins sûr de son compagnon, dont il connaissait de longue date l'irrésistible penchant pour le vol. Il avait compté sans la finesse du jeune scélérat, car on ne trouva rien de suspect dans ses vêtements. Les poches du Beau-François ne contenaient seulement une petite somme en assignats et en argent, qui ne dépassait pas les exigences de son commerce ; celles du Borgne, une vingtaine de francs en papier et quelque monnaie. On visita également la balle de l'un et le paquet de l'autre. La baile se composait de ferrerie et de menue quincaillerie ; le paquet, de pauvres effets de rechange. Au reste, on ne découvrit ni armes, ni bijoux, ni aucun objet d'origine douteuse. Le brigadier se reconnut enfin battu.

—Allons ! laissez-les, dit-il d'un air pensif ; il n'y a décidément pas de prise sur eux. Il faut donc les lâcher, après qu'ils nous auront déclaré où l'on pourra les assigner comme témoins. . . . Oui, qu'ils s'en aillent. Et pourtant je ne sais pourquoi j'ai dans l'idée qu'ils sont les plus grands coquins de la terre

Mais le Beau François avait déjà retrouvé son assurance.

—Citoyen brigadier, reprit-il d'un ton de reproche, ceci n'est pas bien. . . . Après avoir été cruellement maltraités par les brigands, nous sommes conduits devant vous comme des coupables ; on nous interroge, on nous fouille, on bouleverse nos effets, on nous malmène de toutes manières, et quand il est prouvé que nous sommes d'honnêtes gens, vous vous dites des injures. . . . Cela est-il dans votre droit ?

(*La suite au prochain numéro.*)

PROCES DUCONDU.

(*Suite.*)

ALEXANDRE DUFRESNE. — Je connais le prisonnier à la barre depuis 15 ans, il est avocat ; il demeure à St. Jean. Je l'ai toujours connu comme paisible et doux.

Par M. JOHNSON.—Depuis qu'il est avocat, il a pratiqué à St. Jean.

Il a pratiqué, je crois, pendant le terme de novembre dernier, avant l'accident en question.

Dr. JOS. DRAKE est assermenté.—Je suis médecin et chirurgien. J'agis comme médecin interne à l'hopital anglais. Je connais le prisonnier depuis qu'il a été transporté à l'hopital le 30 novembre dernier. Il a été amené à l'hopital entre 5 à 6 heures du soir ; je ne puis le dire précisement. Il était blessé au côté ; cette blessure paraît avoir été causée par un coup de pistolet. Il y avait deux déchirures dans la peau, une par laquelle la balle était entrée et l'autre par laquelle elle était sortie.

Il m'a paru évident que le prisonnier était sous l'influence des liqueurs. Il n'était pas dans un état calme. Il n'a pas dormi de la nuit. J'ai été informé du fait par les garde-malades. Le soir, je me suis aussi aperçu que le prisonnier était très nerveux et tremblant ; il n'était pas dans une position pour transiger des affaires, mais cependant il répondait bien aux demandes que je lui posais. Le prisonnier ne paraissait pas avoir perdu beaucoup de sang. La blessure n'était pas dangereuse. Cette blessure était immédiatement en avant du cœur. La blessure était à un endroit dangereux mais le canon ayant été porté obliquement, la balle a glissé sur la peau.

Par M. JOHNSON. Je n'avais pas vu le prisonnier avant cette affaire. Le prisonnier est resté 19 jours à l'hopital, ensuite a été conduit à la prison. Le lendemain matin de l'accident, le prisonnier était d'une plus grande excitation. Pendant les 19j qu'il était demeuré à l'hopital, j'ai remarque que le prisonnier, 3 ou 4 quatre jours après son entré à l'hopital, a eu des illusions. Il croyait voir autour de son lit des personnes qui n'y étaient pas. Les personnes saines d'esprit qui ont les fièvres ont des illusions. Celles du prisonnier tenaient du delire. J'ai vu le prisonnier immédiatement après son entrée à l'hopital. J'ai parlé au prisonnier au sujet de sa blessure, il ne m'a pas donné une réponse satisfaisante. Il paraissait abattu. Le prisonnier était dans un état tel que je n'aurais pas voulu le laisser seul ; cependant je ne puis juger s'il était sain d'esprit ; il a bien répondu à mes questions.

Par M. KERR.—Je considère une personne attaquée de la fièvre et qui a des illusions comme étant dans le delire.

Dr. FENWICK.—Je suis médecin général de l'hopital anglais. Je connais le prisonnier. Il a été admis à l'hopital le dernier jour de novembre. J'ai vu le prisonnier le lendemain matin. A ce temps il paraissait très morose, taciturne et excessivement abattu. Il n'a pas répondu aux questions que je lui posées. Il était blessé au côté gauche. Le prisonnier paraissait beaucoup souffrir et avoir le cerveau troublé. Le prisonnier avait des illusions ; il lui semblait voir des boules de feu et des personnes autour de lui. Il était dans un état d'esprit qui n'était pas sain. Il paraissait avoir cette maladie depuis plusieurs jours. Cette maladie a pû être causée par des excès de boisson ou des troubles de ménage.

Par M. JOHNSON.—Je diffère d'opinion avec le Dr. Drake, je ne crois pas que l'affectation a été causée par le *delirium tremens*. Cette maladie n'était pas une maladie chronique, mais une maladie aigue. Mon opinion est corroborée par le traitement que j'ai donné au prisonnier. Il s'est trouvé mieux quelques jours après le traitement. C'était une attaque passagère. D'après ce que j'ai pu juger, le lendemain matin, je puis dire que le prisonnier n'était pas sain d'esprit le 30 novembre au soir. Je base mon opinion sur les symptômes que j'ai remarqué chez le prisonnier.

Relevée.

Jean de Beaufort, sergent de police, est assermenté.—J'appartiens à la force de police de Montréal depuis deux ans. Le 30 novembre, j'ai vu le prisonnier à la station de police à la place Jacques Cartier. Je l'ai vu arriver à la station de police. Il est arrivé à 5 à 6 heures du soir ; à première vue j'ai été sous l'impression qu'il était ivre ; après l'avoir examiné plus longtemps, je me suis apperçu qu'il n'était pas ivre, et j'en suis venu à la conclusion qu'il avait le cerveau dérangé.

Par M. Johnson.—Je lui ai demandé s'il avait réellement en intention de tuer sa femme. Il m'a répondu par des paroles incohérentes. Il me dis it : "Je souffre, j'ai mal à la tête, aux pieds, je suis bien assis, je suis mal assis." D'après l'incohérence des paroles, j'ai conclu qu'il était fou.

P. E. Picault est assermenté.—Je suis médecin et chirurgien. Le soir de son arrestation, j'ai vu le prisonnier à la station de police à la place Jacques-Cartier. Il était dans un état d'exaltation extraordinaire, de surexcitation anormale. Il sentait le boisson. Dès le moment j'ai été sous l'impression qu'il était sous l'influence de liqueurs, qu'il avait bu plusieurs jours de suite auparavant. Tout le système nerveux paraissait complètement ébranlé. Ses yeux étaient injectés de sang et hagards.

Nous sommes sortis ensemble vers 6 heures et demi du soir. Je le connais très-bien. Pendant tout l'espace de temps que le prisonnier a passé avec moi, je n'ai pu le distraire, il a toujours marché dans mon bureau et il m'a continuellement parlé de ses affaires avec sa femme. J'ai essayé d'amener la conversation sur un autre sujet ; mais je n'ai pu réussir, il en venait toujours là. Entre autres choses, il me disait qu'il était dégoûté de la vie, et que par moment il était tente de s'ôter la vie. Le 30 novembre, je l'ai vu à 4 heures de l'après-midi, et peut être un peu plus tard, au coin de la Rue Notre-Dame et St. Gabriel. Je lui ai d'abord adressé la parole, il ne m'a pas répondu, mais traversant la Rue Notre-Dame, il a continué à marcher dans la rue du côté de la poste. J'ai été sur le moment surpris et ne sachant pas pourquoi il ne voulait pas me répondre. Voyant cela, je l'ai suivi du côté opposé. Rendu près de chez Mussen, j'ai traversé le chemin et je lui ai dit : "Tiens nous allons du même côté." Sans me regarder il a dit : "Je suis allé trop loin," et il est retourné sur ses pas. Alors je l'ai regardé aller et je me suis dit : "il est fou." La veille du jour en question, je suis positif qu'il n'était pas ivre. Même en sortant du bureau, je lui ai offert d'aller prendre quelque chose ; il m'a répondu : Je te remercie, je n'en ai pas pris depuis longtemps. Je suis positif à dire que 2 ou trois jours au paravant, il n'avait pas pris de bois on ; au moins je ne m'en suis pas apperçu.

Alfred Charland, Ecr., avocat, de St. Jean, est assermenté.—Je suis avocat pratiquant à St. Jean, même ville qu'habitait le prisonnier. Je pratique à St. Jean depuis près de deux ans. Je connais le prisonnier à la barre depuis à peu près 10 ans. Je le connais intimement depuis 4 à 5 ans. J'ai eu de fréquents rapports avec le prisonnier à la barre. Le prisonnier venait souvent à mon bur au fumer la pipe. Dans mes rapports avec lui depuis à peu près un an, je l'ai trouvé d'un caractère excentrique ; cette excentricité est augmentée depuis le départ de Mme. Ducondu. Tous ses confrères et moi, nous disions qu'il était fou. Quant à moi, je ne le croyais pas fou mais je le considérais comme attaqué de monomanie.

Par M. Johnson.—M. Ducondu a cessé de pratiquer au terme de novembre. Quand j'allais chez lui je m'apperceivais qu'il ne travaillait jamais à ses affaires. Moi et mes confrères on croyait que l'excentricité extraordinaire de M. Ducondu lui avait fait perdre sa magnifique clientelle.

La défense ayant terminée sa preuve, M. Johnson se lève pour adresser le jury. Il discute les témoignages des différents témoins, les commente soigneusement, et en fait ressortir avec impartialité tout ce qui peut servir à la poursuite et à la défense. Il combat le système adopté par les avocats du prisonnier ; même les témoins qu'ils ont amenés pour prouver qu'il était attaqué d'aliénation mentale avant la perpétration de ce terrible attentat, n'ont pu prouver seulement que ses actes étaient empreints que d'une excentricité extraordinaire et non entachés de folie. Mme. Ducondu, dans son témoignage dit que depuis à peu près un an elle avait remarqué que son cerveau était ébranlé ; mais elle nous déclare que lors de sa visite, le 30 novembre, le prisonnier était calme et raisonnait parfaitement. Même après le crime, tout les témoins s'accordent à dire qu'il était parfaitement calme et impassible. Et il a répondu à ceux qui lui demandaient pourquoi il avait tiré sur sa femme : "Je me souvi ns bien de ce que j'ai fait ; j'avais mes raisons pour agir ainsi." Evidemment ceci prouve que le prisonnier avait conscience de l'acte qu'il a commis.

Plusieurs témoins sont venus dire qu'à la police et à l'hôpital, le prisonnier avait donné des signes de folies ; c'est-à-dire qu'on l'avait cru tel d'après l'incohérence de ses paroles. Mais n'est il pas naturel qu'un homme de sa profession, qui connaissait toute l'énormité d'un tel méfait, n'ait pas eu recours à ces moyens, pour éloigner de lui le châtiment que mérite une semblable action. Le système employé par la défense ne peut donc se soutenir. Malheureusement il n'est que trop vrai que le prisonnier n'a agi qu'avec connaissance de cause et de dessein prémédité. Toutes les circonstances de ce terrible attentat le démontrent ; le prisonnier est coupable et il doit être condamné. Mais c'est aux jurés à décider, s'ils croient que le prisonnier était atteint de folie lors du crime ils doivent l'absoudre ; s'ils pensent qu'il a agi avec connaissance parfaite, ils doivent rendre un verdict de culpabilité.

Après que Son Honneur le juge eut donné sa charge qui est très forte contre le prisonnier, les jurés sont entrés dans la chambre pour deliberer. Quoiqu'il fût cinq heures, Son Honneur demeura sur le banc jusqu'à cinq heures et demi ; alors voyant que les jurés ne s'accordaient pas, il ajourna la Cour jusqu'à lundi matin à dix heures, les jurés étant condamnés à la réclusion jusqu'à ce jour.

Lundi, 3 avril.

A l'ouverture de la Cour, les jurés ont déclaré qu'ils n'étaient point d'accord. Ils ont été informés qu'ils seraient renfermés jusqu'à ce qu'ils en vinssent à une conclusion, et que s'il était nécessaire, ils seraient détenus jusqu'à la fin du terme.

Mardi, 4 avril.

A 10½ heures, ce matin, les jurés ont rapporté un verdict de culpabilité contre Edm. Ducondu, accusé d'avoir déchargé une arme à feu sur sa femme, et l'ont en même temps recommandé à la clémence de la cour.

Le juge les a félicités du verdict qu'ils avaient rendu. "C'est, dit-il, le seul verdict que l'on devait attendre de douze honnêtes hommes."

—Les charpentiers de maison sont en grève à New-York à ce moment. Ils réclament une augmentation de 50 cts sur leurs salaires quotidiens c'est à-dire $3 50 par jour. Environ 15,000 ouvriers se trouvent sans travail par suite de cette grève qui se fait d'une manière paisible.

CROIX ACROSTICHE.

O crux ave, spes unica !

O croix, sublime autel, notre unique espérance,
Croix sainte, où s'accomplit l'holocauste, salut !
Répands sur nous ton baume, arbre de délivrance :
Un miracle a déjà vu l'abîme arraché la souffrance...
Ecrit expiré sur toi quand le Ciel le voulut.—
Auguste et doux Sauveur, Ô rédempteur du monde,
Base d'amour, agneau **CRUX** fixé pour nous sur l'onde
Entends notre supplique Au bord du gouffre immense,
Sauve encor tes enfants Vaincus à tes genoux !
Triomphant à leurs méfaits, Espoir divin de tous :
Ressuscitant du tombeau **S PES** antes morsures,
Saigna leur cœur pour **UNI C'A** chant mille blessures,
Un monde entier, Jésus, par toi renouvelé, jouira.
Ah ! qui, ne connaît que ton sang pour baptême ;
Qui s'abrite en ton sein, d'où ce sang a coulé...
Conduis ses flots sur nous, magnanime Immolé,
Afin que nous t'allions revoir dans le Ciel même !

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 14 Avril, 1865.

Les Maraudeurs.

Lundi matin, à dix heures, les prisonniers confédérés reparaissaient à Toronto devant le Recorder Duggan.

M. Harrison représentait la couronne ; l'avocat des prisonniers était absent.

Les témoins examinés ne dirent presque rien de neuf. L'un d'eux déposa seulement qu'on parla fortement à Toronto de l'expédition de St. Albans ; qu'il prit lui-même part aux délibérations et que Young était avec eux.

Après l'audition des témoins le Recorder déclara qu'il n'avait de preuves que contre Young et il mit en conséquence les quatre autres prisonniers, Teavis, Swager, Marcus, Spur, et Hutchinson en liberté.

Cette décision fut reçue par les acclamations de la foule.

L'essor qu'on leur a laissé prendre donne un démenti formel aux allégués de ceux qui affirmaient que le gouvernement ne les avait fait transférer à Toronto que pour donner une chance au gouvernement américain d'obtenir leur extradition de juges moins favorables à leur cause. N'est-il pas curieux de voir que pendant que les journaux de l'opposition s'arrachent les cheveux de désespoir en voyant la noi cœur de la conduite du "Tibère," qui a nom Cartier, vis-à vis des jeunes confédérés, ceux-ci respirent en liberté l'air pur du printemps et jouissent des rayons de notre beau soleil d'avril, au milieu des sympathiques amis et admirateurs des "deux sexes," attachés à leurs pas.

En rendant à la liberté les prisonniers confédérés, les tribunaux du Haut-Canada ont joué un bien vilain tour aux journaux démocrates ; cela allait si bien à telle petite feuille mal élevée de notre voisinage de crier à l'*infamie*, aux *monstruosités* ; à tel jeune moraliste, à la mauvaise foi, au scandale, à l'immoralité, à propos de cette affaire, qui vraiment il est pénible de leur voir perdre une si belle aubaine d'exercer leur métier.

Comment aller poser les *jeunes victimes*, devant le public, maintenant que les chaînes sont brisées, que les verrous sont tombés, qu'elles sont libres ! Plus d'échafaud, pas même l'ombre d'une prison, pour alimenter une phrase à effet, attendrir un bon public et lui arracher un cri d'indignation contre les persécuteurs qui tiennent en mains les rênes du gouvernement.

Pauvres journaux rouges, que de colères, que d'invectives, que de menaces inutiles, vous allez avoir sur la conscience. Comme vos lecteurs vont vous en vouloir d'avoir échauffé leur bile à propos de rien.

Tenez si voulez nous en croire vous allez changer de ton, sinon vos lecteurs, même les plus dévoués, pourraient finir par croire que vous n'êtes pas toujours sincères dans vos exaspérations et apprécieront vos articles un peu comme les télégrammes américains, c'est-à-dire comme demandant *confirmation*.

Young a été admis à caution en attendant qu'il subisse son procès devant la cour criminelle qui siège actuellement à Toronto.

Une dépêche adressée de cette dernière ville, à la *Minerve* dit que s'il est trouvé coupable de violation de neutralité, "on pense qu'il sera condamné à remettre les $50,000. Plusieurs avocats, ajoute la dépêche disent ici que le droit intercolonial est formel sur ce point, et que le gouvernement neutre doit faire remettre par la partie belligérante le butin que ce belligérant a pris sur l'ennemi, au moyen d'une violation territoriale."

Confédération en Angleterre.

Le 23 de Mars, Lord Robert Cécil demandait dans la Chambre des Communes si c'était l'intention du gouvernement Impérial de laisser aux diverses colonies de l'Amérique Britannique du Nord pleine liberté de décider si elles adopteraient ou non le nouveau projet de confédération, en d'autres termes, si le gouvernement présenterait une mesure pour imposer la confédération à ces colonies, qu'elles le veuillent ou non. M. Cardwell, le Secrétaire des Colonies, a répondu que le gouvernement n'avait pas d'autres vues sur le sujet que celles qu'il avait déjà communiquées à la Chambre. Il avait manifesté son approbation entière du projet adopté à la conférence de Québec, l'espérance que les législatures coloniales l'approuveraient et que si tel était le cas, le gouvernement aurait à s'occuper de mesures pour mettre le projet à effet.

SUBSIDE POSTAL.—La commission du subside postal a terminé ses travaux et a remis son rapport au gouvernement, mais celui-ci n'en est pas encore venu à un arrangement définitif, avec les chemins de fer, fondé sur ce rapport. Il paraît que les réclamations du Grand-Tronc, se montant à 300 ou 400 piastres par mille n'ont pas été reconnues comme valables par la Commission, et l'on a fixé un taux pour le service ordinaire, *presque identique à celui déterminé par M. Morcutt*, nous dit le *Globe*. Le gouvernement aura maintenant à fixer la somme qui doit être accordée pour le service extraordinaire, comprenant les trains spéciaux à l'occasion des steamers anglais.

Courrier d'Amérique.

La nouvelle la plus importante, que nous puissions annoncer à nos lecteurs, après la prise de Richmond est sans contredit. la reddition du général Lee avec l'armée *de la Virginie du Nord*.

Le Général Grant activement occupé de la poursuite de Lee, après l'évacuation de Richmond, trouva cependant moyen d'engager dès le 7 courant, une correspondance assez longue avec le chef confédéré. On devra remarquer que c'est Grant qui a fait les premières ouvertures ; voici en quels termes est conçue sa première lettre :

7 avril.

Au Gén : R. E. Lee, commandant des armées des Etats confédérés.—Général le résultat de la dernière semaine doit vous convaincre de l'inutilité d'une plus grande résistance de la part de l'armée de la V. du N. Dans cette lutte je sens qu'il est de mon devoir d'éloigner de moi toute responsabilité d'une plus grande effusion de sang, en vous demandant de me livrer cette partie de l'armée des Etats confédérés connue sous le nom d'armée de la V. du N.

Votre obligé serviteur,
[Signé,] U. S. GRANT, Lt.-Gén. des E. U.

Voici maintenant la réponse du général Lee :

7 Avril.—Général,—J'ai reçu votre lettre de ce jour : Quoique je ne sois pas tout à fait de l'opinion que vous exprimez de l'inutilité d'une plus grande résistance de la part de l'armée de la V. du N. je désire comme vous, éviter toute effusion de sang inutile, et en conséquence avant de considérer votre proposition, je vous demande les conditions de cette soumission.

[Signé,] R. E. Lee.

Au Lt.-Gén. U. S. Grant commandant des armées des E. U.

Les Généraux échangèrent encore quelques autres lettres d'explications.

D'abord le général Lee, déclara dans une lettre du 8, qu'il n'avait pas l'intention de proposer la soumission de l'armée de la Virginie du Nord, mais de demander dans une entrevue, les conditions de la proposition de Grant, ajoutant "que pour être sincère il ne croyait pas que les évènements pussent commander la soumission."

Il était évident que le général confédéré jouait serré dans sa correspondance, Grant le sentit, et sembla décliner une entrevue avec Lee, aux conditions que ce dernier voulait poser.

Le 9, Lee répondit à Grant, lui demandant les conditions de sa soumission.

Le même jour Grant lui écrit :

Je propose de recevoir la soumission de l'armée de la Virginie du Nord aux conditions suivantes, savoir : des rôles de tous les officiers et de tous les soldats doivent être faits en double une copie doit être donnée à un officier que je désignerai et l'autre doit être gardée par un officier que vous désignerez ; les officiers doivent donner leur parole de ne pas prendre les armes contre le gouvernement des Etats-Unis jusqu'à ce qu'ils aient été échangés et tout commandant d'une compagnie ou d'un régiment doit donner une semblable parole au nom des soldats qu'il commande. Les armes, l'artillerie et la propriété publique seront rassemblées et remises aux officiers proposés à cette fin. Dans ce dépouillement ne se trouveront pas comprises les armes blanches des officiers non plus que leurs chevaux ou leurs bagages. Après cela tout officier et tout soldat pourra retourner dans ses foyers, et ne sera pas dérangé par les autorités américaines aussi longtemps qu'ils respecteront leur parole et les lois en force dans les localités où ils pourront résider.

Votre très humble, etc.
(Signé,) U. S. GRANT, Lt.-Gén.

Les conditions ayant été acceptées, Lee se livra avec son armée.

On s'attend que sous peu de jours les autres Généraux Confédérés feront aussi leur soumission, de sorte que de ce moment on peu considérer la *Confédération du Sud* comme détruite.

Le Président Lincoln est occupé à Richmond, à négocier la paix, dit-on, avec plusieurs personnages influents de la *rébellion*.

Il paraît que Sherman vient d'occuper Raleigh, évacué par Johnston.

Le siége de Mobile se pousse avec vigueur. Il était rumeur toute fois que Forrest venait au secours de la place.

Il n'est permis à personne de visiter Richmond sans avoir une passe visée, à cet effet.

Voici la proclamation que le Président Lincoln a lancée après la reddition du général Lee :

PROCLAMATION DU PRESIDENT.

Attendu que depuis un certain temps, on a refusé aux vaisseaux de guerre des Etats-Unis, dans certains ports, les priviléges et les immunités auxquels ils avaient droit en vertu des traités et des lois internationales, bien que les eaux des nations qui leur refusaient ces priviléges et ces immunités en aient joui pleinement et toujours dans les ports des Etats-Unis,—condition de choses à laquelle les Etats-Unis ne se sont pas toujours opposés par la force, bien qu'en certains cas ils n'aient pas manqué de protester contre une pareille conduite et de formuler leur mécontentement à cet effet, —les Etats-Unis sont d'avis qu'il n'existe plus maintenant aucune condition qui puisse justifier ce déni des droits maritimes ordinaires, déni dans lequel on a persisté jusqu'ici avec si peu de nécessité.

C'est pourquoi, moi, Abraham Lincoln, président des Etats-Unis, je fais par les présentes savoir que, si après un temps raisonnable pour laisser parvenir cette proclamation dans les ports des nations étrangères où ces droits sont refusés, les dits droits reçoivent la même opposition, alors et à l'avenir les mêmes droits et priviléges seront refusés aux vaisseaux de guerre de ces pays dans les ports des Etats-Unis, et ce refus continuera jusqu'à ce que les vaisseaux de guerre des Etats-Unis aient été placés sur le même pied d'égalité dans les ports étrangers susdits que les vaisseaux de même nature des autres pays.

Quel qu'aient été leurs prétentions jusqu'ici, les Etats-Unis sont aujourd'hui autorisés à demander, au moins, de partager avec toutes les nations maritimes une entière et amicale égalité de droits et d'hospitalité.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et y ait fait mettre le sceau des Etats-Unis.

Fait en la cité de Washington, ce 11e jour d'avril, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et cinq, et de l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique, le 89e.

(Signé.) ABRAHAM LINCOLN.
Par le Président,
WILLIAM H SEWARD,
Secrét d'Etat.

Le Président Juarez de la ci-devant République Mexicaine, est attendu sous peu à Washington.

Il était bruit qu'un conflit était imminent entre les autorités Anglaises de la Jamaïque et le gouvernement Mexicain, à propos d'une certaine proclamation d'annexion lancée par l'Empereur.

On nous communique les faits suivants de Trois-Rivières :

Ces jours derniers la Cour des Magistrats de Trois-Rivières a condamné deux personnes, chacune à un chelin d'amende et aux frais de la poursuite, parcequ'elles avaient "lancées des pelottes de neige" sur un individu.

Grand nombre de personnes ont été condamnées par la même Cour, depuis quelques temps, pour avoir vendu des boissons sans licences.

On voit peu de sucre sur le marché à Trois-Rivières, bien qu'il s'en soit déjà fait une assez grande quantité dans les paroisses avoisinantes : il s'y vend de dix à douze sous la livre.

La neige est presqu'entièrement disparue, grâce aux pluies abondantes que nous avons eues dernièrement et au soleil du printemps qui se fait sentir depuis quelques temps. Les voitures d'hiver ont fait place aux voitures d'été ; mais il y a encore beaucoup d'eau et de boue dans les chemins.

On voit passer depuis quelques temps dans les environs des Trois-Rivières, grand nombre de voliers d'*outardes*, et de *tourtes*. Ce dernier oiseau surtout nous annonce un été prochain.

Le fleuve est entièrement libre de glace devant Trois-Rivières depuis jeudi dernier au soir. On voit de distance en distance sur les bords du fleuve d'énormes monceaux de glace. Mais la glace du Lac St. Pierre n'est pas encore désagrégée. Et l'inondation se fait sentir assez fortement : l'eau couvre les campagnes basses et voisines du fleuve. A Trois-Rivières plusieurs rues sont inondées en partie et on y voit circuler grand nombre de canots, chaloupes, etc.

—Nous accusons réception d'une jolie petite brochure d'une cinquantaine de pages contenant un *Discours sur la nécessité de la force Morale* adressé aux membres de l'*Union Catholique* de Montréal, par Monsieur Raymond, V. G. de St. Hyacinthe. Dans son petit format, cette brochure renferme une foule d'enseignements de la plus haute importance pour les hommes du monde en général, et pour les jeunes gens en particulier. Il définit les devoirs, ou mieux, comme il l'appelle, la mission de la jeunesse canadienne-française intuitive et desireuse de conserver sa nationalité et sa foi. Pour remplir ces devoirs, pour s'acquitter d'une aussi noble mission, il faut du dévouement du courage, de l'énergie, en un mot de la *force morale*, dans la situation particulière où nous trouvons. Néanmoins le révérend *lecteur* paraît être d'opinion que les temps sont meilleurs qu'ils ne l'étaient jadis, et que nous n'avons plus à redouter aussi fortement le danger que signalait l'hon. D. B. Viger lorsqu'il disait : "J'ai eu fortement à lutter dans ma jeunesse ; car alors l'incrédulité et l'immoralité étaient partout et surtout au sommet de la société." Bien que nous soyons aujourd'hui "une société singulièrement favorisée par la providence," il faut cependant que nous soyons encore sur nos gardes si nous voulons conserver intact le dépôt sacré que nous avons reçu transmis nos ancêtres.

Dans un endroit l'auteur explique ainsi ce qu'il entend par nationalité : "Quand je dis notre nationalité, je n'entends pas l'indépendance, la séparation politique de notre race ; ce serait un rêve. Je ne demande en aucune façon que le lien qui nous unit à la glorieuse nation britannique soit brisé, qu'il soit tel seulement qu'il ne porte nulle atteinte à notre religion à notre langue, à nos institutions aux dispositions principales de notre droit civil, choses diverses qui sont les éléments de ce que j'appelle notre nationalité, et dont le développement doit s'exercer en toute liberté."

Cette courte citation suffit pour moutrer que ce petit ouvrage qui est appelé à devenir le manuel de la jeunesse intelligente, est écrit avec cette puissance de pensée et cette pureté de langage qui ont fait de M. Raymond un de nos écrivains les plus éminents.

Journal de Québec.

INONDATION.

On lit dans la *Minerve* de lundi :

"Le travail de la débâcle se signale partout par de sérieux accidents. A Repentigny, la glace a emporté une maison et deux hangards. Le superbe moulin à scie de T. H. Cushing, écr., a subi des dommages pour 3,000 piastres et plus. Ce moulin, construit sur le système américain, est mu par la vapeur, et comme ouvrage de mécanique, est un des meilleurs établissements du pays. Il était protégé par une île et d'autres ouvrages artificiels.

La Rivière des Prairies menace aussi de devenir terrible. Nos dernières nouvelles datent de samedi midi. Avec cette heure, la Rivière était libre jusque vis à vis l'Eglise du village de ce nom mais la place avait emporté deux remises appartenant à M. Louis Bélanger et l'écurie de M. Jules Jetté. Plusieurs familles ont été obligées d'abandonner leurs maisons par suite de la crue de l'eau. Aux dernières nouvelles l'eau passait ; mais si la débâcle arrive, elle peut emporter plusieurs bâtiments. La demeure de l'hon. M. Armand est dans la partie du village qui est encore exposée.

Notre dernier rapport sur le côté sud du fleuve allait au 5. Nous nous sommes procuré depuis de nouveaux renseignements. Le 6, la glace s'est agitée avec violence à Verchères. Elle a dans sa marche, entraîné deux granges, l'une appartenant au Dr Dansereau de Verchères et l'autre à un monsieur Prud'homme. Dans la nuit du 6, elle a défoncé une maison dans l'île vis-à-vis Verchères appartenant à un M. Lescault. Un glaçon est entré violemment dans l'habitation, qu'il a traversée en brisant les clotsons, et il ne s'est arrêté que sur le mur du fond. Il s'est heureusement arrêté à temps pour empêcher l'édifice de s'écrouler. Toute la famille était dans la maison et chacun a réussi à s'échapper presque sans vêtement, au milieu des ténèbres et de l'eau. Il y avait dans le grenier une centaine de minots de grain, complètement perdu. De tout l'intérieur de la maison, il n'est resté qu'une petite chambre intacte. Vendredi soir, le fleuve était libre jusqu'en bas du village de Verchères, et l'on s'attendait à voir la débâcle continuer ses progrès.

On lit dans la *Minerve* de mardi :

Dimanche matin, les quelques arpents de bordages devant la ville, ont cédé au courant et l'eau commence à se retirer des quais ; mais il y reste encore d'énormes amas de glace.

L'Iron Duke et le Fashion se sont rendus, dimanche, au Pied du Courant et sont encore à l'ancre en cet endroit.

C'est à peine si les traverses pourront commencer à la fin de la semaine ; la glace amoncelée sur les quais offre de sérieux obstacles. Les amas sont tels du côté de Longueuil que des bancs de glace à une hauteur assez considérable hors de l'eau, touchent néanmoins au fond même du fleuve.

Cinq ou six goélettes qui ont iverné dans les îles de Boucherville sont arrivé à au Canal.

Les nouvelles qui continuent de nous arriver d'en bas sont de même caractère. L'endroit qui a le plus souffert est, croyons-nous, l'île en face du village de Boucherville. La glace y a emporté samedi dernier, deux granges et une maison appartenant à Madame Veuve Quintal, de Boucherville, et une autre grange. Un nommé Lespérance était dans la maison avec 15 enfants à l'approche du banc de glace. Il s'empressa de les faire passer par une fenêtre et de les jeter dans un bac ; au moment où il réussissait à y pousser le dernier un glaçon emportait les contrevents, et un instant après, la maison était enlevée. Cette île n'est pas éloignée du rivage de Boucherville, et comme on pouvait facilement observer de la côte tous les mouvements des habitants de l'île, une foule immense s'était assemblée sur le rivage pour être témoin de la scène.

On nous dit que la glace en refoulant a formé vis à vis St. Sulpice, quelques bancs qui se trouvent à la hauteur des poteaux du Télégraphe.

Le fleuve est libre jusqu'à Lanoraie ; mais la glace n'a pu partir entre le quai de Lavaltrie et l'île en face, de sorte que les steamboats ne pourront peut-être pas y arrêter de sitôt.

Dimanche, on se promenait encore en canot dans les rues de Berthier ; voila près de 15 jours que cet infortuné village est dans cet état.

Aux dernières nouvelles, l'eau qui arrivait à l'église de l'Ile du Pas menaçait d'envahir complètement cette île.

Au Chenal du Moine, l'eau couvre les terres à perte de vue. La glace a renversé une maison et une grange, mais on ne signale aucun autre dommage. Les pauvres habitants sont forcés d'abandonner leurs habitations ou de s'y échafauder pour pouvoir y demeurer.

Des canaux sont aux portes des habitations et on s'y jette avec précipitation lorsque la glace devient menaçante.

L'inondation s'est fortement fait sentir à Sorel, et les maisons sur le bord du fleuve ont été baignées.

On lit dans la *Minerve* de Mercredi :

La navigation met du temps à s'ouvrir. Il nous est arrivé, avant-hier, un petit steamboat, le *John Brown*, et hier, le *Richelieu*.

Le vapeur *Richelieu* est descendu de Lachine, hier après-midi, par les rapides, et est venu à date le bassin du canal.

Ce joli vapeur a été acheté chez M. Hyde par le Bureau de la Trinité du Mont réel et mis à la disposition du Capt. Cote, qui intendant des pilots ; il est destiné au service des bouées et de la direction en général des phares entre Québec et Montréal. L'eau a monté à hauteur de plusieurs pouces et couvre de nouveau les quais. Par la légère crue a eu pour effet d'enlever beaucoup de glace des quais. Au Pied-du-Courant, les canots ont organisé une ligne régulière de traverse.

Notre correspondant télégraphique de Sorel nous annonce que le fleuve n'est pas encore libre à Lanoraie. Il est difficile de prévoir quand s'ouvrira définitivement la navigation. Notre correspondant télégraphique de Trois-Rivières nous donne aujourd'hui quelques détails et nous attirons l'attention sur cette partie de nos dépêches spéciales. La compagnie du Richelieu a bien voulu nous communiquer la lettre suivante reçue de Trois Rivières hier matin :

Trois-Rivières, 11 Avril.

La banlieue est baignée et une grande partie de notre malheureuse ville offre un triste spectacle. Les pauvres inondés sont sans feu, sans lits, sans pain. L'eau couvre tout le quartier S. Philippe et remonte, sur la rue Notre-Dame, jusqu'au magasin de M. Houliston. Les canotiers nous rappellent Venise sans carnaval. L'eau est plus haute, dit-on, que lors de la *grande digue de 43*.

La glace du lac tient bon ; mais si elle descend avec cette crue, on appréhende d'immenses désastres.

A deux heures des glaçons ont commencé à descendre. On pense que c'est la glace du lac qui se détache ; l'eau est montée de six pouces depuis hier soir.

Un hangard qui se trouve sur le quai Turcot a été mis en pièces et emporté par la glace.

On pense que la glace va faire de terribles ravages ; la moitié de la ville est inondée et on ne peut se faire une idée de la détresse qui règne partout.

Depuis que je vous ai écrit, l'eau n'a pas diminué ; au contraire, elle a augmenté d'une manière alarmante. Les brise-glace sur le quai Molson sont couverts de pas moins de deux à trois pieds d'eau. L'hôtel Farmer est entouré d'eau de tous côtés. Si la glace du lac descend avant que la débâcle se fasse en bas, il est à craindre que les maisons situées sur le bord du fleuve ne soient toutes renversée et même emportées. Enfin, toute la partie basse de la ville est submergée, c'est environ la moitié de la ville et encore c'est la partie de la ville où réside presque tous les pauvres ; aussi, vous pouvez juger de la misère qui y règne. Nous sommes heureux de voir que la corporation et les gens charitables font leur possible pour secourir les malheureux. On pense qu'en certains endroits la crue de l'eau n'a pas moins de huit pieds, et à l'heure où je vous écris elle monte encore. La glace est, dit-on encore très ferme en bas.

"Je regrette de ne pouvoir vous tenir, par télégraphe, au courant des dégâts que la glace pourrait faire, le fil ayant été emporté par la glace à la Pointe-du-Lac.

"A l'instant où je finis ma lettre, je reçois un télégraphe de l'agent de la Compagnie du Richelieu à Batiscan, M. Machildon, qui m'annonce que la glace est rendue aux Grondines et que leur localité est dans une inondation extraordinaire. Partout, nous sommes entourés d'eau.

A Québec, le pont est d'une fermeté désolante. On lit dans le *Canadien* du 10 :

"Samedi, deux chevaux traînant trois énormes plançons, ont franchi le pont et sont arrivés sans encombre de l'autre de côté. Hier soir vers 6 hs. une chaloupe venant de l'Ile d'Orléans, et montée par 5 hommes a été vue accostant à l'extrémité du pont.

Cette embarcation d'assez grandes dimensions fut ensuite montée sur la glace et traînée heureusement par son équipage jusqu'au quai du marché Finlay.

Ce matin, les voitures d'été comme celles d'hiver le traversent avec plus de sûreté que jamais."

Un correspondant de Sainte-Anne de Laperade écrit au *Journal de Québec*, en date du 10 : "Nous sommes littéralement à flot. La moitié de la population habite les greniers, une autre partie a tout à fait abandonné ses demeures qui menacent de s'écrouler. Les animaux sont refugiés dans les greniers des étables, d'autres ont été menés sur des buttes et laissés là exposés à tous les temps, quelques uns même se sont noyés. "Plusieurs bâtiments, tels que granges, étables, hangard, etc., flottent dans les champs. "La magnifique pont de Ste. Anne court grand risque d'être brisée ; celui de Batiscan est complètement déplacé par les glaces. Ces deux ponts, dont le plus court n'a pas moins de 1500 pieds de longueur, sont à peu près indispensables, et leur perte serait une immense calamité pour le public."

—Nous apprenons que M. T. T. Menelous, de St. Jean d'Iberville, a été nommé consul américain pour cette ville.

Nous rendrons compte dans notre prochain numéro du procès de Vital Pigeon, rue La municipalité de St Jean-Baptiste de Rouville. Il est très intéressant au point de vue de la loi municipale.

—Une dépêche privée d'Halifax, reçue lundi à Montréal, annonce que l'on va préparer en cette ville une grande démonstration politique aux hons. MM. Cartier et Galt, lorsque le vapeur sur lequel ils sont embarqués arrêtera à Halifax.

—On apprendra avec peine que le français saltimbanque qui depuis plus d'un an fait les délices des gamins et des badauds en général, a reçu hier soir un coup de poignard à la gorge. Ce malheureux pratiquait paisiblement sa bruyante industrie au coin des rues St. Dominique et Vitré, lorsqu'un irlandais du nom de Michael King vient lui chercher querelle. Le français-arabe, connu aussi sous le nom d'Emme-orchestre—repousse l'attaque de son adversaire et ce dernier le frappa à la gorge avec un poignard qu'il portait avec lui. L'Arabe est aujourd'hui à l'hôpital dans une condition dangereuse, et King doit comparaître ce matin même devant le Recordaire.—*Union Nationale.*

EMPOISONNEMENT MYSTÉRIEUX DE TOUTE UNE FAMILLE.—Mercredi dernier, la famille de M. A. E. Généraux, résidant dans les faubourgs Bonny, rue St. Joseph, a failli devenir la victime d'un empoisonnement dont on est aujourd'hui à rechercher les causes. Ce soir là la famille avait pris le souper à l'heure habituelle et s'était retirée dans ses appartements pour la nuit sans que rien d'extraordinaire ne se manifestât ; mais vers trois heures du matin l'un des enfants tomba subitement malade. Deux servantes furent appelées pour aider à lui porter des secours, mais elles étaient debout depuis quelques minutes à peine, lors qu'elles furent prises de pamoisons et d'étouffements tellement violents qu'elles perdirent connaissance. A peu près dans le même temps, le reste de la famille, y compris M. et Mme Généraux, en tout 9 personnes, éprouvait les mêmes symptômes d'empoisonnement. M. Généraux alla en toute hâte quérir un médecin qui grâce à l'administration opportune de contre-poisons énergiques sa famille est maintenant hors de danger. Les restes du souper doivent être soumis à une analyse chimique, mais nous n'avons pu savoir s'ils contenaient du poison ou non.—*Union Nationale.*

— Depuis mercredi le vent souffle avec une violence extraordinaire. On fait mention de plusieurs dégâts arrivés dans la journée et la nuit de mercredi. Un très grand nombre d'arbres ont été renversés dans les bois voisins, le jeu de balle du Collège, plusieurs clôtures ont subi le même sort. La violence du vent était telle que les perches étaient enlevées de dessus les clôtures.

—Le Duc de Morney laisse $8,000,000.

Décès.

Le 11 courant, à l'Hotel-Dieu de cette ville, Augustin Ledoux, de l'Ange-Gardien, à l'âge avancé de 92 ans.

"LE PERROQUET."

JOURNAL CRITIQUE, LITTERAIRE ET CARICATURISQUE.

Publication dont la moralite hautement reconnue est devenu un des passe-temps favoris des familles.

Paraît le samedi de chaque semaine,

Chaque numéro contient une ou plusieurs Caricatures politiques ou humoristiques de l'événement du jour.

Abonnement : $2·00, par année, payable invariablement d'avance, par semestre de $1.00.

S'adresser par lettre affranchie à :

C. H. MOREAU, éditeur
No. 126, rue Notre-Dame,
Montréal, 11 Avril, 1865.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS.
Ancien Bureau de M Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

Situations Demandées.

Un homme et son épouse, en état de tenir une bonne école Française et Anglaise, et d'enseigner le piano désirent trouver une situation comme tel. De plus l'homme peut remplir la fonction de Maître Chantre ; et même celle de Bédeau.

Pour plus ample information s'adresser au Rév. M. Poulin, à l'Evêché de St. Hyacinthe.
34 Mars, 1865.

PERDU.

Un CHAPELET renfermé dans un [illegible] ROUGE ciselé ; le Chapelet et [illegible] et les graines sont d'un bois [illegible] celui qui le rapportera à ce bureau [illegible] ment récompensé.

BOTTES A $2. 50.

J. F. McBRIDE,
ROUGEMONT.
Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,
En gros et en détail.
Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre
J. F. McBRIDE.
Rougemont, Août, 1864.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne... ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces qui devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13. St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 14 Avril 1865. No. 14

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :

Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges,
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.

W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.
St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

Soumissions

POUR LA

Construction d'une Prison

DANS LA

VILLE DE SHERBROOKE.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le VINGT-SEPT courant, à MIDI, des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, pour la CONSTRUCTION d'une PRISON dans la Ville de Sherbrooke.

A dater de SAMEDI, le QUINZE du courant, on pourra voir et examiner dans ce Bureau les Plans et Devis de cette bâtisse.

Les Soumissions devront être endossées : "Soumission pour la Construction d'une Prison à Sherbrooke."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms, prénoms et adresse, en toutes lettres, ainsi que la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter caution de l'exécution du contrat.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse Soumission, ni aucune d'elles.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics.
Québec 3 Avril 1865.

LICITATION.

1o. UN LOPIN DE TERRE d'un arpent en superficie, situé sur le troisième rang de St. Hilaire.

2o. UN LOPIN DE TERRE à bois situé en la dite paroisse de St. Hilaire formant VINGT QUATRE ARPENTS en superficie.

3o. UNE TERRE située en la paroisse de St. Jean Baptiste de Rouville, formant QUATRE VINGT SIX arpents en superficie.

4o. UNE TERRE en la susdite paroisse formant TRENTE ET UN arpents en superficie.

5o. UN LOPIN DE TERRE situé en la susdite paroisse formant QUATORZE arpents en superficie.

6 UN LOPIN DE TERRE en la susdite paroisse formant DEUX arpents QUATRE VINGT QUATORZE Perches en superficie.

7 UNE COUPE DE BOIS sur la Montagne de Ringemond formant CINQ Arpents et QUATRE VINGT QUATORZE Perches en superficie.

Ces terrains, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre BAZILE BLANCHARD et défunte MALTHILDE DION son épouse.

Les deux premiers immeubles ci-dessus désignés pour être vendus à TROIS HEURES DE L'APRES MIDI devant l'Eglise de St. HILAIRE, les quatres suivants à la Porte de l'Eglise de ST. JEAN BAPTISSE de Rouville à DIX HEURES DE l'AVANT-MIDI LUNDI LE VINGT QUATRIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL COURANT et le septième à la Porte de l'Eglise de ST. DAMASE à ONZE HEURES DE L'AVANT-MIDI, le lendemain le VINGT CINQ du même mois.

M. LEMONDE, N. P.

St. Jean Baptiste 3 Avril 1865.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON VALE DU 1er AU 31 MARS 1865.

Adrien, E.	
Boivin L. J.	Bousquet Samuel
Coté Joseph	
Desmarais Joseph fils	Dozois Joseph
Dussault JBte	Desloge Michel 2
Donois Louis	Desmarais Médard
Dery Joseph	
Félintreault Octave	Fréchette Ambroise
Fraser Alex	
Gosselin Edouard	Girard Xavier
Humes Samuel	
Joly Amable	
Lécau Louis	
Murry Peter	McLeod Mary Miss
Poulin Rémie	Pendrétte dit Lavigne E.
Rochelo Joseph	Rossonette Frank
Robert François	Rémond Narcisse
Benjamin Joseph.	

A. Q. DUBOIS, M. P.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DU 1er AU 30 MARS 1865.

Arbour Johny	Archambeault L
Bachand Alexi	Brizaille Alexi
Blanchette Xavier	Brouillée Michel
Bousquet Zoé Dlle	Blanchard Mari
Beaudry Edmond	Bernard Antoine
Bernard Vilbon	
Coltendo Joseph cap	Côté Antoine 2
Chapedelaine Pierre	Chagnon Toussant
Délage Louis	Desmarais Hermia Mrs.
Dubois Joséphine Delle	2
Fauteux H	
Guernon Pierre fils	Gervais Charles
Gaouette Antoine	Guertin Mde
Gauvin Rémie	Gélité P
Hébert Matilde Delle,	
Longland John	Légaré Nicolas
Laflamme Louis	Laurence Louis
Lafleur Pierre	Lavois Olivier
Leclaire Sophie Dame	Lacroix Sophi Delle
Morin Joseph	Milord Israël
Mécier Célina	Malihiot François
Marin Louis	
Parronto Pierre	Plamondon Baptiste
Pilot Joseph	Petits Alexander
Paillé François X.	Paillé Xavier
Royer Jean	
St. Armand E Delle	St. Jermain Rémi
Sigotte Toussaint	Spring Peter
Sassevillle Marie.	
Tétreau Henri	Trempe Augustin
Tête Chabot Cécile	
Valsh & Généreux	Vilmère Louise Delle

CORPORATION DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que les rôles de perception de la municipalité de la Cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné. Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des Cotisations sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les vingt jours de cette date, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 1er Avril 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B. MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865 —1a.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin de 20 ou 24 pieds de front sur 36 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de St Hyacinthe, vis-à-vis le marché.
S'adresser à ce bureau.
8 Mars 1865.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les ½ sont en culture, tenant d'un côté à la terre du Collège, avec la maison, grange et autres bâtisses.
Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St. Dominique ou à ce Bureau.

Terre a Vendre.

Dans le 4e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large ; une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865. — 3m.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE BEDFORD.

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE BEDFORD.

Le trentième jour de Mars, mil-huit-cent soixante et cinq.

No. 327.

GARDNER WELCH, de la Paroisse de St. Romuald de Farnham, dans le District de Bedford, Cultivateur,
Demandeur

vs.

GRÉGOIR BÉRARD, le jeune, ci-devant du même lieu mais à présent en lieux inconnus,
Défendeur.

Il est ordonné sur la Requête de Messieurs O'HALLORAN & BAKER, Avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Henry B. Martin un des Huissiers assermentés de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, agissant comme tel pour le dit District de Bedford, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile dans cette partie de la Province du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Bedford, que le dit Défendeur soit par un avis inséré deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelle publié à Waterloo dans le dit District, appelé "The Advertiser," et deux fois en langue française dans le papier nouvelle publié à St. Hyacinthe, dans le District voisin, appelé "Le Courrier," sommé de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avis et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

Par ordre
FREDERICK T. HALL,
G. C. C.

12 avril, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
437, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
MONTREAL.
A toujours en Magasin,—
Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Frères, Side-Boards, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE BEDFORD.

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE BEDFORD.

Cinquième jour du mois d'Avril, mil huit cent soixante et cinq.

No. 329.

GEORGE WHITFIELD, de Barbadoes dans les Isles Caribbéennes, Commerçant,
Demandeur.

vs.

LOUIS ADAM, de la Paroisse de St. Romuald de Farnham, dans le District de Bedford, Cultivateur,
Défendeur.

Il est ordonné sur la Requête de Messieurs O'HALLORAN & BAKER, Avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Henry B. Martin, l'un des Huissiers assermentés de la Cour Supérieur, agissant comme tel dans le District de Bedford, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile dans cette partie de la Province du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Bedford, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelle publié à Waterloo, dans le dit District, appelé "The Waterloo Advertiser," et deux fois en langue française, dans le papier nouvelle publié à St. Hyacinthe, dans le District voisin appelé "Le Courrier," sommé de comparaître devant cette Cour et là de répondre à la demande du Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le refus du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

Par ordre
FREDERICK T. HALL,
C. C. C.

12 avril, 1865.

CORPORATION MUNICIPALE
DE LA PAROISSE DE
ST. JEAN-BAPTISTE DE ROUVILLE.

A une Session Spéciale du Conseil Municipal de la Paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, convoquée par avis donné à tous les Membres du dit Conseil et annoncée à la porte de l'Eglise et tenue au lieu fixé par Règlement et aussi le lieu ordinaire des séances du dit Conseil, LUNDI, le TROISIÈME jour du mois d'AVRIL, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent-soixante-cinq, conformément à l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860, à laquelle assemblée sont présents : François Robert, maire, et les Conseillers Guertin, Marcoux, Desmonds, Blanchard (Basile,) Blanchard [Charles-fils] et Vincelette, tous membres du dit Conseil et formant le corps des Conseillers au complet, après la lecture faite des procédés de la dernière séance et iceux approuvés, le Conseil fait et ordonne le Règlement suivant :

Règlement No. 51.

Prohibant la vente des liqueurs fortes dans la municipalité.

Attendu les bons résultats découlant de l'absence de trafiquant de liqueurs fortes dans la municipalité, et voulant continuer à être favorisés des mêmes bienfaits ; a ces causes, le Conseil Municipal de la Paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, *décrète, ordonne et statue*, en vertu du 16ème paragraphe de la 27ème section de l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860 et de l'Acte de Tempérance de 1864 : "Que la vente en détail des liqueurs fortes, spiritueuses, vineuses, Alcooliques, Eau-de-vie, Rum, Whiskey, Porter, Ale, Cidre et de la Bière, soit prohibée dans la Municipalité pour l'année commençant au Premier Mai, mil huit cent soixante cinq.

(Signé,)
FRANÇOIS ROBERT,
Maire.

C. S. GIGON,
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de St. Jean-Baptiste de Rouville.

[Vraie copie,]
C. S. GIGON, S.-T. C. M. de St. J. B. de R.

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par les présentes donné, aux Electeurs Municipaux de la paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, que, LUNDI, le QUINZIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin, dans la Salle publique du Presbytère de la dite Paroisse, une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des dits Electeurs Municipaux aura lieu aux fins de tenir un POLL dans le but de décider si le RÈGLEMENT ci-dessus devra être ou non approuvé par les dits Electeurs ainsi réunis.

C. S. GIGON, S. T.
C. M. St. J. B. de R.

St. Jean-Baptiste de Rouville,
11 Avril, 1865.

SOCIETE D'AGRICULTURE DU
COMTE DE ROUVILLE.

Prix offerts aux souscripteurs.

1e *classe, Pour la terre la mieux tenue ; 4 prix*, 8, 6, 4, 3, *piastres.*

2e *classe. Pour deux arpents de bled ; 7 prix*, 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastres.*

3e *classe, Pour un arpent de Bled-d'Inde ; 7 prix* 8, 6, 5½, 5, 3, 2. 1 *piastre.*

4e *classe, Pour 2 arpents de Prairie Nouvelle ; 7 prix*, 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastre.*

5e *classe, Pour ½ Arpent de Fèves ; 5 prix*, 6, 5, 4, 2, 1 *piastre.*

6e *classe, pour ½ arpent de terre semé en Oignon ; 3 prix*, 4, 3, 4 *piastres.*

7e *classe, Pour ½ arp. de Betteraves, Carottes, Navets ou Panets, semés indistinctement ; 7 p*, 8, 7½, 7, 6, 4, 3, 2 *piastres.*

8e *classe, Pour trois arpents de pois ; 6 p.*, 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*

9e *classe, Pour 3 arp. d'Avoine ; 6 p*, 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*

10e *classe, Pour 1 arp. de Lin ; 7 p.*, 6, 5½, 5, 4½. 4, 3, 2 *piastres.*

11e *classe, Pour ½ arp. de Lin ; 6 p.*, 5, 4, 3, 2 *piastres.*

12e *classe, Pour 2 arp. d'Orge ; 6 p.*, 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*

13e *classe, Pour 10 arps. de Pasage, 7 p.* 5, 4½, 4, 3½, 3, 2½, 2 *piastres.*

14e *classe, Pour 30 Carottes ou Betteraves avec 50 Oignons plantés pour la graine, 7 p.*, 4 3½, 3, 2½, 2, 1½, 1 *piastre,*

15e *classe, Pour ½ arp. de Terre planté en Tabac ; 7 p*, 4, 3½, 3, 2½, 2, 1½, 1 *piastre.*

16e *classe, Pour 1 arp. de Pomme de Terre ; 7 p.*, 6, 5½ 5, 4½, 4, 3½, 3 *piastres.*

17e *classe, Pour le meilleur Etalon ; 4 p.* 8, 7, 6, 5 *piastres.*

18e *classe, Pour la meilleure Jument Poulinière avec son Poulain ; 7p.*, 6, 5½ 5, 4½, 4. 3½, 3 *p.*

19e *classe, Pour un Poulain de 2 ans, 4 p*, 3, 2, 1½, 1 *piastre.*

20e *classe, Pour un Poulain d'un an ; 4 p.*, 3, 2, 1½, 1 *piastre.*

21e *classe, Pour 1 Taureau âgé de 2 ans ; 4 p.*, 6, 4, 3, 2 *piastres.*

22e *classe, Pour un Taureau d'un an ; 4 p.* 6, 4, 3, 2 *piastres.*

23e *classe, Pour la meilleure Vache à lait : 7 p.* 6, 5½. 4½, 4. 3½, 3, 2 *piastres.*

24e *classe, Pour 1 Génisse d'un an ; 4 p.*, 4½, 3½, 2½, 2 *piastres.*

25 *classe, Pour une Génisse de 2 ans 4 p.*, 4½, 3½ 2½, 2 *piastres.*

26e *classe, Pour un veau du printemps ; 4 p.*, 4½, 3½, 2½, 2 *piastres.*

27e *classe, Pour un Cochon entier de l'année qui devra être hiverné ; 4 p.*, 4, 3. 2 1 *piastre. Mais ces prix ne seront payés qu'en Mars, et un certificat sera donné au Secrétaire que le dit Cochon est vivant et entier.*

28e *classe, Pour une Truie de l'année ; 4 p.*, 4, 3, 2, 1 *piastre. Ces prix ne seront payés qu'en Mars, et un certificat sera donné au Secrétaire que la dite Truie est vivante.*

29e *class, Pour un Bélier d'un an ; 5 p.*, 5, 4, 3, 2½, 2 *piastre.*

30e *classe, Pour un Bélier du printemps, 5 p*, 5, 4, 3, 2½, 2 *piastres,*

31e *classe, Pour un vieux Belier, 5 p.*, 5, 4, 3, 2½, 2 *piastres.*

32e *classe, Pour 2 vielles Brebies ; 5 p*, 3½. 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*

33e *classe, Pour 2 jeunes Brebies du printemps ; 5 p.*, 3½, 3, 2½. 2½, 2 *piastres.*

34e *classe, Pour 2 jeunes Brebies d'un an ; 5 p.*, 3½, 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*

35e *classe, Pour 20 lbs. de Beurre ; 5 p*, 1½, 1½, 2½, 1, 50 *cents.*

36e *classe, Pour 25 lbs de sucre en pain ; 6 p.*, 2, 1½, 1½, 1, 1½ 50 *cts.*

37e *classe, Pour 10 verges de grosse étoffe canadiennes pressée, foulée et rasée ; 6 p.*, 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

38e *classe, Pour 10 verges de Flanelle pure laine blanche ou de couleur ; 6 p.*, 2, 1½, 1½, 1½ 1, 50 *cts.*

39e *classe. Pour 10 verges de petite Etoffe brute point foulée ; 6 p.*, 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts*

40e *classe, Pour 10 verges de Toile canadienne ; 7 p.*, 2½, 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

41e *classe, Pour 10 verges de Toile Canadiene de couleur ; 7 p.*, 2½, 2, 1½, 1½. 1½, 1, 50 *cts.*

42e *class. Pour 10 lbs fromage ; 5 p.*, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

43e classe, Le Major Campbell Président de cette société, offre un prix de 10 piastres pour les deux meilleures arpents de terres semés en Carottes, Betteraves ou Navets.

44e classe, Le Major Campbell offre un prix de 5 piastres pour le meilleur instrument aratoire.

REGLEMENTS.

1o. Aucun compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe. Aucun prix ne sera donné à moins que l'animal ou effet ne le mérite. Les animaux ou effets qui ont déjà remporté un prix aux exhibitions précédentes n'auront plus de prix dans la même classe, ainsi que pour la terre la mieux tenue.

2o. Le compétiteur n'aura droit à un prix à moins que l'animal exhibé n'ait été au moins un mois avant l'exhibition en sa possession excepté les étalons qui devront être dans le comté depuis le 1er Mai dernier et qui ont servi les juments.

3o. Les étoffes, toiles, flanelles, beurre, fromage, sucre, et autres effets exhibés auront été faits ou manufacturés par les compétiteurs dans leurs maisons avec leurs produits dans le comté, et il est de plus entendu que les étoffes et toiles seront filées et teintes par les compétiteurs eux-mêmes dans leurs propres maisons.

4o. Des prix extras seront accordés pour des effets de manufactures, Broderies, Peintures et des instruments d'agriculture.

5o. Il faut que les pièces d'étoffe, flanelle et toile soient apportées toutes entières.

6o. Il ne sera pas permis de diviser les pièces d'étoffes, flanelles et toiles en plusieurs coupons et de les exhiber par diverses personnes. Si une telle fraude est découverte, les individus qui s'en rendront coupables perdront les prix qu'ils auront mériter.

7o. Les exposants qui se tiendront près des juges pendant leurs examens et qui leur indiqueront leurs effets ou animaux perdront leurs prix.

8o. Pour être membre de cette société il faut avoir souscrit et payé au moins 1 piastre, le ou avant le 1er Juin prochain au Président ou au Directeur où réside le souscripteur.

9o. Les entrées pour les 16 premières classes et pour les 43e et 44e classes qui sont de 50 centins par chaque entrée seront payées le ou avant le 16 juillet prochain au Secrétaire ou au Directeur de la paroisse.

10o. La visite des 16 premières classes et des 43e et 44e classes commencera le 17 juillet prochain au matin par la paroisse de St. Hilaire St. Mathias, Ste. Marie, Ste. Angèle, St Jean-Baptiste, St. Césaire, Ange-Gardien et St. Paul.

11o. L'exposition des 26 dernières classes d'animaux et effets aura lieu à Rougemont le 27 septembre prochain à 10 heures de l'avant midi sur la propriété de Michel Frégeau Ecr.

12o. Aussitôt l'exposition terminée, il y aura une vente par encan ou de gré à gré de béliers, brebis cochons veaux et autres animaux des plus belles races.

13o. Les compétiteurs remarqueront qu'ils ne pourront pas avoir de prix pour les légumes semés plus de deux années consécutives sur le même terrain.

F. X. BEIQUE, *Vice-Président.*
J. B. ST. ONGE, *Secrétaire-Tresorier.*
St. Césaire, 26 Mars 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

X.—*L'interrogatoire.*

(Suite)

—J'ai expliqué déjà comment je me trouvais porteur, outre le mien, des passe-ports de mes deux associés. Voyez donc citoyen brigadier, quel est parmi ces papiers celui qui appartient à Jean Auger, natif de Fromenceau, exerçant la profession de marchand forain ; c'est celui-là qui est le mien. Mais vous le trouverez plus facilement que moi, car je ne suis pas fort sur la lecture.

Le brigadier s'empara du portefeuille pour en étudier avec soin tout le contenu. Daniel s'approcha vivement du coupteur :

— Citoyen, demanda-t il à demi-voix, êtes-vous en effet du village de Fromenceau dans la ci-devant province d'Anjou ?

—Il le faut bien, puisque mon passe-port le dit; dit le colporteur d'un ton cauteleux.

—Alors vous devez connaître les gens de ce pays, et vous serez sans doute en état de fournir des renseignements sur quelques-uns d'entre eux ?

—Il y a très longtemps que j'ai quitté mon village ; cependant cela ne sera pas impossible.

—Eh bien donc ! aussitôt que vous aurez entièrement satisfait à la justice, nous causerons plus à loisir, et je vous donnerai peut-être une commission où vous trouverez votre profit.

Le Beau-François s'incline d'un air étonné.

—De quoi s'agit-il donc ? demanda le brigadier qui, tout en épluchant le portefeuille n'avait pas perdu un mot de cette conversation rapide.

—De choses étrangères à l'affaire criminelle que vous instruisez en ce moment, répliqua Daniel ; le lieu de naissance de cet homme vient de me rappeler un engagement que j'ai pris envers mon malheureux oncle, et je le remplirai quoi qu'il m'en coûte.

Vasseur n'insista pas, et il poursuivit ses recherches.

La singularité de ces trois passe-ports trouvés sur une même personne paraissait bien un peu louche au brigadier comme déjà elle avait paru à Daniel ; mais à cette époque l'ordre le plus parfait ne régnait pas dans le service des papiers de sûreté, et de forts honnêtes gens pouvaient être pris en faute sur ce chapitre. D'ailleurs, François expliquant cette circonstance avec une simplicité qui semblait devoir exclure le soupçon. Quant à la ressemblance des signalements, elle n'avait pas une grande importance ; sauf certains cas de difformité apparente, la plupart de ces signalements, griffonnés par un employé distrait, différaient très-peu les uns des autres. Aussi le brigadier Vasseur ne vit-il rien de bien brave dans tout cela ; et après s'être assuré que le portefeuille ne contenait en outre que de factures et de papiers insignifiants, il le rendit à son propriétaire en disant encore une fois !

—C'est bien !

Mais il ajouta presque aussitôt avec une sorte de colère :

—Qu'on les fouille !

Les gendarmes obéirent. Pendant qu'ils procédaient à cette opération, le Beau François ne put cacher tout à fait certains signes de malaise. Il ne craignait rien pour lui-même, car il avait pris ses précautions dans la prévision de ce qui arrivait ; mais il était beaucoup moins sûr de son compagnon, dont il connaissait de longue date l'irrésistible penchant pour le vol. Il avait compté sans la finesse du jeune scélérat, car on ne trouva rien de suspect dans ses vêtements. Les poches du Beau-François contenaient seulement une petite somme en assignats et en argent, qui ne dépassait pas les exigences de son commerce ; celles du Borgne, une vingtaine de francs en papier et quelque monnaie. On visita également la balle et le paquet de l'autre. La balle se composait de mercerie et de menue quincaillerie ; le paquet, de pauvres effets de rechange. Au reste, on ne découvrit ni armes, ni bijoux, ni aucun objet d'origine douteuse. Le brigadier se reconnut enfin battu.

—Allons ! laissez-les, dit-il d'un air pensif ; il n'y a décidément pas de prise sur eux. Il faut donc les lâcher, après qu'ils nous auront déclaré où l'on pourra les assigner comme témoins....Oui, qu'ils s'en aillent. Et pourtant je ne sais pourquoi j'ai dans l'idée qu'ils sont les plus grands vauriens de la terre

Mais le Beau-François avait déjà retrouvé son assurance.

—Citoyen brigadier, reprit-il d'un ton de reproche, ceci n'est pas bien....Après avoir été cruellement maltraités par les brigands, nous sommes conduits devant vous comme des coupables ; on nous interroge, on nous fouille, on bouleverse nos effets, on nous malmène, de toutes manières, et quand il est prouvé que nous sommes d'honnêtes gens, vous vous dites des injures....Cela est-il dans votre droit !

(La suite au prochain numéro.)

PROCES DUCONDU.

(Suite.)

ALEXANDRE DUFRESNE.— Je connais le prisonnier à la barre depuis 15 ans, il est avocat ; il demeure à St. Jean. Je l'ai toujours connu comme paisible et doux.

Par M. JOHNSON.—Depuis qu'il est avocat, il a pratiqué à St. Jean.

Il a pratiqué, je crois, pendant le terme de novembre dernier, avant l'accident en question.

DR. JOS. DRAKE est assermenté.—Je suis médecin et chirurgien. J'agis comme médecin interne à l'hopital anglais. Je connais le prisonnier depuis qu'il a été transporté à l'hopital le 30 novembre dernier. Il a été amené à l'hopital entre 5 à 6 heures du soir ; je ne puis le dire précisement. Il était blessé au côté ; cette blessure parait avoir été causée par un coup de pistolet. Il y avait deux déchirures dans la peau, une par laquelle la balle était entrée et l'autre par laquelle elle était sortie.

Il m'a paru évident que le prisonnier était sous l'influence des liqueurs. Il n'était pas dans un état calme. Il n'a pas dormi de la nuit. J'ai été informé du fait par les gardes-malades. Le soir, je me suis aussi aperçu que le prisonnier était très nerveux et tremblant ; il n'était pas dans une position pour transiger des affaires, mais cependant il répondait bien aux demandes que je lui posais. Le prisonnier ne paraissait pas avoir perdu beaucoup de sang. La blessure n'était pas dangereuse. Cette blessure était immédiatement en avant du cœur. La blessure était à un endroit dangereux mais le canon ayant été posé obliquement, la balle a glissé sur la peau.

Par M. JOHNSON. Je n'avais pas vu le prisonnier avant cette affaire. Le prisonnier est resté 19 jours à l'hopital, ensuite a été conduit à la prison. Le lendemain matin de l'accident, le prisonnier était d'une plus grande excitation. Pendant les 19j qu'il était demeuré à l'hopital, j'ai remarqué que le prisonnier, 3 ou 4 quatre jours après son entrée à l'hopital, a eu des illusions. Il croyait voir autour de son lit des personnes qui n'y était pas. Les personnes saines d'esprit qui ont les fièvres ont des illusions. Celles du prisonnier tenaient du delire. J'ai vu le prisonnier immédiatement après son entrée à l'hopital. J'ai parlé au prisonnier au sujet de sa blessure, il ne m'a pas donné une réponse satisfaisante. Il paraissait abattu. Le prisonnier était dans un état tel que je n'aurais pas voulu le laisser seul ; cependant je ne puis juger s'il était sain d'esprit ; il a bien répondu à mes questions.

Par M. KERR.—Je considère une personne attaquée de la fièvre et qui a des illusions comme étant dans le délire.

DR. FENWICK.—Je suis médecin général de l'hopital anglais. Je connais le prisonnier. Il a été admis à l'hopital le dernier jour de novembre. J'ai vu le prisonnier le lendemain matin. A ce temps il paraissait très morose, taciturne et excessivement abattu. Il n'a pas répondu aux questions que je lui posées. Il était blessé au côté gauche. Le prisonnier paraissait beaucoup souffrir et avoir le cerveau troublé. Le prisonnier avait des illusions ; il lui semblait voir des boules de feu et des personnes autour de lui. Il était dans un état d'esprit qui n'était pas sain. Il paraissait avoir cette maladie depuis plusieurs jours. Cette maladie a pû être causée par des excès de boisson ou des troubles de ménage.

Par M. JOHNSON.—Je diffère d'opinion avec le Dr. Drake, je ne crois pas que l'affectation a été causée par le *delirium tremens*. Cette maladie n'était pas une maladie chronique, mais une maladie aigue. Mon opinion est corroborée par le traitement que j'ai donné au prisonnier. Il s'est trouvé mieux quelques jours après le traitement. C'était une attaque passagère. D'après ce que j'ai pu juger, le lendemain matin, je pus dire que le prisonnier n'était pas sain d'esprit le 30 novembre au soir. Je base mon opinion sur les symptômes que j'ai remarqué chez le prisonnier.

Relevée.

Jean de Beaufort, sergent de police, est assermenté.—J'appartiens à la force de police de Montréal depuis deux ans. Le 30 novembre, j'ai vu le prisonnier à la station de police à la place Jacques Cartier. Je l'ai vu arriver à la station de police. Il est arrivé à 5 à 6 heures du soir ; à première vue j'ai été sous l'impression qu'il était ivre ; après l'avoir examiné plus longtemps, je me suis apperçu qu'il n'était pas ivre, et j'en suis venu à la conclusion qu'il avait le cerveau dérangé.

Par M. Johnson.—Je lui ai demandé s'il avait réellement en intention de tuer sa femme. Il m'a répondu par des paroles incohérentes. Il me dis it : "Je souffre, j'ai mal à la tête, aux pieds, je suis bien assis, je suis mal assis." D'après l'incohérence des paroles, j'ai conclu qu'il était fou.

P. E. Picault est assermenté.—Je suis médecin et chirugien. Le soir de son arrestation, j'ai vu le prisonnier à la station de police, à la place Jacques-Cartier. Il était dans un état d'exaltation extraordinaire, de surexcitation mentale. Il sentait la boisson. Dès le moment j'ai été sous l'impression qu'il était sous l'influence de liqueurs, qu'il avait bu plusieurs jours de suite au paravant. Tout le système nerveux paraissait complètement ébranlée. Ses yeux étaient injectés de sang et hagards.

Nous sommes sortis ensemble vers 6 heures et demi du soir. Je le connais très-bien. Pendant tout l'espace de temps que le prisonnier a passé avec moi, je n'ai pu le faire asseoir, il a toujours marché dans mon bureau et il m'a continuellement parlé de ses affaires avec sa femme, j'ai essayé d'amener la conversation sur un autre sujet ; mais je n'ai pu réussir, il en venait toujours là. Entre autres choses, il me disait qu'il était dégouté de la vie, et que par moment il était tenté de s'ôter la vie. Le 30 novembre, je l'ai vu à 4 heures de l'après-midi, et peut-être un peu plus tard, au coin de la Rue Notre-Dame et St. Gabriel. Je lui ai d'abord adressé la parole, il ne m'a pas répondu, mais traversant la Rue Notre-Dame, il a continué à marcher dans la rue du côté de la paroisse. J'ai été sur le moment surpris et vexé ne sachant pas pourquoi il ne voulait pas me répondre. Voyant cela, je l'ai suivi du côté opposé. Rendu près de chez Masson, j'ai traversé le chemin et je lui ai dit : " Tiens nous allons du même côté. " Sans me regarder il a dit : " Je suis allé trop loin," et il est retourné sur ses pas. Alors je l'ai regardé aller, et je me suis dit : " il est fou. " La veille du jour en question, je suis positif qu'il n'était pas ivre. Même en sortant du bureau, je lui ai offert d'aller prendre quelque chose ; il m'a répondu : Je te remercie, je n'en ai pas pris depuis longtemps. " Je suis positif à dire que 2 ou trois jours au paravant, il n'avait pas pris de boisson ; au moins je ne m'en suis pas apperçu.

Alfred Charland, Ecr., avocat, de St. Jean, est assermenté.—Je suis avocat pratiquant à St. Jean, même ville qu'habitait le prisonnier. Je pratique à St. Jean depuis près de deux ans. Je connais le prisonnier à la barre depuis à peu près 10 ans. Je le connais intimement depuis 4 à 5 ans. J'ai eu de fréquents rapports avec le prisonnier à la barre. Le prisonnier venait souvent à mon bureau fumer la pipe. Dans mes rapports avec lui depuis à peu près un an, je l'ai trouvé d'un caractère excentrique ; cette excentricité est augmentée depuis le départ de Mme. Ducondu. Tous ses confrères et moi, nous disions qu'il était fou. Quant à moi, je ne le croyais pas fou, mais je le considérais comme attaqué de monomanie.

Par M. Johnson.—M. Ducondu a cessé de pratiquer au terme de novembre. Quand j'allais chez lui je m'apperçevais qu'il ne travaillait jamais à ses affaires. Moi et mes confrères on croyait que l'excentricité extraordinaire de M. Ducondu lui avait fait perdre sa magnifique clientelle.

La defense ayant terminée sa preuve, M. Johnson se lève pour adresser le jury. Il discute les témoignages des differents temoins, les commente soigneusement, et en fait ressortir avec impartialité tout ce qui peut servir à la poursuite et à la défense. Il combat le système adopté par les avocats du prisonnier ; même les témoins qu'ils ont amenés pour prouver qu'il était attaqué d'aliénation mentale ayant la perpétration de ce terrible attentat, n'ont pu prouver seulement que ses actes étaient empreints que d'une excentricité extraordinaire et non entachés de folie. Mme. Ducondu, dans son témoignage dit que depuis à peu près un an elle avait remarqué que son cerveau était ébranlé ; mais elle nous déclare que lors de sa visite, le 30 novembre, le prisonnier était calme et raisonnait parfaitement. Même après le crime, tout les temoins s'accordent à dire qu'il était parfaitement calme et impassible. Et il a répondu à ceux qui lui demandaient pourquoi il avait tiré sur sa femme : " Je me souviens bien de ce que j'ai fait ; j'avais mes raisons pour agir ainsi. " Evidemment ceci prouve que le prisonnier avait conscience de l'acte qu'il a commis.

Plusieurs temoins sont venus dire qu'à la police et à l'hôpital, le prisonnier avait donné des signes de folies ; c'est-à-dire qu'on l'avait cru tel d'après l'incohérence de ses paroles. Mais n'est il pas naturel qu'un homme de sa profession, qui connaissait toute l'énormité d'un tel méfait, n'ait pas eû recours à ces moyens, pour éloigner de lui le châtiment que mérite une semblable action. Le système employé par la défense ne peut donc se soutenir. Malheureusement il n'est que trop vrai que le prisonnier n'a agi qu'avec connaissance de cause et de dessein prémédité. Toutes les circonstances de ce terrible attentat le démontrent ; le prisonnier est coupable et il doit être condamné. Mais c'est aux jurés à décider, s'ils croient que le prisonnier était atteint de folie lors du crime ils doivent l'absoudre ; s'ils pensent qu'il a agi avec connaissance parfaite, ils doivent rendre un verdict de culpabilité.

Après que Son Honneur le juge eut donné sa charge qui est très-forte contre le prisonnier, les jurés sont entrés dans la chambre pour délibérer. Quoiqu'il fût cinq heures, Son Honneur demeura sur le banc jusqu'à cinq heures et demi ; alors voyant que les jurés ne s'accordaient pas, il ajourna la Cour jusqu'à lundi matin à dix heures, les jurés étant condamnés à la réclusion jusqu'à ce jour.

Lundi, 3 avril.

A l'ouverture de la Cour, les jurés ont déclaré qu'ils n'étaient point d'accord. Ils ont été informés qu'ils seraient renfermés jusqu'à ce qu'ils en viennent à une conclusion, et que s'il était nécessaire, ils seraient détenus jusqu'à la fin du terme.

Mardi, 4 avril.

A 10½ heures, ce matin, les jurés ont rapporté un verdict de culpabilité contre Edm. Ducondu, accusé d'avoir déchargé une arme à feu sur sa femme, et l'ont en même temps recommandé à la clémence de la cour.

Le juge les a félicités du verdict qu'ils avaient rendu. " C'est, dit-il, le seul verdict que l'on devait attendre de douze honnêtes hommes.

—Les charpentiers de maison sont en grève à New-York à ce moment. Ils réclament une augmentation de 50 cts sur leurs salaires quotidiens c'est à-dire $3.50 par jour. Environ 15,000 ouvriers se trouvent sans travail par suite de cette grève qui se fait d'une manière paisible.

CROIX ACROSTICHE.

O crux, ave, spes unica !

O croix, sublime autel, notre unique espérance,
Croix sainte, où s'accomplit l'holocauste, salut !
Répands sur nous ton baume, arbre de délivrance :
Un miracle a du globe arraché la souffrance...
Christ expira sur toi quand le Ciel le voulut.—
Auguste et doux Sauveur, Ô rédempteur du monde,
Vase d'amour, agneau **CRUX** fixé pour nous sur l'onde
Entends notre supplique : Au bord du gouffre immonde
Sauve encor tes enfans ! Vaincus à tes genoux !
Pardonne à leurs méfaits, Espoir divin de tous !...
Représentant du mal les **S PES** saintes mesures,
Ranima leur cœur p**UNI CA** chant mille blessures,
Un monde entier, Jésus, par toi renouvelé, [sures.
Sa reçu, ne connait que ton sang pour baptême ;
Il s'abrite en ton sein, d'où ce sang a coulé...
Conduis ses flots sur nous, magnanime immolé,
Afin que nous l'allions revoir dans le Ciel même !

COURRIER DE ST-HYACINTHE

Vendredi, 14 Avril, 1865.

Les Maraudeurs.

Lundi matin, à dix heures, les prisonniers confédérés comparaissaient à Toronto devant le Recorder Duggan.

M. Harrison représentait la couronne ; l'avocat des prisonniers était absent.

Les témoins examinés ne dirent presque rien de neuf. L'un d'eux déposa seulement qu'on parla fortement à Toronto de l'expédition de St. Albans ; qu'il prit lui-même part aux délibérations et que Young était avec eux.

Après l'audition des témoins le Recorder déclara qu'il n'avait de preuves que contre Young et il mit en conséquence les quatre autres prisonniers, Teavis, Swager, Marcus, Spurr et Hutchinson en liberté.

Cette décision fut reçue par les acclamations de la foule.

L'essort qu'on leur a laissé prendre donne un démenti formel aux alléguès de ceux qui affirmaient que le gouvernement ne les avait fait transférer à Torontoque pour donner une chance au gouvernement americain d'obtenir leur extradition de juges moins favorables à leur cause. N'est-il pas curieux de voir que pendant que les journaux de l'opposition s'arrachent les cheveux de désespoir en voyant la noirceur de la conduite du " Tibère " qui a nom Cartier, vis-à vis des jeunes confédérés, ceux-ci respirent en liberté l'air pur du printemps et jouissent des rayons de notre beau soleil d'avril, au milieu des sympathiques amis et admirateurs des " deux sexes " attachés à leurs pas.

En rendant à la liberté les prisonniers confédérés, les tribunaux du Haut-Canada ont joué un bien vilain tour aux journaux démocrates ; cela allait si bien à telle petite feuille mal élevée de notre voisinage de crier à l'*infamie*, aux *monstruosités* ; à tel jeune moraliste, à la mauvaise foi, au scandale, à l'immoralité, à propos de cette affaire, qui vraiment il est pénible de leur voir perdre une si belle aubaine d'exercer leur métier.

Comment aller poser les *jeunes victimes*, devant le public, maintenant que les chaînes sont brisées, que les verrous sont tombés, qu'elles sont libres ! Plus d'échafaud, pas même l'ombre d'une prison, pour alimenter une phrase à effet, attendrir un bon public et lui arracher un cri d'indignation contre les persécuteurs qui tiennent en mains les rênes du gouvernement.

Pauvres journaux rouges, que de colères, que d'invectives, que de menaces inutiles, vous allez avoir sur la conscience. Comme vos lecteurs vont vous en vouloir d'avoir échauffé leur bile à propos de rien.

Tenez si voulez nous en croire vous allez changer de ton, sinon vos lecteurs, même les plus dévoués, pourraient finir par croire que vous n'êtes pas toujours sincères dans vos exaspérations et apprécieront vos sentiments un peu comme les télégrammes américains, c'est-a-dire comme demandant *confirmation*.

Young a été admis à caution en attendant qu'il subisse son procès devant la cour criminelle qui siège actuellement à Toronto.

Une dépêche adressée de cette dernière ville, à la *Minerve* dit que s'il est trouvé coupable de violation de neutralité, « on pense qu'il sera condamné à remettre les $50,000. Plusieurs avocats, ajoute la dépêche disent ici que le droit intercolonial est formel sur ce point, et que le gouvernement neutre doit faire remettre par la partie belligérante le butin que ce belligérant a pris sur l'ennemi, au moyen d'une violation territoriale. »

Confédération en Angleterre.

Le 23 de Mars, Lord Robert Cécil demandait dans la Chambre des Communes si c'était l'intention du gouvernement impérial de laisser aux diverses colonies de l'Amérique Britannique du Nord pleine liberté de décider si elles adopteraient ou non le nouveau projet de confédération, en d'autres termes, si le gouvernement présenterait une mesure pour imposer la confédération à ces colonies, qu'elles le veuillent ou non. M. Cardwell, le Secrétaire des Colonies, a répondu que le gouvernement n'avait pas d'autres vues sur le sujet que celles qu'il avait déjà communiquées à la Chambre. Il avait manifesté son approbation entière du projet adopté à la conférence de Québec, l'espérance que les législatures coloniales l'approuveraient et que si tel était le cas, le gouvernement aurait à s'occuper de mesures pour mettre le projet à effet.

SUBSIDE POSTAL.—La commission du subside postal a terminé ses travaux et transmis son rapport au gouvernement, mais celui-ci n'en est pas encore venu à un arrangement definitif, avec les chemins de fer, fondé sur ce rapport. Il paraît que les réclamations du Grand-Tronc, se montant à 300 ou 400 piastres par mille n'ont pas été reconnues comme valables par la Commission, et l'on a fixé un taux pour le service ordinaire, *presque identique à celui déterminé par M. Howatt*, nous dit le *Globe*. Le gouvernement sera maintenant à fixer la somme qui doit être accordée pour le service extraordinaire, comprenant les trains spéciaux à l'occasion des steamers anglais.

Courrier d'Amérique.

La nouvelle la plus importante, que nous puissions annoncer à nos lecteurs, après la prise de Richmond est sans contredit, la reddition du général Lee avec l'armée *de la Virginie du Nord*.

Le Général Grant activement occupé de la poursuite de Lee, après l'évacuation de Richmond, trouva cependant moyen d'engager dès le 7 courant, une correspondance assez longue avec le chef confédéré. On devra remarquer que c'est Grant qui a fait les premières ouvertures ; voici en quels termes est conçue sa première lettre :

7 avril.

Au Gén : R. E. Lee, commandant des armées des Etats confédérés.—Général le résultat de la dernière semaine doit vous convaincre de l'inutilité d'une plus grande résistance de la part de l'armée de la V. du N. Dans cette lutte je sens qu'il est de mon devoir d'éloigner de moi toute responsabilité d'une plus grande effusion de sang, en vous demandant de me livrer cette partie de l'armée des Etats confédérés connue sous le nom d'armée de la V. du N.

Votre obligé serviteur,

[Signé,] U. S. GRANT, Lt.-Gén. des E. U.

Voici maintenant la réponse du général Lee :

7 Avril.—Général,—J'ai reçu votre lettre de ce jour ; Quoique je ne sais pas tout à fait de l'opinion que vous exprimez de l'inutilité d'une plus grande résistance de la part de l'armée de la V. du N. je désire comme vous, éviter toute effusion de sang inutile, et en conséquence avant de considérer votre proposition, je vous demande les conditions de cette soumission.

[Signé,] R. E. Lee.

Au Lt.-Gén. U. S. Grant commandant des armées des E. U.

Les Généraux échangèrent encore quelques autres lettres d'explications.

D'abord le général Lee, declara dans une lettre du 8, qu'il n'avait pas l'intention de proposer la soumission de l'armée de la Virginie du Nord, mais de demander dans une entrevue, les conditions de la proposition de Grant, ajoutant que pour être sincère il ne « croyait pas que les évènements pussent « commander la soumission »

Il était évident que le général confédéré jouait serré dans sa correspondance. Grant le sentit, et sembla décliner une entrevue avec Lee, aux conditions que ce dernier voulait poser.

Le 9, Lee répondit à Grant, lui demandant les conditions de sa soumission.

Le même jour Grant lui écrit :

Je propose de recevoir la soumission de l'armée de la Virginie du Nord aux conditions suivantes, savoir : des rôles de tous les officiers et de tous les soldats doivent être faits en double une copie doit être donnée à un officier que je désignerai et l'autre doit être gardée par un officier que vous désignerez ; les officiers doivent donner leur parole de ne pas prendre les armes contre le gouvernement des Etats-Unis jusqu'à ce qu'ils aient été échangés, et tout commandant d'une compagnie ou d'un régiment doit donner une semblable parole au nom des soldats qu'il commande. Les armes, l'artillerie et la propriété publique seront rassemblées et remises aux officiers proposés à cette fin. Dans ce dépouillement ne se trouveront pas comprises les armes blanches des officiers non plus que leurs chevaux ou leurs bagages. Après cela tout officier et tout soldat pourra retourner dans ses foyers, et ne sera pas dérangé par les autorités américaines aussi longtemps qu'ils respecteront leur parole et les lois en force dans les localités où ils pourront résider.

Votre très humble, etc.

(Signé,) U. S. GRANT, Lt.-Gén.

Les conditions ayant été acceptées, Lee se livra avec son armée.

On s'attend que sous peu de jours les autres Généraux Confédérés feront aussi leur soumission, de sorte que de ce moment on peu considérer la *Confédération du Sud* comme détruite.

Le Président Lincoln est occupé à Richmond, à négocier la paix, dit-on, avec plusieurs personnages influents de la *rébellion*.

Il paraît que Sherman vient d'occuper Raleigh, évacué par Johnston.

Le siège de Mobile se pousse avec vigueur. Il était rumeur toute fois que Forrest venait au secours de la place.

Il n'est permis à personne de visiter Richmond sans avoir une passe visée, à cet effet.

Voici la proclamation que le Président Lincoln a lancée après la reddition du général Lee :

PROCLAMATION DU PRESIDENT.

Attendu que depuis un certain temps, on a refusé aux vaisseaux de guerre des Etats-Unis, dans certains ports, les priviléges et les immunités auxquels ils avaient droit en vertu des traités et des lois internationales, bien que les eaux des nations qui leur refusaient ces priviléges et ces immunités en aient joui pleinement et toujours dans les ports des Etats-Unis,—condition de choses à laquelle les Etats-Unis ne se sont pas toujours opposés par la force, bien qu'en certains cas ils n'aient pas manqué de protester contre une pareille conduite et de formuler leur mécontentement à cet effet, — les Etats-Unis sont d'avis qu'il n'existe plus maintenant aucune condition qui puisse justifier ce déni des droits maritimes ordinaires, déni dans lequel on a persisté jusqu'ici avec si peu de nécessité.

C'est pourquoi, moi, Abraham Lincoln, président des Etats-Unis, je fais par les présentes savoir que, si après un temps raisonnable pour laisser parvenir cette proclamation dans les ports des nations étrangères où ces droits sont refusés, les dits droits reçoivent la même opposition, alors et à l'avenir les mêmes droits et priviléges seront refusés aux vaisseaux de guerre de ces pays dans les ports des Etats-Unis, et ce refus continuera jusqu'à ce que les vaisseaux de guerre des Etats-Unis aient été placés sur le même pied d'égalité dans les ports étrangers susdits que les vaisseaux de même nature des autres pays.

Quel qu'aient été leurs prétentions jusqu'ici, les Etats-Unis sont aujourd'hui autorisés à demander, au moins, de partager avec toutes les nations maritimes une entière et amicale égalité de droits et d'hospitalité.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et y ait fait mettre le sceau des Etats-Unis.

Fait en la cité de Washington, ce 11e jour d'avril, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et cinq, et de l'indépendance des Etats-Unis de l'Amérique, la 89e.

(Signé.) ABRAHAM LINCOLN.

Par le Président,

WILLIAM H. SEWARD,

Secrét. d'Etat.

Le Président Juarez de la ci-devant République Mexicaine, est attendu sous peu à Washington.

Il était bruit qu'un conflit était imminent entre les autorités Anglaises de la Jamaïque et le gouvernement Mexicain, à propos d'une certaine proclamation d'annexion lancée par l'Empereur.

On nous communique les faits suivants de Trois-Rivières :

Ces jours derniers la Cour des Magistrats de Trois-Rivières a condamné deux personnes, chacune à un chelin d'amende et aux frais de la poursuite, parcequ'elles avaient " lancées des pelottes de neige " sur un individu.

Grand nombre de personnes ont été condamnées par la même Cour, depuis quelques temps, pour avoir vendu des boissons sans licences.

On voit peu de sucre sur le marché à Trois-Rivières, bien qu'il s'en soit déjà fait une assez grande quantité dans les paroisses avoisinantes ; il s'y vend de dix à douze sous la livre.

La neige est presqu'entièrement disparue, grâce aux pluies abondantes que nous avons eues dernièrement et au soleil du printemps qui se fait sentir depuis quelques temps. Les voitures d'hiver ont fait place aux voitures d'été ; mais il y a encore beaucoup d'eau et de boue dans les chemins.

On voit passer depuis quelques temps dans les environs des Trois-Rivières, grand nombre de volliers d'*outardes*, et de *tourtes*. Ce dernier oiseau surtout nous annonce un été prochain.

Le fleuve est entièrement libre de glace devant Trois-Rivières depuis jeudi dernier au soir. On voit de distance en distance sur les bords du fleuve d'énormes monceaux de glace. Mais la glace du lac St. Pierre n'est pas encore descendue. Et l'inondation se fait sentir assez fortement : l'eau couvre les campagnes basses et voisines du fleuve. A Trois-Rivières plusieurs rues sont inondées en partie et on y voit circuler grand nombre de canots, chaloupes, etc.

—Nous accusons réception d'une jolie petite brochure d'une cinquantaine de pages contenant un *Discours sur la nécessité de la force Morale* adressé aux membres de l'*Union Catholique* de Montréal, par Messire Raymond, V. G. de St. Hyacinthe. Dans son petit format, cette brochure renferme une foule d'enseignements de la plus haute importance pour les hommes du monde en général, et pour les jeunes gens en particulier. Il définit les devoirs, ou mieux, comme il l'appelle, la mission de la jeunesse canadienne-française instruite et désireuse de conserver sa nationalité et sa foi. Pour remplir ces devoirs, pour s'acquitter d'une aussi noble mission, il faut du dévouement du courage, de l'énergie, en un mot de la *force morale*, dans la situation particulière où nous trouvons. Néanmoins le révérend *lecteur* paraît être d'opinion que les temps sont meilleurs qu'ils ne l'étaient jadis, et que nous n'avons plus à redouter aussi fortement le danger que signalait l'hon. D. B. Viger lorsqu'il disait : « J'ai eu fortement à lutter dans ma jeunesse ; car alors l'incrédulité et l'immoralité étaient partout et surtout au sommet de la société. » Bien que nous soyons aujourd'hui « une société singulièrement favorisée par la providence, » il faut cependant que nous soyons encore sur nos gardes si nous voulons conserver intact le dépot sacré que nous ont transmis nos ancêtres.

Dans un endroit l'auteur explique ainsi ce qu'il entend par nationalité : « Quand je dis notre nationalité, je n'entends pas l'indépendance, la séparation politique de notre race ; ce serait un rêve. Je ne demande en aucune façon que le lien qui nous unit à la glorieuse nation britannique soit brisé, qu'il soit tel seulement qu'il ne porte nulle atteinte à notre religion à notre langue, à nos institutions aux dispositions principales de notre droit civil, choses diverses qui sont les éléments de ce que j'appelle notre nationalité, et dont le développement doit s'exercer en toute liberté. »

Cette courte citation suffit pour moutrer que ce petit ouvrage qui est appelé à devenir le manuel de la jeunesse intelligente, est écrit avec cette puissance de pensée et cette pureté de langage qui ont fait de M. Raymond un de nos écrivains les plus éminents.

Journal de Québec.

INONDATION.

On lit dans la *Minerve* de lundi :

Le travail de la débâcle se signale partout par de sérieux accidents. A Repentigny, la glace a emporté une maison et deux hangards. Le superbe moulin à scie de T. H. Cushing, écr., a subi des dommages pour 3,000 piastres et plus. Ce moulin, construit sur le système américain, est mu par la vapeur, et comme ouvrage de mécanique, est un des meilleurs établissements du pays. Il était protégé par une île et d'autres ouvrages artificiels.

La Rivière des Prairies menace aussi de devenir terrible. Nos dernières nouvelles datent de samedi midi. Avec cette heure, la Rivière était libre jusque vis-à-vis l'Eglise du village de ce nom mais la place avait emporté deux remises appartenant à M. Louis Bélanger et l'écurie de M. Jules Jetté. Plusieurs familles ont été obligées d'abandonner leurs maisons par suite de la crue de l'eau. Aux dernières nouvelles l'eau passait ; mais si la débâcle arrive, elle peut emporter plusieurs bâtiments. La demeure de l'hon. M. Armand est dans la partie du village qui est encore exposée.

Notre dernier rapport sur le côté sud du fleuve allait au 5. Nous nous sommes procuré depuis de nouveaux renseignements. Le 6, la glace s'est agitée avec violence à Verchères. Elle a dans sa marche, entraîné deux granges, l'une appartenant au Dr Dansereau de Verchère et l'autre à un monsieur Prud'homme. Dans la nuit du 6, elle a défoncé une maison dans l'île vis-à-vis Verchères appartenant à un M. Lescault. Un glaçon est entré violemment dans l'habitation, qu'il a traversée en brisant les cloisons, et il ne s'est arrêté que sur le mur du fond. Il est heureusement arrêté à temps pour empêcher l'édifice de s'écrouler. Toute la famille était dans la maison et chacun a réussi à s'échapper presque sans vêtement, au milieu des ténèbres et de l'eau. Il y avait dans le grenier une centaine de minots de grain, complètement perdu. De tout l'intérieur de la maison, il n'est resté qu'une petite chambre intacte. Vendredi soir, le fleuve était libre jusqu'en bas du village de Verchères, et l'on s'attendait à voir la débâcle continuer ses progrès.

On lit dans la *Minerve* de mardi :

Dimanche matin, les quelques arpents de bordages devant la ville, ont cédé au cours et l'eau commence à se retirer des quais ; mais il y reste encore d'énormes amas de glace.

L'Iron Duke et le Fashion se sont rendus, dimanche, au Pied du Courant et sont encore à l'ancre en cet endroit.

C'est à peine si les traverses pourront commencer à la fin de la semaine ; la glace amoncelée sur les quais offre de sérieux obstacles. Les amas sont tels du côté de Longueuil que des bancs de glace à une hauteur assez considérable hors de l'eau, touchent néanmoins au fond même du fleuve.

Cinq ou six goëlettes qui ont iverné dans les iles de Boucherville sont arrivées au Canal.

Les nouvelles qui continuent de nous arriver d'en bas sont du même caractère. L'endroit qui a le plus souffert est, croyons-nous, l'île en face du village de Boucherville. La glace y a emporté samedi dernier, deux granges et une maison appartenant à Madame Veuve Quintal, de Boucherville, et une autre grange. Un nommé Espérance était dans la maison avec 15 enfants à l'approche du banc de glace. Il s'empressa de les faire passer par une fenêtre et de les jeter dans un bac ; au moment où il réussissait à y pousser le dernier un glaçon emportait les contrevents, et un instant après, la maison était enlevée. Cette île n'est pas éloignée du rivage de Boucherville, et comme on pouvait facilement observer de la côte tous les mouvements des habitants de l'île, une foule immense s'était assemblée sur le rivage pour être témoin de la scène.

On nous dit que la glace en refoulant a formé vis-à-vis St. Sulpice, quelques bancs qui se trouvèrent à la hauteur des poteaux du Télégraphe.

Le fleuve est libre jusqu'à Lanoraie ; mais la glace n'a pu partir entre le quai de Lavaltrie et l'île en face, de sorte que les steamboats ne pourront peut-être pas y arrêter de sitôt.

Dimanche, on se promenait encore en canot dans les rues de Berthier ; voilà près de 15 jours que cet infortuné village est dans cet état.

Aux dernières nouvelles, l'eau qui arrivait à l'église de l'île du Pas menaçait d'envahir complètement cette île.

Au Chenal du Moine, l'eau couvre les terres à perte de vue. La glace a renversé une maison et une grange, mais on ne signale aucun autre dommage. Les paroisses habitants sont forcés d'abandonner leurs habitations ou de s'y échafauder pour pouvoir y demeurer.

Des canaux sont aux portes des habitations et on s'y jette avec précipitation lorsque la glace devient menaçante.

L'inondation s'est fortement fait sentir à Sorel, et les maisons sur le bord du fleuve ont été baignées.

On lit dans la *Minerve* de Mercredi :

La navigation met du temps à s'annoncer. Il nous est arrivé, avant-hier, un petit steamboat, le *John Brown*, et hier, le *Richelieu*.

Le vapeur *Richelieu* est descendu de Lachine, hier après-midi, par les rapides, et est rentré dans le bassin du canal.

Ce joli vapeur a été acheté durant l'hiver par le Bureau de la Trinité de Montréal et mis à la disposition du Capt. Coté, au lieutenant des pilots ; il est destiné au service des bouées et de la direction en général des phares entre Québec et Montréal. L'eau a monté hier de plusieurs pouces et couvre de nouveau les quais. Par cette légère crue a eu pour effet d'enlever beaucoup de glace de ces quais. Au Pied-du-Courant, les canots ont organisé une ligne régulière de traverse.

Notre correspondant télégraphique de Sorel nous annonce que le fleuve n'est pas encore libre à Lanoraie. Il est difficile de prévoir quand l'ouvrira définitivement la navigation. Notre correspondant télégraphique de Trois-Rivières nous donne aujourd'hui quelques détails et nous attirons l'attention sur cette partie de nos dépêches spéciales. La compagnie du Richelieu a bien voulu nous communiquer la lettre suivante reçue de Trois Rivières hier matin :

Trois-Rivières, 11 Avril.

La banlieue est baignée et une grande partie de notre malheureuse ville offre un triste spectacle. Les pauvres inondés sont sans feu, sans lits, sans pain. L'eau couvre tout le quartier St. Philippe et remonte, sur la rue Notre-Dame, jusqu'au magasin de M. Houliston. Les canotiers nous rappellent Venise sans carnaval. L'eau est plus haute, dit-on, que lors de la *grande digue de 43*.

La glace du lac tient bon ; mais si elle descend avec cette crue, on appréhende d'immenses désastres.

A deux heures des glaçons ont commencé à descendre. On pense que c'est la glace du lac qui se détache ; l'eau est monté de six pouces depuis hier soir.

Un hangard qui se trouve sur le quai Turcot a été mis en pièces et emporté par la glace.

On pense que la glace va faire de terribles ravages ; la moitié de la ville est innondée et on ne peut se faire une idée de la détresse qui règne partout.

Depuis que je vous ai écrit, l'eau n'a pas diminué ; au contraire, elle a augmenté d'une manière alarmante. Les brise-glace sur le quai Molson sont couverts de pas moins de deux à trois pieds d'eau. L'hôtel Farmer est entouré d'eau de tous côtés. Si la glace du lac descend avant que la débâcle se fasse en bas, il est à craindre que les maisons situées sur le bord du fleuve ne soient toutes renversées et même emportées. Enfin, toute la partie basse de la ville est submergée, c'est environ la moitié de la ville et encore c'est la partie de la ville où réside presque tous les pauvres ; aussi, vous pouvez juger de la misère qui y règne. Nous sommes heureux de voir que la corporation et les gens charitables font leur possible, pour secourir les malheureux. On pense qu'en certains endroits la crue de l'eau n'a pas moins de huit pieds, et à l'heure où je vous écris elle monte encore. La glace est, dit-on encore très ferme en bas.

" Je regrette de ne pouvoir vous tenir, par télégraphe, au courant des dégâts que la glace pourrait faire, le fil ayant été emporté par la glace à la Pointe-du-Lac.

" A l'instant où je finis ma lettre, je reçois un télégraphe de l'agent de la Compagnie du Richelieu à Batiscan, M. Ma childon, qui m'annonce que la glace est rendue aux Grondines et que leur localité est dans une innondation extraordinaire. Partout, nous sommes entourés d'eau.

A Québec, le pont est d'une fermeté désolante. On lit dans le *Canadien* du 10 :

" Samedi, deux chevaux traînant trois énormes plançons, ont franchi le pont et sont arrivés sans encombre de l'autre côté. Hier soir vers 6 hs. une chaloupe, venant de l'île d'Orléans, et montée par 5 hommes a été vue accostant à l'extrémité du pont.

Cette embarcation d'assez grandes dimensions fut ensuite montée sur la glace et traînée heureusement par son équipage jusqu'au quai du marché Finlay.

Ce matin, les voitures d'été comme celles d'hiver le traversent avec plus de sûreté que jamais. "

Un correspondant de Sainte-Anne de Lapérade écrit au *Journal de Québec*, en date du 10 : « Nous sommes littéralement à flot. La moitié de la population habite les greniers, une autre partie a tout à fait abandonné ses demeures qui menacent de s'écrouler. Les animaux sont réfugiés dans les greniers des étables, d'autres ont été menés sur des buttes et laissés là exposés à tous les temps, quelques uns même se sont noyés. « Plusieurs bâtiments, tels que granges, étables, hangard, etc., flottent dans les champs. « Le magnifique pont de Ste. Anne court grand risque d'être brisée ; celui de Batiscan est complètement déplacé par les glaces. Ces deux ponts, dont le plus court n'a pas moins de 1500 pieds de longueur, sont à peu près indispensables, et leur perte serait une immense calamité pour le public. »

—Nous apprenons que M. T. T. Morehouse, de St. Jean d'Iberville, a été nommé consul américain pour cette ville.

Nous rendrons compte dans notre prochain numéro du procès de Vital Pigeon, vs. La municipalité de St. Jean-Baptiste de Rouville. Il est très intéressant au point de vue de la loi municipale.

—Une dépêche privée d'Halifax, reçue lundi à Montréal, annonce que l'on va préparer en cette ville une grande démonstration politique aux hons. MM. Cartier et Galt, lorsque le vapeur sur lequel ils sont embarqués arrêtera à Halifax.

—On apprendra avec peine que le français saltimbanque qui depuis plus d'un an fait les délices des gamins et des hommes en général, a reçu hier soir un coup de poignard à la gorge. Ce malheureux pratiquait paisiblement sa bruyante industrie au coin des rues St. Dominique et Vitré, lorsqu'un irlandais du nom de Micheal King vint lui chercher querelle. Le français-arabe, connu aussi sous le nom d'Emme-orchestre—repousa l'attaque de son adversaire et ce dernier le frappa à la gorge avec un poignard qu'il portait avec lui. L'Arabe est aujourd'hui à l'hôpital dans une condition dangereuse, et King doit comparaître ce matin même devant le Recordaire.—*Union Nationale.*

EMPOISONNEMENT MYSTÉRIEUX DE TOUTE UNE FAMILLE.—Mercredi dernier, la famille de M. A. E. Généreux, résidant dans les bâtisses Beuny, rue St. Joseph, a failli devenir la victime d'un empoisonnement dont on est aujourd'hui à rechercher les causes. Ce soir là la famille avait pris le souper à l'heure habituelle et s'était retirée dans ses appartements pour la nuit sans que rien d'extraordinaire ne se manifestât ; mais vers trois heures du matin l'un des enfants tomba subitement malade. Deux servantes furent appelées pour aider à lui porter des secours, mais elles étaient debout depuis quelques minutes à peine, lors qu'elles furent prises de pamoisons et d'étouffements tellement violents qu'elles perdirent connaissance. A peu près dans le même temps, le reste de la famille, y compris M. et Mme Généreux, en tout 9 personnes, éprouvait les mêmes symptômes d'empoisonnement. M. Généreux alla en toute hâte quérir un médecin et grâce à l'administration opportune de contre-poisons énergiques sa famille est maintenant hors de danger. Les restes du souper ont été soumis à une analyse chimique, mais nous n'avons pu savoir s'ils contenaient du poison ou non.—*Union Nationale.*

— Depuis mercredi le vent souffle avec une violence extraordinaire. On fait mention de plusieurs dégâts arrivés dans la journée et la nuit de mercredi. Un très grand nombre d'arbres ont été renversés dans les bois voisins, le jeu de balle du Collège, plusieurs clôtures ont subi le même sort. La violence du vent était telle que les perches étaient enlevées de dessus les clôtures.

—Le Duc de Morney laisse $8,000,000.

Décès.

Le 11 courant, à l'Hotel-Dieu de cette ville, Augustin Ledoux, de l'Assomption, âgé avancé de 92 ans.

"LE PERROQUET."

JOURNAL CRITIQUE, LITTERAIRE ET CARICATURISQUE.

Publication dont la moralité hautement reconnue est devenu un des passe-temps favoris des familles.

Paraît le samedi de chaque semaine.

Chaque numéro contient une ou plusieurs Caricatures politiques ou humoristiques de l'événement du jour.

Abonnement : $2.00, par année, payable invariablement d'avance, par semestre de $1.00.

S'adresser par lettre affranchie à :

O. H. MORIAU, éditeur.
No. 126, rue Notre-Dame,
Montréal, 11 Avril, 1865.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Déziels, Coin des Rue Girouard et Montcalm.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

Situations Demandées.

Un homme et son épouse, en état de tenir une bonne école Française et Anglaise, et d'enseigner le plane désirent trouver une situation comme tel. De plus l'homme peut remplir la fonction de Maître Chantre ; et même celle de Bédeau.

Pour plus ample information s'adresser au Rév. M. Poulin, à l'Evêché de St. Hyacinthe.
24 Mars, 1865.

PERDU.

Un CHAPELET renfermé dans un [illegible] ROUGE cassé ; le Chapelet et [illegible] et les graines sont d'un bois [illegible] celui qui le rapportera à ce bureau [illegible] ment récompensé.

BOTTES A $2. 50.

J. F. McBRIDE,
ROUGEMONT.
Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,
En gros et en détail.
Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.
J. F. McBRIDE.
Rougemont, Août, 1864.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessous de dix lignes, par ligne. 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces qui devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 18 Avril 1865. No. 15

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 21 Février 1865

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00, 10 45, P. M. 3 45	A. M. 11 45, P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 10 45	10 00
Island-Pond	do	7 00, 11 45	3 45
Québec....	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St Simon.....	do	A. M 10 00	11 15
St Aimé, St Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St Damase	Mardi Jeudi et Samedi	6 00	11.30
La Présentation . .	Mercredi, et Samedi..	A. M 11 00	11 30

Toutes les malles sont fermées en-iron une demi heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska partent les Mardi, Jeudi et Samedi, et arrivent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M

E. L. R. C. DESPRES,
Maître de Poste.

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, et justement célèbres en Canada, sont :

Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges.
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC, ETC.

W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.

St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

LICITATION.

1o *UN LOPIN DE TERRE d'un arpent en superficie, situé sur le troisième rang de St. Hilaire.*

2o *UN LOPIN DE TERRE à bois situé en la dite paroisse de St. Hilaire formant VINGT QUATRE ARPENTS en superficie.*

3o *UNE TERRE située en la paroisse de St. Jean Baptiste de Rouville, formant QUATRE VINGT SIX arpents en superficie.*

4o. *UNE TERRE en la susdite paroisse formant TRENTE ET UN arpents en superficie.*

5o. *UN LOPIN DE TERRE situé en la susdite paroisse formant QUATORZE arpents en superficie.*

6 *UN LOPIN DE TERRE en la susdite paroisse formant DEUX arpents QUATRE VINGT QUATORZE Perches en superficie.*

7 *UNE COUPE DE BOIS sur la Montagnede Rougemont formant CINQ Arpents et QUATRE VINGT QUATORZE Perches en superficie.*

Ces terrains, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre BAZILE BLANCHARD et défunte MALTHILDE DION son épouse.

Les deux premiers immeubles ci-dessus désignés pour être vendus à TROIS HEURES DE L'APRES MIDI devant l'Eglise de St. HILAIRE, les quatres suivants à la Porte de l'Eglise de ST. JEAN BAPTISSE de Rouville à DIX HEURES DE L'AVANT-MIDI LUNDI LE VINGT QUATRIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL COURANT et le septième à la Porte de l'Eglise de ST. DAMASE à ONZE HEURES DE L'AVANT-MIDI, le lendemain le VINGT CINQ du même mois.

M. LEMONDE, N. P.

St. Jean Baptiste 3 Avril 1865.

CORPORATION DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC:

Et par le présent donné que les rôles de perception de la municipalité de la Cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné. Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des Contributions sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les vingt jours de cette date, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 1er Avril 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou quelque autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B. MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe *TERRE de 24 arpents de large sur 30 arpents de haut*, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux. et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large; une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

St. Dominique, 4 mars, 1865. — 3m.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les 3 sont en culture, tenant d'un Côté à la terre du Collège, avec la maison, grange et autres bâtisses.

Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St. Dominique ou à ce Bureau.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que et après Jeudi le 6 Avril courant, je commencerai à descendre des TIES pour Chemins de Fer, de 9 pieds de long et de 10 pouces sur 5, sciées depuis Farnham Ouest jusqu'à Yamaska.

Je donne par les présentes avis public que si je découvre une personne enlevant ces TIES de la Rivière ou si je trouve des TIES en leur possession, je les poursuivrai avec toute la sévérité de la loi.

Les TIES portent, "G. F." étampé sur le bout.

JNO. R. FIRMIN.

Farnham Ouest, 1 Avril, 1865.

NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that on and after THURSDAY the 6th day of April inst I shall commence to drive RAILWAY TIES, 9 feet long, and 10 x 5 inches, sawn square, from West Farnham to Yamaska.

This is to give Notice that if any person or persons are seen taking these TIES out of the River, or any of these TIES are found in their possession I shall prosecute them with the utmost Rigor of the Law.

The TIES are stamped " G F " on the end.

JNO. R. FIRMIN.

West Farnham, 1st April, 1865

Terres a Vendre.

Dix-sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. — Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

LETENDRE ET MERCIER,

AVOCATS,

Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Montcalm.

A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.

St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin de 20 ou 24 pieds de front sur 30 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de St Hyacinthe, vis-à-vis le marché.

S'adresser à ce bureau.

6 Mars 1865.

Soumissions

POUR LA

Construction d'une Prison

DANS LA

VILLE DE SHERBROOKE.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le *VINGT-SEPT courant, à MIDI, des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, pour la CONSTRUCTION d'une PRISON dans la Ville de Sherbrooke.*

A dater du SOMEMI, le QUINZE du courant, on pourra voir et examiner dans ce Bureau les Plans et Devis de cette bâtisse.

Les Soumissions devront être endossées : "Soumission pour la Construction d'une Prison à Sherbrooke."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms, prénoms et adresses, en toutes lettres, ainsi que la profession de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions de l'exécution du contrat.

Le Département ne se engage pas d'accepter la plus basse Soumission, ni aucune d'elles.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics.
Québec 3 Avril 1865.

DELAIS.

AVIS est par le présent donné que l'époque mentionnée plus haut, pour la réception de Soumissions pour la construction d'une PRISON à SHERBROOKE, est prolongée jusqu'à SAMEDI, le SIXIEME jour de MAI prochain, A MIDI.

Les plans et devis pourront être vus à ce bureau, et aussi au bureau du Shérif à Sherbrooke, le et après le 25 du courant.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics
Québec, 12 avril, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANGTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Tachè, écr.
SCIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chapur.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
S Hyacinthe 23 septembre 1864.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO,
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHÉ ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. A. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864

L. H. TRUDEAU,
Notaire.
ST. GEORGE D'HENRIVILLE.
Novembre 18. 4.

P. S GRANDPRE.
Notaire Public.
Le public de St. Valérien et des environs est spécialement invité à m'accorder une part de son patronage que je sollicite respectueusement.
St. Valérien, Janvier 1865.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MARMOTTE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo. Janvier 1865.

J. P CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montreal, 30 Mai, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal, Mai, 1863.

I. J. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS,

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

BOTTES A $2. 50.

J. F. McBRIDE,
ROUGEMONT.
Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines.
☞ En gros et en détail. ☜
Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.
J. F. McBRIDE.
Rougemont, Août, 1864.

PERDU.

Un CHAPELET renfermé dans un COCO ROUGE ciselé ; le Chapelet est monté en argent et les graines sont d'un bois rouge carragée ; celui qui le rapportera à ce bureau sera libéralement récompensé.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

X.—*L'interrogatoire.*

(*Suite*)

—Vous d'honnêtes gens ! Je jugerais plutôt que ton camarade et toi...

— Cet homme n'est pas mon camarade ; je ne le connais pas.

—En effet reprit le Borgne de Jouy ; nous nous sommes rencontré ici au gîte pour la première fois....Mais le citoyen colporteur n'a pas moins raison : il ne vous appartient pas, brigadier, d'insulter des pauvres diables...

—Paix ! interrompit Vasseur en frappant du pied, ne m'irritez pas, ou vaille que vaille je donne l'ordre de vous emmener. Vous vous êtes bien tirés d'affaire, il faut en convenir ; mais je lis sur vos fronts le mot *coquin* très-nettement écrit, et j'ai un flair qui ne me trompe pas....Partez donc, ou je ne pourrais résister à la tentation de faire une connaissance plus intime avec vous.

Malgré leur effronterie, les deux scélérats sentirent qu'ils ne devaient pas pousser plus loin la susceptibilité, et ils se taisaient quand il leur vint un secours inattendu :

—Citoyen Vasseur, dit Daniel Ladrange, vous avez refusé mon concours dans l'instruction de cette affaire et je ne m'en plains pas ; cependant j'aurais cru qu'un officier de justice aussi expérimenté, aussi intelligent que vous, s'abstiendrait de condamner les gens sur la mine.

Vasseur rougit légèrement et mordit sa grosse moustache noire.

—Vous avez raison, répondit-il brusquement ; mais l'avenir nous apprendra si j'ai deviné juste au sujet de ces deux....hommes. Je ne vous en veux donc pas de la leçon un peu rude que vous venez de me donner ; néanmoins, citoyen Ladrange, réservez-la pour vous-même et pour les vôtres, car vous en aurez bientôt besoin.

—Que voulez-vous dire ? Voici plusieurs fois que vous semblez me menacer ou me plaindre ; il est temps de m'expliquer ces inconcevables réticences. Je vous prie donc, et au besoin je vous ordonne comme votre supérieur.

—Mon supérieur ? répliqua Vasseur avec tristesse ; vous ne l'êtes plus. Si je ne vous ai pas cédé la direction de cette enquête, c'est que vous n'aviez déjà plus qualité suffisante pour cela, et d'autre part il me fallait vous entendre comme témoin. Maintenant que j'ai recueilli votre témoignage, il me reste un pénible devoir à remplir.

Il se leva, et touchant légèrement l'épaule de Daniel, il dit d'une voix étouffée :

— Citoyen Daniel Ladrange, ci-devant juge de paix de N^ore je vous arrête au nom de la loi !

Daniel pâlit et recula d'un pas.

—Moi ! s'écria-t-il ; ce ne peut être qu'une méprise ! En vertu de quel ordre....

—En vertu d'un mandat arrivé hier au soir de Paris et que je venais exécuter ici la nuit dernière quand j'ai appris le crime commis au Breuil. Vous pouvez juger par vous-même de la légalité de l'acte d'arrestation décerné contre vous.

Il lui présenta un papier couvert de larges timbres. A peine Daniel eut-il jeté un regard sur cette pièce, au bas de laquelle flamboyait une signature bien connue, qu'il frémonna. L'ordre émanait du comité de salut public. Ladrange était arrêté comme suspect. Cependant il demeura calme, et dit en rendant le mandat :

—Il suffit, citoyen brigadier ; je vous suivrai sans résistance. J'espère qu'à votre tour vous m'accorderez toutes les facilités conciliables avec votre devoir ?

—Comptez-y ; et, s'il ne dépendait que de moi....Mais ma tâche n'est pas finie.

Il se tourna vers madame et mademoiselle de Méréville, qui formaient un groupe navrant de tristesse à l'autre extrémité de la salle.

—Ce sont là sans doute, poursuivit-il avec une émotion croissante, la fille et la veuve du ci-devant marquis de Méréville ? N'essayez pas de le nier....Elles se sont trahies depuis longtemps....A mon grand regret, donc, je vais conduire ces pauvres dames à Chartres avec vous.

Daniel croyait avoir épuisé depuis quelques heures la coupe de toutes les douleurs humaines ; mais en apprenant que sa tante et sa chère Maria étaient aussi prisonnières il bondit de rage et de souffrance.

—C'est une infamie ! s'écria-t-il ; citoyen Vasseur, vous qui êtes un homme de cœur, un loyal militaire, vous ne voudrez pas exécuter cet ordre inique, abominable ! Ceux qui l'ont signé sont des monstres, des scélérats sans âme....

—Silence ! par pitié pour vous-même ! fit le brigadier avec chaleur.

Puis, entraînant Daniel dans un coin de la salle :

—Je vous en conjure, continua-t-il à voix basse, modérez-vous, ou vous vous perdez sans résource. Je puis tout pardonner à un premier mouvement, mais nos gens vous écoutent, et s'ils allaient répéter vos paroles. D'ailleurs à quoi servent des injures ?

Daniel comprit que Vasseur avait raison, et il se tut.

—En ce qui nous concerne, reprit haut le brigadier, je vous répète que vous serez traités avec égard. On vous laissera quelques escortes pour prendre le repos dont vous avez besoin après tant de secousses. Pendant ce temps je m'entendrai avec les maires des communes voisines, que j'ai fait prévenir, et qui vont se réunir en afin de se concerter sur les moyens de punir les auteurs de ce crime audacieux. Ces devoirs accomplis, je me procurerai une voiture où vos parentes et vous, vous pourrez voyager commodément sous mon escorte....Citoyen Ladrange, n'essayez pas d'échapper à ma surveillance, car, je vous en donne ma parole, je n'hésiterais pas à employer tous les moyens pour vous en faire repentir.

Ces paroles étaient prononcées d'un ton ferme et péremptoire.

Maria, qui jusqu'à ce moment n'avait paru occupé que de sa mère, releva lentement la tête, écarta les boucles de cheveux qui lui tombaient sur le visage, et, s'approchant du brigadier, elle lui dit d'un ton où la dignité s'alliait à la prière :

—Je suis, en effet, Maria de Méréville, monsieur, et je ne prétends pas me soustraire à votre autorité. Mais la loi doit avoir fait une distinction en faveur des personnes malades ; souffrez donc que ma pauvre mère demeure dans cette maison jusqu'à ce que sa santé soit améliorée. Vous prendrez les précautions que vous croirez nécessaires et il ne saurait résulter aucun mal de votre humanité. Vous paraîtrez bon, monsieur, malgré les devoirs inflexibles de votre charge, et vous ne repousserez pas une demande si juste, si légitime.

Cet appel direct d'une belle et pure jeune fille, à qui sa douleur et ses larmes donnaient un attrait irrésistible, parut agiter au dernier point l'énergique brigadier. Une grosse larme brilla sur sa joue, et il n'eut pas la force de répondre.

—Une Charmante enfant ! dit quelqu'un derrière lui ; oui, sur ma foi ! une admirable personne !

Vasseur ne retourna. Celui qui exprimait si chaleureusement et peut-être involontairement son admiration était le Beau François lui-même. Le soi disant colporteur, immobile et appuyé sur son bâton, regardait Mademoiselle de Mériville avec une fixité singulière. Ses traits, beaux et réguliers quoique durs, rayonnaient d'enthousiasme. Ses yeux avaient le scintillement d'une lame d'acier poli. Cependant quand il s'aperçut qu'on l'observait, cette espèce de transfiguration cessa, et il dit de son ton paletin :

—M'est avis, citoyen brigadier, que vous avez le cœur bien méchant si vous résistez aux instances de cette jolie petite aristocrate !

Le Borgne-de-Jouy paraissait fort surpris de l'intervention du colporteur en pareil affaire. Daniel reprit :

—Mademoiselle de Mériville a raison, citoyen Vasseur ; vous ne pouvez emmener au loin une femme malade, presque mourante. La loi, si sévère qu'elle soit, ne saurait être barbare, et vous ne risquerez rien de laisser ma tante à la ferme jusqu'à ce que vous en ayez référé à vos supérieurs.

Tous les assistants joignirent leurs instances à celles de Daniel mais le brigadier, qui avait eu le temps de surmonter son émotion, se montra inflexible.

—Impossible ! dit-il d'une voix altérée ; je ne discute jamais les ordres que je reçois....Adressez-vous à ceux qui commandent ; moi, j'obéis.

Puis, se tournant vers Maria :

— Mademoiselle, poursuivit-il, je vous conseille de vous retirer avec madame votre mère dans la pièce voisine ; je prendrai soin que vous n'y ayez point importunées. Vous vous reposerez et vous vous préparerez à loisir pour le voyage prochain....Je ne puis rien de plus.

—Il suffit, monsieur, et je vous remercie, répliqua Maria en saluant avec modestie.

(*La suite au prochain numéro.*)

PARLEMENT ANGLAIS.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Fortifications de Québec.

29 mars.

LE MARQUIS D'HARTHINGTON, en proposant un vote de £811,000 pour travaux et fortifications, comprenant £50,000 pour la défense de Québec, partie d'une somme de £200,000 pour la défense du Canada, observa que ces travaux étaient nécessités par la position des Etats-Unis qui, dans les dernières années, étaient devenus une puissance militaire. Le gouvernement de Sa Majesté ne s'attend pas le moins du monde à une attaque immédiate de la part des Etats-Unis ; mais la position respective des deux pays étant changée, il est de notre devoir de faire ce que font toutes les nations du continent et de mettre notre frontière en sureté. [Ecoutez.) Il expliqua que le nombre d'hommes nécessaire pour tenir garnison à Québec et à Montréal était 12,000 ; mais, en cas d'attaque, il serait désirable d'en avoir au moin 35,000, plus une force mobile de 25,000 pour agir contre l'ennemi. Ainsi, la force totale pour Montréal et Québec s'élèverait à 60,000 hommes ; en outre, la colonie a 25,000 volontaires enrôlés. Comme de raison, il ne croyait pas qu'il fut possible de défendre toute la frontière, mais seulement les points les plus importants. (Ecoutez, écoutez.)

M. G. F. BENTINCK s'oppose à ce vote pour la partie qui concerne les fortifications de Québec. Admettant qu'il était du devoir du gouvernement impérial de protéger le Canada contre toute invasion, il ne croyait pas cependant qu'admettant une guerre avec les Etats-Unis, ce mode de défense fut le meilleur à adopter pour la protection des frontières. Le Canada ne peut être défendu que par mer. Toute tentative de défense par terre était un gaspillage inutile. De plus, il regardait l'érection de fortifications comme étant plutôt de nature à créer de l'irritation et à précipiter les hostilités qu'à les prévenir. Sans doute, les canonnières blindées sont une partie essentielle du plan de défense, et il demandait au gouvernement de donner l'assurance qu'elles sont en construction, de telle sorte que lorsque les fortifications seront achevées, nous ayons sur les lacs une force au moins suffisante pour faire sa part dans la défense de la colonie. L'honorable membre conclut en faisant motion que l'item de £250,000 pour commencer les fortifications de Québec soit omis. (Ecoutez, écoutez.)

LE GENERAL PEEL est tout à fait opposé à la politique, invoquée par quelques personnes, d'abandonner les Canadiens à leur sort, et de chercher un autre champ de bataille pour venger leur cause. Aussi longtemps qu'ils continueront d'être de loyaux sujets de la Reine et seront disposés à se défendre eux-mêmes contre toute aggression, l'Angleterre est forcée par toutes les considérations qui peuvent agir sur une grande nation de les aider. (Ecoutez, écoutez.) La valeur qu'il attachait au vote, c'est qu'il contenait une déclaration de la Chambre des Communes, et par conséquent du pays, que si le Canada était attaqué, il ne supporterait pas seul le fardeau de la défense. (Ecoutez, écoutez.)

MAJOR ANSON était d'avis que pour conserver de libres communications entre les différents forts, il nous faudrait une force, non de 60,000 hommes, mais bien de 100,000 entre Québec et Montréal, et autant sur la frontière du Haut-Canada. Quant à la possibilité de protéger le Canada, les Etats-Unis auront cé centaines de milles de vétérans prêts à se ruer sur la frontière, en toute occasion, et une force d'artillerie que nous ne pourons jamais penser à égaler. Si les Canadiens ont besoin d'une armée permanente, qu'ils se la procurent eux-mêmes, et qu'ils se contentent de l'aide que nous pouvons leur fournir sur mer et ailleurs ; mais l'honneur de l'Angleterre ne l'engage pas à envoyer ses soldats se battre en Canada.

M. ADDERLEY est heureux de ce vote. Discutant les chances d'une guerre avec les Etats-Unis, il dit que si on devait tirer quel qu'enseignement de la sagacité que montrent les Américains en fortifiant leur frontière de terre et de mer, c'était qu'on devait faire des démarches analogues, en vue de la possibilité d'une rupture. Son seul regret c'est que ce vote n'ait pas été pris ou au auparavant ; mais en disant cela, il n'entend jeter aucun blâme sur le secrétaire colonial. C'était plutôt le résultat de l'indifférence et de l'apathie des Canadiens eux-mêmes. Quant aux canonnières sur les lacs, c'est aux Canadiens à construire les arsenaux, et moyennant l'aide que nous pourrons leur donner sous forme d'ingénieurs ou autres secours à faire eux-mêmes les canonnières. (Ecoutez, écoutez.)

M. WATKIN, n'est pas satisfait du vote, ni de la politique exprimée par ce vote, car elle allait trop loin en apparence, tandis qu'en réalité elle n'allait pas assez loin. Elle n'allait pas assez loin pour inspirer de la confiance dans la force de l'empire Britannique, mais elle allait assez loin pour exciter un sentiment d'irritation contre nous. (Ecoutez, écoutez.) Faisant allusion au traité de réciprocité et à la convention limitant les armements sur les lacs, il lui semblait qu'avant de demander un vote d'argent, le gouvernement aurait dû entrer en négociations avec les autorités de Washington pour renouveler sous une forme modifiée ces deux arrangements. (Ecoutez, écoutez.)

M. HALIBURTON, ayant vécu soixante ans au Canada désire désabuser les honorables membres qui croient sans cesse à l'imminence d'une guerre avec les Américains. Pour sa part, il n'a pas la moindre idée que les Etats-Unis souhaitent ou ont l'intention de faire la guerre à l'Angleterre. Les Américains ont trop de sagacité pour cela. Ils connaissent trop bien leur propre intérêt, et leur impuissance à déterminer l'annexion des Provinces Anglaises. (Applaudissements.)

M. LEFEVRE considérant la question comme d'un intérêt purement canadien avait résolu de voter pour l'amendement.

Après quelques réflexions de lord R. Montagne de M. C. Fortescue, et de sir F. Smith.

M. LOWE appelle de nouveau l'attention de la Chambre sur la possibilité de défendre le Canada et prétend que, comme les Américains, peuvent par diverses lignes de chemin de fer, jeter autant d'hommes qu'ils voudront sur la rive sud du Saint-Laurent et faire ainsi une campagne d'hiver, les troupes anglaises n'auraient aucune chance de tenir longtemps dans ces fortifications contre les moyens d'attaque que possèdent les Américains. Il considérait qu'il n'était pas de devoir de pays d'exposer ses soldats à une défaite certaine. Nous devons dire au Canada que nous ne voyons aucun moyen de le défendre efficacement contre une invasion, et que s'il veut rester uni à l'Angleterre c'est au risque d'avoir à se protéger lui-même contre les Américains ; mais que si le succès couronnait nos armées il serait le premier

objet de notre sollicitude en faisant un traité de paix ; qu'il lui est permis, s'il en sent le désir, de se former en république indépendante ou de s'unir à la république Américaine, s'il le croit plus favorable à ses intérêts et à son salut et que dans tous les cas, il peut être assuré d'avoir dans l'Angleterre une amie, une protectrice, une alliée autant que nous le pourrons. L'honorable membre néanmoins déclara qu'il supporterait le vote.

(*A continuer.*)

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 18 Avril, 1865.

TERRIBLE INONDATION
A SOREL, BERTHIER ET DANS LES ILES.

La *Gazette de Sorel* de vendredi nous apporte les détails de désastres bien pénibles arrivés à Berthier et dans les îles vis-à-vis Sorel, et au Chenal du Moine qui est un des rangs de cette dernière paroisse.

Dès lundi dernier les habitants de Berthier et du chenal du Moine voyaient leurs maisons submergées.

On a vu comment l'eau tenait captifs les habitants des îles *Du Pas, Du Moine, De Grace, De Madame*, etc. Lundi et mardi la crue devint si forte qu'elle chassa les habitants dans les seconds étages et les empêcha de bouger. Le bois, le feu tout manquait à ces infortunés, et une mince planche qui les suspendait au-dessus du fleuve ne servait guère à les préserver d'un froid insupportable.

Le pain fit défaut, les vivres s'épuisèrent peu à peu, et bientôt ces infortunés, isolés et sans ressources, n'avaient plus qu'à contempler l'abîme sous eux, un ciel menaçant sur leurs têtes, la famine au milieu d'eux ; la mort partout. Une épouvantable scène de désolation se préparait lentement.

Tel était pourtant le spectacle qui se déroulait mercredi dernier dans les îles de Sorel. En quelques heures, 50 victimes étaient violemment arrachées à la vie ; 2,000 personnes pouvaient, d'une seconde à l'autre ; subir le même sort.

Au commencement de la tempête, un citoyen des îles arriva à Sorel et pria M. Sincennes de leur prêter un vapeur pour opérer le sauvetage. Malheureusement, aucun bateau de la compagnie n'était prêt, et M. Laforce propriétaire du *Cygne*, offrit aussitôt le sien qui était tout équipé.

Le petit vapeur se rendit à l'*Ile de Grâce*; mais on comprend qu'il ne dut tenir efficacement contre la tempête. Tout ce que l'on peut attendre d'un courage humain, ils le firent, et pendant trois heures leurs efforts gigantesques furent sans effets. Tout auprès de eux, ils voyaient les bâtiments s'écrouler, les débris courir sur les flots ; les échafaudages manquer sous les pieds des animaux attachés dans les greniers et les laissant suspendus et étouffés. Ils voyaient des maisons entières rouler dans l'abîme. Ils voyaient des bras tendus vers eux ; leur cœur se brisait d'émotion au bruit de cette plainte suprême de l'agonie, de ces cris déchirants arrachés à l'effroi, au désespoir. Leur regard se détournait d'horreur, au spectacle de familles entières, que les vagues engloutissaient pour toujours. Les uns s'emparaient de légères planches ; des femmes, avec deux ou trois enfants cherchaient leur salut sur des débris; tantôt le vent les poussait sur des arbres et les précipitait dans 9 à 10 pieds d'eau ; tantôt ces infortunées s'attachaient à quelques branches et sans abandonner leurs précieux fardeaux, consumaient ce qui leur restait de forces, à s'élever et se soutenir au-dessus de l'onde.

Les gens de l'équipage, interdits, contemplaient cette lutte gigantesque de l'homme autour duquel les bras de la mort s'entrelaçaient déjà ; ils eussent voulu se lancer au secours de ces frères qui périssaient ; mais eux-mêmes avaient aussi à soutenir une lutte terrible contre les éléments conjurés. Dans ces circonstances difficiles, un ancien marin M. J. B. Lavallée, de Sorel, à bord du *Cygne*, déploya un sang-froid imperturbable et ne contribua pas peu à sauver le vapeur. Nous sommes heureux de pouvoir signaler à l'admiration la conduite du capitaine Labelle. Transporté à la vue de ces scènes lugubres, il tenta une embarcation qui fait eau et se hasarde au courant avec deux ou trois autres. Au bout de quelque temps, la barque était à moitié remplie. Il lutte toujours contre les flots et parvient à un arbre, auquel se suspend une jeune fille qui saute dans l'embarcation, au risque de la faire chavirer.

Nous ne cesserions, s'il fallait rappeler tous les tableaux navrants, dont ces lieux furent témoins. On rapporte le fait qu'une fille de service, qui eut assez de courage pour tenir deux enfants sous ses bras et s'échafauder dans un arbre. Tel était le zèle de cette fille, qu'elle ne s'apperçut pas que l'un d'eux fut étouffé.

Le *Cygne* avait réussi à sauver un certain nombre de personnes. Pendant ce temps, le Président de la compagnie de Richelieu, M. Sincennes, faisait préparer le *Terrebonne* et *l'Etoile* : le premier partit vers minuit avec deux prêtres et un médecin sous le Capt. Roy. et l'*Etoile* deux heures après, sous le Capt. Malliot. Le *Bell*, Capt. Armstrong, se dévoua également.

Aux premières lueurs du lendemain, la tempête avait diminué et le danger était passé ; mais rien n'était aussi lugubre que l'aspect de l'île. La terreur et la faim avaient bouleversé les idées chez une grande partie de la population. Les enfants criaient de loin : « Du pain, » et ils se jetaient avec frénésie sur les morceaux qu'on leur donnait. Les femmes ne voulaient, ni prendre de nourriture, ni abandonner leur demeure. C'est que le plus souvent, il leur manquait des enfants, leur mari ; et dans leur douleur elles voulaient encore attendre. On conduisait ces infortunés à la hâte dans les vapeurs ; les familles étaient brisées, séparées, et l'inquiétude de cette séparation se joignait au désespoir de leur ruine et de leur dénument.

L'*Etoile*, le *Cygne* le *Terrebonne* et le *Bell* en conduisant à peu près 600 à Sorel dans le courant de la journée. C'étaient de tous les endroits des cris, des pleurs, des sanglots, qui se mêlaient à d'autres cris, d'autres pleurs, d'autres sanglots.

Des maris, sur le rivage, attendaient avec anxiété l'arrivée du prochain vapeur et cherchait à reconnaître de loin les personnes sauvées ; hélas, l'un d'eux vint pour recevoir son épouse ; on la lui remit morte. Une femme avait vu son mari et sa famille fuir sur un radeau. Rien ne put la calmer qu'au moment où elle apprit que le *Terrebonne* les avait recueillis sur le fleuve.

Figurez-vous sur la rive de Sorel ces 600 infortunés, le cœur brisé, les facultés morales anéanties, le corps sans force et sans vie. La prospérité du passé n'est plus qu'un songe ; le présent les accable ; l'avenir leur manque. Ils sont sans fortune, sans asile, sans vêtements, sans pain.

Un nommé Lavallee dit Bloche avait vu sa maison s'écrouler sous les coups de la vagues et s'était jeté avec sa femme et 5 enfants dans le canot. Quelques minutes après le canot se brisa sur les arbres. La pauvre mère saisit les branches d'un arbre et son mari parvint avec ses 5 enfants à un autre. Il se maintint là, un enfant sous chaque bras et les 3 autres auprès de lui pendant seize heures. La femme épuisée de fatigue se noya sous ses yeux et un de ses enfants expira dans ses bras ! Lors qu'on les recueillit, les enfants étaient engourdis par le froid, mais dès que le père fut dans le canot, il saisit un aviron et il aida courageusement à gagner le vapeur à force de rames. Le corps de la pauvre femme a été repêché hier. Voulez-vous encore quelque chose de plus saisissant ? Lisez. Une pauvre femme ressentant les douleurs de la maternité, le mari voyant que la tempête menaçait d'emporter la maison, demanda à sa femme d'avoir le courage de se lever et de se rendre jusqu'au canot. Elle lui répondit : « sauve toi avec les enfants, si tu peux ; nous nous reverrons dans l'autre monde ! » Et pendant qu'elle disait cela, la maison croula et tous furent précipités dans les flots.

Vers 10½ Son Honneur le Juge Loranger convoqua une assemblee et l'on résolut : « Qu'un comité composé du Révérend M. Millier, de l'Hon. T. J. J. Loranger, de Son Honneur le Maire, Capt. Charles Armstrong, J. F. Sincennes, avec pouvoir de s'adjoindre telles autres personnes qu'ils choisiront, soit nommé comme comité de secours permanent aux victimes de l'inondation. »

Une liste de souscription se couvrit immédiatement des signatures suivantes :

Le Juge Loranger, $100 ; Revd. Messire Millier, 100 ; R. H. Kittson, 20 ; J. F. Sincennes, pour la Cie. Richelieu, 50 ; J. F. Sincennes, 150 ; D. M. Armstrong, 100 ; C. L. Armstrong, 50 ; L. U. Turcotte, 100 ; D. et J. McCarthy & Cie., 250 ; James Morgan, 50 ; Wm. Lénan, 50 ; David Finlay, 10 ; A. N. Gouin, 50 ; Wm. McCallum, 10 ; F. St. Louis, 20 ; P. R. Chevalier, 50 ; Wm. Buttery, 50 ; G. I. Bertis, 25 Wm. B. Aird, 20 J. B. Labelle, 20 ; D. Z. Gauthier, 10 ; Cyrille Labelle, 10 ; Eugène Bruneau, 40 ; Hubert Drolet, 20 ; Jos. Mondor, 20 ; L. J. Grenier, 20 ; A. E. Masse, 10 ; Norman Paule, 10 ; Ouézame Naud, 15 ; Zéphirin Naud, 10 ; A. Germain, 20 ; J. O. Dupressis, 10 ; Robert Nelson, 10 ; J. Duprès, 10 ; Jos. Beauparlant, 10 ; M. Mathieu 10 ; Jules Chevalier, 10 ; P. Cadieux, 10 ; G. Pelletier, 10 ; J. G. Crébassa, 20 ; Ralph Fish, 10 ; R, S. L. Hayden, 8 ; J. H. Wright, 10 ; F. X. Craig, 5 ; L. Beauchemin, 2 ; Claude Rajotte, 5 Eusèbe Lussier, 10 ; C. H. Beaulieu, 10 ; John Mong, 2 ; La corporation de Sorel a en outre voté $100 mercredi soir.

Voici comment la *Gazette de Sorel* énumère la perte de vies et de propriétés. On croit qu'il y a en tout 50 noyés :

ILE DE GRACE.—L'épouse de Joseph Lavallée et 1 enfant ; l'épouse de Louis Cardin et 3 enfants ; l'épouse de Pierre Ethier, 3 enfants et sa belle-sœur ; 4 enfants de Paul Péloquin ; 2 enfants d'Ignace Lavallée ; (Sa femme a été recueillie expirante); 1 enfant de Paul Cardin.

Une autre femme du nom de Lavallée a été recueillie à demi morte sur une épave tenant deux enfants dans ses bras.

Sauf 3, toutes les maisons qui se trouvaient sur cette île ont été balayées par le vent et les flots, et la plus grande partie des animaux, graine, etc., sont perdus.

ILE AUX OURS.—Ignace Bergeron, Pierre St. Martin, François St. Martin, Pierre Plante ont perdus leurs maisons, granges, grains, animaux, etc. On suppose que Pierre Plante s'est noyé. On ne l'a pas revu.

ILE MADAME. — Les nommés Bruno Ethier, Bélonie Cournoyer, Joseph Cardin et Athanase Cardin ont perdu leurs maisons, granges, animaux, grains etc. Bruno Ethier avait dans sa grange 1,000 minots d'avoine.

Les autres habitants de ces îles ont plus ou moins souffert ; nous n'avons pas encore de détails précis.

CHENAL DU MOINE.

On compte 71 maisons, granges, etc., etc., qui ont été balayées par la tempête.

Un grand nombre d'animaux et une grande quantité de graine et d'effets sont aussi perdus mais heureusement personne ne s'est noyé. Les habitants ont abandonné les maisons au commencement de la tempête et ils ont pu gagner les bois en canot.

ILE DU PADS.— On rapporte que 17 bâtiments tant maisons que granges etc. ont été renversés, mais nous n'avons pu savoir positivement si ce nombre était correct.

Deux chalands remplis de monde ont été entraînés par le vent jusqu'au lac. Il n'y avait pas de provisions à bord mais on n'a pas lieu de craindre qu'ils aient fait naufrage.

La tempête de mercredi est tournée en véritable désastre, non seulement à Montréal mais dans toutes les parties du pays.

A Montreal, voici les principaux accidents :

Au pied du Courant, la toiture d'un hangard, rempli de graine, a été emportée par la bourasque. Le corps de la bâtisse, qui appartenait à M. Lynch, a été considérablement endommagé. Les pertes sont estimées à $300

Sur la rue Fullum, une maison en brique et une remise, la propriété d'un M. Louis Gauthier, ont été renversées, à peu près dans le même temps.

La distillerie Molson a aussi été fortement ébranlée. Plusieurs pierres ont été détachés du toit.

Une partie des étables de John Morgan, Ecr., ont été enlevées.

La serre du jardin Viger dit un de nos confrères, a failli être rasée par le vent, et si elle a échappé, c'est grâce aux efforts de M. Valtamiet et de ses employés, qui se sont donné beaucoup de mal pour l'étançonner.

Dans la rue du Cimetière, l'écroulement d'une résidence en brique faillit tuer un passant.

Dans la rue commune, le vent emporta le toit du magasin de M. Cringan qui faillit tomber sur deux soldats.

Aux usines du Gaz, une grande batisse dut tomber, en blessant plusieurs personnes, les unes grièvement.

A la Pointe St. Charles, les bâtisses à fret du Grand Tronc furent mises à l'épreuve et plusieurs d'entr'elles perdirent leurs toits.

Sur la rue Ste. Catherine un enfant eut le bras cassé et la figure profondément labourée par la chute de quelques planches que le vent enleva sur des cages empilées en arrière de la nouvelle école des Frères que le séminaire fait construire au coin des rues Ste. Catherine et St. Denis. Une dame fut aussi légèrement blessée.

La flèche élancée de la cathédrale anglaise décrivit, à sa partie supérieure, des vibrations de 20 à 30 dégrés ; mais il ne lui arriva heureusement aucun accident.

La tempête n'a pas été moins fatale à la campagne. Nous avons reçu, jeudi, la lettre suivante :

Sherington, 13 avril.

Notre pauvre paroisse vient d'être cruellement éprouvée par la Divine Providence. L'humble temple que la générosité des paroissiens avait érigé au Seigneur a été mutilé par un violent coup de vent.

Cet après midi, vers 5 heures, ceux qui étaient dans l'église entendirent un bruit étrange. Par la fenêtre ils purent voir tomber morceau par morceau la couverture de l'église. A quelques pas de là gisaient déjà le chapeau et les briques de la cheminée du presbytère. De l'autre côté, les débris de cinquante pieds de couverture, arrachés au toit de notre modeste temple, encore inachevé, jonchaient la terre. Le cimitière était tout couvert : plusieurs pierres tumulaires assez précieuses étaient renversées.

Le clocher de l'église Zion, Toronto, a été enlevé.

Le clocher de l'église catholique de Cornwall a été emporté.

A St. Martin, le pont de MM. Délisle et Vinet, connu sous le nom de *Pont de la Barre à Plouffe*, a perdu sa couverture sur une longueur de 100 pieds. Les spectateurs disent que le vent fit voler d'énormes debris à 20 et à 30 pieds plus loin.

Dans la plupart des campagnes, il y a des granges et des maisons renversées.

A la Pointe-aux-Trembles, on compte pas moins de six granges complètement brisées et plusieurs autres endommagées.

A la Longue Pointe, il y en a deux maisons affaissées le long du chemin de la côte.

A Repentigny, plusieurs maisons ont été découvertes. M. Cushing venait de payer le travail de 80 à 100 hommes pour recueillir son bois que la glace avait emporté dans les différentes îles. A peine l'ouvrage était-il fini, que le vent s'en empara et les balaya une nouvelle fois en plein fleuve. Une maison appartenant à un nommé Beauchamp du Bout-de-l'Ile, a été écrasée.

A Verchères, une dizaines de granges ont renversées.

Le vent et l'eau, sur le côté nord du fleuve, ont tellement travaillé les côtes, qu'en quelques endroits, 20 et 30 pieds sont mangés. Les plus vieux habitants disent n'avoir jamais été témoin d'une telle tempête.

A Lanoraie, le hangard de M. Champagne a été renversé et la maison de M. Latour est tellement minée qu'elle peut s'écrouler facilement.

Entre Berthie et Maskinongé, on a lieu de craindre qu'il y a eu de grands dégats ; au village de Berthier, on ne mentionne que deux ou trois bâtisses emportées.

Dans le *Petit* comme dans le *Grand-Nord*, en bas de Berthier, on dit que la plus grande partie des bâtisses ont été enlevées.

—Nous regrettons d'apprendre que le vent a enlevé le toit de l'église de St. Athanase.

Enfin, une lettre de Trois-Rivières nous annonce que le lac St. Pierre est parti, à la faveur de la tempête de mercredi. Nous n'avons pu recevoir de détails auparavant, parce que les lignes télégraphiques sont partout brisées.

Trois-Rivières, 12 avril 1865.— " Il est deux heures p. m. La glace a continué de passer depuis hier en plus ou moins grande quantité. A l'heure qu'il est, il en passe beaucoup. La façade du bureau de la compagnie du Richelieu et du hangar sur le quai Molson, ont été défoncés par les glaces hier après midi. Le petit hangar sur le quai Turcotte aussi été brisé et une partie emportée ainsi que le toit.

MM. Ward et Baptist ont perdu une grande quantité de billots la nuit dernière, leur boom s'étant rompu.

Trois-Rivières, 13 avril 1865.—La glace a descendu toute la journée surtout durant l'après midi, poussée par un fort vent du sud ouest. Dans la ville du coté ouest, plusieurs maisons ont été renversées. Heureusement que les propriétaires et les locataires en étaient partis depuis quelques jours. Le télégraphe n'a pas encore été remis en opération. Je pense que toute la glace est maintenant passée. La ville est toute en détresse, sans dessus dessous. La glace a renversé un grand nombre de maisons de chaque côté.

Pendant la tempête de vent, un respectable habitant de notre banlieue, avec deux de ses fils, essaya de se rendre à ses batiments pour voir à ses animaux. Ils étaient dans un petit chaland qui chavira et tous trois furent precipités à l'eau. Le père et le plus jeune des fils se noyèrent. L'autre est parvenu à se sauver avec grande peine. Ce n'est probablement pas le seul accident à enrégistrer.

Trois-Rivières, 13 avril 1865, 2 h. p. m. —« La glace de lac est partie hier midi. L'eau était très haute et le vent était extrêmement violent. Heureusement que la pluie du matin avait réussi à briser la glace. Néanmoins, elle a fait de terribles ravages ; rien n'était plus sinistre que l'aspect des débris qui passaient entraînés par cette force extraordinaire, débris de maisons, de clôtures des granges, des arbres déracinés etc. L'hotel Farmer a failli être rasé. La maison de M. Seymour rue Notre-Dame fut atteinte et brisée, tous les meubles etc., sont perdus. Dans la banlieue, M. François Dufresne et un de ses fils se sont noyés hier après midi en sauvant quelques objets de la ferme. On dit qu'un autre jeune homme s'est aussi noyé.

« A Ste. Anne, me dit-on, il y a plusieurs maisons endommagées, des animaux perdus, etc., etc.

Au sud, les chars ne peuvent marcher ; la glace s'est emparée des lisses près des ponts de la rivière Godfroy.

Les malles de Montréal et de Québec ne sont pas encore arrivées ; elles ont 36 hs. de retard.

Quatre maisons au sud sont emportées et s'en vont vers le golfe.

Il est rumeur que la maison de l'hon. Mathiot, Pointe du Lac, a été brisée.

Les lignes du télégraphe ne marchent plus. Il n'y a pas de clôture, dit-on, sur une longueur de dix lieues, sur la Rive Nord et sur la rive Sud.

L'eau a baissé de trente pouces ; mais elle est encore très haute.

Le vapeur *Ste. Anne* est parti ce matin pour Sorel »

Trois-Rivières, 15 avril.

On dit que Madame Gingras de Bécancour, avec sa famille, 6 enfants, a été écrasée sous les ruines de sa maison.

On raconte mille accidents à Bécancour, Gentilly, Berthier, Yamachiche et Pointe-du-Lac.

On a arrêté, sur le fleuve, une femme et six enfants portés par un radeau. Ils avaient fait deux lieues.

Trois-Rivières, 15 avril.

L'opérateur de Berthier a télégraphié à Trois-Rivières, le 14 : Je n'ai pu travailler depuis le 6. L'eau est venue à la hauteur de ma table. Elle a commencé à baisser hier.

« On n'entend parler que de maisons et granges enlevées, que de personnes noyées.

« Au Chenal du Moine, 3 milles à l'est de Sorel. 200 ont été sauvées par la Compagnie du Richelieu.

« A l'Ile du Grâce, 20 personnes sont péries.

« A l'Ile du Pads, 17 noyés.

« Au *Grand Nord*, à 6 milles à l'Est, il ne reste que 9 maisons debout. Les granges ont été emportées par centaines. Pas de pertes de vie. Nombre immense d'animaux noyés. Plusieurs maisons renversées par le vent dans le village. Tout le monde a fait quelques pertes. Beaucoup de grain perdu.

« On entend dire partout : « Celui-ci est mort ; celui-là se meurt. »

Trois-Rivières, 15, 6 hs. P. M.

L'eau baisse toujours.

J'apprends que Yamachiche est cruellement éprouvé. Il y a 60 bâtisses renversées.

Les MM. Proux ont beaucoup souffert à Nicolet. Le Capt. Duval, au Port St. François, a subi des pertes de $3 à $4 000.

La maison de M. Malhiot, Pointe du Lac n'a souffert aucun dommage.

A Trois-Rivières on a trouvé 6 femmes et 6 enfants noyés.

Québec, 15 avril.

La ville de Québec a appris avec un profond chagrin les malheurs arrivés par l'inondation. Le gouvernement ne restera pas en arrière en cette occasion et aussitôt qu'il aura des données certaines sur les pertes causées par cette catastrophe, il viendra au secours des malheureux.

M W. A. Marchand est nommé régistrateur, pour le comté de St. Jean à la place de L. S. Marchand, Ecr., qui a résigné.

COUP DE VENT.—Un coup de vent est passé mercredi, sur le comté des Deux-Montagnes, rasant les clotures et les granges. On constate des dommages considérables. L'Eglise de Ste. Scholastique a eu une partie de son toit enlevé. On a craint pendant un instant que le clocher fut enlevé, mais fort heureusement qu'il est appuyé sur une charpente solide, il n'en a rien été.

Une pièce de bois de pas moins de trente pieds de longueur a été enlevée du comble, et transportée dans l'espace avec une rapidité incroyable. Pendant près de cinq minutes, on ne voyait que planches et bardeaux au dessus de l'Eglise. Plusieurs hangards ont été renversés. Une bâtisse en brique, appartenant à M. Fortier, N. P., a eu ses murs renfoncés de plusieurs pouces. On rapporte que dans la paroisse, pas moins de 30 granges ont été endommagées, quelques unes même sont complètement rasées.

On nous apprend qu'à Ste. Thérèse, les dommages sont plus considérables qu'ici. Un des clochers de l'Eglise, qui ne contenait pas de cloches, heureusement, est tombé sur le toit, qu'il a brisé. Un grand nombre de granges et autres bâtisses ont été rasées.

APPEL A LA CHARITE.

M. le Curé de cette paroisse a annoncé au prône, Dimanche dernier, que Sa Grandeur Monseigneur de St. Hyacinthe, avait appris avec une profonde douleur qu'une des paroisses de son Diocèse avait eu à souffrir des pertes de tous genres par suite d'une inondation.

Sa Grandeur se propose de s'adresser à la charité chrétienne de ses Diocésains pour venir au secours de cette malheureuse paroisse de Sorel, si cruellement éprouvée. En attendant que Monseigneur fasse connaître quels moyens il aviser pour aider plus efficacement les victimes de l'inondation de jeudi dernier, M. le Curé de cette paroisse a invité les fidèles à élever les mains au Ciel pour les âmes des 40 à 50 malheureux qui ont trouvé la mort dans cette journée funeste.

Nous connaissons si bien les sentiments généreux qui animent notre population que nous sommes persuadé que nous serons heureux de répondre à l'appel que notre Evêque va nous faire. Quoique notre charité soit souvent mise à contribution pour les besoins de notre propre localité, nous comprendrons cependant que dans une circonstance aussi pénible nous ne saurions refuser de tendre une main secourable à des malheureux qui sont nos frères et que tant et de si pénibles pertes viennent d'éprouver.

Courrier d'Amérique.

ASSASSINAT DU PRÉSIDENT LINCOLN ET DE MM. SEWARD, FILS ET PÈRE.

Dans la nuit de vendredi, le 14 courant, le télégraphe a apporté de Washington une nouvelle qui a mis en émoi toute les populations de l'Amérique du Nord. Le Président des Etats-Unis, l'Hon Seward Secrétaire d'Etat et le fils de ce dernier, cette nuit là même, ont été victimes du plus horrible assassinat qui ait étonné le monde depuis le meurtre de MARAT par CHARLOTTE CORDAY.

S'il est vrai, comme le prétendent quelques journaux dont on n'a pas à redouter la partialité, que ce triple crime est l'œuvre abominable de quelques enthousiastes du Sud, nous n'hésitons pas à dire que c'est une flétrissure pour la cause confédérée. Nous avons été d'opinion qu'au point de vue du droit et de la constitution des Etats-Unis, la *Sécession* était justifiable ; et fort de ces principes nous avons soutenu la cause du Sud. Souvent nous avons condamné les actes arbitraires du Président et l'usurpation de certains pouvoirs qui, constitutionnellement, ne devaient point lui appartenir, quoique ces actes reçussent l'approbation d'une grande majorité du peuple des Etats-Unis. Mais nous croyons que c'est ravaler l'humanité que de venger sur un individu les fautes d'un peuple, ou de la majorité de ce peuple.

Nous nous hâtons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, les détails fournis par le télégraphe à propos de cet épouvantable assassinat.

Le 14, M. et Mme. Lincoln, accompagnés de quelques amis, étaient allés au théâtre de Ford entendre la comédie populaire, intitulé « Our Americain Cousin ». Les journaux avaient annoncé que le Gén. Grant s'y trouverait aussi, mais le général partit pour New-Jersey par un convoi du soir. Le théâtre était encombré en considération des personnages distingués qui devaient y figurer ce soir là.

Au troisième acte, on entendit une détonation et immédiatement après, on vit un homme armé d'un énorme poignard se jeter en avant de la loge du Président et crier ces trois célèbres mots latin : « *Sic Simper tyrannis* » (ainsi meurent toujours les tyrans). L'assassin sauta ensuite de la seconde galerie où il se trouvait dans le parterre, et au milieu de la confusion générale, sortit par une des portes située à l'arrière du théâtre. Une fois dans la rue il sauta sur un cheval sellé qui l'attendait, et disparut.

Les cris de Madame Lincoln apprirent l'auditoire que le Président avait été tiré. La foule se rua sur la scène, et plusieurs voix crièrent : « pendez l'assassin ! pendez l'assassin ! » Pendant quelques minutes le théâtre offrit une scène d'excitation indescriptible ; tout le monde voulait arriver à la loge du Président ; et pour lui faciliter la respiration on fut obligé de faire reculer la foule avide de voir ce qui venait d'arriver.

Un premier examen fit constater que la balle était entrée en arrière de la tempe. La cervelle sortait par la blessure. On le transporta sans connaissance dans une maison en face du théâtre, et on envoya querir le chirurgien general de l'armée ainsi que plusieurs autres chirurgiens.

Une garde fut placée à la porte de la maison. Une foule immense ne cessait d'y stationner, anxieuse de connaître la condition du Président, et ne voulant pas croire que la blessure fût mortelle, bien qu'on la lui annoncé comme un fait certain.

A minuit, le président était en syncope et respirait avec beaucoup de difficulté : le sang sortait en abondance de sa blessure à l'arrière de la tête. Malgré tous les efforts de ses médecins, il devint bientôt évident qu'il n'y avait aucune chance de le sauver. Il est impossible de rendre la scène qui eut lieu lorsque la famille du président apprit cette nouvelle.

A minuit, les membres du Cabinet, ainsi que MM. Sumner, Belfay et Fareworth, le juge Curtis, le gouverneur Ogelsby, le général Meigs, le colonel Hay, et quelques amis intimes du président se trouvaient à son chevet avec le chirurgien-general Barns ses aides.

A peu près à la même heure que le président était assassiné un autre assassin, le même peut-être, pénétra dans les appartements de M. Seward, malade au lit, disant qu'il apportait des remèdes pour le secrétaire d'état, et le frappa de deux ou trois coups de couteau à la gorge et au visage à 11 heures. On espère que les blessures ne seront pas mortelles, mais beaucoup ne le croient pas.

La garde-malade, appela le fils de M. Seward, qui était dans un appartement voisin, au secours de son père. Il accourut en toute hâte, et rencontra l'assassin qui sortait de l'appartement et qui lui porta deux ou trois coups de poignard. Il est fort douteux que M. Frederick Seward survive.

Les deux MM. Seward sont restés sans connaissance.

A 2 heures a.m—Le président vivait encore, mais il baissait à vue d'œil. La balle est logé dans le cerveau, à une profondeur de trois pouces de l'endroit où elle est entrée. Il est complètement insensible et il n'y a plus d'espoir de le sauver. Le vice-président est allé le voir, mais à part les membres du cabinet et sa famille, on ne laisse personne arriver jusqu'à lui. La foule stationnait toujours vis-à-vis la maison où il est.

Des dépêches postérieures nous apprennent que le Président Lincoln est mort à 7 heures 22 minutes samedi matin.

On ne connaît pas encore le nom de son misérable assassin. Un journal a mentionné le nom de Capitaine Wilkes, mais cette rumeur nous paraît dénué de sens.

Une dépêche de 11 heures, samedi dit que ce triple assassinat a été commis par deux individus : l'un d'eux se nommait J. Wilkes Booth ; le signalement de l'autre est complet, mais on ignore son nom.

Le fils de Seward est mort, et Seward lui-même n'a plus que le souffle.

Il est rumeur que Booth que l'on accuse d'être l'auteur de l'assassinat sur le Président Lincoln a demeuré à Montréal pendant quelque temps l'automne dernier.

Le bruit courait samedi sur la foi de quelques dépêches privées que M. Seward était mort, mais qu'on le cachait au public pour des raisons d'Etat.

Le Consul Américain à Montréal, est parti Samedi pour Washington.

Le 15 à 12 h. 30 m. P. M. le Vice-Président Johnston suivant la constitution des Etats-Unis a été assermenté comme Président des Etats-Unis devant l'Hon. Juge en chef Chase.

M. William a été nommé Secrétaire d'Etat pour agir au lieu et place de Seward et de son fils Frédéric assistant secrétaire.

Le nouveau Président a formellement annoncé qu'il désirait retenir les Secrétaires actuels des départements de son Cabinet et que leurs devoirs respectifs devaient s'accomplir de la même manière qu'avant ce déplorable événement.

Dans presque toutes les villes des Etats-Unis les affaires ont été suspendues et toutes les populations sont dans un deuil profond.

On dit que le corps du Président doit reposer temporairement dans le cimitière de Washington et être en suite transféré aux Illinois.

A la suite des événements de vendredi, l'or est monté aux Etats-Unis de 10 à 15 par cent.

Si l'on en croit les journaux Américains l'indisposition de Napoléon III dont parlent les dépêches apportées par le *Morava* aurait été annoncée officiellement aux représentants de la France en Amérique. Il est tout probable que la maladie a pris un caractère grave.

Les nouvelles militaires qui nous viennent sont de peu d'importance. Le siège de Mobile se poursuit toujours avec assez de succès dans les opérations.

On mande de Newbern, au *Herald* le 8 que Sherman était prêt à marcher contre Johnston.

On dit que Lee est arrivé à Richmond lundi soir, et s'est rendu tranquillement à sa résidence, et qu'il a exprimé le désir departir pour l'Europe avec sa famille. On ajoute qu'il est grandement affecté de la perte de la cause qu'il a si vaillamment défendue.

BIOGRAPHIE DE LINCOLN.

Nous donnons à nos lecteurs, aussi succinctement que possible, la biographie de l'infortuné President, dont la fin vient d'être si tragique.

Abraham Lincoln seizième Président des Etats-Unis naquit dans le Kentucky, comté de Hardin, le 12 février 1809. Peu de temps après sa naissance ses parents émigrèrent dans l'Iowa, et se fixèrent dans le comté de Spencer. Cet endroit n'était en 1816 qu'une espèce de colonie très peu habitée, Lincoln n'y reçut à peine que les premiers rudiments d'une education anglaise.

En 1830, M. Lincoln vint aux Illinois, où il se livra tout entier à l'agriculture jusqu'en 1832, époque où il prit du service dans l'armée fédérale, et fut promu au grade d'officier dans la guerre contre les Indiens, appelée la guerre du " Black Hawk." De 1834 à 1840, il fut représentant à la législature des Illinois, et de 1847 à 1849, il fut membre du Congrès.

A la convention qui eut lieu à Chicago en Mai 1860, pour aviser à la nomination d'un candidat Républicain M. Lincoln, qu'on pouvait alors considérer comme un candidat distingué, fut choisi par la convention comme l'homme du parti, et le suffrage populaire le fit Président des Etats-Unis le 6 novembre de la même année. A peine s'assoya-t-il sur le Siège Présidentiel comme successeur de M. James Buchanan, que le Sud avait en partie proclamé la sécession, et que déjà le canon de Charleston annonçait au monde la terrible commotion politique qui depuis quatre ans fait chanceler le colosse érigé par Washington.

On sait avec quelle fureur la guerre a sévi depuis cette époque et les torrents de sang qui ont arrosé le sol américain. On ne peut contester que M. Lincoln pendant les quatre années de sa présidence orageuse, ait soutenu avec vigueur et énergie la cause du parti qui l'avait élu. Il a bien mérité de l'humanité pour avoir proclamé l'abolition de l'esclavage, et avoir mis un terme à cette institution que l'on pouvait regarder au 19ème siècle comme la honte d'une nation civilisée.

Enfin, les Etats du Nord venaient de le porter une seconde fois à la présidence, de préférence au gén. McClellan. Déjà il voyait le terme de la guerre sanglante du Nord et du Sud, les Etats séparés presque tous rentrés de nouveau sous la bannière étoilée, enfin les armées fédérales partout couronnées de succès, quand un misérable *Brutus* en mettant terme à sa vie, lui enleva aussi la consolation de voir la paix régner encore une fois sur toute la grande République.

Nul Président, depuis Washington n'a peut être traversé une période plus difficile que Lincoln. Washington eut à former l'Union Américaine Lincoln eut à la reformer quand elle n'existait presque plus ; et l'histoire dira peut être que ces deux tâches ont été également dures à remplir. Lincoln il est vrai, possédait de bons ministres. M. Seward, son habile collaborateur, et probablement son compagnon d'infortune, à l'heure qu'il est à peu près être regardé comme l'âme de la politique américaine dans les circonstances difficiles où les Etats-Unis viennent de passer.

La *Minerve* de samedi recevait les dépêches suivantes :

Halifax 14 avril.

MM. Cartier et Galt sont arrivés par la Nova-Scotia, vers minuit, à Halifax. La cité avait fait des préparatifs et attendait les ministres canadiens.

Les membres du gouvernement et les principaux citoyens d'Halifax vinrent les recevoir. Un carosse traîné par quatre chevaux leur était destiné, et ils se mirent en marche, ouvrant une imposante procession, qui avait plus d'un mille de long, et où toutes les classes respectables de la société avaient envoyé leurs représentants.

Ils se dirigèrent vers la salle de Tempérance, dans l'enceinte de laquelle se foulaient 2,000 spectateurs ; un nombre dix fois plus considérable n'avait pu y trouver place.

Le maire d'Halifax lut une adresse au nom des citoyens de la ville. Il exprima

en termes chaleureux en faveur de la Confédération.

MM. Cartier et Galt y répondirent par quelques paroles fort bien appropriées à la circonstance.

M. Tilly prit aussi la parole et présenta les progrès de la confédération dans le Nouveau-Brunswick sous des couleurs éminemment favorables.

La démonstration fut remplie d'enthousiasme général et au moment de la separation les citoyens d'Halifax lancèrent trois hourrahs.

1o. Pour la Reine.
2o. Pour les délégués canadiens.
3o. Pour M. Tilly.

L'*Asia* est reparti cette nuit, le 14 avril, à 3 heures.

Pont de glace devant Québec partis.

Québec, 14 avril. Le pont de glace a commencé à descendre à 2 heures, cet après-midi. Des milliers de spectateurs se pressaient dans toutes les directions pour jouir de cette émouvant spectacle. On a lieu de croire que la *clef*, près de la Chaudière, est aussi brisée.

Départ de MM. Macdonald et Brown.

Kingston, 14 avril. L'Hon. McDonald, qui est parfaitement retabli, doit laisser cette ville, lundi, pour New-York, où il doit rencontrer l'Hon. M. Brown et ils feront route pour l'Angleterre, à bord du *China* qui part mercredi.

Nouvelles Religieuses.

Les offices religieux de la Semaine Sainte ont été suivis cette année, avec la piété et l'assiduité ordinaires dans notre ville.

Le Jeudi Saint il y a eu tout l'après-midi visite des *reposoirs* dans les différentes eglises ou chapelles de notre localité. La chapelle du *Monastère du Précieux Sang* a paru tout particulièrement interesser la piété des fidèles. Ce sanctuaire vénéré avait été orné avec un art bien propre à pénétrer les cœurs des sentiments en harmonie avec la solennité du jour. Le soir à 8 h., nous avons eu l'office des *Tenèbres* à la cathédrale.

Vendredi Saint, M. l'abbé Dufresne, du Collège, nous a donné un sermon sur la *Passion*, avec cette éloquence du cœur qui lui est particulière, et qui ne manque jamais d'impressionner fortement ceux qui l'écoutent.

Enfin la joyeuse fête de Pâque nous est arrivée avec son cortège de chants d'allégresse et de pompes triomphales. M. l'abbé Ouellet, du College, nous a donné le sermon de circonstance. Le savant prédicateur nous a developpé les motifs de notre foi en la *Resurrection*, qui est la base et le fondement sur lesquels s'appuient notre religion. Le chœur du chant composé de Dames et Messieurs, que St. Hyacinthe a l'avantage de posséder, sous l'habile direction de M. l'abbé Larue, du Séminaire, a contribué pour sa part à l'éclat de la fête du jour. Il a été très heureux dans le chant de la messe en musique. Les solos du *Gloria* et du *Benedictus* ont certainement été très bien chantés. Pendant le salut solennel, qui a terminé les cérémonies religieuses de la journée, on nous a fait entendre les plus beaux morceaux du répertoire de la musique sacrée, le *Hac Dies*, le *Regina Cœli* et le *Tantum Ergo* de Lambillotte, ont été admirablement executés et certains *solos* chantés par des voix de femme aussi suaves que puissantes ont assuré à notre chœur de chant les vœux bien ardents de tous pour qu'il continue longtemps la tâche bien digne qu'il s'est imposée.

Nous avons eu la douleur, comme nous nous y attendions, d'être privés de la présence de notre Evêque aux solennités de la Semaine-Sainte. Tous les fidèles de la ville épiscopale de Sa Grandeur adressent au ciel des prières pour qu'il le conserve à leur vénération.

Les quatre incursionnistes confédérés qui ont été libérés à Toronto, sont de retour à Montreal, où ils sont fêtés par leurs amis. Young qui a été admis à caution, devra subir son procès sous peu.

Publications

Nous avons reçu ces jours derniers en Nos. prospectus de trois nouveaux journaux.

1. *Journal de Lévis*, publié à Lévis, par M. O. Bégin, paraîtra deux fois la semaine, les mardi et vendredi. Il déclare ne vouloir se ranger sous aucun des drapeaux politiques qui se partagent les opinions.

Son rédacteur est M. L. H. Fréchette, déjà bien avantageusement connu dans notre monde littéraire. Nos meilleurs souhaits pour le succès de la nouvelle feuille.

L'*Organe de la Milice*, Journal militaire, littéraire et national, publié à Québec, par MM. Amyot, Frosette et Cie., paraîtra le jeudi.

Cette feuille devra être accueillie avec plaisir et encouragée, si elle sait se tenir à la hauteur de la cause dont elle veut se faire l'organe, ce dont il ne nous est pas permis de douter.

L'*Echo du Richelieu*, publié à Sorel, commencera à paraître sous peu, M. Aug. Benoit en sera l'éditeur propriétaire. Il sera rédigé par un comité de collaborateurs.

LE CANADA, *Son présent et son avenir, politique et financier*. C'est une jolie brochure contenant une étude sur les changements constitutionels projetés publié dans la Minerve par M. JULES FOURNIER.

C'est un travail très intéressant et qui sera lu avec profit.

Le style est charmant et fait honneur à la plume de M. FOURNIER.

MUSIQUE.—M. Adélard Boucher, éditeur de musique, nous a fait le plaisir de nous adresser un nouveau quadrille qu'il vient de publier sous le titre de "LA CONFÉDÉRATION."

Ce travail musical que nous recommandons beaucoup aux amateurs, fait honneur à M. Caupin. Il porte à sa face la caricature d'une danse nationale où "notre Religion, notre Langue, nos Mœurs et nos Lois" personnifiées, font au chœur une burlesque avec "un certain nez de jolis animaux!"

Disons que cet "ingénieux ouvrage" lithographique contre la Confédération a été fait aux Etats-Unis. N'oublions pas que c'est de cette glorieuse patrie des GREENBACKS que sont aussi venus généreusement les dollars qui ont si heureusement contribué à influencer les élections du Nouveau-Brunswick contre la Confédération.

M. Boucher, nous a envoyé une de ses FLEURS CANADIENNES, qui sont si bien goûtées par nos artistes. C'est une jolie romance intitulée: JE M'L'AVAIS RÊVÉ, la musique est de Henrion.

Nous remercions aussi M. Boucher pour l'envoi de son 2e catalogue annuel.

COUR DU BANC DE LA REINE.

Sherbrooke, mercredi, 5 avril, 1865.

Président :— SON HONNEUR LE JUGE DRUMMOND.

Curtis Fletcher subit son procès pour avoir volé deux anneaux d'or et autres articles de bijouterie d'un nommé T. W. Wyman, de Stanstead. M. Sanborn comparait pour le prisonnier. Le Jury rend un Verdict de coupable.

William Hardie, accusé de vol, comparait devant la Cour. Verdict non-coupable. M. Felton comparait pour le prévenu.

Le Grand Juré rapporte comme fondées les accusations contre Nelson Nills, pour s'être échappé de la prison, Thomas Kirby, et Michael Huck, pour contravention à l'acte qui concerne l'enrôlement pour l'étranger; et comme non fondées les accusations contre Richard Reynold pour la même offense et Julia Thomas pour le meurtre de son enfant.

Jeudi 6 avril.

Joseph Smith Dudley subit son procès pour avoir fait emprisonner Joseph Legar à tort. Verdict coupable. M. Terrill pour la defense.

Le Grand Juré rapporte comme fondées les accusations contre Glosha T. Stockwell, Joshua W. Coup, Morton Butlard et Ernest Butlard pour meurtre; George Starns, Henry Bartley, James Searns et Lorenzo Martin pour avoir détruit maliciensement des arbres; Pierre LeMay et Thurra Book pour vol; Charles Dorion pour contravention à l'acte concernant l'enrôlement pour l'étranger.

Pierre LeMay subit son procès et est trouvé coupable de vol; Chester Blake comparait devant la Cour et est trouvé coupable d'avoir enlevé Joseph A. Rowe.

Vendredi, 7 avril.

Le Grand Juré rapporte comme fondées les accusations contre Henri Beauchamp pour vol; Curtis Fletcher, Chester Blake Dodly, A. Davis, et William Gilliot, riot et assault; Gilman W. Buckland, pour contravention à l'acte qui concerne l'enrôlement pour l'étranger; Etienne Smith et J. Mayers, pour enrôlement; William Cross, vol; George E. Starnes et Lorenzo Martin, pour avoir tué des moutons avec l'intention de les voler; Warren Hartwell, vol; Frederick Fields, contravention à l'acte qui concerne l'enrôlement à l'étranger; Andre Como, assaut grave; Louis Labrecque vol; Mason J. Buckland et Edouard T. Murphy, contravention à l'acte qui concerne l'enrôlement pour l'étranger; Etienne Smith et J. Mayers, pour enrôlement; William Cross, vol; George E. Starnes et Lorenzo Martin, pour avoir tué des moutons avec l'intention de les voler; Warren Hartwell, vol; Frederick Fields, contravention à l'acte qui concerne l'enrôlement à l'étranger; Andre Como, assaut grave; Louis Labrecque vol; Mason J. Buckland et Edouard T. Murphy, contravention à l'acte qui concerne l'enrôlement pour l'étranger; Curtis Fletcher, même offense; et comme non-fondées les accusations contre John F. Carter, pour contravention à l'acte qui concerne l'enrôlement pour l'étranger; Herbert Ellis, même offense; B. Bouchard, même offense, et Curtis Fletcher, Marc Wilcow, et autres pour avoir enlevé des canadiens.

Le Grand Jury ayant épuisé la liste des accusations qui devaient lui être soumises se retira pour préparer sa réponse à l'adresse du Président de la Cour.

A 5 heures du soir, les Grands Jurés entrèrent pour donner lecture de leur *presentment*.

Ils recommandent la nomination d'un magistrat stipendaire pour le District de St. François.

Après avoir visité la prison du District, ils constatent qu'ils ont trouvé 51 prisonniers, dont 3 sont des témoins sous garde, pour comparaître devant la Cour 45 hommes, 2 femmes et 1 débiteur; 4 sont des garçons au dessous de 20 ans.

Ils comprennent tous les âges, toutes les nuances de crimes, les hommes et les femmes sont mêlés ensemble, sans aucune distinction, chose qui serait absolument impossible vu l'état de la prison.

Elle contient seulement 11 cellules, dont 3 pour les femmes, 8 pour les hommes. Ces cellules ont 10½ pieds sur 9. Ce ne peut être suffisant pour 51 prisonniers.

Les Jurés font remarquer que sur les 79 indictements qui leur ont été soumis, 36 sont pour 87 offenses pour infraction à l'acte qui concerne l'enrôlement étranger.

Ils notent que les coupables de cette faute sont pour la plus grande partie des Américains, de naissance, chassés sur le territoire canadien par la guerre civile.

Ils approuvent tout particulièrement les récents efforts faits pour la protection de notre frontière étendue et exposée, par l'institution d'un système militaire et de police qui ne peut manquer d'avoir les résultats les plus satisfaisants, pour empêcher ce crime de l'enrôlement et le faire découvrir.

Ils expriment leur satisfaction de la pétition du dernier acte, qui concerne l'enrôlement, parce qu'il permet de juger sommairement ces cas.

Ils recommandent fortement l'érection d'une nouvelle prison et espèrent que les annonces que les journaux publient pour demander des soumissions pour l'érection de cette prison ne seront pas une démonstration inutile, etc.

L'Hon. Juge a complimenté en termes très élogieux les Grands Jurés sur leur adresse, qui était l'œuvre de M. Jones, le *foreman* des Jurés.

Samedi 8 avril.

La cour s'est occupée du procès de Curtis Fletcher, qui a été trouvé non-coupable et de celui de Chester Blake, trouvé coupable.

Lundi, 10 avril.

La Cour s'ouvre à dix heures.

Plusieurs petits jurés manquant à l'appel sont condamnés à $10 d'amende, chacun.

La Cour s'occupe alors du procès de Jean Niel, de Wolfstown, accusé de bestialité.

Les témoins de la poursuite sont trois enfants, dont l'un est le fils du prisonnier.

L'affaire occupa la cour toute la journée.

Mardi, 11 avril.

On continue le procès de Jean Niel. Le jury donne un verdict de non-coupable. Le verdict est basé sur le manque de preuves.

M. Terrill, avocat du prisonnier.

Mercredi 12 Avril.

Cope, Morton et Ernest Butlard subissent leur procès.

La Cour s'est ajournée jusqu'au 20 pour les fêtes de Pâques.

— En Chine, on chasse de la ville un homme qui n'est pas marié à 20 ans.

COUR SUPERIEURE.
DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

VITAL PIGEON,

vs.

LA CORPORATION DE LA PAROISSE DE ST. JEAN-BAPTISTE, dans le Comté de Rouville.

Cette action demandait l'émanation d'un *Bref de Mandamus*, à l'effet d'enjoindre et prescrire à la Corporation de la paroisse de St. Jean-Baptiste de fixer, par un réglement, dans un endroit quelconque dans la municipalité de cette paroisse, le lieu des séances du conseil municipal de cette paroisse, et de fixer en même temps le lieu où devait se tenir le bureau du Secrétaire-Trésorier de ce conseil. L'action alléguait que ce conseil n'avait jamais fait de réglement pour fixer son lieu de séances, et n'avait jamais non plus fixé le lieu où devait se tenir le bureau du Secrétaire Trésorier; le Demandeur alléguait même que le Secrétaire-Trésorier tenait son bureau dans un endroit dans la municipalité autre que le lieu des séances du conseil, tandis que, d'après la loi il était obligé de tenir son bureau au lieu des seances du conseil.

La Défenderesse plaida à cette action qu'elle avait un lieu de séances dans la municipalité, et un bureau d'affaires notoirement connus; que son lieu de séances avait été fixé d'une maniere légale, quoique le conseil n'eût jamais fait de réglement pour le fixer; qu'elle avait un lieu de séances et un bureau d'affaires légalement fixés dans la municipalité et que cette action n'avait été prise que pour tracasser la Corporation.

La Défenderesse prouva que le lieu où elle avait tenu ses séances depuis l'organisation des conseils municipaux en 1855; était dans la salle du Presbytère de la paroisse de St. Jean Baptiste et qu'elle n'avait jamais changé de lieu de séances qui était notoirement connu.

Elle produisit de plus une copie de l'avis donné par le régistrateur du comté de Rouville, loi de l'organisation des conseils municipaux en 1855, fixant le lieu de la première session du conseil dans cette salle du Presbytère; et s'appuiant du Statut 23 V. C. 61, S. 18 qui dit: "Les conseillers élus ou nommés s'assembleront aux lieux, jour et heure qui auront été fixés pour la tenue de la première session du conseil, qui doit avoir lieu après leur élection ou nomination, et s'assembleront à toutes les session subséquentes du conseil au même lieu, ou à tout autre lieu qui sera fixé par le conseil pour cette fin," elle prétendit que puisque le Conseil n'avait pas jugé à propos de changer le lieu où il avait tenu sa première session, c'était la loi elle-même qui fixait le lieu des séances du conseil dans cette salle du Presbytère, et que le conseil n'avait pas besoin de passer de réglement pour faire de cet endroit son lieu de séances attendu qu'il était aux yeux de la loi le seul lieu de séance légal tant qu'il n'était pas changé par le conseil; que le conseil n'avait jamais changé ni voulu changer son lieu de séances.

La Défenderesse prétendait de plus, quand au bureau du Secrétaire-Trésorier que la loi elle-même le fixait au lieu des séances du conseil; qu'il n'y avait pas besoin de réglement pour le fixer en cet endroit attendu que la loi elle-même l'y fixait; et elle prétendait conséquemment que si le Secrétaire-Trésorier ne se transportait pas effectivement au lieu des séances du conseil, c'était une désobéissance à la loi, qui pouvait mériter destitution si le conseil l'eut voulu; mais que cette désobéissance à la loi ne pouvait empêcher que le véritable bureau légal du Secrétaire-Trésorier ne fût au lieu des séances du conseil, et que si quelque municipes avaient des fois à payer on autres devoirs à remplir dans le dit bureau, leurs offres étaient suffisantes si elles étaient faites au lieu des séances du conseil, parce que réellement c'était le bureau d'affaires de la Corporation tant que le conseil n'avait pas jugé à propos de le changer.

La cour présidée par l'Honorable Juge Loranger a donné gain de cause à la Défenderesse et, le 5 avril courant rendu le Jugement suivant: "La cour après avoir entendu la plaidoierie contradictoire des Avocats du Demandeur et de la Défenderesse sur le mérite de la requête libellée qu'il fait le fond du procès mû entre eux; après connaissance des écritures des parties, faite pour instruire leur cause examiné leur pièces et productions respectives, dûment considéré la preuve, et sur le tout avoir mûrement délibéré.

"Considérant que depuis le premier août 1855, jusqu'au jour de l'émanation du *Bref de Mandamus* contre lequel la Corporation Défenderesse est appelée à montrer cause, les séances du conseil local de la municipalité de St. Jean Baptiste de Rouville ont toujours été tenues en la salle du Presbytère de la dite paroisse de St Jean Baptiste de Rouville, lieu fixé et choisi par le dit conseil, et notoirement reconnu comme tel, et que pour valider les dites séances et les délibérations prises icelle il n'était pas nécessaire qu'un autre lieu où elles devaient se tenir fût fixé, ni que le lieu ledit où elles ont été ainsi tenues fût fixé autrement qu'il ne l'a été.

"Considérant que la dite corporation n'était pas tenue de fixer ainsi que le requère le Demandeur, un endroit quelconque où devait se tenir le bureau du Secrétaire-Trésorier de la dite paroisse de St Jean Baptiste, le bureau du dit Secrétaire Trésorier étant établi par la loi au lieu où se tiennent les séances du dit conseil;

"Considérant qu'à raison d'aucune des causes énumérées à la dite requête libellée, le fonctionnement de la loi municipale en la dite paroisse n'a été mis en péril, ni qu'il n'y ait lieu de craindre qu'il ne le soit à l'avenir, et que partant le dit Demandeur est sans grief;

"A débouté et déboute le dit Demandeur des conclusions de sa dite requête et met au néant le dit *Bref de Mandamus*, le tout avec dépens de l'instance contre le Demandeur."

MM. Bourgeois et Bachand occupaient pour la demande; MM. Chagnon et Sicotte pour la Défenderesse.

LETTRE D'UN CANADIEN DANS L'ARMEE AMERICAINE SUR LA PRISE DE RICHMOND.

7 Avril, 1865.

CHÈRE FEMME.

Pendant trois jours, nous nous sommes battus sans relâche. Le combat a commencé le 2 avril et a duré toute la journée et une partie de la nuit. Après ce rude combat les rebelles ont été évacuer Petersboro et Richmonds. Le lendemain, le 3, notre drapeau était arboré à Richmond. Je crois que nous avons fait 8,000 prisonniers. Le nombre en tués et blessés peut-être de 17 à 18000 hommes. Nous avons pris 150 pièces de canon que nous appelons mortiers et plusieurs autres pièces. Rien n'est triste comme le champ de bataille, après la bataille. Il n'y a rien de si déchirant comme de voir les pauvres malheureux blessés qui poussent des gémissements que leur arrache la douleur et le désespoir. L'un invoque le ciel, l'autre sa mère qu'il ne reverra plus, tandis que d'autres pauvres misérables nous prient de les achever, tant ils souffrent.

Prie pour moi, j'espère te revoir bientôt; je t'embrasse.

SAMUEL S.....

Il paraît que les représentants des banques de St. Albans sont venus pour toucher leur argent: mais qu'on leur a répondu qu'ils devaient auparavant prouver leurs droits devant une cour. Nous ne voyons pas, dans ce cas, quelle ombre de reproche on pourrait trouver contre le gouvernement.

Nouvelles et Faits Divers.

☞ Nous supprimons pour aujourd'hui nos articles éditoriaux pour donner plus d'espace à nos lamentables nouvelles de l'inondation de Sorel ainsi que les nouvelles américaines.

—On dit que le juge McCord se retire avec une pension et que M. Johnson, C.R., va le remplacer.

—Nous apprenons que son Honneur le juge Smith, vient d'obtenir un congé d'absence pour huit mois.

—Nous sommes obligé à M. Kéroack, maintenant en Europe, pour l'envoi d'une liasse des derniers journaux de Londres.

—Nous apprenons de toutes parts des nouvelles d'accidents causés par le vent, dans la journée de mercredi. Outre les détails que nous empruntons à la *Minerve* et que nous donnons ailleurs, on nous informe que dans la paroisse de St. Denis, toutes les maisons sur le rang de la rivière ont eu à souffrir quelque chose, ainsi qu'un grand nombre de granges dans la paroisse de N.-D. de St. Hyacinthe.

—Notre marché de samedi a été bien fourni. Il y avait un très grand nombre de voitures. Les viandes étaient en abondance ainsi que le sucre et les œufs. Les prix des viandes étaient très élevés. Le bœuf 12 sous, le lard 15 sous, les œufs 12 sous, le sucre 12 sous, le sirop d'erable 4 chelins le galion, le veau 3 chelins le quartier.

—La commission sur le subside postal a fait son rapport, et le gouvernement vient dit-on, de fixer à $110 par mille le taux accordé au Grand-Tronc pour le service passé avec un ajouté de $16,000 par année pour service extraordinaire, et à $150 par mille le taux pour l'avenir. D'après l'engagement pris par le gouvernement, cet arrangement devra être soumis aux Chambres, à la prochaine session.

ILE DE VANCOUVER.—Le peuple de l'Ile de Vancouver s'est décidé, par le moyen d'une élection générale, en faveur de l'Union avec la Colombie Anglaise, et d'un tarif à être imposé sur les marchandises importées.

—Mercredi dernier, 12 Avril, était le 4e anniversaire du bombardement du fort Sumter, c'est-à-dire du commencement de la guerre américaine.

Le gouverneur de l'Ile du Prince-Edouard qui, jusqu'à ce jour, avait été payé par le gouvernement impérial, sera désormais payé par le gouvernement de la colonie. Cette réforme, annoncée par une dépêche de M. Cardwell, en date du 18 février 1865 paraît exciter de vives réclamations dans l'Ile. Le salaire de ce lieutenant gouverneur est de £1,500.

—Le Prince de Galles, le Prince Napoléon et son épouse, le Prince Humbert d'Italie, Le Prince Oscar de Suède, doivent assister à l'exhibition de Dublin.

—Nous accusons réception d'une brochure, contenant la troisième lecture de l'hon. L. A. Dessaulles, sur la "Guerre Américaine" faite à l'Institut-Canadien de Montréal. Nous offrons nos remerciments à qui de droit pour cet envoi. Nous accuserons réception, avec plaisir, de la seconde lecture qui ne nous a pas été adressée.

RECETTE CONTRE LES PANARIS.—Dès que l'enflure se manifeste, imbibez un morceau de flanelle de teinture de *lobélia* et enveloppez-en le doigt. Ce remède, appliqué dès le début, est infaillible.

LES ASSASSINATS.—Il existe une vieille prophetie, disant qu'en 1865, un événement terrible signalerait le Vendredi-Saint

—*Le Courrier d'Ottawa* est entré vendredi dernier dans sa 5ème année d'existence.

Il règne une singulière maladie parmi le bétail de Burkville. Un nommé Peter Clow a perdu 5 vaches et un cochon en dix jours. Les animaux frappés de la contagion ne vivent que 5 à 6 heures. Le corps n'enfle pas et ils meurent sans être tourmentés.

—On nous assure qu'il est survenu un témoin qui aurait fait connaître des faits nouveaux et importants dans l'affaire de la Reine vs. Daoust. Il pourrait arriver que ces faits donneraient lieu à d'autres procédures judiciaires.—*Journal de Quebec.*

EMIGRATION.—On annonce que les canadiens des townships de l'Est et des paroisses du Sud émigrent aux Etats-Unis en plus grand nombre que jamais. Cent Canadiens sont passés jeudi dernier à Worcester, en route pour Wauregan, Connecticut. On comptait, dit un journal de l'endroit, vingt-cinq enfants dans un ménage. C'est le temps pour tout bon canadien de faire les efforts les plus énergiques afin de détourner nos malheureux compatriotes de ce fatal entraînement. La misère, la honte, la démoralisation, voilà ce qui les attend au-delà des frontières. *Minerve.*

—Le dernier numéro de la *Gazette du Canada* contient un Ordre de Sa Majesté en Conseil suspendant l'opération, en Canada, de l'Acte Impérial 6 et 7 Victoria, qui statue sur le mode d'exécution du traité d'extradition, telle suspension devant exister aussi longtemps que nos Statuts Provinciaux réglant l'exécution de ce traité dans les limites du Canada auront force de loi. C'est précisément la proclamation sur l'absence de laquelle M. le Juge Coursol s'est fondé pour déclarer qu'il n'avait pas juridiction sur les incursionnistes, et pour les remettre en liberté.—*Minerve.*

On s'émeut à Paris de la promesse qu'a faite M. Grout de voler, au moyen d'un appareil, des tours de Notre Dame. Il s'engage à se soutenir dans l'air comme un oiseau.

Le Prince de Galles, le Prince Napoléon et son épouse, le Prince Humbert d'Italie, le Prince Oscar de Suède, doivent assister à l'exhibition de Dublin.

CHACUN A SON ROLE.—Une jeune femme nouvellement mariée, essayait, mais en vain—comme on dit vulgairement à porter—la culotte dans le ménage.

Après avoir essayé de tous les moyens, menaces, coquetterie et tout le cortège du machinisme féminin, elle finit par dire à son mari qui ne voulait pas obéir à "Mon cher mon cher quand vous me poursuiviez de votre amour pour m'épouser, ne vous êtes-vous pas mis plusieurs fois à mes genoux? Cela signifiait, il me semble, que vous soumettiez votre pouvoir au mien. S'il en est ainsi que ne continuez vous pas à vous tenir au-dessous, au lieu de vous hausser au dessus de moi et de vouloir être le maître?" A quoi le mari répondit en les termes que la presse a conservés:

"Ma chère femme, vous savez que j'ai servi le pays pendant trois ans avant de vous épouser. Eh bien, je vous dirai qu'un jeune homme qui se met à genoux devant une jeune fille fait comme l'infanterie devant la cavalerie: il prend cette posture pour combattre et conquérir. Ensuite il amène son prisonnier, non pas dans l'intention de se soumettre à lui, mais dans celle de lui dicter des conditions. Si vous l'aimez mieux, il fait comme le chasseur qui s'agenouille pour viser plus sûrement le gibier. Sur ce aimons nous bien et restons chacun à notre place."

Cette petite harangue réussit, à ce qu'il paraît, car la jeune femme se contenta de porter ses propres vêtements..... et elle s'en trouva bien.

UNE RUMEUR SANS FONDEMENT.—Un journal de Montreal a donné cours à une rumeur que le pont de la Chaudière n'est pas sûr. Mais les renseignements pris à ce sujet constatent que la rumeur vient des sages précautions du surintendant local ici, qui a défendu de faire passer les trains sur le pont à une plus grande rapidité que 10 milles à l'heure. Le pont de la Chaudière est un des plus solidement construits sur la ligne.

Canadien.

DÉFENSE DU CANADA.—Le *Star* de Londres, du 25 mars, dit que le lieutenant Colonel Gallway, des Ingénieurs Royaux, doit venir à Montreal, diriger les ouvrages de fortifications qu'on va commencer bientôt autour de cette ville. Le colonel Gallway a été 7 ans en Canada, et il est venu aux Etats-Unis avec le capitaine Alderson, pour étudier spécialement le système américain de fortifications. Nous avons donc tout lieu de nous réjouir de cette nouvelle importante.

Voici le plan de fortifications qui sera probablement mis à execution. Les travaux se feront sur la rive sud du fleuve et prendront à deux milles plus bas que le village de Longueil et iront jusqu'aux pieds des rapides de Lachine. Ils décriront un cercle dont le rayon sera à deux milles du fleuve. Ces ouvrages seront environnés d'une tranchée et comprendront cinq forts à l'épreuve des bombes, chaque fort ayant des casernes et un arsenal. On élèvera un sixième fort sur l'île Ste. Hélène. Tous ces travaux seront en pierre et en faits de terre.

Conseil de Ville.

Séance du 17 avril, 1865.

Présidence de Son Honneur le Maire. Suppléant M. Malhiot.

Membres présents: MM. Bachand, Birs, Chagnon, Côté Desaulles et Reclor.

R. St. Jacques Ecr., remplaçait comme Greffier M. Desprès, qui était malade.

Lecture et adoption des procès de la dernière séance.

Les pétitions de MM. G. Daignault, J. Jeannotte, A. Monette, J.B Monette, L.L. Poulin, M. Pelardy, J.B. Morin, F. Morin, I. Marcereau, M. Guertin, A. Guertin, Ap. Maynard et F. Monette, demandant la ratification de leurs certificats pour l'obtention de licences pour vendre en détail des liqueurs, sont déposées sur la table et lues.

Sur motion de M. Côté, secondé par M. Birs, ces différentes pétitions sont unanimement renvoyées à un Comité composé de MM. Richer, Rather et du proteur, avec instruction de visiter les maisons et les listes de ces pétitionnaires, et de faire rapport à la prochaine séance du Conseil.

Le Conseil prend en considération les Pétitions de Vilmer Roy et autres, et de G. C. Dessaulles et Bursuion, demandant l'abolition de la Rue Cascades, depuis la Rue Bourdages à la rue Girouard, qui passe sur le terrain du Moulin.

M. Bachand, dit que pour sa part, il serait prêt à donner un avis de motion dans ce but à la condition que la rue Boudage soit élargie.

M. Birs partage la même opinion que M. Bachand et est prêt à voter pour la motion pourvu que la rue soit élargie de 14 pieds, et qu'elle soit de 50 pieds de large:

M. Desaulles dit qu'il s'engage très volontiers à donner 14 pieds de terrain pour l'élargissement de la rue Bourdages, et à payer la moitié du coût de cet élargissement si le Conseil consent à abolir le bout de la rue Cascades qui passe sur le terrain du moulin;

M. Birs donne alors avis que dans quinze jours, il sera fait motion que la rue Cascades depuis la rue Bourdage, à la rue Girouard, qui passe sur le terrain du moulin, soit aboli.

Le Conseil permet à L. T. Plamondon, Ecr., de percer le trottoir de la rue Cascades, pour faire une porte de cave, devant son magasin, pourvu que ces travaux soient fait, sous la surveillance du comité des chemins, et qu'il soit tenu responsable de tous les accidents qui pourraient en résulter.

M. Malhiot, soumet à la consideration du Conseil les désastres arrivés ces jours derniers dans la paroisse de Sorel, et dit que comme conseiller et comme citoyen il était de leur devoir de prendre quelque mesure pour venir en aide aux malheureux victimes de ce triste accident, et leur témoigner dans la mesure de nos ressources nos vives sympathies et leur procurer quelques secours.

M. Birs pense que le moyen le plus efficace serait de faire une requête à M. le Maire pour convoquer une assemblée de tous les citoyens pour prendre des mesures propres à cet effet.

M. Bachand dit que peut être il serait préférable de ne pas convoquer cette assemblée avant dimanche prochain, afin de s'entendre avec les autorités Ecclésiastiques, qui déjà avaient annoncé leur intention de prendre des mesures pour venir en aide à ces malheureuses victimes, et afin de prendre des mesures plus efficaces, car dit-il, l'assemblée pourrait ne tenir dimanche après-midi, tout le monde serait libre et avec le concours de tous, on réussirait mieux.

Le conseil partait partager cette opinion et il fut convenu que le lendemain il serait pris des mesures à cet effet.

M. Demaulles attire l'attention du conseil sur un canal dans la rue Bourdages construit dans le but d'égoûter le cimetier et le terrain de la fabrique, et dit que ce canal était défoncé et qu'il pouvait en résulter de graves accidents et demanda qu'il soit donné instruction à l'Inspecteur de la cité, de notifier qui de droit afin de faire reparer ce canal.

Le Conseil s'ajourne alors à vendredi le 21 du courant.

Nous sommes heureux, pour notre part, de voir que le Conseil de Ville se montre si bien disposé à seconder les vues des autorités ecclésiastiques dans les démarches qu'il convient de faire dans le but de venir au secours de nos malheureux compatriotes et nous espérons qu'il sera pris des mesures efficaces et promptes dans cette saison où les cultivateurs sont à se préparer pour leurs travaux du printemps; car pour ces malheureuses familles tout est à faire; tout est à recommencer.

Le Conseil de ville a bien compris sa mission et mérite beaucoup pour la noble inspiration et l'initiative qu'il vient de prendre dans cette triste circonstance.

Naissance.

A St. Dominique, le 31 mars dernier, la Dame du Dr. Chagnon, J. P. une fille.

Décès.

A St. Simon le 6 du courant, Dame Marie Louise Genet de Labarre, épouse de Alfred Brisson, Ecr. Marchand, à l'âge de 31 ans et six mois et le même jour, au même lieu Marie, Rose, Céleste, Eva, agée de 2 ans et 2 mois, enfant de Alfred Brisson Ecr.—*Requiescat in pace.*

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township" Ascot.

Heures de Bureau: De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur la Quarré.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 Avril 1865.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sur icelles.

Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.

Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. R. ST. JACQUES.

St. Hyacinthe 14 avril 1865.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE.

Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.

Rue Ste. Marie, voisin de M. Frigon. Possession au 1er. Mai.

HENRY BARBEAU.

St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

PERDU.

Un CHAPELET renfermé dans un COCO ROUGE ciselé; le Chapelet est monté en argent et les graines sont d'un bois rouge ouvragé; celui qui le rapportera à ce bureau sera libéralement récompensé.

CORPORATION MUNICIPALE
DE LA PAROISSE DE
ST. JEAN-BAPTISTE DE ROUVILLE.

A une Session Spéciale du Conseil Municipal de la Paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, convoquée par avis donné à tous les Membres du dit Conseil et annoncée à la porte de l'Eglise et tenue au lieu fixé par Réglement et aussi le lieu ordinaire des séances du dit Conseil, LUNDI, le TROISIÈME jour du mois d'AVRIL, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante-cinq, conformément à l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860, à laquelle assemblée sont présents: François Robert, maire, et les Conseillers Guertin, Marcoux, Lemonde, Blanchard (Basile,) Blanchard (Charles-fils) et Vincelette, tous membres du dit Conseil et formant le corps des Conseillers au complet, après la lecture faite des procédés de la dernière séance et iceux approuvés, le Conseil fait et ordonne le Réglement suivant:

Règlement No. 51.

Prohibant la vente des liqueurs fortes dans la municipalité.

Attendu les bons résultats découlant de l'absence de trafiquant de liqueurs fortes dans la municipalité, et voulant continuer à être favorisés des mêmes bienfaits; à ces causes, le Conseil Municipal de la Paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, *décrète, ordonne et statue*, en vertu du 16ème paragraphe de la 27ème section de l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860 et de l'Acte de Tempérance de 1864: "Que la vente en détail des liqueurs fortes, spiritueuses, vineuses, Alcooliques, Eau-de-vie, Rum, Whiskey, Porter, Ale, Cidre et de la Biere, soit prohibée dans la Municipalité pour l'année commençant au Premier Mai, mil huit cent soixante cinq.

(Signés)

FRANÇOIS ROBERT,
Maire.

C. S. GIGON,
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de St. Jean-Baptiste de Rouville.

[Vrais copie,]

C.S. GIGON, S.T.C.M. de St. J.B. de R

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par les présentes donné, aux Electeurs Municipaux de la paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, que, LUNDI, le QUINZIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin, dans la Salle publique du Presbytère de la dite Paroisse, une ASSEMBLEE PUBLIQUE des dits Electeurs Municipaux aura lieu aux fins de tenir un POLL dans le but de décider si le RÈGLEMENT ci-dessus devra être ou non approuvé par les dits Electeurs ainsi réunis.

C. S. GIGON, S. T.
C.M. St. J.B. de R.

St. Jean-Baptiste de Rouville,
11 Avril, 1865.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE BEDFORD.

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE BEDFORD.

Cinquième jour du mois d'Avril, mil huit cent soixante et cinq.

No. 329.

GEORGE WHITFIELD, de Barbadoes dans les Isles Caribbéennes, Commerçant,
Demandeur.

vs.

LOUIS ADAM, de la Paroisse de St. Romuald de Farnham, dans le District de Bedford, Cultivateur,
Défendeur.

Il est ordonné sur la Requête de Messieurs O'Halloran & Baker, Avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Henry S. Martin, l'un des Huissiers assermentés de la Cour Supérieur, agissant comme tel dans le District de Bedford, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile dans cette partie de la Province du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Bedford, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelle publié à Waterloo, dans le dit District, appelé "The Waterloo Advertiser," et deux fois en langue française, dans le papier nouvelle publié à St. Hyacinthe, dans le District voisin appelé "Le Courrier," sommé de comparaître devant cette Cour et là de répondre à la demande du Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le refus du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

Par ordre
FREDERICK T. HALL,
C. C. C

12 avril, 1865.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE BEDFORD.

DANS LA COUR DE CIRCUIT POUR LE DISTRICT DE BEDFORD.

Le trentième jour de Mars, mil huit cent soixante et cinq.

No. 327.

GARDNER WELCH, de la Paroisse de St. Romuald de Farnham, dans le District de Bedford, Cultivateur,
Demandeur.

vs.

GRÉGOIR BERARD, le jeune, ci-devant du même lieu mais à présent en lieux inconnus,
Défendeur.

Il est ordonné sur la Requête de Messieurs O'Halloran & Baker, Avocats du Demandeur, en autant qu'il appert par le retour de Henry B. Martin un des Huissiers assermentés de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, agissant comme tel pour le dit District de Bedford, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile dans cette partie de la Province du Canada ci-devant constituant la Province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Bedford, que le dit Défendeur soit par un avis inséré deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelle publié à Waterloo dans le dit District, appelé "The Advertiser," et deux fois en langue française dans le papier nouvelle publié à St. Hyacinthe, dans le District voisin, appelé "Le Courrier," sommé de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avis et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

Par ordre
FREDERICK T. HALL,
G. C. C.

12 avril, 1865.

HIVER DE 1865!!

L. T. PLAMONDON

NOUVEAU MAGASIN DE

EPICERIES, CROCERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,

Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. Plamondon prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Fleur, Lard, Vins, Liqueurs, etc.*, dans la maison de M. J. B. Lussier, Hotellier.

Ayant en l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il en fait de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix très modérés.*

☞ *Son Assortiment est des plus complets et ne laisse rien à désirer pour la qualité et la variété.* ☜

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

EPICERIES DE CHOIX!

P. A. MERCIER,

Marchand-Epicier,

120, Rue St. LAURENT, 120,

MONTREAL.

M. Mercier a un fonds varié et considérable d'Epiceries de toutes sortes:

Commandes de la campagne exécutées avec ponctualité, et sous bref délai.

Avantages réels donnés aux Marchands des campagnes.

Montréal, Janvier, 1864.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour des boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pour quoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampil sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, vengant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sous le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etats-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

AGENT D'ASSURANCE.

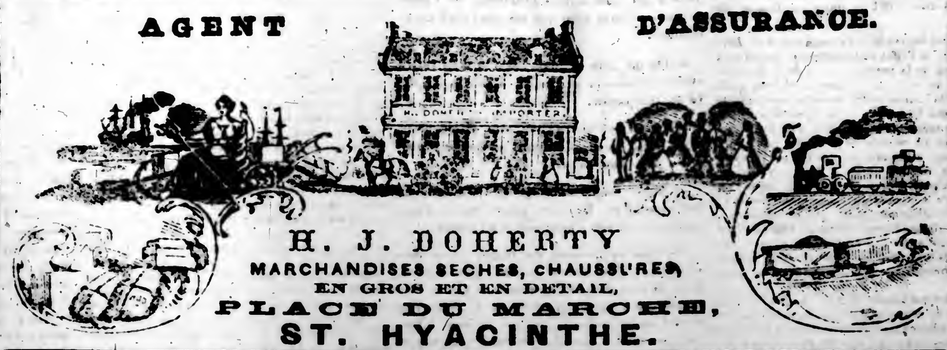

H. J. DOHERTY

MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES,

EN GROS ET EN DETAIL,

PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE.

GRANDE

Distribution de Présents!!

250,000

MONTRES, CHAINES,

ANNEAUX EN DIAMANTS, ETC.,

—VALANT AU-DESSUS DE—

UN MILLION DE DOLLARS!

Seront tous vendus pour

UNE PIASTRE chaque!!

Sans égard à leur valeur.

Personne ne devant payer avant de savoir ce qu'il doit avoir.

LISTE splendide d'articles, tous à vendre pour $1 chaque!!

250 Montres d'or à double couvert pour Monsieur	$50 à	$150
250 Montres de Dames avec couvert en or, et émaillé	35	70
500 Montres en argent à double couvert pour Messieurs	55	70
200 Anneaux en diamants	80	100
2,000 Chaine en or longues et courtes	15	30
3,000 Brocelets en or, à bande ovale	4	8
5,000 Brocelets en or ciselé	5	10
2,000 Chaines *Chatelaines* et *Guard*	8	20
7,000 Epingles en or et *solitaire*	3	10
2,000 Epingle en lave et *Florentine*	4	6
5,000 Epingles de corail, Emeraude, et opal	4	8
5,000 Pendant d'oreilles en lave, florentine mosaic et jet	4	8
7,000 Pendant d'oreilles en corail, Emeraude et opal	4	6
4,000 Epingles en diamants de Calif	2.50	10
2,000 Clefs de montres *fob* et *vest*	2.50	8
5,000 Sets de boutons pour chemise	3	10
3,000 Dés et crayons en or	4	7
10,000 Miniature Loquets	2.50	8
4,000 " à ressort magic	3	20
3,000 Cure-dents et croix en or	2	8
5,000 Anneaux unis en or	4	10
5,000 " ciselés	4	10
10,000 Sets en pierre et anneaux *signet*	2.50	10
10,000 Anneau en diamant de Calif.	3	10
7,500 Sets de bijoux de Dame, jet et or	8	15
6,000 do. camée, jaide, etc.	4	15
10,000 Plumes d'or, crayons porte-plumes en argent	6	10
10,000 Plumes d'or et porte-plumes montés en or	3	8
5,000 Plumes d'or, et porte-plume, extension en or	6	10
5,000 Coupes et gobelets en argent	8	50
3,000 *Castors* en argent	10	50
2,000 Corbeilles à fruits et biscuits	20	50

MM. T. & H. GAUGHAN & Co., 116 Broadway New-York, manufacturers et importeurs des patrons les plus nouveaux de MONTRES et BIJOUTERIES ont résolu de faire une GRANDE DISTRIBUTION DE PRESENTS sujetts aux conditions et règlements suivants:

Ces Certificats nommant chaque article et leur valeur, seront placé sous enveloppe cachetées, bien mélangées. Une de ces enveloppes sera envoyée par la malle à la personne sur réception de 25 centins.

Chaque article sera vendu un dolar chaque, sans égard à sa valeur.

A la réception du certificat vous verrez ce que vous devrez avoir, il vous sera alors loisible de prendre l'article en envoyant une piastre ou non. Les acheteurs peuvent ainsi avoir une montre d'or un anneau de diamant, ou un set quelconque de bijouterie pour une piastre, et dans tous les cas pas moins que la valeur d'un dollar, vu qu'il n'y a pas de billets blancs. Le prix des certificats est ainsi qu'il suit:

Un pour 25 centins; cinq pour une piastre; onze pour deux piastres; treize pour cinq piastres; soixante et cinq pour dix piastres; un cent pour quinze piastres.

Les agents auront droit à une prime de dix centins sur chaque certificat qu'ils enverront, pourvu que leur remise monte à un dollar, les agents exigeront 25 centins pour chaque certificat et nous enverront 15 centins soit en argent ou et timbre-poste.

T. & H. GAUGHAN & CO.,
116, Broadway, New-York.

1er Avril.

Nous attirons l'attentions de nos lecteurs sur les présents de MM. Gaughan & Co. de New-York.

☞ Une fois pour toutes, nous ne serons pas responsables de dettes à moins qu'elles ne soient contractées en notre nom, ou par un membre de notre établissement. Les éditeurs sont spécialement avertis de se tenir en garde contre les agents-annonçant,—dont nous avons été les victimes! *Nos propres dettes seront toujours payées pleinement et à la satisfaction de tous*; mais nous devons décliner respectueusement de payer tout compte fait par d'autres que nous. Aucune raison ne nous déterminera à dévier de cette règle inflexible. T. & H. GAUGHAN & CO.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciements au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ces Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations Moulins à Battre exécutées avec soin diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

A CEUX QUI VEULENT ACHETER!

IMMENSE ASSORTIMENT A BON MARCHE!

V. Coté,

MARCHAND DE CUIR, HARNAIS, CHAUSSURES

EN GROS ET EN DETAIL.

MARCHANDISES SECHES,

PLACE DU MARCHE, PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE. ST. HYACINTHE.

M. Coté, tout en offrant ses remerciments à ses nombreuses pratiques, prend la liberté d'attirer leur attention sur son Assortiment de Chaussures, Bottes, Bottines, Souliers, Savattes, de toute grandeur, de tout prix et de toute qualité; Cuirs, à Semelles, à Harnais, Veau français, patent, etc., etc.; Harnais de luxe et de travail, en main et faits à demande; le tout à bon marché: Marchandises Sèches, Draps, Casimires, Mousselines, Soies, Cotons, Rubans, et une grande variété d'articles, trop longs à énumérer.

☞ N'oubliez pas de visiter le Magasin de M. Coté avant d'aller ailleurs.

1er Décembre, 1864.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF: 1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,* LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA: 64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.* MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞ CUILLER ASSORTIS ☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX.
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER *communs et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, *&c.*
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, *&c.*
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américain.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON
" OLD HYSON,
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
EMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES de de
GELATINE.
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Cover.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES.
&c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

MICHEL GUERTIN.

EXCHANGE HOTEL.

Près du Dépot du chemin de Fer,

ST. HYACINTHE.

HOTEL DE PREMIERE CLASSE.

M. Michel Guertin, a l'honneur d'informer le public qu'il occupe maintenant le Vaste Hôtel, MONTREAL HOTEL ci-devant occupé par A. MONET.

Cet Hôtel est très vaste, neuf et remarquable par sa propreté; les chambres sont bien garnies, tout à neuf; la table bien servie; les liqueurs de Premier Choix.

En un mot, c'est un

Hotel de Première Classe.

St. Hyacinthe, 10 novembre 1864.

MAISON DE PENSION DE 1RE CLASSE,

TENUE PAR

A. MONETTE & CIE.

COIN DES RUES GIRARD & MONTDOR,

Ancienne place de Mlle. Pageau, Maison de feu O. Désilets.

ST. HYACINTHE.

MM. A. Monette & Cie offrent aux voyageurs une pension de 1re classe, sur un bon pied; table bien fournie, chambres confortables, soins attentifs, et tout le confort désirable.

St. Hyacinthe, 26 Décemb

HOTEL DU CANADA.

TENU PAR

MICHEL PALARDY,

Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.

M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.

St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

NORBERT BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques* ☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français.

Montréal 15 décembre 1863

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE

PAR

EDMOND LEGENDRE,

125, *Rue St. Laurent,*

MONTREAL,

Voisin de Blackback, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port Wine, Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques Cartier Nouvelle Liqueur, &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

LAURENT, LAFORCE ET COMPAGNIE.

No. 131,

RUE NOTRE-DAME.

ANCIENNE MAISON HERBERT.

MM. L. L. & Cie continuent leurs affaires dans l'ancienne Maison Herbert, No. 131, Rue NOTRE-DAME, où ils auront toujours en mains un assortiment considérable de PIANOS et autres INSTRUMENTS de MUSIQUE, parmi lesquels figurent les meilleurs Instruments de Hazelton, Chickering et Ludolf,—Groveteen, de New-York—Marshall et Traver, d'Albany.

Ayant fait de nombreuses améliorations à leur Etablissement, et voulant le rendre le plus complet possible, ils ont ajouté un DEPARTEMENT de MUSIQUE à leur DEPARTEMENT de PIANOS, et ils en ont confié la direction à un de leurs Associés, M. J. A. MANSEAU (de l'ancienne Maison Boucher & Manseau,) dont les talents et l'activité sont déjà avantageusement connus du public.

L'Assortiment de ce Département ne le cédera en rien aux autres Etablissements de ce genre en cette ville.

Musique Européenne et Américaine toujours en main. Ils attendent d'un jour à l'autre de Paris un Choix de Musique Française.

LAURENT, LAFORCE & CIE

Montréal, 30 Mai, 1864.

E. CHANTELOUP,

124 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a tenu avec succès, pendant sept années, à Montréal, tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELIERES. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MACHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAZ, la PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX DE L'IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 [illegible]
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2[illegible]
On traite de gré à gré pour les Annonces qui devront être publiées plus de trois mois.

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 21 Avril 1865. No. 16

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Nevralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue. La Salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Davins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.

Agent à St. Hyacinthe : Dr. Beckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque-là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employé dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules ont souvent opéré des guérisons complètes.

Préparées seulement par LAMMAN & KEMP,
Droguistes en gros, New-York.

A vendre par tous les Pharmaciens du Canada.

J. F. Henry & Cie., 202, rue St-Paul, Agents généraux pour le Canada :

Agent pour St. Hyacinthe Dr. O. Beckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe *TERRE* de 3¼ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois ranc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large; une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.

St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les ⅔ sont en culture, tenant d'un côté à la terre du Collège, avec une maison, grange et autres bâtisses.

Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St. Dominique ou à ce Bureau.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que et après Jeudi le 6 Avril courant, je commencerai à descendre des TIES pour Chemins de Fer, de 9 pieds de long et de 10 pouces sur 5, sciées depuis Farnham Ouest jusqu'à Yamaska.

Je donne par les présentes avis public que si je découvre une personne enlevant ces TIES de la Rivière où si je trouve des TIES en leur possession, je les poursuivrai avec toute la sévérité de la loi.

Les TIES portent, "G. F." étampé sur le bout.

JNO. R. FIRMIN.

Farnham Ouest, 1 Avril, 1865

NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that, on and after THURSDAY the 6th day of April inst I shall commence to drive RAILWAY TIES, 9 feet long, and 10 x 5 inches, sawn square, from West Farnham to Yamaska.

This is to give Notice that if any person of persons are seen taking these TIES out of the River, or any of these TIES are found in their possession I shall prosecute them with the utmost Rigor of the Law.

The TIES are stamped "G. F." on the end.

JNO. R. FIRMIN.

West Farnham, 1st April, 1865

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.

A. P. Letendre. Honoré Mercier.

St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin de 20 ou 24 pieds de front sur 36 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de St Hyacinthe, vis-à-vis le marché.

S'adresser à ce bureau.

8 Mars 1865.

Soumissions
POUR LA
Construction d'une Prison
DANS LA
VILLE DE SHERBROOKE.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le VINGT-SEPT courant, à MIDI, des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, pour la CONSTRUCTION d'une PRISON dans la Ville de Sherbrooke.

A dater de SAMEDI, le QUINZE du courant, on pourra voir et examiner dans ce Bureau les Plans et Devis de cette bâtisse.

Les Soumissions devront être endossées : "Soumission pour la Construction d'une Prison à Sherbrooke."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms, prénoms et adresse, en toutes lettres, ainsi que la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter cautions de l'exécution du contrat.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse Soumission, ni aucune d'elles.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics.
Québec 3 Avril 1865.

DELAIS.

AVIS est par le présent donné que l'époque mentionnée plus haut, pour la réception de Soumissions pour la construction d'une PRISON à SHERBROOKE, est prolongée jusqu'à SAMEDI, le SIXIEME jour de MAI prochain, à MIDI.

Les plans et devis pourront être vus à ce bureau, et aussi au bureau du Shérif à Sherbrooke, le et après le 20 du courant.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics
Québec, 12 avril, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Taché, écr.
SERVIRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 16 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

LIBRAIRIE
DE
ST. HYACINTHE.

LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.

M. A. KEROACK,
Libraire.

N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, en mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande.

M. A. K.

St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

HENRI BARBEAU.
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Quebec Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

CORPORATION DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

Et par le présent donné que les rôles de perception de la municipalité de la Cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné. Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des Cotisations sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les vingt jours de cette date, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau de Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 1er Avril 1865.

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :

Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges.
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.

W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.
St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

LICITATION.

1o. *UN LOPIN DE TERRE d'un arpent en superficie, situé sur la troisième rang de St. Hilaire.*

2o. *UN LOPIN DE TERRE à bois situé en la dite paroisse de St. Hilaire formant VINGT QUATRE ARPENTS en superficie.*

3o. *UNE TERRE située en la paroisse de St. Jean Baptiste de Rouville, formant QUATRE VINGT SIX arpents en superficie.*

4o. *UNE TERRE en la susdite paroisse formant TRENTE ET UN arpents en superficie.*

5o. *UN LOPIN DE TERRE situé en la susdite paroisse formant QUATORZE arpents en superficie.*

6 *UN LOPIN DE TERRE en la susdite paroisse formant DEUX arpents QUATRE VINGT QUATORZE Perches en superficie.*

7 *UNE COUPE DE BOIS sur la Montagne de Rougemont formant CINQ Arpents et QUATRE VINGT QUATORZE Perches en superficie.*

Ces terrains, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre BAZILE BLANCHARD et défunte MALTHILDE DION son épouse.

Les deux premiers immeubles ci-dessus désignés pour être vendus à TROIS HEURES DE L'APRES MIDI devant l'Eglise de St. HILAIRE, les quatres suivants à la Porte de l'Eglise de ST. JEAN BAPTISSE de Rouville à DIX HEURES DE L'AVANT-MIDI LUNDI LE VINGT QUATRIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL COURANT et le septième à la Porte de l'Eglise de ST. DAMASE à ONZE HEURES DE L'AVANT-MIDI, le lendemain le VINGT CINQ du même mois.

M. LEMONDE, *N. P.*

St. Jean Baptiste 3 Avril 1865.

REGISTRES POUR LES POELES.

M. JEREMIE DAIGNEAULT,
DE
ROXTON POND.

A le plaisir d'annoncer qu'il vient d'obtenir une patente pour une nouvelle invention de *Régistre* ou REGULATEUR pour les poêles, supérieurs à tous ceux existant aujourd'hui.

Au moyen de ce *Régulateur* on économise le bois pour la quatrième ou sixième partie de la dépense ordinaire; suivant la confection des poêles ou des tuyaux, tout en obtenant plus de chaleur. On tient plus facilement les tuyaux net, ce que ces Régulateurs ne laissent de passage que pour la fumée. Ils sont un préparatif contre le feu; en empêchant la flamme du poêle de monter dans le tuyau pour se communiquer aux cheminées. Ce qui est d'un grand avantage, lorsque le vent souffle avec violence.

M. D. aura un agent en cette ville, chargé de les poser.

Le Prix est de 75 centins à $1 suivant la grandeur des REGISTRES.

St. Hyacinthe 21 mars 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J. B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oublies pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD.
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

"LE PERROQUET."

JOURNAL CRITIQUE, LITTERAIRE ET CARICATURISQUE.

Publication dont la moralité hautement reconnue est devenu un des passe-temps favoris des familles.

Paraît le samedi de chaque semaine.

Chaque numéro contient une ou plusieurs Caricatures politiques ou humoristiques de l'événement du jour.

Abonnement : $2 00, par année, payable invariablement d'avance, par semaine de $1.00.

S'adresser par lettre affranchie à :

O. H. MORGAN, éditeur.
No. 139, rue Notre-Dame,
Montréal, 1 Avril, 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

X.—*L'interrogatoire.*

Elle alla prendre sa mère, qui la suivit machinalement; elle échangea un regard douloureux avec Daniel, et elle sortit, accompagné du fermier et de la fermière, qui, au milieu de leurs chagrins, n'oubliaient pas les devoirs de l'hospitalité.

Le brigadier s'était laissé tomber sur un siège d'un air accablé, et Daniel se cachait le visage. Quant au Beau François, il demeurait plongé dans une profonde rêverie, l'œil tourné vers la porte où Maria de Méréville venait de disparaître. Le Borgne-de-Jouy, après les avoir tous examinés avec une curiosité railleuse, s'écria en ricanant :

—Morbleu, plus on vit, plus on voit de choses bizarres. Voici maintenant que la gendarmerie nationale arrête les gros bourgeois et les dames aristocrates, tandis que les voleurs et les assassins courent les champs !

—Pour le coup, tu as dit vrai, s'écria Vasseur avec rudesse en relevant la tête; oui, quand tu serais le plus impudent coquin de la terre, tu as raison cette fois. Il est des moments où l'on aurait envie de briser son sabre pour en jeter les morceaux à la face de .... Mais il suffit, ajouta-t-il d'un ton sombre; je prendrai ma revanche... Tu peux dire à ceux qui courent les champs, si tu les connais, que le brigadier Vasseur n'aura pas toujours des honnêtes gens à arrêter, et que, de par cinq cent mille diables! les scélérats ne perdront rien pour avoir attendu.

Il causa bas avec deux de ses hommes en leur désignant Daniel, et il sortit pour aller au-devant de plusieurs personnes qu'on attendait dans l'avenue.

Le Borgne-de-Jouy, terrifié par le ton menaçant de Vasseur, ne se souciait plus de demeurer à portée du redoutable brigadier. Il toucha donc le bras du Beau-François, pour l'avertir qu'il était temps de se retirer. Le colporteur, troublé dans ses réflexions, fronça le sourcil d'un air de farouche impatience. Cependant il se ravisa bientôt, et se disposait à partir, quand Daniel, qui avait la liberté d'aller et de venir dans la chambre, le prit à l'écart.

—Citoyen François, lui dit-il d'un ton bienveillant, je crois maintenant pouvoir mettre en vous toute ma confiance : voulez-vous me servir dans l'affaire dont je vous entretenais tout à l'heure ?

Le colporteur manifesta de l'embarras.

—Cela dépendra, citoyen, répliqua-t-il; un pauvre diable tel que moi est pas capable de grand'chose.... De quoi s'agit-il ?

—D'une mission simple et facile.... Vous le voyez, je suis arrêté comme suspect, et il n'est pas nécessaire d'être prophète pour prédire ce qui résultera de mon arrestation. Or, mon oncle Ladrange, ce malheureux vieillard qui a péri la nuit dernière d'une façon si cruelle, m'a chargé d'une tâche dont selon toute apparence, je ne saurais m'acquitter désormais; c'est à vous, citoyen François, que je veux la transmettre. J'ai vu par votre passe-port que vous étiez natif du village de Fromenceau il vous sera plus facile qu'à tout autre de découvrir un habitant de ce pays à qui revient dès à présent un nom honnorable et une grande fortune. N'hésitez donc pas à entreprendre au plutôt le voyage de Fromenceau, et, si vous réussissez dans vos recherches, vous ne pourez manquer de tirer de cette affaire des avantages personnels, tout en déchargeant ma conscience d'un grand poids.

Il fournit au Beau-François les renseignements nécessaires pour retrouver le fils abandonné du vieux Ladrange. Il lui fit répéter plusieurs fois les noms et les dates qui pouvaient le mettre sur la voie des découvertes. Cependant il s'abstint de lui conter toute l'histoire, craignant d'accorder une confiance trop entière à un homme qu'il connaissait depuis si peu de temps. Cette réserve sembla laisser des soupçons au colporteur :

Et vous ne voulez pas me dire plus nettement, reprit il avec une certaine agitation, ce que l'on espère de cet introuvable François Gautier ?

—Encore une fois, il s'agit pour lui d'une brillante position à laquelle il doit être loin de s'attendre. Dès que vous aurez découvert le lieu qu'il habite, vous l'engagerez à se pourvoir des pièces constatant son identité, et à se présenter devant le citoyen Laforêt, Notaire à N...., qui est chargé du testament de feu mon oncle Ladrange. Alors s'il n'est pas ingrat il vous récompensera généreusement de vos peines.

Le Beau François réfléchissait profondément.

—Allons! reprit-il, je ferai ce que vous souhaitez, citoyen juge de paix, et j'ai bon espoir de réussir, car, s'il faut l'avouer, ce Gautier ne m'est peut-être pas entièrement inconnu.

—Quoi! vous le connaissez! demanda Ladrange. Oh! dis-moi vite, donnez-moi quelques renseignements sur son compte.

—C'était autrefois un jeune gars fort remuant, et pas trop bête, assez bien venu auprès des filles du village. Ensuite, il y a si longtemps que je suis allé à Fromenceau...

—Mais son caractère, son état, son genre de vie?

—Vous m'en demandez trop long.... Il passait pour un bon diable, au temps dont je vous parle; pourquoi ne le serait-il plus aujourd'hui.

Daniel, à son tour, devint pensif.

—Il suffit, dit-il enfin comme à lui-même, quelque soient le caractère et les mœurs de ce jeune homme, les combinaisons étranges de mon oncle ne sauraient plus se réaliser, et je dois me contenter de remplir purement et simplement les instructions que j'ai reçues.. Dieu fera le reste.

Il reprit après une courte pause :

—Vous pouvez partir; ne négligez rien pour justifier la confiance d'un homme qui sans doute n'a plus longtemps à vivre.... Je voudrais, ajouta-t-il, pouvoir vous remettre un peu d'argent afin de subvenir aux frais des démarches que vous allez entreprendre, mais je suis pauvre, et les circonstances sont fâcheuses. Cependant, si quelques assignats vous étaient nécessaires....

Il portait la main à son portefeuille, le Beau-François l'arrêta :

—C'est inutile, j'ai ce qu'il me faut, et après l'affaire, je sais comment je trouverai le prix de mes primes... Mais voyons, citoyens, poursuivit il mystérieusement, croyez-vous vraiment que, vous et cette jeune dame, vous n'ayez plus aucun espoir de salut ?

—Ne me parlez pas d'*elle*, répliqua Daniel avec désespoir; ne me parlez pas d'*elle* ou du sort qui l'attend, ou vous me rendriez fou !

Le Beau-François darda sur Ladrange son regard pénétrant.

—Pouvez-vous me dire, demanda-t-il très bas, quel chemin on vous fera prendre à vous et aux autres prisonniers ?

—Vous avez entendu comme moi le brigadier Vasseur. Ce soir, nous allons partir pour N...; demain nous serons conduits à Chartres, où nous arriverons sans doute dans la nuit; de là, je pense, on nous dirigera sur Paris.

C'est bien.... Il serait possible que vous trouvassiez des amis sur la route. Ne vous étonnez de rien et soyez prêt à vous aider vous-même au besoin.

—Quel est donc votre projet ? demanda Daniel au comble de l'étonnement.

Le colporteur alla charger sa balle et dit bas en Borgne-de-Jouy, qui semblait fort intrigué de tout ces pourparlers :

—Viens.

Moins d'une minute après, il était hors de la ferme et s'éloignait d'un bon pas.

Ladrange demeura quelques instants plongé dans ses réflexions; mais bientôt secoua la tête avec découragement et alla s'étendre sur un matelas. Epuisé de fatigue et de douleur, il ne tarda pas à s'endormir d'un sommeil pénible pendant qu'un gendarme veillait à son chevet.

Le lendemain, vers le soir, une voiture fermée, escortée par la gendarmerie, suivait une de ces interminables routes, plates et nues, qui distinguent la Beauce. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, on n'apercevait qu'une pleine fertile, encore couverte en partie de riches moissons, mais sans variété, sans arbre et sans verdure. Un violent orage avait éclaté la nuit précédente sur le pays; des nappes d'eau jaunâtre et immobile miroitaient çà et là sur les dernières lueurs du jour. Cette espèce d'inondation ayant interrompu les travaux agricoles, la campagne n'offrait que peu d'animation. La route elle-même était solitaire; de temps en temps seulement on croisait des groupes de travailleurs qui regagnaient les fermes voisines. La voiture et son escorte semblaient pourtant exciter la curiosité des campagnards; on les voyait de loin se retourner, accourir au bord du chemin pour contempler ce cortége sinistre, et quand il était passé, ils se disaient entre eux d'un ton de stérile pitié ou d'égoïste indifférence : « Voilà encore des aristocrates que l'on conduit à Chartres pour les juger. »

On a dévié sans doute que cette voiture renfermait Daniel Ladrange, et les dames de Méréville. Un postillon, chamarré de rubans tricolores, conduisait les deux chevaux de poste attelés au véhicule; mais il ne faisait pas entendre ces appels joyeux adressés aux passants, ces bruyants claquements de fouet où se manifeste la belle humeur des gens de sa profession. Les gendarmes eux-mêmes ne cherchaient pas à se distraire par une causerie amicale des longueurs de la route, et peut-être en cela se conformaient-ils aux prescriptions de leur chef, le brigadier Vasseur, qui marchait seul en avant l'air triste et le front soucieux.

Il était assez tard quand on avait quitté N...., à cause de certaines formalités légales qu'il avait fallu remplir. Une fois en marche, le brigadier avait voulu presser le postillon, afin de réparer le temps perdu; mais la route, qui n'était déjà pas des meilleures, se trouvait ravinée par l'orage de la veille. A chaque instant les roues s'engageaient dans de profondes ornières, les chevaux piétinaient dans une boue argileuse, glante, tenace, qui les empêchait d'avancer. On allait constamment le pas; si bien que la nuit approchait, et qu'on était encore à plusieurs lieues de Chartres, terme de voyage.

Dans l'intérieur de la voiture, régnait un morne silence, qu'interrompaient seulement, à longs intervalles, quelques mots échangés à voix basse. Les dames de Méréville avaient quitté leurs habits de paysanne pour reprendre

ce déguisement n'était plus nécessaire; elles portaient maintenant des vêtements bourgeois, mais si simples qu'ils ne pouvaient attirer l'attention sur elles. Daniel lui-même avait changé sa carmagnole et son chapeau à cocarde contre un costume brun n'appartenant à aucun parti, à aucune fonction publique. La pauvre marquise, dans sa folie, croyait faire une rentrée triomphale dans sa terre de Mérévile ; cette voiture grossière lui semblait être un carosse d'apparat ; elle prennait ces gendarmes pour des gardes d'honneur. Daniel et Maria n'avaient le courage ni de l'approuver, ni de la contredire ; mais ils soupiraient chaque fois que la malheureuse insensée exprimait une remarque où perçait son naïf orgueil.

Depuis un moment la mère s'était assoupie ; les jeunes gens regardaient par une portière les accidents de la route, comme pour chercher une distraction aux idées pénibles qui les obsédaient. Daniel avait pris la main de sa cousine qui ne la retirait pas ; mais ils n'osaient ni se parler, ni s'envisager, de peur que leur désespoir ne se trahit dans leurs yeux ou dans les intonations de leur voix.

On passa devant un village qui se montrait, avec son vieux clocher d'ardoise, dans les vapeurs du soir, à une demie-lieue environ de la route ; Daniel parut l'examiner avec intérêt.

—Oui, oui, je ne me trompe pas, dit-il enfin comme à lui-même, ce doit être là le village de Francheville, où demeure le citoyen Leroux.

—Quel est cet homme, Daniel ! demanda Maria machinalement.

(*La suite au prochain numéro.*)

PARLEMENT ANGLAIS.

CHAMBRE DES COMMUNES.

(*Suite*)

M. Disraeli répliqua longuement aux arguments de M Lowe, et dit que si la chambre montrait la moindre hésitation dans un moment aussi critique, il n'en faudrait pas plus pour décourager les Canadiens. Que le Canada puisse être défendu ou non, c'est là une affaire d'opinion : pour sa part il ne saurait admettre qu'on ne peut pas le défendre. Si nous avons une guerre avec les Etats, elle se ferait non-seulement en Canada, mais encore sur les deux Océans. La proposition du gouvernement est que nos troupes ne soient point placées dans une position d'humiliante et honteuse défaite. Le Canada a un bel avenir, dit l'honorable membre ; il a tous les éléments qui constituent une grande nation. (Ecoutez, écoutez.) Nous devons être fiers des sentiments qui l'animent. Il n'appartient pas à la Chambre de considérer minutieusement la proposition du gouvernement, et d'examiner si elle est suffisante et si elle a été présenté, de la plus heureuse manière. Il fallait l'envisager au point de vue pratique et voir s'il n'était pas du devoir du gouvernement d'en appeler au Parlement pour resserrer les liens qui nous unissent aux provinces Nord-Américaines, et de croire que pour notre honneur aussi bien que pour nos intérêts il était obligé de le faire, et que sans secours de ce pays, les provinces ne pouvaient assurer leur indépendance d'aucun ennemi étranger, avec la ferme conviction que si plus tard elles deviennent un pays indépendant, nous puissions en être fiers, et non en être humiliés. (Applaudissements.)

M. Cardwell dit que depuis qu'il est arrivé à la chambre il a reçu une dépêche du gouverneur du Canada, confirmant la nouvelle donnée par les journaux à l'effet qu'un message télégraphique lui avait été envoyé par M. Burnley, notre chargé—d'affaires à Washington, annonçant que le secrétaire d'Etat, (M. Seward), l'avait informé que son gouvernement avait l'intention de retirer son avis relatif à l'abrogation du traité de 1817, et que le système de passeports allait cesser immédiatement. Cette nouvelle est reçue au milieu des plus vifs applaudissements.

M. Bright était prêt à se mettre du même bord que M. Bentinck, si ce dernier est déterminé à faire diviser la Chambre. Ses objections au vote ne portent pas sur le fait qu'il ne croit pas à la probabilité d'une guerre, ou que la somme était trop élevée, ou que ce vote serait regardé comme une menace. Le plus que puisse faire ce vote sera de montrer qu'il y a ici des gens parmi lesquel on compte le gouvernement, qui n'aiment pas les Etats-Unis. C'est le seul mal qu'il soit susceptible de produire. Son objection, c'est que ce vote n'est que le premier mot d'une politique que nous devrions abandonner, c'est qu'il va obliger les Canadiens à faire pour les fortifications, des dépenses énormes qui vont leur faire détester l'Angleterre, et les conduiront finalement à se séparer de nous.

Il ne s'opposait pas à cette séparation, les deux pays s'en trouveraient mieux. Mais de tous les malheurs qui peuvent fondre sur le Canada celui là est le plus grand qui consisterait à se séparer de nous après une période de refroidissement et d'irritation, et par là, nous aurions sur le continent américain un autre élément hostile à l'Angleterre. (Ecoutez, écoutez.) Il voyait avec peine cette proposition, mais après tout, elle ressemblait à tout ce que fait le gouvernement qui paraît divisé en deux partis, dont l'un pousse dans une voie, l'autre dans une autre. Il en résulte qu'il ne plaît à personne et qu'il ne produit de bien en aucun sens. (Ecoutez.)

Lord Palmerston.—Je suis bien fâché de n'avoir pas pour nous le vote du membre pour Birmingham (M. Bright). M. Bright nous a adressé un compliment, je le remercie ; n'a-t-il pas dit que nous étions toujours les mêmes, et que nous poursuivions notre politique accoutumée ? Il faut croire que c'est la bonne, puisque nous avons toujours l'appui d'une imposante majorité. (On rit.) Quant au membre pour Norfolk (*M. Bentinck*), il fera bien, je crois, de demander la division sur son amendement. L'honorable membre ne demande qu'une chose; c'est, qu'en ajoutant le vote jusqu'à ce que nous ayions reçu de plus amples informations, mais je crois que la Chambre est suffisamment édifiée, et qu'à part deux ou trois membres, personne ici n'entend s'opposer au vote. Le colonel Anson et M. Bright, eux s'opposeront au vote, cela est certain, et encore, en y regardant de plus près, je crois que M. Bright votera tout seul (on rit).

La question soulevée aujourdhui n'est pas une question locale, canadienne, c'est une question qui intéresse la Grande-Bretagne toute entière ; c'est, à mon avis, une des questions les plus importantes que vous ayiez eu à décider. Mais, laissez-moi avant tout faire deux observations capitales.

Plusieurs orateurs ont dit que la guerre avec les Etats Unis était imminente, et que la proposition faite par le gouvernement n'avait pour but que de conjurer un danger que tout le monde croit suspendu au-dessus de nos têtes. Eh ! bien, je vous le declare, je ne pense pas que nous ayons à craindre une guerre avec l'Amérique. Rien ne montre que les Etats Unis entretiennent des sentiments hostiles contre nous, et voilà pourquoi la proposition du gouvernement n'est pas faite en vue d'un danger imminent. Tous les jours une puissance fortifie ses frontières, non pas parce qu'elle a l'intention de faire la guerre avec ses voisins, mais parce que ses voisins ont eux-mêmes fortifié ses frontières. Mais, nous dit-on, vous ne pourrez jamais mettre le Canada en état de défense ? Je le nie. Voyez Richmond ! Les fédéraux ont-ils pu s'en emparer ? Non. Quelles sont donc les fortifications de cette ville ? Des fortifications en terre. Une armée ennemie peut traverser un pays qu'elle envahit, mais ce pays ne sera conquis que lorsque toutes les forteresses seront prises. Mais, ajoute-t-on, les frontières du Canada sont beaucoup trop étendues. Qu'est-ce que cela prouve ? Le Royaume-Uni n'a-t-il pas une vaste ligne de frontières ? Et qu'elles frontières sont mieux gardées que les siennes! Est-il nécessaire que pour nous protéger, nous établissions des travaux de défense sur toutes nos côtes ? Evidemment non.

Enfin l'hon. membre pour Birmingham a dit que les canadiens ne trouvaient aucun avantage à être unis à la Grande-Bretagne, et que ce qu'ils avaient de mieux à faire, c est de se séparer complètement de la mère patrie. D'abord, les canadiens n'ont pas le moins du monde l'intention de se séparer de nous ; ils sont fiers de cette union, (applaudissement), et ils peusent qu'elle est nécessaire à leurs intérêts. Je le crois bien ; supposons que la séparation soit prononcée ? que le Canada soit un Etat indépendant, peu importe. Savez-vous ce qu'il arrivera ? C'est que le voisin puissant aura bien plus belle prise sur un état qui se trouve réduit à ses propres forces, que sur une colonie protégée par la Grande-Bretagne. (Applaudissements.)

Sa Seigneurie termine en disant qu'il est impossible de faire la guerre en Canada pendant l'hiver, à cause des neiges : que les opérations militaires ne durent, tout au plus que pendant les trois mois d'été ; que par conséquent, le gouvernement aura tout le temps de défendre utilement le Canada.

M. Bentinck persiste dans son opinion ; seulement il ne voit pas moyen de demander la division ; il faudrait qu'il votât avec M. Bright ; or, M. Bright seconde l'amendement pour des raisons tout autres que celles donnés par l'orateur ; dans ces conditions, il ne veut pas de l'appui de l hon. membre pour Birmingham et ne prendra pas part à la division (explosion de rires).

Le président consulte la Chambre sur la question de savoir si l'amendement doit être retiré. La chambre veut voter.

M. Bentinck, furieux, déclare qu'il ne veut pas rester un moment de plus : « Ah ! c'est comme cela, s'écrie-t-il ; eh bien, je m'en vais ! » Sa sortie est saluée par des rires ironiques qui éclatent de tous les côtés de la chambre.

L'amendement est rejeté à une majorité de 245 contre 40.

COURRIER DE ST-HYACINTHE

Vendredi, 21 Avril, 1865.

Nous reproduisons aujourd'hui les débats qui ont eu lieu dans le Parlement anglais, le 23 mars dernier, au sujet de la defense du Canada.

On ne peut manquer d'être satisfait sous plus d'un point de vue de l'attitude qu'a prise le Gouvernement de la Métropole sur cette question d'un intérêt aussi vital pour nous. Les déclarations faites en cette circonstance, sont d'une haute portée, entant qu'elles sont l'exposé fidèle de la nouvelle politique que l'Angleterre a adoptée vis-à-vis de ses colonies. On doit être frappé des changements qui se sont opérés dans l'esprit du peuple anglais depuis un certain nombre d'annees et les sentiments de libéralité dont il fait preuve à l'égard de ses colonnies est un fait assez important, et assez significatif pour meriter de fixer notre attention. L'Angleterre n'estime plus maintenant, ses colonies américaines, seulement comme un marché avantageux pour le debit de ses produits manufacturiers; mais plus encore pour la gloire qui lui reviendra d'avoir doté le nouveau monde d'une nationalité forte et puissante qui devra sa grandeur, à la protection qu'elle lui aura accordée et aux institutions politiques qu'elle lui aura léguées. C'est pour cela qu'elle ne s'effraie pas à l'idée de les voir adopter des changements constitutionnels qui devront les rapprocher du moment où, s'affranchissant de la tutelle de la mère-patrie, elles seront appelées à prendre place au rang des nations.

Si dans les circonstances, elle pensait que le Canada pût se suffire à lui-même, elle n'hésiterait certainement pas à lui offrir son indépendance ; mais c'est parcequ'elle voit que son existence individuelle serait menacée qu'elle lui offre de lui continuer son appui et de lui ménager en cas d'agression l'assistance efficace que l'honneur et le devoir lui commandent de lui accorder.

Bien impolitique et bien imprudente serait notre conduite si nous repoussions ces offres. Il ne faudrait avoir aucun souci de notre avenir, puisque ce serait compromettre la seule chance que nous ayons d'arriver jamais à un état d'indépendance stable, et à l'abri des ambitions étrangères. Du moment que nous voudrons être libres, il faudra que nous songions à nous protéger et le Canada livré à lui-même manquerait certainement de la force, qui est un des éléments nécessaire à la vie d'un peuple.

C'est donc pour cela surtout que nous sommes heureux de voir que l'Angleterre, bien loin de vouloir nous abandonner à notre sort, se montre prête à faire des sacrifices pour nous conserver intacte notre territoire et nous assurer la libre jouissance des institutions politiques qui nous ont valu notre prospérité et que nous avons appris à chérir parce qu'elles ont fait notre bonheur. Sans doute que le vote des 200 000 louis pour subvenir au coût des travaux jugés nécessaires pour la défense du Canada est loin d'être suffisant pour l'objet qu'il a en vue, aussi si nous nous déclarons satisfaits, c'est plutôt parceque nous le considérons comme la sanction d'un principe que pour l'aide réel qu'il nous donne.

Mais rendue au point où en est aujourd'hui la question de la défense du pays, nous n'avons aucun doute que nos ministres s'entendront avec le gouvernement de la Métropole et qu'ils le convaincront facilement de l'obligation où il est de faire plus pour nous, s'il tient réellement à vouloir suivre la ligne de conduite qu'il s'est tracée, c'est-à-dire de protéger le Canada tant qu'il voudra conserver sa connexion avec la Grande-Bretagne. C'est parceque nous croyons les hommes politiques de l'Angleterre sincères dans leurs déclarations, que nous avons fondé dans leurs paroles que nous n'hésitons pas à demander à nos compatriotes de ne pas reculer devant les sacrifices que peuvent exiger d'eux les circonstances, fermement convaincus que nous sommes que ces sacrifices ne seront pas inutiles tant que l'Angleterre nous protégera de son drapeau.

Comme le remarque très bien le *Journal de Québec*, « deux cent louis sterling, sont bien peu de chose quand il s'agit de fortifier un pays. »

« Mais avant de se récrier trop contre l'exiguité de cette somme, il faut considérer attentivement ce qui s'accomplissait au moment où elle fut inscrite dans le budget. De cette somme, £50 000 seulement seront dépensés dans le courant de cette année ; et la raison est bien simple, c'est qu'il n'y aura pas moyen de dépenser d'avantage. Ensuite, avant de s'alarmer trop vivement sur le sort qu'une guerre réserverait au Canada, il ne faut pas oublier qu'en outre des £200,000 sterling, que l'Angleterre a déjà promis de fournir, le parlement canadien dans sa dernière session a voté un crédit de $1,000,000 pour le même objet, de sorte que nous nous trouvons aujourd'hui avec £400,000 sterling pour commencer à mettre le pays en état de défense. »

Et il faut bien remarquer que les membres du Parlement anglais ne paraissent nullement redouter pour nous les éventualités d'une guerre avec les Etats-Unis, du moins pour le présent. Ainsi s'ils jugent prudents de fortifier le Canada ce n'est pas qu'il pense qu'il sera attaqué, mais c'est qu'ils savent qu'il peut l'être, de même qu'on assure une maison contre le feu non pas parce qu'on est convaincu qu'el'e sera la proie des flammes, mais parce qu'on la connait de matière inflammable.

On peut être bien persuadé qu'en cas de guerre l'Angleterre ferait un tout autre effort que celui-là. Si du moins, elle veut être fidèle à ses principes, conséquente avec les déclarations qu'elle nous a faites par les bouches de ses hommes les plus influents elle nous devrait alors le secours de toute sa puissance, l'appui de sa marine et le support de ses armées.

M. COBDEN.

L'Angleterre vient de perdre un de ses hommes publics les plus distingués, dans la personne de M. Cobden. C'était un des chefs du parti radical avec M. Bright, dont le nom figure dans les débats parlementaires que nous publions aujourd'hui. M. Richard Cobden est né en 1808, à Dunford, dans le comté d'Essex, en Angleterre. Il perdit, bien jeune, son père qui était un humble laboureur, et il fut élevé par son oncle, commerçant de Londres. Pendant qu'il était employé dans le commerce, il eut occasion de visiter la Grèce, la Turquie et l'Egypte en 1834 et les Etats-Unis en 1835. Il s'occupa de politique dès son bas âge. En 1837 il était un des candidats à la représentation du comté de Stockport ; mais il fut défait. Il fut plus heureux en 1841. Il se présenta de nouveau pour le même comté et fut élu. Il commença ainsi sa carrière politique la première année de la seconde administration de Sir Robert Peel. En entrant au parlement il se fit l'avocat du *free trade* ou libre échange. Ses connaissances pratiques dans tout ce qui se rapportait au commerce et sa parole toujours claire et logique le placèrent bientôt au premier rang parmi les opposants du système de protection. Le rappel de la loi sur le bled par Robert Peel lui est dû en partie.

En 1846-7, MM. Bright et Cobden étaient des puissances. Ils avaient acquis l'amour et la confiance des masses. Ils la perdirent en s'opposant à la guerre de Russie. C'est sur une motion que M. Cobden fit en 1857 que lord Palmerston fut battu, sur la question de la guerre en Chine. MM. Cobden et Bright s'éloignaient des whigs et des conservateurs par leurs vues extrêmes touchant l'extension de la franchise et l'introduction du vote au scrutin. Ils étaient démocrates avancés. Ils ne comptaient qu'un faible parti dans la chambre des communes et à peine un ami, M. Bright surtout, dans la chambre des lords. M. Cobden considérait toutes les guerres étrangères comme inutiles ; les travaux de défenses, comme les vaisseaux cuirassés, une dépense superflue. Les colonies lui paraissaient un fardeau pour l'Angleterre et il eut été bien aise de les voir abandonner. Il était persuadé que la gloire de l'Angleterre s'en trouverait bien mieux, et travaillant à la prospérité manufacturière des trois royaumes et du commerce entre eux et les pays étrangers.

Il n'était certainement pas un homme d'Etat dans le véritable sens du mot, mais il brillait cependant comme homme politique et se faisait surtout remarquer pour la vigueur, la clarté et la précision de ses discours et de ses écrits.

Courrier d'Europe.

Dans le dernier consistoire, le Pape a exprimé la douleur que lui causait la conduite tenue récemment au Mexique par l'Empereur Maximilien. Sa Sainteté a manifesté l'espoir que l'Empereur reviendra à des plus justes mesures. Le journal officiel de Rome nie la vérité des bruits que les journaux impérialistes avaient fait courrir relativement à une entente entre Maximilien et Pie IX en vertu de laquelle le premier, en consacrant les spoliations dont l'Eglise du Mexique a été la victime, n'aurait fait que se conformer à la volonté du St. Père. Il demeure donc acquis à l'histoire que le frère de François Joseph est venu enter sur le grand arbre américain la plante empoisonné du Césarisme Janséniste.

Le Pape, aux dernières nouvelles, continuait à jouir d'une santé parfaite et faisait voir une confiance parfaite dans l'avenir. Rien ne peut troubler cette paix fondée sur les promesses du Christ. Il sent qu'il a pour lui les paroles de la vie éternelle. Mais les cardinaux et beaucoup d'autres catholiques à Rome ne partagent pas cette confiance imperturbable. On est effrayé de cette intimité qui unit Victor-Emmanuel à Napoléon III. Tout ceux qui, dans le Sénat, parlent au nom de l'Empereur, n'ont que des louanges pour le gouvernement de Turin, aliàs Florence, et des plaintes contre Rome. On *vénère* le Pape, &c., &c., mais ce bon Pape est arriéré : on ne peut pas lui arracher de réformes, &c. Il est vrai qu'à Rome, il n'est pas encore permis de bafouer Notre-Seigneur-Jésus-Christ et qu'au contraire, les journaux ont pleine liberté de défendre la religion ; il est vrai encore que le *Siècle* n'y a pas ses coudées franches ; tout cela est fort pénible pour des *libéraux* comme ceux de Paris qui, comme chacun le sait, laissent pleine et entière liberté ..... au diable et lient le bon Dieu autant que cela leur est possible. A Rome, on remarque encore que les organes catholiques sont traités en France avec une rigueur qui va en augmentant, l'avertissement que le *Monde* vient de recevoir pour une cause tout-à-fait insignifiante a paru n'être que la mise en pratique ces idées émises par l'acerbe et bilieux M. *Rouland* dans son fameux discours « à la Pithou. »

Ces faits ajoutés aux louanges continuelles dont les journaux officiels et officieux ne cessent de combler le gouvernement Italien, ont produit dans les esprits à Rome la conviction que la Convention du 15 septembre sera accomplie à la lettre et qu'elle conduira le Pape à un nouvel exil.

On croit tout naturellement que ces faits parlent bien plus franchement que les phrases éloquentes de M. Rouher et les sentences de M. Troplong.

Les Romains qui sont très attachés aux Jésuites, ont été fort étonnés des paroles prononcées au Sénat contre cet Ordre illustre. Mais les Pères de la Compagnie prennent l'affaire sur un ton très philosophique. Outre qu'ils sont accoutumés à être chassés aussitôt que le diable a le dessus, ils sont persuadés que l'Empereur Napoléon a assez de perspicacité pour voir que leurs ennemis sont précisément ceux qui ont le plus de haine contre l'ordre et les gouvernements en général.

Les bandes de brigands sont très actives. Elles ont causé beaucoup de désordres sur les frontières pontificales.

France.—Les amendements proposés à l'Adresse par l'*opposition* ont tous été, ou seront, rejetés. Il y a là une majorité écrasante de vouée quand même au gouvernement qui paie : en face de cette majorité la moindre lueur d'indépendance paraît être l'avant-coureur d'un incendie terrible. Nulle extension de liberté civile, individuelle et *surtout municipale*, ne pourra être obtenue Et voilà le gouvernement qui reproche à Rome de ne pas accorder des réformes ! Nous ne croyons pas que, depuis les Parlements-courtisans de Henri VIII, ou le Rump de Cromwell, l'histoire politique offre une assemblée plus commode pour le prince que les députés et les sénateurs qui sont défrayés par le neveu de Napoléon I. Ils n'ont qu'à dire oui et non et ils disent oui avec dévouement quand César propose : et ils prononcent le « non » avec une énergie peu commune quand ce misérable Berrier, ou Thiers, ou Marie, ose émettre une proposition qui ne respire pas le parfum impérial. Encore quelques années de ce régime et la France tombe en Bas-Empire. Les Evêques sont les seuls qui osent parler avec quelque liberté. Mgr. Plantier vient d'appliquer le fouet du sarcasme sur le dos de ce pauvre M. Rouland, à peine remis des blessures que lui avait infligées Mgr. Parisis. Quelques écrivains laïcs battent courageusement, mais n'osent pas éclater : l'avertissement est là, portant dans ses flancs, une suppression sans appel ! Oh ! démocratie, vois ton ouvrage.

Passons à une autre assemblée législative qui ne se contente pas du rôle d'automate.

Le 28 Mars, la chambre des communes a été le théâtre d'une de ces grandes scènes qui causaient assez d'enthousiasme chez M. de Montalembert pour lui attirer, dans le correspondant, un avertissement de la part de l'Empereur jaloux de voir que l'illustre orateur s'admirait pas plus les machines à voter que Sa Majesté a réunies au Palais Bourbon.

Il s'agissait de cette motion : « que, dans l'opinion de cette chambre, la situation actuelle de l'Eglise Etablie par la loi en Irlande, n'est pas satisfaisante, et demande que le gouvernement de Sa Majesté y porte bientôt son attention. »

Le motion fit voir que les richesses de cette Eglise Protestante sont exhorbitantes, [illegible] le petit nombre des protestants qui [illegible] que les revenus sont administrés : [illegible] n'a aucun compte dans les diocèses : [illegible] est en opposition [illegible] la grande majorité du peuple Irlandais et qu'en retour, elle est l'objet d'une détestation tout-à-fait cordiale.

Pour peu que l'on connaisse l'histoire il est difficile de concevoir comment cette Institution exotique peut être encore protégée par le gouvernement anglais. Sir George Grey a admis tous ces griefs, mais il a dit que le gouvernement s'opposerait à cette motion, parcequ'on ne pouvait pas toucher à cette institution sans causer une révolution.

Inutile de dire qu'il a été applaudi par l'opposition (Tory). M. Gladstone, le chancelier de l'Echiquier, a fait un fort remarquable discours où il a démontré que la motion » était juste en principe. Il a développé cette thèse avec une grande justesse de vues et avec les formes parfaites. Etant membre du gouvernement, il votera contre la motion ; mais la raison est que l'opinion publique n'exerce pas encore sur le Parlement une assez grande pression. Cela veut dire que le gouvernement, ou du moins M. Gladstone, ne refusera pas d'agir, quand l'opinion publique sera fortement exprimée

Quand on jugé que sur un peuple de 5,798,764 âmes, 5,106.692 Catholiques n'ont *aucune* part aux revenus des biens ecclésiastiques qui sont tout entiers aux mains d'une Eglise qui ne compte que 692,072 personnes, Evêques, ministres, laïques, tous compris. Or, ces revenus s'élèvent à £586,484 par année. Ajoutez que cela a été enlevé à l'Eglise Catholique autrefois. En 1835, ces revenus territoriaux furent changés en une espèce d'impot prélevé sur les terres : en sorte que, pour le fond, rien n'est changé et le paysan Catholique paie la *dîme* au ministre protestant ! Le Catholique est donc obligé de pourvoir au maintien de ses prêtres catholiques, ce qu'il fait de bon cœur et sans y être obligé par la loi, et de plus il paie la dîme à un ministre qui n'a que la peine d'engraisser. Voilà un aperçu de la justice et de la libéralité anglaise relativement à l'Irlande.

La motion dit en termes modérés que cet état de choses n'est pas satisfaisant et demande que le gouvernement arrise aux moyens d'y remédier. Le gouvernement répoad que cela dure depuis 300 ans, ce qui est vrai et que par conséquent, il n'est plus possible d'y toucher.

D'autres membres, du parti de Derby, soutiennent qu'il n'y a pas d'injustice ! Nous avons lu leurs discours et nous avonons n'y avoir pas trouvé l'ombre d'un argument qui eût quelque sens commun. Cette thèse est soutenue par les membres qui crient le plus fort contre l'intolérance du Pape etc., etc. C'est conséquent : c'est le même motif. Leur vraie raison, c'est que les Irlandais sont Catholiques.

M. Gladstone ne l'entend pas ainsi et tout en votant avec le cabinet dont il fait partie, il n'affirme pas l'impossibilité d'une action future et même assez prochaine. Il a réservé sa liberté d'action pour des éventualités futures, comme disaient les apologistes de la Convention du 15.

Aussi a-t-il été accusé en pleine chambre de s'être paré le chemin pour le jour où le noble Vicomte aura cessé d'être à la tête du gouvernement. Il va sans dire que le lacédémonien et très vieux Vicomte a dû par là le trouver averti par ses cheveux blancs du compte qu'il doit rendre bientôt de son administration.

Il n'est pas probable cependant que Milord Palmerston pense le moment arrivé de mettre « fin à tous ses discours » Quoiqu'il en soit le débat a été remis au 2 mai. Nous aurons alors occasion d'en entretenir nos lecteurs. Nous avons déjà publié le débat sur les défenses du Canada.

Nous aimerions aussi à parler d'une très importante décision donnée dernièrement par le Comité Judiciaire du Conseil privé, dans l'affaire du fameux Colenso, déposé par son Métropolitain, l'Evêque Gray.

Le tribunal a annulé la sentence, sous prétexte que l'appel, depuis Henri VIII, doit être fait *au roi* qui seul a le droit de faire et de défaire les évêques. Ils déclarent aussi que les évêques des colonies, où il y a une législature, n'ont de droits *légaux* que de cette législature et que, légalement, ils ne font pas partie de l'Eglise d'Angleterre. Ceci est à remarquer.

Nous terminons en mentionnant le fait très *important* que les gouvernements de Russie et d'Autriche ont ordonné à leurs ambassadeurs de demeurer à Turin jusqu'à nouvel ordre, qu'est ce que cela veut dire en face de la Convention qui transporte le gouvernement à Florence ?

L'Empereur est très dangereusement malade. C'est même à savoir s'il en revicndra, Les journaux d'Europe ne disent rien de la rumeur qui le donnait comme mort. Ce qui est certain, c'est qu'il a des syncopes fréquentes et de longue durée.

On se rappelle que quelque part, on a voulu condamner le projet de Confédération sous prétexte qu'il froissait les sentiments des catholiques et que la clause du divorce le leur rendait inacceptable.

Or le Rév. M. E. A. Taschereau, qui est actuellement à Rome, a soumis la question aux théologiens de la Ville-Eternelle et vous sommes heureux de voir, par les réponses qu'il a reçues confirmer de tout point la ligne de conduite que la majorité des députés catholiques a suivi sur la question.

Voici en quels termes s'est exprimé M. Taschereau :

Dans le mois d'octobre 1864, des Députés de quelques colonies d'Amérique soumises à l'Angleterre se sont assemblés à Québec. Ils conviennent de former une union fédérale entre ces colonies, chaque province devant avoir son gouvernement particulier pour ses affaires particulières, tandis que les questions communes ou plus générales seraient laissées au congrès fédéral, qui sera composé des députés de chaque Province. Parmi les questions évidemment réservées à l'autorité du congrès fédéral, sont mentionnés le mariage et le *divorce*, sans ancune explication. Maintenant, dans le parlement canadien, où propose la discussion de la dite union fédérale, ce qui engage des catholiques pensent pouvoir l'appuyer de leurs votes, tandis que d'autres disent que l'article relatif au mariage et au divorce leur paraît mauvais et inadmissible et contraire aux lois de l'Eglise.

La difficulté vient surtout de ce que le projet de union fédérale n'est pas proposé, article par article, mais qu'il faut l'adopter ou le rejeter en bloc, sans aucun amendement.

Ceux qui pourront pouvoir voter pour la confédération présentent les raisons suivantes :

"1. Qu'il ne s'agit pas de créer le pouvoir, de faire des lois sur le mariage et le divorce, mais de déclarer où devra exister dans l'avenir le pouvoir qui existe déjà dans le parlement de chaque province soumise à la Couronne anglaise ;

" 2. Parce qu'une telle déclaration restreint plutôt qu'elle n'étend le pouvoir déjà existant, vu qu'elle l'enlève aux parlements de chaque province, en déclarant qu'il ne pourra être exposé que par le congrès fédéral :

" 3. Quand il s'agira du divorce, il sera plus difficile, dans plusieurs circonstances, du moins du congrès fédéral que des parlements particuliers.

"On me demande, si dans ce cas, un député catholique peut voter pour la dite confédération.

"Réponse : Oui.

" Ainsi ont répondu l'abbé de Angelis, professeur de droit Canon au Séminaire Pie, et le R. P. Bellerini, S. J., Professeur de Théologie au Collége Romain. Le principal motif de leur décision est le premier dessus cité, savoir, qu'il s'agit simplement de transporter d'un pouvoir à un autre un droit qui existe déjà indépendamment des parlements catholiques.

" L'abbé de Angelis a dit aussi que le vote ne donnait sur tout le projet de confédération, offrait moins de difficultés que si chaque article était proposés séparément.

" E. A. Taschereau, Ptre.

" Rome, 9 mars 1864.

" La même réponse a été faite à une consultation du Rév. Evêque de Kingston, par Mgr. A. Capalti, secrétaire de la sacrée Congrégation de la Propagande, ancien professeur de droit canon et très versé dans la science des canons.

E. A. Ta[illegible]

La Compagnie du Richelieu.

Les arrangements pour la nouvelle saison viennent d'être terminés. Ils diffèrent peu de ceux de l'année dernière et nous n'avons aucun doute qu'ils ne soient de nature à répondre aux exigences du commerce et offrent toutes les facilités désirables pour le public voyageur. Les Directeurs de la Compagnie du Richelieu possèdent au plus haut dégré le talent de satisfaire le public en conduisant les affaires de la manière la plus avantageuse pour lui et pour la Compagnie elle-même.

Deux puissants bateaux feront le service quotidien, comme d'habitude, entre Montréal et Québec ; ce sera le splendide *Montréal*, sous la conduite du Capt. R. Nelson, et le *Québec* construit l'été dernier à Sorel et dont les journaux ont fait les plus grands éloges. Il suffit de savoir qu'il sera supérieur au *Montréal* en tout, pour pouvoir affirmer qu'il n'y a pas de doute qu'il ne soit le plus majestueux bateau qui ait jamais sillonné les eaux du St. Laurent. Le *Québec* remplacera l'*Europa*, qui était sous la direction du Capt. Labelle, l'été dernier.

Il y aura comme toujours les lignes de bateaux pour les jours de marché à Montréal. Le *Columbia*, Capt. Jos. Duval, voyagera entre Montréal et Trois Rivières, arrêtant à tous les ports sur le Lac St. Pierre ; Le *Napoléon*, Capt. Chs. Davelluy, entre Berthier, Sorel et Montréal, arrêtant à tous les Ports de la côte nord du St. Laurent. Le *Chambly*, Capt. Frs. Lamoureux, fera encore le service entre Montréal et Chambly, parcourant toute la Rivière Richelieu, en arrêtant à tous les Ports de cette Rivière et à ceux de la Côte Sud du St. Laurent entre Sorel et Montréal. Le *Terrebonne*, Capt. L. H. Roy, voyagera entre Montréal et Terrebonne et l'*Etoile*, Capt. P. E. Malhiot, entre Montréal et l'Assomption, comme ci-devant.

—L'*Europa* est arrivé mercredi à Montréal, et en est parti hier pour Québec. Hier le *Columbia* et le *Montreal* étaient attendus à Montreal.

Assemblées en faveur des victimes de Sorel.

Nous donnons plus bas le procès verbal d'une assemblée qui a eu lieu à St. Denis, en faveur des victimes de l'inondation de Sorel.

La collecte que l'on y a faite s'est montée à la jolie somme de $150.

La spontanéité de ce mouvement, fait certainement honneur à l'esprit qui anime la paroisse de St. Denis et à ceux surtout qui la dirigent.

A l'appel de leurs Curés, les paroisses de Béloeil et Terrebonne se sont réunis en assemblée pour venir en aide aux inondés de Sorel.

Des listes de souscription ont été ouvertes immédiatement.

On verra par le requisitoire que nous publions dans une autre colonne qu'il y aura une assemblée publique des citoyens de cette localité pour prendre des mesures pour venir en aide aux inondés de la paroisse de Sorel.

—ooo—

A une assemblée des habitants de la paroisse de St. Denis, Rivière Chambly, tenue dans la salle presbytérale de la dite paroisse, dimanche, le 16 avril 1865, à l'issue du service divin, ayant pour but de venir en aide aux naufragés des Iles de Sorel, Ile de Pads et du Chenal du Moine. Les résolutions suivantes furent proposées et agréées à l'unanimité, M. le Président ayant au préalable donné l'exposé des grands malheurs qui viennent de fondre sur ces Iles, et fait un appel à la charité chrétienne, invitant au secours mutuel :

1o. Que le Révd. Monsiré O'Donnel, curé de cette paroisse, soit nommé président de cette assemblée.

2o. Que J. B. E. Maillet, Ecr., soit nommé secrétaire de cette assemblée.

3o. Que cette paroisse est profondément affligée des malheurs qui viennent d'arriver aux habitants des Iles de Sorel, Ile de Pads et du Chenal du Moine, et leur doit en plus profonde sympathie.

4o. Qu'une collecte générale soit faite pour leur venir en aide dans toute la paroisse durant le cours de cette semaine, et que le produit soit fait à M. le Président pour le faire tenir ensuite au Président de Sorel.

5o. Que les Messieurs suivants seront nommés et priés de faire cette collecte dans le rang qui suit le nom de chacun d'eux qui est comme suit, savoir : MM. L. Pagé et O. Gallois, pour le village. MM. Jos. Lesier et L. Bonin, pour la côte. MM. J. Gravelle et Eusèbe Gaudette pour l'Amiot. MM. Jos. Bousquet et Frs. Laganière, pour le 3ème Rang. MM. A. Girard et F. Girouard pour le 4ème Rang.

6o. Que les remerciments d'usage soient offerts à M. le Président.

7o. Que des remerciements soient offerts à M. le Secrétaire.

A. O'DONNEL, Ptre.
Président.

J. B. E. MAILLET.
Secrétaire.

Lundi, à Montréal, se tenait une assemblée publique, convoquée par Son Hon. le maire, pour aviser, aux moyens de venir en aide aux malheureux inondés de Sorel. L'assemblée était nombreuse et choisie. Les notabilités de Montréal étaient présentes. Un comité a été nommé pour adopter telles mesures qui lui paraîtront les plus propres à promouvoir l'objet de cette assemblée.

Une liste de souscription fut immédiatement ouverte et en quelques minutes au dessus de deux mille piastres furent souscrites. La *Minerve* publie le compte-rendu d'un discours que l'hon. Juge Loranger à faite à cette assemblée et que nous croyons propre à intéresser nos lecteurs. L'Hon. M. étant appelé à prendre la parole : dit qu'il se rappelait encore que cet appel lui avait été fait en plusieurs circonstances par les citoyens de Montréal, et qu'il s'y était rendu ; mais qu'en cette circonstance il avait des motifs tout particuliers de prendre la parole. Le récit de l'inondation et de ses ravages est déjà sur tous les journaux et dans la bouche de tout le monde ; pas une personne qui n'ait été touchée en entendant raconter de si effroyables malheurs. Un comité a été de suite nommé à Sorel pour porter à ces pauvres victimes du fléau, dont chacun déplore les ravages, le secours qu'exigeait leur position. Il est constant que 500 personnes sont aujourd'hui ruinées par l'inondation, et n'ont pas d'autres secours que celui de la charité du public.

L'Hon. Juge commença alors un récit de cet horrible sinistre ; tous les faits qu'il allait exposer, il en avait été témoin lui-même, ou les avait entendu rapporter par ceux-là même qui y avaient pris part, qui en avait été les acteurs.

Depuis quelque temps la crue considérable des eaux faisaient craindre des malheurs jamais on avait vu le fleuve aussi haut. Tout à coup on rapporta à Sorel que toutes les îles voisines étaient submergées et que les habitants étaient enfermés dans les habitations sans qu'il leur fut possible d'en sortir. Quelques habitants de Sorel se rendirent alors sur les lieux pour porter quelques secours à ceux qui se trouvaient ainsi exposés à toutes les horreurs de la famine. Rien ne faisait présumer encore le désastre qui suivit. Ce qu'on avait rapporté n'était que trop vrai! Tout était couvert d'eau qui s'élevait jusqu'à une hauteur de 10 à 11 pieds autour des habitations, dont le premier étage se trouvait abandonné. Les animaux avaient dû de même être transférés au second étage des granges et des étables. Cependant tout le monde était plein de confiance, et croyait tous les dangers passés depuis que la glace était disparue. Il ne leur manquait que du pain, et qu'on en leur en eut laissé, ces pauvres gens crurent n'avoir plus rien à désirer.

Mais mercredi, une tempête horrible commença à souffler ; jamais on avait vu un vent aussi violent. De trois heures à cinq heures de l'après-midi, plus de trois cents habitations furent emportées par la violence des vagues ; sur ce nombre il y avait environ cent cinquante maisons ; les habitants se trouvaient ainsi abandonnés sur cette vaste étendue d'eau, de onze pieds de profondeur, et par un temps extrêmement froid et un vent des plus violent qui empêcha qu'on pût leur porter secours et en même temps les empêchait eux-mêmes de se soutenir au-dessus des vagues. Quelques maisons, qu'on croyait plus sûres que les autres, avaient servi de réfuges aux habitants des maisons voisines, et renfermait jusqu'à 25 à 30 personnes.

A l'Ile de Grâce, trois maisons seulement restèrent debout ; toutes celles de l'île aux Ours, et la moitié de celle de l'île Madame furent renversées, ainsi que soixante situées le long du chenal du Moine. L'île du Pas, fournit son large contingent de victimes, mais ici, ce ne sont pas seulement la perte des habitations que l'on déplore, mais la mort d'un grand nombre de personnes.

Les capitaines du *Bell* et du *Cygne* tentèrent bien de porter secours à ces malheureux dont tous les habitants de Sorel comprenaient la triste position ; mais la violence du vent était trop grande, et durant toute la nuit, il fut impossible de porter secours à cette multitude dont on entendait les cris de détresse, qu'on voyait ainsi périr. Toute la nuit se passa dans cette désolation. Et quelle nuit ! impossible de faire un tableau de toutes les souffrances, de toutes les angoisses dont elle fut témoin, mais que les ténèbres dérobaient à la vue de tous autres que de ceux qui en furent les acteurs, et plusieurs fois, hélas ! les victimes !

Cependant de pareilles scènes offrent aussi un beau coté, celui du dévouement et du courage. On ne peut trop admirer la force d'âme de ceux qui, non point sous le coup d'une excitation momentanée, mais en face d'un danger prévu et certain, affrontent froidement la mort pour sauver un semblable qui risquent leurs vies pour en sauver d'autres.

On raconte surtout un trait de la part d'un nommé Meloche, qui mérite d'être connu. La maison dans laquelle il était enfermé avec sa femme et cinq enfants venaient d'être renversée ; heureusement qu'ils purent monter sur le toit pour attendre que le vent les poussât vers quelque lieu favorable. En passant contre un arbre, la femme s'y accrocha pendant que son mari, voyant que sa femme était disparue, saisit un autre arbre, et en s'appuyant sur une branche assez faible et qui menaçait à chaque instant de se rompre, il entoura sa tête de l'arbre avec ses bras sur lesquels il réussit à placer ses enfants. Quelques heures après, comme l'obscurité commençait à s'épaissir, il entendit sa femme lui dire adieu. Elle se sentait faiblir, et elle connaissait que bientôt elle devait céder ; ses dernières paroles furent une recommandation à son mari d'avoir soin de ses enfants. Quelques minutes après, ses forces l'avaient abandonnée et elle ne pouvait se soutenir sur l'arbre qu'elle avait adopté pour refuge ; elle glissait à l'eau pour ne plus reparaître. Le mari cependant n'avait pas perdu son courage. Vers le milieu de la nuit, une de ses petites filles lui dit en pleurant et en grelotant de froid que sa mère devait bien être morte et que plutôt que de mourir de froid, il valait mieux se jeter à l'eau pour aller la rejoindre à elle. Le père fut obligé de faire taire sa douleur pour consoler ses enfants et pour leur donner le courage si nécessaire pour ne pas périr tous. Il leur dit que leur mère n'était pas morte, et qu'ils pourraient la voir dès que le jour aurait paru. Il resta ainsi avec ses enfants jusqu'à ce qu'on put lui porter secours c'est-à-dire seize heures, seize longues heures après que sa maison eut été renversée. Le lendemain matin ses cris furent entendus et le capitaine Laforce alla à son secours.

On rapporte une foule de traits analogues des jeunes filles, des femmes, ont montré un courage et un dévouement incroyables. Une servante, se trouvant seule dans une maison avec deux enfants, a réussi à les sauver en les attachant sur des planches, et en restant elle-même cinq heures à l'eau.

Une autre femme a refusé d'abandonner un vieillard et cinq enfants qu'elle avait à sa maison, et après des efforts surhumains, elle est parvenue à les sauver.

Comme l'écroulement des maisons avait lieu durant la nuit, tous les habitants se trouvaient promptement dispersés, chacun cherchant son salut comme il pouvait et sans qu'il leur fut possible d'être d'aucun secours les uns aux autres. Aussi peut-on difficilement s'imaginer dans quelle anxiété tout le monde était sur le sort des autres ; et le matin avec quelle hâte, cette longue suite de vieillards, de femmes et d'enfants se rendait au bateau, à chaque voyage, espérant y trouver un parent, un père ou un enfant perdu. Et que de larmes! que de gémissements, quand ils venaient à reconnaître parmi les noyés ceux qu'ils cherchaient, et qu'ils espéraient encore voir vivant.

Sorel a témoigné, à cette occasion, une rare générosité ; tous contribuèrent dans la pleine mesure de leurs ressources, tout le monde aurait tout donné, tant ce spectacle était touchant. Environ 200 personnes arrivèrent le premier jour ; elles furent de suite logées chez les citoyens qui s'empressèrent de les fournir de nourriture et de vêtements.

Le chiffre des morts, n'est pas exactement connu, mais il ne peut pas être moins de 35, dont on a les noms ; puis il y a une soixantaine de personnes qui n'ont pas paru depuis le sinistre et sur le sort desquelles on entretient les craintes les plus vives.

Ces infortunés ont perdu tous leurs biens, grains, animaux, constructions, meubles, vêtements. Il leur reste la terre nue, et ils manquent de grain pour l'ensemencer. Il est impossible de leur rendre tout ce qu'ils ont perdu ; ils ne peuvent s'y attendre. Mais ce leur remettant qu'une part, même minime, ce sera déjà beaucoup.

Au nom du comité de Sorel, dont il est le délégué, l'orateur fit un appel aux habitants de Montréal, dont il connait les dispositions. Il y a là une véritable calamité nationale, à laquelle la première ville du Canada ne peut rester indifférente.

Pour un grand nombre de ces familles ainsi ruinées, il y a là une question de vie ou de mort, et le pays entier est intéressé à ce qu'elles soient secourues. Il est certain que la plupart, s'ils sont abandonnés à eux-mêmes, n'auront d'autre ressources que de vendre leurs terres, et de gagner les Etats-Unis, où les neuf-dixièmes seront rendus peut-être dans un an, si on ne leur fournit un moyen de réparer les pertes immenses qu'ils viennent de faire.

Le discours éloquent de l'hon. juge Loranger, dont nous ne pouvons donner qu'une analyse bien courte et bien pâle, fut écouté avec la plus vive attention, et le chiffre des souscriptions prouva que sa parole avait été comprise, et qu'en comptant sur la générosité de Montréal, le comité de Sorel ne sera pas déçu dans son espoir.

NOUVEAUX DÉTAILS.

Mercredi dernier, pendant que la tempête sévissait les Iles de Sorel et faisait un si grand nombre de victimes, les habitants de Bécancour, eux aussi, étaient soumis à une terrible épreuve. Tout à coup vers 3 h. p. m., le fleuve a franchi ses rives et s'est répandu avec une rapidité extraordinaire sur la campagne environnante. L'eau, dans le chemin sur le bord du fleuve, s'est élevée à une hauteur de 12 à 15 pieds. Des habitants, surpris dans leur maison, n'eurent que le temps de se réfugier dans les étages supérieures. La glace, poussée par un vent violent, entraînait tout ce qui se trouvait sur passage. Plus de 200 bâtisses, tant maisons que granges, ont été enlevées par l'effort de la tempête. Heureusement que des hommes ont pu sauver des habitants des endroits les plus exposés en les transportant en canot sur des éminences dans l'intérieur des terres. Sans cela, on aurait beaucoup de pertes de vie à déplorer. Néanmoins, un jeune enfant du nom de Sirène a été englouti dans les flots, tandisque son frère, plus âgé n'a pu échapper à la mort qu'en sautant sur un morceau de glace, où l'on est allé le chercher. Un nommé Dubois était occupé dans sa grange, au moment de la débâcle ; l'eau a monté si rapidement qu'il n'a pu s'échapper le faite en pratiquant un trou dans la couverture, et en se jetant dans un canot que dirigeaient quatre hommes. A peine y eut-il mis le bied, qu'un énorme morceau de glace vint frapper la grange et la renversa de fond en comble.

Une dame Gingras n'est sauvée que dans un canot avec ses sept enfants, dont le plus âgé n'a que 15 ans. Le courant les a entraînés l'espace de deux lieues, au milieu des glaçons et des débris de bâtisses. Le canot a frappé sur un obstacle au fond de l'eau, et le coup a été si violent que Mme. Gingras a été précipitée dans les flots. Elle allait disparaître, lorsque sa fille la saisit par la chevelure et réussit à la retirer de l'eau, tandis que les enfants tenaient le canot en équilibre. Des hommes vinrent à leur secours et les sauvèrent d'une mort certaine.

L'eau et la glace ont fait de grands ravages. Les maisons et les autres bâtisses qui ont résistés à la débâcle ont souffert des dommages considérables. Les habitants ont éprouvé des pertes immenses. Une Dame Beauchemin a eu deux hangards emportés avec des ferronneries, des épiceries et 200 cordes de bois. L'eau est montée à la hauteur de quatre pieds dans sa maison privée, et de six pieds dans son magasin.

Si on n'a pas à déplorer un aussi grand nombre de pertes de vie, les habitants le long du fleuve jusqu'au delà de Gentilly n'en sont pas moins ruinés.

Il est à espérer que ces infortunés rencontreront les mêmes sympathies que leurs frères de Sorel, et qu'ils auront leur part dans les libéralités de leurs concitoyens.

NOUVEL ACCIDENT.—Samedi, au milieu de la nouvelle tempête de vent qui s'éleva dans l'après midi, trois hommes de Bécancourt, du nom de Ducharme, Lacourse et Maynard, voulurent traverser en canot devant Trois-Rivières, et se noyèrent.

A Magloire Turcotte, Ecuier, Maire de la cité de St. Hyacinthe.

Les soussignés, citoyens de la cité de St. Hyacinthe,

EXP :

Qu'ils ont appris, avec peine, les malheurs causés par l'inondation à de nombreuses familles des Iles de Sorel;

Que désirant venir en aide à ceux qui ont souffert de ces désastres, ils vous prient, afin d'aviser aux moyens de leur porter secours, de bien vouloir convoquer une assemblée des habitants de cette Cité, Dimanche prochain, le 23 du courant.

St. Hyacinthe, 18 avril, 1865.

Léonard Boivin, D. G. Morison, Victor Côté, H. R. Blanchard Mag. Lanctôt, A. C. Papineau, Maurice Buckley, R. St. Jacques, P. Lamothe, A. Richer, G. C. Dessaulles, J. Roy, C. Buckley, A. Malhiot, A. Maynard, H. St. Germain, J. C. Maynard, L. Taché, F. Cadoret, H. W. Chagnon, J. Clapin, P. Bachand, Henri Barbeau, P. Biro, F. X. Côté, J. Bte. Bourgeois, R. E. Fontaine.

En conformité à la réquisition ci-dessus je convoque une assemblée des citoyens de la Cité de St. Hyacinthe, qui aura lieu, à la Salle des séances du Conseil de Ville, Dimanche, le vingt-trois avril courant, immédiatement après les vêpres.

M. TURCOTTE,
Maire.

St. Hyacinthe, 19 1. 1865.

ASSISES CRIMINELLES.

Présidence de l'Hon. Juge CHARLES MONDELET.

Mardi, 18 avril 1865.

PROCÈS DAOUST.

J. B. Daoust est ensuite traduit à la barre pour subir son procès sur un second acte d'accusation, pour avoir forgé la signature de son beau frère, Joseph Desforges, sur le dos d'un billet de $500.

M. Johnson pour la couronne.

MM. Ouimet et Chapleau pour l'accusé.

Après l'exposé de la cause par M. Johnson, les témoins suivants ont été entendus :

HENRY STARNES est assermenté.—Je suis caissier de la banque Ontario. Je connais le prisonnier depuis longtemps. J'ai ici un billet daté à St. Eustache, le 24 avril 1864, pour la somme de 500 piastres signé J. Bte Daoust et endossé par Joseph Desforges. Ce billet a été escompté le 24 août 1864, à la banque Ontario, en renouvellement d'un billet du prisonnier finissant ce jour. Ce billet portait la signature et l'endossement de J. Bte. Daoust et Joseph Desforges. Ce billet est venu par la malle avec une lettre demandant de renouveler le billet. Le billet est alors lu aux jurés.

Par M. OUIMET.—Je crois que ce billet est venu par la poste de St Eustache. M. Daoust fait des affaires à la Banque Ontario depuis plusieurs années. Je connais M. Daoust particulièrement depuis 1857. Je l'ai toujours regardé comme un homme honnête et probe, et j'ai toujours eu une grande confiance en lui. Le billet que j'ai produit devant la cour a été protesté. Après le protest je n'ai jamais vu Jos. Desforges venir à la banque.

JOSEPH DESFORGES est assermenté.—Je demeure à St. Laurent ; Je suis cultivateur. Je connais bien le prisonnier ; c'est mon beau frère. Ce n'est pas moi qui ai écrit mon nom sur le dos du billet en question. Je n'ai jamais permis à personne de mettre mon nom sur des billets. C'est l'automne dernier que j'ai appris que mon nom avait été forgé. Vers le commencement de novembre, j'ai rencontré mon beau frère, le prisonnier. Je lui ai demandé s'il était vrai qu'il avait pris mon nom pour un billet de 500 piastres. Il m'a répondu "oui," mais n'en parle pas, j'ai argent cela avant que le billet soit échu. Cela était au meilleur de ma connaissance, au commencement de novembre. Je n'ai jamais reçu un avis de protêt pour ce billet. Je suis positif à jurer que ce n'est pas ma signature. Je n'ai jamais permis à M. Daoust de se servir de ma signature.

Par M. CHAPLEAU.—J'ai su par mon frère qui l'a appris d'une autre personne, que le prisonnier, qui est mon beau frère, avait forgé mon nom sur un billet de cinq cent piastres. Mon frère m'a demandé si j'avais endossé un billet à mon beau frère ; je lui ai dit que non. C'est le tout ce que mon frère m'a dit à ce sujet. Avant de recevoir l'action de la banque Ontario, je n'ai parlé de cette affaire à personne, excepté au prisonnier. Je ne me rappelle pas bien la date où j'ai entendu parler de cela par le prisonnier. Au meilleur de ma connaissance, il s'est écoulé cinq ans depuis le dernier billet que j'ai endossé pour mon beau-frère je ne me rappelle pas. Jusqu'à l'automne dernier le prisonnier a toujours été mon homme de confiance. Outre les raisons de parenté, c'était mon grand ami. Je connais Firmin Vias et Joseph Legault et deux nommés Dubois ; ce sont mes beaux-frères. D'après ce que connais ce sont des honnêtes gens. Je ne leur ai jamais dit, dans le cours du mois de juin, il y a trois ans, à St. Laurent, que je consentais à ce que le prisonnier se servît de mon nom jusqu'au montant de $1000. Je n'ai jamais dit la même chose à M. Daoust, dans le mois d'août, la même année, devant les quatres personnes ci-haut nommés. Je n'ai jamais donné à mon beau-frère cette autorisation dans le mois de juin, octobre et novembre 1862. Avant les cinq dernières années, j'ai endossé plusieurs billets à mon beau-frère. Depuis cinq ans, à ma connaissance, je n'ai jamais endossé de billet pour qui que ce soit, excepté un pour mon beau-père. Je n'ai jamais dit au prisonnier, dans les mois de juin, octobre et novembre de 1862, de faire comme de coutume, d'endosser des billets pour qu'il ne me restituât pas dans beaucoup de troubles. Je n'ai jamais, en aucun temps, fait pareille déclaration devant Joseph Legault.

Par M. Johnson.—Le 24 de mars dernier, le prisonnier m'a demandé de transmettre à M. Ouimet, son avocat, une lettre disant que je l'avais autorisé à prendre ma signature. Je refusai. Il était seul. C'était sur le Champ de Mars.

NARCISSE M. LaCAVALIER est assermenté.—Je suis Notaire à St. Laurent. Je connais le prisonnier et le témoin Desforges. Je fais les affaires de M. Desforges. Je connais sa signature. Ce n'est pas sa signature qui est apposée sur le dos du billet en question.

Par M. Chapleau.—J'ai vu souvent signer le dernier témoin. L'an dernier, suivant que je puis me rappeler, il a endossé un billet pour son beau-père ; il l'a peut-être renouvelé. Dans l'année 1863, je pense qu'il en a endossé un.

M. OUIMET adresse le jury. Il dit qu'il est heureux de voir que l'innocence de l'accusé va être enfin reconnue ; la Providence qui veille avec tant de sollicitude sur les honnêtes gens, n'a pas voulu qu'il fut soumis plus longtemps à cette épreuve terrible ; un nouveau témoin a été découvert ; c'est le beau-frère de Joseph Desforges ; de l'aveu de ce dernier c'est un homme probre et honnête ; il n'a aucun intérêt à venir déposer en faveur du prisonnier ; bien plus c'est un de ses adversaires politiques. Eh bien ! il viendra, dans un instant, faire connaître la vérité dans tout son éclat ; l'innocence du prisonnier sera reconnue ; il jouira parmi ses concitoyens de la même considération qu'avant cette malheureuse affaire, et ses nombreux amis pourront lui presser la main avec orgueil, en pensant qu'ils présent la main d'un honnête homme.

M. CHAPLEAU lui succède. Dans une courte mais éloquente plaidoirie, il passe en revue tous les points de la cause ; il commente avec habileté tous les faits que les dépositions des témoins déjà entendus ont fait surgir ; il s'attaque surtout au témoignage de Joseph Desforges, le disséque et en fait ressortir tout ce qui peut servir à l'accusé. Le conseiller de la Reine, dit-il a avancé que Joseph Desforges n'était poussé par aucun intérêt personnel en venant déposer contre son beau-frère, puisque la poursuite qui avait été intentée contre lui avait été renvoyée ; au contraire, il est le plus intéressant dans cette affaire ; dans la cour supérieure, il a fait serment qu'il n'avait pas permis à ce dernier de se servir de son nom pour l'endosser ; aujourd'hui s'il venait dire qu'il a endossé ce billet ou permis à son beau-frère de l'endosser, il pourrait être accusé de parjure, il a donc le plus grand intérêt à faire trouver son beau-frère coupable. Contre son témoignage on va amener celui du beau-frère de Joseph Desforges qui n'a aucune intérêt dans la cause ; bien plus, il doit être plutôt en faveur de ce dernier qui est son parent, tandis que le prisonnier est à son égard un étranger et même son ennemi en politique. C'est cet homme qu'il faut croire ; il n'est pas poussé comme Joseph Desforges par l'amour de l'argent.

M. Daoust est membre du Parlement, sa conduite a toujours été honnorable et celle d'un homme intègre ; il appartient à cette classe qui aime mieux tout perdre plutôt que de forfaire à l'honneur. Peut-on croire qu'un homme de la position de l'accusé, qui a toujours marché dans le droit chemin, ait voulu en dérier par une misérable somme d'argent. Son passé est là pour vous répondre. J'ai vu, s'écrie l'éloquent défenseur de l'accusé, j'ai vu le prisonnier après le verdict qui le condamnait sur le premier acte d'accusation ; des larmes inondaient son visage, les sanglots étouffaient sa voix, aux paroles de consolation que je lui adressais, il m'a répondu : "Ah ! j'ai versé des pleurs ce n'est pas pour moi ; la hideuse camisole du forçat, la chaîne, le boulet, que l'habitant du bagne traîne à son pied ne font aucune impression sur moi : je suis innocent, je suis fort : mais ce qui m'afflige, ce qui me perce le coeur, c'est la famille que je laisse derrière moi sans secours et accablée sous le poids de mon déshonneur."

Messieurs, ces paroles sont-elles les paroles d'un homme qui a commis un crime ? Non, le méchant, le coupable, possède un cœur sec et aride ; il est incapable de produire de tels sentiments. Messieur le prisonnier a la barre est innocent du crime dont on l'accuse, et j'ai la ferme conviction que, lorsque vous aurez entendu la preuve qui va vous être faite, vous ne pourrez faire autrement que de rendre en faveur de l'accusé un verdict de non culpabilité.

JOSEPH LEGAULT, est assermenté.—Je demeure à Ste. Rose, je suis cultivateur ; je connais Jos. Desforges déjà entendu en cette cause c'est mon beau-frère ; on est marié aux deux sœur. Je ne suis pas parent avec le prisonnier. Il y a 3 ou 4 ans, je demeurais dans la côte St. François dans la paroisse de St. Laurent. Je demeure à 12 arpents de chez Jos. Desforges. J'ai rencontré souvent le prisonnier chez lui. Il y a 3½ ans, dans le mois de juin, M. Daoust est venu chez Desforges. Il faisait mauvais ce jour-là. Le prisonnier a dit à Déforges qu'il venait à l'égard des argents. Il a été fait mention de billets. M. Daoust a demandé à Desforges s'il pouvait encore se servir de son nom pour avoir de l'argent. Desforges a dit à M. Daoust : "Fais comme tu as coutume de faire pourvu que tu ne mettes pas dans l'embarras." Dans cette circonstance on n'a pas mentionné le montant pour lequel on devait se servir de son nom. M. Daoust était beaucoup considéré dans la famille. En l'été et l'automne de cette année, je me suis rencontré avec M. Daoust chez Desforges. Je sais qu'il faisait des transactions entre eux. Dans le mois de novembre de la même année, j'ai rencontré le prisonnier chez Desforges. Il été encore question de billets pour la banque. Là et alors Desforges, dit à M. Daoust qu'il n'avait pas besoin de toujours venir chez-lui qu'il pouvait se servir de son nom. "Tu connais ma signature, tu n'as pas besoin de venir si souvent ; tu peux signer mon nom pourvu que tu ne dépasses pas la somme de $1,000." J'ai parlé de cette affaire à quelqu'un. Je n'en ai pas parlé plus tôt, parceque j'entendais dire que l'affaire était réglée et que les billets étaient payés. Le 2 avril, j'ai appris que M. Daoust avait été trouvé coupable. C'est après que je l'eusse appris que j'en ai parlé de dimanche chez M. Paquin à St Eustache. J'ai dit que je connaissais quelque chose qui aurait pu servir à M. Daoust, si j'avais appris qu'il avait subi un procès. Personne de la famille de M. Daoust ne m'avait parlé de cette affaire avant le dimanche en question.

Par M. Johnson.—Dans le mois de juin, il y a trois ans et demie. J'étais chez Desforges. M. Daoust, Desforges et le père de Desforges étaient présents. Je ne puis dire si le Père de M. Desforges était dans l'appartement là où on était, lors de la conversation entre Desforges et le prisonnier ; je sais qu'il était dans la maison.

Félix Paquin, Joseph Robitaille, Louis Dion, Basile Charlebois, Joseph Paiement et Hubert Globensky, s'accordent à dire que M. Daoust a tenu un jeu d'un caractère irréprochable et d'une réputation intacte.

Alors M. Johnson s'adresse aux jurés : Il leur dit que toute la cause se résume à un seul point, savoir, s'il est bien vrai que Desforges ait donné au prisonnier la permission de se servir de sa signature pour endosser des billets promissoires ; il y a dans la cause deux témoignages qui se combattent ; celui de Joseph Desforges et celui de Legault : le premier ne avoir jamais donné à qui que ce soit permission de se servir de sa signature ; l'autre, au contraire, affirme que Desforges a permis, en sa présence, à l'accusé de mettre son nom sur des billets promissoires, jusqu'au montant de $1,000 ; il appartient aux jurés de discerner lequel des deux témoignages doit l'emporter ; s'ils pensent que Desforges a permis au prisonnier de faire usage de sa signature, ils doivent rendre un verdict en conséquence ; s'ils pensent que l'accusé a forgé la signature de Jos. Desforges avec intention de le frauder, ils doivent le trouver coupable.

Son Honneur le JUGE dans son adresse conclut dans le même sens, et exprime son regret de ce que Legault, ce témoin important, n'ait pu paraître dans le premier procès il en serait peut être résulté un tout autre verdict.

Les Jurés entrent dans la chambre, et, après cinq minutes de délibération, rapportent un verdict de non culpabilité.

Son Honneur le Juge dit alors aux Jurés : "Messieurs, la Cour est satisfaite de votre verdict ; c'est le verdict que j'aurais rendu moi-même, si j'avais été appelé à le faire."

La cour s'ajourne jusqu'à demain matin, (mercredi.—*Minerve.*

Nouvelles et Faits Divers.

INSTITUT DES LOIS.—Les jeunes avocats et notaires, de cette localité, ainsi que ceux qui étudient ces professions viennent de former une société, ou plutôt faire revivre une société qui existait déjà, pour se livrer ensemble à l'étude du droit.

Jos Roy Ecr., avocat, a été nommé Président, et Honoré Mercier, Ecr., avocat, Vice-Président et M. J. T. St. Julien étudiant en droit, secrétaire, de l'*Institut des Lois.*

Nos meilleurs souhaits pour le succès de cette société, dont l'utilité sera bien appreciée par ceux qui en font partie.

Les membres de l'*Institut des Lois* devront se réunir tous les lundis soir au Bureau de MM. LETENDRE & MERCIER, Avocats.

—Nous apprenons avec plaisir que M. Dubruile d'Acton, vient d'être nommé agent du Grand Tronc pour la station de cette localité. Cette nomination contredit les avancés de ceux qui veulent nous faire voir dans les intelligents Directeurs de la Compagnie que des ennemis de nos compatriotes.

—Mercredi à Montréal, jour des funérailles du Président Lincoln, tous les édifices publics, les bureaux d'affaires et magasins se sont fermé à midi, en témoignage de respect pour la mémoire de l'infortuné Président des Etats-Unis. Presque partout les pavillons étaient à mi-mât. On remarquait surtout à la « Royale » le pavillon anglais et américain entrelacés et couverts de crêpe et une longue draperie noire s'étendait sur la facade de ce bel édifice.

Avis Spéciaux.

Estomac Faible, Oppression après avoir mangé.—L'indigestion se manifeste sous une infinité de formes, quelquefois l'estomac devient si sensitif qu'il rejette même la nourriture la plus simple ; et dans d'autres cas, la digestion est si douloureuse que le patient craint de satisfaire son appétit. C'est dans des cas analogues que les propriétés toniques des *pilules sucrées de Bristol* se manifestent avec plus d'éclat. Mad Margaret McElroy de Troy, New-York, certifie que pendant cinq années, elle a été incapable de digérer aucune nourriture solide, ne prenant que de gelée de riz et de l'arrow root, et même cette nourriture légère lui causait tant de malaise, qu'elle était obligée de limiter la quantité à une couple d'onces, trois fois par jour. Elle était tombée dans une prostration terrible, et pour nous servir de ses propres paroles, "se souciait à peine de vivre." Après avoir essayé plus de vingt traitements différents, elle commença enfin à faire usage des *pilules sucrées de Bristol* et a été guérie radicalement d'après son propre témoignage. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. 411

Témoignage de Hamilton, en faveur de la *Salsepareil de Bristol* pour les Bronchites.

HAMILTON, C. O. 20, Juillet 1864.

Mess. D. B. McDonald & Co. :

Messieurs:—J'ai beaucoup de plaisir à rendre témoignage profit que j'ai retiré de la *Salsepareil de Bristol* que j'ai acheté de vous. Je souffrais des Bronchites depuis un an. Elles provenaient d'une inflammation d'Intestins, me faisant beaucoup souffrir, et me privaient de sortir le soir. Rien ne m'avait encore soulagé, quand j'essayai de la *Salsepareil de Bristol*, qui, je suis heureux de le dire, me guérit le complètement.

J. C. FIELDS.
Marchand de cuir Rue King.
455

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complete va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats, c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'ailleurs, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur jour.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation !! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer au Stock ferme, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laine, Barège, Coburg Orléans, &c., &c., de coton double largeur pour les draps de lit, coton simple largeur, &c., &c., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J. Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

Je soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot. Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les cotes taxes légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 Avril 1865.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, vis-à-vis la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres bâtisses sur érigées.

Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.

Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. R. ST. JACQUES.

St. Hyacinthe 14 avril 1865.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,

Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.

Rue Ste. Marie, voisin de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai

HENRY BARBEAU.

St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

SOCIETÉ D'AGRICULTURE DU

COMTE DE ROUVILLE.

Prix offerts aux souscripteurs.

1e *classe, Pour la terre la mieux tenue ; 4 prix.* 8, 6, 4, 3, *piastres.*

2e *classe. Pour deux arpents de bled ; 7 prix,* 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastres.*

3 *classe, Pour un arpent de Bled-d'Inde ; 7 prix* 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastre.*

4e *classe, Pour 2 arpents de Prairie Nouvelle ; 7 prix,* 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastre.*

5e *classe, Pour ½ Arpent de Fèves ; 5 prix,* 6, 5, 4, 2, 1 *piastre.*

6e *classe, pour ½ arpent de terre semé en Oignon; 3 prix,* 6, 5, 4 *piastres.*

7e *classe, Pour ½ arp. de Betteraves, Carottes, Navets ou Panais, semés indistinctement ; 7 p.,* 8, 7½, 7, 6, 4, 3, 2 *piastres.*

8e *classe, Pour trois arpents de pois ; 6 p.,* 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*

9e *classe, Pour 3 arp. d'Avoine ; 6 p.,* 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*

10e *classe, Pour 1 arp. de Lin ; 7 p.,* 6, 5½, 5, 4½, 4, 3, 2 *piastres.*

11e *classe, Pour ½ arp. de Lin ; 4 p.,* 5, 4, 3, 2 *piastres.*

12e *classe, Pour 2 arp. d'Orge ; 6 p.,* 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*

13e *classe, Pour 10 arps. de Pacage, 7 p.* 5, 4½, 4, 3½, 3, 2½, 2 *piastres.*

14e *classe, Pour 30 Carottes ou Betteraves avec 50 Oignons plantés pour la graine, 7 p.,* 4, 3½, 3, 2½, 2, 1½, 1 *piastre,*

15e *classe, Pour ½ arp. de Terre plantée en Tabac ; 7 p.,* 4, 3½, 3, 2½, 2, 1½, 1 *piastre.*

16e *classe, Pour 1 arpent de Pomme de Terre ; 7 p.,* 6, 5½ 5, 4½, 4, 3½, 3 *piastres.*

17e *classe, Pour le meilleur Etalon ; 4 p.* 8, 7, 6, 5 *piastres.*

18e *classe, Pour la meilleure Jument Poulinière avec son Poulain ; 7p.,* 6, 5½ 5, 4½, 4, 3½, 3 *p.*

19e *classe, Pour un Poulain de 2 ans, 4 p.,* 3, 2, 1½, 1 *piastre.*

20e *classe, Pour un Poulain d'un an ; 4 p.,* 3, 2, 1½, 1 *piastre.*

21e *classe, Pour 1 Taureau âgé de 2 ans ; 7 p.,* 6, 4, 3, 2 *piastres.*

22e *classe, Pour un Taureau d'un an ; 4 p.* 6, 4, 3, 2 *piastres.*

23e *classe, Pour la meilleure Vache à lait ; 7 p.* 6, 5½ 4½, 4, 3½, 3, 2 *piastres.*

24e *classe, Pour 1 Génisse d'un an ; 4 p.,* 4½, 3½, 2½, 2 *piastres.*

25 *classe, Pour une Génisse de 2 ans 4 p.,*

CORPORATION MUNICIPALE
DE LA PAROISSE DE
ST. JEAN-BAPTISTE DE ROUVILLE.

A une Session Spéciale du Conseil Municipal de la Paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, convoquée par avis donné à tous les Membres du dit Conseil et annoncés à la porte de l'Eglise et tenue au lieu fixé par Règlement et aussi le lieu ordinaire des séances du dit Conseil, LUNDI, le TROISIÈME jour du mois d'AVRIL, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent-soixante-cinq, conformément à l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860, à laquelle assemblée sont présents: François Robert, maire, et les Conseillers Guertin, Marcoux, Lemonde, Blanchard (Basile,) Blanchard [Charles-fils] et Vincelette, tous membres du dit Conseil et formant le corps des Conseillers au complet, après la lecture faite des procédés de la dernière séance et iceux approuvés, le Conseil fait et ordonne le Règlement suivant:

Règlement No. 51.

Prohibant la vente des liqueurs fortes dans la municipalité.

Attendu les bons résultats découlant de l'absence de trafiquant de liqueurs fortes dans la municipalité, et voulant continuer à être favorisés des mêmes bienfaits; a ces causes, le Conseil Municipal de la Paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, *décrète, ordonne et statue*, en vertu du 16ème paragraphe de la 27ème section de l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860 et de l'Acte de Tempérance de 1864: "Que la vente en détail des liqueurs fortes, spiritueuses, vineuses, Alcooliques, Eau-de-vie, Rum, Whiskey, Porter, Ale, Cidre et de la Bière, soit prohibée dans la Municipalité pour l'année commençant au Premier Mai, mil huit cent soixante-cinq.

(Signé,)
FRANÇOIS ROBERT,
Maire.

C. S. GIGON,
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de St. Jean-Baptiste de Rouville.

[Vraie copie,]
C.S.GIGON, S.T.C.M.de St.J.B. de R

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par les présentes donné, aux Electeurs Municipaux de la paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, que, LUNDI, le QUINZIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin, dans la Salle publique du Presbytère de la dite Paroisse, une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des dits Electeurs Municipaux aura lieu aux fins de tenir un POLL dans le but de décider si le RÈGLEMENT ci-dessus devra être ou non approuvé par les dits Electeurs ainsi réunis.

C. S. GIGON, S. T.
C.M. St.J.B.de R.

St. Jean-Baptiste de Rouville, 11 Avril, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN
DE
MEUBLES DE MENAGE.
C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
637, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Slide-Boards, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

HIVER DE 1865!!
L. J. PLAMONDON
NOUVEAU MAGASIN DE
EPICERIES, CROCERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,
Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe, et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Fleur, Lard, Vins, Liqueurs*, etc., etc., dans la Maison de M. J. B. Monette, Hôtelier.!

Ayant en l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il se flatte de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix Très Modérés*.

☞ *Son Assortiment est de plus complet et on laisse rien à désirer pour la qualité et la variété.* ☜

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

UN AVIS AUX
Dignes habitants du Canada.
Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boîtes ou des Pots.* Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pour quoi mes préparations ne sont pas protégée par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampille sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur destination seulement sur le marchand qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boîte ou Pot.* Avant d'en acheter, exiger qu'il n'y ait dessus *Estampilles* B. U. sur la boîte de pilule ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etats-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

GRANDE
Distribution de Présents!!
250,000
MONTRES, CHAINES,
ANNEAUX EN DIAMANTS, ETC.,
—VALANT AU-DESSUS DE—
UN MILLION DE DOLLARS!
Seront tous vendus pour
UNE PIASTRE chaque!!
Sans égard à leur valeur.

Personne ne devant payer avant de savoir ce qu'il doit avoir.

LISTE splendide d'articles, tous a vendre pour $1 chaque!!

250 Montres d'or à double couvert pour Monsieur	$50 à	$150
250 Montres de Dames avec couvert en or, et émaillé	35	70
500 Montres en argent à double couvert pour Messieurs	55	70
200 Anneaux en diamants	50	100
2,000 Chaine en or longues et courtes	15	30
3,000 Brocelets en or, à bande ovale	4	8
5,000 Brocelets en or ciselé	5	10
2,000 Chaines *Chatelaines* et *Guard*	5	20
7,000 Epingles en or et *solitaire*	3	10
2,000 Epingle en lave et *Florentine*	4	6
5,000 Epingles de corail, Emeraude, et opal	4	8
5,000 Pendant d'oreilles en lave, florentine mosaic et jet	4	8
7,000 Pendant d'oreilles en corail, Emeraude et opal	4	6
4,000 Epingles en diamants de Calif	2.50	10
2,000 Clefs de montres *fob* et *red*	2.50	8
5,000 Sete de boutons pour chemise	3	10
3,000 Dés et crayons en or	4	7
10,000 Miniature Loquets	2 50	8
4,000 " à ressort magic	3	20
3,000 Cure dents et croix en or	2	8
5,000 Anneaux unis en or	4	10
5,000 " ciselés	4	10
10,000 Sets en pierre et anneaux *signet*	2.50	10
10,000 Anneau en diamant de Calif.	2	10
7,500 Sets de bijoux de Dame, jet et or	5	15
6,000 do. camée, perle, etc.	4	15
10,000 Plumes d'or, crayons porte-plumes en argent	4	10
10,000 Plumes d'or et porte-plumes montés en or	3	
5,000 Plumes d'or, et porte-plume, extension en or	6	10
5,000 Coupes et gobelets en argent	5	50
3,000 *Castors* en argent	10	50
2,000 Corbeilles à fruits et biscuits	20	50

MM. T. & H. GAUGHAN & Co., 116 Broadway New-York, manufacturers et importeurs des patrons les plus nouveaux de MONTRES et BIJOUTERIES ont résolu de faire une GRANDE DISTRIBUTION DE PRESENTS sujette aux conditions et règlements suivants:

Ces Certificats nommant chaque article et leur valeur, seront placé sous enveloppe cachetées, bien mélangées. Une de ces enveloppes sera envoyée par la malle à la personne sur réception de 25 centins.

Chaque article sera vendu un dolar chaque, sans égard à sa valeur.

A la réception du certificat vous verrez ce que vous devrez avoir, il vous sera alors loisible de prendre l'article en envoyant une piastre ou non. Les acheteurs peuvent ainsi avoir une montre d'or un anneau de diamant, ou un set quelconque de bijouterie pour une piastre, et dans tous les cas pas moins que la valeur d'un dollar, vu qu'il n'y a pas de billets blancs. Le prix des certificats est ainsi qu'il suit:

Un pour 25 centins; cinq pour une piastre; onze pour deux piastres; treize pour cinq piastres; soixante et cinq pour dix piastres; un cent pour quinze piastres.

Les agents auront droit à une prime de dix centins sur chaque certificat qu'ils enverront, pourvu que leur remise monte à un dollar, les agents exigeront 25 centins pour chaque certificat et nous enverront 15 centins soit en argent ou et timbre-poste.

T. & H. GAUGHAN & CO.,
116, Broadway, New-York.

1er Avril.

Nous attirons l'attentions de nos lecteurs sur les présents de MM. Gaughan & Co. de New-York.

☞ UNE FOIS POUR TOUTES, nous ne serons pas responsables de dettes à moins qu'elles ne soient contractées en notre nom, ou par un membre de notre établissement. Les éditeurs sont spécialement avertis de se tenir en garde contre les agents-annonçant,—dont nous avons été les victimes! *Nos propres dettes seront toujours payées pleinement et à la satisfaction de tous*; mais nous devons décliner respectueusement de payer tout compte fait par d'autres que nous. Aucune raison ne nous déterminera à dévier de cette règle inflexible. T. & H. GAUGHAN & CO.

MOULINS A BATTRE!
NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations* ☜ *Moulins à Battre exécutées avec soin diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

A CEUX QUI VEULENT ACHETER!
IMMENSE ASSORTIMENT A BON MARCHE!
V. Coté,
MARCHAND DE CUIR, HARNAIS, CHAUSSURES
EN GROS ET EN DETAIL.
MARCHANDISES SECHES,

PLACE DU MARCHE, ST. HYACINTHE.

PLACE DU MARCHE, ST. HYACINTHE.

M. Coté, tout en offrant ses remerciments à ses nombreuses pratiques, prend la liberté d'attirer leur attention sur son Assortimen de Chaussures, Bottes, Bottines, Souliers, Savattes, de toute grandeur, de tout prix et de toute qualité; Cuirs, à Semelles, à Harnais, Veau français, patent, etc., etc.; Harnais de luxe et de travail, en main et faits à demande; le tout à bon marché: Marchandises Sèches, Draps, Casimires, Mousselines, Soies, Cotons, Rubans, et une grande variété d'articles, trop longs à énumérer.

☞ **N'oubliez pas de visiter le Magasin de M. Coté avant d'aller ailleurs.**

1er Décembre, 1864.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.
ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL OUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

GOMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.
[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.
Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à ses Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

EPICERIES DE CHOIX!
P. A. MERCIER,
Marchand-Epicier,
120, Rue St-LAURENT, 120,
MONTREAL.

M. MERCIER a un fonds varié et considérable d'EPICERIES de toutes sortes:

Commandes de la campagne exécutées avec ponctualité, et sous bref délai.

Avantages réels donnés aux Marchands des campagnes.

Montréal, Janvier, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal, Mai, 1863.

E. CHANTELOUP,
121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORÉ et ARGENTÉ en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MÈCHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAZ, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B. — Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!
EPICERIE CANADIENNE
PAR
EDMOND LEGENDRE
125, *Rue St. Laurent,*
MONTREAL,

Voisin de Blackiock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port Wine, Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier Nouvelle Liqueur, &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

GRANDE NOUVELLE!
REDUCTION DES PRIX!!
CHEZ
Charles Nelson.

ENSEIGNE CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,
ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,
COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞ CUILLER ASSORTIS ☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPE,
" RIVANT.
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES.
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL.
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU.
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER, *common et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!
FER! FER!! FER!!!
FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américains.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES
DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON
" OLD HYSON,
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
EMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES de de
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES.
&c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

☞ Faire ordre sollicité et exécuté avec soin. ☜

CHARLES NELSON.

MICHEL GUERTIN.
EXCHANGE HOTEL,
Près du Dépot du chemin de Fer,
ST. HYACINTHE.
HOTEL DE PREMIERE CLASSE.

M. Michel Guertin, a l'honneur d'informer le public qu'il occupe maintenant le Vaste Hôtel
MONTREAL HOTEL
ci-devant occupé par A. MONET.

Cet Hôtel est très vaste, neuf et remarquable par sa propreté; les chambres sont bien garnies, tout à neuf; la table bien servie; les liqueurs de Premier Choix.

En un mot, c'est un
Hotel de Première Classe.

St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

MAISON DE PENSION DE 1RE CLASSE,
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR,
Anciennes places de Mlle. Pagean, Maison de feu O. Désilets.
ST. HYACINTHE.

MM. A. Monette & Cie offrent aux voyageurs une pension de 1re classe, sur un bon pied; table bien fournie, chambres confortables soins attentifs, et tout le confort désirable.

St. Hyacinthe, 26 Décemb

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.

M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.

St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
NORBERT BEAULNE,
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE
CAPITAL: 10,000,000 de dollars
LE FONDS DE RÉSERVE EXCEDAIT
Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques* ☜

Agence à Montréal:
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

LAURENT, LAFORCE ET COMPAGNIE.
No. 131,
RUE NOTRE-DAME,
ANCIENNE MAISON HERBERT.

MM. L. L. & Cie continuent leurs affaires dans l'ancienne Maison Herbert, No 131, Rue NOTRE-DAME, où ils auront toujours en mains un assortiment considérable de PIANOS et autres INSTRUMENTS de MUSIQUE, parmi lesquels figureront les meilleurs Instruments de Hazelton,—Schuetze et Ludoff,—Crovesteen, de New-York—Marshall et Traver, d'Albany.

Ayant fait de nombreuses améliorations à leur Etablissement, et voulant le rendre le plus complet possible, ils ont ajouté un DEPARTEMENT de MUSIQUE à leur DEPARTEMENT de PIANOS, et ils en ont confié la direction à un de leurs Associés, M. J. A. MANSEAU (de l'ancienne Maison Boucher & Manseau,) dont les talents et l'activité sont déjà avantageusement connus du public.

L'Assortiment de ce Département ne le cédera en rien aux autres Etablissements de ce genre en cette ville.

Musique Européenne et Américaine toujours en main. Ils attendent d'un jour à l'autre de Paris un Choix " " Française.

LAURENT, LAFORCE & CIE

Montréal, 30 Mai, 1864.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes sortes de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, tout le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

BOTTES A $2. 50.
J. F. McBRIDE,
ROUGEMONT.
Fabricant à Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines.
☞ *En gros et détail.* ☜
Raccommodage de toutes espèces, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.
J. F. McBRIDE.

Rougemont, Août, 1864.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

On TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces qui devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada.) Mardi, 26 Avril 1865. No. 17

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins actives par les secrétions lourdes et grasses des mois d'hiver. Ce remede sûr quoique puissant purifie tout le systeme, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus inveterés de Scrofules de Plaies anciennes. Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les especes d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Debilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substance mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de Lawrence Kemp se trouve sur l'affiche bleue. La Salsepareille de Bristol est en vente chez tous les Marchands de Canada.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents generaux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.

Agent à St. Hyacinthe : Dr Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, '65

PILULES Végétales DE
BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mis en dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi & Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires ont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LAWMAN & KEMPT.
Droguistes en gros, New-York.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada
J. F. HENRY & Cie., 303, rue St.-Paul, Agents Généraux pour le Canada :
Agent pour St. Hyacinthe Dr. C. Buckley.
St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe *TERRE* de 34 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois ranc

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large; une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865. — 3m.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les 3/4 sont en culture, tenant d'un Côté à la terre du Collège, avec la maison, grange et autres bâtisses.

Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St. Dominique ou à ce Bureau.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que et après Jeudi le 6 Avril courant, je commencerai à descendre des TIES pour Chemins de Fer, de 9 pieds de long et de 10 pouces sur 5, sciées depuis Farnham Ouest jusqu'à Yamaska.

Je donne par les présentes avis public que si je découvre une personne enlevant ces TIES de la Rivière où si je trouve des TIES en leur possession, je les poursuivrai avec toute la sévérité de la loi.

Les TIES portent, "G. F." étampé sur le bout.
JNO. R. FIRMIN.
Farnham Ouest, 1 Avril, 1865.

NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that, on and after THURSDAY the 6th day of April inst I shall commence to drive RAILWAY TIES, 9 feet long, and 10 x 5 inches, sawn square, from West Farnham to Yamaska.

This is to give Notice that if any person of persons are seen taking these TIES out of the River, or any of these TIES are found in their possession I shall prosecute them with the utmost Rigor of the Law.

The TIES are stamped "G. F." on the end.
JNO. R. FIRMIN.
West Farnham, 1st April, 1865

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin de 20 ou 24 pieds de front sur 36 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de St Hyacinthe, vis-à-vis le marché.
S'adresser à ce bureau.
8 Mars 1865.

Soumissions

POUR LA
Construction d'une Prison
DANS LA
VILLE DE SHERBROOKE.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le VINGT-SEPT courant, à MIDI, des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, pour la CONSTRUCTION d'une PRISON dans la Ville de Sherbrooke.

A dater de SAMEMI, le QUINZE du courant, on pourra voir et examiner dans ce Bureau les Plans et Devis de cette bâtisse.

Les Soumissions devront être endossées : "Soumission pour la Construction d'une Prison à Sherbrooke."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms, prénoms et adresse, en toutes lettres, ainsi que la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter caution de l'exécution du contrat.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse Soumission, ni aucune d'elles.

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics.
Québec 3 Avril 1865.

DELAIS.

AVIS est par le présent donné que l'époque mentionnée plus haut, pour la réception de Soumissions pour la construction d'une PRISON à SHERBROOKE, est prolongée jusqu'à SAMEDI, le SIXIEME jour de MAI prochain, à MIDI.

Les plans et devis pourront être vus à ce bureau, et aussi au bureau du Shérif à Sherbrooke, le et après le 25 du courant.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics
Québec, 12 avril, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. S. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

J. P CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.
☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.
Montréal, 30 Mai, 1864.

LIBRAIRIE
DE
ST. HYACINTHE.

LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes especes de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie ; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.
M. A. KEROACK,
Libraire.

N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, en mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande.
M. A. K.
St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

J. B. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

CORPORATION DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que les rôles de perception de la municipalité de la Cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné. Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des Cotisations sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les vingt jours de cette date, sans avis ultérieur.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 1er Avril 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats, c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'ils alimente, seulement ou en partie, cette plante celebre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation!! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laine, Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :

Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges.
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.

W. J. R. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.
St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

LICITATION.

1o. *UN LOPIN DE TERRE d'un arpent en superficie, situé sur le troisième rang de St Hilaire.*

2o *UN LOPIN DE TERRE à bois situé en la dite paroisse de St. Hilaire formant VINGT QUATRE ARPENTS en superficie.*

3o. *UNE TERRE située en la paroisse de St. Jean Baptiste de Rouville, formant QUATRE VINGT SIX arpents en superficie.*

4o. *UNE TERRE en la susdite paroisse formant TRENTE ET UN arpents en superficie.*

5o. *UN LOPIN DE TERRE situé en la susdite paroisse formant QUATORZE arpents en superficie.*

6 *UN LOPIN DE TERRE en la susdite paroisse formant DEUX arpents QUATRE VINGT QUATORZE Perches en superficie.*

7 *UNE COUPE DE BOIS sur la Montagne de Rougemont formant CINQ Arpents et QUATRE VINGT QUATORZE Perches en superficie.*

Ces terrains, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre BAZILE BLANCHARD et défunte MALTHILDE DION son épouse.

Les deux premiers immeubles ci-dessus désignés pour être vendus à TROIS HEURES DE L'APRES MIDI devant l'Eglise de St. HILAIRE, les quatres suivants à la Porte de l'Eglise de ST. JEAN BAPTISSE de Rouville à DIX HEURES DE l'AVANT-MIDI LUNDI LE VINGT QUATRIEME JOUR DU MOIS D'AVRIL COURANT et le septième à la Porte de l'Eglise de ST. DAMASE à ONZE HEURES DE L'AVANT-MIDI, le lendemain le VINGT CINQ du même mois.

M. LEMONDE, *N. P.*
St. Jean Baptiste 3 Avril 1865.

"LE PERROQUET."

JOURNAL CRITIQUE, LITTERAIRE ET CARICATURISQUE.

Publication dont la moralité hautement reconnue est devenu un des passe-temps favoris des familles.

Paraît le samedi de chaque semaine.

Chaque numéro contient une ou plusieurs Caricatures politiques où humoristiques de l'événement du jour.

Abonnement : $2 00, par année, payable invariablement d'avance, par semestre de $1 00.

S'adresser par lettre affranchie à :
C. HUMOREAU, éditeur.
No. 136, rue Notre-Dame,
Montréal, 1 Avril, 1865.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,

Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.

Rue Ste. Marie, voisin de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai.

HENRY BARBEAU.
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

X.—*L'interrogatoire.*

—Un riche marchand de blé, à qui j'eus, l'année dernière, occasion de rendre un grand service. Au marché de N..., Leroux fut accusé d'accaparer les grains pour affamer la contrée. Cette accusation n'avait aucun fondement ; néanmoins les têtes se montèrent, une émeute éclata. Les gens du peuple s'emparèrent du pauvre marchand qu'on accabla de mauvais traitements, et on le traîna dans les rues pour le mettre à *la lanterne*. Rien ne semblait pouvoir le sauver, quand je fus prévenu de ce qui se passait. Je n'avais en ce moment aucune force armée en ma disposition. Cependant l'humanité, en qualité de magistrat, m'imposait le devoir de secourir cette victime de l'erreur populaire. Je me jetai seul au milieu de l'émeute ; je luttai contre les plus furieux, et employant tour à tour la prière et menace, je parvins, non sans risques pour moi-même, à préserver Leroux d'une mort imminente. Depuis ce temps, la reconnaissance de ce digne homme a été sans bornes; il m'a dit bien des fois que sa fortune et sa vie m'appartenaient ; il se plaît à m'accabler de riches présents que je repousse toujours. Dernièrement, désespéré de mes refus persévérants, il vint me voir à N...., accompagné de son vieux père, de sa femme et de ses enfants ; tous avaient voulu me remercier en personne du service que j'avais rendu au chef de la famille, et ce fut une scène touchante dont je conserverai jusqu'à la mort le doux souvenir. J'ai pensé depuis, chère Maria, que j'aurais du invoquer pour vous et pour votre mère l'appui de ces braves gens. Leroux a des relations fort étendues ; il a mis une part dans les fournitures des armées, ce qui lui donne une certaine influence il eût pu probablement vous procurer une retraite sûre; et maintenant encore si nous parvenions à nous échapper....

—Nous échapper, Daniel, interrompit la jeune fille, qui tressaillit à ce mot, croyez-vous donc la chose possible ?

—Non....répondit Daniel en détournant la tête, un moment j'avais conçu l'espoir... mais c'est une folie.

—Et cependant, je vous en conjure, Daniel, dites-moi sur quoi reposait cet espoir, si faible qu'il fût....Je n'ai pas votre stoïque courage, moi ; je crains la mort pour vous, pour ma pauvre mère, pour moi-même s'il faut le dire, et je frissonne à la pensée du sort qui nous attend.

—Maria, chère Maria, ne me parlez pas ainsi, répliqua Ladrange avec douleur ; laissez moi la confiance que votre jeunesse, votre beauté, votre innocence, désarmeront vos juges ; et quant à votre mère, qui oserait la condamner dans l'état où elle se trouve?....Mais ne songez pas non plus à une délivrance impossible ; vous souffriez trop quand vous seriez désabusée. J'ai mal compris sans doute la personne dont les paroles vagues m'avaient mis en tête ces chimères. Eût-elle la volonté de les réaliser, elle n'en aurait certainement pas le pouvoir.

—Quand la force manque, pourquoi n'emploierait-on pas la ruse ? Oh, Daniel, ne m'empêchez pas de croire qu'il est une personne au monde qui pourrait essayer de nous sauver ; la certitude qu'un ami, si humble qu'il soit, épie une occasion favorable de nous venir en aide suffirait pour me donner du courage.. Tenez, Daniel, n'avez-vous pas remarqué que notre chef d'escorte nous témoigne en toutes circonstances les plus grands égards, l'intérêt le plus affectueux ? On dirait qu'il regrette d'être obligé de nous garder si étroitement, et, le cas échéant, il se réjouirait de notre délivrance, je le gage.

—Peut-être, Maria, mais il se ferait hacher plutôt que d'y contribuer tant que nous sommes sous sa garde. Je connais bien le brigadier Vasseur ; il est plein de cœur, et sa mission actuelle le navre, mais il la répliqua jusqu'au bout, sans peur et sans faiblesse....N'attendez rien de ce côté.

Cette assurance sembla détruire quelque rêve agréable que le pauvre enfant avait caressé peut être à son insu.

—Mon Dieu, murmura-t-elle, nous faudra-t-il donc mourir !

Daniel, bien qu'il sentit l'inutilité de ses consolations, allait tenter un nouvel effort pour relever l'esprit abattu de sa jeune parente, quand un bruit de voix au dehors attira leur attention à tous deux.

Un homme vêtu en paysan, en veste sur son bras et ses outils de moissonneur sur l'épaule, était assis au bord de la route. A la vue des voyageurs, il se leva, et de ce ton câlin que prennent volontiers les gens de la campagne avec un supérieur, il dit au sergent qui marchait en avant :

—Ah, citoyen, vous voici bien tard dans les chemins !....Mais où allez-vous donc par là. Ignorez vous que par suite de l'orage d'hier, le pont de Norvilliers a été emporté, et qu'il vous sera impossible de passer avec votre voiture et vos chevaux.

Vasseur attacha sur lui un regard scrutateur ; sans doute cet examen ne fut pas favorable à l'obligeant, car le brigadier répondit sèchement.

—C'est bon, nous verrons cela quand nous y serons.

Et il continua d'avancer, tandis que le paysan rentrait dans un champs voisin, en sifflotant avec une insouciance apparente.

—Avez-vous entendu ? dit Maria effrayée à son compagnon de voyage ; on assure qu'il y a devant nous une inondation, un pont emporté par les eaux, et cependant le brigadier ne songe pas à rebrousser chemin. Voudraient-on se défaire de nous avant même que nous fussions arrivés devant nos juges ?

—Pauvre enfant, pouvez-vous avoir de pareilles idées et croyez-vous que le brave militaire dont vous vantiez tout à l'heure la franchise et l'humanité consentirait à exécuter de tels ordres ? Manquez-vous donc de sujet de crainte réels pour vous en forger de chimériques ? Mais justement, voici le brigadier qui prend des informations.

En effet, Vasseur s'était décidé à interpeller une femme et deux enfants, qui, chargés de javelles, semblaient avoir glané dans les champs du voisinage. La femme assura qu'à une lieue plus loin le passage était intercepté par les eaux de la rivière, qui avaient emporté le pont de la grande route. Les enfants, deux petits drôles à mine effrontée, soutinrent hardiment la même chose.

—A preuve, dit l'un en mordant une pomme verte, que la vache à la mère Giraud en avait jusqu'aux cornes, et qu'elle s'est noyée, la vache à la mère Giraud.

—Et puis, dit l'autre en remontant avec fierté son pantalon de toile en lambeaux, le foin du bedeau de Norvilliers s'en est allé tout à vau-l'eau, *mêmement* que les brebis auraient pû paître au milieu de la rivière... et c'était bien joli.

—C'est la vérité pure, citoyen gendarme, reprit la glaneuse avec douceur ; et si vous êtes pressé, vous devriez prendre le premier chemin que vous trouverez là à main droite ; il mène au bac de Grandmaison où vous pourrez passer commodément la rivière avec la voiture et les chevaux.

Ces avertissements réitérés jetèrent le brigadier dans une grande perplexité. La nuit approchait, on était encore loin de Chartres ; était-il sage de pousser plus avant, au risque d'être forcé de revenir sur ses pas.

Hommes, chevaux et voiture avaient fait halte au milieu de la route. Vasseur, de plus en plus embarrassé, demanda au postillon s'il avait connaissance que la rivière débordée eût emporté le pont de Norvilliers.

—Je n'en sais rien, moi, répliqua cet homme avec indifférence ; la chose ne serait pas impossible, car il est tombé une fière *ramée* la nuit dernière. Mais voyons, irons nous tout droit, ou bien faut-il prendre la route qui conduit au bac de Grandmaison ? des chemins perdus, je vous en avertis.

C'était précisément le doute sur ce point qui tourmentait le brigadier. Sans se rendre compte du pourquoi, le témoignage de cette femme doucereuse et de ces enfants effrontés excitait encore sa défiance. Soupçonneux par caractère et par profession, il lui semblait que tous ceux qu'il interrogeait avaient un air de fausseté et d'ironie. Comme il promenait son regard au loin pour chercher quelque personne dont les rapports fussent plus dignes de foi, il vit sur la route un cavalier, ayant l'extérieur d'un bon bourgeois campagnard, qui se dirigeait de leur côté.

—Morbleu, dit-il, nous allons savoir enfin si l'on ne se moque pas de nous. Voici précisément un voyageur qui semble venir de Norvilliers, et si l'on nous a trompés.... Allons, fouette postillon, nous nous informerons auprès du citoyen que tu vois là-bas, et nous saurons enfin la vérité.

On se remit en marche. Après avoir fait quelques pas, le brigadier retourna la tête pour observer encore la femme et les enfants qu'il venait de questionner ; ils avaient disparu subitement ; sans doute ils s'étaient cachés dans les blés non coupés qui ondulaient au souffle du soir, de chaque côté de la route.

—Hum, pensa Vasseur, tout cela n'est point clair.

Son attention alors se concentra sur le voyageur, dont il attendait des renseignements définitifs. Il l'atteignit juste à l'endroit où la route s'embranchait avec le chemin de Grandmaison ; faisant signe à ses gens de s'arrêter, il aborda le cavalier, et ils échangèrent un salut courtois.

L'inconnu, comme nous l'avons dit, avait l'apparence d'un bourgeois aisé du voisinage. Il portait une de ces redingotes qu'on appelait *Roquelaures* ; il avait de grandes bottes bien cirées, avec des éperons d'argent. Un chapeau à larges bords et de longs cheveux cachaient en partie ces traits, que l'obscurité croissante empêchait d'analyser ; mais quand il se découvrit, il laissa voir un visage souriant, un œil vif, qui annonçait la bonne humeur. Le brigadier, fort expert en chevaux, fut frappé surtout de la finesse et de la beauté de l'animal que montait le voyageur. Bien que ce cheval parût déjà vieux et que son harnachement laissât beaucoup à désirer, il avait tous les caractères qui distinguent une bête de race, et l'élégance de ses formes, la légèreté de ses mouvements contrastaient avec la lourdeur des chevaux des gendarmes.

Vasseur, préoccupé du désir de continuer sa route et de se décharger de la responsabilité qui pesait sur lui demanda poliment à l'inconnu s'il venait de Norvilliers et s'il était vrai que le pont eût été emporté par une inondation.

(*La suite au prochain numéro.*)

LETTRE PASTORALE
DE
MGR. L'EVÊQUE DE ST. HYACINTHE,
A l'occasion des récents désastres.

JOSEPH LAROCQUE par la grâce de Dieu et la faveur du St. Siège Apostolique, Evêque de St. Hyacinthe, etc., etc., etc.

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nous vous écrivons, N.T.C.F., sous l'émotion de la sympathie vive et profonde que les navrants détails des désastres causés par l'inondation, et par la tempête de la semaine dernière, ont excitée dans notre cœur. Vous avez appris, comme nous, par la voie des Journaux, comment un grand nombre de localités des Districts de Montréal et de Trois-Rivières ont eu à subir des dommages plus ou moins affligeants; mais surtout, comment la plus désastreuse Calamité s'est appesantie sur les îles de Sorel et les lieux avoisinants. Inutile de nous étudier à faire passer dans vos âmes la douleur qui nous oppresse. Car déjà les sentiments de tendresse fraternelle que notre sainte religion sait si bien cultiver, ont réveillé jusqu'au fond de vos entrailles une affliction commune et vivement sentie. Nous l'avons appris, avec beaucoup de bonheur, déjà les actes de votre charité ont devancé l'expression de nos désirs. Déjà on s'est mis à l'œuvre, sur divers points du Diocèse, pour se hâter de verser le baume de la consolation dans les plaies si saignantes des nombreuses victimes de la Catastrophe. On a tenu des assemblées, et on se dispose à en tenir d'autres encore, pour se concerter sur les mesures à prendre pour secourir les poignantes infortunes, qui crient si haut à la commisération.

Au nom de la Religion, N.T.C.F., nous bénissons ces démonstrations de charité. C'est vraiment pour nous le sujet d'une grande consolation, de sentir que nous n'avons pas d'efforts à faire, pour faire naître en vous les dispositions que réclament les circonstances. Nous trouvons bien heureusement en vous les sentiments que nous souhaitons, et nous n'avons vraiment qu'à y associer les nôtres. Si nous vous montrons aujourd'hui la douce figure de la Religion, et si nous vous faisons entendre sa compatissante voix, c'est pour propager jusqu'aux confins de notre Diocèse ce feu noble et sacré que nous y voyons déjà tout allumé.

A l'œuvre donc, N. T. C. F., unanimement, universellement. Aussi bien est-il impossible, malgré la rigueur des temps, de ne pas apporter son obole, pour contribuer à soulager des malheurs qui font saigner le cœur. Le seul récit des désolations qui viennent de tomber sur nos infortunés frères, de Sorel et des environs, porte au loin l'attendrissement et la douleur. Oh! que les scènes ont dû être déchirantes, sur les lieux mêmes!

Il faudrait vraiment emprunter quelque chose aux gémissements du Prophète des douleurs, pleurant sur les infortunes de son pays, pour décrire ce qui se passa de désolant dans les îles de Sorel et lieux avoisinants, durant les longues et agonisantes heures, qui furent témoins de la perte de tant de vies humaines et de la destruction de tant de propriété. Depuis le commencement de l'après-midi de mercredi, jusqu'à une heure avancée de la nuit, la déchirante tragédie déroula ses actes pleins des plus saisissants incidents. Les habitations s'écroulaient sous le choc des vagues soulevées, et sous les efforts d'un vent de tempête. Les malheureux habitants, pères, mères, enfants, amis, parents, étaient précipités, pêle-mêle, dans les eaux. Ils sautaient sur les épaves, sur les débris flottants de leurs demeures: ils montaient sur les arbres, et s'accrochaient à tout ce qu'ils pouvaient saisir. Vous eussiez entendu, N. T. C. F., les lamentations, les cris de désolation, les gémissements de la douleur, mêlés aux sifflements des vents, aux fracas de la tempête, aux craquements des arbres, des maisons, granges et autres bâtisses, qui croulaient avec bruit dans les abîmes. Plus lugubre et plus désolée encore devint la scène, lorsque le jour disparaissant, les ténèbres vinrent s'épaissir sur ce théâtre de souffrances, de pleurs, et d'indicibles angoisses.

Mais, N.T.C.F., il ne s'agit pas, aujourd'hui, d'accorder de la pitié et de la commisération à des douleurs passées. L'humanité et la charité sont appelées à essuyer des larmes qui coulent encore; à consoler des peines qui ont le plus grand besoin d'adoucissements; enfin à soulager les infortunes subsistantes, qui sont la conséquence de la Catastrophe.

Nous avons tous, plus ou moins, à traverser des jours mauvais durant notre pélérinage sur cette terre d'épreuves. Mais si, du moins, après le deuil reparaissent les motifs de la joie et les sources du bonheur, nous séchons vite nos pleurs et nous oublions le passé. Tel ne sera pas le sort des affligées victimes des désastres que nous avons à déplorer. Plus le jour fatal s'éloigne, et plus la réflexion les laisse en proie à l'amertume de leur situation. Elles ont à pleurer sur la mort de bien aimés parents. Quarante ou cinquante vies humaines ont été perdues. Elles se trouvent, sans cesse, placées en présence de la désolante pensée de la destruction de leurs bestiaux et de leurs propriétés. Rien ne peut les consoler sous ce rapport, si ce n'est la sympathie et la charité publique. Rien ne peut relever leur courage pour l'avenir, à moins que des secours efficaces ne leur rendent quelque espoir de pouvoir, avec le temps et du travail, réparer leurs pertes, et recouvrer quelque semblant de leur première condition. Mais inutile d'insister plus longtemps, N.T.C.F.; vos sympathies charitables sont acquises aux infortunés qui font le sujet de cette lettre.

A ces causes, le Saint nom de Dieu invoqué et béni: 1o Nous félicitons ceux de nos diocésains qui ont déjà pris ou qui se disposent à prendre des mesures pour secourir les victimes des désastres en question, et nous espérons que la bonne impulsion s'étendra aux différentes localités du Diocèse.

2o. Nous suggérons de consacrer à la même bonne œuvre, au mois de Juin prochain, les aumônes prescrites pour gagner l'indulgence du Jubilé, lorsque les besoins locaux ne s'y opposeront pas.

Et vous bien aimés frères, dont les peines et le malheur nous percent le cœur comme une flèche aigue, que vous dirons-nous pour adoucir vos chagrins et cicatriser vos plaies? Nous voudrions qu'il nous fût donné de nous rendre auprès de vous, afin de pleurer avec vous. Du moins, nous ferons monter vers le ciel, avec les vôtres, les accents d'un entier et filial abandon à l'amour du Père céleste, qui ne permet l'affliction de ses enfants, ici bas, que pour les récompenser, au ciel, de l'esprit de pénitence et de résignation, avec lequel ils auront accepté leurs épreuves.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de toutes les églises, le premier dimanche après sa réception.

Donnée à St. Hyacinthe, le lundi de Pâques, 1865, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire.

† JOS. EV. DE ST. HYACINTHE.
Par Monseigneur,
L. Z. MOREAU, Ptre, Sec.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 26 Avril, 1865.

—Nous avons l'avantage de publier aujourd'hui la lettre pastorale que Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe vient d'adresser aux fidèles de son diocèse et qui a été lue, dans la cathédrale de cette ville, avant-hier.

Au milieu de ses propres souffrances Sa Grandeur n'oublie pas celles des fidèles confiés à sa paternelle sollicitude. Elle élève la voix pour implorer la charité chrétienne des fidèles en faveur des pauvres victimes de l'inondation et demande au ciel ses bénédictions pour ceux dont le cœur généreux a devancé ses désirs. Cet appel sera entendu de tous les fidèles du diocèse de St. Hyacinthe, qui prouveront par leur empressement à y répondre et leur générosité que ce n'est pas en vain que l'on a espéré en leurs sentiments de charité et de religion.

UNE SUGGESTION.

Les cris de détresse et de désolation partis des bords du St. Laurent ont trouvé un écho dans tous les cœurs canadiens. On s'est ému au récit des malheurs dont les populations entières de certaines paroisses du fleuve ont été frappées; partout les mêmes sentiments de sympathie et de commisération se sont manifestés et ont produit les mêmes résultats. Dans les malheureuses victimes de l'inondation on a vu des frères, des amis, des compatriotes qui manquaient de pain qui n'avaient plus d'abri pour se protéger contre les intempéries de la saison, de lieu où se reposer et on s'est empressé de venir au secours de si grandes infortunes en offrant à ces malheureux l'obole de la charité.

On a donné du pain à ceux qui avaient faim et des vêtements à ceux qui étaient nus; mais est-ce là où doit se borner notre charité?

Nous ne le croyons pas.

La plus grande partie des victimes de l'inondation sont des cultivateurs qui trouvaient leur vie et celle de leur famille sur les fermes qu'ils exploitaient. Aujourd'hui que leurs maisons, leurs granges ont été emportées par les eaux, voyons combien triste est leur position. Non-seulement ils se trouvent privés des moyens d'ensemencer leurs terres; mais aussi, du moins les habitants des îles de Sorel, dans une impossibilité presque absolue de se bâtir de nouveau sur les terrains qui viennent d'être inondés. Rien ne les assure que le malheur qui les a frappés cette année ne pourra pas les atteindre une autre année. Ils seront donc forcés de renoncer à l'exploitation du sol qu'ils occupaient. Ils seront obligés de vendre leurs terres à quelques cultivateurs des côtes qui ne pourront les faire profiter qu'en les convertissant en foin, ce qui n'exigerait pas leur résidence sur les lieux-mêmes. Mais il est évident qu'on ne pourra pas fournir aux victimes de l'inondation des secours suffisants pour leur permettre d'acquérir dans les anciennes paroisses de nouvelles propriétés, d'une valeur égale à les leurs ou seulement suffisantes pour subvenir à leurs besoins; ainsi si l'on veut songer un peu à l'avenir des inondés, à leur assurer les moyens de se relever des pertes pécuniaires qu'ils ont souffertes, il faut adopter quelques mesures qui, tout en les tirant de l'extrême indigence à laquelle ils doivent être réduits, pourront en même temps leur permettre d'espérer qu'avec du travail et les secours qu'on va s'empresser de leur donner ils pourront encore jouir du bien aise qu'ils trouvaient dans la culture de leur terre.

Si ceux qui sont à la tête du mouvement qui se fait aujourd'hui partout le B.Canada en faveur des victimes de l'inondation, les abandonne à leurs propres forces après leur avoir fourni seulement les secours nécessaires pour soulager leur misère présente, il est bien certain qu'ils seront obligés de laisser les lieux qui les ont vus naître.

Poussés par l'excès de leur infortune peut être prendront-ils le chemin de la terre étrangère; peut-être iront ils demander aux Etats-Unis de l'emploi qu'ils ne sauraient trouver au milieu de nous. Cette désertion ajouterait beaucoup au malheur qui vient de frapper le pays. Aussi, croyons-nous, qu'on s'empressera de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour conserver à notre société des membres aussi utiles que les cultivateurs de ses infortunées paroisses, si cruellement éprouvés par la perte de tous les biens qu'ils possédaient.

Si nous n'avons pas encore sur le lever au milieu de nous des manufactures où les déshérités de la fortune trouvent de l'emploi et du gagne pour leur famille, nous avons du moins des terres riches et fécondes capables de nourrir tous les enfants du sol, assez courageux pour entreprendre les travaux du défrichement.

Pour un prix minime, et dans certains endroits, seulement nominal, on peut se procurer de grandes étendues de terrain bien propre à la culture, pourquoi le comité général chargé de distribuer les souscriptions en faveur des inondés ne songerait-il pas à utiliser les deniers qu'il aura en mains pour fonder une colonie dans quelques-uns des endroits propices des Cantons de l'Est, par exemple? Pourquoi n'essaierait-il pas de transplanter sur un sol tout aussi riche, et bien plus favorisé les malheureux que de tristes évènements viennent d'arracher à leurs demeures?

Pourquoi? nous ne le savons pas et nous considérons que tout l'y engage; et l'intérêt que nous portons aux victimes de l'inondation le souci que nous devons avoir de leur avenir et en même temps l'œuvre de la colonisation des terres que tous nous devons avoir tant à cœur. Les tristes évènements sur lesquels nous avons à gémir, mettent à notre disposition des bras vigoureux et rompus aux rudes labeurs des champs. Le travail ne saurait leur coûter puisque depuis longtemps, ils y sont habitués, et dans leur triste position la perspective de l'isolement de la forêt, des rudes labeurs du défrichement ne sauraient les effrayer. Dans les pénibles circonstances où ils se trouvent, la vie de colon avec l'espoir d'arriver à une honnête aisance doit leur sembler un avantage bien décisif. Aidés des souscriptions qui vont être partout recueillies et des sociétés de colonisation de Montréal et Québec, nous n'avons aucun doute que les inondés des îles de Sorel, avec de plus l'argent qu'ils retireraient de la vente de leurs terres, ne pourraient s'établir bien avantageusement dans des endroits comme Wendon, où le défrichement des terres est assez avancé, mais que les colons belges qui les occupent sont bien prêts à céder à des conditions faciles, pour aller s'établir dans les lieux où leurs compatriotes sont en plus grand nombre.

Le Dr. de LaBruère, qui en sa qualité d'Inspecteur des Agence, est à portée de connaître mieux qu'aucun les moyens qui ont réussi à faire prospérer l'œuvre de la colonisation, disait dans son rapport de cette année à l'Hon. Commissaire des Travaux Public:

«Afin d'activer le mouvement colonisateur, il serait désirable que chaque curé de paroisse prit lui-même l'initiative; car son influence peut plus que les efforts combinés des personnes même influentes de chaque localité. L'on a vu de petites colonies progresser rapidement parcequ'un prêtre était à leur tête, comme au Saguenay, dans Témiscouata à Hereford et Auckland, et maintenant dans la vallée de la Matawin.

«Il est important aussi que l'on procède par groupes de familles et non isolément. Le travail de celui qui s'enfonce dans le bois est assez rude, sa misère assez grande, sans qu'il ait à supporter l'ennui du toit paternel ou du clocher du village. Que les sociétés de secours fassent le choix d'un bon sol, qu'elles dirigent quinze à vingt familles d'une même paroisse vers un point donné, et l'on verra ces familles s'entr'aider, se réunir entre elles, prendre goût au défrichement, des amis venir bientôt les rejoindre, et, en peu d'années, une paroisse surgir du sein de la forêt. Les endroits propices à la colonisation sont partout pour bien dire, et, en faisant passer les nouveaux chemins à travers les lieux les plus favorables à la colonisation on peut espérer de voir les terres se défricher rapidement.»

Les quinze ou vingt familles que l'on demande pour assurer l'établissement d'une colonie sont toutes trouvées: avec du zèle, de la prudence et surtout une énergique persévérance nous croyons qu'on peut parvenir à mener à bonne fin le plan que nous suggérons. C'est possible qu'il rencontre des obstacles insurmontables que nous ne voyons pas; mais enfin tel qu'il est nous le croyons digne de l'attention de ceux qui se sont dévoués avec tant de générosité au soulagement des infortunés sur lesquelles tous en commun nous gémissons et que nous serions heureux d'alléger.

Une estimation faite par le comité de secours de Sorel porte le chiffre des pertes de cette localité seule à plus de $76,000, réparties comme suit:

Chenail du Moine	$27,605
Ile Madame	11,705
Iles aux Ours	9,167
Ile Ronde	1 853
Ile de Grâce, côté nord	20,434
Ile de Grâce, côté sud	7,111
Total	$76,875

Assemblée Publique à St. Hyacinthe en faveur des inond

Dimanche dernier, à l'issue des vêpres les citoyens de cette localité se réunissaient à l'Hôtel-de-Ville pour prendre des mesures pour venir au secours des malheureuses victimes de l'inondation. Un grand nombre de personnes assistaient à cette assemblée, parmi lesquelles, nous avons remarqué le Rev. M. Raymond, supérieur du séminaire, le Rev. M. Moreau, prêtre de l'évêché, le Rev. M. DeLacroix, curé de cette paroisse, et les citoyens les plus influents de cette ville.

M. le Dr. Malhiot, maire-suppléant, fut appelé à présider l'assemblée et Jos. Nault, Ecr., N. P., à agir comme secrétaire.

M. le Président informa l'assemblée que M. le Maire regrettait d'être retenu chez lui par la maladie et qu'il priait l'assemblée d'agréer ses excuses pour son absence.

M. Malhiot expliqua le but de l'assemblée et rappela en peu de mots les malheurs que nous avons à déplorer dans certaines paroisses de chaque côté du fleuve par suite de l'inondation, et les obligations où nous sommes de contribuer autant qu'il est en notre pouvoir au soulagement des malheureux inondés, surtout des habitants de la paroisse de Sorel qui appartiennent au même diocèse que nous.

M. le Grand-Vicaire Raymond ayant été invité à adresser la parole à l'assemblée dit à peu-près en ces termes: «Je ne crois pas que dans une circonstance semblable, il y ait besoin de considérations développées pour faire atteindre le but de cette réunion. Il ne s'agirait s'agir de faire connaître les faits. Qui d'entre vous, messieurs, ne les a pas appris? Ils sont là, remplissant tous les journaux de leurs tristes détails. Vous les avez tous lus avec une émotion, une angoisse de cœur qui les a profondément empreints dans votre mémoire. Vous êtes encore sous l'impression de la stupeur que vous a causée la rigueur et l'étendue du désastre. Les derniers cris des malheureuses victimes que les vents jettaient à la merci des flots retentissent à vos oreilles, et votre imagination erre tristement sur ces rives désolées où elle voit nombre d'infortunés qui sont là sans asile, à cette saison si rigoureuse encore pleurant auprès des débris de leurs maisons et n'ayant pour nourriture que le morceau de pain que leur donne la bienfaisance publique.

Quand de tels faits sont présents si vivement à l'esprit, il n'y a rien à dire au cœur. La sensibilité naturelle et la charité excitées par la foi parlent suffisamment aux âmes chrétiennes; il n'est pas besoin d'une parole extérieure pour les émouvoir. D'ailleurs, messieurs, vous avez entendu aujourd'hui même, la lecture de la lettre pastorale, si touchante et si éloquente, que notre Evêque vénéré, tant affecté du malheur de ses chères brebis, vient d'adresser à son diocèse. Dire quelque chose de plus convenable à la circonstance, de plus propre à exciter la commisération, à encourager la charité, serait impossible. Répéter le même ensemble de considérations, serait inutile. Les paroles de notre Pontife doivent nous suffire: agissons sous leur influence.

Au reste, la logique qui s'adresse au cœur doit être simple. Voici un grand nombre de nos frères qui sont dans la plus affligeante, la plus complète détresse; ils réclament en accents déchirants notre secours. Or nous pouvons dans une certaine mesure leur venir en aide. Donc nous devons nous empresser de le faire.

Ce seul argument doit déterminer les résolutions que nous avons à prendre. Il ne s'agit donc plus d'exciter les sentiments par des paroles mais plutôt d'exprimer les sentiments par des actes. Mettons nous à l'œuvre en avisant aux moyens de secourir ceux dont l'infortune a amené cette réunion.

Ces éloquentes paroles prononcées, L. G. de Lormier Ecr., fait motion secondé par H. St. Germain Ecr.,: Que les citoyens de St. Hyacinthe ont appris avec la plus profonde affliction, les désastres causés par l'inondation des îles de Sorel et autres lieux, et les malheurs qui ont accompagnés cette calamité publique qui vient de frapper des milliers de nos compatriotes. Agréée unanimement.

A. C. Papineau Ecr., secondé par P. Lamothe Ecr., fait motion qu'il est du devoir des citoyens de St. Hyacinthe de concourir à assister les malheureuses victimes de ce sinistre épouvantable et qu'un comité soit nommé à cet effet. Agréé.

H. St. Germain Ecr., secondé par M. J. M. Plamondon, fait motion: Que ce comité soit composé de MM. Malhiot, A. C. Papineau, P. Lamothe, Ls. Taché, Frs. Cadoret, E. B. Dufort, J. B. Germain et P. Birs jr. pour la Cité, et de J. Bourbonnier, Laurent Soly J. Bte. Scott et Joseph Plamondon pour la paroisse de St. Hyacinthe-Le-Confesseur, avec pouvoir de s'adjoindre toutes autres personnes. Agréée unanimement.

Ls. Taché Ecr., secondé par Jos. Clapin Ecr., fait motion: Que le comité nommé par cette assemblée soit autorisé à remettre l'argent qu'il collectera, à qui il jugera à propos pour le faire parvenir aux victimes de cette grande Calamité. Agrée unanimement.

Proposé par H. J. Doherty Ecr., secondé par H. Barbeau et J. J. E. Sauvageau Ecrs., et Résolu: Qu'une liste de souscription soit immédiatement déposée, sur la table, et les personnes présentes invitées à y inscrire leurs noms.

Frs. Cadoret Ecr., secondé par P. Lamothe Ecr,, fait motion: Que Messire L. Z. Moreau de l'Evêché soit nommé Trésorier du Comité de Souscription. Agréée.

La liste est déposée en conséquence, et les personnes suivantes y inscrivent leurs noms comme suit:

Le Séminaire de St. Hyacinthe	$40
Evêché de St. Hyacinthe	30
Ls. Tarhé	25
L. G. de Lorimier	20
Victor Côté	20
A. C. Papineau	20
E.B. Dufort	20
A. Malhiot	10
H.J. Doherty	10
H. St. Germain	10
Henry Barbeau	10
P. Lamothe	10
R. St. Jacques	10
P. Cloutier	10
Le Courrier de St. Hyacinthe	7
R.E. Fontaine	5
J. B. Germain	5
Tétreau & Caouette	5
P. Birs, jr.	5
O. Chalifoux	3
Michel Pepin	2
Jos. Laboncté	2
H. Lamoureux	2
J. M. Plamondon	2
	383

(*A continuer.*)

Des remerciments sont votés au Président et au Secrétaire, et l'assemblée s'ajourne.

A. MALHIOT, *Président.*
J. NAULT, *Secrétaire.*

Souvent dans notre localité, notre charité est mise à contribution. Nous avons plusieurs institutions de charité qui sont soutenues par les habitants de cette ville; mais nous espérons qu'on fera un effort pour l'occasion et que la liste de souscription déjà si bien commencée fera honneur à l'esprit de générosité qu'on veut bien nous reconnaître.

Le succès de l'œuvre que nous avons entrepris est entre les mains des membres du comité et la confiance que nous avons dans son zèle est pour nous un gage qu'il réussira.

Souscriptions en faveur des inondés des îles de Sorel, Berthier et endroits environnants.

C'est avec la plus vive satisfaction que nous voyons le succès qu'obtient la souscription ouverte à Montréal au profit des inondés de Sorel. Le comité est à l'œuvre et nul doute qu'avant peu il aura obtenu le double de la magnifique somme qu'on trouvera dans la liste suivante:

Première liste.

Le Séminaire de Montréal, $400; Victor Hudon, $150; C. S. Rodier, jur, $150, Peter Redpath, $100 l'hon. M. de Beaujeu, $100; l'hon. M. Quesnel, $150; C. S. Cherrier, C. R., $100; A. Roy et Cie., $100; Alfred Brown, $100; John Pratt et Cie., $100; A. Dubord, $100; Joseph Beaudry, $100; Wm. Dow et Cie., $100; l'hon. Thos. Ryan, $50; le juge Coursol, $50; Veuve Lacaille, $50; J. Perrault, $50; Wm. McNaughton, $50; E. Hudon, fils et Cie. $50; Grenier et Martin $50; Dr. P. Beaubien, $50; F G Johnson C. R., $50; S. Giraldi, $50; J. McLennan, $50; Alex. Buntin et Cie, $50; Al. McGibbon, $30; W J. Christie, $30; L. Beaudry $25; C. A. Leblanc, $25; Ls. Marchand, $25; J. B. Lamère, $25; P. R. Lafrenaye, $25; F. X. Largelier, $20; J. Doutre, $20; Lord Alexander Russell, $20; l'hon. M. Chauveau, $20; Wm. O'Brien, $20; Mde. de Montenach, $20; L. W. Marchand, $20; F. P. Pominville $20.

A continuer.

Nous voyons avec plaisir que la grande calamité qui vient de frapper certaines paroisses des deux côtés du fleuve rencontre partout les sympathies qu'elle commande. Jeudi une assemblée des citoyens de Québec convoquée par le maire, se tenait dans le but d'aviser aux moyens de venir aux secours des inondés. Des résolutions y ont été passées pour exprimer les sympathies des citoyens de Québec aux victimes de l'inondation et venir à leur secours.

Un comité a été nommé, composé de MM. les curés de Québec, de St. Patrice, de St. Jean, de St. Roch, des Rev. Pères Oblats, de St. Sauveur, des Rev. MM. Housman, Dr. Cook et des sous-comités pour chaque quartier.

Une liste de souscription fut ouverte après l'assemblée et les messieurs dont les noms suivent s'inscrivirent pour les sommes indiquées ci après.

Le maire de Québec	$ 50
L'archevêché	200
Le Séminaire	100
Le curé de Québec	60
Le curé de St. Roch	100
H. L. Langevin	60
L. Thibaudeau	100
Eug. Methot	50

En inscrivant sa souscription, l'hon. M. Langevin dit: «Sir E. P. Taché regrette beaucoup de n'avoir pu assister à cette assemblée, et il m'a chargé d'inscrire sa souscription qui est de $100.

L'hon solliciteur général du Bas Canada, donna aussi l'assurance que le gouvernement saurait en cette occasion remplir les obligations que le public attend de lui, et contribuer pour sa part au soutien des malheureux.

Courrier d'Amérique.

Le 19 courant, on a fait à Washington, les funérailles du Président Lincoln. De bonne heure le matin les rues étaient littéralement encombrées d'une foule venue de tous les points de l'Union pour assister à la cérémonie imposante qui devait avoir lieu. A une heure chacun était à son poste sur la ligne qui devait suivre le cortége funèbre, et les abords de la Maison Blanche offraient le spectacle du plus immense concours de spectateurs qu'on ait jamais vu.

A midi le nouveau Président accompagné des différents ministres du gouvernement s'avança vers le Catafalque et dit un dernier adieu à son prédécesseur. Pendant quelques minutes il demeura penché sur sa rigide figure, puis se retira quelques pas en arrière.

L'oraison funèbre du Président fut prononcée par le Révd. Dr. Gurly.

Les autorités américaines n'ont pas encore pu mettre la main sur les assassins. On a cependant fait un grand nombre d'arrestations, mais seulement sur de simples soupçons de complicité avec les coupables. La plus formidable police est sur pied de toute part, et l'on fait si bien le guêt partout, que partout l'on croit avoir vu passer Booth.

L'on a fait plus, M. le Secrétaire de la guerre Stanton, tout en comptant sur le dévouement *désintéressé* du peuple Américain pour aider à faire main basse sur les assassins, croit cependant vouloir offrir $50,000 pour l'arrestation de Booth et 25,000 pour l'arrestation de G. A. Alsecrard, un de ses complices. La proclamation officielle qui contient ces offres, prononce la peine de mort contre quiconque cachera ou essaiera de cacher les assassins du Président Lincoln et du Secrétaire Seward.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que contrairement aux dépêches qui nous étaient d'abord venues, les deux Seward ne sont pas morts, et sont beaucoup mieux. Le Secrétaire a même pu se tenir assis dans son fauteuil pendant une heure.

Mardi dernier, les prisonniers rebelles à Pointe-Lookout au nombre de 22,000 ont passé des résolutions exprimant leur indignation causée par l'assassinat du President et leur sympathie pour sa famille affligée.

Les ennemis du Sud ont tâché de faire peser sur lui, la responsabilité du crime atroce qui vient de se commettre. Mais jusqu'à preuve de culpabilité de sa part, ses amis doivent protester contre de telles imputations. Le Sud, s'il eût voulu faire triompher sa cause par des moyens indignes, était-il pesse par les souffrances inouies des quatres années de la lutte terrible qui vient de finir? Au contraire nous sommes à même de constater qu'ils s'est rarement départi de ses principes d'humanité et de modération, lors même que son ennemi se portait aux plus infâmes excès de cruauté et de déprédations. Et nous sommes bien loin de croire qu'il ait jamais pu exister quelques sympathies d'idée entre les *Booth* et un homme de la trempe des héros comme le Général Lee.

Les autorités Canadiennes et la presse de ce pays témoignent de bien vives sympathies pour les Etats-Unis, à l'occasion de la terrible catastrophe qui vient de les frapper.

On cite entre autres, une grande assemblée tenue à Montréal, où figuraient les personnages les plus distingués de cette ville, et où l'éloge du Président a été faite en termes des plus pompeux. Le jour des funérailles, on y voyait flotter partout des tentures de deuil, et tous les pavillons étaient descendus à demi-mât.

A Québec et ailleurs, les démonstrations sympathiques n'ont pas été moins vives.

Il s'est fait à Boston une souscription de $100,000 à un dollar, par tête, pour la presenter à Madame Lincoln, comme marque de respect et de vénération pour feu le Président. C'est bien là une des plus belles et des plus touchantes marques de sympathie.

Les dépêches les plus récentes annoncent de nouveau succès pour la cause fédérale. Mobile vient de tomber au pouvoir du général Granger. Columbus, Montgomery et Alabama, viennent aussi de se rendre au général Sherman.

Jeudi, le 20, Sir Fred. Bruce, consul anglais, à Washington, a présenté ses lettres de créance au Président Johnson. Celui-ci répondu: «Les sentiments d'amitié que vous m'exprimez me font grandement plaisir. L'Angleterre et les Etats Unis, par leur commerce étendu, par la contiguité de portions de leurs possessions et la similitude de leur langue et de leurs lois, offrent, en même temps, l'intimité et le contraste. Par là même, ils sont exposés à de fréquents malentendus, qu'un esprit de libéralité seul peut faire disparaître. Les deux puissances poursuivent dans le monde entier des entreprises commerciales si semblables qu'il semble, au premier coup d'œil, que la rivalité et la jalousie sont naturelles et qu'ils semblaient devoir être ennemis ou au moins amis froids. Les deux nations sont si dévouées aux principes des droits civiles et de la liberté constitutionnelle, même dans leurs positions coloniales les plus éloignées que, dans un autre côté, l'observateur superficiel pourrait compter faussement sur un concert continuel d'action et de sympathies équivallant à une alliance. Chacune de ses nations a sa part de progrès à promouvoir et ses difficultés spéciales à rencontrer. Les intérêts de l'humanité exigent que les deux nations soient armées; j'ai toujours jugé qu'il était de la dignité des deux puissances de croire la Reine d'Angleterre une amie franche et sincère des Etats-Unis. J'ai également manifesté l'opinion que l'amitié des Etats-Unis à l'Angleterre est motivée par des considérations d'intérêt et de sentiments, qui affectent le caractère des deux. En conséquence, vous serez reçu amicalement comme ministre bien disposé à faire régner la paix. De notre côté, nous agirons dans ce sens, et aucun de nous, je l'espère n'aura de regret de s'en tenir à ces termes d'amitiés.»

On mandait de Baltimore, le 20, que G. A. Alsecrard, l'un des assassins venait d'être arrêté.

Le Président Johnson.

M. Andrew Johnson est né à Raleigh (Caroline du Nord) le 29 décembre 1808. A peine âgé de quatre ans, il perdit son père, qui se noya en cherchant à sauver un de ses amis, tombé dans la riviere Neuse. Sa mère ne put lui donner aucune éducation et il ne suivit jamais les cours d'une école quelconque. A dix ans, il fut mis en apprentissage chez un tailleur de sa ville natale et y travailla pendant sept ans. Il employa ce temps à acquérir quelques connaissances élémentaires et on raconte une anecdote assez remarquable sur la manière dont il apprit à lire. Un des amis de son patron avait l'habitude de venir dans la chambre où le jeune Johnson travaillait et d'y lire fréquemment à haute voix des passages de discours anglais. L'apprenti prenait un vif intérêt à ces lectures et, poussé par la curiosité il se procura un alphabet. Il se mit à l'étudier. Toutes les fois qu'il ne pouvait découvrir la valeur d'une lettre, il allait trouver quelque autre ouvrier plus savant que lui pour lui demander son aide et, il parvint ainsi peu à peu à épeler couramment. Il s'empressa alors d'emprunter à l'ami de son patron le recueil de discours qui l'avait tant préoccupé et il le lut en entier. Lorsqu'il arriva à la dernière page il lisait couramment.

En 1826, il quitta Raleigh et se rendit dans l'Ouest avec sa mère, dont il était le

seul soutien. Il s'établit à Greenville, (Tennessee,) et peu après, il se maria. C'est alors que son éducation commença réellement. Sa femme lui apprit à écrire et à calculer et bientôt l'ex-apprenti put se passer d'instituteur et poursuivre ses études. Tout en travaillant le jour, il passait une partie de ses nuits à acquérir de nouvelles connaissances sans s'inquiéter de la fatigue.

En 1828, il entra dans la vie publique en recevant la nomination d'*alderman* de son village. Réélu en 1829 et en 1830, il fut nommé maire l'année suivante. En 1835, il fut envoyé par son district à la législature du Tennessee, et se fit remarquer par son opposition aux dépenses excessives proposées par le gouvernement de l'Etat. Battu par un candidat whig en 1837 il fut plus heureux en 1839 et réoccupa son siège à la législature tennesséenne.

En 1841, il fut élu au Sénat de l'Etat et y siégea jusqu'en 1843, époque à laquelle il fut nommé représentant au Congrès fédéral. Pendant dix ans, il occupa ce poste avec distinction en se faisant remarquer par la libéralité de ses vues et il ne quitta le Congrès que lors de sa nomination aux fonctions de gouverneur du Tennessee, en 1853. Réélu au même poste en 1855, il fut envoyé en 1857 au Sénat des Etats-Unis, où il siégea jusqu'au 4 mars 1862. Il occupa depuis le poste de gouverneur militaire du Tennessee avec le rang de brigadier-général et avec tous les pouvoirs appartenant à sa charge. L'administration de M. Johnson dans le Tennessee a été généralement approuvée. Bien qu'il ait de nombreux ennemis ; grâce à ses efforts, l'ordre règne aujourd'hui dans la plupart des districts de l'Etat et les habitants loyaux sont efficacement protégés.

Le 8 juin 1864, M. Johnson fut choisi par la Convention de Baltimore, comme candidat à la vice-présidence, et cinq mois plus tard il était élu par le peuple.

Depuis l'entrée de M. Johnson en fonctions, il n'a pas en l'occasion de prendre part aux affaires publiques, mais un coup d'œil jeté sur sa vie passée doit convaincre chacun qu'il est doué d'une habileté peu commune. La force de volonté qu'il a été forcé de déployer pour acquérir l'instruction et les connaissances qui lui manquaient, témoignent en sa faveur. Et il est difficile d'admettre qu'un homme ordinaire, sorti de la dernière classe du peuple eut pu se frayer comme il l'a fait la route des plus hauts emplois. On peut donc croire que M. Johnson occupera dignement le fauteuil de la présidence.

John Wilkes Booth.

—co—

Abraham Lincoln n'est plus. Le peuple américain a rendu, avec pompe, les derniers honneurs à ses restes mortels et avec toute l'horreur, l'indignation et la haine dont il est capable il se propose de punir son odieux assassin. Le Cavaillac américain a jusqu'ici échappé aux recherches dont il est l'objet. La main de la justice devra pourtant l'atteindre ; il n'est plus de retraite possible pour cet être qui inspire de la répulsion à tous. Le gouvernement de Washington a offert $100,000 pour l'appréhension des misérables qui ont trempés dans les atrocités commises le Vendredi Saint. On offre $50,000 pour la prise du meurtrier du président Lincoln et $25,000 pour l'appréhension de chacun des compagnons de Booth. Toute personne qui recevra chez lui aucuns des coupables sera considérée comme complice et punie de mort. On suppose que Booth en partant de Washington s'est dirigé vers le Nord Ouest.

Quelques détails sur ce misérable seront lus avec un certain intérêt.

John Wilkes Booth est un des fils du célèbre acteur Lucius Junius Booth. Il embrassa comme son père la profession du théâtre ; ainsi que deux de ses frères.

Il est né en 1838 près de Baltimore. Il a fait ses débuts sur la scène à Philadelphie en 1856 ; il a quelques uns des traits caractéristiques de la figure de son père et le talent dramatique héréditaire dans sa famille. En 1859 et 1860 il se trouvait chef de troupe à Montgomery (Alabama.) On le regardait comme à demi fou d'où cette ville ; en 1860 il se blessait au pied avec une arme à feu et venait dans le Nord pour reparer sa santé. Quelques temps après son arrivée à New-York il parut sur le théâtre et eût quelques succès entre autres dans Richard III.

Depuis quelques temps il ne jouait plus à cause d'une affection de bronches. John Wilkes Booth a beaucoup de ressemblance avec Edwin, et il est inutile de dire que c'est un magnifique type d'homme ; il a une taille très gracieuse, des traits réguliers, de grands yeux noirs, des cheveux chatin-noir et une constitution magnifique ; il réunit, en un mot les charmes d'Adonis à la force d'Hercule : il affecte beaucoup de recherche dans ses habits et dans ses manières ; il n'est pas marié, et se faisait remarquer par ses folles amours, on dit qu'il prenait beaucoup d'opium ; en tout cas, il est très adonné à l'ivresse ; quoique d'une constitution svelte, il aurait l'avantage sur presque tous ceux qui voudraient le provoquer. C'est un bon tireur, un bon cavalier, et un maître dans l'art de se servir du couteau et du poignard ; il est très brave et plusieurs de ses amis s'étonnait qu'il n'allat pas rejoindre les rebelles pour lesquels il affectait tant de sympathies s'il est l'assassin du Président, il avait l'énergie et l'adresse nécessaires ; il connaissait parfaitement les entrées et les sorties du théâtre et toutes les localités qui avoisinent Washington. Toutes ces circontances jointes à quelques autres indices ont fait présumer qu'il devait être l'auteur de cet attentat.

Nous apprenons que les élèves suivants, ont obtenu des certificats de 2e classe à l'école militaire de Québec : Lt.-colonel J. G. Blanchet, écr., M. P. P., Lévis ; Capt. W. Tache, Kamouraska ; M. O. Faucher, Montréal ; M. P. Tremblay, Chicoutimi ; M. H. Giroux, Nicolet ; Capt. E. Donne Ste. Anne Lapocatière ; Enseigne J. A. Turcheneau, Quebec ; M. A. Payette, Montréal ; M. N. Tétu, St. Hyacinthe ; M. J. H. Sullivan, Ste. Catherine ; M. E. St. Jacques, Yamachiche ; M. P. Decase (rédacteur du *Messager de Joliette*) ; J. U. Beaudry, Montreal.

Lettres d'un jeune Missionnaire à Vancouver.

Un de nos amis de College, Ecclésiastique du Séminaire de St. Hyacinthe, laissait le Canada, l'été dernier, pour les Missions lointaines de l'Orégon. Sa famille a bien voulu nous transmettre deux lettres qu'il lui a adressées, il y a déjà plusieurs mois. Le plaisir que nous avons eu à les lire nous a déterminé à en publier quelques extraits. On nous pardonnera cette indiscrétion, bien excusable, si l'on veut bien considérer le plaisir que leur lecture procurera aux nombreux amis que notre jeune compatriote a laissé derrière lui. D'ailleurs elles sont de nature à intéresser, même ceux qui n'ont pas l'avantage de le connaitre.

Archipel de Bahama (Sud),
(A bord du *Costa Rica*.) Mer des Antilles.
Mercredi, 21 septembre, 1864.

Comme je te le disais dans ma dernière, j'ai quitté New York le 13. Jusqu'à aujourd'hui nous avons eu le plus beau temps qu'il soit possible de desirer, et les voyageurs disent qu'il arrive bien rarement d'avoir une traversée aussi heureuse, surtout dans cette saison. Tous les passagers novices ont eu le mal de mer ; mais j'ai le plaisir de t'annoncer que je n'ai pas eu l'humiliation de payer le tribut à Neptune. Sentant quelqu'indisposition le troisième jour de la traversée j'allai me coucher et au bout de quelques heures je me réveillai tout-à-fait guéri de ce que je croyais *mon mal de mer* ; de sorte qu'un passager me disait en parlant de cette maladie : *you have slept it*. Mon compagnon a été moins heureux que moi, et il a été malade plusieurs jours.

Nous n'avons été que cinq jours sans voir la terre, car après ce temps nous sommes entrés dans l'Archipel de Bahama et nous passâmes près de plusieurs îles, entr'autres celles de Cuba et la célèbre Hayti, république nègre, depuis le massacre des Français par leurs esclaves. Nous avons vu des poissons-volants, qui effrayés par le navire, s'élançaient hors de l'eau et volaient au-dessus des vagues assez longtemps pour que nous pussions les examiner. Nous avons vu plusieurs baleines, prenant leurs ébats non loin de nous à quelques arpents seulement, se poursuivant et lançant des colonnes d'eau à plusieurs pieds de hauteur. Mais ce qui valait le plus la peine d'être vu, ce sont trois trombes d'eau qui se sont formées sous nos yeux, l'une surtout à moins d'un demi mille de nous. Quel spectacle à la fois grandiose et terrible. Figure-toi, une masse immense d'eau soulevée avec violence par un tourbillon d'air, et sous la forme d'un entonnoir dont le tuyau près de cent pieds de diamètre et dont le sommet va se perdre dans les nues, le tout tourbillonnant d'une manière terrible et lançant une pluie épaisse de larges gouttes d'eau presque sur nous. Voilà le phénomène extraordinaire que nous avons admiré pendant trois fois ce navires. Si le vent eut été moins fort et tout à fait dans notre direction notre danger aurait été assez grand, mais la force du vent était telle que la partie inférieure de la trombe se brisait, et la continuité se trouvant ainsi arrêtée toute la masse d'eau retombait quelques instants après.

Je t'ai écrit en pleine mer, car nous arriverons demain ou après-demain ; et comme nous n'avons pas le temps d'écrire à Panama, je l'ai fait avant d'arriver pour vous donner des nouvelles à tous.

. . . . . .

Fort Vancouver, 29 Oct., 1864

Me voilà enfin rendu sain et sauf à mon dernier poste (au moins pour quelques temps j'espère). Voici en quelques mots mon itinéraire depuis la mer des Antilles. En arrivant à Aspinwall, petite ville du côté Est de l'Isthme, nous débarquâmes pour la première fois depuis New York. Nous nous trouvions au commencement de l'hiver ou saison des pluies, mais cependant la chaleur était étouffante, et pas un souffle de vent pour nous rafraichir. Il n'y a presque pas de blancs dans cette ville. Ce sont des indigènes et des nègres qui vous appellent *Massa* et qui fourmillent autour de vous pour vous vendre des fruits, des éventails et mille petites curiosités du pays. Ils sont très gais, très polis et très propres, car leurs vêtements, qui sont blancs, sont très bien entretenus. La végétation tout-à-fait tropicale est d'une richesse admirable. Les cocotiers, les palmiers, les dattiers, les bananiers, les orangers, le tronniers, les laurier-roses, les cacius et mille autres arbres rares croissent sans culture et forment les forêts qui bordent la ligne du chemin de fer, cependant il y a absence totale de bois de service, si bien que les poteaux de télégraphe sont en ciment tiré des mines de l'endroit même. La voie ferrée est bordée de petits villages nègres dont toutes les maisons, sans exception, sont en bamboux, couvertes de feuilles de cocotier. Ces maisons sans plancher, ont 10 ou 12 pieds carrés de même haut et recouvertes d'un toit pointu, elles ont des ouvertures sans portes ni fenêtres. Les enfants vont nus et la plupart des hommes le sont jusqu'à la ceinture. Ces gens là ne cultivent pas du tout, car je n'ai pas vu un seul pouce de jardinage. Ils n'ont qu'à aller derrière la maison pour trouver tout ce qu'il leur faut pour se nourrir et leur habillement très peu coûteux d'ailleurs leur est fourni par les voyageurs auxquels ils vendent des fruits qui abondent autour d'eux, (j'ai payé des oranges plus grosses que mon poing, 30 sous la doz.). . . . . .

Nous partîmes de Panama le lendemain midi. Je n'ai pas visité cette ville, y étant arrivé trop tard le soir et ayant été obligé d'embarquer sur le navire *Constitution* en descendant des chars. C'était le 22 septembre et nous avions parcouru cent mis 9 jours à traver er l'Atlantique. Nous nous trouvâmes le 29 à Acapulco où nous passâmes trois quarts de jour. Cette ville est occupée par 500 Algériens. J'avais hâte de descendre à terre pour les voir, je n'avais jamais vu de soldats français, et je puis vous dire que cette fois je n'ai pas manqué mon coup, car j'ai vu de vrais zouaves africains. Le 7 octobre nous arrivâmes enfin à San Francisco. C'est une ville très considérable, où vous rencontrez toute espèce de monde. Des Français en quantité, des Allemands, des Espagnols, des Chinois tels qu'on les voit en Chine, des Mexicains montés sur leurs petits chevaux des prairies, au large *sombrero* (chapeau) aux pantalons de peau frangés sur les coutures, le *lazo* roulé autour du pommeau de la selle, se promènent dans les rues, enfin mille autres peuples y sont représentés et si l'on ne connaissait que c'est l'appât de l'or qui les y attire de tous les coins du globe, on ne pourrait jamais se donner la raison d'un rassemblement si disparate de toutes ces nations. Nous étions muni d'une lettre d'introduction auprès des Jésuites, et ces messieurs nous reçurent cordialement. Nous y demeurâmes 4 jours en attendant le départ du *Pierra Nevada*, de sorte que nous ne partîmes que le 11 pour Vancouver, où nous arrivâmes le 15, à 7 heures du soir après 4 jours d'une traversée heureuse, mais assez rude. M. Richard, missionnaire chez les Nez-Percés et les ———, en promenade à Vancouver, vint à notre rencontre au port. Mgr. Blanchet était absent, en visite à Walla-Walla et ne revint que 8 ou 10 jours après. Vancouver est située dans un endroit admirable, le plus beau de la côte Pacifique. Mais malheureusement grâce à ces contestations de terrains qui enveloppent la ville entière, personne ne veut bâtir sur un pied relevé et tout est mort. Mr. Brouillet est aux Etats-Unis et doit nous envoyer quatre ou cinq cents familles catholiques ce printemps et ça fera beaucoup pour l'avancement de Vancouver.

. . . . . .

Aussitôt que Monseigneur fut arrivé il nous donna de la besogne à faire. M. Boulet a des mathématiques, de l'Arithmétique, de la grammaire anglaise et de la lecture. J'ai pour ma part, l'astronomie, la physique, le français, l'histoire et 2 petites classes d'arithmétique. M. Maus, (prêtre belge) directeur, a le latin, l'algèbre et le grec. J'ai de plus une demi heure d'étude et 2 heures de récréation. Ma classe me prend 2 h. de temps. Je crois que j'en serai. Je ne pense pas m'ennuyer, d'abord parceque mes occupations ne me le permettront pas et ensuite parceque je me trouve presque en Canada dans notre mission. J'ai commencé à apprendre le *Chénouk*, dialecte que tous les sauvages comprennent. C'est un langage très pauvre sans règles ni rien sur quoi on puisse se guider. C'est un composé de sauvage, de français et d'anglais corrompu, comme vous pouvez le voir par ces exemples : Envoie-le prêtre.—Pot-latch la prête. Envoie-le demain avec mes chiens.—Pot-latch toomal-law (tomorrow) co-ká ki-mooks. Vends moi du lard, des pois et de la vaisselle. Mé-à-cook la coo-shaw. (cochon) là poo-ah, pois, pee là, plaw. Ainsi vous voyez c'est de l'anglais et du français, surtout dans cette phrase lave la vaisselle, Washo cook-là plaw. Cependant il y a un plus grand nombre de mots sauvages. Comprenez-vous l'Anglais. Mi-kâ-ometux Boston wâ wâ !

Ce manque de règle, rend le langage assez difficile à apprendre, et quoique mon dictionnaire ait que 30 pages il me faudra aller chez les sauvages pour apprendre les jesticulations et les mouvements de la figure qui forment une partie essentielle du langage.

J'aime Vancouver déjà assez pour pouvoir gager que je me plairai passablement. L'hiver est commencé mais cependant le jardin de Monseign. nous fournit encore assez de fleurs pour garnir l'autel. Il pleut cependant assez souvent depuis quelques jours, mais plus souvent qu'autrement il fait soleil même pendant la pluie. Il a gelé blanc deux ou trois fois, mais depuis dix h. a m. jusqu'à cinq heures p. m., le soleil est chaud comme en été. C'est un pays magnifique pour les cultivateurs. Ils ne travaillent pas le tiers de l'année, et n'ont presque pas la peine de tenir les animaux dedans vu qu'il n'y a pas de neige, et que c'est vers Noël que l'herbe est la plus verte. Un homme qui arrive à Vancouver avec 500 ou 600 piastres, peut prendre une terre et faire sa vie dès la première année et faire une fortune en cinq ou six ans. J'en ai plusieurs preuves sous les yeux. Il y a un M. Prondx de l'aide du Fehvre. Il va se promener en Canada par le prochain Steamer pour la première fois depuis 23 ans. Cette semaine il a vendu pour au dessus de 2,000 piastres de grain qu'il a recueilli sur une terre cultivée par lui seul avec une couple d'hommes. Et il y a des millions d'acres de cette terre à donner pour rien, à qui en veut, 160 acres par homme.

Nous avons un grand nombre de Sauvages Chenouks et dans le diocese non loin de Vancouver, et, c'est curieux, presque tous parlent le français ou plutôt le canadien. La plupart de nos orphelins sont métis.

—A une assemblée publique des habitants Francs Tenanciers de la paroisse de St. Pierre de Sorel, tenue à l'issue de la messe, le 16 avril 1865, en la salle publique des dits habitants, à Sorel.

Louis Mandeville, Ecr, ex. conseiller Municipal et ancien officier de milice de la Côte, fut unanimement appelé à la présidence, et M. Alexis Crépeau, junior, agriculteur, prié d'agir comme secretaire.

Les résolutions suivantes furent unanimement adoptées par toute l'assemblée.

Sur motion de M. George Peloquin Crédit, Agriculteur de la côte sud du Richelieu, secondé par M. Pierre Salvaille, aussi agriculteur du Rang inondé du Chenal du moine.

Qu'une humble prière soit adressée à sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de ce Diocèse, par l'entremise de M. le Curé, qu'un jour particulier et prochain d'abstinence et de prière soit fixé afin qu'un chacun puisse s'humilier devant le Très Haut dans un même temps et pour un même but, celui d'implorer le Tout Puissant de vouloir détourner de dessus nos têtes le grands malheurs qui nous affligent, et qui menacent si fortement d'appauvrir le pays, surtout les endroits inondés et les campagnes environnantes.

Sur motion de M. Pierre Lavallée, agriculteur de Sorel, seconde par M. Emmanuel Peltier, agriculteur du même lieu.

Que les habitants manqueraient au devoir sacré de la reconnaissance, s'ils laissaient échapper la réunion du jour sans témoigner hautement des efforts si bien dirigés, de toute la population de la ville de Sorel, du clergé, des associations religieuses et de charité, Son Hon. M. le Juge Loranger Son Hon M. le Maire et MM. les conseillers, et notre digne et sincère pasteur [blâme de ces mêmes enfants] en tête, pour le soulagement de ces malheureux inondés du bas de cette paroisse et des îles et îlets voisins, et la libéralité au dessus de toute louange des principaux citoyens et de tous les habitants généralement de la ville, sans exception aucune, pour la réalisation des fonds nécessaires comme secours immédiat, et venir leur offrir à tous la reconnaissance pleine de sincérité de toute la contrée.

Proposé par M. Jean Baptiste Letendre, censitaire du fief Reddisson, et secondé par M. Athanase Autaya, aussi censitaire du même lieu.

Que la remise que vient de faire J. G. Crébassa, Ecr, propriétaire du fief Reddisson, de tous les arrérages des cens et rentes accrus à raison des diverses îles de son domaine, se réservant à faire don du fonds de ces mêmes cens et rentes, pour ajouter à son obole en faveur des infortunés souffrants, une partie des censitaires se trouvant des inondés et l'autre partie ayant nécessairement des sacrifices à faire pour secourir leurs frères aussi profondément affligés—mérite pareillement une expression de reconnaissance, et comme il va falloir remettre toutes les assistances possibles comme soulagement et pourvoir bien des habitants de semences, pour leurs terres, sans retard, cette assemblée croit qu'il conviendrait de faire un appel aux seigneurs voisins et circonvoisins, que les secours dont il voudront disposer puissent arriver à temps pour les semailles dont la saison est déjà arrivée, considérant combien le pays aura à souffrir, si les moyens indispensablement nécessaires en cette grande catastrophe n'arrivaient que trop tard.

Sur motion proposée par M. J. Bte. Guérremont, Conseiller Legislatif de la division Saurel, secondée par M. Paul Rajotte, agriculteur de Saurel.

Que le Révd. Messire Millier, Ptre. Curé, le Révd. Anderson et l'hon. M. le Juge Loranger soient respectueusement priés de la part de toute la paroisse, de bien vouloir couronner leurs actes de dévouement en cette grande et triste circonstance, en se rendant comme les délégués de la localité auprès de Son Excellence le Gouverneur Général au siège du Gouvernement à Quebec, pour s'assurer de l'aide immédiate qui pourra être accordée à mêmes les fonds publics, ou sur quoi l'on pourra compter tout prochainement, afin que la distribution en puisse être fait par le canal des comités convenables, assez à temps pour les semailles de la saison s'avançant rapidement.

Sur motion proposée par M. Charles Vadebonœur, maître marin, et secondée par M. Eudoard Crèpeau, officier de Paix, de Sorel.

—Que copie des présentes résolutions soit remise à M. le Curé de cette paroisse, avec la prière qu'il lui plaise prendre action sur icelles et les communiquer où il peut appartenir, aux MM. qui lui sont associés ainsi qu'aux Comités de Secours constitués en cette ville, pour avoir leur concours dans les procédés de cette présente assemblée.

Des remerciments ayant été votés au Président et au Secrétaire, l'assemblée se dispersa.

Daté à Sorel, le 16 avril 1865.

LOUIS MANDEVILLE, Président.

ALEXIS CRÉPEAU, Secrétaire.

ASSISES CRIMINELLES.

Montréal, 20 avril.

AFFAIRE DAOUST.

La cour regorge de monde, attiré en grande partie, par les affaires Ducondu et Daoust.

A l'ouverture de la Cour, M. Ouimet fait motion pour un nouveau procès dans la cause de J.-Bte. Daoust qui s'est terminé, le 31 mars, par un verdict de culpabilité. Cette motion est, en résumé, basée sur les raisons suivantes : Qu'à l'époque où le procès eut lieu, et avant et pendant le procès, l'accusé ne s'est pas rappelé qu'une personne était présente lors de l'autorisation donnée par Desforges à l'accusé de se servir de sa signature, jusqu'au montant de $1,000.

Que le prisonnier a fait toutes les diligences possibles et qu'il n'a pu se rappeler ce fait.

Que le départ de Legault de Ste. Scholastique, où il demeurait, et son séjour à St. Laurent, et le peu de relation qu'il a eues avec le prisonnier, depuis ce temps là, expliquent l'oubli de cette circonstance importante.

Que Legault déclare dans son affidavit qu'il n'a pas eu occasion de rencontrer le prisonnier depuis ce temps là.

Que ce sont des faits essentiels de la cause.

Que le fait de l'innocence du prisonnier a été judiciairement et publiquement établi, dans le dernier procès.

M. Ouimet produit les affidavits de l'accusé, de Legault, de Paquin, et le sien propre à l'appui des allégués ci-dessus.

M. Ouimet dit qu'après les paroles du savant juge, lors du dernier procès il n'a pas de doute que la motion sera accordée. Il termine en faisant remarquer que l'autorisation qui a été donnée est de $1,000, que le montant des deux billets est de $800 seulement, et que le billet mentionné dans le premier procès porte une date antérieure à celui qui a été produit dans le second procès.

M. Johnson dit qu'il ne voit pas comment il pourrait en justice s'opposer à la demande d'un nouveau procès dans le présent cas. Mais il ne peut se rendre à la suggession qui a été faite d'entrer un *nolle prosequi* ou de discontinuer la poursuite.

Le juge dit que jamais on a eu une occasion plus favorable d'apprécier la perfection de notre droit criminel, et il est heureux de donner une nouvelle occasion à l'accusé de prouver son innocence.

J. B. Daoust donne alors son cautionnement personnel pour $1,000, et le nouveau procès devra avoir lieu aux assises de septembre.

Les sentences suivantes ont ensuite été prononcées par Son Honneur le Juge Mondelet.

Camille Laplante, tentative d'enrôlement pour le service etranger. 12 mois, $200 d'amende, et emprisonnement jusqu'à ce que la somme soit payee.

Mary Cullen, larcin—dit qu'elle a une forte famille à supporter. 6 mois de reclusion dans la prison commune.

Alice Dupuis.—recel d'effets volés—6 mois.

Mary Drennan et M. Ryan, larcin, 9 mois.

Edward Lafferty, larcin d'outils d'ouvriers 9 mois.

W. F. Mahony, obtention d'effets sous de faux prétextes, 2 ans aux pénitencier.

Timothée Casgrain, larcin 3 mois dans la prison commune.

Edonard Lavoie, recel d'objets volés, 2 ans de pénitentier provincial.

J. Graham, larcin, deux ans au pénitencier.

Edmond Ducondu est amené à la barre. Le Juge dit : —Vous n'êtes pas de la classe de ceux qui viennent ici ordinairement. Vous avez exercé une profession noble. Vous avez eu une clientèle brillante. Il y a trois ans que vous avez épousé une jeune femme. Au lieu d'accomplir vos engagements pris au pied des autels, vous avez commis un acte terrible, et s'il se fut terminé par la mort de votre femme, vous seriez mort sur l'échafaud. L'assassinat du Président des Etats-Unis est un crime odieux, mais qu'est-ce en comparaison de la tentative d'assassiner sa femme ! On a dit que l'assassin est un lâche. On a raison de le dire surtout d'un homme qui s'attaque à une femme. Vos savants, très savants avocats ont fait les plus grands efforts. Ils ont essayé de prouver que vous étiez privé de votre raison.

Le juge relate les raisons pour lesquelles la preuve sur ce point n'a pas été considérée comme suffisante par la cour et par le jury.

Le juge lit la loi qui punit ce crime par la réclusion au pénitencier pour pas moins de deux ans et pour la vie même, à la discrétion du juge. Le juge analyse les faits de la cause. Le verdict est correct maintenant dit le juge, il ne reste plus qu'à prononcer la sentence. Vous êtes condamné à 10 ans de détention au pénitencier.

Ducondu s'est tenu les bras croisés et sa figure est restée impassible et la vue fixée sur le juge, pendant toute la durée de la sentence.

David Freeman, Frs. X Roy, George Mathurin, James Mody, enrôlement pour le service à l'étranger ; 12 mois de prison et 200 piastres d'amende chaque ; retenus en prison jusqu'au paiement.

Joseph Durocher, vol ; 24 heures de prison.

Antoine Leduc, vol avec affraction, 3 mois de prison aux travaux forcés.

Margaret Flanagan, larcin ; 1 mois de prison.

Jos. McKenzie, recel d'argent volé ; 4 ans au Pénitencier Provincial.

John Wills, vol de 700 piastres au St. Lawrence Hall ; 4 ans au Pénitencier Provincial.

Wm. Henry Rowlinson recel ; 4 ans au Pénitencier Provincial.

Jos. Fogarty, larcin ; 3 mois de prison aux travaux forcés.

Mary Cutway, enrôlement pour le service à l'etranger ; 12 mois de prison et deux cents piastres d'amende, retenue en prison jusqu'au paiement.

Le Sherif reçoit ordre d'envoyer au pénitentier Provincial : Wm. Francis Mahady, Edonard Lavoie, Edmond Ducoadu, Jos. McKenzie, John Wills, Wm. Henry Rowlinson, et James Green.

Soixante actes d'accusation ont été soumises aux Grands Jurés, cinquante-six ont été rapportés comme fondés et quatre comme non fondés. Montant des amendes prélevées dans le greffe de la paix pour le quartier finissant le 31 mars, 1865, $218 50 cents.

Et la Cour déclare le terme clos.

Conseil de Ville.

Séance du 21 avril

Son Honneur le Maire Supplicant au fauteuil.

Conseillers présents : MM. Bachand, Birs, Côté, Chagnon, Desaulles, Resther et Richer.

Après la lecture et l'adoption de la minute des procédés de la dernière séance.

Le rapport du comité chargé de visiter les maisons pour lesquelles des licences sont demandées est soumis au conseil.

Le conseil approuve les certificats des personnes suivantes pour obtenir des licences pour tenir des maisons d'entretien public ; savoir, ceux de Godfroy Daigneau, Jos. Jeannotte, Frs. Monette, J. Bte. Monette, Louis Le. Poulin, Augustin Guertin, Michel Palardy, J. Bte. Morin, Frs. Morin, Joachim Marcereau et les pétitions de Appolinaire Maynard, Michel Guertin et A. Monette sont laissées sur la table pour jusqu'à ce que le comité ait fait rapport que les maisons de ces derniers sont meublees suivant la loi.

Le Conseil s'ajourne à vendredi.

HUILE DE PÉTROLE AUX ILES MANITOULINES.—Le *Courrier du Canada* publie de nouveaux renseignements sur les sources d'huile de pétrole découvertes l'été dernier aux îles Manitouliines, par les RR. PP. Jesuites. L'huile coule à la surface de la terre et dans un état de pureté remarquable. Une société d'exploitation est en voie d'être organisée. Une des conditions principales selon le vœu des Pères Jésuites, est que les sauvages eux mêmes seront employés à l'exploitation, et que l'on ne pourra introduire d'autres blancs que ceux indispensablement necessaires au fonctionnement des usines, et dans tous les cas jamais plus de vingt. Une autre condition essentielle est qu'aucunes boissons fortes ne pourront être débitées aux sauvages, sous aucun prétexte. Cette richesse qui s'annonce si favorablement semble venir comme une dernière protection que la Providence ménage à ces restes infortunés d'une race race jadis nombreuse et florissante, et qui, pendant des siècles, domina en souveraine sur tout ce continent.

Nouvelles et Faits Divers.

—M. le Curé de cette paroisse a beaucoup recommandé dimanche dernier, le NOUVEAU MOIS DE MARIE publié par un prêtre du Diocèse de Montréal et spécialement destiné aux fidèles du Canada. Il est en vente chez M. KÉROACK libraire de cette ville.

—Les nombreux amis de M. J. H. Houle de St. Simon, apprendront avec un véritable plaisir que ce jeune Monsieur a obtenu ses certificats requis à l'Ecole Militaire de Québec, après un examen des plus satisfaisants.

Son Excellence, le Gouverneur-Général, a bien voulu, par minute en Conseil, nommé Inspecteur d'ecole, Bolton MacGrath, instituteur à l'Academie d'Aylmer ; William Jessie Alexander, instituteur à l'Académie de Roxton, et Michael Stenson, instituteur, ecuyers.

M. MacGrath est chargé des écoles protestantes des comtés d'Ottawa et de Pontiac en remplacement de William Hamilton, ecr, qui a resigné.

M. Alexander est chargé, en remplacement du Dr. Bourgoi, qui a résigné, des ecoles des comtés de Drummond et d'Arthabaska, moins les écoles protestantes de Chester, Tingwick Kingsey et Durham, township d'Aston, dans le comte de Bagot, et, de plus des écoles catholiques du comte de Shefford.

M. Stenson est chargé des écoles éatholiques des comtés de Richmond, Wolfe, et Compton et Stanstead, et de la ville electorale de Sherbrooke.

Andre Napoléon Montpetit, écuyer avocat est nommé clerc de la correspondance française, et assistant rédacteur du Journal de l'*Instruction Publique*.

SOIRÉES CANADIENNES. — Nous avons reçu les 1e, 2e, 3e et 4e livraisons de ce recueil litteraire. Elles contiennent une poésie de M. J. C. Taché, ayant pour titre *Fleurs et Vertus* et le commencement d'un travail de M. Philéas de Boucherville, intitulé *Souvenir d'un voyage en Californie*.

On nous informe que le Conseil Municipal de Chester Ouest, Comté d'Arthabaska, a passé un règlement à sa dernière séance pour prohiber la vente des boissons.

On espère le plus grand bien de cette disposition, vu que la boisson est un des fléaux des cantons de l'Est.

Le projet de confédération a été rejeté par un vote de 23 contre 5 dans la chambre d'Assemblée de l'Isle du Prince-Edouard. La minorité se composait de quatre délégués à la Convention de Québec, MM. Pope Haviland, Col. Gray et Whelan et d'un autre député. Un cinquième délégué, M. Coles, a voté avec la majorité. Trois membres de la majorité se sont déclarés en faveur du projet de Confédération.

—On lit dans un journal.

« Nous étions presents, dans le Sénat en 1861, au célèbre discours de Johnson. Il parla du siège contigu à celui de Jefferson Davis, et en agitant l'index vers l'architraitre, Jefferson Davis, il s'écria : « *Si j'étais Président des Etats-Unis, je vous arrêterais comme traître, je ferais votre procès comme traître, et si vous etiez condamné je vous jugerais par Dieu, je vous ferais pendre.* »

Le rapport d'un autre discours a fait le tour de la presse. Le voici :

Il vient de dire, le 17 : « J'ai toujours cru que l'incendie était un crime qu'il fallait punir, que le meurtre était un crime qu'il fallait punir, que la trahison était le plus noire dntous les crimes et devait être puni en conséquence. »

—L'Hon. M. McGee est parti hier pour Portland où il doit s'embarquer demain pour aller assister à l'exposition Universelle de Dublin. Différents effets préparés pour cette Exposition partiront en même temps.

ORDINATION.—Dimanche dernier, dans sa Chapelle privée, Mgr. l'Evêque de St. Hyacinthe, a conféré l'Ordre Sacré de la Prêtrise à M. F. X. Jeannotte.

Naissance.

A Notre-Dame de St. Hyacinthe, le 21 courant La Dame de M. Louis Brunelle, a mis au monde un fils.

Mariage.

En cette ville, le 24 du courant, dans la chapelle de l'Evêché, par le Révd. Messire Lafrance, M. Alexandre Desgranges à Delle Zoé Casavant, tous deux de cette ville

Décès.

En cette ville, le 22 du courant, MARIE JOSEPH CAMILLE ALBERT, enfant de M. Victor Côté, à l'âge de 13 mois et 22 jours.

A St. Rosalie, le 17 courant, après une maladie de deux mois, souffrte avec une résignation vraiment crétienne, Dame Monique Labrèche épouse de feu Ignace Barbeau née à Terrebonne âgée de 71 ans, elle laisse pour déplorer sa perte, 4 enfants et un grand nombre d'amis qui n'oublieront jamais ses précieuses qualitées.

A Trois-Rivières, le 7 de ce mois, à l'âge de 22 ans, M. Jean Bourke, Ecclésiastique du Collége de Trois-Rivières, et fils de M. Elisé Bourke de la paroisse de Bécancour. Atteint subitement d'une fièvre des plus violentes, il y a succombé au bout de huit jours. Il est vivement regretté par les messieurs de l'Institution.

Dans l'inondation, Frs. Rivard Dufresne, Ecr., J. P., âgé de 54 ans. Le même jour, son fils, Edmond Rivard Dufresne, âgé de 15 ans.

Avis Spéciaux.

Estomac Faible, Oppression Après avoir Mange—L'indigestion se manifeste sous une infinité de formes, quelquefois l'estomac devient si sensitif qu'il rejette même la nourriture la plus simple ; en d'autres cas, la digestion est si douloureuse que le patient craint de satisfaire son appetit. C'est dans des cas anologues que les propriétés toniques des *pilules sucrées de Bristol* se manifestent avec plus d'éclat. Mad. Margaret McElroy, de Troy, New-York, certifie que pendant cinq années, elle a été incapable de digerer aucune nourriture solide, ne prenant que des gelées de riz et de l'arrow root, et même cette nourriture légère lui causait tant de malaise, qu'elle était obligée de limiter la quantité à une couple d'onces, trois fois par jour. Elle était tombée dans une prostration terrible, et pour nous servir de ces propres paroles, "se souciait à peine de vivre" Après avoir essayé plus de vingt traitements, différents elle commença enfin à faire usage des *pilules sucrées de Bristol* et a été guérie radicalement d'après son propre témoignage. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. 412

SALT RHEUM
GUERI !

Sherbrooke, C. E. 20 Juin, 1864.

M. S. J. FOSS DROGUISTE.

CHER MONSIEUR,—Pour l'avantage de ceux qui peuvent souffrir de la même maladie, je désire faire connaitre les heureux résultats produit en moi par l'usage de la SALSEPAREILLE DE BRISTOL Pendant longtemps j'ai souffert de douleurs dans mes bras et mes jambes, que quelques-une appellent *Salt Rheum* d'autres des humeurs scrofuleuses Quel qu'elle soit la maladie me paraissait si insupportable que je ne pouvais rester tranquille. J'ai essayé plusieurs médecins mais sans soulagement, jusqu'à ce que je fusse induit à essayer la SALSEPAREILLE DE BRISTOL dont l'usage m'a procuré un soulagement immédiat ; et maintenant après en avoir dépensé seulement quatre bouteilles, je me trouve suivant toute apparance entièrement gueri.

Votre bien sincère,
HORACE BARBER.

456.

Vente Autorisée.

Sera Vendue LUNDI le QUINZE MAI prochain à DIX heures, de l'AVANT-MIDI, à la porte de l'Eglise de l'ANGE-GARDIEN une TERRE de 2 x 30 arpents située au rang St. George en la dite Paroisse de l'Ange-Gardien, appartenant à J. B. ROBERT et à son enfant mineur.

C. PEPIN; *N. P.*

St. Césaire 21 Avril 1865.

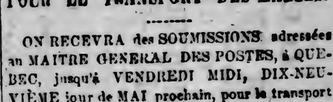

CONTRAT
POUR LE TRANSPORT DES MALLES.

ON RECEVRA des SOUMISSIONS adressées au MAITRE GENERAL DES POSTES, à QUEBEC, jusqu'à VENDREDI MIDI, DIX-NEUVIÈME jour de MAI prochain, pour le transport des MALLES DE SA MAJESTÉ, d'après des contrats proposés, pour QUATRE ANNEES, à compter du PREMIER jour de JUILLET aussi prochain, pour les conditions ci-après mentionnées :

De MELBOURNE A WATERLOO, trois fois la semaine.

De COMPTON A EATON, deux fois la semaine.

On peut se procurer, aux principa

CORPORATION MUNICIPALE

DE LA PAROISSE DE

St. JEAN-BAPTISTE DE ROUVILLE.

A une Session Spéciale du Conseil Municipal de la Paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, convoquée par avis donné à tous les Membres du dit Conseil et annoncée à la porte de l'Eglise et tenue au lieu fixé par Règlement et aussi le lieu ordinaire des séances du dit Conseil, LUNDI, le TROISIÈME jour du mois d'AVRIL, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent-soixante-cinq, conformément à l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860, à laquelle assemblée sont présents: François Robert, maire, et les Conseillers Guertin, Marcoux, Lemonde, Blanchard (Basile,) Blanchard [Charles-fils] et Vingelette, tous membres du dit Conseil et formant le corps des Conseillers au complet, après la lecture faite des procédés de la dernière séance et iceux approuvés, le Conseil fait et ordonne le Règlement suivant:

Règlement No. 51.

Prohibant la vente des liqueurs fortes dans la municipalité.

Attendu les bons résultats découlant de l'absence de trafiquant de liqueurs fortes dans la municipalité, et voulant continuer à être favorisés des mêmes bienfaits; à ces causes, le Conseil Municipal de la Paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, *décrète, ordonne et statue*, en vertu du 16ème paragraphe de la 27ème section de l'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860 et de l'Acte de Tempérance de 1864: "Que la vente en détail des liqueurs fortes, spiritueuses, vineuses, Alcooliques, Eau-de-vie, Rum, Whiskey, Porter, Ale, Cidre et de la Bière, soit prohibée dans la Municipalité pour l'année commençant au Premier Mai, mil huit cent soixante-cinq.

(Signé,) FRANÇOIS ROBERT,
Maire.

C. S. GIGON,
Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de St. Jean-Baptiste de Rouville.

[Vraie copie,]
C.S. GIGON, S.T.C.M. de St. J.B. de R

AVIS PUBLIC.

Avis Public est par les présentes donné, aux Electeurs Municipaux de la paroisse de St. Jean-Baptiste de Rouville, que, LUNDI, le QUINZIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin, dans la Salle publique du Presbytère de la dite Paroisse, une ASSEMBLÉE PUBLIQUE des dits Electeurs Municipaux aura lieu aux fins de tenir un POLL dans le but de décider si le RÈGLEMENT ci-dessus devra être ou non approuvé par les dits Electeurs ainsi réunis.

C. S. GIGON, *S. T.*
C.M. St. J. B. de R.

St. Jean-Baptiste de Rouville,
11 Avril, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
42½, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-Boards, &c

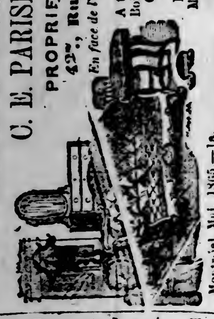

Montréal, Mai, 1865.—1a.

HIVER DE 1865!!

L. T. PLAMONDON,
NOUVEAU MAGASIN DE
EPICERIES, GROCERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,
Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Fleur, Lard, Vins, Liqueurs, etc., etc.*, dans la Maison de M. J. B. Monette, Hotellier.

Ayant en l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il se flatte de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix Très Modérés.*

☞ *Son Assortiment est de plus complet et la qualité la variété pour le goût et le désir pour la variété.* ☜

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE
CAPITAL: 10,000,000 de dollars
LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT
Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal:
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Française

Montréal 15 décembre 1863

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.
Par G. J. A. Vallée.
Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien
TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement d'*herbes* et de *racines sauvages*, peut être pris par l'adulte comme l'enfant; il est infaillible contre la toux, coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons du Bronche, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remede est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'œil, des paupieres et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouveront l'efficacité des remèdes, allez chercher un pamphlet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivieres.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme la plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médécin, dans sa pratique privée pendant quatorze ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,
Dr. G. J. A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT.

M. le Dr. Vallée, Trois-Rivières,

Monsieur,—Je ne saurais trop recommander votre *Elixir de la Forêt*; son efficacité pour la toux ine paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir; car après en avoir pris deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remede.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec*

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée "Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complétement guéries dans l'*espace de huit jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommendation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance: *Si vous désirez être guéri sûrement et rapidement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée. L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—12m.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B. MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

Situations Demandées.

Un homme et son épouse, en état de tenir une bonne école Française et Anglaise, et d'enseigner le piano désirent trouver une situation comme tel. De plus l'homme peut remplir la fonction de Maître Chantre; et même celle de Bédeau.

Pour plus ample information s'adresser au Rév. M. Poulin, à l'Evêché de St. Hyacinthe.

34 Mars, 1865.

MOULINS A BATTRE!
NOUVEAUX PATRONS!
M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remercimentsau public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Batre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Batre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

A CEUX QUI VEULENT ACHETER!
IMMENSE ASSORTIMENT A BON MARCHE!
V. Coté,
MARCHAND DE CUIR, HARNAIS, CHAUSSURES
EN GROS ET EN DETAIL.
MARCHANDISES SECHES,

PLACE DU MARCHE, PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE. ST. HYACINTHE.

M. Coté, tout en offrant ses remerciments à ses nombreuses pratiques, prend la liberté d'attirer leur attention sur son Assortimen de Chaussures, Bottes, Bottines, Souliers, Savattes, de toute grandeur, de tout prix et de toute qualité; Cuirs, à Semelles, à Harnais, Veau français, patent, etc., etc.; Harnais de luxe et de travail, en main et faits à demande; le tout à bon marché: Marchandises Sèches, Draps, Casimires, Mousselines, Soies, Cotons, Rubans, et une grande variété d'articles, trop longs à énumérer.

☞ N'oubliez pas de visiter le Magasin de M. Coté avant d'aller ailleurs.

1er Décembre, 1864.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.
ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL OUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encournes. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.
[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.
CANADA.
Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

EPICERIES DE CHOIX!
P. A. MERCIER,
Marchand-Epicier,
120, Rue St. LAURENT, 120,
MONTREAL.

M. MERCIER a un fonds varié et considérable d'EPICERIES de toutes sortes:

Commandes de la campagne exécutées avec ponctualité, et sous bref délai.

Avantages réels donnés aux Marchands des campagnes.

Montréal, Janvier, 1864.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT,
Vis face du Palais-de-Justice.
Montréal, Mai, 1863.

E. CHANTELOUP,
121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE & ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MACHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!
EPICERIE CANADIENNE
PAR
EDMOND LEGENDRE,
125, *Rue St. Laurent,*
MONTREAL,

Voisin de Blackock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port Wine, Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques Cartier Nouvelle Liqueur, &.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal Janvier 1865.

GRANDE NOUVELLE!
REDUCTION DES PRIX!!
CHEZ
Charles Nelson.

ENSEIGNE CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,
ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,
COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞ CUILLER ASSORTIS. ☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPE,
" RIVANT.
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES.
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC.
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!
TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL.
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU.
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER *commun et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ. Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!
FER! FER!! FER!!!
FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américains.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES
DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON
" OLD HYSON.
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
FMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES de do
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPECES.
&c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

MICHEL GUERTIN.
EXCHANGE HOTEL.
Près du Dépot du chemin de Fer,
ST. HYACINTHE.
HOTEL DE PREMIERE CLASSE.

M. Michel Guertin, a l'honneur d'informer le public qu'il occupe maintenant le Vaste Hôtel,
MONTREAL HOTEL
ci-devant occupé par A. MONET.

Cet Hôtel est très vaste, neuf et remarquable par sa propreté; les chambres sont bien garnies, tout à neuf; la table bien servie; les liqueurs de Premier Choix.

En un mot, c'est un
Hotel de Première Classe.

St. Hyacinthe, 10 novembre 1864.

MAISON DE PENSION DE 1RE CLASSE,
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR.
Ancienne place de Mlle. Pageau, Maison de feu O. Désilets.
ST. HYACINTHE.

MM. A. Monette & Cie offrent aux voyageurs une pension de 1re classe, sur un bon pied; table bien fournie, chambres confortables, soins attentifs, et tout le confort désirable.

St. Hyacinthe, 26 Décemb

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.

M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.

St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
NORBERT BEAULNE,
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE,
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

LAURENT, LAFORCE ET COMPAGNIE.
No. 131,
RUE NOTRE-DAME,
ANCIENNE MAISON HERBERT.

MM. L. L. & Cie continuent leurs affaires dans l'ancienne Maison Herbert, No 131, Rue NOTRE-DAME, où ils auront toujours en mains un assortiment considérable de PIANOS et autres INSTRUMENTS de MUSIQUE, parmi lesquels figurent les meilleurs Instruments de Boston—Schnetze et Ludoff,—Crovesteen, de New-York—Marshall et Traver, d'Albany.

Ayant fait de nombreuses améliorations à leur Etablissement, et voulant le rendre le plus complet possible, ils ont ajouté un DEPARTEMENT de MUSIQUE à leur DEPARTEMENT de PIANOS, et ils en ont confié la direction à un de leurs Associés, M. J. A. MANSEAU (de l'ancienne Maison Boucher & Manseau,) dont les talents et l'activité sont déjà avantageusement connus du public.

L'Assortiment de ce Département ne le cédera en rien aux autres Etablissements de ce genre en cette ville.

Musique Européenne et Américaine toujours en mains. Ils attendent d'un jour à l'autre de Paris un Choix de Musique Française.

LAURENT, LAFORCE & CIE

Montréal, 30 Mai, 1864.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHÉ.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa floutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

BOTTES A $2. 50.
J. F. McBRIDE,
ROUGEMONT.
Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,
☞ *En gros et en détail.* ☜

Raccommodage de toutes espèces, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.

J. F. McBRIDE.

Rougemont, Août, 1864.

UN AVIS AUX
Dignes habitants du Canada.
Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boîtes ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampille sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque Boîte ou Pot. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune *Estampilles des E. U.* sur la boîte de pilules ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 7 5
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. .. 0 [illegible]
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces qui devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 28 Avril 1865. No. 18

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANOTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Tache, &c.
ECRIVONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembie, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chapin.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT,]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

LIBRAIRIE
DE
ST. HYACINTHE.

LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes sortes de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie ; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.
M. A. KEROACK,
Libraire.
N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, ou mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours une faveur comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande. M. A. K
St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

HENRI BARBEAU.
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.
N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : Queen Insurance Company
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

"LE PERROQUET."
JOURNAL CRITIQUE, LITTERAIRE ET CARICATURISQUE.
Publication dont la moralité irréprochable a été reconnue et est devenue un des passe-temps favoris des familles.
Paraît le samedi de chaque semaine.
Chaque numéro contient une ou plusieurs Caricatures politiques ou humoristiques de l'événement du jour.
Abonnement : $2 00, par année, payable invariablement d'avance, par souscripteur ou $3 00.
Distribué par lettre affranchie à :
C. H. MORBAU, éditeur.
No. 194, rue Notre-Dame,
Montréal, 1 Avril, 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe *TERRE* de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et du Bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large ; une étable de 30 pieds sur 22, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865. — 3m.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les ⅔ sont en culture, tenant d'un côté à la terre de Célinge, avec A maison, grange et autres bâtisses.

Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St. Dominique ou à ce Bureau.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que d'après Jeudi le 6 Avril courant, je commencerai à descendre des TIES pour Chemins de Fer, de 8 pieds de long et de 10 pouces sur 5, sciées depuis Farnham Ouest jusqu'à Yamaska.

Je donne par les présentes avis public que si je découvre une personne enlevant ces TIES de la Rivière où si je trouve des TIES en leur possession, je les poursuivrai avec toute la sévérité de la loi.

Les TIES portent, "G. F." étampé sur le bout.
JNO. R. FIRMIN.
Farnham Ouest, 1 Avril, 1865.

NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that, on and after THURSDAY the 6th day of April inst I shall commence to drive RAILWAY TIES, 9 feet long, and 10 x 5 inches, sawn square, from West Farnham to Yamaska.

This is to give Notice that if any person of persons are seen taking these TIES out of the River, or any of these TIES are found in their possession I shall prosecute them with the utmost Rigor of the Law.

The TIES are stamped "G. F." on the end.
JNO. R. FIRMIN.
West Farnham, 1st April, 1865

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :

Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges:
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur;
ETC., ETC., ETC., ETC.
W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.
St. Hyacinthe, 20 Décembre 1864.

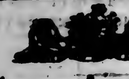

Soumissions

POUR LA
Construction d'une Prison
DANS LA
VILLE DE SHERBROOKE.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le *VINGT-SEPT courant, à MIDI, des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, pour la CONSTRUCTION d'une PRISON dans la Ville de Sherbrooke.*

A dater de SAMEDI, le QUINZE du courant, on pourra voir et examiner dans ce Bureau les Plans et Devis de dite Bâtisse.

Les Soumissions devront être endossées : "Soumission pour la Construction d'une Prison à Sherbrooke."

Les soumissionnaires devront donner leurs noms, prénoms et adresse, en toutes lettres, ainsi que la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter caution de l'exécution du contrat.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse Soumission, ni aucune d'elles.

F. BRAUN,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics.
Québec 3 Avril 1865.

DELAIS.

AVIS est par le présent donné que l'époque mentionnée plus haut, pour la réception de Soumissions pour la construction d'une PRISON à SHERBROOKE, est prolongée jusqu'à SAMEDI, le SIXIEME jour de MAI prochain, à MIDI.

Les plans et devis pourront être vus à ce bureau et ceux de Sherbrooke, et ainsi au bureau du Shérif à Sherbrooke, le et après le 25 du courant.

Bien entendu,
F. BRAUN,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics
Québec, 12 avril, 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats, c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'ils mente, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit rameller de temps à autre le bas prix. Une vie certaine donc, et une action prompte seulement hauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation !! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laine, Barége, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et bardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquences, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

HIVER DE 1865!
L. T. PLAMONDON,
NOUVEAU MAGASIN DE
EPICERIES, CROCERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,
Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Vins, Liqueurs, &c., &c.*, dans la Maison de M. J. B. Monette, Hôtelier.

Ayant en l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il ne faite de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix très Modérés.*

☞ *Son Assortiment est des plus complet et ne laisse rien à désirer pour la qualité à la variété.* ☜

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

ETABLISSEMENT CANADIEN
DE
MEUBLES DE MENAGE.
C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
487, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montréal.

A toujours en Magasin,—Bureaux de toutes sortes, Tables-Lits, Lavemains, Cards-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Bancs, Tables-Boards, &c.
Montréal, Mai, 1865.—1a.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE
CAPITAL : 20,000,000 de dollars
LE POIDS DE RICHESSE ENORME
Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobilier, Hardes de chaux, etc. Moulins, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.
☞ Les taux sont très modérés. ☜

Agence à Montréal :
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Sécrétaire Général,
Département Français
Montréal 16 décembre 1864

PERDU.

Un CHAPELET quadrangulaire, dont le GRAIN ROUGE cloué ; le Chapelet est monté en argent et les grains sont d'un bois rouge ressemblant à celui qui le rapportera à un bureau sera récompensé.

CONTRAT
POUR LE TRANSPORT DES MALLES.

ON RECEVRA des SOUMISSIONS adressées au MAITRE GENERAL DES POSTES, à QUEBEC, jusqu'à VENDREDI MIDI, DIX-NEUVIEME jour de MAI prochain, pour le transport des MALLES DE SA MAJESTÉ, d'après des contrats proposés, pour QUATRE ANNEES, à compter du PREMIER jour de JUILLET aussi prochain, pour les conditions ci-après mentionnées :

De MELBOURNE A WATERLOO,
trois fois la semaine.
De COMPTON A EATON, deux fois la semaine.

On peut se procurer, aux principaux bureaux, établis sur les routes des endroits ci-dessus mentionnés, des avis imprimés contenant des informations plus amples, quant aux conditions des contrats proposés et aussi des blanks et cédules pour soumission.

EDWIN KING,
Inspecteur des Bureaux de Poste.
Bureau de l'Inspecteur,
Montréal, 3 avril, 1865. } 3f.

Vente Autorisée.

Sera Vendue LUNDI le QUINZE MAI prochain à DIX heures, de l'AVANT-MIDI, à la porte de l'Eglise de l'ANGE-GARDIEN une TERRE de 2 x 30 arpents située au rang St. George en la dite Paroisse de l'Ange-Gardien, appartenant à J. B. ROBERT et à son enfant mineur.

C. PEPIN; *N. P.*
St. Césaire 21 Avril 1865.

REGISTRES POUR LES POELES.

M. JEREMIE DAIGNEAULT,
DE
ROXTON POND.

A le plaisir d'annoncer qu'il vient d'obtenir une patente pour une nouvelle invention de *Régistre* ou REGULATEUR pour les poêles, supérieurs à tous ceux existant aujourd'hui.

Au moyen de ce *Régulateur* on économise le bois pour la quatrième ou sixième partie de la dépense ordinaire ; suivant la confection des poêles ou des tuyaux, tout en obtenant plus de chaleur. On tient plus facilement les tuyaux nets, ce que ces Régulateurs ne laissent de passage que pour la fumée. Ils sont un préparatifs contre le feu ; en empêchant la flamme du poêle de monter dans le tuyau pour se communiquer aux cheminées. Ce qui est d'un grand avantage, lorsque le vent souffle avec violence.

M. D. aura un agent en cette ville, chargé de les poser.

Le Prix est de 75 centins à $1 suivant la grandeur des Régistres.

St. Hyacinthe 21 mars 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis aux ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

FRUITS!!!

U. ARCHAMBAULT

INFORME respectueusement les personnes qui l'ont bien voulu le favoriser de leur patronage, et le public en général, qu'il a transporté son Magasin Rue Cascades, porte voisine de A. S. ARCHAMBAULT, et qu'il a constamment en mains a choix très varié de Tabac tel que

HONEYDEW, HAVANA, ELDORADO, MIXTURE, TURKISH,

Et les meilleurs Tabacs de Québec. Cigares de toutes espèces.

Pipes d'écume de Mer, Pipes de Bois et autres Pots et Sacs à tabac
Et autres articles de Fantaisie, &c., &c.

—AUSSI :—

Citrons, Oranges, Pêches, Pommes, Oeufs, Raisins, Figues, Poires, Fruits confits, Sirop assorti, et Marmelade, Amandes, Biscuits de toutes sortes

UN CHOIX BIEN COMPLET DE SUCRERIES FRANCAISES.

L'on trouvera de plus toutes sortes de

PAPETERIES,

Pour Bureau, tel que Papier, Encre, Plumes, Crayons, Portefeuilles, &c., &c., &c.

☞ Le tout vendu au prix de Montréal pour argent comptant seulement.

☞ M. du Clergé sont respectueusement invités de venir faire une visite.

St. Hyacinthe, 6 juin 1864

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

X.—L'interrogatoire.

—Je suis le médecin du pays, répondit le voyageur, je viens de visiter un malade dans un village voisin de Norvilliers. Ce vous a dit vrai ; la route est en effet interceptée, et vous pouvez voir d'ici que la rivière est bien capable d'avoir joué ce méchant tour aux passants.

Il étendit la main vers un point éloigné de l'horizon. Une ligne blanchâtre, capricieuse et interrompue, se détachait sur le fond sombre de la campagne et réflétait les dernières lueurs du couchant ; c'était évidemment une rivière débordée.

Cette affirmation positive, et surtout l'aspect des lieux ne laissèrent plus aucun doute au brigadier.

—Ainsi donc, regrit-il, le plus court pour me rendre à Chartres serait de gagner avec mon monde le bac de Grand-maison ? Vous le voyez, citoyen, je suis chargé d'un service public, et vous ne voudriez pas m'indiquer en erreur ?

—A Dieu ne plaise, brigadier, mais véritablement il ne vous reste pas d'autre parti à prendre, à moins d'aller chercher le pont de Vaufleur, à quatre lieu d'ici. Comme il est en pierre, il aura peut être mieux résisté à l'inondation que notre mauvais pont de bois.

—Il suffit, citoyen ; je vous remercie, et je m'en tiens au bac de Grandmaison! Je vais donc... Mais de par tous les diables! poursuivit-il en obéissant une tiraise foire qui se mouvait lentement dans la portion de la route qu'il allait abandonner, n'est-ce pas une charrette de fourrage que j'apperçois là-bas, et qui semble venir de Norvilliers ;

—C'est une charrette de ferme qui rentre chargé de fourrage, répliqua l'inconnu avec une assurance pleine de simplicité.

—Vous pouvez avoir raison.... On commence à s'y plus voir à cette distance. Partons donc ; au lieu de passer la rivière à Norvilliers, nous la passerons à Grandmaison ce sera une lieue de plus, mais nos chevaux nous feront regagner cela.

—Je vais moi-même à Grandmaison, reprit le médecin, et avec votre permission, brigadier, nous ferons route ensemble.

Cette proposition acheva de rassurer le soupçonneux Vaneur. Comment cet honnête docteur eut il consenti à l'accompagner si son rapport n'eut été exact en tout point ? Aussi le brigadier donna-t-il un ordre bref à ses gens et au postillon, puis toute la troupe quittant la grande route, s'engagea dans un chemin tortueux et cravaseé, qui conduisait au bac.

Daniel, du fond de la voiture, avait écouté la conversation du chef d'escorte avec le voyageur ; il avait même entrevu les traits du médecin campagnard par la portière. Ces traits lui étaient inconnus, mais il croyait avoir entendu la voix dans une circonstance récente, bien qu'il ne pût se rendre compte du moment et du lieu. Comme il fouillait dans sa mémoire, Marie, de plus en plus effrayée par ce changement de direction, en demanda la cause, et Ladrange lui expliqua distraitement de quoi il s'agissait. La marquise, secouée par les violents cahots qu'éprouvait la voiture, s'éveilla tout à fait.

—Eh bien ! dit-elle en souriant, nous ne devons pas être loin de Méréville, à présent ? Je reconnais le mauvais chemin qui conduit à notre chère résidence seigneuriale ; ce ladre de bailli ne veut donc pas le faire reparer ?

—Ma bonne mère, dit Marie doucement en se penchant vers elle, nous sommes encore loin du lieu où nous allons, et je ne sais si nous devons désirer....

— N'importe ! n'importe ! interrompit madame de Méréville, nous ferons notre entrée aux flambeaux... Nos paysans vont être bien heureux de nous revoir ! Comme un voyage est charmant quand on a en perspective tant de bonheur et de joie !

Et elle s'affaissa de nouveau sur les coussins de la voiture et elle retomba dans sa sombre somnolence.

—Pauvre, pauvre mère ! balbutia Marie, qui avait peine à retenir ses larmes.

—Ne la plaignez pas, dit Daniel en soupirant ; Dieu dans sa miséricorde, lui a ôté ce qu'il nous laisse à nous, la conscience de nos dangers. Comprend-elle supporte pour vous les angoisses que nous éprouvons pour elle ? Nous avons plutôt sujet de nous plaindre, nous, et cependant. Mais, par le ciel ! ajouta-t-il en posant l'œil à la petite vitre qui se trouvait à la partie postérieure de la voiture, le brigadier avait raison..... c'est un chariot de fourrage !

—Que voulez vous dire, Daniel ? demanda la jeune fille avec vivacité.

—Chut, chut ! ma chère Marie, je puis encore me tromper... mais priez Dieu, et soyons attentifs à ce qui va se passer.

Cependant le brigadier de la gendarmerie et le médecin s'avançaient côte à côte, en avant de la troupe, aussi rapidement que le permettait le mauvais état du chemin. Ni l'un ni l'autre ne se pressait d'entamer la conversation ; Vaneur le premier rompit enfin le silence.

—Sur ma foi ! citoyen, dit-il en examinant le cheval de l'inconnu, vous avez là une bête fine et qui a du feu. Sans vous offenser, on ne se serait guère attendu à trouver un pareil animal entre les deux bottes d'un médecin de campagne.

—Ah ! ah ! répliqua le voyageur avec complaisance, on voit que vous êtes connaisseur, citoyen gendarme. Le fait est que bien peu de chevaux de ce canton pourraient lutter avec ce pauvre Bucéphale, tout vieux qu'il est... non, pas même votre Normand quoique ce ne soit pas une bête à dédaigner.

—Mon cheval a son prix, dit sèchement Vaneur, qui, en bon cavalier, n'aimait pas qu'on ravalât sa monture ; mais Bucéphale comme vous l'appelez a du vous coûter cher.

—Pas trop, puisqu'il ne m'a coûté que la peine de le prendre. C'est toute une histoire... Vous saurez, brigadier, poursuivit l'inconnu, d'un ton jovial, que, pour trouver à vivre dans ce pays, un homme doit avoir plusieurs cordes à son arc. J'exerce la médecine, il est vrai, mais si je l'exerçais seulement sur des créatures humaines, ma position ne serait pas brillante. Les gens de la campagne sont avares, durs pour eux-mêmes. Ils supportent longtemps le mal avant de se décider à mander un médecin dont il faudra payer les visites ; ils ne prennent ce parti qu'à la dernière extrémité, quand la maladie a fait des progrès considérables et quand les secours de l'art sont devenus impuissants, d'où ces gens concluent à l'inefficacité de la science. Aussi, vivrais je ici misérablement si je m'étais borné à donner mes soins à l'humanité, et si je ne les donnais également aux bœufs, aux chevaux, aux ânes, aux brebis du voisinage : en un mot, si je n'étais à la fois docteur en médecine et... vétérinaire.

Le brigadier ne pût retenir un éclat de rire.

—Rien tant que vous voudrez, dit son compagnon avec gaîté, mais la chose est ainsi, et celle des deux profession qui me donne le plus de considération n'est pas celle que vous pensez peut-être. Tel cultivateur qui laissera sa femme ou son enfant souffrir de la fièvre sans secours pendant plusieurs jours plutôt que de m'appeler et de m'acheter une médecine de vingt sous, agira fort différemment si sa vache est malade. Aux premiers symptômes du mal, il m'envoie messagers sur messagers, s'il ne peut venir lui-même ; quand j'arrive, enfin, il m'accueille comme un sauveur, il me flatte, il me caresse ; il écoute chacune de mes paroles comme autant d'oracles ; il exécute mes prescriptions avec une minutieuse exactitude. Si j'ai le bonheur de sauver la bête malade, on me comble d'éloges, on s'extasie sur mon habileté, on me paie largement mes visites et mes médicaments ; on y ajoute souvent une pièce de cidre, une paire de poulets, une oie grasse, en signe de reconnaissance. Si au contraire le cultivateur m'a fait venir pour quelqu'un de sa famille ou pour lui-même, on me regarde à peine, on ne tient pas compte de mes ordonnances, et quand il s'agit de payer ma note, on dispute avec fureur. Aussi en suis-je réduit, quand on m'appelle pour l'étable ou pour l'écurie, à m'informer s'il n'y aurait pas quelque personne malade à la maison : presque toujours alors il se trouve une fièvre intermittente, un rhume négligé, un rhumatisme qui attendait cette bonne occasion pour se produire ; et que je traite pardessus le marché. Je me garde bien de porter sur ma note les visites et les médicaments destinés aux créatures raisonnables, je me perdrais ; les pilules *selon l'ordonnance* et et les potion *selon la formule* passent sur le compte des chevaux que j'ai sauvés de la crevaison, et tout le monde est content. Le paysan est convaincu qu'il m'a subtilisé la manie pour lui et les siens, tandis qu'il ne payait seulement pour ses bêtes, et il rit dans sa barbe comme je rit dans la mienne.

Le brigadier Vaneur était tellement captivé par l'originalité de son compagnon, qu'il ne songea pas à se retourner pour s'assurer si le chariot qui venait de Norvilliers était en effet une voiture de roulage ou une voiture de cultivateur, il ne remarquait même pas que le docteur jetait parfois des regards furtifs sur les bords de la route, où l'on voyait osciller les blés, comme si plusieurs personnes eussent suivi, en se cachant les pas de la caravane.

Le brigadier reprit tranquillement :

—Je rencontre là nos paysans beaucoup, et je vous félicite, citoyen docteur, d'avoir si bien su les prendre. Mais vous, ne me dites pas comment ce beau cheval est venu en votre possession ?

(*La suite au prochain numéro.*)

On estime la population actuelle de Montréal à 120,000, outre la garnison qui compte 180 officiers et 3054 soldats. Le nombre de nouvelles bâtisses construite dans le courant de l'année 1864 est de 283. Il y a une ligne de longueur de chemin de fer urbain qui parcourt les rues Notre Dame, Grande rue St. Jacques, McGill, Craig, St. Joseph, St. Antoine, Bleury, St. Laurent Ste. Catherine et Willington. La compagnie possède un matériel roulant de 22 chars outre des voitures d'hiver, et emploie 164 chevaux.

Le *Canadien* nous apprend que le Dr. Blanchet, député de comté de Lévis, doit partir vers la fin de mois, pour aller, en qualité de lieutenant-colonel, prendre le commandement du bataillon des Volontaires du Bas-Canada, de service à la frontière.

COURRIER DE ST-HYACINTHE

Vendredi, 28 Avril, 1865.

DEFENSE DU CANADA.

Un nouveau débat sur la question de la défense du pays a eu lieu dans la chambre des communes en Angleterre, au commencement de ce mois, nous en donnons une analyse. Nos lecteurs verront que nous n'avons pas seulement des ennemis dans les Golden Smith et les Bright, qui considèrent les colonies comme un fardeau pour l'Angleterre ; mais aussi dans une certaines classe d'hommes qui sont loin d'avoir dans la puissance de l'Angleterre la confiance que devrait leur inspirer l'orgueil national.

Nous sommes loin de croire que l'opinion de ces hommes soit celle de l'Angleterre. Autrement nous n'aurions certainement pas grand chose à attendre de la protection de son drapeau, dont nous avons pourtant appris à être si fiers ; mais nous le répétons il est impossible que l'Angleterre soit aussi impuissante qu'on le dit et qu'elle ne considère plus la possession de ses colonies comme un des éléments essentiels à sa grandeur.

Ces nouveaux débats ont été soulevés le 6 avril dernier par Lord Elcho à propos d'une motion qu'il fit touchant une adresse pour les papiers et correspondances relatifs aux défenses proposées du Canada et à la part du coût total qui devrait être supporté respectivement par le Canada et le Royaume-Uni. La raison qu'il donne pour revenir sur la question de la défense du Canada est qu'il prétend avoir donné son vote en faveur de l'allocation pour la défense de Québec, avec la majorité de la chambre, sous la fausse impression qu'il y avait eu un arrangement entre le Canada et l'Angleterre, touchant la part que chacun des deux devait payer pour le coût de la défense.

Le noble Lord en prend occasion de faire connaitre ses vues sur la défense du Canada. Il déclare qu'après avoir conversé avec des militaires sur la question, il tient qu'il est impossible de mettre toute la province en état de défense. Tout ce que l'Angleterre pourrait faire serait de fortifier Québec et Halifax et surtout de faire de cette dernière ville une espèce de Gibraltar. Voilà ce qu'il est possible à l'Angleterre de faire ; mais serait-il de saine politique qu'elle entreprit même ces seules fortifications? il ne ne le croit pas. Dans l'intérêt du Canada il considère qu'il ne serait pas sage de la part de la mère-patrie d'augmenter la dette de cette Province pour ériger des fortifications dont la défense serait très difficile, sinon totalement impossible, et de faire de ce pays un champ de bataille désespéré dans l'éventualité d'une guerre avec les Etats-Unis. Son impression est que la politique la plus sage à suivre en Canada serait au lieu d'élever des forts inutiles, d'augmenter le fardeau de la dette publique ; de travailler en faisant disparaitre la dette, à attirer une émigration étrangère et à augmenter le chiffre de la population, afin que les fertiles déserts de ce riche territoire soient tous occupés Il croit que cette politique ne porte pas atteinte à l'honneur de l'Angleterre parcequ'elle ne constitue pas l'abandon du Canada.

Le noble Lord termine son discours en faisant la motion que nous avons mentionnée.

Sir J. D. Hay en secondant la motion dit qu'ayant eu l'avantage de voyager à travers le Canada et servir sur ses mers il avait formé un plan dans son esprit sur la manière dont le Canada devrait être défendu en cas d'hostilités. Il considère la défense de la partie Ouest de la Province comme absolument impossible ; Montréal, Québec, le Lac Ontario et le St. Laurent sont les seuls points suivant lui, susceptibles de l'être, et à moins que l'Angleterre n'y envoie des troupes, ce qui ne serait possible qu'en terminant le traité limitant les forces sur les lacs, ils serait impossible de défendre ces lacs ou le St. Laurent par aucune force navale que l'Angleterre improviserait pour l'occasion. Québec et Montréal seraient entièrement séparées de la Grande-Bretagne pendant les cinq mois de l'hiver. La seule défense des colonies de l'Amérique Britannique est donc la fortification d'Halifax et la possession de la Nouvelle-Ecosse.

Halifax a un port accessible en toute saison de l'année ; elle est à dix jours de communication avec l'Angleterre. Aucune place ne pourrait être rendue plus imprenable, aussi longtemps que la mère patrie aura le commandement de la mer. Au moyen d'Halifax elle pourra envoyer des forces aux autres provinces. Tout ce qui est requis est une communication entre Québec et Halifax. La véritable défense du Canada, en conséquence, est de compléter ce qui est appelé le chemin de fer intercolonial entre Halifax et Québec.

On ne doit pas essayer de fortifier Montréal, ou chercher de faire de cette capitale mercantile une base d'opérations militaires. Le Chemin de Fer intercolonial serait aussi avantageux pour des fins de commerce.

M. Buxton peut entièrement confirmer, dit-il, ce que le noble Lord vient de dire touchant la défense militaire. Il ne désire pas suggérer que le lien qui unit le Canada et l'Angleterre soit brisé, il désire seulement que le Canada soit consulté sur une question qui l'intéresse d'une manière aussi vitale.

Si le Canada trouve que c'est dans son intérêt que l'Angleterre n'intervienne pas dans sa défense par terre, il considère que la mère patrie serait libérée, sans aucune perte d'honneur, de ce que tout le monde regarde comme une position peu agréable sinon périlleuse. Maintenant deux choses sont évidentes, remarque-t-il, si l'on doit retenir les troupes anglaises en Canada, des fortifications doivent être construites pour leur protection. Les fortifications sont un corollaire inévitable du maintien des troupes d'une force britannique en Canada. En second lieu il est certain que l'Angleterre ne peut pour le présent renoncer à sa connexion avec le Canada. Si elle le faisait elle serait huée par tout le monde.

Et le noble Lord continue d'argumenter pour démontrer que dans tous les cas la présence des troupes anglaises et l'érection de fortifications ne peut qu'être fatales aux canadiens, parcequ'en supposant qu'ils ne soient pas attaqués, ce sera des dépenses inutiles et qui seront très onéreuses pour le peuple de la Province, bien propres à retarder sa prospérité tandisque même dans le cas d'une agression les troupes que l'Angleterre pourrait envoyer en Canada ainsi que les fortifications qu'elle pourrait faire construire seraient impuissantes à la protéger contre l'envahissement d'une armée américaine composée de 200 à 300,000 soldats, appuyée d'une puissante artillerie.

Il croit donc que dans tous les cas mieux vaudrait pour le peuple de la colonie qu'il vint renoncer au bénifice de la présence des troupes britanniques et abandonner toute idée de fortification.

Le Colonel Sykes considère qu'il est impossible de défendre le Canada parceque sa frontière de 1,500 milles offre trop de points vulnérables, qu'il a un voisin puissant, qu'il est éloigné de la mère-patrie et qu'il ne possède pas les ressources suffisantes.

En second lieu, qu'il est impolitique d'entreprendre des travaux de défense qui seront une menace pour le peuple américain et en troisième lieu, que ce serait un faux pas pour l'Angleterre de s'engager dans une voie dont elle ne pourrait sortir avec honneur.

M. Adderley se lève ensuite et relève avec beaucoup de dignité et un sentiment d'honneur nationale bien appréciée le discours de Lord Elcho.

" Le noble lord, dit M. Adderley, a prétendu qu'il était impossible de défendre le Canada, et que si c'était possible, c'était impolitique de le faire. Des autorités militaires éminentes ont maintenu le contraire, et je pense qu'il n'est aucun pays au monde qui ne saurait être défendu dès que le peuple qui l'habite tient à conserver son indépendance. Il n'y a rien qui distingue la position du Canada de celle des autres pays, et il n'y a rien d'absurbe dans la proposition du Col. Jervois que les Canadiens doivent être encouragés à ériger des places fortes le long de leurs frontières et qu'ils les fournissent eux-mêmes de garnisons. Il n'y a non plus rien d'absurde à supposer que des volontaires peuvent fournir des garnisons suffisantes." L'orateur ajoute qu'il pense que personne n'oserait nier que c'est l'intérêt de l'Angleterre de conserver les Provinces de l'Amérique Britannique comme puissance indépendante. L'Angleterre est une grande nation maritime et elle gagnerait un grand accroissement de forces dans cette partie du monde par une alliance avec les provinces maritimes de l'Amérique Britannique du Nord. La raison pour laquelle ces provinces sont une cause de faiblesse pour l'Angleterre est qu'elles n'ont pu développer convenablement leurs ressources. Mais si toute la puissance du Canada était concentrée et organisée, au lieu d'être un embarras et une source de de faiblesse et d'anxiété pour la mère patrie il augmenterait de dix fois sa puissance. Il considère que tant que la confédération des colonies proposée ne sera pas accomplie aucun système de défense ne sera complet et dans l'intérêt de l'Angleterre et des colonies il espère que la confédération aura lieu bientôt ; mais il n'est pas prêt à dire avec lord Elcho que l'on doit arrêter les Canadiens dans leurs efforts pour mettre leur pays en état de défense. Au contraire ils doivent être encouragés et aidés. Si les délégués en route pour l'Angleterre demandent au gouvernement impérial sa garantie pour emprunter une certaine somme d'argent requise pour les fortifications, il est bien prêt pour sa part à voter pour qu'elle soit accordée. En terminant il condamne énergiquement le débat qui vient d'avoir lieu tendant à dire que le Canada ne saurait être défendue, tandis qu'au contraire, il est bien établi qu'il peut l'être.

(A continuer.)

(Prêtres et Maraudeurs.)

En parcourant par hasard le No. du 22 d'un *petit journal protestant* de Montréal qui tous les jours, pour un sou du numéro, *prêche l'Evangile* à la vapeur, nous sommes tombés sur une petite correspondance portant ce titre, et signée un «*Observateur.*» Cet écrit fait queue à ces interminables entrefilets, toujours plus ou moins insipides, où l'on essaie, mais en vain, à faire goûter les parfums plus que problématiques des cérémonies protestantes qui, malgré tous les efforts que l'on fait dans ce but, n'en restent pas moins plates et insignifiantes. Il est tout probable que cet «*Observateur*» du *Witness* n'est autre qu'une vieille commère méthodiste, ou quelqu'héroïne de ces célèbres *Camp meetings* qui tous les jours dotent le protestantisme de *vierges* d'un calibre tout nouveau. Nous reproduisons cette judicieuse correspondance avec les *savantes et irréfutables* annotations de l'*intelligent* rédacteur du *Witness:*

Mon cher Monsieur.—Dans le *Transcript* du 13, j'ai remarqué qu'il était signalé que les maraudeurs Young et Spur recevaient des visites d'un prêtre qui les a félicité sur leur héroisme ; et qui sans doute sympathise avec eux à l'égard de leur esprit de vengeance rétributive exercé contre le Nord et ceci est tellement le cas, que ce prêtre a reçu des expressions écrites de sympathies de leur part, tant pour lui même que pour les doctrines qu'il leur prêche par dessus le marché : « mais dit le *Transcript* ; comme il n'a jamais été question de Religion entre eux, il n'y a aucun danger qu'ils soient en voie de conversion au *Romanisme*, comme l'appréhende le *Witness.*» Peut-être que le *Transcript* n'ignore pas que de tels procédés de la part du prêtre, sont justement ceux qu'il emploie pour faire ses conversions. A force d'employer des paroles doucereuses dans une circonstance où l'esprit de la *victime* est accablé, et sa raison étourdie par les revers, des sympathies peuvent bien être gagnées, et une fois qu'il en est ainsi, par un mode particulier de logique, sympathie peut aisément signifier ; « consentement » ou « conversion ; » quoique pas un mot n'ait été dit de côté et d'autre sur la Religion et même quand les individus sont encore ignorants de ce en quoi consiste cette religion. (Signé.) Observateur.

Ce que le correspondant semble le plus redouter dans sa sagacité, c'est « *un certain mode de logique* » adopté d'habitude par les prêtres, au moyen duquel les perles du protestantisme se font catholiques. Nous voudrions bien savoir quel crime il y a pour un prêtre de recevoir les sympathies de quelques soldats confédérés pour la Religion Catholique et son ministre ? Pourquoi donc la liberté de conscience dont vous faites semblant de faire système ne permettrait pas à MM. Young et Spur de témoigner leur respect pour un prêtre et une religion qu'ils croient en être dignes ? Mais c'est cette logique du prêtre catholique que vous redoutez, qui tant de fois fit pâlir vos *pharisiens amidulants.*

Mais hâtons nous d'en venir à la remarque faite au sujet de cette correspondance par le rédacteur du *Witness:* voici la terrible alternative qu'il lance triomphalement à la face des catholiques.

« Si la visite du prêtre n'avait pas un caractère religieux, nous serions curieux de « savoir quel pouvait être son objet. L'Eglise de Rome aux Etats-Unis et au Canada témoigna beaucoup de penchant pour « la cause esclavagiste du Sud, dans son « conflit avec les E. U., mais nous ne « savions pas qu'elle dépêtât des prêtres dans « l'unique but de féliciter des maraudeurs « rebelles sur héroisme.—Réd.—»

Nous sommes obligés d'avouer que sans le *secours d'un certain mode de logique* que nous avons puisé dans l'enseignement catholique, il nous serait peut être difficile de répondre au *terrible* Rédacteur du *Witness.* Voici cependant ce que nous disons : si la visite de ce prêtre n'avait pas un caractère religieux, du moins elle a pu être la démarche d'un homme charitable, à qui sa religion fait presqu'un devoir de visiter les malheureux. Prenez bien garde qu'un jour, à votre cruel désappointement, ce ne soit à ce prêtre là même, à qui un Juge terrible dira doucement : « j'ai été prisonnier et vous m'avez visité.»

Donc, cette visite du prêtre, qui semble tant vous intriguer, n'avait pas un caractère religieux, elle pouvait du moins être l'effet de la philanthropie chrétienne et de la charité. Mais vous n'êtes pas susceptible de comprendre cela, tant le fanatisme vous aveugle. Et du fond des ténèbres de l'erreur où vous croupissez, vous ne cesserez de jeter ce cri, d'une voix sinistre comme celle d'une harpie, « Si la visite du prêtre n'avait pas un caractère religieux, nous « serions bien curieux de savoir quel pouvait « être son objet ! »

Mais quand même ces visites du prêtre catholique auraient eu un caractère religieux, pourquoi le caractère d'une religion qui fait un précepte d'aller enseigner les nations par toute la terre, ne pourrait pas pénétrer dans l'humble cachot d'un malheureux, pour y porter de bonne foi les consolations et les lumières d'une doctrine qu'il croit être la seule bonne et véritable ? Est-ce que la liberté de religion que vous prêchez sans cesse, doit tant d'hypocrisie, n'autorise pas aussi la liberté de propagande ? Si une pareille garde, la profession d'un tel principe pouvait avoir valeur ou bien jour à certaines conditions, de *bibles* quelques gentilshommes en mettant le pied dans une maison catholique.

Mais ce n'est pas tout, vous tenez faire un reproche à l'Eglise Romaine d'avoir sympathisé avec le Sud. D'abord nous avons [illegible] que l'Eglise Catholique du Canada en [illegible] comme corps, n'a témoigné plus de sympathie pour l'une ou l'autre cause. Il peut se faire que des catholiques aient penché en faveur du Sud, mais c'est peut-être parcequ'ils ont cru que la constitution des Etats-Unis justifiait la [illegible] bien le soutenir avec l'appui des meilleurs publicistes qui ont écrit sur ce sujet. En cela donc, ils n'ont fait qu'approuver un gouvernement érigé sur les principes du Droit constitutionels. Mais pour l'esclavage, nous proclamons hautement que jamais catholique éclairé, et encore bien moins l'Eglise Catholique comme corps, ne l'ont cru justifiable au point de vue du dogme et de la loi catholique. Mais vous semblez porter plus directement votre attaque contre l'Eglise Romaine ; n'oubliez donc pas que plus de quinze siècles avant qu'on eût entendu parler du protestantisme, cette même Eglise annonçait au monde l'émancipation de l'homme, son égalité devant Dieu, et par conséquent devant la loi.

Mais pourquoi donc n'en vouloir toujours qu'à l'Eglise de Rome ? L'Angleterre elle-même et son clergé n'ont-ils pas sympathisé avec le Sud ? Votre partialité est évidente. D'où vient donc que toutes les erreurs dont le monde est souillé dorment dans une paix profonde l'une à côté de l'autre, sans se chercher querelle comme on le fait à l'église catholique ? Ah ! nous croyons le comprendre, il y a dans tout ceci, le duel constant de la vérité et de l'erreur représentées par deux grands principes qui de tout temps ont partagé le monde en deux camps, l'esprit du bien et l'esprit du mal. Pourquoi le catholicisme a-t-il toujours été seul dans ses combats ? C'est parcequ'il est unique comme la vérité, comme Dieu. L'erreur son antagoniste, n'a qu'un seul corps, mais ce monstre a plus de cent têtes qui sont représentée par les sectes et les fausses religions qui couvrent la terre.

PROGRES.

St. Hyacinthe avance dans la voie du progrès ; la prospérité devra s'en suivre. Nous avons déjà eu occasion de parler des récentes améliorations faites en cette ville, dans la construction des trois nouveaux ponts et de la chaussée du moulin de MM. Dessaulles et Barsalou.

Nous mentionnerons aujourd'hui l'érection de trois nouvelles bâtisses qui devront être également avantageuses à cette localité. Le nouveau moulin à carder la laine, et à broyer, auquel on devra ajouter des métiers à tisser la toile, citoyens-nous, que MM. Dessaulles et Barsalou font construire près de leur moulin à farine, est une entreprise certainement bien propre à augmenter la prospérité et à enrichir le commerce de notre localité, aussi bien que la nouvelle fonderie de MM. Leclère et Nelson, nos entrepreneurs concitoyens, dont l'établissement jouit déjà d'une si belle renommée. Cette nouvelle fonderie est en voie de construction à la place de l'ancien moulin à farine.

Au pied de la côte de la rue Girouard, vis-à-vis le nouveau moulin, M. Chagnon, fondeur, de St. Pie fait aussi élever une vaste fonderie dont nous voyons l'établissement au milieu de nous avec beaucoup de plaisir.

Nous faisons des vœux pour que le succès le plus complet couronne les efforts de ces hommes intelligents. Avec de man factures, nous aurons du travail et du gagne pour tous ; avec le bien-être des familles, la prospérité et le bonheur de notre ville.

Le 19 janvier 1865 au collège de L'Assomption.—Nous venons de recevoir une jolie brochure de 80 pages, publiée sous ce titre. Elle contient le compté-rendu d'une touchante fête qui eut lieu au collège de l'Assomption le 19 janvier dernier à l'occasion de la consécration d'un autel en marbre, présenté aux messieurs de cette maison par des anciens élèves qui sont aujourd'hui membres du clergé.

La pensée de l'auteur de la brochure en la rédigeant a été de perpétuer le souvenir de cette mémorable cérémonie, bien propre à honorer l'institution qui en est l'objet et les personnes qui y ont pris part.

Cette brochure [illegible] et conservée avec beaucoup d'[illegible] tout par les anciens élèves du [illegible] collège de l'Assomption.

Nous remercions beaucoup ceux qui ont bien voulu nous en adresser un exemplaire.

Son exécution typographique fait honneur à l'atelier de M. Eusèbe Senécal qui en est l'imprimeur-éditeur.

—MM. G. Lebland, [illegible] Doucet, C. de Chantal, de Montréal ; J. O. Turgeon, de Terrebonne ; H. Ledouceur, de S. Martin ; W. [illegible] Robinson, de Waterloo ; E. [illegible], Montréal, ont obtenu leur certificat de seconde classe à l'école militaire de Montréal.

Nécrologie.—Nous apprenons qu'un artiste qui pourrait fournir de bonnes recommandations et parlant l'anglais et le français trouverait un établissement [illegible] à St. Fulgence de [illegible] s'adresser à F. [illegible] un [illegible]

Bibliothèque d'ouvrages sur le Droit.—Nous apprenons avec beaucoup de plaisir que les avocats de cette ville viennent de se former en société dans le but de fonder une bibliothèque composée d'ouvrages sur le Droit. A.C. Papineau, Maj. Lanctot, B. de La Bruère, Ecr., avocats, ont été nommés membres du comité de direction. La souscription annuelle sera de cinq dollars.

Secours aux inondés.

Dans diverses paroisses du diocèse on a tenu des assemblées et ouvert des listes de souscriptions en faveur des inondés de Sorel.

A St. Denis on a réuni la somme de $180 en argent, avec divers effets, que M. le curé de la paroisse, le Rev. Messire O'Donnell, a remis au comité de secours organisé à Sorel.

A St. Simon, dans le comté de Bagot, M. le curé de la paroisse, et A. Beauchamp, Ecr., marchand, se sont mis à la tête du mouvement. On a souscrit $170 [illegible] dans le village, et recueilli des effets pour un montant assez considérable qui seront expédiés à Sorel.

Nous publions plus bas la proclamation d'une assemblée tenue dimanche dernier, à St. Jean-Baptiste de Rouville, sous la présidence de M. le curé de la [illegible] pour venir en aide aux inondés.

Nous espérons que des exemples donnés par ces paroisses trouveront de nombreux imitateurs.

Le désastre a Nicolet.—Nous avons déjà donné quelques détails sur les ravages opérés dans cette paroisse par la tempête de vent du 12. Un correspondant de la *Gazette de Sorel* enrégistre comme suit le montant des pertes.

Capt. Duval	$5,000
L'hon. George Proulx	800
Anselme Proulx	1,800
Joseph Proulx	1,200
Edmond Proulx	1,000
Joseph Lacoursière	500
Joseph Goudreault	800
Francis Roy	900
Etienne Parmentier	400
Olivier Beauchemin	200
Total	$12,100

Les *Chasseurs Canadiens*, [illegible] gnie de volontaires de Montréal, actuellement en service sur la frontière, en apprenant la désastreuse catastrophe qui vient de frapper certaines localités sur les bords du fleuve, ont résolu d'abandonner un jour de leur solde en faveur des inondés.

3 officiers, 1 jour de solde	....	$7.75
5 sergents, "	....	3.80
4 caporaux, "	....	2.40
1 clairon, "	....	0.50
55 soldats, "	....	27.50
		$42.05

On nous écrit de St. Sébastien :—Notre paroisse a appris avec les sentiments de la plus profonde douleur les malheurs qui viennent de frapper quelques paroisses du fleuve. Désirant contribuer au soulagement des importunés victimes, nous avons fait une souscription qui s'est montée à la somme de $89.50 qui sera expédiée au comité de secours de Sorel par l'entremise de notre charitable pasteur, le Rev. M. J. B. Dupuy.

Le Révd. M. Lecours curé de Notre-Dame de St. Hyacinthe a annoncé dimanche dernier qu'il se tiendrait dimanche prochain une assemblée publique dans cette paroisse de venir aux secours des inondés.

Courrier d'Amérique.

BOOTH L'ASSASSIN DU PRESIDENT LINCOLN TUE,

Washington Avril 27.

Au Major Général Dix : J. Wilkes Booth et Harrold ont été poursuivis au delà du Marais dans le *Comté de Ste. Mary Maryland* à la ferme de Garrett près de Port Royal sur le Rappahannock par les troupes du Colonel Baker. La grange dans laquelle il s'est réfugié a été incendiée. Booth reçu un coup de feu et fut tué et Harrold fait prisonnier. Le corps de Booth et Harrold sont maintenant à Washington.

E. M. STANTON.
Secrétaire de la guerre.

Le Président Johnson a décrété que le 25 mai prochain, serait un jour de deuil et d'humiliation. Les affaires vont être complètement suspendues ce jour-là, à New-York.

L'état du secrétaire Seward continue toujours à s'améliorer.

La Gazette de Chattanooga, du 24, publie des renseignements sur les mouvements du général Wilson, et l'on croit que Macon a été tombé au pouvoir des fédéraux.

Le gouverneur Brown, de la Géorgie, vient de faire un appel aux citoyens, depuis 16 ans jusqu'à 60, pour la défense de cet Etat. Le 10 avril on a signalé un parti de raiders sur le chemin de fer d'Atlanta, à 43 milles au sud de cette ville.

Les journaux de Atlanta ont approuvé l'assassinat de Lincoln, mais ils ne se livrent à aucun commentaire sur cet événement. Ils disent que le général Lee se sont rendu avec son armée, et disent que tout était bien le 15 du présent mois, et que le général Grant avait perdu 50,000 hommes dans la bataille de Appaloosa Court House.

Le général confédéré Tyler a été tué et 142 de ses hommes faits prisonniers. Deux brigades ont aussi été prises à West-Point. Le dépot du chemin de fer et toute la propriété mobilière du chemin de fer de West-Point et de Montgomery ont été détruits.

Environ 1000 confédérés ont été faits prisonniers à Columbus sur parole.

Grant a été envoyé par le président pour remplacer Sherman qui a usurpé les pouvoirs politiques en traitant avec Johnston, traitant un chef d'Etat avec un autre, dans le but de poser les bases d'une pacification générale. Sherman se soumettra-t-il à la discipline et résignera-t-il le commandement d'une armée qui lui est dévouée ? Nous supposons qu'il le fera ; mais il y a encore quelque risque, si le caractère de Sherman est tel qu'on nous l'expose.

En dépêches faites en rapportant une conférence entre Sherman, les [illegible] de la guerre, [illegible] par les généraux Sherman et Johnston [illegible] en espèce, par suite de la désapprobation qu'[illegible] gouvernement de Washington, il est pas probable que les hostilités seront reprises dans la Caroline du Nord. En cas d'une nouvelle rupture éclatant, il est évident que le général Johnston ne pourrait résister avec [illegible] aux forces [illegible] lui. Il y a [illegible] que les [illegible] ne [illegible] sur les bords de la Neuse ne [illegible] pas à rendre ces conditions libérales et acceptables.

En définitive, tout tend à prouver que la solidité de la position militaire, dans le [illegible] Etat où le résistance conserve [illegible] [illegible], touche à sa fin.

L'armée du Potomac, qui s'était portée sur Danville après la reddition de Lee, [illegible] revenue établir ses campements autour de [illegible]

Burkesville et l'on donne aujourd'hui sa mission pour à peu près accomplie. Il est même question de la rappeler incessamment à Petersburg et à Richmond. Dans cette dernière place, le général Ord a été remplacé au commandement militaire de la Virginie par le major-général Halleck, dont l'autorité s'étendra également sur la Caroline du Nord.

Le New-York *Herald* de lundi publie la nouvelle qui suit : « Des nouvelles de l'étranger nous apprennent qu'on parle dans des cercles catholiques élevés que le Pape va venir en Amérique et faire de Montréal sa future résidence. Des lettres écrites en cette ville et publiées par les journaux en Angleterre, expriment la même pensée, en ajoutant que l'évêque catholique de Montréal qui est maintenant à Rome, n'est pas étranger à ce mouvement.

M. Stanton, le secrétaire de la guerre, a adressé au général Dix, une dépêche dans laquelle il lui annonce que son département a été informé que le meurtre du président a été comploté au Canada et approuvé à Richmond et que l'assassin de Seward est un des maraudeurs de St. Alban.

Un télégramme de Rome dit que l'on affirme que le comte de Satige va bientôt être rappelé de Rome, que la France ne sera représentée que par un secrétaire d'ambassade en attendant que les difficultés de Rome soient réglées. Les troubles sont d'une nature plus sérieuse qu'on ne l'avait d'abord rapporté. Le soir du 12, près., les troupes ont dispersé un attroupement en faisant feu à droite et à gauche. M. Novas qui allait au Casino a été tué ainsi que plusieurs autres ; près de cinquante ont été blessés. Les soldats n'avaient pas été provoqués par le peuple. La cavalerie a chargé dans les rues et a fait usage du sabre.

Une Lettre de Booth.

Wilkes Booth, l'assassin du Président Lincoln, a déposé, en janvier dernier, une lettre renfermée dans une enveloppe cachetée, et adressée à lui-même, entre les mains de son beau-frère, M. J. S. Clarke, résidant à Philadelphie, en lui disant qu'elle contenait des actions de compagnies huilières et d'autres valeurs. L'enveloppe a été conservée fermée jusqu'après le crime de vendredi dernier. M. Clarke l'a ouverte, et a remis un marshal des Etats-Unis la lettre qui y était incluse. Elle est sans date ; mais elle ne peut avoir été écrite postérieurement au mois de janvier, et remonte, suivant toute probabilité, au mois de novembre de l'année dernière. En voici la traduction littérale. Elle restera comme un document d'un grand intérêt.

«——1864.

« Mon cher monsieur.--Vous pouvez faire de cette lettre l'usage que vous jugerez convenable. Mais comme on peut desirer savoir *quand, qui* et *pourquoi*, et que je ne sais pas *à qui* l'adresser, je l'adresse (pour me servir des termes de votre maître):

« A ceux que cela peut concerner (*to whom it may concern*)

«Raison ou tort, que Dieu me juge, non les hommes. Car, que mon motif soit bon ou mauvais, je suis sûr d'une chose, c'est de la condamnation éternelle du Nord.

« J'aime la paix plus que la vie. Pendant quatre ans j'ai attendu, espéré et prié pour que les nuages sombres se dissipent, et pour le retour du soleil dans son ancienne lumière. Attendre plus longtemps serait un crime. Tout espoir de paix est évanoui. Mes prières ont été aussi vaines que mes espérances. Que la volonté de Dieu soit faite. Je vais voir et partager une meilleur fin.

«J'ai toujours tenu que le Sud avait raison. La nomination d'Abraham Lincoln, il y a 4 ans, signifiait simplement la guerre—la guerre contre les droits du Sud. Son élection l'a prouvé. « Attendez un acte manifeste ». Oui, jusqu'à ce que vous soyez liés et pillés. Quelle folie, le Sud a été sage. Qui s'arrête d'arguments ou de patience quand le doigt de l'ennemi presse la détente ? Dans une guerre étrangère, moi aussi je dirais : « Le pays, droit ou tort. » Mais dans une lutte comme la nôtre (où le frère cherche à percer le cœur du frère) pour l'amour de Dieu choisissons le droit. Quand un pays comme celui-ci chasse la justice de son sein, il délie la foi de tout honnête homme libre, et le laisse dégagé de toute obligation de fidélité, et libre d'agir suivant la foi de sa conscience. Le Peuple du Nord haïr la tyrannie, aimer la liberté et la justice, frapper le mal et l'oppression, tel a été l'enseignement de nos pères. L'étude de notre première histoire ne me l'a pas laissé, et ne me le laissera jamais oublier.

« Ce pays a été formé pour les blancs, non pour les hommes noirs. Et considérant l'esclavage africain au point de vue des nobles auteurs de notre constitution, je l'ai toujours quant à moi, considéré comme l'une des plus grandes bénédictions (pour eux-mêmes comme pour nous) que Dieu ait jamais répandue sur une nation favorisée. Témoins jusqu'à présent notre richesse et notre puissance ; témoin leur élévation et leur amélioration au-dessus de leur race partout ailleurs. J'ai vécu parmi eux la plus grande partie de ma vie, et j'ai vu moins de durs traitements de maître à homme que je n'en ai vu au Nord de père à fils. Cependant, le ciel le sait, personne ne voudrait ne faire plus pour la race nègre que moi, si seulement je pouvais voir une voie ouverte à une meilleure condition pour elle.

« Mais la politique de Lincoln ne fait que préparer la voie à sa complète assimilation. Le Sud ne combat pas et n'a pas combattu pour la continuation de l'esclavage. La première bataille de Bull Run a fait justice de cette idée. Ses motifs pour faire la guerre depuis lors ont été aussi nobles et plus grands de beaucoup que ceux qui y ont poussé nos pères. Lors même que nous accorderions qu'il est eu tort au commencement de cette lutte, le courage et l'héroïsme qui lui ont été le tort est devenu droit, et ils se dressent maintenant, devant l'étonnement et l'admiration du monde, comme un noble assemblage de héros patriotiques. Décormais ce seront leurs exploits qu'on oubliera les Thermopyles.

«Quand j'ai quitté à l'exécution de John Brown (accusé et convaincu de trahison devant des juges et un jury impartiaux, et qui, par parenthèse, a depuis été fait Dieu), j'étais fier de la petite part que j'ai pris à cet événement, parce que je croyais avoir fait mon devoir, et que j'avais aidé mon pays à faire un acte de justice. Mais ce qui était un crime pour le pauvre John Brown est maintenant considéré (par eux-mêmes) comme la chose la plus grande et la seule vertu du parti républicain tout entier. Etrange transformation ! Le vice devient vertu simplement parce qu'il est le patronage d'un plus grand nombre !

« Je pensais alors, comme aujourd'hui, que les abolitionistes étaient les seuls traîtres du pays, et que le parti tout entier méritait le même sort que le pauvre vieux Brown ; non parce qu'ils veulent abolir l'esclavage, mais à raison des moyens qu'ils ont toujours tenté d'employer pour effectuer cette abolition. Si Brown était vivant, je doute qu'il voulût tourner l'esclavage contre l'Union. La plupart, ou beaucoup du Nord maudissent l'Union ; cela ouvertement, si le Sud doit se rallier en conservant un seul des droits qui lui sont garantis par tous les liens qu'autrefois nous regardions comme sacrés. Des gens du Sud n'ont pas à choisir. C'est l'extermination ou l'esclavage pour eux-mêmes (soit pire que la mort). Mon choix est fait.

« J'ai aussi beaucoup étudié pour découvrir sur quel fondement le droit pour un Etat de se séparer a été dénié, lorsque notre nom même, d'Etats-Unis, et la déclaration d'Indépendance, prévoient la sécession. Mais ce n'est pas ici le moment de discuter. J'écris à la hâte. Je sais qu'on me traverait de folie si j'entreprenais une pareille tâche, quand de ce côté j'ai nombre d'amis et tout pour me rendre heureux ; quand ma profession seule m'y a gagné un revenu de plus de vingt mille dollars par an, et quand une grande ambition personnelle dans ma profession m'y ouvre un si large champ à mon avenir.

« De l'autre côté, le Sud ne m'a jamais accordé un mot de faveur, c'est un pays où je n'ai pas un ami excepté sous le sol ; un pays où je ne pourrais être que soldat ou mendiant. Tout abandonner du premier pour le dernier, sans parler de ma mère et de mes sœurs que j'aime si tendrement quoiqu'elles aient des opinions si différentes des miennes, paraît insensé ; mais Dieu est mon juge. J'aime la justice plus qu'un pays qui la renie ; plus la renommée que la richesse ; plus (que Dieu me pardonne si j'ai tort !) le chemin du bien, fût-ce celui de la proscription, que le repos au foyer. Je n'ai jamais été sur un champ de bataille ; mais, oh ! mes concitoyens ! si vous pouviez tous voir la réalité ou les effets de cette horrible guerre, comme je les ai vus (dans chaque Etat sauf en Virginie), je suis que vous pourriez comme moi, et vous prieriez le Tout-Puissant d'inspirer au Nord un sens de droit et de justice (n'eût-il pas un seul instant de pitié) et d'apaiser cette soif de sang entre nous qui chaque jour devient plus ardente. Hélas ! pauvre pays ! sans doute qu'il succombe à la fatalité qui le menace ! Il y a quatre ans, j'aurais donné mille vies, pour le voir rester, comme je l'avais toujours connu, puissant et uni. Et aujourd'hui encore, je ne garderais ma vie comme rien pour le voir ce qu'il était. Oh ! mes amis, si les terribles scènes des quatre dernières années n'avaient jamais eu lieu, ou si ce qui s'est passé n'avait été qu'un rêve dont nous puissions aujourd'hui nous réveiller, avec quel débordement de cœur bénirions-nous Dieu et crierions-nous pour qu'il nous continuât ses faveurs ! Combien j'ai aimé le vieux drapeau. Il y a quelques années, il n'en était pas un autre plus pur et plus immaculé dont le monde pût s'en orgueillir. Mais depuis, j'ai vu et j'ai entendu ces actes de sang dont il a été fait l'emploi, j'ai pleuré de penser ce qu'il était devenu. Oh ! combien j'ai tardé à voir les taches de fange, de sang et de mort qui souillent ses plis, qui souillent sa beauté et ternissent son honneur. Mais non, jour par jour il a été traîné de plus en plus bas dans la cruauté et d'oppression, jusqu'à ce que, aujourd'hui, à mes yeux, ses brillantes zônes rouges me semblent des raies de sang à la face du ciel. L'ancien objet de mon admiration et ses gloires m'apparaissent comme un rêve. Mon amour aujourd'hui est pour le Sud seul. Et je ne regarde pas comme un déshonneur de tenter de faire un prisonnier de cet homme, à qui il doit tant de misère. Si je réussis, je m'y réfugie sans un sou. On dit qu'il a trouvé ce *dernier José* dont le Nord a si longtemps fait une moquerie et où il s'est efforcé si longtemps de pousser, oubliant que ce sont des frères, et qu'il est impossible de pousser un ennemi à la force. Si j'y arrive, sain et sauf et vous verrez si je dis vrai, je demanderai ardemment qu'il me soit permis de triompher, ou de mourir dans le même *fossé* où il doit périr.

« *Un confédéré en service sous sa propre responsabilité.*

« Signé : J. WILKES BOOTH.»

Il paraît résulter de cette lettre que la conjuration dont Booth était la tête n'avait primitivement pour objet que de faire le Président prisonnier. On a vu déjà qu'un nommé arrêté à Baltimore a déclaré qu'il avait fait partie d'une conspiration ayant pour but d'enlever Lincoln pour obtenir en échange la relaxation de tous les confédérés prisonniers du Nord. Il y a probablement connexion entre ce fait et le projet révélé par la lettre de Booth. Comme le plan primitif s'est transformé, c'est ce que révélera sans doute la suite de l'enquête.

—Nous apprenons que l'hôtel Côté [illegible], qui est un des marchands les plus actifs de cette ville, se propose d'ériger un vaste magasin, au coin nord des rues Boulvardes et Cascades.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.—Nous avons reçu la livraison d'avril de cette publication. Elle contient la suite de l'intéressant roman de M. de Boucherville qui s'intitule [illegible] ; *Nos maisons de campagne*, par M. J. M. Lemoine ; *Les événements du siècle* par M. E. Rameau et une pièce intitulée. *La sentinelle* par M. E. Blais et [illegible].

CORRESPONDANCE.

COMTE DE SHEFFORD 25 Avril 1865.

M. le Rédacteur,

Beaucoup de gens pensent que la charge de maire d'une municipalité ne tire à aucune conséquence ; qu'il importe peu on point, par qui elle est exercée ; que la moindre individualité peut le remplir sans inconvénient ; que pourvu que ne personnage ait une barbe quelconque, des lèvres à double renforts, symétriquement étagées, un nez pincé, couvert de poils raides et durs, des yeux ne signifiant rien et un front *idem*, tel que le maire du Township de Roxton, cela suffit.

D'autres pensent autrement.

Vous vous rappelez sans doute que lorsque vous étiez encore enfant, vous preniez quelque fois une patate quelconque, vous y fichiez quatre petits bouts de bois appointis, deux pour figurer les jambes et deux pour figurer les bras, et qu'alors élevant votre œuvre au dessus de votre tête, vous poussiez un cri de triomphe en disant : voilà un homme !

C'est ainsi que pensent certains hommes du village de Roxton Falls, à l'égard de leur maire.

Au moral ces deux maires sont singulièrement identiques savoir : zéro, zéro, zéro !

Le dix-neuf avril, courant, j'assistais à Waterloo, à une session spéciale du conseil du comté de Shefford.

Ce conseil était ainsi assemblé pour débattre une grrrrande question ! celle d'octroyer des certificats pour licence d'auberge.

Tout naturellement les deux maires de Roxton y assistaient en grande tenue ; pouvaient-ils s'abstenir lorsqu'ils s'agissait de licences d'auberges ? Allons donc ! Ce serait faire injure à leur dévouement que de penser le contraire.

Une pétition, signée de M. Narcisse Trudeau, maire du township de Roxton, de M. M. William Shaw, Thomas Jackson, E. St. Jacques, W. Farley, et d'environ trois cents autres personnes, demandant qu'il ne fût pas accordé de certificats pour licence d'auberge dans Roxton, et à laquelle étaient annexé deux résolutions, l'une du conseil du village et l'autre du Township de Roxton, priant ces deux maires, pour le même objet, fut mise devant le conseil.

Vous croyez que M. Trudeau, après avoir signé cette pétition le premier, après avoir reçu de son conseil, la prière de s'opposer énergiquement à l'octroi de ces certificats dut bondir sur son siège et tonner en faveur de cette pétition ? Alllons donc !..... Prenez vous Monsieur Trudeau pour un simple, le plus simple des mortels, même ? Ah ! vous vous trompez étrangement.

En voyant tant de personnes demander, dans un long cri de l'âme, la suppression dans Roxton, d'un trafic qui plonge tant de familles dans la misère et la douleur, M. Willard, secondé par M. Cunningham fit motion,

Qu'aucun certificat pour licence d'auberge ne fut accordé à Roxton.

Vous croyez peut être, que M. Trudeau, *l'illustre* maire du township de Roxton, vota pour cette motion, avec un empressement fébrile ? Mais vous ne le connaissez donc pas du tout, que vous le prenez toujours pour un homme ordinaire !

Eh bien ! non ; Monsieur Smith de North Ely, un homme heureux, *bienheureux*, secondé par M. NARCISSE TRUDEAU, fit motion en amendement, que des certificats pour licences d'auberge fussent accordés à Mme. Carpentier, Mme. Chicoine et M. McGrail, c'est à dire à tous ceux qui en demandaient.

En secondant cet amendement, M. Trudeau crut devoir s'expliquer ; ce qu'il fit en ces termes :

« Comme de raison aujourd'hui, j'ai signé cette requête, même sachant qu'il en aurait pu s'ailleurs, j'avais rien à dire certainement. Mé comme de raison aujourd'hui, si yes a ailleurs les gens de Roxton gênés en chercher ; en voyant à Roxton, le prix n'est pas si élevé, et la municipalité n'tir'ra t'un profit si j'sus t'en miliarité, certelment, j'n'aurai rien z'à dire.»

Après ce brillant effort oratoire, M. Trudeau prit son siège avec un air prodigieusement satisfait de lui-même.

Monsieur Wood devait prendre la parole à son tour.

Ainsi que le chat mollement couché sur vos genoux, s'arrondit le dos en faisant entendre son doux ron, ron, prend l'air du monde le plus innocent, pendant que, cependant, ses griffes cherchent furtivement les chairs de votre jambe,—Monsieur Wood, lorsqu'il veut faire passer quelques grosses iniquités, prend l'air du monde le plus patelin, le plus innocent ; il fait un petit effort pour amener le sourire sur ses lèvres, pendant que ses yeux vous enveloppe dans une longue caresse. Oh ! alors, gare à vos jambes, car ses griffes en cherchent furtivement les chairs pour s'y introduire.

M. Wood prit donc la parole pour démontrer que les signatures de la pétition de Roxton, n'avaient pas été prises de façon à laisser aux personnes qui les avaient données, l'indépendance désirable. Il ne réussit qu'à soulever la pitié des honnêtes gens.

En examinant attentivement la figure de ces deux hommes, il me semblait y voir, écrite en lettre pourpre, le mot « cruche ».

Des licences, autant qu'il en fut demandé, furent imposées à Roxton.

Je quittai de dégoût, la salle des délibérations, avec le cœur rempli de sentiment de profonde tristesse. Il me semblait entendre, s'élever vers le ciel, le cri de détresse d'innombrables victimes, mais hélas disparaît, même avant que d'avoir été nées, leurs lèvres, la coupe fatale où elles trouvent leur raison ; les victimes de misère et d'infâmie, affamés par le salaire, tremblant que l'on éloignât d'eux, la cause de leurs maux.

Pardonnez toutes ces plaintes pleines de larmes, il me semblait entendre retentir à mes oreilles, une voix intérieure, ressemblant fort à celle des Maires de Roxton, répondant à ces malheureux.

« Buvez ! buvez ! jusqu'à ce que vous soyiez plongés dans le plus profond abîme, nous aimons à vous voir malheureux ; buvez ! buvez ! jusqu'à ce que vous vous soyez dépravés jusqu'au plus abject abrutissement, car nous en tirons un profit ; buvez ! buvez ! toujours ! car c'est dans votre ivresse seule que vous nous prenez pour des personnages ! »

Horreur !.....

Tirons un voile sur tant d'iniquité accumulées, et laissons ces hommes dans la solitude de leur nullité ; le remord viendra peut-être un jour ébranler leur conscience, à la vue des maux de leurs victimes. Alors commencera pour eux le châtiment.

Votre tout dévoué,

PICOSSE.

A une assemblée publique des habitants de la paroisse de St. Jean Baptiste de Rouville, tenue en Salle du Presbytère, Dimanche, le 22 d'avril 1865, à l'issue de la messe, sur convocation du Maire de la paroisse, aux fins de venir en aide aux inondés de Sorel et l'isle de Pads ; Messire Harey ptre. curé fut nommé President, C. S. Gigon, Secrétaire et le Dr. Béique, Trésorier, après que M. le président eut expliqué le but de l'assemblée et fait un résumé des pertes considérables souffertes par ces personnes ; il fut unanimement résolu :

« Que cette assemblée a appris avec douleur les pertes causées par le vent et l'inondation aux Iles de Sorel ; et sympathise bien cordialement aux malheurs de ses habitants, et que dans le but de leur procurer quelques secours, qu'il soit fait une collecte dans cette paroisse par les personnes ci-après nommées : MM. François Rémi, Godefroy Cadieux, Michel Marceaux et Israel Brillon pour le nord de la rivière ; MM. J.-Bte. Gaboury, Félix et Joseph Lemonde, et Jos. Dusseault pour le sud de la rivière ; MM. Ch. Blanchard, père, U. Dessautels, Fra. Robert, maire, et Guil. Saurette, père, pour le rang des Trente ; MM. D. Guertin, et C. Forent pour les Soixante ; MM. Isaac Blanchard et T. Giard pour le Cordon et la Montagne ; et que le montant de cette collecte soit remis au trésorier pour ensuite être remis au comité de secours à Sorel.

P. HEVEY, ptre., président.

C. S. GIGON, secrétaire.

St. Jean-Baptiste, 24 avril. 1865.

Dans la chambre des communes, le lendemain de la discussion dont nous venons de parler, les explications suivantes furent données :

« LORD ELCHO dit que comme il avait raison de croire qu'une députation venait en ce moment du Canada pour s'entendre avec le gouvernement de Sa Majesté sur la défense de ce pays, il désirerait savoir du secrétaire pour les colonies si le parlement sera consulté avant qu'aucun engagement ne soit pris par les ministres de sa Majesté tendant à engager le crédit du gouvernement métropolitain, pour l'érection des fortifications sur terre ou sur mer, au delà de ce qui a déjà été mentionné, savoir, une dépense de £300,000 pour fortifier et armer Québec. (Ecoutez.)

« M. CARDWELL.—La somme de £300,000 est formée en deux sommes, £200,000 pour les fortifications de Québec, et £100,000 pour les fortifications de Québec et de Montréal. Quand nous avons communiqué au gouvernement canadien notre intention d'inclure dans les estimés un vote pour améliorer la défense de Québec, nous avons exprimé l'espoir que nous pourions nous en remettre au Canada lui-même pour l'érection des fortifications de Montréal et nous avions dits que nous étions prêts à fournir l'armement de Québec et de Montréal. Quant à la question faite par mon noble ami, j'ai reçu avant hier une minute officielle du conseil exécutif du Canada nommant quatre ministres « pour aller en Angleterre pour « conférer avec le gouvernement de Sa Ma- « jesté, en autres choses, sur les préparatifs « nécessaires pour mettre le Canada en état « de défense, dans le cas d'une guerre avec les « Etats-Unis, et sur la part qu'y prendrait la « Grande Bretagne et le Canada.

« Dans la conférence qui aura lieu entre le gouvernement de Sa Majesté et ces messieurs, il ne sera pas au pouvoir et nous en sommes heureux, il ne sera pas au pouvoir du gouvernement de Sa Majesté de lier le parlement, sans la sanction de ce parlement faite en connaissance de cause. Nous ne dépasserons point les limites qui s'imposent au devoir et à la responsabilité de l'exécutif et quand la conférence aura abouti à un résultat quelconque, il sera de mon devoir de profiter de la première occasion pour faire connaître ce résultat au parlement.»

Nous venons d'apprendre avec douleur la mort de M. l'abbé T. B. Pelletier, qui est décédé ce matin, vers huit heures. Le peu de détails que nous avons appris sur ce triste évènement nous donne à croire que le défunt a succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante.

Les talents hors ligne, ainsi que les nombreuses qualités que possédait à un haut degré le regretté défunt, feront de sa mort une véritable perte pour le clergé canadien.

Journal de Lévis du 25.

A Beloil, le 25 du courant, Prudent Male, ecr. J. P. à l'âge de 50 ans. M. Halot était un des plus respectables citoyens du district de Montréal et cette nouvelle affligera tous ceux qui ont eu des relations avec lui. Il était d'un commerce très agréable, et il exerçait une grande influence dans sa localité. Son conseil avait du poids, parce qu'il avait un jugement sûr et juste, et qu'il était accompagné du bon exemple.

—On écrit de la Suisse, le 16 courant :

« La journée du 15 a été une journée de deuil pour les catholiques ; l'Angleterre a perdu ce jour le Cardinal Wiseman, et la Suisse le célèbre P. Théodose. Le fondateur des Sœurs de la Sainte Croix, le grand prédicateur et infatigable restaurateur de l'ordre social par la charité catholique, le modèle des jésuites, dont l'activité étendait de la Suède jusqu'à la capitale de l'Autriche, a succombé subitement le 15, à son ermitage d'Appenzell à Sleiden, dans le canton d'Appenzell, où il était de passage. Le R. P. Théodose n'avait que 47 ans. C'est une perte irréparable pour la Suisse, pour l'Allemagne et pour le monde catholique.»

Nouvelles et Faits Divers.

Souscription en faveur des Inondés.

(*Suite.*)

Dr. M. Tarcot, $10 ; Sœurs de la Présentation, $10 ; G. C. Dessaulles, $10 ; H. W. Chagnon, $10 ; L. Sarazin, $10 ; B. Flinn, $10 ; Dame Veuve L. Archambault, $6 ; F. A. Larocque, $5 ; Maynard & Co $5 ; P. Bachand, $5 ; M. Costan, $5 ; M. Buckley, $5 ; F. X. Laforce, $5 ; Réd. M. Brieu, $4 ; Réd. M. Durocher, $4 ; M. Laliberté, $4 ; Jos. Clapin, $3 ; Dr. J. Duvert ; $3 Dr. Buckley, $2 ; P. E. Leclère, fils, $2 ; Pierre Chartier, $2 ; M. Lanctôt, $2 ; Edmond Boivin, $2 ; J. B. Bourgeois, $2 ; Léon Lebonté, $2 ; T. Belanger, $2 ; M. Préfontaine, $2 ; J. P. Pageulo, $2 ; C. Martel $2 ; Léonard Beaudry, $2 ; M. Gougé $1 ; M. Paillé, $1 ; L. P. Boivin, $1 ; P. L. Robitaille, $5 ; Une amie, $1.50 ; Hyacinthe Dussault, une charrue.

AVIS DE L'ADMINISTRATION.—Le *Courrier* ne paraîtra qu'une fois la semaine prochaine, mercredi. Nos abonnés voudront bien nous le pardonner, vu que nous sommes obligés de retarder le déménagement de notre atelier typographique de quelques jours, pour des raisons tout à-fait imprévues.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de H. J. Doherty, Ecr., marchand. Une visite à son magasin convaincra ensuite de la grande réduction de ses prix sur le coton.—*Voir l'annonce.*

LECHO DU CABINET a publié dernièrement une notice biographique sur la Sœur Bourgeois, fondatrice de la congrégation de Notre-Dame, en même temps l'administration adressait aux abonnés un portrait de la Révérende Sœur, qui est une des primes qu'elle avait promise.

Nous serions reconnaissant aux Directeurs de l'ECHO s'il nous faisait le plaisir de nous en adresser un exemple.

BÉNÉDICTION D'ARMES.—Hier matin, vers huit heures, suivant ce que nous avons déjà annoncé, a eu lieu, à l'Eglise Notre-Dame, la bénédiction des armes de la compagnie du Capt. Nadeau, qui doit partir demain pour la frontière. L'intérieur de l'Eglise, splendidement pavoisé, présentait un coup d'œil magnifique. Après une messe solennelle, M. l'Abbé Ganthier, Vicaire de Notre Dame, adressa aux volontaires un discours très approprié.

Sur l'invitation qui lui en avait été faite, M. Adolphe Hamel, de Québec, a présidé aux chœurs organisés pour la circonstance.

Tous les officiers volontaires de Lévis étaient présents, ainsi que plusieurs de ceux des différents bataillons de Québec.

Après la messe, les volontaires sont allés saluer M. l'Abbé Deziel qu'une indisposition avait empêché d'assister à la cérémonie.

Nous avons admiré la précision avec laquelle la compagnie exécutait ses divers mouvements. Cela fait d'autant plus d'honneur à l'instructeur, M. Masicotte, élève diplômé de l'école militaire de Québec, que la plupart de ces volontaires n'ont commencé leurs exercices qu'après avoir reçu l'ordre de partir pour la frontière.

Ils ont dû s'embarquer le 26, pour Windsor, lieu de leur destination.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux défenseurs de la Patrie !

Journal de Lévis.

ACQUISITION DE PRIX.—On nous apprend que les Messieurs du Séminaire de Québec ont fait avant hier l'acquisition d'un lot de terre d'une étendue de 42 arpents en superficie, sur le chemin de la Grande Allée, en face de l'asile de Ste. Brigitte et appartenant à la Corporation de Québec, pour le prix de £6,500. Il paraît que ce terrain va être converti en un jardin botanique. Ce lot de terre a été vendu à l'encan avec 4 autres.—*Canadien.*

UNIVERSITÉ A MONTRÉAL.—Depuis vendredi dernier, il est rumeur que l'établissement d'une Université à Montréal, que notre Vénérable Evêque devait traiter à Rome entr'autres affaires, a été refusé par Sa Sainteté. Il paraît que la principale raison qui a motivé ce refus est qu'une Université en cette ville ruinerait l'Université Laval qui a été fondée à si grands frais ; et que les Cardinaux, qui ont eu à se prononcer sur cette grave question, ont suggéré divers moyens de conciliation pour accorder, autant que possible, les intentions bienveillantes qu'avait eues Mgr. de Montréal en travaillant à procurer à sa ville Episcopale une Institution qui lui paraissait nécessaire, en égard aux circonstances dans lesquelles elle se trouve placée.

INCENDIE.—Dimanche dernier le feu a éclaté dans le magasin de M. Ch. Stébène, commerçant à Farnham ; la maison a été réduite en cendres. L'élément destructeur a également consumé la demeure de E. Clément, ecr., N.P. du même lieu, et une autre maison dont nous ne connaissons pas le propriétaire.

—Un journal d'Halifax mentionne comme une rumeur dont il ne veut pas prendre la responsabilité, qu'il paraît que 10,000 miciens de la Nouvelle-Ecosse vont être enrôlés afin d'être tous prêts à servir au premier besoin.

Le Canadien dit que dans le bureau du Shériff de Montréal, plusieurs saisies ont été faites d'une grande quantité de débris de meubles, de fragments de voitures, grossièrement rapiécés, et qui ont été vendus à l'encan. A Rattimore, deux mulets vivants ont été vendus à la Sûreté, sur le même épave. Malgré cette saisie, [illegible] de Mai de 1865. Il a été trouvé un bateau intact et chargé d'effets qu'il serait de la dérive.

—Une jeune fille est dernièrement morte à St. Louis pour avoir pris de l'arsenic, afin de paraître plus belle.

Naissances.

A Montréal, le 19 avril, la Dame de Mons. Elie Desmarais, a mis au monde une fille.

A Coaticook, jeudi dernier, la Dame de L. S. Boivin, Ecr., marchand du lieu, une fille.

Décès.

A Montréal, le 26 du courant, Agathe Henriette Huguet-Latour, épouse de M. Augustin Poirier, et veuve en premières noces de feu Duncan Cameron Macdonell, ecr., et mère de Peter L. Macdonell, Ecr., assistant greffier de la Cité, à l'âge de 70 ans et 2 mois.

Le 23 courant, au Couvent du Sacré-Cœur, Sault-au-Recollet, Marie-Emilie-Henriette, fille aînée de H. Lionais, Ecuyer, de Montréal, religieuse du Sacré Cœur, à l'âge de 29 ans et 9 jours.

CONTAT

POUR LE TRANSPORT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au MAITRE-GENERAL DES POSTES, seront reçus à Québec, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le CINQ MAI, prochain, pour le transport de la Malle de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour QUATRE ANS, depuis le PREMIER JUIN prochain, entre

LA BAIE DU FEBVRE ET SOREL, trois fois par semaine.

Le transport devra être fait dans une voiture convenable. Des avis imprimés contenant des informations pour les conditions du contrat proposé pourront être vus, et des blancs de soumission pourront être obtenus aux principaux bureaux de poste sur la route.

EDWIN KING,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes.
Montréal, 5 avril, 1865. } 3f.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,

Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.

Rue Ste. Marie, voisin de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai.

HENRY BARBEAU.

St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

CORPORATION DE ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC.

Est par le présent donné que les rôles de perception de la municipalité de la Cité de St. Hyacinthe sont complétés et qu'ils sont maintenant déposés au bureau du soussigné. Toutes personnes y mentionnées comme sujettes au payement des Contributions sont requises d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les vingt jours de cette date, sans avis ultérieur.

B. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 1er Avril 1865. }

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, montant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses non-érigées.

Cette maison a toujours été occupée pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.

Conditions très libérales. S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. R. ST. JACQUES.

St. Hyacinthe 14 avril 1865.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin de 20 ou 24 pieds de front sur 36 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de St. Hyacinthe, vis-à-vis le marché.

S'adresser à ce bureau.

8 Mars 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.

Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Fellen & Fellen, Block Beckett, sur le Quarré.

N.B. Aucuns papiers émis, à moins que les coûts requis légalement aient été payés d'avance.

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a ordonné que de nouveaux Avis Hebdomadaires soient publiés et donnés aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De très avis devront paraître chaque lundi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances,
DOUANES.

Québec 26 Avril 1865.

EN conformité à Ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte entériné ci-dessus devait, ce jour être de 21 à 100, lequel percentage ci-dessus devra être constitué jusqu'au prochain Avis hebdomadaire, et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

PERDU.

Un GRAPELET renfermé dans 1 [illegible] ROUGE vis-à-vis ; du Chaplet se monte [illegible] et les grains sont d'un bois noir [illegible] celui qui le rapportera à ce bureau sera libéralement récompensé.

SOCIETÉ D'AGRICULTURE DU

COMTE DE ROUVILLE.

Prix offerts aux souscripteurs.

1e *classe, Pour la terre la mieux tenue ; 4 prix,* 8, 6, 4, 3, *piastres.*

2e *classe. Pour deux arpents de bled ; 7 prix,* 8, 6, 5¼, 5, 3, 2, 1 *piastres.*

3 *classe, Pour un arpent de Bled-d'Inde ; 7 prix* 8, 6, 5¼, 5, 3, 2, 1 *piastre.*

4e *classe, Pour 1 arpents de Prairie Nouvelle ; 7 prix,* 8, 6, 5¼, 5, 3, 2, 1 *piastre.*

5e *classe, Pour ½ Arpent de Fèves ; 5 prix,* 6, 5, 4, 2, 1 *piastre.*

6e *classe, pour ½ arpent de terre semé en Oignons 3 prix,* 6, 5, 4 *piastres.*

7e *classe, Pour ½ arp. de Betteraves, Carottes, Navets ou Panais, semés indistinctement ; 7 p.,* 8, 7¼, 7, 6, 4, 3, 2 *piastres.*

8e *classe, Pour trois arpents de pois ; 6 p.,* 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*

9e *classe, Pour 3 arp. d'Avoine ; 6 p.,* 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*

10e *classe, Pour 1 arp. de Lin ; 7 p.,* 6, 5¼, 5, 4¼, 4, 3, 2 *piastres.*

11e *classe, Pour ½ arp. de Lin ; 4 p.,* 5, 4, 3, 2 *piastres.*

12e *classe, Pour 2 arp. d'Orge ; 6 p.,* 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*

13e *classe, Pour 10 arpe. de Pacage, 7 p.* 5, 4½, 4, 3½, 3, 2½, 2 *piastres.*

14e *classe, Pour 30 Carottes ou Betteraves avec 50 Oignons plantés pour la graine, 7 p.,* 4. 3½, 3, 2½. 2, 1½; 1 *piastre,*

15e *classe, Pour ½ arp. de Terre planté en Tabac ; 7 p.,* 4, 3½, 3, 2½, 2, 1½, 1 *piastre.*

16e *classe, Pour 1 arpent de Pomme de Terre ; 7 p.,* 6, 5½ 5, 4½, 4, 3½, 3 *piastres.*

17e *classe, Pour le meuleur Etalon ; 8 p.* 8, 7, 6, 5 *piastres.*

18e *classe, Pour la meilleure Jument Poulinière avec son Poulain ; 7p.,* 6, 5½ 5, 4½, 4, 3½, 3 *p.*

19e *classe, Pour un Poulain de 2 ans, 4 p.,* 3, 2, 1½, 1 *piastre.*

20e *classe, Pour un Poulain d'un an ; 4 p.,* 3, 2, 1½, 4 *piastre.*

21e *classe, Pour 1 Taureau âgé de 2 ans 7 p.,* 6, 4, 3, 2 *piastres.*

22e *classe, Pour un Taureau d'un an ; 4 p.* 6, 4, 3, 2 *piastres.*

23e *classe, Pour la meilleure Vache à lait : 7 p.* 6, 5½ 4½, 4 3½ 3, 2 *piastres.*

24e *classe, Pour 1 Génise d'un an ; 4 p.,* 4½, 3½, 2½, 2 *piastres.*

25 *classe, Pour une Génise de 2 ans 4 p.,* 4½, 3½ 2½, 2 *piastres.*

26e *classe, Pour un veau du printemps ; 4 p.,* 4½, 3½, 2½, 2 *piastres.*

27e *classe, Pour un Cochon entier de l'année qui devra être hiverné ; 4 p.,* 4, 3, 2, 1 *piastre. Mais ces prix ne seront payés qu'en Mars, et un certificat sera donné au Secrétaire que le dit Cochon est vivant et intier.*

28e *classe, Pour une Truie de l'année ; 4 p.,* 4, 3, 2, 1 *piastre. Ces prix ne seront payés qu'en Mars, et un certificat sera donné au Secrétaire que la dite Truie est vivante.*

29e *class, Pour un Bélier d'un an ; 5 p.,* 5, 4, 3, 2½, 2 *piastre.*

30e *classe, Pour un Bélier du printemps, 5 p.,* 5, 4, 3, 2½, 2 *piastres,*

31e *classe, Pour un vieux Bélier, 5 p.,* 5, 4, 3, 2½, 2 *piastres*

32e *classe, Pour 2 vielles Brebis ; 5 p.,* 3½, 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*

33e *classe, Pour 2 jeunes Brebis du printemps ; 5 p.,* 3½, 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*

34e *classe, Pour 2 jeunes Brebis d'un an ; 5 p.,* 3½, 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*

35e *classe, Pour 20 lbs. de Beurre ; 5 p.,* 1½, 1½, 2½, 1, 50 cents.

36e *classe, Pour 25 lbs de sucre en pain ; 5 p.,* 2, 1½, 1½, 1, 1½ 50 *cts.*

37e *classe, Pour 10 verges de grosse étoffe canadiennes pressée, foulée et rasée ; 6 p.,* 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

38e *classe, Pour 10 verges de Flanelle pure laine blanche ou de couleur ; 6 p.,* 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

39e *classe, Pour 10 verges de petite Etoffe brute point foulée ; 6 p.,* 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

40e *classe, Pour 10 verges de Toile canadienne 7 p.,* 2½, 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

41e *classe, Pour 10 verges de Toile Canadiene de couleur ; 7 p.,* 2½, 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

42e *class. Pour 20 lbs fromage ; 5 p.,* 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

43e classe, Le Major Campbell Président de cette Société, offre un prix de 10 piastres pour les deux meilleures arpents de terres semée en Carottes, Betteraves ou Navets.

44e classe, Le Major Campbell offre un prix de 5 piastres pour le meilleur instrument aratoire.

REGLEMENTS.

1o. Aucun compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe. Aucun prix ne sera donné à moins que l'animal ou effet ne le mérite. Les animaux ou effets qui ont déjà remporté un prix aux exhibitions précédentes n'auront plus de prix dans la même classe, ainsi que pour la terre la mieux tenue.

2o. Le compétiteur n'aura droit à un prix à moins que l'animal exhibé n'ait été en mains un mois avant l'exhibition en sa possession excepté les étalons qui devront être dans le comté depuis le 1er Mai dernier et qui ont servi les juments.

3o. Les étoffes, toiles, flanelles, beurre, fromage, sucre, et autres effets exhibés auront été faits ou manufacturés par les compétiteurs dans leurs maisons avec leurs produits dans le comté, et il est de plus entendu que les étoffes et toiles seront filées et tissées par les compétiteurs eux-mêmes dans leurs propres maisons.

4o. Des prix extra seront accordés pour des effets de manufactures, Broderies, Peintures et des instruments d'agriculture.

5o. Il faut que les pièces d'étoffe, flanelle et toile soient apportées toutes entières.

6o. Il ne sera pas permis de diviser les pièces d'étoffes, flanelles et toiles en plusieurs coupons et de les exhiber par diverses personnes. Si une telle fraude est découverte, les individus qui s'en rendront coupables perdront les prix qu'ils auront mériter.

7o. Les exposants qui se tiendront près des juges pendant leurs examens et qui leur indiqueront leurs effets ou animaux perdront leurs prix.

8o. Pour être membre de cette société il faut avoir souscrit et payé au moins 1 piastre, le ou avant le 1er Juin prochain au Président ou au Directeur du district résidant le souscripteur.

9o. Les entrées pour les 16 premières classes et pour les 43 et 44e classes qui sont de 50 centins par chaque entrée seront payées le ou avant le 16 juillet prochain au Trésorier ou au Directeur de l'un paroisse.

10o. La visite des 16 premières classes et des 3e et 44e classes commencera le 17 juillet prochain au matin par la paroisse de St. Hilaire St. Mathias, Ste. Marie, Ste. Angèle, St Jean-Baptiste, St. Césaire, Ange-Gardien et St. Paul.

11o. L'exposition des 26 dernières classes d'animaux et effets aura lieu à Rougemont le 27 septembre prochain à 10 heures de l'avant midi sur la propriété de Michel Frégeau Ecr.

12o. Aussitôt l'exposition terminée, il y aura une vente par encan ou de gré à gré de béliers, brebis cochons veaux et autres animaux des plus belles races.

13o. Les compétiteurs reconnaissent qu'ils ne pourront pas avoir de prix pour les légumes étant plus de deux années consécutives sur le même terrain.

F. X. BEIQUE, *Vice-Président*

J. B. ST. ONGE, *Secrétaire-Trésorier.*

St. Césaire, 26 Mars 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.

Par G. J. A. Vallée.

Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien

TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement d'*herbes* et de *racines sauvages*, peut être pris par l'adulte comme l'enfant ; il est infaillible contre la toux, coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons du Bronche, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remede est le meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'oeil, des paupières et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires. c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouveront l'efficacité des remèdes, allez chercher un pamphelet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivières.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme la plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médécin, dans sa pratique privée pendant quatorze ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,

Dr. G. J. A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT.

A le Dr. Vallée, Trois-Rivières,

Monsieur,—Je ne saurais trop recommander votre *Elixir de la Forêt* ; son efficacité pour la toux me paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir ; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remede.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec*

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée " Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'*espace de huit jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommendation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance : *Si vous désirez être guéris sûrement et rapidement* procurez-vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée.

L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—12m.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B. MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

Situations Demandées.

Un homme et son épouse, en état de tenir une bonne école Française et Anglaise, et d'enseigner le piano, désirent trouver une situation comme tel. De plus l'homme peut remplir la fonction de Maître Chantre, et même celle de Bédeau.

Pour plus ample information s'adresser au Rév. M. Poulin, à l'Evêché de St. Hyacinthe.

34 Mars, 1865.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux. déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ces Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations Moulins à Battre exécutées avec soin diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

A CEUX QUI VEULENT ACHETER!

IMMENSE ASSORTIMENT A BON MARCHE!

V. Coté,

MARCHAND DE CUIR, HARNAIS, CHAUSSURES

EN GROS ET EN DETAIL.

MARCHANDISES SECHES,

PLACE DU MARCHE, ST. HYACINTHE.

PLACE DU MARCHE, ST. HYACINTHE.

M. Coté, tout en offrant ses remerciments à ses nombreuses pratiques, prend la liberté d'attirer leur attention sur son Assortimen de Chaussures, Bottes, Bottines, Souliers, Savattes, de toute grandeur, de tout prix et de toute qualité ; Cuirs, à Semelles, à Harnais, Veau français, patent, etc., etc.; Harnais de luxe et de travail, en main et faits à demande ; le tout à bon marché : Marchandises Sèches, Draps, Casimires, Mousselines, Soies, Cotons, Rubans, et une grande variété d'articles, trop longs à énumérer.

☞ **N'oubliez pas de visiter le Magasin de M. Coté avant d'aller ailleurs.**

1er Décembre, 1864.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RANTOUL,

Agent-Général pour le Canada,

MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à faire leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE CADENAS

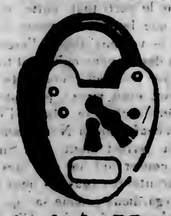

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞ CUILLER ASSORTIS. ☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX.
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES.
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC.
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRILL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU.
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER, *coloneurs et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ. Poire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleur et grandeurs assorties.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergeté.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spear et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Amérie.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON
" OLD HYSON.
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
PMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES de de
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPECES.
Etc., Etc., Etc.
HUILE DE CHARBON.
A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

MICHEL GUERTIN.

EXCHANGE HOTEL.

Près du Dépôt du chemin de Fer,

ST. HYACINTHE.

HOTEL DE PREMIERE CLASSE.

M. Michel Guertin, a l'honneur d'informer le public qu'il occupe maintenant le Vaste Hôtel,

MONTREAL HOTEL

ci-devant occupé par A. MONET.

Cet Hôtel est très vaste, neuf et remarquable par sa propreté ; les chambres sont bien garnies, tout à neuf, la table bien servie ; les liqueurs de Premier Choix.

En un mot, c'est un

Hotel de Première Classe.

St. Hyacinthe, 10 octobre 1864.

MAISON DE PENSION DE 1ère CLASSE,

TENUE PAR

A. MONETTE & CIE.

COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR,

Ancienne place de Mlle. Pageau, Maison de feu O. Dirilets.

ST. HYACINTHE.

MM. A. Monette & Cie. offrent aux voyageurs une pension de 1re classe, sur un bon pied ; table bien fournie, chambres confortables, soins attentifs, et tout le confort désirable.

St. Hyacinthe, 26 Décemb

HOTEL DU CANADA,

TENU PAR

MICHEL PALARDY,

Rue Cascades, Maison St. J. S. Archambault.

M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vastes écuries.

St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

NORBERT BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien traités de sa Table et de la manière polie dont ils sont reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

LAURENT, LAFORCE ET COMPAGNIE.

No. 131,

RUE NOTRE-DAME,

ANCIENNE MAISON HERBERT.

MM. L. L. & Cie continuent leurs affaires dans l'ancienne Maison Herbert, No 131, Rue NOTRE-DAME, où ils auront toujours en mains un assortiment considérable de PIANOS et autres INSTRUMENTS de MUSIQUE, parmi lesquels figureront les meilleurs Instruments de Hazelton, Schuetze et Lindoff,—Crovestoon, de New-York—Marshall et Travez, d'Albany.

Ayant fait de nombreuses améliorations à leur Etablissement, et voulant le rendre le plus complet possible, ils ont ajouté un DEPARTEMENT de MUSIQUE à leur DEPARTEMENT de PIANOS, et ils en ont confié la direction à un de leurs Associés, M. J. A. MANSEAU (de l'ancienne Maison Boucher & Manseau,) dont les talents et l'activité sont déjà avantageusement connus du public.

L'Assortiment de ce Département ne le cédera en rien aux autres Etablissements de ce genre en cette ville.

Musique Européenne et Américaine toujours en main. Ils attendent d'un jour à l'autre de Paris un Choix de Musique Française.

LAURENT, LAFORCE & Cie

Montréal, 30 Mai, 1864.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur assure qu'il vient d'augmenter considérablement en fonctions, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

BOTTES A $2. 50.

J. F. McBRIDE,

ROUGEMONT.

Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,

☞ *En gros et en détail.* ☜

Raccommodage de toutes espèces, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.

J. F. McBRIDE.

Rougemont, Août, 1864.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent des Pilules et Onguents, étant de mes prédécesseurs, qui portent le nom de Holloway, sont informés que ces Pilules et Onguents sont contrefaits. Il n'y a aucun traité dans le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique, qui ne reconnaît pas ces mes pilules ou mon onguent, ne peut être en Amérique médicinal. Il n'y a pas d'Apothicaire qui ne vous plaise, en nous engageant, ne peut, en Canada, vendre des Etats-Unis. Je me fe pas de détection malveillant sur la fabrique qui se trouve dans la Rue de Strand sur le chemin Rue de Pat. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y a pas de Marchandises E. U. sur la boîte de pilules ou d'Onguent.

N'en achetez ce qui porte des Etats-Unis.

T. HOLLOWAY.

244 Strand, Londres.

KPICERIES DE CHOIX!

P. A. MERCIER,

Marchand de Epiceries,

120, Rue St. LAURENT, 120.

MONTREAL.

M. MERCIER a en fonds varié et considérable d'EPICERIES de toutes sortes ;

Commandes de la campagne exécutées avec ponctualité, et sous bref délai.

Avantages réels donnés aux Marchands des campagnes.

Montréal, Janvier, 1865.

J. P. CRAIG,

Facteur de Pianos,

No. 92, Rue St. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

E. CHANTELOUP,

102 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Marchands de Charqé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a avec grande capacité, pendant cept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement de GILDET BOIS et ARGENTE en CUIVRE et PERPLANC, LAMPES BOUCHES et GRABELLERES. A ses nombreux assortiments considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MACHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à mes Produits de Cuivre l'installation du GAZ, le PLOMBERIE et cuivre et attache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

A N. B. L'assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

FERMIN LEBRUN,

135, RUE St. LAURENT, MONTREAL, 135.

Vis-à-vis le Bonsecours, Coin de la Rue St. Laurent.

M. Ed. Lebrun vient nouvellement au commencement complet d'Epiceries choisies de première classe. Il tient aussi du Vins et Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Claret Wine, Jamaica Cordial, &c., &c.

Nouvelle Liqueur, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

DR. MATHIEU,

Dentiste.

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. VINCENT,

En face du Palais de Justice.

Montréal, Mai, 1863.

JOURS DE PUBLICATION
Mardi et Vendredi

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An.
PAYABLES D'AVANCE.
ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne. 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devant être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Vendredi, 3 Mai 1865. No. 19

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANOTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1864.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. S. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURGOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞Visible à toute heure.☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

MAISON DE PENSION DE 1RE CLASSE,
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR,
Ancienne place de Mlle. Pageau, Maison de feu O. Désilets.
ST. HYACINTHE.
MM. A. Monette & Cie, offrent aux voyageurs une pension de 1re classe, sur un bon pied ; table bien fournie, chambres confortables, soins attentifs, et tout le confort désirable.
St. Hyacinthe, 26 Décemb

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

MICHEL GUERTIN.
EXCHANGE HOTEL.
Pres du Depot du Chemin de Fer.
ST. HYACINTHE.
HOTEL DE PREMIERE CLASSE.
M. Michel Guertin, a l'honneur d'informer le public qu'il occupe maintenant la Vaste Hôtel,
MONTREAL HOTEL
ci-devant occupé par A. MONET.
Cet Hôtel est très vaste, neuf et remarquable par sa propreté ; les chambres sont bien garnies, tout à neuf ; la table bien servie ; les liqueurs de Premier Choix.
En un mot, c'est un
Hotel de Première Classe
St. Hyacinthe, 10 novembre 1864.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie.)
M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
NORBERT BEAULNE.
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.
Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.
Waterloo, Janvier 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe *TERRE* de 24 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois ranc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large ; une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865. —3m.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les ⅓ sont en culture, tenant d'un côté à la terre du Collège, avec la maison, grange et autres bâtisses.
Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St. Dominique ou à ce Bureau.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sur érigées.
Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.
Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,

Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.
Rue Ste. Marie, voisin de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai. *HENRY BARBEAU.*
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.
Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.
☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*
LOUIS C. BELANGER.
11 *Avril* 1865.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin de 20 ou 24 pieds de front sur 36 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de S. Hyacinthe, vis-à-vis le marché.
S'adresser à ce bureau.
8 Mars 1865.

Situations Demandées.

Un homme et son épouse, en état de tenir une bonne école Française et Anglaise, et d'enseigner le piano, désirent trouver une situation comme tel. De plus l'homme peut remplir la fonction de Maître Chantre ; et même celle de Bédeau.
Pour plus ample information s'adresser au Rév. M. Poulin, à l'Evêché de St. Hyacinthe.
34 Mars, 1865.

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. HYACINTHE.
Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.
Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :
Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges,
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.
W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.
St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

Vente Autorisée.

Sera Vendue LUNDI le QUINZE MAI prochain à DIX heures, de l'AVANT-MIDI, à la porte de l'Eglise de l'ANGE-GARDIEN une TERRE de 2 x 30 arpents située au rang St. George en la dite Paroisse de l'Ange-Gardien, appartenant à J. B. ROBERT et à son enfant mineur.
C. PEPIN, *N. P.*
St. Césaire 21 Avril 1865.

CONTRAT
POUR LE TRANSPORT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au MAITRE-GENERAL DES POSTES, seront reçus à Québec, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le CINQ MAI, prochain, pour le transport de la Malle de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour QUATRE ANS, depuis le PREMIER JUIN prochain, entre

LA BAIE DU FEBVRE ET SOREL, trois fois par semaine.

Le transport devra être fait dans une voiture convenable. Des avis imprimés contenant des informations pour les conditions du contrat proposé pourront être vus, et des blancs de soumission pourront être obtenues aux principaux bureaux de poste sur la route.

EDWIN KING,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes.
Montréal, 5 avril, 1865. } 3f.

CONTRAT
POUR LE TRANSPORT DES MALLES.

ON RECEVRA des SOUMISSIONS adressées au MAITRE GENERAL DES POSTES, à QUEBEC, jusqu'à VENDREDI MIDI, DIX-NEUVIÈME jour de MAI prochain, pour le transport des MALLES DE SA MAJESTÉ, d'après des contrats proposés, pour QUATRE ANNEES, à compter du PREMIER jour de JUILLET aussi prochain, pour les conditions ci-après mentionnées :

De MELBOURNE A WATERLOO, trois fois la semaine.

De COMPTON A EATON, deux fois la semaine.

On peut se procurer, aux principaux bureaux, établis sur les routes des endroits ci-dessus mentionnés, des avis imprimés contenant des informations plus amples, quant aux conditions des contrats proposés et aussi des blancs et cédules pour soumission.

EDWIN KING,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur,
Montréal, 3 avril, 1865. } 3f.

Soumissions
POUR LA
Construction d'une Prison
DANS LA
VILLE DE SHERBROOKE.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à JEUDI, le VINGT-SEPT courant, à MIDI, des SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, pour la CONSTRUCTION d'une PRISON dans la Ville de Sherbrooke.
A dater de SAMEDI, le QUINZE du courant, on pourra voir et examiner dans ce Bureau les Plans et Devis de cette bâtisse.
Les Soumissions devront être endossées : "Soumission pour la Construction d'une Prison à Sherbrooke."
Les soumissionnaires devront donner leurs noms, prénoms et adresse, en toutes lettres, ainsi que la signature de deux personnes solvables qui voudront se porter caution de l'exécution du contrat.
Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse Soumission, ni aucune d'elles.
F. BRAUN,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics.
Québec 3 Avril 1865. }

DELAIS.

AVIS est par le présent donné que l'époque mentionnée plus haut, pour la réception de Soumissions pour la construction d'une PRISON à SHERBROOKE, est prolongée jusqu'à SAMEDI, le SIXIEME jour de MAI prochain, à MIDI.
Les plans et devis pourront être vus à ce bureau, et aussi au bureau du Shérif à Sherbrooke, le et après le 25 du courant.
Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics
Québec, 12 avril, 1865. }

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.
J. B MAYNARD.
Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00 10 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 11 40	3 50
Québec....	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	11 15
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.
Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.
E. L. R. C. DESPRÉS,
Maître de Poste.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances,
DOUANES,
Québec 28 Avril 1865.
EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 32 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que et après Jeudi le 6 Avril courant, je commencerai à descendre des TIES pour Chemins de Fer, de 9 pieds de long et de 10 pouces sur 5, sciées depuis Farnham Ouest jusqu'à Yamaska.
Je donne par les présentes avis public que si je découvre une personne enlevant ces TIES de la Rivière où si je trouve des TIES en leur possession, je les poursuivrai avec toute la sévérité de la loi.
Les TIES portent, "G. F." étampé sur le bout.
JNO. R. FIRMIN.
Farnham Ouest, 1 Avril, 1865.

NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that, on and after THURSDAY the 6th day of April inst I shall commence to drive RAILWAY TIES, 9 feet long, and 10 x 5 inches, sawn square, from West Farnham to Yamaska.
This is to give Notice that if any person of persons are seen taking these TIES out of the River, or any of these TIES are found in their possession I shall prosecute them with the utmost Rigor of the Law.
The TIES are stamped "G. F." on the end.
JNO. R. FIRMIN.
West Farnham, 1st April, 1865.

FRUITS!!!

U. ARCHAMBAULT
INFORME respectueusement les personnes qui ont bien voulu le favoriser de leur patronage, et le public en général, qu'il a transporté son Magasin Rue Cascades, porte voisine de A. S. ARCHAMBAULT, et qu'il a constamment en mains a choix très varie de Tabac tel que
HONEYDEW, HAVANA, ELDORADO, MIXTURE, TURKISH,
Et les meilleurs Tabacs de Québec. Cigares de toutes espèces.
Pipes d'écume de Mer, Pipes de Bois et autres Pots et Sacs à tabac
Et autres articles de Fantaisie, &c., &c.
—AUSSI :—
Citrons, Oranges, Pêches, Pommes, Cocos, Raisin, Figues, Poires, Fruits confits. Sirop assortis, et Marmalade, Amandes, Biscuits de toutes sortes
UN CHOIX BIEN COMPLET DE SUCRERIES FRANCAISES.
L'on trouvera de plus toutes sortes de
PAPETERIES,
Pour Bureau, tel que Papier, Encre, Plumes, Crayons, Ecritoires, &c., &c., &c.
☞ Le tout vendu au prix de Montréal pour argent comptant seulement.
☞ MM. du Clergé sont respectueusement invités de venir faire une visite.
St. Hyacinthe, 6 juin 1864.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

X.—*L'interrogatoire.*

(*Suite.*)

—Eh bien ! ce cheval appartenait, il y a quelques années, au ci-devant comte de Ménars, qui avait les plus belles écuries de tout le pays chartrain. Une maladie contagieuse éclata parmi les chevaux de M. de Ménars, et je fus appelé pour les soigner. J'en guéris plusieurs ; mais celui-ci semblait si malade qu'on désespéra de le sauver et qu'on donna l'ordre de l'abattre, de peur qu'il ne perpétuat la contagion dans les écuries. Je demandai le pauvre animal, qu'on me remit sans difficulté. Je continuai son traitement chez moi et il revint à la santé. Depuis ce temps il me sert de monture dans mes courses de village en village. Cette cure m'a fait plus d'honneur ici que si j'avais sauvé la vie à dix chefs de famille. Partout où je vais, l'histoire de mon cheval est connue. Mon cheval est une preuve vivante de ma science aux yeux des incrédules ; il me tient lieu de prospectus, de certificat, de recommandation. Chacun, vous le savez, a ses détracteurs, ses ennemis : quand on conteste mon habileté pratique, je montre mon cheval, et l'envie reste confondue.

Le docteur vétérinaire s'exprimait avec une aisance, une simplicité, une bonhomie bien capable de charmer son auditeur. On eût dit vraiment d'un bon compagnard qui saisit avec empressement l'occasion d'échanger ses idées avec une personne qui lui plaît. On ne lui avait pas demandé le lieu de sa résidence, mais évidemment il habitait un village peu éloigné, car tout le pays semblait lui être familier, et il saluait d'un air de connaissance les gens que l'on rencontrait sur la route. D'ailleurs il n'avait fait sur les prisonniers de la voiture aucune question qui eût pu alarmer la vigilance du brigadier et il les avait à peine regardés. Rassuré par tous ces signes, Vasseur entama bientôt avec son compagnon de route une conversation sur l'hippiatrique. Les gendarmes de l'escorte eux-mêmes y prirent part, et la troupe entière ne tarda pas à être sous le charme des paroles tour à tour doctes et enjouées du praticien.

En devisant ainsi, l'on atteignit, malgré la lenteur de la marche, le bac de Grandmaison où l'on devait passer la rivière. La nuit était venue. Sauf une petite maison qui s'élevait au bord de l'eau, sans doute celle du passeur, on apercevait aucune habitation seulement, deux ou trois lumières, largement espacées dans la plaine, annonçaient un pays peuplé. Au pied des voyageurs, la rivière coulait paisiblement ses eaux épaisses et boueuses ; elle était beaucoup plus enflée qu'à l'ordinaire, cependant on n'eût pu croire qu'à une lieue de là elle avait en la force d'emporter le pont de bois de la grande route. Un énorme bateau, qui servait au passage des bestiaux et des chariots, stationnait près du rivage.

La troupe avait fait halte et la conversation était tombée tout à coup. Le brigadier rappelé au sentiment de ses devoirs, ne songea plus qu'à les remplir avec diligence et ponctualité. Comme il élevait la voix pour appeler le passeur, le joyeux docteur prit congé.

—Je dois vous quitter ici, reprit-il, car ma famille m'attend pour souper.... Salut, citoyens gendarmes !.... au revoir, citoyen brigadier ! Je n'oublierai pas de vous envoyer ma recette contre le vertige des chevaux, je vous le promets.... J'ai d'autres recettes précieuses que je vous communiquerai de même ; vous recevrez bientôt de mes nouvelles, complètes-y... Bon voyage, donc ! et que Dieu vous préserve de tout accident !

Il salua et se perdit bientôt au milieu des arbres et des buissons, qui des bords de la rivière, s'étendaient assez loin dans l'intérieur du pays.

En tout autre moment peut-être, le brigadier eût été frappé de l'ironie, marquée de ses adieux ; mais, impatienté du retard que mettait le batelier à sortir de chez lui pour remplir son office, Vasseur se contenta de répondre distraitement aux salutations du médecin, et parut à peine s'apercevoir de son départ.

Tous les cavaliers avaient mis pied à terre attendant le passeur, qui ne se montrait pas et ne répondait pas à leur appel. L'un d'eux sur l'ordre de son chef, s'avança vers la maison. La porte en était ouverte, mais il n'y avait personne ; sans doute le batelier, ne supposant pas que des voyageurs pussent se présenter à cette heure avancée, était allé à ses plaisirs ou à ses affaires.

En acquérant cette certitude, l'impatient Vasseur se mit à jurer d'une manière formidable, et ses hommes, peu désireux de passer une nuit à la belle étoile, ne tardèrent pas à l'imiter. Au milieu de ce concert de malédictions, un individu, qui semblait être un laboureur revenant de ses travaux, se montra sur le bord de la rivière et s'approcha nonchalamment.

—Ah ! ah ! dit-il en ricanant, vous attendez le père Gambillot, le passeur ? L'ouvrage a donné aujourd'hui, et sans doute le vieil ivrogne est allé se délasser au cabaret.

Pour Dieu ! l'ami, dit le brigadier, si vous savez où peut être ce coquin de batelier, courez le prévenir, et qu'il se rende sur-le-champ à son poste ; il s'agit du service de la nation, et il sera responsable du retard.... Allons ! courez le chercher, et je vous donnerai un assignat de vingt sous pour votre peine.

—Bon ! Et où voulez-vous que je le trouve ? réplique le paysan avec froideur : il y a plus de dix cabarets où Gambilot aurait pu s'arrêter, et je ne me soucierais pas de les parcourir tous. D'ailleurs, le vieux est ivre-mort à cette heure-ci, je le gage, et parvinssions à le découvrir, il ne pourrait plus remuer ni bras ni jambes.

—Que faire alors ? dit le brigadier.

—Eh ! parbleu, vous êtes embarrassé de peu de chose. Le bac est devant vous, bien amarré à un câble submergé qui va d'une rive à l'autre, que n'y entrez-vous avec votre monde ? Pourvu que vous ne chargiez pas trop le bateau et que vous fassiez deux voyages, il n'y a pas de danger à craindre.

—C'est possible, réplique Vasseur, mais aucun de nous ne connaît la manœvre du bac et puis, par cette nuit noire, avec une rivière débordée dont le courant est rapide. Voyons l'ami, vous paraissez avoir de l'expérience en ce genre ; ne pourriez-vous pas nous donner un coup de main et suppléer à l'absence de ce maudit passeur ? Je vous récompenserais convenablement de vos peines.

—Tiens ! si cela vous oblige.... Plus d'une fois, en effet, j'ai du aider Gambillot quand il était ivre, comme cela lui arrive assez souvent. Si donc vous voulez vous fier à moi, j'espère vous conduire sans encombre sur l'autre rive.

Vasseur remercia chaleureusement l'homme obligeant qui venait à son secours au milieu de ses embarras. Il fut convenu que la voiture avec son atelage et deux gendarmes avec leurs montures passeraient l'abord tandis que les autres voyageurs et le reste des chevaux seraient réservés pour un second voyage. Ce point arrêté, le passeur improvisé parut se raviser tout à coup.

—Ah ça ! dit-il, n'y a-t-il pas du monde dans la voiture ? Il faut que l'on descende.

—Vous avez raison ; il serait inhumain de tenir ces pauvres gens enfermés dans cette caisse roulante quand peut-être un accident ....mais je veillerai moi-même sur eux, et je ne les perdrai pas de vue.

Le brigadier ouvrit donc la portière et engagea ses prisonniers à mettre pied à terre Daniel et Maria se sendirent avec empressement à cette invitation ; mais la pauvre marquise, incapable de comprendre la nécessité présente, ne voulait pas quitter la voiture. Elle protestait contre tout retard qu'on pourrait mettre à son arrivée au château de Méréville où elle se croyait impatiemment attendue. Enfin, pourtant, les prières affectueuses de sa fille triomphèrent de ses refus et elle consentit à descendre à son tour ; les dames et Daniel vinrent prendre place sur un banc de pierre devant la maison du passeur.

Le tableau qui s'offrait à leurs yeux n'était pas de nature à élever leurs esprits abattus : la campagne solitaire, le ciel sombre et nuageux, l'eau bourbeuse qui s'enfuyait rapidement dans la nuit avec un lugubre frémissement, tout avait un caractère de tristesse et de désolation. Cependant la jeune fille se pencha vers son cousin et lui dit laconiquement :

—Eh bien ?

—Qui sait ? répliqua Daniel.

On procédait en ce moment à l'embarquement de la voiture et des deux cavaliers qui devaient être transportés au premier voyage du bac. Les chevaux, effrayés par l'obscurité, par le mouvement des flots, regimbèrent pour entrer dans le bateau : mais on parvint à vaincre leur résistance, et bientôt rien ne s'opposa plus au départ. Les gendarmes, qui se trouvaient déjà dans le bac, ayant reçu les derniers ordres de leur chef, le passeur se mit à hâler de toute sa force sur le câble de conduite. La lourde embarcation s'ébranla d'abord d'une manière insensible, puis elle s'écarta lentement du rivage. On la vit encore un moment se détacher comme une masse noire à la surface des eaux phosphorescentes, et enfin elle disparut dans les ténèbres.

Il ne restait plus que trois gendarmes, en y comprenant Vasseur, pour garder les prisonniers. Ils montraient la sécurité la plus complète, et jamais le soupçon d'un danger n'avait été plus loin de leur pensée. Leurs carabines étaient attachées à l'arçon de leur selle, leurs sabres suspendus paisiblement au crochet de leurs ceinturons. Le bras passé dans la bride de leurs chevaux, ils attendaient, en causant à voix basse, que leur tour de s'embarquer fût venu.

—Maintenant ou jamais ! murmura Daniel avec anxiété.

Mais rien ne bougeait autour de lui ; la campagne restait morne et muette.

Un bruit sourd, qui s'élevait de l'autre rive, fit supposer que le bac était enfin arrivé à bon port et que l'on débarquait la voiture et les chevaux ; les claquements lointains du fouet du postillon en apportèrent bientôt la preuve indubitable. Presque au même instant, l'agitation du câble de conduite, battant la surface de la rivière, annonça que la barque était déjà en route pour venir prendre le reste des passagers.

—Allons ! pensa Daniel, tout est dit.... je m'étais trompé.

Une minute s'écoula encore. Tout à coup une voix s'éleva au milieu des eaux : c'était sans doute celle du batelier.

Les gendarmes ne s'y trompèrent pas, et ils firent un mouvement pour s'approcher de la rivière; mais ils n'en eurent pas le temps cinq ou six hommes, qui semblaient être tenus cachés jusque-là derrière la maison du passeur, s'élancèrent sur eux en silence. Surpris par la soudaineté de l'attaque, les braves militaires furent renversés en un clin d'œil, tandis que les chevaux, effrayés, s'enfuyaient dans toutes les directions.

Néanmoins les agents de la force publique n'étaient pas encore vaincus, et, le premier moment passé, ils se débattirent avec une grande énergie contre leurs adversaires. Ils appelèrent à leurs secours leurs camarades de l'autre côté de l'eau, oubliant que toute communication était interrompue entre les deux rives. Le brigadier parvint même à se relever, et, sans autres armes que ses points vigoureux, il chargea ses ennemis avec une fureur extrême.

Le résultat de la lutte était donc encore douteux; mais les prisonniers ne l'attendirent pas. Un des inconnus s'était approché d'eux et leur avait dit d'une voix basse et précipitée :

—Si vous voulez échapper à une mort certaine, suivez-moi.

Maria lui prit le bras avec une espèce de désespoir, tandis que Daniel s'emparait de celui de sa tante, qui ne songeait pas à résister; et tous s'éloignèrent à grands pas du théâtre du combat.

(*La suite au prochain numéro.*)

COURRIER DE ST-HYACINTHE

Jeudi, 4 *Mai*, 1865.

Nous voyons qu'une démarche est faite au près du gouvernement pour obtenir son support en faveur des inondés. Sans doute que nous serions fort heureux de voir cette demande favorablement accueillie, couronnée de succès et nous espérons bien qu'elle le sera; mais nous répéterons ici ce que nous avons déjà expliqué plus longuement : c'est que sans doute nous trouvons bien digne de toutes nos sympathies les pauvres malheureux que d'horribles désastres viennent de réduire à la dernière détresse et nous ne saurions trop élever la voix pour demander à tous les cœurs généreux de contribuer au soulagement de si grandes infortunes, d'un autre côté nous ne pouvons nous empêcher de redouter qu'on abuse des agents qui seront sans doute pour prendre le chemin de l'étranger. Le comité de Sorel veillera sans doute à l'emploie des deniers qu'il sera chargé de distribuer.

Nous voyons avec plaisir que la suggession que nous faision dernièrement à l'occasion du même sujet ait mérité la recommendation du *Courrier du Canada*.

Voici ce qu'il en dit :

« Notre confrère du *Courrier de St. Hyacinthe*, dans un article consacré aux victimes de l'inondation, suggère de consacrer le montant des souscriptions ouvertes à Montréal, Québec, Trois-Rivières et autres places, à la fondation d'une colonie dans les cantons de l'est.»

« Nous secondons de tout cœur la recommandation de notre confrère, et nous espérons que les différents comités qui sont à la tête de la charitable manifestation en faveur des inondés la prendront sérieusement en considération.»

Lundi soir, une demi indiscrétion nous permettait d'assister, au collège, à une séance littéraire donnée par les élèves, à l'occasion de la célébration de la fête de M. le Supérieur de la maison.

L'auditoire se composait des prêtres et professeurs de la maison et de plusieurs autres membres du clergé parmi lesquels nous avons remarqué le Revérend Monsieur Hicks, de l'Evêché de Montréal et le Révd. Monsieur Beauregard curé de La Présentation, qui occupaient des sièges à côté de Monsieur le Supérieur.

La séance était donnée par les membres de l'Académie, avec lesquels nous avons déjà eu occasion de faire connaissance.

M. Collin, élève de philosophie, directeur de l'Académie, ouvrit la séance par un discours bien ressenti. Comme directeur de l'Académie il se fit l'organe de ses confrères auprès de Monsieur le Supérieur pour lui exprimer tout le bonheur qu'ils ressentaient le jour de sa fête et leurs sentiments de respect et d'affection filiale; mais, ajouta-t-il, chacun à sa manière d'exprimer ces sentiments, prouve ces jeunes élèves de Sixième, au petit Séminaire de St. Nicolas, lesquels désirant manifester à leur supérieur, aujourd'hui Mgr. Dupanloup, le jour de sa fête, les sentiments que faisait naître en leur âme cette circonstance, se mirent à feuilleter leur grammaire pour en extraire des exemples tels que : *Pater et filius boni*; *puerum diligo et ab eo diligor*; *virtute præditus*; *propensus ad lenitatem* et une foule d'autres qui leur servirent pour broder un charmant entretien; oh! si j'étais seulement syntaxiste a dit M. Collin, je serais bien tenté de me contenter de dire : *Pater bonus, virtute præditus, propensus ad lenitatem*, enfin *nullâ recaret*.

Le charmant discours de M. Collin fut suivi d'une lecture faite par M. Omer Larue, de St. Ours, élève de Belles-Lettres, qui avait pour sujet *les vacances*. M. Alcibiade Laberge, de St. Constant, élève de Belles-Lettres et M. Joseph Desrosier, élève de rétborique, fils du Dr. Desrosiers de St. Hugues, nous firent eux aussi, chacun une lecture, le premier sur *la bataille de Chateaugudy*, le second sur *le champ de bataille après la bataille*. Nous avons des félicitations à adresser à ces jeunes messieurs sur leurs essais, qui comme leur à dit Monsieur le Supérieur, d'emotent un travail et une application constants et du succès, jusqu'à un certain point, a ajouté M. le Supérieur; n'était-ce le respect que nous devons à M. le Supérieur, à plus d'un titre notamment comme ancien élève de sa maison, nous serions prêt à protester contre la restriction, car il est de fait que nous avons franchement admiré les diverses compositions qui nous ont été lues, pour la facilité de leur diction et voire même l'élégance de leur style. Le Secrétaire de l'Académie, M. Alfred Bernier, a lu un rapport des travaux de la Société depuis la dernière séance publique.

M. le Supérieur termina la soirée en adressant des paroles de remerciment à ses élèves pour les sentiments affectueux qu'ils lui avaient témoignés et il leur rappela qu'un exemple de la arammaire est conçue en ces termes : *Pater bonus amat suos filios*, pour leur faire comprendre le plaisir que devait lui causer la manifestation de leurs sentiments si pleins d'affection et de respect.

La bande de musique du collège, sous la direction de M. l'abbé Larue, avait été mise à contribution pour la circonstance et nous a joué de très jolis morceaux. En somme nous avons passé une délicieuse soirée et nous en sommes beaucoup reconnaissant à Messieurs les Académiciens.

Anniversaire.

Vendredi prochain, le 5 courant, à 7 h., du matin, aura lieu dans la Cathédrale de cette ville, le service annuel pour le repos de l'âme du feu Mgr. J. C. PRINCE, Ier évêque du Diocèse de St. Hyacinthe.

Lieutenant Edward P. Doherty.

Le jeune lieutenant Doherty, sous les ordres immédiats duquel étaient les vingt huit hommes qui ont découvert la retraite de l'assassin Booth et de son collègue Harrold, est un canadien natif de Wickham, dans le Comté de Drummond. Il est très bien connu à St. Hyacinthe, où il a résidé pendant plusieurs années. Nous nous rappelons qu'il a passé quelques années au Collége, en même temps que nous y étions nous-mêmes, après quoi il a étudié le droit à Montréal, sous un avocat distingué M. Abbott, alors en société avec M. Badgley, aujourd'hui un des juges de la Cour Supérieur.

M. Doherty est le frère de notre aimable concitoyen, H. J. Doherty, Ecr., marchand de cette ville. Sa vénérable mère, Madame Veuve Joseph Doherty, réside aussi en cette ville.

Au début de la guerre américaine, dès le 19 avril 1861, il prenait du service dans l'armée fédérale, comme soldat dans le 71me Régiment de New-York.

Nous voyons par ses commissions, que nous avons sous les yeux, que le 8 novembre 1862, il était fait capitaine du 155me Régiment de l'Etat de New York. Subséquemment il a résigné ce grade pour entrer dans le 16me régiment de cavalerie de l'Etat de New-York, dont il a été fait Premier Lieutenant le 5 septembre 1863.

Dans le cours de sa carrière militaire il a servi sous les généraux McClellan, Pope, Meade et Sheridan Dans plusieurs occasions il a rendu des services signalés à la cause fédérale c'est à ces services qu'il doit son avancement rapide. A la première bataille désastreuses de Manassas, il fut fait prisonnier par un régiment de la cavalerie du Sud. Alors il était encore simple soldat. Trois ou 4 jours après la bataille, il réussissait à s'échapper et allait se rapporter au Secrétaire Cameron, au bureau de la guerre. Les autorités militaires se servirent avec plaisir des informations qu'il leur donna sur la mesure des forces des Confédérés. M. Lincoln ayant appelé M. Cameron pendant qu'il était à converser avec M. Doherty, à la fin de son entrevue, recommanda qu'on lui accordât un congé d'absence et une commission.

C'est ainsi que le Lieutenant Doherty s'est ouvert le chemin aux honneurs que doit lui réserver la reconnaissance du peuple américain, après l'action qu'il vient d'accomplir et qui devra attacher son nom à l'histoire des Etats-Unis.

Pour décharger notre compatriote du blâme qui pourrait peser sur lui, à l'occasion de la mort de Booth, nous devons faire remarquer qu'il n'a pas donné l'ordre au sergent Corbett de tirer sur Booth et qu'en le faisant le sergent a enfreint les règles de la discipline.

Les dépêches de New-York, nous apprennent que le Lieutenant Doherty vient d'être promu au grade de capitaine dans le 16ème régiment de cavalerie.

Souscription en faveur des Inondes.

(*Suite.*)

F. Morison, $1; Letendre & Mercier, $5; G. F. Barnes, $5; J. Hogan, $2; J. Chagnon, $2; L. Robert, $2; J. Labonté fils de Léon, $2; J. Fones, $1; J. L. Sanguinet, $1; L. Plamondon, $1; J. B. Duval, $1; Chs. Leduc, $1; J. St. Germain, père, $1; un ami, $1; do 50 cts; do 50 cts; M. Dion, 50 cts.; un ami 50 cts.; do 25 cts.; un ami 15 cts.

St. Hyacinthe-le-Confesseur.

Rangs Ste. Marianne, St Dominique et le village St. Joseph.

Collection faite par Messieurs J. Bourbonnière, Z. Blanchard, Frs. Tessier.

J. Bourbonnière, $3; D. Picard, 50 cts.; J. Robitaille 25c; Veuve Massé 25c; L. Guilbert 25c; B. Lamontagne 25c; P. Lemay 75c; J. Coté 12½c; T. Laflamme 10c; O. Landreville 10c; L. Codère 10c; G. Côté 10c; B. Codère 35c; P. Codère 10c; X. Massé 5c; Z. Blanchard $2; A. Perron 10c; A. Lecours 25c; P. Côté 10c; O. Brodeur 12½; J. Dion 25c; O. Lussier 25c; Veuve L. Maurice $1.50; Noël Poulin $1; J. Blanchard $1; L. R. Blanchard 40c; Veuve P. Bonin 25c; U. Leduc 50c; A. Laflamme 25c; I. Lamontagne 12½c; Frs. Tessier 50c; H. Brodeur 12½c; Veuve J. B. Bonin $4.—Total $19.2.

Nous publions ci-dessous la liste de souscription commencée dimanche dernier dans la paroisse de St. Hyacinthe en faveur des inondés. Nous ne pouvons que féliciter les habitants de cette paroisse sur le beau résultat qu'a déjà atteint cette liste et louer leur charité, quant eux-mêmes ont été éprouvés par le malheur au mois de décembre dernier, en voyant la toiture en ferblanc de leur nouvelle église enlevée par le vent, malheur qu'ils ont réparé avec générosité. Cette conduite fait certainement honneur au zélé curé, Monsire Lecours, et à ses paroissiens.

Liste des Souscriptions jusqu'à ce jour dans la Paroisse de Notre-Dame de St. Hyacinthe.

P. E. Leclère,	$50.00
Remi Raymond, M.P.P.,	50.00
Hon. juge Sicotte,	25.00
M. le Curé et les Sœurs du Précieux Sang,	20.00
Dame B. de LaBruère,	10.00
Jules Lamothe,	10.00
Un paroissien,	10.00
B. de LaBruère, jr.,	7.00
Alphonse Raymond,	4.00
Hyacinthe Cordeau,	2.00
André Gauthier,	5.00
Pierre Morin,	2.00
Jacques Ledoux,	1.00
Dame veuve Fontaine,	1.00
Dame veuve Baron,	1.00
Louis Poulin,	1.00
Augustin Fontaine,	1.25
Dame F. X. Gauthier,	1.00
Ls. Tarte,	1.50
Joseph Gendreau,	1.00
Bonaventure Cloutier,	1.00
Jos. Caouette, fils,	1.25
Michel Dion,	1.00
Dame veuve Bernier,	0.50
Dame Turcot,	0.50
Jos. Anger,	0.25
Régis Martin,	0.25
Total,	208.50

COUR DU BANC DE LA REINE.

Présidence de l'Hon. Juge Drummond, J.C.S.

Sherbrooke, jeudi, 20 avril, 1865.

Un jury ayant été choisi, on procéda avec le procès de Elisha T. Stockwell, accusé du meurtre de Joseph Fournier. Le prisonnier était accusé conjointement avec Joshua Copp, Martos Bullard et Ernest Bullard qui avaient déjà subi leur procès et avaient été acquittés.

Les lecteurs du *Courrier* se rappellent sans doute d'avoir lu des détails sur ce meurtre commis aux environs de Sherbrooke; les circonstances qui l'ont accompagné s'éloignent pourtant des informations que nous avions reçues.

Dans la nuit du 25 février dernier le prisonnier, accompagné des trois personnes que nous venons de nommer, était parti de Magog qui est en bas du chemin de Sherbrooke, pour se rendre à un bal à environ trois ou quatre milles de Sherbrooke; comme ils passaient vis-à-vis la maison d'un nommé Choinier, ils chantaient et faisaient un bruit considérable. Alors Fournier sortit de la maison de Choinier et leur intima de s'en aller et de ne pas faire tant de bruit; il jeta même son habit par terre comme pour se préparer à se battre; mais Copp l'invita à se rhabiller, l'assurant qu'ils n'avaient pas le dessein de faire de trouble. Les individus en question continuèrent leur chemin, mais peu à près revinrent sur leur pas sous prétexte que l'endroit où ils allaient était plus éloigné qu'ils ne se l'étaient imaginés. En revenant ils faisaient encore le même tapage. Fournier se présenta encore sur leur chemin, et se mettant au devant d'eux, il frappa ou poussa quelqu'un du parti. Il s'en suivit une bataille dans laquelle on fit usage de bâtons de part et d'autre et finalement Fournier eut le dessous et fut assommé par un coup que lui porta Stockwell. On le transporta à la maison et il expira au bout de quarante huit heures.

L'Hon. T Lee Terrill et M. F. W. Terrill étaient les avocats du prisonnier.

Ils basèrent leur défense seulement sur la preuve faite par la poursuite. Ils prétendirent que le prisonnier et ses compagnons avaient droit de chanter et d'aller et venir sur le chemin de la Reine. Fournier n'avait aucune raison d'en être offensé. Il fut le premier à employer des menaces; le premier à frapper de ses poings et le premier à prendre une arme meurtrière et le premier à s'en servir. La vie du prisonnier était en danger quand le coup fatal fut porté, ainsi il ne frappa que pour sa défense personnelle.

Son Honneur dans sa charge aux jurés fit remarquer que s'ils étaient d'avis que le prisonnier pouvait réellement croire sa vie en danger lorsqu'il a frappé le défunt, il ne s'est rendu coupable que d'un homicide excusable et il doit être acquitté. C'est ce que les Jurés firent aussi.

Vendredi, 21 avril, 1865.

La matinée fut occupée pour terminer le procès de Stockwell.

Après l'ajournement, Charles D Lord, de Shipton accusé d'avoir brulé une grange subit son procès et fut trouvé coupable par le jury. Le procès ne fut terminé que lundi matin.

DÉPART DE MONSEIGNEUR FARAUD.—Mgr. Faraud, Evêque d'Anemour, vicaire apostolique de la Rivière McKenzie, est parti mardi, le 25 pour ses lointaines missions.

Les RR. PP. Tessier, Leduc, Génin, et 3 frères converses, tous de la Congrégation des Oblats M. I. accompagnent Sa Grandeur, et vont travailler à l'œuvre des missions.

Mgr. Faraud est impatiemment attendu de ses chers sauvages. Ils conservent le souvenir des bienfaits dont Monseigneur a été le dispensateur depuis qu'il est au milieu d'eux : il veille sur eux comme le plus tendre des pasteurs, et les peines et les fatigues ne sont rien pour lui dès qu'il s'agit des intérêts spirituels et temporels de son troupeau.

Nous espérons que cette sainte caravane voyagera le plus heureusement possible.

Les directeurs du Grand Tronc ont la générosité de laisser passer gratis, Monseigneur et ses compagnons.

La veille, le Rev. P. Aubert, supérieur de la Congrégation des Oblats, avec le P. Mestre, laissait Montréal pour l'Europe où l'état de sa santé le rappelle. Nous regrettons profondément le départ de l'un des docteurs les plus distingués de l'Eglise du Canada, et nos regrets seront partagés, nous n'en doutons pas, par tout le pays.

Courrier d'Europe.

Les journaux européens ne nous apportent pas de nouvelles bien intéressantes. Il paraît que la Diète Germanique a reconnu les droits du Prince Frédérick d'Augustemburg sur les Duchés enlevés au Danemark.

Les Prussiens veulent garder Kiel, la capitale du Holstein, et il se pourrait faire que les bons Allemands se brouillassent à cause du butin.

L'Autriche a ordonné de nouvelles fortifications en Vénétie.

On serait porté à croire que les troupes françaises ne quitteront pas Rome sitôt qu'on le disait, du moins de grandes quantités de munitions de guerre ont été débarquées à Civita-Vecchia.

La peste qui sévissait à St. Petersbourg a cessé ses ravages.

Le ministère Loule a résigné et le roi de Portugal éprouve quelque difficulté à former un nouveau cabinet. On peut être certain que les nouveaux ministres ne sauraient être pires que ceux qui viennent de tomber.

L'Empereur Napoléon aurait annoncé qu'il fera un voyage en Algérie avec le prince Impérial. Ceci indique que Sa Ma este Impériale n'est pas aussi dangereusement malade que les journaux l'avaient annoncé.

Le marquis de Lavalette, nouveau ministre de l'Intérieur, a déjà fait voir sa sympathie pour l'Eglise en *avertissant* un journal catholique, l'*Union de l'Ouest*, pour avoir reproduit un entrefilet qu'elle déclarait peu digne de foi. L'*Union* est un des rares journaux *franchement* dévoués à la défense du Pape. Mais le *Siècle* qui reproduit toutes sortes de calomnies contre l'Eglise a ses petites entrées au Louvre. Le *Siècle* jouira des faveurs de M. Lavalette.

M. Provost-Paradol, publiciste peu favorable à l'Empereur, a été élu membre de l'Académie, contre M. Jules Janin

L'Angleterie chôme : les ministres sont à la campagne. L'Irlande agite la question de la « Tenure Seigneuriale » et de l'Eglise Etablie. Il n'y aura rien de nouveau avant l'ouverture du Parlement.

Les évêques catholiques anglais ont déclaré unanimement que l'on doit empêcher autant que possible l'établissement d'un collége catholique à l'université d'Oxford. Ces vénérables prélats sont d'avis qu'il vaut mieux pour les catholiques de souffrir quelques inconvénients plutôt que d'exposer la jeunesse à puiser des principes faux à une institution qui n'est pas en communion avec Rome.

La tombe du Cardinal Wiseman a été remplie d'une composition de granit et temporairement couverte d'une dalle massive de pierre, surmontée d'une croix de bois peinte en noir. Il se se passe pas de jours sans que les fidèles aillent au cimetière offrir leurs prières pour le repos de l'âme du défunt.

Le Pape a ordonné le commencement des procédures nécessaires pour l'entrée en cour du procès de canonisation de M. Vianey, l'ancien curé d'Ars. Le cardinal de Villecourt est rapporteur du procès

Le jour que le cardinal Antonelli recevait un exemplaire de «Jules Cesar,» M. Odo Russell présentait au Pape, de la part de la Reine Victoria, 300 volumes de livres de loi.

A Rome, on attache une certaine importance au voyage de M. de Persigny. M. de Sartiges doit, dit-on, être absent de la Ville Eternelle pendant le séjour de l'ami intime du Prince Napoléon.

Courrier d'Amérique.

Il y a quelque temps le général Sherman avait arrêté avec le général Johnston une suspension d'hostilités à des conditions qui devaient servir de bases pour la conclusion finale de la paix, après qu'elles auraient été approuvées par le gouvernement de Washington; mais celui-ci a complètement désapprouvé cette démarche de l'illustre général unioniste et lui a expédié des ordres pour qu'il vint continuer les hostilités immédiatement. En même temps Grant se rendait sur les lieux pour faire exécuter le décrêt du gouvernement fédéral.

Lundi de la semaine dernière, il arrivait à Raleigh et faisait signifier à Johnston que l'armistice conclue par Sherman était désapprouvée et qu'il devait se préparer de nouveau à la lutte s'il ne voulait se rendre de ce jour à mercredi. Johnston n'a pas cru devoir prolonger une lutte inutile et il s'est rendu avec son armée aux mêmes conditions que Lee.

Aujourd'hui il n'est pas de doute que la cause confédérée ne soit perdue, elle n'a plus sur pieds une seule armée respectable.

Jeff. Davis devra chercher son salut dans sa fuite en Europe. Les $300.000 qu'on rapporte qu'il a sauvées de Richmond devront lui adoucir d'autant les ennuis de l'exil.

St.-Louis, 28.—On dit que 6 à 12,000 rebelles, — débris des brigades de Jeff. Thompson et de Joe Shelby,—sont à Pacahontas, dans l'Arkansas, et se disposent à envahir le Missouri.

La population du sud ouest de l'Etat, effrayée de cette invasion, abandonne leurs foyers en assez grand nombre Trois régiments ont été expédiés sur le bas de la rivière. Ces nouvelles sont sans doute exagérées.

New-York, 29 avril.—D'après l'autopsie faite de la tête de Booth, on est porté à croire qu'il a souffert atrocement avant de mourir.

Le sénateur Summer a essuyé un coup de pistolet la nuit dernière de la part d'un inconnu qui n'a pu être arrêté. Peu après M. Summer reçut la note suivante : « Vous avez eu de la chance que j'aie mal visé. »

Il paraît que Harold a fait des aveux complets et nommé tous ceux qui se trouvaient impliqués dans le complot.

Cairo, 28 avril. — Le *Sultana*, parti de la Nouvelle-Orléans le 21, est arrivé à Vicksburg avec ses chaudières en mauvais état. Après y être resté 30 h., pour les réparer, il prit à son bord 1996 soldats du Nord et 35 officiers récemment libérés des prisons de Cahawba et d'Andersonville. Il arriva à Memphis hier soir, et y refit sa provision de charbon. Il se remit en route et 2 h., ce matin ses bouilloires firent explosion. Le feu se communiqua à sa charpente et il brûla jusqu'à sa ligne de flottaison.

Sur 2,146 personnes qu'il y avait à bord, pas plus de 700 pourront être repêchées. 500 ont été sauvés des débris et 7 à 800 complètement épargnés sont à la Soldier's House.

Le capt. Mason, du Sultana, a probablement péri, car on ne l'a pas revu.

A 4 heures ce matin, le fleuve vis-à vis de Memphis était couvert de cadavres de soldats. Plusieurs sont affreusement brûlés par la vapeur.

Des embarcations sont occupés à les repêcher.

Le général Washburn a de suite organisé un comité d'enquête composé d'officiers pour examiner l'affaire. Pas de nouveaux détails.

Secours aux Inondés.

A Québec, les employés de la Chambre d'Assemblée ont souscrit $205.

La souscription de Québec se montait suivant la *Gazette de Sorel*, de samedi, à $2,000.

Celle de Montréal à $4,000 celle de St. Ours a plus de $200, y compris l'estimation de certains effets, celle de Terrebonne à $130 et de plus une certaine quantité de grains. Mme. Masson de cette dernière place a envoyé pour sa part la somme de $300.

La paroisse de Belœil, elle aussi, a eu son assemblée en faveur des inondés, un correspondant dit qu'il y a eu unanimite par toute la paroisse dès qu'il s'est agi de souscrire. On mentionne parmi ceux dont la souscription a le plus contribué à augmenter le chiffre porté à la liste, les noms de M. le Curé et de M. le Maire, du Dr. Brousseau, du Dr. Allard, de J. R. Brillon, V. Huot, V. Gadbois, N. Carpentier, H. Beauchemin et une foule d'autres.

Le Comité de Secours, en faveur des inondés, organisé à Sorel, a adressé une requête au Gouverneur pour demander le secours de l'Etat en faveur des malheureuses victimes de l'inondation. Cette requête a été portée par une délégation composée du Rév. M. Millier, de l'Hon. Juge Loranger, Hon. Armstrong et Guévremont M.C.L. de MM. Perreault, M. P. P., de R. H. Kittson, Maire de Sorel, J. F. Sincennes, Préa. Cie. du R. et de S. Lapalme.

Avec la requête se trouvait un état détaillé des pertes comme suit :

ETAT *des pertes éprouvées par les différents propriétaires des localités suivantes qui dépendent de la paroisse de Sorel.*

CHENAL DU MOINE.

B. Cardin	$709	J. B Paul	$480
O. Cournoyer	906	J. Mongean	92
Bruno Paul	388	J. B. Guévremont	218
P Beauchemin	130	P. Beauchemin	66
P. Lavallée	927	Jos Paul	289
B. Cantara	297	I. Lachapelle	520
Veuve F. Paul	298	Ig. Fleurie	508
P Mongean	268	P. Mongeau	629
P. Maulet	592	A. Mongeau	613
E. Paul	120	J. B. Laforêt	396
A. Lavallée	147	P. Paul	315
T. Paul	413	P. Lavallée	351
M. Paul	120	Urgel Bélaire	15
P. Paul	158	O. Paul Hus	337
A. Bourque	121	Max. Mongean	539
J. Raymond	103	Bruno Joly	140
N. Bérard	30	P. Provençal	1605
Domitilde Paul	50	E. Provençal	520
M. Péloquin	249	B. Péloquin	115
C. Rohitaille	100	J. B. Fortier	550
Ant Péloquin dit Crédit	439	O. Latraverse	2220
		P. Salvail	335
O. Bélaire	147	Eno. Myette	2812
Max Rigaud	916	A. Péloquin	1381
D. Provençal	203	M. Cournoyer	764
O. Paul	239	Ig Péloquin	449
P. Rajotte	303	P. Mondoux	474
M. Forcier	115	Jos Salvail	165
O. Paul dit Coq	622	E. Myette	752
Et. Cournoyer	895	J. Latraverse	615
P. Latraverse	177	Jos Bibaud	175
P. Bibaud	262	P Latraverse	276
Ig. Letendre	296	Pél. Cardin	203
Ol. Letendre	182	O. Sylvestre	168
Ls. Bibaud	434	P. Lavallée, fils	157
Jos. Boucher	80	Ol. Cardin	164
		Montant	$30,595

ILE DE GRACE, NORD.

Ls. Cardin	$1476	N. Bérard	18
M. St. Godard	2268	P. Péloquin, fils	272
J. Lavallée	1415	Dile P. Lacouture	30
P. Cardin	2546	Ol. Péloquin	958
Alex. Vlandré	562	J. B. Paul Hus	[illegible]
P Raquer, père	80	dit Cournoyer	922
P. et R. Paulet	1262	P Péloquin, père	245
P. Lavallée	1061	Ig. Lavallée	816
Pre. Lavallée	1108	J. B. Cardin, fils	1123
W. Dignan	647	P. Ethier	2108
P. Péloquin	747	P. Cardin	197
J. Bérard	49	O Cournoyer, fils	525
		Montant	$20,434

ILE DE GRACE, SUD.

P. Bibaud	$964	I. Bergeron	20
H. Letendre	932	P Raquer, fils	60
E. Paul	142	J. Rajotte	578
O. Lavallée	386	B Rajotte	454
J. B. Salvail	25	P. Bibaud	1294
H. Paul	35	B. Antaya	537
Bruneau Bérard	51	T. Letendre	487
G. Bérard	888	J. B. Antaya	268
		Montant	$7,111

ILE MADAME.

A Cardin	$1651	J. Cournoyer	178
Jos. Cardin	404	B. Cournoyer	445
V Plante, père	332	N. Cournoyer	308
P. Ethier	1379	Q. Forcier	17
J. Paul, hus	587	A Plante, fils	415
J. B. Langevin	40	B. Ethier	733
dame veuve A Baillard	10	Frs. Bergeron	346
O. Vilandré	31	Elie Lavallée	941
C. Bergeron	688	P. Bergeron	242
E. Salvail	70	J. B. Cournoyer	
L Paul, hus. père	345	dit Paulet	418
J. B. Cardin	252	P Cournoyer dit	
P. Bergeron	190	Paulet	402
		Montant	$10,305

ILE AUX OURS.

A. Ethier	$1390	P. Plante	624
P. Côté	428	L Paul, hus	30
O Capistrand	101	P. Bergeron	1090
A. Cardin	100	J Cournoyer	59
P. Ethier	10	P. Guévremont	292
J. Paul, hus	20	J. & P. Mars	92
I Bergeron, 3 familles	1505	D & C Lavigne	238
D. Guévremont	165	G. Letendre	72
F. St. Martin	1221	Elie Lavallée	100
F. St. Martin	1324	P Bergeron	60
O Deblois	20	P. Cournoyer	35
C. Bergeron	15	O. Guévremont	100
E. Salvail	15		
		Montant	$8,167

ILE RONDE.

Joseph Gatineau	$1303

Le total de ces pertes se monte à $79,716.

Le nombre des chefs de familles affligés est de 100. En supposant un terme moyen de 6 personnes par famille, on trouvera 1200 victimes de l'inondation.

Le Comité de Secours de Sorel fait publier l'avis suivant :

Les soussignés Président et Secrétaire du comité de secours de Sorel croient devoir témoigner publiquement de leur profonde reconnaissance envers les personnes charitables et les comités organisés dans différents endroits pour venir en aide aux victimes de l'inondation, mais n'étant pas organisé en comité central, pour plus amples bien comprises, ce comité ne peut strictement disposer que des dons qui sont destinés à Sorel seulement. Les âmes charitables qui sentent quelque sympathie pour ceux qui ont le plus grandement souffert, nous rendraient un double service en ne nous adressant que ce qu'elles destinent à Sorel seulement.

L'ignorance où nous sommes du montant des pertes souffertes par les autres localités, nous empêcherait à faire une repartition injuste des dons qui seraient faits d'une manière générale et nous rendrait même cette repartition impossible.

Le tout humblement soumis.

R. H. KITTSON,
Président, C. R. S.
S. LAPALME,
Secrétaire, C. R. S.

Sorel, 28 avril, 1865.

CORRESPONDANCES.

M. le Rédacteur.

Le printemps de l'année 1865 aura une page tristement mémorable dans l'histoire de notre pays. Les nombreux malheurs causés par l'inondation terrible qui vient de se faire sentir dans un grand nombre de paroisses, sont de ceux qui ont des conséquences déplorables non seulement pour les divers individus qui en ont été victimes mais aussi pour toute la nation en général.

Je laisse de côté les larmes et les pleurs qui ont été versés, je supprime les scènes attendrissantes dont plusieurs journaux nous ont fait le récit le plus navrant et où nous avons vu des actes d'un courage presque surhumain, des traits d'héroisme où l'amour maternel grandissait avec le danger, je tire un voile sur ce tableau rempli de cœurs déchirés, d'âmes profondément affligés qui ont à déplorer la mort d'un père, d'une mère, d'une épouse, d'un frère ou d'une sœur : ou sont là des blessures auxquelles il faut un baume moral et ce n'est qu'à la source sacrée de la religion que toutes ces douleurs peuvent trouver un baume salutaire et efficace.

Mais le fléau qui a décimé ces malheureuses victimes et qui les a frappés dans ce qu'elles avaient de plus cher au monde, ne les a pas épargnées non plus dans leurs biens matériels, et sous ce rapport, le nombre de ceux qui ont eu à souffrir, la gravité des pertes qu'ils ont subies, l'affreux dénuement dans lequel ils sont plongés, et qui leur fait entrevoir un avenir plein de jours sombres, sont des raisons suffisantes je pense, M. le Rédacteur, pour faire envisager les résultats de l'inondation comme une grande calamité publique, calamité qui sans aucun doute devra attirer l'attention de notre gouvernement.

Aussi, c'est que l'on a déjà compris en quelques endroits. A Québec, une requête qui doit être maintenant couverte de signatures sera présentée à Son Excellence dans le but d'obtenir du gouvernement un aide pécuniaire pour les infortunés que l'inondation a réduit dans le plus misérable état. Cet exemple est suivi aux Trois-Rivières et c'est le député de la cité qui en est le louable instigateur.

Il n'y a aucun doute que ces requêtes vont être favorablement accueillies; car, s'il est vrai que tout gouvernement n'est établi que pour le bonheur de ceux dont la Providence lui a confié la direction et la protection, il est aussi vrai que le malheur affreux qui vient de sévir sur une si grande partie de notre population doit exciter la compassion du ministère public et faire manifester cette compassion par des secours prodigués à ceux que le fléau a atteints.

Nous avons déjà d'ailleurs la parole de l'hon. Solliciteur-Général qui, dans une assemblée à Québec, a déclaré que le gouvernement saura participer largement au mouvement de commisération général qui se manifeste dans tout le B.-Canada, et certes, nous le disons avec sincérité, ce ne sera pas un des actes les moins glorieux dont puisse s'honorer le ministère actuel.

Votre dernier numéro, M. le Redacteur, renfermait un écrit dans lequel on manifestait des craintes sur les conséquences qui pouvaient résulter de l'affreuse pénurie de grand nombre de cultivateurs qui ont vu emporter par les flots débordés ce que tant d'années de sueurs et de labeurs étaient parvenues à amasser. On paraissait redouter de voir un grand nombre de ces infortunés prendre le chemin de la république voisine. Ce sont sans doute des appréhensions qui peuvent être conçues avec raison, mais qu'il est du devoir du gouvernement comme de tout citoyen d'empêcher de réussir, et considérés à ce point de vue, les secours généreux offerts aux victimes de l'inondation seront une œuvre hautement nationale.

D'un autre côté, il nous paraît aussi à donner à ceux qui aujourd'hui se voient réduit par cette catastrophe terrible à se contenter du morceau de pain prodigué par la charité publique, nous leur dirons redoublons le sur le sol natal et n'allez pas l'abreuver de larmes bien amères sur la terre de l'exil; les pleurs versés sur la plage étrangère ne font souvent qu'élargir la plaie qu'essaye tandisque la main du compatriote s'étudie à la panser avec précaution. J.

TROIS-RIVIÈRES, 30 AVRIL, 1865.

M. le Rédacteur.

Mercredi dernier, Trois-Rivières était témoin d'une solennité qui redit le patriotisme de ses habitants.

Une soixantaine de nos jeunes concitoyens enrôlés dans la compagnie de volontaires du Cap. Barnard se préparaient à partir pour la frontière. Au matin de leur départ, ils assistaient à une messe chantée à leur intention, à la cathédrale de cette ville.

Notre distingué prédicateur, M. le Grand Vicaire Laflèche, monta en chair pour féliciter ces jeunes gens sur leur louable esprit de dévouement et en même temps leur montrer les devoirs qu'ils auront à remplir en leur qualité de soldats chrétiens. Il fut éloquent comme toujours.

Après la messe, nos volontaires se rendaient à la halle pour de là se séparer un instant et aller donner un dernier baiser d'adieu à leurs parents une dernière accolade, une poignée de mains aux amis, et pour quelques-uns de ces braves jeunes gens murmurer auprès de qui l'on sait un *ne m'oubliez-pas*, si touchant, à la veille d'un départ.

A deux heures de l'après-midi, nos volontaires allaient saluer Sa Grandeur, Monseigneur de Trois-Rivières. M. Baillargeon, curé d'office, leur adressa quelques paroles.

Le moment de partir était enfin arrivé, le vapeur *Columbia* attendait nos militaires au quai Turcotte, pour les conduire à Montréal.

Le sifflet du bateau se faisait entendre, notre bande de musique jouait un air d'adieu, le canon grondait....déjà le bateau s'éloignait, la foule poussa trois hourrahs frénétiques, et le *Columbia* glissait toujours rapidement emportant nos amis. ADOLPHE

A une assemblée des habitans de St. Dominique, convoquée par M. le curé de la paroisse, il a été résolu et agréé unanimement :

« Que M. le Curé Refour fut président de cette assemblée, et J. Bte. Chagnon, Ecr., M.D., secrétaire.»

J. B. Beaudry, Ecr., maire de la paroisse, secondé par M. A Casavant, fait motion :

«Que les habitants de St. Dominique ont été profondément affligés en apprenant les désastres causés par l'inondation dans les îles de Sorel et autres lieux et que le meilleur moyen de donner aux malheureux inondés des marques de sympathie est d'ouvrir immédiatement une liste de souscription en leur faveur.» Adopté unanimement.

Sur proposition de M. Joseph Blanchet, seconde par M. Oct. Millet, il est résolu à l'unanimité :

« Que des collecteurs soient nommés dans les différentes côtes de la paroisse, afin de recevoir des souscriptions d'ici à Dimanche.»

M. Christophe Houle, secondé par M. Maxime Frégeau, fait motion :

«Que les personnes suivantes soient nommées collecteurs, savoir : MM. J. Blanchet et Augt. Martin, pour le 9e rang ; A. Pariseau, N. Demers, T. Brodeur et O. Chicoine pour les 6e et 7e rangs, et A Dubreuil, P. Chicoine, A. Marquet et P. Brodeur pour le rang de St. Dominique ; et que le produit des différentes souscriptions soit remis à M. le curé et à J. B. Beaudry, Ecr., maire de la paroisse, et que ces derniers soient autorisés à transmettre cet argent à Sa Grandeur Mgr. de St. Hyacinthe, qui sera prié de le faire parvenir au plutôt à qui de droit.» Adopté unanimement.

F. REFOUR, Ptre., Président.
J. B. CHAGNON, Secrétaire.

St. Dominique, 30 avril, 1865.

A une assemblée publique des habitants Francs-Tenanciers, de la paroisse de St. Barnabé tenue à l'issue de la messe, le 30 avril 1865, en la salle publique du presbytère. Messire Desnoyers, curé, fut nommé Président, Edouard Mathieu, Ecr., Secrétaire et J. P. Gendron, Ecr., Trésorier.

Des résolutions suivantes furent unanimement adoptées :

1o. Sur motion de M. Pierre Vel, secondé par Jean Bte. Daudelin, Ecr., Juge de Paix ;

Que les paroissiens de St. Barnabé ont appris avec la plus profonde douleur les désastres causés par l'inondation dans les îles de Sorel et qu'ils désirent en secourir les victimes.

2o. Sur motion de M. Théodule Fecteau, fils, secondé par M. Pierre Lachance ;

Que dans ce but, une collecte soit faite dans la paroisse par les personnes ci-après nommées : Antoine Bélanger, Treffié Cloutier, Charles Dutilly, Philibert Cormier, Emmanuel Hérey, Ed. Mathieu Julien Moreau, François Langelier, fils, Marcel Bernier, Alexis Chapdelaine, Michel Courtemanche et Joseph Laperle.

3o. Sur motion de Jean Bte. Daudelin, Ecr., secondé par M. Alexis Chapdelaine ;

Que le montant de cette collecte soit transmis le plus tôt possible au Comité de Secours à Sorel.

Des remerciments ayant été votés au Président, au Secrétaire et au Trésorier, l'assemblée se dispersa.

J. C. A. DESNOYERS, Ptre.
Président.
EDOUARD MATHIEU,
Secrétaire.

ORDINATION A VANCOUVER.—Dimanche, le 5 mars dernier, dans la chapelle cathédrale de Vancouver, diocèse de Nesqualy, M. Louis-Napoléon St. Onge a été promu aux Ordres Mineurs, par Sa Grandeur Mgr. A. N. Blanchet, évêque du lieu. M. St. Onge est un jeune ecclésiastique du Séminaire de St. Hyacinthe, qui a laissé le Canada l'automne dernier, accompagné de M. J. B. Boulet du même diocèse, pour se dévouer aux missions de l'Orégon. Il est en ce moment occupé à l'enseignement dans le petit collège fondé par Mgr. Blanchet, en attendant qu'il soit prêt à partir pour les missions actives auxquelles il est destiné. Nous souhaitons de tout cœur que son exemple puisse déterminer quelques-uns de nos courageux compatriotes à se joindre aux ouvriers évangéliques dont ces missions *canadiennes* ont tant besoin.

MENACES CONTRE LEE.—L'*Evening Post* de New-York suggère de pendre Lee comme traître. «Les plus sanguinaires du parti républicain oseraient à peine tenter un crime qui soulèverait l'indignation de tout le monde. Le commandant d'une armée belligérante n'est pas un traître, mais un véritable soldat, sujet à aucune punition.

DENOUEMENT.

MORT DE BOOTH. — ARRESTATION DE HARROLD.

On a reçu la dépêche officielle suivante :

Washington 27 avril, 9. 30 m. du matin.

« *Au Général Dix, New York.*

« J. Wilkes Booth et Harrold ont été chassés dans les marais du comté de Ste. Mary, Maryland, jusqu'à la ferme Garrett, près de Port Royal, sur le Rappahanock, par les forces du colonel Baker.

« La grange dans la quelle ils s'étaient réfugiés a été brûlée.

« Booth, cherchant à s'échapper a été atteint d'une balle dans la tête ; il a survécu environ trois heures, et Harrold a été pris.

« Le corps de Booth, et Harrold sont ici

« (Signé :) EDWIN STANTON. »

Voici quelques détails empruntés à des dépêches particulières.

Mercredi matin, 26, un détachement du 16me régiment de cavalerie de New-York a suivi la trace de Booth et de Harrold jusqu'à une grange entre Bowing Green et Port Royal, près de Fredericksburg (Virginie.)

La grange a été cernée et on leur a demandée de se rendre, ce que Harrold était disposé à faire, mais Booth le traita de lâche, et il refusa.

Le feu fut mis à la grange ; lorsque la chaleur fut trop intense, Harrold se présenta de nouveau, et passa ses mains à travers la porte pour recevoir les menottes.

Tandis qu'il s'avançait, Booth tira sur les soldats. En retour, un sergent fit feu sur lui : la balle l'atteignit à la tête et le tua.

Harrold a été pris vivant ; il a été conduit le soir même, avec le corps de Booth, à l'arsenal maritime de Washington.

Booth, au moment où il a été découvert par la cavalerie, a déclaré qu'il ne se rendrait jamais ; il a provoqué l'officier à un combat singulier ; puis il a dit qu'il se battrait contre toute l'escouade si on voulait lui permettre de se mettre seulement à vingt pas de distance.

Le détachement était sous les ordres du lieutenant Edward Doherty.

Booth était boiteux et avait des béquilles.

Il a vécu deux heures après avoir reçu le coup mortel, lançant des blasphèmes contre le gouvernement, et envoyant un message d'adieu à sa mère.

Au moment ou il a été tué, il s'appuyait sur une béquille et s'apprêtait à tirer de nouveau sur les soldats.

Le marais du comté de Ste. Mary (Maryland,) où Booth et Harrold ont trouvé un refuge temporaire, est situé à quatre ou cinq milles du Potomac. Il est long d'environ vingt milles, et, dans certaines parties, il est impénétrable. Les fugitifs y ont erré plusieurs jours, cherchant les moyens de traverser la rivière. L'endroit où ils ont été pris, connu sous le nom de Garrett's Farm, est situé près de Port Royal, petit village du Carolina county (Virginie), sur la rive droite de la rivière Rappahannock, à 22 milles au dessous de Fredericksburg.

Une lettre particulière dit que Booth s'était cassé une jambe en tombant de cheval. Il alla avec l'aide de Harrold, à la maison du Dr. Mudd, dans la Charles county ; le docteur réduisit la facture le dimanche matin 16 avril, à trois heures, deux jours après l'assassinat. Il coupa la botte de Booth, et lui donna un paire de béquilles. On a retrouvé chez-lui la botte, dans laquelle le nom de Booth était écrit.

Le docteur Mudd a été arrêté et conduit à Washington.

La nouvelle répandue hier à New York vers onze heures, a produit, comme on le pense, une immense sensation. Des groupes se sont formés dans les rues, notamment dans Wall street, et il n'a été question pendant plusieurs heures. Et comme toute chose, dans ce bien heureux pays, se suppute en dollars, on se demandait avec curiosité quel était l'heureux mortel qui, ayant fait cette capture, se trouverait tout à coup enrichi par les primes libérales offertes par les autorités.

Les propos, du reste, étaient instructifs, et réflétaient assez bien les impressions populaires. Les uns étaient sensés et humains les autres passionnés et brutaux, on a recueilli l'échantillon suivant dans un groupe formé au coin de Broadway et de Barclay :

« — Je voudrais qu'il eut été pris vivant, disait l'un ; il aurait fait une confession entière et révélé les noms de tous ceux qui ont trempé dans ta conjuration.

« — Je suis content qu'il soit mort, disait un autre, n'importe comment ; cela calmera l'esprit public et coupera court à l'agitation.

« — Ah ! je voudrais le voir condamné et pendu, disait en voix de fausset une jeune miss aux boucles blondes ondoyant sur ses épaules.

« — Il n'y a plus rien à demander, il a payé sa dette.

« — Quest-ce que l'on va faire de son cadavre ?

« — On devrait le pendre comme s'il était vivant.

« — J'ai toujours dit qu'on ne le prendrait jamais vif, conclut un prophète du lendemain.»

En somme la mort de Booth est un bonheur, et il serait à désirer que ses complices se fissent tous faits tuer au lieu de se laisser prendre. Le suplice les attend, et c'est justice ; mais le suplice à part la satisfaction légitime de la vindicte publique, a de graves inconvénients. L'assassin politique mérite la plus haute peine décrétée par les lois autant et plus que l'assassin vulgaire : car si un homme n'a pas le droit de tuer son semblable quand la victime est une unité, à plus forte raison, un homme qui n'a mandat de personne, qui ne s'inspire que de ses passions, n'a-t-il pas le droit de détruire une existance qui représente des sympathies et des intérêts complexes. Mais l'humanité est l'humanité, et l'assassin politique, il faut bien le reconnaître, a, comme tous les fanatiques des adhérants qui, au jour de son suplice, en font un martyr.

Ainsi, Booth, tué d'un coup de fusil dans une grange, affamé, souillé de la boue des marais, vaut mieux pour l'exemple et pour la morale publique que Booth condamné par des juges, pendu et donné en spectacle au peuple. De même pour Payne, pour Atzerot pour Harrold, pour Surrat si on le trouve, et pour les autres s'il y en a. Sans compter que cette mort à l'écart, sans effet, sans coup de théâtre, est moins faite pour séduire et inspirer des contrastes, que l'éclat, si peu enviable pourtant, d'une exécution capitale, affrontée la tête haute peut être, devant une population frémissante.

Nous le répétons donc, il serait à désirer que les complices de Booth se fussent tous fait tuer plutôt que de se laisser prendre. Mais puisqu'il en est autrement, que la justice ait son cours ; le plus tôt sera mieux.

Nous n'avons pas de parti pris sur la question de la peine de mort, pareille à bien d'autre question qu'on appelle des question de principes, et qui ne sont que des questions de temps et de lieu. Mais, si nous ne craignions pas d'être indiscret, nous demanderions l'avis dans cette occasion, des écrivains qui dans un esprit philosophique qui les honore, demandent incessamment et pour tous les cas possibles, le respect quand même de la vie humaine.

Nous disions tout à l'heure qu'un assassin politique supplicié devenait un martyr aux yeux de la fraction extrême du parti au nom duquel il s'est rendu criminel. Cela est si vrai que, comme le faisait remarquer le *Times* de New-York, ces sortes de crimes sont contagieux et restent rarement isolés. Cette pensée est dans tous les esprits, et avant-hier quand le bruit courait que Grant était assassiné, il a consterné tout le monde, mais il n'a étonné personne.

« Que le gouvernement de Washington se persuade bien, dit le *Times*, que nous sommes entrés dans l'*Ere de l'assassinat*. Nous avons atteint, dans notre terrible guerre civile, ce point, qui marque toute période analogue, où des fanatiques forcenés appartenant au parti vaincu se croient dans leurs droits en vengeant la ruine de leur cause par des meurtres secrets. Il est bien établi que l'assassinat du Président Lincoln n'était pas l'acte spontané d'un fou isolé ; il avait été délibérément tramé, préparé avec soin, et il a été habilement exécuté. Il devait embarasser tous les chefs du gouvernement exécutif et, par suite, plonger le pays dans l'anarchie. L'œuvre entreprise par les conspirateurs n'a été exécuté qu'à moitié, et qu'elle raison y a-t-il pour supposer que son entière exécution a été abandonnée ?»

Dieu nous garde des terribles prévisions du *Times*, qui, malheureusement ne sont que trop dans la logique de l'histoire. Dans tous les cas, ce ne sont pas les exécutions qui les préviendront. Elles auront lieu, personne ne peut songer à les détourner ; le peuple les veut et la vindicte publique les reclame. Mais il y aura beaucoup à faire pour que ce spectacle, à côte de ses effets salutaires, ne porte le germe de grandes exaltations et de nouvelles calamités. La tâche du gouvernement s'en accroît, et c'est par de grandes efforts de patience et de conciliation qu'il fera des résignés, là où des rigueurs extrêmes multipheraient les fanatiques.

Les détails retrospectifs n'ont plus guère d'intérêt après le denouement dénoncé aujourd'hui. Quelques faits cependant sont encore utiles à noter. Ainsi, nous avons rapporté il y a deux ou trois jours une lettre écrite à Wilkes Booth pour son frère Junius Brutus dans laquelle celui-ci lui conseillait de renoncer aux *spéculations d'huile* qui ne pouvaient plus avoir de bons résultats après la prise de Richmond et la capitulation de Lee. Cette lettre, interceptée au théâtre Ford, où elle était adressée, a motivé l'arrestation de Junius Brutus Booth comme semblant attester qu'il était dans la confiance de son frère.

Les perquisitions et les arrestations continuent, ou du moins continuaient encore avant-hier, et continueront encore vraisemblablement, malgré la capture des principaux coupables, jusqu'à ce que les autorités aient en mains tous les fils de la conjuration. Avant hier, la force publique a cerné tout un flot de Pennsylvania avenue à Washington, entre la 10me et la 11me rues, et en a fouillé toutes les maisons. On disait qu'on avait vu entrer dans une des habitations de cet flot un homme habillé en femme et marchant avec des béquilles ; ce devait être, suivant la rumeur publique, Booth ou un des complices. On n'a rien trouvé.

Des conjurés nominalement signalés à la vindicte publique, et qui, sans aucun doute, ont joué le principal rôle dans la tragédie du Vendredi-Saint, Suratt est le seul qui ne soit pas encore tombé entre les mains des autorités. On n'en parle plus, ce qui ne veut pas dire qu'on ait cessé de chercher. Il y a lieu de croire, dans tous les cas, que l'enquête touche à sa fin, et que la juste impatience du public—au sujet de l'étendue de la conspiration quant à son but et à ses moyens,—ne tardera pas à être complètement satisfaite.

DERNIERS DÉTAILS.

Le détachement de cavalerie qui a découvert la retraite de Booth et Harrold était parti de Washington mardi de la semaine dernière sous la direction du Col. L. B. Baker agent spéciale du département de la guerre, et sous les ordres immédiats du Lieutenant Doherty. Il se composait de 25 hommes et de quelques officiers attachés au service du Col. Baker.

La première indication formelle qu'a obtenue le chef du détachement a été la déclaration d'un nègre, rencontré à Celle Plain de qui l'on a appris que les fugitifs étaient passé en Virginie en traversant le Rappahannock à Swan Point, dans une petite embarcation qu'un homme leur avait louée moyennant *trois cents dollars*. Cet homme a été arrêté, mais il est ensuite parvenu à s'échapper.

Au moment ou Booth allait rendre le dernier soupir, on lui a demandé s'il avait quelque chose à dire : «—Dites à ma mère a-t-il repondu, que je meur pour mon pays.»

Booth avait sur lui plusieurs lettres de change sur l'étranger, mais seulement $710 en bon du Trésor.

Le remorquer *Ida* est arrivé dans la nuit du 27 avril vers 2 h., avec Harrold, deux prisonniers faits à la ferme Garrett et le cadavre de Booth. Harrold a été immédiatement conduit en lieu de sureté. Jusqu'à présent, dit-on, il ne manifeste aucune disposition à parler de l'affaire dans laquelle il est compromis, mais comme on le sait très communicatif, il est à supposer que sa langue reprendra bientôt ses fonctions.

Booth et Harrold portent un nouvel uniforme confédéré gris. Harrold ne paraît pas avoir tenu à se déguiser. Les moustaches de Booth sont coupées, apparamment avec des ciseaux ; la barbe commençait à repousser, ce qui changeait considérablement sa physionomie. Ses cheveux sont coupés plus court qu'ils ne les portait habituellement.

Le cadavre de Booth, déposé provisoirement sur un banc, est gardé par des soldats. Les lèvres sont comprimées ; le sang s'est porté vers le cou et la partie inférieure du visage. Le visage est pâle hagard, et porte l'empruntе des épreuves par lesquelles il a dû passer. Les cheveux sont en désordre et n'ont probablement pas été peignés depuis le jour de sa fuite.

On ne peut voir que la tête et la poitrine ; le reste du corps, y compris les mains et les pieds, sont recouverts.

La balle qui mit fin à la vie aventureuse de Booth est entrée par le côté gauche, sur le derrière du cou, —presque au même endroit que celle qui a frappé sa victime.

Aucun ordre n'a encore été donné relativement au corps de Booth. Un grand nombre de personnes ont demandé à le voir. Celles qui présentent une carte du département de la guerre sont seules admisees.

Une carabine Sperser et un grand couteau couvert de sang — avec lequel Booth a probablement blessé le major Rathbun au théâtre, dans la soirée du Vendredi-Saint — sont entre les mains du colonel Baker et de ses officiers.

Les lettres de change, pour une somme considérable, trouvées sur Booth, sont tirées sur les banques du Canada, en octobre dernier. On sait qu'à cette époque Booth se trouvait en Canada.

On croit aujourd'hui que Booth s'est fracturé la jambe en s'élançant du la loge du président sur la scène, et non pas en tombant de cheval, comme on l'avait dit précédemment.

Le sergent Corbett qui a tué Booth a fait la déclaration que nous donnons ci après, telle que nous la trouvons traduite dans les dépêches de la *Minerve*.

On avait cru d'abord que Corbett avait reçu ordre du Lieutenant Doherty de tirer sur Booth, mais il n'en est rien et quoique Corbett n'en dise rien dans sa déclaration, le fait est aujourd'hui parfaitement établi.

Voici ce que Corbett dit :

" Mardi après-midi, mon officier supérieur, lieut. Edward P. Doherty, a été informé que deux personnes répondant au signalement de Booth et de son complice Harold, étaient caches dans une grange, sur la ferme de Henry Garrett, à environ 3 milles de Port Royal, dans la direction de Bowling Green. On arrêta un homme nommé Scott, qui avait conduit Booth et son compagnon au-delà du Potamac. Il déclara d'abord ne rien connaître à ce sujet ; mais l'ayant menacé de mort, s'il ne disait pas où se trouvait les assassins, il nous enseigna où ils étaient et nous conduisit vers eux. Booth et Harold s'étaient réfugiés dans la grange mardi soir. La grange fut entourée, et après quelques pourparler, ayant demandé à Booth s'il était seul, il répondit que oui, et que son compagnon Harold était hors de notre atteinte On mit alors le feu à la grange. La vue des flammes parut l'impressionner. Comme il se dirigeait vers la porte, je fis feu sur lui à travers une fente J'ai visé sur le corps.

" Je n'avais pas intention de le tuer ; mais le coup a porté trop haut. La balle est entré en bas de l'oreille droite et est sortie à un pouce de l'oreille gauche Je pense qu'il se penchait pour ramasser quelque chose, lorsque j'ai fait feu ; ce qui est probablement la cause que la balle l'a frappé dans la tête. J'étais à 8 ou 10 verges de lui lorsque j'ai tiré. Je craignais qu'en ne le blessant pas, il tuât quelques-uns des nôtres. Je suis entré dans la grange et je lui demandais : " Etes-vous blessé ? " Il m'a répondu avec une voix faible, et ses yeux brillant d'un certain éclat " A la tête ; vous m'avez blessé à mort ; " il fut transporté en pleine air. Il est mort deux heures après. Une heure avant le dernier soupir, il a demandé en grâce de lui tirer un coup de carabine dans le cœur et de mettre fin à ses souffrances. Il paraissait beaucoup souffrir.

" Quoique Booth eut pu tirer, plusieurs d'entre nous paraissaient effrayés de faire feu Le coup de feu que j'ai tiré est le seul qui ait été entendu. Lorsque Booth est tombé, il portait dans sa main un revolver à six coups ; à ses pieds se trouvait un autre le sept coups qu'il a saisi après avoir été blessé Deux autres revolvers étaient près de lui. Il a déclaré que les armes lui appartenaient et qu'Harold n'avait eu rien à faire dans le meurtre. Nous lui avons donné du Brandy, et quatres hommes sont allés chercher un médecin ; mais lors qu'il est arrivé, Booth était mourant Il n'a pas nié son crime. "

Booth était fiancé à la fille de M Hale, sénateur des Etats-Unis pour le New-Hampshire, et l'un des chefs du parti républicain, Mademoiselle Hale est plongée dans le deuil.

Il y a deux ou trois ans, voyant exposée dans une vitrine de Buffalo des trophées enlevées au Sud, il brisa les vitrines, de rage, et paya $50 de dommages.

En entendant parler d'Orsini : " Il ne connait pas son métier," s'écria-t-il "j'aurais fait mieux que ça."

L'examen *post mortem* du corps de Booth montre que la balle n'a pas touché au cerveau ; mais qu'elle a frappé l'épine dorsale. Le médecin dit qu'il a dû souffrir des douleurs atroces, parce que le cerveau conservait toute sa vigueur.

La *Tribune* dit qu'on ne sarra jamais l'endroit où Booth sera enterré.

Les médecins déclarent que Booth a dû souffrir horriblement de sa jambe ; les petits os entraient dans la chair et la gangrène commençait. Booth n'aurait pu survivre à ce mal.

Maintenant, presque tous les complices impliqués dans l'assassinat sont arrêtés. Payne, l'assassin de Seward, est frère d'un des incursionistes de St. Alban.

—Nous apprenons que M. Musurus, l'ambassadeur turc a Londres, a remis au comte Russell une note d'Aâli-pacha, ministre des affaires étrangères, dans laquelle la Porte constate qu'elle à la même tolérance envers toutes les professions religieuses, mais qu'elle doit blâmer la conduite des missionnaires protestants en Turquie. Aali-Pacha rappelle que le zèle mal placé de ces missionnaires avait été la principale cause de l'insurrection dans l'Inde. Il prie le gouvernement anglais d'arrêter les efforts mal dirigés de ces missionnaires.

—La fille de Garildi, Terésita, vient de mettre au monde un superbe garçon. Le béros de Marsala a voulu qu'on donnât a cet enfant le nom de *Lincoln*, à titre d'hommage au Président américain qui a aboli l'esclavage.

OBITUAIRES.

On lit dans le *Courrier du Canada* de mercredi dernier.

" La mort vient de faire une nouvelle brèche dans les rangs de notre dévoué clergé, en frappant un de ses membres les plus distingués, le Révd. M. Thomas Benjamin Pelletier.

" La nouvelle de cette mort foudroyante et que rien de laissait prévoir a produit une effet pénible et une profonde émotion non-seulement à la Pointe-Levis où le défunt résidait depuis plusieurs années, mais à Québec où il était bien connu et où il avait de nombreux amis dans toutes les classes de la société.

" Le Révd. M. Pelletier, quoique d'une constitution frêle, jouissait encore d'une santé comparativement bonne et rien n'indiquait qu'il serait sitôt et si brusquement enlevé à l'estime de ses confrères et au respect de tous ceux qui avaient l'avantage de le connaître et de l'apprécier.

" Le 24 au matin, le Révd. M. Pelletier bénissait à l'église de la Pointe-Lévis, le mariage d'une de ses nièces. Après la messe il se sentit indisposé, mais cette indisposition ne fut pas assez grave pour l'empêcher de se rendre à l'invitation des époux qu'il venait d'unir et qui l'avaient prié de venir dîner avec eux.

" Au moment où il allait se mettre à table, il fut soudainement frappé d'une attaque de paralysie et fut transporté au presbytère de Saint-Joseph dans un état qui laissait peu d'espoir de le réchapper Un médecin fut immédiatement appelé, mais ses soins eurent tout au plus pour effet de le soulager momentanément.

" Après une nuit de souffrances, il eût le 25 au matin une nouvelle attaque plus terrible encore que la première et à huit heures plusieurs de ses confrères à son chevet recueillait son dernier soupir.

" Nous voudrions pouvoir donner une esquisse aussi complète que possible de la vie si bien remplie du regretté défunt, mais malheureusement le temps et les matériaux nous manquent.

" Voici en attendant une biographie plus détaillée de quelques-unes des grandes époques qui ont marqué le passage sur la terre de ce saint prêtre.

" Le Révd. M. Thomas Benjamin Pelletier naquit à Kamouraska le 1 juin 1807. Ordonné prêtre le 18 octobre 1837, il fut peu de temps après son ordination envoyé au séminaire de Nicolet où il fit un court séjour mais où il rendit de grand services.

" Appelé au collége de Saint-Anne, il occupa jusqu'en 1848 la lourde charge de préfet des Etudes qui se suit actuellement dans cette institution.

" En 1849 il laissa le collége Saint-Anne pour le collége Masson où il demeura une année.

" Forcé par l'état de sa santé de s'abstenir de tout travail assidu, il se retira en 1850 à l'hospice des prêtres, à Lévis, puis chez le Révd. M. Routier, curé de St. Joseph et son ami intime ; c'est entre les bras de cet ami qu'il a rendu, le 25, son dernier soupir.

" Le Révd. M. Pelletier était d'une activité prodigieuse ; il ne restait jamais inactif et le travail assidu de ses dernières années a sans doute contribué à abréger ses jours.

" Il consacrait ses loisirs à l'étude de la philophie, et suivait surtout avec intérêt toutes les grandes polémiques religieuses qui avaient pour lui un attrait particulier.

" Homme d'ordre et sévère tant que le devoir parlait, M. Pelletier était en conversation, le plus spirituel des causeurs. Il avait beaucoup de goût pour les arts et pour l'horticulture et pendant son séjour au collége Ste. Anne il s'occupa avec ardeur de faire exécuter les embellissement qui donnent aux environs des bâtisses du collége une physionomie si riante.

" Le clergé perd en M. Pelletier un de ses membres les plus dignes, et le pays un de ses meilleurs citoyens.

" Le Révd. M. Pelletier appartenait à la Société Ecclésiastique de St. Michel et à la section d'une messe de l'association de prières pour les prêtres défunts.

MM. les Membres de la Société d'une Messe sont priés de dire une messe basse pour le repos de l'âme de M. T. BENJAMIN PELLETIER, Prêtre du Diocèse de Québec, décédé à St. Joseph de Lévis le 25 ult., à l'âge de 55 ans. M. Pelletier appartenait aussi à la Congrégation du Séminaire de Nicolet.

L. Z. MOREAU, Ptre., Sec.

Evêché, 30 avril, 1865.

Samedi dernier, le 30 avril, était pour la paroisse de Beloeil un jour bien funèbre. On y conduisait à sa dernière demeure, les restes mortels d'un citoyen qui mérite une mention spéciale. C'étaient ceux de PROSPERT MALOT, Ecr., Lieut. Colonel de Milice, Magistrat, Commissaire pour la décision des Causes Sommaires, etc. Le service solennel et magnifique que l'on venait de chanter sur son corps, et le grand nombre de citoyens marquants de tous les environs qui y assistaient, malgré le mauvais temps, attestent l'estime et le respect qu'avait su se concilier ce bon citoyen.

M. Prudent Malot laisse un grand vide dans la belle et pacifique paroisse de Beloeil. Il serait à souhaiter que le pays possédât beaucoup de citoyens qui réunissent autant de qualités qu'on en trouvait dans sa personne.

Chrétien d'une foi ferme et solide avant tout, M. Malot n'a jamais tagiversé avec sa conscience. Les personnes, qui ont osé dire des impiétés devant lui, souvent les réponses qu'ils en ont reçues.

Son honnêteté était proverbiale et à toute épreuve. Sa position, comme magistrat et comme Juge des Causes Sommaires, le rendit le conseillier naturel de toute sa paroisse ; et on sait qu'il ne se servit jamais de sa grande influence que pour maintenir la paix et l'union entre ses co-paroissiens.

M. Malot est né à Beloeil, en 1804, de parents très honnêtes et cultivateurs. Il n'avait reçu qu'une très petite éducation commerciale. Il sut agrandir ses connaissances, par son désir de s'instruire en consultant et les livres, et les personnes capables de le diriger.

M. Malot entra tout jeune dans le commerce. La fermeté, son jugement juste et sain son humeur joviale le firent apprécier tout d'abord ; et en peu de temps, il fut à la tête d'une maison de commerce respectable et influente. Dans cette branche, il chercholt autant les intérêts des consommateurs que les siens propres.

Quoique M. Malot se fut dévoué au commerce, il comprit néanmoins que le bonheur de ses compatriotes reposait dans la science agricole. C'est pour cela, qu'il voulût lui-même acquérir des connaissances pratiques dans cet art ; et, que toutes les fois qu'il en avait l'occasion, il aimait à l'encourager et par les améliorations qu'il faisait exécuter sur ses propriétés.

Tant de vertus engagèrent ses concitoyens à jeter les yeux sur lui, pour les représenter en Parlement. Et si M. Malot eût voulu entrer dans les luttes d'une élection, il n'y a pas de doute qu'il n'aurait remporté une brillante victoire, mais, sa modestie et la répugnance qu'il avait pour les désordres que l'on voit dans les élections, lui firent décliner cet honneur sans heurter cependant le désir de ses amis.

C'est surtout dans les épreuves que l'on reconnait les grandes âmes. De ce côté, M. Malot a donné l'exemple de là plus parfaite résignation. La mort lui a enlevé successivement dix-huit enfants, dont un fils âgé de dix-sept ans et sur qui reposaient ses espérances. Il a perdu son épouse, une belle mère respectable et qu'il chérissait ; et dans toutes ces pertes, après avoir payé le tribut de sensibilité qu'il devait à la nature, on l'entendit dire, comme Job, " Dieu me l'avait donné, Dieu me l'a ôté, que sa sainte volonté soit faite."

M. Malot ne laisse, pour déplorer sa perte, qu'une enfant qui, nous en avons la conviction, retracera les vertus de son père, et n'oubliera pas, non plus que nous et l'affligée paroisse de Beloeil, le beau modèle sous les yeux duquel elle a grandi.—*Requiescat in pace.—Communiqué.*

Naissance.

A Henryville, C. E. le 30 avril dernier, la Dame de C. H. Larocque Ecr., un fils.

Décès.

A Contrecœur, le 23 avril, Théèse Labossière, âgée de 78 ans, épouse de M. J. B. Millier, cultivateur. Elle comptait 60 ans de ménage.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, DEPUIS LE 1er AU 30 AVRIL 1865.

Arnois Joseph	Arodambeault Augustin 2
Boucher Adéline Dlle.	Barthelotte Stanislas.
Boisvert J. Bte Veuve.	Benoit J.
Bousquet Antoine Ve.,	Bourdua Prospère
Bouchard Ant.	Bayard Marie Delle.
Bousquet Jeanmarie.	
Colline A. Mme.	Côté Victorine Delle.
Comeau J. Bte. 2	Chartier Euphie Nide.
Charpentier Pierre.	Chenette Christophe
Caron Ambroise.	Chagnon Eliza Madame.
Chabotte Elisabeth Dlle	Caron Sophie Veuve.
Chagnan Aug.	Chartier Pierre.
Chaîné Raphaël.	
Désève T. & Co.,	Dufresne Cyrille.
Duchaîne Milina Dlle 2	Désnarais Moïse
Dodelin Adolphe.	Dussud David.
Davisau Hyacinthe.	
Eming. Robt.	Evé Charles.
Freeman James	Fréchette Ambroise Ve.,
Gauthier Xavier.	Gaumon Abraham 2.
Grondron Joseph.	Guilmette Octavie Delle
Hant Adéline Mme 2.	
Jumeauville Téophile.	Jarray Pierre.
Langellier & Co., Mess.	Pévecque Frank.
Letestu Eisdard Dame.	Leboureux Mrs.
Lafleur Julien.	Laflaime Albina Delle.
Laflamme Mr.	Lekook George.
Ledoux Pierre.	Laflamme Charles.
Lavigne Azarie.	Lanett Mr.
Mesnier O.	Monette Joseph.
Moison, M.	Mailhot Marguerite Mlle 2
Momorket, Francis.	Menanson, Antoine.
Mollet, J.	
Paquette Ignace Veuv 2	Provost, Ambroise, 2.
Paillex, Hélie.	Pion, Henriette.
Pichette, Alexi.	Poirier, Olivier.
Palardy Edward.	Promondon, G. F.
Picard, André.	Poulin Noël.
Proue Olivier Dame	
Resther John.	Richer Joseph.
Roi Albina Delle.	Reeves E.
Roedeau Joseph.	
Sabourin F.	Sasseville Jacque.
Turcotte Louis 2.	Tomlette Thomas.
Vigneux Joachim.	Vallée Edonard.
Vien Napoléon.	Vidal Charles.
Young Julien	Yarkin Mr.

SCOFRULES ENTIEREMENT GUERIES !

Kington C. O. 17 Juin 1864.

Messrs. Lamman & Kemp, N. Y.

Messieurs,—J'ai beaucoup de plaisir à vous annoncer des bons effets produits par l'usage de la " Salsepareille de Bristol."

Un cas particulier est arrivé à ma connaissance, dans laquelle une personne a été entièrement guérie des " Scrofules " pour en avoir pris neuf bouteilles La délicatesse de la personne ne me permet pas de donner son nom par écrit, mais je puis le dire à tous ceux qui voudront venir à mon magasin.

Votre dévoué,
ROBERT WHITE,
Drogueiste.
458 *42 Rue Prince.*

DEPARTEMENT DES Terres de la Couronne.

QUEBEC, 12 avril 1865.

AVIS est par le présent donné que Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil a bien voulu ordonner :—

1o. Qu'en vendant les terres dans les Divisions des mines d'or le Département doit distinguer, autant que cela est praticable, entre les acheteurs qui veulent s'établir immédiatement, *bond fide*, et ceux qui veulent se livrer à l'exploitation des mines ou autres spéculations ; vendant aux premiers pour le prix et conditions actuels (sujets à une augmentation conformément à l'ordre du 8 août, 1864 mis actuellement en force pour l'or) et aux derniers pour une piastre l'acre au comptant.

2o. Que la clause qui exige le paiement d'une piastre par tonneau sur tous les minérais extraits de ceux vendus comme terres minérales ne devra plus être insérée dans les octroits d'icelles.

3o. Et que dans les lettres patentes pour des terres sur les rives des lacs Supérieur et Huron, la clause réservant toutes les mines d'or et d'argent sera mise à la discrétion du Commissaire des Terres de la Couronne.

A. CAMPBELL,
Com. des Terres de la Couronne.

20 avril 1865.—6f.

SEL ! SEL !! SEL !!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats, c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation !! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élev

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsapareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.

Agent à St. Hyacinthe : Dr. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSAPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J. F. HENRY & Cie., 303, rue St.-Paul, Agents Généraux pour le Canada :

Agent pour St. Hyacinthe Dr. C. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
421, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin, Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, (Side-Boards), &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

LAURENT, LAFORCE ET COMPAGNIE.

No. 131,

RUE NOTRE - DAME,

ANCIENNE MAISON HERBERT.

MM. L. L. & Cie continuent leurs affaires dans l'ancienne Maison Herbert, No. 131, Rue NOTRE-DAME, où ils auront toujours en mains un assortiment considérable de PIANOS et autres INSTRUMENTS de MUSIQUE, parmi lesquels figurent les meilleurs Instruments de Hazelton,—Schnetze et Ludoff,—Crovesteen, de New-York—Marshall et Traver, d'Albany.

Ayant fait de nombreuses améliorations à leur Etablissement, et voulant le rendre le plus complet possible, ils ont ajouté un DEPARTEMENT de MUSIQTE à leur DEPARTEMENT de PIANOS, et ils en ont confié la direction à un de leurs Associés, M. J. A. MANSEAU (de l'ancienne Maison Boucher & Manseau,) dont les talents et l'activité sont déjà avatageusement connus du public.

L'Assortiment de ce Département ne le cédera en rien aux autres Etablissements de ce genre en cette ville.

Musique Européenne et Américaine toujours en mains. Ils attendent d'un jour à l'autre de Paris un Choix [illegible] Française.

LAURENT, LAFORCE & CIE

Montréal, 30 Mai, 1864.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL : 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

Nos taux sont très modiques.

Agence à Montréal :

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT, *Assistant-Gérant,* Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

"LE PERROQUET."

JOURNAL CRITIQUE, LITTERAIRE ET CARICATURISQUE.

Publication dont la moralite hautement reconnue est devenu un des passe-temps favoris des familles.

Paraît le samedi de chaque semaine.

Chaque numéro conticnt une ou plusieurs Caricatures politiques où humoristiques de l'événement du jour.

Abonnement : $2.00, par année, payable invariablement d'avance, par semestre de $1.00.

S'adresser par lettre affranchie à :

C. H. MOREAU, éditeur.
No. 126, rue Notre-Dame,

Montréal, 1 Avril, 1865.

HIVER DE 1865!! L. T. PLAMONDON

NOUVEAU MAGASIN DE

EPICERIES, GROCERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,

Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Fleur, Lard, Vins, Liqueurs, etc., etc.,* dans la Maison de M. J. B. Monette, Hotellier.

Ayant en l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il se flatte de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix Très Modérés.*

Son Assortiment est des plus complet et ne laisse rien à désirer pour la qualité et la variété.

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pour quoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur drotection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite* ou *Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetes aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à reparer les Hache, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriquée jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.

St. Hyacinthe, Novembre 186.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

LIBRAIRIE DE

ST. HYACINTHE.

LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.

M. A. KEROACK,
Libraire.

N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, en mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande.

M. A. K.

St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

J. J. B. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

BOTTES **A $2. 50.**

J. F. McBRIDE,

ROUGEMONT.

Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,

En gros et en détail.

Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.

J. F. McBRIDE.

Rougemont, Août, 1864.

EPICERIES DE CHOIX!

P. A. MERCIER,

Marchand-Epicier,

120, Rue St. LAURENT, 120, MONTREAL.

M. MERCIER a un fonds varié et considérable d'EPICERIES de toutes sortes:

Commandes de la campagne exécutées avec ponctualité, et sous bref délai.

Avantages réels donnés aux Marchands des campagnes.

Montréal, Janvier, 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

A CEUX QUI VEULENT ACHETER!

IMMENSE ASSORTIMENT A BON MARCHE!

V. Coté,

MARCHAND DE CUIR, HARNAIS, CHAUSSURES

EN GROS ET EN DETAIL.

MARCHANDISES SECHES,

PLACE DU MARCHE, PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE. ST. HYACINTHE.

M. Coté, tout en offrant ses remerciments à ses nombreuses pratiques, prend la liberté d'attirer leur attention sur son Assortimen de Chaussures, Bottes, Bottines, Souliers, Savattes, de toute grandeur, de tout prix et de toute qualité; Cuirs, à Semelles, à Harnais, Veau français, patent, etc., etc.; Harnais de luxe et de travail, en main et faits à demande; le tout à bon marché: Marchandises Sèches, Draps, Casimires, Mousselines, Soies, Cotons, Rubans, et une grande variété d'articles, trop longs à énumérer.

N'oubliez pas de visiter le Magasin de M. Coté avant d'aller ailleurs.

1er Décembre, 1864.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF : 1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,* LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA : 64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.* MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RATTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à des taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MARCHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT,
En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1863.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE CADENAS

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
CUILLER ASSORTIS.

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER, *commun et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spear et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américs.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON,
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
FMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boite.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES de de
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES.
&c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devrant être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Mardi, 9 Mai 1865. No. 20

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.
C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.

Agent à St. Hyacinthe: Dr. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES.

Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et le sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire ont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT, Droguistes en gros, New-York.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J. F. HENRY & Cie., 303, rue St.-Paul, Agents Généraux pour le Canada:

Agent pour St. Hyacinthe Dr. C. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Le. Tuché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframbroise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault (rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L.-S. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

MAISON DE PENSION DE 1RE CLASSE,
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR,
Ancienne place de Mlle. Pageau, Maison de feu O. Désilets.
ST. HYACINTHE.

MM. A. Monette & Cie, offrent aux voyageurs une pension de 1re classe, sur un bon pied; table bien fournie, chambres confortables, soins attentifs, et tout le confort désirable.
St. Hyacinthe, 26 Décemb

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

MICHEL GUERTIN.
EXCHANGE HOTEL.
Pres du Depot du Chemin de Fer.
ST. HYACINTHE.
HOTEL DE PREMIERE CLASSE.

M. Michel Guertin, a l'honneur d'informer le public qu'il occupe maintenant le Vaste Hôtel,
MONTREAL HOTEL
ci-devant occupé par A. MONET.

Cet Hôtel est très vaste, neuf et remarquable par sa propreté; les chambres sont bien garnies, tout à neuf; la table bien servie; les liqueurs de Premier Choix.

En un mot, c'est un
Hotel de Première Classe
St. Hyacinthe, 10 novembre 1864.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie.)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
NORBERT BEAULNE.
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.
Waterloo, Janvier 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe *TERRE* de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois ranc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large; une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les ½ sont en culture, tenant d'un côté à la terre du Collège, avec la maison, grange et autres bâtisses.

Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St. Dominique ou à ce Bureau.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.

Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.

Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avil 1865.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,

Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.

Rue Ste. Marie, voisin de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai.
HENRY BARBEAU.
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.
Heures de Bureau: De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.
☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*
LOUIS C. BELANGER.
11 Avril 1865.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin de 20 ou 24 pieds de front sur 36 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de St. Hyacinthe, vis-à-vis le marché.
S'adresser à ce bureau.
8 Mars 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.
J. B. MAYNARD.
Worcester, Mass., E. U., 1865.—1m.

NOUVELLE PHARMACIE!!
Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont:

Trésor des Nourrices, Pastilles Vermifuges, Poudres de Condition, Pilules Anti-Bilieuses, Pilules Digestives, Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.

W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.
St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

Vente Autorisée.

Sera Vendue LUNDI le QUINZE MAI prochain à DIX heures, de l'AVANT-MIDI, à la porte de l'Eglise de l'ANGE-GARDIEN une TERRE de 2 x 30 arpents située au rang St. George en la dite Paroisse de l'Ange-Gardien, appartenant à J. B. ROBERT et à son enfant mineur.
C. PEPIN; *N. P.*
St. Césaire 21 Avril 1865.

CONTRAT
POUR LE TRANSPORT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au MAITRE-GENERAL DES POSTES, seront reçus à Québec, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le CINQ MAI, prochain, pour le transport de la Malle de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour QUATRE ANS, depuis le PREMIER JUIN prochain, entre

LA BAIE DU FEBVRE ET SOREL, trois fois par semaine.

Le transport devra être fait dans une voiture convenable. Des avis imprimés contenant des informations pour les conditions du contrat proposé pourront être vus, et des blancs de soumission pourront être obtenues aux principaux bureaux de poste sur la route.

EDWIN KING,
Inspecteur des Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Postes.
Montréal, 5 avril, 1865. 3f.

DEPARTEMENT
DES
Terres de la Couronne.

QUEBEC, 12 avril 1865.

AVIS est par le présent donné que Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil a bien voulu ordonner:—

1o. Qu'en vendant les terres dans les Divisions des mines d'or le Département doit distinguer, autant que cela est praticable, entre les acheteurs qui veulent s'établir immédiatement, *bond fide*, et ceux qui veulent se livrer à l'exploitation des mines ou autres spéculations; vendant aux premiers pour le prix et conditions actuels (sujets à une augmentation conformément à l'ordre du 8 août, 1864 mis actuellement en force pour l'or) et aux derniers pour une piastre l'acre au comptant.

2o. Que la clause qui exige le paiement d'une piastre par tonneau sur tous les minérais extraits de ceux vendus comme terres minérales ne devra plus être insérée dans les octroits d'icelles.

3o Et que dans les lettres patentes pour des terres sur les rives des lacs Supérieur et Huron, la clause réservant toutes les mines d'or et d'argent sera mise à la discrétion du Commissaire des Terres de la Couronne.

A. CAMPBELL,
Com. des Terres de la Couronne.
20 avril 1865.—6f.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, DEPUIS LE 1er AU 30 AVRIL 1865.

Arnois Joseph	Arcdambeault Augustin2
Boucher Adéline Dlle.	Barthelotte Stanislas.
Boisvert J. Bte Veuve.	Benoit J.
Bousquet Antoine Ve.,	Bourdua Prospère
Bouchard Ant.	Bayard Marie Delle.
Bousquet Jeanmarie.	
Collins A. Miss.	Côté Victorine Delle.
Comeau J. Bte. 2	Chartier Euphie Nide.
Charpentier Pierre.	Chenette Christophe
Caron Ambroise.	Chagnon Eliza Madame.
Chabotte Elisabeth Dlle	Caron Sophie Veuve.
Chagnan Aug.	Chartier Pierre.
Chaîné Raphaël	
Désève T. & Co.,	Dufresne Cyrille.
Duchaine Milina Dlle 2	Démarais Moïse
Dodelin Adolphe.	Dussaud David.
Davieau Hyacinthe.	
Eming Robt.	Evé Charles.
Freeman James	Fréchette Ambroise Ve.,
Gauthier Xavier.	Gaumon Abraham 2.
Grondron Joseph.	Guilmette Octavie Delle
Hunt Adéline Mme 2.	
Jumenville Téophile.	Jarrey Pierre.
Langellier & Co., Mess.	Péveeque Frank.
Letestu Elzéard Dame.	Leheureux Mrs.
Lafleur Julien.	Laflamme Albina Delle.
Laflamme Mr.	Lekoek George.
Ledoux Pierre.	Lallamme Charles.
Lavigne Azalie.	Lanett Mr.
Messier O.	Monette Joseph.
Moison, M.	Mailhot Marguerite Mis 2
Momorket, Francis.	Menanson, Antoine.
Mollet, J.	
Paquette Ignace Veuv 2	Provost, Ambroise, 2.
Paillez, Hélie.	Pion, Henriette.
Pichette, Alexi.	Poirier, Olivier.
Palardy Edward.	Promondon, G. F.
Picard, André.	Poulin Noël.
Pione Olivier Dame	
Rosther John.	Richer Joseph.
Roi Albina Delle.	Reeves E.
Rocdeau Joseph.	
Sabourin F.	Sasseville Jacque.
Turcotte Louis 3.	Tomlette Thomas.
Vigneux Joachim.	Vallée Edouard.
Vien Napoléon.	Vidal Charles.
Young Julien	Yarkin Mr.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que et après Jeudi le 6 Avril courant, je commencerai à descendre des TIES pour Chemins de Fer, de 9 pieds de long et de 10 pouces sur 5, sciées depuis Farnham Ouest jusqu'à Yamaska.

Je donne par les présentes avis public que si je découvre une personne enlevant ces TIES de la Rivière où si je trouve des TIES en leur possession, je les poursuivrai avec toute la sévérité de la loi.

Les TIES portent, "G. F." étampé sur le bout.
JNO: R. FIRMIN.
Farnham Ouest, 1 Avril, 1865.

NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that, on and after THURSDAY the 6th day of April inst I shall commence to drive RAILWAY TIES, 9 feet long, and 10 x 5 inches, sawn square, from West Farnham to Yamaska.

This is to give Notice that if any person of persons are seen taking these TIES out of the River, or any of these TIES are found in their possession I shall prosecute them with the utmost Rigor of the Law.

The TIES are stamped "G. F." on the end.
JNO. R. FIRMIN.
West Farnham, 1st April, 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

XII.—*La maison du franc.*

Daniel Ladrange et les dames de Méreville suivirent d'abord, sous la conduite de leur libérateur inconnu, un chemin tortueux et encaissé qui s'enfonçait dans l'intérieur du pays; mais bientôt ils prirent à travers champs, au milieu des haies et des moissons. Ils marchaient avec célérité et sans prononcer une parole. Enfin, à cinq ou six cents pas environ de la rivière, le guide s'arrêta sous un pommier touffu; il regardait à droite et à gauche, et manifestait une vive impatience, comme s'il eût attendu quelqu'un qui ne venait pas.

On entendait encore distinctement le combat, qui semblait se prolonger avec des chances diverses. Cependant les agents de la force publique devaient avoir le dessus, car ils s'appelaient les uns les autres à haute voix, et leurs chevaux galoppaient impétueusement sur la grève.

—Nous ne pouvons rester longtemps ici, dit Daniel au guide: il me semble que vos compagnons ne sont pas les plus forts, et les gendarmes en allant et venant, pourraient nous découvrir.

—La nuit est noire, répondit l'inconnu; d'ailleurs, cette attaque n'était pas sérieuse; qu'y a-t-il à gagner avec des gendarmes? On voulait seulement les occuper pous vous donner le temps de fuir.

—Vraiment, et à qui sommes-nous redevable d'un pareille service?

—Que vous importe? Profitez-en et ne vous inquiétez pas du reste. Mais il ne vient pas, continua le guide comme à lui-même en frappant du pied; il sait portant que je ne puis seul....

—Qui donc attendez-vous?

—Personne.

Il y eut une nouvelle pause, pendant laquelle un coup de feu, suivi bientôt de cris tumultueux, retentit sur le bord de la rivière

—Quelqu'un de vos gens vient d'être blessé reprit Daniel; c'est un jeux dangereux de s'attaquer au brigadier Vasseur. Mais, au nom du ciel! que faisons-nous ici? Si réellement votre intention est de nous sauver, nous perdons un temps précieux.

—En effet, dit Maria effrayé, le bruit se rapproche de nous.

—Ce serait un hasard si les habits bleus venaient de ce côté, répliqua l'inconnu, car nos gens doivent manœuvrer pour les attirer dans une autre direction. Cependant il se pourrait....Allons! poursuivit-il brusquement, j'agirai pour le mieux; ce n'est pas ma faute si on me laisse dans un tel embarras.

Il engagea ses protégés à l'attendre, et s'éloigna. Peu d'instans après, il revint conduisant par la bride un cheval qu'il avait sans doute caché dans les blés. Alors seulement Daniel reconnut dans son libérateur le docteur vétérinaire qui avait causé si amicalement avec les gendarmes de l'escorte.

—Monsieur, lui dit-il avec cordialité, mes parentes et moi nous sommes pénétrés de reconnaissance pour le service que vous nous rendez. Aujourd'hui, en vous voyant aborder le brigadier, j'avais un vague soupçon du projet que vous avez accompli avec tant de bonheur....

—Et d'où vous venait ce soupçon? demanda le docteur avec un léger accent d'inquiétude; me connaissez-vous?

—Non, quoiqu'il me semble que nous sommes déjà rencontrés....mais je ne ne sais quel instinct m'avertissait....

—Il ne s'agissait pas de cela, interrompit le docteur en prêtant l'oreille aux cris qui ne cessaient pas; décidément nos amis ont été mis en déroute, ou peut-être croient-ils que nous sommes déjà loin....nous ne pouvons plus rester ici.

—Marchez, nous vous suivrons répliqua Daniel.

—Et que toutes les bénédictions du ciel vous récompensent de votre générosité! murmura Maria.

Le médecin monta sur son cheval; avant de partir, il se pencha pour mieux voir les dames de Méréville, qui s'appuyaient l'une sur l'autre en frissonnant. Après un moment d'examen, il dit avec politesse:

—Mon cheval est doux comme un agneau et je peux prendre avec moi une de ces dames. Il nous faut encore aller à travers champs, ce qui sera bien fatiguant pour elles. Voyons, pourquoi ne commencerai-je pas par cette jeune demoiselle, qui paraît si faible et si délicate? Le tour de sa mère viendrait un peu plus tard.

Cette obligeante proposition excita la défiance de Maria. Son instinct de femme lui disait qu'en acceptant l'invitation, elle se trouverait à la merci d'un inconnu qui n'aurait qu'à piquer son cheval pour l'emporter loin de ses amis. Aussi refusa-t-elle sans hésiter.

—Je ne veux pas quitter ma mère et mon cousin, répliqua-t-elle; je suis forte, j'ai du courage, je marcherai comme eux.

—Allons, reprit le docteur avec impatience, est-ce le moment de se livrer à des scrupules frivoles....Montez, vous dis-je! ils viennent, et nous devrions déjà être loin.

—Non, non, jamais!

Sans l'écouter, l'officieux personnage la saisit dans ses bras par une feinte subite, et l'enleva pour la poser sur le devant de la selle. Maria poussa un cri; néanmoins le cavalier poursuivait son dessein, et la retenait malgré sa résistance. La marquise, qui, jusqu'à ce moment était restée comme hébétée, ne sachant ce qu'on lui voulait, tressaillit au cri de sa fille et la saisit à son tour par ses vêtements.

—Laissez-là! maman, homme de rien, dit-elle d'un ton irrité; c'est mademoiselle de Méreville, c'est une noble demoiselle. Ne la touchez pas ou j'appelle les valets, et je vous ferai châtier suivant vos mérites!

—Monsieur, disait Maria d'un ton suppliant, laissez-moi je vous suivrai à pied. J'aimerais mieux me livrer à ceux qui nous cherchent que de me séparer de ma mère. Daniel, mon cher Daniel, ne viendrez-vous pas à mon aide?

Ladrange s'empressa d'intervenir.

—Citoyen, dit-il avec fermeté, puisque mademoiselle refuse si nettement le secours que vous lui offrez, il faut respecter sa volonté.

Il arracha la jeune fille au cavalier, dont les forces étaient épuisées, et il la déposa doucement à terre. Le docteur comme si quelque dessein secret venait d'être déjoué, poussa un effroyable blasphème qui sentait beaucoup plus le brigand que le paisible bourgeois. Puis, paraissant se raviser, il descendit lui-même du cheval.

Puisqu'il en est ainsi, dit-il comme à lui-même, nous irons tous à pied....Ils sont attachés les uns aux autres comme les grains d'un chapelet. Me foi! je vais les amener là-bas, et l'on s'arrangera comme on voudra.

Tout en grommelant, il avait attaché la bride à l'arçon de la selle, relevé les étriers puis, donnant une tape légère à sa monture:

—Allons! cherche ton chemin, Bucéphale, lui dit il.

Aussitôt, la bête intelligente et habituée sans doute à cette manœuvre, dressa les oreilles, renifla doucement, et partit dans une direction opposée à celle ou se trouvaient les gendarmes. Au bout de quelques secondes, sa forme légère s'était effacée dans les ténèbres.

—Et nous, partons maintenant, reprit le docteur, dont la voix était redevenu calme; nous n'avons que trop attendu.

On se mit en marche avec de grandes précautions. Le docteur s'avançait le premier pour sonder le terrain, et indiquait la route; puis venaient les fugitifs, se tenant par le bras, serrés les uns contre les autres, moins pour se préserver de chutes possibles sur ce terrain accidenté que pour se prémunir contre toute nouvelle tentative de séparation. L'obscurité était profonde; on y voyait pas à deux pas devant soi; mais le guide connaissait parfaitement la localité, et ne montrait aucune hésitation.

On marcha ainsi pendant un quart d'heure. Le tumulte avait cessé du côté de la rivière; seulement il s'élevait çà et là des chuchotements, parfois mêmes des appels mystérieux, des coups de sifflet. Le docteur s'arrêtait fréquemment pour écouter, puis on se remettait en route avec ardeur.

Daniel commençait à s'inquiéter de la réserve obstinée du médecin. A qui ses parentes et lui étaient-ils redevables de leur délivrance? où les conduisait-on? quels projets avait-on sur eux? Il profita d'une halte pour adresser à l'inconnu de nouvelles questions à ce sujet.

—Chut! répliqua le docteur en prêtant l'oreille, on vient de ce côté.

—En effet, un bruit de chevaux et de voix humaines s'élevait d'un chemin peu éloigné.

—C'est le brigadier, murmura le guide; vite, cachons-nous et ne bougeons plus.

Il se courba de manière à être complètement invisible dans les blés. Daniel et Marie l'imitèrent, mais la marquise résista opiniâtrement aux efforts de sa fille et de son neveu pour l'obliger à prendre la même posture

—Je ne veux plus rester ici, dit-elle à voix haute; je ne saurais courir ainsi les champs au milieu de la nuit. Qu'on fasse approcher la voiture! que les valets à cheval reviennent autour de moi!

Ces paroles, prononcées d'un ton animé, résonnèrent au milieu du calme de la nuit, et la malheureuse insensée restait toujours debout.

—Le coup est manqué, murmura le guide en se disposant à fuir; la folle a tout perdu

Daniel suppliait sa tante de se cacher, mais sans pouvoir obtenir rien d'elle. Au contraire, elle se préparait à faire un appel direct aux cavaliers, quand Maria, lui saisissant la main, lui dit avec un accent de désespoir:

—Silence! ma mère, c'est nous que l'on cherche....silence! ou avant huit jours, peut-être, vous et moi nous mourrons sur la place publique et de le même mort que mon malheureux père!

Le remède était violent; mais il sembla que cette terrible parole eût pénétré jusqu'à l'intelligence engourdie de madame de Méréville. La pauvre femme pâlit, frissonna, et elle s'affaissa presque mourante dans les bras de sa fille.

La résistance de la marquise avait attiré l'attention des cavaliers; ils s'arrêtèrent tout à coup.

—Brigadier, dit l'un d'eux, que Daniel reconnut pour le gendarme dont il avait reçu les premiers secours à la ferme de Breuil là, derrière ce champ de blé, on a parlé tout à l'heure, et j'ai cru voir s'agiter quelque chose.

COURRIER DE ST-HYACINTHE

Mardi, 9 Mai, 1865.

Nous publions aujourd'hui la fin du débat qui eut lieu au parlement d'Angletterre à propos de la défense du Canada le 6 avril dernier.

Depuis il nous arrivé une autre nouvelle qui a déjà fait le tour de la Presse, sans qu'on paraisse lui accorder pourtant beaucoup de crédit. Comme elle a trait à la défense du Canada elle trouve sa place ici. Un article du *Morning Advertiser* lui a donné lieu. Cet article comporte que Napoléon III en apprenant la prise de Richmond a immédiatement fait proposer au gouvernement anglais une alliance offensive et défensive en ce qui concerne le Canada et le Mexique, portant que si la France était attaquée la France devrait pour le défendre en commun avec l'Angleterre mettre à contribution toutes ses ressources navales et militaires, tandis que de son côté l'Angleterre contracterait la même obligation vis-à-vis de la France dans le cas où le Mexique serait attaqué.

Le *Morning Adrtiser* appelle cette offre impudente et dit qu'elle doit être rejetée avec emphase. Nous ne connaissons pas assez le *Morning Advertiser* pour juger de l'importance de son opinion en pareille matière, tout ce que nous savons c'est que si l'on n'a pas ajouté foi à la nouvelle qu'il a mise en circulation relativement à l'aliance de la France et de l'Angleterre contre les empiètements probables des Etats Unis, ce n'est pas que la chose ne nous ait pas paru raisonnable, mais c'est que le *Morning Advertiser* ait été le seul à nous l'annoncer.

Si la France tient à assurer à Maximilien le trône sur lequel elle l'a placé ; si l'Angleterre a quelques soucis de la conservation des colonies qui sont sa gloire, l'intervention de l'une; ou de l'autre de ces grandes Puissances dans les affaires américaines peut un jour ou l'autre devenir nécessaire et si l'une ou l'autre doit intervenir pourquoi n'interviendraient-t-elles pas conjointement. En 1855, pour protéger les possessions du Sultan contre les agressions de Nicolas, le Csar de Russie, elles mettaient à contribution toutes leurs ressources, parcequ'il s'agissait de l'équilibre Européen ; aujourd'hui, avec l'intégrité du Mexique et des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, l'équilibre de ce continent est en jeu et si les Puissances européennes permettaient aux Etats-Unis de mettre en pratique la doctine Monroe « l'Amérique aux Américains, » non seulement elles se montreraient spectatrices indifferentes de la violation du principe des nationalités, mais aussi elles commettraient une faute politique dont quelques-unes d'entr'elles pourraient avoir à se repentir. En donnant pour piédestal à la puissance américaine le territoire depuis l'isthme de Panama au Pôle Nord, de l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique on jette les bases d'un colosse qui, appuyée de quelque puissance Européenne, comme de la Russie par exemple, pourrait de son choc briser l'équilibre de l'ancien monde pour lequel la politique a tant de soucis. C'est sans doute ce qui sait croire à l'*International* qu'avec la soumission du Sud nous touchons à la paix. Le Mexique dit-il, est une puissance respectable qui a derrière elle la France comme le Canada l'Angleterre. Saluons donc sans crainte la paix qui fermera les plaies de l'Amérique, tout en ouvrant à l'Europe ce vaste marché qui lui était si profitable. »

Quoique nous ayions raison de douter quelque peu de la réalisation de ce vœu ; nous ne pouvons néanmoins nous empêcher de le former de tout cœur.

DEFENSE DU CANADA.

(*Fin.*)

Lord CARDWELL, ministre des colonies explique à lord Elcho qu'il n'a jamais donné à entendre qu'il y eut aucun arrangement entre le gouvernement de la métropole et le gouvernement canadien touchant la défense de la frontière. La motion proposée est intempestive parceque quatre membres du gouvernement canadien sont maintenant en route pour l'Angleterre dans le dessein de s'entendre avec le gouvernement de la métropole sur la défense du pays.

Ce serait une grave erreur d'anticiper sur les propositions qu'ils pourraient avoir à faire M. Cardwell cite la fin d'un discours prononcé par M. Galt, durant la dernière session, sur la question de l'argent demandé à la législature pour pourvoir à la défense du pays, qui se lit comme suit :

« J'ai confiance que le vote que nous allons « donner, je parle du million de piastres pour « la défense, montrera à l'Angleterre que « maintenant, quand le danger est devant « nous, nous sommes prêts à en supporter « notre part ; que nous donnons a notre gou- « vernement le pouvoir de demander à la « mère-patrie d'unir ses ressources aux nôtres « et par ces moyens de defendre efficacement « ce pays, je suis pleinement convaincu que « nous pouvons résister à toute attaque qui « pourrait être faite contre nous, de quelque « côté qu'elle pût venir.»

Cette citation fut reçue par des applaudissements. M. Cardwell démontra qu'il serait peu honorable pour le gouvernement de la métropole de refuser d'accorder aux canadiens son appui dans les circonstances où ils s'imposent toute espèce de sacrifices pour conserver leur connexion avec l'Angleterre.

Il termine en s'exprimant en ces termes : « J'apperçoi dans leurs discussions un désir non-seulement de se défendre, mais aussi d'augmenter leur puissance qui les rendra un allié bien appréciable de tout l'empire et j'espère que le jour n'est pas éloigné où en dépit de tout découragement momentané, le grand projet de fédération sera mis à effet, et qu'un pays, plus grand que plusieurs pays d'Europe, sera établi dans l'Amerique Britannique du Nord, pays destiné non-seulement à devenir grand et puissant pour sa défense et sa sécurité individuelle, mais aussi pour le support de la Grande-Bretagne. Dans ses temps d'adversité l'alliance d'un si grand Etat lui sera d'un avantage infini. Croyant donc que c'est l'esprit qui anime les honorables messieurs qui viennent à nous, je soumets à cette Chambre qu'il ne serait pas désirable de continuer cette discussion qui peut avoir pour effet de jeter du doute sur les intentions du peuple canadien. Je crois que nous devrions plutôt adhérer à la politique déterminée par une grande majorité de cette chambre, et souhaiter la bienvenue à ces messieurs à leur arrivée, avec le même esprit avec lequel ils ont laissé leur propre pays.»

M. KINGLAKE dit qu'après ce que l'honorable monsieur vient d'établir, il aura bien soin de ne pas jeter du doute sur la possibilité de défendre le Canada. Lorsqu'il a donné son vote avec la majorité de la chambre en faveur de l'allocation des $50,000 ; à tort ou à raison, il était sous l'impression qu'il y avait une entente entre le gouvernement canadien et celui de la métropole. Il est d'avis que l'Angleterre ne devrait pas entreprendre de se charger de la défense du Canada, à moins que celui-ci ne lui abandonne tout contrôle sur ses ressources.

M. SMITH, après avoir fait quelques remarques sur les bévues qu'il prétendait avoir été commises par l'Angleterre dans ses relations avec le Canada, dès la première époque de sa colonisation, dit qu'en donnant au Canada un gouvernement libre, la métropole a commis une autre bévue en ne faisant pas une des charges du revenu public la défense du pays. En n'obligeant pas les Canadiens à payer les dépenses de leur défense militaire et navale, on a infligé une grande injustice au peuple anglais, qui fut ainsi forcé de payer non seulement ses propres taxes, mais aussi celles des canadiens.

Suivant lui le commerce qui se fait aujourd'hui entre la Grande Bretagne et les colonies de l'Amérique Britannique est d'une valeur insignifiante pour l'Angleterre quand comparé avec les sommes énormes employées pour leur défense navale et militaire. Il prétend que le moins l'Angleterre aura à faire avec de pareils chalands, le mieux ce sera pour elle. Il est d'avis que c'est une folie de dépenser de l'argent pour la défense du Canada puisqu'il est impossible d'empêcher l'Amérique de s'en emparer dès qu'elle le trouvera à propos.

Sir F. SMITH, est surpris qu'on amène de l'avant une motion comme celle de Lord Elcho. La question de la défense du Canada a été prise en considération par les plus hautes autorités militaires en Angleterre, et elles ont donné leur opinion en faveur du plan général de défense et en faveur des travaux particuliers de fortifications maintenant pris en considération.

Le MAJOR ANSON dit que ce n'est pas un plaisir pour lui, comme membre de l'armée anglaise de venir affirmer qu'elle ne peut pas s'acquitter de tout ce que le pays peut exiger d'elle. Il maintient que d'après tous les officiers de l'armée il est impossible de défendre le Canada. Ces hommes sont des soldats qui se sont distingués sur les champs de batailles et ne sont pas de purs théoristes. Il demande pourquoi le Colonel Jervois a-t-il été envoyé en Canada ?

Les Colonels Gordon, Wetherall, McKenzie qui sont des militaires distingués n'ont-ils pas fait déjà des rapports sur la defense du Canada ? Le Col. Jervois a donné un rapport habile sur la manière de défendre le Canada au moyen de l'artillerie, et il continue d'argumenter pour tacher d'établir la supériorité dans laquelle se trouveraient les américains, dans le cas d'une guerre, au point de vue des forces navales.

M. C. FORTESCUE dit que tout avis militaire que le gouvernement avait en sa possession, et qui n'avait pas été déposé sur la table, n'était pas du tout inconsistant avec le rapport du Col. Jervois.

Quant à la somme de $50,000 demandé pour cette année, c'était d'après l'avis d'autorités compétentes que le gouvernement l'avait proposée, et c'est le montant le plus élevé qui peut être dépensé cette année pour la défense de Montréal et de Pointe Lévis.

Il nie complètement que M. Cardwell, ait jamais donné à croire qu'il y avait entente d'une manière complète et explicite entre les deux gouvernements touchant la défense du Canada. En outre ce n'est pas la raison sur laquelle s'est appuyé le gouvernement pour demander le vote des $50,000 et même si le gouvernement canadien n'eut pas jugé à propos de contribuer à la défense du pays le gouvernement impérial eut jugé expédient et avantageux de défendre Montréal pour son propre compte.

Les canadiens ressentent bien ce qui est dû à leur pays et eux et leur troupes devraient être traités avec les mêmes égards qu'ils ont accordés à celles de l'Angleterre.

Le Général PEEL regrette que le sujet de la défense soit amené de nouveau devant la chambre.

Il est persuadé que si les canadiens sont prêts à montrer le même dévouement et la même énergie que les confédérés ont montré pendant les quatre années qu'a duré la guerre américaine, il n'est pas de doute qu'ils puissent se défendre avec le secours de l'Angleterre, contre toute attaque qui pourrait être faite contre eux.

Il espère bien que le Canada ne sera pas attaqué par les Etats-Unis, mais s'il l'était il est entièrement convaincu que l'Angleterre ne se soumettra à aucune humiliation tant qu'elle aura une guinée à dépenser et un homme à fournir.

Le Marquis D'HARTINGTON dit que le rapport du Col. Gordon est au bureau de la guerre, mais qu'il ne contient rien qui va à dire que le Canada ne saurait être défendu. Au contraire comme celui du Col. Jervois il embrasse la défense de Montréal et de Québec et n'en diffère que pour la défense des provinces de l'Ouest. On a dit que des militaires sont d'avis que le Canada n'est pas susceptible d'être défendu.

Il ne faut pas attacher trop d'importance à l'opinion d'hommes qui n'occupent pas ne places responsables, parce que toutes les autorités qui ont été consultées par le gouvernement sur le sujet, s'accordent à dire que le Canada peut-être parfaitement défendu. Le Col. Jervois, le Col Gordon, Sir Williams disent qu'il peut. l'être.

On n'a jamais prétendu que toute la frontière canadienne peut-être défendue, mais qu'il y avait certain points, essentiels qui pouvaient l'être.

Quant à la modicité de la somme demandée, il dit que c'est celle qu'on avait recommandée comme étant la seule qui put être convenablement dépensée cette année.

Lord Elcho finit par retirer son amendement.

TARTUFFERIE ROUGE.—Sous ce titre, le *True Witness* publie un article que nos confrères de la presse démocratique seront loin de priser à l'égal de certains écrits que le même journal a déjà publiés contre le projet d'union soumis par le gouvernement. Si nous avons souvent différé d'opinion avec le *True Witness* sur le mérite de ce qu'il appelle « le projet Brown Cartier, » nous concourons aujourd'hui complètement dans l'appréciation qu'il fait de ses alliés dans son opposition au projet de l'administration.

Voici ce qu'il dit :

« Que le parti politique dans le Bas-Canada connu sous le nom de *Rouge* et dont le *Pays* est l'organe en chef, ait manqué de sincérité, et ait été déshonnête et hypocrite dans son opposition au projet d'union des provinces de l'Amérique Britannique du Nord de Brown Cartier, c'est ce que nous avons toujours cru. Nous n'avons jamais été disposé à attribuer leur opposition, à autre chose qu'aux motifs les plus bas et les plus mercenaires ; aux ressentiments de parti à l'ambition déçue, et au désir de prendre leur partage dans la distribution des charges publiques. Nous avons toujours regardé leurs professions de patriotisme comme une bouffonnerie : et nous rappelant leurs antécédents, leur promptitude il y a quelques années à se coaliser avec l'hon. Geo. Brown, et à sacrifier aux demandes insolentes du Clear Gritisme haut-canadien l'autonomie du Bas-Canada, nous avons toujours eu du mépris pour leur attachement, nouvellement découvert et proclamé avec bruit, à nos lois, notre langue et notre religion.» Les *Rouges* étaient alors eux-mêmes les auteurs et les plus actifs promoteurs de cette même politique qu'ils condamnent aujourd'hui.

.....

Les principes avoués des *Rouges* en politiques et en Religion sont ceux de 89, dont les premiers fruits ont été l'abolition de tous les Parlements et des législatures locales de la France, la spoliatian de l'église, et la « Constitution Civile » du Clergé.—Comment pourons-nous penser que les héritiers de ces principes en Amérique soient honnêtes dans leur attachement patriotique aux libertés et à l'autonomie du Bas-Canada ; ou autres choses que des hypocrites quand ils élèvent la voix pour « nos lois, notre langue et notre religion. Bah ! »

Ce que nous redoutions et que beaucoup de personnes avaient prévu devient aujourd'hui malheureusement un fait certain.

Grand nombre des victimes de l'inondation du mois dernier découragés par les malheurs qui viennent de les atteindre dans leurs biens et leurs familles prennent le chemin de l'étranger. Les bateaux à vapeur, les trains de chemin de fer jettent par centaines nos compatriotes sur le territoire américain. Et les nouvelles de paix qui nous arrivent contribuent à augmenter chaque jour ce flot d'émigration qui enlève à notre société des membres utiles et retarde d'autantson développement si essentiel à son existence dans les circonstances où nous nous trouvons placés.

Afin d'arrêter ce mouvement funeste les journaux ont élevé la voix pour attirer l'attention publique sur la possibilité d'établir dans les cantons les malheureux qui viennent d'être chassés de l'héritage de leur père par le terrible fléau de l'inondation. On a applaudi de toutes parts à l'idée de fonder une colonie avec les inondés des Iles de Sorel et des paroisses du fleuve qui par suite du malheur qui les a frappés ont perdu tout espoir de pouvoir s'établir sur leurs terres, mais nous ne sachons pas qu'on ait pris aucune mesure pour mettre à effet les suggestions de la Presse à cet endroit. Qui donc prendra l'initiative ? Sera-ce un de nos prêtres si dévoués ? Ils nous ont appris à compter beaucoup sur leur charité et leur zèle pour le bien du pays. Nous les connaissons les apôtres de toutes les bonnes œuvres, les consolateurs de toutes les infortunes.

Un correspondant de la *Minerve* qui signe *un Campagnard* attire l'attention sur les terres incultes que traverse le chemin de fer de Trois-Rivières à Arthabaska comme étant un des endroits les plus avantageux pour l'établissement d'une nouvelle colonie.

Il fait remarquer que les colons y trouveraient un débouché facile et avantageux pour les produits variés de leurs terrains.

Voici le moyen qu'il suggère pour faire réussir le plan qu'il signale.

«Un nombre quelconque d'émigrants, dit-il, vont acheter du gouvernement chacun une terre de trois arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, ce qui leur coutera 8 piastres par an, pendant cinq ans. Le gouvernement affectera une partie des fonds de colonisation à faire les travaux publics de ces terres, chemins de front routes, ponts. La société de la Propagation de la Foi pourrait très bien se charger de payer la part de contribution des nouveaux colons pour les constructions religieuses. Les comités de secours procureraient la vie aux émigrants pendant quelques mois ;—et pendant ce temps ceux-ci se livreraient aux travaux de défrichement, se feraient de modestes logements, enfin prépareraient les voies à la semence du printemps prochain.

A l'automne, les colons pourraient se livrer aux travaux des *chantiers* et se procurer par la une honnête existence pour l'hiver et la saison suivante.

Au printemps les comités de secours se feraient sans doute un plaisir d'aider ces braves gens à ensemencer les terres.

Dans moins de dix-huit mois, on verrait de nouvelles colonies toutes formées, et de puissants centres d'attraction pour un grand nombre de familles, qui vivent misérablement sur les terres morcelées ou grévées de dettes, sans espoir de procurer un établissement à leurs enfants.»

Courrier d'Europe.

Les dernières nouvelles venues de Rome ne nous parlent à peu près que des cérémonies de la Semaine Sainte. Le St. Père a pu assister à tous les grands offices de cette semaine si solennelle. L'air de santé qui animait la figure du vénérable Vicaire de Jésus-Christ a charmé les Catholiques et inspire l'espoir que Dieu conservera encore longtemps à Son Eglise ce chef si digne de la gouverner.

Le Pape a reçu en audience un très grand nombre d'étrangers. Rome est pleine de ces pélerins pieux qui viennent de tous les pays prendre l'esprit chrétien à sa source. Parmi se mêlent sans doute beaucoup d'étrangers à la grande famille : mais leur conduite en général a été assez digne.

Le Duc de Persigny était encore à Rome. L'ex-ministre est très empressé à paraître dans toutes les grandes circonstances. Il s'est montré assez surpris qu'un *Suisse* ait osé lui barrer le passage, à St. Pierre, au moment où il voulait s'asseoir sur un banc auquel il n'avait pas droit.

On remarque que les français, les soldats et officiers, se montrent fort peu respectueux des droits du St. Père dans beaucoup de circonstances. Il y a sans doute des exceptions. Mais l'esprit est loin d'être aussi bon que du temps du général Gemeau et de M. de Goyon.

Le Duc de Persigny a visité avec beaucoup de soin, pendant la *Semaine Sainte*, un grand nombre de petits monuments paiens. C'est montrer une intelligence fort éclairée, il faut l'avouer.

Le gouvernement pontifical a pris une mesure qui rendra plus facile le système des passe-ports dans les Etats Romains.

L'affaire des évêques à nommer ou déjà nommés pour les Etats soumis à Victor-Emmanuel mérite bien une mention spéciale. Nos lecteurs savent sans doute que ce prince à établi, de concert avec Garibaldi, Napoléon III, et les colporteurs de bibles Anglicanes, ce qu'on appelle l'Eglise libre dans l'Etat libre. Or, une des premières régles de cette institution merveilleuse, c'est qu'il n'y aura d'évêques que selon le bon plaisir du gouvernement. Donc, la plupart des sièges episcopaux, dans les Etats de Sa Majesté Turinoise et Florentine, sont privés de leurs légitimes occupants. Le Pape voudrait remédier à cela ; jusqu'à présent, l'affaire n'a pu être conclue.

En France, le grand évènement, c'est toujours le discours de M. Thiers. Ce vétéran de la tribune française s'est surpassé. Son discours est reellement beau. Il y avait là cet esprit fin, délié, prodigieusement souple, qui caractérise ce célèbre orateur. Il a eu recours à toutes les ressources de l'éloquence ; histoire, philosophie, sarcasme, mouvements oratoires, pour montrer l'absurdité de l'unité Italienne et la nécessité de conserver Rome au Pape. Il a été applaudi et il méritait de l'être. Il ne faut pas oublier cependant que M. Thiers, avec toute sa science et tout son esprit, n'est pas chretien, a moins qu'on ne veuille étendre le sens de ce mot jusqu'à des limites inconnues à la théologie. Il a parlé seulement comme politique. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait donné dans des erreurs très-regrettables, mais nullement surprenantes de la part d'un libre penseur, surtout après que l'on a entendu les platitudes gallicanes d'un M. Rouland qui se dit catholique. Nous serions heureux de donner quelques endroits de ce discours pour mettre nos lecteurs à même d'apprécier ce qu'il y a de beau et de vrai, et, en même temps, discerner les fausses appréciations et même les mauvais principes dont il entre-mêle son plaidoyer éloquent en faveur du pouvoir temperel du Pape. Inutile d'ajouter que M. Rouher, le ministre d'Etat, a voulu répondre. Il ne l'a pas fait avec assez de dignité. D'ailleurs, malgré son incontestable talent, il n'est pas encore de taille à lutter contre ce petit démon d'esprit comme l'appelle quelque part Timon. La France est encore sous l'influence du discours de M. Thiers.

On dit que le nonce du Pape a fait visite à M. Thiers pour lui porter ses remerciments et félicitations,

En revanche, l'orateur est devenu la « bête noire» des journaux officieux lesquels ne trouvent pas assez d'injures pour le flétrir. Quant aux organes démocratiques, ils ne cachent pas leur mécontentement. L'Avenir National, l'un des organes du parti libéral, se fait remarquer dans cette levée de boucliers démocratiques. Le rédacteur, M. Peyrat est, dit-on, un diacre qui a laissé l'étole pour la carmagnole. Or, tous ceux qui lisent les journaux savent qu'il n'y a rien de moins tolérant des idées d'autrui qu'une ex-soutane taillée en façon de démocrate libre-penseur.

On peut se demander si les Catholiques qui font depuis quelques années les yeux doux aux libéraux trouveront que ces messieurs aiment la liberté de discussion de la tribune, cette chère tribune tant regrettée ?

Les *solidaires* de Belgique, représentés par le *ministère*, s'occupent du temporel des Eglises. Pendant la révolution française et lors du premier empire, les biens ecclésiastiques furent confisqués.

On sait que c'est toujours là une des premières mesures qui surgissent à l'avènement au pouvoir de la sainte démocratie. Le concordat obligeait le gouvernement à appliquer les revenus de ces biens, (au moins en partie) pour le soutien des ministre du culte et pour les fabriques ; l'argent ainsi appliqué, se dépensait sous le contrôle du gouvernement. Maintenant les libéraux veulent passer une loi « sur le temporel des cultes,» qui permettra au gouvernement de régler les dépenses des évêques, des prêtres; de surveiller l'achat des ornements d'églises; les ventes de bancs, les boites des pauvres, les vases sacrés de tout ce qui est tant soit peu matériel *en soi*, sera désormais du ressort du gouvernement. On a souvent remarqué que les démocrates aiment beaucoup à faire les fonctions de bedeaux et de sacristains. Et ici, c'est le renversement de la constitution Belge ; c'est une tyrannie. D'accord : mais si la majorité le veut, qui l'empêchera ? Quand même la majorité serait contre, pourvu que le gouvernement le veuille, qui l'empêchera ? Les Catholiques seront-ils mieux protégés qu'avec une forme de gouvernement un peu moins constitutionnelle ?

Le roi de ce royaume franc-maçon est tombé malade au retour d'un voyage fait en Angleterre. L'Angleterre elle-même est en vacances. En Irlande, il y a plus de vie politique. Dans le comté de Louth, M. Kennedy, a été élu contre un tory. M. Kennedy n'est pas un Whig ; mais il est en faveur des réformes demandées dans la tenure Seigneuriale et pour une réforme radicale de l'odieuse institution connue sous le nom d'Eglise établie par la loi.

M. O. Donoghoe a donné avis qu'il présenterait une motion pour demander une charte en faveur de l'Université catholique d'Irlande. Cette mesure si juste rencontrera beaucoup d'opposition. L'émigration Irlandaise a recommencé ce printemps. Les vaisseaux se remplissent de familles entières qui viennent en Amérique chercher la nourriture que leur patrie appauvrie par les exactions tyranniques ne saurait plus leur donner.

St. Hyacinthe, 6 Mai, 1865.

Les nouvelles étranges, sous tous rapports qui nous arrivent des Etats-Unis nous engagent à publier un *extra* pour en faire part à nos lecteurs.

Un monsieur, arrivé hier soir de Montréal nous a appris qu'un télégramme reçu en cette ville, annonçait que le Président Johnson, des Etat-Unis, faisait notifier le gouvernement canadien de livrer, sous 48 heures, les confédérés Thompson, Clement C. Clay, Beverly Tucker, Geo. N. Saunders, W. C. Cleary, qui se trouvent sur notre territoire.

Cette demande de la part du gouvernement américain s'expliquera par la proclamation que nous publions plus bas. On verra que les confédérés que nous venons de mentionner ainsi que le Président des Etats du Sud, Jefferson Davis, sont accusés d'avoir trempé dans l'assassinat de Lincoln.

La politique de vengeance inaugurée avec le nouveau président, ses antécédents peu recommandables, sont de nature à nous faire craindre que M. Tucker, l'un des confédérés incriminés, ait eu raison de dire que cette affaire n'est montée que dans le but d'amener une collision entre le peuple Canadien et celui des Etats Unis.

M. Tucker dans une lettre publiée par la *Gazette de Montréal*, de vendredi, nie avoir pris aucune part à l'assassinat de Lincoln. Il n'a jamais entendu seulement prononcer le nom de Booth avant son crime ; celui qui a déposé contre lui s'est parjuré d'une manière diabolique, dit-il. Il est prêt à subir un examen sur ses avancées devant les autorités compétentes.

Un Correspondant du *Herald* de Washington dit que pas moins de 21 à 23 des individus impliqués dans le meurtre du Président seront mis à mort.

JEF. DAVIS, DANS LA CAROLINE DU SUD.

Knoxville, Tenn., 2

Un homme arrêté par la cavalerie de Stoneman sur un des trains de chemin de fer entre Greenburg et Salisbury a dit que Jefferson Davis était sur le même train, et qu'il se rendait à Charlottesville. De suite, le chemin de fer fut coupé, mais Jeff. Davis s'échappa avec les passagers qui retournèrent tous à Greenburg. La cavalerie de Stoneman est maintenant dans la vallée de la Rivière Saluda, et les quartiers généraux sont à Anderson, C. S., et la cavalerie pousse déjà jusqu'à Augusta avec instruction de poursuivre Davis, si elle entend dire qu'il est de ce côté avec son trésor, tant qu'il aura un cheval disponible. Le reste de l'infanterie de Stoneman est occupé à purger les montagnes de Bushwhockers des guerillas et des voleurs de chevaux et elle avance rapidement dans cette besogne.

PROCLAMATION CONTRE JEFF. DAVIS ET LES SUDISTES EN CANADA.

ATTENDU QUE la preuve fournie devant la commission volontaire établit que le complot d'assassinat a été tramé entre Jeff. Davis, ci-devant de Richmond, et Jacob Thompson, Clément C. Clay, Beverly Tucker, Geo. N. Saunders, W. C. Cleary et autres rebelles et traîtres, réfugiés en Canada.

C'EST POURQUOI, aux fins de servir la justice, moi, Andrew Johnson, Président des Etats-Unis, offre par les présentes pour l'arrestation des dites personnes ou aucune d'elles dans les limites des Etats-Unis, afin qu'elles puissent subir leur procès, $100,000 pour Jeff. Davis ; $25,000 pour Clément C. Clay ; $25 000 pour Thompson ; $25,000 pour Geo. N. Saunders ; $25 000 pour Beverly Tucker ; $10,000 pour Cleary. Le provost-marshal en chef a reçu ordre de répandre le signalement de ces personnes avec le montant des récompenses pour leur arrestation.

EN FOI DE QUOI j'ai apposé ma signature et fait mettre le sceau de l'Etat.

FAIT en la Cité de Washington, le second jour de mai, en l'année de Notre-Seigneur 1865 et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amerique la 89ème.

(Signé) ANDREW JOHNSON.

Par le président,

W. HUNTER,

Sec. d'Etat pro tempore.

La *Gazette de Montréal* de samedi dernier confirme la nouvelle que nous mentionnions dans notre *Extraordinaire* de samedi. Notre impression, dit-elle, est que la rumeur a quelque fondement, autrement nous ne l'aurions pas mentionnée.» Les dépêches télégraphiques nous apprennent qu'un journal de New-York annonce que la demande de livrer les personnes nommées en la proclamation a de fait été faite au gouvernement canadien. Mais remarque la *Gazette*, le Traité d'Extradition ne peut pas s'appliquer aux personnes mentionnées en la Proclamation Le traité ne comprend pas les accessoires au crime de meurtre, et se rapporte seulement à une classe d'offenses commises sous la juridiction du gouvernement qui demande l'extradition et dont les auteurs se sont réfugiés sur un territoire voisin.

Conseil de Ville.

Séance du Conseil de Ville du 28 Avril dernier.

Présents :— MM. Bachand, Birs, Côté, Chagnon, Dessaulles, Resther et Richer.

En l'absence de M. le MAIRE et du PRO. MAIRE, M. DESSAULLES est unanimement appelé à la Présidence.

Lecture et Adoption du Procès Verbal de la dernière séance, lecture d'une requête de Marc Morin Ecuier demandant à être continué dans sa Licence de Crieur, aux mêmes conditions que par le passé ; M. Birs fait observer que comme M. Marc Morin a rempli sa charge à la satisfaction générale, il serait juste de le continuer dans sa licence, il fit en conséquence une motion à cet effet, qui fut secondé par M. Resther et adopté unanimement.

Lecture du rapport du comité du feu adopptant la résignation de M. Richer comme Ingénieur en Chef et capitaine de la compagnie des Pompiers Artisans Sur motion de M. Resther secondé par M. Birs, ce rapport est adopté, M. Richer s'abstenant de voter, le rapport concernant personnellement.

Le Conseil prend en considération la pétition de M. Appolinaire Ménard demandant l'obtention d'une Licence ; M. Resther au nom du comité chargé de visiter les maisons et listes des pétitionnaires, dit que le comité avait visité la maison de M. Maynard et l'avait trouvé conforme en tous points aux exigences de la loi ; M. Côté fait alors motion secondé par M. Bachand, que le certificat M. Ménard soit confirmé ce qui est adopté unanimement.

Une pétition de certains propriétaires de la rue William demandant la confection d'un trottoir du côté nord de la dite rue, entre les rues Concorde et St. Paschal, est alors lue et prise en considération. Le comité des chemins reçoit instruction de faire construire un trottoir de deux madriers de large et avec une espace de 10 ou 12 pouces, entre les madriers, rempli de gravois.

Sur observation de MM. Chagnon et Richer, le comité des chemins reçoit instruction de visiter le Bas de la rue Piété pour y examiner le trottoir et la rue et de faire rapport au Conseil à sa prochaine séance.

Il est résolu qu'une somme de $50 soit mise à la disposition du comité des chemins pour certaines réparations et autres travaux à faire.

M. Birs donne avis qu'il sera fait motion à la prochaine séance du Conseil qu'une somme de £50 soit mise à la disposition du comité des chemins pour les travaux qu'il va bientôt entreprendre.

Il fut permis au comité des marchés de transporter la Balance et le bureau du Clerc du Marché, du côté Nord-Est au côté Sud-Ouest de la partie centrale du marché.

Séance du 5 Mai 1865.

Présidence de SON HONNEUR LE MAIRE SUPPLÉANT.

Peesents : — MM. Bachand, Birs, Côté, Dessaulles, Resther et Richer.

Après la lecture de la minute des procédés de la dernières assemblée, la pétition de Marguerite Fones demandant la confirmation de son certificat pour obtenir une licence d'auberge est lue ainsi qu'un rapport du Comité des chemins qui entr'autres choses soumet au conseil l'opportunité de supprimer certaines rues qui paraissent de peu d'utilité et dont l'entretien est un lourd fardeau pour la corporation.»

Le comité pense qu'en consultant les propriétaires de terrains sur ces rues on pourrait facilement parvenir à la suppression de quelques-unes d'entre elles, sans susciter aucune difficulté.

Sur une question de M. Dessaulles, M. le Président des chemins informe le Conseil que les rues St. Dominique, St. Joseph et partie de la rue Pieté sont de ces rues dont la suppression serait possible.

Sur motion de M. Dessaulles, secondé par M. Resther, le certificat de Madame Fones est confirmé.

Sur motion de M. Côté, secondé par M. Birs, le certificat de M. Michel Guertin, soumis à la séance du 17 avril dernier, est confirmé.

M. Richer a donné avis que dans 15 jours il sera fait motion que la rue Bourdages soit élargie de 50 pieds entre la rue Girouard et Cascades, pourvu que les propriétaires du côté Sud-Ouest de la rue qu'ont veut élargir donnent le terrain nécessaire à cette fin et payent la moitié du coût de l'élargissement.

Sur motion de M. Birs, secondé par M. Dessaulles, la somme de $200 est mise à la disposition du comité des chemins pour faire réparer les trottoirs.

Nous ne devons pas être surpris de voir la question de la suppression de certaines rues venir sur le tapis, car il est bien certain que nos rues sont trop nombreuses et leur entretien sera toujours une charge qui empêchera les améliorations que le Conseil est bien disposé à entreprendre. Si la chose peut se faire sans blesser aucun droits le Comité des Chemins a bien fait de saisir l'opportunité qui se présente de remédier à certains inconvénients qui se font sentir dans les divisions de notre ville.

Le Conseil s'est ajourné à vendredi prochain.

HISTOIRE DU CANADA ET DES AUTRES PROVINCES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD. *de M. J. George Hodgins. illustrée par 66 Gravures. et publiée par M. John Lovell.*— Cette histoire contient près de 300 pages dont 200

sont consacrées à l'histoire du Canada. Nous n'avons eu que le temps de la feuilleter, mais nous croyons qu'elle est de nature à être très profitable non seulement aux écoles aux quelles elles est destinées, mais aussi à tous ceux qui l'étudieront. Elle est écrite sous un point de vue tout à fait nouveau et comprend des apperçus très intéressants sur les institutions municipales, judiciaires, les maisons d'education et le commerce de chaque province.

Ses gravures ont pour sujet des personnages, des lieux célèbres dans l'histoire ou des monuments ou des sites remarquables du pays.

L'auteur dit dans une note, au commencement de son livre, qu'il l'a entrepris à la demande de M. Lovell, un des plus entreprenants de nos éditeurs. Il remarque avec raison que ce monsieur au moyen des nombreux ouvrages qu'il publie, non-seulement donne de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers, mais aussi conserve dans notre pays des sommes d'argent considérables pour promouvoir son industrie, en nous mettant à même de nous pourvoir ici-même de livres que nous devions avant aller chercher aux Etats-Unis et ailleurs.

Cette remarque doit être très justes pour la portion de la population qui parle l'anglais

Nous offrons nos meilleurs remerciements à M. Lovell pour l'envoi du livre intéressant qu'il vient de publier.

La Fin de Booth.

On connait aujourd'hui les péripéties dramatiques de la découverte de la mort de J. Wilkess Booth. Quand l'esprit sera un peu remis de la juste réprobation désormais inséparable de ce nom ; quand il sera possible de regarder avec curiosité cette figure dont les yeux se détournent aujourd'hui avec horreur ; quand l'observation calme et sereine pourra de sang froid analyser cette nature étrange, et que le scapel de la philosophie fera l'autopsie de ce phénomène moral,—ce sera une étude d'un haut intérêt que de suivre dans tous les développements cette individualité saisissante, ayant pour point de départ les plus brillantes facultés que Dieu dispense à ses créatures favorisées, et qui, une fois lancées sur la pente fatale des paradoxes sociaux, s'en va rouler d'abîme en abîme jusqu'aux plus ténébreuses profondeurs du crime.

Booth est mort. Ses complices existent encore ; seul pourtant il reste debout, et son fantôme seul dominera jusqu'à la fin des temps la sombre épopée de l'assassinat du Président des Etats-Unis. Tout est mystérieux et dramatique dans cette lamentable tragédie. Il y a eu une scène digne d'Homere et de Shakespeare ; c'est celle de l'incendie de la grange. Elle est ainsi racontée par un témoin oculaire.

«On cessa de parler. Le colonel Conger se glissant derrière la grange, tira quelques pailles à travers les fentes, les alluma et les rejeta à l'intérieur. La paille etait sèche ; elle s'enflamma en un instant ; on peut voir par les ais disjoints tout s'emplir de fumeur et de fumee. Les plus noirs recoins s'illuminèrent de l'air aux solives ; des teintes rouges et violettes se dessinaient dans les angles, derrière les meules, les gerbes, les charrues les herses, les moulins à sucre, et faisaient briller les grains battus comme des pierres fines. La flamme courait le long des poutres, s'enroulait autour des colonnes, léchait les parois de bois et s'accrochait aux arêtes des madriers. C'etait une atmosphère ardente, comme un bloc de lumière massive, au milieu duquel se dessinait une silhouette sinistre, celle d'un homme qui, séparé par un rideau de feu de tout ce qui l'entourait dans la nuit, était en pleine vue, tandis que son propre regard ne dépassait pas le cercle infernal dans lequel il était enfermé. A cet instant, il était debout, appuyé sur une béquille, comme l'Asmodee de Thalmud. Il ressemblait, dit M. Conger, à son frère Edwin, le grand tragique, à ce point qu'on a cru un instant à une illusion. Par un mouvement rapide, Wilkess laissa tomber sa béquille et sa carabine, et se trainant sur ses mains, rampa jusqu'à l'endroit où avait commencé le feu, pour surprendre celui qui l'avait allumé et le tuer. Ses yeux lançaient des éclairs, et resplendissaient d'une terrible beauté, ses dents serrées brillaient dans sa bouche entr'ouverte ; sa figure était empreinte d'un ca me diabolique où se pressentait l'explosion de la folie. Mais ses yeux y cherchaient en vain une issue ; l'incendie, l'aveuglait. Il se releva, avec le sang froid d'un vétéran debout au milieu de tous les feux de la bataille, il marcha droit à la porte le revolver au poing, résolu à vendre chèrement sa vie. Ce fut à ce moment qu'un coup de fusil l'abattit. «—Il s'est tué ! » dit le colonel Baker. Non ; c'était le sergent Corbett qui avait vu ses amis menacés, et avait détourné la mort en tuant le meurtrier.»

Quand tout fut fini, le cadavre de Booth a été cousu dans une couverture militaire. Un vieux nègre du voisinage était possesseur d'un cheval. On le prit. Ce cheval semblait fait exprès pour une œuvre ténébreuse. Ses hanches, ses côtés perçaient la peau : son poil bourru ressemblait à la toison de son maître. Il marchait l'amble avec une désinvolture bizarre, et mesurait ses pas avec une lenteur que les plus violents encouragements ne réussissaient pas à hâter. La charrette à laquelle on l'atela n'était pas moins absurde ; elle criait à chaque mouvement comme si elle allait se disloquer, et les formes de sa membrure disparaissait sous une couche inégale de bleu jaunâtre, qui lui faisait comme une carapace de tumeurs lépreuses. Ce fut sur cette équipage que fut chargé le cadavre, et le convoi sinistre se mit en route au moment où le crépuscule commençait à blanchir le ciel. Pour compléter le tableau, Harold, ce bas comparse du grand drame, marchait gémissant, implorant et s'excusant lâchement, au bout d'une corde qui tenait d'une part à son cou, et de l'autre à la selle d'un cavalier. Quel tableau Ce vieux nègre, ce cheval squelette, cette voiture lépreuse, et ce pendu qui marche au milieu d'une escorte silencieuse, et de la nature encore endormie !

En route, le sang, arrêté jusquelà au bord de la plaie, coula abondamment et marqua le chemin d'une trace rouge. L'essieu et les planches de la voiture en étaient inondés. A un moment, le nègre s'en emplit les mains. Il poussa un rugissement d'horreur. On crut qu'il allait expirer. « Essuyez-moi cela, criait-il ; essuyez....c'est le sang d'un maudit ; je vais mourrir....Pour des milliers de dollars je ne voudrais pas de cette tache ....» Et le pauvre homme pleurait comme un fou.

Enfin comme pour ajouter un frisson à cette lamentable histoire, on raconte que le cadavre a disparu....Où ? comment ? Allez le demander aux vents du ciel, aux entrailles de la terre, ou aux abîmes des flots. Un homme seul pourrait vous le dire. C'est le colonel Lafayette C. Baker, l'agent secret du département de la guerre. Ce qu'il y a de certain, c'est que, déposé d'abord à bord d'un Monitor, sur le Potomac, puis débarqué à l'arsenal maritime, il y est resté jusqu'au jeudi soir, 27 avril. Le lendemain matin, il n'y était plus. Que serait-il passé dans la nuit ?....Voici ce que l'on a raconté.

A minuit, une barque sans fanal, montée de deux hommes, était partie sans bruit de l'arsenal. Les hommes ramèrent silencieusement jusqu'à ce que la dernière étincelle du village et le dernier bruit des avirons eût disparu dans l'immensité de l'ombre et du silence. Depuis on ne les a pas revus. On sait qu'avant de partir, on leur avait fait prêter un serment solennel. C'était le sceau du secret qu'on mettait sur leur bouche.

Il y avait dans la barque une caisse de bois grossier de six pouces de long et de dix-huit pouces de large. Qui pourra jamais dire ce qu'elle est devenue? Le meurtrier n'est pas seulement mort ; il n'est plus rien, pas même une pincée de cendre ; il est anéanti, et pas un être au monde, pas même sa mère, ne saura où verser une larme pour rafraichir et consoler son ombre.

Est-il rien de plus lamentable que cette légende ! Un homme qui avait tout ce que Dieu donne aux héros, qui était beau, fier, vaillant et aimé ; qui était riche ; aurait pu faire le bien et être glorieux ;—il a méconnu les lois de la conscience humaine, il a suivi les inspirations d'un orgueil insensé, il a foulé aux pieds les lois sociales et divines, et maintenant il est quelque part, dans un lieu innommé, dans les éléments, dans le mystère. Et si un jour les flots le rejettent, si la terre le repousse, et qu'une main charitable, l'ayant reconnu, lui donne une sépulture chrétienne, ce sera une grande miséricorde,—oubliant son crime et rappelant sa jeunesse si pleine de promesse,—d'écrire sur sa tombe les derniers mots qu'il a prononcés quand on voulait le secourir encore : « *Useless ! useless !* » (Inutile ! inutile !)—

Courrier des Etats-Unis.

Souscription en faveur des Inondes.

(*Suite.*)

F. X. Cadoret,	$10 00
A. Bisaillon,	10 00
Léonard Boivin,	4 00
E. L. R. C. Després,	4 00
J. B. Michon,	2 00
Jos. Lariviere,	2 00
Isaac Langelier,	2 00
H. R. Blanchard,	2 00
Jos Roy,	1 50
J. Resther,	1 50
Dr. Côté,	1 00
Fra. Morin,	1 00
M. Durocher,	1 00
J. B. Morin,	1 00
P. Lajoie,	1 00
J. Bte. Bouchard, du quartier No. 1	0 00
Total pour la Ville	$54 00

La paroisse de St. Antoine, dans le comté de Verchères, a envoyé $150 aux victimes de l'inondation. On eut fait plus si des réparations qui devront être faites à l'église dans le courant de l'été, n'eut pas mise un frein à la louable charité de cette paroisse. Quelques particuliers ont envoyé des effets, on cite entr'autres les MM. Marcotte qui ont fait don d'un cheval pour leur part.

INSTITUT CANADIEN.

A une assemblée des Membres de cet Institut tenue au lieu ordinaire des Séances, le sept Mai courant, les Messieurs suivants été élus Officiers pour le semestre courant :

R. St. Jacques, Ecr., *Président.*
M. Contant, 1er. *Vice* "
H. Barbeau, Ecr., 2e. " "
M. E. Bernier, *Sect. Archiviste.*
C. A. E. Lefebvre, *Asst.* "
A. E. Boivin, *Sect. Correspondant.*
A. C. Papineau, " *Trésorier.*
P. Bire, *Bibliothécaire.*
J. B. Germain, *Asst.* "

Membres du Comité de Régie. MM. Bourgeois, Roy, Richer et Salmon.

Des remerciements sont votés aux Officiers sortant de charge, à MM. les Proprietaires du *Courrier* et du *Journal de St. Hyacinthe* pour l'envoi gratis de leur papier- nouvel et à M. Jos. Roy, pour un essai sur l'utilité de la lecture, donné ce soir à l'Institut.

M. E. BERNIER,
Sect. Archv. I. C. St. Hy.

Dimanche soir, à l'assemblée mensuelle des membres de l'Institut Canadien, M. Roy, avocat, nous donnait une lecture pleine d'intérêt sur l'utilité de la lecture.

Nous avons lieu d'espérer que cette lecture si bien accueillie par l'Institut sera suivie d'autres que nous applaudirons avec un égal plaisir.

Nous apprenons avec plaisir, par la dernière malle D'Europe, que notre jeune compatriote et ami, M. Leman, dont la famille demeure actuellement à St. Hyacinthe; a subi, avec un succès marqué, ses derniers examens à l'Université d'Edimbourg, Ecosse. Il a mérité et reçu ses diplômes des trois grandes institutions médicales d'Edimbourg, dont la réputation est si bien établie dans le monde entier. Ces diplômes sont : celui du collège Royal des chirurgiens ; celui du collège Royal des médecins et le diplôme d'Honneur de l'Université d'Edinbourg sur l'art obstétrique. Outre les diplômes, notre jeune ami a aussi mérité au concours dans la classe de la pratique de la médecine le troisième des cinq prix qui sont annuellement accordés. Cette année la classe se composait de cent cinquante élèves.

Le travail assidu de M. Leman, lui a mérité, de la part de son professeur, le célèbre Dr. Simpson, les compliments les plus flatteurs. Le président du comité chargé de donner le résultat des examens, l'a félicité chaleureusement de ses succès en lui déclarant qu'il avait subi un examen qui lui faisait honneur. Son nom se trouvait le premier sur la liste des candidats heureux.

Nous ajoutons qu'avant de traverser l'Atlantique, M. Leman avait été admis à la pratique de la médecine à Albany, Etats-Unis, qu'il prit ensuite du service dans les hopitaux de Washington. Pendant son séjour dans cette dernière ville il put subir ses examens et gagner ses diplômes à l'Université de Georgetown. Il a quitté les hopitaux de Washington pour aller compléter ses cours à l'Univeraité d'Edimbourg.

Notre jeune ami se propose de visiter Paris et d'y faire un court séjour afin de pouvoir glaner dans cette capitale de l'ancien monde, des connaissances dans sa profession. Il reviendra, dans quelques mois, en Canada pour s'y fixer. Nous lui souhaitons un heureux retour et clientèle nombreuse qu'il aura bien mérité par son travail et sa persevérance.

M. Leman a fait ses études au collége de cette ville.

INDUSTRIE CANADIENNE.—Nous lisons dans un échange de Québec :

Nous avons lieu de croire que le Canada sera représenté avantageusement à l'Exposition Internationale qui doit avoir lieu prochainement à Dublin, en Irlande, sinon par la quantité, du moins par la qualité des objets envoyés dernièrement pour cette destination. Parmi ces derniers, nous devons mentionner une table centrale, sortie des ateliers de M. Pierre Roy, meublier ébéniste, de St. Roch. Cette table est un chef-d'œuvre de marquetterie. Le plateau se compose de morceaux joints ensemble de tous les bois qui croissent ici. Au centre se trouve une pièce circulaire en érable piquée au milieu de laquelle est un castor en noyer noir de même que le cercle qui l'entoure. 14 parallélogrammes consistant en chêne blanc, hêtre rouge, noyer noir uni, plaine ondée, bouleau blanc, noyer ondé noyer tendre, merisier blanc, franc frêne, noyer noir piqué, orme gris, merisier rouge rayonnant de la pièce centrale à la circonférence ; un cordon en sapin, épinette grise, épinette rouge, pruche, cèdre rouge, cèdre, pin blanc, pin rouge, aulne, chêne blanc, peuplier, pommier, senellier, et prunier sauvage, encercle ces 14 parallèlogrammes. Une large bordure en noyer noir de toutes les variétés entoure le plateau de la table. Le pied, en style dite *Elisabeth*, est de noyer noir artistement sculpté. L'exécution de ce bijou remarquable fait honneur à M. Roy, et nous ne doutons pas que tout en attestant les progrès étonnants de l'ébénisterie en Canada il servira à mettre de de nouveau en relief la beauté et la valur de nos bois indigènes.

M. Calixa Lavallée, notre artiste populaire, a été, dimanche soir, la vict ime d'un assaut brutal. Voici les details de ce lâche attentat :

Dimanche, M. Lavallée alla passer la soirée chez son confrère artiste M. Gustave Smith, où s'était réuni le comité d'organisation de Concert au profit des inondés de Sorel. A onze heures il partit, en compagnie de MM. Trottier et Boucher, pour s'en retourner chez lui. Après avoir fait route ensemble pendant quelque temps, ils se séparèrent. M. Lavallée remonta à la rue St. Denis, et pour arriver plus tôt à sa nouvelle résidence située dans le haut de la rue St. André, faubourg Québec, il prit la rue Mignonne, qui, à cet endroit, longe les champs situés au pied du coteau Baron et se trouve complètement isolée.

A quelque distance devant lui, M. Lavallée aperçut deux individus qui marchaient dans le même sens que lui. Ces deux individus portaient chacun une canne, mais M. Lavallée soupçonant aucun danger, continua d'avancer. Il les eut bientôt rejoints et dépassés. Au moment où il remontait sur le trottoir, qu'il avait un instant quitté pour les éviter et passer devant eux, l'un d'eux le saisit à la gorge et le renversa sur la clôture qui sert d'enceinte au vergé situé en arrière de l'Eglise St. Jacques. M. Lavallée se voyant dans une situation aussi critique, ouvrait la bouche pour crier. Alors le compagnon de celui qui le tenait dit à ce dernier ces paroles fort peu rassurantes :

" Etouffe le, car il va donner l'alarme et s'il crie, tue-le !" Le commandement fut de suite obéi, et le bandit appliqua sa main sur la bouche de sa victime, tandis que de l'autre il brandissait au-dessus de sa tête un énorme poignard.

M. Lavallée vit l'éclair que projeta l'alarme dirigée contre sa poitrine, et, instinctivement il leva le seul bras qu'il eut de libre pour arrêter l'arme et en détourner le coup. La paume de sa main rencontra la pointe acérée, qui lui fit une large et profonde entaille.

Pendant que l'acteur principal de ce drame menaçait M. Lavallée, son compagnon, comme on le pense bien, ne restait pas inactif. Avec une dextérité dénotant une longue pratique dans le genre, il dévalisait notre malheureux artiste de la façon la plus complète.

Par une déplorable fatalité, M. Lavallée avait sur lui une somme de $140, qui lui fut scrupuleusement enlevée jusqu'au dernier sou, ainsi que sa montre, sa chaine et la croix d'or—gracieux témoignage d'estime qui lui fut donne par les dames de la Nouvelle-Orléans,—qu'il portait habituellement dans les concerts où il a figuré.

Après l'avoir ainsi dépouillé de pied en cap, l'un des bandits lui lança un grand coup de poing dans l'estomac et le renversa dans la rue. A moitié étouffé, meurtri par tout le corps et affaibli considérablement par la perte de son sang, M. Lavallée eut quelque peine à se relever ; mais la surexcitation et la crainte de se voir assailli de nouveau par les bandits, lui prêta des forces et il put se rendre chez lui. Les assaillants, chargés de leur butin, s'étaient immédiatement éloignés du théâtre de leur crime.

Arrivé chez lui M. Lavallée se rendit avec son père chez le Dr. Venne, qui le pansa et lui prodigua tous les soins nécessaires.

La nuit était tellement noire qu'il lui a été impossible de leur voir la figure. Il a fait, ce matin, sa déposition au bureau de police, et nous espérons que notre police secrète, dont la sagacité et l'intelligence sont si remarquables saura mettre la main sur ces lâches bandits.—*Union Nationale.*

Nouvelles et Faits Divers.

Hier matin, le feu se déclarait dans la maison de M. Narcisse Hébert, au village St. Joseph, vis-à-vis cette ville. Grâce à des secours prompts et énergiques l'incendie put être maitrisée avant qu'elle ait fait des ravages considérables.

Nous offrons nos remerciements, à un ami qui réside à Vancouver pour l'envoi de journaux de l'Orégon.

MM. Cartier et Galt sont arrivés à Liverpool, le 22 avril, après une heureuse traversée qui n'a duré que neuf jours.

Nous accusons réception d'une brochure d'une quarantaine de pages intitulée : *Catalogue of the Canadian Contributions to the Dublin Exhibition*, 1865.

ANTOINETTE DE MIRECOURT. Beaucoup de nos lecteurs connaissent ce délicieux roman canadien qui sort de la plume de Madame Leprohon. M. A. Génand, un des Rédacteurs de l'*Ordre*, a eu l'excellente idée d'en publier une traduction dans cette feuille. Nous espérons bien que M. Génand publiera son travail en brochure et nous pouvons d'avance lui assurer un beau succès parmi nos aimables compatriotes.

CAPITAINE LABELLE. — Mercredi dernier, quelques uns des principaux citoyens de Québec ont présenté une adresse au Capitaine Labelle, accompagnée d'un magnifique cadeau consistant en une collection complète des cartes marines du fleuve St. Laurent entre Québec et Montréal, pour le féliciter sur le courage et l'intrépidité qu'il a déployé lors de l'inondation de Sorel pour secourir les malheureuses victimes de cette catastrophe.

ANOLIFICATION.—Rien de si ridicule que la manière pitoyable dont certains de nos compatriotes estropient leurs noms pour leur donner une tournure anglaise. Samedi dernier, un individu d'une paroisse voisine nous en donnait un échantillon qui mérite d'être mentionné. Il ne connait plus un seul mot de sa langue maternelle et de son nom François Char ier, il a fait l'impayable appellation *Francis Charkey*

Avec l'annexion américaine on en verrait bien d'autres.

—Notre marché de samedi était bien fourni. Nous avons remarqué une grande quantité de grains de semence M. Antoine Casavant, de St. Dominique, agriculteur pratique avantageusement connue, offrait déjà en vente une variété de légumes, tels que radis, raves, salade et autres. Il va sans dire que ces articles ont trouvé un prompt et avantageux débit. Le grain se vendait assez bien, le bled de huit à neuf francs les patates de cinquante sous à un écu.

—Charles B. de Boucherville, Ecr., député de Chambly vient d'obtenir ses certificats de première classe à l'école militaire de Québec, ainsi que M. Normandin, de la paroisse de St. Hyacinthe.

Le lieutenant colonel Blanchet, M. P. P. est parti de Levi, jeudi, pour aller prendre le commandement du 3me bataillon de volontaire stationné à Laprairie.

LA CANADIENNE.—Nous avons eu le plaisir d'aller faire visite, hier, au commandant Fortin, à bord de la *Canadienne*, mouillée dans notre port. Nous avons admiré la solidité et l'élégance du vaisseau et la belle tenue de l'équipage. Nous n'avons pas besoin de parler de l'amabilité du commandant et avec quelle cordialité il fait les honneurs de son bord. Sa réputation est faite, c'est celle d'un galant homme et d'un brave marin.

La *Canadienne* s'apprêtait à partir et mettra tout probablement à la voile après midi. Nous souhaitons au commandant et à la *Canadienne* une heureuse croisière.—*Canadien du 5 Mai.*

—Le *Nord* est entré jeudi dans sa seconde année d'existence.

Le Rév. M. Cameron, un ministre protestant du Sud,—le même qui est allé, l'hiver dernier, à Richmond, chercher des documents concernant les *raiders* de St. Albans—vient de se convertir à la religion catholique. Il a fait son abjuration, à Québec, entre les mains de M. le Grand-Vicaire Cazeau ; il avait pour témoins MM. Bettersworth et Moses.

—La Cour Supérieur de Québec s'est occupée ces jours derniers de l'affaire de Bettersworth vs. Hough, dans laquelle le jury a rendu un verdict samedi en faveur du Demandeur. Bettersworth, le demandeur dans cette affaire s'est plaint d'avoir été arrêté injustement et emprisonné en décembre dernier par Hough sous le soupçon d'être un des *raiders* de St. Alban, et reclamait une certaine somme en dédommagement. Le jury lui a accordé $500 de dommages.

—On calcule que les pertes de chevaux dans le cours de la guerre, aux Etats-Unis, ayant été immense on peut s'attendre que les Américains viendront les acheter au milieu de nous en grande quantité. Les prix devront être bons.

—Lundi soir la distillerie de MM. Mullins, à Laprairie, est devenue la proie des flammes. N'eût été l'assistance des volontaires qui y sont stationnés on aurait de grands désastres à déplorer.

UNION CATHOLIQUE.—Les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers de cette Société pour l'année courante : président, L. W. Tessier ; vice président, El. de Bellefeuille et W. Desmarteau ; secrétaire, C. de Lorimier ; ass. sec. O. Dunn ; trésorier, L. Lamontagne ; ass. trés. C. Charbonneau ; bibliothécaire, A. Leclaire ; ass. bibliothécaire, J. Jordan ; conseillers, P. Laurent, P. Letondal, J. Royal, H. Hu- A. Genand, J. Joseph, N. Bourassa et L. Desrosiers.

ECOLE DE MEDECINE.—M. le Dr. Pelletier suivant son habitude, a offert un prix à l'élève de l'école de médecine et chirurgie de Montréal qui s'est le plus distingué dans la dernière session de cette année. M. Napoléon Hébert est l'heureux élève qui a mérité cette année ce prix qui consistait en un excellent ouvrage sur la médecine.

Aux assises criminelles de Toronto les Grands Jurés ont trouvé fondée l'accusation portée contre Young pour avoir violé les lois de la neutralité du territoire canadien.

—On rapporte, mais ce n'est pas bien sur qu'une jeune fille, attaquée de palpitation de cœur, fut guérie de la manière suivante : Sa famille fit appeler un jeune médecin, plein d'espérance et d'avenir : en arrivant auprès de la belle souffrante, il lui prend la main, attire la jeune fille à lui, et lui souffle deux mots à l'oreille. La faculté recommande fortement l'usage de ce remède.

—Une de nos jolies lectrices serait très reconnaissantes à qui lui dirait quels peuvent être les *deux mots* si efficaces.

LA CHARITÉ DU SAINT-PÈRE.—Nous empruntons à la *Semaine Catholique* de Rodez, le trait suivant qu'on va lire :

« Pendant que le Saint Père passait devant l'Eglise de Ste. Marie intransvetere, qui est actuellement en réparation, un ouvrier maçon qui se trouvait sur une échaffaudage s'est laissé tomber et a été relevé sans connaissance. Ce malheureux a été transporté à l'hopital de St. Gallican. Sa Sainteté s'y est rendu aussitôt. A peine a-t-elle eu béni le malade qu'il a rouvert les yeux et qu'il a reconnu l'ange de charité qui le consolait. Après des paroles qui ont arraché des larmes au malade, Pie XI lui a fait remettre de quoi subvenir aux besoins de sa famille et lui a assuré le paiement de ses journées, comme s'il travaillait, tout le temps de sa maladie. Le peuple, qui était accouru, est tombé à genoux devant le Pontife, demandant sa sainte bénédiction. Pie IX est rentré au palais apostolique au milieu des cris de reconnaissance.»

Vendredi, 29 avril, le Coroner de ce District a tenu une enquête à St. Jean Baptiste sur le corps de Dame Marguerite Lambert, épouse de M. Lapierre, morte de congestion célébrale.

REGIMENT DE ROUVILLE.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE COMMANDANT-EN-CHEF d'ordonner que le Quatrième Bataillon, St. Hyacinthe, soit maintenant appelé et désigné comme le " Troisième Bataillon du Régiment de Rouville, " et que les limites des Premier, Second et Troisieme Bataillons et du Régiment seront comme suit :

Premier Bataillon.

Comprendra les paroisses de St. Jean Baptiste, St. Hilaire et St. Mathias. Pour être Lieutenant-Colonel : Major Séraphin Robert, vice Major Campbell, qui a résigné.

Deuxième Bataillon.

Comprendra les paroisses de Ste. Marie de Monnoir et Ste. Angèle. Pour être Lieutenant-Colonel : Major F. X. Gatien. Pour être Capitaines : Lieutenant Joseph Ledoux, vice A. Bédard décédé, Lawrence Murphy, vice A. Seguin, qui se retire. Noël Menard, vice J. Barbeik, qui se retire. Pour être Lieutenants : Enselgne Félix Rainville, vice Ledoux, promu, Guillaume Adam, vice Murphy, promu, Pierre Rainville, vice Louis Ostigny, décédé, Edouard Charbonneau, vice André Charroux, qui a laissé les limites. Pour etre Enseignes : Antoine Moyne Alix; Gentilhomme, vice F. Rainville, promu. Jean Bte. Lebeau Gentilhomme, vice Adam, promu. Joseph Marcoux, Gentilhomme, vice E. Charbanneau, promu

Capitaines Joseph Barbeik et Antoine Séguin ont la permission de se retirer avec leur grade de Major.

Troisième Bataillon.

Comprenant les paroisses de St. Césaire, l'Ange Gardien et St. Paul d'Abbotsford. Pour être Lieutenant-Colonel : Lieutenant-Colonel Daniel Batchelder, du ci-devant 4e Bataillon, St. Hyacinthe. Par Ordre de Son Excellence le Très-Honorable le Gouverneur-Général et Commandant-en-Chef.

A. DE SALABERRY, Lt.-Colonel,
Député Adjudant Génl. de Milice,
Bas-Canada.

—M. Rr. Pope, avocat, de Québec, a été nommé inspecteur des mines d'or, dans le district de Beauce.

Avis Spéciaux.

Pourquoi les Pilules Sucrées de Bristol Sont-elles Populaires?—Parce qu'elles retablissent les intestins, donnent du ton à l'estomac, régularisent le foie et relèvent la vigueur générale du système sans causer aucune douleur. Parce que leur action n'est pas suivie d'une constipation augmentée, et après en avoir fait usage il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des doses plus fortes. Parce qu'elles sont un cathartique sûr pour les plus faibles. Parce qu'elles excitent l'appétit et font renaître l'énergie mentale. Parce qu'elles agissent comme un baume sur les membranes irrites de l'estomac et des intestins. Parce qu'aucun ingrédient minérale ne vicie les substances végétales, anti-bilieuses et laxatives dont elles sont composées. Parce qu'elles agissent en harmonie avec la nature et sans violence. Parce que nul être humain qui en a fait usage, a été désappointé. Et finalement parce qu'elles sont une médecine de famille qui n'a pas de supérieur. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. En vente chez tous les principaux drogistes. 413.

SCORFULES ENTIEREMENT GUERIES !

Kington C. O. 17 Juin 1864.

Messrs. Lanman & Kemp, N. Y.

Messieurs,—J'ai beaucoup de plaisir à vous annoncer les bons effets produits par l'usage de la " Salsepareille de Bristol."

Un cas particuliers est arrivé à ma connaissance, dans laquelle une personne a été entièrement guérie des " Scrofules " pour en avoir pris neuf bouteilles La délicatesse de la personne ne me permet pas de donner son nom par écrit, mais je puis le dire à tous ceux qui voudront venir à mon magasin.

Votre dévoué,
ROBERT WHITE,
Droguiste.
458 *42 Rue Prince.*

Mariage.

A l'Eglise paroissiale, le 1er. Mai, par le Revérend M. Lajoie, Charles B. H. Leprohon Ecr., député Shérif du District de Joliette, à Delle. Joséphine Derome, fille ainée de L. A. Dérome Ecr., tous deux de la ville de Joliette.

Décès.

A St. Simon, le 1er courant, LOUIS VINCENT enfant de Joseph Vincent, forgeron, à l'âge de 5 ans.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD,

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

MARCHANDISES SECHES !

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES,

de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. A. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE ST. HYACINTHE

COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe le Quatrième jour de Mai Mil huit cent soixante et cinq.

EN VACANCE.

No. 1895.

FRANÇOIS DESOURDIS, Forgeron, de St. Jean Baptiste de Rouville, District de St, Hyacinthe,
Demandeur.

vs.

MERILLE MARCOUX, Journalier, ci-devant de St. Jean Baptiste de Rouville et maintenant de St. Césaire. dit District,
Défendeur.

IL est ordonné, sur motion de CHAGNON & SICOTTE, Ecuiers, Avocats du dit Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de Jean Baptiste St. Onge, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de St. Hyacinthe, annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le District de St. Hyacinthe susdit et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans le District, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelle publié à St. Hyacinthe appelé " Courrier de St. Hyacinthe, " et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Montréal appelé " The Montréal Herald " notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

L. TELLIER.
D. G. C. C.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats, c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation !! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a réussi heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laine, Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J. Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

SEL ! SEL !! SEL !!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraitre chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances,

DOUANES,

Québec 6 Mai 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 32 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00 10 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 11 40	3 50
Québec....	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M 10 00	11 15
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

Toutes les malles sont fermées en-tiron une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.

Par G. J A. Vallée.

Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien
TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement d'*herbes* et de *racines sauvages*, peut être pris par l'adulte comme l'enfant ; il est infaillible contre la toux, coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons du Bronche, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remède est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'œil, des paupières et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouveront l'efficacité des remèdes, allez chercher un pamphlet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivières.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme la plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médécin, dans sa pratique privée pendant quatorze ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,
Dr. G. J. A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT.

M. le Dr. Vallée, Trois-Rivières,

Monsieur,—Je ne saurais trop recommander votre *Elixir de la Forêt* ; son efficacité pour la toux me paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir ; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remede.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec*

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée " Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'*espace de huit jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommendation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance : *Si vous désirez être guéris sûrement et rapidement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée. L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—12m.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oublies pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que ces avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
427, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montréal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavamains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, (Side-Boards) &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

LAURENT, LAFORCE ET COMPAGNIE.

No. 131,
RUE NOTRE-DAME,
ANCIENNE MAISON HERBERT.

MM. L. L. & Cie continuent leurs affaires dans l'ancienne Maison Herbert, No. 131, Rue NOTRE-DAME, où ils auront toujours en mains un assortiment considérable de PIANOS et autres INSTRUMENTS de MUSIQUE, parmi lesquels figurent les meilleurs Instruments de Hazelton,—Schuetze et Ludoff,—Crovestteen, de New-York—Marshall et Traver, d'Albany.

Ayant fait de nombreuses améliorations à leur Etablissement, et voulant le rendre le plus complet possible, ils ont ajouté un DEPARTEMENT de MUSIQUE à leur DEPARTEMENT de PIANOS, et ils en ont confié la direction à un de leurs Associés, M. J. A. MANSEAU (de l'ancienne Maison Boucher & Manseau,) dont les talents et l'activité sont déjà avantageusement connus du public.

L'Assortiment de ce Département ne le cedera en rien aux autres Etablissements de ce genre en cette ville.

Musique Européenne et Américaine toujours en mains. Ils attendent d'un jour à l'autre de Paris un Choix de Française.

LAURENT, LAFORCE & CIE

Montréal, 30 Mai, 1864.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

Nos taux sont très modiques.

Agence à Montréal :
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

"LE PERROQUET."

JOURNAL CRITIQUE, LITTERAIRE ET CARICATURISQUE.

Publication dont la moralité hautement reconnue est devenu un des passe-temps favoris des familles.

Paraît le samedi de chaque semaine.

Chaque numéro contient une ou plusieurs Caricatures politiques où humoristiques de l'événement du jour.

Abonnement : $2.00, par année, payable invariablement d'avance, par semestre de $1.00.

S'adresser par lettre affranchie à :
C. H. MOREAU, éditeur.
No. 126, rue Notre-Dame,

Montréal, 1 Avril, 1865.

HIVER DE 1865!!
L. T. PLAMONDON
NOUVEAU MAGASIN DE
EPICERIES, GROERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,
Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Vins, Liqueurs, etc., etc.*, dans la Maison de M. J. B. Monette, Hotellier.

Ayant en l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il se flatte de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix Très Modérés.*

Son Assortiment est des plus complet et ne laisse rien à désirer pour la qualité et la variété.

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite* ou *Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* de E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriquée jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.

St. Hyacinthe, Novembre 186.

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. —(PRES DU MARCHÉ.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes ans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

LIBRAIRIE
DE
ST. HYACINTHE.

LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie ; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.

M. A. KEROACK,
Libraire.

N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, en mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande. M. A. K

St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

BOTTES **A $2. 50.**

J. F. McBRIDE,
ROUGEMONT.

Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,

En gros et en détail.

Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.

J. F. McBRIDE.

Rougemont, Août, 1864.

EPICERIES DE CHOIX!

P. A. MERCIER,

Marchand-Epicier,
120, Rue St. LAURENT, 120,
MONTREAL.

M. MERCIER a un fonds varié et considérable d'EPICERIES de toutes sortes :

Commandes de la campagne exécutées avec ponctualité, et sous bref délai.

Avantages réels donnés aux Marchands des campagnes.

Montréal, Janvier, 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

A CEUX QUI VEULENT ACHETER!

IMMENSE ASSORTIMENT A BON MARCHE!

V. Coté,

MARCHAND DE CUIR, HARNAIS, CHAUSSURES
EN GROS ET EN DETAIL.
MARCHANDISES SECHES,

PLACE DU MARCHE, PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE. ST. HYACINTHE.

M. Coté, tout en offrant ses remerciments à ses nombreuses pratiques, prend la liberté d'attirer leur attention sur son Assortimen de Chaussures, Bottes, Bottines, Souliers, Savattes, de toute grandeur, de tout prix et de toute qualité ; Cuirs, à Semelles, à Harnais, Veau français, patent, etc., etc.; Harnais de luxe et de travail, en main et faits à demande ; le tout à bon marché : Marchandises Sèches, Draps, Casimires, Mousselines, Soies, Cotons, Rubans, et une grande variété d'articles, trop longs à énumérer.

N'oubliez pas de visiter le Magasin de M. Coté avant d'aller ailleurs.

1er Décembre, 1864.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RANTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MEches, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B. — Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, **125.**

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c. Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT,
En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1863.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,
ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
CUILLER ASSORTIS.

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER, *commun et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!
FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Amérie.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON.
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
FMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boite.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES do do
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES.
&c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION
Le Mercredi et Vendredi

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An.
PAYABLES D'AVANCE.
Sauf TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau de la Gazette un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :— Trois piastres.

L. G. GLADU, Rédacteur

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne..... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe (Bas-Canada) Vendredi. 12 Mai 1865. No. 21

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT,
AVOCATS,
Porte voisine de L. Taché, Ecr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND,
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD,
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. S. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON,
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
Visible à toute heure.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

MAISON DE PENSION DE 1re CLASSE,
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR,
Ancienne place de Mlle. Pageau, Maison de feu O. Désilets.
ST. HYACINTHE.
MM. A. Monette & Cie offrent aux voyageurs une pension de 1re classe, sur un pied ; table bien fournie, chambres confortables, soins attentifs, et tout le confort désirable.
St. Hyacinthe, 26 Décemb

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

MICHEL GUERTIN.
EXCHANGE HOTEL.
Pres du Depot du Chemin de Fer.
ST. HYACINTHE.
HOTEL DE PREMIERE CLASSE.
M. Michel Guertin, a l'honneur d'informer le public qu'il occupe maintenant le Vaste Hôtel,
MONTREAL HOTEL
ci-devant occupé par A. MONET.
Cet Hôtel est très vaste, neuf et remarquable par sa propreté ; les chambres sont bien garnies, tout à neuf ; la table bien servie ; les liqueurs de Premier Choix.
En un mot, c'est un
Hotel de Première Classe
St. Hyacinthe, 10 novembre 1864.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. P.)
M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
NORBERT BEAULNE,
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.
Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.
Waterloo, Janvier 1865.

Terre a Vendre.
Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large ; une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865. — 3m.

Terre a Vendre.
Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les ⅓ sont en culture, tenant l'un Côté à la terre du Collège, avec la maison, grange et autres bâtisses.
Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St. Dominique ou à ce Bureau.

Terres a Vendre.
Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

A VENDRE.
UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses y érigées.
Cette maison a toujours été occupée pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.
Conditions très libérales. S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. R. ST. JACQUES.
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,
Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.
Rue Ste. Marie, voisin de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai
HENRY BARBEAU.
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.
JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.
Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur la Quarré.
Aucuns papiers émis, à moins que les cotisapilles légales aient été payés d'avance.
LOUIS C. BELANGER.
11 Avril 1865.

MAGASIN A LOUER.
Un magasin de 20 ou 24 pieds de front sur 36 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de S. Hyacinthe, vis-à-vis le marché.
S'adresser à ce bureau.
8 Mars 1865.

AVIS PUBLIC.
Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.
J. B. MAYNARD.
Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

NOUVELLE PHARMACIE!!
Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. HYACINTHE.
Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.
Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :
Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges,
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.
W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.
St. Hyacinthe, 20 Décembre 1864.

Vente Autorisée.
Sera Vendue LUNDI le QUINZE MAI prochain à DIX heures, de l'AVANT-MIDI, à la porte de l'Eglise de l'ANGE-GARDIEN une TERRE de 2 x 30 arpents située au rang St. George en la dite Paroisse de l'Ange-Gardien, appartenant à J. B. ROBERT et à son enfant mineur.
C. PEPIN; N. P.
St. Césaire, 21 Avril 1865.

SEL ! SEL !! SEL !!!
Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes, Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

DEPARTEMENT DES
Terres de la Couronne.
QUEBEC, 12 avril 1865.
AVIS est par le présent donné que Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil a bien voulu ordonner :—
1o. Qu'en vendant les terres dans les Divisions des mines d'or le Département doit distinguer, autant que cela est praticable, entre les acheteurs qui veulent s'établir immédiatement, *bonâ fide*, et ceux qui veulent se livrer à l'exploitation des mines ou autres spéculations ; vendant aux premiers pour le prix et conditions actuels (sujets à une augmentation conformément à l'ordre du 8 août, 1864 mis actuellement en force pour l'or) et aux derniers pour une piastre l'acre au comptant.
2o. Que la clause qui exige le paiement d'une piastre par tonneau sur tous les minérais extraits de ceux vendus comme terres minérales ne devra plus être insérée dans les octroits d'icelles.
3o Et que dans les lettres patentes pour des terres sur les rives des lacs Supérieur et Huron, la clause réservant toutes les mines d'or et d'argent sera mise à la discrétion du Commissaire des Terres de la Couronne.
A. CAMPBELL,
Com. des Terres de la Couronne.
20 avril 1865.—6f.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, DEPUIS LE 1er AU 30 AVRIL 1865

Arnois Joseph	Arsdambeault Augustin 2
Boucher Adélina Dlle.	Bartholotte Stanislas.
Boisvert J. Bte Veuve.	Benoit J.
Bousquet Antoine Ve.	Bourdua Prospère
Bouchard Ant.	Bayard Marie Delle.
Bousquet Jeannette.	
Collins A. Miss.	Côté Victorine Delle.
Comeau J. Bte. 3	Chartier Euphie Nlle.
Charpentier Pierre.	Chenette Christophe
Caron Ambroise.	Chagnon Eliza Madame.
Chabotte Elisabeth Dlle	Caron Sophie Veuve.
Chagnan Aug.	Chartier Pierre.
Chaîné Raphaël	
Désève T. & Co.	Dufresne Cyrille.
Duchaine Milina Dlle 2	Démarais Moise
Dodelin Adolphe.	Duaud David.
Davieau Hyacinthe.	
Eming Robt.	Evé Charles.
Freeman James	Brechette Ambroise Ve.
Gauthier Xavier.	Gaumon Abraham 2.
Grondron Joseph.	Guilmette, Octavie Delle
Hant Adéline Mme 2.	
Jumenville Téophile.	Jarrey Pierre.
Langellier & Co., Mess.	Péveque Frank.
Letestu Elzéard Dame.	Lebourveux Mrs.
Lafleur Julien.	Lafaisme Albina Delle.
Laflamme Mr.	Lekoek George.
Ledoux Pierre.	Laflamme Charles.
Lavigne Azarie.	Lanett Mr.
Messier O.	Monette Joseph.
Moison, M.	Mailhot Marguerite Mlle 2
Momorket, Francis.	Menanson, Antoine.
Mollet, J.	
Paquette Ignace Veuve 2	Provost, Ambroise, 6.
Pailles, Hélie.	Pion, Henriette.
Pichette, Alexi.	Poirier, Olivier.
Palardy Edward.	Promondon, G. P.
Picard, André.	Poulin Noël.
Proue Olivier Dame	
Resther John.	Richer Joseph.
Rol Albina Delle.	Reeves E.
Roedean Joseph.	
Sabourin F.	Sasseville Jacque.
Turcotte Louis 2.	Tomlette Thomas.
Vigneux Joachim.	Vallée Edouard.
Vien Napoléon.	Vidal Charles.
Young Julien	Yarkin Mr.

AVIS PUBLIC.
AVIS PUBLIC est par le présent donné, que et après Jeudi le 6 Avril courant, je commencerai à descendre des TIES pour Chemins de Fer, de 9 pieds de long et de 10 pouces sur 5, sciées depuis Farnham Ouest jusqu'à Yamaska.
Je donne par les présentes avis public que si je découvre une personne enlevant ces TIES de la Rivière où si je trouve des TIES en leur possession, je les poursuivrai avec toute la sévérité de la loi.
Les TIES portent, "G. F." étampé sur le bout.
JNO. R. FIRMIN.
Farnham Ouest, 1 Avril, 1865.

NOTICE.
PUBLIC NOTICE is hereby given that, on and after THURSDAY the 6th day of April inst I shall commence to drive RAILWAY TIES, 9 feet long, and 10 x 5 inches, sawn square, from West Farnham to Yamaska.
This is to give Notice that if any person of persons are seen taking these TIES out of the River, or any of these TIES are found in their possession I shall prosecute them with the utmost Rigor of the Law.
The TIES are stamped "G. F." on the end
JNO. R. FIRMIN.
West Farnham, 1st April, 1865.

SOCIETE D'AGRICULTURE DU
COMTE DE ROUVILLE.
Prix offerts aux souscripteurs.
1e *classe, Pour la terre la mieux tenue ;* 4 prix, 8, 6, 4, 3, *piastres.*
2e *classe. Pour deux arpents de Bled ;* 7 prix, 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastres.*
3e *classe, Pour un arpent de Bled-d'Inde ;* 7 prix 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastre.*
4e *classe, Pour 2 arpents de Prairie Nouvelle ;* 7 prix, 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastre.*
5e *classe, Pour ½ Arpent de Fèves ;* 5 prix, 6, 5, 4, 2, 1 *piastre.*
6e *classe, pour ½ arpent de terre semé en Oignon;* 3 prix, 6, 5, 4 *piastres.*
7e *classe, Pour ½ arp. de Betteraves, Carottes, Navets ou Panets, semés indistinctement ;* 7 p., 8, 7½, 7, 6, 4, 3, 2 *piastres.*
8e *classe, Pour trois arpents de pois ;* 6 p., 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*
9e *classe, Pour 3 arp. d'Avoine ;* 6 p., 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*
10e *classe, Pour 1 arp. de Lin ;* 7 p., 6, 5½, 5, 4½, 4, 3, 2 *piastres.*
11e *classe, Pour ½ arp. de Lin ;* 4 p., 5, 4, 3, 2 *piastres.*
12e *classe, Pour 2 arp. d'Orge ;* 6 p., 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*
13e *classe, Pour 10 arps. de Pacage,* 7 p. 5, 4½, 4, 3½, 3, 2½, 2 *piastres.*
14e *classe, Pour 30 Carottes ou Betteraves avec 50 Oignons plantés pour la graine,* 7 p., 4. 3½, 3, 2½, 2, 1½, 1 *piastre,*
15e *classe, Pour ½ arp. de Terre plantée en Tabac ;* 7 p., 4, 3½, 3, 2½, 2, 1½, 1 *piastre.*
16e *classe, Pour 1 arpent de Pomme de Terre ;* 7 p., 6, 5½ 5, 4½, 4, 3½, 3 *piastres.*
17e *classe, Pour le meilleur Etalon ;* 4 p. 8, 7, 6, 5 *piastres.*
18e *classe, Pour la meilleure Jument Poulinière avec son Poulain ;* 7p., 6, 5½ 5, 4½, 4, 3½, 3 p.
19e *classe, Pour un Poulain de 2 ans,* 4 p., 3, 2, 1½, 1 *piastre.*
20e *classe, Pour un Poulain d'un an ;* 4 p., 3, 2, 1½, 1 *piastre.*
21e *classe, Pour 1 Taureau âgé de 2 ans ;* p., 6, 4, 3, 2 *piastres.*
22e *classe, Pour un Taureau d'un an ;* 4 p. 6, 4, 3, 2 *piastres.*
23e *classe, Pour la meilleure Vache à lait :* 7 p. 6, 5½ 4½, 4. 3½, 3, 2 *piastres.*
24e *classe, Pour 1 Génise d'un an ;* 4 p., 4½, 3½, 2½, 2 *piastres.*
25 *classe, Pour une Génise de 2 ans* 4 p., 4½, 3½ 2½, 2 *piastres.*
26e *classe, Pour un veau du printemps ;* 4 p., 4½, 3½, 2½, 2 *piastres.*
27e *classe, Pour un Cochon entier de l'année qui devra être hiverné ;* 4 p., 4, 3, 2. 1 *piastre. Mais ces prix ne seront payés qu'en Mars, et un certificat sera donné au Secrétaire que le dit Cochon est vivant et entier.*
28e *classe, Pour une Truie de l'année ;* 4 p., 4, 3, 2, 1 *piastre. Ces prix ne seront payés qu'en Mars, et un certificat sera donné au Secrétaire que la dite Truie est vivante.*
29e *classe, Pour un Bélier d'un an ;* 5 p., 5, 4, 3, 2½, 2 *piastre.*
30e *classe, Pour un Bélier du printemps,* 5 p., 5, 4, 3, 2½, 2 *piastres,*
31e *classe, Pour un vieux Bélier,* 5 p., 5, 4, 3, 2½, 2 *piastres*
32e *classe, Pour 2 vieilles Brebis ;* 5 p., 3½, 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*
33e *classe, Pour 2 jeunes Brebis du printemps ;* 5 p., 3½, 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*
34e *classe, Pour 2 jeunes Brebis d'un an ;* 5 p., 3½, 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*
35e *classe, Pour 20 lbs. de Beurre ;* 5 p, 1½, 1½, 2½, 1, 50 *cents.*
36e *classe, Pour 25 lbs de sucre en pain ;* 6 p., 2, 1½, 1½, 1, 1½ 50 *cts.*
37e *classe, Pour 10 verges de grosse étoffe canadienne pressée, foulée et rasée ;* 6 p., 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*
38e *classe, Pour 10 verges de Flanelle pure laine blanche ou de couleur ;* 6 p., 2, 1½, 1½, 1½ 1, 50 *cts.*
39e *classe, Pour 10 verges de petite Etoffe brute point foulée ;* 6 p, 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*
40e *classe, Pour 10 verges de Toile canadienne ;* 7 p., 2½, 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*
41e *classe, Pour 10 verges de Toile Canadienne de couleur ;* 7 p., 2½, 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*
42e *class. Pour 50 lbs fromage ;* 5 p., 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*
43e classe, Le Major Campbell Président de cette Société, offre un prix de 10 piastres pour les deux meilleures arpents de terres semés en Carottes, Betteraves ou Navets.
44e classe, Le Major Campbell offre un prix de 5 piastres pour le meilleur instrument aratoire

REGLEMENTS.
1o. Aucun compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe. Aucun prix ne sera donné à moins que l'animal ou effet ne le mérite. Les animaux ou effets qui ont déjà remporté un prix aux exhibitions précédentes n'auront plus de prix dans la même classe, ainsi que pour la terre la mieux tenue.
2o. Le compétiteur n'aura droit à un prix à moins que l'animal exhibé n'ait été au moins un mois avant l'exhibition en sa possession excepté les étalons qui devront être dans le comté depuis le 1er Mai dernier et qui ont servi les juments.
3o. Les étoffes, toiles, flanelles, beurre, fromage, sucre, et autres effets exhibés auront été faits ou manufacturés par les compétiteurs dans leurs maisons avec leurs produits dans le comté, et il est de plus entendu que les étoffes et toiles seront filées et teintes par les compétiteurs eux-mêmes dans leurs propres maisons.
4o. Des prix extras seront accordés pour des effets de manufactures, Broderies, Peintures et des instruments d'agriculture.
5o. Il faut que les pièces d'étoffe, flanelle et toile soient apportées toutes entières.
6o. Il ne sera pas permis de diviser les pièces d'étoffes, flanelles et toiles en plusieurs coupons et de les exhiber par diverses personnes. Si une telle fraude est découverte, les individus qui s'en rendront coupables perdront les prix qu'ils auront mériter.
7o. Les exposants qui se tiendront près des juges pendant leurs examens et qui leur indiqueront leurs effets ou animaux perdront leurs prix.
8o. Pour être membre de cette société il faut avoir souscrit et payé au moins 1 piastre, le ou avant le 1er Juin prochain au Président ou au Directeur où réside le souscripteur.
9o. Les entrées pour les 16 premières classes et pour les 43 et 44e classes qui sont de 50 centins par chaque entrée seront payées le ou avant le 16 juillet prochain au Secrétaire ou au Directeur de leur paroisse.
10o. La visite des 16 premières classes 2e des 3e et 44e classes commencera le 17 juillet prochain au matin par la paroisse de St. Hilaire St. Mathias, Ste. Marie, Ste. Angèle, St Jean-Baptiste, St. Césaire, Ange-Gardien et St. Paul.
11o. L'exposition des 26 dernières classes d'animaux et effets aura lieu à Rougemont le 3d septembre prochain à 10 heures de l'avant midi sur la propriété de Michel Frégeau Ecr.
12o. Aussitôt l'exposition terminée, il y aura une vente par encan ou de gré à gré de béliers, brebis cochons veaux et autres animaux des plus belles races.
13o. Les compétiteurs remarqueront qu'ils ne pourront pas avoir de prix pour les légumes semés plus de deux années consécutives sur le même terrain.
F. X. BEIQUE, *Vice-Président*
J. B. ST. ONGE, *Secrétaire-Tresorier.*
St. Césaire, 26 Mars 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

XII.—*La maison du franc.*
Suite.

—Que personne ne bouge ! répondit Vasseur avec impatience. Les coquins madrés qui nous ont joué ce mauvais tour voudraient bien nous attirer sur ces terrains labourés et détrempés d'eau de pluie, où s'empêtreraient nos chevaux ; mais ne quittons pas la route fruyée... Demain nous retrouverons la trace de ces drôles ; plusieurs d'entre eux portent de mes marques, et l'un d'eux au moins est grièvement blessé. Le plus pressé maintenant est de rattraper nos prisonniers, et il nous faut pour cela garder seigneusement les abords du village.

—Comme vous voudrez, brigadier, répliqua l'autre ; mais, tout en cherchant ces pauvres gens, je prie Dieu de ne pas les trouver ; ce ne sont pas des malfaiteurs, après tout, et je ne verrais pas un grand inconvénient....

—Tu as bon cœur, mon garçon, répondit le brigadier délibérément, mais tu resteras huit jours aux arrêts quand nous rentrerons à la gendarmerie, pour t'apprendre à interpréter ainsi ta consigne. Je donnerais tout ce que je possède pour savoir ces pauvres dames et ce brave jeune homme hors de danger ; mais je m'étranglerais avec le ceinturon de mon sabre plutôt que de laisser fuir des prisonniers confiés à ma surveillance. Il y va de notre honneur. Ainsi donc, assez causé, et continuons notre tournée : demain il fera jour.

Et la troupe s'éloigna.

Les fugitifs étaient toujours blottis dans le chaume ; quand le bruit eut cessé, le docteur se leva ;

—En route à notre tour ! dit-il ; on parle de gens blessé, et l'on aura sans doute besoin de moi là-bas....Allons, et de la prudence ! car, vous le voyez, on ne vous ménagerait pas plus que nous.

Ils se mirent à marcher d'un bon pas.

—Vous refusez donc de nous faire connaître nos libérateurs demanda Daniel au guide après une pause ?

—Encore une fois, que vous importe ?

—L'homme dévoué qui dirige ce complot ne serait-il pas un certain colporteur que j'ai rencontré récemment....

—Si vous le savez, pourquoi le demandez-vous ? Moi, je n'ai rien à dire ; on vous expliquera plus tard ce que l'on voudra.

—Eh bien, docteur, un mot seulement. Vous nous conduisez sans doute au village dont parlait tout à l'heure le brigadier ; ne craignez-vous pas que les recherches de la gendarmerie....

—N'ayez pas d'inquiétude ; ceux qui m'emploient sont plus rusés et plus forts que le brigadier Vasseur lui-même. Mais n'essayez pas de deviner la vérité, vous n'y parviendrez pas.

Daniel n'osa pas insister ; il soupçonnait vaguement un danger plus grand encore que le danger auquel ses compagnons et lui venaient d'échapper. Cependant il ne dit rien de peur d'inquiéter Maria, qui se montrait tout heureuse maintenant de sa délivrance et marchait d'un pas assuré. Quand à la marquise encore sur le coup des paroles émouvantes de sa fille, elle se taisait et se laissait conduire comme un enfant.

Au bout d'un nouveau quart d'heure, on fut arrêté par un obstacle, soit clôture ou bâtiment, que la profonde obscurité de la nuit empêchait de reconnaître. Cependant le docteur ne montra pas d'hésitation et frappa plusieurs coups, d'une manière particulière à une porte invisible.

Bientôt une voix étouffée demanda de l'autre côté.

—Est-ce toi Baptiste ?

—C'est moi.

—Et l'amènes-tu ?

—Je l'amène....Et *lui* est-il rentré ?

—Pas encore ; mais il ne saurait tarder.

La porte était ouverte. Le docteur saisit au hasard la main d'une des personnes qui se trouvaient derrière lui, et, comme elles ne se quittaient pas, il les introduisit toutes ensemble dans une espèce de petit jardin potager. L'habitant de ce lieu reprit d'un ton de surprise et d'inquiétude.

—Bon Dieu, Baptiste, à quoi songes-tu ? Où donc est-tu allé chercher cette nombreuse compagnie ? N'avait-il pas été convenu que tu laisserais l'homme et la vieille devenir ce qu'ils pourraient, et que la petite seulement.

—On fait ce qu'on peut et non pas ce qu'on veut. Pas plus que toi, je ne suis un gros batailleur ; chacun son genre. J'ai conçu et exécuté le plan de cette entreprise mais il ne fallait pas me laisser seul au dernier moment en face de plusieurs personnes Ce n'est pas ma faute. Quelqu'un des nôtres est-il rentré ?

—Pas encore. Il faut qu'il y ait des anicroches là-bas dans la plaine...Tu devrais aller voir ce qui s'y passe.

—Merci ! cela n'est pas dans mon service : quand on joue du pistolet ou du couteau, je me tiens à l'écart : *cedat armis scientia..* le franc est-il à la maison ?

—Il n'aurait garde de s'y trouver quand il sait que nous devons y venir. Il est parti depuis hier pour la ville. Nous sommes absolument seuls ici.

Cette conversation avait lieu à voix basse et elle était encore mêlée d'expressions bizarres qui l'eussent rendue inintelligible pour Daniel et pour les dames, lors même qu'elle serait arrivée distinctement jusqu'à leurs oreilles. Cependant les soupçons de Ladrange grandissaient de moment en moment et toute sa pénétration d'esprit était en éveil.

Après avoir traversé en tâtonnant le jardin, on était arrivé à une habitation qui, autant qu'on pouvait en juger dans l'obscurité, avait l'apparence d'une jolie maison bourgeoise ; elle paraissait isolée, et le calme le plus profond régnait à l'entour. On entra dans un vestibule obscur, et l'un des guides, ouvrant une porte latérale, introduisit les arrivants dans un petit salon propre, bien rangé, dont les fenêtres étaient hermétiquement clauses par de doubles volets. Le parquet bien frotté, les meubles en noyer, les chaises de canne, les rideaux blancs, tout annonçait un propriétaire soigneux, aisé, ami de l'ordre, et comme l'on dit aujourd'hui, du confortable. Des gravures de piété, encadrées de bois noir, décoraient les murs ; toutefois comme ces ornements pieux eussent été compromettants à cette époque, le maître timoré du logis les avait entremêlés de dessins représentant des faits et des emblèmes révolutionnaires. Un seul flambeau éclairait cette intérieur frais et paisible ; mais aucune fente ne laissait filtrer au dehors le moindre rayon lumineux, et la maison devait complètement inhabitée.

L'aspect de cette élégante pièce, à la suite des lugubres tableaux qui venaient de frapper leurs yeux, rasséréna un peu les voyageurs. Maria poussa un soupir de soulagement, et la marquise se laissa tomber sur un siège avec une évidente satisfaction ; Daniel lui-même demanda d'un ton irrésolu :

—Sommes-nous ici chez vous, citoyen docteur, et pouvons-nous enfin nous considérer comme hors de péril ?

Baptiste-le-Chirurgien, qui s'était déjà débarrassé, sans qu'on sût comment, de la requelaure et des grandes bottes avec lesquelles il s'était montré aux gendarmes, répondit avec un sourire singulier :

—Vous êtes dans la maison d'un homme qui passe pour le plus honnête de tout le pays, et l'on ne songera guère à venir nous y relancer. Cependant, ne parlez pas trop haut, car Vasseur et ses cavaliers doivent être encore dans le village.

—Nous sommes donc dans un village ? comment s'appelle-t-il je vous prie ?

Avant que le docteur eût pu répondre à cette question peut-être fort embarrassante pour lui, quelqu'un dit avec onction.

—N'ayez aucune inquiétude mes enfants, et reprenez courage, vous êtes ici sous la sauvegarde de la vertu.

La personne qui avait ouvert la porte extérieure venait d'entrer dans le salon ; c'était un homme d'une cinquantaine d'années, vêtu d'une soutane noire en mauvais état. Daniel et ses compagnes furent frappés de surprise.

—Un prêtre, dit enfin Ladrange, un vénérable prêtre, qui en butte aux persécutions, se cache sans doute dans cette maison ? Oh ! alors nous ne devons plus conserver aucune crainte.

Maria s'était levée.

—Mon père, dit-elle chaleureusement en joignant les mains, mon père, je vous en conjure, protégez-nous.

L'homme à la soutane parut lui-même un peu confus de la vive impression que sa présence produisait sur les assistants. Cependant il répondit avec gravité :

—Paix ! mes enfants, il n'est pas prudent au temps où nous vivons....Quelle protection pourrais-je vous accorder, quand j'ai tant besoin de protection pour moi-même ! Cependant mettez votre confiance en moi, je ne vous abandonnerai pas.

Baptiste-le-Chirurgien, malgré sa perversité, était stupéfait de l'impudence de son camarade, et il le regardait avec colère. Le soi-disant curé ne s'en inquiéta pas ; seulement, quand il passa près de lui il dit bas d'un ton railleur :

—Je suis curé comme tu es médecin ; laisse moi tranquille.

Et il se mit à débiter aux dames des phrases banales de consolation, tandis que le médecin, après avoir haussé les épaules, inspectait les instruments de sa trousse qu'il venait d'étaler sur un coin de la table.

Daniel ne tarda pas à remarquer dans le verbiage de soi-disant prêtre certaines expressions triviales et malsonnantes ; d'ailleurs la figure basse et honnête de l'homme à la soutane ne pouvait laisser aucune illusion sur son compte, Ladrange, en découvrant cette grossière imposture, eut grand'peine à cacher l'horreur et le dégoût qu'elle lui inspirait ; mais sa position et celle de ses parentes exigeaient la plus grande prudence. Aussi n'osa-il rien dire et se contenta-t-il de prévenir par un signe Maria, qui semblait déjà elle-même soupçonner la vérité.

Pendant que le prétendu curé s'écoutait parler avec complaisance, Baptiste-le-Chirurgien continuait d'agiter bruyamment les pincea et lus scalpels de sa trousse, si bien que l'homme à la soutane finit par s'impatienter.

—Monsieur le docteur, dit-il d'un ton aigre-doux, ne pourrait-il laisser en paix cette féraille tandis que ces bonnes dames écoutent les paroles de la sagesse ?

—Eh ! monsieur le curé dit Baptiste avec un sérieux parfait, nous avons eu des gens blessés là-bas, du côté du bac, et je me prépare à panser les plaies du corps avec le

même zèle et la même charité que vous pansez les plaies de l'âme.

Cette réponse parut calmer le pressentiment du Curé-des-Pègres; il sourit à Baptiste et il allait reprendre son discours, quand une voix flûtée, une voix de femme, s'éleva du dehors. On disait, de ce ton chantant particulier aux industriels de la rue.

—Du fil, des rubans, des passe-lacets...

V'là la marchande!

Ce cri avait été poussé avec précaution. Cependant, eu égard à l'heure, à l'obscurité, à la solitude du lieu, il avait un caractère passablement étrange. Le Curé-des-Pègres et Baptiste furent également atterrés l'un resta bouche béante, tandis que l'autre laissait tomber l'instrument qu'il tenait à la main. Tous les deux prêtèrent l'oreille.

V'là la marchande de rubans! ...Des aiguilles, des passe-lacets, répéta la voix flûtée qui semblait s'être rapprochée.

Et une sonnette, agitée doucement, tinta dans l'intérieur de la maison.

Les dames ne parurent nullement alarmées de cet incident, qui, dans tous les cas, ne pouvait annoncer un ennemi bien redoutable; mais le docteur et le curé s'étaient vivement rapprochés l'un de l'autre et causaient bas d'un air animé.

—C'est elle, disait Baptiste avec inquiétude c'est Rose, il n'y a pas à en douter... qui diable se serait attendu à le voir ici ce soir!

—Il faut pourtant lui ouvrir, car elle ne plaisante pas.

(*La suite au prochain numéro.*)

COURRIER DE ST-HYACINTHE

Vendredi, 12 Mai, 1865.

MM. Cartier et Galt en Angleterre.

Un correspondant d'Angleterre écrit à la *Gazette de Montréal* que «la réception des Ministres Canadiens a été très flatteuse pour eux et très satisfaisante pour le peuple qu'ils représentent.»

Quelques jours après leur arrivée, le 26 avril, ils assistaient au grand banquet annuel de la compagnie des Fishmongers. Cette compagnie est une des plus anciennes et des plus vénérables de la cité. J. Spicer Ecr., assisté du très-honorable le Comté de Shaftesburg présidait.

Un toast y fut porté par le président «aux colonies anglaises» et à la santé de «MM. Cartier et Galt.»

L'Hon. MM. Cartier et Galt répondirent à la santé. Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de publier leurs discours rapportés par les journaux de Londres. Voici en quels termes un correspondant de la *Minerve* rend compte à cette feuille des démarches des délégués.

«Nous avouons franchement, dit-il, ne rien savoir de ce qui a pu se passer entre les représentants de l'idée de confédération des colonies anglaises de l'Amérique du Nord et lord Palmerston et M. Cardwell, mais nous ne croyons en rien à la pensée d'une rupture de négociations sur la question des fortifications, rupture dont le bruit a couru un instant, il y a deux jours dans quelques clubs politiques. Loin de là, les difficultés d'un compromis, presqu'insurmontables en apparence, il y a quelques jours, paraissent maintenant moins insolubles, et l'on croirait avoir trouvé le moyen d'arriver à une combinaison satisfaisante, si les renseignements qui nous parviennent peuvent être admis comme plausibles. Il est certain que le langage de M. Cartier et de M. Galt hier soir, au grand dîner qui leur a été offert par la compagnie des Fishmongers, est de nature à autoriser une solution favorable au maintien des relations coloniales entre le Canada et la mère-patrie. Il faut remarquer, toutefois, que la question des fortifications n'a été qu'à peine effleurée par M. Cartier, et que les deux représentants de la colonie se sont tout particulièrement étudiés à ne parler que du projet de confédération. Mais, sur ce point l'Angleterre doit rester neutre; c'est aux provinces canadiennes à résoudre la question Mais si la confédération s'établit, quelque soit le chiffre voté aujourd'hui par le parlement pour la défense de Montréal et de Québec si faible que soit la proportion officiellement acceptée par le gouvernement métropolitain, les £50.000 d'aujourd'hui seront cinq millions demain.

Personne ne s'y trompe ici.

On lit dans le *Journal de Québec*:

«Presque tous les journaux américains et quelques journaux Canadiens qui les copient ont annoncé que le gouvernement de Washington avait adressé une sommation aux autorités canadiennes, leur enjoignant de livrer tous les individus concernés dans l'attentat du 14 avril, et qu'on dit réfugiés en Canada. Nous avons lieu de croire que ces nouvelles ne sont pas du tout fondées. Il n'est pas à notre connaissance que le gouvernement canadien ait reçu la moindre communication officielle à cet effet.»

Nous pouvons être assurés que l'information du *Journal de Québec* est puisée aux sources officielles et que la nouvelle à laquelle nous avons donné cours relativement à l'extradition projetée des Sudistes réfugiés sur notre territoire est une invention de la presse américaine. Nous devons nous en réjouir, parce que cette demande, quoiqu'on en dise quelque part, ne pouvait pas être accordée sous les circonstances qui sont connues du public et elle était de nature à nous amener des difficultés désagréables. Mais en lançant sa proclamation pour offrir des milliers de piastres à ceux qui livreraient les Sudistes réfugiés en Canada, qu'on accuse de complicité avec Booth, le Président Johnson a fait voir qu'il reconnaissait qu'il ne pouvait pas légalement s'adresser au gouvernement canadien pour obtenir leur extradition. Il ne s'agit d'ailleurs que de lire les mots de l'acte provincial concernant le traité Ashburton pour le comprendre.

La 1e section de l'acte se lit comme suit:

"Tout Juge des cours supérieures de Sa Majesté, ou tout juge de paix de Sa Majesté en cette province pourra, sur plainte sous serment ou affirmation accusant une personne trouvée dans les limites de cette province d'avoir commis dans la juridiction des Etats-Unis d'Amérique, ou d'aucun des dits Etats, l'un des crimes énumérés ou prévus dans le dit traité, pourra mettre son warrant pour l'arrestation de la personne ainsi accusée, aux fins de la traduire devant le dit juge ou juge de paix pour que la preuve de la criminalité soit entendue et prise en considération...."

Or, l'on ne peut accuser les confédérés Saunders, Tucker, Clay et autres d'avoir tramé l'assassinat de Linroln, de concert avec Booth, ailleurs que sur le territoire Canadien et l'on voit qu'en effet pour établir cette complicité, l'on fait des rapprochements entre la visite de l'assassin Booth à Montréal et la présence des Sudistes en cette ville. Mais ne tombent sous le coup du traité d'extradition que ceux qui après avoir commis un crime *dans la juridiction des Etats-Unis* se sont réfugiés sur notre territoire pour fuir la peine due à leur faute.

Cependant si les réfugiés confédérés ont réellement trempé dans le complot dont la mort de Lincoln a été le dénouement, ils ont étrangément abusé de notre hospitalité et ils doivent en être punis. Il ne saurait être permis d'organiser impunément sur notre territoire l'assassinat du chef d'une nation avec laquelle nous entretenons des relations amicales, et nos lois ne doivent pas être impuissantes à atteindre un pareille attentat.

Etablissement Avantageux.

Dans un temps où une foule de nos compatriotes sont tentés d'abandonner l'héritage de leurs pères pour aller manger sur la terre étrangère le pain de l'exil, parce que la misère les chasse du lieu de leur naissance, il est de l'intérêt du pays que nous cherchions à retenir au milieu de nous ces pauvres misérables qui bien souvent ne prennent qu'avec peine la route des Etats-Unis.

Animé de ce désir, un ami de notre feuille nous écrivait mercredi dernier pour nous demander de signaler à l'attention de ceux qui pensent à s'expatrier un etablissement avantageux des cantons de l'Est, qui est St. Fulgence de Durham. «Cette paroisse, dit-il, formée d'une partie de Durham et d'Acton est érigée civilement. Elle a un conseil municipal et de plus elle est érigée en municipalité scolaire. Presque toute cette paroisse est boisée en Noyer, Orme, Frêne, Erable, etc., La ligne du Grand-Tronc passe au milieu de cette paroisse. Au centre est la Station auprès de laquelle se trouve une chapelle pourvue de tout ce qu'il faut pour le culte. Un village est formé auprès de cette chapelle et promet de prospérer.

Il y a dans ce village deux marchands et une perlasserie ce qui est d'un grand avantage pour les habitants qui ont du sel à faire. Une grande route qui traverse le township de Durham dans toute son étendue depuis Ely jusqu'à la rivière St. François passe auprès de la chapelle.

La paroisse de St. Fulgence est située à 4 lieues de Richmond et à 10 lieues de St. Hyacinthe.

Les terres peuvent se vendre à des conditions avantageuses.

Les personnes qui voudraient s'établir dans cette paroisse pourraient s'adresser à Fulgence Préfontoine, Ecr., Maire de St. Fulgence.»

Il termine sa lettre en nous disant:

«Si l'on connaissait tous les avantages qu'il y a à s'établir dans nos cantons où l'on rencontre tant d'occasions de faire de l'argent; surtout dans les cantons traversés par le Grand-Tronc, on ne prendrait point en si grand nombre la route de l'exil.»

ADMISSION A LA PRATIQUE DE LA MÉDECINE.

Nous voyons avec beaucoup de plaisir que MM. Edouard Darche, Cléophas Pernault, Frédérick Gaboury, de cette ville, viennent d'être admis à la pratique de la médecine, après d'heureux examens.

Le succès de ces messieurs ne nous surprend pas après les habitudes laborieuses et les talents distingués que nous leur connaissons.

Comme nous ne pouvons soubaiter à nos amis une clientèle nombreuse sans manquer à la charité, nous faisons du moins des vœux pour que leur mérite soit apprécié dans les diverses localités qui auront l'avantage de les avoir pour médecins.

Nous apprenons que le Dr. Darche, doit se fixer à St. Sébastien, dans le comté d'Iberville. Nous ne pouvons que féliciter cette nouvelle paroisse de l'acquisition qu'elle fait en ayant M. Darche pour médecin. L'estime que notre ami s'est acquise au milieu de nous, pendant le cours de sa cléricature, les capacités supérieures qu'on lui reconnait à l'école de médecine, nous assurent qu'il saura mériter toute la confiance des habitants de la paroisse au milieu desquels il va s'établir et dont sous tous rapports il est bien digne.

On écrit de Montréal au *Canadien*.

«La seule nouvelle locale que je puisse vous donner, c'est celle d'un changement de rédaction à l'*Ordre*. Le député de Terrebonne, M. Labrèche Viger, qui redigeait ce journal depuis un an et demi, en quitte la rédaction, ces jours-ci. M. Labrèche Viger est, je crois, fatigué de la politique, et quittera tout à fait la vie publique aux prochaines élections générales.

«On ne connait pas encore le successeur de M. Labrèche Viger. Je crois que la rédaction a été offerte à M. J. A. Genand, auteur de l'élégante traduction du roman de Mme. Leprohon, *Antoinette de Mirecourt*, et à M. Honoré Mercier, ancien rédacteur du *Courrier de St. Hyacinthe*.»

Nous croyons savoir d'une source assez certaine, que M. Honoré Mercier a refusé la position importante qu'on lui offrait. M. Mercier a préféré, sans doute, les espérances d'un établissement plein d'avenir, à St. Hyacinthe, aux ennuis si bien caractérisés de notre Journalisme Canadien.

Traité d'Agriculture Pratique.

M. Perrault, rédacteur de la *Revue Agricole*, a entrepris la publication d'une série d'ouvrages sur l'agriculture qui devront être très utiles, si nous en jugeons par le premier volume qui vient d'être publié sous le titre ci-dessus, et que M. Perrault a eu l'obligeance de nous adresser.

Ce traité est dû à la plume de M. J. F. Perrault, ancien Protonotaire de la Cour du Banc du Roi à Québec, aïeul de M. Jos. Perrault.

Il comprend plus de 200 pages et sera avantageux aux cultivateurs intelligents qui se le procureront.

Il ne se vend que 30 sous.

AGRICULTURE.—Nous accusons, avec plaisir, réception du Rapport de M. G. Leclère sur l'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne. La chambre d'Agriculture en publiant ce rapport de son secrétaire a certainement rendu service à la cause agricole. Le compte rendu, écrit avec clarté et discernement, fait connaître très avantageusement l'Ecole d'Agriculture de Ste. Anne, et permet aux amis du pays d'inaugurer favorablement d'une institution qui, par son programme d'études, promet beaucoup pour l'avenir. En lisant ce pamplet on ne regrette qu'une chose; c'est que le peuple de nos campagnes n'encourage point assez de semblables écoles, en envoyant leurs enfans y acquérir cette science théorique et pratique qui serait si avantageuse au pays et à nos relations commerciales avec les pays étrangers. Pour cela il faut des sacrifices il est vrai de la part de nos cultivateurs, mais, comme on l'a dit souvent, l'éducation est certainement le plus bel héritage qu'un père puisse léguer à ses enfans, et les fils de nos cultivateurs, naturellement intelligens, ne pourraient que profiter grandement des avantages d'une saine instruction agricole.

Nous engageons fortement ceux qui s'occupent d'Agriculture à se procurer cet excellent rapport qui fèit honneur à celui qui l'a rédigé.

FORT VANCOUVER, 14 *Mars*, 1865.

Pour moi, je préfère ma patrie,
Avant tout je suis Canadien!
Chanson Canadienne.

Mon cher Rédacteur,

Vous me pardonnerez bien si je prends la liberté de vous demander un peu d'espace dans votre respectable feuille, pour vous donner des nouvelles de mon pays d'adoption. Ces quelques notes, toutes imparfaites qu'elles soient, seront lues, j'en suis certain, avec intérêt par un grand nombre; car beaucoup de personnes entendent parler de la Californie, de l'Orégon et des territoires fertiles du *Far-West*, de leurs mines d'or inépuisables, &c., &c., mais peu se font une idée juste de ce qui en est. Ce qui me prouve même que le plus grand nombre se trompe, c'est que je vois une multitude de mes compatriotes, venir grossir tous les jours le nombre de malheureux exilés qui ont à gémir, mais trop tard, sur la funeste ambition qui les a poussés à quitter leur pays et leur famille, dans l'espoir de faire une fortune, pour ne trouver que déceptions et cuisants regrets. Mon but en vous adressant ces lignes, est donc de jeter un peu de jour sur l'état réel des choses, et de m'efforcer, s'il est possible, de détruire les illusions qu'on se fait sur des rapports exagérés de la richesses des mines, de l'abondance et de la fertilité du pays: illusions qui privent notre beau pays de plus d'un de ses braves citoyens, pour en faire la proie du découragement bien souvent suivi du désespoir. Mais, me direz-vous, vous voyez tout en noir, car nous avons la preuve que, de ceux qui vont aux mines, tous ne sont pas malheureux, et quelques-uns rapporteut de l'argent.—Oui, j'en conviens: il y a certainement de ces élus de la fortune; mais sur les milliers de Canadiens qui s'exilent de leur heureux pays pour courir après une misérable poignée d'or, combien y en a-t-il qui réussissent à ramasser quelque chose. J'en appelle à l'expérience de tous les jours; j'en appelle à vous-même. Sur cent malheureux qui vont passer un long et dur exil dans un pays qui n'est que le repaire des *gamblers*, des brigands, des voleurs et des assassins, où le poignard tranche toutes les difficultés, et où le *revolver* juge sans appel; sur cent, dis-je, pouvez-vous soutenir qu'un dixième—je dirai plus—qu'un vingtième, soit ainsi favorisé de l'inconstante fortune? Et, de ces favoris du hazard, qui rapportent, ou prétendent avoir rapporté une ceinture bien garnies de pièces jaunes, deux seulement, vous ont-ils jamais déclaré au juste la valeur du précieux magot? Je laisse à un père dont le fils revient ainsi, après une absence qui lui faisait désespérer de jamais le revoir, je laisse aux épouses abandonnées par leur mari, souvent sans ressources, ayant à pourvoir pendant de longues années, à leur subsistance et à celle de leurs enfants, le soin de répondre à cette question. Cependant, le voyageur en Californie et en Orégon qui connait par expérience la vie d'un mineur, les lourds travaux qu'il a à supporter, ses efforts surhumains pour saisir la fortune qui lui échappe toujours et se rit de ses fatigues et de ses sacrifices, ses espérances dans le succès de ses fouilles où il a prodigué ses forces et sa santé, presque toujours déçues, enfin, son découragement qui lui fait trouver son exil insupportable, le voyageur, dis-je, qui lira ces lignes pourra, mieux que tout autre, juger de la vérité de ce que je dis.

* * *

Avant de vous entretenir des mines, de leur richesse présente et des chances que les mineurs ont à courir, surtout pour la saison qui doit commencer dans quelques semaines, permettez que je vous dise quelque chose de la colonisation du pays, de l'exploitation des terrains riches et fertiles dont l'éloge, vrai sous certains rapports, a fait traverser les plaines à tant de famille canadiennes, (surtout celles établies dans le Michigan et les prairies Illinoises,) mais dont la plupart regrettent l'abondance qu'elles ont laissée pour apprendre à leurs dépens qu'on ne doit pas toujours se fier sur les belles promesses faites souvent par pure spéculation.

Le sol du pays autrefois connu sous le nom de territoire de l'Orégon, est en général si riche et si fertile, que les cultivateurs ne sachant que faire de leurs engrais, les brûlent où s'en débarrassent de quelqu'autre manière. Je l'ai vu faire plus d'une fois. Cependant il y a des inconvénients insurmontables pour l'agriculture, et c'est à cause de ces inconvénients qu'un si petit nombre s'y livrent. Je vais vous mettre à même d'en juger.

* * *

Si l'on en excepte quelques prairies naturelles, le reste du pays est couvert d'épaisses forêts en partie composées de cyprès et de sapin résineux. Le territoire de Washington en est exclusivement couvert, et de quelque côté que le voyageur tourne ses regards, il n'aperçoit que des sapins gigantesques qui semblent vouloir lui interdire l'entrée de la forêt par l'épaisseur de leur sombre verdure. Quand les colons commencèrent à s'établir dans l'Orégon, il n'y a pas un grand nombre d'années, le gouvernement donnait un mille quarré à chacun. Comme tout le monde était libre de choisir le terrain, il va sans dire que les premiers venus s'emparèrent des prairies, puisque n'ayant pas de défrichement à faire, ils pouvaient se mettre à exploiter ce riche sol sans dépenses préliminaires, et tous firent des fortunes. Malheureusement, comme ces colons, pour la plupart, canadiens mariés à des *Squaws*, étaient des anciens employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, gens traités depuis nombre d'années à la *saganité* de blé-d'inde bouilli dans le suif et à la petite ration de rhum, endurcis par les fatigues et très propres au travail, mais peu accoutumés à l'économie domestique et à l'abondance subite dans laquelle ils se trouvèrent ils ne sûrent pas conserver ces richesses acquises avec trop de facilité. Bon nombre d'entre eux ne se seraient peut-être pas laissés aller aux excès et aux extravagances qui causèrent leur ruine, s'ils avaient eu l'avantage de posséder des épouses canadiennes, car elles les auraient peut-être sauvés du péril par leurs conseils sages, et par l'économie qui distingue nos femmes canadiennes. Privés de ces compagnes prudentes et industrieuses, ils ne se soutinrent pas longtemps dans leur heureuse indépendance. Des 500 ou 600 familles qui s'établirent dans la seule *Prairie Française* (traversée par la rivière Wilammette tributaire de la Colombia.) 30 à peine sont encore en possession de leurs terres. Les autres sont toutes devenues victimes de leur inconduite, ou la proie des spéculateurs américains, ces monstres odieux plus féroces et plus lâches que les loups de prairie, qui ne se contentent pas de dépouiller et d'assassiner les pauvres Indiens dont ils mettent la chevelure à prix, mais qui s'acharnent encore à la ruine des paisibles colons qui n'ont commis que le seul crime d'être enclins à la libéralité, d'être sans défiance et plus honnêtes qu'eux.

Ces faits sont pénibles à enrégistrer, mais c'est la vérité, et nous ne pouvons que la déplorer. Cependant, ce n'est pas tout. Quelques années après l'établissement des premiers colons, d'autres Canadiens attirés par les nouvelles de l'excellence et de la fertilité de ces terres, traversèrent le continent en grand nombre, croyant trouver les mêmes avantages que leurs devanciers; mais les prairies d'une exploitation facile qui n'avaient pas encore été occupées se trouvant pour la plupart trop éloignées des centres ou d'un accès trop difficile, ils durent s'établir sur des terres en bois. Quoique le nombre et la dimension des arbres ne soient pas de nature à effrayer un colon Canadien, les terres boisées en sapins furent celles qu'ils choisirent de préférence comme étant plus faciles à défricher. En effet, pour celui qui connait le travail et la patience que demande le défrichement d'une terre comme nous en avons en Canada, la destruction d'une forêt comme celles qui couvrent le territoire de Washington, n'est qu'un jeu d'enfant. Vous n'avez qu'à appliquer une allumette chimique sur un sapin à un endroit préalablement dépouillé de son écorce qui dépasse souvent douze pouces d'épaisseur, et, en un clin-d'œil, vous avez un feu magnifique, qui montant jusqu'à la cime de l'arbre, le consume presqu'entièrement, ne laissant de cette structure gigantesque, qu'un trone informe et vacillant. Et si vous avez eu la précaution de percer le pied de l'arbre de deux trous de tarière obliques, dont les extrémités se rejoignent dans le cœur de l'arbre formant un angle vertical, le feu pénétrant dans cet ouverture, et alimenté par la résine dont ces arbres sont imbibés, l'abattra en moins de 2 heures et consumera la souche jusqu'aux plus profondes racines. Ce serait parfait pour le colon, sans l'ardeur du feu qui est telle que le sol subissant cette cuisson, est changé en une brique aride. Quelques fois, si la fertilité n'est pas entièrement détruite, elle dure rarement plus de deux ou trois ans, et c'est tellement le cas, que dans les environs de Vancouver seulement, des centaines de colons sont venus se ruiner en tentant de s'établir. Leurs maisons, granges, etc., etc., bâties à grands frais, sont là, au milieu d'une clairière, abandonnées et tombant en ruine. Dans mes petites courses exploratives dans la forêt, je m'étonnais de voir ces établissements abandonnés dans un état si avancé, qu'au Canada ils auraient valu un bon prix —mais en m'informant j'en reçus les explications qui précèdent.

Vancouver est situé dans une petite prairie naturelle de quelques milles seulement de circonférence, et traversée par le *Columbia*. Un mille quarré de cette prairie appartient à S. G. Mgr. Blanchet l'un des plus anciens habitants de l'endroit. Mais comme le gouvernement américain a érigé des établissements considérables en cet endroit qui est regardé à juste titre comme le plus beau de toute la côte pacifique, le paisible Buchanan, et après lui, le scrupuleux Lincoln, n'ont pas encore jugé à propos de faire droit aux reclamations de l'Evêque, qui sont antérieures de plusieurs années à l'arrivée du premier détachement des *invincibles* défenseurs des Etats autrefois Unis. Le reste du terrain cultivable avait été occupé par plusieurs de nos compatriotes, mais deux ou trois seulement d'entr'eux, ont su conserver leurs biens, et commandent une fortune assez considérable, malgré les intrigues des astucieux *Yankees* pour les en chasser.

Eu égard à la difficulté de s'établir, la population de notre vaste territoire n'excède pas 11,500 d'après le dernier recensement. Les nombreux Indiens ne sont pas compris dans ce chiffre, car le gouvernement américain si rempli de dévouement et de tendresse paternelle pour les nègres du Sud, ne regarde les pauvres Indiens qu'ils ont dépouillés et abrutis, que comme des animaux incommodes qu'on tue pour s'en débarasser.

His dictis, il ne faut pas un grand effort pour juger s'il est plus avantageux pour nos compatriotes de venir coloniser ces soi-disant pays d'abondance et de richesse, que de s'enfoncer dans dans nos beaux *townships* canadiens qui offrent un champ si vaste et si digne de la persévérance, du courage et de l'industrie qui caractérisent les Canadiens-Français.

* * *

Abordons maintenant la question intéressante des mines. Je dirai très peu de chose au sujet des mines de la Californie: elles sont tout à fait discréditées, et abandonnées de tous les mineurs particuliers, i-e, ceux qui opèrent sur une petite échelle en se bornant à laver le gravier des rivières, où à extraire l'or d'une espèce d'argile qui le contient. Il y a certainement encore des richesses immenses enfouies dans ces endroits, mais il est impossible de les exploiter sans faire des dépenses énormes pour établir des machines à broyer le quartz, etc., et comme nos mineurs canadiens ont très rarement des capitaux considérables à risquer dans ces entreprises toujours douteuses, il est à peu près inutile d'en ajouter plus long pour les dissuader d'y essayer leur fortune. Cependant pour l'édification de ceux qui conserveraient encore de la vocation pour les mines permettez-moi de citer quelque chose pour illustrer ce qui précède.

Je faisais le trajet de San Francesco à Vancouver, sur le Steamer *Sierra Navada* par une mer passablement désagréable. Le deuxième jour de la traversée, ayant été visiter l'entrepont, j'avisai un groupe de passagers que je reconnus immediatement pour des canadiens. Presque certain de ne pas me tromper, je m'approchai et leur demandai en français s'ils étaient canadiens.

— Oui, Monsieur, répondit l'un d'entr'eux qui me parut avoir de bonnes manières et une assez bonne éducation, mais il y a bien longtemps que nous n'avons pas eu le bonheur de voir le Canada.

La figure de mon interlocuteur, empreinte d'un air doux et mélancolique, m'interressa si vivement, qu'après avoir échange les phrases d'usage dans ces rencontres, je me mis à m'informer au sujet de sa famille, de sa situation présente, de son but en allant en Orégon. &c.

— Ma situation, me répondit-il tristement est celle de milliers de voyageurs canadiens, je cours depuis bientôt huit années après une fortune ingrate, et vous n'avez qu'à jeter les yeux sur les haillons qui me couvrent, pour juger ce que j'y ai gagné.

Je suis natif de Montréal; ma famille jouit d'une heureuse aisance, et j'avais un bel avenir devant moi, lorsque j'entendis parler du retour de deux ou trois canadiens rapportant quelques centaines de piastres. Je fus assez insensé pour me laisser éblouir et entrainer par les sollicitations de plusieurs amis qui s'embarquaient pour le pays fortuné, et je partis, brisant le cœur de mon vieux père, et laissant dans les larmes, ma tendre mère qui s'était jetée à mes genoux pour me supplier de lui épargner cette épreuve cruelle.

J'ai parcouru toutes les mines de la Californie. J'ai tenté plusieurs fois de miner à mon compte, mais le manque de succès m'obligea toujours de travailler pour les autres, chose peu lucrative, vu ma débilité corporelle. Dégouté des mines ou j'ai presque ruiné ma santé sans aucun avantage, je me rendis à San Francesco pour tacher de faire quelqu'argent afin de me rendre en Orégon dont on vante les mines nouvelles. Je trouvai de l'emploi dans une boutique de cuirs, mais celui qui m'employait fit banqueroute, et je devins garçon d'écurie. Dans le même temps je me décidai d'écrire à ma famille que j'avais laissée sans nouvelles depuis longtemps. Mon bon père devina ma misère et m'offrit de m'envoyer de l'argent pour retourner à lui. Mais je mourrai de misère avant de revoir mon pays à cette condition....

— Pourquoi n'accepteriez-vous pas l'offre si généreux d'un tendre père qui veut vous embrasser encore une fois avant de mourrir, lui demandai-je?

— Comment, dit il, j'ai méprisé les conseils et les supplications de mon père, j'ai presque fait mourrir ma mère de chagrin pour venir chercher de l'or, et après cela je consentirais à une telle chose? Non! je n'en suis pas capable. Et il pleura.....

L'histoire des autres revenait à la même chose. Tous avaient quitté des avantages plus ou moins grands dans leur pays, pour ne trouver que déceptions et misère. Cependant ils ne paraissaient pas tous abattus par leur malheur. L'un d'eux en particulier, prenait sa pauvreté et son dénuement d'une manière toute philosophique. C'était un gueux joyeux. Voici à peu près ce qu'il me dit:

Il y a bientôt vingt trois ans que j'ai quitté le Canada, en possession de trois cent piastres. En arrivant dans les mines je m'associai à des spéculateurs et je fis des affaires qui réussirent magnifiquement, mais un beau jour, mes honnêtes associés me firent compagnie en me faisant l'obligeance de m'enlever ce que je possédais probablement dans le but charitable de m'ôter tous soucis au sujet des accidens si communs et des voleurs encore moins rares. Je me remis à l'œuvre, et à force de travail je parvins à me relever.

C'était alors le bon temps de partir, et de m'acheter une terre et de placer mon argent en sûreté: mais l'ambition de doubler ma fortune, me fit retarder mon départ, et dans une entreprise hardie que je fis, je perdis jusqu'au dernier sou. Sans cette ambition qui fait le malheur de tous ceux qui l'écoutent, je serais un riche habitant du Canada, heureux et tranquille au milieu de mes enfants, tandis qu'à cette heure, je ne suis qu'un détestable vieux garçon, gris et cassé, pauvre comme Job et dont personne ne voudrait se charger. J'ai parcouru la Californie, le Mexique et l'Orégon: mais j'en suis à mon dernier voyage. Si je puis mettre la main sur deux ou trois centaines de piastres, je fais voile pour le *pays*, et je vous promets qu'on ne me verra pas de sitôt dans les mines; car, puisqu'il faut que j'aie de la misère, il vaut mieux la supporter au milieu des siens que d'en être éloigné sans plus de profit.

Je trouvai qu'il raisonnait parfaitement: seulement, c'était un peu tard, tant pour son propre intérêt que pour celui de sa famille et de sa patrie.

* * *

Les mines du sol Orégonien sont d'une richesse incaculable. Les plus renommées, et celles qui ont causé la plus grande excitation depuis quelques années, sont situées dans cette partie de l'Orégon maintenant appelée territoire d'Idaho, dont la ville principale est Lewiston (Le Rév. M. Richard, missionnaire de ces endroits, demeure dans cette petite ville.) Les principales sont les mines de Salmon River, d'Elk City, d'Oro Fino et de Beaver Head, découvertes en 1860 61; les Warren's Diggings, découvertes en 1862, où le nombre des mineurs fut si grand que deux villes, Richmond et Washington furent fondées immédiatement. En 1862, furent aussi découvertes les mines si célèbres de Boisé, celles de Placerville, de Centerville et de Pioneer City sur le Grimès Creek; et en 1863, celles de Jordan Creek, de Bear Creek, de Steel Creek, de Clifdon, de Happy Camp, ainsi qu'une multitude d'autres, ou des milliers de mineurs se lancèrent et ou les nombreuses villes furent fondées en un clin d'œil. Enfin on pourrait dire sans craindre de se tromper, que toute la région qui s'étend depuis le 44o et le 46o de lattitude, et le 111o et le 120o de longitude O. est un vaste champ d'or.

Dans le temps de ces découvertes successives, la fièvre d'or était si universelle, que tous les villes et villages des contrées environnantes furent désertés, et l'affluence des mineurs si grande que tous les cours d'eau, les trous de vase et les couches d'argile aurifères, furent fouillés déblayes, lavés et dépouillés du précieux métal en moins de temps qu'il m'en faut pour le dire. L'on voit par les statistiques des monaies frappées pour ce territoire seulement, en 1863 qui est la dernière année productive, que près de 20,000,000 de piastres ont été livrées à la circulation.

C'est bien dommage que nous ayons la certitude que jamais il ne se sortira autant d'or que cela à l'avenir. Ce qui n'a pas été enlevé jusqu'à présent, est hors de la portée des mineurs privés, parcequ'il est enfoui dans des couches de quarts qu'il faut extraire des fouilles par le moyen de la poudre et broyer dans des machines à cet effet. Ceci demande des compagnies possédant des capitaux si respectables, que des centaines de *ledges* de quartz enrégistrés aux bureaux des recorders de chaque comté, et dont j'ai la liste sous les yeux, un petit nombre seulement sont possédés par des compagnies qui y ont établi des machines, et les exploitent avantageusement. Ces *ledges* peuvent donner de l'emploi à des milliers de mineurs gagés, pendant un grand nombre d'années; mais pour un homme seul, et travaillant pour soi, il n'y a pas à songer de faire fortune. Ça ne s'est jamais vu, ou du moins, très rarement, —même dans les meilleurs temps, à cause du nombre de concurrents et de la chèreté fabuleuse des vivres.

Cette année quoique les mines soient plus pauvres et plus désertes que jamais, et qu'une partie des petites villes bâties si rapidement, soient pour la plupart dépeuplées, cependant, les vivres se vendent à un prix exorbitant. La fleur et les fèves, nourriture exclusive du mineur, se vendent l'une $200 le quart, et les autres 75 cts. la livre. Aussi, grâce à cette crise qui durera probablement toute la saison, tout le monde se propose de rester chacun chez soi, et nous n'aurons pas le chagrin de voir les affaires cesser, le commerce tomber à plat, les boutiques se fermer et nos villages se dépeupler par le départ des citoyens.

J'espère surtout que pas un seul de mes compatriotes qui lira ces lignes, ne conservera l'idée de venir essayer la profession de mineur, si jamais il l'avait caressée. Et si, malgré ce qui précède, quelqu'un hesitait un instant sur le parti à prendre, à celui-là je dirais: mon cher ami, veuillez me suivre dans les régions aurifères. Regardez les huttes désertes et tombant en ruine, ces écluses pour laver l'or, construites à grands frais, abandonnées et inutiles ainsi que les outils et l'appareil de minage, que le propriétaire ruiné n'a pas pu vendre même à vil prix—suivez moi à Vancouver seulement, et voyez ces douze ou quinze Canadiens honnêtes et religieux, dans le dénuement et la nécessité, parmi lesquels A... hôtellier de la ville de ....V,.., cultivateur de Ste.... et C... d'un autre endroit, ont laissé leurs femmes dans l'obligation de pourvoir à leur subsistance et à celles de leurs enfants en bas âge, et auxquelles ils n'ont pu envoyer de sec ours depuis huit ou dix ans, qui auraient bien $200 pour retourner, mais qui sont retenus malgré eux loin de leur pays, par la crainte d'être accusés par leurs compatriotes d'avoir honteusement dissipé ce qu'ils gagnaient, pendant que l'épouse avait à elle seule le fardeau pénible d'élever les enfants—veuillez me suivre dans cette ferme abandonnée à dix pas de ma demeure, où un canadien, arrivant des mines de Boisé, s'est refugié pour passer l'hiver, et qui, jeudi dernier, chose affreuse à dire, mais aussi vraie que l'amitié et la vive sympathe pour mes compatriotes qui me dicte ces lignes, s'est couché sans souper et n'a pu satisfaire sa faim que le lendemain au midi, grâce à la charité d'un autre canadien guère plus fortuné que lui-même—considérez ces choses, mon bon ami, et après un froid examen, dites-moi franchement, s'il y a un brin de vocation pour les mines qui tienne à la vue de ces différents tableaux.

Mon cher Rédacteur, j'aurais encore mille choses à vous dire sur la misère d'une

multitude de pauvres Canadiens qui ont fait la folie de quitter le plus heureux des pays —misère dont on se fait pas d'idée en Canada ; j'avais aussi l'intention de vous faire un tableau de la vie morale des mineurs— du traitement indigne que les américains infligent aux pauvres Indiens, et les injustices criantes dont ils en font les victimes. Mais ce sera pour une autre fois ; je n'ai déjà que trop abusé de votre bonté, surtout dans un temps ou l'espace est si précieux dans les journaux qui combattent vaillamment comme le vôtre, pour les intérêts les plus sacrés du pays, dans une phase où il a tant besoin de défenseurs sages et zélés, pour empêcher certains principes délétères de prévaloir—principes dont la diffusion aurait les plus funestes conséquences pour notre foi, nos mœurs, notre nationalité et nos institutions.

En terminant, je vous prie d'accepter mes sincères remerciments pour le gracieux envoi des Nos. de votre feuille que vous m'avez adressés depuis que je suis ici et que j'ai toujours été en même temps si honoré et si heureux de recevoir,

Votre tout dévoué

PAYANT DE S...

EUROPE.

La nouvelle de l'assassinat de Lincoln a produit une profonde impression en Europe. Cette nouvelle répandue par toute l'Angleterre dans la matiné du 26 avril a soulevé l'indignation générale.

Il n'y eut ce jour là qu'une seule séance au parlement, à laquelle n'assistèrent que 60 membres. On rédigea l'adresse suivante qui fut signée par chacun d'eux et présentée à M. Adams :

« Nous, soussignés, membres de la chambre des Communes Anglaises, avons appris avec l'horreur et le regret le plus profonds que le Président des Etats-Unis a été assassiné, et sous ces tristes circonstances nous désirons exprimer notre sympathie au ministre américain à Londres. Nous déclarons de plus que nous avons confiance et espoir dans l'avenir de ce grand pays, qui, nous l'espérons, continuera à marcher avec ce pays-ci et les autres pays européens dans la mission civilisatrice et pacifique qu'ils ont à cœur.»

La presse de Londres, de même que celle des provinces, dit que l'excitation a été partout intense. On exalte le président et on condamne énergiquement l'assassinat.

La presse parisienne et du continent entier parle sur le même ton.

A Liverpool, la nouvelle a causé le plus profonde excitation à la Bourse, et ceux qui ont été témoins ne l'oublieront pas de sitôt.

Dans l'après midi, le maire reçut une requisition le priant de convoquer une assemblée publique pour exprimer le chagrin et l'indignation ressentis par le peuple.

L'assemblée fut fixée pour le 27 au soir, afin de donner aux classes ouvrières l'avantage d'y assister.

Sur l'hôtel de ville et autres édifices publics le pavillon anglais fut hissé à mi-mât.

Le *Times* dit éditorialement que Lincoln était respecté en Angleterre pour son grand fonds d'honnêteté, et que toute injuste que soit la cause du Sud, à ses yeux, il n'échappera pas au déshonneur que ces meurtres lâches et cruels feront rejaillir sur lui.

Le *Daily News* dit que la mémoire de Lincoln sera éternellement révérée par tous ceux qui placent la valeur morale au-dessus du rang. Il ajoute qu'avant de mettre le crime à la charge du Sud, il lui faudra les preuves les plus évidentes qu'il y a participé.

Le *Star* fait l'éloge de Lincoln et de sa politique de pacification. Il ajoute que le Nord, malgré la juste indignation qu'il éprouve à cette heure, pratiquera la clémence magnanime qui a jusqu'ici distingué sa politique et son triomphe.

Les sudistes en Angleterre ont manifesté autant d'indignation que les nordistes au sujet de l'assassinat.

Rome 9 avril, soir.

Ce matin, le Pape a béni les rameaux et et en a fait lui même la distribution au corps diplomatique qui était présent à cette cérémonie. Un très grand nombre d'étrangers assistaient a la procession dans la basilique du Vatican.

Etats-Unis.

Les nouvelles ne sant pas bien importantes On parle de la pacification du Sud. L'armée du Nord doit être payée et licenciée en partie, paraît-il, on ne gardera sur pied que 150,000 hommes répartis en quatre corps de 40,000 chacun.

Le *Herad* dit que l'armée de Johnston qui a capitulé se composait de plus de 30,000 hommes et avait 100 pièces ne canons. Au nombre des officiers qui se sont rendus se trouve le Capitaine Semmes du pirate Alabama.

On dit que la proclamatian lancée par Johnson relative à l'arrestation des parties impliquées dans l'assassinat du Président, a été basée sur le rapport de l'avocat général, qui après avoir examiné les témoignages entendus à l'enquête, a déclaré qu'il était d'opinion que Jeff. Davis avait tramé le complot et l'avait fait exécuter.

Le général Halleck a lancé une proclamation dans laquelle il est déclaré que toute personne qui après le 20 du courant, portera les armes contre le gouvernement fédéral sera considéré comme hors la loi et traité en conséquence.

En dépit des efforts qu'on fait pour jeter du blâme sur le sergent Corbett pour avoir tué Booth, son acte a été approuvé par ceux qui étaient avec lui lors de l'arrestation, et depuis par ses supérieurs. Corbett n'a tiré que lorsqu'il a vu Booth mettre en joue l'un des officiers de l'escouade, et son intention était seulement de le blesser. Il avait demandé à plusieurs reprises qu'on le laissât pénétrer dans la grange pour arrêter Booth mais cela lui fut refusé. On regrette beaucoup que le gouverneur Fenton n'ait pu lo faire monter en grade.

On demande au Herald que la preuve établissant la complicité de Davis et de ses associés dans l'assassinat du président est tellement forte qu'il ne se rencontrera pas un seul gouvernement européen qui hésite à les livrer.

Le télégraphe a transmis par tout le Sud la proclamation du président Johnson pour leur arrestation.

Le Général Grant et son état major dinaient mardi dernier avec le Senor Romero, l'envoyé mexicain de Juarez à Washington. Les dépêches nous apprennent que l'affaire donne lieu à une discussion considérable et à beaucoup de soupçons à Washington. D'un autre côté on annonce que les officiers qui joignent l'expédition flibustière dirigée contre l'Empereur du Mexique reçoivent un bonus de $2,000 en or.

Qui peut promettre cet or ? Pas Juarez, parce qu'il est obligé de payer ses propres dépenses en papier, rachetable en argent monnoié, quand son gouvernement sera dans la ville de Mexico.

CORRESPONDANCES.

Une Fête à Acton-Vale.

M. le Rédacteur.

Plusieurs fois déjà j'ai eu le plaisir d'assister à des scènes pieuses dont notre divine Religion possède seule le secret, et qui fournissent à l'âme ces émotions douces qu'elle ressent avec tant de satisfaction ; mais de ma vie je n'ai éprouvé d'impressions comparables à celles que j'ai ressenties à Acton où par une heureuse fortune je me trouvais dimanche dernier, jour de la Ste. Famille. Pendant cette journée je sentis bien des fois des larmes partir de mon cœur et venir mouiller ma paupière. C'était jour de première communion et le souvenir du passé s'ajoutant aux impressions du moment, vous comprendrez qu'elle devait être l'émotion générale à ce spectacle si attendrissant dont cette fête est l'occasion.

Il était touchant de voir ces pieuses enfants, avec leurs longs voiles blancs, la tête couronnée de fleurs, a l'air si candide et si pur s'approcher pour la première fois de la Table Sainte.

Elles étaient me dit-on au nombre de 38. Plusieurs d'entre elles sortent de leur première enfance comptant à peine huit ans et demi. Quoi, direz-vous à huit ans et demi faire sa première communion !.... Ce n'est pas croyable. La chose existe pourtant ; et vous n'en douterez plus lorsque je vous aurai dit que ces jeunes enfants sont confiées aux soins des pieuses dames de la Présentation de Marie. Ce sont ces bonnes dames qui ont su, par leur remarquable habileté dans l'enseignement et leurs exemples vertueux, instruire je dirais plus que suffisamment ces élèves et préparer leurs jeunes cœurs à recevoir dignement le Dieu-Saint. Et ce qu'il y a d'étonnant c'est que quelque mois leur ont suffi pour donner à ces intelligences incultes pour la plus part et à ces cœurs non encore formés, les connaissances et les vertus qu'il faut pour s'asseoir à la table du Seigneur.

Félicitation, honneur à ces Dames pour leur dévouement et leur vertus que le Ciel récompense abondamment !

L'après midi de ce jour nous réservait aussi ses émotions. Avant le salut qui sefit à 5 h., eut lieu le renouvellement des vœux du baptême.

Qu'il était beau et émouvant de voir nos petits anges vêtues de blanc, symbole d'innocence, la tête ornée de couronnes de fleurs, images de bonheur, tenant en mains un cierge allumé, emblème du flambeau de la foi venir pieusement deux à deux, aux pieds de l'autel de Jésus Christ, et là, la main levée sur le Saint Evangile, jurer haine éternelle au démon et amour sans partage à Dieu.

A cette scène imposante par je ne sais quoi de terrible à la fois qu'elle renfermait, en succédèrent deux autres bien douces. Ce sont la consécration à la Ste. Vierge et la réception du Saint Scapulaire. Comme Monsieur le curé l'a fait remarquer avec tant d'apropos, il ne suffisait pas à Jésus de s'être lui-même abandonné tout entier à ces enfants il voulait encore en leur donnant Marie pour mère, leur donner ce qu'il y a de plus cher à son cœur. Et nos enfants comprirent bien tout ce que Jésus faisait pour elles. Aussi avec quel abandon se vouèrent elles à leur nouvelle Mère, avec quel amour reçurent-elles ses livrées saintes!

La bénédiction solennelle du Saint Sacrement vint couronner la pieuse fête. Il va sans dire que ce sont les bonnes Sœurs qui firent les frais du salut et de toute la journée, et a vous qui savez déjà comment elle font les choses, je n'ai pas besoin de dire qu'elles s'acquittèrent de leur tâche à merveille. Elles exécutèrent un grand nombre de morceaux de musique avec tant d'ensemble et de goût que malgré mes dispositions peu musicales je me laissai surprendre par ce vagne indéfinissable que produit dans l'âme un chant bien rendu.

Les citoyens d'Acton garderont longtemps je pense, la mémoire de cette solennité qui leur à donné tant de plaisir et de consolation. Si je ne connaissais déjà leurs dispositions à tout sacrifier pour elles, je me permettrais peut-être de leur dire *en passant*, de ne rien épargner pour conserver au milieu d'eux ces saintes et dévouées religieuses qui forment si bien l'esprit et le cœur de leurs enfants, et qui attirent sur eux, comme sur tous les endroits où elles ont des établissements, les plus abondantes bénédictions du ciel.

UN PASSANT.

La proclamation de Johnson.

M. Beverley Tucker, l'un des réfugiés sudistes, pour l'arrestation duquel Johnson promet $20,000, a publié jeudi, une lettre dans le *Telegraph*, protestant contre l'accusation de complicité dans l'assassinat du président, et demandant aux autorités américaines de lui faire connaître la nature des preuves contre lui, afin de pouvoir y répondre. Cleary a fait la même chose à Toronto MM. Saunders et Tucker sont prêts à se livrer aux autorités américaines, afin de subir leur procès pour accusation de complicité dans l'assassinat du Président, si on leur promet l'administration impartiale de la justice.

Dans une lettre qu'ils adressent au Président, ils disent: " Choisissez parmi les généraux suivants: Scott, Grant, Sherman, Meade, Rosacrants Howard, Burnside, Hancock, Hooker. Schofield, Wright, Dix, Cadwallader, Emory, Blair, Pleasanton, Logan, Steele, Peck, Hatch, Franklin, Rodman, Alexander, Carr, Reynolds et Meagher ceux qu'il vous plaira pour former un tribunal militaire, qui siégera au Fort des Etats-Unis, Roulses Point, ou toute autre place ou vous n'aurez pas le pouvoir d'exciter la populace pour nous faire tuer. Nous en subirons les hasards, pourvu que vous nous promettiez un sauf conduit si nous sommes acquittés.—*Minerve.*

MEURTRE DE LINCOLN.—La *Gazette des Campagnes* relatant la mort de Lincoln fait les remarques préliminaires suivantes qui trouveront un écho dans tous les cœurs chrétiens :

« Depuis l'instant où la terre est devenue le théâtre du plus noir attentat, qu'elle a été arrosée du sang d'un Dieu, Le Vendredi Saint a toujours été regardé, par tous les peuples chrétiens, comme un jour de deuil et de larmes !! En ce jour, les nations comme les individus se disent : « Comment ouvririons-nous nos cœurs à la joie, pendant que le Créateur est suspendu entre les bras de la croix !....

Voilà qu'un peuple qui est chrétien aussi, étourdi, entraîné par l'excès de la joie que lui cause d'éclatants triomphes remportés sur des adversaires, a voulu changer ce jour de deuil en un jour de réjouissance. Les villes ont pris un air de de fête, les théâtres ont été ouverts, etc. Mais tout à coup cette réjouissance a été troublée : la joie, les chants de triomphe out fait place à un deuil profond ! Les rires et les éclats se sont changés en gémissements et en sanglots !.. Un drame épouvantable est venu jeter l'épouvante dans tous les esprits....Le bras d'un misérable assassin a tranché les jours du président de cette nation !....

Ne dirait-on pas que le Seigneur a voulu prouver à tout l'univers que l'observation de cette sainte tradition lui est si chère qu'il ne peut permettre qu'on la transgresse, sans que les joies profanes auxquelles on veut se livrer ne se changent tout à coup en amertume.»

Nouvelles et Faits Divers.

Nous avons l'avantage de publier aujourd'hui une lettre qu'un de nos amis nous adresse de Vancouver, où il réside temporairement. Cette lettre sera lue avec intérêt.

Nous offrons nos meilleurs remerciements à notre jeune compatriote pour les écrits dont il veut bien nous favoriser. Nous avons fort bien compris tout le sens de l'épigraphe en tête de sa correspondance, ce cri de patriotisme qu'il nous envoie du lointain pays qu'il habite.

On peut être journaliste et ne pas être savant en droit, de même que l'on peut être avocat et ne pas être fort en politique ; mais on peut être journaliste et avocat et ne connaître ni la loi ni la politique, cela se voit quelque fois ; nous serions fâché que *notre voisin* prit le compliment pour lui, nous profitons pourtant de l'occasion pour lui signaler un tout petit défaut que tous remarquent chez lui, c'est que sa tête est un peu plus légère que sa plume et que celle-ci obéissant à celle-la, elles produisent invariablement des ineffabilités qui ne font honneur ni à l'une ni à l'autre.

Nous déplorons surtout que ce soit sur la loi particulièrement que notre infortuné confrère se permette les écarts les plus compromettants.

Nous nous rappelons fort bien que lorsqu'il s'est agi du bill des aubains, passé à la session de l'hiver dernier, nous lui avons fait voir qu'il n'en avait pas même compris le titre, en voyant dans cette mesure un décret de proscription contre les habitants de notre pays.

Dans sa dernière feuille encore, la fatalité qui le poursuit lui fait commettre des erreurs aussi étranges. Il s'agit des Sudistes en Canada pour l'appréhension des quels le Président Johnson a offert des récompenses parcequ'il les suppose impliqués dans le complot organisé pour l'assassinat de Lincoln. Or voici la malheureuse opinion que notre voisin donne *gratis* à ses trois cents abonnés sur la question.

« Le seul procédé, dit-il *possible* dans les circonstances, est la *demande d'extradition* qui doit être faite à l'heure qu'il est et c'est là *l'important* pour nous.»

C'est singulier, mais c'est toujours *l'important* qui fait défaut à notre voisin. Ainsi tandis qu'il constate que le seul procédé *possible dans les circonstances* est la *demande d'extradition*, il est reconnu par tout le pays et les Américains eux-mêmes, qui ne font pas cette demande, que ce procédé n'est pas du tout celui qui doit être adopté.

Sur ce, au revoir *beau nuage.*

Surtout que votre réputation *à la* $80, ne souffre pas des petites remarques que nous nous sommes permis de vous adresser.

On écrit de Paris au *Journal de Québec :*

« Vous apprendrez sans doute avec plaisir que M. l'abbé Faillon, si avantageusement connu en Canada, et par les amitiés qu'il a su se faire pendant le temps qu'il a demeuré à Montreal, et par les nombreux ouvrages qu'il a publiés sur des sujets se rapportant à l'histoire de votre pays, vient enfin de compléter sa grande *Histoire du Canada* à laquelle il travaillait, comme vous savez, depuis vingt-sept ans. Cette histoire formera en tout cinq volumes. On m'a fait la faveur de m'en montrer deux, et je ne crains pas de dire que, sous tous les rapport ils ont une magnifique apparence.

« Cette publication, suivant moi, est une bonne fortune pour le Canada et dont vous avez lieu de vous réjouir. D'après ce que vous m'avez de dit l'excellent accueil qu'on a fait en Canada aux autres ouvrages de M. Faillon, ouvrages d'une importance relativement moindres que celle d'un grand travail historique comme cette histoire du Cavada, je n'ai aucun doute qu'un grand succès attend cette nouvelle publication. Plusieurs amis de l'abbé Faillon m'ont dit qu'ils ne regardaient point comme improbable que cette année le prix Gobert fut décerné à cette histoire de la plus considérable des anciennes colonies françaises.....»

ELECTION DU BARREAU. — A l'assemblée annuelle des membres de la Section du Barreau du District de Montréal, qui a eu lieu lundi dernier, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers pour l'année courante :—

CONSEIL. — Bâtonnier, R. Laflamme ; Syndic, T. W. Ritchie ; Trésorier, W. Dorion ; Secrétaire, L. W. Sicotte ; C. A. Leblanc ; G. Ouimet ; R. Mackay ; W. H. Kerr ; L. Bélanger ; P. R. Lafrenaye ; A. Cross.

La fortune de M. Lincoln.—Le juge Davis, de la cour suprême a été nommé administrateur de la fortune du défunt Lincoln Président, qui est à la somme plus que modeste de $25,000. M. Lincoln possédait, à ce que l'on croit, environ $15,000, lors de son accession au fauteuil présidentiel. Il n'a fait que $10,000 d'économies sur ces appointements de quatre ans.

MANIFESTATIONS COUPABLES.—Un individu de Waterbury, à la nouvelle du crime du 14, a arboré un drapeau avec ces mots : « Le diable est mort.» La population a failli le pendre

Mercredi, à Indianapolis, des soldats ont voulu pendre un des leurs, qui s'était écrié : « Voilà une bonne farce.»

A Saratoga, une pensionnaires de l'école des demoiselles a été expulsée pour avoir dit que : « le 14 avail était le plus beau jour de sa vie.»

S'il faut en croire un journal de l'ouest, à Marietta (Indiana), les habitans, tous sécessionnistes, ont dansé, chanté et crié de joie. Non contents de ces manifestations, ils ont construit un manequin représentant M. Lincoln, sans oublier le trou percé par la balle du meurtrier, l'ont promené dans les rues, fouetté et brûlé. Nous répugnons à ajouter foi à une pareille énormité, qui se serait passée dans un Etat loyal.

Vengeance et Punition.

Dernièrement, quelques individus, exaspérés de la mort du président, ont mis le feu au théâtre Ford. Les soldats ont réussi à arrêter le progres des flammes.

Quatre personnes pour s'être réjouies de la mort de Lincoln, ont été tuées en pleine rue à la Nouvelle-Orléans, le jour ou l'on a reçu cette nouvelle.

L'assistant chirurgien de l'Hopital-Général de Lincoln, M. Hall, a été destitué, parce que dans une lettre interceptée qu'il envoyait à un ami du Canada, il parlait de la mort de Lincoln en termes déplacés.

W. C. Roose, de New-Albany, Indiana, pour avoir dit qu'il danserait sur la tombe de Lincoln, a été condamné à 60 jours de travaux forcés.

Minerve.

REDUCTION DANS L'ARMEE DES ETATS-UNIS.—La plupart des officiers généraux actuellement en service actif vont être congédiés d'ici à une semaine ou deux. On dit que le gouvernement ne conservera sous les drapeaux que quinze majors-généraux, soixante brigadiers et 150 colonels.

Université McGill.

La dernière journée consacrée à la distribution des Degrés de l'Université McGill a été signalée par la pompe habituelle déployée en cette occasion.

Trente-et-un élèves en médecine et 15 en droit reçurent leurs dégrés. Voici les noms des étudiants nommés Bacheliers ès-lois :

Adolphe P. Caron, Ambroise Choquet, Arthur Dansereau, Lemuel Cushing, jr., Thomas Page Butler, Francis E. Gilman, Edward Holton, Alexander Houliston, William Robert Kenney, Richard Student Lawlor, Elisha Stiles Lyman, Emmett Hawkins Rixford Joseph Lee Terrill, Edward Henry Trenholme, Norman William Trenholme.

— Dans un établissement français, on étale comme échantillon, une crinoline qui coute £100.

— Un écrivain allemand dit qu'une jeune fille est comme un manche de ligne; ses yeux sont l'hameçon ; le sourire, l'appât ; l'amoureux, le gougeon, et le mariage la poêle où on le fait frire.

NETTOYAGE DES GANTS DE PEAU.—Posez les gants que vous voulez nettoyer sur une serviette que vous aurez d'abord placée, pliée en quatre, sur une table. Ayez dans une soucoupe de la poudre de savon, humectez un morceau de flanelle dans un peu de lait, trempèz-le dans votre poudre et frottez-en fort votre gant, que vous aurez soin de ne pas trop mouiller. Quand il aura été bien frotté de la sorte des deux côtés, prenez votre gant, mettez des bâtons tournés dans chacun des doigts et laissez-le sécher loin du feu. Avec un peu d'habitude, on réussit à rendre les gants ainsi nettoyés, non-seulement aussi propres, mais encore aussi brillants que s'ils étaient neufs. C'est du reste le seul moyen qu'emploient les parfumeurs pour nettoyer les gants qui se sont tachés en magasin.

La difference du climat entre Québec et Montréal n'a peut-être jamais été aussi sensible que cette année. Pendant que les terres sont en partie ensemencées dans le district de Montréal, c'est à peine si nous sommes débarrassés de la neige par ici. Des personnes qui arrivent de Montréal nous disent que là les jardins sont en fleur ; ici les chemins sont encore en boue. Et plus nous allons en descendant le fleuve, moins le printemps est avancé. Ces jours derniers encore, on nous écrivait d'une paroisse d'en bas qu'il n'y avait pas encore moyen de se servir des voitures d'été, que les chemins étaient couverts de neige.—*Journal de Québec.*

—Nous apprenons que M. Louis Rainville, admis récemment à la pratique du Notariat, par la Chambre des Notaires du District d'Iberville, après un examen de deux heures, subi avec un rare succès, a choisi pour demeure, le village de L'Avenir, situé au centre du Township de Durham, à quelques milles de la Station du chemin de fer de la Paroisse de St. Fulgence de Durham. Nous sommes informés que par ses talants, sa capacité, son honnêteté et ses connaissances sur l'anglais et le français, M. Rainville s'assurera une clientèle digne de lui et qu'il satisfera aux besoin de tous les habitants du Township de Durham.—*Communiqué.*

La liste de souscription à Québec en faveur des inondés se monte à la somme de $4,413,87.

Une forte Matronne.—Mme Andrew Allison demeurant dans le comté de Beaver « Ohio » a donné naissance la semaine dernière à quatre garçons bien portants. Il y a 23 mois, Mme Allison avait mis au monde trois filles auxquelles elle avait donné les noms de Cora, Dora, et Nora. Ces sept enfants nés dans une période de deux ans étaient tous en bonne santé ; la mère était aussi dans un état florissant. Heureux père!

Nos voisins fédéraux qui ne cessent depuis quatre ans de s'emporter contre l'Angleterre à propos de son interprétation de la neutralité, mettent maintenant la leur en évidence en recrutant des troupes pour servir contre l'Empire du Mexique et préparant des corsaires pour croiser contre le commerce français.

EXPOSITION DU TRES SAINT-SACREMENT.

Le culte de la Divine-Eucharistie remonte au Jeudi-Saint, au moment où le Sauveur voulait donner aux hommes un mémorial de sa bonté, se donna lui-même à eux. Pendant plusieurs siècles, les fidèles, dont la foi était vive, n'avaient pas besoin d'objets sensibles pour l'augmenter, mais cette foi se refroidissant par la suite des temps, et les attaques de l'impiété devenant plus nombreuses, la Sainte Eglise, donna au culte de la divine Eucharistie une pompe extérieure plus grande : elle établit en son honneur une fête solennelle qui fut célébrée pour la première fois à Liège en 1246, dans l'église de St. Martin, et étendue à tout l'univers en 1264 par une bulle d'Urbain IV. Quant à la procession du Saint-Sacrement, la bulle n'en fait pas mention, car elle fut établie qu'en 1316, ainsi que l'octave de la fête par le Pape Jean XXII.

De nouveaux besoins se faisant sentir, au moment où le protestantisme venait de paraître et attaquait violemment le culte extérieur, la ville de Milan vit naître, en 1534, une autre solennité en l'honneur du Très-Saint-Sacrement : c'était celle des quarante-heures, en mémoire du nombre d'heures, que Notre-Seigneur avait passées dans le sépulcre. Rome s'empressa d'adopter cette sainte pratique qui fut confirmée par Pie IV, dans sa constitution *Divina disponente*. Des successeurs de ce Pontife réglèrent tout ce qui avait trait à cette touchante dévotion, ordonnèrent qu'elle aurait lieu tour à tour dans les églises de la ville, l'enrichirent de nombreuses indulgences, jusqu'à ce qu'enfin Clément XII, résumant ces réglements, donna son instruction du 1er Septembre 1730, commençant par ces mots : *Essendo state.*

La solennité des quarante heures coïncidant exactement avec les débauches que se permettaient beaucoup de chrétiens pendant les jours qui précèdent le saint temps du carême, et rappelant les souvenirs des bacchanales des païens, les Evêques, conformément à l'esprit du Concile de Trente et suivant l'usage de Rome, établirent dans leurs Diocèses cette adoration pour dédommager Notre-Seigneur des injures qu'il recevait en ces jours.

A mesure que nous avançons dans le cours du temps, le démon, en guerre avec son Créateur depuis le premier jour, ne cesse de livrer de violents combats aux enfants de Dieu. On dirait qu'il veut ressaisir le pouvoir qui lui a échappé par la venue du Rédempteur. C'est surtout à la fin du dernier siècle et au commencement du siècle présent qu'il a déployé toutes ses forces. Mais la Sainte Eglise lui a opposés son vainqueur dans l'exposition sous forme de Quarante heures et dans l'adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement qui a pris son origine à Rome et s'est développé successivement dans l'univers chrétien. Ces saintes solennités ont le privilège d'attirer un nombre considérable de fidèles. Nous voyons une grande pompe et un grand luxe de lumières, symbole de la lumière divine qui est Notre-Seigneur. La foi des peuples leur montre ce moyen d'honorer le divin Sauveur Dès l'origine de l'exposition du Saint-Sacrement à Milan, les fidèles de la ville apportèrent un si grand nombre de cierges, de bougies et d'huile, que si un décret ne les eut pas arrêtés dans leurs élan, ils auraient privé la ville des moyens de s'éclairer pendant la nuit. Puissions-nous les imiter, dans une certaine mesure, et concourir à augmenter suivant nos moyens, la spleadeur des expositions du Très-Saint-Sacrement.

Communiqué.

A une assemblée des habitant de la paroisse de Ste. Césaire, tenue en la Sacristie de la dite paroisse Dimanche, le 23 Avril 1865, convoquée par le Révd. M. Provençal curé, de la dite paroisse de St. Césaire, pour arriver au moyen de venir en aide aux inondés des iles de Sorel.

L'hon. W. H. Chaffers est appelé à présider la dite assemblée.

Et M. R. J. Pepin est prié d'agir comme sécrétaire.

M. le Président ayant exposé les malheurs que viennent d'éprouver les habitants des iles de Sorel, dit qu'il était de notre devoir de venir en aide à nos compatriotes qui qui se trouvent dans le malheur, et ayant fait appel à la générosité des citoyens de cette paroisse.

Il a été résolu,

Qu'une collecte soit faite dans cette paroisse pour venir en aide aux inondés et qu'elle soit versée entre les mains du trésorier, pour la faire tenir au comité de secours de Sorel;

Que les habitants de cette paroisse ont appris avec peine les accidents arrivés aux habitants des iles de Sorel et sympathisent à leur malheur ;

Que cette assemblée ne peut passer sous silence le zèle que le très révd. M. Provençal montre toujours, lorsqu'il s'agit de soulager l'infortune et surtout dans cette circonstance, et qu'au récit qu'il a fait des calamités qu'une partie du pays vient d'éprouver l'ont voyait par ses paroles, la douleur que son âme éprouvait ;

Que des remerciements soient faits à l'hon. W. H. Chaffers pour le zèle qu'il a montré et l'encouragement qu'il a donné en cette circonstance.

ACCIDENT.—Hier après-midi, en cette ville, un jeune homme du nom de Léon Baron, commis chez M. Laperle, a failli devenir la victime d'un accident.

Léon Baron avait été envoyé par son patron chez un marchand voisin, où trouvant un *revolver* sous sa main, il s'amusa à le manier imprudemment. Le pistolet était chargé et partit entre ses mains. Le coup lui porta sur la main gauche, et la balle lui traversa entre les jointures des deux premiers doigts.

Il fut immédiatement confié aux soins du Dr. Duvert Nous apprenons que sa blessure quoique grave n'est pas dangereuse, aucun os n'étant fracturé.

Cartes de Remerciements.

JE prends la liberté de présenter mes sincères remerciments à H. J. Doherty, Ecr., agent de la Compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique, de la prompte et libérale manière avec laquelle il a réglé et payé ma reclamation pour dommages causés à ma propriété par le feu, le 8 courant.

NARCISSE HÉBERT.

St. Hyacinthe, 8 mai, 1865.

VENTE PAR LE SHERIF ST. HYACINTHE

Lupien vs Chaput vente au Bureau du Shérif un emplacement le 23 mai à 10h. a. m.

Dextrage vs, Lessard vente à Ste. Marie le 30 mai à 3h. p. m.

Mariage.

A St. Jean-Baptiste de Roxton, le 2 courant, par le Rev. Messire Michon, curé du lieu, Alphonse Brodeur, Ecr., M. D., à Dlle Eucharistie, première fille de Narcisse Trudeau, Ecr., tous deux du même lieu.

Décès.

A St. Simon, le 9 courant, à l'âge de 3 ans et 9 mois, MARIE-LOUISE-AUGUSTINE, enfant de Alfred Brien, Ecr., marchand du lieu.

A Montréal, le 10 du courant, à l'âge de sept mois et 17 jours, Joseph-Henri-Camille, enfant de M. Louis-Henri Charbonneau, Marchand-Epicier.

MARCHANDISES SECHES !

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectuement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES,

de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT de St. Hyacinthe. }

Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE,

Lundi, le Douzième jour de Juin prochain,

A DIX HEURES DU MATIN,

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

LS. TACHÉ.

Shérif.

Bureau du Shérif. }
St. Hyacinthe, 14 mai, 1865. }

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats, c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation !! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laine, Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J. Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD,

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jours	A. M. 7 00 10 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Riviere Chambly	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	11 15
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.

Par G. J. A. Vallée.

Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien

TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement d'*herbes* et de *racines sauvages*, peut être pris par l'adulte comme l'enfant ; il est infaillible contre la tour, coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons du Bronche, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remède est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'œil, des paupières et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouveront l'efficacité ces remèdes, allez chercher un pamphlet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivières.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme le plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médecin, dans sa pratique privée pendant quelques ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,
Dr. G. J. A. VALLEE,
Pharmacien

Trois-Rivières, 7 mai, 1865.

CERTIFICATS.

M. le Dr. Vallée, Trois-Rivières,

Monsieur,—Je ne saurais trop recommander votre *Elixir de la Forêt* ; son efficacité pour la toux me paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir ; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remède.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec.*

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée " Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'*espace de huit jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommendation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance : *Si vous désirez être guéris sûrement et rapidement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée. L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—1an.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROID DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J. B. Monette dit Belhumeur où il louera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,
421, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, (Side-Boards), &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

LAURENT, LAFORCE ET COMPAGNIE.

No. 131,

RUE NOTRE - DAME,
ANCIENNE MAISON HERBERT.

MM. L. L. & Cie continuent leurs affaires dans l'ancienne Maison Herbert, No. 131, Rue NOTRE-DAME, où ils auront toujours en mains un assortiment considérable de PIANOS et autres INSTRUMENTS de MUSIQUE, parmi lesquels figurent les meilleurs Instruments de Hazelton,—Schnetse et Ludoff,—Crovesteen, de New- York—Marshall et Traver, d'Albany.

Ayant fait de nombreuses améliorations à leur Etablissement, et voulant le rendre le plus complet possible, ils ont ajouté un DEPARTEMENT de MUSIQTE à leur DEPARTEMENT de PIANOS, et ils en ont confié la direction à un de leurs Associés, M. J. A. MANSEAU (de l'ancienne Maison Boucher & Manseau,) dont les talents et l'activité sont déjà avatageusement connus du public.

L'Assortiment de ce Département ne le cedera en rien aux autres Etablissements de ce genre en cette ville.

Musique Européenne et Américaine toujours en mains. Ils attendent d'un jour à l'autre de Paris un Choix [illegible] Française.

LAURENT, LAFORCE & CIE

Montréal, 30 Mai, 1864.

Compagnie d'Assurance ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL : 10,000,000 de Dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

Nos taux sont très modiques.

Agence à Montréal :
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 Décembre 1863

"LE PERROQUET."

JOURNAL CRITIQUE, LITTERAIRE ET CARICATURISQUE.

Publication dont la moralité hautement reconnue est devenu un des passe-temps favoris des familles.

Paraît le samedi de chaque semaine.

Chaque numéro contient une ou plusieurs Caricatures politiques où humoristiques de l'événement du jour.

Abonnement : $2.00, par année, payable invariablement d'avance, par semestre de $1.00.

S'adresser par lettre affranchie à :

C. H. MOREAU, éditeur.
No. 126, rue Notre-Dame,

Montréal, 1 Avril, 1865.

L. T. PLAMONDON,

HIVER DE 1865!!

NOUVEAU MAGASIN DE

EPICERIES, GROERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,

Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Fleur, Lard, Vins, Liqueurs, etc., etc.*, dans la Maison de M. J. B. Monette, Hotellier.

Ayant en l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il se flatte de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix Très Modérés.*

Son Assortiment est des plus complet et se laisse rien à désirr pour la qualité et la variété.

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

UN AVIS AUX Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boîtes ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pour quoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur drotection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boîte* ou *Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boîte de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remercimens au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

Toutes réparations *Moulins à Battre exécutées avec soin* *diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186[illegible]

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes ans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

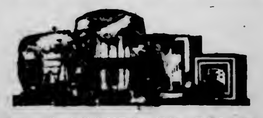

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

LIBRAIRIE DE ST. HYACINTHE.

LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie ; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.

M. A. KEROACK,
Libraire.

N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, en mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande. M. A. K

St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.

St. Hyacinthe, Mars 1865.

BOTTES A $2. 50.

J. F. McBRIDE,

ROUGEMONT.

Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,

En gros et en détail.

Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.

J. F. McBRIDE.

Rougemont, Août, 1864.

EPICERIES DE CHOIX!

P. A. MERCIER,

Marchand-Epicier,
130, Rue St. LAURENT, 130,
MONTREAL.

M. MERCIER a un fonds varié et considérable d'EPICERIES de toutes sortes :

Commandes de la campagne exécutées avec ponctualité, et sous bref délai.

Avantages réels donnés aux Marchands des campagnes.

Montréal, Janvier, 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

A CEUX QUI VEULENT ACHETER!

IMMENSE ASSORTIMENT A BON MARCHE!

V. Coté,

MARCHAND DE CUIR, HARNAIS, CHAUSSURES

EN GROS ET EN DETAIL.

MARCHANDISES SECHES,

PLACE DU MARCHE, PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE. ST. HYACINTHE.

M. Coté, tout en offrant ses remerciments à ses nombreuses pratiques, prend la liberté d'attirer leur attention sur son Assortimen de Chaussures, Bottes, Bottines, Souliers, Savattes, de toute grandeur, de tout prix et de toute qualité ; Cuirs, à Semelles, à Harnais, Veau français, patent, etc., etc. ; Harnais de luxe et de travail, en main et faits à demande ; le tout à bon marché : Marchandises Sèches, Draps, Casimires, Mousselines, Soies, Cotons, Rubans, et une grande variété d'articles, trop longs à énumérer.

N'oubliez pas de visiter le Magasin de M. Coté avant d'aller ailleurs.

1er Décembre, 1864.

COMPAGNIE D'ASSURANCE Impériale, CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RUTTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront aprés cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant diz années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortument complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c. Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT,
En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1865.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE 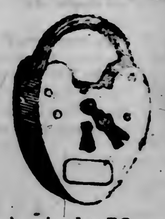 CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,
ST. HYACINTHE.

FERRONNERIE,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
CUILLER ASSORTIS.

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER, *commun et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON,
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
FMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES do do
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES.
&c, &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis, Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT
Six Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE,
ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payé d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU, —Rédacteur

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe (Bas-Canada.) Mardi. 16 Mai 1865. No. 22

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT,
AVOCATS.
Porte voisine de L. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframbroise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Monkor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD,
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L.S. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
Mr Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

MAISON DE PENSION DE 1RE CLASSE,
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & HONTDOR,
vienne place de Mlle. Pageau, Maison de feu O. Désilets.
ST. HYACINTHE.

MM. A. Monette & Cie, offrent aux voyageurs une pension de 1re classe, sur un bon pied ; table bien fournie, chambres confortables, soins attentifs, et tout le confort désirable.
St. Hyacinthe, 26 Décemb

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison Mr A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

PROVINCE DU CANADA,
District de St. Hyacinthe.

Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE,

Lundi, le Douzième jour de Juin prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers detenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs differentes charges doit être par eux fait.

Ls. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 14 mai, 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR

GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel central du commerce par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 34 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large ; une étable de 50 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMIN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

Terre a Vendre

Dans le quatrième rang de St. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les 3 sont en culture, tenant l'un Côté à la terre du College, avec maison, grange et autres bâtisses.

Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. Deaux, de St. Dominique ou à ce Bureau.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre ensemble ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné

L. TACHE, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 70 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sur icelles.

Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.

Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,

Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.

Rue Ste. Marie, voisin de M. Frézeau. Possession au 1er. Mai

HENRY BARBEAU.
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE D'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes, Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot. Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.

LOUIS C. BELANGER.
11 Avril 1865.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin de 20 ou 24 pieds de front sur 50 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de St. Hyacinthe, vis-à-vis le marché.

S'adresser à ce bureau.
8 Mars 1865.

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montreal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :

Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges.
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.
W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.
St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

J. J. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PRENOVEAU
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

XII.—*La maison du franc.*
Suite.

—Oui, mais si elle entre, il y aura des scènes dont toi et moi nous recevrons des éclaboussures. Ne bougeons pas : peut-être finira-t-elle par croire la maison déserte.

Mais la voix et la sonnette se firent entendre de nouveau.

—Pour insister ainsi, il faut que la rusée commère soit sûre de son fait ! dit le Curé-des-Pègres ; allons ! il n'y a plus à hésiter.. Je vais ouvrir du coté de la rue, et les choses s'arrangeront comme elles pourront.... Je dirai comme toi, Baptiste ; pourquoi nous laisse-t-on dans de pareils embarras ?

Et il sortit.

Baptiste, debout au milieu de la chambre, écoutait avec anxiété.

—Pour Dieu ! que se passe-t-il donc ? demanda Daniel.

—Rien, rien, répliqua le Chirurgien ; seulement il se pourrait que la personne qui va venir ici.... Elle a parfois des idées bizarres.... Aussi prierai-je cette demoiselle de rabattre sur son visage le capuchon de sa mante.

Et pourquoi cela ? demanda Maria surprise.

—Faites ce que je vous dis, c'est pour votre bien.

La jeune fille obéit ; Daniel voulut demander aussi des explications.

—Chut ! dit le docteur.

Un murmure de voix s'éleva dans la rue et bientôt dans le vestibule.

Le curé parlait bas à une femme qui répondait sur un ton fier et irité ; peu à peu les paroles devinrent plus distinctes, et l'on entendit l'inconnu qui disait :

—Que signifie ce conte ridicule ? Croyez vous me prendre avec ces paroles dorées que vous alliez chercher je ne sais où ? Pourquoi, vous et ce fainéant de Baptiste, n'avez vous pas ouvert plus tôt ? Allons, laissez-moi passer, je suis lasse, et j'ai hâte de me reposer.

On répliqua respectueusement.

—Je ne crois pas mot de tous cela, riposta la dame plus haut, et je vous ferai donner la bastonnade à la première occasion, malgré cette loque noire dont vous avez tant de plaisir à vous habiller....*Lui* tendre un piège à des gendarmes, les attaquer le premier, exposer la vie de ces hommes, et tout cela pour délivrer des nobles et des ci-devant que l'on conduit en prison ! *Lui*, si prudent et si sage, les envoyer dans la maison d'un de nos francs les plus dévoués ! Ni pour or ni pour argent, il n'eût consenti à pareille chose, ou il est bien changé depuis huit jours que je ne l'ai vu. Mais j'y songe, poursuivit-elle avec réflexion, est-ce que parmi ces nobles il se trouverait....Oh ! je veux les voir : montrez-moi ces aristocrates, à l'instant.

Le Curé-des-Pègres voulut encore apaiser cette femme et l'empêcher d'aller plus avant ; mais elle le repoussa et entra brusquement dans le salon.

Rose, puisque c'est ainsi qu'on la nommait, paraissait âgée de ving-cinq ans. Elle était de petite taille, mais forte et bien prise. Son visage, quoique un peu hâlé, était d'une beauté remarquable ; ses yeux noirs, surmontés de sourcils bien marqués et hardis, avaient un éclat que l'exaltation du moment semblait augmenter encore. Son costume consistait en une robe de toile de Jouy, et un petit tablier de soie rayée qui témoignaient d'une extrême coquetterie. Elle avait sur la tête un chapeau de paille fine, à larges bords, d'où s'échappait une profusion de cheveux bouclés. Sa chaussure elle-même, quoique solide, et faite évidemment pour les longues marches, emprisonnait avec élégance un pied petit et cambré que surmontait une jambe fine dessinée sous un bas bleu à coins rouges. Elle portait au bras une boite légère contenant de menues mercheries, qu'elle déposa sur un meuble en entrant dans la salle.

Le Curé et Baptiste se montraient fort mal à l'aise en présence de la jeune femme, et ils baissaient la tête comme des coupables. Mais elle ne daigna même pas les regarder, et toute son attention se porta vers les voyageurs. Daniel et la marquise lui inspirèrent seulement un vague sentiment de curiosité ; mais quand elle en vint à Maria qui restait dans l'ombre, le visage voilé par le capuchon d'une mante de voyage, ses sourcils se froncèrent :

—Quelle est cette dame qui se cache ainsi ? dit-elle avec hauteur ; que craint-elle de moi ? Est-elle donc si laide ou bien a-t-elle donc des raisons pour ne vouloir pas être reconnue ?

Et comme Maria ne répondait pas, Rose, s'approchant d'elle, écarta par un mouvement rapide le capuchon qui la couvrait. Cet ouvrage réveilla l'orgueil de la jeune fille ; elle se redressa, une vive rougeur vint colorer ses joues pâles, et ses yeux lancèrent un un éclair. Mais la colporteuse ne parut pas s'en apercevoir ; elle recula d'un pas, l'œil fixé sur mademoiselle de Méréville, et murmura d'un ton farouche :

—Belle ! belle comme un ange !....Je comprends tout maintenant !

Daniel s'était levé.

—Madame, dit-il avec vivacité, j'ignore qui vous êtes et quels sont vos droits dans cette maison ; mais ne devriez-vous pas mieux respecter les devoirs de l'hospitalité envers les personnes honorables, que le malheur des temps met en votre pouvoir.

Rose le regarda fixement à son tour.

—Et qui êtes-vous, vous-mêmes ? demanda-t-elle durement a quel titre prenez-vous la défense de cette jeune fille ?

—Elle est ma parente, mon amie...

—J'aurais cru autre chose à la chaleur avec laquelle vous la défendez : mais ne fut-elle que votre parente et votre amie, comme vous le dites, n'eussiez-vous pas dû braver mille morts avant de souffrir qu'on la conduisît ici ? Savez-vous où vous êtes ? Savez-vous en quelles mains vous êtes tombés ?....Et vous, mademoiselle, poursuivit-elle en s'adressant à Maria, ne soupçonnez-vous par dans quel but tant de personnes seront exposées aux plus grands dangers ? Ne savez-vous rien ? Ne devinez-vous, ne craignez-vous rien ?

—Et que craindrais-je, madame ? dit Maria d'un air de profonde innocence ; il s'est trouvé des amis inconnus pour nous délivrer de notre captivité ; quelle autre récompense peuvent-ils attendre que notre éternelle gratitude ?....Mais on croirait à vous entendre, madame, que nous sommes encore en péril, oh ! si cela est, je vous en conjure, protegez-nous ; vous en rien à ce qui se passe autour de moi depuis quelques heures....je crois rêver, mes idées sont confuses ; mais pourquoi aurait-on de mauvaises intentions contre nous ? Qu'avons-nous fait ? Nous ne possédons plus rien, et nous sommes si malheureux !...Il a deux jours à peine que nous avons assisté à une effroyable scène de brigandage ; ma mère bien-aimée en a perdu la raison. A la suite de ces terribles émotions, nous avons été arrêtés, et voilà qu'au moment où nous venons d'être livrés par une intervention mystérieuse, on nous annonce de nouveaux dangers !..Dites madame, ne sommes-nous pas bien à plaindre et nous trouvez-vous pas dignes de toute votre pitié ?

Ces supplications semblaient toucher médiocrement Rose, dont l'œil noir demeurait obstinément attaché sur mademoiselle de Méréville.

—Ne me trompez-vous pas ? reprit-elle avec défiance ; ne connaissez-vous pas la personne qui vous a tirée des mains de la force armée ?

—Non, madame, je vous le jure !

Rose réfléchit encore.

—C'est impossible, dit-elle enfin en frappant du pied avec violence ; une femme, si naïve qu'elle fût, saurait deviner....Vous mentez, petite !

—Madame, dit Daniel indigné, osez-vous parler ainsi à la jeune marquise de Méréville ?

—Qu'elle soit marquise, duchesse, reine même, que m'importe à moi ? répliqua la colporteuse avec rudesse ; mais elle est belle, belle à faire perdre la raison à quelqu'un dont les volontés n'ont jamais connu de frein Vous qui la défendez, poursuivit-elle en adoucissant sa voix, vous qui tenez certainement à elle par de liens plus tendres que ceux d'une simple parenté, répondez-moi à votre tour : Ignorez-vous réellement qui sont vos libérateurs ?

Daniel fut sur le point de prononcer le nom de François le colporteur ; mais un sentiment de prudence l'avertissait de ne pas révéler cette circonstance sans un motif suffisant. Il répondit donc qu'il ne savait absolument à qui rendre grâce de cet important service.

—Je vous crois, vous, dit Rose d'un air pensif : Eh bien ! racontez-moi ce qui s'est passé là-bas près de la rivière, et peut-être finirai-je par trouver le mot de cette énigme.

Daniel obéit ; quand il en vint à la tentative que le soi-disant docteur avait faite pour prendre Maria sur son cheval, la colporteuse tressaillit.

—Plus de doutes ! s'écria-t-elle ; je vois maintenant leur projet tout entier....et ces deux coquins, en foudroyant du regard Baptiste et le Curé-des-Pègres, étaient chargés d'exécuter ce plan abominable !... C'est toujours eux que l'on emploie quand il s'agit de mensonges, d'impostures et de lâchetés !

(*La suite au prochain numéro.*)

Discours de M. Thiers
(2e. partie.)

M. THIERS.—Messieurs, j'arrive à la plus grave, à la plus grande, je crois pouvoir dire à la plus auguste partie de ce sujet. Je n'ai pas l'espérance que notre conseil puisse exercer une influence utile dans la situation que les événements nous ont faite, mais ce qui me fait prendre la parole sur ce grave sujet, c'est l'état de l'opinion publique.

L'opinion publique est forte surtout par la presse. (Mouvements divers.) Je ne veux pas blesser la presse, elle est, je le sais, parfaitement sincère, elle aime la liberté, et elle trouvera bon qu'une opinion contraire à la sienne puisse se produire. (Parlez ! Parlez) Je désire que les amis de la liberté voient les deux côtés de la question. On ne leur en a montré qu'un jusqu'ici

J'ai entendu dire que le pouvoir temporel succombait, ainsi l'aurait voulu la civilisation. Comment ! la civilisation voudrait une grande révolution dans le gouvernement de l'Eglise Catholique ! Jamais plus grave sujet, peut-être, n'a été traité depuis un siècle devant une assemblée française, et je demande à la chambre de me permettre quelques considérations générales.

A quel point de vue faut-il se placer pour envisager cette question ? Faut-il accepter celui des catholiques fervents dont la foi sincère, mais ardentes, peut quelquefois troubler le jugement, ou celui des esprits orgueilleux et systématiques, qui, pour échapper à des préjugés anciens, s'exposent à tomber dans les préjugés plus étranges ? Ni l'un ni l'autre ; notre point de vue doit être celui du législateur homme d'Etat qui étudie les besoins de la société humaine et s'applique à les satisfaire.

Aucune société humaine n'est possible sans quelques idées morales fortement arrêtées. (Très bien ! très-bien !) Ces idées reposent sur la notion claire et distincte du bien et du mal, de la différence qui les sépare et de la préférence décidée que nous devons à l'un sur l'autre. Ces idées doivent être enracinées, elles doivent avoir l'autorité sur les esprits et sur les cœurs, non pas à ce point que le mal soit impossible, mais à ce point que l'honnête homme entraîné puisse former le projet de revenir au bien et de n'en écarter jamais.

Mais pour avoir cette autorité, ces idées doivent avoir une origine supérieure. Si elles ne reposent que sur des nécessités sociales, le voisinage des intérêts humains les rend suspects : si, au contraire, les peuples sont convaincus que cette ordre admirable de l'univers est la pensée, la volonté d'une intelligence supérieure, qui est à l'intelligence de l'homme ce que l'immensité de l'univers est à ces œuvres belles, mais périssables, que nous appelons le Parthénon et Saint-Pierre. (Vive approbation.)

Alors le bien nous apparait comme une portion de cette ordre admirable ; l'homme qui fait le bien s'élève à cette intelligence supérieure, et l'idée du bien trouve sa grandeur, sa dignité, sa beauté idéale. (Très-bien ! très-bien !)

Chaque culte, messieurs, à son principe: pour les protestants, ce principe, c'est le libre examen ; pour le catholicisme, c'est l'unité de foi. Pour les premiers, la liberté d'examen signifie qu'aucune communion n'est soumise à une autre, et que le droit appartient à chacun de penser sur toutes questions religieuses selon son impression.

Pour les catholiques, ce principe c'est qu'il n'existe qu'une communion unique dont le centre est à Rome à la tête de laquelle se trouve un chef complètement souverain de la résidence qu'il occupe. Je n'ai pas à entrer dans l'examen de ces principes je n'ai pas à rechercher si les protestants se trompent ou non, si les catholiques sont ou non dans l'erreur, cela ne me regarde pas.

Mais voici ce que je dis : si aujourd'hui on voulait porter le trouble dans la pratique des protestants, vous vous révolteriez. Mais si les protestants doivent être respectés dans leur foi, la foi des catholiques ne doit pas l'être moins. (Marques nombreuses d'adhésion —Très-bien ! très-bien !) et ce principe de l'unité de la foi, sous l'autorité d'un chef, complètement souverain dans la résidence qu'il occupe, doit être aussi sacré que le principe protestant.

J'ai consulté les statistiques, et j'ai vu qu'en France les Israëlites sont au nombre de 100,000 ; on compte 1 million de protestants, et il y a enfin 36,000,000 de catholiques. Eh bien ! je reconnais volontiers que le nombre n'ajoute rien au droit, mais sans doute, il ne lui enlève rien non plus. (Approbation.)

Je pourrais ajouter que le catholicisme est le vieux culte de ma patrie, c'est que le catholicisme qui a béni le drapeau de Clovis le drapeau de Turenne et de Condé, le drapeau de Napoléon ; que c'est lui qui a inspiré nos grandes œuvres nationales : *Polyeucte, Athalie*, qui a dicté la parole de Bossuet, (Très-bien ! très-bien.)

Mais je me bornerai à dire qu'il y a quelque chose de plus respectable encore que le nombre, de plus élevé que la gloire, c'est le droit. Ce n'est pas au nom des Catholiques que je parle ici, c'est au nom du droit, et c'est lui seul que j'invoque. (Nombreux applaudissements.)

Sans doute la position du Pape, en tant que souverain étranger, peut faire naître des complications ; si nous le rencontrions, par exemple, comme Bonaparte trouva Pie VI, engagé dans une ligue de souverains italiens contre la France, nous aurions contre lui tous les droits qui nous appartiendraient contre tout autre prince étranger.

Mais en même temps si à la suite de certaines circonstances, la souveraineté religieuse placée à la tête du Catholicisme était menacée sans aucun acte de sa part, et qu'il dépendit de vous de la maintenir sans qu'aucune raison touchant à la grandeur, à l'intérêt français, vous obligeât à porter atteinte à son existence, eh bien ! dans cette situation je dis que si vous souffriez que cette souveraineté fut attaquée, vous porteriez atteinte à la liberté de conscience en ce qui touche le principe catholique, et j'ajoute que lorsque la grandeur de la France n'y est pas intéressée, vous n'avez pas le droit de désoler 36,000,000 de catholiques.

La question de droit est là.

Maintenant, quelle est la position de la France, vis-à-vis du chef de la religion et du catholicisme ?

Est-il vrai que depuis que nous sommes entrés en Italie, tout s'y fait par la volonté de la France ? est-il vrai aussi, que depuis que nous sommes entrés en Italie, les Princes italiens ont été renversés ?

Cela n'est pas douteux. Vous voyez donc que la responsabilité entraînerait pour nous la chute du Saint-Siège. Jusqu'ici le salut du Pape a été notre ouvrage, et le gouvernement s'en est souvent vanté. (c'est vrai !)

Eh bien ! aujourd'hui encore, sans aucun effort, le sort de la Papauté est toujours dans nos mains ! D'un mot nous pouvons la perdre. Non-seulement vous savez, mais le monde entier sait que son existence dépend de nous. (Mouvements divers.)

Plusieurs voix.—Très-bien ! très-bien !

M. THIERS.—Oui, il n'y a qu'un mot à dire, et tout dépend du mot que dira la France.

Eh bien ! je le répète, s'il y avait un grand intérêt pour la France à porter atteinte au principe de l'unité catholique, vous pourriez être excusés de le faire. Mais, autrement vous attentez à la liberté de conscience des catholiques parmi les quels vous n'avez pas le droit de porter la désolation sans un intérêt puissant. Cet intérêt existe-t-il donc ? En vérité, le monde sourirait s'il entendait poser cette question.

« Est-il de l'intérêt français d'abandonner le catholicisme ? »

Tous les nations ambitieuses, noblement ambitieuses, se sont fait un devoir de protéger partout leur culte national et de se faire de leurs coréligionnaires une clientèle politique.

Je vous citerai la Russie, l'Autriche, l'Angleterre.

Partout ou il y a une chapelle grecque, la Russie se croit le droit d'intervenir, et la situation faite à ses coreligionaires à Jérusalem, par la Porte a été la cause originaire de la guerre de Crimée. Ainsi vous le voyez, la Rusie a bravé une guerre considérable pour la protection de son culte national.

L'Angleterre n'a pas soutenu avec moins de zèle la cause des protestants en toute circonstance.

Sous Louis XIII, les Anglais soutenaient les protestants de la Rochelle, et maintenant encore tous les ans, des réunions de protestants viennent en Angleterre se plaindre à lord John Russell, parce qu'on ne les laisse pas, en Turquie, répandre des Bibles protestantes. Le gouvernement accueille ces plaintes, et il est évident qu'il ne veut pas seulement protéger le protestantisme, mais encore paraître le protéger.

Quant à la maison d'Autriche, ai-je besoin de rappeler ce qu'ont fait les empereurs germaniques pour le culte catholique ? l'Autriche a depuis perdu le sceptre germanique elle ne peut plus protéger efficacement le catholicisme, et c'est à la France qu'appartient maintenant le patronage du catholicisme.

Eh bien ! ce que la Russie fait pour le culte grec, ce que l'Angleterre fait pour le protestantisme, la France doit le faire pour le catholicisme.

Ne nous faisons pas d'illusions. Le sort des catholiques est dans nos mains. Ce n'est pas aux Italiens qu'ils s'en prendront des événements qui pourront survenir. Non, c'est à nous. Dès lors vous convient-il de désaffectionner les catholiques des deux Amériques, d'Orient, d'Espagne, d'Italie et des bords du Rhin ? Je pose cette question, et le monde entier y a répondu déjà.

Mais y aurait-il là quelque chose de contraire au principe de la France ? Serait-il vrai, comme on l'a dit qu'il serait de l'intérêt de nos principes de nous prêter à la révolution qu'il s'agit d'opérer dans le monde catholique ? A ce sujet, permettez-moi de toucher à un événement récent.

On cherche a prouver que l'église est l'ennemie de nos principes, et on cite un acte que, pour ma part, je regrette vivement. Oui, l'Encyclique est regrettable, et avec les principes que j'ai énoncés dans cette enceinte, je n'ai pas finie de dire ce que je pense de cet acte. Mais n'exagérons rien et parlons sincèrement.

Dans les loisirs que l'âme m'a faits, j'ai pu cultiver les sciences exactes et philosophiques, et j'ai été souvent frappé de l'espèce d'acharnement que les hommes mettent dans les querelles de mots. Eh bien, lorsque je vis l'Encyclique interprétée de divers façons dans le sein même de l'Eglise, par des prélats dont l'orthodoxie est réelle, je suis tenté de me dire : qu'y a-t-il là de pratique ! ce ne sont là que des querelles de mots.

Les principes de l'Encyclique ne sont pas les miens. Mais voyons la réalité des choses. S'il est un pays où les théories de l'Encyclique doivent avoir de l'influence, c'est Rome assurément. Vous connaissez le passage de l'Encyclique relatif à la liberté des cultes. Eh bien, il y a à Rome une synagogue et un temple protestant publiquement desservis et fréquentés.

On peut donc considérer l'Encyclique comme un incident malheureux sans doute, mais ne présentant au fond aucun danger réel. Et à ceux qui s'en plaignent, je dirai : Oui, l'Eglise est gouvernée par des hommes, et les hommes ont leurs passions.

Et nous-même, messieurs, voués, les uns au culte de la philosophie, les autres à l'étude des sciences, les autres à la politique, nous tous qui tenons une plume, nous avons nos passions. (Interruption.) Et quand il y a des passions, il y a un parti modéré et un parti exagéré.

Dans l'Eglise romaine, le parti exagéré, c'est le parti ultramontain. C'est le parti exagéré qui gouverne, c'est lui qui a fait l'encyclique et si je ne craignais d'irriter quelques uns de mes amis, je leur dirais : c'est vous aussi qui avez fait l'encyclique. (On rit.) On dit souvent que les extrêmes se touchent, j'ajouterai qu'ils s'engendrent. (Nouveaux rires.)

On a cherché à nous effrayer dans une autre enceinte, et dans celle-ci on disait que le parti ultramontain avait absorbé l'Eglise française, cette belle Eglise gallicane, qui a été une des gloires de notre histoire.

Pour moi, je dois dire que le sort de cette Eglise me touche beaucoup, non pas seulement parcequ'elle a été l'une des gloires de notre patrie, parcequ'elle a produit des génies tels que saint Bernard, Gerson, Fénélon Bossuet, mais encore parcequ'elle a eu le mérite d'être indépendante en restant unie, de ne pas verser, comme l'Eglise espagnole vers l'inquisition ; et parcequ'elle a prouvé qu'en France on est capable de la liberté modérée. Aujourd'hui elle tend vers l'ultramontanisme, je le reconnais.

Pourquoi ? parce qu'on menace son chef. Elle croit de son devoir de se serrer autour de lui. Si vous voulez qu'elle redevienne gallicane, pas de rigueur ! Rendez-lui le repos et la quiétude, et elle redeviendra, comme autrefois, unie et indépendante.

Allons au fond des choses.. Est-il vrai que la grande religion catholique soit une entrave pour l'esprit humain, pour la pensée humaine ? Ce serait bien grave.

Mais voyons, quel est le plus grand penseur des temps modernes ? C'est Descartes. Il a été le libérateur de la pensée humaine. C'est lui qui, en posant dans la philosophie ce grand principe de doute, non pour arriver au doute, car le doute c'est le naufrage de la raison humaine (très-bien ! très-bien,) mais pour arriver à la certitude ; c'est lui qui dans cette œuvre immense, le *Discours de la méthode*, a affranchi l'esprit humain, et tout prouve qu'il était resté catholique sincère et fervent. (Nouvelle adhésion.)

Est-ce que le catholicisme a empêché Bossuet d'être un des plus grands penseurs et Pascal un des plus intrépides et des plus téméraires ? Est-ce que Newton, Képler, n'ont pas été des chrétiens fervents ? Le catholicisme, messieurs, n'empêche de penser que ceux qui n'étaient pas faits pour penser. (Très-bien ! très-bien !)

Qu'on ne dise donc pas que l'Eglise catholique est une entrave pour la pensée humaine ; l'Eglise catholique a été le berceau où l'esprit humain a abrité son enfance et une partie de son âge mûr.

Mais, me dira-t-on, on ne détruit pas l'Eglise catholique ; on ne la détruira pas je le sais, mais on fera une révolution dans son gouvernement. Cette révolution sera-t-elle utile à nos principes ? Que fait-on en détruisant le gouvernement temporel de l'Eglise universelle ? On brise l'autorité même de cette Eglise.

On dit que le Pape restera indépendant ; on nous promet l'Eglise libre dans l'Etat libre. J'en dirai tout à l'heure quelques mots; mais j'examine en ce moment les conséquences de la révolution qu'on veut laisser s'accomplir.

Je dis que le Pape, descendu du trône, ne sera pas libre. L'unité catholique sera détruite ; ses débris se disposeront et se fixeront, pour l'Espagne, à Tolède, pour la France, à Paris, pour l'Autriche, à Prague, peut-être à Vienne.

C'est là une singulière solution pour les amis de la liberté que de voir le centre de l'autorité religieuse se fixer à Paris. J'ai eu l'honneur de connaître personnellement les prélats qui, depuis un assez grand nombre d'années, ont occupé le siège de Paris.

J'ai eu l'honneur de nommer celui qui est mort sur les barricades de 1848. Je rends pleine justice à leur caractère, à leurs talents: tous étaient dignes des plus grands respects ; mais je n'aurais voulu voir dans aucun d'eux le chef de l'Eglise catholique en France.

Et pourquoi, messieurs ? Parce que Notre-Dame est trop près des Tuileries. Je suis loin de supposer aux Tuileries des projets qui sont loin de la pensée de l'empereur ; il a trop de sagesse pour nourrir de tels desseins; mais, comme je le disais il y a quelques jours, le caractère d'un prince n'est pas une institution. Voilà pourquoi je ne voudrais pas voir le gouvernement de l'Eglise catholique à Paris.

Ainsi, je le déclare en toute sincérité, ou vous ne ferez rien, ou vous irez directement aux Eglises nationales, et c'est là, pour les amis de la liberté la plus détestable solution du problème. (Mouvement divers.)

M. CREUZET.—Et l'Angleterre, ce pays modèle, est-ce qu'il n'a pas une Eglise nationale.

M. THIERS.—J'entends dire : et l'Angleterre ? En Angleterre, malgré la grande liberté dont on y jouit, l'Eglise nationale a entraîné d'abominables tyrannies, et tous les jours encore on craint de voir soulever, au sein de cette Eglise, quelqu'une de ces questions redoutables qui finiraient par aboutir en plein parlement.

Mais si le Pape, en effet, cesse d'être indépendant en descendant du trône, qu'arriverait-il ? Permettez-moi ici de vous présenter un tableau bien raccourci de l'histoire de l'Eglise latine et de l'Eglise orientale.

Vous savez tous comment la vieille Rome était superstitieuse et ambitieuse. Superstitieuse, elle croyait à ses dieux et même un peu aux dieux des autres, et elle les ménageait. Ambitieuse, elle ménageait aussi les peuples, et elle avait réuni au Capitole les dieux de tous les pays qu'elle avait conquis.

Il en résulta qu'un jour tous les dieux du monde, connu y furent assemblés, et quand ils furent là tous réunis, uniquement parce qu'ils se trouvaient en présence des uns et des autres ils s'évanouirent. (On rit,)

Et alors dans cet immense empire vide de ses dieux, apparut le Dieu unique, et, par une combinaison merveilleuse de la Providence, la plus petite des nations, la nation du Christ, fut récompensée pour avoir été plus que toutes les autres fidèles à la pensée de l'unité de Dieu, et elle fut appelée à s'asseoir sur le trône du monde, sur le trône de Constantin.

A la même époque, et pour mieux résister aux invasions des barbares, Constantin transportant à Constantinople la force matérielle de l'empire, Rome restait la force morale. Ce ne fut que temporairement que la nouvelle capitale de l'empire prêta à Rome, pour sa défense, l'épée victorieuse de Bélisaire et de Narsès.

La vieille capitale finit bientôt par être laissée à elle-même avec la seule force morale pour sauvegarde, et quand elle se vit menacée par les barbares, elle se défendit par la force morale ; elle les fit chrétiens.

Ces barbares gardèrent l'autorité politique, mais ils laissèrent à Rome l'autorité religieuse. L'Eglise romaine et l'empire romain continuaient dans les âmes. Les barbares se divisèrent ; ils s'établirent les uns en Gaule, les autres en Germanie ; d'autres en Angleterre, et, grâce à ce commun éloignement, l'indépendance fut de part et d'autre conservée.

L'Eglise a voulu, à diverses reprises, étendre son pouvoir sur les souverainetés temporelles, elle ne l'a pas pu. Quelques-uns des possesseurs de ces souverainetés ont voulu soumettre Rome, les autres l'ont défendue, et en définitive on est resté chacun chez soi, dans un état d'indépendance réciproque.

Tandis que ces choses se passaient à Rome, qu'arrivait-il à l'Eglise d'Orient ? En se plaçant sous la main des empereurs, cette Eglise avait cru se rendre indépendante, elle s'est rendue esclave, et l'on a vu ses chefs se faire les vils complices de ces messalines qui trop souvent ont souillé le trône de Constantinople.

Aussi, aucune des Eglises qui se sont formées sous l'empire des mêmes dogmes n'a voulu subir sa suprématie, toutes se sont séparées ; la Russie n'a pas accepté l'autorité du patriarche de Constantinople, elle a placé le centre de son Eglise à Moscou.

L'histoire montre que les souverainetés religieuses qui se placent près des souverainetés politiques deviennent esclaves ; mais on a trouvé une solution qui, dit-on, parera à tout et assurera l'indépendance du chef de l'Eglise. C'est le système qu'on définit en ces mots : *l'Eglise libre dans l'Etat libre.*

Si l'on veut dire que l'on cherchera à se rendre plus facile les rapports de l'Eglise et de l'Etat à résoudre les difficultés par une liberté plus grande, je suis de cet avis ; mais je cesse d'en être si on entend par là que tout lien entre l'Eglise et l'Etat soit rompu, que le clergé cesse d'être salarié, que le pouvoir religieux et le pouvoir civil soient désormais étrangers l'un à l'autre.

On paraît croire que l'Eglise pourrait ainsi être tout à fait libre. Il faudrait pour cela que nous puissions voir se renouveler un miracle des contes orientaux. Vous vous rappelez tous cet anneau merveilleux qui avait la vertu de rendre invisible celui qui le possédait.

Il faudrait, je demande pardon à la chambre d'introduire un tel souvenir dans un débat aussi grave, il faudra que le Pape et le roi d'Italie fussent pourvu d'un anneau semblable. Que le Pape au Vatican pût se rendre invisible à Victor-Emmanuel, et que Victor-Emmanuel au capitole put se rendre invisible au Pape.

Si ce miracle s'opère, l'un et l'autre pourront jouir dans le système italien d'une parfaite indépendance. Mais parlons sérieusement. Est-ce que vous croyez qu'il y a un gouvernement, si libéral qu'il soit, qui pourrait souffrir sans s'inquiéter que 36 millions de catholiques nommassent eux-mêmes leurs curés, leurs évêques, et administrassent sans contrôle un budjet de 60 millions ? que dans 36,000 églises tous les dimanches on pourra dire tous ce qu'on voudra sans s'en inquiéter. Mais, me dit-on, il y aura les lois de l'Etat qu'on appliquera aux prêtres comme aux citoyens, c'est-à-dire qu'on aura ce spectacle que chaque dimanche, dans les églises, le maire sera au banc d'œuvre, le curé dans la chaire, et sous la chaire un commissaire de police qui prendra des notes. Ce spectacle était-il possible ? Non, s'il en devait être ainsi, je demanderais pourquoi on a dissous la société de Saint-Vicent de Paul. (Bruit).

S. EXC. M. ROUHER, ministre d'Etat.—Ce que vous dites ne saurait s'appliquer à nous qui ne sommes pas partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. THIERS.—Aussi n'est-ce pas à vous que je m'adresse, mais à l'opinion publique.

M. le président SCHNEIDER. — Parlez pour la chambre d'abord, l'opinion publique jugera après.

M. THIERS. Je parle à l'opinion publique par l'organe si respectacle de la chambre qui la représente.

Si l'on n'a pas respecté une simple société de bienfaisance qui n'avait donné aucun sujet d'inquiétude, j'ajouterai que la tendance des amis de la liberté en Europe n'est pas celle qui conduit à l'application de cette théorie : L'Eglise libre dans l'Etat libre.

On parle de l'Amérique ; mais, si les Eglises y sont libres, ce n'est pas parce que l'Amérique est républicaine, mais parce que sur 24 millions d'habitants, l'Eglise catholique n'en compte que 2 millions, et qu'aucune autre Eglise n'a plus de 5 ou 6 millions d'adhérents.

Ne sait-on pas, d'ailleurs, que les Mormons ont du mettre entre eux et la libre Amérique l'épaisseur du continent américain, ce qui n'empêcha pas qu'on n'envoyât contre eux une armée, et s'ils ont été épargnés, c'est par suite de la guerre contre le Sud.

C'est donc une chimère que de vouloir rendre l'Eglise et l'Etat étranger l'un à l'autre. Non-seulement c'est impossible, mais ce serait inique.

Dans les communes riches, où les catholiques domineraient, le culte serait magnifique; dans les autres, le clocher du pauvre tomberait en ruines et le desservant serait dans la misère.

Il reste en dernier point : le droit des Romains. C'est l'un des côtés les plus importants de la question. Oui, la partie la plus apparente de la population n'est pas favorable au Pape, mais il ne faut jamais prendre au mot un peuple en révolution, parce qu'alors il est dans un état fébrile.

Si depuis 89 on eût pris la France au mot, bien souvent on l'eût fort embarrassée, aussi bien lors qu'elle se mettait en républiqne, que lors qu'en 1798 elle se jetait aux pieds du général Bonaparte.

Et lorsqu'en 1814 elle revenait à la famille de ses anciens rois, pour, un an après, revenir à Napoléon, et cent jours plus tard, rappeler pour la seconde fois les Bourbons ; lorsqu'en 1830 elle essayait, avec la branche cadette, le gouvernement qui n'avait pas réussi avec la branche aînée. Quand la république revint en 1848, oh ! si on avait pris la France au mot, on l'aurait bien embarrassée.

Et ce que je dis de la France s'applique aussi bien à l'Angleterre, dont l'histoire m'offre les mêmes contradictions, toutes ces contradictions sont dans la nature humaine, et prouvent qu'il ne faut jamais croire à un peuple en révolution.

Le droit des Romains, c'est d'être bien gouvernés.

Quand ils demandent des réformes, ils ont raison ; mais autre chose est le droit de modifier un gouvernement, autre chose le droit de se donner à un autre maître.

Je vous citerai un exemple : Si le peuple badois, qui est gouverné par un excellent prince, par d'excellents ministres, voulait par un de ses caprices passagers que les peuples ont malheureusement parfois, voulait, dis-je se donner à la Prusse, y consentiriez-vous ? Si les Saxons, qui ont un souverain digne de tous les respects, voulaient se donner à la Prusse, y consentiriez-vous ? Non ! évidemment, et vous auriez raison.

Donc, le droit de disposer de moi n'est pas un droit absolu. On doit que'que chose à la société européenne dont on fait partie. (Approbation.) Est-ce que les Romains ne doivent rien à la société chrétienne qui les a faits ce qu' ls sont ? C'est elle qui leur a fait un sort certainement très enviable : c'est la société chrétienne qui a fait de Rome la capitale du grand empire catholique.

C'est à la société chrétienne que Rome doit son indépendance et ses richesses. Florence, Vénise ont conservé leur indépendance et fait leur grandeur par leur génie propre. Mais les Romains, qu'auraient-ils devenus sans la société chrétienne ? Peut-être les sujets d'un prince Urbain.

Ces admirables monuments qui attirent l'attention du monde entier et qui appellent tant d'étrangers à Rome, à qui les Romains les doivent-ils ? A la société chrétienne. (Très-bien ! très-bien !) Et ils devaient à la société catholique : Nous vous devons tout, nous ne voulons plus de vous. Non cela n'est pas possible. Le passé crée des droits. (Nouvelle approbation.)

Le droit des Romains est donc en fait le droit de l'Europe, de la chrétienté et de la France.

En finissant je dirai quelques mots au gouvernement et aux amis de la liberté. Quant au gouvernement, je n'ai pas la prétention d'influer sur ses conseils. D'ailleurs il est engagé par la convention du 15 septembre, et je crains qu'il ne lui soit pas facile de se dégager.

Mais s'il le peut encore, je l'exhorte à le faire, car ce serait un grand malheur qu'une collision de la France avec l'Eglise catholique. Quand je l'aurai averti loyalement, mon droit et mon devoir de député seront épuisés ; c'est à lui qu'il appartient d'aviser.

Aux amis de la liberté je dirai : Voilà quarante ans que je défends la cause de la liberté dans toutes les fortunes bonnes ou mauvaises. Je ne lui ai jamais manqué ; je ne suis pas comme d'autres, qui après s'être élevés par elle, ont su se passer d'elle.(Mouvements divers.) Je l'ai toujours voulue.

Que les amis de la liberté me laissent leur rappeler que je serais dans cette enceinte le plus ancien serviteur de la liberté, si je n'avais ici pour collègue l'hon. M. Berryer, qui, dans une situation différente, a su la défendre avec tant d'éclat. Eh bien ! je les en conjure, ces amis de la liberté, d'écouter le conseil que je leur donne.

Voyez quelles attaques on dirige constamment contre vous, leur dirais-je ; y a-t-il quelque part quelque trouble, quelqu'agitation aussitôt on vous accuse ; y a-t-il un roi aveugle, des ministres imprudents, on l'impute aux amis de la liberté. Y a-t-il du bruit sur quelques points on nous accuse d'y arriver, suivis des masses de la démagogie. C'est nous qui sommes cause des insomnies de l'univers. (Mouvements divers.)

Mais quand on veut faire de nous le souci des hommes d'ordre, nous convient-il de nous faire le souci des hommes religieux.

Oh ! je sais ce que vous me direz : ce serait là du calcule, et la vérité doit passer avant tout. Soit ! bien que la prudence n'ait pas été défendue aux causes les plus sacrées. Oui, je comprends que la vérité passe avant tout. Mais alors, voici ce que je vous dirai :

Plus j'y ai pensé, plus j'y pense, plus je suis convaincu que vous ne ferez pas une chose bonne pour la France en élevant à côté de nous une nation de 23 millions d'hommes qui peut-être donnera le jour, au delà du Rhin, à une autre nation de 49 millions d'hommes.

Plus j'y pense, plus je suis également convaincu que ce n'est pas une chose bonne pour la France de désaffectionner le catholicisme, de notre cause, ce n'est pas non plus une chose bonne pour nos principes en brisant l'unité de l'Eglise catholique, de former de nos débris des Eglises nationales qui place dans la même main le sceptre politique et religieux.

Notre véritable rôle, c'est de respecter la liberté, surtout dans ce qu'elle a de plus noble, de plus élevé, de plus délicat, de plus profond, de plus susceptible : le sentiment religieux. (Marques d'aprobation.)

A la reprise de la séance, M. E. Olivier parle en réponse à M. Thiers.

Ensuite la chambre, consultée, décide que la suite de la discussion est renvoyée à samedi, à une heure.

PENSEE DE MADAME DE STAEL.—Heureuses les femmes qui rencontrent à leurs premiers pas dans la vie, celui qu'elles doivent aimer toujours.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 12 *Mai*, 1865.

EMIGRATION.

Un de nos amis, arrivant des cantons de l'Est, après en avoir visité les principaux villages, nous fait un rapport des plus décourageants de la misère qui règne dans ces localités. Beaucoup de colons manquent de l'essentiel à la vie, quelques-uns d'entr'eux qu'il a eu occasion d'interroger lui ont avoué qu'ils n'avaient pas mangé une seule bouchée de lard depuis deux mois. Ils n'ont plus même de fleur de bled-Inde qui sert à fabriquer le pain du colon trop pauvre pour se procurer du bled. Un grand nombre n'ont que des haillons pour couvrir leur nudité.

Les suites de cette misère ? On les dévine.

L'émigration aux Etats Unis prend des proportions désolantes. A Acton, à Roxton, un grand nombre de maisons sont fermées ; les familles émigrent par dix et douze à la fois. On peut presque dire la même chose de Stukley, Ely, Waterloo. Au témoignage de personnes recommandables de ces cantons, jamais pareille désertion ne s'est vue. On estime même qu'un tiers de la populatien de ces localités va prendre le chemin des Etats-Unis.

Dans certaines paroisses on déplore aussi le départ d'un assez bon nombre de familles, mais la chose ne nous parait pas aussi grave, sous plusieurs rapports, que dans les cantons, que nous venons de mentionner.

La plupart de ceux qui laissent les cantons pour les Etats-Unis partent pour aller s'y fixer. Un bon nombre sont de ces compatriotes que la guerre américaine avait rendu au pays et qu'ils désertent aujourd'hui sans trop de chagrin, parceque durant leur séjour préalable dans la république voisine ils ont peut-être perdu quelque peu de cette simplicité du cœur, de cette générosité de l'âme qui font que l'on aime la terre qui nous a vue naître, non pas parcequ'elle est plus belle, qu'elle est plus riante, que son soleil est plus beau, mais parcequ'elle est la patrie, et que nous sommes habitués à vivre au milieu de tout ce qui nous y entoure ; que nous avons grandi, prospére, souffert, été malheureux sur cette terre, et que ce monde de souvenirs que chaque objet y fait naître est la vie de l'âme, comme le pain que l'émigré va demander à l'étranger est la vie du corps.

Dans nos bonnes vieilles paroisses ce n'est pas la même chose. Nous voyons bien par-ci, par-là quelques familles émigrer, parcequ'aux Etats-Unis chaque membre de ces familles trouve de l'emploi et du gagne, depuis le chef jusqu'à la petite fille de huit ans qui a sa place dans les filatures.

Mais demandez leur pour combien de temps ils se préparent à partir. Ils vous répondront les uns : pour quelques mois seulement ; d'autres : pour un an, deux ans et quelques fois plus mais rarement. Leur but est bien connu ; échapper à la misère présente, amasser quelques cents piastres pour dégrever une propriété que d'impitoyables débiteurs menacent de faire vendre ; voilà la fin ordinaire de ces périgrinations.

Demandez encore à ces gens pourquoi le séjour aux Etats-Unis ne leur sourit pas plus ? Ils vous répondront dans leur langage naïf, mais éloquent: parceque là bas, on n'est pas *chez nous*.

Donc, généralement parlant, l'émigration aux Etats-Unis n'est qu'un abandon momantané du pays ; mais comme les années qui nous ramènent nos compatriotes en voient d'autres partir et souvent en plus grand nombre l'émigration n'en est pas moins un fait grandement regrettable. Comme il importe avant tout de connaître la cause de ce mal si nous voulons le détourner du pays, consultons le rapport de l'Hon. M. Chapais et voyons ce qu'il nous en dit :

« A mon avis, on doit attribuer ce mal à des causes multiples et diverses, dont les suivantes me semble être les principales :

Une de ces causes est inhérente au caractère national même de la race la plus nombreuse dans le Bas-Canada, je veux parler des Canadiens-français. En effet de tout temps, la jeunesse canadienne a aimé les voyages lointains, les entreprises hasardeuses, la vie un peu nomade du chasseur de l'homme des bois ou des grandes prairies de l'Ouest.

« Qui ne se souvient encore des *voyageurs des pays d'en haut*, et que ces bandes d'intrépides et gais aventuriers se recrutaient presqu'exclusivement dans les rangs des Canadiens-français ? Eh bien ! ce penchant de nos pères existe encore dans toute sa force chez leurs enfants, et ne contribue pas peu à éloigner des occupations agricoles une foule de jeunes hommes forts et robuste qui feraient d'excellents défricheurs. Combien de centaines de ces jeunes gens, aujourd'hui encore, ne se comptent-ils pas, aux mines de l'Australie et de la Californie, à la recherche de trésors qui les fuient sans cesse, ou qu'ils ne trouvent que pour les dépenser en prodigalités souvent criminelles ? Combien, ne passent-ils pas leurs hivers dans les chantiers, au sein de la forêt, ou leurs étés, à la pêche, sur la rive nord du St. Laurent, du Labrador et de la Gaspésie ? Le même goût n'en jette-il pas de nos jours un trop grand nombre, hélas ! pour leur malheur, dans les armées de la république américaine ?

« Cette cause n'est pas nouvelle et, de tout temps, a mis des entraves aux progrès de l'agriculture dans le Bas-Canada et a éloigné du sol natal un grand nombre de nos compatriotes. Ceci explique pourquoi la race canadienne-française, comparativement peu nombreuse, a néanmoins des représentants sur tous les points du vaste continent de l'Amérique du Nord.

« Je parle ici en particulier de mes compatriotes, les Canadiens-français, descendants des premiers occupants du territoire ; de ceux qui, en se fixant au sol, s'appelèrent eux-mêmes, avec un légitime orgueil, *les habitants* ; je parle d'eux particulièrement, parce que ce sont eux surtout qui font défaut et qui ont besoin que des bouches amies leur dispensent le reproche pour les amener à recourir au remède.

« A part ce goût héréditaire pour la vie aventureuse, il semble, et je regrette de le constater ici, que la génération actuelle est en proie à un autre mal qui produira, si on ne réussit à le combattre efficacement, d'encore plus désastreux effets et qui éloignera toujours de plus en plus les fils de nos agriculteurs des occupations de leurs pères. On perd rapidement le goût de cette antique simplicité de mœurs qui leur rendait inutiles ces coûteuses superfluités que le raffinement de ce que l'on appelle la civilisation moderne réussit à introduire jusque sous le toit de nos plus humbles demeures.

« Ces nouveautés créées des désirs inconnus auparavant ; ces désirs deviennent bientôt des besoins auxquels il faut se soumettre à tout prix ; et l'état heureux et paisible où l'on est né et où l'on a été élevé n'offrant plus ni les moyens ni l'occasion de satisfaire d'impérieux caprices, on renonce à la noble condition de ses pères ; on abdique, de gaieté de cœur, la position de maître-indépendant pour endosser la livrée de la servitude, dissimulée sous toute espèce de noms, de couleurs et de titres !

« C'est ainsi que s'introduit rapidement la plaie hideuse du prolétariat, dans un pays où l'on ne devrait trouver encore que des propriétaires.

« Cette seconde cause est peut-être plus dangereuse que la première.»

Ce que l'intelligent et patriotique ministre nous dit en ces lignes, d'autres amis du pays le représentent au peuple en toute occasion, mais nous ne saurions trop le répéter. Si l'on apprenait aux cultivateurs, la persévérance, le travail et l'économie, l'économie surtout, ils sauraient bien trouver dans la culture du sol si riche et si fécond de nos vallées leur vie et celle de leurs familles et avec les annies une modeste aisance qui pourrait assurer à leur vieil âge des jours de repos et exempts de tous soucis. La plupart du temps, si quelques uns de nos compatriotes sont obligés de laisser le pays, c'est, à leur imprévoyance ou à leur manque de conduite.

En Canada, l'espace ne nous fait pas défaut non plus que les ressources. Et le jeune homme qui veut travailler, et sait régler ses désirs sur sa condition arrive toujours à se créer une position libre et indépendante.

Sans doute que nous trouvons bien quelques vides dans l'état de chose actuelle. L'exploitation de nos richesses minérales, de nos cours d'eau par l'établissement de manufactures seraient suivant nous des choses très désirables et qui ne manqueraient pas d'augmenter le bien-être de nos populations et la prospérité du pays, mais nous croyons qu'avant de songer à établir des manufactures, il faut agrandir la sphère de nos relations commerciales, et créer des débouchés aux produits qui sortiraient de ces manufactures.

D'un autre côté nous ne pouvons que déplorer cette manie qu'ont une certaine classe de journaux et certains hommes de ne parler qu'avec pitié de notre condition sociale tandis qu'ils exaltent outre mesure celle des américains. Ce surtout en quoi l'on a tort, suivant nous, c'est de voir dans l'annexion aux Etats-Unis, le terme de toutes les petites misères par lesquelles nous avons à passer aujourd'hui.

Laissant de côté le danger que courraient notre nationalité ; le bonheur et la tranquillité dont nous jouissons aujourd'hui sous nos institutions politiques actuelles, pour n'envisager que le côté matériel de l'amnexion aux Etats-Unis, nous ne pouvons nous empêcher d'y voir un grand mal pour la masse du peuple, surtout pour les classes agricoles.

Dans l'union américaine, notre position ne manquerait pas d'un certaine analogie avec celle des Etats du Sud.

Comme nous, le Sud est agricole, et c'est à raison même de cela que sa position s'est trouvée mauvaise vis-à-vis du gouvernement de l'Union.

Au moyen de ses tarifs le Nord, qui est manufacturier, exploitait le Sud, producteur, à son profit, et c'est précisément cela qui a amené entre eux le conflit qui pendant quatre ans a désolé le territoire américain.

Pourquoi n'aurions-nous pas à craindre les mêmes dangers pour nous? Est-ce parceque les besoins du Nord ont centuplé depuis quatre ans que l'on peut espérer être mieux traité que ne l'a été le Sud.

Jetons un coup d'œil sur la dette des Etats-Unis et l'on devra comprendre quel sort nous attendrait avec l'annexion.

Au 31 mars dernier, suivant les livres du Secrétaire du Trésor, la dette était de $2,366,955,077. On calcule qu'au premier juillet prochain il faudra bien y ajouter près de $200,000,000. Admettons que la somme de $442,000,000 soit suffisante pour rencontrer les reclamations, dommages, pensions et divers octrois à cause de la guerre, on arrivera à un montant de TROIS MILLE MILLIONS DE PIASTRES, qui sera le chiffre de la dette américaine au 1er Juillet ; c'est-à-dire seulement un tiers de moins que celle de la Grande Bretagne, qui est de beaucoup la plus considérable des dettes nationales, maintenant existante.

Ceux qui prêchent aujourd'hui l'annexion nous disent que le pays touche à la banqueroute parceque nous avons une dette de soixante et sept millions. Nous serions curieux de connaître leur opinion sur celle des Etats-Unis.

Les Etats-Unis sont plus populeux que nous, incomparablement, dira-t-on, c'est vrai ; mais telle qu'elle est, notre dette nous donne à peu près $33, 00 par tête, tandis que celle des Etats-Unis donne $95,62 par tête de la population des Etats loyaux. Ces chiffres certes ont bien leur éloquence lorsqu'il s'agit de parler d'unir notre destinée à celle de la Grande République.

On pourra nous représenter les grandes ressources des Etats-Unis, mais nous ne sachons pas que ces ressources rendraient plus productives les terres de nos cultivateurs, ou plus faciles le transport de leurs grains, rapprochent les distances. Sous aucun rapport nous ne voyons que le cultivateur aurait à gagner, avec l'annexion, autre chose que la taxe directe qui ne tarderait pas de peser sur sa propriété. On se rappelle que c'était là les idées de M. Holton, le financier de l'Administration McDonald-Dorion. Or on peut être persuadé que M. Holton allait chercher ses plans chez les Américains, dont il est un grand admirateur.

Si nous voulons être heureux, restons ce que nous sommes ou plutôt redevenons ce qu'étaient nos pères, simples dans nos goûts, modérés dans nos désirs ; soyons chrétiens, soyons canadiens comme ils l'étaient et l'on verra sous leur véritable jour ces richesses factices de nos voisins que l'on fait briller à nos regards pour les fasciner et nous porter à oublier ce que nous nous devons à nous-mêmes comme peuple, ce que nous devons à la mémoire de nos pères qui ont lutté pour nous conserver intacts notre nationalité.

Dimanche prochain le vingt et un du courant à l'issue des Vêpres, en la Salle du Marché, il y aura une assemblée de la société de la St. Jean-Baptiste afin de procéder aux élections des officiers pour l'année courante.

St. Hyacinthe 15 mai 1865.

FORTIFICATIONS.—Les travaux pour l'érection des fortifications a Lévis sont commencés depuis quelques jours.

Un certain nombre de travailleurs sont actuellement occupés à creuser les fondations.

On annonce qu'un détachement du 7ème Régiment a été expédié de Malte pour être stationné à Lévis.

Halifax, 11 mai 1865.

J'arrive par l'*Asia* et je puis vous annoncer que les Hons. MM. John A. Macdonald et Brown sont débarqués le 29, à Liverpool.

La traversée a duré dix jours. Ils ont eu trois ou quatre jours de grosse mer, qui ont causé une indisposition à l'hon. J. A. Macdonald. L'Hon. M. Brown est bien portant. Quand l'*Asia* est parti, ils étaient en route pour Londres.

Les Hons. MM. Cartier et Galt continuent d'être accueillis avec empressement. Ils ont eu des entrevues très importantes avec Lord Palmerston. Ils attendaient l'arrivée des Hons. J. A. Macdonald et Brown dour discuter à fond les questions qui se rattachent à leur mission.

Les délégués ne laisseront pas l'Angleterre avant le milieu du mois de mai.—*Min.*

ASSOCIATION MILITAIRE.—Nous sommes heureux de voir que nos amis qui ont mérité d'obtenir leurs certificats à l'école militaire à Québec, et dont le nombre et les succès font honneur à notre ville, viennent de former une « Association Militaire » pour s'exercer régulièrement deux fois par semaine. C'est un excellent moyen de conserver les connaissances qu'ils ont acquises, et en même temps un amusement des plus agréables. Ces messieurs ont bien voulu accéder à la demande de plusieurs de nos jeunes concitoyens désirant prendre part a leurs exercices ; et les applications qui se font chaque jour sont une preuve en faveur de l'esprit qui anime notre population.

Il serait à désirer que dans les autres localités, les élèves diplômés de l'école militaire imitassent ceux de St. Hyacinthe.

ETATS-UNIS.

Voici l'annonce qui a paru dans le *Chronicle* de Washington au sujet de l'enrôlement pour le Mexique dont nous parlons ailleurs :

Mexique.—A tous les officiers et soldats :

Maintenant que notre guerre est finie, tous ceux qui veulent émigrer au Mexique, conformément au décret mexicain, se rendront au no. 258 Pennsylvania Avenue, et y feront enrégistrer leur nom et leur adresse, ou elles écriront au colonel A. J. M., 380 E street, Washington, D. C. Des bureaux seront aussi ouverts à New-York, Philadelphie, Baltimore et dans d'autres villes. Heures de bureaux, au no. 258 Pennsylvania Avenue, entre neuf et quatre heures.

Le *Herald* de New-York publie de son côté l'annonce que voici :

Le Mexique, Maximilien et la doctrine Monroe.

Toutes les personnes qui désirent joindre une compagnie qui partira bientôt *pour frapper un coup, qui leur vaudra réputation et fortune dans la terre des métaux d'or et des ressources inépuisables*, aidés et protégés par le Président patriote de cette république, sont priées d'écrire à Benito Juarez box 5,614, bureau de poste de New-York.

Une réunion des agents de la compagnie d'*Emigration* mexicaine aura lieu ce soir. (samedi) à la résidence du général Jos. O. Roberts, à huit heures précises. On lira les rapports des agents à Philadelphie, à Cincinnati et à Brownsville (Texas), et on discutera des affaires d'importance. *Francis J. Tucker P. M. E. C. ; Dr. E. C, Wilson, S. E. M. C. ; Archibald L. Adshaw, T. M. E. C.*

Aucun agent de la presse n'a été admis à cette réunion. Comme ayant trait au même sujet, nous citerons cette autre annonce du *Herald* :

Avis aux militaires.—Les sous-officiers et soldats du 1er et du 155me de New-York et tous ceux des autres corps qui sont dans cette ville et les environs, sont priés de se rendre sans délai au coin de Howard et de Crosby street, entre dix heures et quatre heures, n'importe quel jour, afin d'enrégistrer leurs noms, grades et régiments, préalablement à la formation d'une nouvelle organisation militaire. *W. H. Allen* colonel.

Tout le monde sait que le mot d'*émigration* n'est placé dans les annonces qui précèdent que pour ne pas violer ouvertement les lois de neutralité. Les entrepreneurs se réservent de pouvoir dire plus tard, du ton le plus hypocritement innocent du monde : Il ne s'agit pas d'expéditions militaires, mais d'une simple émigration. Cette inutile tartufferie n'en impose à personne. C'est bien le flibustérisme mort avec William Walker en 1860, qui renait de ses cendres.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 11 mai :

« En 1818, le Congrès des Etats-Unis a passé un acte de neutralité qui, étant encore en vigueur, lie le Président Johnson comme il a lié ses prédécesseurs. La section I porte que si un citoyen accepte une commission pour servir militairement un prince ou un peuple étrangers, contre un prince ou un peuple avec lesquels les Etats-Unis sont en paix, il sera condamné à l'amende et à l'emprisonnement. La section II porte que, si une personne, dans les limites des Etats-Unis s'enrôle ou enrôle une autre personne, pour aller au-delà des limites des Etats-Unis, au service d'un prince ou d'un peuple étrangers en qualité de soldat de terre ou de mer, cette personne sera punie d'amende ou d'emprisonnement. La section VI porte que, si une personne, dans les limites des Etats-Unis, commence, prépare ou formente les moyens pour une expédition ou entreprise militaire, dirigée contre un prince ou un peuple étrangers en paix avec les Etats-Unis cette personne sera jugée coupable de délit grave, et punie d'amende et d'emprisonnement.

« Tous ceux qui prennent part aux enrôlements qui se font actuellement, dans le but d'attaquer une puissance amie, tombent sous le coup de l'acte de 1818, et nous sommes convaincus que M. Johnson n'oubliera pas, quelles que soient ses tendances personnelles, qu'il est tenu de faire respecter les lois du pays. Nous sommes persuadé que le gouvernement de Washington ne refusera pas de faire droit aux justes réclamations que ne manquera pas de lui adresser le représentant de la France. C'est son devoir de faire la police chez lui, de New-York à San-Francisco. Lors de l'invasion de St.-Alban, le gouvernement américain a requis les autorités canadiennes de surveiller ses frontières, faute de quoi il menaçait de s'en charger lui-même. Les autorités coloniales ont obtempéré à cette juste requête. La question est absolument la même en ce qui concerne le Mexique, et c'est au gouvernement de Washington d'empêcher les aventuriers armés sur son territoire de pénétrer dans le pays voisin.

« Des journaux qui s'étaient montrés dans le principe très favorable au flibustérisme, commencent à envisager la chose à un autre point de vue. Le *Sun*, par exemple, doute qu'il soit bien sage d'encourager la violation de la neutralité, en présence des complications probables qui en naîtraient. Ce journal prenant des balances d'épicier pour peser la question, se demande si une guerre étrangère serait d'un bon rapport ou non. Et, comme après tout il n'y voit pas grand'chose à gagner, il conseille de s'abstenir. Cependent si des flibustiers partent, « malgré tous les efforts du gouvernement, » on ne pourra accuser les Etats-Unis de manquer à la neutralité.

« A propos de neutralité, M. Romero qui passe les plus belles années de sa vie à protester, vient de faire publier une protestation qu'il a adressée au gouvernement américain contre l'enrôlement d'une légion belge destinée à agir au Mexique. Nous doutons que cette protestation fasse trembler le vieux roi Léopold à Laëken. Les chambres belges se sont prononcées sur cette question, et Léopold est un monarque qui gouverne trop constitutionnellement, pour ne pas se conformer aux vœux de ses sujets.

Jefferson Davis arrêté.

Les dernières dépêches des Etats-Unis nous apprennent que le Président des Etats Confédérés, Jefferson Davis, vient d'être arrêté.

Voici les dépêches officielles transmises à propos de cette affaire.

Macon, Georgie, 12.

Au lieutenant gén. Grant et l'hon. Sec. de la guerre. J'ai l'honneur de faire rapport qu'à la pointe du jour, le 10, le Col. Pritchard a pris Jeff. Davis avec sa famille, avec Rigan,, maître des postes, le Col. Harrisson, secrétaire privé, le col. Johnson, le col. Morris, le col. Tubbick, le lieut. Hataway et autres. Ils seront ici demain soir et seront envoyés sans délai avec une forte escorte.

Signé : J. H. WILSON

Washington, 13.

Presque toute la cavalerie de Crook est partie pour Lynchburg, où l'on dit que des difficultés se sont élevées entre les blancs et les noirs. Les uns disent que ce sont les agresseurs, les autres rapportent que ce sont les nègres qui ont attaqué les premiers avec des armes qu'ils ont ramassées lors de la dernière bataille.

Washington, 13.

La procédure dans le procès des conspirateurs a été reprise ce matin, et l'on croit que les temoins qui ont été entendus pendant les deux derniers jours, continuent leur déposition.

La presse associé publiera bientôt ce que l'on jugera convenable de publier des dépositions des témoins. On croit que onze des principaux conspirateurs subissent maintenant leur procès.

Voici une dépêche assez importante expédiée de New-York :

Le procès des assassins a été poussé avec vigeur aujourd'hui. On a pris beaucoup de témoignages. Harold dit qu'il est allé au Canada après la visite de Booth dans cette province, et qu'il y a eu des entrevues avec les complices. Madame Surratt, la dame de la conspiration, est gardée de près, mais on voit qu'elle conserve toujours l'espoir de s'échapper.

L'une de ses filles, qui était très malade dans la prison, s'est empoisonnée. On a des preuves certaines que le jeune Surrat est maintenant au Canada. On croit que M. Stanton expédiera regulièrement au général Dix les faits de l'enquête.

Conseil de Ville.

Séance du 12 mai 1865.

SON HONNEUR LE MAIRE AU FAUTEUIL.

Conseillers Présents :—MM. Bachand, Birs, Coté, Chagnon, Dessaulles, Malhiot, Resther et Richer.

Après la lecture et l'adoption du Procès Verbal de la dernière assemblée, le Conseil s'occupe du certificat de M. A. Monette, pour obtenir une license pour tenir une maison d'entretien public et il confirme ce certificat. On prend ensuite en considération une motion faite à la dernière séance ordonnant l'abolition de partie de la Rue Cascades depuis la rue Bourdages à la rue Girouard.

M. Malhiot explique qu'il n'a pas d'objection à voter pour la motion, parceque depuis un mois que l'on parle de la chose aucune personne ne s'y est objectée, au contraire la requête de M. Dessaulles et Barsalou qui demandent l'abolition de cette partie de la rue Cascades a été appuyée par plusieurs propriétaires de la rue Cascades. Il est ensuite entendu que MM. Dessaulles et Barsalou fourniront le terrain nécessaire pour élargir la côte de la rue Bourdages jusqu'à 50 pieds et de plus de payer la moitié du coût des travaux nécessaires. La motion en question est agrée à l'unanimité, M. Dessaulles s'abstenant de voter avec la permission du Conseil On discute ensuite longuement un rapport du Comité des chemins, surtout la question d'entretien des côtes qui descendent de la rue Girouard, pour savoir qui des propriétaires ou de la corporation doit pourvoir à cet entretien.

M. Richer donne ensuite avis qu'il sera fait motion dans quinze jours que les réglements concernant les charretiers soient amendés pour que la licence qu'ils payent soit élevée de 50 centins à une piastre et qu'elle soit perçue au profit de la corporation au lieu de celui du Secrétaire Trésorier.

Et le conseil s'ajourne à vendredi.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort d'un des membres les plus zèles de la compagnie de Jésus, le Révd. Père, Jean Mainguy. Les Pères de Montréal en reçurent la nouvelle, mardi matin par dépêche télégraphique. Le Pere Mainguy est mort subitement lundi soir, à St. Thomas, en bas de Québec, où il prêchait une retraite. La compagnie de Jésus et tout le pays vont en ressentir vivement la perte. Le zèle qu'il déployait dans l'exercice de ses fonctions de Père Missionnaire n'était surpassé que par les succes qu'il obtenait. Les diverses campagnes du Bas-Canada ont eu le bonheur dans leurs retraites, de recueillir plusieurs fois sa parole ardente et convaincante. En ces occasions, le Révd. Père avait pour règle de se lever à trois heures du matin, afin de remplir immediatement tous ses exercices religieux. Il prêchait ensuite une partie de la journée et passait le reste du temps au confessional. Ainsi se passait les jours de ce digne serviteur de Dieu, et la mort l'a frappé au milieu de l'exercice même de son ministère de dévouement et de charité.

Le Révd. Pére Mainguy est né le 2 mars 1795, à St. Brieux, Bretagne. Il est mort par conséquent à l'âge de 70 ans et 2 mois.

Il fut pendant plusieurs années aumonier des Dames du Bon-Pasteur, maison-mère, à Anger.

Il entra dans la compagnie de Jésus le 18 avril 1843.

Il vint en Canada en octobre 1844.

Pendant quelques années, il desservit avec un zèle admirable la cure de Laprairie

On l'envoya ensuite à Sandwich et il vint à Montréal en 1860. Depuis lors il se dévoua aux missions des campagnes, et Dieu seul saura récompenser les pénibles travaux auxquels il s'est soumis pendant tout ce temps.

Le 11 du courant, est décédé à Roxton Pond, M. Louis Payant, à l'âge de 75 ans, après quelques jours seulement de maladie. M. Payant était un vieux soldat de l'Empire. Il a servi sous Napoléon I, pendant plusieurs années. En considération de ses services passés il avait reçu du gouvernement français la médaille de Ste. Hélène, par l'entremise du baron Boileau.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES EN FAVEUR DES INONDÉS.

M. le Rédacteur,

La paroisse de St.Césaire n'est pas restée en arrière, à la nouvelle du terrible fléau de l'inondation. Sur la voix de son pasteur, elle s'est mise en mouvement. Dès le dimanche 23 avril, M. le curé fit une peinture des plus pathétiques de tous les malheurs arrivés aux habitants des Iles de Sorel et du Pads. Il convoqua une assemblée de paroisse à laquelle assistèrent plus de quatre cents personnes. On y remarquait tous les principaux citoyens. M. le Curé adressa l'assemblée et manifesta sa satisfaction en voyant une assemblée aussi nombreuse. Après quelques paroles bien senties, il appela l'Hon. Chaffers à la Présidence, et H. Pepin, Ecr., marchand, à remplir la charge de Secrétaire. L'Hon. Chaffers fit alors un discours rempli de patriotisme et de sentiments religieux. Il fit un chaleureux appel à ses concitoyens, en faveur de leurs frères souffrants. Il proposa plusieurs résolutions qui furent bien accueillies. Toutes avaient une tendance à manifester la sympathie en faveur des affligés.

De suite un comité fut organisé pour recevoir les offrandes du riche et du pauvre. Dans cette circonstance, comme toujours, la paroisse s'est très bien montrée. Bien que ce soit la quatrième fois, depuis le mois de novembre dernier, que l'on fait des collectes pour des œuvres publiques de charité, la paroisse a bien voulu encore se souscrire pour une somme $180.00. Sur cette somme $40.00 sont offertes aux Inondés de l'Isle du Pads, et $140.00 à ceux de Sorel. Ce beau dévouement est digne de passer à la connaissance du Public.

UN QUI A VU ET QUI A ÉTÉ TÉMOIN.

Ste. Rosalie, 11 mai 1865.

A une assemblée publique des habitants de la paroisse de Ste. Rosalie, convoquée par le Revd. Messire God. Marchesseau, Curé de cette paroisse, et tenue dans la sacristie à l'issue du service divin du matin, dimanche le 30 avril 1865, dans le but d'aviser aux moyens de porter secours aux nombreuses victimes de l'inondation des Iles de Sorel, furent présents presque tous les habitants de cette paroisse. M. le Curé fut prié d'agir comme Président et M. Alph. Phaneuf, vicaire, comme Secrétaire.

Le but de l'assemblée ayant été expliqué par M. le Président, les résolutions suivantes furent proposées et adoptées a l'unanimité :

Proposé par M. Antoine Cabana, Préfet du comté de Bagot, et maire de la paroisse de Ste. Rosalie, secondé par M. Joseph L'Heureux et résolu : Que les habitants de cette paroisse ont appris avec la plus profonde douleur les malheurs qui sont venus fondre sur les habitants infortunés des Iles de Sorel et des places voisines, qui se trouvent sans pain, sans habits et même sans toits pour les abriter, et qu'ils considèrent comme un devoir impérieux de contribuer dans la mesure de leurs faibles moyens à fournir à ces nombreuses victimes les besoins que reclame leur situation.

Proposé par M. Ed. Bilodeau, secondé par M. Ant. Cabana et résolu : Que le moyen le plus prompt et le plus efficace de recueillir les secours que les habitants de cette paroisse sont disposés de donner est d'ouvrir de suite une liste de souscription, et de nommer plusieurs personnes dans chaque rang de la paroisse pour recevoir les souscriptions en argent et les effets qui seront donnés. 24 des principaux habitants furent nommés pour cette fin et tous étaient heureux de recevoir cette commission ; la somme souscrite en argent s'éleva $172 et le montant des effets approximativement évalué s'éleva à $12.

2o- Que le produit en argent des souscriptions et des collectes, quand elles seront terminées, soit remis à M. le Curé de cette paroisse avec prière de le faire parvenir au comité de secours à Sorel.

3o. Que les procédés de cette assemblée soient publiés dans le *Courrier de St. Hyacinthe*.

Des remerciments furent votés à M. le Curé, comme Président, et M. le Vicaire, comme Secrétaire.

ALPH. PHANEUF, PTRE SEC.

Assemblees à St. Damase en faveur des victimes de l'inondation.

Le 30 Avril dernier, à une assemblée des Paroissiens de St. Damase convoquée le même jour par Bruno Beauregard, écr., maire de la paroisse, et tenue dans la salle publique du Presbytère à l'issue du service divin, pour aviser aux moyens de venir en aide aux malheureux habitants de Sorel qui ont souffert des désastres du 12 au 13 avril, suivant le désir exprimé par Sa Grandeur Mongr. l'Evêque de St. Hyacinthe dans sa Lettre Pastorale du Lundi de Pâques ; M. le Curé fut nommé président, et J. O. Morin Ecr., M. D. Secrétaire-Trésorier. M. le président ayant rappelé en peu de mots les détails publiés dans la Lettre Pastorale et dans les journaux de la province sur les pertes qu'il était à propos de réparer au plutôt ; l'Assemblée manifesta hautement sa sympathie pour les infortunés victimes de l'inondation et la volonté de répondre cordialement à l'appel de leur digne Evêque, en prenant immédiatement les moyens de les secourir. En conséquence il fut résolu unanimement de faire dans le cours de la semaine une collecte dont le produit serait déposé entre les mains du Secrétaire Trésorier. Les MM. suivants furent nommés Collecteurs.

Alexis Bernard, Ed. Dupont, P. Lemonde, et Antoine Tétreau, pour les rangs Ste. Marie Anne de Corbin, Chs. Vaughel et J. Bte. Jodoin pour le rang de Caroline. Eus. Beaudry et Chs. Duchesneau, pour le rang de St. Louis. Pierre Ayet et Eloi Tétreau pour le rang du cordon. P. Riminer Nazaire Palardy, J. Bte. Jodoin, et Michel Brien, pour le Sud de la Rivière. Alexis Dupont et Ph. H. Petit, pour le village.

Une seconde assemblée ayant été convoquée par M. le Maire, le Dimanche suivant 7 mai, sur la demande de MM. Les Collecteurs et de M. le Secrétaire Trésorier, pour consulter les paroissiens sur le mode de disposer des dons reçus pour les faire parvenir plus avantageusement à leur destination ; il fut résolu que les effets collectés seraient vendus le lendemain, à l'exception des hardes et autre linge ; et que le produit total de de collecte serait remis au Secrétaire-Trésorier, avec charge de le déposer au plutôt entre les mains du Révd. Messire Moreau, à l'Evêché de St Hyacinthe, en le priant de faire parvenir le tout aux inondés de la paroisse de Sorel. L'Assemblée en terminant exprima à M. le Président et à M. le Secrétaire-Srésorier le désir de faire publier les procédés ci-dessus dans le *Courrier de St. Hyacinthe*. M. l'Editeur de ce Journal est prié d'accueillir favorablement cette demande, et M. le Secrétaire Trésorier a remis le 13 du courant au Révd. M. L. Z. Moreau à l'Evêché de St. Hyacinthe $180 avec une Balle de hardes et autres linges, pour les fins ci-dessus mentionnées.

J. B. BRUNET Ptre. *Présédent.*
Jos. O. MORIN, *Sec.-Trésorier.*

A une assemblée publique des habitants de la paroisse de St. Roch de Richelieu, tenue, dans la sacristie, le 30 avril 1865, et convoquée dans le but d'organiser une quête pour venir en aide aux malheureuses victimes de l'inondation et de la tempête du 12 Avril dernier ; le Révd. Mess. Hardy, curé du lieu, ayant eté appelé à la présidence, et M. P. Kemneur, maire, ayant été prié d'agir comme secrétaire ; les résolutions suivantes furent unanimement adoptées.

1o Proposé par M. Joseph Collet, secondé par M. Jean Duhamel. Il est résolu :

Que cette assemblée ayant appris avec douleur, les maux qui se sont appesantis sur les nombreuses victimes de la catastrophe du 12 avril dernier et aux généreux concours des actes de charité qui leur ont été déjà offerts dans plusieurs localités, et se concerter sur les meilleurs moyens à prendre pour leur venir en aide.

2o Proposé par M. J. B. A. Bouvier, secondé par M. Alexis Giard, père.

Il est résolu :

Qu'à cet fin un comité spéciale soit nommé avec pouvoir de s'adjoindre le nombre de personnes qu'il désirera pour qu'une quête se fasse dans les rangs de cette paroisse, de la manière la plus prompte et la plus efficace possible, et que ce comité soit composé du président et du secrétaire de cette assemblée et d'un trésorier ; que ce trésorier soit M. J. Bte. Paquette, marchand du lieu, chargé de retirer les offrandes et de les faire parvenir au comité général de Sorel.

3o Proposé par M. St. Frs. Laurent, secondé par M. F. X. Daigle, père.

Il est résolu :

Que les personnes suivantes soient nommées comme collecteurs autorisés de transmettre au trésorier le montant respectif de leurs quêtes, pour le bas de la rivière et la côte St. Jean, MM. F. Larivière, X. Daigle, fils, F. Dupré et G. Langevin ; Pour le ruisseau Lapérade, MM. A. Giard fils ; Pour le village, MM. P. C. Deblois, L. Charpentier et C. Richaud ; Pour le haut de la rivière MM. Duhamel et Gravel ; Pour le Petit Brulé, M. P. Duhamel.

4o Proposé par M. Alexis Collet, secondé par M. Paschal Allaire. Il est résolu :

Qu'une liste soit immédiatement ouverte pour recevoir les souscriptions des personnes présentes, et ensuite déposée entre les mains du Trésorier pour compléter au plutôt, et que le montant réuni aux susdites quêtes soit envoyé jeudi prochain au comité général de Sorel.

5o Proposé par M. Jos. Duhamel, secondé par M. Michel Langevin.

Il est résolu :

Que les remerciments d'usage soient présentés au président ainsi qu'à toutes les personnes qui ont bien voulu prendre part aux délibérations de cette assemblée.

Après quoi la séance s'est levée ! et les collecteurs s'étant mis à l'œuvre, le soir même, on déposait entre les mains du trésorier les sommes et les effets tels que portés dans la liste de souscription.

N. HARDY, Ptre., Préa.
P. KEMNEUR, Sec.

LE COMITÉ DE SECOURS DE SOREL
ACCUSE RECEPTION DES SOMMES SUIVANTES.

Montant reçu avant ce jour.....		$3936,82
Du Révd. Mes. Girouard de St. Simon, pour Sorel.....	....	150,32
PourBerthier.....	25,00	
Pour l'Ile du Pads.....	25,00	
Révd. M. Soly de St Hilaire.....		$110,00
Notre-Dame de St. Hyacinthe.....		130,00
Révd. M. Archambault de St. Hugues.		84,00
Joseph Perrault, Ecr., Montréal,.....		50,00
F. McGeavry Ottawa.....		50.00
W. Sheppard Québec.....		2,00
Révd. M. Hardy St. Roch.....		83,82½
Révd. M. Crevier Ste. Marie de Monoir.		80,65
Révd. M. Fortin St. Judes.....		70,00
Total.....		$4747,61½

Grains, Effets Etc. Paroisse de St. Roch, 9 poches d'avoine, une poche de goudriole, deux poches de patates, deux poches d'effets, un paquet d'effets, un chapeau ; collection à St. Robert par Edouard Péloquin, huit poches d'avoine, une poche de sarazin ; collection à St. Robert par Théophile Cantata, une poche de blé, une poche de Sarazin, sept poches d'avoine, une poche d'effets ; Revd. Messire Gravel, Laprairie, 33 quarts de grain, ; Elèves du Couvent du Sacré-Cœur rue Lagauchetière, Montréal, 2 boites d'effets.

Le comité a distribué environ 2000 mts de differents grains parmi les inondés pour leurs semailles.

ENCORE LES MARAUDEURS.—Samuel Simpson Gregg, l'un des 14 maraudeurs qui ont éte relachés sur l'ordre de son honneur le juge Coursol en septembre dernier, a été arrêté ce matin, sous les circonstances suivantes :—

On se rappelle sans doute que la police avait enlevé au nommé Samuel Gregg, une somme de $30 qui lui appartenait et ne formait par partie du riche butin enlevé aux banques de St. Albans. Or, Gregg se voyant libére par la Cour, et sachant qu'un nouveau mandat d'arrestation serait lancé contre lui et ses compagnons, décampa en toute hâte, laissant entre les mains de la police cette somme de $30 qui lui revenait de droit Plus heureux que Young et ceux de ses compagnons qui ont été tout récemment acquittés par le juge Smith, il put échapper à ceux qui furent lancés à sa poursuite, et depuis il a vécu nous ne savons trop où,

Croyant probablement que l'orage était passée et qu'il n'avait plus rien à craindre, du moment que ses compagnons avaient été libérés une seconde fois, Gregg, inspiré par une mauvaise pensée, a cru pouvoir se présenter ce matin au bureau de M. McLaughlin, chef de la police du gouvernement, pour réclamer les $30 que ce fonctionnaire avait en sa possession depuis la libération de l'infortuné maraudeur,—infortuné, disons-nous, car, à peine avait-il décliné ses noms et prénoms et laissé connaître le but de son voyage, que l'officier de police lui mit la main sur l'épaule et lui annonça gracieusement qu'il l'arrêtait au nom de la loi.

Vous pouvez facilement vous faire une idée de la surprise désagréable eprouvée par le malheureux Gregg en se voyant de nouveau menacés de tous les désagréments d'un long tête-à-tête avec notre banc judiciaire. Mais que voulez-vous qu'il fît ? se résigner était le parti le plus sage, at il se laissa arrêter par l'officier de police McLaughlin qui, outre les $30 qui lui sont restés grâce au départ quelque peu précipité de Gregg, aura la suprême consolation d'empocher les $200 de récompense offerte par le gouvernement pour l'arrestation des maraudeurs, aussitôt après leur libération par M. le Juge Coursol.

Gregg a comparu ce matin devant le juge Smith, qui l'a envoyé en prison jusqu'à nouvel ordre.—*Union Nationale.*

Le lendemain, Simpson Gregg, a été amené devant Son Honneur le juge Smith pour apprendre ce que la Cour entendait faire avec lui.

Il a eu la consolation d'entendre M. Devlin, l'avocat du gouvernement américain dans le procès d'extradition de maraudeurs de St. Albans, déclarer qu'il avait reçu instruction de Washington de ne procéder contre aucun des maraudeurs qui avaient échappé aux poursuites autorisées par le warrant du gouvernement lancé immédiatement après leur libération par Son Honneur le juge Coursol.

A la suite de cette déclaration, Gregg fut libéré par la cour.

Nouvelles et Faits Divers.

Nous reproduisons aujourd'hui dans nos colonnes la 2de partie de l'admirable discours que M. Thiers a prononcé devant le Corps Législatif, à sa séance du 13 avril dernier.

Nos lecteurs ne manqueront pas d'y remarquer que M. Thiers n'est pas toujours d'accord avec la doctrine catholique sur le sujet qu'il traite, mais tel qu'il est, son discours n'en est pas moins un éloquent plaidoyer en faveur du pouvoir temporel du Pape. Il fait un beau contraste avec les doctrines de nos libéraux qui le combattent au nom du progrès, de la liberté et du *droit nouveau*.

ENQUÊTE DU CORONER.—Le Coroner de ce District a tenu le 15 mai courant, à St. Damase, une enquête sur le corps d'un mendiant du nom de Alexis Douillet âgé d'environ 69 ans, il parait que sa résidence était à St Roch d'Achigan. Le défunt est mort à St. Damase le 14 au matin dans le chemin de la Reine près de la demeure de M. Paul Ayet Malo. Le verdict du juré a été « Mort d'épuisement » Le défunt a été enterré à St. Damase ; les parents pourront s'adresser au coroner pour avoir les détails.

La liste de souscription de Québec en faveur des inondés se montait la semaine dernière à $6,254,15.

M. Edmond St. Jacques, d'Yamachiche, a reçu son certificat de première classe à l'école militaire de Québec.

—On porte les dommages soufferts par la paroisse de Bécancour ; par suite de l'inondation, à la somme de $29,550.

Le Duc de Roquelaure n'était pas beau. Ce Seigneur rencontrant un Auvergnat fort laid qui avait des affaires à Versailles, il le présenta lui-même à Louis XIV, en lui disant qu'il avait de grandes obligations à ce gentil homme. Le Roi voulut bien accorder la grâce qui lui était demandée, et s'informa du Duc quelles étaient les obligations qu'il avait à cet homme : «*Mh ! Sir repartit M. de Roquelaure, sans ce magot-là, je serais l'homme le plus laid de votre Royaume.*»

—La touchante cérémonie de la première communion a eu lieu à Québec, vendredi dernier. A la Cathédrale, il y avait 309 communiants, dont 164 garçons et 145 filles. A l'église de St. Patrice le nombre des communiants était de 312 dont 180 garçons et 132 filles.

SUCCES DISTINGUES.—Des deux prix annuels qui sont accordés à l'Ecole de Médecine, à Montréal, nous apprenons avec plaisir, que M. Eugène St. Jacques, de St. Denis, qui étudie en cette ville, a mérité celui d'*application* et d'*assiduité*. Ce prix consiste en un ouvrage précieux sur la médecine, en deux volumes.

Nous félicitons bien cordialement notre jeune ami, M. St. Jacques, sur ses succès qui font honneur à ses belles dispositions pour l'étude de sa profession.

—Les belles paroisses de Ste. Rosalie, de St. Césaire, et de St. Damase se sont réunis en assemblée, à la voix de leurs dévoués pasteurs, pour exprimer leurs sympathies aux victimes de l'inonnation. Chacune d'elles a souscrit la somme de $180 ou plus, pour contribuer à leur soulagement.

—Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général faire les nominations suivantes, savoir : Messieurs Luc Lamoureux, Pierre Fortin, François Boulé, Mag Charron, H. Green, G. Duval et Jul Gerard, Commissaires pour la décision sommaire des petites causes dans et pour la paroisse de St. Sébastien, dans les comté et district d'Iberville.

Il a aussi plu à Son Excellence associer à la commission de la paix, dans et pour le district de St. Hyacinthe, MM. Amb. Gaudette, Ant. St. Jacques, Eus. Godette, sen., de St. Denis.

Dans et pour le district d'Iberville, MM. Luc Lamoureux, P. Fortin, Wm. H. Vanvleiet, de St. Sébastien.

Il a plu à Son Excellence de nommer J. J. Ross, Ecr., député du Comté de Champlain, membre de la Chambre d'Agricultute du Bas-Canada, en remplacement de l'Hon. M. Turcotte, décédé.

Il a plu a Son Excellence le Gouverneur Général de nommer le Colonel P. L. MacDougall, Adjudant-Général de Milice de la Province du Canada.

—Nous accusons réception du *Lower Canada Jurist*, livraison de mars

—L'*Ordre* annonce que le général Rosencrans était l'autre jour à Sherbrooke en voyage de spéculation sur les mines.

A propos de découvertes de mines, on vient d'en faire une superbe entre Sherbrooke et Lennoxville sur les indications de M. le Professeur Chase. La couche cuprifère, qui est très puissante, se compose surtout de schiste micacé et appartient à la troisième division des couches cuprifères du groupe de Québec.

—La Cour de Circuit du District de Bedford est commencée à Sweetsburg lundi le 8, la Cour Supérieure devait s'ouvrir samedi dernier.

M. le Marquis de Montholon, le nouvel ambassadeur français aux Etats-Unis, est arrivé à Washington le 11 du présent mois. On pensait qu'il insisterait auprès du gouvernement de M. Johnson pour empêcher toute espèce de violation de neutralité en ce qui concerne les affaires du Mexique.

Fièvre et Peste sur le Continent.—On lit dans le *Halifax*(N. E.) *Citizen:* « Nous regrettons profondément d'apprendre qu'une fièvre contagieuse, dont les principaux symptômes ressemblent à la peste qui sévit en Russie, a fait son apparition dans cette ville ; et que ce matin on a découvert dans le port un cas de petite vérole. Il est à espérer que les autorités exerceront la vigilence la plus énergique pour empêcher l'une et la propagation de l'autre de ces épidémies.

—L'Evêque catholique de Malte a défendu le mariage entre catholiques et protestants ; l'Evêque protestant, par représailles a défendu toute union entre les protestants et les catholiques.

Naissance.

A Notre-Dame de St. Hyacinthe, le 15 courant, la Dame de P. Boucher de La Bruère, Ecr., avocat, une fille.

Décès.

En cette ville, le 14 du courant, à l'âge de 5 mois, et 22 jours, Oscar-Joseph, enfant de Joseph Roy, Ecr., Avocat. Les parents et amis sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cet après-midi, à 2½ h., P. M., sans autre invitation.

Au Presbytère de St. Marcel, diocèse de St. Hyacinthe, le 9 du courant, à l'âge de 85 ans, Dame Marie-Louise Savoie, veuve de feu Alexis-Amable Sylvestre et mére de M. le Curé de St. Marcel. Mere de 15 enfants, elle en laisse 12 survivants pour déplorer sa perte. Après une longue carrière, elle est allée recevoir la récompense des vertus solides et éminemment chrétiennes dont elle n'a cessé de donner l'exemple à sa famille et à ceux qui ont été à portée de la connaître et d'éprouver les effets de sa tendre et compatissante charité.—*Comm.*

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraitre chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances,

DOUANES,

Québec 12 Mai 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 23 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

Chambre des Notaires de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

La prochaine assemblée régulière de la chambre des Notaires de St. Hyacinthe aura lieu le QUINZIÈME jour de JUIN prochain au lieu ordinaire des Séances, à UNE heure de l'APRÈS-MIDI.

H. R. BLANCHARD.
Sécrétaire.

St. Hyacinthe, 15 Mai, 1865.

MARCHANDISES SECHES !

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES,

de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR

A. S. MAYNARD,

Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'anconcer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats, c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation!! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laine, Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &, &., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.

Par G. J A. Vallée.

Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien

TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement d'*herbes* et de *racines sauvages*, peut être pris par l'adulte comme l'enfant; il est infaillible contre la toux, coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons du Bronche, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remède est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'œil, des paupières et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires. c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dyssenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouveront l'efficacité des remèdes, allez chercher un pamphelet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivières.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme la plupart des remèdes à patents vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médecin, dans sa pratique privée pendant quelques années de grands succès.

Seul propriétaire,

Dr. G. J. A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1863.

CERTIFICAT.

M. le Dr. Vallée, Trois-Rivières,

Monsieur,—Je ne saurais trop recommander votre *Elixir de la Forêt*; son efficacité pour la toux me paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remède.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec*.

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée "Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'*espace de huit jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommendation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance: *Si vous désirez être guéris sûrement et rapidement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée. L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—12m.

LAURENT, LAFORCE ET COMPAGNIE.

No. 131,

RUE NOTRE-DAME,

ANCIENNE MAISON HERBERT.

MM. L. L. & Cie continuent leurs affaires dans l'ancienne Maison Herbert, No. 131, Rue NOTRE-DAME, où ils auront toujours en mains un assortiment considérable de PIANOS et autres INSTRUMENTS de MUSIQUE, parmi lesquels figurent les meilleurs Instruments de Hazelton,—Schuetze et Ludoff,—Chrovsteen, de New-York—Marshall et Traver, d'Albany.

Ayant fait de nombreuses améliorations à leur Etablissement, et voulant le rendre le plus complet possible, ils ont ajouté un DEPARTEMENT de MUSIQUE à leur DEPARTEMENT de PIANOS, et ils en ont confié la direction à un de leurs Associés, M. J. A. MANSEAU (de l'ancienne Maison Boucher & Manseau,) dont les talents et l'activité sont déjà avantageusement connus du public.

L'Assortiment de ce Département ne le cédera en rien aux autres Etablissements de ce genre en cette ville.

Musique Européenne et Américaine toujours en mains. Ils attendent d'un jour à l'autre de Paris un Choix de Musique Française.

LAURENT, LAFORCE & CIE

Montréal, 30 Mai, 1864.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
127, Rue Notre-Dame,
En face de l'Hôtel-de-Ville.
Montréal.

A toujours en Magasin,—Bois de lits, Lavemains, Grand-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Poêles-Tourets, &c.

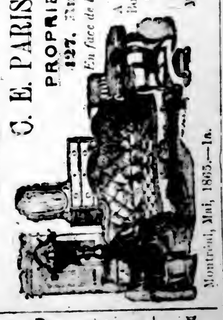

Montréal, Mai, 1865.—1a.

HIVER DE 1865!!

L. PLAMONDON,

NOUVEAU MAGASIN DE

EPICERIES, CHOIX PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,

Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Vins, Liqueurs, etc., etc.*, dans la Maison de M. J. B. Monette, Hôtellier.

Ayant en l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il se flatte de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix très Modérés*.

☞ *Son Assortiment, en des plus complet et ne laisse rien à désirer pour la qualité et la variété.* ☜

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciements au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations Moulins à Battre exécutées avec soin diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

DEPARTEMENT
DES
Terres de la Couronne.

QUEBEC, 12 avril 1865.

AVIS est par le présent donné que Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil a bien voulu ordonner:—

1o. Qu'en vendant les terres dans les Divisions des mines d'or le Département doit distinguer, autant que cela est possible entre les acheteurs qui veulent s'établir immédiatement, *bonâ fide*, et ceux qui veulent se livrer à l'exploitation des mines ou autres spéculations; vendant aux premiers pour le prix et conditions actuels (sujets à une augmentation conformément à l'ordre du 8 août, 1864 mis actuellement en force pour l'or) et aux derniers pour une piastre l'acre au comptant.

2o. Que la clause qui exige le paiement d'une piastre par tonneau sur tous les minéraux extraits de ceux vendus comme terres minérales ne devra plus être insérée dans les octroits d'icelles.

3o. Et que dans les lettres patentes pour des terres sur les rives des lacs Supérieur et Huron, la clause réservant toutes les mines d'or et d'argent sera mise à la discrétion du Commissaire des Terres de la Couronne.

A. CAMPBELL,
Com. des Terres de la Couronne.

20 Avril 1865.—6f.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

I. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sofas, Tables, Chaises**, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs materiaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera aux délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

LIBRAIRIE
DE
ST. HYACINTHE.

LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.

M. A. KEROACK,
Libraire.

N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, en mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande. M. A. K

St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROID DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

NORBERT BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de ses Tables et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achetent mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour des boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boîte ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boîte de pilule ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

EPICERIES DE CHOIX!

P. A. MERCIER,

Marchand-Epicier,

120, Rue St. LAURENT, 120,

MONTREAL.

M. MERCIER a un fonds varié et considérable d'EPICERIES de toutes sortes:

Commandes de la campagne exécutées avec ponctualité, et sous bref délai.

Avantages réels donnés aux Marchands des campagnes.

Montréal, Janvier, 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

A CEUX QUI VEULENT ACHETER!

IMMENSE ASSORTIMENT A BON MARCHE!

V. Coté,

MARCHAND DE CUIR, HARNAIS, CHAUSSURES

EN GROS ET EN DETAIL.

MARCHANDISES SECHES,

PLACE DU MARCHE, PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE. ST. HYACINTHE.

M. Coté, tout en offrant ses remerciments à ses nombreuses pratiques, prend la liberté d'attirer leur attention sur son Assortimen de Chaussures, Bottes, Bottines, Souliers, Savattes, de toute grandeur, de tout prix et de toute qualité; Cuirs, à Semelles, à Harnais, Veau français, patent, etc., etc.; Harnais de luxe et de travail, en main et faits à demande; le tout à bon marché: Marchandises Sèches, Draps, Casimires, Mousselines, Soies, Cotons, Rubans, et une grande variété d'articles, trop longs à énumérer.

☞ **'oubliez pas de visiter 'e Magasin de M. Coté avant d'aller ailleurs.**

1er Décembre, 1864.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

GOMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront aprés cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MEQHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B. — Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE.

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, **125.**

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST.-VINCENT,
En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1863.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

COUTEAU ET FOURCHETTE;
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞ CUILLER ASSORTIS. ☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER, *commun et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON.
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
EMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES do do
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES.
&c, &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 19 Mai 1865. No. 23

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats
Rue Lafontaine.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND,
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1914.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
LS. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 16 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

MAISON DE PENSION DE 1RE CLASSE,
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR,
vienne place de Mlle. Pageau, Maison de feu O. Désilets.
ST. HYACINTHE.

MM. A. Monette & Cie offrent aux voyageurs une pension de 1re classe, sur un bon pied ; table bien fournie, chambres confortables, soins attentifs, et tout le confort désirable.
St. Hyacinthe, 26 Décemb

HOTEL DU CANADA.
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT de St. Hyacinthe.

Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE,

Lundi, le Douzième jour de Juin prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

LS. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 14 mai, 1865.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. P)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe *TERRE* de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large ; une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865. — 3m.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les 3 sont en culture, tenant d'un Côté à la terre du Collège, avec la maison, grange et autres bâtisses.
Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St. Dominique ou à ce Bureau.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.
Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.
Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. R. ST. JACQUES.
St. Hyacinthe 14 *Avril* 1865.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,

Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.
Rue Ste. Marie, voisin de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai.
HENRY BARBEAU.
St. Hyacinthe 13 *Avril* 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

Chambre des Notaires de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

La prochaine assemblée régulière de la chambre des Notaires de St. Hyacinthe aura lieu le QUINZIÈME jour de JUIN prochain au lieu ordinaire des Séances, à UNE heure de l'APRÈS-MIDI.
H. R. BLANCHARD.
Sécrétaire.
St. Hyacinthe, 15 Mai, 1865.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin de 20 ou 24 pieds de front sur 36 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de S. Hyacinthe, vis-à-vis le marché.
S'adresser à ce bureau.
8 Mars 1865.

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.
Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :
Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges,
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.
W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.
St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

J. J. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE- PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

PROVINCE DU CANADA,
DISTICT DE ST. HYACINTHE

COUR DE CIRCUIT DANS ET POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe le Quatrième jour de Mai Mil huit cent soixante et cinq.

EN VACANCE.

No. 1895.

FRANÇOIS DESOURDIE, Forgeron, de St. Jean Baptiste de Rouville, District de St. Hyacinthe,
Demandeur.

vs.

MERILLE MARCOUX, Journalier, ci-devant de St. Jean Baptiste de Rouville et maintenant de St. Césaire, dit Distrtet,
Défendeur.

IL est ordonné, sur motion de CHAGNON & SICOTTE, Ecuiers, Avocats du dit Demandeur, en autant qu'il appert par le rapport de Jean Baptiste St. Onge, un des huissiers de la Cour Supérieure du Bas-Canada, exerçant dans le District de St. Hyacinthe, annexé au Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la Province du Canada, constituant ci-devant la Province du Bas-Canada, qu'il ne peut être trouvé dans le District de St. Hyacinthe susdit et qu'il y possède néanmoins des biens immeubles dans le District, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelle publié à St. Hyacinthe appelé " Courrier de St. Hyacinthe, " et deux fois en langue anglaise dans le papier-nouvelle publié à Montréal appelé " The Montréal Herald " notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans le délai susdit, il sera permis au Demandeur de procéder à la preuve et à jugement comme dans une cause par défaut.

L. TELLIER.
D. G. C. C.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats, c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.
Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.
Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation!!
Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laine, Barége, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.
En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.
En fait de hardes toutes faites, M. H. J Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.
En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

MARCHANDISES SECHES!

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES,

de toutes sortes.
Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.
F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.
C. & D.
St. Hyacinthe Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme
POTION MEDECINALE,
Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer
La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.
et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.
C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,
C'est sane contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable
SALSEPAREILLE DE HONDURAS.
C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.
Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.
Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.
La salsapareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.
Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.
Agent à St. Hyacinthe : Dr. Buckley.
St. Hyaciathe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.
Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSAPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.
Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.
A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.
J F. HENRY & Cie., 303, rue St.-Paul, Agents Généraux pour le Canada :
Agent pour St. Hyacinthe Dr. C. Buckley.
St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

XII.—*La maison du franc.*

Suite.

Elle se promena dans le salon d'un pas rapide. Daniel et les dames attendaient avec anxiété sa décision dont allait dépendre leur sort.
Enfin la colporteuse s'arrêta devant Ladrange et lui demanda brusquement :
—Connaissez-vous quelqu'un dans le voisinage ?
—J'imagine, répliqua Daniel, que nous ne sommes pas loin de Francheville, où demeure le citoyen Leroux, le marchand de blé. Or j'ai lieu de croire qu'à Francheville nous trouverions une retraite et des amis.
—Francheville, qu'est cela ? demanda Rose au Curé-des-Pègres.
—Un village à une lieu d'ici par la traverse.
—Et vous en savez le chemin ?
—Parfaitement, madame.
Rose fit encore quelques tours dans le salon ; elle méditait sans doute un hardi projet. Enfin, s'arrêta de nouveau devant Daniel et devant les dames, elle reprit avec fermeté :
—Si j'étais disposée à vous faire conduire à Francheville, jugeriez-vous de ne jamais révéler ce que vous auriez vu et enteudu cette nuit ?
—Pour ma part je n'hésiterais pas un instant à prononcer ce serment, madame, répliqua Daniel : mais en quoi pourriez-vous craindre nos indiscrétions ? Arrivés dans cette maison par une soirée obscure, à travers un pays inconnu, nous n'avons vu personne ici que vous et ces deux hommes, dont la conduite, quoique mystérieuse, n'a rien eu d'hostile envers nous. D'ailleurs, nous sommes sous le coup d'un mandat d'arrestation, et notre sûreté même nous obligerait à un silence absolu.
—Mon parent a raison, madame, ajouta Maria ; je suis prête également à faire le serment que vous demandez ; mais est-il donc nécessaire ? Nous croyez-vous assez ingrats, assez méchants pour compromettre des personnes qui se sont révélées à nous par des bienfaits ? Loin de les trahir, nous prierions Dieu, chaque jour de notre vie, de les combler de bénédictions.
—Ceux dont vous parlez, mademoiselle, n'ont pas besoin de bénédictions, répliqua Daniel ; priez Dieu plutôt de ne plus vous trouver sur leur chemin !
—Mais vous, madame, vous, du moins, ne méritez-vous pas toute ma reconnaissance ?
—Que me fait votre reconnaissance ? que me fait votre vie et celle des autres ? Si vous saviez à quel sentiment je cède.... Mais laissons ces grands mots, et prononcez le serment exigé.
Daniel et Maria jurèrent, de la manière la plus solennel, de ne jamais révéler les événements de cette nuit. Rose, satisfaite, se tourna vers la marquise :
—Et vous, madame, dit-elle durement.
—Elle ne peut vous comprendre, dit Daniel bas ; oubliez-vous que sa raison....
Mais madame de Méréville sembla, par son attitude, vouloir donner un démenti à cette affirmation. Une lueur d'intelligence brilla dans ses yeux et elle répondit avec dignité :
—Je suis la marquise de Méréville, madame, et ma parole doit vous suffire, je ne l'ai jamais donnée en vain.
Il paraissait difficile que l'irascible Rose se contentât de cet engagement ; mais soit qu'elle eût été subjuguée par l'accent d'autorité de la marquise, soit qu'elle ne crût rien avoir à craindre d'une pauvre insensée, elle sourit dédaigneusement ; puis, prenant à part Baptiste et le Curé-des-Pègres, elle leur parla bas avec vivacité.
On eût dit qu'ils voyaient de nombreuses difficultés au plan de Rose et qu'ils craignaient surtout d'être personnellement compromis. Leur résistence exaspérait la jeune femme, qui frappait du pied et rugissait tout bas comme une lionne en fureur.
—Cela sera, parce que je le veux ! dit-elle enfin avec énergie ; prenez garde tous deux de vous faire une ennemie de moi. Allons ! c'est entendu, pas un mot de plus. Vous, Baptiste, vous resterez, puisque vos soins pourront être nécessaires à nos blessés c'est vous, Curé, que je charge de conduire ces gens à Francheville. Hâtez-vous donc de de quitter cet habit qui ne nous convient pas et partez.
Le Curé-des-Pègres ôta piteusement sa soutane. Rose revint vers Daniel et les dames.
—Qu'attendez-vous ? dit-elle d'un ton sombre ; voulez-voulez-vous donc que les autres vous trouvent ici ? Ce serait alors qu'aucune puissance ne pourrait vous sauver Ne tardez pas d'avantage ; on va vous conduire où vous souhaitez d'aller. Seulement il faudra que ces belles dames prennent la peine de marcher ; nous n'avons pas de moyens de transport, et d'ailleurs, le moindre bruit pourrait attirer l'attention des gendarmes, qui rôdent sans doute encore dans le pays... Et puis est-ce que je ne marche pas, moi et souvent pendant de longues heures, avec un lourd fardeau ? Cependant, je suis jeune et belle aussi....on me l'a dit du moins !
Puis, s'adressant particulièrement à Daniel :
—J'espère, poursuivit-elle, que votre guide ne vous donnera pas de sujets de plainte ; mais défiez-vous de lui ; il est traitre et rusé comme le serpent. Si vous aviez des raisons de suspecter sa bonne foi, prenez ceci (et elle lui remit un petit pistolet qu'elle tira de son sein), vous n'aurez qu'à lui montrer cet arme ; il est lâche, il vous obéira. Dans tous les cas, malgré le costume qu'il usurpe quelquefois, vous ne risquerez pas de tuer un honnête homme !
Le prétendu curé, qui se trouvait maintenant en habit et en culotte de ratine, avec un chapeau militaire à cocarde, assura humblement qu'il ne négligerait rien pour plaire à madame Rose. Comme les voyageurs achevaient leurs dispositions, on entendit un léger coup de sifflet du côté du jardin.
—Ce sont *eux* ! dit Rose avec un tressaillement involontaire : ils ne faut pas qu'ils vous trouvent ici...Ils arrivent par la porte du jardin ; vous allez sortir par la porte de la rue....Venez, venez....Et vous, Baptiste, sur votre vie ! n'ouvrez pas avant que je vous en aie donné l'ordre.
Elle entraina les dames dans le vestibule, et elle fut suivie de Daniel et du curé. Après avoir ouvert une porte dans les ténèbres, elle les poussa dehors en murmurant :
—Hâtez-vous ! hâtez-vous ! et défiez-vous des trahisons !
—Allez, maintenant ! dit-elle.
Quelques minutes après, une troupe silencieuse de sept ou huit hommes, aux figures sinistres, aux vêtements misérables, entrait dans le salon. Deux d'entre eux portaient dans leurs bras le Beau-François tout sanglant et les habits en désordre ; il avait reçu une blessure à la cuisse. En apperçevant Rose, il manifesta un vif étonnement, mêlé d'embarras.
—Toi ici, ma chère Rose ? demanda-t-il qui se serait attendu....
—Grand Dieu ! tu es blessé ? s'écria la colporteuse, oubliant tout le reste.
—Ce n'est rien, répliqua le Beau-François, que l'on venait de déposer sur des chaises arrangées en forme de lit de camp ; une balle dans les chairs....Baptiste va recoudre cela. Ce coquin de brigadier Vasseur a trouvé moyen de reprendre sa carabine et de m'envoyer une dragée pendant que je m'avançais trop. Je lui ai dépêché l'Habit-Vert, notre meilleur tireur, qui se cachera derrière une haie pour lui rendre la monnaie de sa pièce...Mais, de par tous les diables! ajouta-t-il en promenant autour de lui un regard rapide, où donc est la prisonnière ? Ne devait-on pas la conduire ici ?
Le prudent Baptiste n'eut pas l'air d'avoir entendu cette question ; tout occupé de préparer des bandes de linge et de la charpie, il laissait à Rose le soin de répondre.
—De quelle prisonnière parles-tu ? demanda la jeune femme avec une indifférence apparente ; il y en avait deux ici tout à l'heure, sans compter un jeune citoyen qui les accompagnait.
—Comment, dit le Beau-François avec emportement, ce damné charlatan a commis la sottise de...Mais, enfin, où sont-ils tous ?
—Il n'y avait rien à tirer d'eux, répliqua Rose froidement, et pour m'en débarrasser, je les ai envoyés à Francheville, sous la garde du Curé.
Le Beau-François s'agita si fortement que la douleur sa blessure, le calmèrent aussitôt.
—As-tu fait cela, sotte femme ? dit-il avec un mélange d'indulgence et de colère ; est-ce encore là un des traits de ton insupportable jalousie ?
—Il n'y pas de jalousie là-dedans...Ces gens ne savaient rien, n'avaient rien vu. Le mieux était de les congédier au plus vite.
Le Beau-François s'agita de nouveau.
—Oui, oui, dit-il, c'est à merveille et ce beau muguet de Ladrange profitera de ma sottise. J'aurai conduit ce complot, j'aurai exposé ma vie et celle de mes hommes dans une affaire où il n'y avait aucun profit ; j'aurai été blessé, j'aurai risqué d'être pris, et tout cela pour tirer les marrons du feu à ce muscadin ! Mille tonnerres ! cela ne sera pas....Gros-Normand, et toi, Sans-Orteaux vous n'avez pas fait grand'chose ce soir.... Prenez donc les deux carabines enlevées aux gendarmes et courez après les plantes ; vous les trouverez dans la direction de Francheville.
Gros-Normand et Sans-Orteaux se préparèrent à obéir.
—Et probablement, François, il faudra épargner une des prisonnières ? demanda Rose en se penchant vers le redoutable chef et en attachant sur lui son regard pénétrant.
Le Beau-François parut d'abord vouloir lutter d'énergie avec elle ; mais, peu à peu, son regard s'adoucit, et un sourire se joua sur ses lèvres.
—Jalouse ! reprit-il ; n'est-tu pas assez jolie pour ne craindre personne ! Eh bien ! voyons, je ne veux pas te causer de chagrin qu'on les tue tous ! Comme ça, je serai bien forcé de n'y plus penser...Est-tu contente?
—Merci, mon François, s'écria Rose transportée. Je savais bien que tu me préférais à toutes ces poupées à ressort que tu briseras d'un souffle....Merci. Eh bien ! le Gros-Normand et Sans-Orteaux peuvent partir. Que m'importent les autres ! tu n'aimes et tu ne peux aimer que moi !
Et elle couvrit de baisers la main de son mari, riant et pleurant à la fois, folle de joie, d'orgueil et de bonheur.

(*La suite au prochain numéro.*)

COURRIER DE ST-HYACINTHE

Vendredi, 19 Mai, 1865.

SOCIETE ST. JEAN-BAPTISTE.

On ne devra pas oublier que c'est dimanche prochain qu'aura lieu à la salle du marché, l'assemblée de la société St. Jean Baptiste, dont il suffit d'être Canadien pour être membre. Nous ne saurions trop exhorter nos concitoyens de témoigner de leur dévouement en cette occasion. Qu'on n'oublie pas non plus que le zèle avec lequel on célèbre une fête de ce genre, suffit pour faire juger la force du caractère national d'un peuple, et de ses sentiments de patriotisme.

On se rendra donc en masse à l'assemblée.

Tous les hommes qui se mêlent tant soit peu de politique et d'affaires, sans distinction de religion et de parti, reconnaissent que l'émigration Européenne prend le chemin des Etats-Unis ; si les émigrants viennent en Canada, c'est seulement pour être plus tôt rendus aux Etats. Les Canadiens même les imitent, et prennent le même chemin. Pour le Canada, une pareille émigration est pénible, désolante, ruineuse. Chacun cherche un remède au mal, personne n'en voit, ou bien personne n'ose en indiquer. Il est bon d'être prudent ; mais quand le pays sera ruiné par un état de chose aussi déplorable vous pourrez vous vanter de votre discrétion, et le pays vous accusera d'avoir laissé faire sa ruine. On dit qu'en politique on ne doit céder ni au sentiment ni à la conscience. Si l'on ne remédie pas aux maux présents, on verra dans quelques années ce que vaut ce principe.

Pourtant, il doit y avoir plus d'un remède au mal. Nous n'avons pas la présomption de les indiquer. Ce soin par son importance doit être dévolu à des plumes plus capables. Mais nous dirons humblement notre opinion, sans demander aux autres d'y attacher plus d'importance qu'elle ne mérite.

Que cherche l'émigrant ? Le pain, l'espace, la liberté, généralement parlant. De ces trois choses, que manque-t-il aux Canadiens ? L'espace ? non ! Il y a place ici pour tout le monde et pour une grande émigration. La liberté ? Oh non ! quel peuple est plus heureux que nous sous ce rapport ! C'est donc le pain qui manque ? Eh oui ! c'est le pain. C'est le travail dont le prix donne le pain. Voilà ce qui manque au Canada, voilà ce qui en chasse les hommes de courage. Et si toute l'émigration gagne les Etats, c'est parceque là, l'émigrant trouve avec l'espace et assez de liberté, le pain pour lui et ses enfants. C'est parceque là, non seulement on donne le prix dû au travail, mais encore la récompense due au travail. Ce n'est pas seulement le prix au bout de la journée qui anime et donne la vie au travaillant, mais encore l'espoir de la récompense qui l'attend, s'il fait un travail qui mérite quelque chose de plus que le prix de son temps. Récompense qui lui viendra soit du public qui le patronisera, ou de sociétés et de compagnies qui reconnaîtront le mérite de son travail.

Mais comment les Etats peuvent-ils faire tant sous ce rapport, et que nous paraissons si impuissants à faire quelque chose ? On le sait presque tous. Aussi nous ne prétendons pas répondre à la question pour instruire les hommes publics, ni leur dire du neuf; mais nous le ferons pour suggérer instamment ce qu'il faudrait faire. Plutôt nous ne ferons que laisser parler des gens bien connus parmi nous. Peu après les troubles de 1837-38, un journal anglais de Montréal, disait : " puisque nous sommes en Canada " pour y vivre et y laisser notre postérité, il faut voir aux intérêts du " pays ; et si nous trouvons qu'il y a " un parti qui a mieux vu que nous " ce qui nous manque, nous devons " nous y joindre. Il faut qu'il n'y ait " en Canada que des *Canadiens*."

Plus tard, le même journal disait : " Le pays est pauvre et le sera tant " qu'il ne manufacturera pas tout ce " qu'il peut user d'objets manufactu- " rés. Il sera pauvre tant qu'il expé- " diera chaque année, en Angleterre " et en pays étrangers, tout ce qu'il " aura fait d'argent, et de produits, et " qu'il sera encore en dettes avec l'é- " tranger. Il faut manufacturer tout ce " que l'on importe aujourd'hui et alors " nous serons riches et prospères."

Ne semble-t-il pas que là est le remède à nos maux ? Il faut admettre que les Anglais qui ont alors décidé d'être Canadiens avant tout, n'ont pas dévié de leurs principes. Mais la manufacture anglaise, mais l'importateur anglais, mais le marchand anglais ne raisonnent pas de même. Il a vu le mal et a voulu le guérir à tres ment. Il a appelé les capitaux anglais, et à sa voix ils sont venus, ils ont inondé le pays : importations immenses par le commerce, prêts à léger intérêt de sommes énormes, actions prises dans les chemins de fer et autres améliorations, parts dans les banques et dans leur fondation en grand nombre, enfin tous les établissements par lesquels on pouvait placer les fonds anglais dans la Province ont été formés et largement dotés, à tel point que quand on cherche à compter ce que les Anglais nous ont fourni de capitaux dans de bonnes intentions, sans doute, et que l'on cherche à compter les ressources exploitées du pays, l'imagination recule épouvanté ! Elle apperçoit non seulement la pauvreté que prédisait le journal que nous avons mentionné, mais la ruine complète du pays Comptons plutôt. En 1838, la dette nationale était légère, l'importation des objets manufacturés seule nous tenait pauvres. Aujourd'hui il faut rendre en capital tout ce que l'on nous a prêté, n'importe sous quelle forme. Examinez un peu le système de *drainage* en vigueur pour nous soutirer tout notre numéraire et pour engloutir tous nos produits, et dites s'il en fut jamais un plus beau pour nous conduire à la ruine. Le mal est rendu à un tel point que le gouvernement anglais et tous ses capitalistes se déclarent impuissants Ils refusent de nous envoyer de nouveaux fonds, parcequ'ils ne peuvent plus compter sur leur rentrée. Ils ne veulent plus même nous envoyer leurs émigrants, pauvres ou riches.

Faut-il en venir au remède déja indiqué ? Pourquoi non ? c'est le seul, soyez-en certains. Faisons des manufactures. Mais que ce soit une affaire d'Etat, et non un effort d'individus de bonne volonté. C'est d'abord à l'opinion publique à prendre le devant et indiquer le remède qu'il convient d'apporter au mal.

Nous dirions donc que l'on demande au gouvernement l'établissement d'un SYSTEME PROTECTEUR. Que l'on dise que dans le cours de cinq ans le tarif actuel sera graduellement augmenté jusqu'à ce qu'il ait atteint le chiffre du tarif americain sur toute importation. Dans le cours de cinq ans les importateurs anglais dans le pays, les manufacturiers anglais auront le temps d'écouler leurs marchandises, de régler leurs affaires et de nous quitter si les choses ne leur conviennent pas ; ou bien ils pourront transporter ici leurs manufactures pour y jouir des bienfaits de notre tarif protecteur, et pour nous faire ce qu'ils ont fait pour les Américains. Que dans cinq ans notre tarif soit assimilé au tarif américain, qu'on l'oppose à l'Angleterre comme aux Etats-Unis, et dans dix ans d'alors le Canada sera riche et prospère ; et notre commerce avec l'Angleterre en objets manufacturés de fine qualité seuls, sera plus du double de ce que tout le commerce anglais est aujourd'hui. C'est connu, la chose est arrivée aux Etats-Unis, et nous n'avons pas le temps ni la volonté d'écrire un volume pour le prouver ; mais c'est la pure vérité. Qu'il soit fait comme nous disons et l'on peut être certain du succès. On crira peut-être, mais pas autant qu'en 1838. Les spéculateurs anglais seront raisonnables. Ils ont peut-être voulu nous guérir, mais ils nous tuent. C'est assez, Docteur, changeons de remède, et vite autrement le moribond va passer.

ETATS-UNIS.

Nous annoncions à la hâte dans notre dernier numéro, l'importante nouvelle de l'arrestation de Jefferson Davis, avec sa famille et toute son Etat-Major. Les dernières dépêches nous mettent en possession de plus longs détails sur cette capture.

Lundi, le 14 courant, à l'aube du jour, le col. Pritchard a capturé Jeff. Davis, à Irwinsville, avec toute sa suite, 5 waggons et 3 ambulances. La mère et la sœur de l'épouse de Davis sont au nombre des captifs ainsi que Regan, son secrétaire privé. Si ce n'eut été qu'une erreur qui a mis aux prises le 4ème Michigan avec le 1er Wisconsin l'arrestation aurait pû s'opérer sans incidents extraordinaires. Ce te erreur a couté deux soldats tués, et le Lieutenant Bontle a été blessé au bras, il y a eu quatre hommes de blessés dans le 1er Wisconsin.

Le Lt.-Col. Hardee, commandant de ce dernier régiment, avait découvert des traces de Davis à Dublin, le 7 au soir, et s'était mis à le suivre de près nuit et jour, à travers Aligator-Creek et Green-Swamp, par la route de Cumberland qui conduit à Irwinsville. A Cumberlandville le col. Hardee rencontra le col. Pritchard, avec 150 hommes de la cavalerie du 4ème Michigan. Hardee suivit la trace Sud, tandis que le col. Pritchard, ayant des chevaux frais se rendit à Irwinsville par House-Creek, il y arriva le neuf, mais Jeff. Davis n'y était pas. Pritchard apprit d'un citoyen qu'il était campé à 12 milles de cette ville. Avant le jour il environna le camp. Hardee se trouvait alors campé à 2 milles de Davis comme celui-ci le lui apprit plus tard. Les traces étaient passablement difficiles à suivre, le corps d'Hardee fut rencontré par le 4ème Michigan qui fit feu sur lui. Le combat dura près d'un quart d'heure entre les deux régiments Fédéraux qui montraient la plus grande détermination.

Les coups de feu de cette malencontreuse affaire furent les premiers signes que Davis eut de l'arrivée des Fédéraux. Il endossa une robe de sa femme à la hâte, et se sauva dans un bois voisin, il y fut suivi de près par les soldats qui tout d'abord le prirent pour une femme, mais ayant vu ses bottes, ils soupçonnèrent le travertissement du *brave Président*. La course fut de courte durée, Davis fut bientôt rendu aux abois. Il tira son poignard et fit mine de vouloir se battre ; mais la vue des *revolvers* de Colt le décida autrement. Il se montra d'abord indigné de l'énergie que les Fédéraux avaient mis à le poursuivre, disant qu'il avait cru ce gouvernement trop magnanime pour donner la chasse a des femmes et à des enfants.

Jefferson Davis et sa suite sont incontinent expédiés à Washington. L'ex-Président du Sud y subira immédiatement son procès, comme l'on pense, devant la Cour Martiale qui siège actuellement à propos de l'assassinat du Président. Cependant le *Post* de Washington dit que l'impression générale dans cette ville est que Jeff. Davis sera jugé pour crime de haute trahison devant la Cour Criminelle du District, et qu'il ne sera pas traduit devant la commission militaire qui fait actuellement le procès des prétendus conspirateurs. Dans tous les cas nous sommes certains que le Chef Rebel sera traité avec la plus grande rigueur, surtout si on se rappelle qu'il y a quatre ans, le Président Johnson s'écria en plein Sénat que : " s'il était Président il ferait pendre Davis." Ceux qui connaissent les hommes des Etats-Unis nous représentent le Président comme un homme violent emporté et rancunier. Cependant il pourrait bien se faire que es circonstances sous lesquelles Johnson est monté à la présidence auraient bien pu faire subir quelques transformation à son caractère. Ne devra-t-il pas craindre que s'il fait mourir Davis, il ne soulève encore quelques fanatiques qui invoqueront la terrible loi des représailles ? Le malheureux évènement du mois dernier ne sera-t il pas suffisant pour indiquer aux hommes publiques des Etats-Unis que la justice, la modération et l'humanité valent mieux que la rigueur et la violence qui, ne sont propres qu'à exaspérer un peuple déjà trop peu sympathique.

Le procès des accusés de conspiration se continue toujours devant la commission militaire de Washington. Les procédés se faisaient d'abord à huit-clos, mais les autorités américaines ont été obligées de céder aux vives reclamations de la presse. Le 18 courant, la Cour a changé un de ses règlements, elle admet maintenant les rapporteurs des journaux. L'Hon. Beverly Johnson a comparu comme conseil de Mde. Surratt. Une objection fut soulevée par le gén. Harris et retirée après une chaude discussion de part et d'autre.

Le détective Lee, le commis de la maison Kirkwood et le propriétaire de la maison qu'occupait la famille Surratt et autres ont été examinés relativement à cette maison et aux armes qui y ont été déposées dans le but évident de favoriser la fuite des assassins.

Les accusés Arnold et Ewing ont plaidé samedi, une exception déclitoire à la juridiction de la Cour Martiale. Cette exception a été renvoyée.

M. Walter Cox représente Loughlan, et le col. Doster a aussi comparu pour Atzerot et Payne.

On pense que la prétendue complicité de Jeff. Davis dans la conspiration contre la vie du Président Lincoln n'est autre chose qu'une invention de quelques adroits détectives pour recueillir la belle récompense que le gouvernement américain, trop sujet à se laisser prendre par de tels canards, ne devait pas manquer d'offrir pour une aussi belle capture. Si tel est le cas, c'est une mauvaise farce qui compromet non seulement tout le gouvernement américain, mais même jusqu'à un certain point la vie de l'infortuné président.

Des officiers Juaristes du Mexique sont en ce moment occupés à recruter activement les soldats licenciés des Etats-Unis pour le service de Juarez contre l'Empereur Maximilien. Il est même certain qu'un bon nombre d'officiers fédéraux ont aussi contracté des engagemens pour le même service

Une partie de la presse américaine, commence à s'alarmer avec raison des conséquences graves que peuvent entrainer de tels actes. On se rappelle que ce sont à peu-près les mêmes journaux qui tout en préconisant l'efficacité des lois américaines pour faire respecter la neutralité, taxait d'impuissance les lois de ce pays sous ce rapport, et allaient même jusqu'à nous menacer de nous imposer leur propre régime, parceque les confédérés trouvaient un refuge en ce pays. Nous sommes maintenant à même de juger de la bonté de ces lois qui sont impuissantes à empêcher au cœur même des Etats-Unis la plus flagrante violation du droit des gens.

Nous croyons que le gouvernement français qui vient d'expédier un envoyé extraordinaire à Washington, ne tardera pas à protester contre un tel état de chose, et à faire respecter la loi des nations, comme il en a une certaine habitude. Le peuple français n'aura pas versé son sang si généreusement à détruire l'anarchie, qui trônait au Mexique, pour voir son ouvrage anéanti grâce à l'indifférence que le gouvernement américain met à réprimer ces violations du droit, qui ne sont autre chose que la conséquence du refus hostile avec lequel ces autorités refusent de reconnaître le pouvoir établi à Mexico, et des sympathies qu'elles ont constamment montrées pour la cause de Juarez.

Le 14 courant, le marquis de Montholon a été présenté au Président par le sous-secrétaire d'Etat, et a remis ses lettres de créance comme envoyé extraordinaire de S. M. l'Empereur des Français. Il serait inutile de rapporter ici les paroles mielleuses qui ont été échangées en cette circonstance. Disons seulement qu'elles étaient très pacifiques et très amicales.

L'Amérique du Sud paraît toujours en proie à de nouvelles commotions politiques. A peine l'Espagne vient-elle de règler son différent avec le Pérou, qu'elle est de nouveau sur le point de declarer la guerre au Chili. Une révolution a eu lieu dernièrement au Panama, et une autre sévit en ce moment dans le sud du Pérou. Une autre révolution, la quatorzième ou la quinzième au moins vient d'éclater dans la République de Bolivie. Le gén. Balza qui en était le chef, fut tué et tout fut dit.

Courrier d'Europe.

Les journaux d'Europe nous apportent la nouvelle de la mort d'un homme d'une renommée, nous pouvons dire cosmopolite. Sir Samuel Cunard, dont le nom est intimement lié avec la compagnie des Steamers de la malle royale établie entre Liverpool et l'Amérique. L'hon. Baronnet était âgé de 78 ans. Son fils Edouard maintenant à New-York lui succède au titre de Baronnet, que le gouvernement anglais lui conféra en 1859, comme récompense des immenses services qu'il avait rendu au commerce du monde entier. A l'éloge de Sir. S. Cunard, les journaux disent qu'il a fait pour la grande navigation à vapeur, ce que Watts et Arkward ont fait pour les machines à filer et à coudre. Nous ajouterons que Sir S. Cunard est né à la Nouvelle-Ecosse en 1787, d'une pauvre famille d'ouvrier, et que son seul mérite l'éléva à la haute position qu'il occupait dans le monde.

Le *Times* de Londres consacre un long espace à la politique Canadienne, surtout à propos de la délégation. Il approuve en tout point les vues des délégués et commente minutieusement le discours de l'Hon. G. E. Cartier prononcé au banquet des Fish-mongers. Voici cependant la remarque qu'il fait : « lorsque M. Cartier nous apprend que lui et ses collègues sont venus ici afin de persuader le gouvernement britannique de l'absolue nécessité de faire passer le projet de confédération » nous pensons qu'il serait plus à propos de tâcher d'inculquer cette vérité au peuple du Nouveau-Brunswick qu'au gouvernement de ce pays. Nous ne pouvons forcer le N.-Brunswick à entrer dans une nouvelle union politique, pas plus que nous ne pouvons nous objecter à ce qu'il reste dans la position qu'il occupe depuis longtemps vis à-vis de nous, sans murmure de sa part, ni de la notre. Nous croyons bonne l'offre qui lui est maintenant faite, et nous croyons qu'il ferait très mal de la refuser ; mais si les habitants de cette Province se trouvent bien comme ils sont, il serait cruel de notre part d'intervenir. La confédération est un projet qui ne vient pas de nous. Il nous est venu tout à fait des Colonies, et c'est à elles qu'il appartient de décider de son adoption, ou de son rejet. Convaincus qu'il promet beaucoup pour l'avenir de ses colonies, nous l'avons cordialement adopté, mais ce n'est que d'une manière indirecte que nous pourons contribuer à son avancement. Le peuple du Nouveau-Brunswick, ajoute-t-il, ne peut fermer les yeux aux avantages de l'Union, de la force, ni à la prospérité qui suivrait cette force et cette Union. »

Après que cette article eut paru, le *Saurday Review* disait : « En théorie, il « n'est pas facile de voir quelle obligation il « y a pour l'Angleterre de payer toutes les « dépenses militaires d'une colonie qui, de « fait, jouit de la plus entière indépendance, « et exerce exclusivement le contrôle de ses « revenus. Mais nous ne voyons point de « raison qui empêcherait d'accorder une « sorte de secours pécuniaire semblable « à celui qui fut accordé à la Sardaigne « lors de la guerre de Crimée en garantissant « une emprunt en faveur d'un peuple lié à « nous beaucoup plus étroitement que tous « ces alliés d'un moment, pour une entreprise commune. »

Il ne manquerait rien au plaisir que nous éprouvons de nous voir traiter comme un peuple indépendant par les journaux de la mère-patrie, si les choses étaient ici dans un état plus prospère, si nous voyions aux moyens d'une nouvelle constitution, l'indépendance de ce pays assurée pour l'avenir.

Nous avons quelques détails sur la mission de M. de Persigny auprès du Pape. Il paraîtrait que le gouvernement Français voulait tenter encore un effort, pour lui faire accepter la *mitobolante* convention du 15 septembre. Napoléon n'a pas cru faire mieux pour réussir que de déléguer M. de Persigny, son ami intime. S'il fallait en croire la rumeur, on aurait pas même omis d'étaler aux yeux du St. Père tout le clinquant des promesses les plus séduisantes, tels que secours pour la réorganisation de son armée, et de plus le droit de prendre les officiers et les généraux qui lui plairaient, dans l'armée Française. Ceci parait plus que douteux, il paraît plus naturel de croire avec un certain correspondant de Paris que toute la négociation ne s'est réduite qu'à ces simples mots adressés au Pape : « acceptez la convention du 15 septembre, et comptez sur l'Empereur. » Il nous est permis de croire aussi que malgré toutes les belles et touchantes paroles de M. de Persigny, le St. Père restera ferme et inébranlable dans les résolutions qu'il a toujours soutenues avec tant de grandeur

Il parait de plus que M. de Persigny aurait été grandement affecté du *fiasco* de sa mission. Ceci parait d'autant plus fondé qu'il est presqu'avéré que le Comte, bien au contraire, de ses antécédents, porte maintenant un intérêt tout particulier à la conservation du domaine temporel du Pape. Il nous sera permis de rapporter à l'honneur de M. de Persigny ce qu'il est rapporté d'une de ses conversations, à ce sujet. » Une fois dans la retraite aurait-il dit, je me suis mis à approfondir la question, j'ai lu et relu tout ce qui a été écrit sur la souveraineté temporelle du Pape ; alors mes idées ont été modifiées, ma conviction s'est formée et aujourd'hui je reconnais absolument que l'indépendance du Saint-Siège est indissolublement attachée à son pouvoir temporel. » On rapporte qu'en voyant l'inflexibilité avec laquelle le St. Père refuse d'accepter la convention du 15 septembre, le Comte serait sorti de l'audience en pleurant. Ne serait ce pas, par *hasard* des larmes de crocodile ?

Le denier de St. Pierre, cet œuvre qui témoigne si universellement de la charité qui anime notre sainte religion, fait des progrès étonnants, à Paris dans l'Eglise de St. Sulpice la collecte d'avril s'est montée à 22,000 frs., à Ste. Clotbilde, à 19,000. A St. Thomas d'Aquin, à la fin de la quête, on a trouvé, dit-on un petit paquet de douze billets de mille francs de la Banque, liés ensemble avec un papier, sur lequel étant écrit « Pour le Pape. »

Napoléon III est allé faire un tour en Algérie ; les uns pensent que c'est pour sa santé qui est très mauvaise ce printemps, parait-il, d'autres disent qu'il est allé pour étudier sur les lieux s'il ne serait pas plus avantageux pour la France d'abandonner ses colonies Africaines, qui lui sont une cause d'embarras presque continuels. Il ne parait cependant pas y avoir beaucoup de fondement à cette rumeur.

Pendant son absence l'Impératrice Eugénie administrera les affaires du gouvernement.

L'Empereur a été reçu en Algérie, avec le plus grand enthousiasme.

On parle beaucoup en France d'excellentes spéculations, il parait que la Banque de France, dans une seule semaine a réalisé un profit de 9,000 000, frs., c'est encourageant que ce métier de banquier quoique l'apprentissage en parait d'abord difficile.

Le gouvernement français vient de passer un bill réduisant à 100,000 hommes le contingent des troupes pour 1866.

Le Cuba nous apporte la nouvelle que les délégués Canadiens viennent d'entrer en négociation avec le gouvernement anglais à propos de la défense du pays.

Les plus profondes sympathies sont témoignées en Angleterre et dans toute l'Europe pour les Etats-Unis à l'occasion de l'assassinat du Président Lincoln. Sa Majesté Victoria, vient d'écrire une lettre autographe à Madame Lincoln pour lui offrir ses condoléances à l'occasion du malheur qui l'a si cruellement frappée.

Dans la chambre des Lords. Le Comte Russell a proposée qu'une humble adresse soit présentée à la Reine pour exprimer l'horreur et l'indignation que ressent la chambre de l'assassinat du Président des Etats-Unis et demandant que le gouvernement américain ait communication de ces sentiments. Lord Derby a secondé cette motion. Tous les membres du parlement disent les dépêches ont paru très impressionnés.

A une assemblée générale des compagnies de Pompiers, Sapeurs et Constables spéciaux de la Cité de St. Hyacinthe, convoquée par H. R. Blanchard, Surintendant du feu et tenue en la salle de la maison des Pompes en la dite cité de St. Hyacinthe, le seizième jour du mois de mai mil huit cent soixante et cinq, aux fins de nommer un Ingénieur en Chef en remplacement de Alexis Richer, écr., qui a résigné.

Le dit H. R. Blanchard, comme surintendant, prit le fauteuil de la présidence, et M. F. X. Despart, fut prié d'agir comme secrétaire, en l'absence de M. le secrétaire, M. Laliberté.

M. le surintendant ayant expliqué le but de l'assemblée : les résolutions suivantes sont adoptées à l'unanimité.

1o. M. Edouard Labonté fait motion que M. Antoine Maynard, marchand de cette ville, soit nommé Ingénieur en chef du Département du feu de la cité de St. Hyacinthe secondé par M. Léon Plamondon. Agréée.

2o. M. Esdras Bernier fait motion que les precédes de la présente Assemblée soient publiés dans les deux journaux de cette cité, secondé par M. Prospère Lapierre. Agréé.

3o. M. J. Bte. Gougé fait motion que des remerciements soient votés à M. le Surintendant pour avoir bien voulu présider cette assemblée, secondé par M. Edmond Pelletier. Agréée.

H. R. BLANCHARD, Prés.
F. X. DESPARTS, Secré.

St. Hyacinthe. 16 Mai 1865.

—On vient de découvrir à Ste. Scholastique, à 40 ou 50 arpents du village, une riche mine de plâtre, de la plus belle qualité.

La surface de cette mine est un peu brune, ceci est probablement dû à l'action de certain gaz sur ce minéral dont la première couche est presqu'à la surface du sol. Cette découverte est précieuse, si l'on songe de quelle utilité est le plâtre pour les construction, et de plus pour l'agriculture, où il est employé sur les terrains argilo-sableux comme un des meilleurs stimulants de la végétation.

Lettre de Monseigneur de Montreal.

Rome, 16 avril 1865.

M. l'Administrateur,

J'arrive de St. Pierre le cœur encore tout ému du spectacle toujours nouveau de la Bénédiction Pontificale que j'ai eu le bonheur de recevoir avec mes deux compagnons de voyage, qui n'en ont pas été moins impressionnés. Le temps est magnifique, la foule des étrangers est immense ; la paix qui règne à Rome est profonde ; tout donc contribue à produire dans l'âme ces émotions délicieuses, qui lui font oublier un instant les ennuis et les peines de l'exil.

Vers les huit heures, nous étions en route pour la Basilique Vaticane ; car il faut s'y prendre de bon heure pour se placer avec avantage au milieu d'un si grand concours. Mais déjà les rues étaient remplies de voitures et de gens à pied, qui cheminaient avec empressement aux tombeaux des SS. Apôtres. Cependant la foule qui nous avait précédés avait déjà envahi toutes les tribunes, de sorte que j'ai eu toutes les peines du monde à y faire introduire M. Lavallée qui s'est trouvé néanmoins passablement bien placé, pour suivre de près les cérémonies de la grand'messe. Quand à M. Huberdeault, il a voulu demeurer libre de parcourir la vaste enceinte de la majestueuse Basilique, pour mieux voir tout ce qu'il pourrait contempler de ce grand spectacle religieux. Or il a pu entr'autres choses, voir l'entrée du Pape porté sur le *Sedia Gestatoria*, et pénétrer la *Loggia*, au moment où la place de St. Pierre se trouvait couverte de plus de 100, 000 personnes ; ce qui l'a enthousiasmé. Mais il lui a fallu bientôt redescendre sur la place pour se mêler à la foule des spectateurs dont les yeux fixés sur le balcon attendaient avec impatience l'arrivée du Vicaire de Jésus Christ, qui venait de bénir tous, en levant ses mains sacrées sur la Ville Sainte et sur l'univers catholique—URBI ET ORBI.

La messe avait été, ce me semble, célébrée avec une pompe toute nouvelle, et les grandes Reliques avaient été exposées à la vénération publique, du haut des tribunes où les conserve avec un soin si religieux, lorsque la procession se mit à défiler dans l'enceinte de l'église, parcourut ensuite son magnifique vestibule et monta enfin au balcon par les larges et spacieuses escaliers du Vatican. La marche était lente, et plusieurs bandes de musique se correspondaient pour faire entendre des sons harmonieux qui allaient jusqu'au fond du cœur pour y faire des impressions ineffaçables. Ces impressions se peignaient sur toutes les figures, qui paraissaient fort attendries, et dont les emotions se trahissaient par les larmes.

En cheminant ainsi vers la *Loggia*, au milieu de tant d'objets impressionnants, on s'abandonne tout naturellement, et comme malgré soi, à une foule de pensées qui élèvent l'âme au-dessus des sens et lui rendent comme sensibles les vérités intellectuelles de la foi. Celui qui s'avance, se dit-on intérieurement, avec tant de majesté, dans cette maison du Seigneur et dans ces vestibules sacrés, est le béni de Dieu, qui vient sous bénir tous, au nom du Père des Miséricordes. C'est le Vicaire de Jésus-Christ qui tient en mains les clefs de St. Pierre, pour ouvrir tous les trésors du ciel et les faire couler par torrents sur la terre. Aussi, est-il facile de se convaincre en jetant un regard sur sa face rayonnante et sereine, qui est le miroir fidèle des sentiments qui impressionnent sa grande âme, qu'il a foi aux dons célestes qu'il s'en va communiquer aux hommes, de la part du Seigneur, à qui il dit intérieurement : *Bénissez tous ceux que nous allons bénir.*

Pour ma part, une pensée me préoccupait par-dessus toutes les autres, en me rendant au balcon. Il y a cinq mois, me disais-je à moi-même, notre immortel pontife élevait sa voix majestueuse, avec une vigueur toute Apostolique, pour avertir ses enfants dispersés par toute la terre, que le monde est rempli de funestes erreurs qui se glissent partout comme des serpents venimeux, et qu'ils devaient soigneusement se mettre en garde contre leur mortel poison. Aujourd'hui, il va élever de nouveau sa voix pastorale, mais c'est afin de faire entendre au Ciel sa puissante prière, pour son immense troupeau, pour qu'aucune de ses chères brebis ne se laisse séduire par les discours artificieux et les écrits empoisonnés des hommes impies qui sont les ennemis acharnés de la vérité.

En arrivant au Balcon j'eus soin de me placer près de l'estrade sur laquelle devait être posée la *Sédia* qui portait le Saint Père renonçant pour cela à un plaisir bien permis, celui de descendre dans le *Loggia*, qui donne sur l'immense place de St. Pierre, pour jouir du spectacle qu'elle offre à la foi et à la piété dans ce moment solennel. C'est une scène toujours nouvelle, à ce qu'il paraît ; car je vis des Cardinaux et des Prélats Romains, aussi bien que des Evêques étrangers, se succéder rapidement dans ce Balcon, pour voir cette foule immense qui non-seulement couvrait cette place, dans toutes ses parties, mais avait encore envahi une partie du Vatican, de la colonnade et des tribunes élévées à l'extérieure des maison voisines.

Lorsque la *Sédia* eut été placée sur l'estrade près de laquelle je m'étais fixé, le St. Père demeura assis, garda quelque temps le silence comme pour se recueillir plus profondément, en présence du monde entier, et en face de la Ville éternelle qu'il est chargé de bénir. Puis élevant sa voix, dont le son harmonieux et sonore retentit distinctement dans toute la place, il commence par implorer la puissante protection des bienheureux apôtres Pierre et Paul, se recommande ensuite à la bienheureuse mère de Dieu et à tous les Saints, et supplie le seigneur par leur intercession, d'accorder à tous *la joie avec la paix, l'amendement de vie, le temps nécessaire aux pécheurs pour faire une véritable pénitence, et pour les justes la grâce et la consolation du Saint-Esprit, la persévérance dans les bonnes œuvres*, enfin pour tous ceux qui vivent dans de funestes égarements, *un cœur contrit et humilié* et puis pour tous, *une sainte et heureuse mort.*

Après toutes ces prières et autres que le St. Pontife récitait assis, et avec tout l'accent de la plus grande ferveur, il se leva de

son siège, élevant ses yeux et ses mains vers le ciel, pour l'ouvrir à tous les besoins de la terre, et les abaissant bientôt sur la foule dont tous les regards se fixaient sur lui, il dit d'un ton encore plus élevé : *Que la bénédiction du Dieu tout-puissant, du Père, du Fils et du Saint-Esprit, descende sur vous et demeure toujours avec vous.* L'*Amen* fut répondu avec beaucoup d'enthousiasme ; commencèrent, sur la place les acclamations qui se continuèrent longtemps. Le silence s'étant rétabli, le St. Père qui s'était assis après la bénédiction, se leva, et bénit de nouveau, mais sans rien dire, cette foule immense ; et de nouvelles acclamations firent retentir toute la place, pendant qu'assis sur le *Sédia*, l'ie IX profondément ému, rentrait dans l'intérieure du portique supérieur de la Basilique.

J'étais donc aux pieds sacrés du souverain Pontife lorsqu'il levait ses mains vénérables vers le ciel, pour répandre d'abondantes bénédictions sur cette terre de misère, mais je dois vous avouer que je n'y étais pas seul. Car il me semble que je tenais dans mes bras le diocèse tout entier, et que je l'offais, avec tous ses besoins, au Père commun, pour qu'il répondit sur tout le clergé, les communautés et les fidèles qui le composent, tous les dons célestes. J'avais présents à l'esprit autant qu'il m'était possible, tous les besoins temporels et spirituels des âmes confiées à mes soins. Tous les pécheurs et les justes, ainsi que les fidèles vivants et trépassés s'offraient à ma pensée et je priais pour eux comme pour moi. Il me semble maintenant que je suis plus fort et mieux disposé à tout sacrifier pour le salut de tous et chacun d'eux. Puis-je accomplir mes promesses et voir tous mes vœux exaucés !

Le temps et la place me manquent pour vous parler des exercices de la Semaine-Sainte. Ce qui m'a frappé, cette année entre autres, l'exercice de l'agonie qui se fait, le Vendredi-Saint, dans plusieurs églises de Rome, pour honorer les trois heures que Notre-Seigneur passa en agonie sur la croix. Il consiste dans des instructions entremêlées de chants lugubres, qui se prolongent jusqu'à la troisième heure, où ce bon maître expira.

Je ne fermerai pas cette lettre, sans vous dire que j'assistai à tous l'office du Samedi-Saint, du matin, à St. Jean de Latran, et que j'ai eu donner le baptême et la confirmation à une jeune juive d'environ 18 ans; la tonsure à 14 clercs ; les ordres de portiers et de lecteurs à 66, et ceux d'exorcistes et d'acolytes à 8 ; puis 18 furent ordonnés diacres et 32 prêtres. Cette cérémonie a duré environ sept heures, ayant commencé vers les sept heures du matin, et ne s'étant terminée qu'à deux heures de l'après-midi. Aussi, le Cardinal vicaire, qui la faisait, paraissait-il à la fin, très fatigué. Mais je m'aperçois que je vous fatigue. Adieu donc, bonne Pâques, avec toutes les joies de la résurrection !

†IG. EV. DE MONTRÉAL.

Nous croyons devoir intéresser nos lecteurs en publiant la version officielle et divers incidents du fameux procès que les conspirateurs subissent maintenant à Washington.

Ce qui suit est du *Courrier des E. U.*

Washington, samedi 13 mai.

Les portes de la salle des séances ont enfin été ouvertes aux rapporteurs de la presse et au public. Nous pourrons donc tenir nos lecteurs au courant des débats. Le secret a été maintenu cependant pour les séances passées jusqu'à samedi de nier, et ce n'est qu'à dater de cette journée que l'opinion publique pourra se former en connaissance de cause sur l'étendue de la conspiration et sur la part qu'y a prise chacun des accusés.

Ceux qui ont comparu devant la cour le samedi, 13 mai, sont Harrold, Payne, le docteur Mudd, Spangler, O'Laughin. Atzeroth, Arnold et Mme Surratt. Ils étaient rangés le long du mur de l'ouest, sur des sièges élevés et séparés les uns des autres par des agents de la force publique. Mme Surratt occupait une place séparée de l'estrade, et s'appuyait sur une petite table couverte de serge verte.

Derrière elle, et de l'autre côté de la table près des fenêtres du nord, étaient placés les conseils des accusés, dont voici les noms:

M. Thomas Ewing fils de l'ex Sénateur de l'Ohio ; l'attorny Ston ; M. Walter S. Cox, l'hon Reverdey Johnson et MM. Aiken et Clampett.

En face, à droite et à gauche, du côté du nord, la cour, devant une longue table aussi couverte de serge verte.

Le docteur Mudd est calme, concentré et attentif, s'appuyant sur la table comme pour soulager ses mains du poids des menottes dont elles sont chargées.

Arrold est sans cesse agité, élevant ses mains à ses cheveux par mouvements saccadés, et ne sachant ou poser son regard ; tantôt levant les yeux et les fixant sur la cour avec une immobilité singulière, tantôt reposant sa tête sur ses mains appuyées sur ses genoux. Les fers qui retiennent ses mains ne sont pas réunis, mais séparés par une tringle de fer de dix huit pouces de longueur pour les empêcher de se rapprocher.

Payne, vêtu d'un paletot et d'un gilet noisette, avec un pantalon de couleur foncée, parait plus occupé de regarder le ciel et le paysage à travers les barreaux des fenêtres que de suivre les détails du procès. Ses cheveux noirs, épars, tombent sur son visage, et couvrent ses yeux. Ses lèvres, épaisses et proéminentes, semblent inséparables. Ses jambes sont croisées, et servent d'appui à ses mains.

O'Sanghlin ne quitte pas le tribunal des yeux. Il s'appuie le dos au mur, la tête renversée en arrière, offrant en pleine vue son front large, mais peu élevé, chargé d'une forêt de cheveux noirs. Il a l'œil perçant, le teint livide, une forte moustache et une large impériale. Ses menottes, comme celle d'Arrold, sont separées par une tige de fer.

Atzeroth est un homme de cinq pieds dix pouces, et, sauf les fers qui charge ses mains pourrait être pris pour un simple spectateur Sa figure a le caractère du bas peuple de l'Allemagne méridionale. Ses cheveux et sa barbe sont d'un rouge ardent. Il a les yeux d'un bleu clair.

Mad. Surratt semble avoir dépassé la quarantaine, elle est un peu forte et tout habillée de noir. En réalité, elle a cinquante ans au moins. Elle semblait un peu rouge de figure, mais on ne pouvait apercevoir dans ses yeux « ce regard fin et cruel » que certains journalistes on dit y avoir remarqué.

Une grande parti de l'audience a été occupée par un débat animé qui s'est élevé entre le brigadier général P. W. Harris, l'un des membres de la cour, et l'hon. M. Beverley Johnson, avocat de M. Suratt. Harris prétendait récuser M. Johnson, en arguant que celui-ci avait, dans une lettre écrite à l'époque de la convention du Maryland, tenue à l'occasion de la nouvelle constitution de cet Etat, exprimé l'opinion que le serment, dans certaines circonstances, ne liait pas ceux qui s'y soumettaient. Après un long débat contradictoire, la cour en a délibérée et a déclaré que la récusation n'était pas fondée. En conséquence, M. Beverley Johnson a été admis a siéger comme défenseur de Mme. Suratt.

La cour a ensuite procédé à l'audition des témoins.

Le premier appelé a été M. John Lee, agent de la police secrète de Washington. Il a raconté la visite faite par lui, dans la soirée du 15 avril, à l'hôtel Kirwood, par ordre du major J. K. O'Beirne. Après être monté aux étages supérieurs et sur le toit pour examiner les issues par lesquelles on pouvait s'échapper de l'intérieur de l'hôtel, il est descendu au salon et a appris du commis de l'hôtel que la veille, 14 avril, un homme de mine suspecte et de physionomie commune, s'était inscrit sous le nom de G. A. Altzeroth et avait pris la chambre no. 126, située précisément au-dessus de celle occupée par le vice Président Johnson. Il est monté à cette chambre, a enfoncé la porte, qui était fermée, et en a fait l'examen détaillé. Un gros révolver de marine et un paletot d'étoffe fourrée étaient suspendus au mur. Dans une poche du paletot se trouvait un livre de banque, au nom de J. Wilkes Booth, établissant, à la date d'octobre 1863, un crédit de $450 à l'Ontario Bank, du Canada. Entre les draps et les matelas du lit était caché un couteau poignard d'un pied de long dont la lame portait des taches de rouille. Tous ces objets figurent parmi les pièces de conviction.

R. A. Jones, commis de l'hôtel Kirkwood est ensuite assermenté. Il n'ajoute rien à la précédente déposition, si ce n'est que le jour de l'assassinat, vers midi et demi Atzeroth lui a demandé si personne n'était venu pour lui. Il ne l'a pas revu depuis. Atzeroth avait payé sa dépense pour un jour en avance. On lui a demandé s'il pouvait reconnaître l'homme dont il parlait. sur sa réponse affirmative, il a été invité à regarder attentivement les personnes qui étaient assises à l'extrémité de la salle. Ces personnes étaient au nombre de quinze huit accusés et sept gardes. Après les avoir examinées avec soin les unes après les autres en commençant par le docteur Mudd, à l'extrême gauche, il s'arrêta vers la droite en regardant fixement le visage d'Altzeroth. « C'est celui-ci, » s'écria-t-il. Altzeroth est resté impassible.

M. Weichman appellé après Jones, a été le condisciple de John Surratt, et a étudié la théologie avec lui au collége de St. Charles (Maryland). Il a, quelque temps avant l'assassinat, pris pension chez Mme Surratt. En janvier dernier, il a été présenté par Surratt au docteur Mudd, l'un des accusés. En février ou mars, étant en compagnie Surratt et de Mudd, dans la 7e rue, ils ont rencontré J. Wilkes Booth, à qui Surratt l'a présenté ; Booth l'a invité à l'hôtel National, où ils ont été dans la chambre de ce dernier. On a bu du vin et fumé. Quelques instants après, Booth est sorti dans le corridor et a appelé Surratt et est resté quelques minutes en conversation avec lui. Ils revinrent, ressortirent avec le Dr. Mudd, et tous les trois rentrèrent ensuite après avoir causé ensemble pendant environ dix minutes. Surratt et Mudd s'excusèrent auprès du témoin, et lui dirent que Booth voulait acheter la ferme de Mudd, mais que celui-ci demandait trop cher.

Le temoin reconnait Harold pour lui avoir été présenté par Suratt. A cette déclaration, Harrold sourit et fait un signe de tête en manière d'assentiment.

Le témoin reconnait aussi Payne, qui s'est présenté à lui d'abord sous le nom de M. Wood. Il a été reçu cordialement par les Surratts et a logé la nuit dans la maison. Dans une seconde visite, quelques semaines plus tard. Payne avait repris son vrai nom et se faisait passer pour un prédicateur baptiste.—A ce moment de la dépo-ition, Harold semble se complaire au souvenir évoqué par le témoin, et fait un effort pour comprimer un éclat de rire.

Payne dans la seconde visite, est resté plusieurs jours. Le témoin l'a vu une fois avant l'assassinat, assis sur un lit de campagne avec John Surratt, et tous deux jouant avec des couteaux poignards.

Surratt est allé en Canada, et sa mère a reçu de lui, le 14 avril, une lettre datée de Montréal, St. Lawrence House. Avant d'aller au Canada, il avait fait une visite à Richmond. Il en est revenu au moment même où l'on venait d'apprendre l'évacuation de la ville. Le témoin et Mme Surratt lui parlèrent de cet événement, mais il refusa d'y croire, attendu, disait-il qu'il avait vu MM. Davis et Benjamin à Richmond, et qu'ils lui avaient affirmé que Richmoud ne serait pas évacué.

Le témoin a accompagné Mme Surratt à Surratt-ville, à la taverne de M. Loyd le vendredi 14 et a entendu Mme Surratt faire à Loyd des recommandations au sujet de *certaines choses* qui devaient être prêtes pour le soir, attendu qu'on viendrait les chercher.

Le témoin termine en disant qu'Atzeroth étant venu un jour à la maison Surratt, les demoiselles Surratt s'étaient plaintes que leur frère introduisit chez elles un pareil individu, qui n'était pas une société convenable pour elles.

F. H. Lloyd, duement assermenté, dépose :

Il réside à Surrattsville. Il reconnait Harold et Atzeroth. Harold est venu plusieurs fois seul à la taverne. Il y est venu aussi avec Surratt et Atzeroth. Peu de temps avant l'assassinat, les deux derniers y ont laissé deux carabines et des munitions, en disant qu'ils viendraient bientôt les reprendre, et qu'en attendant on les leur gardât cachées entre les solivos des planchers.

Le lundi avant l'assassinat, il a rencontré Mme Surratt près de sa maison. Il ne pouvait comprendre ce qu'elle lui voulait, mais elle lui parla d'arme à feu et lui dit qu'on en aurait bientôt besoin. Dans la soirée du 14, Mme Surratt est venue chez lui vers cinq heures, et lui a dit de tenir prêts les objets en question, que l'on allait venir chercher. Elle laissa un fusil de munition enveloppé dans du papier pour être remis aux mêmes personnes, et lui a dit de leur donner aussi une bouteille de whiskey.

Vers minuit, dit Lloyd, je fus appelé et je trouvai à la porte deux hommes à cheval l'un était Harrold : il me présenta Booth, qui resta à cheval ; ce cheval était blanc ou gris clair, haut d'environ seize mains et demi (la main est de quatre pouces anglais) Harold montait un cheval bai. Il mit pied à terre et entra à la barre, ou il prit une bouteille de whisky ; il en donna à Booth et en but lui-même ; puis il rapporta la bouteille sur le comptoir. Booth n'est pas descendu de cheval. Harrold a dit :

"—Loyd, pour l'amour de Dieu, dépêchons-nous ; donnez-moi ces choses," comme si je devais savoir ce qu'il voulait dire. Je les leur donnai. Ils ne restèrent que cinq minutes. Ils ne prirent qu'une carabine, Booth disant qu'il ne pouvait pas se charger de l'autre parce qu'il avait la jambe cassée. Au moment où ils allaient partir, Booth me dit : « Je vais vous apprendre une nouvelle ; je suis sûr que nous avons tué le Président, et probablement M. Seward aussi." Harold monta à cheval, et ils s'éloignèrent. J'ai appris l'assassinat du Président le lendemain matin vers 9 heures. Je n'ai jamais vu le docteur Mudd. Je n'ai jamais vu Arnold non plus ; je ne les connais pas.

Il est 6 heures et demie La comission s'ajourne à lundi matin, 10 heures,

---

Manieres de Saluer.

Les Allemands disent : Comment vous trouvez-vous ?

Les Hollandais : Comment allez-vous ?

Les Anglais : Comment faites-vous ?

Les Espagnols : Comment vous tenez-vous.

Les Bohémiens : Comment vous avez-vous!

Les Français : Comment vous portez-vous?

Les Canadiens : Comment ça va ?

Les Chinois : Avez-vous mangé votre riz ?

Les Egyptiens : Comment transpirez-vous?

Les Lapons se serrent le nez.

Les Agreis se soufflent dans l'oreille.

Les Insulaires de Patras se passent le visage sur le pied de celui qu'ils saluent.

Les Tartares se tirent l'oreille pour inviter à boire.

Les Turcs disent : Paz tecum (salum alai kum).

Les Hébreux disaient : Salve mi frater, en prenant le menton de leur ami.

Les Grecs : Kaire (sois heureux ; prenaient la main et pressaient le menton.

Au midi de la France, on dit : Adiou sias (soyez à Dieu).

Abraham se prosterne devant les étrangers (Gén. 19), Dieu soit avec vous (Ruth 2, 4, Juges, 6, 12).

Les Romains disaient : *Ave*, le matin ; *Salve*, le soir ; *vale*, au départ en se baisant sur les joues et sur les yeux,

L'usage de présenter la main à baiser s'est conservé en Italie, en Espagne et en Portugal.

Nouvelles et Faits Divers.

☞ En conséquence de la fête de l'Ascension et de l'Anniversaire de la Naissance de Sa Majesté, la Reine d'Angleterre, le *COURRIER* ne paraîtra qu'une fois la semaine prochaine.

—M. Amable Deslandes de St. Dominique, a découvert sur sa terre un vaste gisement de peinture d'une excellente qualité. Des ouvriers de cette ville qui en ont fait l'essai, sont de cette opinion.

—Nous regrettons d'avoir à annoncer à nos lecteurs un accident déplorable arrivé au village d'Acton-Vale. Lundi dernier vers 2½ de l'après-midi, le feu a consumé une grande maison attachée aux bâtisses de la compagnie des mines et dans laquelle résidaient sept familles. Tout a été complètement détruit ; c'est à peine si l'on a sauvé quelques pièces de ménage.

—On a trouvé à Dundas, H.-C., l'indication d'une source d'huile de Charbon.

—Il parait qu'à Montréal, plusieurs Canadiens Français s'enrôlent pour servir au Mexique, sous Juarez.

—Voici le nombre des bâtisses complètement perdues dans la paroisse de Sorel, lors de l'inondation : 54 maisons, 119 granges, 41 écuries, 71 laiteries, 49 étables, 47 souilles, 35 hangars, 47 fours, 1 boucherie, 4 bergeries, 6 remises.

Lundi soir, trois coupe-gorge Yankees, se sont passé la fantaisie de faire une espèce d'excursion sur notre territoire. Il commencèrent, pour aller plus vite, à s'emparer de trois chevaux a Maiahid, Comté de Middlesex, à un mille plus loin, ils frappèrent à la porte d'un M. Chute. Celui-ci avait à peine ouvert, qu'on lui mit le pistolet sur la gorge en prononçant la phrase *Sacramentelle* : la *bourse* ou la *vie*. Heureusement que pendant ce temps, un des fils de M. Chute était allé chercher du secours en se sauvant par la fenêtre, au premier bruit. En le voyant arriver avec deux hommes, l'un des bandits tira trois coups de pistolet qui ne portèrent pas. Chute tira, et fut plus heureux il logea le contenu de son pistolet dans la figure de Dyke son assassin, et l'étendit sur le careau. Les deux autres s'enfuirent aussitôt. Il n'y a pas qu'en Canada, parait il, où il s'organise des incursions. Heureusement qu'aucun Don-Quichotte, comme chez nos voisins, ne préside à nos affaires militaires, car autrement nos braves volontaires des frontières auraient déjà reçu par proclamation l'ordre de poursuivre les brigands Yankees jusque dans leur repaire.

Une des plus importantes maisons commerciales de Montréal, celle de Henry Chapman & Cie., vient de suspendre ses paiements.

— Nous regrettons d'apprendre qu'un grand nombre de cultivateurs, dans les paroisses d'en bas de Québec, ont fait des pertes considérables d'animaux, ce printemps, en raison de la rareté du fourrage et de l'absence totale de l'herbe, qui est encore à poindre malgré que nous soyons au 17 mai. On nous écrit de Ste. Anne Lapocatière que plusieurs cultivateurs ont perdu chacun jusqu'à sept vaches à lait, sans compter le menu bétail dont on ne se donne plus la peine de tenir compte. En supposant que chacune de ces vaches laitières ne vaudrait que $24, le perte de ces malheureux cultivateurs s'élèverait à l'énorme somme de $168 chacun. C'est là une perte presque irréparable pour eux. On calcule que les pertes générales d'animaux, causées cette année par le manque de fourrage, s'élèverait à la somme de pas moins de quatre mille à cinq mille piastres —*Canadien.*

FORTIFICATION.—Le département des Ingénieurs Royaux a commencé les fondations des travaux de défense de la Pointe-Levi.

Ils consistent en trois forts triangulaires protégés par une longue ligne de retranchements, et seront munis de canons Armstrong, pour lesquels une somme de $250,000 a été votée.

Les travaux de fortification de St. Lambert, en face de Montréal, vont probablement commencer dès la fin de juin, les plans sont complétés et approuvés par le département de la guerre.

—L'Ex Gouverneur Foote du Mississipi, le même qui vient d'être chassé des Etats du Nord après l'avoir aussi été du Congrès confédéré, est arrivé à Montréal le 16 courant.

La *Tribune de New-York* nous apprend que M. Foote a été notifié de quitter les Etats-Unis, ou si non, qu'il lui faudrait subir son procès pour trahison. On comprend qu'il n'a pas dû se faire tirer l'oreille longtemps pour faire un choix.

Nous nous rappelons que M. Foote est cet espèce d'exalté, comme il y en a tant chez vos voisins qui, durant la dernière session de Congrès confédéré, voulait *mordicus* que le Sud fisse la paix avec le Nord pour tomber sur le Canada, de concert avec ce dernier, afin de punir l'Angleterre de son apathie à reconnaître la Confédération.

—Le Général Williams a laissé Portland par un Steamer pour les provinces d'en bas, lundi soir. Il va rencontrer Sir John Mitchel, son successeur, à Halifax et sera de retour en Canada, sous quelques jours.

—Une lettre que nous venons de recevoir d'un petit village, près de Toronto, nous apprend que le prix des provisions est très élevé dans le Haut-Canada : le beurre se vend de 20 à 25 cts. la livre, le bœuf 15 cs. et le lard 12½ cts. La plus grande partie des moulins à farine, qui donnaient de l'ouvrage à des milliers de personnes, sont fermés.——*Minerve.*

INSECTE DESTRUCTEUR.—L'*Observer* de Prince Albert, Haut-Canada, dit que la larve qui a fait tant de ravages il y a trois ans dans les champs de blé, a fait son apparition dans le Canton de Reach. Cet insecte dévastateur fourmille dans les terrains élevés.

—On nous apprend que M. Octave Lambert, de Belœil, a reçu un certificat de 2e classe du commandant de l'école militaire de Montréal, après un brillant examen, ce qui dénote chez lui de grandes aptitudes pour l'art militaire.

—On nous écrit de l'Anse au Grisfonds, Gaspésie : « Le Jeudi-Saint, un incendie qui pouvait devenir des plus désastreux, a éclaté dans l'église de la Rivière au Renard. Vers 2½ h. P. M., après la prière et le chant du *Stabat Mater*, comme l'on éteignait les cierges allumes pour cette circonstance, il ne restait plus qu'une chandelle à éteindre ; et l'action de la chaleur l'ayant amolie, elle ne put supporter la pression de l'éteignoir, elle tomba encore allumée. Dans sa chute cette chandelle communiqua le feu à des bouquets qui les communiquèrent ensuite aux mousselines, qui servaient de décoration intérieure, et en un instant les flammes pénétraient jusqu'à la voute qui était en shirting, et brûlaient le papier qui couvrait les murs. L'alarme fut immédiatement donnée en sonnant le tocsin. Le son de la cloche à cette heure de la soirée, et surtout en ces jours de tric-trac, surprit fort les citoyens de cette localité qui, pour la plupart, n'étant pas rendus à leur maison, accoururent sur le champ à l'église, et par leur adresse et leur sang-froid, se rendirent maîtres du feu qui avait envahi et brûlé les trois-quarts de la voute et presque toutes les tentures du reposoir. On eut peu de difficulté à sauver les vases sacrés. Le Rev. M. Blais, curé, s'est blessé un doigt, ce qui l'a empêché d'officier les jours suivants et même le jour de Pâques. Les habitants de la Rivière au Renard doivent des remerciments à leurs pasteurs pour le zèle et le sang-froid qu'ils ont montrés dans cette circonstance.—*C. du Canada.*

NAUFRAGE.—Un bâtiment appartenant au Capt. Vigneault de St. Grégoire, commandé par la fils de ce dernier. brave jeune homme âgé de 22 ans, avec 8 hommes d'équipage, laissait Québec à la fin de novembre dernier, depuis, le capt. Vigneault n'avait eu aucune nouvelle de son fils. Il croyait que le bâtiment s'était perdu, mais il espérait au moins que son fils et l'équipage étaient sauvés et qu'ils avaient pu parvenir aux Iles de la Magdelaine. Jeudi une lettre lui apprenait l'affreuse réalité de la perte complète de son bâtiment et la mort de son fils sur les côtes de l'Ile d'Anticosti. Deux matelots sont les seuls échappés à la mort. Et pour comble de malheur le bâtiment n'était pas assuré.—*Gazette de Sorel.*

L'ASSASSIN BOOTH.—Il est assez curieux d'observer que Booth, l'assassin du président Lincoln, a été enterré avant sa victime. On prétend que celui qui a voulu tuer le secrétaire Seward, lui a sauvé la vie, sans le vouloir.

Ses médecins étaient à discuter la question de savoir s'il ne fallait pas le saigner immédiatement pour le sauver ; la blessure que lui a faite le poignard de l'assassin est venu trancher la question et a évidemment sauvé M. Seward des dangers de sa première maladie, c'est l'opinion des médecins.

EMIGRATION POLONAISE.—On annonce l'arrivée prochaine d'un grand nombre d'émigrants Polonais. Ils sont partis des ports européens sous les auspices de la Société de l'Emigration qui s'est formée dernièrement, pour assurer une nouvelle patrie à ces infortunés Polonais.

INONDATIONS EN LOUISIANE. On télégraphie de la Nouvelle-Orléans, par voie de Cairo, en date du 5 courant, dit le *Courrier des Etats-Unis* :

« Le Missisipi déborde de tous côtés. Une levée a été emportée par les eaux à six milles en aval d'Alger. On a toutefois peu de dommages à déplorer.

« Toute le pays situé à l'est du fleuve entre Tunica Landing et le bayou Sarah est complètement inondé sur une distance de 38 milles. Les ravages causés par l'inondation sont terribles et les pauvres habitants chassés de leurs demeures sont dans un état de destitution complete.

« Morgauza a été abandonné par la garnison et les habitants. La levée cède graduellement et sera bientôt emportée.

« On lit dans le *Glaneur Universel* :—Une crevasse de 4 à 5 pieds s'est faite sur la plantation McGee, quelques milles au-dessous d'Alger ; on travaille activement à circonscrire le dommage et à fermer la brèche. Les travaux se font sous la direction de MM. Bailey et d'Hémécouri, ingénieurs de la ville. »

—George Turner, acteur à Philadelphie a été envoyé en prison pour avoir appelé Booth un noble et galant homme.

RESSOURCES DU CANADA.—La richesse minérale du Canada est immense. Le cuivre du lac Supérieure a déjà été recherché à cause de sa qualité et de sa quantité, et la mine de cuivre d'Acton est une des plus riches du globe. Les dépôts de fer dans le voisinage du lac Supérieur semblent être inépuisables. Les sédiments considérables d'or trouvés près des rivières Gilbert et Chaudière, dans le Bas-Canada ajoute encore à la prospérité du pays.

L'étendue embrassée par les puits d'huile du Haut-Canada est de plus de dix mille milles.

La quantité de grain produit annuellement par le Canada est presque fabuleuse. L'année dernière le sol a produit au-dessus de 250,000,000 minots de blé ; 12,000,000 minots de pois ; 40,000 000 minots d'avoi-voine ; au-dessus de 1,500,000 tonneaux de foin ; 13,000,000 minots de blé sarrasin ; 28,000,000 minots de patates et 10 000,000 minots de navets. On a consommé 30,000,000 livres de bœuf, recueilli 5,500,000 livres de laine et fait 45,000,000 livres de beurre. Le nombre de vaches à lait, de chevaux, moutons et porcs, s'élève de beaucoup au-dessus de deux millions.

Le Bas-Canada seul possède plus de 2,000 moulins à scie, qui coupent dans une année près de 800,000,000 pieds de bois.

Notre littoral du golfe St. Laurent au lac Supérieur est d'au-delà de 2,000 milles et outre notre magnifique système de communications par eau, nous avons plus de 2,000 milles de chemin de fer traversant le pays dans toutes les directions.

La population du Canada propre au service militaire est d'environ un million ; le corps de milice incorporé est de 90,000 hommes ; les volontaires seuls sont au nombre de 30,000.

Il y a dans les deux Canada près de 300 journaux, employant près de 2,000 personnes ; 8,000 écoles, donnant l'instruction à 60,000 garçons et filles. Espérons que le Canada aura assez d'énergie et d'industrie pour mettre à profit les avantages immenses que possède son sol.—La *Minerve.*

Pierre E Hurteau, écr, de Longueuil, a déposé au fonds de secours pour les inondés la somme de $415·60, montant de la souscription de la paroisse de Longueuil :

Souscription du village de Longueuil....	$127.00
" du club de ce village.....	41.50
" de la paroisse.....	4.00
Quête faite dans le village	104.20
" la paroisse.....	138.20
	$415.60

—On pense maintenant que le Dr. Blackburn, accusé d'avoir voulu envoyer des Bermudes des balles de marchandises empestées afin de propager la fièvre jaune dans les villes du Nord, n'est autre que le Dr. Tumblety dont on se rappelle encore à Montréal les exentricités et le charlatanisme.

—Mgr. Horan évêque de Kingston, a eu une réception magnifique à son retour en sa ville épiscopale de son voyage de Rome. Un grand concours de peuple, musique en tête, attendait Sa Grandeur au débarcadère et l'a conduit triomphalement jusqu'à sa résidence.—*Courrier du Canada.*

—Nous apprenons avec plaisir que M. le Lt. Col. Chs De Salaberry a eu la permission de suivre un cours d'instruction de mousqueterie avec les Ingénieurs Royaux, stationnés à Chambly. Jusqu'à présent nous croyons que notre ami le Col.-Suzor est le seul canadien-Français qui ait eu cet honneur.—*Courrier du Canada.*

New-York, 17.

Les témoignages dans l'affaire de l'assassinat donnés vendredi dernier et qui sont maintenant publiés, démontrent que la conspiration date de l'été de 1863, et que Booth en faisait alors partie. La conspiration avait pour but de s'emparer du Président Lincoln, de le tuer, d'incendier les villes du Nord et de jeter ainsi le mécontentement au milieu du peuple du Nord à cause des conséquences de la guerre, et d'amener une révolution en faveur de la confédération. Booth était le principal agent ; il visitait les différents ports du pays et se consultait en Canada avec George Sanders, (qui depuis a déclaré n'avoir jamais connu Booth) Clay, Halcomb, Thompson et autres. Booth recevait de l'argent de Richmond et devait acheter des complices. Un auteur nommé Chester, a refusé de prendre part au complot malgré les grandes promesses de Booth qui lui offrait $2,500. Il devait seulement veiller à ce que la porte du Théâtre Grover, ou Booth voulait d'abord commettre le crime demeurât ouverte pour s'échapper Booth lui fit d'abord des carresses et ensuite le menaça de mort s'il divulguait le secret.

AVIS AUX MEDECINS.

UN MEDECIN qui désirerait se procurer une bonne PHARMACIE et tout ce qu'il faut pour la pratique de la médecine et de la Chirurgie, pourra trouver tout ce qu'il désire, à des conditions libérales, en s'adressant à ce bureau.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1865.

Mariage.

A l'Eglise Paroissiale de Montréal, le 15 courant, par le Rév. P. A. Larcher, S. J., J. D. Ed. Lionais, Ecr., à Dlle. J. A. Célina Terroux, seconde fille de Chas. A. Terroux, ecr.

A l'Eglise Paroissiale de Montréal, le 16 courant, par M. l'Abbé A. Desnoyers, curé de St. Barnabé, cousin du marié, Mathias Charles Desnoyers, écr., avocat, à Dlle. Marie-Elmire LeBlanc, seconde fille de C. A. LeBlanc, écr. avocat.

Décès.

A Notre-Dame de St. Hyacinthe, le 18 courant, après une douloureuse maladie de 8 jours, Thomas Marchessault, Ecr., à l'âge de 75 ans et 6 mois, son service et enterrement auront lieu, samedi matin à 9 heures. Les parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A St. Hyacinthe, le 17 du courant, à la résidence de sa sœur Mde, veuve S. A. Larose, Uldéric Provost, âgé de 28 ans, fils de Ant. Provost, bourgeois de Longueuil, ses funérailles auront lieu samedi vers sept heures et demi, les parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitations.

A Laprésentation, le 14 courant, après une courte maladie, dame Marguerite Rochelet, épouse de feu Paul Desmarais, à l'âge de 93 ans. Elle laisse pour la regretter un grand nombre de parents et d'amis.

A Québec, le 6 courant, Dame Angèle Plessis dit Bélair, épouse de F. S. McMahon, Ecr., M. D., de Ste. Rose, après une longue et douloureuse maladie.

A St. Laurent, le 8 du courant, Dame Marie Josephte Groux, épouse de feu Frs. Goyer, à l'âge de 87 ans, 5 mois et 8 jours.

Elle laisse pour déplorer sa perte et imiter ses vertus, une famille dont elle a vu la quatrième génération avant de mourir. Mère de 14 enfants, elle a vu sa famille progresser comme suit : La seconde génération a fourni 100 petits enfants ; la troisième 127 et la quatrième 10, formant un total de 237 qui, ajouté aux 14 enfants issus de son mariage, représentent une famille composée de 251 membres. Cette vertueuse dame est morte comme elle avait vécu, en mère vertueuse et chrétienne, et ceux qui l'ont connue n'oublieront jamais sa bonté d'âme et l'aménité de ses manières. Au nombre de ses petits enfants, se trouve la révérende sœur de la Visitation, de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal.

Avis Spéciaux.

Quelle est Votre Maladie?—On peut signaler une centaine de variétés de maladies de l'estomac. Pour chacune d'elles et pour toutes le sens commun suggere que la médecine qui rend à cet organe toute sa vigueur est le vraie remède. Si le sens commun demande ce que c'est que ce remède, l'expérience répond : les *Pilules de Bristol recouvertes en sucre.* Les remèdes cathartiques sont nombreux, mais les neuf dixièmes ne procurent qu'un soulagement temporaire et un grand nombre sont dangereux. Il vaux mieux laisser la dispepsie suivre sa voie que d'essayer de la guérir avec le mercure. Le remède ainsi appelé détruira le patient plus rapidement que la maladie. Il n'en est pas ainsi des Pilules de Bristol qui doivent leur efficacité aux extraits végétaux. Si le foie est malade, elles le rendent à son état normal, si l'estomac est incapable de digérer parfaitement elles lui rendent sa vivacité. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. En vente chez tous les principaux droguistes. 413

Témoignage de Toronto en faveur de la Salspareille de Bristol.

TORONTO, C: W., July 8, 1864.

MM. R. H. Wood & Père, Droguistes :

MONSIEUR.—Je considère de mon devoir de vous informer des heureux résultats que j'ai obtenus par l'usage de la **Salspareille de Bristol.** Depuis quelques mois, j'étais affecté d'une maladie de la peau qui me causait une grande souffrance ; ma figure était couverte d'éruptions affreuses. Après m'être servi d'un certin nombre de bouteilles d'autres médecines, sans aucun effet visible, on me persuada d'essayer la **Salspareille de Bristol.** Après en avoir pris une bouteille les bons effets commencèrent à se faire sentir. Je persévérais, et apres en avoir pris 5 bouteilles j'etais parfaitement guéri. Vous pouvez informer les propriétaires de cette médecine précieuse des heureux résultats que j'en ai retirés.

JAMES TREGEAR,
No 22 Masonic Hotel,
West Market Square.
457

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de

GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.

Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.

Mai 1865.

EPICERIES, GROCERIES, VINS, LIQUEURS.
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans sa demeure Rue Cascades, pres du Moulin et des Manufactures.

Comprenant :—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles a Cheveux, Pastilles a Ver et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.

M. L. espère par saponctualité mérier une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes,

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personne qui voudront bien l'encourager. Mai 1865.

Département des Terres de la Couronne.

QUÉBEC, 10 Mai 1865.

AVIS est par le présent donné, qu'environ 16,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de EMBERTON, dans le comté de Compton, B.-C., seront offerts en vente à ceux qui y sont actuellement établis, et à ceux qui ont intention de le faire, le, et après le vingt-unième jour de juin prochain.

Pour les détails, s'adresser à l'agent local, WM. FARWELL, à Robinson, Bas-Canada.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

11 Mai 1865.—6f.

SOCIETE D'AGRICULTURE DU

COMTE DE ROUVILLE.

Prix offerts aux souscripteurs.

1e *classe, Pour la terre la mieux tenue ;* 4 *prix,* 8, 6, 4, 3, *piastres.*

2e *classe. Pour deux arpents de Bled ;* 7 *prix,* 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastres.*

3e *classe, Pour un arpent de Bled-d'Inde ;* 7 *prix* 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastre.*

4e *classe, Pour 2 arpents de Prairie Nouvelle ;* 7 *prix,* 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastre.*

5e *classe, Pour ½ Arpent de Fèves ;* 5 *prix,* 6, 5, 4, 2, 1 *piastre.*

6e *classe, pour ½ arpent de terre semé en Oignon;* 3 *prix,* 6, 5, 4 *piastres.*

7e *classe, Pour ½ arp. de Betteraves, Carottes, Navets ou Panets, semés indistinctement ;* 7 *p.,* 8, 7½, 7, 6, 4, 3, 2 *piastres.*

8e *classe, Pour trois arpents de pois :* 6 *p.,* 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*

9e *classe, Pour* 3 *arp. d'Avoine :* 6 *p.,* 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*

10e *classe, Pour* 1 *arp. de Lin ;* 7 *p.,* 6, 5½, 5, 4½, 4, 3, 2 *piastres.*

11e *classe, Pour ½ arp. de Lin :* 4 *p.,* 5, 4, 3, 2 *piastres.*

12e *classe, Pour* 2 *arp. Orge :* 6 *p.,* 6, 5, 4, 3 2, 1 *piastre.*

13e *classe, Pour* 10 *arps de Pacage,* 7 *p.* 5, 4½, 4, 3½, 3, 2½, 2 *piastres.*

14e *classe, Pour* 30 *Carottes ou Betteraves avec* 50 *Oignons plantés pour la graine,* 7 *p.,* 4. 3½, 3, 2½, 2, 1½, 1 *piastre,*

15e *classe, Pour ½ arp. de Terre planté en Tabac ;* 7 *p.,* 4, 3½, 3, 2½, 2, 1½, 1 *piastre.*

16e *classe, Pour* 1 *arpent de Pomme de Terre ;* 7 *p.,* 6, 5½ 5, 4½, 4, 3½, 3 *piastres.*

17e *classe, Pour le meilleur Etalon :* 4 *p.* 8, 7, 6, 5 *piastres.*

18e *classe, Pour la meilleure Jument Pouliniére avec son Poulain ;* 7*p.,* 6, 5½ 5, 4½, 4. 3½, 3 *p.*

19e *classe, Pour un Poulain de* 2 *ans,* 4 *p.,* 3, 2, 1½, 1 *piastre.*

20e *classe, Pour un Poulain d'un an ;* 4 *p.,* 3, 2, 1½, 1 *piastre.*

21e *classe, Pour* 1 *Taureau âgé de* 2 *ans ; p.,* 6, 4, 3, 2 *piastres.*

22e *classe, Pour un Taureau d'un an ;* 4 *p.* 6, 4, 3, 2 *piastres.*

23e *classe, Pour la meilleure Vache à lait :* 7 *p.* 6, 5½, 4½, 4. 3½, 3, 2 *piastres.*

24e *classe, Pour* 1 *Genise d'un an ;* 4 *p.,* 4½, 3½, 2½, 2 *piastres.*

25 *classe, Pour une Génise de* 2 *ans* 4 *p.,* 4½, 3½ 2½, 2 *piastres.*

26e *classe, Pour un veau du printemps ;* 4 *p.,* 4½, 3½, 2½, 2 *piastres.*

27e *classe, Pour un Cochon entier de l'année qui devra être hiverné ;* 4 *p.,* 4, 3, 2. 1 *piastre. Mais ces prix ne seront payés qu'en Mars, et un certificat sera donné au Secrétaire que le dit Cochon est vivant et entier.*

28e *classe, Pour une Truie de l'année ;* 4 *p.,* 4, 3, 2, 1 *piastre. Ces prix ne seront payés qu'en Mars, et un certificat sera donné au Secrétaire que la dite Truie est vivante.*

29e *classe, Pour un Bélier d'un an ;* 5 *p.,* 5, 4, 3, 2½, 2 *piastre.*

30e *classe, Pour un Bélier du printemps,* 5 *p.,* 5, 4, 3, 2½, 2 *piastres,*

31e *classe, Pour un vieux Bélier,* 5 *p.,* 5, 4, 3, 2½, 2 *piastres.*

32e *classe, Pour* 2 *vielles Brebies ;* 5 *p.,* 3½, 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*

33e *classe, Pour* 2 *jeunes Brebies du printemps ;* 5 *p.,* 3½, 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*

34e *classe, Pour* 2 *jeunes Brebies d'un an ;* 5 *p.,* 3½, 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*

35e *classe, Pour* 20 *lbs. de Beurre ;* 5 *p.* 1⅔, 1½, 2½, 1, 50 *cents.*

36e *classe, Pour* 25 *lbs de sucre en pain ;* 6 *p.,* 2, 1½, 1½, 1, 1½ 50 *cts.*

37e *classe, Pour* 10 *verges de grosse étoffe canadiennes pressée, foulée et rasée ;* 6 *p.,* 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

38e *classe, Pour* 10 *verges de Flanelle pure laine blanche ou de couleur ;* 6 *p.,* 2, 1½, 1½, 1½ 1, 50 *cts.*

39e *classe, Pour* 10 *verges de petite Etoffe brute point foulée ;* 6 *p.,* 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts*

40e *classe, Pour* 10 *verges de Toile canadienne ;* 7 *p.,* 2½, 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

41e *classe, Pour* 10 *verges de Toile Canadienne de couleur ;* 7 *p.,* 2½, 2, 1½, 1½, 1½. 1, 50 *cts.*

42e *classe, Pour* 10 *lbs fromage ;* 5 *p.,* 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*

43eclasse, Le Major Campbell Président de cette Société, offre un prix de 10 piastres pour les deux meilleures arpents de terres semés en Carottes, Betteraves ou Navets.

44e classe, Le Major Campbell offre un prix de 5 piastres pour le meilleur instrument aratoire.

REGLEMENTS.

1o. Aucun compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe. Aucun prix ne sera donné à moins que l'animal ou effet ne le mérite. Les animaux ou effets qui ont déjà remporté un prix aux exhibitions précédentes n'auront plus de prix dans la même classe, ainsi que pour la terre la mieux tenue.

2o. Le compétiteur n'aura droit à un prix à moins que l'animal exhibé n'ait été au moins un mois avant l'exhibition en sa possession excepté les étalons qui devront être dans le comté depuis le 1er Mai dernier et qui ont servi les juments.

3o. Les étoffes, toiles, flanelles, beurre, fromage, sucre, et autres effets exhibés auront été faits ou manufacturés par les compétiteurs dans leurs maisons avec leurs produits dans le comté, et il est de plus entendu que les étoffes et toiles seront filées et teintes par les compétiteurs eux-mêmes dans leurs propres maisons.

4o. Des prix extras seront accordés pour des effets de manufactures, Broderies, Peintures et des instruments d'agriculture.

5o. Il faut que les pièces d'étoffe, flanelle et toile soient apportées toutes entières.

6o. Il ne sera pas permis de diviser les pièces d'étoffes, flanelles et toiles en plusieurs coupons et de les exhiber par diverses personnes. Si une telle fraude est découverte, les individus qui s'en rendront coupables perdront les prix qu'ils auront mériter.

7o. Les exposants qui se tiendront près des juges pendant leurs examens et qui leur indiqueront leurs effets ou animaux perdront leurs prix.

8o. Pour être membre de cette société il faut avoir souscrit et payé au moins 1 piastre, le ou avant le 1er Juin prochain au Président ou au Directeur où réside le souscripteur.

9o. Les entrées pour les 16 premiéres classes et pour les 43 et 44e classes qui sont de 50 centins par chaque entrée seront payées le ou avant le 16 juillet prochain au Secrétaire ou au Directeur de leur paroisse.

10o. La visite des 16 premières classes 2e des 3e et 44e classes commencera le 17 juillet prochain au matin par la paroisse de St. Hilaire St. Mathias, Ste. Marie, Ste. Angèle, St Jean-Baptiste, St, Césaire, Ange-Gardien et St. Paul.

11o. L'exposition des 26 dernières classes animaux et effets aura lieu à Rougemont le 7d septembre prochain à 10 heures de l'avant midi sur la propriété de Michel Frégeau Ecr.

12o. Aussitôt l'exposition terminée, il y aura une vente par encan ou de gré à gré de béliers, brebis cochons veaux et autres animaux des plus belles races.

13o. Les compétiteurs remarqueront qu'ils ne pourront pas avoir de prix pour les légumes semés plus de deux années consécutives sur le même terrain.

F. X. BEIQUE, *Vice-Président*
J. B. ST. ONGE, *Secrétaire-Tresorier.*
St. Césaire, 26 Mars 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.

Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
427, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,— Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, [Side-Boards], &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

HIVER DE 1865!!

L. T. PLAMONDON,

NOUVEAU MAGASIN DE
EPICERIES, GROCERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,
Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Fleur, Lard, Vins, Liqueurs, etc., etc.*, dans la Maison de M. J. B. Monette, Hotellier.

Ayant en l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il se flatte de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix Très Modérés.*

☞ *Son Assortiment est des plus complet et ne laisse rien à désirer pour la qualité et la variété.*☜

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciment: au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre éxécutées avec soin diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186 .

DEPARTEMENT
DES

Terres de la Couronne.

QUEBEC, 12 avril 1865.

AVIS est par le présent donné que Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil a bien voulu ordonner :—

1o. Qu'en vendant les terres dans les Divisions des mines d'or le Département doit distinguer, autant que cela est praticable, entre les acheteurs qui veulent s'établir immédiatement, *bond fide*, et ceux qui veulent se livrer à l'exploitation des mines ou autres spéculations ; vendant aux premiers pour le prix et conditions actuels (sujets à une augmentation conformément à l'ordre du 8 août, 1864 mis actuellement en force pour l'or) et aux derniers pour une piastre l'acre au comptant.

2o. Que la clause qui exige le paiement d'une piastre par tonneau sur tous les minérais extraits de ceux vendus comme terres minérales ne devra plus être insérée dans les octroits d'icelles.

3o Et que dans les lettres patentes pour des terres sur les rives des lacs Supérieur et Huron, la clause réservant toutes les mines d'or et d'argent sera mise à la discrétion du Commissaire des Terres de la Couronne.

A. CAMPBELL,
Com. des Terres de la Couronne.

20 avril 1865.—6f.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.*☜

Agence à Montréal :
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes especes de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes ans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

LIBRAIRIE
DE
ST. HYACINTHE.

LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie ; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.

M. A. KEROACK,
Libraire.

N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, en mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande. M. A. K

St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il lonnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

HOTEL DE 1ère. BLASSE,

TENU PAR

NORBERT BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pour quoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur drotection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite* ou *Pot*. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

EPICERIES DE CHOIX!

P. A. MERCIER,

Marchand-Epicier,
120, Rue St. LAURENT, 120,
MONTREAL.

M. MERCIER a un fonds varié et considérable d'EPICERIES de toutes sortes :

Commandes de la campagne exécutées avec ponctualité, et sous bref délai.

Avantages réels donnés aux Marchands des campagnes.

Montréal, Janvier, 1864.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

A CEUX QUI VEULENT ACHETER!

IMMENSE ASSORTIMENT A BON MARCHE!

V. Coté,

MARCHAND DE CUIR, HARNAIS, CHAUSSURES
EN GROS ET EN DETAIL.
MARCHANDISES SECHES,

PLACE DU MARCHE, PLACE DU MARCHE,

ST. HYACINTHE. ST. HYACINTHE.

M. Coté, tout en offrant ses remerciments à ses nombreuses pratiques, prend la liberté d'attirer leur attention sur son Assortimen de Chaussures, Bottes, Bottines, Souliers, Savattes, de toute grandeur, de tout prix et de toute qualité ; Cuirs, à Semelles, à Harnais, Veau français, patent, etc., etc.; Harnais de luxe et de travail, en main et faits à demande ; le tout à bon marché : Marchandises Sèches, Draps, Casimires, Mousselines, Soies, Cotons, Rubans, et une grande variété d'articles, trop longs à énumérer.

☞ **N'oubliez pas de visiter le Magasin de M. Coté avant d'aller ailleurs.**

1er Décembre, 1864.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF: 1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,* LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA: 64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.* MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

GOMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN, 1825.]

Capital, - - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CA ADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront aprés cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MACHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBEBIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B. — Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, **125.**

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c. Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal, Mai, 1865.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞CUILLER ASSORTIS.☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER, *commun et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON,
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
FMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES do do
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES.
&c, &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An.
PAYABLES D'AVANCE.

On TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau de ce journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Mercredi, 24 Mai 1865. No. 24

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. S. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞Visible à toute heure.☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo. Janvier 1865.

MAISON DE PENSION DE 1RE CLASSE,
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR,
ancienne place de Mlle. Pageau, Maison de feu O. Désilets.
ST. HYACINTHE.

MM. A. Monette & Cie offrent aux voyageurs une pension de 1re classe, sur un bon pied ; table bien fournie, chambres confortables, soins attentifs, et tout le confort désirable.
St. Hyacinthe, 26 Décemb

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

PROVINCE DU CANADA,
District de St. Hyacinthe.

Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE,

Lundi, le Douzième jour de Juin prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

LS. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 14 mai, 1865.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe *TERRE* de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large ; une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865. — 3m.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les ⅓ sont en culture, tenant d'un côté à la terre du Collège, avec la maison, grange et autres bâtisses.
Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St. Dominique ou à ce Bureau.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sur érigées.
Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.
Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,

Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.
Rue Ste. Marie, voisin de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai *HENRY BARBEAU.*
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

SEL ! SEL !! SEL !!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

Chambre des Notaires de St. Hyacinthe.
AVIS PUBLIC.

La prochaine assemblée régulière de la chambre des Notaires de St. Hyacinthe aura lieu le QUINZIÈME jour de JUIN prochain au lieu ordinaire des Séances, à UNE heure de l'APRÈS-MIDI.
H. R. BLANCHARD.
Sécrétaire.
St. Hyacinthe, 15 Mai, 1865.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin de 20 ou 24 pieds de front sur 36 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de S. Hyacinthe, vis-à-vis le marché.
S'adresser à ce bureau.
8 Mars 1865.

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.
Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :
Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges,
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.
W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.
St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats, c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.
Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.
Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation !! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laines Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton, double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.
En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.
En fait de hardes toutes faites, M. H. J. Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.
En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui vondra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

MARCHANDISES SECHES !
CADORET & DUFORT.
PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.
ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectuement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de
MARCHANDISES SECHES,
de toutes sortes.
Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.
F. CADORET. E. O. DUFORT.
LES MESSIEURS DU CLERGE
trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.
C. & D.
St. Hyacinthe Mai 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.
Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.
☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*
LOUIS C. BELANGER.
11 *Avril* 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

LAURENT, LAFORCE ET COMPAGNIE.
No. 131,
RUE NOTRE-DAME,
ANCIENNE MAISON HERBERT.

MM. L. L. & Cie continuent leurs affaires dans l'ancienne Maison Herbert, No. 131, Rue NOTRE-DAME, où ils auront toujours en mains un assortiment considérable de PIANOS et autres INSTRUMENTS de MUSIQUE, parmi lesquels figurent les meilleurs Instruments de Hazelton,—Schnetse et Ludoff,—Crovesteen, de New-York—Marshall et Traver, d'Albany.
Ayant fait de nombreuses améliorations à leur Etablissement, et voulant le rendre le plus complet possible, ils ont ajouté un DEPARTEMENT de MUSIQUE à leur DEPARTEMENT de PIANOS, et ils en ont confié la direction à un de leurs Associés, M. J. A. MANSEAU, (de l'ancienne Maison Boucher & Manseau,) dont les talents et l'activité sont déjà avatageusement connus du public.
L'Assortiment de ce Département ne le cédera en rien aux autres Etablissements de ce genre en cette ville.
Musique Européenne et Américaine toujours en mains. Ils attendent d'un jour à l'autre de Paris un Choix de Musique Française.
LAURENT, LAFORCE & CIE
Montréal, 30 Mai, 1864.

Approvisionnement
DES
PHARES.

DES SOUMISSIONS CACHETEES seront reçues à ce BUREAU jusqu'à SAMEDI, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à MIDI, pour un approvisionnement de
950 Gallons
D'HUILE DE BLANC DE BALEINE,
De la meilleure qualité, pressée à froid,
Pour les Phares Provinciaux,
AU-DESSUS DE LACHINE ;
Un tiers de cette huile devra être de matière première, et se maintenir limpide à 30° Farenheit, et les deux autres tiers à 34°, le tout sujet à l'inspection et à l'épreuve avant l'acceptation, et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.
Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun, et en très bonne ordre ; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour le ou vers le premier Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

DES SOUMISSIONS seront aussi reçues en même temps pour
6,500 GALLONS
D'HUILE DE CHARBON,
NON EXPLOSIVE,
DE LA MEILLEURE QUALITÉ,
Qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de vingt à cinquante gallons chacun, et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal. Ces barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

—*AUSSI*,—
UN BATEAU A VAPEUR
Demandé.

Des soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU A VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le Fleuve St Laurent et sur les lacs intérieurs, savoir ; sur les lacs Saint-Louis et Saint François le Fleuve Saint Laurent, entre Brockville et Kingston, les lacs Ontario, Erié, Sainte-Claire et Huron, et la Baie Georgienne.
Le Bateau devra être prêt à recevoir les approvisionnements [consistant environ en 160 barils d'huile et 40 tonnes d'autres articles] à Montréal LUNDI, le troisième jour de JUILLET prochain, et à livrer ses articles aux phares dans le plus court délai possible.—L'aide de l'équipage du bateau sera requise par la livraison des provisions.
Les personnes qui seront chargées par ce Département de la livraison de ces approvisionnements seront reçues à bord.
Le bateau pourra transporter d'autre fret pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements, et il sera requis de retirer d'aucun des Phares, en montant, tout huile de blanc de baleine et tels approvisionnements qui seront indiqués pour les livrer à tels autres lieux qui seront désignés ; et aussi de rapporter d'aucun des Phares et de livrer à Montréal tout ce qui appartiendra au gouvernement, ainsi que l'indiquera la personne en charge.
On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.
Des soumissions séparées, adressées au Soussigné seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement : "Soumission pour l'huile de blanc de Baleine.—Soumission pour l'huile de charbon.—Soumissions pour la livraison des approvisionnements des Phares."
Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Québec, 2 mai, 1865. 4f.

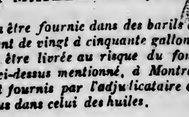

Département des Terres de la Couronne.
QUÉBEC, 10 Mai 1865.

AVIS est par le présent donné, qu'environ 16,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de EMBERTON, dans le comté de Compton, B.-C., seront offerts en vente à ceux qui y sont actuellement établis, et à ceux qui ont intention de le faire, le, et après le vingt-unième jour de juin prochain.
Pour les détails, s'adresser à l'agent local, WM. FARWELL, à Robinson, Bas-Canada.
ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.
11 Mai 1865.—6f.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

XIV.—*La poursuite*

Daniel et les Dames de Méréville, en sortant de la maison de franc, se trouvèrent dans une rue de village étroite et raboteuse. Mais l'obscurité ne leur permettait pas de faire des remarques, aucune lumière ne brillait aux fenêtres des maisons environnantes, et ils n'auraient pu se diriger au milieu des ténèbres sans les indications de leur guide qui les précédait de quelques pas. Cependant, ils marchaient assez vite, en se soutenant les uns les autres, et tous, même la pauvre folle, paraissait comprendre la nécessité de mettre le plus d'espace possible entre eux et les gens qu'ils venaient de quitter.
Ils atteignirent ainsi les limites du village. Comme ils s'engageaient sur un chemin pavé qui devait les conduire à leur destination ils entendirent des chevaux s'avancer au grand trot de leur côté. Daniel demanda bas au Curé-des-Pègres :
— Les cavaliers qui viennent sur nous ne sauraient-ils pas les gendarmes dont nous avons trompé la surveillance ?
—Hen ! il n'y aura là rien d'impossible, répliqua le guide alarmé.
Il prêta l'oreille à son tour.
—Ce sont eux, en effet, murmura-t-il ; sauvons-nous !
Il voulu se jeter dans les plantations qui bordaient le chemin et où il eût été facile de disparaître ; mais Daniel se tenait sur ses gardes et le saisit fortement au collet.
—Vous ne vous débarrasserez pas ainsi de nous, lui dit-il ; si vous ne vous conduisez pas directement à Francheville, je suivrai le conseil qu'on m'a donné.
Et, pour joindre l'action à la menace, il appuya le canon de son pistolet contre la tête du soi-disant curé. Celui-ci se mit à trembler de tout ses membres ; il conserva pourtant assez de présence d'esprit pour dire à demi voix :
—Ne me faite pas de mal ; je ne songe pas à vous. Mais, chut ! cachez-vous, les voici.
Il se tadit derrière un buison, et les autres l'imitaires en silence. Les cavaliers passèrent à quelques pas, sans soupçonner la proximité de ceux qu'ils cherchaient, et bientôt on cessa de les entendre. Tant que les gendarmes furent à portée, Daniel tint son pistolet sur le front du guide, qui n'osait bouger.
—C'est bien, dit-il enfin en lui rendant un peu de liberté, mais en surveillant toujours ses mouvements ; n'oubliez pas que la moindre tentative de trahison tournerait aussitôt contre vous.
On se remit en marche. Daniel, tout occupé de prévenir la fuite ou quelque autre mauvais tour de ce coquin, ne pouvait donner de soins à ses deux compagnes qui le suivaient avec peine. Au bout d'un moment, le prétendu curé dit au vigilant jeune homme d'un ton soumis :
—Pourquoi vous défiez-vous de moi, citoyen ? Croyez-vous donc au sottes colomnies de cette femme fantasque et emportée ? L'habit dont vous m'avez vu revêtu ce soir...;
—Oseriez-vous, après ce qui s'est passé, persister dans cette imposture ? dit Daniel avec indignation. Tenez, je ne vous demande pas qui vous êtes, je veux l'ignorer. Conduisez-moi fidèlement chez le citoyen Leroux, à Francheville, et l'unique pièce d'or que je possède sera pour vous ; mais si vous cherchiez à nous amener dans un piège, je vous le répète, vous seriez sur-le-champ puni de votre odieuse trahison.
On marchait maintenant à travers les champs, et en raison des obstacles que l'on rencontrait, les dames ressentaient une grande fatigue. Cependant il eût été imprudent de suivre le chemin frayé, au risque de mauvaises rencontres, et Daniel engageait les pauvres femmes à prendre courage, chaque difficulté de la route était un motif de sécurité de plus.
Une demi-heure s'écoula ainsi ; malgré les buisons et les frontières, on ne devait pas être loin de Francheville, quand au milieu du silence, retentit un coup de sifflet dont les modulations particulières attirèrent l'attention du guide. Le Curé-des-Pègres s'arrêta court.
—On m'appelle, dit-il bas à Daniel ; sans doute on désire me transmettre un avis importante pour notre sûreté.
Il se mit en devoir de répondre ; mais Daniel, cette fois encore enventa une trahison.
—On n'a pas d'avis à vous donner, dit-il avec fermeté, et quel danger pouvons-nous craindre dans cette campagne où l'obscurité nous protége ?...Je vous défends de répondre.
—Mais, monsieur, je vous assure....
—Silence ! ils viennent de ce coté... Malheur à vous si vous faites le moindre mouvement !
La petite troupe se jeta encore dans une maison voisine et demeura immobile, retenant son souffle. On ne pouvait voir ceux qui approchaient, mais on les attendait rôder à quelque distance.
Bientôt l'un d'eux siffla de nouveau, et cette fois si près des pauvres fugitifs qu'ils en furent assourdis. Mais vainement Sans-Orteaux et le Gros-Normand, car c'était eux, attendirent-ils une réponse à ce signal : Daniel tenait en respect le Curé-des-Pègres et le surveillait étroitement.
—Allons ! dit le siffleur à son compagnon ils sont trop loin pour nous attendre.
—Il est plus probable qu'ils ne se soucient pas de répondre....Nous ne pouvons pourtant pas rentrer sans avoir décharger ces carabines sur quelqu'un ou sur quelque chose !
Bon ! si nous rencontrons les *pantes*, ne vas pas te tromper et tirer sur notre pauvre Curé....J'ai besoin de lui pour me marier avec la Laborde, dont je suis amoureux depuis longtemps.
—Je ne m'engage à rien reprit le Gros-Normand avec un blasphème ; je garde une dent à ce maudit Curé pour m'avoir fait donner la bastonade lors de notre dernière expédition, et, ma foi, la nuit on n'y voit pas clair, tu sait !
Et tous les deux s'éloignèrent en riant.
Les fugitifs restèrent encore un moment dans leur cachette. Enfin Daniel, n'entendant plus rien, donna silencieusement le signal du départ.
Sans-Orteaux et le Gros-Normand avaient parlé en argot, et Ladrange n'avait pas compris ce qu'ils disaient ; Mais le Curé-des-Pègres n'en avait pas perdu un seul mot.
—Le coquin ! le scélérat ! murmura-t-il en serrant les poings ; il me le paiera, le brigand ! C'es qu'il le ferait comme il le dit et il n'en serait que cela...Eh bien ! morbleu ? je serai plus fin qu'eux, et ils ne nous attraperons pas.
Il se mit en route avec un entrain, une franchise qui devaient rassurer sur ses intentions ; aussi Daniel crut-il devoir se relâcher de sa surveillance ; et, en effet, pendant le reste du trajet, il n'eut plus lieu de mettre en doute la bonne foi de son guide.
Son aide était bien nécessaire à ses deux compagnons. Brisées déjà par la course précédente, elles se traînaient péniblement. Leurs chaussures étaient imbibées d'eau, leurs vêtements déchirés par les ronces et épines. Maria, qui à défaut de vigueur physique, avait la conscience du danger, supportait tout sans se plaindre ; mais la pauvres marquise ne cessa de gémir. Cependant elle ne résitait plus à l'impulsion qu'on lui donnait, et c'était un grand bonheur, car une nouvelle révolte de sa part eût pu fort aggraver les périls de la situation. Daniel les soutint l'une et l'autre, les encouragea, et ce fut à lui qu'elles durent de supporter sans fléchir ces cruelles fatigues.
Enfin, au premier moment où les premières lueurs de l'aurores commençaient à blanchir le ciel, le Curé-des-Pègres indiqua de la main, dans la brume matinale, le village que l'on cherchait.
A la vue de Francheville, Maria parut se ranimer ; se croyant sauvée, elle souriait elle embrassait sa mère, qui la regardait d'un air hébété et continuait de gémir tout bas. Quant à daniel, cette vue éveillait en lui des réflexions et des craintes nouvelles.
Jusqu'alors il n'avait pas songé que l'appui sur lequel il comptait pouvait lui manquer au moment décisif ; mais à présent il se demanda et avec inquiétude quel accueil il allait recevoir à Francheville. Sans doute Leroux lui était dévoué ; mais cet homme ne s'effrayerait-il pas de la responsabilité qui pèserait sur lui s'il cachait dans sa maison des proscrits échappés à la force publique ? Il y allait de la tête ; ors le marchand de blé, fut-il prêt à risquer sa vie pour acquitter une dette de reconnaissance, ne reculerait-il pas devant le danger de compromettre sa famille ? D'ailleurs, il pouvait être absent, et comment dans ce cas, se réclamer de lui ?
Pendant que daniel s'abandonnait à ses considérations peu rassurantes, le Curé-des-Pègres s'arrêta tout à coup à deux ou trois cents pas du village.
—Voici Francheville, dit-il ; je ne saurais aller plus avant, et il faut que je retourne en toute hâte d'où je viens. Le Blatier Leroux demeure dans cette grande maison que vous voyez à l'entrée du village ; c'est un homme riche et qui a le bras long, puisqu'il fournit du blé aux armées de la république. Aussi certaines gens ne se soucient-ils pas de se frotter à lui....
Le Curé-des-Pègres se tordit la bouche d'un air narquois :
—Bas ! Bas ! rien du tout...Ma tâche est finie et je vous laisse.
Ladrange lui mit dans la main la pièce d'or promise.
—Je vous remercie, dit-il du bon office que vous venez de nous rendre : je voudrais pouvoir vous en récompenser plus généreusement, bien que peut-être il n'ait pas d'abord été volontaire de votre part. Encore une fois j'ignore qui vous êtes et je ne veux pas le savoir, mais je souhaite que je souhaite que votre bonne action de cette nuit vous inspire le désir d'en accomplir souvent de pareilles !
Et moi, monsieur, dit Maria en s'avançant timidement, je vous prie de transmettre mes remerciment à cette femme inconnue dont j'apprécie maintenant les bonnes intentions ; veuillez lui remettre ceci en souvenir de moi (et elle lui présentait une bague de quelque valeur qu'elle venait de retirer de son doigt). Si jamais les circonstances ayant changé, quelqu'un de ceux qui ont contribuer à notre délivrance avait besoin de notre appui, il ne l'invoquerait pas en vain.

(*La suite au prochain numéro.*)

Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mercredi, 24 Mai, 1865.

Payez vos Taxes immédiatement, si vous voulez exempter le cout de la signification de vos comptes.

EMIGRATION.

Le dernier article que nous avons écrit sur la question de l'Emigration Canadienne aux Etats-Unis a mérité l'attention de la Presse à cause des graves intérêts qu'il avait en vue. Les faits que nous avons révélés et que nous tenions de source certaine n'ont pas manqué de faire sensation parmi ceux qui ont réellement à cœur le bonheur du pays et qui ont foi en son avenir. Nous n'avons pas craint de dire les choses telles qu'on nous les avait rapportées, parceque nous connaissions les causes du mal que nous signalions et que nous étions loin d'y trouver un seul argument qui put servir ces canadiens anti-nationaux qui nous prêchent l'annexion américaine comme la panacée à tous nos maux.

Le *Leader* de Toronto nous paraît avoir envisagé la question assez froidement parce que nous avons remarqué que l'émigration pour un grand nombre n'est qu'un abandon momentané du pays et dont l'objet est de gagner quelques centaines de piastres pour faire face aux exigeances trop pressantes du moment Notre confrère haut-canadien ne pense pas que l'on puisse envisager une pareille émigration comme un mal qui mérite beaucoup de considération. Tout simplement c'est qu'il ne se place pas au même point de vue que nous pour juger de la question. Quand bien même l'émigration ne serait qu'un abandon momentané du pays, ce qui n'est pas toujours le cas, elle est toujours un mal parcequ'elle tient continuellement éloignés du pays beaucoup de ses habitants qui pourraient travailler à sa prospérité et augmenter sa force numérique, sans compter qu'il est rare que ces pauvres malheureux qui vont demander du pain aux Etats-Unis en reviennent plus riches et presque jamais sans avoir perdu quelque chose de nos mœurs si pures et de nos usages canadiens si remarquables pour leur politesse exquise et si conformes à l'esprit chrétien qui anime nos populations. Suivant le *Leader* l'habitude d'émigrer aux Etats-Unis remonte à une époque déjà assez éloignée. Vers le milieu de l'année 1839. Sir John Colborne écrivait au marquis de Normanby : « Je n'ai « aucun doute que le manque d'emploi et la « mauvaise apparence de la récolte ne soient « la cause que beaucoup d'*habitants* passent « aux Etats-Unis où ils n'ont aucune diffi- « culté à trouver de l'emploi à raison de « $20 par mois ; et je suis confirmé dans « cette opinion par le rapport des magistrats « stipendiaire employés dans les seigneuries « de Chateauguay et Beauharnois.» Et consultant le rapport du magistrat stipendiaire Bowen, pour le District de Montréal. sous la date du 21 juin 1839, nous y lisons : « Dans quelques parties du pays, les habi- « tants en sont presque réduits à mourir de « faim ; et je pense que la principale cause « de la dernière émigration aux Etats-Unis « des établissements sur la frontière a été « le manque de provisions en conséquence « de la perte et de la destruction de la nour- « riture dans ces localités l'hiver dernier.»

Le 10 septembre de la même année, l'Evêque de Montreal écrivait au Gouverneur sur le même sujet. Il disait qu'après avoir consulté ses curés, du côté sud du St. Laurent, il lui faisait plaisir d'avoir à constater que le nombre de ceux qui laissaient le pays n'etait pas plus grand que celui des années précedentes et que cette émigration se composait surtout de personnes qui laissaient le printemps pour revenir l'automne suivant.

De ces faits le *Leader* conclut que l'émigration que nous observons aujourd'hui n'est pas de nature à nous alarmer, vu que depuis trente à quarante ans, sinon depuis plus longtemps nous remarquons le même fait qui se produit presque annuellement, dans une proportion plus ou moins grande selon les causes qui le déterminent.

Ces données peuvent servir pour réfuter ceux qui recherchent dans les conditions actuelles de notre société les causes du fléau que nous voudrions voir détourner de notre beau pays. Différents moyens ont été suggérés à cette fin.

On doit sans nul doute faire quelque chose et comme le dit notre confrère du *Courrier du Canada* : « c'est du devoir, non seulement du gouvernement, protecteur autorisé des intérêts du pays, mais encore des individus de faire tout en leur pouvoir pour arrêter cette déplorable émigration.

Le gouvernement doit, lui, autant qu'il dépend de lui entourer de sa protection le colon nécessiteux auquel le désespoir inspire l'idée de s'expatrier ; le gouvernement doit donner à tous les centres de colonisation des voies de communication avec les centres de commerce afin de faciliter l'échange des produits ; le gouvernement doit diminuer autant que possible les charges qui pèsent sur les colons à titre de redevances territoriales.»

Et si nous voyions le gouvernement adopter la suggestion du *Leader*, employer plutôt pour conserver sur notre sol nos compatriotes, les sommes que chaque année nous consacrons à l'immigration étrangère, nous applaudirions de tout cœur.

En 1860 les dépenses pour encourager l'immigration se sont montées à la somme de $36,000 ; en 1861, à $48,435 ; en 1862 à $54,323 et en 1863 à $57,406. Si ces sommes étaient consacrées au soulagement des colons ; à l'amélioration ou à la construction des chemins de la colonisation, nous croyons que le pays en retirerait autant d'avantage. Nous aurions du moins la satisfaction de voir qu'elles ont été employées au soulagement de nos frères, d'hommes qui pensent comme nous, qui, comme nous, aiment le pays où nous vivons.

Peu-être que nous n'empêcherions pas un aussi grand nombre d'habitants d'émigrer que nous en pourrions faire venir de pays étrangers avec la même somme ; mais il faut aussi bien remarquer que l'homogénité des éléments constitutifs d'un peuple doit être comptée pour quelque chose.

Ue peuple composé d'une seule nationalité est bien plus fort, bien plus uni que celui où en raison de leur hetérogénéité les éléments qui le composent se repoussent mutuellement.

Pour ces considérations, nous serions donc heureux de voir le gouvernement laisser de côté l'immigration pour accorder toute son attention et tous les secours qu'il peut donner aux établissements des cantons.

Le Bled-d'Inde.

Dernièrement nous avions occasion de visiter, à Québec, le dépôt des objets patentés. Nous n'avons pas l'intention de faire connaître à nos lecteurs toutes les merveilles de l'industrie canadienne que nous y avons admirées, nous voulons seulement mentionner les différents objets que l'art a su faire produire à une plante dont la culture est très en vogue dans nos localités et partout le Canada. Le blé-d'inde est déjà une plante précieuse pour le grain qu'il produit, lequel fournit à un grand nombre de familles pauvres le pain de chaque jour ; si on savait l'exploiter comme il peut l'être, il serait de beaucoup le plus précieux produit de nos terres. La tige et les feuilles du blé-d'inde ne sont généralement d'aucune utilité pour les cultivateurs qui s'en débarassent comme ils peuvent, pourtant d'après ce que nous avons vu, nous croyons que si on savait en retirer tout le profit qu'elles peuvent donner, elles seraient peut-être encore de plus de valeur que le grain lui-même.

D'abord, avec la tige on peut produire un excellent sirop dont la saveur délicieuse rivalise avec celui que nous donne la sève de l'érable. On nous en a fait goûter de trois differentes espèces. Ce sirop peut être converti en sucre blanc : nous en avons vu un bel échantillon. Ces divers spécimens avaient été déposés par un monsieur du Haut-Canada dont nous ignorons le nom et qui a obtenu une patente pour le fabriquer.

La feuille ou plutôt l'enveloppe de l'épi de blé-d'inde peut être converti en filasse bien propre pour en faire le tissu de grosses toiles. De plus on peut la réduire en papier de toute espèce. On nous a montré des échantillons de tapis en toile cirée, d'autres toiles et surtout du papier à écrire et à enveloppe qui nous ont paru d'une qualité supérieure et qui tous avaient pour matière première la feuille de blé-d'inde. Ces derniers articles avaient été fabriqués en Autriche, paraît-il, et leur auteur, comme appartenant à un pays étranger, n'a pu obtenir de patente de notre gouvernement. Si ce genre d'exploitation pouvait être introduit en Canada, nos cultivateurs en retireraient certainement des profits immenses.

Nominations.

A partir du 1er juin, F. G. Johnson, Ecr., C. R., siègera dans le district de Bedford, comme juge assistant, pendant l'absence du juge McCord, absent sur congé.

T. K. Ramsay. Ecr., qui est un membre bien distingué du barreau de Montreal, remplacera M. Johnson comme substitut du procureur-général, à Montréal.

Profession Religieuse.

Vendredi dernier, 19 courant, le Revd. Messire Desaulniers, Supérieur des Sœurs de la Présentaion de Marie, recevait, dans la chapelle de cette communauté, les vœux des Dlles Thaïs Brodeur, dite Sœur Marie St. Thimothée, Marie Aurore Gagnon, dite Sœur Marie du St. Rosaire, Judith Meunier dite Sœur Marie St. Vincent de Paul, Lucie Lacombe dite Sœur Aimée de Marie.

Société St. Jean-Baptiste.

Dimanche dernier, à l'issue des Vêpres, il se tenait à l'Hôtel-de-Ville une assemblée des membres de la Société St. Jean-Baptiste pour procéder à l'élection des officiers de cette Société pour l'année courante, et autre fins. J. Bte. Bourgeois, Ecr., président de la Société, occupait le fauteuil, et B. de La Bruère, jr., Ecr., comme secrétaire.

Le président expliqua le but de l'assemblée et le trésorier soumit ses comptes qui furent approuvés.

On procéda ensuite au élections et les messieurs suivants furent nommés officiers pour le semestre courant :

Président,—M Ant. Brunelle.
1e *Vice-Président*,—Joseph Roy, Ecr.
2e " —B. de LaBruère, jr., Ecr.
Secrétaire-Archiviste,—L. G. Gladu, Ecr.
" *Correspondant*.—M.E.Bernier.
Trésorier.—Louis Benoit, Ecr.
Chapelain,—Messire Delaeroix.
Medecin.—Dr. W. French.

Commissaires-ordonnateurs.—MM. J. C. Maynard, J. Nault, J. Bte. Sicotte, Luc Tellier, T. St. Julien, A. Boivin, O. Dufort et R. Salmon.

Membres du Comité de Régie.—MM. Jos. Palardy, Agp. Choquette, Alex. Choquette, Ed. Boivin, A. S. Archambault, H. St. Germain, Jo. Langy, R. St. Jacques, L. Beaudry, J. Frégeau, P. Lamothe et E. B. Dufort.

Collecteurs. — MM. Resther et Birs, pour le quartier No. 1 ; MM. J. Chagnon et I. Cadieux, pour le No. 2 ; MM. P. Robitaille et J. Clapin pour le No. 3 ; MM. J. M. Plamondon et N. Archambault pour le No. 4 ; MM. B. Cloutier et C. Brassard pour la Providence ; MM. L. Soly et Jos. Plamondon pour le côté Nord de la rivière ; MM. Olv. Brodeur et Nar. Hebert pour St. Joseph ; MM. J. B. Scott et Chs. Daviau pour le côté sud de la rivière ; MM. Pierre Lemay et Jos. Robitaille pour le rang St. Dominique ; MM. N. Philibotte et A. Dumaine pour le côté Nord de la paroisse de N.-D. de St. Hyacinthe ; MM. F. X. Normandin et Fls. Girouard pour le rang St. François ; MM. J. Benoit, fils, et P. Chartier pour le côté Nord de la rivière ; MM. MM. Charbonneau et Chaput pour le rang des Soixantes ; MM. A. Tetu et L. Marcil pour le Grand Rang ; MM. La. Bernier et S. Rodier pour le Petit Rang et M. Misaël Roireau pour les St. André.

M. le président ayant été invité à céder le fauteuil à M. Dufort, des remerciments furent votés aux officiers sortant de charge.

Association St. Jean-Baptiste.

A une assemblée de cette association tenue dans les salles du collége de cette ville, dimanche le 21 du courant, à l'issue du service divin, les messieurs dont les noms suivent, furent unanimement élus officiers pour l'année courante :

Président.—H. Camirand, Ecr.
1e *Vice-Président*.—M. P. D. Champigny.
2e " —M. P. Fisette.
Sec. Archiviste.—G. E. Rioux, Ecr.
" *Correspondant*.—M. N. Dussault.
" *Trésorier*.—M. H. Fihon, jr.
Commisseires-ordonnateurs.—MM. G. Dussault, père, Chs. Gendron, J. Précourt.
Membres du comité de régie.—MM. E. Birs, L. Lemay, J. Hudon, C. A. Provendii, M. Audette. A. Désaulniers, C. DeCazes, L. Boudreau, M. Réné.

Des remerciments sont votés à M. l'ex-président et autres officiers sortant de charges, et il est résolu que les procédés de cette assemblée soient publiées dans le *Courrier de St. Hyacinthe*.

Par ordre,
H. CAMIRAND, *Président*.
N. DUSSAULT, *Sec. Corres.*

Sherbrooke, 22 mai, 1865.

Destitution méritée.

L'Administration vient de faire une destitution pour laquelle personne ne songera à la blamer. M. Chas. Baillargé, architecte, avait été placé par le ministère McDonald-Sicotte pour surveiller la construction des bâtisses du gouvernement. Cette situation mettait sous son contrôle tous les constructeurs qui ne retiraient les sommes qui leur étaient dues que sur les rapports que M. Baillargé faisait de leurs travaux. Or il parait, d'après les témoignages les plus irrécusables, qui sont des écrits de M. Baillargé lui-même, qu'il est loin de s'être montré aussi scrupuleux que sa position le demandait de lui. Des lettres qu'il a adressées aux entrepreneurs de la nouvelle prison de Quebec sont d'une nature très compromettante. Dans l'une d'elles datée de Québec le 14 avril 1862, il écrivait à MM. Murphy et Quigley : «.....Voyez le risque « que je cours en faisant les évaluations ainsi « au-dessus de leur valeur. Si on m'y pre- « nait, je serais chassé à coups de pieds du « Département.» Ces fraudes que M. Baillargé pratiquait ainsi de connivence avec les contracteurs ont fini par être découvertes et M. Baillargé a dû subir le sort qu'il reconnaissait lui-même mériter.

Courrier d'Europe.

ROME.—Nous n'avons pas de nouvelles certaines sur le résultat des négociations du Signor Vegezzi envoyé de Victor Emmanuel à Rome. Les rapports sont contradictoires.

La députation Mexicaine a été reçue par le Souverain Pontife, mais il ne paraît pas que le résultat ait été bien favorable aux spoliateurs des biens ecclésiastiques. Ces envoyés n'ont pas apporté de proposition que le St. Père puisse agréer actuellement. L'Empereur Maximilien parait décidé à exécuter tous les principes de 1789 relativement à l'absorption par l'Etat de tous les biens ecclésiastiques. Le *Times* dit que la Cour de Rome témoigne le désir de traiter directement avec le Roi du Piémont, sans l'intervention de la France et il dit qu'on est plus irrité contre l'Empereur que contre Victor Emmanuel.

Nous ne prétendons pas garantir l'exactitude de cette assertion. Le même journal prétend donner le texte ou le sens des conclusions acceptées par le St. Père relativement aux évêques de l'Ombrie, des Marches et de la Romagne. Le Pape aurait refusé à Victor Emmanuel le privilége de présenter les sujets pour les provinces usurpées : c'est plus que certain : mais, il continuerait de reconnaître au roi galant homme le privilége de *présenter* les sujets pour le Piémont et la Lombardie que les nouveaux évêques ne seraient pas obligés de prêter le serment d'allégeance : que le Pape n'aurait pas étendu ce droit de Victor Emmanuel à Naples et aux Duchés, car ce serait reconnaître l'usurpartion.

On doit se défier du *Times* qui prétend voir le consentement de Pie IX à traiter sur un sujet purement ecclésiastique avec Victor Emmanuel, l'annonce d'une reconnaissance prochaine de l'Unité Italienne. C'est une conclusion très optimiste que nous n'acceptons pas.

Le fameux pianiste Listz a été tonsuré à été tonsuré à Rome le 26 avril.

On peut dire que les journaux Européens sont exclusivement occupés de la mort de M. Lincoln.

C'est le thème des premiers Paris et des premiers Londres.

Néanmoins on s'occupe un peu de M. Sainte Beuve qui vient d'être nommé Senateur. On croit que l'ample salaire reçu par les habitués du Luxembourg va guérir le critique, va guérir le mutisme à l'endroit de la « Vie de César.»

Mgr. l'Evêque de Nîmes a publié un mandement en réponse à MM. Rouland et Bonjean : Sa Grandeur avait déjà écrit à ce sujet, mais cette nouvelle production est plus volumineuse et traite à fond la question des « servitudes gallicanes. »

Mgr. de Montauban a critiqué dans une lettre publique le discours du Vicomte de la Gueronnière.

Les Chambres Anglaises ne s'étaient encore occupées que des adresses à présenter au sujet de l'assassinat du Président des Etats-Unis. M. Mason le représentant des Etats Confédérés a écrit pour flétrir ce crime et pour protester contre les odieuses accusations portées contre son gouvernement par les fédéraux.

« Le Journal des Trois-Rivières. »

Tel est le titre d'une nouvelle feuille qui vient de naître dans la ville des Trois-Rivières. Elle s'annonce très avantageusement et nous n'avons aucun doute qu'elle ne rencontre tout l'encouragement qu'elle mérite. La rédaction a été confiée, nous a-t-on dit, à un jeune homme de talent et digne de sa mission. Nous souhaitons bien cordialemant la bienvenue à notre nouveau confrère et nous le félicitons sur la franchise et le courage avec lequel il nous annonce la ligne de conduite qu'il entend suivre.

L'extrait suivant de son *prospectus* nous la fera connaître :

" Depuis longtemps, dit-il, l'on se demandait pourquoi, dans un district aussi conservateur, il n'existait pas dans notre langue, de feuille politique en harmonie avec le sentiment public ; mais l'on se contentait de cette inerte interrogation, continuant à faire porter à notre peuple la solidarité des doctrines qu'il répudiait.

Le temps de l'inaction est fini ; il a assez duré. Nous venons y mettre un terme par notre humble initiative, avec la forte espérance qu'on appréciera nos motifs et qu'on nous aidera par un généreux patronage, à accomplir l'œuvre laborieuse et difficile que nous entreprenons.

Dès les premières lignes nous avons indiqué ce que nous sommes et ce que sont nos doctrines. Nous appartenons au grand parti libéral-conservateur, qui représente le sentiment de l'immense majorité du peuple du Bas-Canada, qui renferme la plupart de nos homme d'élite, attire à lui tout ce qui pense et qui réfléchit, vers lequel se tournent, de toutes parts, des regards de confiance et d'espoir, dont les aspirations sont nationales, et qui a déjà accompli de si grandes choses pour le pays.

On nous tiendra, nous l'espérons, compte de cette franchise. Mais si nous tenons à formuler nettement notre programme, et si nous avons l'intention, non moins nettement arrêtée, de rester dans nos principes, nous tenons également à conserver notre indépendance et la plénitude de notre libre arbitre à l'égard de toutes les questions qui se produiront à mesure que nous avancerons vers l'avenir. Nous les examinerons à la lumière de la vérité, des événements et des besoins nationaux."

Le *Journal des Trois-Rivières* paraît les Mardi et Vendredi. Il est imprimé par M. H. R. Dufresné. L'abonnement est de $2.50 par année.

Club des Courses au Trot du District de St. Hyacinthe.

Les soussignés réunis en assemblée au Bureau de MM. Maynard & Co., en la cité de St. Hyacinthe, ce 19 mai 1865.

Ont résolu,—Qu'il est dans l'avantage général du district de St. Hyacinthe, qu'un Club soit établi aux fins de favoriser et encourager l'élève de chevaux trotteurs et coursiers en procurant aux amateurs, à des jours convenables des courses bien dirigées.

Que ce Club soit nommé « Club des Courses au Trot du District de St. Hyacinthe.»

Qu'une liste soit ouverte en différents lieux aux fins d'avoir des souscripteurs comme membre du dit Club.

Que le montant de la souscription soit de dix chelins par année, payable moitié au 15 décembre et l'autre moitié au 15 mai, chaque année, le premier versement devant devant se faire le premier juin prochain.

Qu'aussitôt la liste couverte d'au moins 50 noms, il y ait une assemblée des dits membres aux fins de faire des réglements et nommer les Directeurs du dit Club pour l'année courante.

Qu'avis de cette assemblée soit donnée dans les journaux de cette ville, une semaine à l'avance.

G. F. BARNES,
P. LAMOTHE,
H. BARBEAU,
A. MAYNARD,
M. MORIN,
J. B. BOURGEOIS,
H. ST. GERMAIN.

LES SECOURS AUX INONDÉS.—On estime le montant des secours transmis aux inondés comme suit :

Sorel, montant de la souscription faite pour Sorel	$2,243.61
Autres souscriptions depuis	2,004.00
Don du Comité de Montréal	3,300.00
Berthier " "	1,130.00
" " de Québec	500.00
Ile Dupas comité de Montréal	260.00
Saint Barthélémi, don du comité de Montréal	310.00
Bécancour, don du comité de Québec	200.00
Sainte Anne " "	100.00
Riviere-du-Loup " "	60.00
Maskinongé " "	100.00

A la dernière assemblée du comité de Québec, on a exposé le rapport suivant :

Montant payé au Rv. M. S. Malo, curé de Bécancour	$200.00
Montant payé au Rev. M. A. Dupuis curé de Sainte Anne de la Pérade	100.00
Montant payé au Rev. J. P. Gagnon, curé de Berthier	500.00
Montant payé au Rev. M. L. E. Bois curé de Maskidongé	100.00
Montant payé au Rev. M. J. Boucher, curé de la Rivière-du-Loup	60.00
Frais de Réception	2.00
Frais, papeterie, chartiers, etc	6.41
Balance en mains	5,440.09
	$6,458,50

A être transmis sous peu :

A Sorel etc	$2,000
A Berthier,	500
A Saint-Grégoire	600
A l'Ile Dupas	250
A la Rixière du Loup	140
A Maskinongé	400
A Yamachiche	250
A Saint Barthélémie	100
A Nicolet	100
	$4,540

Rev. M. Desnoyers, St. Barnabé	$ 80.00
Dlle. Turner Montréal	4.00
Rev. M. Piché, Lachine	173.00
St. Césaire pour Sorel	139.2½
Rév. J. Hardy St. Mathias	72.00

Reçu de St. Aimé.—Une vache, 2 poches d'effets, 62 poches d'avoine. D'un ami inconnu 1 paquet d'effets.

LETTRE DE ROME.

Notre jeune concitoyen, M. Keroack, qui est passé en France pour les affaires de son commerce, a profité de l'occasion de ce voyage pour aller visiter la capitale de la catholicité.

Il a eu l'avantage d'assister aux exercices de la Semaine Sainte.

On lira avec plaisir un extrait d'une lettre qu'il a adressée à sa famille pour leur relater les merveilleuses solennités du culte dont il a été témoin à Rome :

« Je suis arrivé à Rome, dit-il le 10 avril. Le lendemain je me rendais chez Mgr. de Montréal qui voulut bien se troubler pour moi au milieu de ses nombreuses occupations, le Jeudi Saint il demandait pour moi une audience au St. Père. Les Revds. MM. Lavallée et Huberdeau ont fait tout leur possible pour me rendre mon séjour dans la ville éternelle, aussi utile qu'agréable.

J'ai vu le St. Père pour la première fois, le Vendredi Saint. Il transportait le St. Sacrement de la Chapelle Pauline, où il avait été exposé, à la Chapelle Sixtine où se font toutes les cérémonies de la Chapelle Papale ; le St. Père était entouré de toute sa Cour Pontificale.

Le jour de Pâques le Souverain Pontife devait célébrer la Sainte Messe à St. Pierre vers neuf heures. Je m'y rendis dès huit heures en sorte que je pus me procurer une excellente place, a environ dix pieds de l'Autel Papal.

Sous les voutes de l'immense basilique se pressaient des représentants de l'univers entier ; des rois, des princes, des ambassadeurs, les puissants de la terre à côté de l'humble paysan et jusqu'au noir de l'Inde.

Vers neuf heures le St. Père apparut sur le seuil de la Basilique porté sur un trône magnifique qu'on appelle la *Sedia*. Lorsqu'il eut reçu les hommages du chapitre de St. Pierre, il entra accompagné du cortège le plus majestueux et le plus imposant qu'il soit possible d'imaginer, au chant retentissant du : « *Tu es Petrus et super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam.*» Arrivé devant la chapelle du Saint-Sacrement le St. Père descendit de son trône pour l'adorer. Il alla ensuite se prosterner devant la *Confession de St. Pierre* pour faire sa prière, et de là, toujours porté sur sa *Sedia*, il se rendit pour le chant de *tierce* sur le trône préparé à cette fin.

Voici l'ordre du cortège :

La Maison Pontificale ;
Les Prélats ;
Les abbés et généraux d'ordres religieux ;
Les Pénitenciers ;
Six prélats portant des mitres précieuses et quatre autres des tiares d'une magnificence incroyable ;
Les Evêques, parmi lesquels Sa Grandeur Mgr. de Montréal ;
Les Patriarches, on y voyait un évêque grec. un évêque arménien et un autre Syrien, chacun dans leurs constumes respectifs ;
Les Cardinaux diacres, parmi lesquels le Cardinal Antonelli. le Secrétaire d'Etat ;
Les cardinaux prêtres ;
Les cardinaux évêques, ces derniers étaient tous couverts de riches ornements ;
Sept prélats, portant chacun un cierge. C'était les représentants des sept basiliques romaines.

Je ne me rappelle plus quels étaient les autres personnages qui composaient l'escorte parce qu'en ce moment j'apperçus l'Immortel Pie IX, escorté de sa garde noble, la plus imposante qui soit au monde. Il était porté par douze hommes et entouré des princes romains qui supportaient des dais splendides. Le St. Père était revêtu d'un ample manteau de drap d'argent broché d'or, et parsémé de pierres précieuses la tiare resplendissante de brillants et surmontée d'une croix en diamants orait sa tête vénérable ; sa main droite était toujours levée pour bénir, à son approche tous tombaient à genoux, les Catholiques, les Protestants, les Turcs, les Juifs. Oh ! vraiment je ne pense pas qu'il y ait rien de plus imposant au monde.

Le Pape a une voix juste et forte.

A l'élévation, il donna la bénédiction aux quatre coins du monde avec les Saintes espèces. Qu'il était alors sublime à voir. A cet instant, du bout de la coupole les trompettes de la garde Suisse retentirent avec éclat pour annoncer la présence de Dieu.

J'omets beaucoup de détails que vous trouveriez intéressants ; mais je me hâte d'arriver à l'imposante cérémonie de la bénédiction *urbis et orbis*.

Après la Sainte Messe l'Auguste Pontife toujours porté sur son trône, se rendit au grand balcon de St. Pierre pour bénir la ville et l'univers.

On estime la foule qui remplissait l'immense place de 180,000 à 200,000 personnes.

Le Souverain Pontife chanta les paroles de la bénédiction d'une voix forte et sonore et au moment de la bénédiction ce peuple immense tomba à genoux comme un seul homme. Le St. Père leva les mains au ciel pour lui demander les bénédictions qu'il allait dispenser à l'univers entier. Alors je pensai à vous, mes chers parents, je pensai à St. Hyacinthe et à mon beau Canada.

Tout à coup le canon du chateau S. Ange résonna, toutes les cloches de la ville sonnèrent et une immense acclamation partie de 200,000 poitrines retentit pendant 5 ou 6 minutes.

Pendant que les Italiens criaient : « *E viva il Papa e Re* » pour ma part au nom de St. Hyacinthe, de toutes mes forces je criai : « VIVE PIE IX. VIVE LE PAPE ROI.» Le St. Père paraissait très ému, au moment où il donna de nouveau sa bénédiction il y avait des larmes dans son regard.

Il descendit ensuite au Vatican. La Reine Douairière, le Roi et la Reine des deux Siciles, Le Roi de Bavière et un bon nombre de grands des différents cours assistèrent à la bénédiction dans des tribunes préparées pour eux.

Il faudrait voir ce peuple ; il faudrait entendre ces acclamations ; il faudrait connaître la Ville Eternelle pour se convaincre qu'il est impossible d'imaginer Rome sans le Pape et même le Pape sans Rome.

J'aurais beaucoup à vous dire sur le feu d'artifice du lundi de Pâques, sur l'illumination du 19 avril en souvenir du retour de Pie IX de Gaëte, mais je m'apperçois que je dépasserais les bornes d'une lettre ordinaire .....

Je commençais à me désespérer d'avoir mon audience, car je savais qu'il y avait plus de 30,000 demandes ; grâce à Dieu je fus au nombre des privilégiés, un message de Mgr. Pecca m'annonça que si je pouvais me préparer pour le vendredi suivant à onze heures.

Je ne manquai pas de me rendre à l'heure indiquée. Je fus introduit au St. Père vers midi. Il était à son bureau. En entrant je me jetai à genoux et il me donna sa main à baiser. Il me parla de notre bien aimé Eveque, de ma famille, des affaires de mon commerce et même de la grande question politique qui occupe mon pays, la Confédération.

Quelle affabilité dans ses manières, quelle douceur dans ses paroles !

En partant je m'agenouillai de nouveau et j'embrassai sa mule et le priant de bénir divers petits objets.

Alors Sa Sainteté me dit, mon cher fils du Canada, mettez vous à genoux, je vais vous bénir, vous, votre commerce et votre famille. Il me donna encore sa main à baiser et une croix de St. Pierre en argent, surmontée de ses armes en or. Oh ! que ces quelques minutes que j'ai passées auprès du St. Père ont été courtes ; mais délicieuses ; jamais de ma vie elles ne s'effaceront de mon cœur.

.....

M. Kéroack, libraire de cette ville, doit arriver d'Europe cette semaine. Il apporte avec lui un assortiment considérable d'objets de dévotion pour le Jubilé, tels que chapelets et médailles.

CORRESPONDANCE.

COMTE DE SHEFFORD, 19 Mai, 1865.

Monsieur le Réda teur.

Encore le Maire du Township de Roxton !..... J'ôte mon chapeau, je fais un salut en rond, je tire une révérence à l'aimable compagnie et je dis : Excusez du peu.

M. Trudeau s'est fait écrire une correspondance qu'il a fait publier dans le *Journal de St. Hyacinthe*, en réponse à celle que vous m'avez fait le plaisir de publier l'autre jour.

Je dis qu'il s'est fait écrire une correspondance, car on conçoit qu'un homme qui, comme ce Monsieur, *n'a rien z'à dire, n'a rien z'à faire, n'a rien z'à écrire !*

Monsieur Trudeau et son secrétaire, semblent vouloir faire peser la responsabilité de mes écrits sur une personne de Roxton, qui, suivant eux, a une singulière complexion.

Ce que je trouve d'étonnant aussi en elle, c'est que cette personne eut, à l'âge de quinze ans, une si grosse barbe et que surtout elle fut jaune ; singulier, très-singulier !

Je ne suis nullement chargé de défendre les garçons de quinze ans, ni les autres personnes de Roxton, qui pourraient porter d'épaisses barbes jaunes, aussi, avec votre permission, je vais entrer résolument dans la matière..... en matière voulais je dire, et je vais vous entretenir de M. Trudeau.

Permettez-moi seulement la légère fantaisie d'une petite remarque, *avant d'entrer dans le sujet.*

M. Trudeau fait dire à son secrétaire, que celui qu'il accuse [bien injustement, je vous l'assure], d'être l'auteur de la correspondance qui l'a *piqué* l'autre jour, est un vilain ; qu'il était vilain dès son enfance, parcequ'il buvait du vinaigre ; vilain à l'âge de quinze ans, parcequ'il était porteur d'une grosse barbe jaune ; vilain encore aujourd'hui, pourquoi ?

Comment se fait-il alors que M. Trudeau, qui prétend connaitre cet homme pour être un vilain depuis son enfance, l'ait invité, comme il le dit au moins, à s'établir à Roxton ? Veut-il donc s'entourer de gens de rien ? Il faudra lui dire alors : Vous ne voyez, vous n'encouragez que des hommes de rien, donc vous êtes un homme de rien !

Maintenant, me voilà rendu à mon affaire. D'abord, M. Trudeau se dit le Maire du township de Roxton ; je pourrais lui contester ce titre, car il n'a pas la qualification requise par la loi. Il n'a rien, il n'a pas même la propriété de la canne qu'il porte, que si Madame Trudeau la paie pour lui. Mais dira-t-il je possède, au nom de ma femme, des héritages d'une valeur qui me qualifie. M. Trudeau ne possède rien au nom de sa femme ; elle l'a poursuivi en séparation de biens ; elle a obtenu jugement et elle l'a fait exécuter. Ce jugement lui donne la pleine et entière administration de ses biens, donc M. Trudeau ne possède rien, donc il n'est pas qualifié, donc le titre de maire qu'il fait sonner contre la bout-ille, il l'usurpe !

M. Trudeau laisse croire qu'il n'a signé qu'une requête, demandant qu'il n'y eut pas d'auberge dans les rangs Voilà un mensonge que personne ne croira dans Roxton, j'en suis persuadé, pour la raison toute simple qu'il n'y en avait pas alors et que personne ne songeait à en demander.

La requête qu'il a bien et dûment signé, est celle qui demandait qu'il n'y eut pas de licence d'auberge dans le village de Roxton-Fall's.

Comment peut-on s'expliquer maintenant, qu'après avoir signé cette requête, après avoir exprimé une opinion favorable à la mesure, ce monsieur ait trouvé, plus tard, en fouillant dans sa tête, la certitude qu'il serait mieux d'accorder des licenses à tous ceux qui en demanderaient, comme la chose a été faite le 19 avril ce qu'il ne peut nier ? Comment peut-on s'expliquer que peu de jours après avoir signé cette requête, il se soit tellement persuadé que les gens de Roxton avaient un si grand besoin de boire, qu'il courait les rues de Roxton-Fall's, une requête d'aubergiste en mains quêtant des signatures ?

Vit-on jamais une plus profonde humiliation infligée à une municipalité ? Songez-y donc, un maire courir les signatures pour licenses d'auberge

M. Trudeau dit que Roxton reçoit des étrangers presque tous les jours, et qu'alors il est nécessaire de pourvoir à leur logement. De là il conclut, avec cette admirable logique qui témoigne de son vaste jugement, qu'il faut imposer quatre licences à Roxton-Falls, comme la chose s'est vue l'année dernière, et trois, comme la chose se voit cette année. Sous le prétexte si plausible qu'il faut loger les étrangers venant à Roxton-Falls, ayez beaucoup de whi-ky, de brandy, de gin, etc., etc. ète, et bourrez-les, gorgez-les de toutes ces liqueurs, et renvoyez-les ensuite dans leurs familles ; vous frottant alors les mains, vous dires : N'est-ce pas que nous savons recevoir les étrangers, nous, hein !

Citons toujours ; M. Trudeau dit : " Si les électeurs d'une Municipalité entendent ne pas accorder de licence, qu'ils ne signent pas les requêtes des hôteliers et tout sera dit." On sent bien que lorsque le maire d'une municipalité, après avoir signé une requête opposée à l'octroi des licences, s'oubli au point de prendre des signatures pour un tenour de *bouette*, il ne doit pas être scrupuleux

sur le choix de ces signatures, qu'il doit en prendre beaucoup qui ne pèsent pas le poids, et c'est ce qui est arrivé. Si ces signatures avaient été consciencieusement pesées par les maires de Roxton, il n'y aurait peut-être pas eu un seul aubergiste qui aurait pu obtenir sa licence.

M. Truderu continue et dit : une requête demandant la prohibition fut signée par un grand nombre des électeurs du village ; c'est vrai ; mais une grande partie de ces mêmes électeurs ont ensuite signé les requêtes des hôtelliers." Ceci prouve tout simplement que M. Trudeau n'est pas la seule *girouette* dans Roxton ; voilà tout.

Maintenant, jetons un coup d'œil rétrospectif sur ce qui s'est passé l'année dernière, dans la même municipalité, encore à l'égard des licences, et voyons un peu si la conduite de M. Trudeau, dans cette circonstance, a eu même un semblant d'honorabilité.

L'année dernière, une requête, semblable à celle de cette année, fut littéralement couverte de signatures, et fut présentée au conseil du comté de Shefford, par M. le curé de Roxton. Presque tous les curés du comté de Shefford, se trouvaient là, réunis pour le même objet.

M. le curé de Roxton, s'étant avancé vers le conseil pour lui expliquer la requête de Roxton, M. Trudeau se leva, mû par une agitation et une excitation extrêmes, et voulut l'empêcher de parler ; mais il fut rappelé à l'ordre et dût s'asseoir tout penaud. En revanche, il vota pour toutes les licences (celle de Madame Chicoine exceptée), et il déclara qu'il votait ainsi, précisément parce que Monsieur le curé de Roxton désirait le contraire.

A l'égard de Madame Chicoine, il dit qu'il s'opposait à ce qu'elle eut sa licence parce qu'elle avait prétendu se passer, sur sa requête, de la signature des maires de Roxton, que pour cela il voulait la punir.

Quant on est *petit*, on se sert de *petits* moyens.

J'ai connu bien des personnes qui auraient été offensées si on leur eut demandé leurs signatures pour licences d'auberge ; mais je n'ai encore connu que M. Trudeau et son ami, M. Wood, qui le fussent parce que l'on ne demandait pas leurs signatures pour cet objet.

On dit que les goûts ne sont pas plus à discuter que les couleurs ; mais, au moins, ils ont cela d'avantageux : Ils font connaître les individus.

MM. Trudeau et Wood se soutenant, Madame Chicoine n'eut pas sa licence. Quelques mois plus tard, pour des consider tions qui me sont encore inconnues, Monsieur Trudeau semblant être animé d'une grande amitié pour cette Dame, proposait que sa licence lui fut accordée, qu'il la trouvait suffisamment punie. Et tout cela se faisait, sans doute, dans le but de loger les étrangers venant à Roxton.

Que de pauvretés, mon Dieu !

Mais descendons un peu vers le passé jusqu'à l'année mil huit cent soixante et trois. Là on retrouve Monsieur Trudeau, toujours gros Jean. Cette fois, il n'humilie pas tout le township, car il n'est pas maire. Voyez-le, dans la salle du conseil-le conseil qui décide sur les licences, il ne peut parler, ses amis le lui ont défendu : ils savent qu'il ne dirait que des sottises. Il se promène dans un état d'extrême excitation; ses poings sont crispés, des paroles incohérentes s'échappent de ses lèvres. Enfin il est décidé que Roxton n'aura qu'une licence. Monsieur Trudeau qui, ainsi que ses amis, avait emporté un pavillon pour mettre sur la tête de son cheval, dans le cas où ils gagneraient à avoir autant de licences que possible [il en était demandé deux autres], frappe alors un grand coup de poing quelque part, et s'écria qu'il allait poursuivre le Conseil de Comté et le faire condamner à payer à M. McGrail, une somme.....une dizaine de mille piastres, je crois, pour dommages et intérêts, parce que ce Monsieur n'avait pas obtenu de licence.

Passons. Je me mets la main sur les yeux en forme d'abat-jour, et je continue l'examen de la correspondance que M. Trudeau s'est fait écrire. Mais que vois-je dans le lointain ? Il me semble voir poindre un certain bout d'oreille !.....

Au! j'y suis : " une répartition payable en trois ans et qui est presque toute échue de $21,000 pour la construction d'une église," dit Monsieur Trudeau. Ah h h n n u m m m m ! Cette bagatelle de $21,000 n'est payable que par les catholiques, dit-il en rechignant, et ces vilains syndics qui ont fait la sottise de croire que j'en suis un," ajoute-t-il *in petto*.

Au sujet de la construction d'une nouvelle église, dans Roxton, M. Trudeau, a déjà fait plusieurs tours sur son âge. Il était d'abord favorable à cette construction, et il fut un des signataires de la requête demandant à Monseigneur de St. Hyacinthe, la permission de bâtir. Mais lorsqu'il s'aperçut qu'il ne serait pas élu syndic, il mit tout en œuvre pour faire manquer la mesure. Il était trop tard, et il n'eut pour tout résultat, qu'un midi à quatorze heures comme il a coutume d'en faire.

Le paiement de cette somme de $21,000 ne doit pas d'ailleurs beaucoup l'obérer, ou plutôt, ne doit pas beaucoup obérer Madame Trudeau puisqu'elle n'a encore rien payé et que les syndics sont obligé de la poursuivre pour le paiement de sa part de répartition.

Mais n'empêche, le chiffre de cette somme lui revient souvent à la mémoire et lui fait pousser de profonds soupirs, $21,000, se dit-il, quant on songe à la quantité de whisky que l'on pourrait acheter avec une telle somme, peut-on, en bonne foi, n'être pas furieux ? Et dire qu'il y a des gens assez simples pour l'employer à construire une église! Vraiment c'est à n'y pas croire !..... Songez donc, combien de pères de famille ne pourrait-on pas abrutir avec cette somme, employée toute en whisky, ce serait-il drôle un peu ? Et les étrangers venant à Roxton, aurions-nous beau aussi, une bonne fois dans notre vie, à les enivrer morts et à les renvoyer ainsi dans leurs famille ? Ah ! c'est pour le coup que nous aurions vite acquis la réputation de bien recevoir notre monde!

Magnifique! Magnifique! Magnifique!

Votre bien dévoué,

Piceaux.

Le procès des conspirateurs.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 16 mai :

Nous avons donné dans notre dernier numéro la substance des dépositions entendues dans l'audience du 13 de ce mois. Nous avons reçu depuis un compte rendu plus détaillé qui, sans présenter d'incidents de grande importance, relate cependant certaines circonstances dont il n'est pas inutile de prendre note.

Nous croyons d'abord devoir rappeler deux choses, premièrement que les premières séances du procès n'ont pas été publiques, et que ce qui s'y est passé n'a pas été révélé depuis. On dit aujourd'hui que cette partie des débats a principalement trait à la complicité de Jefferson Davis et des autres personnages impliqués avec lui. Par ce motif, le secret sera maintenu jusqu'à nouvel ordre.

En second lieu, bien que les rapporteurs de la presse soient admis aux débats, leurs rapports sont soumis au contrôle de la cour, et ne contiennent que ce qui leur est permis de publier. Enfin, le public proprement dit est formellement exclu de l'enceinte du tribunal.

Sous ces réserves, le secret est levé.

Comme nous l'avons dit, le premier des témoins entendus dans l'audience du 13 est Lewis A. Weichman, qui est, ainsi qu'il l'a déclaré, commis dans les bureaux du colonel Hoffman, commissaire général des prisonniers.

C'est lui qui a conduit Mme Surratt à Surrattsville, le jour de l'assassinat. Cette circonstance a donné lieu à un interrogatoire prolongé, dirigée par le général Holt, juge avocat pour les Etats-Unis, et à un contre interrogatoire par M. Réverdy Johnson, avocat de Mme Surratt.

Les voyages de John Surratt au Canada et à Richmond ont été l'objet, à cette occasion, d'une rigoureuse investigation, et c'est là un point des plus importants, car on sait que c'est principalement sur cet incident,—au moins en ce qui est connu du public,—que se base l'accusation de complicité portée contre M. Jefferson Davis. Nous croyons devoir traduire *in extenso* les demandes et les réponses échangées d'abord entre le juge avocat et le témoin, puis entre M. Reverdy Johnson et le témoin.

Demande.—Quelle connaissance avez-vous d'un voyage que Surratt aurait fait à Richmond.—Réponse. Vers le 23 mars,—non, c'était le 17,—une femme Slader vint à la maison (la maison Surratt) ; elle alla au Canada, et revint le samedi 23 mars. M. Surratt la conduisit en voiture à la campagne vers huit heures du matin, et j'ai appris qu'il avait été à Richmond avec Mme Slader ; cette Mme Slader devait rencontrer un homme nommé Howe, mais cet homme avait été capturé, et ne put pas se trouver avec elle.—D. C'était une coureuse de blocus ?

R. Oui, monsieur, ou elle portait des dépêches.—D. C'est Mme Surratt qui vous l'a dit ?—R. Oui, monsieur.—D. Quand est-il revenu (Surratt) ?—R. Il est revenu le 3 avril.—D. Savez-vous qu'il ait rapporté de l'or avec lui ?—R. Oui ; il avait de neuf à onze pièces de vingt dollars en or, et de plus quelques greenbacks, environ cinquante dollars. Il resta à la maison à peu près une heure, et me dit qu'il allait à Montréal. D. Et il partit ?—R. Oui, il partit dans la soirée, et je ne l'ai pas revu depuis.—D. A t-il eu quelque conversation avec vous, en passant, au sujet de la prise de Richmond ?—R. Oui, il m'a dit qu'il n'y croyait pas ; il avait vu Benjamin et Davis, et ils lui avaient dit que Richmond ne serait pas évacué.—D. Avez-vous été au Canada depuis ?—R. Oui, monsieur.—D. Qu'y avez-vous appris au sujet de Surratt ?—R. Qu'il était arrivé à Montréal le 6 et qu'il était retourné le 12 dans les Etats ; qu'il était revenu le 18 et avait retenu des chambres à St. Lawrence Hall. Il en est reparti le même soir à dix heures et demie. On l'a vu quitter la maison d'un M. Butterfield dans un wagon, en compagnie de trois autres personnes.

Contre interrogatoire par M. Reverdy Johnson.—Q. N'avez-vous pas dit que le jeune Surratt vous avait dit qu'il allait à Montréal, en avril ?—R. Oui, monsieur.—Q. Avez-vous jamais su qu'il y eût été auparavant ?—R. Non, monsieur. Il était ici dans l'hiver de 1864 et 1865, quelquefois à la maison, quelquefois absent ; pendant l'hiver de 1864, particulièrement en novembre, il était à la campagne la plupart du temps ; il n'était pas à la maison d'une manière permanente, il s'absentait quelquefois pendant trois ou quatre semaines.—Q. Dans le cours de l'hiver, a-t-il été absent assez longtemps pour qu'il ait pu aller au Canada à votre issu ?—R. Oui, monsieur, il aurait pu aller, mais non revenir à la maison sans que je le susse.—Q. Avez-vous quelque connaissance qu'il ait été alors au Canada ?—R. Non, monsieur.—Q. Etiez-vous en intimité avec lui ?—En très grande intimité. Q. Vous a-t-il jamais fait quelque insinuation sur son projet d'assassiner le Président ?—Non, monsieur. Il m'a dit, à moi et à sa sœur, qu'il avait l'intention d'aller en Europe pour une spéculation de coton ; quelqu'un, disait-il, lui avait avancé trois mille dollars ; il devait aller à Liverpool, puis à Nassau, et de là Matamoras pour trouver son frère qui était dans l'armée rebelle—dans l'armée de Magruder. Q. Avait-il été au Texas avant la rébellion ?—c'est de frère que je parle. —R. Je ne sais pas ; je n'ai jamais vu le frère.—Q. Etiez-vous dans l'habitude de voir le jeune Surratt tous les jours ?—Oui, monsieur ; nous mangions à la même table, nous occupions la même chambre, il couchait avec moi.—Q. Pendant toute cette période vous ne l'avez jamais entendu faire allusion au projet d'assassiner le Président ?—R. Non, monsieur.—Q. Avez-vous jamais rien vu qui vous l'ait fait soupçonner ?—(Le colonel Burnett, assistant juge-avocat, fait opposition à cette question qui est abandonnée par M. Johnson.)—D. Vous n'avez jamais entendu ni lui, ni personne, dire quoi que ce soit à ce sujet depuis le mois de novembre jusqu'au jour de l'assassinat ?—R. Non, monsieur ; il a dit une fois qu'il allait avec Booth pour se faire acteur ; il a dit aussi qu'il allait à Richmond. Il était bien élevé, et était étudiant en théologie.—D. Etiez-vous étudiant avec lui ?—R. Oui, monsieur, je suis resté au collège un an après lui.—D. Pendant cette période, quel était son caractère ?—R. Il était excellent ; quand il partit, il versa des larmes, et le supérieur lui dit que son souvenir serait toujours conservé par les chefs de l'institution.

Nous avons dit que la déposition de ce témoin était, au moins pour ce qui est connu du public,—la principale base de l'accusation portée contre M. Jeff. Davis et contre les complices présumés du Canada.

En la résumant, on y trouve en effet :

Que John Surratt, *au dire d'une personne tierce en son absence*, a été à Richmond avec une dame Slader, qui se livrait à la contrebande du blocus, et faisait le colportage des lettres entre les deux camps ;

Qu'il avait, quand il est revenu, neuf à onze pièces d'or de $20 et pour environ $50 en greenbacks ;

Qu'il a dit, quand on lui a parlé de la prise de Richmond, avoir vu Jeff. Davis et Benjamin, lesquels lui avaient dit que Richmond ne serait pas évacué ;

Qu'il s'est rendu à Montréal le 6 avril ; qu'il en est reparti le 12, et qu'il y est revenu le 18 ;

Que le témoin, son condisciple, son ami intime, avec qui il demeurait, mangeait, couchait, n'a jamais vu ou entendu rien qui pût lui donner l'idée du complot ;

Enfin que Surratt lui avait dit qu'il allait en Europe organiser une spéculation de coton pour laquelle on lui avait avancé $8,000 ; que de Liverpool il irait à Nassau, et de Nassau à Matamoras, où il comptait trouver son frère, qui était dans l'armée rebelle.

Dépouillés de tout artifice, voilà tous les faits que révèlent les dépositions entendues jusqu'ici en ce qui concerne le jeune Surratt. Le fait notoire, c'est qu'il s'occupait, ou au moins manifestait l'intention de s'occuper, d'affaires illégales au point de vue des règlements militaires ; qu'il a pu,—s'il faut en croire les confidences rapportées par un tiers,—aller à Richmond, voir MM. Davis et Benjamin, leur parler de n'importe quoi, soit des affaires de contrebande de Mme Slader, soit de ses projets de coton ou de toute autre chose. Quoi de plus ? Cela prouve-t-il d'abord que le jeune Surratt fût dans la conspiration ? Et, cela fût-il, s'ensuivrait-il qu'il était de connivence sur ce point avec Jeff. Davis ?

Si nous insistons sur ce point, ce n'est pas que nous fassions au gouvernement l'injure de croire qu'il n'a pas de meilleure preuve que cela pour mettre M. Davis en accusation. Il doit y en avoir d'autres assurément ; une telle légèreté serait par trop puérile. Mais nous ne pouvons résister à l'envie de prouver une fois de plus sur quelles bulles de savon les journaux à sensation bâtissent leurs plus merveilleux *humbugs*. Ainsi le *Herald* d'hier s'écrie de sa plus belle voix :

« Y a-t-il rien, comme évidence présomptive, de plus concluant, que cela ? Surratt n'est pas sous le coup d'un jugement où sa vie soit en danger : nous pouvons donc, sans inconvénient, raisonner sur les faits. Voici un homme, l'intime des assassins Payne et Booth, *prouvé être en termes d'une telle familiarité avec Davis et Benjamin qu'ils le font confident de leurs plans militaires.*»

Quelle preuve, quelle familiarité, et quels plans militaires ?—Continuons.

« Dans l'opinion du monde, cette pièce d'évidence suffira pour soutenir pleinement et justifier la proclamation du Président Johnson.»

Evidemment le *Herald* ne croit pas lui-même ce qu'il dit ; inutile donc d'insister. Malheureusement, il y a bien des gens à qui il le fait croire. Et voilà comme on fait l'opinion publique.

Le reste de la déposition de Weichman a principalement trait à Mme Surratt. Il n'y a guère d'incidents qui méritent un grand intérêt. Nous devons cependant tout d'abord rectifier une erreur qui s'est glissé dans le premier rapport. C'est que, lors de la visite que fit Mme Surratt à Lloyd, elle n'était pas un *fusil de munition* qu'elle emporta avec elle, mais une longue vue de campagne.

Autre rectification. Ce n'est pas une des demoiselles Surratt, mais Mme Surratt elle-même, qui s'est plainte de ce que Atzeroth avait été présenté chez elle, en disant que ce n'était pas une société convenable pour sa famille.

Weichman, interrogé sur le compte de Mme Surratt, a répondu comme suit :

D. Vous avez pris pension chez elle depuis le mois de novembre dernier ?—R. Oui, monsieur.—D. Quel a été son caractère depuis ce temps ?—R. Son caractère était exemplaire et digne d'une dame bien élevée sous tous les rapports.—D. Elle est membre de l'église ?—R. Oui, monsieur.—D. De l'Eglise Catholique ?—R. Oui, monsieur.—D. Avez-vous été à l'église avec elle ?—R. Tous les dimanches, monsieur.—D. Autant que vous pouvez juger de son caractère au point de vue religieux et moral, elle était exemplaire sous tous les rapports ?—R. Oui. Elle remplissait ses devoir tous les quinze jours.—D. Si je vous comprends, elle paraissait remplir tous ses devoirs envers Dieu et envers les hommes ?—R. Oui, monsieur.

Weichman a aussi été appelé à déclarer ce que suivant lui, Mme Surratt avait été faire à Surrattsville. Il a dit qu'elle avait dans cette localité une créance datant de treize ans sur un M. Notty ; qu'il avait écrit pour elle une lettre et des comptes à ce sujet, et, qu'à la suite de ses démarches réitérées, Notty avait fini par payer.

Ses dépositions établissent ensuite que le docteur Mudd était en relations suivies avec Booth et Surratt ; qu'ils avaient eu à diverses reprises des conférences entre eux et qu'ils avaient des conversations à voix basse dont il n'a rien entendu.

Il a eu aussi occasion, plusieurs fois, de voir Harold, Atzeroth et Payne ; celui-ci, le premier jour qui l'a rencontré chez les Surratt, prenait le nom de Wood et se donnait pour un prédicateur baptiste. Une des demoiselles Surratt a fait la remarque devant lui qu'il ne devrait pas faire beaucoup de conversions.

Rien de particulier sur Arnold. Nous avons rendu compte du témoignage du commis de l'hôtel, Kirkwood. Celui de M. Lloyd, propriétaire de la taverne de Surrattsville, n'ajoute rien non plus à ce que nous avons rapporté. Nous donnerons demain le compte rendu de la séance d'hier. En attendant, nous pouvons mettre sous les yeux de nos lecteurs un résumé de l'acte d'accusation, dont la lecture a été faite par M. le juge-avocat-général J. Holt, et a occupé la cour jusqu'à une heure après-midi.

Nous ne donnerons pas une traduction littérale de ce document, parce qu'il est écrit dans une forme technique compliquée et intraduisible, qu'il est déjà très difficile à comprendre dans le texte original.

Charge première.—Pour avoir méchamment, illégalement et traîtreusement, et en aide de la rébellion armée existant contre les Etats-Unis de l'Amérique, le ou avant le 6 mars 1865, et à divers autres jours entre ce jours et le 15 avril 1865, combiné, comploté et conspiré ensemble avec un John H. Surratt, John Wilkes Booth, Jefferson Davis, Georges N. Saunders, Beverly Tucker, Jacob Thompson, William C. Cleary Clément C. Clay, George Harper George Young, et autres inconnus pour tuer et assassiner dans le département militaire de Washington, et dans les lignes fortifiés et retranchés de cette ville, Abraham Lincoln, alors Président des Etats-Unis et commandant en chef de l'armée et de la marine ; Andrew Jonhson, alors vice président ; William H. Seward, secrétaire d'Etat, et Ulysse Grant, lieutenant-général de l'armée sous la direction d'Abraham Lincoln ; et avoir, en conséquence de la dite conspiration, de complicité avec lesdits John Wilkes Booth et J. H. Surratt, traîtreusement tué ledit Abraham Lincoln, et méchamment assailli avec intention de tuer le dit William H. Seward et épié avec l'intention de tuer ledit Andrew Johnson ainsi que le dit Ulysse S. Grant.

Spécification 1.—En cela que le dits David E. Harold, Edward Spangler, Lewis Payne, John H. Surratt, Michel O'Laughlin, Samuel Arnold, Mary E. Surratt, George A. Atzeroth, Mary E. Surratt, George A. Atzeroth, et Samuel H. Mudd—incités et encouragés par Jefferson Davis, George N. Saunders, Beverly Tucker, Jacob Thompson, William C. Cleary, Clement C. Clay, George Harper, George Young, et autres inconnus, et qui étaient alors engagés dans une rébellion armée contre les Etats-Unis d'Amérique ; ont, en aide de la dite rebellion combiné, comploté et conspiré ensemble à Washington Cité, pour tuer Abraham Lincoln, Président des Etats-Unis ; Andrew Johnson, apppelé à lui succéder en cas de mort ; Ulysse Grant commandant des armées ; et William H. Seward alors secrétaire d'Etat, à qui revenait la tâche de provoquer la nomination d'un nouveau Président en cas de mort du Président et du Vice-Président ; — les dits conspirateurs ayant dessein, par le meurtre des dits Lincoln, Johnson, Grant et Seward, de priver l'armée d'un commandant en chef constitutionnel, d'empêcher une élection légale d'un Président et d'un vice Président ; et par ces moyens de donner confort aux insurgés, et par suite, d'aider à bouleverser la constitution et les lois des Etats-Unis ;

Et, les choses étaient ainsi combinées et conspirées.

Le 14 avril 1865, vers 10 heures 15 minutes, au théâtre Ford, dans la ville de Washington, John Wilkes Booth a déchargé un pistolet contre et derrière la tête du dit Abraham Lincoln et lui a fait une blessure mortelle à laquelle il a succombé le quinze avril.

Edward Spangler a donné aide et assistance à John Wilkes Booth pour entrer dans la loge où était assis le Président, en barrant et obstruant la porte de la dite loge pour empêcher l'arrivée des secours ; il a en outre aidé Wilkes Booth à s'échapper après le meurtre ;

David E. Harold a aidé et assisté le dit J. Wilkes Booth à tuer Abraham Lincoln, l'a aidé à s'échapper au-delà des lignes militaires, et l'a accompagné et assisté dans sa fuite :

Lewis Payne a assailli le dit William H. Seward, et l'a frappé à coup de couteau avec l'intention de le tuer ; il a en outre, avec le même couteau et un pistolet, tenté de tuer Frederick W. Seward, Augustus H. Seward Emrick W. Hansell et George F. Robinson, qui cherchaient à protéger William Seward ;

George A. Atzerot a guetté et attendu le vice président A. Johnson avec l'intention de le tuer ;

Michael O'Laughlin a guetté et attendu le lieutenant-général Grant avec intention de le tuer.

Samuel Arnold a combiné, conspiré, conseillé, aidé, etc., avec J. W. Booth, Lewis Payne, George A. Atzeroth M. O'Laughlin et leurs complices, pour l'exécution de la dite conspiration :

Mary E. Surratt a reçu, et entretenu, hébergé, caché, et assisté John Wilkes Booth David E. Harold, etc., avec connaissance de leurs desseins meurtriers, et avec intention de les aider et de les assister soit à accomplir leurs desseins, soit à s'échapper après les avoir accomplis ;

Samuel A. Mudd a conseillé, encouragé, reçu, traité, hébergé et caché John Wilkes Booth, D. E. Harold, L. Payne, J. H. Surratt, M. O'Laughlin, J. Atzeroth, Mary E. Surratt. et Samuel Arnold ; et il les a ensuite, ayant connaissance de la dite conspiration, aidés soit à assassiner Abraham Lincoln, soit à échapper après le meurtre.

Par ordre du Président des Etats-Unis.

SIGNÉ : J. HOLT.
Juge-avocat-général.

Washington, 15.

Parmi les témoignages qui ont été pris avant que les rapporteurs de la presse fussent admis se trouve celui d'un homme qui a été, pendant plusieurs années, au service des rebelles, dans le département photographique, sous le général E. Johnston. Il se trouvait en Virginie durant l'été de 1863, à 20 milles de Stanton. Il fit connaissance avec trois citoyens du Maryland, au nombre desquels étaient W. Booth et un autre nommé Shepherd. Booth et ses compagnons lui demandèrent ce qu'il pensait du progrès de la confédération. Il leur répondit qu'après l'échec qu'elle avait subi à Gettysburg, il pensait qu'elle était en mauvais état. Booth lui dit que ce qu'il disait n'avait pas le sens commun, et il ajouta : si nous jouons bien notre rôle, la confédération gagnera son indépendance et le vieil Abe faira mal.

Le témoin a compris par ces paroles qu'il devait être tué. Booth a dit qu'aussitôt que la confédération serait sur le point d'être accablée, ce serait la dernière ressource pour assurer l'indépendance de la confédération. Les compagnons de Booth ont applaudi à ces sentiments. Le témoin se trouvait au camp du 3e régt. de la Virginie ; il y eut une assemblée secrète des officiers rebelles à cette occasion. Le témoin ne se trouvait pas à cette assemblée, mais un des officiers lui a dit ce qu'on y avait discuté. Il pense que Booth y assistait. Cette assemblée avait pour but d'envoyer un certain nombre d'officiers en service détaché au Canada et sur la frontière, pour dire aux prisonniers de réduire en cendres les villes du Nord, et finalement de se débarrasser des membres du Cabinet et de tuer le Président. Il a entendu dire cela plus de mille fois. Le nom de l'officier qui lui a donné cette information est le Lieut. Colkerell. Booth était en bonne intelligence avec tous les officiers. Il a entendu dire très souvent que l'assassinat du Président devait être finalement accompli. Il a entendu dire cela dans les rues de Richmond. L'armée entretenait généralement cette idée.

Une Dame de *New-York* dépose avoir rencontré Booth et un nommé Johnson et d'avoir entendu par hasard leur conversation. Elle ramassa deux lettres qu'ils avaient laissées tomber. Dans l'une se trouvaient ces lignes : "Cher Louis, le sort est tombé sur moi, et je dois être la Charlotte Corday du 19e siècle. Abe Lincoln doit mourir maintenant ; vous pouvez choisir vos propres armes, le coups, le poignard, la balle, etc." La lettre était signée Chas. Selby.

Deux autres témoins déposent qu'en Canada, ils ont vu Booth engagé dans une conversation avec Geo. Sanders, et ils pensent avoir aussi vu Booth parler à Cleary.

L'enquête préliminaire dans l'affaire du Dr. Blackburn, alias Tumblety, démontre qu'à force de promesses, il avait engagé un habitant de l'Ile de la Bermude nommé Sivan, de se charger d'un certain nombre de valises de hardes empestées pour les conduire dans les principales villes du Nord, et y répandre la fièvre jaune. Les fonds devaient être fournis par le gouvernement confédéré. Blackburn devait se rendre à Halo Fox, Québec, Clifton House et aux chutes de Niagara. Il devait attendre à Halifax le printemps qui lui semblait la saison la plus favorable pour répandre le fléau.

Nouvelles et Faits Divers.

—Nous offrons nos remerciments aux éditeurs du *Pays* pour l'envoi de la 3e lecture de M. Demaillez sur la *guerre américaine*.

☞On annonce pour le 6 et le 7, du mois prochain, de magnifiques courses, sur le road de l'hon. M. Laframboise, pour plus amples informations voir les affiches.

MESSAGER AILÉ.—Mardi dernier, une hirondelle de l'espèce de celle qui bâtissent leurs nids dans nos cheminées et que pour cela on appelle *ramoneurs*, entrait à tire-d'aile dans une maison de cette ville. On s'en empara assez facilement et alors on s'apperçut qu'elle portait attaché à une de ses pattes un petit billet soigneusement arrêté au moyen d'un fil. Le billet est daté de l'Indiana et porte une date vieille seulement de 10 jours. Il est imprimé et voici du reste comment il se lit :

NOTRE DAME, INDIANA, *May* 11, 1865.

REV SIR ; We ask you to use your influence in behalf of " AVE MARIA," and will be grateful for your patronage.

Your obedient servant.

E. SORIN, C.S.C.

TRADUCTION.

NOTRE DAME, INDIANA, 11 *May*, 1865.

REV. MONSIEUR :—Nous vous demandons de vous servir de votre influence en faveur de l'AVE MARIA et nous vous serons reconnaissant pour votre patronage.

Votre obéissant serviteur,

E. SORIN, C.S.C.

LE JUBILÉ.—C'est un joli petit livre de 144 pages, qui vient d'être publié par M. E. Sentenne. Il renferme des instructions sur *l'excellence du Jubilé, les indulgences,—conditions pour gagner le jubilé,—fruits du jubilé.—motifs d'en faire les exercices, —avec les prières pour ce saint temps.* Ce recueil pieux est revêtu de l'approbation de Mons. l'Evêque de St. Hyacinthe, et de M. le Grand-Vicaire Truteau, administrateur du Diocèse de Montréal.

A la dernière séance de l'Institut littéraire des Trois-Rivières, M. le Grand-Vicaire Laflèche traita la question de l'Inquisition ; et il la traita avec cette mâle éloquence, et avec cette vigueur de raisonnement que tout le monde lui connait. Nous espérons que M. le Grand-Vicaire Laflèche, sur les pressantes invitations de ses amis et dans l'intérêt du public, fera paraître dans les journaux ou en petits pamphlets l'intéressant entretien qu'il vient de donner sur un sujet dont on entend parler si souvent et que tant de personnes connaissent si peu.

—Le terme de mai de la Cour Supérieure aux Trois-Rivières vient de finir. Il y avait si peu d'affaires que la Cour n'a siégé qu'une dizaine de minutes durant chacun des jours de ce terme, au grand déplaisir des trop nombreux avocats de ce district.

—Les pluies trop fréquentes qui ont eu lieu depuis quelques temps, ont retardé les semences dans le district des Trois-Rivières, surtout sur les terres avoisinantes le fleuve qui ont été couvertes, durant un si long temps des eaux de l'inondation. Mais depuis quelques jours les semences vont assez vite.

—Le bureau de douane qui avait été aboli aux Trois-Rivières va y être rétabli. M. Godby est appointé de nouveau commissaire de la Douane.

—Le terme de mai de la Cour Supérieure de ce District s'est ouverte lundi dernier sous la présidence de Son Honneur le Juge Sicotte.

—La *Minerve* nous apprend que le rapport de l'enquête faite par F. W. Terrance, écr., sur la première procédure dans la cause de St. Albans, a été reçu à Québec. On dit que M. le juge Coursol, que le gouvernement a cru devoir suspendre durant cette enquête, va reprendre ses fonctions de suite.

Le but du gouvernement, comme on le sait, en instituant cette enquête, était de se faire rendre compte de la manière dont les argents volés avaient été remis aux incurionnistes et quelles étaient les parties concernées dans cette affaire. Inutile de vous dire que rien dans cette enquête n'atteint le caractère honorable de M. le juge Coursol.

Mariage.

A Québec, à l'Eglise du Faubourg St. Jean, mercredi dernier, par Mr. l'abbé Racine, M. Joseph Ephrem Archambault, artiste-photographe, à Melle Mathilde Bienvenu, tous deux de Québec.

A Montréal, le 16 du courant, par le Révd. Messire W. Scott, Vicaire de St. Rémi, cousin de la mariée, M. Louis Magnan, Commis-Marchand, à Dulle Marie-Emilie Aldina Renaud dite Des-Laurier tous deux de cette ville.

Decès.

A St. Simon, le 18 courant, Louis-Hercule-Alfred, âgé de neuf ans, enfant de Alfred Brien, Ecr., Marchand du lieu.

EPICERIES, GROCERIES, VINS, LIQUEURS.
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans la demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Conservant :—Flour, Lard, Beurre, Sirop, Mélasse, Thé, Cafés, Huiles a Char, &c. &c. Bouteilles Rhum et Cognac, Bière et Porter, Etc., Etc., Etc.
M. L. espère par ses facilités mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.
N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cave et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.
Mai 1865.

AVIS AUX MEDECINS.

UN MEDECIN qui désirerait se procurer une bonne PHARMACIE et tout ce qu'il faut pour la pratique de la médecine et de la Chirurgie, pourra trouver tout ce qu'il désire, à des conditions libérales, en s'adressant à ce bureau.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1865.

AVIS
AUX
FABRICANTS DE TABAC.

BUREAU DU PERCEPTEUR
DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

ST. HYACINTHE, 22 *Mai*, 1865.

L'attention des FABRICANTS DE TABAC est spécialement attirée sur les clauses suivantes du Chap. III des Statuts de 1864, 27 et 28 Victoria, concernant les pénalités encourues par les personnes Fabricant de Tabac en contravention avec les dispositions de ce Statut :

27 et 28 Victoria Cap. III.

ACTE pour amender et refondre les Actes concernant les Droits d'Excise et pour imposer certains Droits nouveaux.

PÉNALITÉS.

101.—" *Toute personne qui, après la passation* " *du présent acte et avant d'avoir obtenu une li-* " *cence sous son autorité ou un permis ayant l'effet* " *d'une licence en vertu de la section vingt-et-un :*

" *Fabriquera ou préparera pour la vente, ou la* " *consommation, du Tabac ou Tabac à priser, ex-* " *cepté le tabac cultivé et fabriqué par elle pour* " *son usage particulier ;*

" *Sera passible d'une pénalité de deux cents* " *piastres.*

" *Et toute personne prétendant avoir cultivé ou* " *avoir fabriqué du tabac uniquement pour son* " *usage particulier, qui vendra ou échangera du* " *tabac ainsi fabriqué, encourra une pénalité de* " *deux cents piastres.*

104.—" *Toute personne qui, après la passation* " *du présent acte, aura en sa possession aucun* " *alambic ou serpentin, ou toute espèce de machines* " *employées à la fabrication du tabac, sans en avoir* " *présenté un état ainsi que l'ordonne le présent* " *acte, encourra une pénalité de cent piastres, et* " *tous les ustensiles, machines ou appareils seront* " *saisis par tout officier de l'Excise qui en aura* " *connaissance et seront confisqués au profit de la* " *Couronne.*"

LÉONARD BOIVIN,
Percepteur du Revenu
de l'Intérieur.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous les jrs	7 00	11 40
		10 40	P. M.
		P. M.	10 00
		3 50	
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00	3 50
		11 40	
Québec....	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÉS,
Maître de Poste.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires seront publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances,
DOUANES,
Québec 19 Mai 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir en jour être de 22 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

NOUVEAU MAGASIN
F. A. B. Laperle.
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

DEUX CHARRETIERS GRAMMAIRIENS.—L'autre jour, deux charretiers du *Passage* se sont pris de querelle et voici quel a été le *touchant* et spirituel résultat de la dispute.

—Tiens! dit le premier déterminé à en venir à des arguments plus positifs, faut il te mettre les points sur les *i* ? et il allonges à son antagoniste un furieux coup de *Poing* sur le nez.

Le raisonnement était serré mais la réplique ne se fit pas attendre :

—Et moi, s'écria l'autre en reprenant son applomb, je vais te mettre un *tréma* sur les o, et en même temps il lui décocha sur les côtes une ruade des mieux administrée.

—Point virgule! dit le premier en fendant la lèvre inférieure de son adversaire.

—Point final retorqua celui ci sans se déconcerter, et il lui boucha un œil.

L'agresseur roula par terre. Il était presque assommé.

Sur ces entrefaites le constable Lemieux arriva, et force fut à nos deux *pointilleux* boxeurs de changer leur ponctuation en *points de suspension.—Journal de Lévis.*

UNE ARAIGNÉE MONSTRE.—Dimanche dernier, au moment où l'Eglise de Sainte-Marie de Bélem se trouvait remplie de fidèles, assistant à la messe, une énorme araignée se mit à descendre rapidement de la voûte de l'église ou elle avait une toile formidable.

Beaucoup de personnes qui avaient vu le monstre opérer sa descente s'étaient enfuies épouvantées, le monstre s'arrête sur le chapeau d'une Dame qui pousse un cri terrible. On aperçut bientôt appendue à la voûte une toile d'araignée monumentale. La terreur n'en fut que plus grande. On craignit que de cette toile, filée peut être pendant des ans, ne descendissent d'autres araignées de même taille : ce fut un sauve-qui-peut général.

Toutefois l'araignée n'avait pas tardé à descendre du chapeau de la dame jusqu'à terre, et elle s'était mise a courir très vite avec ses grandes jambes velues et ses pattes qui se terminaient par des griffes.

Un brave parvint à l'arrêter dans sa course et à la saisir. On la mesura et on la pesa. La longueur du monstre, les pattes étendues, était d'un mètre cinquante centimètres. Le poids était de trois kilos et quelques grammes.

Un curieux a emporté chez lui cette araignée, qu'il veut conserver à double titre : 1o comme phénomène, 2o comme souvenir du soir, avec lequel on entretient la propreté dans l'église de Sainte-Marie de Bélem.

ENLÈVEMENT.—On lit dans le *Chronicle* : « Hier, la police était occupée à chercher une jeune fille de l'Ouest qu'aurait amenée un officier récemment arrivé à Québec, et dont le père est dans cette ville depuis quelques jours pour tâcher de la découvrir. Un certain nombre de maisons de rendez-vous et de « maisons de pension » d'une réputation douteuse ont été visitées, et les officiers de la police déploient une grande énergie dans leurs recherches. On a découvert quelques traces, mais on ignore où se trouve cette infortunée jeune fille. Il paraitrait que le père, avant d'informer la police, aurait pendant plusieurs jours essayé de se mettre sur les traces de sa fille. Naturellement, cette imprudence a donné l'alerte à la personne qui est intéressée à la cacher, et qui l'a mise dans quelque lieu secret. Sous de telles circonstances, il est à peu près impossible que les recherches obtiennent un heureux résultat. Il est juste d'ajouter que la jeune fille paraît avoir laissé la maison paternelle depuis un temps assez considérable, et qu'elle a voyagé dans les villes de l'Ouest à son propre compte. Ses parents appartiennent à la classe ouvrière, et elle est encore toute jeune. Un intérêt pénible, cependant se rattache à cette affaire, vû l'humble origine de la jeune fille et la haute position du monsieur, qui, dit-on, l'a amenée dans cette ville, ou qui, du moins, a pris des arrangements pour la cacher. »

—Voici un raro exemple de ce que peut la force de volonté. Angel Sevilla Puebla, condamné à mort pour homicide, vient de se laisser mourir de faim dans la prison d'Alcala (Espagne). Pendant qu'il était au secret, sa sœur avait inutilement demandé à le voir. Une fois l'intérdiction levée, elle put l'approcher.

L'entrevue fut pleine d'effusion. Le coupable se montrait très repentant, mais manifestait une peur horrible du garrot. Les adieux qu'il fit à sa sœur arrachèrent des larmes à tous les témoins, et à compter de ce moment, nul n'entendit plus une parole sortir de ses lèvres. Il refusa toute nourriture, malgré tous les efforts qu'on fit pour lui en faire prendre.

Au bout de neuf jours, le médecin de la prison dit qu'il fallait lui donner l'Eucharistie. Il l'a reçu avec une grande componction mais sans prononcer un mot, et sans revenir sur sa terrible résolution.

Sa douloureuse agonie dura encore trois jours, et sa bouche ne s'entrouvrit que pour exhaler son dernier soupir.

UN MOT A L'ADRESSE DE DAMES.—Laissez-moi reposer un instant mes regards sur cette fleur si belle que j'aperçois au sein de la patrie, et qui en est un des principaux comme des plus brillants ornements. Laissez-moi contempler « cette fleur de l'humanité que l'on nomme la femme, cet ange aux grâces si suaves, aux teintes si delicates, aux formes si attrayantes. » Car parler de la patrie, c'est parler des femmes du pays, c'est décrire un parterre et oublier les fleurs qui l'ornent et l'embellissent.

La femme c'est la beauté et comme telles les femmes d'un pays en sont le premier ornement. Mais la femme est aussi la gardienne du berceau et voilà qui définit le rôle de la femme dans la société, dans la patrie. Toutes les espérances de la patrie reposent dans le berceau qu'une jeune femme protége de son amour ; c'est donc à la femme qu'est confié l'avenir de la patrie comme c'est à elles que sont confiées les mystérieuses douceurs de l'amour.

La femme joue un grand rôle dans l'histoire de ce pays, comme elle joue un grand rôle dans l'histoire de tous les peuples civilisés. Nos annales militaires redisent bien des faits accomplis par nos héroïnes Canadiennes dont les noms sont passés à la prospérité à côté de ceux des plus grandes figures nationales.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

O. E. PARISEAU,
PROPRIÉTAIRE,
122, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, [Table-Boards], &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

1865!!
HIVER DE L'ALMANACH
L. T. PLAMONDON,
NOUVEAU MAGASIN DE
EPICERIES, GROCERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,
Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Fleur, Lard, Vins, Liqueurs, etc., etc.*, dans la Maison de M. J. B. Monette, Hôtellier.

Ayant en l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il se flatte de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix Très Modérés.*

☞ *Son Assortiment est des plus complet et ne laisse rien à désirer pour laqualité et la variété.* ☜

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

MOULINS A BATTRE!
NOUVEAUX PATRONS!
M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciment: au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

DEPARTEMENT DES
Terres de la Couronne.

QUEBEC, 12 avril 1865.

AVIS est par le présent donné que Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil a bien voulu ordonner :—

1o. Qu'en vendant les terres dans les Divisions les mines d'or le Département doit distinguer, autant que cela est praticable, entre les acheteurs qui veulent s'établir immédiatement, *bonâ fide*, et ceux qui veulent se livrer à l'exploitation des mines ou autres spéculations ; vendant aux premiers pour le prix et conditions actuels (sujets à une augmentation conformément à l'ordre du 8 août, 1864 mis actuellement en force pour l'or) et aux derniers pour une piastre l'acre au comptant.

2o. Que la clause qui exige le paiement d'une piastre par tonneau sur tous les minérais extraits de ceux vendus comme terres minérales ne devra plus être insérée dans les octroits d'icelles.

3o Et que dans les lettres patentes pour des terres sur les rives des lacs Supérieur et Huron, la clause réservant toutes les mines d'or et d'argent sera mise à la discrétion du Commissaire des Terres de la Couronne.

A. CAMPBELL,
Com. des Terres de la Couronne.

20 avril 1865.—6f.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE
CAPITAL: 10,000,000 de dollars
LE FONDS DE RESERVE EXCEDAIT
Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Moubiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal :
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer la moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.

Agent à St. Hyacinthe : Dr. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES
MALADIES
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les
CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSAPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J F. HENRY & Cie., 303, rue St.-Paul, Agents Généraux pour le Canada :

Agent pour St. Hyacinthe Dr. C. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
NORBERT BEAULNE.
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal, Mai, 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.
ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.
[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.
CANADA.
Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL.

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,
121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'ÉGLISE DORÉ et ARGENTÉ en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MÈCHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B. — Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

HENRI BARBEAU.
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Conchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!
EPICERIE CANADIENNE.
EDMOND LEGENDRE
125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.
Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

UN AVIS AUX
Dignes habitants du Canada.
Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pour quoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur drotection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite* ou *Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il a'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!
REDUCTION DES PRIX!!
CHEZ
Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,
ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,
COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞ CUILLER ASSORTIS. ☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER, *commun et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash. etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!
FER! FER!! FER!!!
FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Amérie.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES
DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON.
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
FMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES do do
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES.
&c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payé d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau de journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 30 Mai 1865. No. 25

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO,
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
LS. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞Visible à toute heure.☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo. Janvier 1865.

MAISON DE PENSION DE 1RE CLASSE,
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR,
ancienne place de Mlle. Pageau, Maison de feu O. Désilets.
ST. HYACINTHE.
MM. A. Monette & Cie, offrent aux voyageurs une pension de 1re classe, sur un bon pied; table bien fournie, chambres confortables, soins attentifs, et tout le confort désirable.
St. Hyacinthe, 28 Décemb

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il voit aussi de préparer de vaste écuries.
St. Hyacinthe, 22 Avril, 1864.

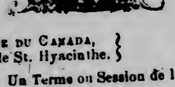

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT de St. Hyacinthe.

Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Juridiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST HYACINTHE,

Lundi, le Douzième jour de Juin prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

LS. TACHÉ.
Shérif,

Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 14 mai, 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. P)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe *TERRE* de 3¼ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois ranc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large; une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865. — 3m.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les ⅓ sont en culture, tenant d'un côté à la terre du Collège, avec la maison, grange et autres bâtisses.

Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St. Dominique ou à ce Bureau.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur treate de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.

Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.

Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,

Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.

Rue Ste. Marie, voisin de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai.
HENRY BARBEAU.
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

Chambre des Notaires de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

La prochaine assemblée régulière de la chambre des Notaires de St. Hyacinthe aura lieu le QUINZIÈME jour de JUIN prochain au lieu ordinaire des Séances, à UNE heure de l'APRÈS-MIDI.

H. R. BLANCHARD.
Sécrétaire.

St. Hyacinthe, 15 Mai, 1865.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin de 20 ou 24 pieds de front sur 36 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de S. Hyacinthe, vis-à-vis le marché.
S'adresser à ce bureau.
8 Mars 1865.

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont:

Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges,
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.
W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.
St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

J. J. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE- PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats, c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation!! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laines Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton, double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et bardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

MARCHANDISES SECHES!

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES,

de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.

Heures de Bureau: De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.
LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, menblier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

LAURENT, LAFORCE ET COMPAGNIE.
No. 131,
RUE NOTRE-DAME,
ANCIENNE MAISON HERBERT.

MM. L. L. & Cie continuent leurs affaires dans l'ancienne Maison Herbert, No. 131, Rue NOTRE-DAME, où ils auront toujours en mains un assortiment considérable de PIANOS et autres INSTRUMENTS de MUSIQUE, parmi lesquels figurent les meilleurs Instruments de Hazelton,—Schnetse et Ludoff,—Croveseen, de New-York—Marsball et Traver, d'Albany.

Ayant fait de nombreuses améliorations à leur Etablissement, et voulant le rendre le plus complet possible, ils ont ajouté un DEPARTEMENT de MUSIQTE à leur DEPARTEMENT de PIANOS, et ils en ont confié la direction à un de leurs Associés, M. J. A. MANSEAU (de l'ancienne Maison Boucher & Manseau,) dont les talents et l'activité sont déjà avatageusement connus du public.

L'Assortiment de ce Département ne le cédera en rien aux autres Etablissements de ce genre en cette ville.

Musique Européenne et Américaine toujours en mains. Ils attendent d'un jour à l'autre de Paris un Choir [illegible] Française.

LAURENT, LAFORCE & CIE
Montréal, 30 Mai, 1864.

Approvisionnement
DES
PHARES.

DES SOUMISSIONS CACHETEES seront reçues à ce BUREAU jusqu'à SAMEDI, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à MIDI, pour un approvisionnement de

950 Gallons
D'HUILE DE BLANC DE BALEINE,
De la meilleure qualité, pressée à froid,
Pour les Phares Provinciaux,
AU-DESSUS DE LACHINE;

Un tiers de cette huile devra être de première première, et se maintenir limpide à 30° Farenheit, et les deux autres tiers à 34°, le tout sujet à l'inspection et à l'épreuve avant l'acceptation, et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun, et en très bonne ordre; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour le ou vers le premier Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

DES SOUMISSIONS seront aussi reçues en même temps pour

6,500 GALLONS
D'HUILE DE CHARBON,
NON EXPLOSIVE,
DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

Qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de vingt à cinquante gallons chacun, et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal. Ces barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

—*AUSSI*,—

UN BATEAU A VAPEUR
Demandé.

Des soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU A VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le Fleuve St Laurent et sur les lacs intérieurs, savoir; sur les lacs Saint-Louis et Saint François le Fleuve Saint Laurent, entre Brockville et Kingston, les lacs Ontario, Erié, Sainte-Claire et Huron, et la Baie Georgienne.

Le Bateau devra être prêt à recevoir les approvisionnements [consistant environ en 160 barils d'huile et 40 tonnes d'autres articles] à Montréal LUNDI, le troisième jour de JUILLET prochain, et à livrer ses articles aux phares dans le plus court délai possible—L'aide de l'équipage du bateau sera requise par la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce Département de la livraison de ces approvisionnements seront reçues à bord.

Le bateau pourra transporter d'autre fret pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements, et il sera requis de retirer d'aucun des Phares, en montant, tout huile de blanc de baleine et tels approvisionnements qui seront indiqués pour les livrer à tels autres lieux qui seront désignés; et aussi de rapporter d'aucun des Phares et de livrer à Montréal tout ce qui appartiendra au gouvernement, ainsi que l'indiquera la personne en charge.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des soumissions séparées, adressées au Soussigné seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement: "Soumission pour l'huile de blanc de Baleine.—Soumission pour l'huile de charbon.—Soumissions pour la livraison des approvisionnements des Phares."

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Québec, 2 mai, 1865. } 4f.

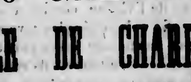

Département des Terres de la Couronne.

QUÉBEC, 10 Mai 1865.

AVIS est par le présent donné, qu'environ 16,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de EMBERTON, dans le comté de Compton, B.-C., seront offerts en vente à ceux qui y sont actuellement établis, et à ceux qui ont intention de le faire, le, et après le vingt-unième jour de juin prochain.

Pour les détails, s'adresser à l'agent local, WM. FARWELL, à Robinson, Bas-Canada.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

11 Mai 1865.—6f.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

XIV.—*La poursuite*

(*Suite.*)

Le Curé-des-Pègres écoutait tout interdit ces remerciements, qu'il savait, pour sa part, n'être pas mérités. Mais Daniel coupa court à l'entretien, et, prenant le bras des dames il les entraina vers le village.

Le guide congédié se mit à examiner la bague de Maria d'un air de convoitise, et essaya de la glisser à son petit doigt. Ne pouvant y parvenir, il la cacha dans une poche secrète où se trouvait déjà la pièce d'or de Daniel; puis, enfonçant son vieux chapeau sur ses yeux, il revint sur ses pas, non sans retourner fréquemment la tête du côté des fugitifs.

Ceux-ci craignant d'être apperçus par quelque habitant matinal de Francheville, continuaient d'avancer rapidement. Maria était radieuse et souriante, mais la contenance de son cousin l'avertit qu'elle ne devait pas trop se hâter de se livrer à la joie.

—Mon Dieu! mon ami, demanda-t-elle à demi voix; ne pensez-vous pas que nos dangers sont passés?

—Peut-être... Mais je vous en conjure, chère Maria, ne vous flattez pas d'une espérance qui pourrait être cruellement déçue.

On entrait alors dans Francheville, et l'air grave du jeune homme annonça que le moment de la crise décisive était arrivé.

Il ne fut pas difficile de reconnaitre l'habitation de du blatier Leroux; son importance la distinguait suffisamment des habitations voisines. Elle consistait en plusieurs batiments d'architecture ancienne, réunis par des corps de logis modernes; les uns et les autres formaient d'immense greniers. Au-dessus de la porte, on voyait un écusson aux armes nationales, et un drapeau tricolore en signe que ces constructions contenaient un dépôt d'approvisionnements appartenant à l'Etat.

La rue principale du village était déserte quoique déjà le jour permit d'en suivre les sinuosités. Après s'être assurés que personne ne songeait à les épier, Daniel et ses compagnes se dirigèrent en toute hâte vers la porte surmonté d'un écusson. Précisément en ce moment quelqu'un était en train de la déverrouiller intérieurement, et les lourds battants tournant enfin sur leurs gonds, laissèrent voir un gros homme, en culotte courte et en manche de chemise, qui, un bonnet de coton sur la tête, les yeux rouges et mal ouvert, se détirait en baillant, comme s'il venait de s'éveiller. Qu'on juge de la joie de Daniel: ce gros homme était Leroux en personne.

Le blatier rue ne vit pas d'abord les arrivants, et il se rangeait pour livrer passage à un pesant chariot de blé, attelé de six forts chevaux, qui sortaient d'une cour intérieure, quand Daniel se précipita vers lui en disant:

—Leroux, mon cher Leroux, ne me reconnaissez-vous pas?

Mais Leroux recula d'un pas et le regarda tout effaré, comme s'il ne pouvait en croire ses yeux; puis son attention se porta sur les dames, et sa perplexité parut augmenter. Il s'écria tout à coup d'un ton de bonne humeur:

—Eh! morbleu, c'est toi, citoyen Pichot? Tu viens sans doute pour le marche que nous ébauchâmes hier à Saint-Avit!

Il faut que ta mère, ta sœur et toi vous vous soyez mis en marche longtemps avant le jour pour être ici à cette heure.... Eh bien! ton monde et toi aurez du vin blanc a votre dejeuner, mais il faudra être coulant sur l'article, mon bonme! Quatre vingt francs le setier en assignats.... pas un sou de plus tu peux y compter!

Puis se tournant vers un grand drôle de charretier en bonnet rouge, qui, son fouet à la main, examinait les voyageurs d'un air sournois:

—Eh bien! paresseux, dit-il avec colère, pourquoi ne pars-tu pas? Qu'attends-tu encore? Allons en route, et tâche de ne pas te griser... tu mènes le blé de la nation.

—Oui, oui, not'maître, dit le charretier.

Il fouetta les chevaux, jeta encore un regard défiant sur les inconnus et la voiture partit.

Daniel avait compris que la présence de ce charretier à mine rébarbative était la cause de la méprise apparante du bonhomme Leroux; mais Maria fut très alarmée de cet accueil. Pendant que le blatier s'empressait de remettre en place les massives charpentes du portail, elle lui dit en joignant les mains:

—Quoi! monsieur, ne reconnaissez-vous pas Daniel Ladrange, votre ami, votre.....

—Oui, oui, petite mignonne, répliqua Leroux avec un gros rire, tu auras six franc en argent blanc pour t'acheter une robe, si ton frère, ce nigaud de maître Pichot, tope à un prix raisonnable je te le promets.

Alors seulement la jeune fille apperçu dans la cour deux autres charretiers qui étaient en train de charger un fourgon, et qui jetaient les yeux de ce coté avec la curiosité ordinaire aux compagnards.

Elle se tut, et Leroux continua d'adresser la parole au prétendu Pichot, comme s'il eut débattu un marché commencé la veille. Tout en parlant il invita les voyageurs à le suivre, et il les conduisit vers un un corps de logis fort propre qu'il habitait. Il les fit entrer dans une espèce de salle basse réservée a sa famille, et, dès qu'il eut refermé la porte derrière eux, ses manières changèrent. Il ota respectueusement son bonnet, désigna des siéges aux dames, et, courant à Daniel, il lui secoua la main avec vigueur.

—Pardonnez-moi, citoyen Ladrange, dit-il, si je n'ai pas eu l'air de vous reconnaître d'abord; mais je dois me méfier de tous mes gens et il y avait autour de nous plusieurs paires de longue oreilles. D'ailleurs, j'ai vu tout de suite que ce n'était pas le moment de crier votre nom sur les toits.... Mais de quoi s'agit-il? Que vous est-il arrivé pour que vous nous tombiez ainsi; à trois heures du matin, à pied, avec des dames qui paraissent bien fatiguées?

—Ces dames, mon cher Leroux, répliqua Daniel, sont mes parentes, madame et mademoiselle de Méréville.... Elles et moi nous venons vous demander du secours.

—Asseyez-vous, citoyen Ladrange, et apprenez-moi quel genre de secours vous réclamez.

—Je ne m'assierai pas, Leroux, avant de vous avoir dit à quoi vous vous exposez en nous recevant ici. Mes parentes et moi nous avons été arrêter comme aristocrates; nous venons d'échapper par une sorte de miracle, aux gendarmes qui nous gardaient et qui nous cherchent partout.... Or, vous ne pourez ignorer la loi, et si l'on nous trouve chez vous....

—Eh! si je suis encore vivant, n'est-ce pas à vous que j'en suis redevable? s'écria le blatier avec énergie. Soyez le bienvenue chez moi, citoyen Ladrange; vous et ces pauvres dames, soyez les bienvenus, quoi qu'il arrive.

Mais cet accueil amical ne fit qu'exalter la générosité de Daniel.

—Je vous en conjure, citoyen Leroux, reprit-il, défiez-vous des inspirtions de votre bon cœur; songez que votre famille, les personnes chères qui vous entourent peuvent être exposées comme vous.

—Croyez-vous donc que je sois le seul à vous aimer dans cette maison?.... Ma femme et mes filles, continua Leroux en étendant la main vers une pièce voisine, sont là qui dorment tranquillement, les pauvres créatures! Eh bien! il n'en est pas une qui ne voulût que ce sommeil fut éternel si elle croyait par là pouvoir acquitter ma dette envers vous, et, morbleu! si elle ne le voulaient pas!.... Mais ne parlons pas de cela et laissons les cérémonies. Asseyez vous et contez-moi ce qui vous est arrivé.... ou ne me le contez pas.... si vous y voyez des inconvénients, nous vous servirons comme vous l'entendrez, sans vous demander vos motifs.

Il était impossible de résister à tant de cordialité. Daniel consentit donc à s'asseoir, et pour mettre le digne homme au courant de la situation, il lui apprit d'abord en peu de mots les circonstances horribles qui avaient précédé leur arrestation. Leroux levait les yeux au ciel en écoutant le récit des horreurs commises par des brigands à la ferme et au chateau du Breuil.

—Je connais ces coquins, dit-il, et comme je passe pour riche, ils ont fait une tentative pour s'introduire chez moi; mais ils ont trouvé plus fins et plus fort qu'eux.... Continuez, citoyen Ladrange, et expliquez-moi comment vous êtes venu ici.

Daniel ne voulut pas entrer dans de grands détails sur la manière dont les dames et lui avaient échappé à la garde du brigadier Vasseur; cependant il ne peut s'empêcher de dire comment le médecin du pays avait appris aux gendarmes la rupture du pont de Norvilliers.

—Le pont de Norvilliers emporté! interrompit Leroux; voila une excellente plaisanterie! Le pont était parfaitement à sa place hier soir à onze heure; l'un de mes charretiers l'a traversé et celui qui vient de partir va le traverser encore. Quel est donc le médecin capable d'inventer tous ces jolies choses? Vous ne trouveriez pas dans le pays à six lieues à la ronde, d'autre médecin que le citoyen Brisset, qui a soixante-dix ans, et qui ne monte plus à cheval de temps immémorial.

Daniel divina dans cette circonstance un mystère qu'il ne lui était pas permis d'approfondir. Il se contenta donc d'ajouter brièvement qu'il s'etait sauvé à la suite d'une rixe survenu survenue entre les gendarmes et des inconnus, et qu'après avoir erré toute la nuit dans ses campagnes, il était arrivé à Francheville en demandant son chemin.

Ce récit terminé, le blatier se gratta le front.

—Ce qui me parait le plus clair dans tout cela, reprit-il, c'est que vous êtes malheureux, poursuivis et que vous avez compté sur Leroux pour vous venir en aide.... Eh bien! le voilà Leroux; Leroux veut vous tirer d'affaire; et de par tous les diables, il vous en tirera. Pour commencer on va vous préparer un déjeuner, le meilleur possible, puis on vous trouvera des lits qui ne seront pas trop mauvais, et quand vous serez bien remis, bien reposés, nous aviserons au reste.

—Leroux, demanda Daniel encore une fois, avez-vous bien réfléchi à quoi vous vous exposez?

(*La suite au prochain numéro.*)

☞ Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 30 Mai, 1865.

☞ Payez vos Taxes immédiatement, si vous voulez exempter le cout de la signification de vos comptes. ☜

En l'absence du principal Rédacteur de cette feuille, il s'est glissé, dans le *Courrier* du 19 mai, un article dont la rédaction ne peut assumer la responsabilité. Cet article avait trait à l'émigration aux Etats-Unis dont nous avions entretenu nos lecteurs dans un numéro précédent. L'auteur semblait n'y voir d'autres remèdes aux maux qui se font sentir que dans l'établissement de manufactures avec un tarif pour les protéger contre la compétition étrangère. Quelques autres appréciations du même article ne sont pas plus d'accord avec nos vues, mais nous les passons sous silence pour ne nous attacher qu'à l'idée du «système protecteur» qui nous paraît avoir été la principale de tout l'article. Suivant nous, dans les circonstances délicates où nous nous trouvons, pareille suggestion ne pouvait être plus inopportune.

De quelque côté que nous tournions nos regards, nous voyons partout des motifs très puissants qui devraient nous faire retarder l'adoption d'une pareille mesure, si l'on admet que plus tard elle puisse devenir avantageuse aux développements de notre industrie nationale.

Tous ceux qui s'occupent aujourd'hui de la marche de notre politique coloniale attendent avec anxiété la solution de deux grandes questions dont l'importance, quoiqu'inégale, ne le cède en rien à celles qui aient jamais été débattues au milieu de nous ; nous voulons parler de la confédération et du Traité de Réciprocité.

Par l'une nous dépendons de l'Angleterre, par l'autre des Etats-Unis.

Et pour nous qui voyons la sauvegarde de nos intérêts les plus chers dans l'union projetée des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, fondée sous la protection de la mère-patrie, nous tenons à conserver encore la tutelle de l'Angleterre. Nous ne sommes pas fatigués d'ailleurs de vivre sous un drapeau qui a protégé nos institutions nationales assez efficacement pour leur permettre de prospérer et de grandir dans une sphère de liberté qui ne laisse rien à désirer sous ce rapport. Surtout, au moment où la Métropole s'engage à nous protéger contre toute agression étrangère, nous devons plus que jamais, il nous semble, ménager les opinions diverses qui fomentent au sein de sa population.

Or, en frappant d'impôts exagérés les produits des manufacturiers étrangers, est-ce que nous ne donnerions pas raison aux déclamations de l'école de Manchester contre nous ? M. Cobden est descendu dans la tombe, mais M. Bright est resté derrière lui et l'on a pu voir par les dernières discussions à la Chambre des Communes anglaises qu'il ne manquait pas d'écho dans l'enceinte du parlement. Evidemment si nous ne voulons pas chasser l'Angleterre de notre pays, nous devons lui conserver quelqu'intérêt sur notre territoire. Demandons ensuite aux classes commerciales, et surtout à la classe encore plus nombreuse des consommateurs s'ils ne trouvent pas déjà notre tarif assez protecteur.

Mais l'auteur de l'article qui nous occupe nous paraît avoir oublié une autre considération, qui mérite pourtant d'entrer en ligne de compte dans une question d'economie politique comme celle qu'il a voulu traiter, puisqu'elle se rattache à notre principale industrie, l'industrie agricole. En interdisant aux produits étrangers leur entrée dans notre pays, nous mettons nos voisins en demeure de nous refuser la continuation ou le renouvellement du traité de réciprocité. Avec l'abolition de ce traité, nous voyons notre commerce avec les Etats-Unis dans un état de gêne très désastreux. Ce *marché naturel* de la plupart de nos grains nous est presque interdit par des impôts très élevés ; la vente de l'avoine, de l'orge, le commerce des chevaux qui produisent des revenus très clairs à nos populations rurales sont ralentis du coup et les droits qu'ils ont à payer les déprécient d'autant au détriment des cultivateurs.

Sondons les résultats encore plus éloignés, mais découlant naturellement d'un tel état de choses.

Nos populations agricoles en voyant l'état de contrainte dans lequel ils se trouvent par rapport à la vente du produit de leurs terres se demandent tout naturellement s'il n'est pas moyen d'en faire disparaître la cause. La chose est très facile leur représentera-t-on. Il s'agit tout simplement d'effacer la ligne de démarcation qui nous sépare des Etats-Unis ; de demander à la grande république d'ajouter une nouvelle étoile à son drapeau et de l'aborer pompeusement sur la citadelle de Québec, après avoir prié l'Angleterre d'en retirer le sien. Ce langage serait très condamnable suivant nous, mais nous avons entendu M. Dorion, d'Arthabaska, dire en chambre, durant la dernière session, que le peuple s'occupait fort peu du drapeau sous lequel il vit pourvu qu'il y trouve son profit. Nous croyons que l'on calomniait indignement nos intelligents cultivateurs, lorsqu'on leur supposait des sentiments aussi matérialisés ; mais nous ne sommes pas prêt à dire que l'annexion aux Etats-Unis ne rencontrerait pas des adhérents dans nos campagnes, lorsque l'on nous aura fait une position où cette mesure puisse nous paraître désirable au point de vue de nos intérêts matériels.

Tant que nous aurons la responsabilité de la feuille que nous rédigeons, nous ne permettrons jamais qu'elle se fasse le véhicule de plans, qui, réduits en pratique, aboutiraient à notre annexion aux Etats-Unis, parceque nous y voyons la ruine de nos institutions nationales. Avec l'annexion, il nous faudrait deplus renoncer à toute espérance de devenir un peuple indépendant et nous avons appris dans l'histoire de notre passé à reposer quelque confiance dans notre avenir ; à nous croire une mission à remplir sur la terre américaine et ces espérances nous ne pouvons les sacrifier à quelque misère d'un moment. Eh ! bien, sous quelqu'aspect que nous considérions la questionsoulevée dans l'article que nous signalons nous voyons que sa mise en pratique peut nous conduire à cette fatale annexion que nous repoussons avec horreur. Si l'on donne des armes au parti anti-colonial de l'Angleterre et qu'on lui permette de faire prévaloir ses idées dans les conseils de la métropole, nous ne tarderons pas à être livrés à nous-mêmes et notre abandon dans les circonstances actuelles fait de nous une proie facile pour les Etats-Unis. D'un autre côté, nous prévoyons que ce serait nous créer un état de chose où l'on s'exposerait à faire désirer l'annexion par une partie de notre population. Nous ne pouvons donc que condamner énergiquement la suggestion qui concerne «l'établissement d'un système protecteur.»

Ne sera-ce pas par hasard, parceque le *Défricheur* découvre dans la question de la protection les mêmes conséquences que, lui, le démocrate encrouté, se sent tout à coup épris d'un beau feu pour cette mesure ? Car, il nous semble que quand on est *niveleur* en principe, on doit l'être pour tout ; Quand l'on travaille à applanir la distance entre les masses et une tête couronnée, on doit voir du même œil la barrière qui sépare deux peuples on doit être libre-échangiste. La sainte devise, *liberté, égalité, fraternité*, nous semblerait le vouloir ainsi. Hormis que la fraternité démocratique ne soit pas assez puissante pour embrasser deux peuples dans son étreinte. Dites-nous donc, monsieur du *Défricheur*, que pensez-vous qu'il adviendrait de notre *marché naturel*, si vous mettiez les américains dans l'impossibilité de nous continuer le traité de réciprocité ? Tenez, pour un homme de votre âge, vous nous paraissez avoir peu de réflexion et surtout être peu conséquent avec vous même. Pour notre part, nous ne dissimulons pas que nous verrions avec beaucoup de plaisir l'établissement de quelques manufactures au milieu de nous. Nous avons de magnifiques pouvoirs d'eau qui ne demandent qu'a être exploités ; et nous croyons que dans certains centres, à St. Hyacinthe par exemple, on peut très bien réussir avec de petites manufactures. Nos laines et le produit de notre lin seraient la matière première de ce genre d'industrie. Nos cultivateurs y trouveraient leur compte et la classe désœuvrée de notre population aussi ; mais nous ne pensons réellement pas qu'on réussisse jamais à faire du Canada un pays manufacturier, comme l'Angleterre et les Etats-Unis le sont et d'ailleurs nous sommes loin de désirer ce sort pour nous.

A la condition des populations flottantes et souvent en grève des pays manufacturiers nous préferons celle des populations laborieuses, stables et indépendantes de nos campagnes.

Le Jubilé.

Le mot Jubilé désignait, chez les Hébreux, l'année qui suivait les sept années sabbatiques, c'est-à-dire la cinquantième. L'année jubilaire s'ouvrait avec le premier mois de l'année, lequel fut appelé plus tard *Tisri* et commençait à la nouvelle lune de septembre.

Pendant l'année du jubilé on ne semait ni on ne moissonnait ; on se bornait à recueillir ce que la terre et les arbres produisaient d'eux-mêmes. Chaque Israëlite rentrait en possession de ses terres et de ses héritages, soit qu'ils eussent été vendus, engagés ou aliénés. Les esclaves hébreux, même ceux qui l'étaient pour une cause légitime, recouvraient leur liberté avec leurs femmes et leurs enfants, lors même qu'ils avaient renoncé à ce privilège que donnait aussi l'année sabbatique. Quant aux esclaves étrangers, ils ne jouissaient point du droit accordé par l'année jubilaire. Tels sont les articles fondamentaux de la loi que Dieu donna à Moïse concernant l'année jubilaire.

Cette loi avait évidemment pour but de conserver l'ancien partage des terres qui avait été fait aux hébreux ; de maintenir l'égalité des fortunes, et d'alléger la servitude. Lycurgue avait établi quelque chose de semblable chez les Lacédémoniens, en ordonnant l'egalité des biens, et en empêchant, autant qu'il le pouvait, qu'aucun citoyen ne devint trop puissant ni trop riche.

Comme les Hébreux, les Chrétiens ont un *jubilé*, mais dans un sens tout différent, dans un but tout spirituel. Cette grande année, cette année de jubilation, qui, dans l'ancienne alliance, proclamait la rémission de toutes les dettes, la fin de la servitude, la rentrée de chacun dans son heritage et dans sa famille ; cette année de jubile figurait une expiation réelle, la réconciliation de l'homme avec Dieu, par la mort de Jésus-Christ. C'est de cette expiation ineffable que commence la grande année de la rémission, qui d'esclaves nous a fait libres, a éteint nos dettes et nous a rendu nos droits à l'éternel héritage. Aussi le jubilé, chez les chrétiens, ne consiste-il que dans l'octroi d'une indulgence plénière et solennelle que le Pape accorde, en vertu du pouvoir que le Fils de Dieu lui a donné de lier et de délier, et d'user d'indulgence envers les pécheurs vraiment pénitents ;—ou, en d'autres termes, le jubilé est une invitation toute spéciale de participer aux grâces sans nombre que l'Incarnation du Verbe a mises à notre disposition, et dont l'Eglise est la dépositaire.

Autrefois les Souverains Pontifes n'appliquaient l'indulgence du Jubilé qu'à ceux qui visitaient à Rome les églises de St. Pierre et de St. Paul ; mais aujourd'hui on peut la gagner dans les divers pays du monde chrétien, pourvu que l'on se conforme aux conditions prescrites par la Bulle que le Pape adresse aux Eglises qu'il favorise de cette grâce extraordinaire.

C'est Boniface VIII qui institua en 1300, le jubilé tel qu'il est aujourd'hui. Avant ce Pape, on accordait à Rome des indulgences à ceux qui visitaient les églises des deux grands apôtres, comme on le voit par la Bulle *Antiquorum* de ce pontife. Le nom même de *jubilé* n'a paru pour la première fois qu'en 1473, dans la Bulle de Sixte IV. Boniface avait fixé le jubilé de 100 ans en 100 ans. Clément IV voulut qu'il eut lieu tous les cinquante ans ; Urbain VI restreignit ce temps à trente-trois ans, en mémoire du nombre d'année que Jésus-Christ a vécu sur la terre ; et Paul II, trouvant que cette période était trop longue, la réduisit à 25 ans, ce qui s'est toujours pratiqué ensuite. Depuis Sixte V presque tous les Papes ont accordé un jubilé universel à leur avènement au Pontificat.

Outre ce Jubilé périodique, et celui de l'avènement de chaque Pape, il en est un autre *extraordinaire*, c'est celui que le Pape accorde à tous fidèles dans l'Eglise entière pour quelque raison générale, ou à certaines contrées pour des causes particulières. Celui de 1865 entre dans cette dernière catégorie. L'illustre et magnanime Pie IX, touché du triste état du monde, a adressé à tous les enfants de l'Eglise une Encyclique, en vertu de laquelle il leur accorde une indulgence jubilaire. Ce que nous reproduisons plus bas de ce vénérable document, rappellera à nos lecteurs les causes de cette grande faveur du Saint-Père.

«Mais si nous devons toujours, Vénérables Frères, nous adresser avec confiance au Trône de la grâce pour en obtenir miséricorde et secours en temps opportun, nous devons le faire surtout au milieu de si grandes calamités de l'Eglise et de la société civile, en présence d'une si vaste conspiration des ennemis et un si grand amas d'erreurs contre la société catholique et ce Siége apostolique. Nous avons donc jugé utile d'exciter la piété de tous les fidèles, afin que, s'unissant à Nous, ils ne cessent d'invoquer et de supplier par les prières les plus ferventes et les plus humbles le Père très clément des lumières et des miséricordes ; afin qu'ils recourent toujours dans la plénitude de leur foi à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a racheté pour Dieu par son sang, qu'ils demandent avec instance et continuellement à son très doux Cœur, victime de sa brûlante charité pour nous, d'entraîner tout à lui par les liens de son amour, marchant dignement selon son cœur, agréables à Dieu en toutes choses, et portant des fruits en toutes sortes de bonnes œuvres. Or, comme les prières des hommes sont plus agréables à Dieu s'ils viennent à lui avec des cœurs purs de toute souillure, nous avons résolu d'ouvrir aux fidèles chrétiens, avec une libéralité Apostolique, les trésors célestes de l'Eglise confiés à notre dispensation, afin qu'excités plus vivement à la vraie piété, et purifiés de leurs péchés par le Sacrement de Pénitence, ils répandent avec plus de confiance leurs prières devant Dieu et obtiennent sa grâce et sa miséricorde. En conséquence, Nous accordons, par la teneur des présentes Lettres, en vertu de Notre autorité apostolique, à tous et à chaque fidèle de l'un et de l'autre sexe de l'univers catholique, une Indulgence plénière en forme de Jubilé, à gagner dans l'espace d'un mois, durant toute l'année prochaine de 1865.»

Nous publions, ci-dessous, une liste de l'époque des exercices solennels du jubilé pour plusieurs paroisses du diocèse. Nous donnerons place aux autres, à mesure que nous en aurons connaissance.

Ste. Anne et Bolton, le 28 mai et les jours suivants.

St. Césaire, le 28 mai et tout le mois de Juin.

Ste. Marie de Monnoir, Notre-Dame de St. Hyacinthe, La Présentation : le jour de la Pentecôte et les jours suivants.

St. Jean-Baptiste, Ste. Rosalie : le jour de la Sainte-Tinité et les jours suivants.

St. Dominique, depuis le 25 juin au 29 inclusivement.

Les exercices pour la Ville et paroisse de St. Hyacinthe, sont remis au mois de Novembre ; et ceux de la paroisse de St. Barnabé au mois de décembre.

L'engagement des Instituteurs au rabais.

Sous ce titre le *Journal de l'Instruction Publique* donne un article qui devra être bien compris de ceux à qui il s'adresse. Tous ceux qui connaissent la valeur de l'instruction devront approuver la rigueur dont le département a l'intention d'user en vers les paroisses qui sont assez peu soucieuses de l'éducation de leurs enfants pour engager des institutrices au rabais. Certes, il nous semble que c'est une tâche assez difficile et assez importante que celle d'enseigner pour que l'on ne lésine pas ceux qui s'en chargent et qui sont réellement en état de le faire. Malheureusement on ne paraît pas comprendre partout de la de la même manière que des personnes qui sont appelées à former le cœur et travailler au développement de l'intelligence des enfants doivent réunir certaines qualités qui les recommandent pour cette importante mission, autrement nous ne verrions pas à la tête de nos écoles de campagne tant de jeunes filles dont la place serait plutôt dans la boutique d'un tailleur, ou près du comptoir d'une modiste.

Voici l'avis que donne le *Journal de l'Instruction Publique*.

On devra en prendre son parti :

Nous avons déjà tant de fois parlé, dit-il, de ce triste sujet dans notre journal que nous ne voulons pas ennuyer nos lecteurs par la répétition des mêmes remarques ; nous nous bornerons à quelques observations d'une nature toute pratique.

Le département de l'instruction publique est bien décidé a ne tolérer nulle part la diminution du traitement des instituteurs et des institutrices, ni la suppression des écoles modèles là où elles sont établies.

Mais comme il est toujours plus facile de prévenir le mal que d'y porter remède quand il est fait, les instituteurs eux-mêmes et les amis de l'éducation dans les localités qui sont menacées de ces petits coups d'état rétrogrades de la part des commissaires mal disposés devraient s'empresser d'en informer le département. Dans plusieurs circonstances récentes les avis du Surintendant ont eu le meilleur effet, et ont sauvé à la fois aux contribuables le malheur d'avoir des instituteurs incapables et à la municipalité celui de se voir refuser le paiement de la subvention.

Nous devons profiter de cette circonstance pour faire savoir aux autorités locales que ce n'est point au dépens des traitements des instituteurs qu'elles doivent pourvoir aux réparations ni à la construction des maisons d'école, et qu'il leur est encore bien moins permis de prêter à intérêt même au profit de la corporation scolaire les deniers des écoles. La construction et la réparation des maisons d'école doives se faire par des *cotisatisation spéciales* ; et il est *illégal d'employer* pour cet objet le revenu ordinaire de la municipalité. La subvention du gouvernement, le produit de la cotisation annuelle et celui de la rétribution mensuelle doivent être employés uniquement aux salaires des maîtres et à l'ameublement des maisons d'école. Il n'est point légal non plus d'acheter avec ces *revenus ordinaires* des livres et du papier pour les élèves à moins que ce ne soit une avance que l'on fasse ensuite rembourser aux parents en même temps que la rétribution mensuelle. LE REVENU ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DOIT ÊTRE EMPLOYÉ A PAYER LES INSTITUTEURS.

Nous devons aussi faire savoir à l'appui de ce que nous avons dit à plusieurs reprises de l'inutilité de chercher à éluder les ordres et les règlemens du département que les commissaires d'école de Repentigny qui avaient informé une institutrice 3 mois avant l'expiration de son engagement, qu'ils n'avaient point l'intention de l'engager de nouveau, mais qui ne lui avaient donné cet avis que dans l'intention de diminuer son traitement ont été condamnés à lui payer une forte indemnité.

Courrier d'Europe.

Malgré l'incertitude et les bruits contradictoires il paraît se confirmer que la question des évêques à nommer pour les Etats légitimes et usurpés de Victor Emmanuel est près de recevoir une solution favorable à la religion et à la liberté.

La rage des libéraîtres italiens et Français semble indiquer qu'il se passe quelque chose dont la morale pourra profiter. Ces gens là ne s'irritent que de ce qui est bien. Le mal les trouve toujours joyeux. Le *Siècle* et l'*Opinion Nationale*, organes de la démocratie française, se sont couverts de deuil à la pensée que l'Italie allait avoir des évêques et que Victor Emmanuel n'était pas encore assez abruti pour être tout à fait insensible au déplorable Etat de son peuple privé de pasteurs.

L'abandon de la loi pour la suppression totale des ordres religieux fait jeter de hauts cris aux démocrates. Comment, en dépit des progrès, laisser au moines la *liberté* de vivre ? mais c'est être retardataire au dernier point. Ces braves démocrates pur sang sont toujours les mêmes : «liberté de pensée mes amis, pourvu que vous pensiez comme nous ! »

Les loges maçonniques de France ont témoigné de leur douleur à l'occasion de la mort du Président des Etats-Unis. Il paraît que le 1er Président a part le titre que lui décerne M. Victor Hugo et que répète avec une certaine approbation l'organe des libéraux canadiens, avait de plus pris des dégrés de frère-maçon.

Parlant de franc-maçonnerie, il importe de ne pas oublier que les diverses loges de France et de la Grande-Bretagne ; probablement aussi celles des autres pays, sont saisies d'un projet de réforme qui doit les mettre plus en harmonie avec l'*esprit moderne* et les progrès du siècle. Parmi les réformes suggérées par les francs-maçons français, se trouve la proposition de biffer de leur constitution «l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme." Ces deux idées ne sont plus de mise dans le monde maçonnique ; c'est arrière ! Ainsi, il est assez probable que la franc maçonnerie ne reconnaîtra plus le «Grand artisan de l'Univers.» A la vérité, on ne sait pas trop à quoi bon les maçons, s'il n'y a pas un architecte, mais enfin, c'est Renan, avec ses compères Littré et consorts qui sont les maîtres du nouvel évangile. Il se trouve des journaux français pour applaudir. De ce nombre est l'*Avenir National* qui a été tout dernièrement autorisé à exister pendant que le gouvernement refusait à M. Louis Veuillot la permission de rentrer dans la lice.

A propos de gouvernement, on ne doit pas oublier que l'Empereur est en Algérie. L'évêque d'Algers lui a présenté une adresse. L'Empereur en répondant a parlé de la religion comme le seul vrai moyen de civilisation. Il y a aujourd'hui si peu de paroles sensées sur ce sujet qu'il importe de recueillir celle-là.

Revenons aux francs-maçons ; il y a une loge dan l'île de Jersey, composée de français. Victor Hugo en est probablement : elle accepte avec enthousiasme la réponse mentionnée plus haut, mais la grande loge de Londres proteste ; trouve que c'est aller trop loin et finalement excommunie sa sœur de Jersey, laquelle n'en perd pas l'appétit.

Il parait certain que Mgr. Manning, princier du chapitre de Westminster est nommé Archevêque en remplacement du Cardinal Wiseman.

Ce prélat se convertit en décembre 1850. C'était un des plus beaux ornements de l'Eglise Anglicane, et, avec Wiseman et Pusy, un des chefs du mouvement de retours vers l'antiquité chrétienne. Devenu catholique, il s'est distingué par la science, son éloquence et ses vertus sacerdotales. Il était l'ami intime de l'illustre Cardinal à qui il succède. Il est né en 1808 ; anglais de naissance, il a passé par l'Université d'Oxford, et depuis sa conversion il a été l'instrument d'un très grand nombre d'autres conversions. On l'appelle l'*apôtre des hautes classes* ; parceque c'est surtout parmi les nobles que ces conversions ont eu lieu. Cela ne l'empêchait pas de se mêler à toutes les œuvres de charité etc. Il a établi en Angleterre la Congrégation des Oblats de St. Charles. Il est auteur de plusieurs ouvrages estimés.

L'association National d'Irlande a décidé de n'admettre comme candidat au Parlement aucun homme qui ne promettrait pas de voter contre tout ministère qui refuserait les réformes politiques, civiles et religieuses réclamées par l'Irlande et dont nous avons déja parlé.

La grande Exposition Internationale de Dublin a été ouverte par le Prince de Galles. On dit que cette exposition surpasse en magnificence tout ce qui s'est vu jusqu'à présent. Elle est faite dans un but religieux. Le prince a été reçu avec enthousiasme à Dublin.

La maladie du vieux roi Léopold commence à inspirer de sérieuses inquiétudes dans le monde politique.

Victor Emmanuel a été assez sérieusement malade, il est mieux, assez bien pour quitter Turin.

On parle d'une entrevue à Civita Vechia entre Pie IX et Napoléon III à son retour d'Algérie.

ETATS-UNIS.

Mardi dernier avait lieu à Washington une grande revue des troupes unionistes. On estime que l'armée du Potomac qui a été passée en revue se composait pas moins de 250,000 hommes. Le temps était magnifique et il y avait un grand concours d'étrangers. On rapporte que du capitale à la maison de l'Exécutif, distance d'un mille et demi, la foule remplissait les rues et les fenêtres. Toutes les affaires furent suspendues.

On lisait en grosse lettre sur le capitole : "LA SEULE DETTE NATIONALE QUE NOUS NE POUVONS PAYER EST CELLE DUE AUX SOLDATS VICTORIEUX DE L'UNION."

Le pavillon flottait sur les édifices et dans les fenêtres.

Le lieut.-gén. Grant s'est promené le soir dans la *Pensylvania Avenue*. La foule sur les trottoirs poussait des hourrahs.

Une dépêche de Nashville au *Times* dit que J. C. Harris est pris. Il est certain que les archives de l'Etat sont au pouvoir du Nord ainsi que les bons de l'Etat et $1,600,000 en espèce appartenant au Trésor de l'Etat.

Le correspondant du *Herald* au fort Monroe dit que Jeff. Davis va être immédiatement placé dans les casemates en forme d'arche renfermé dans le roc, et situé dans l'intérieur du fort ; ces casemates sont très élevés et chacune d'elle forme un fort. Sur les arches de ces casemates seront montés des canons d'un fort calibre. On ne peut communiquer avec la terre ferme qu'au moyen de la porte de sortie.

Une dépêche spéciale de Washington au *Commercial* dit : Un nombre considérable de témoins importants pour la poursuite sont arrivés la nuit dernière. L'attente que le procès se terminera cette semaine ne sera réalisé qu'avec difficulté. La défense sera formidable.

Reverdy Johnson s'occupera surtout à repousser la preuve qui implique Jeff. Davis et les chefs rebelles. On pense que les archives des rebelles qui sont en la possession du Nord fourniront beaucoup de renseignements sur la conspiration.

D'après la *Tribune*, les dépenses du gouvernement en 1863 se sont élevés à $1,298,144,656, soit $3.556,000 par jour ; en francs : six milliards quatre cent quatre-vingt dix millions, sept cent vingt-trois mille deux cent quatre vingt dans l'année ; et dix sept millions sept cent quatre-vingt mille par jour.

Les dépenses de 1864, dit-on, ont été encore plus forte. Et c'est en présence de chiffres pareils que certainc meneurs voudraient engager leur pays dans des complications qui le conduirait à une guerre étrangère ! Si la guerre civile a tant coûté que ne coûterait pas une guerre plus sérieuse ?

Le feu s'est déclaré dernièrement dans un rez de chaussé à New-York. On y trouva amassé une grande quantité de guenilles qui empestaient, et quelques jours après tous les pompiers qui en approchèrent tombèrent malades. Il parait assuré que ces guenilles viennent de Russie.

La presse américaine donne à entendre que le nouveau Président est sur le point de commencer une guerre d'extermination contre les Mormons.

Jeff. Davis et C. C. Clay ont été transférés le 22 du *Clyde* aux cellules qu'on leur avait préparées. Leur cellules sont voisis ils sont gardés par 2 officiers et 20 hommes de l'artillerie.

Madame Davis et sa famille, et l'épouse de C. C. Clay, sont restés à bord du *Clyde* qui doit les conduire à Savanah, le département de la guerre ne leur ayant pas permis d'aller plus avant vers le Nord.

Les bijoux que l'on a trouvés dans le bagage des dames leur ont été laissées ; on n'a pris que les documents importants.

Il était rumeur qu'on avait mis les menottes à Jeff. Davis de peur qu'il ne blessât ceux qui le gardent, s'il était provoqué, comme l'a remarqué Mme. Davis.

Les réglements pour ceux qui visitent la forteresse sont plus sévères que jamais.

L'*American* dit que l'ex gouverneur Leitcher a été arrêter dans sa résidense à Lexington, Virginie, dimanche dernier, et qu'il est arrivé à Washington la nuit dernière sous une bonne escorte.

La querelle entre le gén. Sherman et le sect. Stanton devient de plus en plus sérieuse. Un des amis de Sherman a publié dans le *Chronicle* un article dans lequel il donne un aperçu des derniers évènements et de la conduite générale du département de la guerre dans des termes insultants.

Il n'y a plus de doute maintenant que Jeff. Davis subira son procès bientôt devant une cour civile probablement à Washington.

Le gén. Lee subira, dans peu de jours son procès pour trahison devant un jury. Du moment qu'il sera mis en accusation, son état de prisonnier sur parole ne lui sera d'aucun effet.

Conseil de Ville.

Séance du 25 Mai, 1865.

SON HONNEUR LE MAIRE au Fauteuil. *Conseillers présents :* — MM. Bachand, Birs, Côté, Chagnon, Dessaulles, Malhiot, Resther et Richer :

Après la lecture et l'adoption du Procès-Verbal, de la dernière assemblée, le Conseil s'occupe d'une pétition de A. Monette demandant que le certificat qu'on lui a retiré pour obtenir une licence pour tenir une maison d'entretien public lui soit de nouveau accordé. M. Monette est entendu à l'appui de sa pétition et après quelques remarques de M. Malhiot, elle est rejetée sur motion de M. Dessaulles, secondé par M. Resther.

Conformément a l'avis qu'il en avait donné, M. Richer fait motion : Que la rue Bourdages soit portée à la largeur de 50 pds. depuis la rue Girouard jusqu'à la rue Cascades, pourvu que les propriétaires du côté sud ouest donnent le terrain nécessaire pour l'élargissement de la rue et qu'ils paient la moitié du coût des travaux qu'il faudra faire, secondé par M. Birs et agréé.

Le Conseil prend communication d'une requête de certains citoyens demandant que des fanaux soient placés à divers endroits.

Sur motion de M. Resther, secondé par M. Birs, cette requête est référée à un comité composé de MM. Bachand, Côté, Dessaulles, Malhiot et du moteur.

Le Conseil s'occupe de nouveau de l'entretien de certaines côtes qui descendent de la rue Girouard, tels que celles des rues St. Michel et Concorde et autres mentionnées dans un rapport du comité des chemins.

M. Resther est d'avis que vu les graves réparations que ces côtes exigent la corporation doit se charger de les remettre en bon ordre parcequ'elle est responsable de la négligence qu'on a mis à les entretenir.

M. Malhiot diffère d'opinion avec M. Resther et partage plutôt l'opinion de M. Dessaulles qui pense que l'entretien non seulement des trottoirs, mais de toute les rues doit être laissé au Conseil de Ville. Une taxe spéciale devrait être imposée à cette fin. Aujourd'hui nous avons certaines rues qui sont macadémisés et les propriétaires sur ces rues n'ont aucune charge pour l'entretien des chemins. Il parait juste que tous soient appelés à contribuer à proportion de leurs biens cotisables à l'entretien des rues dont tous profitent également.

M. Malhiot explique qu'il ne considère pas juste que la corporation s'engage à faire des réparations aux côtes quand certains propriétaires ont des réparations aussi considérables à faire vis-à-vis leurs propriétés que celles qui doivent être faites pour mettre les rues en bon ordre.

Le Conseil autorise ensuite le Secrétaire-Trésorier à notifier le curé et les marguillers de l'œuvre et fabrique de la paroisse de St. Hyacinthe de continuer et compléter de ce jour à une semaine le canal qui se trouve dans les limites de cette Cité.

M. Dessaulles fait motion qu'un comité composé du comité des chemins de M. Bachand ou du moteur soit chargé de s'enquérir du coût probable de l'entretien des trottoirs et des rues de cette ville et préparer des réglements pour mettre à la charge de la corporation cet entretien.

Le Conseil s'ajourne à vendredi.

Capitaine Doherty.

En justice pour la bravoure et l'adresse déployées par le capitaine E. P. Doherty, du 16e de cavalerie de New York, et des hommes sous son commandement dans la capture des assassins, nous publions les détails suivants extraits des rapports officiels et d'affidavits : Le 24 avril dernier le capitaine Doherty, recevait ordre de se rapporter avec 25 hommes au col. Baker, le *detective* en chef du département de la guerre, qui lui donna instruction de s'avancer dans la direction de Frédérick-burg et faire une recherche vigilante de Booth, Harrold et autres impliqués dans le complot. Deux *detectives*, Conger et Baker (le frère du col.) accompagnaient l'expédition, avec ordre de se rapporter au capt. Doherty. La presse en général a donné peu de crédit de son action au capt. Doherty, tandis que ses subordonnés ont reçu au contraire beaucoup de louanges.

Le capitaine Doherty est pourtant un brave jeune officier qui a servi avec honneur dans les armées de l'Union, pendant les quatre dernières années. Comme cela est bien connu, Doherty a arrêté Harrold de ses propres mains, tandisque son sergent Corbett, tuait Booth.

New-York Herald.

—Nous avons le plaisir d'annoncer que notre aimable concitoyen et ami, M. Aimé Kéroack, libraire de cette ville, vient d'arriver au milieu de nous, après un très heureux voyage en Europe et une traversée assez favorable. Trois Dames Religieuses Françaises de la Communauté de la Présentation de Marie, dont la maison-mère pour le Canada, est établie en cette ville, viennent également de débarquer du *Moravian*. Ces Dames, nous a-t-on dit, ont eu quelque peu à se plaindre durant la traversée, des rigueurs de la mer. Leur arrivée à St. Hyacinthe a été fêtée par la Communauté. Le soir le Couvent et les maisons voisines ont été illuminés à leur occasion. Ces Dames sont venues en Canada pour se consacrer à l'enseignement. Espérons que leur séjour au milieu de nous leur sera aussi agréable à elles-mêmes qu'il est précieux pour nous et surtout pour les jeunes Demoiselles qu'elles savent si bien préparer à occuper plus tard dans notre société la place distinguée qui les attend.

ARRIVÉE.—Trois Révérendes Sœurs de la Présentation de Marie, les Sœurs St. Amond, St. Mauritii et Noidia de Marie sont arrivées vendredi dernier en cette ville, envoyées par leur Supérieure générale de France pour remplacer celles qui sont retournées à la maison-mère l'année dernière. Que ces zélées et ferventes Religieuses soient les bien venues, et qu'elles soient constamment heureuses dans leur patrie d'adoption.

Le Printemps.

L'hiver est depuis longtemps disparu ! Il s'est évanoui avec ses froids, ses neiges, ses tempêtes, avec ses amusements, ses joies, ses plaisirs !... Le printemps lui a succédé tardif, froid et humide d'abord, peu à peu cependant il est devenu tiède et gai.

Les champs ont caché leur teinte grisâtre sous une riche parure verte :

"Le vert c'est le printemps, l'avenir, l'espérance."

Les arbres semblables a des spectres se sont parés de feuilles encore jeunes et délicates. Les pommiers, les cerisiers les pruniers parsèment le sol de fleurs argentées ; ces derniers surtout réunis par groupe sont entièrement blancs et font le plus joli effet imaginable.

Les jardins ont repris leur symétrie ; les parterres sont émaillés de fleurs printanières. La violette s'épanouit en répandant autour d'elle un arôme délicieux. Le muguet, avec ses petites cloches suspendues si coquettement sur une tige frêle, est non-seulement le symbole du retour du bonheur, mais nous annonce aussi le retour des beaux jours de l'Eté. Le Narcisse à la blanche corolle, à l'odeur si douce et si agréable, l'Iris aux fleurs violet es si fraiches et si nobiles, viennent égayer les bordures des plates-bandes. La pensée aux pétales veloutés, nous décèle un parfum délicat. La tulipe s'élevant si gracieusement sur sa longue tige vient charmer l'œil et l'adorat

" Et trompant le regard par sa variété,
De changeantes couleurs enrichit sa beauté."

Le lilas aux grappes embaumées et bien d'autres fleurs encore embellissent nos jardins et parfument l'air.

Les berceaux auront bientôt fait disparaître leurs treilles sous le pampre de la vigne et sous les tiges du houblon..

Les prairies sont tapissées d'un gazon épais, parsemé de fraisiers en fleurs

"Les cieux ont déchiré leurs voiles,
Les champs, les bois sont diaprés :
Il semblerait que les étoiles
Descendent le jour dans les près...."

Le zéphir caresse le brin d'herbe, encore tendre et la feuille qui se déploie.

" L'aube au front argenté, fait naître lentement
Du reveil matinal l'incertain mouvement ;
Dans l'air qui s'éclaircit l'allouette légère,
De l'aurore au printemps active messagère,
Du milieu des sillons monte, chante: et sa voix
A donné le signal au peuple ailé des bois."

Mille voix saluent l'aurore par des chants éclatants. Les linotes, les serins et tous ces *musicions des prés* nous font entendee de merveilleuses roulades, et laissent tomber sur nous une pluie de notes mélodieuses.

Ces artistes charmants
Qui pour filer des sons n'ont pas d'appolutements
dans les buissons déjà touffus chantent le retour du printemps.

" L'un a placé son nid sous la verte fougère,
D'autres, au tronc mousseux, à la branche légère.
Le merle des taillis cherche l'ombrage épais ;
Le timide bouvreuil, la sensible fauvette,
Sous la blanche aubépine ont caché leur retraite."

L'hirondelle, a facilement retrouvé le toit qui l'abrite chaque année, et nous paye amplement notre hospitalité par ses cris joyeux et ses gazouillements.

Le doux bourdonnement de l'abeille qui butine, se mêle aux bruissements de l'insecte qui a repris avec le printemps son existence errante.

La fourmil, qui nous enseigne si bien la prévoyance, mais non pas la charité si l'on eu croit La Fontaine, cherche déjà à accumuler dans sa cellule, des monceaux *de mouches et de vermisseaux.*

Le soleil verse par torrents des rayons qui nous éblouissent et qui fécondent la terre en la réchauffant.

A cette époque de l'année, combien la nature a de charmes....! la chaleur est douce, l'air est tiédé et pur, et tous les êtres animés ou inanimés semblent reprendre une nouvelle vie, se parer d'un nouvel éclat.

" Arrêtez-vous beaux jours! oh! n'allez pas si vitel
Laissez flotter sur nous ce ciel qui nous abrite,
Ces flocons nuancés d'encens et de chaleur
Qui s'exhalent de nous comme un parterre en fleurs
Retenez de nous champs, de nos bois, de nos plaines
La croissance bâtive ! établissez es rênes
Sur la verte nature, et que chaque arbrisseau
Monte plus lentement de son fêle berceau!"

La montagne en pleine végétation, se déroule comme un vaste rideau d'un vert de toutes nûances, sur lequel tranche admirablement bien les blanches maisonnettes groupées à sa base. A son sommet on aperçoit l'humble croix où l'on se rend en pèlerinage à la fête nationale. Un feuillage épais cache les aspérités de ses rochers coupés presque perpendiculairement entre lesquels filtre une eau claire comme le cristal, qui vient baigner le vallon et tomber en jaillissant sur la route poudreuse.

Les eaux du rapide mugissent en passant entre les pierres qu'elles recouvrent de flocons d'écume, et de distance en distance elles retombent en cascatelles. Quand le soleil vient dorer cette poudre d'eau, on aperçoit les nombreux globules qui s'en détachent et qui rappellent si bien les bulles de savon des jeux de l'enfance.....Combien ces lieux enchanteurs, invitent à la rêverie ! et que de délicieuses promenades s'accomplissent dans le sentier qui se dessine comme un cordon gris sur le vert foncé de la prairie que longe un étroit canal. De jolis arbrisseaux croissent sur ses bords et mirent leur feuillage dans ses ondes pures et retombent gracieusement sur la route étroite. A droite la plaine est festonnée par les méandres de la rivière qui coule doucement entre deux rives ombragées.

Au coucher du soleil, la brise nous apporte à flot les effluves des fleurs et des arbres qui bourgeonnent ou qui fleurissent. L'églantier, le sapin jettent au loin des senteurs aromatiques.

" Qu'il fait bon d'aspirer, dans un air frais et doux
Ces odeurs de gazon, ces parfums d'herbre tendre
Qui, du talus des pres s'élèvent jusqu'à nous!"

Des sons joyeux se font entendre :
La cloche du hameau appelle à la prière
Les pieux villageois.....

car ce n'est pas en vain que ce mois porte le nom de Marie.

Et à l'heure où le rol du jour
Descend avec lenteur de son char de victoire

les voûte de l'Eglise ont plus d'écho, un dernier rayon de soleil vient faire étinceller l'autel et éclairer les vieux tableaux, la prière est plus recueillie elle semble monter avec le parfum des fleurs déposées au pieds de l'image de la Reine du Ciel.

" ..... la vierge nous appelle
Dans le saint lieu ;
Des roses du printemps parfumons sa chapelle,
Enfants de Dieu :
Mais, les plus belles fleurs que notre mère envie,
Ce sont nos cœurs.
L'innocence du cœur est aux yeux de Marie,
Reine des fleurs."

C'est à l'heure du crépuscule que le rossignol redit sa plus douce chanson ; parfois quelques trilles brillantes se mêlent à ses accents toujours si mélodieux et si suaves :

" Souvent pour louer Dieu, l'oiseau dit un cantique,
Un *pater* cadencé ; l'ambe est l'autel rustique :
Avec ses doux parfums, la fleur sert d'encensoir.
L'alouette se lève et chante les matines,
Et c'est le rossignol, aux notes argentines,
Qui fait la priere du soir."

L'âme goûte mille délicieuses sensations quand la nuit se déploie doucement. C'est un temple mystérieux où il nous est permis de méditer à la lueur des étoiles scintillantes.

" Oh! qui pourra jamais voir sans être attendri
L'éclat demi-voilé de l'horizon plus sombre
Ce mélange confus du soleil et de l'ombre,
Ce combat indécis de la nuit et du jour,
Ces feux mourants épars sur les monts d'alentours,
Ce brillant occident où le soleil étale
Sa chevelure d'or et sa robe d'opale,
Ce ciel qui par dégrés se peint d'un gris obscur,
Et le jour qui s'éteint sous un voile d'azur ? "

Graziella.

Rive Sud de l'Ottawa, 26 mai, 1865.

NECROLOGIES.

" Qui quasi flos egreditur
" et conteritur, et fugit velut umbra."

Le ciel vient encore d'enlever un ange à la terre ; ils sont si précieux ici bas qu'il est toujours pénible de nous les voir ravir aussi croyons-nous que les amis de Monsieur le Dr. Béique regretteront d'apprendre la perte qu'il a faite, le 20 de mai, dans la personne de son fils ainé, François-Xavier, âgé de dix ans et demi, et qui a succombé aux étreintes d'une fièvre continue.

Cet enfant élevé, dirigé par la main et le cœur de parents vraiment chrétiens, donnait déjà à la religion et à la socité les plus belles espérances : en effet, à un cœur pur et aux meilleures dispositions, le jeune Xavier joignait une intelligence très développée et un goût marqué pour les études même sérieuses. Bien des fois on le trouvait retiré dans un des appartements de la maison paternelle ; et là, oubliant les jeux ordinaires à l'enfance, il s'occupait à lire soit la vie des Saints, soit quelqu'autre livre sérieux dont sa mémoire retenait les plus petits détails aussi pouvons-nous dire qu'il a « reçu beaucoup en peu d'années.»

Puissent ses dignes parents se sentir récompensés de leurs légitimes espérances par la pensée de la gloire dont il est sans doute maintenant inonde dans les cieux, où il n'oublira pas ceux qu'il a laissés sur la terre pour l'admirer et le pleurer.—*Communiqué.*

St. Jean-Baptiste de Rouville, 22 mai, 1865.

La semaine dernière est décédé à Québec M. Dunbar Ross, C. R. et pendant plusieurs années Solliciteur-Général pour le Bas-Canada.

Il a pratiqué pendant plus de 30 ans sa profession à Québec.

Les journaux de Montréal nous apprennent la mort de M. Benjamin Holmes chef du bureau des Douanes à Montréal.

M. Holmes est né à Dublin, en 1794 et émigra en 1852 en Canada avec son père, soldat dans un régiment de ligne. En 1812 il servit dans les *Fensibles* et se distingua en plusieurs rencontres. Fait prisonnier a Stoney Creek, il ne fut mis en liberté qu'à la paix. Il devint successivement comptable et caissier de la banque de Montréal. Lorsqu'éclatèrent les troubles de 1837, il offrit ses services au gouvernement qui lui donna le commendemant d'une compagnie de cavalerie.

Après l'union, il fut élu député de Montréal qu'il représenta jus qu'en 1852 ; après quoi il se retira de la vie publique. Il fut peu de temps après nommé vice-président de la compagnie du Grand-Tronc, puis percepteur des douanes à Montréal. Il occupait cette dernière position depuis trois ans.

M. Holmes est mort subitement d'une maladie de cœur dont il souffrait depuis longtemps.

LOI POUR PROTÉGER LES OISEAUX.—Comme cette loi passée dans l'avant dernière session du parlement, est surtout faite à l'intention des enfants de la campagne, nous croyons devoir y appeler l'attention des instituteurs. Ils rendront un service à leurs élèves et aux parents des élèves en faisant connaître ses dispositions.

Du premier mars au premier d'août de chaque année il est défendu de tuer aucun oiseau excepté les oiseaux de proie, les corbeaux, les corneilles, et les tourtes ou pigeons sauvages. Il est aussi défendu d'enlever ou de détruire les nids, de tendre des filets ou des cages pour prendre des oiseaux. Toute personne qui se rend coupable d'une infraction à la loi peut être punie par une amende de DIX PIASTRES.

Le principal motif de cette nouvelle loi c'est que les oiseaux en détruisant les insectes protègent réellement les récoltes ; et que la grande quantité d'insectes que l'on a remarquée ces années dernières et qui ont été si nuisibles à l'agriculture provenait de la destruction de leurs ennemis naturels.

Outre ce motif qui est tout dans l'intérêt public il y en a un autre de haute moralité dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. C'est une vilaine et cruelle chose à voir des enfants qui tuent sans nécessité et par plaisir de pauvres animaux, ou qui les font souffrir ; leur caractère ne peut manquer de se ressentir plus tard de ces funestes habitudes. *Cet âge est sans pitié*, a dit le fabuliste ; la pitié envers tout ce qui est faible est donc la première chose qu'on doit lui inculper. Laissez en paix les oiseaux du bon Dieu ; il les a faits pour chanter sa gloire, pour réjouir vos oreilles et celles de vos parents par leurs douces chansons, et votre vue par leur beauté et leur gentillesse.

Mais il y aurait quelque chose de plus à faire pour conserver nos oiseaux. La destruction des arbres, le déboisement qui s'opère avec une sorte de fureur intelligente, contribue beaucoup à les éloigner. Nous savons qu'il y a des agriculteurs instruits qui s'occupent de planter des bosquets sur leurs terres et de reboiser une petite partie des vastes domaines que le fer et le feu ont dévastés ; nous souhaitons que leur exemple soit plus généralement suivi.

En terminant nous recommanderons aux instituteurs la jolie pièce de Mde Anaïs Ségalas, *Les Virtuoses des buissons*, qu'ils trouveront dans notre journal de 1858. Elle se termine par les deux stances suivantes :

" Enfants si l'on détruit ces lyres du feuillage,
Que dira le printemps qui chaque année engage
Ces chanteurs emplumés ? Hélas on n'entendra
Sur l'arbre, vert théâtre, aucun petit artiste !
L'air, chemin des oiseaux, deviendra morne et triste
Comme au désert de Sahara.

" Bien...vous laissez en paix ces petits oiseaux frêles....
Nous avons dans les prés où s'ouvriront leurs ailes,
Tant de bœufs aux pas lourds, tant d'épais animaux,
Aux cités tant d'esprits positifs et sans flammes,
Qu'il faut bien quelquefois, pour consoler nos âmes,
— Des poètes et des oiseaux!"

—*Journal de l'Institution Publique.*

Nous avons reçu une brochure publiée par ordre du gouvernement contenant « Diverses statistiques du Canada, pour l'année « 1864.» Nous en extrayons les chiffres suivants :

Etendue en mille carrés des Provinces Anglaises.

Haut-Canada	121,260
Bas-Canada	210,020
Terreneuve	40,200
Nouvelle-Ecosse	18,660
Nouveau-Brunswick	27,105
Ile du Prince-Edouard	2,100
Total	419,345

Population d'après le dernier recensement

Haut-Canada	1,396,091
Bas-Canada	1,111,566
Terreneuve	124,288
Nouvelle-Ecosse	330,857
Nouveau-Brunswick	252,047
Ile du Prince-Edouard	80,857
Total	3,295,706

Revenus, Dépenses, Dettes, Importations, Droits et Exportations, en 1863.

—	Revenus, 1863.	Dépenses 1863.	Dette fondée, 1863, moins le fonds d'amortissement, gardé pour son rachat.	Importations, 1863.		Exportations 1863.
				Valeur totale.	Total des droits.	
Terreneuve	440,000	479,430	946,000	5,243,724	483,640	6,002,212
Nouvelle-Ecosse	1,185,629	1,072,214	4,858,547	10,201,391	861,989	8,420,968
Nouveau-Brunswick	899,991	884,613	5,102,991	7,764,824	767,354	8,964,774
Ile du Prince Edouard	197,384	171,718	240,513	1,428,098	145,372	1,627,540
Canada	9,760,316	10,742,807	60,355,472	45,904,493	4,169,173	41,831,532
Total, 1863	12,523,320	13,350,832	72,103,583	70,601,460	6,427,528	66,847,036
Canada, 1864	10,918,337	10,587,142	20,287,575	52,498,066	6037,503	38,665,446

* Il y a aussi un droit sur les exportations [du bois] de $68,634.

MEURTRE A LAPRAIRIE.

On lit dans la *Minerve de lundi :*

Hier, à dix heures et demie, pendant la messe, deux personnes sont tombées victimes d'un assassin dans cette partie de la paroisse de Laprairie, appelé *Les prairies*, sur le chemin qui conduit à Chambly, et située à une demie lieue de l'Eglise de la paroisse. Les circonstances, telles qu'elles viennent de nous être rapportées sont comme suit :

MM. Alexis Moquin, père et fils partirent de leur domicile à l'heure ordinaire, pour assister à la messe, laissant le soin de la maison à deux servantes, l'une âgée de 28 ans, et l'autre de douze, avec deux enfants, l'un âgé de deux ans et l'autre de cinq mois. Sur les dix heures, un individu est entré dans la maison et a demandé à manger et la plus âgée des servantes lui donna à déjeuner. Après le déjeuner, l'étranger et les servantes passèrent au jardin. Au bout de quelques minutes, ils rentrèrent de nouveau dans la maison et c'est alors que commença le triste drame que nous avons la douleur de rapporter. Sans attendre plus longtemps et pour accomplir le crime qu'il avait sans doute prémédité en entrant chez les Moquin, l'étranger demanda à la servante de lui indiquer l'endroit où ils mettent leur argent et de lui laisser avoir. Les servantes refusant de lui donner aucune information, le misérable armé d'un revolver, fit feu sur la plus jeune, mais le coup porta à faux ; un second coup étendit morte la plus âgée et l'enfant âgé de 2 ans.

La plus jeune servante qui avait échappé à la première balle, s'était cachée sous une table avec l'enfant de cinq mois, et l'assassin leva le paneau, et décharga sur elle un second coup de revolver, qui fut encore sans effet. La jeune fille feignit d'être blessée à mort.

Le meurtre commis, il se mit à la recherche de l'argent et le trouva. Les Moquin avaient eu or deux cents piastres, de six cent quarante piastres en rouleaux de dix piastres et cinquante piastres en menue monnaie de différentes valeurs. Après s'être emparé de ces valeurs, l'assassin bouleversa le lit, ouvrit la paillasse, y mit le feu, renversa le poêle rempli de braises et prit la clef des champs.

Aussitôt qu'il eut disparu, la servante, jusque-là cachée sous la table, courut avertir les voisins, dont les plus proches résident à quelques arpents de la demeure des Moquin. Moïse Brassard, écr., marchand de cette ville, se trouvait chez son père, près de là, et fut le premier à accourir avec deux autres hommes et, après des efforts énergiques, ils réussirent à éteindre le feu.

Ces détails sont fournis par la servante, et elle ajoute bien connaître le coupable qu'elle désigne sous le nom de Stanislas Barreau ; lequel est un ancien serviteur dans la famille Moquin. Il appartient à cette classe nombreuse d'hommes sans entrailles, qui, tout récemment, s'engageaient dans le service fédéral, en désertaient, après avoir reçu la prime offerte par le gouvernement, et pratiquaient l'embauchage dans les campagnes.

Le Dr. Dufresne, Maire du village de La Prairie, s'est rendu en toute hâte sur les lieux, et après avoir pris connaissance de ce qui venait de se passer, fit prévenir un nombre suffisant de volontaires, que le colonel Blanchet s'empressa de mettre à leur disposition, et qui se lancèrent à la poursuite du bandit. En même temps, il dépêcha à la ville un citoyen du village, dans le but de prévenir les autorités.

A trois heures, le chef de Police Panton, accompagné de 12 hommes de police, est parti pour Laprairie, où doit le suivre le Coroner du District.

Les Volontaires, précédés de Guides, et les habitants sont allés dans toutes les directions.

Une agitation extraordinaire, indicible, règne dans toute la paroisse de Laprairie.

Barreau portait non seulement un revolver, mais encore une carabine, et à sa ceinture, un couteau. D'après le témoignage de la jeune fille, l'assassin a d'abord tiré avec sa carabine qui n'a pas atteint le but ; c'est alors qu'il a pris le revolver.

Le nommé Barreau réside à Montréal, rue Visitation.

Les dernières nouvelles annoncent que l'assassin n'est pas encore arrêté.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur.

Si la littérature et les science élèvent les nations, si les productions scientifiques, politiques et litéraires contribuent à rendre un peuple grand, le peuple canadien sera un grand peuple. Car depuis quelques années un grand enthousiasme littéraire s'est emparé de notre population. De tous côtés surgissent des ouvrages éminents, dont plusieurs même sont dignes des écrivains européens de première force. On a vu paraître en peu de temps les Anciens Canadiens, Jean-Rivard, les écrits de l'hon. Cauchon sur la confédération, ceux de l'avbé Provancher sur la Botanique, ceux de Bibeau sur le droit, l'Histoire du Canada, les Biographies et narrations intéressantes du regretté feu l'abbé Ferland, puis grand nombre d'autres ouvrages de toutes sortes, puis de belles pièce de poésie dont les auteurs encore jeunes, pour la plupart, promettent beaucoup pour l'avenir.

Dans un autres genre, on voit fleurir sur tous les points de la province, des accadémies, des couvents des colléges et des universités où grand nombre d'élèves vont puiser la science et l'amour du travail. Les professeurs s'y perfectionnent, tous les jours, et vont même parfois chercher jusqu'en Europe ce pain de la science qu'ils doivent rompre aux jeunes canadiens.

Maintenant les Soirées Canadiennes, le Foyer Canadien et la Revue Canadienne, nous donnent tour à tour et périodiquement des écrits canadiens intéressants et remarquables à plus d'un titre.

Et si nous examinons le journalisme, nous sommes heureux de le voir, sauf quelques exceptions, s'élever de jour en jour sous la plume de nos journalistes. Puis on voit aussi surgir plusieurs nouvaux journaux parmi lesquels je mentionnerai le *Journal des Trois-Rivières* qui vient de naitre, et qui se range sous le drapeau ministériel.

Notre parlement canadien lui-même s'est ressenti de l'impulsion général : Il a retenti cette années, d'une éloquence inaccoutumée, ou, du moins, il a fait entendre plus d'orateurs que les années passées.

Enfin la littérature et la science rivalisent à qui mieux-mieux sur le beau sol du Canada : on y voit encore de dignes enfants de la France. La jeunesse suit l'exemple de l'âge mûr, la même ardeur l'anime. Aussi on voit à Québec, à Montréal, à Sorel et en plusieurs autres endroits, se former des instituts, des académies, des cercles littéraires, des sociétés scientifiques et littéraires de toutes sortes.

Trois-Rivières même renferme un institut littéraire : Et, disons le à l'honneur de cette ville, cet institut y est très florissant et très populaire ; ses séances sont toujours très-bien remplies : on y entend tour-à-tour d'utiles discussions, d'intéressantes lectures et d'interessants discours. La jeunesse trifluvienne est heureuse d'y trouver une arène où elle puisse rassurer et développer son intelligence, où elle puisse se former à la discussion et à l'éloquence, où elle puisse s'exercer pour l'avenir. Car dans les choses intellectuelles, dans la discussion et l'éloquence, comme dans les arts mécaniques, on ne devient habile que par l'exercice et par la pratique : *on devient orateur.* Aussi c'est avec plaisir que je vois cet institut dans un état aussi florissant qu'il l'est aujourd'hui, c'est avec plaisir que je vois le public trifluvien se rendre aux séances de cet institut avec un si grand empressement, cela prouve que la cité des Trois-Rivières ne veut pas rester au plutôt qu'elle n'est pas en arrière sous le rapport intellectuel et moral, si son progrès matériel n'y est pas très grand.

Mais c'est avec plaisir surtout que je vois l'amour de la littérature et de la science s'emparer de la jeunesse bas-canadienne : c'est un heureux présage pour l'avenir. Cela peut nous faire prédire, sans être prophète, que si le Canada possède aujourd'hui des hommes éminents dans toutes les professions libérales, que s'il possède des orateurs religieux et profanes, que s'il possède des poetes, des littérateurs distingués, il en possèdera encore quand la génération qui commence aura remplacé celle qui occupe actuellement la scène.

UN OBSERVATEUR.

Nouvelles et Faits Divers.

LE SECRETAIRE DE LA GUERRE AUX ETATS-UNIS.—Un ami, qui arrive de Washington, nous apprend qu'il était rumeur en cette ville que le secrétaire Stanton devait être remplacé par M. Raymond, du New-York *Times.*

—Nous devons à l'obligeance de M. A. Kéroack, une liasse des derniers journaux français publiés en Europe.

—Nous apprenons que notre ami, M. le Dr. Perrault, vient de se fixer à St. Mathias. Nous lui souhaitons cordialement dans sa carrière professionnelle tout le succès dont il est bien digne.

LA FÊTE DE LA REINE.—Mercredi, jour de l'anniversaire de la naissance de notre gracieuse Souveraine, nous avons eu une journée délicieuse, un temps magnifique. Le Soleil était radieux, et la chaleur du jour trempérée par une légère brise, qui faisait onduler gracicusement les drapeaux anglais et français qu'on avait arboré sur quelques édifices. Quoique le 24 n'ait pas été observée parmi nous comme un jour de fête, les réjouissances ne nous ont pourtant pas fait complètement défaut. Par intervalles nous avons entendu le canon gronder et comme les bureaux publics étaient fermés c'était une véritable fête dans notre *monde officiel*, tout surpris de se trouver libre par un beau jour de semaine.

NOTRE MARCHÉ de samedi dernier était un des meilleurs de la saison. Les denrées de la ferme se vendent à un prix très élevé et sont en grande demande. Il y avait aussi samedi, en cette ville, un grand nombre d'acheteurs de chevaux.

COURSES AU TROT.—Les 6 et 7 juin prochain, il y aura des courses au trot sur le rond de l'hon. M. Laframboise. On s'attend qu'il y aura un concours des meilleurs trotteurs du district. Avis aux amateurs.

Nous accusons réception, avec remerciement du second volume des « Patentes du Canada depuis 1849 à 1855.» Il contient la description et le dessein de 240 patentes, dont la première porte les No. 259 en 1848 et la dernière 489 en 1855.

Le *Journal des Trois Rivières* a publié dans son premier numéro un article qui accuse des recherches consciencieuses pour démontrer qu'en parlant de la ville trifleuvienne on doit dire *Les Trois-Rivières* et non pas *Trois-Rivières* seulement et ainsi *aux* Trois Rivière, *des* Trois Rivières. etc., etc.

Il est deux urnes dans ce monde
Qui versent sur nous chaque jour,
Ainsi qu'une source féconde
Verse aux prés la fraicheur de l'onde
Des flots de fraicheur et d'amour.

Deux bienfaits de la Providence
Portent un baume à nos douleurs ;
Tous deux beaux comme l'espérance,
Savent endormir la souffrance.
Ce sont les femmes et les fleurs.

—Le 14 mai, il s'est tenu une assemblée des habitans de la paroisse de La Présentation en faveur des inondés de Sorel. Cette assemblée fut convoquée et présidée par le Rev. Messire Beauregard, curé de cette paroisse et le Dr. Richard y agissait comme secrétaire. On résolut de faire une collecte par toute la paroisse et les messieurs dont les noms suivent furent nommés collecteurs : Pour le Grand-Rang, MM. J. Morin, Chas. Beauregard, Louis Michon et H. Mathieu ; Pour les Soixantes, MM. F. Nadeau, N. Provost, Chs. Couture et G. Blanchette ; Pour les Etangs, MM. Pepin, J. B. Duphily, J. B. Cagetan et Jos. Charlier ; Pour Salvaille, MM. Jo. Phaneuf, Jo. Larivière, A. Giasson et F. Leclerc ; Pour le rang de Ste. Rose, MM. F. E. Beauregard, A. Michou, A. Yon et F. Pepin. La collecte se répartit comme suit : Grand Rang $42 ; Salvaille $35 ; Soixantes $17 ; Messire Beauregard $16 ; Grands Etangs $13 ; Hilaire Mathieu $10 ; Petits Etangs $5 ; Cinquième Rang $5 ; Rang Ste. Rose $3. Le montant de la collecte a été de $150.60.

La Compagnie d'Assurance Provinciale Ecossaise.

Le Rapport Annuel de cette Compagnie est publié aujourd'hui dans nos colonnes. Sans revenir de nouveau sur l'avantage offert par le système d'Assurance sur la vie, nous nous permettrons de donner le court extrait suivant d'une lecture délivrée par le Dr. Cumming de Londres. Cette lecture est intitulée. *Toute personne devrait assurer sa vie.* Le Révérend Monsieur dit : " Ceci est un avis très banal et quelques-uns pensent qu'il indique un manque de confiance en " Dieu. Le contraire est vrai. Il est d'accord " avec le sens commun et le sens commun n'est " jamais en désaccord avec la parole de Dieu. " L'assurance sur la vie est une des choses les " plus chrétiennes que je connaisse ; car qu'est-ce ? " C'est prendre le fardeau qui écraserait une " seule famille, pour le disperser sur vingt mille " familles ; c'est donner seulement des rayons de " lumière à des milliers, au lieu d'un torrent " écrasant à un seul. L'assurance me paraît " donc une magnifique illustration du précepte qui " nous ordonne de nous aider les uns les autres. " C'est pourquoi que chaque jeune homme qui en" tre dans la vie, que chaque chef de famille, " grand ou petit, assure sa vie. Cela ne fait pas " mourir plutôt, ni n'empêche de vivre plus long" temps."

Quant à la compagnie dont nous nous occupons plus immédiatement, nous ne pouvons que dire que ses progrès durant les sept dernières années ont été remarquables. Cette compagnie existe depuis plus de 40 ans, mais la branche du Canada ne date que depuis sept ans. Durant cette courte période de temps les affaires ont augmentées de £170,000 ster. à £536,000 ster. Et c'est avec connaissance de cause que nous disons que ce résultat satisfaisant dû à l'augmentation rapide de la branche du Canada. *St. John-News.*

☞ *On est prié d'afficher la Circulaire qui accompagne ce numéro.*

—Nous constatons avec plaisir que notre jeune ami N. Tessier de Ste Rosolie vient d'obtenir son 2me certificat à « l'Ecole Militaire de Montréal » après un examen qui lui a valu les congratulations de ses officiers. — *Comm.*

Mariage.

A St. Césaire, le 22 mai courant à la résidence de la mariée par le Revd. J. A. Provençal curé du lieu, Joseph Elie Gaboury Notaire à Dlle Marie Euphémie Alma Plamondon tous deux de St. Césaire.

A Iberville, le 23 courant, par le Rév. Messire Charland, Curé de Beauharnois, Alfred N. Charland, Ecr., Avocat, a Dlle. Aglaée Ouimet, fille, de feu Louis Ouimet, Ecr., de Montréal.

Deces.

Vendredi dernier, est décédé à Montréal, M. Joseph Couturier, de St. Hyacinthe, longtemps un des principaux commis à l'*United States Hotel* a Saratoga. Ses funérailles ont eu lieu hier matin dans la Cathédrale de cette ville.

A St. Hyacinthe le Confesseur, le 25 mai courant, apres une longue maladie de pulmonie, Lumina Meunier dit Lagassé, âgée de 24 ans et 9 mois. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux et quatre enfants en bas-âge.

EPICERIES, GROCERIES, VINS, LIQUEURS.
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Comprenant :—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles a Cheveux, Pastilles a Ver et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.
M. L. espère par ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes,
N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.
Mai 1865.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1865.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances,

DOUANES,

Québec 26 Mai 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 24 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

LIBRAIRIE
DE
ST. HYACINTHE.

LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie ; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.

M. A. KEROACK,
Libraire.

N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, en mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande. M. A. K.

St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

NOUVEAU MAGASIN
DE
VINS DE TOUTE ESPECE,
No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,
(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à tres-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

AVIS
AUX
FABRICANTS DE TABAC.

BUREAU DU PERCEPTEUR
DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

ST. HYACINTHE, 22 *Mai*, 1865.

L'attention des FABRICANTS DE TABAC est spécialement attirée sur les clauses suivantes du Chap. III des Statuts de 1864, 27 et 28 Victoria, concernant les pénalités encourues par les personnes Fabricant du Tabac en contravention avec les dispositions de ce Statut :

27 et 28 Victoria Cap. III.

ACTE pour amender et refondre les Actes concernant les Droits d'Excise et pour imposer certains Droits nouveaux.

PÉNALITÉS.

101.—" *Toute personne qui, après la passation* " *du présent acte et avant d'avoir obtenu une li*" *cence sous son autorité ou un permis ayant l'effet* " *d'une licence en vertu de la section vingt-et-un:*

" *Fabriquera ou préparera pour la vente ou la* " *consommation, du Tabac ou Tabacs à priser, ex*" *cepté le tabac cultivé et fabriqué par elle pour* " *son usage particulier ;*

" *Sera passible d'une pénalité de deux cents* " *piastres.*

" *Et toute personne prétendant avoir cultivé ou* " *avoir fabriqué du tabac uniquement pour son* " *usage particulier, qui vendra ou échangera du* " *tabac ainsi fabriqué, encourra une pénalité de* " *deux cents piastres.*

104.—" *Toute personne qui, après la passation* " *du présent acte, aura en sa possession aucun* " *alambic ou serpentin, ou toute espèce de machines* " *employées à la fabrication du tabac, sans en avoir* " *présenté un état ainsi que l'ordonne le présent* " *acte, encourra une pénalité de cent piastres, et* " *tous les ustensiles, machines ou appareils seront* " *saisis par tout officier de l'Excise qui en aura* " *connaissance et seront confisqués au profit de la* " *Couronne.*"

LÉONARD BOIVIN,
Percepteur du Revenu
de l'Intérieur.

NOUVEAU MAGASIN
F. A. B. Laperle
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

SOCIETE D'AGRICULTURE DU

COMTE DE ROUVILLE.

Prix offerts aux souscripteurs.

1e *classe, Pour la terre la mieux tenue ;* 4 *prix,* 8, 6, 4, 3, *piastres.*
2e *classe. Pour deux arpents de bled ;* 7 *prix,* 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastres.*
3e *classe, Pour un arpent de Bled-d'Inde ;* 7 *prix* 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastre.*
4e *classe, Pour 2 arpents de Prairie Nouvelle ;* 7 *prix,* 8, 6, 5½, 5, 3, 2, 1 *piastre.*
5e *classe, Pour ½ Arpent de Fèves ;* 5 *prix,* 6, 5, 4, 2, 1 *piastre.*
6e *classe, pour ½ arpent de terre semé en Oignon;* 3 *prix,* 6, 5, 4 *piastres.*
7e *classe, Pour ½ arp. de Betteraves, Carottes, Navets ou Panets, semés indistinctement ;* 7 *p.,* 8, 7½, 7, 6, 4, 3, 2 *piastres.*
8e *classe, Pour trois arpents de pois ;* 6 *p.,* 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*
9e *classe, Pour 3 arp. d'Avoine ;* 6 *p.,* 6, 5, 4, 3, 2, 1 *piastre.*
10e *classe, Pour 1 arp. de Lin ;* 7 *p.,* 6, 5½, 5, 4½, 4, 3, 2 *piastres.*
11e *classe, Pour ½ arp. de Lin ;* 4 *p.,* 5, 4, 3, 2 *piastres.*
12e *classe, Pour 2 arp. d'Orge ;* 6 *p.,* 6, 5, 4, 3 2, 1 *piastre.*
13e *classe, Pour* 10 *arps. de Pacage,* 7 *p.* 5, 4½, 4, 3½, 3, 2½, 2 *piastres.*
14e *classe, Pour* 30 *Carottes ou Betteraves avec* 50 *Oignons plantés pour la graine,* 7 *p.,* 4. 3½, 3, 2½, 2, 1½, 1 *piastre,*
15e *classe, Pour ½ arp. de Terre planté en Tabac ;* 7 *p*, 4, 3½, 3, 2½, 2, 1½, 1 *piastre.*
16e *classe, Pour 1 arpent de Pomme de Terre ;* 7 *p.,* 6, 5½ 5, 4½, 4, 3½, 3 *piastres.*
17e *classe, Pour le meilleur Etalon ;* 4 *p.* 8, 7, 6, 5 *piastres.*
18e *classe, Pour la meilleure Jument Poulinière avec son Poulain ;* 7*p.,* 6, 5½ 5, 4½, 4. 3½, 3 *p.*
19e *classe, Pour un Poulain de 2 ans ,* 4 *p.,* 3, 2, 1½, 1 *piastre.*
20e *classe, Pour un Poulain d'un an ;* 4 *p.,* 3, 2, 1½, 1 *piastre.*
21e *classe, Pour 1 Taureau âgé de 2 ans ; p.,* 6, 4, 3, 2 *piastres.*
22e *classe, Pour un Taureau d'un an ;* 4 *p.* 6, 4, 3, 2 *piastres.*
23e *classe, Pour la meilleure Vache à lait :* 7 *p.* 6, 5½, 4½, 4. 3½, 3, 2 *piastres.*
24e *classe, Pour 1 Genise d'un an ;* 4 *p.,* 4½, 3½, 2½, 2 *piastres.*
25 *classe, Pour une Génise de* 2 *ans* 4 *p.,* 4½, 3½ 2½, 2 *piastres.*
26e *classe, Pour un veau du printemps ;* 4 *p.,* 4½, 3½, 2½, 2 *piastres.*
27e *classe, Pour un Cochon entier de l'année qui devra être hiverné ;* 4 *p.,* 4, 3, 2. 1 *piastre. Mais ces prix ne seront payés qu'en Mars, et un certificat sera donné au Secrétaire que le dit Cochon est vivant et entier.*
28e *classe, Pour une Truie de l'année ;* 4 *p.,* 4, 3, 2, 1 *piastre. Ces prix ne seront payés qu'en Mars, et un certificat sera donné au Secrétaire que la dite Truie est vivante.*
29e *classe, Pour un Bélier d'un an ;* 5 *p.,* 5, 4, 3, 2½, 2 *piastre.*
30e *classe, Pour un Bélier du printemps,* 5 *p.,* 5, 4, 3, 2½, 2 *piastres,*
31e *classe, Pour un vieux Bélier,* 5 *p.,* 5, 4, 3, 2½, 2 *piastres.*
32e *classe, Pour 2 vielles Brebies ;* 5 *p.,* 3½, 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*
33e *classe, Pour 2 jeunes Brebies du printemps ;* 5 *p.,* 3½, 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*
34e *classe, Pour 2 jeunes Brebies d'un an ;* 5 *p.,* 3½, 3, 2½, 2½, 2 *piastres.*
35e *classe, Pour* 20 *lbs. de Beurre ;* 5 *p*, 1½, 1½, 2½, 1, 50 *cents.*
36e *classe, Pour* 25 *lbs de sucre en pain ;* 6 *p.,* 2, 1½, 1½, 1, 1½ 50 *cts.*
37e *classe, Pour* 10 *verges de grosse étoffe canadienne pressée, foulée et rasée ;* 6 *p.,* 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*
38e *classe, Pour* 10 *verges de Flanelle pure laine blanche ou de couleur ;* 6 *p.,*2,1½, 1½, 1½ 1, 50 *cts.*
39e *classe, Pour* 10 *verges de petite Etoffe brute point foulée ;* 6 *p*, 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*
40e *classe, Pour* 10 *verges de Toile canadienne ;* 7 *p.,* 2½, 2, 1½, 1½, 1½, 1, 50 *cts.*
41e *classe, Pour* 10 *verges de Toile Canadiene de couleur ;* 7 *p.,* 2½, 2, 1½, 1½, 1½,1, 50 *cts.*
42e *classe. Pour* 10 *lbs fromage ;* 5 *p.,* 1½, 1½,1½, 1, 50 *cts.*
43e classe, Le Major Campbell Président de cette Société, offre un prix de 10 piastres pour les deux meilleures arpents de terres semés en Carottes, Betteraves ou Navets.
44e classe, Le Major Campbell offre un prix de 5 piastres pour le meilleur instrument aratoire.

REGLEMENTS.

1o. Aucun compétiteur n'aura droit à plus d'un prix dans la même classe. Aucun prix ne sera donné à moins que l'animal ou effet ne le mérite. Les animaux ou effets qui ont déjà remporté un prix aux exhibitions précédentes n'auront plus de prix dans la même classe, ainsi que pour la terre la mieux tenue.

2o. Le compétiteur n'aura droit à un prix à moins que l'animal exhibé n'ait été au moins un mois avant l'exhibition en sa possession excepté les étalons qui devront être dans le comté depuis le 1er Mai dernier et qui ont servi les juments.

3o. Les étoffes, toiles, flanelles, beurre, fromage, sucre, et autres effets exhibés auront été faits ou manufacturés par les compétiteurs dans leurs maisons avec leurs produits dans le comté, et il est de plus entendu que les étoffes et toiles seront filées et teintes par les compétiteurs eux-mêmes dans leurs propres maisons.

4o. Des prix extras seront accordés pour des effets de manufactures, Broderies, Peintures et des instruments d'agriculture.

5o. Il faut que les pièces d'étoffe, flanelle et toile soient apportées toutes entières.

6o. Il ne sera pas permis de diviser les pièces d'étoffes, flanelles et toiles en plusieurs coupons et de les exhiber par diverses personnes. Si une telle fraude est découverte, les individus qui s'en rendront coupables perdront les prix qu'ils auront mériter.

7o. Les exposants qui se tiendront près des juges pendant leurs examens et qui leur indiqueront leurs effets ou animaux perdront leurs prix.

8o. Pour être membre de cette société il faut avoir souscrit et payé au moins 1 piastre, le ou avant le 1er Juin prochain au Président ou au Directeur où réside le souscripteur.

9o. Les entrées pour les 16 premières classes et pour les 43 et 44e classes qui sont de 50 centins par chaque entrée seront payées le ou avant le 16 juillet prochain au Secrétaire ou au Directeur de l-ur paroisse.

10o. La visite des 16 premières classes 2e des 3e et 44e classes commencera le 17 juillet prochain au matin par la paroisse de St. Hilaire St. Mathias, Ste. Marie, Ste. Angèle, St Jean-Baptiste, St. Césaire, Ange-Gardien et St. Paul.

11e. L'exposition des 26 dernières classes' animaux et effets aura lieu à Rougemont le 7d septembre prochain à 10 heures de l'avant midi sur la propriété de Michel Frégeau Ecr.

12o. Aussitôt l'exposition terminée, il y aura une vente par encan ou de gré à gré de béliers, brebis cochons veaux et autres animaux des plus belles mers.

13o. Les compétiteurs remarqueront qu'ils ne pourront pas avoir de prix pour les légumes semés plus de deux années consécutives sur le même terrain.

F. X. BEIQUE, *Vice-Président*
J. B. ST. ONGE, *Secretaire-Tresorier.*
St. Césaire, 26 Mars 1865.

AVIS AUX MEDECINS.

UN MEDECIN qui désirerait se procurer une bonne PHARMACIE et tout ce qu'il faut pour la pratique de la médecine et de la Chirurgie, pourra trouver tout ce qu'il désire, à des conditions libérales, en s'adressant à ce bureau.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
421, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs,[Side-Boards],&c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

HIVER DE 1865!!

L. T. PLAMONDON,

NOUVEAU MAGASIN DE
EPICERIES, GROCERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,
Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Fleur, Lard, Vins, Liqueurs, etc., etc.,* dans la Maison de M. J. B. Monette, Hotellier.

Ayant en l'avantage d'acheter pour argent Comptant, il se flatte de pouvoir rendre ses Marchandises à des *Prix Très Modérés.*

☞*Son Assortiment est des plus complet et ne laisse rien à désirer pour la qualité et la variété.*☜

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux. déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciment: au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriquée jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞*Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

DEPARTEMENT DES

Terres de la Couronne.

QUEBEC, 12 avril 1865.

AVIS est par le présent donné que Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil a bien voulu ordonner :—

1o. Qu'en vendant les terres dans les Divisions es mines d'or le Département doit distinguer, autant que cela est praticable. entre les acheteurs qui veulent s'établir immediatement, *bond fide*, et ceux qui veulent se livrer a l'exploitation des mines ou autres spéculations ; vendant aux premiers pour le prix et conditions actuels (sujets à une augmentation conformement à l'ordre du 8 août, 1864 mis actuellement en force pour l'or) et aux derniers pour une piastre l'acre au comptant.

2o. Que la clause qui exige le paiement d'une piastre par tonneau sur tous les minérais extraits de ceux vendus comme terres minerales ne devra plus être insérée dans les octroits d'icelles.

3o Et que dans les lettres patentes pour des terres sur les rives des lacs Supérieur et Huron, la clause réservant toutes les mines d'or et d'argent sera mise à la discrétion du Commissaire des Terres de la Couronne.

A. CAMPBELL,
Com. des Terres de la Couronne.
20 avril 1865.—6f.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞*Nos taux sont très modiques.*☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente.

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsapareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.

Agent à St. Hyacinthe : Dr. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES
☞MALADIES☜

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSAPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J F. HENRY & Cie., 303, rue St.-Paul, Agents Généraux pour le Canada :

Agent pour St. Hyacinthe Dr. C. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

HOTEL DE 1ère. BLASSE,

TENU PAR

NORBERT BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste,

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL.

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date. dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MEches, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBEBIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HÉRIBEL, tient en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes. Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, **125.**

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pour quoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur drotection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetes ausune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il lonnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

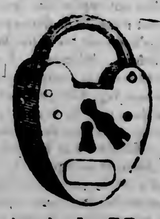

CADENAS

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞CUILLER ASSORTIS☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER, *commun et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américains.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON.
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
FMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boite.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES do do
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES.
&c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION
Jeudis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
DEUX PIASTRES lorsque l'abonnement ne sera pas payé d'avance. Ceux qui veulent discontinuer leur abonnement doivent donner avis, au Bureau de la Rédaction, de leur désir, six mois avant l'expiration de leur abonnement. Trois piastres

L. G. GLADU, Rédacteur

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Litteraire et d'Annonce

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 2 Juin 1865. No. 26

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Lx. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
LS. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 16 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

MAISON DE PENSION DE 1RE CLASSE,
TENUE PAR
A. MONETTE & CIE.
COIN DES RUES GIROUARD & MONTDOR,
vienne place de Mlle. Pageau, Maison de feu O. Désilets.
ST. HYACINTHE.

MM. A. Monette & Cie offrent aux voyageurs une pension de 1re classe, sur un bon pied ; table bien fournie, chambres confortables, soins attentifs, et tout le confort désirable.
St. Hyacinthe, 26 Décemb

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT de St. Hyacinthe.

Un Terme ou Session de la
COUR DU BANC DE LA REINE,
Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST HYACINTHE,
Lundi, le Douzième jour de Juin prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

LS. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 14 mai, 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe *TERRE* de 3¼ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois ranc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large ; une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMIN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865. — 3m.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les ⅓ sont en culture, tenant l'un Côté à la terre du Collège, avec maison, grange et autres bâtisses.

Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St. Dominique ou à ce Bureau.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus amples informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.

Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.

Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,

Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.

Rue Ste. Marie, voisin de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai
HENRY BARBEAU.
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

SEL ! SEL !! SEL !!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE D'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

Chambre des Notaires de St. Hyacinthe.
AVIS PUBLIC.

La prochaine assemblée régulière de la chambre des Notaires de St. Hyacinthe aura lieu le QUINZIEME jour de JUIN prochain au lieu ordinaire des Séances, à UNE heure de l'APRÈS-MIDI.

H. R. BLANCHARD.
Sécrétaire.
St. Hyacinthe, 15 Mai, 1865.

MAGASIN A LOUER.

Un magasin de 20 ou 24 pieds de front sur 36 de profondeur, situé dans un des meilleurs endroits de St Hyacinthe, vis-à-vis le marché.
S'adresser à ce bureau.
8 Mars 1865.

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :

Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges,
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.
W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.
St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE,
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats, c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour le débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation !! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laines Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton, double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chapps, Chaussures, Albums pour photographies, mantenas, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J. Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

MARCHANDISES SECHES !
CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.
ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'ils continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES,
de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE
trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.
St. Hyacinthe Mai 1865.

BOTTES A $2. 50.

J. F. McBRIDE,
ROUGEMONT.
Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,
☞ *En gros et en détail.* ☜
Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.
J. F. McBRIDE.
Rougemont, Août, 1864.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN
F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

Approvisionnement
DES
PHARES.

DES SOUMISSIONS CACHETEES seront reçues à ce BUREAU jusqu'à SAMEDI, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à MIDI, pour un approvisionnement de

950 Gallons
D'HUILE DE BLANC DE BALEINE,
De la meilleure qualité, pressée à froid,
Pour les Phares Provinciaux,
AU-DESSUS DE LACHINE ;

Un tiers de cette huile devra être de matière première, et se maintenir limpide à 30° Farenheit, et les deux autres tiers à 34°, le tout sujet à l'inspection et à l'épreuve avant l'acceptation, et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun, et en très bonne ordre ; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour le ou vers le premier Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

DES SOUMISSIONS seront aussi reçues en même temps pour

6,500 GALLONS
D'HUILE DE CHARBON,
NON EXPLOSIVE,
DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

Qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de vingt à cinquante gallons chacun, et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal. Ces barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

—AUSSI,—
UN BATEAU A VAPEUR
Demandé.

Des soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU A VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le Fleuve St. Laurent et sur les lacs intérieurs, savoir ; sur les lacs Saint-Louis et Saint François le Fleuve Saint Laurent, entre Brockville et Kingston, les lacs Ontario, Erié, Sainte-Claire et Huron, et la Baie Georgienne.

Le Bateau devra être prêt à recevoir les approvisionnements [consistant environ en 160 barils d'huile et 40 tonnes d'autres articles] à Montréal LUNDI, le troisième jour de JUILLET prochain, et à livrer ses articles aux phares dans le plus court délai possible —L'aide de l'équipage du bateau sera requise par la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce Département de la livraison de ces approvisionnements seront reçues à bord.

Le bateau pourra transporter d'autre fret pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements, et il sera requis de retirer d'aucun des Phares, en montant, tout huile de blanc de baleine et tels approvisionnements qui seront indiqués pour les livrer à tels autres lieux qui seront désignés ; et aussi de rapporter d'aucun des Phares et de livrer à Montréal tout ce qui appartiendra au gouvernement, ainsi que l'indiquera la personne en charge.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des soumissions séparées, adressées au Soussigné seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement : "Soumission pour l'huile de blanc de Baleine.—Soumission pour l'huile de charbon.—Soumissions pour la livraison des approvisionnements des Phares."

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.
Département des Travaux Publics,
Québec, 2 mai, 1865. } 4f.

Département des Terres de la Couronne.

QUÉBEC, 10 Mai 1865.

AVIS est par le présent donné, qu'environ 16,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de EMBERTON, dans le comté de Compton, B.-C., seront offerts en vente à ceux qui y sont actuellement établis, et à ceux qui ont intention de le faire, le, et après le vingt-unième jour de juin prochain.

Pour les détails, s'adresser à l'agent local, WM. FARWELL, à Robinson, Bas-Canada.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.
11 Mai 1865.—6f.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

XIV.—*La poursuite*

(*Suite.*)

Ah ! monsieur, dit Maria, pénétrée de reconnaissance, quel chagrin pour nous si votre générosité devait vous mettre vous même en péril !

Leroux sourit et prit dans ses grosse mains la petite main blanche de mademoiselle de Méréville.

—Ma jolie demoiselle, dit-il, ne prisez pas trop haut mes services ; je ne crains pas d'être égorgé par la canaille, comme le jour où le citoyen Ladrange vint si bravement me dégager ; on a des amis, du crédit. Je crois pouvoir vous protéger sans grand danger pour moi, et je le ferais encore quand même le péril serait certain inévitable.

—D'un moment à l'autre les gendarmes qui nous cherchent peuvent se présenter chez vous pour opérer une perquisition.

—Les gendarmes ! répliqua Leroux en riant plus fort, qu'ils y viennent donc ! je ne demande pas mieux. Je dois précisément expédier à Chartres un convoi de blés nationaux, et en vertu d'un ordre supérieur, délivré par le représentant du peuple en mission, je suis en droit de requerir les gendarmes et tous les autres agents de la force publique pour escorter les céréales que j'en voie au dépôt, sans qu'ils puissent sous aucun prétexte, se soustraire à ce service. Le troubles à l'occasion de la cherté des grains ont rendu ces précautions nécessaires. Si le brigadier Vasseur et ses hommes se présentaient ici, je les sommerais d'avoir à suivre mes chariots pour les protéger contre les affamés....Mais le renard de brigadier ne s'exposera pas à cette corvée désagréable ; il connait mon pouvoir, et il me fuit comme la peste, de peur que je l'accapare, comme on m'accuse d'accaparer les blés. Ma maison serait la dernière où il viendrait frapper je vous le garantis.

—Ne vous y fiez pas trop, mon bon Leroux, reprit Daniel, Vasseur passe pour être aussi obstiné qu'intrépide ; notre fuite est un échec, une honte pour lui : aucune considération ne le retiendrait, je le crains, s'il avait l'espoir de nous reprendre.

—Eh bien ! à supposer qu'il osât vous poursuivre ici, je le defierais encore de vous y trouver....Ecoutez, continua Leroux, en baissant la voix, au temps où nous vivons, le métier de marchand de blé est un métier dangereux, et un homme sage doit savoir prendre ses précautions. J'ai fait construire dans cette immense maison des caches et des passages souterrains à peu près introuvables, c'est là que je dépose mon argent, c'est là que je puis me réfugier en cas de besoin. A la première alerte, je vous conduirais dans une retraite où vous pourriez braver toute la gendarmerie de la république. Personne ne vous a vu entrer chez moi, excepté les charretiers qui se trouvaient dans la cour, et encore vous prennent-ils pour des marchands de grains ; de ces charretiers l'un est parti pour plusieurs jours, les autres vont se mettre en route à l'instant. Le secret de votre arrivée à Franchville sera donc connu seulement de ma famille et de moi. Si vous ne trouvez pas dans ma maison une sécurité suffisante, j'aviserai au moyen de vous procurer des passe-ports sous des noms supposés et à vous procurer un asile plus sûr. Jusque là n'ayez aucune inquiétude et jouissez paisiblement du bien-être que nous pouvons vous donner.

Daniel n'avait rien à répondre ; il se jeta dans les bras de cet excellent homme, et le serra contre sa poitrine, tandisque Maria couvrait de larmes de reconnaissance la main du campagnard. Quant à la marquise, anéantie par la fatigue et la veille, elle s'était endormie sur son siége.

Bientôt le bonhomme Leroux, tout en larmes lui-même, se dégagea des étreintes des deux jeunes gens, et s'avançant vers la pièce voisine, il s'écria d'une voix joyeuse :

—Allons ! ma femme, mes filles !...tout le monde debout ! Voici une occation de prouver si vous aimez réellement votre mari, votre père....Debout ! vous dis-je, et nous verrons laquelle de vous sera la plus leste et la plus zélée pour fêter les hôtes qui nous arrivent.

Peu de minutes après, Daniel et les pauvres voyageuses étaient entourés d'une famille empressée qui les comblait de soins, de prévenance et de marques de respect.

(*Fin de la première partie.*)

Certains journaux rouges en faisant part à leurs lecteurs de la nouvelle que MM. Cartier et Galt avaient été invités au banquet annuel donné par le société des Fishmongers ont trouvé excessivement opportun d'avertir leurs lecteurs que tout bonnement les honorables députés canadiens avaient été fetés par des marchand de poissons, des halles de Londres, il faut supposer Ce qui est vrai, c'est que la société des Fishmongers est une des plus vénérables de Londres et que son Président n'est rien moins que Son Altesse Royale, le Prince de Galles, lui-même.

Le Procès des Conspirateurs.

L'audition des témoins de la poursuite est terminée. On croit que la défense pourra, dans le cours de cette semaine, faire entendre tous les siens.

Le *Courrier des Etats-Unis* apprécie comme suit la situation respective des accusés, d'après les témoignages déjà rendus :

«En suivant l'ordre dans lequel les prisonniers sont assis sur le banc qui leur est réservé, nous trouvons d'abord, comme nous l'avons dit, Harold, le suivant, l'ombre, l'âme damnée de Booth, et le compagnon de sa fuite. La part prise par Horold dans la préparation et l'exécution du complot est claire et indubitable. Dès le mois de février, il était en rapport suivis, souvent secrets, avec Booth et Atzeroth. Plus tard, on le voit chez Mme Surratt avec eux, puis, avec John Surratt et Atzeroth, il va à la taverne de Loyd à Surrattsville, et y dépose les carabines qui doivent être reprises dans la nuit de l'assassinat. Durant la fuite, il accompagne Booth, il rencontre des soldats confédérés et leur dit que Booth et lui sont les assassins du Président : Enfin il est pris dans la grange Garrett et tombe entre les mains des soldats. Rien ne détermine la part qu'il a prise à l'exécution du crime ; mais tout démontre qu'il a aidé à le préparé et qu'il était intié à tous les secrets de la conspiration. Il n'est guère probable que quelque atténuation soit admise en sa faveur et il ne reste que fort peu de doute sur le sort qui lui est réservé.

« Payne vient ensuite. Celui là n'a assurément rien à attendre et il serait difficile d'imaginer par quelle voie il pourrait échapper au gibet. C'est lui qui s'est introduit chez M. Seward, a brisé le crâne de M. Frédérick Seward, poignardé le moribond dans son lit frappé MM. Augustus H. Seward, Enrick W. Hanselle et Geo. F. Robinson. C'est la bête fauve qui s'est jetée tête baissée sur tout ce qu'il a trouvé devant lui, une brute qui n'a pas même l'excuse de la passion, un instrument de meurtre, une machine fatale, inconsciente, une mécanique à tuer. Personne ne le connait, nul ne sait d'où il vient, où il était, ce qu'il frisait avant d'être embauché pour le crime ; on l'a vu pour la première fois en mars chez Mme. Surratt où déjà il prenait un faux nom ; il s'appelait Wood, alors. A la même époque, il a pris une chambre de compte à demi avec O'Laughlin dans une pension de la rue D. et c'est là qu'il commence à avoir des relations suivies avec Booth. Il y reste trois semaines. Pendant ce temps, il fait deux ou trois apparition à la maison Surratt où il se fait passer pour un predicateur baptiste. Un jour on le voit avec John Surratt sur un lit, avec des couteaux poignards,—comme pour se faire la main. On le retrouve plus tard à l'hotel Herndon, où il reçoit les visite d'Atzeroth. Enfin, on ne le revoit plus que le soir fatal, où il se couvre de sang. Deux jours après, il vient se jeter lui-même, la nuit, comme conduit par la fatalite, dans la maison Surratt, au milieu des officiers qui la visitent ; il est deguisé, souillé de fange, les mains et le visage couverts d'un enduit qui le défigure. Il est arrêté, confronté, reconnu, et il ne lui reste même pas la ressource d'un mensonge pour chercher a repousser les preuves qui l'accablent. Sa sentence est écrite. Il sera curieux de voir ce que pourra dire son avocat pour sa défense.

« Atzeroth avait son rôle assigné dans la conspiration, et sa tâche était toute préparée. Ses relations avec les Surratt, avec Booth, avec Payen, son incontestable. C'était lui qui devait tuer le vice President. La veille du jour fixé, il avait pris une chambre à l'hôtel Kirkwood, au-dessus de celle occupée par M. Johnson. Il n'y a pas couché. Il y est venu dans la journée, l'a quitté vers six heures de l'après-midi, et n'y a pas reparu. Dans cette chambre on a trouvé une malle avec des papiers appartenant à Booth, un pistolet et un long couteau poignard caché dans le lit. Pourquo il n'a pas accompli sa tâche, c'est ce qu'on ignore ; Il n'était pas assez endurci, sans doute, et n'a pas osé ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'en a été empêché par aucun obstacle, ou par aucune cause indépendante de sa volonté. Si, ce qui est évident, il a été initié au complot et et a contribué à le préparer, au moins n'a-t-il pas pris une part active à son exécution. Cette abstention lui sera-t-elle comptée comme circonstance atténuante ? Ce n'est pas probable. La Cour décidera.

« O'Laughlin n'a pas un rôle bien clairement démontré. Il semble qu'il ait eu en partage l'assassinat du Général Grant ; on ne sait ce qui lui a manqué, le manque de résolution, ou l'opportunité ; ou peut-être est-ce que ce n'était pas un projet bien arrêté. On sait que le gén. Grant devait aller au théâtre et qu'il en a été empêché par des circonstances pressantes qui l'ont appelé soudainement à Philadelphie. O'Laughlin était en rapport avec Booth, avec Payne, etc., et, dans la soirée du 13 avril, on l'a vu rôder dans l'anti-chambre de la maison de M. Stanton, probablement épiant les mouvements du général Grant. Sa position est très équivoque ; il n'y a cependant pas de preuves matérielles qui déterminent nettement sa part de responsabilité.

« Splanger était l'un des machinistes employés au mouvement des décors sur le théâtre ; il avait accès à toute heure sur la scène ; il en connaissait toutes les issues ; il entrait généralemen par derrière. Splan-

ger avait souvent occasion de l'y voir, et Booth usait d'une certaine familiarité avec lui ; il lui donnait son cheval à garder ; Splanger le dessellait, le débridait, le mettait à l'écurie, et le remettait en état quand Booth repartait. Aucune circonstance ne démontre qu'il ait eu d'autres rapports avec lui. Rien n'atteste qu'il ait pris aucune part au complot ; on a recherché si ce n'était pas lui qui avait baricadé la porte de la loge du Président ; le fait n'a pas été établi. On a pensé qu'il avait éloigné tous les obstacles sur le chemin que devait suivre l'assassin dans sa fuite ; il n'y a pas de preuves. Enfin, il se trouvait près de la porte par laquelle Booth est sorti, et on a cherché à établir qu'il l'avait fermée précipitamment pour retarder la poursuite ; cela n'a pas été démontré. Il y a donc sumoins des probalités pour son acquittement.

La situation du Dr. Mudd est très équivoque. Dès novembre dernier, il était en relations intimes avec Booth ; il a eu une conférence mystérieuse avec lui et Surratt à l'hotel National en janvier ; c'est lui qui a présenté Booth à Surratt. Booth l'a visité à Pennsylvania. Dans la nuit du 14 avril Booth et Harold se sont enfuis droit chez lui ; il a reduit la fracture de la jambe de Booth : il a aidé les deux fugitifs à s'échapper. Et quand les officiers se sont présentés chez lui, deux jours après il a dit qu'il ne connaissait ni Booth ni Harold, et qu'il ne les avait jamais vus auparavant. Il a eu recours à de nouveaux mensonges quand il a été arrêté. Il a dit qu'il n'avait appris l'assassinat que le dimanche, étant à la messe, et cependant il a été démontré que la veille, samedi, il avait été à Bryantown, à une heure ou la population était très agitee par la fatale nouvelle, où la ville était remplie de soldats, et où il n'y avait pas dans tout le pays un homme, une femme ou un enfant qui ne sût parfaitement ce qui était arrivé. Ces dissimulations sont coupables, sans doute, mais elles peuvent ne pas prouver autre chose sinon que le Dr. Mudd a fait des efforts malheureux pour éviter d'être compromis. Ils n'ont servi qu'à le compromettre d'avantrge. Reste à savoir dans quelle mesure la cour le jugera coupable.

« Le cas d'Arnold, comme on l'a vu précédemment, est tout spécial. Engagé d'abord dans la conspiration, il s'en est retiré à un moment donné, c'est-à-dire, suivant lui quand, au lieu d'un simple enlèvement, il a été question de meurtre. Ce système confirmé, du reste par des faits au moins spécieux, à grande chance d'être accueilli, et Arnold peut espérer de s'en tirer à bon marché.

« Enfin, Mme Surratt est sous le coup de charges extrêmement graves. Sa maison était le quartier-général, sinon de la conspiration, au moins des conspirateurs. Elle les a presque tous hébergés. Il est vrai que c'était un *boarding house* ouvert à tout le monde, et qu'elle avait d'autres pensionnaires absolument étrangers à toute cette affaire. Ce fait seul serait donc insuffisant, même étant admises ses ardentes sympathies sécessionnistes, pour l'impliquer sérieusement dans l'assassinat. Malheureusement pour elle, elle a fait des démarches qui l'accusent fortement. Le jour même de l'assassinat, à cinq heures, elle a été à Surrattville, et a dit à M. Lloyd, propriétaire de la taverne située en cet endroit, de tenir prêtes les armes qui étaient cachées chez lui, attendu qu'on en aurait besoin dans la soirée. Le soir en effet, ou plutôt la nuit, Booth et Harold sont venus les prendre, ainsi qu'une bouteille de whiskey qu'elle avait fait préparer pour eux. Il est probable que Mde Surratt sera condamnée ; il l'est moins qu'elle soit exécutée. On pense qu'à raison de son sexe elle aura le bénéfice d'une commutation de peine.»

☞ Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 2 Juin, 1865.

Le *Leader* de Toronto rapporte une décision de la chambre des Lords qui mérite d'être connue. Elle ne tend rien moins qu'à la violation des lois de la conscience de la manière la plus indigne et la plus révoltante non seulement au point de vue religieux, mais aussi des règles même les plus ordinaires de la bienséance.

Cette décision a été rendue à propos de l'affaire d'une malheureuse jeune femme du nom de Constance Kent, qui s'était publiquement confessée du meurtre de son beau-frère, à Road, il y a déjà plusieurs années. Le Rev. M. Wagner, de Trowbridge, ministre de la secte Puséiste, en Angleterre, était l'instrument par lequel Constance Kent avait fait connaître son crime au Secrétaire de l'Etat. A l'enquête préliminaire il refusa de révéler aucune des choses qui lui avaient été communiquées au confessionnal. Cette position prise par le Révérend ministre fit tant de bruit dans l'Eglise établie que le marquis de Westmeath, amena la chose devant la chambre des Lords sous forme d'enquête au Lord Chancelier et il en reçut la réponse suivante :

« Il n'y a aucun doute, dit Lord Westbury, que dans un procès ou une poursuite criminelle un ministre de l'Eglise d'Angleterre n'a pas le privilège de décliner de répondre à une question qui lui est posée pour les fins de la justice, sur le fondement que sa réponse révèlerait quelque chose qu'il n'a connue que par la confession. Il est obligé de répondre à une pareille question, et les lois de l'Angleterre n'étendent pas même ce privilège, de refuser de répondre, à un membre du clergé Catholique Romain, en communication avec une personne de sa propre croyance religieuse.

« Une telle déclaration, ajoute le *Leader*, ne vient pas mal à propos. Il convient d'avoir une déclaration précise sur un sujet d'une pareille importance. Car, si nous ne nous trompons pas, nous avons entendu un membre du clergé de cette ville, invoquer "le sceau du confessionnal," comme une raison suffisante pour dérober à des procès publics des informations qui étaient en sa possession. Les Magistrats devraient savoir que telle prétention ne saurait être reconnue par la jurisprudence anglaise, c'est-à-dire que, suivant les paroles d'un journal anglais, c'est là "le jargon d'un système," entièrement opposé au génie et à l'esprit de la loi anglaise." Pour le moment nous n'avons ni le temps, ni le désir de discuter une pareille décision, nous aurons, croyons-nous, avant bien long temps occasion d'y revenir. Nous nous contenterons d'observer que si l'esprit de la loi anglaise est telle que nous le représente le *Leader*, la jurisprudence française fait un beau contraste avec elle sous ce rapport.

Voici ce que nous lisons sur le sujet dans Merlin :

« Nous avons dit, à l'article *Confesseur*, que la Confession ne peut être révélée ; sur le fondement de cette règle importante, la Confession révélée ne peut pas servir d'indice contre l'accusé d'un crime, quand même il l'aurait mise par écrit.

« Ainsi, quand même un confesseur violerait le secret de la Confession d'un criminel la dénonciation qu'il ferait, ne serait ni admise ni regardée comme une présomption capable de faire impression sur l'esprit des juges.

« Lors du procès qui fut fait à la marquise de Brinvilliers, on trouva dans ses papiers une Confession générale de tous ses pechés, écrite de sa main. On n'y eut aucun égard quoiqu'elle se fut accusée d'un des crimes les plus horribles, d'avoir empoisonné son père, deux frères, et d'avoir attenté à la vie d'une sœur.»

L'on avouera qu'une pareille jurisprudence doit nous paraître quelque peu plus conforme aux principes qui doivent régir une société bien constituée.

La Revue Canadienne.

Cette publication, qui compte, parmi ses collaborateurs, les plumes les mieux exercées, mérite de plus en plus l'encouragement qu'elle rencontre dans la classe lettrée du pays. Plusieurs des articles qu'elle a publiées ont attiré même l'attention de la presse française à l'étranger et ont valu à leurs auteurs des éloges bien mérités. Nous constatons ces succès avec plaisir parce qu'ils indiquent que la culture des sciences et de la littérature, qui est un des apanages de la véritable civilisation, ne nous fait pas défaut. Tous les amis du pays pensent comme nous sur ce sujet et applaudissent cordialement aux efforts que font des hommes, aussi éclairés que dévoués à leur pays, pour imprimer aux lettres canadiennes une nouvelle impulsion et les guider dans le sentier droit de la vérité religieuse.

Espérons que ces efforts ne seront pas stériles et qu'ils produiront les heureux résultats que nous sommes en droit d'en attendre.

Ce réveil littéraire qu'on remarque, a d'abord or giné à Québec et d'autres publications partagent avec la *Revue Canadienne* l'honneur d'y avoir coopéré, mais pour le moment nous n'avons à nous occuper que de cette dernière.

Dans la livraison de mai que nous venons de recevoir, nous avons remarqué plusieurs écrits intéressants.

Une analyse critique, par M. Hector Fabre, de l'ouvrage que M. l'abbe Casgrain a publié dernièrement sous le titre d'*Histoire de la Mère de l'Incarnation*, sera lue avec tout le charme que ce monsieur sait donner à ses ecrits. On y remarquera que M. Fabre sait distribuer la critique aussi bien que la louange et l'on devra lui savoir gré de la liberte avec laquelle il exprime sa pensée. Quand l'on écrit dans un style aussi pur et aussi élégant que celui de notre confrère du *Canadien*, l'on a droit de juger du mérite littéraire des œuvres soumis à notre appréciation.

M. Bourassa nous donne une revue des évènements du mois, écrite avec esprit et une facilité bien remarquable ; nous avons pourtant un petit reproche à faire à M. Bourassa, c'est que dans sa *revue* l'exactitude des faits nous parait quelque peu souffrir du petit grain de ridicule qu'il a bien l'intention de jeter sur ceux qui n'ont pas l'avantage de penser comme lui en politique.

Le travail le plus considérable de cette livraison de la *Revue Canadienne* est due à la plume de M. l'abbe Ouellet, professeur au Collège de St. Hyacinthe. Ce travail est intitulé : *Le Cardinal Wiseman et le Rétablissement de la Hiérarchie Catholique en Angleterre.*.

C'est une page bien intéressante de l'histoire du Catholicisme en Angleterre que l'auteur développe dans cet écrit. C'est la lutte de la vérité et du droit aux prises avec le fanatisme, les préjugés, les passions populaires, et finalement le triomphe de la Religion, établissant régulièrement son règne au milieu de l'hérésie.

Aussitôt que l'auteur aura terminé son travail, nous en rendrons compte à nos lecteurs, qui ne manqueront pas d'en apprécier comme nous toute l'importance et l'actualité.

Le double meurtre. — Tentative d'Incendiat.—Vol.— Enquete du Coroner.

Lundi, 29 mai, 1865.

L'enquête s'est ouverte à 9 heures.

Noms des Jurés :—Etienne Dumontet, président, J. b. Fortier, Louis Brousseau, Guillaume Scott, Louis Lefèbre, Louis Brossard, Romuald Bourassa, Ludger Racine, Guillaume Dumontet, Vital Faille, Guillaume Giband, et Hyacinthe Poupart. M. Ramsay représente la Couronne.

DEPOSITION D'ALEXIS MOQUIN, PÈRE.

Alex. Moquin, après serment dûment prêté dépose et dit :—Je suis cultivateur de la paroisse de Laprairie. Hier matin, le 28 mai, je suis parti, vers huit heures trois quarts, avec ma femme, mon fils et ma bru, laissant la maison et les deux enfants de mon fils sous la garde de deux servantes, Marie-Louise Sauvage et Délima Duquet. Comme je sortais de l'église après la messe, un de mes neveu, Louis Brassard est venu me dire que le feu était à ma maison et qu'une de mes servantes et l'une des enfants de mon fils étaient mortes. Je suis venu en toute hâte à ma maison, où je suis arrivé un peu après mon fils. Ma maison est située dans la côte des Prairies, à une lieue à peu près du village de Laprairie. En entrant dans ma maison, j'ai trouvé morte et gisante sur le plancher ma servante Marie-Louise Sauvage, et ma petite fille, Justina Moquin. Le feu était à deux places, on achevait de l'éteindre quand je suis arrivé. J'ai constaté qu'un coffre dans lequel je mets une petite boîte, contenant mon argent, avait été enfoncé, ainsi que la petite boîte elle-même, et l'argent enlevé ; il y avait dans cette petite boîte deux cents piastres en or, dix ou onze piastres françaises, cent quarante piastres en trente sous, par rouleaux de $10, et cent cinquante piastres, plus ou moins, dans un sac se composant de diverses pièces de monnaie. J'ai vu que des balles avaient fait des trous dans une table, dans le plancher, dans un cabaret, et dans une porte.

Je connais bien le nommé Stanislas Barreau. Il a été mon domestique à deux reprises, une fois pendant un an, une autre fois pendant deux ans. Il y aura deux ans dans le mois de juin qu'il est venu ici et je ne l'ai pas vu depuis. On m'a remis hier après-midi deux balles que j'ai ensuite données à mon fils, ces balles avaient servi. La petite boîte de bois maintenant produite est celle où je mettais mon argent. C'est une chose connue que je suis un homme à l'aise et que je garde continuellement de l'argent dans ma maison.

Et le dit déposant ne dit rien de plus et a signé.

DEPOSITION DE CASIMIRE MOQUIN.

Casimir Moquin, après serment prêté, dépose : Je suis cultivateur de la paroisse de Laprairie. Je demeure avec mon père dans cette maison située à la Côte des Prairies dans la paroisse de Laprairie. Ma femme demeure avec moi, elle s'appelle Marie Brassard. J'ai deux enfants, deux filles, l'une du nom de Marie Justina, celle qui a été tuée, âgée d'environ deux ans, et l'autre du nom de Marie Délima âgée de six mois. J'ai deux servantes, l'une du nom de Marie Louise Sauvage, âgée d'environ 31 ans, c'est elle qui a été tuée, l'autre du nom de Délima Duquet âgée de 14 ans. Hier matin, je suis parti, vers 8 heures quarante-cinq minutes, avec mon père, Alexis Moquin, ma mère, Louise Brossard et ma femme pour aller à la grand'messe au village de Laprairie, laissant la maison en charge à mes deux domestiques, avec mes deux petits enfants ; mes domestique et mes enfants étaient en bonne santé lorsque je les ai laissées ; mes domestiques et mes enfants que je viens de nommer étaient les seules personnes que je laissai à la maison. 15 ou 19 minutes après la grande messe, mon beau-frère, Louis Brossard, mon troisième voisin, est venu me dire qu'une de mes enfants et une de mes servantes avaient été tuées et que le feu avait été mis dans la maison à deux ou trois places. Je me suis rendu à ma maison à la course de cheval avec mon beau-frère, Paul Boucher. En arrivant à ma maison j'ai aperçu plusieurs personnes qui s'efforçaient d'éteindre le feu. Moïse Brossard, Alexis Beauvais, Narcisse Goyette, Eusèbe Ste. Marie, J B. Ste. Marie et autres étaient au nombre des personnes qui s'efforçaient d'éteindre le feu. En entrant dans ma maison je me suis dirigé vers une des chambres de ma maison et j'ai trouvé étendues sur le plancher ma sœur ma servante, Marie-Louise Sauvage, et ma petite fille, Marie-Justina, près d'elle. Je n'ai pas trouvé dans ma maison mon autre servante, Délima Duquet. Après avoir constaté la mort de ma servante et de mon enfant, j'ai tâché d'éteindre le feu qui était dans la chambre même où j'ai trouvé les cadavres ; le lit était en feu, le feu était aussi dans le plancher en avant du poêle de la cuisine. J'ai jeté de l'eau à ces deux places. En même temps l'on est venu me dire que le feu était aussi à la cave. J'y suis descendu aussitôt et j'ai ouvert les châssis pour obtenir de la lumière. J'ai pu alors constater que le feu n'était que dans le plancher. Je connais bien un nommé Stanislas Barreau dit Bioux ; il est demeuré chez mon père dans cette maison à deux reprises, la première fois pendant un an, voilà neuf ou dix ans ; la seconde fois, voilà 4 ou 5 ans. Il est parti ensuite pour les Etats-Unis.

A ma connaissance, il y a deux ans qu'il est venu dans cette maison, chez mon père. Je l'ai rencontré l'automne dernier à Montréal, je l'ai vu pour la dernière fois vendredi dernier, le 26 mai courant, dans le Marché Bonsecours à Montréal ; nous avons parlé quelque temps ensemble. Il m'a dit qu'il arrivait des Etats-Unis et qu'il pensait retourner vers le huit ou le neuf juin à Washington pour avoir sa décharge, et se faire payer ; il disait qu'il était dans une compagnie de cavalerie comme lieutenant. Il disait qu'il était engagé l'automne dernier, qu'il avait été envoyé près de Richmond et qu'ensuite il avait déserté, et s'était livré à l'armée du Sud. Il m'a dit aussi que dans une bataille où il avait assisté, après avoir aussi joint l'armée du Sud, il avait eu un cheval tué sous lui, et qu'il s'est il blessé en tombant sous son cheval, et qu'on l'avait ensuite transporté à Washington. Il m'a dit qu'il restait dans la rue Visitation à Montréal et m'a invité à aller le voir ; il m'a dit qu'il restait devant un M. Bourassa, boucher ; sa femme et son enfant y sont encore. Il m'a dit à plusieurs reprises qu'il avait déserté deux ou trois fois. J'ai toujours demeuré ici dans cette maison avec mon père Alexis Moquin. Il est à ma connaissance qu'il y avait dans cette maison une assez grande somme d'argent déposée dans une petite boîte en bois fermée à clef, laquelle boîte était elle-même dans un coffre en bois fermé à clef également. Il y avait cinquante louis en or, dix ou onze piastres françaises, cent cinquante piastres en trente sous enveloppées dans du papier par rouleaux de $10 et environ cent cinquante piastres dans un sac de toile en pièces de monnaie diverses. Il y avait aussi dans cette boîte quatre testaments que nous avons retrouvés depuis dans la dite boîte. L'argent en question est disparu. Le grand coffre en bois que je viens de mentionner a été défoncé, ainsi que la petite boîte. Nous avons fait des recherches pour trouver l'argent, mais en vain.

Quoique je n'eusse pas une très bonne opinion du dit Barreau, je ne le croyais pas capable de venir commettre un double assassinat et un vol dans ma maison. Le dit Barreau pouvait avoir vingt-et-un ou vingt-deux ans ; il peut avoir cinq pieds dix pouces, il n'est point gros, il est un peu voûté, il porte une moustache noire ; ma servante qui est morte l'avait bien connu ; je crois que mon autre servante ne le connaissait pas ; je ne crois pas qu'elle l'ait vu avant le crime d'hier, mais elle nous a entendu parler de lui plusieurs fois.

Le dit Barreau ayant demeuré ici, il devait savoir que nous avions de l'argent dans la maison de mon père ; il y avait de l'argent dans la maison, dans une autre place que dans le coffre que j'ai mentionné et il n'a pas été enlevé. En arrivant dans la maison de mon père, j'ai constaté que deux ou quatre coups de fusils avaient été tirés ; j'ai remarqué des trous de balles dans une table, dans le plancher, dans un dossier de chaise au bas du mur, dans une plinthe, dans un cabaret et dans une boîte ; la semaine dernière j'avais deux hommes à mon service, Charles Hetu et Médore Sorel. Charles Hetu est allé à Montréal, samedi dernier, et n'est plus revenu bien qu'il dut venir le soir même ; il connaissait Barreau, ayant travaillé à mon service avec lui.

DELIMA DUQUET.—Je suis servante depuis environ un an, chez M. A Moquin. J'ai 14 ans. Alexis Moquin est sa femme, Casimir Moquin et sa femme et ses deux petites filles, la servante qui est morte Marie-Louise Sauvage et moi étaient les personnes qui demeuraient dans cette maison jusqu'à hier. Les deux petites filles de M. Moquin s'appellent, l'une Lumina, l'autre Justina, c'est cette dernière qui est morte. Il y a à peu-près un mois, il y avait au service de M. Moquin deux hommes, l'un du nom de Charles Hétu, l'autre du nom de M. Sorel ; ce dernier est le voisin de M. Moquin. Je ne sais où demeure le premier.

Hier matin, M. Alex. Moquin et sa femme et M. Casimir Moquin et sa femme sont partis entre huit et neuf heures, pour aller à la grand'messe, laissant la maison et les deux petites filles sous la charge de Marie-Louise Sauvage qui est morte avec moi.

Peu après leur départ, la défunte regardant par un des chassis de la maison dit "Tiens, voilà Stanislas!" J'ai demandé : "Quel est-ce Stanislas?" Elle me répondit : "Barreau."

Cet homme est alors entré dans la maison, a dit bonjour à Marie-Louise Sauvage et lui a parlé très familièrement, disant qu'il était à la chasse depuis quatre heures du matin et qu'il avait faim. Il demanda alors à manger, en disant qu'il ne mangeait pas de viande, parce qu'il était en remède depuis son retour des Etats-Unis. Cet homme avait un fusil, mais ne portait aucun gibier. Marie-Louise Sauvage lui a donné à déjeuner et il a mangé du pain, du beurre et bu du thé. Il n'a presque pas mangé, observant qu'il n'avait pas d'appétit ; Marie-Louise Sauvage allant au jardin, il la suivit et fut quelques minutes avec elle dehors. Il rentra aussi avec elle et il vint s'asseoir sur le lavoir, près d'une fenêtre. Son fusil faillit alors tomber par terre. Marie-Louise Sauvage lui dit : "Prenez donc garde à votre fusil ; il va tomber." Il répondit : "Mon fusil.... Je suis maître ici." Marie-Louise Sauvage était alors près de lui, appuyée sur une table ; la petite fille qui est morte était assise dans une chaise dans une autre fenêtre. Et moi je me tenais à l'autre bout de l'appartement, endormant l'autre petite fille, que je tenais dans mes bras ; j'ai vu un pistolet à plusieurs coups à la ceinture de cet homme. Après avoir prononcé les dernières paroles que je viens de rapporter, Stanislas Barreau tira le pistolet de sa ceinture et tira un coup sur Marie-Louise Sauvage, qui s'enfuit dans une autre chambre ; la petite fille qui est morte la suivit ; moi aussi je la suivis tenant dans mes bras l'autre petite fille. Marie-Louise Sauvage se jeta à genoux en criant : "Stanislas ! Stanislas !" Je le vis alors tirer deux autres coups sur elle ; la petite fille atteinte et toutes deux me parurent alors avoir expiré. Je m'étais réfugié immédiatement sous une table, et Stanislas Barreau tira un coup sur moi ; mais le coup ne m'a pas atteint. Aussitôt après avoir tiré sur moi, il mit le feu à la paille du lit. Pour moi, je faisais la morte, pendant que la petite fille criait sans cesse. Le dit Barreau sortit ensuite, et je vis qu'il avait répandu le feu du poêle sur le plancher. Je vis Marie-Louise Sauvage et la petite fille étendues sur le plancher et mortes. J'appelai deux fois Louise Sauvage par son nom et je vis bien qu'elle était morte. Je sortis immédiatement de la maison et je me rendis chez le voisin avec la petite Lumina dans mes bras. Je suis demeuré chez le voisin, Damase Sorel et ne suis revenu à la maison qu'après que le monde de la messe y fut.

Barreau m'a paru assez grand ; il portait une moustache ; il paraissait assez jeune.

Avant de tirer, il n'a pas parlé d'avoir de l'argent. Je le reconnaîtrais bien, si je le voyais.

Mon père est mort et ma mère demeure au Fort de Laprairie.

Après que Barreau eut laissé la chambre, je n'entendis aucun bruit ; j'avais bien peur, je ne l'ai point vu tirer avec son fusil.

Je ne savais pas qu'il y avait de l'argent à la maison.

Je n'ai point vu Barreau fendre le lit avant d'y mettre le feu.

En entrant, dans la maison, Barreau a demandé à Marie-Louise Sauvage s'il devait venir de la visite et la défunte répondit que non. Il a aussi demandé où étaient les deux Messieurs Moquin et leurs femmes. Marie Louise Sauvage répondit qu'ils étaient à la messe, mais qu'ils ne seraient pas longtemps, vu que l'église était en réparation et que par conséquent la messe serait moins longue. Il avait une montre. Il l'a tirée de sa poche et il a dit qu'il était 10½ heures. Marie-Louise Sauvage demanda à Barreau s'il savait que sa sœur [la sœur de Barreau] était morte à la Providence à Montréal ; Barreau répondit que oui.

Lorsqu'il est entré, Marie-Louise Sauvage a regardé à l'heure. Il était neuf heures. Lorsqu'il a regardé à sa montre il était 10½ heures et c'est aussitôt après qu'il a tiré. Il était habillé tout en noir et portait un habit assez court. Il avait un petit chapeau rond et noir, portant un ruban noir.

NOÉ SOREL, âgé de 14 ans.—J'allais avec mon petit frère, vers 10½ heures, chercher un cheval, quand j'entendis tirer 5 ou 6 coups de fusils. Un peu après je vis sortir Délima Duquet et se rendre chez mon père. J'y allai ; elle dit qu'un homme venait de tuer l'autre servante et que le feu était à la maison. Je partis avec un seau d'eau. Quand j'ai entendu tirer les coups j'étais à deux arpents à peu près. Je suis arrivé trois ou quatre minutes après avoir entendu les coups de pistolets. Je connais Barreau. Je l'ai vu engagé chez M. Moquin, il y a trois ou quatre ans. Je ne l'ai pas vu dernièrement. En entrant, je n'ai rencontré aucune personne dans la maison. Je n'ai nullement vu Barreau.

DENIS BEAUVAIS, cultivateur de la paroisse de Laprairie. Je suis le troisième voisin de M. Moquin. C'est Casimir Brossard, mon bourgeois, qui m'a averti qu'il y avait eu un meurtre de commis. Je suis venu seul avant lui. En arrivant, j'ai trouvé M. Moïse Brossard, marchand de Montréal et quelques autres qui n'étaient pas encore entrés. C'est moi qui suis entré le premier. En entrant j'ai vu Marie-Louise Sauvage et Justina Moquin étendues mortes. C'était vers 11½ heures. Le feu était pris à la paillasse et devant le poêle. J'ai éteint le feu.

Je connais Stanislas Barreau ; je l'ai vu il y a 8 jours à Montréal.

Hier, je n'ai remarqué aucun individu passer. J'ai trouvé une balle sous le lavoir et je l'ai mise sur le lavoir ; un autre l'a mise et elle est venue en la possession de M. Moquin, père.

Après avoir éteint le feu, je suis allé chez M Moquin, c'est alors qu'j'ai trouvé la balle.

MOISE BROSSARD, négociant de Montréal, dépose et dit :—Hier, le 28 mai, je suis venu passer le dimanche chez mon père. Vers 11½ heures, l'enfant de Damase Sorel est arrivé à la maison de mon père et me fit que la maison de Moquin Alexis, était en feu et que l'on y avait tué deux personnes. Je partis à l'instant amenant avec moi mon père et mon cousin, J. B Brossard. En arrivant à la maison, nous l'avons trouvée en feu, et en jetant de l'eau sur le feu qui partait du lit j'aperçus deux cadavres gisant sur le plancher ; ce sont ceux de la domestique et de l'enfant de Moquin. Nous avons réussi à éteindre le feu et j'envoyai un homme en avant des Moquin pour leur annoncer ce qui venait d'arriver. Lorsque je suis entré le feu était pris à deux places, dans le lit de la chambre à coucher et sur le plancher de la cuisine.

DEPOSITION DES MEDECINS.

MM. les Docteurs Dufresne et Brossard sont appelés, et le Dr. DUFRESNE fait sa déposition comme suit :

En ma qualité de maire de la paroisse, j'ai cru devoir me rendre de suite sur les lieux du terrible attentat, où je suis arrivé vers midi et demi. Avant comme les gens sortaient de la messe, je leur appris qu'un meurtre avait été commis chez les Moquin. En arrivant j'ai aperçu deux cadavres qui gisaient à l'entrée de la chambre à coucher. Une partie de la couchette était brûlée ; un lit de plume était déchiré et renversé sur le plancher ; une paillasse à moitié brûlée était sur la couchette. Comme on supposait que l'assassin pouvait être caché dans le bois qui est aux environs de la maison, j'ai cru de mon devoir de me rendre aux casernes et de demander le service des volontaires. J'ai rencontré là le Dr. Brossard, qui m'avait précédé et qui s'était adressé au major Johnson. Des ordres furent donnés par le Major au Capt. Mussen, lui enjoignant de suivre les ordres du maire du village. En effet deux compagnies se rendirent au village ; l'une fut dépêchée du côté du bois et la paroisse sur le chemin St. Jean, et l'autre vint avec moi chez M. Moquin. Les volontaires se répandirent dans le bois à un mille et demi ou deux milles de la maison ; il était alors 2 heures, et ils revinrent vers six heures du soir. Le capt. Mussen, à son retour, me dit qu'il avait par devers lui un petit sac contenant 19 balles, et le sergent-major Voyer me dit qu'il avait aussi une petite boîte contenant des compositions pour noircir les moustaches. Les volontaires retournèrent aux casernes. Aujourd'hui le 28 courant, en compagnie du Dr. Brossard, à la réquisition du coroner du district de Montréal, nous avons fait l'examen *post mortem* des deux cadavres. Le premier que nous avons examiné, fut celui de Marie-Louise Sauvage. Cette fille nous a paru âgée de 30 à 31 ans. Elle portait une paire de souliers, deux jupes bleues, une paire de bas, un corset, une chemise de coton américain, un tablier et un mantelet d'indienne. Elle nous a paru de 5 pieds et 3 pouces de haut, jouissant d'une très bonne constitution et très forte. Elle a les cheveux noirs. Après avoir enlevés les vêtements, et les avoir mis dans un sac, nous les avons gardés par devers nous pour leur remettre au grand connétable du district de Montréal, selon qu'ils servent au procès qui pourra avoir lieu.

L'examen externe du cadavre de la domestique nous a fait constater six trous de balles d'un demi-pouce chacun. Le premier était situé dans la mâchoire supérieure gauche, à deux pouces de l'oreille, le deuxième trou dans le côté gauche, dans la partie inférieure et latérale du sein gauche, est passée dans l'appex du cœur a traversé le ventricule gauche, les deux trous sont à deux pouces de distance l'un de l'autre, perforant la partie inférieure du poumon gauche et sortant dans l'aiselle entre la troisième et la quatrième côte.

Nous sommes d'opinion que cette même balle perfora l'aiselle aux deux endroits sus-nommés, traversant le bras superficiellement. La troisième balle est pénétrée dans le corps à la partie inférieure du scapular, a fracturé la sixième côte du même côté, a perforé en deux endroits le diaphragme, a traversé la partie supérieure du foie, brisant la partie inférieure du sternum, se logeant dans la peau du sein gauche vis-à-vis la cinquième côte, laquelle balle nous avons extraite et que voici. Nous sommes convaincus que chacune de ces blessures était suffisante pour causer la mort de la dite Marie Louis Sauvage.

Nous avons procédé ensuite à l'examen interne et externe d'un petit enfant du nom de Justina Moquin. L'enfant est du sexe féminin et âgée de 1 an et 10 mois. L'extérieur du cadavre nous a montré la figure brûlée par la poudre, et la lèvre supérieure déchirée. En examinant la partie postérieure du cou, à la partie inférieure de l'occipital nous avons constaté un trou de la grandeur d'un ¼ pouce. L'examen interne nous a démontré que la balle est passée à la partie inférieure, qu'elle a brisé trois dents, suivit le plancher du palais et est sortie entre l'atlas et l'axis, broyant ces deux dernières vertèbres. Cette blessure a dû causer une mort instantanée. Nous avons gardé par devers nous les habits de l'enfant qui consistait en une chemise de coton jaune, une petite jupe de flanelle jaune, une petite robe d'indienne, un petit tablier, une paire de souliers et une paire de bas, que nous avons remis entre les mains du grand connétable.

Le Dr BROSSARD confirme ce que vient de rapporter le Dr. Dufresne et dit qu'il partage la même opinion sur la cause de la mort de ces deux personnes.

GUILLAUME GIBAND.—Je suis cultivateur de Laprairie. J'ai bien connu les deux défuntes. Je cherchais avec les autres les traces de Barreau. J'étais au coin d'un bois, un jeune homme rainassa un petit sac rempli de balle. C'est à un demi mille de chez M. Moquin. Le sac contient 19 balles. J'ai aussi trouvé un paquet de cartouche. Il y a dans le sac six ou sept petits morceaux de de linge pour bourrer les pistolets.

VERDICT.

Le jury a rendu le verdict suivant :

Stanislas Barreau de la paroisse de Montréal district de Montréal, journalier, ne possédant pas la crainte de Dieu, mais étant poussé et incité par les inspirations du démon, le 28ème jour de mai, 1865 feloniesement, volontairement et par malicieuse préméditation tué et assassiné une nommée Marie Louise Sauvage de la paroisse de Laprairie, servante, et aussi une nommée Justina Moquin, de la paroisse de Laprairie, âgée de 22 mois, enfant d'un nommé Casimir Moquin de la paroisse de Laprairie, contre la Paix de Notre Souveraine la Reine Sa Couronne et Sa Majesté.

EN FOI DE QUOI, le Coroner comme les Jurés ont signé et apposé leurs sceaux dans la paroisse de Laprairie, comté de Laprairie, district de Montréal, ce 29ème jour de mai 1865.—*Minerve.*

NOUVEAUX DÉTAILS SUR S. BARREAU.

Malgré toutes les recherches, on n'a pas encore arrêté l'auteur du double assassinat commis à Laprairie. On pense qu'il est encore sur l'île de Montréal. La battue faite dans tous les coins et recoins de la montagne par notre force de police n'a abouti à aucun résultat.

On disait hier que Barreau serait allé frapper, vers deux heures du matin, à une résidence de la rue Panet, où il aurait demandé à coucher à une personne qui le connaît bien. Sur le refus de lui ouvrir la porte il serait entré dans la cour où il aurait passé une partie de la nuit. Une personne dit même l'avoir rencontré ce matin sur le marché ; mais qu'il s'est rasé la moustache et fait friser les cheveux. Nous donnons toutes ces nouvelles pour ce qu'elles valent. Mais il n'y a pas de doute que l'assassin de Laprairie est dans Montréal ou ses environs. Il ne peut laisser l'île, puisque tous les gardiens de ponts et de traverses, les propriétaires de canots ou autres embarcations résidant dans l'île de Montréal, ont son signalement et une copie de son portrait tel qu'il a été publié dans la *Minerve*, et que la police a trouvé assez frappant pour le distribuer aux personnes qui pourraient être utiles à son arrestation.

Il est inutile pour nous d'ajouter que la personne ou les personnes qui garderaient chez elles l'auteur du plus grand crime commis en Canada seraient regardées comme ses complices après le fait et punis sévèrement comme ayant dérobé ce grand coupable à la justice.

La police a arrêté, hier, sur les Côteaux, le nommé Hetu dont parle M. Moquin, père, dans sa déposition devant le Coroner, et qui avait laissée sa maison le vendredi qui a précédé l'assassinat, promettant de revenir travailler le lendemain, samedi. Depuis ce temps, on n'avait pas entendu parler de ce Hetu ; lorsque hier, vers midi, la police apprit qu'il travaillait chez un habitant des Côteaux du nom de Leduc. Quelques hommes s'y rendirent de suite. En effet, Hétu était à travailler sur la ferme et on le fit prisonnier. Voici comment il rend compte de sa conduite depuis son départ de chez M. Moquin. Il serait traversé de St. Lambert à Montréal et serait allé ensuite voir quatre de ses amis qui travaillaient à la Rivière St. Pierre il aurait passé la journée du samedi et du dimanche avec eux, et, lundi matin, ayant appris qu'un habitant des Côteaux avait besoin d'un journalier, il se serait rendu là et aurait obtenu de l'ouvrage. Il ne se rappelle pas d'avoir vu Barreau, qu'il connaît bien, depuis six ans. Il a été gardé au bureau de police cette nuit et doit comparaître ce matin devant les magistrats qui instruisent la cause du meurtre. Hétu est un homme blond, portant moustache et favoris ; il se dit âgé de 35 ans, est né à Ste. Mélanie d'Aillebout.

AUTRES RENSEIGNEMENTS.

Nous avons appris, cette nuit, au bureau de police, qu'en effet Barreau est allé, vers 2 heures dans la nuit de mardi, frapper chez le troisième ou quatrième voisin de sa demeure actuelle pour demander l'hospitalité, qui lui fut immédiatement refusée. La personne ci-dessus qui le meurtrier est allé frapper l'a parfaitement reconnu, Barreau l'a appelé plusieurs fois par son nom de baptême d'une voix presque éteinte.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Après minuit, un telegramme de la Pointe Claire informa le bureau de police qu'un homme ressemblant au signalement de Barreau, avait demandé un billet de passage à la station du chemin de fer qui se trouve à cette place. De suite le sergent Penton et le sergent O'Leary sont partis pour se mettre sur les traces du meurtrier. Si ce fait est vrai, il faut espérer que Barreau est au terme de ses courses. On ne peut s'empêcher de croire que comme il l'est, il n'ait des complices qui l'a dent dans sa fuite.

—*Minerve d'hier.*

On lit dans le *Journal de Québec* de mercredi :

Des lettres ont été reçues de l'hon. Cartier datées du 18 mai.

On ne sait pas encore au juste quand les délégués s'embarqueront pour revenir au Canada.

Le 16 mai, les honnorables MM. John A. Macdonald, G. E. Cartier, A. T. Galt, G. Brown et le Major Bernard ont assisté à un grand bal de la cour donné au palais de Buckingham.

Avant d'assister à ce bal les hons. délégues du Canada avaient été présentés à Sa Majesté.

Le 19, ils ont eu l'honneur de dîner chez le Prince de Galles.

Aux dernières nouvelles, les délégués avaient eu des entrevues avec plusieurs ministres séparément, avec le ministre des colonies, le ministre de la guerre et le Chancelier de l'Echiquier. Mais le 20, ils devaient avoir une entrevue avec le conseil des ministres, ou avec un comité du conseil.

Les choses ont bonne apparence, nous dit-on.

Le Canadien dit qu'il est bruit à Montréal que le gouvernement songerait à remplacer M. Holmes par M Bouthilier et à réintégrer M. A. M. Delisle dans ses fonctions de shérif, ou bien à lui donner la place de collecteur des Douanes. Nous n'hésitons pas du tout à nous joindre à notre confrère de Québec pour protester contre une pareille nomination dans l'int

ETATS-UNIS.

Chicago 29.—Une poudrière a fait explosion à Mobile. Le choc a été terrible. Plusieurs grandes maisons ont été renversées et 500 personnes ensevelies sous les ruines. On craint de perte à 8 millions de piastres. On ne connait pas encore l'origine du désastre.

On mande de Washington au *Herald* que le gouvernement a par devers lui de nombreuses et importantes preuves, non-seulement de la complicité de Sanders et de J. Thompson dans le meurtre du Président, mais aussi de leur complicité dans la tentative de répandre la fièvre jaune dans les Etats-Unis.

La *Tribune* dit que le secrétaire Stanton a l'intention de sortir du cabinet aussitôt que le procès des conspirateurs sera terminé et que l'armée sera licenciée. Il sera envoyé ensuite comme ambassadeur à Berlin, de la *Tribune*.

On dit que les candidats Unionistes ont été battus dans les élections qui ont eu lieu la semaine dernière en Virginie.

L'attorney du District des Etats-Unis a donné avis que la Cour de Circuit était prête à entendre le procès de Jeff. Davis, sur les chefs d'accusation fondés.

Le gouvernement est informé que l'esprit de rébellion n'est pas encore complètement éteint et il sera nécessaire de maintenir le régime militaire dans plusieurs parties du Sud. Sheridan aura 60,000 hommes sous lui.

On dit les armées de Kirby Smith et Magruder formidables, ces deux chefs rebelles ont 80,000 hommes en bon état et une grande abondance de provisions.

Vu l'affluence des soldats à Washington, un ordre du département enjoint de fermer les auberges à 7 h. du soir et de ne les ouvrir qu'à 7 h. du matin.

Un parti de guérillas a récemment tenté d'enlever l'Impératrice du Mexique, mais le coup a manqué.

Le général Sherman s'attend à partir pour l'Ouest dans quelques jours. Il va conduire ses soldats dans leurs foyers. Il va garder le commandement et en même temps reprendre ses fonctions jusqu'au rétablissement des autorités civiles.

Il y a quelques nuits on a essayé d'assassiner le gén. Duval, commandant des forces fédérales à Stanton, Virginie. Le général a échappé au danger. Dimanche dernier, un pont de chemin de fer sur une rivière près de Petersburg s'est écroulé. Le train a été précipité dans l'abîme. Deux hommes ont été tués, quatre manquent et 14 ont été blessés; ce sont tous des employés du chemin de fer.

Washington, 29.—Le Président Johnson a lancé une proclamation d'amnistie par laquelle il accorde le pardon et les droits de propriété à tous ceux qui ont pris part à la rébellion, excepté aux suivants: —1er Tous ceux qui prétendent ou ont prétendu remplir des charges d'officiers publics ou diplomatiques, ou d'argent dans le pays où à l'étranger du gouvernement soi-disant confédéré; 2o. Tous ceux qui ont laissé les postes judiciaires sous la juridiction des Etats-Unis pour venir en aide à la rébellion; 3o. Tous ceux qui auront été officiers militaires ou de marine du gouvernement soi-disant confédéré au-dessus du grade de colonel dans l'armée ou de lieutenant dans la marine; 4o. Tous ceux qui ont laissé des siéges dans le Congrès des Etats-Unis pour venir en aide à la rébellion; 5o. Tous ceux qui ont résigné ou ont offert la résignation de leur commission dans l'armée ou la marine des Etats-Unis pour ne pas accomplir leurs devoirs en combattant la rébellion; 6o. Tous ceux qui n'ont pas traité comme prisonniers de guerre, les personnes qui servaient dans l'armée des Etats-Unis comme officiers, soldats, marinots, etc.; 7o. Tous ceux qui se sont absentés des Etats-Unis dans le dessin de venir en aide à la rébellion; 8o. Tous les officiers militaires ou de marine qui ont été instruits par le gouvernement dans l'académie militaire de West Point ou dans l'académie navale des Etats-Unis; 9o. Tous ceux qui ont été gouverneur d'Etats pendant l'insurrection contre les Etats-Unis; 10o. Tous ceux qui se sont éloignés de leurs foyers quand ils se trouvaient sous la juridiction et la protection des Etats-Unis, pour passer en dedans des lignes confédérées, dans le but d'aider la rébellion. —11o. Tous ceux qui ont concouru ou aidé à la destruction du commerce des Etats-Unis sur la haute mer; et tous ceux qui ont fait des incursions dans les Etats-Unis en partant du Canada, ou qui ont travaillé à détruire le commerce des Etats-Unis sur les lacs et fleuves qui séparent les provinces Britanniques des Etats-Unis. - 12o. Tous ceux qui, au moment où ils cherchaient à se prévaloir des bénéfices que leur conférait le serment d'allégeance prescrit par les présentes, sont prisonniers de guerre des Etats-Unis de quelque manière que ce soit. —13o. Tous ceux qui ont volontairement pris part à la rébellion et dont les propriétés sont au montant de plus de $20 000. —14o Tous ceux qui ont prêté le serment d'amnistie prescrit par la proclamation du président, le 8 décembre 1863, ou aucun serment d'allégeance au gouvernement des Etats Unis depuis la date de la dite proclamation, et qui ensuite n'ont pas tenu et respecté le dit serment, mais l'ont violé, —à moins qu'une application spéciale ne soit faite au président pour pardon pour toute personne appartenant aux classes exceptées, et telle clemence sera libéralement concédée, en autant que cela sera en accord avec les faits de la cause et la paix et la dignité des Etats-Unis établira tels règles et règlements pour l'administration et l'enrégistration du dit serment d'amnistie, qui seront de nature à profiter à la nation et empêcher que le gouvernement ne soit trompé.

New-York, 30 mai.—Voici, d'après le *Herald*, les généraux qui sont placés à la tête de l'armée régulière des Etats-Unis: Hallock commandera dans les Etats du Pacifique; Sherman dans la division du Mississippi, comprenant l'Ohio, le Kentucky, le Tennessee et probablement la Louisiane; Meade les Etats de l'Atlantique; Sheridan dans le Trans-Missisipi; Thomas dans la Caroline du Nord et peut être aussi dans d'autres Etats du Sud.

On écrit que Beckenridge est maintenant rendu au Texas.

Beauregard est arrivé à la Nouvelle-Orléans avec son état major.

Le *Times* dit qu'il faudra $60,000,000 pour payer l'armée et que l'argent est prêt.

—Un monsieur qui est parti du Fort Monroe dans la soirée du 29, dit que Jefferson Davis a eu les pieds enchaînés. Il a résisté autant qu'il a pu à ceux qui l'ont enchaîné, et les a menacés. Il a fallu le verser sur le dos afin de lui river ses chaînes. Il a d'abord été fortement agité et a montré beaucoup de mépris pour ceux qui le traînaient ainsi, mais il a fini par succombe sous le poids de la douleur morale que cette opération lui causait et il a versé des larmes. Il est excessivement sombre et pour prevenir toute tentative de suicide, on ne lui donne ni couteau ni fourchette pour manger; il prend ses aliments avec une cuiller. Deux gardes sont continuellement avec lui dans sa cellule. Le bruit de ses chaînes lui cause une profonde horreur.

—On a les dates Matamoras du 6. Le général Terry était encore à la tête des Republicains, et les généraux Negrete et Cortinas, avec 4,500 hommes étaient venus mettre le siége devant Matamoras, dont ils avaient demandé la reddition. Le général Mejnie qui commande dans la place, avait refusé. Il aurait été renforcé par 1,000 hommes de troupes françaises venues de VeraCruz et avec ces renforts il espérait pouvoir défendre la place.

Le *Persia*, parti de Liverpool le 20 et de Queenstown le 21, est arrivé ce soir à 9 heures.

Dans la chambre des communes le 19, M. Griffith a demandé à lord Palmerston si son attention avait été attirée par une proclamation offrant $100,000 pour la prise de Jeff. Davis, et si les ministres anglais étaient préparés à faire quelques représentations au gouvernement des Etats-Unis à l'égard de sa conduite envers les chefs du Sud.

Lord Palmerston lui a répliqué que la seule réponse qu'il pourait lui faire, était que le gouvernement de Sa Majesté n'avait aucune intention d'essayer d'intervenir dans les affaires internationales des Etats-Unis. (Applaudissements.)

Le Correspondant du *Herald* à Paris, dit que la nouvelle de l'embarquement pour le Mexique à New-York et à Washington a créé une grande sensation. L'impression général est que Napoleon va envoyer une escade pour arrêter les soldats recrutés pour Juarez.

Le correspondant du *Times* à Paris dit que ces nouvelles font vivement désirer à l'impératrice et aux ministres le retour de Napoleon.

Les rumeurs les plus étranges circulaient à Londres le 19. On disait que Napoléon avait été rappelé à Paris à cause de l'agression des Etats-Unis contre le Mexique et de l'assassinat de Maximilien qui avait été tué d'un coup de feu.

Le duc de Persigny a publié une brochure très favorable à l'Italie; il exprime la conviction que l'Unité Italienne est maintenant fermement établie.

Les derniers télégrammes de Bombay contredisent les rumeurs de la grande disette de l'Asie.

Le Correspondant du *Times* à Paris dit: Il y a deux sujet d'inquiétude qui font désirer à l'Impératrice et aux ministres le retour de l'Empereur. L'enrôlement pour le Mexique que l'on dit être pratiqué dans les villes des Etats-Unis et l'opposition que fait le comité de la chambre à l'aliénation des forêts de l'Etat.

On communique au *Journal de Québec* les détails suivants, qu'il assure être de la plus stricte authenticité:

« Depuis un an la population du township d'Acton a diminué de moitié, en conséquence de l'émigration abondante qui se dirige vers les Etats-Unis. Trois localités distinctes composent ce township, St. Théodore, St. André, St. Falgence. Dans St. Théodore l'émigration nous a enlevé un tiers de la population; dans St. André la moitié au moins, et dans St. Falgence une partie très considérable. Les causes de cette émigration sont attribuées: 1er—Au refus de la compagnie du chemin de fer de transporter à Montréal le bois de chauffage à un prix raisonnable — le prix demandé étant de $1 par corde rigoureusement exigé d'avance. 2—A la mauvaise administration des affaires municipales. Les taxes sur la propriété foncière se sont élevées l'année dernière à 2½ pour cent, sans compter la taxe des écoles, et l'on s'attend à ce que ces taxes seront doublées l'an prochain par suite de dommages réclamés au montant de $40-000 résultant de procédés illégaux du Conseil. On compte bon nombre de propriétaires qui sont taxés de 60 à 68 piastres par an. La loi municipale, telle qu'administrée est un véritable fléau pour cette localité. On se souvient que des pertes considérables ont été éprouvées l'hiver dernier par suite d'incendies à Acton-Vale. Il y a une quinzaine de jours, une grande maison occupée par sept ou huit familles est encore devenue la proie des flammes.»

PHOTOGRAPHIE. — Mardi dernier, nous avions le plaisir de faire visite à l'atelier de M. SAUVAGEAU, notre habile artiste-photographe. Nous ne pouvons que le complimenter sur les améliorations importantes introduites dans son établissement. M. Sauvageau tient réellement à se tenir au niveau des progrès qui se font chaque jour dans son art et il ne regarde pas aux dépenses pour les réaliser. Il s'attend sans doute qu'on lui tiendra compte de ses efforts. Son atelier est aujourd'hui des mieux. Il est très vaste et magnifiquement éclairé. Le fini de ses portraits ne laisse rien à désirer. Il a déjà une très belle collection de photographies historiques qu'il augmente chaque jour. Un magnifique album qu'il a entrepris sera très intéressant lorsqu'il l'aura terminé.

Nouvelles et Faits Divers.

FOYER CANADIEN.—Nous accusons réception du *Foyer Canadien*, livraison de mai—novembre. Elle contient le récit d'un *Voyage dans le Golfe St. Laurent et les Provinces d'en Bas par Mgr. J. O. Plessis, évêque de Québec.* Nous avons reçu en même temps la seconde livraison des chansons canadiennes offertes en prime aux abonnés.

——L'on verra facilement que la proclamation d'amnistie du Président Johnson n'est rien autre chose qu'un arrêt tyrannique porté contre tous les citoyens des Etats confédérés. C'est l'inauguration de cette politique de vengeance et de persécution que l'on redoutait à l'avènement du nouveau président, à l'exception qu'elle dépasse de beaucoup toutes les craintes et les soupçons que l'on avait d'abord entretenus.

ALARME DE FEU.—Mardi midi, la cloche d'alarme mettait en émoi toute notre population. Le feu venait de se déclarer dans une maison, occupée par un nommé Alexis Lajeunesse, dans le bas de la ville. Nos pompiers, malgré toute leur diligence, trouvèrent le feu éteint lorsqu'ils arrivèrent sur les lieux. Ça été un véritable feu de paille, il n'y a qu'une paillasse de brûlée. La pompe *St. Hyacinthe* a été la première rendue sur les lieux, suivie de près par la pompe *Cascades*.

—Nous apprenons avec plaisir que M. Joseph Mercier, d'Upton a obtenu lundi un certificat de seconde classe, à l'Ecole militaire de Montreal, après une examen qui fait honneur à ses aptitudes.

PREMIÈRE COMMUNION.—Mercredi matin, avait lieu au Couvent de La Présentation, la touchante cérémonie de la première communion. Vingt-trois enfants avaient, ce jour là, le bonheur de s'approcher pour la première fois de la Table Sainte.

—Dans la nuit de mardi à mercredi des voleurs se sont introduits dans le magasin de Victor Côté, Ecr., de cette ville. On n'a pu encore tater le nombre des effets enlevés. On croit être sur les traces des coupables.

—Sa Grandeur Mgr. l'évêque de Trois-Rivières, le Révd M. Laflèche et le Révd. Ricard, curé d'Acton, sont descendus à Québec, Mardi, par le vapeur *Montréal*.

COURSES AU TROT.—Les 6 et 7 juin prochain, il y aura des courses au trot sur le road de l'hon. M. Laframbroise. On s'attend qu'il y aura un concours des meilleurs trotteurs du district. Avis aux amateurs.

—La *Gazette officielle* de samedi contient une proclamation de son Excellence le gouverneur général prorogeant les chambres au 5 juillet prochain, mais non encore pour la *dépêche des affaires*.

Les membres du Conseil Exécutif, maintenant dans la capitale, sont: Sir Etienne Taché, les hons. MM. Langevin, Campbell Chapais et Howland.

—Le comité de secours de Montréal a eu une assemblée vendredi soir. M. l'abbé Villeneuve présidait. Le secrétaire, M. Duverney, donna lecture des documents qu'il a reçus depuis la dernière assemblée. Après quoi, il fut décidé, sur motion de M. Hubert Paré, seconde par M. J. A. Pinguet, que la somme de $2 500 soit distribuée dans les différentes localités suivantes, répartie sur le montant de leurs réclamations respectives et qui ont été fixées comme suit:

Bécancour	$10,000
Yamachiche	7 500
St. Grégoire	9.500
St. François du Lac	3 500
Maskinongé	2 800
Rivière-du-Loup	3,500

Le Rev. M. Villeneuve remit au secrétaire la somme de $6, étant la souscription de Messire Dansereau, le plus ancien prêtre du diocèse de Montréal.

Il reste encore entre les mains du trésorier une balance de fonds qui sera distribuée aussitôt que toutes les collections auront été faites.

—Le Rev. M. Dumontier, curé de St. Aimé, a fait don d'un cheval aux inondés de Sorel.

Le *Railway News* du 29 avril contient un rapport de l'assemblée sémi annuelle des actionnaires de la compagnie du Grand-Tronc.

Le président, M. Wilkins, en présentant le rapport des directeurs devant l'assemblée, déclara que le total des revenus pour la période de temps qui s'est écoulée depuis le 1er janvier est de £321 501 contre £310 828 pour la période correspondante de l'année dernière.

Après la réception du rapport, l'assemblée se forma en comité spécial, et sur motion du président, secondé par M. Champness, directeurs qui sortent de charge, MM. Baring, Glynn, Bridges et Young furent réelus.

Le correspondant à Dublin du *Times* de Londres parle dans les termes les plus élogieux d'une *Lecture* faite par l'hon. M. Mc Gee à Wexford, sa place natale. Le sujet de cette lecture était: Vingt ans d'expérience de la vie irlandaise en Amérique. M. McGee fait contraster la vie agitée et pleine de déboires et d'opprobre qui attend l'irlandais dans la république américaine avec l'existence aisée et comparativement douce qui lui est offerte en Canada. De telles paroles ne peuvent manquer de produire un bon effet sur la direction que prendra désormais l'émigration irlandaise.

—La collection en faveur des inondés, faite au coteau St. Pierre, cote St. Luc, cote St. Antoine et au village de Notre-Dame, de Moute Grâce, par M. Léandre Chaput, s'élève à la somme de $85.57.

Reçue la somme de $6 envoyée par M. le curé de Laprairie.

Le maire de Sherbrooke, M. Robertson a fait remettre, vendredi, au secrétaire du comité de secours de Montreal, la somme de $161, étant une partie des souscriptions de cette ville.

—Le secrétaire du comité de secours de Montréal pour venir en aide aux inondés, a reçu hier la somme de quatre-vingt-dix piastres, étant l'offrande du collège Ste. Marie. Procure du collège, $40; pensionnaires et externes, $50.

—Le *Journal de Québec* raconte que de bonne heure dans la soirée de jeudi, une espèce de fou a mis en émoi les citoyens d'une partie de la rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean. Il était armé d'un pistolet chargé et menaçait la vie de tous ceux qu'il voyait, faisant mine même de tirer dans les fenêtres des maisons. Cet individu, personne ne le connaissait. La police en fut informée et le constable Lafontaine se rendit sur les lieux accompagné du sous-constable Pouliot. Quand il aperçut les deux agents de police, il fit feu et la balle passa près de la tête de Lafontaine. Aussitôt ils lui donnèrent la chasse et réussirent à le prendre, non sans quelque difficulté. Le prisonnier, prié de décliner son nom, dit qu'il se nommait David Campbell, et qu'il demeurait rue Champlain. Quand il s'était vu pressé de près par ceux qui le poursuivaient, il avait rejeté son pistolet, lequel fut ramassé et remis à la police. Il paraît que cet homme ne paie pas de mine. Il est en prison. Il devra rendre compte de sa conduite si extraordinaire.

LES FORTIFICATIONS A LÉVIS.—Des travaux qui font partie des nouvelles fortifications à Lévis, ont été commencés. L'endroit le plus élevé de Québec-Sud a été acheté par le département de la guerre, et les ingénieurs royaux en ont pris possession. Cette emplacement, qui est actuellement occupé par une magnifique villa se trouve en face de la citadelle. On croit qu'il va y être construit un fort triangulaire.

—On écrit des Iles de la Magdeleines au *Canadien*: «L'hiver a été beau sans beaucoup de neige; plusieurs habitants ont commencé à labourer dans le courant d'avril. la plupart de nos vaisseaux sont de retour de la chasse des loups-marins, après avoir essuyé de grands dangers occasionnés par les vents presque continuels; un de nos navigateurs a perdu son bâtiment sur les côtes de Terreneuve avec 300 loups-marins à son bord, sans avoir eu le temps de rien sauver qu'un peu de poisson; tout l'équipage s'est sauvé sur les glaces et a fait terre à St. George.»

—On lit dans le *Dublin Evening Mail* du 11 mai. « La partie de l'édifice d'exposition occupée par le Canada est indiquée par le superbe pavillon du nord est faisant face au grand escalier. Les minéraux de tout genre forment le principal article de la collection. Les produits agricoles de même que les ouvrages d'arts et d'utilité sont très bien représentés dans le département canadien.

—On nous apprend que dans quelques paroisses du district des Trois-Rivières, les cultivateurs ont encore presque toute leur récoltes d'avoine de l'année dernière. A Yamachiche, surtout, il n'y a pas moins de 20,000 mts d'avoine à vendre. Nous attirons sur ce fait l'attention des commerçants.

—Les journaux de Toronto, de Hamilton de Prescott, etc., parlent dans les termes les plus satisfaits de l'apparence de la végétation dans ces diverses parties du Haut-Canada. Nous craignons beaucoup qu'on n'ait pas tant à se louer dans le Bas-Canada. Dans le district de Québec, au moins et dans celui des Trois-Rivières, les pluies presque continuelles que nous avons eues tout le printemps retardent les semailles d'une façon déplorable. Mais d'un autre coté on nous dit que les prairies promettent d'être plus belles que jamais. Le foin y croit avec une rapidité étonnante.—*J. Q.*

—Les contrées qui s'étendent en arrière des Trois-Rivières, le long de la belle rivière St. Maurice, acquièrent tous les jours une plus grande importance que par le passé. Sauvages il y a quelques années, ces contrées comptent aujourd'hui plusieurs paroisses dont la fondation ne remonte guère à plus de dix ans. Le commerce y prend une nouvelle vigueur depuis l'inauguration de l'embranchement d'Aarthabaska. Une foule de curieux et d'hommes d'affaires parcourent ces régions nouvellement ouvertes à la colonisation, ou vont voir les beautés de cette nature fertile et accidentée. Depuis long temps, il est question d'avoir un chemin de fer pour relier les Trois-Rivières aux Piles, et certes le besoin s'en fait grandement sentir. En attendant ce chemin de fer, des lignes de diligences s'établissent. On nous cit que dans quelques jours nous devrons à l'esprit d'entreprise de M. Ferdinand Legendre, ci devant du lac Aylmer et maintenant fixé à St. Etienne, l'établissement d'une ligne régulière de diligences entre la ville des Trois Rivières, les chutes de Shawinigan et les Piles. Les relations de plus en plus fréquentes entre ces diverses places rendaient nécessaire une telle ligne de communication. Les touristes qui veulent voir les chutes et les intéressés en général ne peuvent manquer d'apprendre cette nouvelle avec satisfaction. ——*Idem.*

REVENU DE LA NOUVELLE ECOSSE.—Le procureur-général établissait dernièrement dans la Chambre d'Assemblée que les revenus du quartier de décembre (le premier de l'année fiscale de 1864-5) était de $413,164, contre $303,000 pour le quartier correspondant de l'année 1863-4. Le quartier de mars a produit $129,820, faisant en tout pour la moitié de l'année $542,936, montrant une augmentation de $123,000 sur la première moitié de 1863-4. Le mois d'avril a montré une augmentation d'à-peu-près $20,000 sur le mois correspondant de l'année précédente; ou tout ensemble une augmentation de $143,000 pour les 7 mois.

LE GOUVERNEMENT A OTTAWA. — Le *Citizen* d'Ottawa, du 23, annonce qu'il a été positivement décidé que le siège du gouvernement serait transféré à Ottawa vers la mi-octobre. M. F. Braun, le secrétaire du département des Travaux Publics, aurait paraît-il, transmis des instructions aux contracteurs, les notifiant de presser les travaux pour que les bâtisses soient dans un état à être occupées vers cette époque.

N. B.—Cette nouvelle est mise en doute par la *Minerve* d'hier.

—Parmi les passagers du Steamer parti de Québec samedi matin, nous remarquons M. Baby, avocat, de Joliette, qui s'en va faire un tour d'Europe. Nous souhaitons à notre ami un excellent voyage et un prompt retour.

La Compagnie d'Assurance Provinciale Ecossaise.

Le Rapport Annuel de cette Compagnie est publié aujourd'hui dans nos colonnes. Sans revenir de nouveau sur l'avantage offert par le systéme d'Assurance sur la vie, nous nous permettrons de donner le court extrait suivant d'une lecture délivrée par le Dr Cumming de Londres. Cette lecture est intitulée. *Toute personne devrait assurer sa vie.* Le Révérend Monsieur dit: "Ceci est un avis très banal et quelques-uns pensent qu'il indique un manque de confiance en Dieu. Le contraire est vrai. Il est d'accord avec le sens commun et le sera commun n'est jamais en désaccord avec la parole de Dieu. L'assurance sur la vie est une des choses les plus chrétiennes que je connais e; car qu'est-ce? C'est prendre le fardeau qui écraserait une seule famille, pour le disperser sur vingt mille familles; c'est donner seulement des rayons de lumière à des milliers, au lieu d'un torrent écrasant à un seul. La surance me paraît donc une magnifique illustraion du précepte qui nous ordonne de nous aider les uns les autres. C'est pourquoi que chaque jeune homme qui entre dans la vie, que chaque chef de famille, grand ou petit, assure sa vie. Cela ne fait pas mourir plutôt, ni n'empêche de vivre plus longtemps."

Quant à la compagnie dont nous nous occupons plus immédiatement, nous ne pouvons que dire que ses progres durant les sept dernières années ont été remarquables. Cette compagnie existe depuis plus de 40 ans, mais la branche du Canada ne date que depuis sept ans. Durant cette courte période de temps les affaires ont augmentées de £170,000 ster. à £536,000 ster. Et c'est avec connaissance de cause que nous disons que ce résultat satisfaisant dû à l'augmentation rapide de la branche du Canada. *St. John-News.*

☞ *On est prié d'afficher la Circulaire qui accompagne ce numéro.*

Terrible accident aux îles de Boucherville.

On sait que le vapeur traversier de Longueuil l'*Hochelaga* est aujourd'hui sur les chantiers pour radoub dans les îles Boucherville. Samedi, les hommes travaillaient à le lancer, quand les étais manquèrent d'un côté, et le vapeur se renversa sur eux. L'un a un morceau de bois enfoncé dans le corps, un autre une cheville de fer dans la tête, et un troisième est aussi dangereusement blessé. Aux dernières nouvelles on désespérait de l'une des victimes, qui pouvait mourir de minute en minute.

COTON DANS LE SUD.—Un correspondant du *Times* de New-York donne comme suit l'évaluation de la récolte du coton dans le Sud, y compris le Texas qui produit chaque année 700,000 balles: récolte de 1861, 3,500 000; 1862, 2,000 000; 1863, 600,000; 1864, 1.000.000; 1865, 1,500 000: total, 8,600.000 balles. De ces 8 600 000 balles, 500,000 ont été exportées, 1,800,000 employées et 1,000,000 brûlées, ce qui laisse dans le sud avec la récolte qui pousse 5 300,000 balles. Si c'est le cas, bientôt le coton sera à meilleur marché que jamais.

—Le dernier numéro des *Annales de la Propagation de la Foi* contient le compte-rendu de l'Œuvre pour l'année 1864. Le total des recettes s'élève au chiffre de fr. 2 090 041 48. Il dépasse de fr. 351,545,40 celui de 1863.

Dans ce chiffre, la France seule est comprise pour 3 479,290 fr. 32c. l'Italie vient en seconde ligne, pour 428 mille francs; plus la Belgique, pour 301 mille francs.

Les dépenses se sont élevés à 4,093,414 francs 24 c. de sorte qu'il reste en excédent 534,606 fr. 29 c. pour servis au premier paiement à faire aux missions de 1865.

NOYÉ.—Un nommé Joseph Bagne de Berthier âgé de trente ans, s'est noyé accidentellement samedi dernier dans la rivière Boyonne au village de Berthier, en voulant décrocher un fanal dont on s'était servi pour faire passer un chaland sous le pont de la rivière. Son corps a été repêché environ quinze minutes après l'accident, mais le malheureux avait cessé de vivre; il laisse une épouse et deux enfants dans la plus grande détresse.

—M. Blackburn, accusé de trahison contre le gouvernement des Etats-Unis, a été admis à fournir un cautionnement de $8,000. Le magistrat Vence de Toronto, a dit que, vu l'incertitude de la loi anglaise dans de tels cas de conspiration, il ne pouvait pas prendre sur lui la responsabilité de donner une decision mais qu'il renvoyait l'affaire aux prochaines assises.

—Nous apprenons que trois prisonniers se sont évadés de la prison du district d'Artaba-ka, dimanche dernier, pendant la grande messe. Leurs noms sont Tugeon, Brook, et B. Hughes. Ce dernier est du township du Dunham et était en prison pour dette et mépris de Cour. Nous n'avons pas de détail sur cette évasion, mais aucun blâme ne doit être attribué au geôlier qui est un homme prudent et très soigneux.—*Défricheur.*

—Ce qui suit a paru dans le *London Standard* du 12 courant; " Dans des cercles bien informés, on dit tout haut que ces jours derniers, M. Adams, conformément à des ordres exprès du Président Johnson, a demandé en termes péremptoires à notre gouvernement, de régler les réclamations faites par les citoyens des Etats-Unis au sujet des déprédations commises à leur détriment par l'Alabama et autres pirates. On dit aussi que les renseignements reçus de Washington par M. Bruce, constatent que le laugage de M. Johnson, est bien différent de celui tenu par M. Lincoln, et que M. Bruce entrevoit qu'il sera très difficile de rester en relations amicales avec les yankees."

— Un nouveau journal ayant pour titre: *The Lower Canada Law Journal* doit être publié à Montreal, le 1er juillet. Il parait en livraisons semestrielles, et le prix sera de $2.00 par année.

On rapportera pas seulement des décisions de cour; on y fera des études spéciales sur la loi; ce sera en un mot une espèce d'organe pour les avocats. Nous applaudissons cette idée. *Minerve.*

LA MORT DE M. LINCOLN.—Il y a 18 mois Home se trouvait en soirée à Dieppe chez Mme Milner Gibson, femme du ministre du commerce d'Angleterre. Après avoir épouvanté l'assistance par différentes manifestations surnaturelles, Home prédit qu'avant deux mois, le Président des Etats-Unis, Lincoln, mourrait assassiné; Mme. M. Gibson, écrivit sur un carnet cette prédiction et fit signer à tous les assistant ce procès-verbal funèbre. L'événement vient de donner raison à Home. Les esprits ne s'étaient pas trompés.

—On pourra se faire une idée du commerce d'œufs et de volailles qui se fait entre le Canada et les Etats-Unis, lors que l'on saura que pas moins de trois mille quarts d'œufs ont été expédiés aux différentes villes de l'Union depuis le premier mai, outre de grandes quantites de volailles, surtout de dindes et de poules. D'un autre côté on dit qu'on a emporté beaucoup de semences de patates.

Mariage.

A Berthier, le 31 mai, par le Rev. Messire Gagnon, curé du lieu, N. A. Boivin, Ecr., marchand de Campton, à Melle. MARIE-HERMINE, troisième fille de feu Germain Beaudry, autrefois de Berthier.

A Montréal, le 31 mai, par M. l'Abbé Giband, M. Ulderic Archambault, marchand de cette ville, à Melle Marie-Engénie, première fille de H. Ste Marie, Ecr., commerçant de Montréal.

A Montréal, le 31 Mai dernier, par le Revd Chapelain des Forces, le Capt. Kennett Gregg Henderson, à Delle Corine Elisabeth fille ainée de Henry Starnes, Ecr.

Décès.

En la ville de Joliette, le 22 courant, après une courte maladie, Charles Edmond Scallon, Ecr., J P., à l'âge de 42 ans.

Avis Spéciaux.

Suivez La Maladie à sa Source.—Une maladie locale ne peut être guérie simplement par un traitement local. Par exemple: aucune application a la partie affectée ne guérira radicalement les piles. L'Etat du corps qui est la cause première de la maladie, doit être changé. Pour cela, il faut se servir des *Pilules de Bristol recouvertes en sucre*, le végétal altératif le plus fin qui ait jamais été composé. La condition des intestins est immédiatement changée par l'action des pilules. L'indigestion et l'action morbide du foie produisent la constipation. Ces maladies sont aussi guéries par ce puissant agent végétal et les organes sont fortifiés et mis dans un état de santé parfaite. Ainsi les symptômes et la maladie disparaît pour toujours. Il en est ainsi de toutes les maladies qui sont à la portée de cette grande médecine altérative, cathartique et antibilieuse. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. En vente chez tous les principaux droguistes.

Merveilleux.

Toronto, C. W. 8 Juillet 1864.

MM. Lanman & Kemp, N. Y.

MESSIEURS,—Je vous envoie un certificat des heureux résultats produit sur moi par l'usage de la **Salsepareille de Bristol**. J'ai été cruellement affligé pendant des années d'un Rhumatisme aigu, la jointure de mes genoux était enflé considérablement et c'était avec les plus grandes difficultés que je pouvais marcher. J'ai reçu les traitements des meilleurs médecins de cette ville sans aucun bon résultat apparent. Mes amis me décidèrent à faire usage de la Salsepareille de Bristol. J'ai été guéri après avoir pris la première bouteille; et maintenant après en avoir pris trois bouteilles je suis un homme nouveau. Si cela vous est agréable, je désire que vous publiiez ce certificat et et fassiez connaître à ceux qui souffrent les heureux résultats produits par l'usage de votre précieuse médecine.

Je suis, monsieur, votre dévoué,
Edouard Scott,

MM. R. A. Wood et Frère, droguistes, 230 rue Yonge, dont on a acheté la Salsepareille, peuvent certifier l'exactitude de la déclaration ci-dessus.

Société St. Jean-Baptiste.

Dimanche prochain, le 4 courant, à l'issue des Vêpres, dans la Salle du Marché, il y aura une assemblée des *Membres du Comité de Régie de la Société St. Jean-Baptiste* pour affaires très importantes. Les membres sont priés d'y assister autant que possible.

Par ordre,

M. E. BERNIER,
Sec. Corresp. S. St. J. B. St. H.

2 juin, 1865.

COMMIS DEMANDE.

On a besoin immédiatement d'un COMMIS expérimenté dans le commerce de Marchandises Sèches pour cette ville. On exigera des recommandations. S'adresser à ce Bureau.

NOUVEAU MAGASIN
DE
VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

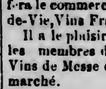

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cedant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à tres-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

EPICERIES, GROCERIES, VINS, LIQUEURS.

Théophile Langelier,

Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epicerie, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant:—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles en Vert et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.

M. L. espère par sa ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises couvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot. Heures de Bureau: De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Dechenil, sur la Quarré.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les étampilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 Avril 1865.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.

Par G. J. A. Vallée.

Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien

TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement d'*herbes* et de *racines sauvages*, peut être pris par l'adulte comme l'enfant ; il est infaillible contre la toux, coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons du Bronche, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remède est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'œil, des paupières et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouveront l'efficacité des remèdes, allez chercher un pamphelet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivieres.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme la plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médecin, dans sa pratique privée pendant quatorze ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,
Dr. G. J. A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT.

M. le Dr. Vallée, Trois-Rivières,

Monsieur,—Je ne saurais trop recommander votre *Elixir de la Forêt* ; son efficacité pour la toux me paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remede.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec*.

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée " Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'*espace de huit jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommendation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance : *Si vous désirez être guéris sûrement et rapidement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée. L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—12m.

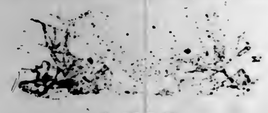

AVIS
AUX
FABRICANTS DE TABAC.

BUREAU DU PERCEPTEUR
DU REVENU DE L'INTERIEUR.

ST. HYACINTHE, 22 *Mai*, 1865.

L'attention des FABRICANTS DE TABAC est spécialement attirée sur les clauses suivantes du Chap. III des Statuts de 1864, 27 et 28 Victoria, concernant les pénalités encourues par les personnes Fabricant du Tabac en contravention avec les dispositions de ce Statut :

27 et 28 Victoria Cap. III.

ACTE pour amender et refondre les Actes concernant les Droits d'Excise et pour imposer certains Droits nouveaux.

PENALITÉS.

101.—" *Toute personne qui, après la passation* " *du présent acte et avant d'avoir obtenu une li-* " *cence sous son autorité ou un permis ayant l'effet* " *d'une licence en vertu de la section vingt-et-un:*

" *Fabriquera ou préparera pour la vente ou la* " *consommation, du Tabac ou Tabacs à priser, ex-* " *cepté le tabac cultivé et fabriqué par elle pour* " *son usage particulier ;*

" *Sera passible d'une pénalité de deux cents* " *piastres.*

" *Et toute personne prétendant avoir cultivé ou* " *avoir fabriqué du tabac uniquement pour son* " *usage particulier, qui vendra ou échangera du* " *tabac ainsi fabriqué, encourra une pénalité de* " *deux cents piastres.*

104.—" *Toute personne qui, après la passation* " *du présent acte, aura en sa possession aucun* " *alambic ou serpentin, ou toute espèce de machines* " *employées à la fabrication du tabac, sans en avoir* " *présenté un état ainsi que l'ordonne le présent* " *acte, encourra une pénalité de cent piastres, et* " *tous les ustensiles, machines ou appareils seront* " *saisis par tout officier de l'Excise qui en aura* " *connaissance et seront confisqués au profit de la* " *Couronne.*"

LÉONARD BOIVIN,
Percepteur du Revenu
de l'Intérieur.

AVIS AUX MEDECINS.

UN MEDECIN qui desirerait se procurer une bonne PHARMACIE et tout ce qu'il faut pour la pratique de la médecine et de la Chirurgie, pourra trouver tout ce qu'il desire, à des conditions libérales, en s'adressant à ce bureau.

St. Hyacinthe ,16 Mai 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN
DE
MEUBLES DE MENAGE.

J. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
127, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, [Side-Boards], &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

HIVER DE 1865!!
L. T. PLAMONDON,
NOUVEAU MAGASIN DE
EPICERIES, GROCERIES, PROVISIONS, Vins, Liqueurs, etc., etc.,
Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Vins, Liqueurs, etc., etc.*, dans la Maison de M. J. B. Monette, Hotellier.

Ayant eu l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il se flatte de pouvoir rendre ses Marchandises à des *Prix Très Modérés.*

☞ *Son Assortiment est des plus complet et ne laisse rien à désirer pour la qualité et la variété.* ☜

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à reparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remercîments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations de Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186 .

DEPARTEMENT
DES
Terres de la Couronne.

QUEBEC, 12 Avril 1865.

AVIS est par le présent donné que Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil a bien voulu ordonner :—

1o. Qu'en vendant les terres dans les Divisions des mines d'or le Département doit distinguer, autant que cela est praticable, entre les acheteurs qui veulent s'établir immédiatement, *bonâ fide*, et ceux qui veulent se livrer à l'exploitation des mines ou autres spéculations ; vendant aux premiers pour le prix et conditions actuels (sujets à une augmentation conformement à l'ordre du 8 août, 1864 mis actuellement en force pour l'or) et aux derniers pour une piastre l'acre au comptant.

2o. Que la clause qui exige le paiement d'une piastre par tonneau sur tous les minérais extraits de ceux vendus comme terres minerales ne devra plus être insérée dans les octroits d'icelles.

3o Et que dans les lettres patentes pour des terres sur les rives des lacs Supérieur et Huron, la clause réservant toutes les mines d'or et d'argent sera mise à la discrétion du Commissaire des Terres de la Couronne.

A. CAMPBELL,
Com. des Terres de la Couronne.

20 avril 1865.—6f.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal :
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Billieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.

Agent à St. Hyacinthe : Dr. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ce Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J F. HENRY & Cie., 303, rue St.-Paul, Agents Généraux pour le Canada :

Agent pour St. Hyacinthe Dr. C. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

HOTEL DE 1ère. BLASSE,
TENU PAR
NORBERT BEAULNE.
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront aprés cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,
121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MEches, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBEBIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera aux délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!
EPICERIE CANADIENNE.
POMONO LEGENDRE
125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, **125.**

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

UN AVIS AUX
Dignes habitants du Canada.
Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boite* ou *Pot*. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetes aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ; La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,
ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞ CUILLER ASSORTIS. ☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU.
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous le livre.
ESSIEUX DE FER. *commun et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ. Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP,
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assorts.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!
FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Amérie.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES
DE PREMIÈRE QUALITÉ.

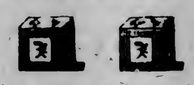

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON.
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
FMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES do do
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES.
&c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT
PAYABLE D'AVANCE
Trois piastres par année pour l'abonnement ordinaire, deux qui restent dis... au Bureau de la Poste, ou trois piastres si payées à la fin de six mois.
Trois piastres.

L. G. GLADU, Redacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 6 Juin 1865. No. 27

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS,
Porte voisine de Ls. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats
Rue Lafontaine.
A. P. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND,
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS.
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Montcalm.
A. B. LETENDRE. HONORE MERCIER
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
LS. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 15 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison de M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort desirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vastes écuries
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT de St. Hyacinthe. }

Un Terme ou Session de la

COUR DU BANC DE LA REINE,

Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST HYACINTHE,

Lundi, le Douzième jour de Juin prochain,

A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers de tenir alors la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparoissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

LS. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif. }
St. Hyacinthe, 14 mai, 1865. }

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

NOUVEAU MAGASIN
F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complete va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats, c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement ou en partie, cette plante celebre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui n'a été assez heureux de se debarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laines Barége, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton, double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &, &., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J. Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

MARCHANDISES SECHES!
CADORET & DUFORT.
PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.
ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tient en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de les annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'ils continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES,

de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils seraient pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encouager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur établissement un bon Assortiment de Merinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

BOTTES A $2. 50.
J. F. McBRIDE,
ROUGEMONT.
Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines.
☞ *Légros et en détail* ☜

Raccommodage de toutes espèces, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.

J. F. McBRIDE.

Rougemont, Août 1864.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, près du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS.
Théophile Langelier,
Rue Cascades—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epicerie, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c. &c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.

Comprenant:—Thés, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, Cigares, Huile de Colzat, Huiles à la Toux, Etc., Etc., Etc. et et cetera

M. L. espère par son honnêteté mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.

N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.

Mai 1865.

Approvisionnement DES PHARES.

DES SOUMISSIONS CACHETEES seront reçues à ce BUREAU jusqu'à SAMEDI, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à MIDI, pour un approvisionnement de

950 Gallons
D'HUILE DE BLANC DE BALEINE,
De la meilleure qualité, pressée à froid,
Pour les Phares Provinciaux,
AU DESSUS DE LACHINE;

Un tiers de cette huile devra être de première pression, et se maintenir limpide à 30° Farenheit, et les deux autres tiers à 34°; le tout sujet à l'inspection et à l'épreuve avant l'acceptation, et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun, et en très bonne ordre; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour le ou vers le premier Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

DES SOUMISSIONS seront aussi reçues en même temps pour

6,500 GALLONS
D'HUILE DE CHARBON,
NON EXPLOSIVE,
DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

Qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de vingt à cinquante gallons chacun, et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal. Ces barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

—*AUSSI*,—

UN BATEAU A VAPEUR
Demandé.

Des soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU A VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le Fleuve St. Laurent et sur les lacs intérieurs, savoir; sur les lacs St. Louis et Saint François le Fleuve Saint Laurent, entre Brock ille et Kingston, les lacs Ontario, Erie, Sainte-Claire et Huron, et la Baie Georgienne.

Le Bateau devra être prêt à recevoir les approvisionnements [consistant environ en 160 barils d'huile et 40 tonnes d'entres à tel quai à Montréal LUNDI, le troisième jour de JUILLET prochain, et à livrer ses articles aux endroits dans le plus court délai possible.—L'aide de l'équipage du bateau sera requise par la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce Département de la livraison de ces approvisionnements seront reçues à bord.

Le bateau pourra transporter d'autre fret pourvu que cela ne mise pas à la livraison convenable des approvisionnements, et il sera requis de retirer d'aucun des Phares, en montant, toute huile de blanc de baleine et tels approvisionnements qui seront indiqués pour les livrer à tels autres lieux qui seront désignés; et aussi de rapporter d'aucun des Phares et de livrer à Montréal tout ce qui appartiendra au gouvernement, ainsi que l'indiquera la personne en charge.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des soumissions séparées, adressées au Soussigné seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement: "Soumission pour l'huile de blanc de baleine.—Soumission pour l'huile de charbon.—Soumissions pour la livraison des approvisionnements des Phares."

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Québec, 2 mai, 1865. } 4f.

Département des Terres de la Couronne.

QUÉBEC, 10 Mai 1865.

AVIS est par le présent donné, qu'environ 16,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de EMBERTON, dans le comté de Compton, B.-C., seront offerts en vente à ceux qui y sont actuellement établis, et à ceux qui ont intention de le faire, le, et après le vingt-unième jour de juin prochain.

Pour les details, s'adresser à l'agent local, WM. FARWELL, à Robinson, Bas-Canada.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

11 Mai 1865.—6f.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie abondant en 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remise et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADOREI, père.

St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.

Pour être livrée situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sur-érigées.

Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.

Conditions très libérales. S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*

St. Hyacinthe 14 avril 1865.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,

Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.

Rue Ste. Marie, voisin de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai.

HENRY BARBEAU.

St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS, FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

Chambre des Notaires de St. Hyacinthe.
AVIS PUBLIC.

La prochaine assemblée régulière de la chambre des Notaires de St. Hyacinthe aura lieu le QUINZIEME jour de JUIN prochain au lieu ordinaire des Séances, à UNE heure de l'APRÈS-MIDI.

H. R. BLANCHARD.
Sécrétaire.

St. Hyacinthe, 15 Mai, 1865.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les ⅔ sont en culture, tenant d'un côté à la terre du College, avec la maison, grange et autres bâtisses.

Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St Dominique ou à ce Bureau.

NOUVELLE PHARMACIE!

Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. YACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montreal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont:

Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges,
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.

W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.

St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

I.—*Les Vendangeurs.*

Nous laissons passer un intervalle de 4 années environ entre les incidents qui précèdent et ceux qu'il nous reste à raconter.

Pendant cette période, si féconde en grand évènements politiques, un peu de sécurité était revenue sur le sol français pour ceux qu'on appelait encore les *aristocrates*. Le 9 thermidor avait changé bien des choses; la liste des émigrés était close, les prisons s'étaient rouvertes et sous le gouvernement du Directoire, les partis vaincus éprouvaient enfin une espèce de calme relatif.

Cependant, les quatre ou cinq départements compris entre Orléans, Chartres et Paris, ne jouissaient pas d'une tranquilité complète. Leur territoire, surtout dans les campagnes, était continuellement le théâtre de vols, d'incendies, d'assassinats accomplis dans des circonstances [illegible] On ne parlait partout que de fermes pillées, de voyageurs detroussés et degorgés, de chauffeurs impitoyables qui torturaient leurs victimes, et l'alarme se propageait de proche en proche, bien au de là des lieux où s'exerçaient ces cruautés. Elles semblaient être l'œuvre d'une bande de scélérats merveilleusement organisée et dirigée avec une habileté remarquable; mais c'était vainement que la force publique avait fait tous ses efforts pour la connaitre et pour l'atteindre. Quelques uns de ses membres avaient bien été pris et exécutés soit à Chartres, soit à Paris et chaque fois on avait cru que ces malheuse contrées allaient pouvoir enfin respirer mais bientôt de nouveaux forfaits éclataient simultanément sur divers points, et venaient donner la preuve que l'existence de la monstrueuse association ne tenait pas à une seule tête. Les individus condamnés au dernier supplice n'avaient pas dit un mot qui pût compromettre leurs complices, et ils étaient morts avec leur affreux secret. L'heure n'était pas arrivée encore où cette troupe de brigands, la plus nombreuse qui ait épouvanté la France, devait payer la justice.

A l'époque où nous reprenons ce récit, c'est à dire au mois de vendémiaire an V, ou si l'on aime mieux en octocre 1796, il y avait au village de St. Maurice, à une demi lieue de Chartres, une petite maison blanche à volets verts, comme les aimait Rousseau. Cette maison n'était pas située sur la voie publique, mais à l'extrémité d'un joli verger qu'un mur élève et une grille en bois protégeaient contre la curiosité des passants. Une tonnelle de vigne, alors chargé de raisins vermeils, servait d'avenue à l'habitation. A droite et à gauche du mur de cloture s'élevaient deux pavillons: l'un était destiné à l'habitation du jardinier et de sa femme, presquè centenaires tous deux, et qui vivaient là de temps immemorial: l'autre, dont l'entrée se trouvait de plain-pied avec une terrasse plantée de tilleuls, semblait être un cabinet de plaisance où les habitants du cottage interieur venaient prendre le frais et s'amuser du mouvement de la grande route. Tout cela avait un aspect paisible et riant qui faisait plaisir à voir.

Pendant longtemps cette maison de campagne, qui pouvait être du bien d'emigré, n'avait eu d'autres occupants que le Philémon et la Baucis de la loge d'entrée; mais, depuis trois années environ, elle était habitée par deux dames qui vivaient fort retirées. Quand ces dames sortaient d'aventure, elles avaient une mise modeste qui ne pouvait attirer l'attention. L'une était jeune et charmante, l'autre âgée, et figure maladive; la mère et la fille sans doute. Une petite servante, fort discrète comme ses maitresses, prenait soin, avec la jardiniere, de leur menage. Excepté un jeune homme vêtu de noir, qui venait chaque jour de Chartres pour passer une heure avec elles, les recluses ne recevaient personne; elles faisaient si peu de bruit que les gens du voisinage les connaissaient à peine. On les rencontrait parfois le soir, pendant les beaux jours, se promenant dans les sentiers solitaires de la campagne environnante; mais la plupart du temps elles se contentaient de se promener dans leur jardin, soigneusement entretenu et rempli de fleurs. Aussi elles y naient s'asseoir dans le cabinet de plaisance situé au bord de la route, et là elles employaient le temps à lire, à causer, à travailler; mais les persiennes étaient toujours fermées, et le faible murmure de leur voix, parfois un éclat de rire argentin, révélait seuls leur présence aux passants.

Ces dames inconnues, comme le lecteur l'a deviné sans doute, étaient la marquise de Méréville et sa fille Maria. La maison de St. Maurice appartenait au marchand de blé Leroux, maintenant l'un des plus opulents fournisseur des armées de la république. Il y avait intérêt pour les parentes de Daniel aussitôt que les temps étaient devenus plus tranquilles; et, grâce au crédit dont il jouissait, il avait pu les mettre à l'abri de toutes persécutions nouvelles. Le calme, le bien-être, la sécurité de cette existence n'avaient pas tardé à influer d'une manière favorable sur la mère et sur la fille, mademoiselle de Méréville avait repris sa santé, sa fraicheur et presque sa gaieté d'autrefois; les effrayantes images du passé s'étaient peu à peu effacées de son esprit par le privilège heureux de la jeunesse; de là ces rires joyeux qui s'entendaient parfois au dehors. La marquise elle même semblait avoir complètement recouvré la raison; Les bons soins, la tranquilité d'esprit avaient triomphé de cette aliénation mentale résultant de secousses violentes et multipliées. Le seul vestige qui lui fut resté de sa funeste maladie était une fiévreuse activité, une humeur irritable et chagrine que la gaieté de sa fille ne parvenait pas toujours à dissiper.

Le jour dont nous parlons, par une belle matinée d'automne, il y avait une sorte de petite fête intime dans la villa de St. Maurice; il s'agissait de vendanger la tonnelle de vigne qui traversait le jardin, et tous les habitants de la maison s'étaient réunis pour cette solennité. Seule, madame de Méréville n'avait pas voulu prendre part à de divertissement. Refugiée dans le cabinet de plaisance, elles lisait attentivement plusieurs lettres arrivées le matin. La porte ouverte qui permettait de voir les vendangeurs, et souvent leurs cris joyeux parvenaient jusqu'à elle; mais elle ne s'en occupait pas et demeurait absorbée dans sa lecture.

En revanche, Maria semblait tout entière à son occupation bruyante; vêtue d'un léger deshabillé de couleur claire, ses beaux cheveux cheveux retenus autour de la tête par un simple ruban, elle s'efforçait, des ciseaux à la main, d'enlever les plus belles grappes à sa camériste Jannette. Celle-ci fraiche brunette à jupons courts, dont les traits exprimaient autant de malice que de vivacité, avait l'air, à flatter tout de disputer ces trophées appétissants à sa maitresse, tandis qu'en réalité elle récoltait seulement les raisins verts ou déjà rongés par les frelons. Cette rivalité divertissait fort les jeunes filles, et elles riaient à qui mieux mieux, tout en picotant les grains les plus mûrs. Un peu plus loin, le vieux Jean-Pierro, le Philémon de céans, monté sur une échelle, branlante comme lui, vendengeait plus consciencieusement et jetait les grappes dans un ample panier que sa vieille compagne tenait ouvert au dessous de lui. Un gros chien dogue, au collier armé de pointes de fer, flânait d'un air indolent, au milieu de ce monde affairé. Cette jolie scène éclairée par un doux soleil, eût appelé le sourire sur les lèvres les plus revêches et réjoui le cœur le plus froid.

Jeunes et vieux trouvaient un tel plaisir à ces occupations, qu'ils n'avaient point entendu la grille extérieure s'ouvrir et le sable fin des allées crier sous les pas d'un visiteur. Tout à coup surgit au milieu d'eux le jeune homme vêtu de noir qui seul était admis dans la demeure des dames de Méreville; nous n'avons point de dire que c'était Daniel Ladrange. Jeannette l'aperçut la première, et, de saisissement, elle laissa tomber un beau grain de muscat qu'elle apportait à ses lèvres.

—Sainte Vierge! citoyen Ladrange, dit-elle d'un air confus, comment êtes-vous entré ici?

—Eh! par la porte, étourdie que vous êtes! par la porte qui n'était pas fermée à clé, malgre mes recommandations pressantes.... Mais je n'ai pas le courage de gronder aujourd'hui. Aussi bien les precautions commencent à devenir moins nécessaires.

Au bruit des voix, Maria s'était retournée.

—Mon cousin Daniel! s'écria-t-elle en rougissant de plaisir. Eh bien! Daniel vous allez vendanger avec nous. Allons! venez ici; surtout ne vous avisez pas de manger ces belles grappes, que je veux conserver pour ma mère.

Tout en parlant, elle avait mis un panier à moitié plein de raisin entre les mains de son parent dont la gravité naturelle semblait déconcertée par cette pétulence. Elle allait continuer sa récolte, quand Daniel lui dit avec embarras sans toutefois oser déposer le fardeau dont il avait avant plu à la vive jeune fille de le charger:

—Je vous demande grâce, chère Maria. J'ai des choses importantes à vous apprendre aujourd'hui, et je ne saurais m'arrêter longtemps ici.... Où est Madame de Méreville?

—Ma mère est là dans le pavillon; voulez-vous la voir?

—Tout à l'heure. Auparavant, je desirais m'entretenir avec vous.

—Avec moi? bon Dieu! qu'avez-vous donc à me dire.

—Beaucoup de choses; j'apporte une grande nouvelle.

—Venez donc, nous pourrons nous asseoir là bas, dans le berceau de clématite. Mais tenez, l'impatience me gagne déjà. Avant d'aller plus loin, un mot, je vous prie. La nouvelle que vous apportez est-elle bonne ou mauvaise?

—Elle est bonne pour moi et pour ceux qui m'aiment.

Merci, mais j'aurais cru le contraire à voir votre mine sérieuse. Maintenant, vous pouvez laisser là ce panier, et allons au berceau de clématite.

Daniel déposa son fardeau avec empressement et, prenant le bras de sa cousine, ils se dirigèrent vers un petit bosquet touffu. Ma la s'assit sur un banc de pierre.

—Allons ne me faites pas languir, reprit-elle avec sa vivacité ordinaire; ma mère sans doute s'ignore pas notre arrivée, et elle pourrait s'offenser de votre retard à vous rendre auprès d'elle. Vous savez combien elle est rigoureuse sur le chapitre des convenances?

(*La suite au prochain numéro.*)

☞ *Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.*

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 6 Juin, 1865.

La St. Jean-Baptiste.

Nous nous permettrons d'attirer l'attention des membres du Comité de Régie de la Société St. Jean-Baptiste sur le fait qu'il n'a pas eu encore une seule assemblée pour voir aux préparatifs nécessaires pour chômer dignement notre fête nationale. Il est pourtant grandement temps que nous nous mettions à l'œuvre. Nous avons à faire des collectes, &c., qu'il convient de faire un peu à l'avance, enfin différents préparatifs qui nécessiteraient une assemblée cette semaine ou au plus tard dimanche prochain.

Notre patriotisme doit nous dire de quel intérêt est pour nous la célébration de notre fête nationale, ne reculons donc pas devant le trouble qu'il faut nous donner pour la circonstance. Mettons y du zèle, de l'empressement et même sachons nous imposer des sacrifices pour l'occasion.

SOCIETE ST. JEAN-BAPTISTE.—M. le Président de cette société nous demande d'annoncer qu'une assemblée du comité de régie aura lieu demain soir, à 7½ heures, dans la salle de l'Institut-Canadien.

Convention Commerciale.

Il doit se tenir à Détroit, le 12 juillet prochain, une Convention Commerciale, à laquelle assisteront des Délégués tant du Canada que des Etats-Unis. On y discutera les rapports commerciaux entre les deux pays et principalement, nous supposons, le traité de réciprocité. On se rappelle que le gouvernement des Etats-Unis a donné l'avis requis au gouvernement de la métropole pour terminer ce traité au mois de mars prochain. Or, il est bien admis aujourd'hui que le traité de réciprocité peut être aussi avantageux aux Etats-Unis qu'il nous l'est à nous-même. L'Ouest surtout verrait son commerce singulièrement gêné s'il n'avait pas le droit de *transit* sur notre territoire. Le chemin du Canada est la route naturelle pour son commerce, dernièrement encore on avait occasion de le constater. Il y a quelques semaines, on voyait à St. Jean, plusieurs chars chargés de porcs vivants qui nous arrivaient de cette partie des Etats-Unis et étaient destinés aux villes commerciales du littoral. Comment pouvons-nous croire maintenant que l'Ouest ne tentera pas de faire revenir le Congrès sur sa décision, lorsque l'on sait que les passions du moment ont été le principal mobile qui l'a fait agir! L'échauffourée de St. Alban a bien pu exciter contre nous la bile de quelques journalistes voire même du belliqueux major-général Dix, mais les commerçants de l'Ouest connaissent trop bien la valeur des choses pour nous en vouloir tellement à propos de cette affaire, dans lequel après tout nous n'avons rien à nous reprocher pour compromettre leurs intérêts seulement dans le but de nous punir de nos sympathies audistes. Il est donc tout probable que de la Convention du 12 juillet, sortira un compromis pour servir de base au renouvellement du traité, sous une forme acceptable aux deux pays qui y sont concernés. Nous espérons que nos chambres de commerce sauront rendre au pays le service qu'il attend d'eux. Ils en verront des délégués intelligents et dévoués qui seront capables et auront le désir de faire valoir les avantages que le Canada peut offrir aux Etats-Unis en retour de ceux qu'ils nous donneront dans les arrangements proposés.

L'ANNEXION.

Depuis plusieurs années, les annexionistes de 1849, qui étaient resté fidèles à leurs idées, avaient bien le soin de les dissimuler sous un vernis de loyauté; mais les derniers changements projetés dans notre régime constitutionnel semblent avoir réveillé avec une nouvelle ardeur ces tendances du parti démocrate qui ne craint pas aujourd'hui d'afficher impudemment la préférence qu'il accorde aux institutions républicaines de nos voisins sur celles qui nous régissent. De prime abord, les temps nous sembleraient pourtant mal choisis pour exalter parmi nous les institutions d'un peuple en proie à des déchirements intérieurs qui paraissent menacer d'une triste décadence sa prospérité tant vantée. cependant ou ferme très volontiers les yeux sur les maux qui pèsent sur le peuple de l'autre côté des lignes pour ne songer qu'à grossir outre mesure les épreuves parlesquelles nous avons à passer. Parceque, pour des raisons bien connues, depuis quelques années, notre commerce a langui et que nos récoltes ont manqué, nos cultivateurs ont été obligés de grever leurs terres et parfois sont devenus la victime d'indignes usuriers contre lesquels la loi ne les protégeait pas, nous ne pouvons pas dire que nos institutions ne suffisent plus à nos besoins.

Laissons la paix se consolider chez nos voisins, qu'il nous advienne seulement une couple d'années aussi favorables à l'agriculture et nous ne tarderons pas à voir disparaître l'état gêne momentané qui se fait remarquer parmi une certaine classe de notre société. Il est très naturel que nous désirions de plus en plus l'amélioration de notre condition sociale; mais il faut bien prendre garde de nous laisser éblouir par nos alchimistes, qui voudraient nous faire espérer dans une seule mesure, ce qu'il n'est raisonnable d'attendre qu'avec les années. Le peuple des Etats-Unis a mieux réussi que nous à se créer des richesses matérielles; mais a-t-on jamais vu un peuple aussi matérialiste? Et pour courir les chances d'amasser un peu d'or serions nous prêts à abdiquer tous nos sentiments de foi et de religion? D'ailleurs, est-il bien admis qu'avec l'annexion nous deviendrons participant à toute les richesses des Américains, richesses qui se trouvent singulièrement affectées par l'énorme dette que quatre années de guerre lui ont créée? Aujourd'hui la dette Américaine s'élève à trois billions, soit un quart de la valeur de la propriété. Eh! bien, pense-t-on qu'une charge aussi lourde ne soit pas propre à ralentir quelque peu leur industrie et surtout à nous faire voir avec défiance une mesure qui tendrait d'unir notre destinée à la leur.

Ne nous faisons pas d'illusions sur la condition de nos voisins. Ils ne manquent pas de ressources, c'est vrai; mais pour le moment ils passent par une crise dont leurs institutions sortiront difficilement sans recevoir quelqu'atteinte. On cherche à inventer des moyens pour payer la dette sans créer des impôts, qu'on adopte les mesures qu'on voudra pour acquitter l'Etat que ce soit sous une forme ou sous une autre, le peuple aura toujours bien à donner le quart de la valeur actuelle de sa propriété.

Encore aujourd'hui, les Etats-Unis sont loin d'être pacifiés. Le Sud a été subjugué; mais il n'est pas encore dompté et les mesures injustes et arbitraires dont on se sert vis à vis de lui, nous sont un gage que l'on n'essaye pas même de se concilier. Là existe donc un germe de discorde qui n'attend qu'une occasion favorable pour se produire. « Pour dix ans encore, dit un journal américain, les Etats-Unis seront dans une condition pleine d'embarras, même en n'ayant aucune commotion intérieure ou étrangère.»

Que serions nous donc si les Etats-Unis devenaient en conflit avec quelques grandes puissance européennes à propos de leurs possessions sur le continent américain? La chose n'est pas impossible. Cette supposition semble même de jour en jour prendre plus de consistance. Avec une nouvelle guerre, aussi sérieuse que celle qui vient de se terminer, nous ne savons trop de ce qu'il adviendrait de la grande République. Si la dernière guerre a donné lieu à des mécontentements, une nouvelle ne ferait qu'y ajouter.

Les difficultés intestines qui se font sentir aujourd'hui finiraient peut-être par fractionner le peuple même des « Etats Loyaux.»

Mais pourquoi chercherions-nous à épouser ces difficultés? Si quelques jeunes gens à la recherche d'aventures, ou quelques familles que leur manque de conduite ou des malheurs imprévus ont réduit à la misère se sentent portés vers les Etats-Unis, laissons les s'éloigner, mais n'allons pas chercher à pousser la nation dans la même voie. Beaucoup de ceux qui vont aux Etats-Unis en reviennent après avoir été cruellement déçus; combien plus amer serait notre désappointement si nous renoncions jamais à l'avantage que nous avons de nous développer sous la protection du drapeau de l'Angleterre, pour devenir une dépendance du gouvernement de Washington. Le privilège de siffler le « Yankee Doodle," en chœur avec nos voisins, ne nous paraît pas une compensation suffisante aux sacrifices que l'on exigerait de nous.

Courrier d'Europe.

ROME.—Nos derniers journaux annoncent que l'affaire des évêques Italiens est en bonne voie et que tout fait espérer l'heureux succès de cette négociation. On parle même d'un consistoire prochain où le Pape fera connaître à quelles conditions le gouvernement Italien a été amené à permettre que l'Eglise Catholique eût des évêques. Le plus grand nombre des évêques des *états Italiens* sont morts, emprisonnés ou exilés.

La négociation avec les envoyés Mexicains est arrêtée; les envoyés n'ont pas assez de *pouvoirs*. Il faudra attendre que Maximilien leur en ait donné de plus amples.

L'Empereur Napoléon a été d'une bonté toute philantropique envers les malheureux de ses états Algériens. Il leur a assuré sa *haute protection*, tout leur redisant « Dieu est Dieu et Mahomet est son prophète; je te vise autrefois protégé par le fer et le feu contre les « chiens » à *giaour* et j'espère vivre encore sous l'égide protectrice du bras ami de l'Eglise.

Sa Majesté a néanmoins daigné dire à ses enfants chrétiens que la croix était le vrai symbole et moyen de civilisation.

Il n'y a qu'une nouvelle de France. Le Jockey Club ayant refusé d'admettre le Comte de Talleyrand Perigord sous son titre nouveau de duc de Montmorency. On sait que ce *titre* conféré au comte malgré les réclamations de la famille Montmorency, est aujourd'hui le sujet d'un procès d'appel. Quand M. de Lavalette (ministre de l'intérieur,) a su la velleité d'indépendance qui s'était emparée du Jockey Club, il a envoyé à ces messieurs un « Quos ego » énergique et ils ont accepté le duc de contrebande. «Il est écrit qu'en France, messieurs les Jockey ne lèveront pas le doigt, ni le fouet, sans la permission de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur. Autrefois, les maîtres du Bas Empire prenaient parti pour le cocher bleu contre le cocher vert!

Passons le Détroit, aussi bien, de l'autre côté de la Manche il y a aujourd'hui un peu plus d'air.

Les Catholiques viennent de remporter une grande victoire. On sait que les membres catholiques étaient obligés de prêter un serment qu'ils considéraient comme insultant pour leur religion.

M. Mousell, député Irlandais, quoiqu'Anglais de nation, présenta une mesure pour abolir ce serment et mettre les Catholiques sur le même pied que les autres membres. La discussion a été entièrement intéressante. Plusieurs Tories ont parlé et voté contre: entr'autres M. Disraëli, chef des Tories dans la Chambre des Communes. M. Fortescue a fait un très beau discours en faveur du bill: il a posé des principes qui conduiront plus tard à la destruction de l'*Eglise Etablie* en Irlande. Sir S. Grey, Secrétaire de l'Intérieur, a aussi parlé en faveur du bill et il l'a fait avec une grande éloquence et une grande hauteur de vues. Le bill a passé à la seconde lecture par une majorité de 56.

Lord Houghton a demandé à Lord J. Russell, « si après les événements dont les Etats-Unis ont été récemment le théâtre, c'était l'intention du gouvernement de *retirer* la reconnaissance des droits de belligérents concédée aux soi-disant Etat-Confédérés par ordre de la Reine en conseil, il y a quatre ans?»

La question était captieuse. Lord Russell a répondu que cette reconnaissance ne venait pas de la Reine en conseil, mais du President Lincoln qui, en 1861, avait déclaré le blocus des ports confédérés, et ordonné de faire la visite des vaisseaux anglais et qui y entreraient. Or, cela était contre le droit des gens, à moins que les Etats-Unis ne fussent en *guerre* avec les Confédérés, c'est-à-dire à moins qu'ils ne les eussent reconnus comme belligérents. C'est d'après cette supposition que l'Angleterre, la France et les autres pays, se sont soumis à ces perquisitions.

Or, si Lincoln a reconnu les Confédérés comme belligérants, les Anglais devrait faire comme lui!

Voici des principes posés par lord Russell qu'il faudra discuter quand la dernière proclamation du Président Johnson lui arrivera.

Le Prince de Galles a été très populaire en Irlande. Il a envoyé vingt cinq louis aux conférences de St. Vincent de Paul, de Dublin. Aussi une somme fort considérable au bazar universel tenu à Londres dans les intérêts catholiques.

Il se présente en Angleterre une question fort intéressante au point de vue doctrinal et de la liberté religieuse. Il y a quelques années une jeune miss a assassiné un enfant. Elle ne fut pas reconnu comme coupable.

Plus tard elle confessa son crime à un M. Wagner, ministre anglicain. Ce monsieur conseilla à la demoiselle Kent de se déclarer coupable devant les tribunaux. Les tribunaux de première instance ont voulu exiger de M. Wagner la révélation de ce qu'il a entendu en confession. Il a refusé, grande colère de la part des magistrats. Un noble *Lord* a demandé en Chambre au grand Chancelier quel droit le sceau de la loi? Celui-ci a répondu que le secret de la confession ne *liait* pas *légalement*: qu'un ministre pouvait être forcé à le rompre.

On verra si M. Wagner consentira à subir le martyre de St. Jean Néponucène, qui mourut plutôt que de trahir ce qu'il avait entendu au tribunal sacré.

Il paraît que cette question pourrait bien se présenter aux Etats-Unis, à propos de Madame Surratt. Ce ne serait pas la première fois.

Il y a une vingtaine d'années le Père Kobman, Jésuite, fut invité à se rendre témoin contre son pénitent. Il refusa et exposa lui-même ses raisons lesquelles furent agréés par les juges Protestants. Pourquoi le prêtre ne serait-il pas respecté comme les notaires et l'avocat et le médecin?

Il est immoral que les hommes revêtus de hautes fonctions puissent être inquiétés dans les rapports exigés par leur profession. Le prêtre surtout doit être libre, non-seulement au confessionnal, mais dans les avis qu'il donne à ses paroissiens. Il est absurde qu'on le puisse inquiéter qu nd il accomplit le devoir que lui prescrit sa religion tolérée par l'Etat.

Nous voyons à l'instant même que Maximin Gerard, cet enfant à qui la Sainte Vierge apparut à La Salette, vient d'entrer dans le corps des Zouaves Pontificaux.

Courrier d'Amérique.

Jefferson Davis est toujours aux fers dans les cachots ténébreux du Fort Monroe, en attendant son procès qui nous pensons, sera institué sous peu devant la Cour Supérieure des Etats-Unis. On dit qu'un autre consurateur a été arrêté non loin de la frontière Canadienne et est maintenant prisonnier à l'arsenal de Washington. Les officiers qui sont maintenant sur la sélette comme impliqués dans l'assassinat du 14 avril recevront probablement leur sentence avant trois semaines.

Les journaux des E. U. nous apprennent qu'il est rumeur que le président Johnson a modifié M. Adams, son ministre à Londres, de demander aux autorités anglaises une prompte solution de la question d'indemnité à propos des dommages causés à la marine des Etats-Unis, par les pirates construits dans les ports de l'Angleterre, pour les rebelles du Sud. On se rappelle qu'une demande de ce genre a été faite sous le président Lincoln, mais infructueusement. Cette fois, on dit que le gouvernement Américain revient à la charge avec plus de vigueur et d'énergie que la première fois.

Un corps expéditionnaire parti de Baton Rouge a capturé le col. Hotch, percepteur des douanes à la Nouvelle-Orléans, sous le règne de la Confédération, ainsi que toutes les archives et documents ayant rapport à son bureau.

Les relations commerciales avec le Nord de l'Alabama sont maintenant reprises. Deux Steamers, chargés de marchandises, sont descendus la rivière, et leur cargaison a été rendue à des prix rémunératifs. On ne s'attendait pas parrait-il, à y trouver autant d'argent.

M. Seward, comme les journaux le constatent est maintenant assez bien pour reprendre ses fonctions de secrétaire d'Etat. Voici d'ailleurs un avis officiel qui porte sa signature.

Departement de l'Etat, Wash. 2 mai.

Attendu qu'en conformité de l'ordre du Président, et comme moyen de sureté publique, des instructions avaient été données par ce département en date du 17 Déc. 1864, exigeant des passe-ports de tous les voyageurs entrant dans les E. U., excepté aux passagers émigrants entrant directement dans un port de l'Amérique en venant d'un pays étranger, et attendu que l'on croit que les nécessités qui requiéraient l'adoption de la mesure n'existent plus, en conséquence le Président ordonne qu'à partir de ce jour l'ordre ci-dessus mentionné sera annulé; mais rien cependant dans le présent avis ne sera interprété de manière à exempter d'un examen légitime les ennemis des Etats-Unis et les violateurs de leur paix et de leur dignité qui pourront à l'avenir chercher à pénétrer dans le pays, ou qui seront trouvés dans les limites de sa jurisdiction.

(Signé) W. H. SEWARD, Sec. d'Etat.

Les gouverneurs rebelles de la Caroline du Sud de la Géorgie et du Texas, ont capturés dernièrement, ont eu une entrevue avec le President Johnson et M. Brown de la Géorgie a été libéré, probablement à cause des sympathies qu'il a fréquemment montrées pour les Etats-Unis durant la rébellion.

Dans l'affaire de La Reine, vs. Seely, le pirate du *Chesapeake* les jures se sont retirés dans la chambre, et il n'y a pas lieu de penser qu'ils puissent s'accorder. Cette cause n'excite d'ailleurs que peu d'intérêt.

—Un correspondant de Matamoras écrit au World de Washington que la masse du peuple Mexicain est dévouée corps et âme à la République, et ne rêve que le renversement du gouvernement de Maximilien, qui n'a pour lui que les grands propriétaires.

Tous les jours, paraît-il, grand nombre de réfugiés et de déserteurs y arrivent. Nous sommes d'opinion qu'une bonne partie de ces réfugiés ne sont autres que de francs Yankees pleins de ce zèle Republicain qu'on leur connait.

Nous avons le plaisir de constater que la fin de la guerre des Etats-Unis paraît devoir nous amener en ce pays plusieurs capitalistes en voie d'exploiter nos richesses minérales.

Le Cabinet de Washington vient aussi de décréter la complète réorganisation du gouvernement fédéral dans les Etats rebelles. Voici le texte de la proclamation lancée par le Président àet effet.

Conseil de Ville.

Séance du 2 juin 1865.

SON HONNEUR LE MAIRE AU FAUTEUIL.

Conseillers présents: — MM. Bachand, Biro, Chagnon, Dessaulles, Malhiot, Reather et Richer.

Après la lecture et l'adoption du Procès-Verbal, la dernière séance sont lus:

Le rapport de H. R. Blanchard Ecr., Surintendent du feu, sur le commencement d'incendie qui a eu lieu la semaine dernière;

Un rapport de A. Maynard, Ecr., ingénieur en chef, recommandant certaines améliorations dans le departement du feu entr'autres choses l'achat de haches, de seaux et un accoutrement pour les pompiers.

Le premier rapport est unanimement agrée et M. Malhiot donne avis qu'à la prochaine séance du Conseil, il sera fait motion que la somme de $120 soit mise à la disposition du comité pour lui permettre de se procurer les effets demandés dans le rapport de l'Ingénieur en chef. Mr. Richer fait ensuite motion que le prix de l'enrégistrement des charretier soit fixé à un dollar au lieu d'un écu tel qu'il est actuellement et que le revenu en provenant reste à la corporation au lieu de passer entre les mains du Secrétaire.

M. Dessaulles donne ensuite avis qu'à la séance qui aura lieu 15 jour après cette séance, il sera fait motion que l'article 6 des réglements qui ont rapport aux compagnies des pompiers soit rescindé et que le suivant lui soit substitué: Les pompes à incendie seront numérotées et chaque compagnie portera le numéro de la pompe dont elle se servira, sans egard à la date de sa formation etc. M. Dessaulles attira l'attention du Conseil sur la manière dont les réglements concernant les grattiers ou autres personnes qui achètent les denrées sur le marché pour les revendre ensuite. Beaucoup de personnes violent ces réglement au detriment des habitants de cette localité et surtout de la classe pauvre.

M. le Président du comité des chemins informe le conseil que ce comité à l'intention de demander une nouvelle allocation pour continuer le macadam de la rue Cascades jusque chez MM. Coderet & Dufort.

Le conseil est ajourné à vendredi, 7½ h.

Le Capitaine Doherty.

Notre jeune concitoyen, comme il a été constaté par des documents officiels, était le seul officier commissionné à la tête du parti qui a découvert la retraite de l'assassin Booth et comme tel il avait droit aux récompenses offertes pour son appréhension, qui se montent à pas moins de $100 000. Or pour se substituer aux droits du Capt. Doherty, le chef de police Baker, qui l'accompagnait dans son expédition et qui était sous ses ordres, a obtenu de son ami, le secrétaire Stanton, que le Capt. Doherty serait expedié pour une mission spéciale pendant que les témoignages seraient pris durant l'enquête sur la conspiration qui se tient à Washington. On espérait ainsi pouvoir empêcher d'établir que le Capt. Doherty est réellement celui qui a arrêté Booth et qui a droit aux recompenses. Heureusement que le commandant général a eu vent de l'affaire et qu'il a appelé à Washington le Capt. Doherty pour lui permettre de donner son témoignage, autrement il eut couru de grands risques d'être privé de la recompense à laquelle lui et son parti ont des droits acquis.

Les Ministres en Angleterre.

Les Ministres canadiens ont été présentés à la Reine, le 15 ult., et ont été ensuite invités au bal de la cour au Palais de Buckingham. L'hon. M. McGee a fait un discours à ses compatriotes en Irlande. Le correspondant du *Times* à Dublin écrit ce qui suit à ce sujet:

« L'hon. T. D. McGee, ministre d'Agriculture en Canada, qui est passé en Irlande, en qualité de commissaire canadien, a fait un discours, lundi soir, devant une nombreuse assemblée de tous les partis à Wexford, sa ville natale. Il avait pris pour sujet, « vingt années d'expérience de la vie irlandaise en Amérique.». Le discours est rapporté dans l'*Evenig Mail* d'hier, il est si admirable et renferme des informations si importantes que je pense qu'une légère esquisse de ce discours pourra intéresser vos lecteurs et être utile aux Irlandais, qui se trouvent dans ce pays et à l'étranger. M. McGee était un des chefs de la *Jeune Irlande* et un de ses meilleurs écrivains. En 1848 il s'est réfugié aux Etats Unis où il s'est établi. « Politiquement parlant, dit-il, les jeunes Irlandais étaient une bande de fous, mais ils était de bonne foi dans leur folie, et personne à quarante ans n'a besoin de rougir des folies de 21 ans.» Peu de temps après il laissa les Etats-Unis, et se rendit à Montréal, où il a passé près de vingt ans, et où il s'est élevé à une haute et honorable position. En parlant de la position des Irlandais dans les Etats-Unis, il déclare d'après son expérience, qu'il n'y a pas plus de sympathie dans les Etats-Unis pour l'Irlande que pour le Japon et beaucoup moins que dans la Russie. Dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, le peuple imbu des principes du puritanisme, fier de sa prospérité et de son éducation, « hait l'emigrant irlandais catholique à cause de sa croyance, le méprise à cause de sa pauvreté et le dédaigne à cause de son manque d'éducation. Dans les Etats du centre, ils se sont faits détester en venant rudement en compétition avec des travailleurs du pays, en coudoyant les notabilités du pays aux élections et en se liguant cruellement et follement contre les nègres. Les irlandais de cette génération, si l'on considère leur nombre et leur industrie, « sont socialement et politiquement la plus faible partie de la république,—plus faibles encore que les nègres eux-mêmes dans les Etats libres» M. McGee s'accorde avec plusieurs autres, lorsqu'il dit que les émigrants irlandais se démoralisent bientôt dans les Etats-Unis. S'ils prospèrent, ils prennent l'insolence pour l'indépendance et le blasphème pour la liberté de parole. Mais une grande partie ne prospère pas, même est dénuée de tout; et il serait préférable, dit-il, lorsqu'ils sont sur le point de s'embarquer que cette terre engloutit ces jeunes gens de talent et ces jeunes filles modestes, plutôt que de permettre d'être ce qu'ils sont dans les rues et dans les prisons des Etats-Unis. Au Canada, moralement et socialement, les Irlandais sont dans une meilleure position.

M. McGee dit: « Nos compatriotes de naissance et leurs enfants dans ces provinces, protestants et catholiques, autant que je puis me rappeler, excèdent un demi-million —un huitième de toute la population,— ceux qui tirent leur origine de ce royaume d'une manière plus éloignée peuvent représenter un au autre huitième.

«Ils ne sont pas un dixième aussi nombreux que nos compatriotes dans les Etats-Unis, cependant, d'après la connaissance que j'ai des deux sociétés, admettant le surcroit d'énergie que donne une indépendance totale dans une nouvelle patrie, j'ose dire que notre demi-million possède plus de richesses un meilleur caractère et une plus grande influence que les millions de nos compatriotes démoralisés tout ensemble.»—*Minerve.*

Nouveau détails sur S. Bareau.

On lit dans le *Minerve* de samedi:

A l'heure où nous mettons sous presse, nous n'avons pas encore aucune nouvelle de l'arrestation du meurtrier Bareau. On verra par un télégramme de Québec, que le gouvernement offre $400 de recompense à celui qui a ceux qui l'arrêteront.

Depuis sa sortie de la maison mal-famée, où Bareau a passé la nuit de lundi et la journée de mardi jusqu'à 8½ heures, la police a complètement perdu ses traces.

Voici ce que la police a appris de la femme Loiseau sur le compte de Bareau. Il serait arrivé dans cette maison vers 8½ heures, lundi soir, dans une voiture conduite par un charretier irlandais. Il est entré dans le salon et a fait la conversation avec la maîtresse de la maison pendant quelques instants. Il avait sous son bras un petit paquet. Il demanda ensuite la permission de passer la nuit dans la maison. Comme on l'a déjà dit, il dépensa dans cette maison 75 piastres pendant le court séjour qu'il y fit. Dans l'après-midi de mardi, la maîtresse de la maison lui annonça qu'un grand crime avait été commis à Lacadie. Bareau dit: « *L'homme qui l'a commis n'est pas pris et on ne le prendra pas.*» Mardi soir à 8½ heures, il laissa la maison promettant qu'il y reviendrait tard dans la nuit ou le lendemain, qu'il avait des amis à aller voir. En laissant la maison, il monta la rue St. Nicolas Tollentin, se dirigeant vers la rue Lagauchetière.

On verra d'après le calcul suivant, que la personne ci-dessus est bien le meurtrier de Lapraine. M. Moquin, on se le rappelle, dans son témoignage devant le Coroner, que la petite cassette contenait 200 piastres en or en anciennes pièces americaines, 11 piastres en vieilles pièces françaises, 140 piastres en trente sous arrangés en rouleaux de 10 piastres, et la somme de 100 à 110 piastres en trente sous et en écus qui se trouvaient mêlées, ce qui fait en tout $461.

Durant son séjour dans la maison que nous avons mentionnée plus haut, le mardi après-midi, Bareau étala sur un meuble l'argent qui lui restait après ses dépenses payées, il avait encore en sa posession 200 piastres. Comme nous l'annoncions hier, le grand connétable Bissonnet et le sergent de Beaufort ont en leur possession $125¼ en argent et 75 en or, ce qui fait en tout $260¼ Ajoutons à celà les $200 comptées par Bareau, comme la balance de l'argent qui lui restait en mains, cela fait $460¼.

Il est clair que le visiteur qui alla chez la Loiseau n'est autre que Bareau. Les personnes de la maison ont remarqué que son or, qu'il tira pour la compter était renfermé dans un sac de peau ou dans une vessie.

Le petit paquet que le visiteur avait en sa possession, lors qu'il est entré chez la femme Loiseau, contenait la chemise appartenant à Bareau et que la police a trouvée dans cette maison lors de sa première visite.

Mille rumeurs circulent sur son compte et si la police devait y porter attention, une armée serait à peine suffisante pour surveiller toutes les directions où on prétend l'avoir vu.

Hier, nous sommes allés vers la résidence de Bareau et nous n'avons pas été peut étonné de voir deux hommes de police assis à la porte et faisant tranquillement la causerie. Si c'est là un spécimen des moyens que l'on a pris jusqu'à présent pour s'emparer de ce grand criminel, on n'a pas lieu de s'étonner du succès; on doit croire naturellement que Bareau n'est pas homme à se laisser prendre aussi facilement, et à venir se jeter entre les mains de deux hommes de police qui l'attendent à la porte de sa maison pour lui souhaiter la bienvenue.

DERNIERES NOUVELLES.

Vendredi soir, vers 11½ heures, un nommé Prud'homme fut amené de Laprairie, sous la garde d'un huissier du nom de Toussaint Lefebvre. Voici ce qui a donné lieu à son arrestation. Il aurait été remarqué rentrant dans la maison de la mère de Barreau, qui réside dans cette paroisse. Prud'homme lui ayant dit qu'il avait vu son fils, la mère lui remit un saint sou pulaire et une petite medaille, le priant de les lui faire parvenir s'il savait où il était.

Voici ce que Prud'homme a raconté à la Police; mais comme c'est un ancien oiseau de pénitentière, celle-ci a ajouté peu de foi à ce qu'il raconte. "Jeudi matin, à 8 hs., dit Prud'homme, Barreau que j'ai parfaitement reconnu, est allé ch z ma sœur Sophie Quintal, No 50 rue Visitation, près de l'Eglise St. Pierre. J'étais seul alors à la maison. Barreau portait un surtout et un pantalon noir et une veste blanche; il avait sur la tête un chapeau gris. Il ouvrit lui-même la porte et me demanda un ver d'eau. Je lui présentai un gobelet et il se servit lui-même, but l'eau et s'en alla immédiatement." Prud'homme paraît savoir sur le compte de Barreau plus qu'il ne voudrait en dire. Il devra comparaître de nouveau ce matin devant les magistrats.

Durant son interrogatoire Prud'homme a dit que Barreau ne couchait pas à la même place 2 soirs de suite.

Samedi matin, Prud'homme fut amené devant les magistrats; mais on ne connait pas la teneur de sa déposition.

Le soir de son arrivée, Prud'homme prétendit qu'il savait où était le meurtrier; mais la police, en se rendant aux différentes places désignées par lui, se convainquit que Prud'homme ne disait pas la vérité.

Ce Prud'homme a passé cinq ans au pénitentiaire provincial, pour un vol commis à l'Eglise de Ste. Athanase, et depuis son retour il fut plusieurs fois emprisonné pour vagabondage

Prud'homme et Hétu sont tous deux renfermés dans des cellules au bureau de police.

D'après les informations reçues, on est porté à croire que Barreau a passé la nuit de jeudi dans une maison de rendez-vous de la rue St. Louis. Il y serait entré vers les 4½ du soir, et en serait sorti vendredi matin à quatre heures.

La police continue à être accablée par de nombreuses personnes qui se figurent avoir vu le meurtrier de Laprairie dans telle ou telle place. On pense généralement que Barreau est encore en cette ville. On a trouvé samedi chez un marchand de chaussure de cette ville la pièce d'or qui a été donnée par Barreau à l'une des prétendues nièces de la femme Loiseau, pour s'acheter des bottines. Cette pièce est absolument semblable à celle déjà en possion du Grand Connétable Bissonnet elle porte la date 1810.

Samedi soir, trois ou quatre hommes de la place Jacques-Cartier sont venus avertir la police qu'un individu ressemblant à Barreau sortait de leur payer la traite. Il se portait continuellement la main au visage, comme pour se cacher. L'un d'eux lui demanda, "es tu Barreau?" Il ne répondit pas mais il s'empressa de sortir. La police chercha à retrouver ses traces.

Le Procès des Conspirateurs.

Le grand intérêt de la séance de mardi réside presque tout entière dans la comparution de mistress E. Surratt. Non pas que son interrogatoire jette de grandes lumières sur les faits qui occupent la cour; mais la déposition simple et sincère de cette jeune fille, sa tendresse pour sa mère, sa captivité inexpliquée, la lucidité de ses réponses malgré son émotion bien légitime, et ses larmes enfin qui ont touché jusqu'aux membres du redoutable tribunal, ont causé une profonde sensation à laquelle personne dans l'auditoire n'a cherché à se soustraire. On a remarqué particulièrement le passage relatif au temoin Weichman, complice de John Surratt, traité comme un enfant dans la même famille; que tous, mère, fils, filles, entouraient d'une affection cordiale comme s'il eut été un des leurs; que Mme. Surratt attendait le soir quand il rentrait tard, comme elle eut fait pour son enfant; et qui, pour reconnaître tant de bontés, s'était fait l'espion de cette maison, où il croyait que l'on faisait de la contrebande — et cela pour flatter ses supérieurs et obtenir de l'avancement! C'est probablement le seul des témoins de cette terrible affaire que les larmes de miss Surratt n'aient pas eu le don d'émouvoir.

Voici l'interrogatoire, tel qu'il a été livré à la presse.

D. Dites à la Cour votre nom tout entier? R. Anna E. Surratt.

D. Etes-vous en état d'arrestation en ce moment? R.—Oui monsieur.

—D. Quand avez vous été arrêtée?—R. Le 17 avril—D. Etes vous confinée dans le Vieux Capitole?

—R Oui, monsieur, dans la prison Carroll.

—D. Connaissez vous Alzeroth?—R. Je l'ai rencontré quelquefois — D, Où— R. Dans notre maison à Washington—D. Quand y est-il venu pour la première fois?—R. Quelques temps après Noël; je crois que c'était en février—D. Combien de temps y est il resté?—R. Il n'y est pas resté la nuit à ce que je crois; il avait l'habitude de venir de temps en temps—D. Pouvez vous dire à la cour, si à votre connaissance, on n'a pas donné à entendre à Alzeroth qu'on ne le désirait pas chez vous?—R. Oui monsieur, maman a dit qu'elle ne se souciait pas de recevoir des étrangers; mais nous l'avons reçu avec politesse, comme nous faisions pour toutes les personnes qui venaient chez nous —D. Savez-vous ou ne savez vous pas de fréquentes circonstances où Mme. Surratt ne reconnaissait pas ses amis?—R. Oui, Monsieur.—D. Peut-elle lire ou coudre à la lueur du Gaz?— R. Non monsieur—D. Ne l'avez vous pas souvent plaisanté sur ce qu'elle portait des lunettes?—R. Je lui disais qu'elle paraissait trop jeune encore pour porter des lunettes, et elle disait qu'elle ne pouvait lire sans cela — D Pouvait-elle lire ou coudre le matin quand il faisait sombre? —R. Elle pouvait lire un peu mais elle connait rarement par un jour sombre—D Connaissez-vous Lewis J. Weichman?—R

— D. Est-ce Atzeroth ou de Payne, que vous parlez ?—R. D'Atzeroth.—D. A quelle époque Payne a-t-il été chez-vous pour la première fois ?— R. Il est venu un soir après la brune et est parti le lendemain de bonne heure.—D. Combien de temps était-ce avant l'assassinat — R. C'était après Noël pas trop longtemps après.—D. Combien de fois y a-t-il été ? —R. Il y est resté une fois, la première qu'il est venu, et nous ne l'avons pas revu de plusieurs semaines ; c'est Weichman qui l'a amené ; je descendis et dis à maman qu'il était là ; elle n'était pas contente, et n'aimait pas que des étrangers vinssent chez-nous ; il est venu deux ou trois fois après cela.—D. A-t-il demandé à loger pour la nuit ?—R. Oui monsieur, il disait qu'il partirait le lendemain matin et je crois qu'il l'a fait.—D. Avez-vous connu Booth ? —R. Oui monsieur j'ai eu occasion de le voir, —D. Quand a-t-il été chez vous pour la dernière fois ?—R Le lundi avant l'assassinat.—D. Savez vous si oui ou non la voiture était devant la porte prête à partir quand Booth est venu ?—R. Oui monsieur je crois que oui ; il est entré et a trouvé maman prête à partir ; elle avait parlé de s'absenter un jour ou deux avant cela pour affaires, et elle a dit qu'elle allait partir.—D. Combien de temps est il resté ?—R. Pas plus de quelques minutes, il ne restait jamais bien longtemps quand il venait.—D. Reconnaissez vous cette peinture comme vous ayant appartenu ? (Il s'agit d'une estampe représentant le printemps et l'automne R. Oui monsieur ; elle m'appartenait elle m'a été donné par Weichman (le temoin du *the man Weichman*) — D. Y avait-il quelqu'autre peinture dans ce cadre ?—R. J'avais mis un portrait de Booth par derrière ; j'avais été dans une galerie avec miss Ward, et pendant que nous étions là, nous avons choisi plusieurs portraits de Booth parceque nous le connaissions, et nous en avons acheté ; mais mon frère m'a dit qu'il me les prendrait, et je les ai cachees.—D. N'avez-vous pas de photographies de Davis et Stephens ?—Oui, monsieur, et aussi du général Lee, du général Beauregard et d'autres, je ne me les rappelle pas tous.—D. Quand les avez vous eues.—R. C'est mon père qui me les a données avant de mourrir et j'y tenais à cause de lui.—D. N'aviez vous pas des photographies des généraux unionistes ? — Oui monsieur des généraux McClellan, Grant et Joe Hooker.— D. Vous rappelez vous la dernière fois que vous avez vu votre frère ? —R. Oui monsieur.—D. Combien de temps était-ce avant l'assassinat.—R. Le lundi deux semaines auparavant.—D. L'avez vous vu depuis ?—R. Non monsieur.—D. Booth et votre frère étaient ils en termes d'amitié ?—R. Je ne lui ai jamais de mandé ; il venait le voir quelque fois ; un jour il a dit que Booth était fou et qu'il voudrait qu'il ne le vit plus.—D. Où était votre frère en 1861 ?—R. Au Collége.—D Quel Collége ? — R. Le Collége de St. Charles.

D. —Il y était étudiant ?—R. Oui monsieur. mais pas en théologie.—D Combien de temps votre frère a-t-il été au collége ?—R. Trois ans ; mais il passait les vacances à la maison en août.—D. Miss Surratt, avez vous chez votre mère à une époque quelconque, à une occasion quelconque, entendu quelque chose de relatif à un complot, à un plan ou une conspiration ayant pour objet d'assassiner le président des Etats Unis.—R. Non monsieur.—D. Avez vous jamais entendu quelqu'observation relative à l'assassinat de quelques membres du gouvernement.—R. Non monsieur.—D. Avez vous jamais entendu discuter par quelque membre de la famille, la capture du President des Etats-Unis.—R. Non monsieur, jamais. *Où est maman ?*— Demande (par l'avocat Ewing).—Dans quelle année votre frère a-t-il quitté le College,—R. En 1861 ou 1862, l'année de la mort de mon père (D'une voix étouffee) *Où est maman !* —D. Dans quelle année étiez-vous à l'école de Boyanton.—R. De 1854 à 1861 ; le 16 juillet est le jour ou j'en suis sortie. —D. Aviez-vous jamais vu le docteur Mudd chez votre mère à Washington. —R. Non monsieur.

Pendant ces dernières questions Miss Surrat tournait les yeux avec agitation nerveuse vers l'estrade des prisonniers, et frappait du pied avec impatience.

Le conseil, M. Ewing, évidemment avec l'intention d'occuper la jeune fille jusqu'à l'arrivée d'un huissier qui devait la conduire à travers la foule lui adressa encore la demande suivante :

" Surrattsville n'est-il pas sur la route entre Washington et Bryantown."

A ce moment l'huissier paraît, et la Cour lui indique qu'elle peut se retirer. Elle se lève, répond affirmativement à la question, et s'écrie d'une voix poignante : " *Où est maman.*"

M. Aiken s'approche d'elle et lui dit avec bonté qu'elle reverra bientôt sa mère. Il la reconduit dans l'antichambre attenant au tribunal, au milieu d'une foule de dame qu'il est difficile d'écarter tant elles se pressent pour regarder de près, avec une indiscrétion impitoyable le visage baigné de larme de la pauvre enfant.

Au moment ou miss Surratt quitte son siége, un membre du tribunal ramasse et offre un petit mouchoir blanc qu'elle avait laissé tomber. Elle le lui retire vivement des mains sans un mot de remerciement.

Miss Surratt n'a pas subi de contre-interrogatoire. L'un des juges-avocats, qui n'est rien moins que tendre et compatissant, à qui quelqu'un en demandait la raison, a repondu simplement que ce serait une cruauté, la pauvre enfant ayant une charge d'affliction plus lourde qu'elle n'en pourrait porter.

On annonce un nouvel incident qui se serait produit à Buffalo. Un individu s'est inscrit à l'hôtel Bonney, dans cette ville, sous le nom de W. D. Beer, il y a une quinzaine de jours et y a pris une chambre. On ignore quelle était ses affaires, et il n'avait été l'objet d'aucune attention particulière, lorsqu'un des jours derniers, on a ramassé près de la porte de sa chambre une note sur laquelle était écrit ce qui suit, de la même écriture que le nom de Beers sur le livre de l'hôtel.

" E. C. Delhi ; comme Booth est mort et Davis pris, Il faut que Dieu ait empêché nos plans de s'executer. Si Surratt n'avait pas fait défaut, nos plans auraient été menés Oui — D Etait-il pensionnaire chez votre mère ?—R. Oui monsieur.—D. Comment y était il traité ? R. Avec trop de bonté.—D. Etait-ce ou n'était-ce pas l'habitude de votre mère de veiller et de l'attendre quand il était tard dehors ? — R. Oui exactement comme elle faisait pour mon frère, Weichman a retenu une chambre pour Atzeroth ; quand il venait, Weichman et lui se faisaient souvent des signes particuliers l'un et l'autre a bonne fin, la Virginie regagnée et notre cause sauvée. Tout est perdu.

" P. S.—Vous avez manqué. Si je vis, je vous poursuivrai. Surratt doit mourrir. Je souhaite de vivre : mais je crois que nous sommes tous entourés et que nous serons pris."

Beers a été arrêté jeudi dernier à l'hôtel Bonney par l'agent secret des Etats-Unis Emerick, et écroué à la prison. Il a demandé un conseil, mais on a refusé à celui-ci l'accès du prisonnier. On attend des instructions de Washington.

Bénédiction de cloches à Contrecœur.

La *Minerve* nous donne, sous ce titre, les détails d'une belle cérémonie qui avait lieu mercredi dernier, dans la paroisse de Contrecœur.

On sait qu'il y a deux ans un terrible incendie réduisit leur superbe église en cendre. Il s'agissait mercredi, dans une démonstration solennelle, de faire succéder les réjouissances et les chants d'espérance au deuil et à la consternation. Un nouveau temple, de proportions plus élégantes que le premier, a déjà surgi comme par enchantement. Aussi le jour de la bénédiction des cloches était-il attendu depuis longtemps par les citoyens de Contrecœur.

Nous pouvons dire que cette fête religieuse a été complète sous tous les rapports. La température se prêtait d'une manière toute spéciale au succès de cette démonstration. Les travaux étaient suspendus d'un bout à l'autre de la paroisse, et dans l'église, nef et jubés, regorgeaient de fidèles. Les paroisses environnantes avaient aussi fourni un large contingent.

Voici les noms des parrains et maraines :

Alex. Ed. Kierskowski, Ecr., de St. Charles, et Demoiselle Virginie de St. Ours, paroisse de St. Ours.

Fel. Geoffrion, Ecr., M.P.P., et Mad. Césarine D. Graig, St. Antoine ;

Joseph Lamoureux, Ecr., marchand, et sa Dame, Contrecœur ;

Clément Dansereau, Ecr., et sa Dame, Contrecœur ;

Isidore Hurteau, Ecr., N. P., Longueuil, et Mad. Pierre Hurteau, Longueuil ;

Pierre Gervais, Ecr., Contrecœur, et Madame Zéphirin Mayrand Contrecœur.

Oliv. Lamoureux, Ecr., Contrecœur, et Mad. Henriette Côté, Montreal ;

M. Alexis Michelon dit Lorange, Contrecœur, et Madame Pierre Giard, Contrecœur ;

M. Joseph Thomas Hurteau Contrecœur, et Madame Léon Hurteau, Montréal ;

Clément Donais, Ecr., Montreal, et Madame Napoléon Donais, Montréal.

Il y avait trois cloches. l'une de 1 200 livres ; l'autre de 800 livres, et la troisième de 400 livres. Le coût de ces cloches est de $1,119.

La première s'est appelée : Jésus-Marie-Joseph François-Edouard ; la seconde : Virginie-Cesarine-Angèle-Henriette ; la troisième : Isidore-Pierre-Clément Olivier.

Le Revd. M. Fabre, chanoine de l'Evêché, présida à la cérémonie. Outre ce dernier, 15 prêtres visitèrent Contrecœur ce jour ; ce sont les RR. PP. Royer et Brunet, de la compagnie des Oblats ; les RR. MM. N. Barret, supérieur du collége l'Assomption, et D. Laporte, directeur ; les RR. MM Frs. Belanger, curé de St. Ours ; Ant. Marcotte, Lavaltrie ; Lorange, Lanoraie ; Seguin, Verchères ; Thibaut, St. Hubert ; Hardy, St. Roch de Richelieu ; Henri Morin, St. Luc ; L.s. Casgrain, vic. a Lavaltrie ; Coutu, vic. a l'Acadie ; Le RR. MM. J. B. Dupuis, de St. Antoine ; et Dumontier, de St. Aime, y furent aussi quelques temps.

E. Voligny, Ecr., marchand de Contrecœur, donna à cette occasion un splendide pain-bénit. Anne Geoffrion, Ecr., registrateur et Mademoiselle Julienne Marion firent la quête de circonstance.

Le sermon fut prêché par le Revd P. Royer, qui prit pour texte : *Vespère, mirabilis et mane, ananziabo laudem Domini.* « Quelle est, dit-il, cette voix, qui a l'aurore, salue le moment où l'homme va s'arracher au repos ; au midi, invite l'homme à laisser le travail un instant, et le soir le rappelle au milieu de la famille pour le faire oublier les fatigues du jour ? C'est la voix de la cloche ; c'est la voix de celle qui va être bénite par l'église, sanctifiée par un nom bienheureux, consacrée par l'huile sainte.

L'éloquent discours du savant prédicateur est rapporté par la *Minerve* et se termine comme suit.

« La cloche est tout pour le catholique. C'est sa règle, son moniteur, son guide. Ses majestueuses volées forment la division du jour. Dans les jours de fête, elle prend des vibrations solennelles, dans le deuil, elle semble pousser des gémissements. La cloche prend l'homme au berceau et le conduit à la tombe. En effet, à peine est-il baptisé que la cloche s'ebranle et va porter au cœur de la mère la bonne nouvelle de la régénération de son enfant. Et quand l'enfant grandit, c'est la cloche qui l'appelle au lieu sacré où il devra recueillir les enseignements de la doctrine catholique. Au son argentin qui appelle l'enfant à la première communion celui-ci, en proie à un bonheur indicible, se jette aux genoux de sa mère et lui demande sa benediction avant que d'aller recevoir le Pain des enfants de Dieu.

« Ces années passent vite et la jeunesse passe. Le temps approche où il faut obéir au grand précepte de l'évangile : *La fille abandonnera son père et sa mère pour suivre son époux*, et voilà que deux jeunes gens, pleins d'amour, de grâce et de vertus sont appelés par la cloche à venir s'asseoir au banquet nuptial. Tout-à-coup un son lugubre trouble les airs. Un fidèle aux portes du tombeau se recommande aux secours de la religion et le ministre sacré porte le Saint des Saints au chrétien mourant et quelque temps après le glas funèbre pleure la mort d'un fidèle.

« La cloche ne s'adresse pas seulement à l'oreille du catholique ; elle retentit aussi à l'oreille endurcie du pécheur. Dans les retraites, la cloche seulement peut aller porter à l'impénitent qui s'abstient de visiter le lieu saint, les graves enseignements du prédicateur. Il y a 4 ans, à St. Roch de Québec, 9.000 personnes s'étaient approchées de la sainte table pendant une retraite. Il restait néanmoins des récalcitrants. Nous fîmes alors sonner à 9 heures du soir, le glas du pécheur et plusieurs malheureux touchés se convertirent.

« Vous porterez donc à la cloche un culte d'intelligence de sentiment d'esprit et de vérité. Accompagnez ces vibrations d'un accent de votre cœur ; vos méditations monteront plus facilement vers le ciel dans cette colonne de bruit sacré.

« Soyez généreux pour cette paroisse si éprouvee Vous le savez tout a été consumé. Faites l'aumône et Dieu vous le rendra au centuple.»

Ce dernier appel à la charité a été bien compris. Les compères et commères, avec les habitants de cette paroisse, firent don à l'eglise, en cette journée, en objets ou en argent, de la somme de $500. Un des dignitaires donna une chappe en drap d'or, une autre chappe en drap d'argent. et plusieurs autres donnèrent différents morceaux en drap d'or, en soieries et en riches toiles.

Contrecœur vient actuellement sa troisième église. La première fut bâtie en 1786, la seconde en 1818, et la troisième en 1865. Cette belle paroisse représente un des noms les plus glorieux de notre histoire, M. de Contrecœur, le même qui battit au fort Duquesne George Washington, le grand héros de la république. M. le Contrecœur concéda lui-même le terrain pour fonder une paroisse et les premiers ouvriers évangéliques qui y vinrent furent des Jésuites.

Dans un article dirigée contre le Réducteur du *Défricheur* à propos d'un article qu'il a publié sur la question de l'émigration, le *Journal des Trois-Rivières* fait les remarques suivantes qui sont trop conformes aux idées que nous avons eu occasion d'énoncer pour que nous ne les notions pas :

« Enfin, M. Dorion, dit-il, conseille d'employer le système protecteur pour arrêter l'emigration. Les voilà ces prétendus partisans de la liberté qui voudraient imposer ces droits énormes sur les importations des pays étrangers et surtout dans un temps où nos relations avec la métropole des Etats-Unis exigent le plus de prudence et le plus de précaution. Certes, M. Dorion il est étrange de voir greffer le système protecteur sur l'arbre de la liberté sous lequel vous voulez abriter, dans votre charité sans bornes, toutes les nations de l'Amérique. Mais il ne faut pas oublier que le démocrate est le plus souvent le plus odieux absolutiste."

On raconte au *Journal de Québec* le récit palpitant d'intérêt que nos lecteurs vont lire :

« Le récit suivant, d'un des plus tristes naufrages qu'aient eu à enrégistrer jusqu'à présent les annales maritimes du Canada intéressera sans doute les lecteurs de votre journal.

« Le brick bâtard, le *Leader*, patron, Joseph Vignault, de St. Gregoire, dans le district des Trois Rivières, partit de Québec, vers la fin de novembre dernier, avec un chargement de farine et quelques provisions pour St. Jean de Terre-Neuve.

« L'équipage se composait de sept hommes, tous comptés.

« Il paraît que ce bâtiment fut signalé au Bic, le 3 decembre.

« Comme pendant l'hiver il n'était arrivé à aucun port de destination ni à aucun port intermediaire dont on aurait dû avoir des nouvelles, on le croyait perdu corps et biens. Dans une de ces violentes tempêtes qui ont exercé, dans le golfe Saint-Laurent, des ravages funestes à plusieurs bâtiments, pendant la première moitié du mois de decembre.

« Mais dès l'ouverture de la navigation on apprit son triste sort. Ce sont des goëlettes des îles de la Magdelaine qui, en revenant de leur expédition de chasse au loup-marin, nous ont rapporté la nouvelle que le *Leader* était à la côte, près de la rivière au charbon, sur la côte ouest de Terre-Neuve.

« Voici les détails navrants de ce sinistre tels que racontés par des matelots du bâtiment naufragé, le seul de tout l'équipage qui ait échappé à une mort cruelle et tels que transmis au hâvre Amherst par un capitaine d'une goëlette de ce port.

« Le *Leader* étant à la hauteur du cap Bay, fut assailli par une furieuse tempête qui le fit souffrir beaucoup ; toutes ses voiles furent emportées et il ne lui restait plus qu'à fuir devant le temps et à s'abandonner à la grâce de Dieu.

« Le vent qui soufflait de la partie de l'ouest poussait ce bâtiment vers les côtes dangereuses et inhospitalières de Terre-Neuve. Les hommes de l'équipage savaient qu'ils allaient à une mort presque certaine, car les neiges leur dérobait la vue des terres, mais ils espéraient pourtant se sauver, comme espèrent toujours les marins. Malheureusement, ils abordèrent sur des récifs très-dangereux et, au premier coup de mer qui assaillit le bâtiment après qu'il eut touché, la chambre fut emportée avec le second et le troisième matelots, et on ne vit plus rien d'eux. En même temps, le capitaine avait un bras et plusieurs côtes de cassés et un des matelots recevait au corps de blessures très-graves.

« Quelques hautes vagues suffirent pour lancer sur le rivage le bâtiment déjà empaté et que l'eau avait envahi de toute part.

« Et c'était l'hiver, le froid était très-grand, le vent qui n'avait cessé et qui était accompagné d'une neige épaisse, ne permettait pas aux naufragés de débarquer. Ces pauvres malheureux se trouvaient donc sur l'épave, sans habits et presque sans vêtements et surtout sans couverture de lit, car la chambre de l'arrière qui avait été emportée contenait tous ses effets. Mais leur plus grand malheur, et ce qui a causé leurs plus grandes souffrances, c'est l'absence de feu et l'impossibilité d'en allumer. La hache même dont ils auraient pu se servir pour couper du bois avait disparu avec tout ce qu'il y avait sur le pont. Aucun espoir donc pour eux de pouvoir réchauffer leurs membres engourdis et rendus tout à-fait inertes par le froid. Dès le moment qu'ils purent débarquer, ils essayèrent de faire une incursion sur les côtes dans l'espoir d'y rencontrer la hutte de quelque pêcheur. mais après avoir passé trois jours dans le bois et avoir endure tous les tourments possibles, car ils avaient les pieds et les mains en partie gelés n'ayant pas de nourriture et rien pour les réchauffer, ils s'en revinrent à bord et se décidèrent à se loger dans la cale du bâtiment où il s'était déjà formé beaucoup de glace au milieu des barils de farine et de provisions dont heureusement pour eux, elle etait encore remplie.

« On conçoit à peine quelles durent être les souffrances physiques et morales de ces malheureux, se voyant ainsi privés de toute assistance possible pendant le long et rigoureux hiver qui s'ouvrait devant eux et réduits à passer toute cette saison, sans feu, presque sans vêtements, sans couvertures de lit et n'ayant pour nourriture que de la farine mouillée avec de l'eau salée, quelques pommes, des oignons et du fromage.

« Rien pour panser leurs pieds et leurs mains gelés et qui allaient bientôt se gangrener.

« Il n'est pas imaginable que ces trois naufragés aient résister longtemps à toutes ces privations et à toutes ces souffrances ; aussi quelque jours après le capitaine succombait au milieu des plus grandes douleurs.

« Il ne s'écoula pas trois semaines avant que le matelot blessé ne rendit lui aussi le dernier soupir entre les bras du seul survivant et de tout l'équipage, lequel n'ayant pas reçu de blessures et doué d'un corps vigoureux, avait pu soigner ses camarades.

« Ainsi ce dernier, outre les privations de toutes sortes et le grand froid de l'hiver allait encore avoir à supporter l'isolement le plus cruel : d'un autre côté, il n'espérait recevoir de secours qu'au printemps, s'il pouvait vivre jusqu'à cette époque.

« J'ai dit que le matelot allait vivre dans l'isolement, j'aurais dû dire en compagnie ; (celui du capitaine et du blessé) que sa grande faiblesse ne lui avait pas permis de transporter hors du bâtiment et entre lesquels il lui fallu passer les jours et les longues nuits d'un long hiver.

» Bientôt à tous ces maux il s'en joignit un autre encore plus affreux, si c'est possible, et qui le tourmentait jour et nuit.

« Il n'avait pas de vêtements pour se changer ; il ne pouvait pas même se laver ; et cette malpropreté dans le quelle il fut ainsi forcé de vivre, pendant tout l'hiver, eut l'effet d'engendrer des légions de poux qui vinrent à lui couvrir tout le corps et lui rongèrent les chairs à plusieurs endroits

« Peut on concevoir une position plus cruelle que celle de ce malheureux matelot et ne doit on pas s'étonner qu'exposé à tous ces maux il ait pu vivre aussi longtemps.

« Cependant, les mois s'écoulaient et le naufragé vivait encore ; mais il était devenu un véritable squelette ; ses traits étaient décomposés et n'avaient presque plus rien de la forme humaine. Sa peau etait devenue couleur de plomb ; de larges taches pourprées répandues sur tout le corps annonçait une decomposition du sang très-avancée.

« Le milieu de mars était arrivé. L'espérance était revenue au cœur du pauvre malheureux.

« Il se flattait que quelque goëlette de Terre-Neuve. allant à la chasse au loup-marin dans le golfe St.-Laurent, passerait dans les parages où elles apercevraient l'épave du *Leader* et viendraient à son secours attirées par l'appât d'un autre butin à faire. C'est ce qui arriva, en effet.

« Le 20 mars, le pauvre matelot qui depuis quelques jours n'avait pas que la force de ramper jusqu'à l'ouverture du pont pour voir le jour entendait du bruit à l'entour du bâtiment et bientôt des sons de voix humaines vinrent faire battre son cœur de joie. Il réunit ce qui lui restait de force pour appeler au secours ; mais ses cris, qui n'avaient presque plus rien d'humain, effrayaient tellement les pêcheurs qui s'apprêtaient à monter à bord qu'ils se mirent à fuire sur la glace dans la direction de leur bâtiment. Heureusement que le naufrage, dans un effort suprême, put se se rendre jusque sur le pont et agiter ses mains et quelques lambeau de ses habits dans la direction des fuyards, ceux-ci ne croyant plus avoir affaire à quelque fantôme ou revenant ; s'empressèrent de revenir donner au naufrage tous les secours possibles.

« Ils enveloppèrent le malade avec précaution dans des couvertures de lit qu'ils avaient été chercher à leur bord et le portèrent ainsi jusqu'à leur bâtiment. L'action de quelques boissons chaudes, administrées en petite quantité, et quelques aliments lui firent bientôt prendre des forces et, aux dernières dates, il était arrivé à Corderoy port d'armement de la goëlette qui l'a sauvé. On croit qu'il va recouvrer tout-à-fait la santé et que bientôt il pourra aller rejoindre sa femme qui habite Saint-Jean de Terre-Neuve. Ce matelot est originaire de la Baie des Chaleurs et d'extradition canadienne.

« A tous ces tristes détails j'ai encore à ajouter ceux-ci qui ont rapport au capt. Vignault et au second.

« Le premier fils du capitaine B. Vignault de St. Grégoire, comptait à peine 24 ans ; et il y avait déjà près de 6 ans qu'il commandait sur mer.

« Il avait reçu une bonne éducation au college de Nicolet ; et ce sont des goûts bien prononcés qui l'avait porté irrésistiblement vers la carrière du marin. Il promettait de devenir un de nos meilleurs navigateurs.

« Regrettons la perte si prématurée d'un jeune homme qui dans sa position aurait rendu de grands services à son pays.

« Le second du *Leader*, Jean Blanchette, frère du colonel Blanchette, membre du parlement pour le Comté de Levis, mérite d'avoir une mention particulière. Lui aussi avait voulu se faire une carrière de la profession de marin et il avait tout ce qu'il fallait pour réussire.

« Intelligence, courage, sang-froid, bon jugement, et l'ambition de devenir un bon homme de mer.

« Il avait fait ses premières campagnes à bord de la *Canadienne*, et depuis quelques années il servait dans les navires de long cours. Il avait déjà beaucoup appris de son art et il ne lui restait plus que 6 mois de travail pour aller se faire recevoir second maître devant le bureau des examinateurs de marine du Port de Liverpool. Encore quelques années et il aurait passé maître. Mais la mort et une bien triste mort est venue briser sa carrière à peine commencée.

Le reste de l'équipage se composait de Canadiens, mais je n'ai pu apprendre leurs noms.

Ordre General de Milice.

Quebec, 1 Juin, 1865.

Il a plu à son excellence le Commandant en chef d'ordonner que les 2me, 3me, 6me et 7me bataillons, St. Hyacinthe, soient maintenant organisés en trois bataillons, qui seront appelés et désignés comme les premier, deuxième et troisième bataillons du régiment de Bagot, les limites des quels seront comme suit, savoir :

Premier Bataillon.

Comprendra les paroisses de St. Simon, St. Liboire, St. Ephrem d'Upton, St. André d'Acton et St. Théodore d'Acton.

Pour être Lieutenant-Colonel :

Lieutenant Colonel P. Boucher de Labruère, du cidevant septième bataillon, St. Hyacinthe.

Deuxième Bataillon.

Comprendra les paroisses de St. Pie, St. Dominique, Ste. Rosalie, et cette partie de St. Hyacinthe le Confesseur, attachée au comté de Bagot, pour les fins d'enrégistrement et pour des fins électorales.

Pour être Lieutenant Colonel :

Lieutenant-Colonel J. H. Goddu, du cidevant 3me bataillon, St. Hyacinthe.

Pour être Major :

Capitaine J. Bte. Beaudry, du ci-devant 6me bataillon, St. Hyacinthe.

Troisième bataillon.

Comprendra les paroisses de St. Hugues et Ste. Hélène.

Pour être Lieut. Colonel :

Major J. B. Langlois, du ci-devant 2me bataillon, St Hyacinthe.

Nouvelles et Faits Divers.

NOTRE MARCHÉ de samedi a été très considérable. Le prix des denrées continue d'être élevé. Le lard se vendait de 15 à 20 sols, les œufs de 15 à 18 sols, les patates un écu, l'avoine est tombé à 45 sols. Il y avait assez de légumes qui trouvent un débit très avantageux.

PREMIERE COMMUNION.—Dimanche dernier avait lieu, à la cathedrale. la première communion des enfants de cette ville et de la paroisse de St. Hyacinthe le Confesseur. Le nombre des communiants était de 104. dont 60 petits garçons. Les parents des enfants n'ont pas manqué d'être sensiblement edifies des bonnes dispositions que leurs enfants ont paru apporter dans l'accomplissement de cet acte si important de la vie. M. l'abbé Dupuy, de l'evêché, pour tout le trouble qu'il s'est donné pour préparer ces enfants s'est acquis la reconnaissance bien vive de leurs parents.

—Les exercices du Jubilé sont commencés dimanche dernier à l'église de la paroisse de St. Hyacinthe. Il est prêché par M. l'Abbé Dessaulniers dont la parole aussi savante qu'éloquente a un attrait tout particulier, aussi les exercices sont-ils suivis avec un empressement digne de tout éloge.

— Des courses au trot ont lieu aujourd'hui et demain sur le rond de l'hôtel M. Lafontaine. Elles promettent d'être très intéressantes.

Admission au Barreau.—M. A. Simard de cette ville, vient d'être admis à la session d'Avocat après l'examen ordinaire devant les examinateurs de Montréal

ECOLE MILITAIRE.—Les candidats suivants ont obtenu des certificats de première et de seconde classe à l'école militaire de Montréal après un examen satisfaisant :

Capt. Martin, Beauharnais, 1re classe ; M. A. Dansereau, Verchères, 2nde classe ; M. E. Chartrand, Laval, do ; M. U. E. Baker, Missiquoi, do.

Le *Canadien* vient de décerner les prix suivants à certains journaux.

Prix d'injures	au	*Défricheur.*
Accessit	le	*Pays.*
Prix de sottises		*Union Nationale.*
Accessit		L'*Ordre.*

Quand au *Jonrnal de St. Hyacinthe*, il est condamné à perpuite, dit-il, à n'avoir aucun point.

Helas ! que va-t-il donc rester au *Journal* de St. Hyacinthe ? Une réputation à la $80, comme vaille prouver dans quelques jours le *Journal des Trois-Rivières.*

COMMUNIQUÉ.

—Les éditeurs de la REVUE DE COMMERCE (*Trade Review*) ont offert deux prix pour des essais à être publiés dans leur feuille sur le sujet suivant : RÉCIPROCITÉ. *Ses avantages pour le Canada et les Etats-Unis* : 1er prix, $50 ; 2e prix $25 L'article ne devra pas excéder deux pages de la *Revue* et devra être remis aux éditeurs, W. B. Cardier & Cie., vendredi, le 23 juin.

—Le Rev. Messire McAuley, curé de Granby, a été nommé syndic d'ecoles pour la municipalité de Granby par Son Excellence le gouverneur-général.

—Le *Franco-Canadien* est entré, vendredi dernier, dans la sixième année de son existence.

Arrestation de Bareau.

Au moment de mettre sous presse nous recevons l'*Evening Telegraph* qui nous apprend qu'un télégramme dressé à la Station de Police, de bonne heure Lundi matin, par le chef de police de Kingston, annonce qu'il a arrêté Bareau dans la nuit de dimanche à lundi. Bareau, paraît-il, a confessé son crime et une parti de l'or et de l'argent a été trouvé sur lui.

—La malle de Québec de vendredi nous est arrivée en trois sacs différents. par la malle ordinaire du matin nous avons reçu les lettres ; par celle de Montréal, le midi, nous avons reçu les journaux anglais et le *Journal de Québec* pour les paroisses voisines, pour la ville il ne nous est arrivé de Montréal que le soir.

—Monseigneur de Tloa, administrateur de l'archidiocèse de Québec, a donné la confirmation à l'église St. Roch mardi matin ; mercredi matin à l'eglise St. Patrice et jeudi matin à la cathédrale de Notre-Dame, Le nombre de ceux confirmés, la plus grande partie étant les enfants qui ont fait leur première communion au commencement du mois dernier, est de 1251, dont 555 à St. Roch 306 à St. Patrice et 390 à la cathédrale. M. Cameron le ministre presbytérien qui a joué un rôle dans l'affaire des incursionnistes de St. Alban, et dont nous avons annoncé il y a quelques temps l'abjuration, a eu le bonheur de recevoir lui aussi, hier, le sacrement de confirmation. *C. du C.*

—Le prix du beurre baisse. Un marchand de Boston, qui en avait acheté 50 tinettes il y a peu de temps, offre maintenant $300 à celui qui voudra lui en donner le prix qu'il a payé. L'abondance de l'herbe est la cause de cette baisse qui va réjouir les consommateurs.

LE GÉNÉRAL LEE ET SON ÉPÉE.—Lors de sa soumission, le général Lee livra au général Grant l'épée magnifique que lui avaient présentée quelques uns de ses admirateurs et qui avait été fabriquée en Angleterre. Comme le général la présenta à Grant, sa belle figure sembla se contracter mais il fut bientôt maître de son émotion, et rendit son épée avec un sourire gracieux. Le général Grant l'examina avec curiosité, lut les noms des battailles gravés sur le fourreau d'un magnifique travail, et alors le généreux, et magnanime soldat la rendit à Lee en disant ; " Général, elle ne peut être portée par un plus brave que vous.»

—M. Auguste Roy, du comté de Brome, a obtenu mercredi, à l'école Militaire de Montréal, son certificat de 2de classe, après un examen brillant.

COMITÉ DE SECOURS DE MONTRÉAL.—Voici comme on a partagé la somme de $200 500 que le comité de secours a decidé à sa dernière réunion de distribuer dans six paroisses qui n'avaient pas encore reçu aucun argent de Montréal :

Bécancour.....	$708.21	cts.
Yamachiche.....	531.16	"
St. Grégoire.....	637 40	"
St. François du Lac...	177.05	"
Maskinongé.....	198.30	"
Rivière du Loup.....	247.88	"

On accuse réception de la somme de 32 piastres et deux schelins et un denier au fonds de secours de Montréal, venant de la paroisse de la Pointe Claire.

MEXIQUE.—L'*Estafette*, un journal organe du gouvernement de l'Empereur Maximilien prétend savoir que trois puissances de l'Europe, la France, l'Autriche et la Belgique, se sont engagées à soutenir l'empire du Mexique.

Naissance.

A Notre-Dame de St. Hyacinthe, le 3 du courant, la Dame de Charles Nelson, Ecr., marchand, un fils.

En cette ville, le 3 courant, la Dame de Joachim Lange, une fille.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES, AU BUREAU DE POSTE DE ST HYACINTHE, DU 1er AU 31 MAI, 1865.

Antier, Denis Mad.	Archambault, Jean Bte.
Beaucher sr.	Brofeau, Joseph. 3
Belanger Louis.	Belanger Charles
Blanchard, Marguerite	Dlle. Bachamps, Joseph.
Bachand Jean Bte.	Bazinet, Joseph.
Bélanger, Lumina.	Bonneau, Madame.
Bonneau Prosper	Benoit Francisse.
Bedar, J. Bte.	Béroia, Joseph.
Benoit, Leon, 2.	Brouille Clément.
Brouette, Louis.	Beruier, Louis.
Bastiere, Octave.	Bougour, Joseph.
Chenette Durdonne	Dlle Chaffour, Jos.
Charron J Beauregistrée	Collin, Cécélie Dlle.
Chagnon, Eliza Dame.	Cocere, François.
Dion, A.	Dion Angelique.
Durramble, Basil	Dossan, Hyacinthe.
Fontenne Scholatique	Dlle Fickette Monique Vve.
Fontaine, Felix.	Foysle, Xavier.
Faucher, Onesime.	
Gaudin, Remi.	Guerin, David.
Garon, Olivier.	Gelineau, Stephen.
Hebert Mathilde, Delle.	Jean-Pion Baptiste.
Lemieux, Rosalie.	Lariviere, Joseph.
Languirand, François.	Lamoureux, Cleophas
Lucier, Etienne.	Lajeunesse, Alexis.
Lemai, Pierre.	Légaré, Nicola.
Livigue, Elise.	Lendriz, Joséphine.
Messier, Antoine.	Messier, Françoise.
Moriu, F.	Munier, Alfred.
Moffal, Dame.	Massau P. Z.
Masson, Louis.	Mollet, J.
Pare Célina, Delle.	Palardy, Aglaée, Delle.
Perron, Lévis.	Perry C. Madm.
Phaneuf, Joseph	Picar, Souffit.
Piché, Marie Delle.	
Ruiméneur, Toussant.	Racine, Baptiste.
Roy Marie, Delle.	Rose, Henry.
Soulies, Pierre	Scott André.
St.Germain Joseph.	St.Germain, Elmire Mrs.
Saint-Germain, Mr.	Savare Mad. Jos.
Taigeni Engelle.	Tétu, Mr. Notaire.
Thiboault, Roc, 2.	Tranchemontagne J. G.
Viens, Joseph.	Vallé, Olivier.

Institutrice disponible.

Une jeune personne qui a suivi le cours d'études des Dames de La Présentation, et qui possède de plus parfaitement l'anglais, désirerait trouver une place d'Institutrice. Elle a déja enseigné dans un pensionnat de Demoiselles et deux ans sous le contrôle des Commissaires. Elle est munie d'un diplôme et peut offrir toutes les recommandations désirables de plusieurs curés du Diocèse.

S'adresser à ce Bureau.

St. Hyacinthe, 5 juin, 1865.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.

Par G. J A. Vallée.

Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien

TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement d'herbes et de racines sauvages, peut être pris par l'adulte comme l'enfant ; il est infaillible contre la toux, coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poitrine du Bronches, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remède est le meilleur préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'œil, des paupières et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouveront l'efficacité des remèdes, allez chercher un pamphlet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivieres.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme la plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médecin, dans sa pratique privée pendant quatorze ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,
Dr. G. J A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT

M. le Dr. Vallée, Trois Rivières,

Monsieur,—Je ne saurais trop recommander votre *Elixir de la Forêt* ; son efficacité pour la toux me paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir ; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remède.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec*

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée " Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été gueri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'*espace de huit jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommendation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance : *Si vous désirez être guéri sûrement et rapidement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée. L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—1 an.

AVIS
AUX
FABRICANTS DE TABAC.

BUREAU DU PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTERIEUR.

ST. HYACINTHE, 22 *Mai*, 1865

L'attention des FABRICANTS DE TABAC est spécialement attirée sur les clauses suivantes du Chap III des Statuts de 1861, 27 et 28 Victoria, concernant les peines encourues par les personnes Fabricant de Tabac en contravention avec les dispositions de ce Statut :

27 et 28 Victoria Cap. III.

ACTE pour amender et refondre les Actes concernant les Droits d'accise et pour imposer certains Droits nouveaux.

PENALITES.

101.—" *Toute personne qui, après la passation du présent acte et avant d'avoir obtenu une licence sous son autorité ou un permis ayant l'effet d'une licence en vertu de la section vingt-un:*

" *Fabriquera ou préparera pour la vente ou la consommation, du Tabac ou Tabacs à priser, excepté le tabac cultivé et fabriqué par elle pour son usage particulier ;*

" *Sera passible d'une pénalité de deux cents piastres.*

" *Et toute personne prétendant avoir cultivé ou avoir fabriqué du tabac uniquement pour son usage particulier, qui vendra ou échangera du tabac ainsi fabriqué, encourra une pénalité de deux cents piastres.*

104.—" *Toute personne qui, après la passation du présent acte, aura en sa possession aucun alambic ou serpentin, ou toute espèce de machines employées à la fabrication du tabac, sans en avoir présenté un état ainsi que l'ordonne le présent acte, encourra une pénalité de cent piastres, et tous les ustensiles, machines ou appareils seront saisis par tout officier de l'Accise qui en aura connaissance et seront confisqués au profit de la Couronne.*"

LÉONARD BOIVIN,
Percepteur du Revenu
de l'Intérieur

AVIS AUX MEDECINS.

UN MEDECIN qui desirerait se procurer une bonne PHARMACIE et tout ce qu'il faut pour la pratique de la medecine et de la Chirurgie, pourra trouver tout ce qu'il desire, à des conditions libérales, en s'adressant à ce bureau.

St Hyacinthe 16 Mai 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

L. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
127, rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

Assortiment en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, (Side-boards) &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

L. T. PLAMONDON,
HIVER DE 1865!!
NOUVEAU MAGASIN DE
EPICERIES, GROSSES PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,
Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Grosseries, Provisions, Epiceries, Fleur, Lard, Vins, Liqueurs, etc., etc.*, dans la Maison de M. J. B. Manette, Hôtelier.

Ayant en l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il se flatte de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix Très Modérés*

☞ *Son Assortiment est des plus complet et ne laisse rien à désirer pour la qualité et la variété.* ☜

St Hyacinthe, 1er Décembre 864.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciements au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin diligence.*

St Hyacinthe, Novembre 186

NOUVEAU MAGASIN
DE
VINS DE TOUTE ESPECE.

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que ce dernier a, sur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie, Vins Français, &c

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Mont réal, Janvier 1865.

ROLL DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, *par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot. Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton Block Beckett, sur le Quarré.*

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'Eté.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le systeme, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prevenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour operer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules de Plaies anciennes, Tumeurs, abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du systeme Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou d'autres nature. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN et KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsapareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.

Agent à St. Hyacinthe : Dr. Backley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES DU

Du Foie, de l'Estomac ET DES INTESTINS.

Offertes dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

Ces Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la Nature. Elles purifient le Sang, dans les Maladies résultant d'humeur dérangées et du sang impur. Source initiale de cet ordre GRAND ... Elles délivrent jusqu'à considérer comme ... sont bientôt disparaissent promptement et promptement. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et elles être encore appliqué à la

Dyspepsie Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus actifs et les plus purs, et dont il n'y en a de très peu employés dans les Medecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Medecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaires sont opéré les guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT
Droguistes en gros, New-York.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J. F. HENRY & Cie., 303, rue St.-Paul, Agents Généraux pour le Canada :

Agent pour St. Hyacinthe Dr. C. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

HOTEL DE 1ère. BLASSE,

TENU PAR

NORBERT BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame.

En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE Impériale, CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall.*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA :
64½ et 65 Rue St. François-Xavier.
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES survenues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000 Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. KENTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier. 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE DU CANADA.

[ETABLIE EN 1825]

Capital, - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à faire leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionnel pour l'année sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent

12 Décembre 1864.

E. CHAMPELOUP,

121 Rue St. Jean, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORURE ARGENTÉE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toutes espèces, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS MECHES, enfin tout ce qui concerne l'eclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAZ, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépôt d'Huile de charbon,
121, RUE, CHAPEL.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Compagnie.

Montréal 30 mai 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS,

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance sur la vie dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864.

ISIDORE HERBIEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE, — PRES DU MARCHE.

... tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Cercueils Communs, Sapins, Tables, Bureaux, &c., à des prix modiques dont on aurait à se plaindre tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Herbiel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

ALEXANDRE LEGENDRE
EPICERIE CANADIENNE.
EDMOND LEGENDRE
125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125

Voisin de Blackstock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries et choses de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whiskey, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses articles seront toujours bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montreal, janvier 1865

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom par son épouse, ou aucun autre, sans un ordre signé de son nom, ou en supposition en forme.

J. B. MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montreal, 30 Mai, 1864.

UN AVIS AUX
Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon Onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats Unis autour des boites ou des Pots*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a aucun d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Donc le peuple pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sur le livre de direction autour de chaque *Boîte ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles des E. U.* sur la boîte de pilule ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etats-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques :

Sa longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi, au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE CADENAS.

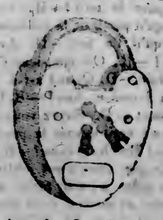

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞ CUILLER ASSORTIS. ☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR FOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER *commun et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP,
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES
FEUILLARD Viergue.
CASTEEL et ACIER à Ressort,
Première qualité de Spear et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Americ.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON,
" JAPAN
" OOLONG.
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE RUDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Comptoire.
MOUTARDE Française.
" DOWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
PEMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boite.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES do do
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES.
&c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne. 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour le. Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 — St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Vendredi, 9 Juin 1865. — No. 28

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Le. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
S Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
LE. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT de St. Hyacinthe. }

Un Terme ou Session de la
COUR DU BANC DE LA REINE,
Tenant Jurisdiction Criminelle, pour le District de St. Hyacinthe, sera tenu au palais de Justice à ST. HYACINTHE,
Lundi, le Douzième jour de Juin prochain,
A DIX HEURES DU MATIN.

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, qu'ils soient là et alors présents pour agir ainsi contre eux en autant qu'il sera juste ; et je donne également avis à tous Juges de Paix, Coroner, Connétables et Officiers de la paix, dans et pour le district susdit, qu'ils apparaissent personnellement avec leurs rôles, indictements et autres documents, pour faire ce qui, dans leurs différentes charges doit être par eux fait.

LE. TACHÉ.
Shérif.

Bureau du Shérif.
St. Hyacinthe, 14 mai, 1865. }

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonne écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

AVIS AUX MEDECINS.

UN MEDECIN qui désirerait se procurer une bonne PHARMACIE et tout ce qu'il faut pour la pratique de la médecine et de la Chirurgie, pourra trouver tout ce qu'il désire, à des conditions libérales, en s'adressant à ce bureau.
St. Hyacinthe 16 Mai 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats, c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation !! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laines Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton, double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

MARCHANDISES SECHES !

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considerable et varié de

MARCHANDISES SECHES,

de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

BOTTES A $2. 50.

J. F. McBRIDE,
ROUGEMONT.
Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,
☞ *En gros et en détail* ☜
Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.
J. F. McBRIDE.
Rougemont, Août, 1864.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.

Prix très-Modérés.

St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS.
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.

M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c. &c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Comprenant :—Thés, Cafés, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie, etc., Eau Javelle, Cologne, Savon, Chandelles, Sucre et Mélasse, Etc., Etc., Etc.
M. L. espère par son ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.
N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.
Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00 10 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 11 40	3 50
Québec....	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 8 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÉS.
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

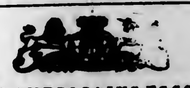

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES,
Québec, 2 Juin 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 24 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquera à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

AVIS
AUX
FABRICANTS DE TABAC.

BUREAU DU PERCEPTEUR
DU REVENU DE L'INTÉRIEUR.

ST. HYACINTHE, 22 *Mai*, 1865.

L'attention des FABRICANTS DE TABAC est spécialement attirée sur les clauses suivantes du Chap. III des Statuts de 1864, 27 et 28 Victoria, concernant les pénalités encourues par les personnes Fabricant de Tabac en contravention avec les dispositions de ce Statut :

27 et 28 Victoria Cap. III.

ACTE pour amender et refondre les Actes concernant les Droits d'Excise et pour imposer certains Droits nouveaux.

PENALITÉS.

101.—" *Toute personne qui, après la passation* " *du présent acte et avant d'avoir obtenu une li-* " *cence sous son autorité ou un permis ayant l'effet* " *d'une licence en vertu de la section vingt-et-un:*

" *Fabriquera ou préparera pour la vente ou la* " *consommation, du Tabac ou Tabacs à priser, ex-* " *cepté le tabac cultivé et fabriqué par elle pour* " *son usage particulier ;*

" *Sera passible d'une pénalité de deux cents* " *piastres.*

" *Et toute personne prétendant avoir cultivé ou* " *avoir fabriqué du tabac uniquement pour son* " *usage particulier, qui vendra ou échangera du* " *tabac ainsi fabriqué, encourra une pénalité de* " *deux cents piastres.*

104.—" *Toute personne qui, après la passation* " *du présent acte, aura en sa possession aucun* " *alembic ou serpentin, ou toute espèce de machines* " *employées à la fabrication du tabac, sans en avoir* " *présenté un état ainsi que l'ordonne le présent* " *acte, encourra une pénalité de cent piastres, et* " *tous les ustensiles, machines ou appareils seront* " *saisis par tout officier de l'Excise qui en aura* " *connaissance et seront confisqués au profit de la* " *Couronne.*"

LÉONARD BOIVIN,
Percepteur du Revenu de l'intérieur.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné

L. TACHÉ, N. P.

St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à

BENJAMEN CADORET, père.

St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 70 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses non érigées.

Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.

Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*

St. Hyacinthe 14 avil 1865.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,

Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.

Rue Ste. Marie, voisin de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai.

HENRY BARBEAU.

St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

SEL ! SEL !! SEL !!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

Chambre des Notaires de St. Hyacinthe.
AVIS PUBLIC.

La prochaine assemblée régulière de la chambre des Notaires de St. Hyacinthe aura lieu le QUINZIEME jour de JUIN prochain au lieu ordinaire des Séances, à UNE heure de l'APRÈS-MIDI.

H. R. BLANCHARD.
Sécrétaire.

St. Hyacinthe, 15 Mai, 1865.

Terre a Vendre.

Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les ⅔ sont en culture, tenant d'un côté à la terre du Collège, avec la maison, grange et autres bâtisses.

Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St Dominique ou à ce Bureau.

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.
RUE CASCADES,
ST. YACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :

Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges,
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.

W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.

St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

I.—*Les Vendangeurs.*
(*Suite.*)

—C'est surtout envers moi qu'elle est sévère, Maria ; sa froideur m'afflige et m'alarme chaque jour encore d'avantage, je crains que vous ne finissiez par éprouver aussi les fâcheux préjugés que ma tante semble avoir conçus à mon égard ; et c'est pour obtenir de votre bouche précise sur ce point que j'ai désiré vous entretenir.

Maria se mit rire.

—Quoi donc ! reprit-elle d'un ton railleur est-ce pour me dire cela que vous effaroucher notre joie avec votre figure austère, que vous interrompez notre vendanges ? Est-ce là votre grande nouvelle ? En vérité, Daniel, je veux vous donner un avis. Votre profession d'avocat, que vous avez reprise au barreau de Chartres, votre habitude de parler devant les cours de justice, donnent à vos paroles et à vos manières je ne sais quoi d'emphatique et de bizarre.

—Vous ne m'avez pas compris, chère Maria ; ma question n'est pas aussi inopportune que vous paraissez le croire, et vous ne sauriez trouver de l'emphase de palais dans mes paroles, quand je vous adjure de me dire si vous avez pour moi une affection sincère, profonde, à toute épreuve, semblable enfin à celle que je ressens pour vous ?

—En pouvez-vous douter, Daniel ? répliqua mademoiselle de Méréville, et cette fois avec émotion ; n'êtes vous pas notre ami le meilleur, le plus dévoué ? Je n'aime pas à me rappeler les souvenirs d'une époque encore récente ; mais quand une mort tragique est venue m'enlever mon malheureux père, n'est ce pas vous qui nous avez protégées, ma mère et moi, qui avez veillé sur nous avec une sollicitude, un dévouement sans bornes ? Que fussions-nous devenus sans vous ! La liberté, la vie, nous vous devons tout, Daniel; croyez vous que nous puissions l'oublier.

—Il ne s'agit pas de reconnaissance, Maria, répliqua Ladrange avec quelqu'impatience, et vous le savez bien ; l'affection dont je vous parle est d'une autre nature. En deux mots, chère Maria, les jours les moments sont précieux, me permettez-vous de demander votre main à votre mère aujourd'hui même.

La jeune fille detourna la tête avec une grâce pudique.

—Est-il donc besoin de cette permission balbutia-t-elle ; ne sommes nous pas depuis longtemps fiancés l'un à l'autre par le malheur ? Ne sommes nous pas depuis notre enfance comme frère et sœur ? N'avons-nous pas eues de communes joies, de communs chagrins ? Il me semble à moi que dès à présent rien ne pourrait plus nous séparer.

Ladrange éprouvait une sorte de ravissement ; il pressa contre ses lèvres une main qu'on ne retirait pas.

—Merci, Maria, répliqua-t-il ; j'attendais ou plutôt je souhaitais, sans oser y croire, cet acquiessement de votre part. Ce n'est pas aujourd'hui, vous le savez que j'aspire à ce bonheur mais naguère encore, proscrit comme vous, réduit à me cacher sans état fixe, sans fortune, de quel front aurais-je osé vous demander d'unir votre sort au mien ? Aujourd'hui, enfin, ma bien-aimée Maria, les circonstances viennent de changer ; celui qui sollicite votre main n'est plus un pauvre avocat obscur, incapable de vous donner un rang dans le monde ; il est le directeur des jury de Chartres, un des premiers magistrats de ce departement.

—Serait-il possible, Daniel ? Quoi ! cette place importante dont la vacance mettait en émoi toutes les ambitions locales....

Cette place, c'est moi qui l'ai obtenue, ma chère Maria, et en voici la preuve, répliqua Ladrange en tirant de sa poche un parchemin scellé du sceaux de l'Etat.

Puis remarquant la profonde stupéfaction de sa cousine.

—Vous voyez, Maria, poursuivit-il avec un sourire Mélancolique, un effet très ordinaire des révolutions ; tel se trouve au bas de la roue qui remonte subitement au sommet, souvent pour retomber encore. Un de mes amis politiques, échappé comme nous avec avec peine au dernier suplice, jouit maintenant d'un crédit presque illimité auprès du gouvernement. Les crimes horribles commis autour de nous par des malfaiteurs inconnus ont fait sentir la nécessité de mettre à la tête de la justice, dans ce département, un homme jeune actif, infatiguable, qui dépistât enfin ces assassins invisibles et les poursuivit avec une infatiguable rigueur. L'ami dont je parlais a jeté les yeux sur moi pour remplir cette tâche. Il m'écrit qu'il a répondu corps pour corps au ministre de mon énergie, de ma sagacité, et vous pouvez croire, chere Maria, que je m'efforcerai de mériter cette confiance. J'arracherai enfin le voile dont se couvrent ces scélérats, et je les poursuivrai sans paix ni trêve jusqu'au dernier.

Il s'exprimait avec une chaleur qui effraya mademoiselle de Méréville.

—Prenez garde, Daniel ! répliqua-t-elle ; le poste qu'on vous donne est dangereux. Les gens dont il s'agit, et dont la pensée seule me fait frémir, sont nombreux, capables de tout. Ils pourront vouloir punir votre zèle passionné....

—Rassurez-vous ; il y aura trop loi de moi à cette horde de misérables. Vous ne connaîtrez, je l'espère, ma nouvelle charge que par la considération qu'elle attirera sur ma bien aimé compagne.

Ils gardèrent un moment l'un et l'autre un silence plein de charme.

—Ainsi donc, Maria, reprit enfin Daniel, nos cœurs s'entendent, et nous pourrons être heureux après tant de traverses et de souffrances ; mais êtes vous sûr que votre mère ne s'opposera pas....

—Et pourquoi s'opposera-t-elle à l'accomplissement de nos vœux, cher Daniel ? Ma mère, autrefois si entichée de sa noblesse, a reçu de rudes leçons de l'adversité, ses bouffées d'orgueil se sont complètement dissipée Aujourd'hui, ce que l'on pourrait lui reprocher, ce serait le désir de posséder, le besoin impérieux de bien-être et de repos qui s'est empare d'elle. Il ne faut pas l'en blâmer, Daniel, mais l'en plaindre. Habituée à l'opulence, elle a reconnu les privations, presque la pauvreté ; elle a dû recourir pour vivre à des secours étrangers. Ainsi, je ne vous ai pas caché qu'elle éprouvait une peine secrète à demeurer ici, dans une maison appartenant à Leroux, le digne homme envers laquelle nous avons contracté déjà trop d'obligation.

—Chère Maria, ce n'est pas du citoyen Leroux que vous êtes les hôtesses; vous êtes les miennes, je vous l'ai dit déjà bien des fois. Cette maison m'est louée par un bail authentique dont je me suis engagé à payer le fermage; il n'y a donc rien de blessant pour votre fierté dans cette hospitalité que vous accorde un parent, un ami autrefois comblé lui-même de vos bienfaits.

—C'est fort bien, Daniel, mais ma mère assure que vous parlez ainsi uniquement pour appaiser nos scrupules de délicatesse, car vous avez été ruiné vous-même par la révolution. Quoi qu'il en soit, la charge importante dont vous venez d'être revêtu, et dont les émoluments sont sans doute importants, va couper court à toutes les objections. Ma mère, j'en ai la certitude, ne craindra plus de devoir sa tranquilité à... a son fils.

Daniel était pensif.

—j'ai beau faire, reprit-il, je tremble à la pensée de demander à ma tante ce qui est l'objet de mes plus chers désirs. Elle se cache de moi; elle a des manières mystérieuses; elle paraît préoccupée de quelque grand projet. Elle entretient une correspondance active avec des agents éloignés, et je me demande dans quelle but secret...

— Mon Dieu ! Daniel, il n'y a pas de mystère à cela ; ma mère, toujours poursuivie du desir de recouvrer sa fortune, s'est avisé d'écrire à son ancien intendant de Méréville, un très honnête homme de loi qui avait jadis la confiance de la famille. Notre terre vous le savez, n'a pas été vendue, peut-être par suite de l'influence que vous avez exercée en temps opportun, et nos biens pourraient nous être restitués, si le mauvais vouloir de quelques personnes n'y faisait obstacle ; c'est ce mauvais vouloir que ma mère s'efforce de combattre en employant l'entremise de son homme de loi. Elle promet, elle intrigue, elle supplie, et elle espère ainsi arriver à la réalisation de ses plans ; voilà l'origine de cette active correspondance.

—Je doute que votre mère réussisse, car je sais contre quelles insurmontables difficultés elle viendra se heurter ....Eh bien ! vous l'avouerai-je chère Maria ? quoique je n'aie rien négligé moi-même pour amener le résultat auquel elle aspire, j'ai vu jusqu'ici, sans trop de chagrin, l'impuissance de efforts à ce sujet. Il me semblait que restitution de vos biens renverserait mes espérances, et que l'abîme existant autrefois entre le pauvre orphelin et la jeune héritière s'ouvrirait de nouveau. Je voulais, dans mon égoïsme, que vous et ma tante, vous ne dussiez rien qu'à moi...

—Grand merci, cousin Daniel, répliqua la jeune fille d'un ton moqueur, ma mère a bien raison de prendre elle-même le timon de ses affaires, car nous ne reverrions jamais peut-être les beaux ombrages du parc de Méréville....Mais, j'y songe, Daniel. Pourquoi, dans l'énumération de vos avantages futurs, ne rappelleriez-vous pas à ma mère (en vérité j'ai honte de vous donner un tel conseil !) les deux legs de chacun dix mille écus qui nous ont été faits par notre pauvre oncle Ladrange ?

Le front du jeune magistrat s'assombrit.

A mon tour, Maria, je n'aime pas à revenir sur cette lugubre affaire ; il faut pourtant, quoi qu'il m'en coûte et quoi qu'il doive vous en coûter à vous-même, que je vous donne des explications sur le retard apporté à la délivrance de ce double legs. Vous savez comment notre oncle, cédant à des scrupules de conscience, s'est décidé à reconnaître, par son testament, un fils illégitime oublié depuis longtemps, et comment il l'a institué son héritier à la condition qu'il épouserait... une jeune personne peu disposée, je l'espère, à subir ces tyranniques exigences.

—C'est l'absence de ce fils inconnu, poursuivit Daniel, qui retarde l'exécution du testament de notre oncle. Le notaire, qui est dépositaire de ce testament, a vainement fait des recherches dans le village de l'Anjou autrefois habité par ce jeune homme ; ces recherches ont été vaines jusqu'ici. Moi-même j'ai pris des informations minutieuses, j'ai envoyé des émissaires ; je n'ai pas obtenu de meilleurs résultats. J'avais compté d'abord sur un colporteur du même pays, que nous rencontrâmes dans une funeste circonstance à la ferme de Breuil, et à qui j'ai toujours soupçonné que nous avions dû plus

tard notre délivrance ; mais cet homme, soit qu'il ait oublié ma commission, soit qu'il soit mort pendant ces dernières années, n'a plus donné de ses nouvelles. Tout espoir semble donc perdu de retrouver jamais le malheureux enfant à qui notre parent a rendu si tardivement justice ; et, puisque je suis en train de confesser mes mauvais sentiments, chère Marie, je vous dirai encore à ma honte que je me suis pris souvent à me féliciter de l'insuccès de mes démarches. En effet, si François Gauthier est encore vivant, qui sait à quel rang il aura pu parvenir ? Et s'il était à la fois jeune, beau, riche bien élevé, ne pensez-vous pas que, dans la situation d'esprit ou se trouve votre mère, elle ne s'opposerait peut-être point à la réalisation de la clause singulière portée dans le testament ?

Melle de Méréville partit d'un nouvel éclat de rire.

—Vous rêvez, mon pauvre Daniel, reprit elle ; j'en demande pardon à votre gravité, mais vous rêvez tout éveillé. Bien que ma mère ne conserve plus rien aujourd'hui de ses préjugés d'autrefois contre la roture, elle ne consentirait jamais à de pareils arrangements, et fût elle capable d'y consentir, je m'y opposerais, moi de toute ma force.... Mais, poursuivit-elle, puisque vous avez fait votre roman au sujet de M. François Gauthier, il me sera bien permis de faire aussi le mien. J'imagine donc que ce cher cousin, s'il existe, aura épousé depuis longtemps quelque grosse paysanne angevine ou percheronne : qu'il sera devenu père de cinq ou six marmots mal débarbouillés qui barbotent, à l'heure présente, au milieu des poules et des canards d'une ferme, se souciant fort peu de leur haut et puissant cousinage Hein ! pourquoi mon roman serait-il plus absurde que le vôtre ?

Daniel lui-même ne put se défendre de partager la gaîté de la malicieuse jeune fille. Comme ils riaient encore, Jeannette accourut les prévenir que madame de Méréville désirait les voir sur-le-champ l'un et l'autre dans le pavillon.

—Elle sait donc que je suis ici ? demanda Ladrange un peu alarmé. Et de quelle humeur, est-elle, Jeannotte.

—D'assez bonne humeur, Monsieur Daniel. Elle a reçu ce matin des lettres qui paraissaient lui faire plaisir....Cependant, croyez-moi, ne tardez pas trop à vous rendre au près d'elle, car son humeur s'aigrit aussi vite que le lait en temps d'orage.

Et la jeune servante s'éloigna en sautillant ; Maria s'empressa de se lever :

—Allons ! Reprit-elle en adressant à son parent un sourire coquet, le moment est favorable.... Oserez-vous cette fois en profiter ?

—J'oserai, chère Maria, j'oserai ; vous allez voir !

(La suite au prochain numéro.

Poésie.

Une vision d'amour.

Est-ce un rêve ? hélas oui ...c'est le rêve enchanté,
Que d'une voix émue un proscrit m'a conté :
Souvent au sein des mers oubliant la tempête,
Il crut voir un oiseau qui planait sur sa tête ;
L'éclat de son plumage éblouissait les yeux ;
Son regard était doux, son chant mélodieux ;
Mais il fuyait toujours et son aile trompeuse
Plongeait en se jouant dans la vague écumeuse ;
Cet habitant des airs qu'était-il ? le bonheur....
Toujours si près des yeux, toujours si loin du cœur !
Il venait au proscrit, porté par l'espérance,
Et lorsqu'il avait fui, c'était un vide immense,
Ainsi vient, ainsi fuit à chaque heure du jour
L'insaisissable objet de mes rêves d'amour ;
Ainsi le voyageur qui marche solitaire
Voit la bergeronnette amante du mystère,
Voltiger devant lui de sentier en sentier,
Des fleurs de l'aubépine aux fleurs de l'églantier ;
Oui, jusqu'au fond des bois, jusqu'au sein des mon- [tagnes
Partout je t'aperçois, partout tu m'accompagnes,
Sylphide aux cheveux blonds, au sourire enfantin
Dont le cœur est d'un ange et l'esprit d'un lutin,
Je te trouve et te perds, et quand je t'ai perdue,
J'attends désespéré que tu me sois rendue.

Dans l'absence aux longs jours, désert morne et
Que de fois du bonheur l'éclair s'est effacé ! [glacé.
Suis-je donc le jouet d'un perfid- mirage ?
Ah ! s'il en est ainsi, qu'à jamais ton image
S'éloigne de mes yeux ! par pitié laisse moi, [toi !
Et que mon cœur du moins, ne garde rien de [dre ?
Insensé ! qu'ai-je dit ? et pourquoi donc me plain-
Sans cesse désirer, sans cesse attendre et craindre,
Former toujours des vœux et ne rien obtenir,
Poursuivre un but caché dans l'obscur avenir
Comme à travers les bois un feu qui s'évapore,
Aimer, et puis souffrir, et puis aimer encore,
Sans voir le sort des fleurs, sans penser qu'un mo- [ment
Suffit pour effacer l'azur du firmament,
Tel est notre destin ; énivrés de nos songes,
Nous aimons tous à croire à leurs riants menson- [ges
Jusqu'à l'heure fatale où nos yeux sans bandeau
S'ouvrent désenchantés aux portes du tombeau.

ADOLPHE DE PUIBESQUE.

☞ *Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.*

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 9 Juin, 1865.

La Délégation.

La dépêche suivante communiquée aux journaux de Montréal, mardi, contient l'annonce d'une nouvelle, que l'on croit être émanée d'une source officielle.

Toronto, 5 juin, 1865.

La délégation a discuté sa politique avec les membres individuels du gouvernement et ils ont eu aussi une conférence avec le cabinet en comité. On a tenu compte de la justesse de leurs vues et l'on a confiance que des dispositions éminemment favorables au Canada vont être adoptées. Nous espérons annoncer dans peu la conclusion des négociations. Jusqu'à présent, les travaux des délégués ont réussi et tout laisse à croire que leur mission va être couronnée de succès.

L'ANNEXION.

Un jour de St. Jean-Baptiste, nous écoutions un annexioniste de vieille date, débiter devant un nombreux auditoire, un discours patriotique, comme ce jour là seul pouvait lui en inspirer. Dans le cours de sa harangue, cédant sans doute à un souvenir du passé qui l'obsédait continuellement, il laissa tomber cette remarque que nous n'avons pu oublier : «l'annexion aux Etats-Unis nous « eut été certainement favorable, matériellement parlant, mais le peuple l'a repoussée, « parcequ'il ne voulait pas se séparer de son « vieil ami, LE PRÊTRE.» Dans la bouche d'un annexioniste avoué, cette remarque avait bien sa signification ; de prime abord elle semblerait pourtant poser une alternative que les apparences ne justifient pas. Comment croire que nous serions obligés de nous séparer du Prêtre, en nous unissant à un peuple où après tout la Religion Catholique semble dans un état assez prospère. Nulle part dans le monde, quelques exceptions près, nos co-réligionnaires n'ont élevé au culte des temples plus magnifiques. Le clergé y possède des richesses ; il n'y manque pas même d'une certaine influence.

Mais si généralement parlant on permet aux Catholiques de pratiquer librement leur religion, l'on sait parfaitement à quoi cela est dû. Le peuple Américain a bien autre chose à faire que de s'occuper de Religion ; sans cesse entraîné à la poursuite des biens matériels, à part du *dollar* il connait pas de divinité qui soit digne de ses préoccupations.

La sombre tragédie du Vendredi-Saint, nous a d'ailleurs révélé jusqu'à quel point cette nation porte l'oublie de ses devoirs religieux. Dans un jour de deuil aussi solennel pour l'univers chrétien, on l'a vu se porter à des démonstrations de joie et pendant que toutes les autres nations civilisées se recueillaient au moins un instant pour reporter leur pensée sur le sacrifice du calvaire, lui, ce peuple américain, tant vanté parmi nous, se livrait à toutes sortes de réjouissances et courait de plaisirs en plaisirs pour s'enivrer à toutes les sources de volupté.

Ceci nous donne la juste mesure de la Religion des habitants de la République voisine, qui est l'absence la plus complète de toute idée vraiment chrétienne. Avec de pareilles dispositions, nous concevons que les Américains permettent qu'on élève des temples au culte catholique, qu'on pratique cette Religion, tant qu'ils y trouveront leur affaire ; mais du moment que leurs intérêts ou leurs opinions se trouveront à venir en contact avec la liberté du culte catholique, soyons en sûrs, ces consciences qui ne connaissent d'autres freins que leur ambition, se montreront très peu respectueuses envers les convictions d'autrui. Nous connaissons un peu le caractère des premiers habitants de ces Etats du Nord, désignés alors sous le nom de Nouvelle-Angleterre. Les lois pénales, qu'on retrouve dans leur code criminelle, nous restent comme un monument de l'étroit esprit de secte et de haine aveugle qui animait ces fanatiques puritains.

Qu'ils nous suffise de savoir que la loi pénale du Massachusetts décrétait la peine de mort, contre le Prêtre Catholique, qui mettait le pied dans la Colonie après en avoir été chassé. Si l'on veut savoir jusqu'à quel point le caractère du peuple Américain se ressent de son origine, au point de vue du fanatisme, religieux qu'on consulte des événements récents et qui sont encore présents à la mémoire d'un grand nombre. M. J. C. Taché nous permettra de lui emprunter à ce sujet deux pages de son ouvrage sur la Confédération, (publié en 1857) où il traite la question qui nous occupe : la liberté religieuse chez nos voisins :

" Nous ne parlons pas, dit M. Taché, de l'incendie des couvents et des attaques contre les églises catholiques, ces actes peuvent être le fait de quelques individus, bien que leur fréquence et l'impunité qui y est attachée aient une grande signification ; mais examinons à la hâte sommairement les faits généraux, les actes qui prennent de leur nature un caractère national. Rappelons nous que Monseigneur Bédini, le représentant de la Cour de Rome, en paix avec la république, a été poursuivi et traqué par des populations entières de ville en ville et sur divers points du territoire ; que des insultes grossières et publiques lui ont été offertes, que son assassinat était préparé dans beaucoup d'endroits, que tous ces crimes sont demeurés à peu près impunis, et qu'en fin de compte le gouvernement de la grande république n'a pas trouvé de meilleure consolation à lui donner que de lui conseiller de laisser le pays secrètement.

" N'oublions pas qu'un parti, les Know-Nothing qui commandent dans pusieurs états, qui ont une immense influence dans les conseils de la confédération, a inscrit sur ses bannières l'ignoble devise que voici : " Guerre aux catholiques ! Qu'ils ne " soient plus citoyens ! plus d'emplois publics " pour eux ! " Et ce sont ces maximes qui font loi en effet, la constitution est une lettre morte en face de la promulgation de ce décret tyrannique : les catholiques sont éliminés des emplois publics, du gouvernement fédéral et du gouvernement des états particuliers, et cette loi générale ne souffre d'exception que dans quelques endroits particuliers habités par la race française et en matière d'emploi inférieurs. Lorsqu'aux dernières élections présidentielles le colonel Frémont fut porté candidat ; ses adversaires voulant exploiter la circonstance du nom français de ce monsieur répandirent le bruit que le colonel Frémont était catholique ; à cette nouvelle une immense clameur se fit entendre de toutes les parties de l'Union.... ....est-il réellement catholique demandait le peuple et la presse?.....Le colonel Frémont est protestant et il en a coûté des milliers de piastres à son parti pour donner preuves sur preuves du protestantisme, hors de doute du colonel ;—malgré cela, le colonel Frémont n'en est pas moins resté sous le poids immense du malheur de son origine française et du soupçon d'avoir couru les risques d'être catholique.

La législature de l'état de Massachusetts, *le berceau de la liberté*, de cet état modèle, de cette *alma parens* des institutions démocratiques américaines, n'a-t-elle pas en avril 1855 nommé un comité de sept membres pour faire la visite des couvents et des séminaires. Qui ne se rappelle toutes les grossières indécences de ces visites qui ont fait monter le rouge de l'indignation au visage de tous les hommes honorables? Qui ne se souvient de cette odieuse pensée, de cette ignoble intention que mirent à exécution ces représentants d'une population qui ne veut pas permettre de jouer de la musique le dimanche, d'emmener avec eux, dans cette visite, des amis de douteux caractère et de s'adjoindre, pour visiter le couvent des bonnes sœurs de la charité, une espèce de prostituée dont la démarche effrontée et les rires obscènes venaient insulter à la vertu des saintes femmes."

Si ces données ne nous suffisent pas qu'on veuille bien se donner la peine de lire l'extrait suivant d'un article publié par le *Courrier des Etats-Unis* le 27 mai dernier.

Le *Courrier* parle de faits qui sont bien connus de nos lecteurs et qu'ils sont en état d'apprécier. Voici ce qu'il dit :

" La haine des protestants puritains et méthodistes contre les catholiques n'est pas chose nouvelle aux Etats-Unis. A peine les fanatiques anglais avaient-ils foulé le sol de la Nouvelle-Angleterre, que leur premier soin était de décréter les lois les plus atroces contre ceux qui adoraient Dieu autrement qu'eux. Tandis que les colons catholiques du Maryland se distinguaient par leur tolérance, les puritains du Massachusetts et du Connecticut ne parlaient que de tortures et de bûchers. Cet esprit d'exclusivisme, bien qu'affaibli par le temps et par l'adoucissement des mœurs, revit aujourd'hui chez leurs descendants, et s'ils ne demandent plus de supplices, ils cessent du moins d'inviter la population contre les catholiques et de les rendre suspects en les représentant comme les ennemis jurés de l'Union et de la liberté.

" A plusieurs reprises, et plus récemment à propos de la constitution du Missouri, la *Tribune* n'a pas craint de faire voir dans les catholiques les véritables et les seuls amis de la rébellion et de l'esclavage, et de récriminer sans fin contre ce que le journal appelle " déloyauté et leurs coupables manœuvres." Aujourd'hui le *Méthodist*, de cette ville, s'attache à développer la même thèse que la *Tribune*, et inaugure des hostilités en règle contre les catholiques qui " empoisonnent la nation et l'esprit public." L'Union, selon le *Méthodist*, doit tous ses malheurs aux catholiques. Les chefs du Sud sont catholiques ; un révérend qui s'est réjoui de la mort de M. Lincoln s'est converti et a été reçu avec empressement dans le giron de l'Eglise romaine ; le docteur Blackburn, qui voulait importer la fièvre jaune à New-York, est catholique ou *désire l'être* ; le lieutenant Young, qui commandait les maraudeurs de St. Albans, *préférait* le catholicisme ; Mme. Surratt est catholique ; la majorité des conjurés est catholique ; tous les journaux catholiques sont partisans du Sud ; les catholiques ont voté contre la nouvelle constitution du Missouri ; un seul gouvernement dans le monde est entré en correspondance avec celui de Richmond, c'est le gouvernement papal. Conclusion : les catholiques sont les ennemis de l'Union ; guerre aux catholiques !

" Ce ne sont pas seulement les méthodistes et les puritains de la Nouvelle-Angleterre, qui ont déclaré la guerre aux catholiques. Ils ont des émules en Pennsylvanie, et nous traduisons les résolutions suivantes, qui ont été adoptées par les Presbytériens de cet Etat, réunis en concile à Pittsburg.

" L'effrayant accroissement du catholicisme et son influence religieuse et civile sont calculés pour éveiller les craintes et stimuler les plus puissantes énergies du protestantisme. Les circonstances exigent impérieusement l'adoption à temps de mesures qui conjurent le danger, de manière à ce que nous puissions combattre les malignes et secrètes influences des hommes de perdition, *et être forts et unis pour la lutte qui approche.*

" A notre avis, le moment est propice pour les mesures dont il s'agit. Il faut former une grande *Ligue Nationale Protestante*, qui soit assez forte pour faire face *à toutes les éventualités.*

" Le comité de la ligue lancera son manifeste contre l'infidélité et le catholicisme romain, qui sont les archi-ennemis de la vérité au milieu de l'Eglise de Dieu, et qui sont aussi *les arch traîtres à la liberté civile et religieuse dans le monde entier.*"

Comprend-on à présent que l'on ait pu dire avec vérité qu'avec l'annexion, nous nous séparerons d'avec notre vieil ami, le PRÊTRE ? Sans doute. Et lorsque des gazettes, comme le *Défricheur*, voudront nous faire croire qu'avec les Etats-Unis nous serions meilleurs catholiques qu'on ne l'est dans les Cantons de l'Est ou dans tout autre partie du Canada, on saura jusqu'à quel point il faut ajouter foi à ces visionnaires de l'école démocrate.

Depuis quelques mois on vante avec un redoublement de zèle l'institutions démocratiques de nos voisins. Il importe d'éclairer l'opinion sur le sujet et de ne laisser planer aucun doute sur leur mérite comparativement à celui des nôtres. Nous avons d'ailleurs tous les jours occasion de constater quelle funeste influence exerce sur nos compatriotes, leur séjour aux Etats-Unis. Combien y perdent la foi, la pureté des mœurs, cette aimable simplicité, et cette exquise politesse qui sont les apanages du peuple Canadien. Qui de nous n'a pas eu à rougir de ces compatriotes dégénérés qui, oubliant à l'étranger les saines traditions de la famille, s'en viennent des Etats-Unis, imbus d'idées bizarres, faisant parade de grossièreté dans leur relations avec leurs supérieurs et affichant partout un cynisme de mauvais goût qu'ils ont appris à considérer comme un des principaux privilèges d'un peuple démocratique.

M. Médéric Lanctôt reproduisant dans l'*Union-Nationale* les remarques que nous avons cru devoir faire à propos de la nomination supposée de M. Delisle à la place de Shérif, observe que le *Courrier* "emboîte le pas en toute occasion derrière le *Canadien*, que celui-ci commette force sottises ou les rachète par quelque hasard miraculeux." M. Lanctôt ne peut avoir, dans ces lignes d'autre but que celui d'insulter ; car mieux qu'aucun, il sait parfaitement que sur plusieurs questions importantes nous avons différé avec notre confrère du *Canadien*, quelque soit d'ailleurs le respect que ayions pour son opinion. Nous ne sommes pas surpris que M. Lanctôt n'apprécie pas notre franchise, lorsque lui, qui se prétend journaliste indépendant poursuit d'une haine aussi étroite les hommes au pouvoir. Au reste nous nous occupons fort peu de ce que l'*Union-Nationale* peut penser de nous.

Nous n'avons rien à rétrancher des remarques que nous avons faites, quoiqu'elles aient servi de thème aux journaux rouges, pour broder de nouvelles insultes à l'adresse du gouvernement. Nous croyons que celui-ci doit moins s'occuper des injures d'adversaires déloyaux que de la désapprobation qu'une nomination comme serait celle de M. Delisle lui vaudrait de la part de ses amis.

SOCIÉTÉ ST. JEAN-BAPTISTE.—Il y aura dimanche, après les vêpres, une assemblée du comité de Régie.

Courrier d'Amérique.

Le Président vient d'émaner un décret pour pourvoir à la réorganisation de la Caroline du Nord sous les auspices fédérales. Il nomme gouverneur provisoire de cet Etat W. W. Holden, lui enjoignant de prescrire les règlements convenables pour rassembler une convention composée de délégués pour amender la constitution de l'Etat. Nul ne sera électeur ou éligible à moins qu'il n'ait préalablement prêté le serment d'amnistie tel que rédigé dans la proclamation officielle du 29 mai 1865 et qu'il ne soit électeur aux termes de la constitution et des lois de la Caroline du Nord en vigueur immédiatement avant le 28 mai 1861, date de l'ordonnance de sécession.

La convention une fois réunie définira les qualifications pour le droit électoral et l'éligibilité des citoyens, etc., etc.

On annonce que les habitants du Texas désirent rentrer dans l'Union.

Il paraît que les autorités ont fait des démarches à cet effet. Ces dispositions seraient même celles des soldats. Leur général, McGreader, aurait été sifflé et n'aurait pu réussir à se faire écouter d'eux ; malgré tous ses efforts oratoires.

Dans notre dernier Courrier nous avons mentionné le fait que les autorités fédérales revenaient à la charge, avec une nouvelle énergie, pour obtenir du gouvernement anglais l'indemnité demandé à propos des bateaux confédérés construits dans ses ports.

L'*Owl* de Londres dit que la question en est rendu à un point désagréable, parceque la Grande-Bretagne a refusé d'accorder l'indemnité et que l'Amérique, dans sa réponse, a fait allusion à la violence. Cette question pourrait bien devenir épineuse et faire surgir entre les deux puissances des complications tout à fait regrettables.

MEXIQUE.—Les enrôlements que le gouvernement américain a toléré, en faveur des rebelles, en lutte avec l'Empereur du Mexique, a attiré l'attention de la presse européenne, tant de la France que de l'Angleterre.

Le *Daily News* dit ; « Si Johnson avait intention de donner à la France l'occasion de déclarer la guerre aux Etats-Unis, il ne licencierait pas son armée et sa marine. Il peut arriver cependant que la couronne de Maximilien peut se trouver en danger par le secours que Juarez peut recevoir du peuple américain, mais de telle sorte que Napoléon n'aurait pas le droit d'accuser Johnson.»

Le *Morning Post* dit : «Des informations de bonnes sources nous apprennent qu'en autant que Johnson s'y trouve intéressé, il n'a pas l'intention d'intervenir, ni dans les affaires du Mexique, ni dans celles du Canada.»

La *Patrie* dit qu'elle a raison de croire que le gouvernement Français s'occupe des nouvelles qui viennent de l'Amérique, à l'égard des volontaires qui vont au Mexique, pour s'enrôler dans l'armée de Juarez, et que si c'est nécessaire, il adoptera des mesures énergiques contre ces volontaires.

Le *Times* : « Les symptômes que l'agression du Mexique et la renouvellement de l'anarchie sont sur le point de recevoir un encouragement direct du gouvernement de Washington, ont été la cause que les fonds anglais se sont ouverts très lourds. On croit généralement que la guerre entre la France et l'Amérique déplairait aux deux pays, et que la France et l'Amérique doivent tout employer pour conserver la paix et empêcher toute expédition étrangère.

L'amiral Dedilot doit partir de Brest à la fin de mai pour remplacer l'amiral Bossé au Mexique.

On annonce que le chef de guerillas, Negrete, était à Montgomery, le 2 mai, à la tête de 5,000 hommes. Les troupes françaises se dirigeaient sur cette place.

Le général Steel, de l'armée unionniste, vient de son côté de faire un mouvement qui a créé quelqu'anxiété parmi les ministres des puissances étrangères. Selon les ordres qu'il avait reçu, il a été se placer à Rio-Grande, avec une armée d'observation de 30,000 hommes. On s'attend à ce que le comte de Manthonon demande des explications au département d'Etat.

LE RAPPORT DU GÉNÉRAL SHERMAN.

Le général Sherman commence par dire qu'en déployant la plus grande activité, il avait mis son armée en état de commencer un mouvement en avant le 10 avril. Tout en se préparant à marcher, il avait détruit les lignes de communications qui pouvaient servir à ravitailler les armées de Lee et de Johnston ou favoriser leur retraite. Avant d'avoir reçu la nouvelle de la prise de Richmond, son intention était de feindre une marche sur Raleigh pour prendre rapidement la direction du Nord et se jeter vers Burkesville, de manière à se placer entre Johnston et Lee. Mais le succès de Grant fit voir à Sherman la nécessité d'une nouvelle tactique. Le Lieutenant-général suffisait désormais pour achever la destruction de l'armée de Lee ; Sherman devait se charger d'anéantir ou de capturer celle de Johnston. Il rend compte des mesures qu'il avait prises pour atteindre le général ennemi quand il reçut la nouvelle de la capitulation de Lee. Il laissa les convois en arrière pour activer sa poursuite. Mais deux jours après, il reçut de Johnston la proposition d'une entrevue. Il y consentit à la condition que les troupes resteraient dans la même position de part et d'autre, et il se félicitait de la circonstance, parce que cela lui donnait le moyen de faire arriver le chemin de fer qui le mettait en communication avec Raleigh. L'entrevue eut lieu le 17. Voici comment la raconte Sherman :

A midi je me trouvai en présence du général Johnston pour la première fois de ma vie, quoique nous eussions échangé bien des coups de canon depuis le mois de mai 1863. Notre entrevue fut franche et telle qu'il convient à des soldats. Il me donna à comprendre qu'il regardait dorénavant la résistance des troupes confédérées comme une folie ; que la cause du Sud était perdue, et que le sacrifice de toute vie humaine après la reddition de Lee était un crime impardonnable. Il reconnaissait que les conditions accordées au général Lee étaient magnanimes et qu'on ne pouvait rien demander de mieux. Cependant il désirait obtenir quelques concessions générales de nature à calmer les craintes et l'anxiété de ses troupes et à lui donner le pouvoir de maintenir son autorité sur elles jusqu'à ce qu'elles fussent ramenées dans le voisinage de leurs foyers. C'était le moyen d'épargner à la Caroline du Nord la dévastation, qui serait l'inévitable conséquence du licenciement de ses hommes sur les lieux, sans leur donner aucun moyen de subsister. Il désirait aussi conclure un arrangement général qui pût s'étendre à tous les armées confédérées qui existaient encore.

Je n'ai fait aucune concession quant à son armée, et je n'ai pas pris sur moi un arrangement définitif à l'égard d'une armée ; mais il me semblait qu'il se présentait là une chance de paix qui pouvait être considérée comme précieuse pour le gouvernement des Etats-Unis et qui valait au moins les quelques jours consacrés à l'examiner. Repousser des ennemis dont le chef avait si franchement avoué l'impossibilité où il se trouvait de lutter contre moi, était une lâcheté indigne des braves que je conduisais. Comme le général Johnston ne se croyait pas autorisé à traiter pour les armées du Texas, nous ajournâmes la conférence au jour suivant.

.....

Le 24 avril, le général Grant apporta au général Sherman la decision du gouvernement, qui désapprouvait l'arrangement et ordonnait de dénoncer l'armistice. Une courrier fut immédiatement expédié à Johnston, et il fut reconnu que l'armistice prendrait fin le 26, à midi. Le Général Grant avait reçu du Président l'ordre de diriger les mouvements militaires. Sherman lui expliqua la position exacte des troupes ; le lieutenant général donna son approbation complète, mais il ne parla pas de retirer le commandement de Sherman.

Le soir du 25, Johnston demanda une nouvelle entrevue. Grant poussa Sherman à l'accorder. Le lendemain, la capitulation définitive était signée par les chefs des deux armées et approuvée par le Général Grant. Après avoir raconté ce dernier épisode, Sherman affirme qu'il n'a aucun reproche à se faire sur sa conduite comme négociateur et ajoute : « Je connais mes motifs, et je défie qu'on cite une occasion dans les quatre dernières années, où j'ai vu un ennemi armé devant moi sans le combattre ; mais je rougirais s'il m'était jamais arrivé d'insulter ou de frapper un ennemi tombé.»

Après la capitulation Sherman mit son armée en marche sur Richmond. Après avoir passé trois jours avec Grant, il se flatte de n'avoir découvert dans le langage et les manières du lieutenant général aucun signe qui put dénoter une diminution de confiance et d'estime à son égard. Ces sentiments ont été réciproques entre les deux généraux pendant toute la guerre, « et quoique nous ayons quelquefois différé d'opinions, dit l'auteur du rapport, aucun de nous n'a jamais cessé de respecter les convictions sincères de l'autre.»

La fin du rapport est consacrée à l'exposition des griefs que le général Sherman a ou croit avoir contre M. Stanton et le général Halleck.

Lettre de Mgr. de Montréal.

Rome, le 10 mai 1865.

M. l'Administrateur.

Dans une de mes dernières lettres, je vous faisais part de mes vives émotions, en recevant, le saint jour de Pâques, pour tout le Diocèse et pour moi, la Bénédiction Pontificale. J'ignorais alors, bien entendu, l'inondation et la tempête qui avaient si horriblement dévasté, le mercredi précédent notre heureux pays. Cependant je dis à M. Lavallé, avec qui je revenais tranquillement au logis, après ce pompeux office : « Dans « ce jour de joie pour toute l'Eglise, comme « le Pape était triste, il y a cinq ans en « donnant la bénédiction Urbi et Orbi.» Car déjà se faisait entendre les bruits de la terrible guerre d'Italie, qui a laissé dans cette malheureuse contrée, et dans le monde entier, des traces ineffaçables. Bientôt après, l'univers catholique entendait la voix gémissante de son Pontife, et mêlait ses larmes aux siennes.

Maintenant que votre lettre et les journaux nous ont appris cet affreux désastre, mon esprit est tout rempli des affligeants détails qui nous sont parvenus, et il se tient jour et nuit sur les lieux ou s'est passé cette scène déchirante. Je vois les terrains inondés, les bâtisses renversées, les arbres déracinés et les victimes submergées dans ce nouveau déluge. J'entends l'horrible sifflement de la tempête, le gémissement lugubre des flots courroucés, les lamentations saisissantes des familles désolées, les adieux déchirants que se font les époux et les épouses, les parents et les enfants, les frères et les sœurs, en enfonçant dans l'abîme, et en se séparant si cruellement, dans ce moment de désolation, pour se joindre bientôt dans l'éternité. J'assiste à un grand et touchant spectacle qu'offre la charité, toujours héroïque dans le malheur, et je me représente ces hommes généreux, qui risquent leur vie pour sauver celle de leur frère, ces bons pères ces bonnes mères qui s'accrochent où ils peuvent, pour arracher leurs tendres enfants au naufrage, en les pressant sur leur cœur ; des jeunes filles qui tiennent embrassés des frères et des sœurs, au risque de périr avec eux au milieu des eaux, et dans les horreurs d'une nuit ténébreuse ; une femme incomparable qui sur le point d'être mère, demande à demeurer seule pour que son mari et ses enfants échappent à un danger imminent. Je me trouve dans toutes ces charitables assemblées, où des voix émouvantes, parcequ'elles sont émues, font appel à tous les cœurs sensibles en faveur de si grandes douleurs ; et je suis heureux d'apperceivoir partout un si grand empressement à porter secours à des misères si réelles et si poignantes.

Loin de ce théâtre de désolation générale, je ne puis qu'unir mes plus vives sympathies à de telles souffrances, et prier le Père de miséricorde de se laisser toucher de compassion au cri de tant de malheureux. Oh ! oui, je prie et j'offre le divin sacrifice de l'Agneau sans tache sur les autels des martyrs de la ville Sainte en faveur des vivants pour que Dieu leur vienne en aide, et en faveur des morts, pour qu'ils arrivent sans délai au lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix.

Je me suis en outre permis de recommander toutes ces misères de mes infortunés pays à S. E. le Cardinal Barnabo, en le priant d'obtenir de N. S. P. le Pape, pour tant de malheureux, une bénédiction spéciale, qui sera pour eux tous une immense consolation dans leur malheur. Je lui ai, en même temps, transmis la belle et touchante lettre pastorale de Mgr. l'Evêque de St-Hyacinthe, qui, oubliant ses propres souffrances, nous fait connaître, dans ce document précieux, celles de nos frères, avec des larmes qui arrachent des larmes aux plus insensibles et font saigner tous les cœurs.

Je demeure de vous tous le très humble et obéissant serviteur.

† IG. EV. DE MONTRÉAL

Arrestation de Barreau à Kingston.—Son arrivée à Montréal.—Détails du meurtre fournis par l'assassin lui-même.

Il paraît que Barreau est arrivé à Kingston, dimanche matin par le train de 4 heures, venant de Lancaster, et il s'est rendu immédiatement dans une maison de rendez-vous à Williamsville, tenue par James L. Hibbard. Dans le cours de la journée, il fit circuler quelques-unes des vieilles pièces d'or qu'il avait ; ce qui réveilla les soupçons ; si bien que le chef de police en fut informé et entre 10 et 11 heures du soir, celui-ci alla rendre visite à la maison Hibbard. Quatre hommes de police, sous le commandement du sergent Bell demeurèrent en dehors, tandis que M. Shanonhouse, l'officier McAulay et les hommes Bennett et Trigg pénétrèrent dans l'intérieur. Ils se firent conduire dans la chambre de Barreau et trouvèrent son lit vide. Ils se mirent à le chercher dans les 3 ou 4 chambres adjacentes. Dans l'une d'elles se trouvait une garde-robe. Le chef de police ouvrit la porte et y trouva Barreau blotti.

Le chef de police lui demanda son nom et il répondit qu'il venait de Québec. On lui montra l'argent qu'on venait de trouver sous son oreiller, et il répondit qu'il voyageait sur les eaux et que cet argent était les gages qu'il venait de voler de son bourgeois. M. Shanonhouse lui demanda alors quelques explications sur la présence de ces vieilles pièces d'or, et Barreau, se sentant pressé, avoua tout et suivit sans résistance ces hommes à la station de police. L'argent trouvé sur lui comprend $195 d'or américains, frappés entre les années 1802 et 1818, et plusieurs pièces d'argent français de très vieilles dates. Barreau a conversé à l'aise avec la police, et a non-seulement avoué son crime, mais il a encore donné tous les détails de l'action. Il dit qu'il a commis cet acte pour se venger de M. Moquin, père, qui lui devait encore des gages. Il n'avait pas l'intention de tuer le jeune enfant. Depuis le meurtre et en route pour Kingston, il dormait le jour dans les bois et marchait la nuit, payant tout ce qu'il achetait avec l'argent volé. Il n'avait aucun arme à feu, quand on l'a arrêté ; et il dit qu'il jeta ses revolvers. On a trouvé sur lui un portrait de sa femme. Une foule immense est allée le visiter en prison lundi à Kingston. Il accueillait le monde avec bienveillance. Par intervalle il pleurait.

Arrivée de Barreau à Montréal.

Une foule immense se pressait hier soir à la Station Bonaventure pour recevoir ce grand criminel. On estime à 5,000 le nombre des personnes qui attendaient ainsi le convoi de l'Oiseau, y compris les femmes et les enfants. Mais ces gens ont rencontré une complète déception, les autorités ayant débarqué Barreau à la station de *Bleu Bonnet*. Le convoi qui portait Barreau est parti à midi de Kingston. A toutes les stations qui se trouvent sur la route, une foule extraordinaire encombraient les abords. A Brockville, les curieux deviennent si insupportables pour le prisonnier qu'il se cacha la tête dans un parapluie.

A 11½ h., Barreau est arrivé à la prison de Montréal, sous la garde du grand constable Limoguette et du sergent de la police du gouvernement, de Beaufort.

Nous nous sommes empressé d'aller voir de nos yeux l'individu qui se trouve, depuis huit jours, la plus grande célébrité de l'époque.

Barreau n'a pas du tout la mine qu'on lui a donnée dans ses portraits, et, comme il l'a dit lui-même, il craignait peu d'être pris, d'après la ressemblance que l'on trouvait dans les photographies exposées. Il porte une figure douce et calme, et rien dans cette physionomie démontre un grand criminel. Il nous aurait été difficile de le reconnaître comme l'auteur du double meurtre commis à Laprairie.

Voici maintenant ce qu'il raconte du meurtre et la manière dont il a déjoué la police :

Lorsqu'il est parti pour Laprairie, son intention était de commettre un vol, mais non un meurtre. En entrant chez M. Moquin, il aurait pu éloigner les servantes ; mais craignant l'arrivée des gens de la messe, il voulut hâter l'action, et afin de ne pas laisser de témoins, il se décida à tuer les deux servantes. Il tira d'abord sur la plus grande, qui se trouvait alors assise sur une chaise dans la cuisine. La première balle ne l'atteignit pas mortellement ; elle se leva avec l'enfant dans les bras, pour gagner la chambre voisine. C'est alors qu'il tira deux autres coups dans cette direction. Il vit la jeune servante se précipiter sous la table avec un jeune enfant, et levant l'un des volets il déchargea deux coups sur elle. Avant de laisser la chambre à coucher, il jugea, à l'air immobile des deux filles, qu'elles étaient bien mortes. Pour s'en assurer néanmoins, il secoua le bras de la jeune, qui se trouvait sous la table, et elle lui parut inerte.

Il se rendit alors à l'endroit où se trouvait l'argent, défonça le coffre, prit la cassette et sortit de la maison, après avoir mis le feu dans un lit et après avoir jeté des tisons ardents sur le plancher. Il se rendit derrière une grange où il défonça la cassette. Il prit quelque temps à arranger l'argent sur lui. Il a vu accourir M. Brassard à la maison, et comprenant que l'alerte était donnée, il se sauva à toutes jambes vers le bois. Il a entendu les volontaires qui chantaient, et un nommé Doré passa tout près de lui. La nuit venue il laissa un fusil à deux coups dans le bois et se dirigea vers les casernes. A l'aube, il prit une mauvaise embarcation qui se trouvait sur le rivage et se dirigea vers l'île St. Paul. Le canot était tellement en mauvais ordre et faisait eau avec tant de rapidité qu'il fallait plusieurs fois périr. Epuisé par les courses et par la faim, il arriva presqu'exténué sur l'île St. Paul. Vers les 10 heures, il traversa à la rivière St Pierre et se dirigea de là vers le champ qui avoisine le dépôt de la Pointe St. Charles.

Sur les 11 heures, il vit deux hommes et prit la fuite, poursuivi par eux. Se voyant serré de près, il entra dans un enclos, où il cacha son argent dur sous des planches, afin de se rendre plus dispos à la course. Passant à travers les nombreux chars qui se trouvent en face de la station, il put dépister la police. Il se rendit dans un hôtel, près du pont Wellington.

Vers midi, des ouvriers arrivèrent et se mirent à parler du meurtre commis à Laprairie. L'un d'eux venait de lire un journal, où tous les détails étaient donnés. Il demanda à voir la feuille, c'était la *Minerve*. Comme il le pensait, la police était à ses trousses. Il se rendit chez un barbier où il se fit raser. Il flâna durant le reste de l'après-midi dans les environs des manufactures qui

se trouvent sur le canal, surtout dans la manufacture à clous. Vers huit heures, ne sachant où se réfugier, il rencontra un charretier irlandais et il lui demanda de le conduire dans une maison de prostitution.

Ici, le prisonnier dit à ses gardiens que les détails que la *Minerve* a donnés jusqu'à mardi soir sont exacts, qu'il les a lus. Non seulement il est allé frapper chez un M. Marion, demeurant rue Visitation, mais il monta sur une galerie qui se trouve en arrière de la maison et frappa plusieurs fois en se nommant ; cependant il ne put se faire ouvrir la porte. De là, il se rendit à quelques pas de sa demeure, où il vit des hommes de police à l'entrée. "Alors, dit-il, le découragement s'empara de moi. Je désirais ardemment voir ma femme et mon enfant ; je fus sur le point de me rendre à la police ; mais je ne sais quoi me poussa malgré moi à prendre la rue Panet. Je me rendis à la ferme Logan. Je fus deux fois sur le point de revenir.

De la ferme Logan, le prisonnier se rendit à travers les bois au pont Janveau qu'il traversa ; le gardien lui demanda quatre sous. Il donna un douze sous, et on lui remit huit sous. Le gardien lui fit plusieurs questions, mais le sang-froid avec lequel il y répondit détourna les soupçons et on le laissa aller. Il se rappelle avoir traversé un autre pont, celui de St. Eustache. En se rendant du pont de Janveau au pont Eustache, il rencontra un habitant, à qui il demanda l'aumône. Cet habitant l'amena chez lui et lui donna à manger. Il y lut encore les détails que donnaient les journaux sur son compte.

Il se mit alors en route et marchait à l'aventure. Le jour, il se cachait dans les bois et il marchait la nuit. Dans une place où il se rendit en traversant en horse-boat, il fit l'achat de plusieurs effets, et voulut donner en paiement une pièce d'or qu'on refusa. Il paya alors en monnaie. De cette place il se rendit en stage à Lancaster, où il prit les chars. En arrivant à Kingston, il demanda à un charretier de le conduire dans une maison de rendez-vous, où il passa la nuit. Le lendemain matin la police vint le prendre.

Le prisonnier ne semble pas se repentir du crime qu'il a commis. Il a souvent répété que son intention, en se rendant à Laprairie, était de voler l'argent de M. Moquin et non de tuer ; qu'il pensait bien avoir tué les deux servantes, puisqu'il avait pour s'en assurer, touché la jeune fille qui était sous la table et qui lui fessait l'effet d'être morte. Lorsqu'on lui a parlé de ses photographies, il n'a pu s'empêcher de sourire, et il ajouta qu'assurément, s'il avait pu changer l'or volé, on n'aurait jamais pu le prendre

Lorsqu'il était, le mardi matin, dans la maison malfamée, à Montréal, les filles se réunirent dans une chambre et l'une d'elles lut dans la *Minerve* les témoignages donnés devant le coroner. A la lecture de la déposition de la jeune fille qu'il croyait morte, il se sentit ému et faillit pleurer

Barreau a été renfermé dans une cellule de l'aile droite de la prison de Montréal.

Quand Barreau est arrivé à la prison, il portait un pardessus noir et un chapeau de feutre noir. Il paraissait jouir d'un plein sang-froid lorsque le grand connétable Bissonnette le dépouilla de ses menottes. Il pria celui-ci de venir le voir le lendemain, ayant quelques communications à lui faire. Les privations auxquelles Barreau s'est soumis depuis huit jours n'ont pas d'effet sensible sur sa physionomie. Il semble encore frais et vigoureux.

Ses conversations.

Barreau raconte que, lorsqu'il a passé dans la rue Panet pour se rendre à la résidence de l'un de ses parents, qui réside dans le haut de cette rue, il entendit prononcer son nom dans toutes les maisons. Vers le milieu de la rue se trouvait une foule devant une porte ; la conversation roulait sur lui. Craignant d'être reconnu, il fit l'homme ivre ; mais comme il allait passer, il s'aperçut que l'attention se dirigeait sur lui ; alors il s'appuya contre la clôture et fit semblant de faire des efforts pour vomir. Plusieurs des personnes dans le groupe qu'il reconnut, ne prirent la peine de venir près de lui ; elles se contentèrent de remarquer qu'il y avait longtemps qu'une personne ivre était passé par là.

Une autre fois, il était dans une maison de prostitution, quand la police entra tout à coup ; Il réussit à s'évader, en rampant par une étroite ouverture de cubaissement. Il avait eu la présence d'esprit de saisir un poulet rôti et d'autres provisions, avec lesquelles il sortit de la ville.

A Kingston il fit demander un prêtre lundi soir et le lendemain deux ou trois autres allèrent aussi le voir. On remarqua surtout la douceur de ses manières, et son ton humble.

Avant qu'il quitta la prison de Kingston, le Dr. Fowler, le fameux phrénologiste, a pris le moule de la tête de Barreau, sur plâtre. On peut s'attendre à voir dans un mois, la conformation du crâne de Barreau étalé, étudié et commenté dans *l'American Phrenological Journal.*

Barreau rend compte jusqu'au dernier sou de l'argent qu'il a volé. Il dit qu'il le compta dans le bois des Epinettes et qu'il avait $440.

Comme nous le disions dans un numéro précédent, Barreau s'est distingué dans la guerre américaine, où il était sous lieutenant dans un des régiment organisés à New York. Dans la conversation, en venant de Kingston, le prisonnier dit qu'il a enlevé à l'armée du Sud un drapeau appartenant au 9me régiment de l'Alabama, et que ce trophée, qui porte son nom "Barreau," se trouve actuellement à Washington

Il pense que McClellan était le meilleur général de l'armée du Nord, et que, s'il avait eu sous lui la moitié des hommes que Grant avait, il aurait certainement convert son nom de gloire.

Durant la conversation sur son voyage aux E.-Unis, le prisonnier dit que ce qui lui avait fait plus de peine dans toutes ses campagnes était d'avoir vu un vendredi, fusiller quatre ou cinq de ses compatriotes, pour désertion ; l'un d'entr'eux dont il ne se rappelle pas le nom, ne voulut jamais permettre qu'on lui attachât les mains derrière le dos et lorsque l'officier ordonna le feu, il leva ses deux bras en l'air.

Le prisonnier avoua que son intention était de se rendre de Kingston à Watertown en traversant au cap vincent. Il avait obtenu un congé d'absence et devait rejoindre son régiment le 8, afin de recevoir les argents qui lui sont dûs et les marque de distinction que lui a valu sa bravoure et la prise d'un drapeau à l'ennemi.

Quand à l'histoire que Prud'homme a fait sur le compte de Barreau, il n'y a pas un mot de vrai. Prud'homme est chevalier d'industrie. Il est allé chez la mère de Barreau et s'est présenté en qualité de commissionnaire de l'assassin pour obtenir de la mère des effets sous faux prétextes. Il a mêlé à cette affaire, avec une audace inouie, le nom de Mme. Quintal, rue Visitation. C'est une femme qui n'a nullement en connaissance du meurtrier. A peine sorti de la prison, il est allé chez un habitant de Longueuil, qui a un fils en prison et il s'est encore prétendu envoyé par ce fils, avec qui il venait de voire connaissance dans la cours de sa récente incarcération, pour obtenir certains objet du père.

Ce qui inquiète le plus Bareau, c'est la perspective de la mort par strangulation. Il préférerait mourrir de toute autre mort que celle là, et la pensée de la corde l'effraie.

Il s'intéresse vivement au sort de sa femme et et dans la prison de Kingston, il s'est plus d'une fois attendri sur les angoisses qu'elle a dû subir.

Barreau a passé une nuit paisible. Il a demandé plusieurs fois à ses gardiens quand il pourra voir ses parents et lorsqu'on lui a appris qu'il aurait la permission de les voir ce matin, cette nouvelle a paru lui faire beaucoup de plaisir.

Autres Details.

Le prisonnier a peu dormi durant la nuit de mardi. Une heure après son arrivée à la prison, M. Payette ouvrit sa cellule ; Barreau était alors à genoux au pied de son lit. Il se plaignait d'avoir mal à la tête et à l'estomac, et il dit qu'il avait soif. Sur l'offre du géolier, il quelques gorgées de lait.

Hier matin, il se réveilla vers quatre heures ; lorsque l'on ouvrit la porte, il était encore à genoux. Durant la journée, il a été assez tranquille quoiqu'il montrât souvent des moments d'impatience. Il a dit à l'un des prisonniers qui se trouve être dans le même département que lui qu'il était un grand coupable mais qu'il ne voudrait pourtant pas mourir par la corde.

Lors qu'il est sorti pour assister à l'enquête préliminaire, il était calme. En revenant, il avait les yeux égarés, et il demanda un prêtre disant qu'il avait besoin des consolations de la religion, qu'il était faible. Il ne mangea presque pas de la journée. Sur le soir, néanmoins, il a fait un assez bon repas et il a dit au géolier qu'il ne voulait pas se négliger qu'il voulait demeurer fort pour attendre le sort que lui réserve son crime.

De retour de l'enquête, il a dit à un nommé Vermette, l'un de ses compagnons de prison, que la jeune fille avait dit la vérité, excepté toutefois à l'égard du coup de pistolet qu'elle dit avoir vu tirer sur l'enfant.

Voici l'entrée faite sur les livres de la prison : "Stanislas Bareau, Canadien-Français, âge de 23 ans, tanneur, sous accusation de meurtre."

Une enquête va de suite être instituée par le col. Ermatinger, sur le vol commis à Laprairie par le prisonnier, sur l'incendiat et pour avoir tiré sur la jeune Duquet avec intention de meurtre.

Le Révérend M. Villeneuve doit se rendre auprès du prisonnier.

Nouvelles et Faits Divers.

—Nous empruntons à la *Minerve* les détails que nous publions sur l'arrestation de Barreau.

☞La Fête-Dieu tombant jeudi prochain le *Courrier* paraîtra mercredi soir.

—Nous avons appris que les exercices solennels du Jubilé, à N.-D. de St. Hyacinthe et à Laprésentation, ont été suivis avec le plus grand empressement, par les pieux paroissiens de ces deux localités. Les fruits opérés par la grâce ont été, paraît-il très abondants et de nature à réjouir le cœur de leurs zélés pasteurs.

Nous publions ci-dessous une liste des jours fixes pour les exercices solennels de plusieurs paroisses du diocèse.

St. Hugues, les 7, 8, 9 et 10 courant ; St. Ephrem d'Upton, le 11 courant et les jours suivants ; N.-D. de Standbridge, les 21, 22 et 23 courant; Roxton, le 25 courant et les jours suivants ; St. Alexandre le 25 courant et les jours suivants ; St. Ours en octobre ; St. Dominique, le 19 courant ; St. Simon, le 26 courant.

ACCIDENT.—Un charretier de cette ville, du nom de Lavigne, s'est fracturé une épaule, démis plusieurs côtes et horriblement meurtri la tête en tombant de sa voiture, lundi dernier.

COURSES AU TROT.—Mardi et Mercredi nous avons eu des Courses au trot sur le terrain de l'hon. M. Laframboise, comme nous l'avions annoncé. Il y avait un grand nombre d'étrangers présents.

Mardi, dans la première course ouverte aux chevaux de 4 ans, une jument grise appartenant à M. Peloquin, de St. Judes, a remporté la première bourse, de $19.

Un cheval noir appartenant à M. Gosselin de St. Roch de Richelieu, a remporté une bourse de $18, offerte aux chevaux qui n'ont jamais trotté dans la seconde classe.

Mercredi, le cheval de M. Gosselin a remporté la bourse de $25 offerte à tous chevaux de seconde classe.

La bourse de $10, offerte aux ambleurs, a été gagnée par une jument blonde appartenant à M. Gosselin, de St. Antoine.

La pluie qui est malheureusement survenu a empêché les autres courses d'avoir lieu.

DÉPART POUR LES ETATS-UNIS.—Un agent de M. Sprague, propriétaire d'une manufacture de coton, à Baltic, dans le Connecticut, est en cette ville depuis quelques jours, en compagnie d'un de nos compatriotes, résidant aux Etats-Unis, pour engager des familles canadiennes. Il a réussi à s'assurer les services de pas moins de 300 personnes, comprenant une cinquantaine de familles du District de St. Hyacinthe. Ils devront s'embarquer pour leur destination à la gare du chemin de fer, lundi prochain.

Inutile de dire que nous regrettons cette désertion, dans une saison surtout où les travaux de la ferme donneront de l'emploi à tous les bras.

Nous souhaitons à ces exilés volontaires que leur séjour à l'étranger ne leur soit pas aussi fatal qu'il l'a déjà été à tant d'autres. Qu'ils comprennent bientôt que la triste position qu'on leur fait aux Etats-Unis n'est pas compensée par les dollars dont on paie leurs labeurs et les déboires qui les attendent peut-être de l'autre côté des lignes. Après avoir reconnu que la fortune a des mirages bien trompeurs et que bien imprudent est qui s'y fie peut être reviendront-ils au milieu de nous fermement décidés à s'imposer même de quelques aisances qu'on leur offre là bas, pour jouir ici de la considération et du bonheur solide que procure une vie laborieuse, honnête, sous le regard de la religion.

—Nos jeunes amis J. O. Meunier-Lapierre et G. V. Morin, tous deux de St. Pie, ont obtenu leurs certificats de 2nde classe, à « l'Ecole Militaire de Montréal » après un sérieux examen.—*Comm.*

TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ. — La Convention Commerciale de Detroit occupe beaucoup la presse du pays et des Etats-Unis. C'est à bon droit, jamais le commerce n'aura à s'occuper d'une question d'un intérêt plus vitale pour lui. Les chiffres suivants nous le feront voir : Depuis 1860, nous avons importé des Etats-Unis : « En produits libres, pour une valeur de $119,798,642 ; En produits sujets à l'impôt pour une valeur de $125,558,434 : total $245,358,076.» Pendant le même temps nous avons exporté aux Etats-Unis : « En produits libres, pour une valeur de $155,407,046 ; En produits sujets à l'impôt pour $26,912,388 : total $182-319,429.» Nos importations des Etats-Unis ont excédé nos exportations pour une valeur de $63,038,638. Nos exportations de produits exempt de l'impôt l'emportent sur nos importations pour une somme de $35,-608,404.

AVIS AUX MARCHANDS.—Prentice donne aux acheteurs un avis, lequel nous engageons nos marchands à méditer.

« N'achetez pas, dit-il, de ceux qui ne « s'annoncent pas dans les journaux. Ils ven- « dent si peu qu'ils sont obligés de le faire « à des prix exorbitants.»

—Notre fête nationale tombant un samedi ne sera chômée en cette ville que le *lundi suivant, 26 Juin.*

—Trois filles de mauvaise réputation ont été arrêtées, mardi soir, près du bureau du *Journal de St. Hyacinthe*, en sortant d'un rendez-vous, et condamnées, mercredi matin, comme vagabondes.

Un extrait du dernier rapport pour le mois de mars, publié par la Chambre de Commerce de Milwaukee, nous fera connaître, les causes, pour une grande mesure, de l'aspect peu favorable de notre commerce pour le printemps dernier. « On se souviendra longtemps, y est-il dit, de la période de temps comprise entre septembre 1863 et le même mois de 1864, comme une des saisons d'adversité les plus extraordinaires pour les intérêts agricoles du Nord-Ouest que nous ayions eue jamais à traverser. De bonne heure en 1863, les gelées détruisaient presque la récolte de blé et la sécheresse de l'été dernier faisaient considérablement souffrir les grains dans cet Etat et les Etats voisins. Sous ces circonstances, il n'est pas besoin d'explications bien détaillées pour comprendre la diminution de nos exportations de grains de 18,732,000 minots, qu'elles étaient en 1862, de 16,993,000 en 1363, à 12,050,000 en 1864.»

—Le 23 du mois dernier, des jeunesses du Prince Albert, village situé à environ 48 milles de Toronto, se mirent en tête de *courir un charivari* à un de leurs amis nouvellement marié, de retour de l'excursion conjugale. Vers les 11 heures du soir, ils allèrent se poster sous les fenêtres de l'heureux couple et commencèrent un vacarme d'enfer. Le mari furieux, indigné, met la tête à la fenêtre et leur enjoint de se retirer. On se moque de lui et le tapage recommence de plus belle. Il se retire, revient de nouveau avec un fusil, le lève dans la direction du groupe tapageur et lâche la détente. Le coup part, le jeune Robert tombe baigné dans son sang et expire au bout de quelques minutes. Joseph Marsh le mari, lui avait logé une balle [illegible] poitrine. Après ce coup, Marsh est allé se livrer aux autorités.—Jolie lune de miel !

CADEAU A L'ARCHEVÊQUE MCCLOSKY. —Les catholiques d'Albany se sont entendus pour faire un splendide cadeau à l'archevêque McCloskey. Ils ont fait faire à Paris une croix en or fin, ornée de cinq diamants de la plus belle eau. Le montant de la croix mesure 3½ pouces et la traverse est longue de 2½ pouces, le tout est d'un travail exquis. Cette croix a couté mille dollars.

— Le Lieutenant-Général Sir John Mitchel, le nouveau commandant des forces de l'Amérique Britannique de Nord, est arrivé à Montréal samedi soir avec sa famille.

ADRESSE AU GÉNÉRAL WILLIAMS.—Lundi dernier, une députation du conseil de ville de la cité de Montréal, composé du maire et des échevins, se rendait auprès de Son Excellence le Lt.-Général Sir W. F. Williams pour lui présenter une adresse à l'occasion de son prochain départ pour l'Europe. Cette adresse mentionne en termes flatteurs les services que Sir Williams a rendus à Montréal et au pays, pendant son séjour en Canada, et la cordialité qui a toujours régné dans les rapports entre les autorités militaires et civiles en cette cité. Le courtois général a répondu à cette adresse en termes appropriés.

—Lundi dernier, M. Henri A. Turgeon, de Terrebonne, et M. J. N. Mongeau, de Varennes, ont été admis à la profession d'avocat devant les examinateurs de Montréal. Nous souhaitons à ces messieurs tout les succès dans leur carrière professionnelle. Le même jour M. Alfred Bernier et M. F. X. Demers de St. Georges d'Henryville ont été admis à l'étude du droit.

MINE DE SHERBROOK.—On a commencée ce printemps les travaux dans les mines de Golconda et on les poursuit avec vigueur. Pour le moment il n'y a qu'une seule face d'ouverte. Dans l'espace de sept jours, elle a rapporté de l'or pour une valeur de $300. Six ou huit hommes ont été employés, ce qui donné environ cinq piastres par jour pour chaque homme.

Lundi, 30 mai, on a extrait de l'or pour une valeur de $55, un des lingots valait $7, il était d'un pouce et un quart de long et de l'épaisseur de la moitiée d'une grosse fève.

Il y a maintenant 40 hommes employés pour l'exploitation de cette mine, on ne tardera pas à en élever le nombre à 50. Cette mine a été visitée par le Gén. Rosencranz, et l'on prétend qu'il y a des intérêts.

Une compagnie de N.-Y. est en voie de formation pour tenter l'exploitation de la mine Ascot.

La mine d'or de Stoke promet également d'être très riche. Jeudi on y a trouvé un lingot du précieux métal valant $6

—Mercredi après midi a été posé la première pierre de l'académie Anglaise (High School) qui doit être construite dans la rue St. Denis. L'assistance était aussi nombreuse que distinguée. Son Excellence le gouverneur général a lui-même posée cette première pierre et a prononcé un discours de circonstance ainsi que l'hon M. Chauveau surintendant de l'éducation et M. le professeur Hatch.—*J. de Québec.*

—L'hon. M. Chauveau, après avoir assisté mercredi à la cérémonie de la pose de la première pierre du High School à Québec, est reparti aussitôt après pour se rendre à Sherbrooke, où il a dû présider jeudi une réunion d'instituteurs.

—Le quatrième bataillon de la brigade des carabiniers qui est actuellement en garnison à Gibraltar, a reçu ordre de se rendre en Canada. Il sera ici probablement à la fin de ce mois.

Les Revenus des Douanes.—Le revenu provenant des droits de douane perçu dans le port de Québec durant le mois de mai a été de $100,633,89.

ODIEUX ATTENTAT.—Jeudi, près de Washington, trois officiers fédéraux en état d'ivresse, ont violé et tué une jeune fille. Ils ont immédiatement passé devant un conseil de guerre, qui les a condamnés à être fusillés.

—Plusieurs acheteurs américains ont visité les comtés de Stanstead, Compton, Shefford, Richmond et Drummond pour acheter des bêtes à cornes. On pense que la vente se continuera durant l'été.

VICTORIAVILLE.—Ce village qui est situé à Arthabaska, à la réunion du chemin de fer des Trois-Rivières avec le Grand Tronc progresse rapidement. Il y a maintenant plusieurs magasins et trois grands hotels sur un bon pied.

Une nouvelle paroisse a été érigée à cet endroit sous le nom de Ste. Victoire et ses habitants ont déjà érigé un joli presbytère. Ils viennent de donner un contrat pour l'érection d'une eglise en bois de 100 pieds de profondeur sur cinquante de largeur. Le tout doit être terminé à l'interieur pour la somme de $6,000. Elle devra être prête pour le service divin en septembre prochain. Les travaux sont en voie d'exécution.—*Déf.*

EVASION.—Les trois prisonniers qui se sont évadés de la prison du district d'Arthabaska, la semaine dernière ont réussi à se rendre aux Etats-Unis. Partis d'Arthabaskaville, dimanche pendant la messe, ils se sont rendus à Richmond lundi dans la nuit où ils ont pris le chemim de fer qui les a transportés à Island Pound en quelques heures. Hughes avait des parents et amis dans Richmond, qui auront favorisé son évasion ainsi que celle de ses compagnons.

Ces prisonniers avaient réussi à ouvrir la serrure de leur porte avec un crochet de chassis Le shérif a écrit au gouvernement pour faire changer les serrures qui n'offrent aucune sûreté contre les prisonniers.—*Def.*

—Extrait d'une lettre écrite des mines de la Chaudière, le 2 juin courant:

«On recueille de l'or en assez grande quantité par le temps qui court. La température est froide et pluvieuse. Les chemins sont très mauvais. Les dernières pluies ont fait monter la rivière Chaudière de 8 pieds en 8 heures environ. Cette crue subite a quelque peu retardé les travaux.

"M[illegible] beaucoup d'agents et de directeurs de compagnies américaines parcourant les lieux et préparant des spéculations. Un lingot pesant environ 7 onces a été retiré, hier, à l'embouchure de la rivière Gilbert.»

MORT D'UN CENTENAIRE.—Un fameux chef Winnebago vient de mourir à Lincoln (Wisconsin,) à l'âge de 133 ans. Il avait servi sous Montcalm, et n'avait pas moins de 91 cicatrices sur le corps. A l'âge de 120 ans, il s'est marié avec une jeune indienne dont il a eu 12 enfants. Le cadet, qui a 18 mois, se trouve être l'arrière grand oncle d'un vieillard de 60 ans.—*C. du C.*

VOL CONSIDÉRABLE. — Dimanche, le 28 du mois dernier, l'épicerie de M. Morris O'Connor, sur la rue King, près de John street, Montréal, a été visitee par de hardis voleurs qui ont enlevé du coffre-fort une somme de $2,000. Depuis trois mois, M. O'Connor s'est fait exploiter trois fois par ces industriels, qui lui ont ainsi emprunté une somme totale d'environ $7,000.

—Une dépêche télégraphique de Québec annonce que l'on a trouvé au bureau de l'amirauté trois coffres appartenant à John W. Booth, qui avaient été embarqués l'automne dernir sur un schooner à destination de Nassau, et qui a fait naufrage au Bic. Le consul américain a demandé que ces caisses fussent ouvertes par une commission nommée par la cour. L'Hon. M. Blacke, juge d'Amirauté a donné des ordres en conséquence. On attend avec hâte le résultat de cet examen.

D'après les renseignements que j'ai pu me procurer, ajoute l'auteur de la dépêche, le schooner naufragé appartenait à un nommé Martin, réfugié audiste à Montréal. Il aurait auparavant couru le blocus avec succès.

LES DÉLÉGUÉS CANADIENS.—L'hon. M. Pope, secrétaire provinciale de l'Ile du Prince Edouard, et un grand nombre de citoyens des provinces d'en bas favorables à la confédération, se sont rendus à Halifax pour féliciter les ministres canadiens de leur heureux retour. Ils doivent bientôt arriver. parce que quelques-uns d'entr-eux avaient intention de laisser l'Angleterre le 24 ult.

COMITÉ DE SECOURS DE QUÉBEC.—Nous voyons par les derniers journaux de la capitale que le comité de secours de Quebec en faveur des inondés a fait son rapport final. Il a été souscrit en tout $8,185. 17, et voici comment la distribution s'est faite :

Ce troisième envoi de deniers portera à six mille sept cent soixante-et-sept piastres cinquante centins ($6.767. 50) la somme distribuée jusqu'à ce jour par le comité entre les paroisses suivantes, savoir :

A la paroisse de	Sorel	.....	$2017.50
do	do	Berthier.....	1000.00
do	do	St. Grégoire.....	600 00
do	do	Becancour.....	600.00
do	do	Nicolet.....	200.00
do	do	Maskinongé.....	600.00
do	do	Rivière-du-Loup	200.00
do	do	Yamachiche....	600.00
do	do	St. Anne.....	200 00
do	do	Ile-du-Pads.....	450.00
do	do	St. Barthélemi.....	200.00
do	do	Des Grondidines.....	100.00
		Total des sommes distribuées...	$6767.50

Quant à la petite balance qui pourra se trouver entre les mains du trésorier, le sous-comité désire être autorisé à l'approprier en faveur des personnes qui n'auraient pas encore été suffisamment secourues et dont l'état de souffrance pourrait être signalé au sous-comité.

—Hier matin, un affreux accident est arrivé sur la rue St. Alexis, à Montréal. Un grand nombre d'ouvriers y sont actuellement occupés à creuser des fondations pour y construire de nouveaux magasins. Vers 9 heures, pendant qu'ils étaient à travailler, un éboulis de terre et de pierres est venu tomber soudainement sur quatre d'entr'eux. Deux s'en sont échappés presque sains et sauf, ou, du moins, assez légèrement blessés ; mais il n'en a pas été de même des deux autres, dont l'un, un nommé Labelle, de Ste. Rose, est mort sur le coup, écrasé par un un monceau de pierre, et dont le quatrième, un nommé Paul Maisonneuve, de St. Jérôme, a succombé quelques minutes après.

—A la suggestion de la chambre de commerce de Mentréal, une assemblée préparatoire des délégués Canadiens à la convention de Détroit, aura lieu à Toronto vers le milieu de juin.

—Le *Witness* suggère aux cultivateurs de nos campagnes et à tous ceux qui ont coutume de garder chez eux de fortes sommes d'argent, de prendre l'excellente habitude de déposer leur argent à une banque.

En effet si la respectable famille Moquin avait eu l'habitude de mettre à la banque l'excédent de ses revenus, Barreau n'aurait jamais songé à voler cette somme de $500, et un crime épouvantable n'aurait pas été commis.

Un pareil conseil lorsque les bandits menacent d'abonder, ne saurait être trop redit, non-seulement dans les campagnes, mais dans les villes aussi.

Nous ne regrettons qu'une chose: c'est que tout le monde ne puisse le mettre en pratique sur une grande échelle. Mais la suggestion du *Witness* n'en est pas moins utile à ceux qui peuvent en profiter.

Parmi l'argent dérobé à M. Moquin, se trouvait une somme de $200 en vieilles pièces d'or française, gagnées en 1812 par le grand père de M. Moquin, fils, et gardées depuis cette époque dans la maison de son père.

Maintenant, si l'on envisage la chose au point de vue de l'intérêt, l'on trouve que l'intérêt composée de cette somme de $200 aurait produit dans l'espace de 53 années écoulées depuis 1812, une somme d'environ $7000.—*Union Nationale.*

L'ARCHEVEQUE DE WESTMINSTER.—Mgr. Manning, le nouvel archévêque de Westminster, devait partir pour Rome, où il sera sacré évêque et où il recevra des mains du Pape le pallium. On avait eu d'abord l'intention de faire cette cérémonie à Londres, mais l'on a changé d'avis. Le nouvel archévêque, disent les journaux de Londres, est loin d'être le favori de quelques uns des plus anciens prêtres de son diocese. Mais la grande majorité de son futur troupeau, et plus particulièrement le jeune clergé, l'aiment beaucoup, et tout le monde s'accorde à le considérer comme un des prédicateurs les plus éloquents.

CHICANE A PROPOS DU CANADA.—On lit dans l'*Indépendance Belge*:

La guerre a commencé entre Anglais et Américains. Mais rassurez-vous : c'est sur le terrain des Salons de l'Hôtel du Louvre, que les hostilités ont fait explosion, Hier soir à la suite de quelques propos échangés au sujet du Canda, touristes anglais, négociants américains ont échangés des coups de canne des coups de poing peut-être. Je serai bien en peine de vous dire quelle nationalité a été victorieuse. Toutefois MM. les Americains prétendent n'être sortis que les derniers du théâtre de la collision.

GRECE. On assure qu'une catastrophe est imminente en Grèce. On regarde comme une chose significative, que l'Angleterre a envoyé trois bâtiments de guerre, la France deux, l'Italie trois, et l'Autriche et la Turquie chacune une frégate au Pirée.

—Il y a une assez bonne provision de bois de chauffage sur le quais à Montréal. Le bouleau et l'érable verts se vendent $4.50 et $5 la corde, mais le bois sec se vend $1 plus cher.

—Un dompteur de lions, du nom de Peson s'est trouvé dernièrement dans une position bien critique, et n'a dû la vie qu'à son grand sang froid. Il était à Livourne en France ; il allait sortir de la cage où il avait accompli des actes d'audace inouïs. Le lion se rua tout à coup sur lui au moment où il avait le dos tourné et le renversa par terre. Là il commença à déchirer ses vêtements avec ses griffes. Peson ne perdit pas sa présence d'esprit dans cette situation presque désespérée; mais il demanda froidement à quelqu'un de lui donner son fouet qui lui était échappé des mains, ce qui fut fait et alors parlant à l'animal avec autorité il réussit à se dégager et maîtrisa bientôt le lion et le réduisit à une obéissance passive en lui donnant quelques coups légers de son fouet.

Une histoire extraordinaire circule dans les sociétés de Rome. Il paraît que dernièrement, un individu demanda avec instance à être introduit auprès du pape. Le chambellan malgré la règle allait demander à sa sainteté si elle désirait voir cette personne. Le Pape étant en prière, et répondit, deux fois de suite. " Ce n'est pas la peine que je vois un homme mort." En retournant à l'endroit où il avait laissé l'individu, le chambellan le trouva baigné dans son sang et mort. On découvrit sur lui un poignard et un revolver indiquant qu'il avait l'intention d'assassiner le Saint-Père, mais que Dieu l'avait arrêté dans sa tentative et avait révélé toute l'affaire au Pape.

—On nous apprend que les habitants de St. George, qui ont souffert des ravages de l'inondation, sont très-satisfaits et très-reconnaissants des secours qu'ils ont reçus du comité de Québec. La plupart les ont employés pour acheter des grains de semence. Mais jusqu'à présent ces grains n'ont pu guère être semés ceux dont les terres ont été inondées ayant employé tout leur temps, depuis que l'eau s'est retirée, à deblayer le terrain des branches et autres saletées apportées par les flots. De sorte que les semences ne font pour ainsi dire que commencer le long du fleuve. Mais ceux dont les terres sont plus élevées sont beaucoup plus avancés, et dès qu'ils auront fini ils doivent aider à ceux qui sont en retard. Les souscriptions de Québec et de Montréal ont beaucoup adouci les souffrances des malheureux inondés ; maintenant les corvées feront le reste. *J. de Québec.*

—M. G. McQuin, insp. des T. de la Couronne, s'est noyé accidentellement à Québec, près du quai de la traverse du Grand-Tronc, mardi dans la nuit. Le corps a été trouvé le lendemain après-midi à une petite distance de l'endroit où l'accident est arrivé. M. McQuin, avait dernièrement terminé une carte importante du district aurifère de la Chaudière, et elle forme parti du rapport parlementaire qui vient d'être publié.

—En Itslie comme en Canada, ce sont les employés qui subissent les inconvénients de la translation du siége du gouvernement. A Florence comme à Ottawa, les employés ne savent pas où se loger. Voici en effet ce que nous lisons dans un journal européen :

" D'après une lettre de Florence, cette ville présente, depuis quelques jours, l'aspect d'une véritable Tour de Babel : 672 familles venant de Turin ont déclaré à la municipalité qu'elles se trouvaient sur le pavé, faute d'avoir pu se procurer un logement. On a donné de l'argent à plusieurs d'entre elles et 280 ont dû être logées dans des couvents et autres maisons propriétés de la ville."

Avis Spéciaux.

Fièvres, guérisons merveilleuses.—Le Dr. Egbert Simms, ci-devant du Collége Médical à Philadelphie et actuellement un des médecins les plus populaire du Minnesota, écrit à un ami de New-York que les *Pilules de Bristol* font merveille dans ces régions, dans les cas de fièvres bilieuses et remittentes. L'extrait suivant de ses remarques est publié avec la permission de celui auquel elles étaient adressées : " Comme vous le savez, je ne suis pas très en faveur des Pilules annoncées ; quelques unes sont mauvaises, la plupart dangereuses. Mais les Pilules de Bristol font exception. On ne peut désirer un meilleur cathartique pour les familles. Dans mon opinion, les Pharmacions n'ont rien qui puisse surpasser ces Pilules. Ce n'est pas tout, les propriétés anti-bilieuses de ces Pilules en font la médecine la plus inappréciable pour la guérison des fièvres remittantes si fréquentes dans ces régions. Je les ai trouvé très efficaces pour les cas de fièvre. Elles sont toniques aussi toniques aussi bien qu'apérientes et peuvent être administrées, en toute sûreté dans les cas où les médecins drastiques sont dangereuses." Ces Pilules sont contenues dans des boites se conservent sous tous les climats. A vendre chez tous les principaux pharmaciens. 415

Lisez Ceci!!

Sous l'inspiration du devoir, un autre de nos respectables voisins vient de nous adresser les faits suivants :

St. Constant, comté de Laprairie,
25 mai 18 3,

MESS' DEVINS & BOLTON, Drogistes, voisins du Palais de Justice, MONTRÉAL.

CHERS MESSIEURS :— Quand j'ai commencé à faire usage de la *Salsepareille de Bristol*, j'avais souffert d'un rhumatisme pendant neuf mois, et j'avais complètement perdu l'usage de mes jambes. Sur neuf mois, je n'étais pas moins de quatre sans pouvoir marcher. La première bouteille de *Salsepareille de Bristol* m'a donné beaucoup de soulagement, et avant d'avoir pris la septième, j'étais entièrement guéri et je pouvais marcher avec autant de facilité qu'il m'avait été jamais permis de le faire. Vous me ferez plaisir en rendant ces faits publics, que je serai heureux d'affirmer.

Très respectueusement, votre,
THOMAS QUÉLLIAN.

469

Naissance.

A Notre-Dame de Lévis, le 3 du courant, la dame de L. N. Lacerte, écr., M.D., un fils.

Mariage.

Le six du courant, à St. Thomas de Montmagny, par le Révd Messire Félix Gauthier, curé de Ste. Adélaïde de Pabos ; François Narcisse Oudilon Gauthier, Ecr., Notaire fils de l'hon. Felix Oudilon Gauthier, l'un des Juges de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada ; à demoiselle Marie-Joséphine-Laure Taché, fille de l'hon. Sir E. P Taché Premier Ministre.

Decès.

En cette ville, le 31 Mai dernier, Arsène T. Lespérance, Etudiant en droit, à l'âge de 17 ans 5 mois et 6 jours. Il laisse pour déplorer sa perte une famille inconsable et un grand cercle d'amis parmi lesquels il avait su par ses bonnes qualités s'attirer un grand estime.

RATEAU MU PAR UN CHEVAL.

Nous soussignés, avons fait usage d'un Rateau mû par un Cheval, que nous avons acheté de M. G. F. JAMNES, fondeur, de St Hyacinthe : et nous certifions avec plaisir que ce rateau est parfait, ramasse vite et bien : met le foin et le grain est très facile à manœuvrer ; et dans notre opinion nous le considérons comme Supérieur à tous les Râteaux que nous connaissons et dont nous avons fait usage.

LOUIS FARLY, St. Simon.
DAMASE PICARD, Ste. Rosalie.
AUGT. CHAGNON, St. Hyacinthe.

8 Juin 1865.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES, AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, DU 1er AU 31 MAI, 1865.

Autier, Dénis Mad.	Archambault, Jean Bte.
Bissonnet Mr.	Brodeur, Joseph. 3
Bélanger Louis.	Bélanger Charles.
Blanchard, Marguerite Dlle.	Bachamps, Joseph.
Bachand Jean Bte.	Bazinet, Joseph.
Belanger, Lumina.	Bouten, V, madame.
Bourdua Prosper	Benaud Francisse.
Bedar, J. Bte.	Bénois, Joseph.
Benoit, Léon, 2.	Brouillé Clément.
Brunelle, Louis.	Bernier, Louis.
Basilière, Octave.	Bougour, Joseph.
Chenette Durdouse Dlle	Chalifoux, Jos.
Charron J.B. enregistrée	Collin, Cordélie Dlle.
Chagnon, Eliza Dame.	Cedère, François.
Dion, A.	Dion Angélique.
Dutramble, Basil.	Duseau, Hyacinthe.
Fontenue Scholatique Dle	Frickette Monnique Vve.
Fontaine, Félix.	Foysie, Xavier.
Faucher, Onésime.	
Gauvin, Remi.	Guertin, David.
Garon, Olivier.	Gélineau, Stephen.
Hébert Mathilde, Delle.	Jean-Pion Baptiste.
Lemieux, Rosalie.	Lariviere, Joseph.
Languirand

Approvisionnement DES PHARES.

DES SOUMISSIONS CACHETEES seront reçues à ce BUREAU jusqu'à SAMEDI, le DIXIEME jour de JUIN prochain, à MIDI, pour un approvisionnement de

950 Gallons

D'HUILE DE BLANC DE BALEINE,

De la meilleure qualité, pressée à froid,

Pour les Phares Provinciaux,

AU-DESSUS DE LACHINE;

Un tiers de cette huile devra être de matière première, et se maintenir limpide à 30° Farenheit, et les deux autres tiers à 34°, le tout sujet à l'inspection et à l'épreuve avant l'acceptation, et de plus à être mesuré s'il est jugé nécessaire.

Toute cette huile devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant cinquante gallons chacun, et en très bonne ordre; elle devra être livrée au risque du fournisseur, sur tel quai, près du Bassin du Canal Lachine, à Montréal, et à tel jour le ou vers le premier Juillet prochain, qui pourra être fixé dans le contrat.

DES SOUMISSIONS seront aussi reçues en même temps pour

6,500 GALLONS

D'HUILE DE CHARBON,

NON EXPLOSIVE,

DE LA MEILLEURE QUALITÉ,

Qui devra être fournie dans des barils cerclés en fer, contenant de vingt à cinquante gallons chacun, et qui devra être livrée au risque du fournisseur, au temps ci-dessus mentionné, à Montréal. Ces barils seront fournis par l'adjudicataire et le prix en sera inclus dans celui des huiles.

—AUSSI,—

UN BATEAU A VAPEUR Demandé.

Des soumissions cachetées seront reçues en même temps et au même lieu pour un BATEAU A VAPEUR qui devra transporter et livrer les approvisionnements annuels aux Phares situés sur le Fleuve St. Laurent et sur les lacs intérieurs, savoir; sur les lacs Saint-Louis et Saint François le Fleuve Saint Laurent, entre Brockville et Kingston, les lacs Ontario, Erie, Sainte-Claire et Huron, et la Baie Georgienne.

Le Bateau devra être prêt à recevoir les approvisionnements [consistant environ en 160 barils d'huile et 40 tonnes d'autres articles] à Montréal LUNDI, le troisième jour de JUILLET prochain, et à livrer ses articles aux phares dans le plus court délai possible.—L'aide de l'équipage du bateau sera requise par la livraison des provisions.

Les personnes qui seront chargées par ce Département de la livraison de ces approvisionnements seront reçues à bord.

Le bateau pourra transporter d'autre fret pourvu que cela ne nuise pas à la livraison convenable des approvisionnements, et il sera requis de retirer d'aucun des Phares, en montant, toute huile de blanc de baleine et tels approvisionnements qui seront indiqués pour les livrer à tels autres lieux qui seront désignés; et aussi de transporter d'aucun des Phares et de livrer à Montréal tout ce qui appartiendra au gouvernement, ainsi que l'indiquera la personne en charge.

On devra mentionner une somme totale pour l'accomplissement de ce service. Toutes autres informations concernant ce transport pourront être obtenues en s'adressant à ce Bureau.

Des soumissions séparées, adressées au Soussigné seront reçues pour chacun de ces services et devront être endossées respectivement: "Soumission pour l'huile de blanc de Baleine.—Soumission pour l'huile de charbon.—Soumissions pour la livraison des approvisionnements des Phares."

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Québec, 2 mai, 1865. } 4f.

Département des Terres de la Couronne.

QUÉBEC, 10 Mai 1865.

AVIS est par le présent donné, qu'environ 16,000 acres des Terres de la Couronne, dans le township de EMBERTON, dans le comté de Compton, B.-C., seront offertes en vente à ceux qui y sont actuellement établis, et à ceux qui ont intention de le faire, le, et après le vingt-unième jour de juin prochain.

Pour les détails, s'adresser à l'agent local, WM. FARWELL, à Robinson, Bas-Canada.

ANDREW RUSSELL,
Asst.-Commissaire.

11 Mai 1865.—6f.

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de

GROCERIES,

VINS & LIQUEURS,

DE TOUTES SORTES.

Dans la Maison de M. F. Cadoret,

(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)

ST. HYACINTHE.

Mai 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
427, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-Boards, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

HIVER DE L. 1865!!

L. T. PLAMONDON,

NOUVEAU MAGASIN DE

EPICERIES, GROCERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,

Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Fleur, Lard, Vins, Liqueurs, etc., etc.*, dans la Maison de M. J. B. Monette, Hotellier.

Ayant eu l'avantage d'acheter par Argent Comptant, il se flatte de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix Très Modérés.*

☞ *Son Assortiment est des plus complet et ne laisse rien à désirer pour la qualité à la variété.* ☜

St Hyacinthe, 1er Décembre 186.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciements au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il reçoit, il s'est décidé à construire des Moulins à battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, ainsi que le battage du grain qui se fait sans perte.

Plusieurs de ses moulins sont déjà sur pied, et les propriétaires les déclarent supérieurs aux autres; ils travaillent bien et net, et avec moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186

NOUVEAU MAGASIN

DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que ce jourd'hui à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot. Heures de Bureau: De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11. *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal:

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est le seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre partie des substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsapareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.

Agent à St. Hyacinthe: Dr. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES

☞ MALADIES. ☜

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

LES Pilules sont expressément préparées pour opérer un heureux effet avec la SALSAPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque-là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employé dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada

J. F. HENRY & Cie., 303, rue St.-Paul, Agents Généraux pour le Canada:

Agent pour St. Hyacinthe Dr. C. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

HOTEL DE 1ère. BLASSE,

TENU PAR

NORBERT BEAULNE,

VIS A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.—UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.

M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

131 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MÈCHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je vient aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

131, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèce de MEUBLES, tels que Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, chaises, &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

PUMONO LEGENDRE

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boîtes ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pour quoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boîte ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles des E. U.* sur la boîte de pilule ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

Médecin Vétérinaire.

M. SIMROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT MARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

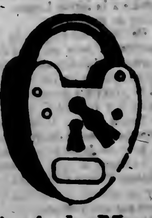

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIE,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞ CUILLER ASSORTIS. ☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE. 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER. *comme il est spécifié.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ. Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assorties.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergeuse.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spear et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américain.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON.
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
EMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES de de
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES.
&c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION :
Lundi et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payé d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau de ce journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Dix lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessous de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne..... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 — St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Mercredi, 14 Juin 1865. — No. 29

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de Ls. Tiché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Dévilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L.s. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)
M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

AVIS AUX MEDECINS.
UN MEDECIN qui désirerait se procurer une bonne PHARMACIE et tout ce qu'il faut pour la pratique de la médecine et de la Chirurgie, pourra trouver tout ce qu'il désire, à des conditions libérales, en s'adressant à ce bureau.
St. Hyacinthe 16 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

SEL ! SEL !! SEL !!!
Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,
Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.
Rue Ste. Marie, voisin de M. Frigeau. Possession au 1er. Mai.
HENRY BARBEAU.
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complete va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats, c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation !! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laines Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton, double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J. Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

Chambre des Notaires de St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC.

La prochaine assemblée régulière de la chambre des Notaires de St. Hyacinthe aura lieu le SEIZIEME jour de JUIN prochain au lieu ordinaire des Séances, à UNE heure de l'APRÈS-MIDI.

H. R. BLANCHARD.
Sécrétaire.

St. Hyacinthe, 15 Mai, 1865.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.

Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.

Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

NOUVEAU MAGASIN
F. A. B. Laperle
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.
M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS.
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epicerie, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c. &c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Comprenant :—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Fer et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.
M. L. espère par représentant mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.
N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises couvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.
Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00 10 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 11 40	3 50
Québec....	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

R. R. BLANCHARD,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,

Québec, 9 Juin 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 27 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

Terre a Vendre.
Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dependances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

Terre a Vendre.
Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les ⅔ sont en culture, tenant d'un côté à la terre du Collège, avec la maison, grange et autres bâtisses.
Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St Dominique ou à ce Bureau.

LISTE DES LETTRES NON-RECLAMEES, AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE, DU 1er AU 31 MAI, 1865.

Autier, Dénis Med.	Archambault, Jean Bte.
Bissonnet Mr.	Brodeur, Joseph. 3
Bélanger Louis.	Bélanger Charles.
Blanchard, Marguerite Dlle.	Bachampe, Joseph.
Bachand Jean Bte.	Basinet, Joseph.
Bélanger, Lumina.	Bonnen, V, madame.
Bourdus Prosper	Benand Francisse.
Bedar, J. Bte.	Bénois, Joseph.
Benoit, Léon, 2.	Brouillé Clément.
Brunelle, Louis.	Bernier, Louis.
Basilière, Octave.	Bougour, Joseph.
Chenette Durdeune Dlle	Chaillonz, Jos..
Charron J.B. canégistrée	Collin, Cordélie Dlle.
Chagnon, Eliza Dame.	Codère, François.
Dion, A.	Dion, Angélique.
Dutramble, Basil.	Dussie, Hyacinthe.
Fontenne Scholastique Dlle	Prickette Monique Vve.
Fontaine, Félix.	Foyale, Xavier.
Faucher, Onésime.	
Gauvin, Rémi.	Guertin, David.
Garon, Olivier.	Gélineau, Stephen.
Hébert Mathilde, Delle.	Jean-Pien Baptiste.
Lemieux, Rosalie.	Larivière, Joseph.
Languirand, François.	Larocqueux, Olésphas
Lucier, Etienne.	Lajeunesse, Alexis.
Lemai, Pierre.	Légaré, Nicola.
Lavigne, Elise.	Lendiris, Jeséphine.
Messier, Antoine.	Messier, François.
Morin, F.	Munier, Alfred.
Malfai, Dame.	Masson P. Z.
Masson, Louis.	Mollet, J.
Paré Célina, Delle.	Palardy, Agiaée, Delle.
Perron. Lévis.	Perry O. Madm.
Phaneuf, Joseph	Picar, Benéit.
Piché, Marie Delle.	
Ruimêneur, Toussant.	Racine, Baptiste.
Roy Marie. Delle.	Ross, Mary.
Soulies, Pierre.	Scott André.
St. Germain Joseph.	St. Germain, Elmire Mrs
Saint-Germain, Mr.	Savare Med. Jos.
Taigeni Eugeite.	Tête, Mr. Notaire.
Thiboault, Roc, 2.	Tranchemontagne Jos.
Vinas, Joseph.	Vallé, Olivier.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

II.—*Le Testament*

L'intérieur du pavillon consistait en une petite pièce vitrée dont la porte s'ouvrait sur la terrasse. Il était simplement meublé de quelques chaises de canne et d'une table en ce moment chargée de papiers. La marquise, assise sur un pliant, conservait une attitude pensive, le coude appuyé sur la table une lettre décachetée à la main. Peu de changements s'étaient opérés dans sa personne pendant la période que nous venons de traverser ; seulement son visage, autrefois si plein de dignité, était maintenant flétri, ridé et comme avili par une expression de basse cupidité. Néanmoins, sous le simple robe d'indienne et la grande coiffe qui formaient ses ajustements, elle avait encore des manières raides et hautaines qui imposaient le respect.

Dès que les jeunes gens parurent, elle s'écria d'un ton d'impatience.

—En vérité monsieur mon neveu, vous ne paraissez pas fort empressé de me rendre vos devoirs ce matin ?

Daniel, déjà intimidé, voulut s'excuser.

—Allons ! interrompit la marquise, laissons cela. Il faut bien que je m'habitue aux façons démocratiques de ce temps ci..... Mais, avant tout Maria, mon enfant, va vite à la maison quitter ce costume de vendangeuse ; j'attends du monde aujourd'hui.

—Du monde, chère maman ? demanda la jeune fille au comble de l'étonnement ; voilà du nouveau ! Et puis-je savoir....

—Eh ! mais, petite, vous prenez, je crois, la liberté d'interroger votre mère ? Allez mademoiselle, et faites-vous bien belle, car certainement vous ne serez pas fâché plus tard qu'on vous vit dans ce déshabillé du matin.

Maria regarde tour à tour sa mère et Daniel, comme si elle n'eut su que penser ; ma a trop soumise pour résister à cette ordre positif elle sortit lentement.

Ladrange lui-même était surpris et inquiet sur un signe de sa tante, il s'assit.

—Comme cela nous pourrons causer, reprit la marquise d'un ton confidentielle ; j'ai bien des choses à vous dire Daniel.

Le jeune magistrat sembla tout à coup prendre son parti.

—Eh bien ! et moi aussi, madame, répliqua-t-il

—Vous monsieur ? Et de quoi s'agit-il, s'il vous plaît.

—Avec votre permission, j'attendrai que vous m'ayez fait connaître la première....

—Non, non, expliquez-vous à l'instant ; qu'avez-vous à m'apprendre.

—Mon Dieu ! ma tante, je voulais vous dire.... que je viens de recevoir ma nomination à un poste élevé dans la magistrature de Chartres.

—Vraiment ! répliqua la marquise d'un ton froid ; je vous en félicite Daniel. Au temps où nous vivons, vous aurez plus à persécuter les honnêtes gens comme autrefois, et dans ces conditions un pareil poste peut être honorable.

Daniel se sentait de nouveau mal à l'aise, et il n'avait pas le courage de risquer la demande importante pour laquelle il était venu Afin d'excuser sa lâcheté à ses propres yeux il se disait qu'avant de tenter l'épreuve il lui importait de connaître le secret de madame de Méreville. De son côté la marquise chiffonnait distraitement la lettre qu'elle tenait à la main.

—Vous n'êtes pas le seul, mon neveu, dit-elle enfin qui ayez des nouvelles aujourd'hui j'en ai aussi, et d'excellentes, comme vous pourrez en juger. Une événement que l'on croyait impossible se réalise, et notre sort va changer d'une manière favorable, au moment même ou nous avions lieu d'en désespérer.

—Que dites vous, madame ? demanda Ladrange en tressaillant : auriez-vous appris quelque chose relativement à vos biens de famille ? En auriez-vous enfin obtenu la restitution ?

—Malheureusement non, Daniel ; mes négociations à cet égard n'ont encore abouti à rien.

—Alors je ne puis comprendre la cause de cette grande joie.

Cherchez bien, mon cher enfant ; voyons ignorez-vous qu'il est pe par le monde quelqu'un dont la présence serait on ne peut plus favorable aux intérêts de ma fille, aux miens aux vôtres même ?

—Sur ma foi ! madame, j'essaie vainement de deviner....

—Allons donc ! vous n'avez guère de perspicacité pour un juge au criminel. Il s'agit, puisqu'il faut parler clairement, de ce fils illigitime de mon frère Michel Ladrange....

—Il serait possible ! De jeune homme existe il est retrouvé ?

—Et j'attends ici sa visite de moment en moment.

Daniel pâlit et resta comme atterré.

—Madame, reprit-il bientôt, en quoi cet événement, qui rappelle une tache imprime à notre nom, serait-il avantageux à Maria, pour vous ou pour moi-même.

—Eh ! ne voyez-vous pas, répliqua madame de Méréville avec un étonnement réel ou feint, les conséquences immédiates de ce changement inespéré ? La succession de mon frère aine, malgré les valeurs immenses dérobées par ses assassins, monte encore, suivant le notaire Laforêt, à plus de cent mille écus Sur cette somme, vous Daniel avez à prélever une part de trente milles livres. Quand aux droits de ma fille, il pourrait arriver plusieurs cas : ou bien Maria accepterait pour mari ce .... cousin de la main gauche, et alors aux termes du testament, tout l'héritage appartiendrait aux jeunes époux ; ou bien Maria le refuserait, et, dans ce cas, aux termes du même actes, elle n'aurait absolument rien à pretendre dans la succession ; c'est bizarre, mais mon frère l'a voulu ainsi. Enfin, il se pourrait en troisième lieu, que ce fut François Gauthier qui refusat d'épouser mademoiselle de Méréville et alors le leg fait primitivement à Maria serait porté au double. Mais ce cas ne saurait se présenter ; François Gauthier est libre et il se montre tout disposé à réaliser les intentions de son père. D'autre part, Maria, qui tant souffert, et pour elle et pour moi, de nos récentes privations, ne laissera pas échapper cette occasion de nous tirer l'une et l'autre de l'état de dépendance ou nous vivons. Elle donnera sa main à ce jeune homme, et nous serons, sinon riches, du moins à l'abri du besoin pour toujours. Peut-être même, s'il n'y avait pas d'autre moyen, serait-il possible de racheter Méréville des deniers de la succession.

Daniel maintenait était pourpre de colère Ces calculs de procureur le mettait hors de lui.

—Est-ce bien vous qui parlez ainsi, madame ? demanda-t-il avec véhemence ; est-ce bien la marquise de Méréville qui donne un but de lucre, est prête à livrer sa fille à un inconnu, de condition basse, qui n'a pas même l'avantage de pouvoir prononcer sans rougir le nom de sa mère ?

—Vous êtes bien sévère, Daniel, répliqua la marquise ; mais je vous excuse, parceque vous ne connaissez pas encore ce jeune homme. Le notaire me donne sur lui les renseignements les plus favorables. Il est beau bien fait ; il a des manières simples, mais qui annoncent la franchise et la droiture. Quant aux évènements de sa vie, voici en deux mots ce que j'en sais : il a reçu, étant enfant, dans l'éducation chez le maître d'école du village : ses parents d'adoption ayant été ruiné par une incendie, il suivit des marchands forains qui lui apprirent le commerce. Plus tard il fit du négoce pour son compte, et il paraît avoir acquis par son travail une petite fortune. En raison de sa vie nomade, il connait seulement depuis quelques mois les recherches actives dont il a été l'objet. Quand il s'est présenté au notaire, il apportait tous les papiers nécessaires pour prouver son identité, et l'on sait combien maître Laforêt est difficile en pareille matière. Enfin mon cher Daniel, François Gauthier s'annonce à nous sous les auspices les plus satisfaisants. Du reste, ce n'est pas vous qui pourriez invoquer contre lui les torts de sa naissance ou l'humilité de sa condition passée. Ne m'avez-vous pas dit bien des fois que les anciens préjugés de rang étaient abolis, les privilèges de la noblesse anéantis pour toujours ? Aujourd'hui que vous avez raison. Le passé ne reviendra plus. Tout, autour de moi, a changé ; pourquoi m'obstinerais-je dans des opinions surannées ? Et puis, en tout état de cause, M. François n'est-il pas notre parent ? N'est-il pas de notre sang, en dépit de nous-mêmes.

Cette théorie était si opposé à celles qu'il avait entendu soutenir jadis à la marquise, que Daniel ne pouvait en croire ses oreilles Cédant bientôt à un nouveau transport de douleur et de colère :

—Quoi ! madame, s'écria-t-il, croyez-vous que Maria puisse partager cette manière de voir ?

—Maria est une fille raisonnable : elle m'obéira certainement.

—Et moi je suis sûr du contraire... Non, Maria ne consentira jamais à cet inconcevable mariage ; nous en mourrions l'un et l'autre, elle de honte et moi de désespoir.

Et il se cacha le visage de ses deux mains Madame de Méréville se pencha vers lui d'un air affectueux :

—Daniel, que signifie ce chagrin ? demanda-t-elle ; songeriez-vous encore à ces enfantillages qui existaient autrefois entre vous et ma fille, bien contre mon gré, je l'avoue ? Il n'en est rien, n'est-ce pas ? Je n'aurais pu me tromper à ce point. Je croyais que cette amourette, fort ordinaire entre cousins et cousines dans la première jeunesse, était devenue une bonne et solide amitié que vous avez poussée jusqu'au plus noble dévouement. Il me semblait que vous considériez maintenant Maria comme votre sœur. Comment aurais-je pu concevoir une autre pensée ? Depuis quatre ans que le sort nous a réunis par le lien du malheur, avez-vous manifesté une seule fois le désir de donner suite aux frivoles fantaisies de votre enfance ?

— t pendant le même espace de temps ai-je dit un mot, fait un geste qui pussent donner le soupçon du contraire ? s'écria Ladrange avec vivacité. Madame de Méréville, ma chère parente, n'avez vous pas deviné le motif de ma réserve ? Je craignais de paraître spéculer sur votre reconnaissance, sur le besoin que vous et ma cousine vous pouviez avoir encore de moi ; je craignais de vous imposer une contrainte qui répugnait à ma délicatesse. Mais aujourd'hui ces scrupules doivent disparaître ; je ne me laisserai pas sans protestation dérober mon bonheur. Aussi ma tante, je réclame la préference sur cet homme qui, sans avoir jamais vu Maria, vient, armé d'un testament, revendiquer sa main ; sur ce commerçant qui peut être considéré seulement ce mariage comme un coup de fortune. Mes droits sont plus anciens, plus sacrés que les siens ; et, s'il faut le dire, ils sont sanctionnés par Maria elle-même.

Rien ne saurait rendre le mélange de sentiments contraires qui se succédèrent pendant quelque instants sur le visage blême de la marquise. Mais elle reprit de son ton caressant.

—Que m'apprenez-vous là, mon bon Daniel ? J'étais loin de m'attendre.... Mais si vous avez tant à cœur de devenir le mari de ma fille, il faudra bien que je renonce à mes projets sur François Gauthier. Vous nous avez rendu de tels services, que toute considération doit flechir devant votre vœu settement exprimé ; ni Maria ni moi n'oserions manquer à ce point aux devoirs de la reconnaissance.

Il y avait un peu d'ironie au fond de ces paroles douceureuses : Daniel la sentit.

—Ma tante, s'écria-t-il avec feu, me croyez-vous n'abuser à ce point de nos situations réciproques ? Honte à moi si j'avais pu faire ces indignes calculs ! je ne veux devoir mon bonheur qu'au libre choix de ma cousine, qu'à votre libre consentement. Je puis désormais vous assurer la tranquillité, l'aisance, un rang honorable, de l'à vient que mes prétentions osent se produire. Si elles vous paraissent injustes et mal fondées, dites-le moi avec une entière franchise.

—Les choses étant ainsi Daniel, vous me pardonnerez d'examiner ce mariage d'un point de vue different. Vous êtes fort, dites-vous, de l'aveu de Maria ; mais une jeune fille s'exalte facilement. Que savez-vous si cette reconnaissance, à laquelle vous ne voulez rien devoir, n'est pas pour beaucoup dans son acquiescement, et si, le danger passé, l'exaltation tombée, elle ne regretterait pas quelque jour cet entrainement passager ? D'autre part, êtes vous bien sûr que votre nouveau poste vous mette en état de subvenir aux besoins d'une famille ? Les fonctionnaires publics sont assez pauvrement rétribués or je le sais vous avez pris à votre charge la dette considérable que nous avons contractée envers le citoyen Leroux. Sans doute on ne vous tourmentera pas pour l'acquittement de ces avances, mais vous êtes trop fier pour ne pas vous libérer aussitôt que vous en aurez les moyens. Le legs de mon frère y passera sans doute en grande partie les frais de votre établissement absorberont le reste, et alors que vous restera-t-il afin de pourvoir aux besoins d'une maison ? les émoluments précaires d'une que vous devez à une révolution et qu'une autre révolution peut vous enlever. Est-ce là le brillant avenir que vous nous promettez, je vous le demande.

Malgré l'égoisme de sa tante, Daniel sentait qu'elle avait raison et il baissait la tête en silence. Madame de Méréville, encouragée par son succès, poursuivit du même ton amical.

—Mainte, mon cher Daniel, laissez-moi vous montrer le revers de la médaille, et ne vous offensez pas de mes paroles, car, je vous le répète, si vous l'exigez, rien ne sera fait que selon vos désirs. Je suppose donc que vous ne soyez pas aveuglé par un sentiment exclusif, que ma fille veuille sans résistance suivre mes inspirations, que chacun de vous enfin, imposant silence à ses préférences personnelles, n'ait plus en vue que l'intérêt de la famille ; voyez alors ce qui pourrait s'arriver : Maria épouserait François Gautier, qui lui apporterait, du chef de notre oncle, une somme ronde de cent mille écus, avec lequelle il serait facile d'acquitter nos dettes. Mon homme d'affaires m'écrit qu'avec de cinquante mille livres l'on pourrait racheter le château et la terre de Méréville qui en valent plus cinq cent mille. De la sorte, notre famille renaitrait de ses cendres et retrouverait son opulence passée. Maria, qui est pleine de sens, malgré son apparente légèreté, s'habituerait sans peine à sa position nouvelle. Quant à vous, Daniel, grâce à vos talents, aux qualités de cœur et d'esprit qui vous distinguent vous n'auriez pas de peine à trouver une jeune personne riche, bien posée dans le monde, dont les parents seraient capables de seconder votre généreuse ambitions....

—Jamais, jamais ! s'écria Daniel avec véhémence, mon ambition n'a pour but que Maria....Si haut que le sort m'eut fai parvenir, je ne pourrais, dans le cas dont vous parlez, pardonner son insolent bonheur à cet aventurier.

(*La suite au prochain numéro.*

SECOURS AUX INONDÉS.—Nous apprenons avec bonheur que la Paroisse de Notre-Dame des Anges de Stanbridge s'est cotisée, en faveur des inondés de Sorel, pour la jolie somme de $147. C'est un résultat qui prouve hautement l'esprit de charité de cette paroisse dont le nombre des habitants n'est pas fort considérable.

Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST-HYACINTHE

Mercredi, 14 Juin, 1865.

Certains journaux nous ont supposé des idées assez singulières. Ils se sont plus à nous représenter comme épris d'une affection si tendre pour la fière Albion que nous étions prêt à sacrifier à ses beaux yeux les intérêts les plus vitaux du peuple canadien. Nos adversaires ont abusé du privilège qu'a tout journal démocrate de mentir à ses lecteurs.

Tout ce que nous avons dit, et nous n'avons pas été le seul à le juger ainsi, c'est que dans les circonstances actuelles nous devions ménager les susceptibilités du peuple anglais, parceque nous avons encore besoin de la tutelle de la metropole pour asseoir sur des bases solides notre edifice sociale

Dans un moment de crise, comme celui que nous traversons, nous avons considéré que l'appui d'une puissance aussi respectable que l'Angleterre pouvait nous être de quelqu'utilité et sur cela nous représentions à ceux qui voudraient frapper le commerce anglais d'impôts exagérés que si nous ne désirions pas «chasser l'Angleterre de notre pays nous devions lui conserver quelqu'intérêt sur notre territoire.» De là à dire que nous devons tout sacrifier pour plaire à messieurs les anglais il y a une distance assez appréciable pour des esprits ordinaires. Tout ce que nous avons prétendu c'est que nous devions nous maintenir dans une position à pouvoir offrir à l'Angleterre quelques avantages en retour des sacrifices que nous lui demandons de s'imposer pour notre protection.

Nous ne sachons pas qu'aucun homme bien pensant puisse entretenir d'autres idées sur ce sujet.

L'Hotel-Dieu de cette ville.

Nous avons visité, ces jours derniers, les travaux de construction du Nouvel Hopital que les Révérendes Sœurs de l'Hotel-Dieu élèvent à la charité publique. Ces bonnes Dames, après vingt-cinq ans d'attente, sont enfin sur le point de recueillir les fruits de leur patience et de leur dévouement. La Providence, par quelques-uns de ses généreux agents, leur fait espérer son puissant secours! Aussi comptent-elles sur sa protection et s'abandonnent-elles sans retour à sa conduite.

La première chose qui nous a frappé, en en arrivant sur le chantier, a été la Statue de St. Joseph placé sur un piédestal au milieu du corps principal de la future bâtisse L'on nous a dit combien avait été touchante la pose de cette image du modèle et patron des ouvriers. C'était au commencement des travaux, des voix pures et impressionnées firent entendre de pieux cantiques; une procession grave, en tête de laquelle St. Joseph était porté par une vénérable ancienne de la communauté, s'avança de la maison à la place destinée au cher Nourricier du nouvel asile des pauvres et vint se former en cercle autour de son humble trône, pour lui confier la direction des ouvrages et le reconnaître comme le Tresorier de la divine Providence. Bien des vœux et des désirs furent présentés à St. Joseph; et, l'espérance dans le cœur, les dignes filles de la mère Youville se retirèrent avec la douce persuasion que l'entreprise réussirait. Tous les dimanches soirs, elles vont chanter des cantiques à leur aimable protecteur, et lui renouveler leurs demandes et leur reconnaissance.

La présence de l'image du fidèle gardien de Jésus, sur le chantier, est un grand encouragement pour les ouvriers et ne contribue pas peu à leur faire sanctifier leurs fatigues. Il ne se passe pas un jour que la plupart n'aille le saluer avant de commencer leur travail, et après la journée faite. Aussi l'ordre le plus parfait semble t-il regner, malgré le grand nombre d'employés.

L'edifice, dont les murs sont déjà aux fenêtres du rez-de-chaussé, a les dimensions suivantes: le corps principal mesure 143 pds sur 40, avec une chapelle saillante de 64 pds sur 40 au milieu et presque vis-à-vis de la rue St. Hyacinthe; les ailes comptent une 110 pieds sur 40 dont 50 déjà construit en brique,—l'autre 100 pieds sur 40 de dedans en dedans. Le tout sera bâti en pierre de carrière, avec les coins, les fenêtres et les portes en pierre de taille. La nouvelle construction aura cinq étages, y compris le rez-de-chaussé et les mansardes. On y emploie trente-deux hommes sous la surveillance de M. G. Fournier, bien connu ici par son honnêteté et sa capacité. Ce monsieur est revenu l'automne dernier de la ville épiscopale de Mgr. Taché, où il a dirigé les travaux de la Cathédrale et de l'Evêché de St. Boniface. Les travaux de charpente sont exécutés par notre habile architecte, M. Noël Germain, dont les rares qualités sont appréciés de tout le monde. Le salaire des ouvriers se monte à $141 par semaine.

Nous faisons les vœux les plus ardents, pour le succès de l'œuvre grandiose que nos vénérées Sœurs-Grises ont entreprise, à la gloire de Dieu et au soulagement de l'humanité souffrante. Nous espérons que le généreux patron en qui elles ont mis leur confiance, ne leur fera pas défaut, et qu'il saura susciter, à temps, les secours nécessaires à l'achevement de leur maison.

Academie Girouard.

Lundi après-midi, nous assistions à une charmante séance donnée par les élèves de l'Académie Girouard. Ce jour était la vieille de la fête patronale du regretté feu M. Antoine Girouard, un des principaux bienfaiteurs de notre ville dans la fondation de notre collége et d'un de nos couvents, et c'était à cette occasion qu'avait lieu la petite réunion convoquée par Messieurs les Ecclésiastiques, directeurs de l'Académie. Cette séance était donnée sous le patronage de MM. les commissaires d'Ecoles. Plusieurs Dames et citoyens de cette ville y assistaient.

La séance s'ouvrit par un joli discours sur M. Girouard, débité par le jeune Lapierre. Cet enfant fut suivi à la tribune par le jeune Lamarche qui lut une adresse aux Commissaires.

M. Desprès, le président, répondit, en remerciant les enfants des sentiments de reconnaissance qu'ils avaient exprimés envers les commissaires qui, comme on l'avait remarqué dans l'adresse, ont doté notre ville de la florissante Académie où les parents sont assurés que leurs enfants puisent une éducation élémentaire aussi solide que chrétienne. M. le Président observa que Sa Grandeur Monseigneur de St. Hyacinthe, avait largement contribué à la prospérité de cet établissement en permettant à trois de ses Ecclésiastiques, de se consacrer à l'éducation des enfants qui fréquentent l'Académie et qui se dévouent à leur œuvre avec autant de générosité que de succès. Il rendit le même tribut d'eloges à M. l'abbé Poulin, le principal de l'Académie.

Nous n'oublierons pas de mentionner le gentil petit compliment, qu'un tout jeune enfant de M. Jos. Clapin, nous a répété, en anglais, avec une facilité d'expression vraiment charmante pour un enfant d'un âge aussi tendre.

Aussi le petit congé de rigueur qu'il a demandé en terminant, à MM. les commissaires, lui fut-il accordé avec tout l'empressement que lui et ses joyeux camarades pouvaient désirer.

Nous espérons que ce n'est pas la dernière fois que nous avons occasion de parler de l'Académie Girouard, et que nous aurons encore le plaisir d'applaudir aux succès des enfants qui la fréquentent.

Soirée a l'Université de Québec.

Jeudi dernier, avait lieu à l'Université Laval une soirée littéraire et musicale donnée par les messieurs du Séminaire en l'honneur de l'illustre fondateur de leur institution Mgr. Frs. de Montmorency-Laval. Presque tout le clergé de Québec et plusieurs personnages distingués assistaient à cette réunion, parmi lesquels M. le Consul Gauthier et les Hons. MM. Chapais et Cauchon.

Le *Courrier du Canada* dit que deux discours y ont été prononcés, l'un par M. A. Papineau, petit-fils de l'hon. L. J. Papineau et élève en philosophie, du petit séminaire de Quebec, l'autre par M. E. Gravel, élève en droit à l'Université Laval.

M. Papineau avait pris pour sujet l'union des sciences et des religions. Son discours n'a été que le développement de cette pensée, de cette grande vérité que les sciences ont besoin du concours de la religion et que la religion n'empêche pas les sciences de progresser. M. Papineau s'est bien acquitté de sa tâche et il a surtout répondu victorieusement à cette calomnieuse assertion des matérialistes et des impies, que la religion est incompatible avec les progrès dans les sciences et dans les arts.

« M. Gravel a passé rapidement en revue les grandes époques qui marquent l'histoire du peuple canadien et esquisse à grands traits le progrès du Canada sous l'influence bien-faisante de la religion. Après avoir jeté un coup d'œil sur l'état actuel du pays sur ses institution, sur sa prospérité, M Gravel s'est écrié avec enthousiasme: tout cela est l'œuvre de Mgr. Laval; si le peuple canadien français est assez fort aujourd'hui pour defier les ouragans politiques qui le mirent jadis à deux doigts de sa perte, cela est dû à la base solide sur laquelle il a été assis dès son origine, et cette base solide c'est Mgr. de Laval qui l'a posée.

« Le discours de M. Gravel ainsi que celui de M. Papineau a été fréquemment interrompu par de chaleureux vivats.

« La partie musicale de la soirée, sous l'habile direction de M. l'abbé Thomas Hamel, professeur de l'Université, a été à la hauteur de la partie littéraire.»

Les Délégués.

Les dernières nouvelles qui nous arrivent d'Europe touchant la mission des délégués Canadiens sont très favorables. L'*Owl*, journal publié à Londres, nous apprend «qu'ils s'entendent parfaitement avec le gou«vernement impérial, quant aux fortifications «de Québec et de Montréal et qu'ils croient «fermement que la Confédération projetée «passera.»

Le 25 mai, ils ont dîné chez S. A. R. le Duc de Cambridge.

Des lettres reçues à Québec font croire qu'ils ne seront pas de retour en Canada avant la fin de ce mois.

Les nouvelles suivantes apportées par le *Peruvian* nous paraissent les plus importantes:

A propos des réclamations de l'Amérique, le *Times* dit: «L'attitude des Etats-Unis en présentant les réclamations à cause des prises de l'*Alabama* est peut-être plus importante que les réclamations elles-mêmes. La correspondance à ce sujet qui a commencé en 1863, est de la part des Etats-Unis très courtoise. M Adams dit que les Etats-Unis désirent maintenir la paix. L'Angleterre a plusieurs contre-Réclamations à faire à cause de son arbitrage dans l'imposition des droits de blocus et de recherche. Ces réclamations seront examinées en même temps, et l'Angleterre en le faisant n'a pas d'intentions hostiles."

FRANCE.—On affirme que plusieurs envoyés étrangers se proposaient de présenter une remontrance collective contre le discours du Prince Napoléon, mais le projet a échoué parce que lord Cowly a déclaré que le langage ne pouvait affecter l'Angleterre, et que toute mesure collective offenserait le gouvernement Impérial.

LONDRES.—Le câble transatlantique a été complété le 29. A cette occasion, il y a eu un banquet, et les intéressés ont exprimés leur satisfaction du succès déjà obtenu.

Dans la chambre des Communes, en réponse à une question, lord Cardwell a déclaré que des efforts avaient été faits pour la colonisation des districts de la Rivière Rouge, mais qu'ils avaient été sans résultat. Le gouvernement reconnaît à la compagnie de la Baie d'Hudson, d'après sa charte des droits de propriété sur les terres.

Le *Dailey News* dit que l'on doit avoir de la clémence à l'égard de Jeff. Davis, parce que la seule vengeance qui pouvait animer le Nord contre le Sud, a été satisfaite par la mort de la rébellion.

La rupture entre l'Empereur et le prince Napoléon est complète. Le correspondant parisien du *Daily News* dit que c'est une faute impardonnable d'avoir dans l'état critique des affaires américaines exalté la doctrine Monroe. Le Prince pense qu'à cause de la restauration de l'Union, il est impossible de prolonger l'occupation des Français au Mexique sans craindre la guerre.

Capitaine Doherty.

Nous avons déjà expliqué comment ce brave jeune Canadien avait failli perdre, par suite d'intrigues, la récompense dû à ses services dans l'armée américaine et notamment dans la capture de Harrold et Booth.

Par lui-même le Capitaine Doherty ne pouvait rien faire pour découvrir les trames ourdies contre lui, la discipline militaire le rendait esclave de l'autorité, contre laquelle il ne pouvait songer à se rebeller.

Son frère, M. Doherty, de cette ville, se doutant quelque peu de la chose se rendait il y a quelques temps à Washington et avait des entrevues avec les plus hautes autorités civiles et militaires, il fit alors ce qu'il put pour faire connaître les choses telles qu'elles sont à qui de droit. Depuis son voyage les affaires paraissent avoir pris une meilleure tournure pour le Capt. Doherty.

Voici ce qu'écrivait dernièrement à cette occasion le correspondant de Washington, du *Sunday Mercury*: «Il n'entrait pas dans les plans du col. Baker que le témoignage du Capt. Doherty fut pris devant la Cour militaire. Ce méprisable fripon s'imaginait qu'il avait la Cour à son service et que de fait elle n'avait été crée que pour servir sa petite vanité. Mais, hélas! le jour est arrivé où le capt. Doherty a été entendu. Quoique la cour fît tout en son possible pour l'empêcher de donner un récit complet de l'affaire, il en a révelé assez pour prouver à la satisfaction de la cour que le lieut. Baker est un poltron et un radoteur. Je vous transmets cette partie de son témoignage, pour que vous puissiez lire à loisir combien mon exposé des faits a été corroboré. Le capitaine Doherty dit: «J'ai eu plusieurs instants de conversation avec Booth avant qu'il vint sortir; Booth nia d'abord qu'il y eut quelqu'autre que lui dans la grange, finalement il me dit: capitaine il y a ici un homme qui veut se rendre. C'est bien mal. Baker l'un des détectives qui était présent me dit: Demandez lui de livrer ses armes et de sortir. Je lui répétai l'ordre; Harrold qui était près de la porte dit: Je n'ai aucune arme, Baker dit alors: Nous savons parfaitement ce que vous avez. Je fis alors la remarque à Baker qu'il serait préferable de les laisser sortir; Baker me dit: Attendez jusqu'à ce que Conger arrive. Je lui répliquai que nous adressant à l'homme qui était à la porte je lui dis: Ouvre cette porte et je prendrai cet homme moi-même; la porte fut alors partiellement ouverte; Harrold sortit ses mains, je les lui pris et le tirai dehors; je mis mon revolver sous mon bras et je le visitai pour pour voir s'il n'avait pas d'armes; il n'en avait aucun.»

Comme de juste Baker n'aime pas un témoignage de ce genre, vu qu'il jette du jour sur des affaires qu'il aurait pu voir éternellement ensevelies dans l'oubli. A son propre jugement, Baker était tellement gonflé, qu'il s'était imaginé en lisant le compte rendu de ses actions valeureuses qu'il est une espèce de personnage supérieur..... Baker avait à peine remarqué le cap. Doherty pendant qu'il attendait pour donner sa disposition. Je me suis beaucoup amusé de la figure grotesque de Baker pendant que Conger donnait sa déposition sur cette merveilleuse affaire. Baker était alors le plus heureux des hommes. Aujourd'hui il est dans le deuil.

Le Témoin Conover.

Un témoin du nom de Conover a été entendu dernièrement à Washington, devant la commission d'enquête, instituée à l'occasion de l'assassinat de l'ex-Président. Il prétend avoir résidé en Canada depuis octobre dernier en qualité de correspondant de la *Tribune*. Il dit dans son témoignage qu'il a eu des relations avec tous les réfugiés sudistes du Canada qu'on a accusés d'avoir tramé pour assassiner le président qu'ayant réussi à se faire passer pour rebelle, il avait eu aussi communication de tous les détails du complot.

Il prétend que le Président du Sud en avait eu connaissance et que c'était avec sa sanction que l'affaire était conduite.

Si la déposition de Conover eut été véridique, il n'eut pas été possible de mettre en doute les affreux soupçons que la Presse Yankee a soulevés contre le gouvernement de Richmond et les Sudistes du Canada. Heureusement pour les personnes incriminées que l'on a pu réussir à établir les contradictions les plus flagrantes et les mensonges les plus absurdes que l'on puisse imaginer dans cette déposition. On a même été jusqu'à affirmer que Conover qui est subitement disparu de Washington après sa déposition, a declaré sous serment que son témoignage devant le tribunal américain est une pure invention et qu'en le donnant, il n'avait d'autre intention que de leurrer le gouvernement américain et faire voir son inconséquence aux yeux de tous.

Si tel est le cas, Conover ne peut être qu'un indigne parjure dont le témoignage ne saurait mériter la moindre foi. Au reste c'est ce qu'établit assez explicitement M. Wallace, réfugié sudiste à Montréal, dans une lettre qu'il a adressé à l'*Evening Telegraph*. Dans sa déposition le témoin Conover avait dit qu'il avait été entendu dans la cause de St. Alban, en Canada, sous le nom de J. W. Wallace. Or le véritable Wallace n'a pas cru devoir laisser pareille mensonge sans protestation et il établit les contradictions qu'il y a entre les dépositions de Conover à Washington et celles que lui, Wallace, a donnée à Montréal.

COUR DE CIRCUIT DE BEDFORD.

La Cour de Circuit de Bedford, terme de juin, vient de se terminer.

L'Honorable JUGE BADGLEY a présidé cette cour, qui a dû s'occuper de plusieurs causes importantes.

Parmi les questions qui soulèvent des questions de droits les plus intéressantes est celle des Syndics de Roxton pour le recouvrement de taxes imposées pour la construction de leur Eglise.

Plusieurs des personnes cotisées se tiennent leurs terres qu'en vertu de baux ou de promesses de vente qui leur ont été fait par la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique.

Les demandeurs prétendent que toute personne entrée sur une répartition ou rôle d'évaluation de la Fabrique, quoique seulement propriétaire supposée, est sujette à la taxe et que la terre qu'elle y occupe y est hypothéquée.

La défense de son côte tient que la Compagnie n'a jamais aliéné ses terres et que les promesses de vente, en vertu de clauses spéciales, ne transfèrent pas une possession égale à la vente. La première affaire de cette nature est celle des Syndics contre Guerson et la Compagnie des Terre de l'Amérique Britannique en garantie.

Cette action fut discutée conjointement entre M. Magloire Lanctot, de St. Hyacinthe M. Bourgeois, pour la défense et MM. Buchanan et Huntington, pour la Compagnie.

Finalement toutes ces causes, du consentement des partis, furent renvoyées au terme suivant. On y attache beaucoup d'intérêt.

Mines d'Acton.

Une assemblée générale des actionnaires de la compagnie des mines d'Acton-Vale a eu lieu à Boston le deux du courant. Nous ne connaissons pas encore le résultat de cette assemblée, mais tout porte à croire que les travaux des mines seront repris sur une grande échelle avant peu. M. Cushings est à Boston depuis quelques jours pour obtenir ce résultat. Des hommes compétents ont visité dernièrement les mines d'Acton et ils ont fait un rapport très favorable, bien que M. Hunt déclare dans son dernier rapport que les mines d'Acton sont épuisées. A Acton comme ailleurs, on est d'opinion que le rapport de M. Hunt est fondé sur des données fausses. Ce qu'il y a de certain c'est que la quantité de minerais exploitée durant le mois de mars dernier a été aussi considérable que par le passé.—*J. des T.R.*

N.B.—Quelqu'un d'Acton nous a appris que les travaux des mines devaient être recommencés cette semaine.

INCENDIE.

Lundi soir, 5 juin, une incendie éclatait au village de *L'Avenir* et en peu d'instants causait des pertes dans cette place naissante pour un montant d'environ $6,000.

Le feu se déclara d'abord chez M. Hurst, marchand.

Heureusement, nous dit le *Défricheur*, qui nous apprend cette triste nouvelle, que quelqu'un qui passait dans le village put donner l'alarme car les habitants de la maison auraient probablement périt dans les flammes si la porte n'eut pas été enfoncée pour les appeler.

Le feu, qui avait pris son origine, soit dans la cuisine ou dans un arrière magasin, attachés à la maison, avait déjà percé la couverture et entrait dans la maison avec une terrible rapidité.

M. Hurst, sa dame, un enfant et un des frères du premier s'échappèrent dans leurs habits de nuit, sans chaussures, ni coiffures. En un instant toute la maison fut en proie aux flammes. Rien n'a pu être sauvé du magasin, et de la maison, à l'exception des livres de compte et de quelques meubles.

Le feu se communiqua à l'hôtel de M. Briscbois qui fut aussi réduit en cendre. M. Briscbois a sauvé son ménage mais il est considérablement endommagé.

Les cris et le tocsin, avaient mit tout le village sur pieds, ainsi que bon nombre des habitans des environs qui accoururent pour porter secours.

Le feu allait se communiquer aux maisons voisines et menaçait de détruire tout le village, qui est bâti en bois à l'exception de l'église qui est en briques, lorsque M. Dorion ordonna la démolition d'une maison qui lui appartenait et qui prenait feu. Au moyen de haches de béliers improvisés et de chaînes la maison fut démolie en peu d'instant, la couverture descendant toute d'un seul morceau et les pièces s'amoncelant les unes sur les autres avec fracas.

Heureusement que le feu ne faisait qu'atteindre cette maison lorsquelle s'écrasa et les débris purent être enlevés de la place, de suite, à force de bras. D'un autre côté, on démolissait une grande remise qui reliait l'hôtel Briscbois à la résidence du Dr. Gladu. Une fois ces deux bâtisses enlevées, le feu trouva de l'espace et le vent qui traversait le village offrait un moyen pour protéger les autres maisons avec de l'eau et des couvertures humides.

Grâce aux efforts de tous ceux qui prêtaient le concours de leurs bras et de leur énergie, la partie la plus habitée du village fut sauvée d'une destruction certaine. Il y eut un temps pendant lequel le feu était si fort qu'il traversait la rue malgré le vent contraire qu'il fessait.

Les pertes occasionnées par cette incendie devront peser lourdement sur cette place nouvelle; mais les habitants de la localité sont bien disposés à venir généreusement en aide aux malheureux incendiés. Ils se proposent d'aider M. Briscbois à se rebâtir un magasin de suite. Il est le plus affligé de ceux qui sont passés par l'incendie. Il a perdu sa maison et toutes ses bâtisses et il est chargé d'une nombreuse famille.

[Du *Journal des Trois-Rivières*.]

Les Misérables par Victor Hugo, et le Journal de St. Hyacinthe.

[1er article.]

Lorsque nous avons fait paraître le second numéro de notre feuille, nous avons annoncé que dans quelques jour nous aurions un petit compte à régler avec le *Journal de St. Hyacinthe*. Nous venons aujourd'hui nous acquitter de notre promesse. Nous avons dit que la vérité aura notre première affection: aussi, notre confrère peut être convaincu que nous ne sommes pas animé à son égard d'aucune intention malveillante, et si nous prenons la plume aujourd'hui c'est uniquement dans le but de relever une erreur grave dans laquelle il est tombé. Pour prouver à notre confrère que nous disons vrai, nous nous efforcerons toujours durant le cours de la discussion, de conserver notre sang froid, pour traiter la question avec calme, espérant que notre adversaire voudra bien pour la circonstance sortir de ses habitudes ordinairement un peu emportées.

En parlant du roman de Victor Hugo, les Misérables, le *Journal de St. Hyacinthe* dans son numéro du 5 mai 1862 s'exprima ainsi: "Nous publions aujourd'hui les *Misérables* par Victor Hugo qui viennent de paraître en France. La haute réputation de l'Orateur, les éloges nombreux et flatteurs que vient de lui prodiguer toute la presse à l'apparition de ce nouvel ouvrage et l'accueil plus qu'encourageant des amis des lettres à cette belle production, nous ont engagés à en offrir quelques chapitres à nos lecteurs. La longueur de l'ouvrage et l'exiguité de notre format ne nous permettent pas de publier le tout; mais le public pourrait facilement se procurer le plaisir d'une lecture aussi agréable et aussi instructive, en s'abonnant à la Semaine littéraire du *Courrier des Etats-Unis*.

Quand le Rédacteur du *J. de St. Hyacinthe* écrivait ces lignes en mil huit cent soixante et deux ou bien il avait lu les *Misérables* de Victor Hugo, ou bien il ne les avait pas lus. S'il ne les avait pas lus, il avait bien tort de recommander à ses lecteurs, comme agréable et instructive, la lecture d'un roman qui devait nécessairement au premier abord paraître un peu suspect, vu qu'il n'offrait pas tout-à fait les garanties suffisantes du côté de son auteur, surtout lorsque l'on sait avec un célèbre auteur, que dans ces récits les personnages qui jouent le rôle de la vertu, pour ne pas toujours succomber aux attaques du vice, posent presque toujour dans les situations les plus scabreuse, et débitent ou des fadaises, ou des maximes exagérés sur l'honneur.

S'il les a lus attentivement et consciencieusement, comme il devait le faire en homme éclairé, il faut qu'il ne les ais pas compris, ou bien, s'il les a compris, qu'il soit bien osé pour recommander la lecture, qu'il devait savoir être pernicieuse plus d'un de ses lecteurs. Mais soyons généreux admettons franchement que le rédacteur du *Journal de St. Hyacinthe* a lu d'un bout à l'autre les *Misérables* et qu'il en a parfaitement bien saisis l'esprit et le but, il est un journaliste honnête et ami de l'ordre social, recommander comme agréable et instructive la lecture de ce roman.

Nous n'hésitons pas un seul instant à dire que non, et nous allons prouver que le roman de Victor Hugo, intitulé les *Misérables*, est anti-social, anti religieux et dangereux au point de vue de la morale.

1o. Le roman de Victor Hugo, les *Misérables* est anti-social. L'auteur enseigne que les vices nombreux et les maux affreux dont la terre est inondée d'un pôle à l'autre sont dus à l'organisation actuelle de la société, organisation qu'il regarde comme radicalement mauvaise, et il attribue tous ces malheurs à des circonstances où l'homme est entraîné vers le mal par une force irrésistible. Victor Hugo, nous dit Alfred Nettement, rompt avec la tradition catholique, qui nous apprend que les vices et les misères de l'homme tiennent à la nature humaine, nature déchue mais investie du glorieux privilège de libre. Il affirme que la diffusion des lumières suffirait pour répandre partout la vertu et le bonheur. Sophisme fataliste et socialiste, démenti en principe par l'étude de l'âme humaine, et fait par l'état des classes aisées et éclairées où ni les vices ni les souffrances ne sont inconnus. Le fond doctrinal de ce livre, c'est donc l'utopie qui nous rien changer à la réalité, le fait paraître insupportable en présentant aux esprits le mirage d'un irréalisable Idéal.

Suivant notre manière de voir, la misère n'est pas seulement un problème social, mais c'est de plus un mystère, et un mystère profondement divin, et intimement lié à la déchéance de l'homme par la désobéissance d'Adam.

Il y a six mille ans Dieu a dit à Adam: Parce que vous avez écoutes la voix de votre femme plutôt que la mienne, et que vous avez mangé du fruit de l'arbre dont je vous avais défendu de manger, la terre sera maudite, à cause de ce que vous avez fait, et vous n'en tirerez de quoi vous nourrir pendant toute votre vie qu'avec beaucoup de travail. Elle vous produira des épines et des ronces; et vous vous nourrirez de l'herbe de la terre, qui ne viendra que par le pénible soin que vous aurez de la cultiver. Vous mangerez votre pain à la sueur de votre visage, jusqu'à ce que vous retourniez à la terre d'où vous avez été tiré. Voilà déjà bien longtemps que ces paroles ont été prononcées, et l'expérience de tous les jours nous montre qu'elles ont encore leur exécution comme elles l'auront jusqu'à la fin des temps.

"Quand celui dont nulle parole ne se démentira, écrit un auteur distingué, n'aurait pas dit: Vous aurez toujours des pauvres au milieu de vous il n'en serait pas moins certain que la pauvreté est une maladie sociale, supportable quand on veut la soigner, mais incurable de sa nature. Il faudrait être aveugle pour ne pas voir, dans la constitution morale et physique de l'individu de la famille, de la société, dans les lois de l'ordre matériel des causes permanentes, réductibles, il est vrai, mais absolument indestructible de pauvreté. Diminuer le nombre des pauvres, leur procurer une existence digne de l'humanité, tel est le problème.

La misère, dit Alfred Nettement, peut-être secourue, diminuée, adoucie, consolée, utilisé, mais elle ne disparaîtra jamais de la face de la terre, tant que la terre sera habité par l'humanité déchue. Prétendre abolir la misère, c'est un rêve, un rêve dangereux, parcequ'en faisant luire aux yeux du misérable, cette impossible utopie, on lui rend ses souffrances plus intolérables, sans pouvoir l'en délivrer. En outre on l'excite contre la société, contre les lois en lui donnant à penser que la société est l'auteur de ses maux et que, par conséquent, elle doit en porter la responsabilité devant les hommes et devant Dieu; on lui inspire un espoir trompeur en lui laissant croire que, pour changer la condition humaine, pour abolir la misère, le prolétariat, voilà l'utopie du jour plus dangereuse que celle qui a amené la révolution française. Il faut donc en sondant le problème, accepter le mystère, En travaillant à consoler, à secourir, à soulager, à diminuer, à sanctifier la misère, il importe de ne pas oublier que ce n'est pas à telle ou telle forme sociale qu'elle est attachée, mais à l'humanité même. La misère, quand on a vu au fond des choses, c'est l'homme avec ses aspirations plus hautes que le but auquel il parvient, l'homme avec ses infirmités physiques et morales, ses passions, ses défauts, ses erreurs, ses vices, ses déchéances et les conséquences funestes quelles entraînent souvent dans les familles pendant plusieurs générations. Il faut donc entrer dans ce sombre et douloureux royaume de la misère avec une sympathique piété pour les souffrances, un ardent désir de les soulager, avec le cœur de St. Vincent de Paul, mais sans haine contre la société, sans révolte contre la Providence, avec un cœur doux, miséricordieux et soumis, avec la conviction que, quoiqu'on fasse on n'oubliera pas la misère que le Christ lui-même, qui traversa le monde en faisant le bien, n'a pas abolie."

Voulez-vous voir clairement la pensée qui a animé Victor Hugo, en écrivant les *Misérables*, écoutons-le attentivement: "tant qu'il existera, par le fait des lois et des mœurs, une damnation sociale créant artificiellement, en pleine civilisation, ces enfers, et compliquant d'une fatalité humaine la destinée qui est divine; tant que les trois problèmes du siècle: la dégradation de l'homme par le prolétariat, la déchéance de la femme par la faim, l'atophie de l'enfant par la nuit, ne seront pas résolus; tant que, dans certaines régions, l'asphyxie sociale sera possible, en d'autres termes et à un point de vue plus étendu encore, tant qu'il y aura sur la terre ignorance et misère, les livres de la nature de celui-ci seront utiles."

Comme on le voit, dit Nettement, ces cent d'après Victor Hugo, les lois et les mœurs qui créent artificiellement une damnation sociale. Il y a en pleine société un enfer de main d'homme. C'est le prolétariat qui dégrade l'homme, donc il faut abolir le prolétariat. C'est la société qui est l'auteur de la déchéance de la femme. Toutes les chutes et toutes les corruptions crient contre elle et l'accusent devant les hommes et devant Dieu. La responsabilité individuelle disparaît pour faire place à la responsabilité sociale. S'il y a dans les classes populaires des filles fragiles, s'il y a des chutes plus profondes qui font descendre des créatures avilies dans les bas-fonds de vice et de misère, c'est la civilisation chrétienne cause de tout, et la corruption antique reparaît avec ces abominations, c'est le crime de la société, qui n'a pas donné à tous l'enseignement et l'éducation qu'elle leur doit. Il faut qu'elle se penche derrière chaque père de famille, qu'elle pénètre dans chaque foyer, pour remplir les devoirs que le père et la mère ne remplissent pas.

Ainsi la pensée de Victor Hugo est bien claire, s'il y a des vices et des misères sur la terre, c'est la faute de l'organisation actuelle de la société. S'il y a des malheureux gémissant sous le poids des misères, souffrant de la faim et de la soif c'est la faute de l'organisation de la société. Donc il faut désorganiser la société, l'asseoir sur une nouvelle base, lui donner une vie nouvelle qui entraînera à sa suite ni vice ni misère. Pour arriver à ce résultat, dont l'homme s'éloigne d'autant plus qu'il croit s'en approcher d'avantage, il faudra un travail affreux de la société. Or ce travail, c'est le pauvre sortant de sa sphère étroite et portant une main sacrilège sur les biens des riches c'est la démagogie mise en fureur avec toutes ses passions révolutionnaires, c'est en un mot la révolution avec toutes ses aspirations hardies et ses horreurs. La pensée qui animait Victor Hugo quand il a écrit son roman le *Misérables*, est d'une fausse philosophie, puisque la mise en exécution du plan qu'il nous propose pour résoudre ce problème social de la misère, devrait nécessairement troubler l'ordre et nous conduire à l'anarchie. Le roman en question est donc anti-social.

Un journal qui recommande fortement à toutes sortes de personnes comme instructive la lecture d'un livre anti social est un journal anti-social; or le *Journal de St. Hyacinthe*, que l'on suppose rédigé par un homme instruit et éclairé, a, dans sa feuille du 5 mai 1862, recommandé au public comme agréable et instructive la lecture du roman de Victor Hugo, appelé les *Misérables*, lorsqu'il savait que ce livre était radicalement anti-social: Donc le *Journal de St. Hyacinthe* enseigne au peuple canadien des doctrines anti-sociales:

Donc le *Journal de St. Hyacinthe* est un journal anti-social.

La Captivité de M. Davis.

Il y a plusieurs manières de tuer un homme sans attenter directement à sa vie; on peut lui laisser une existence misérable et le tuer dans sa considération, dans son honneur dans ses affections, dans tout ce qui l'attache à la terre; on peut lui permettre de végéter dans une cellule, en l'abreuvant d'outrages et de mauvais traitements, mais en lui donnant néanmoins des aliments et tout ce qu'il faut pour soutenir un corps que l'âme s'habite déjà plus. L'enveloppe matérielle reste, plus ou moins endommagée, et répond que la victime est là prête à être produite à la première réquisition d'un tribunal ou de l'opinion. Mais l'homme moral est mort, toute énergie est abattue et brisée; la longue et douloureuse agonie de l'âme et de l'intelligence est terminée.

De tous les maux que peut souffrir un prisonnier, aucun n'a manqué à M. Davis. Si au lieu du colonel Pritchard, l'ex-président eût rencontré un sergent Corbett sur son chemin, la balle d'un soldat irréfléchi eût cent fois mieux valu pour lui que le sort auquel il était réserré. On a commencé par l'accuser de vol; et il est prouvé qu'il était parti de Richmond plus pauvre qu'il n'y était entré; on l'accuse d'assassinat; on le flétrit officiellement aux yeux du monde, aux yeux de ses propres partisans; et quelle preuve réunit-on contre lui? Des témoignages portés par un Daveney, dont le cours des débats a révélé l'immoralité, par un von Steinecker, par un Conover, et par tant d'autres dont le caractère dégradé ne peut inspirer que la méfiance. La presse se joint aux voix officielles pour condamner l'accusé sans l'entendre, pour repousser même les témoignages contraires à ceux qui justifient ses passions. Elle accable le vaincu d'invectives; elle rit de ses douleurs; elle accueille avec joie les contes ridicules fabriqués sur les circonstances qui ont accompagné l'arrestation du prisonnier; elle se raille de la séparation forcé de M. Davis et de sa famille, et des sentiments les plus sacrés, qu'on ne manque jamais de respecter chez les plus vulgaires criminels.

Une fois entre quatre murs, gardé avec autant de soin que s'il commandait encore à des millions d'hommes, on juge pas ces précautions contre M. Davis suffisantes. On l'enchaîne, on le charge de fers, on le transporta à bord d'un monitor, on s'en Potomac; on le soumet aux ardeurs d'un soleil torride, qui rend l'atmosphère de cette prison de fer à peine respirable; on renouvelle les postes à son usage.

Heureusement, si la bonne foi et la magnanimité du peuple peuvent être surprises, la vérité finit toujours par éclater, et des voix s'élèvent enfin contre des mesures faites pour déshonorer ceux qui les ordonnent et ceux qui les tolèrent. On a déjà démenti cette fameuse histoire de la fuite de M. Davis en robe et en crinoline, histoire consacrée à dessein par M. Stanton. Le colonel Pritchard, un homme déloyal peut-être, a nié le fait; on a aussitôt transformé la jupe en robe de chambre; encore le colonel Pritchard n'a-t-il pas vu M. Davis dans ce costume. Aujourd'hui, voici la version de témoins oculaires: il est vrai que ce ne sont pas des personnages officiels.

« Plusieurs anciens citoyens de la Nouvelle-Orléans, dit la *Picayune*, récemment arrivés dans cette ville, nous donnent sur la capture de Davis des renseignements bien différents de ceux qui nous été transmis du Nord. *Loin d'avoir été pris déguisé, M. Davis s'est volontairement rendu lui même.* D'après leur récit, M. Davis a été escorté de la Georgie dans la Caroline du Nord par deux brigades de cavalerie. Ayant

appris en Georgie la reddition de Taylor, il a ordonné à son escorte de se disperser, après lui avoir distribué le peu d'or qu'il avait. Il monta alors à cheval et accompagné de cinq ou six amis personnels, il se rendit à Irvington. *Il n'a cherché ni à se déguiser ni à fuir.* A Irvington, on lui montra la proclamation de M. Johnson, qui l'accusait de complicité dans l'assassinat de M. Lincoln. Il informa sur le champ ses amis qu'il ferait prévenir le commandant fédéral le plus proche de son intention de se livrer et de réfuter l'accusation : ce qui fut fait. Un détachement de la cavalerie de Wilson vint à Irvington, et M. Davis se rendit.

« Dans notre désir d'enrégistrer avec une impartiale fidélité les faits historiques, nous ajouterons que ce récit émane de personnes qui ont été dans une situation à bien voir les choses, et qui ont toujours joui de la réputation des gens d'honneur dévoués à la vérité. »

Voilà pour le récit complaisamment répandu par M. Stanton. Voici maintenant pour l'affaire des menottes, qui nous a paru tellement monstrueuse que nous avons longtemps refusé d'y croire. Mais on le sait aujourd'hui, c'est malheureusement un fait, et la scène odieuse de la mise aux fers est racontée en ces termes, *semi-officiellement* par le *Republican* de Washington:

« *Comme nécessité, comme punition* et comme avertissement, on a mis les fers aux jambes de Davis. Le capitaine de service, accompagné d'un forgeron, dit au prisonnier; « M. Davis, j'ai à remplir un devoir fort « désagréable.—Grand Dieu ! vous n'avez « pas l'intentention de me mettre ces choses là ! » Les ordres étaient précis, le capitaine. Celui-ci ajouta : « M. Davis vous êtes militaire, et vous savez que je ne puis qu'obéir à mes ordres » Jeff se mit alors en colère et protesta de nouveau qu'on ne l'enchaînerait pas vivant vivant. Il finit pourtant par se calmer, et on lui mit les fers aux pieds.

« Quant le forgeron prit dans ses mains les talons de Sa Majesté rebelle, Jeff. le saisit et le renversa. Le forgeron *justement indigné lui jeta son marteau à la figure et le manqua.* Davis essaya alors de saisir un fusil et demanda à être percé à coup de baïonnette. Les gardes lui présentèrent la baïonnette, et le capitaine, craignant qu'il ne se précipitat sur leurs fers, leur ordonna de se retirer. Il appela quatre hommes vigoureux, et fit terrasser et tenir le bon Jeff sur le dos. Il résista avec une force presque surnaturelle, mais il fut solidement maintenu, jusqu'à ce que le forgeron eût rivé les fers. On le mit ensuite sur sa chaise, et Jeff. fondit en larmes.

Eh bien, toute cette scène est hideuse; dégradée est la presse qui la raconte d'une telle façon; sans cœur, sans âme et sans dignité sont les journalistes que de telles infamies n'indignent pas. Et l'on vient nous dire froidement que la mise aux fers est une nécessité ! Pourquoi ? Quelle était une punition ! De quoi ? Quel tribunal a condamné M. Davis à être puni ? Quel tribunal fait revivre pour lui la torture partout abolie ? Allons donc ! Ces sinistres facéties soulèvent le cœur, et il n'est pas un homme honnête, même parmi ceux qui sont plus animés contre M. Davis, qui ne lisent avec dégoût que de pareils exemples soient données pour les Etats-Unis.

Et que dire de ces soldats qu'on condamne à se transformer en bourreaux, de ces soldats qui étaient habitués à regarder la mort en face et dont on réclame l'assistance contre un homme désarmé ? Que dire de ce général Halleck, qui se met de gaieté de cœur au-dessus des Berg et du premier coup ? Une certaine presse approuve toutes ces indignités; pour elle M. Davis est jugé et condamné d'avance ; c'est un monstre dont il faut non seulement purger la terre, mais encore savourer l'agonie ; elle jouit de la torture, et rappelleraît ces *gehenneurs* de l'ancien temps qui éprouvaient une volupté féroce à la vue des angoisses du patient. Pour elle, ceux qui ont encore une notion de la justice et du droit, ceux en qui palpite encore une fibre généreuse, et dont l'âme est encore éclairé d'une étincelle de magnanimité, ceux-là sont des traîtres, des partisans de « Sa Majesté Rebelle, » des ennemis de l'Union.

Soit. Mais les vrais ennemis de l'Union sont ceux qui ont calomnié le vaincu et ne peuvent prouver leur assertions, ceux qui ne craignent pas de ternir le nom américain en poussant à des barbaries que réprouvera tout le monde civilisé, ceux qui ont ordonné ou toléré la mise aux fers de M. Davis, ceux qui cherchent à abaisser les âmes à leur niveau en lassant complaisamment de cruelles vengeances, ceux qui n'oublient rien pour faire un martyr d'un homme que les Etats-Unis avaient tout intérêt à abandonner à sa conscience, et qui n'aurait jamais été plus que représentant d'une cause perdue. Voilà les véritables ennemis de l'union et des Américains, voilà ceux que doit flétrir l'opinion, car il importe qu'on ne rende pas toute la nation responsable d'atrocités tortionnaires qu'aucune considération ni morale ni politique ne saurait justifier.—*C. des E.-U.*

Organisation de Voleurs.

Nous lisons dans l'*Union National* de lundi :

La presse du Haut Canada est en ce moment remplie de témoignages d'une enquête sur une série de vols et d'incendiats commis par une formidable organisation de voleur de filous et de malfaiteurs de toute espèce.

« Depuis plusieurs années, les journaux du Haut comme du Bas Canada n'ont cessé d'être remplis de compte-rendus de vols et d'incendiats devenus si fréquents, si nombreux qu'on aurait pu croire que plusieurs villes de la province supérieure, surtout étaient livrés au pillage et à la dévastation nocturnes. Il y a environ trois ans un nommé Armstrong, agent d'Assurance, voyageait dans le Haut Canada pour les affaires, de ses patrons. Ayant eu vent d'une organisation de voleur qui étaient les auteurs de tous les désastres individuels et des pertes que souffraient les assurances par l'incendiat, il en référa à ceux qui l'employaient. Ceux-ci confiant dans l'habileté de leur agent, qui s'était distingué autrefois parmi les détectives de New-York où il avait rendu les plus grand services à la société, persuadèrent à Armstong de s'occuper exclusivement de pénétrer dans les plus intimes secrets de cette organisation maudite pour la détruire et en faire conduire les nombreux adeptes devant les tribunaux. Grâce à son habileté et à son expérience Armstrong gagna bientôt la confiance d'un nommé Murphy, alors à Hamilton, où semblait être le quartier-général des malfaiteurs. Il fut introduit aux chefs de l'organisation et, feignant de faire cause commune avec eux, il achetait ou vendait comme eux des effets volés.

L'hiver dernier, Armstrong qui croyait avoir pris toutes les mesures nécessaires, donna l'alarme à la justice et indiqua aux autorités un nommé Parker, aussi connu sous le nom de Ruker, comme s'étant rendu coupable de méfaits, de vols et d'incendiats. Malheureusement Parker, qui était natif de Détroit, réussit à s'esquiver et Armstrong, dont le caractère n'était et ne devrait être connu que de quelques personnes intéressées d'une façon directement à l'anéantissement de l'organisation criminelle, Armstrong, disons-nous, soupçonné d'être le complice de Parker, fut lui-même arrêté. Ayant trouvé comme par enchantement, " bonne et suffisante caution, " il fut bientôt remis à la liberté Il sut si bien jouer sa carte et continuer de tendre le filou, qu'aucun de ses associés-bandits ne soupçonna un instant qu'il eut sous ses cheveux *gris* une conscience fort delicate, et que *Barber*—car tel est le nom qu'il s'était donné parmi les brigands—fut *Armttrong*, le bras fort de la loi. Il continua donc ses opérations de détective sans être aucunement gêné par la police et encore moins par le futures et dignes victimes de son adresse.

« Dans l'intervalle un des filous fut pris jugé et condamné à réfléchir pendant cinq ans au pénitencier provincial, sous l'œil vigilant d'une police *déclarée*. Armstrong était mieux doté au fond de la trame ourdie contre celui-là des bandits ; mais aucun de ceux ci ne s'en aperçut.

Enfin, un beau jour, Armstrong fut tiré à l'écart par l'un des chefs de la redoutable organisation. Qu'allait-on lui dire ou lui communiquer ? C'est ce que Armstrong, après avoir de nouveau solennellement engagé sa parole d'honneur d'être fidèle aux lois de la criminelle société, put bientôt connaître et cont il garda le secret, jusqu'à ce qu'il le révélat à la justice, un peu plutôt qu'il ne l'aurait désiré.

« La confidence qui lui fut faite en cette circonstance consistait en un plan organisé par les 5 ou 6 meilleures *mains* de la bande pour dévaliser les plus riches magasins en gros et en détail de notre bonne et opulente cité de Montréal. Toutes les mesures étaient prises, les fausses clefs prêtes, et des plans ou desseins de toutes les maisons menacés de ces incursions ruineuses étaient entre les mains de chacun des *exécutants*. Un jour avait été fixé,—jour solennel s'il en fut jamais dans les annales infâmes de cette bande,—pour faire cette descente sur Montréal. Armstrong et ses compagnons étaient rendus à la débarcadère du Grand-Tronc. Murphy seul qui n'avait pas un instant cessé d'être le confident d'Armstrong n'était pas au rendez-vous. Le sifflet de la locomotive appelle les passagers, le cri *all'board* se fait entendre, Murphy n'arriva pas et les bandits ne savent s'ils doivent l'attendre ou partir. Le train se met en mouvement, la cloche sonne le départ et alors.... Murphy arrive, pâle, la figure couverte de sueurs froides et les lèvres frémissantes de rage. Les premières paroles qu'il adresse à ses sont celles-ci " Armstrong est un traître et nous sommes perdus ! " Armstrong est aussi surpris que ses indignes *amis* de cette révélation soudaine, qui déjoue ses plans et qui provoque un dénouement prompt, décisif et inattendu.

« Pendant que les filous prennent chacun leur direction, Armstrong se dirige en toute hâte aux quartiers generaux de la police de Hamilton ; à l'instant même on prend des mesures pour arrêter les filous et peu après les personnages suivants entendent se refermer derrière eux les verrous de la prison de Hamilton.

1o. James Jeffery, *saloon keeper* et propriétaire d'un jeu de faro, ou plus d'un homme bien placé avait l'habitude d'aller se faire alléger le gousset.

2o. Mary Edwards, sa concubine, dont le visage dénote les vices ;

3o. Richard Murphy, dont le nom est déjà venu plusieurs fois sous notre plume. Boucher d'abord, il cessa presque complètement de se livrer à ce métier respectable, et quoique sa demeure fut à quelques milles de Toronto, ses habitudes et ses criminelles intérêts l'obligeant à passer la plus grande partie de son temps à Toronto ou a Hamilton. Il refusa l'entrée de sa demeure aux sergents de police qui voulaient l'arrêter, mais ceux-ci pénétrèrent sans cérémonie dans la maison de ce filou par une porte de derrière. Il demanda à voir immédiatement le sergent de police McDonald et fit de grandes instances pour obtenir cette faveur.

4o. Albert Smith, qui fut arrêté à la cour même de Hamilton, ou Murphy, dont il avait été l'associé, lorsqu'il était boucher, l'avait fait venir pour témoigner en sa faveur.

5o. Nevins Jones, cultivateur faisant des affaires sur un grand pied, ayant des moulins à scie à Geortown où il réside et qui donnait souvent asile aux bandits.

6o. Enfin George McCrennie et George Howell, jeunes cultivateurs qui résident près d'Oakville et qui ont enlevé tout récemment du grenier de l'un de leurs voisins une quantité considérable de grains et de provisions.

L'enquête commencé à Hamilton, la semaine dernière, a révélé en détail le fait dont nous avons donné une analyse.

Un grand nombre de gens bien placés se trouvent compromis, à cause de leur relation avec ces individus et en souffrent gravement dans leur réputation et quelques-uns mêmes dans leur honneur. Une chose qui sera peu propre à augmenter la confiance dans la moralité de la police de Hamilton et de Toronto c'est la révélation faite par Armstrong et qui implique gravement le chef de police même de Hamilton, un nommé Carruthers. dont la complicité n'allait rien moins qu'à surveiller les procédés des filous et des malfaiteurs en question, non pas pour leur en faire rendre compte à la justice, mais pour empêcher qu'ils fussent dérangés dans leur besogne !

Les instances faites par Murphy pour obtenir une entrevue avec le sergent McDowell de la police de Toronto ont créé de graves soupçons, que la lettre écrite au *Globe* est loin d'avoir fait disparaître. Dans cette lettre, il prétend que Murphy et lui faisait l'œuvre dont Armstrong s'arroge le mérite, et que celui-ci est le véritable brigand ! Les circonstances et les faits que nous avons rapportés nous empêchent de croire à cette histoire.

Une investigation doit être faite immédiatement par le comité de police d'Hamilton sur la conduite de Carruthers, et nul doute que le comité de police de Toronto prenne aussi les moyens d'éclaircir les soupçons qui planent sur McDowell.

Enfin, il n'y a aucun doute que cette diabolique association d'incendiaires, qui avait pour but le vol et le pillage, étendait ses ramifications d'un bout à l'autre des provinces depuis Sandwich jusqu'à Halifax et quelle avait aussi des relations avec des troupes de bandits stationnées aux Etats-Unis. La suite de l'enquête et les révélations qu'on semble attendre de quelques-une des accusés, mettront sans doute au jour les fils les plus secrets de la trame, dont les marchands de Montréal ont failli devenir des victimes. Et certes, étaient bien mal pris ceux qui étaient l'objet des opérations de ces adroits filous. Grâces à leurs précautions, à leur prudence, à leur adresse, ils réussissaient *toujours* à ruiner graduellement le marchand chez lequel ils opéraient, n'emportant à la fois qu'une quantité d'effets insuffisante pour faire naître les soupçons et revenant ainsi à la charge jusqu'à ce que le marchand fut complètement ruiné, sans savoir ni comment, ni *pourquoi*. Ou bien— ce qui ne valait guère mieux pour la victime et surtout pour la com agnie d'assurance—ils faisaient un *razzia* complet et mettaient de suite le feu au magasin qu'ils venaient de piller. Ils avaient leurs lieux de rendez-vous secrets, leurs mots d'ordre et de passe, leur jargon particulier et des cachettes pour les effets dérobés. Nombre de marchands achetaient d'eux les marchandises qu'ils savaient avoir été volées, et grâce à un système bien organisé de *peddlage*, le fonds de magasin de ces bandits était toujours rapidement écoulé. Nous voyons qu'ils avaient pour au-delà de $5000 d'échantillons des marchandises qu'ils se proposaient de voler à Montréal, pour les revendre ensuite aux marchands des campagnes du Haut-Canada.

Le tribunal de Hamilton a consenti à admettre Smith, l'un des accusés, à caution pourvu que les garanties offertes soient satisfaisantes; mais on a refusé péremptoirement une demande semblable de la part de Murphy.

Nous continuerons de tenir nos lecteurs au courant de ces révélations qui causent à Hamilton surtout, un émoi égal à celui que Barreau a provoqué à Montréal et dans les environs.

COUR DU BANC DE LA REINE.

TERME CRIMINEL.

Une session de la Cour Criminelle pour ce District, vient de s'ouvrir Lundi, 12 courant, sous la présidence de Son Honneur le Juge Sicotte.

M. Magloire Lanctôt représente la couronne.

Après les formalités ordinaires de l'ouverture de la Cour, les Messieurs suivants furent assermentés pour agir comme Grands Jurés : Joseph Senécal, Abraham Saucouci, Fabien Carreau, Cléophas Benoit, Joseph Dulue, Edouard Lachance, Michel Pariseau, Napoléon Letendre, Joseph Bernard, Jos. Larose, Gabriel Noël, J. Bte. Senécal, Olivier Hamel, Toussaint Vasseur, Samuel Vasseur, Elie Lemay, Norbert Tétreault, Pierre Théberge, Marcel Bessette, Victor Bousquet, Jean Michon, Louis Michon et Hubert Lemay. M. Hubert Lemay fut assermenté comme Président.

Ensuite Son Honneur prononça la charge suivante à l'adresse des Grands-Jurés:

Messieurs,—Un des plus beaux privilèges des libertés civiles et politiques dont nous jouissons c'est de ne dépendre que de la loi faite par tous. L'administration de la justice par les tribunaux réguliers, ne subissant d'influence que celle qui découle de la loi commune, et de la raison impartiale d'une législation qui frappe également sur toute la société, est l'expression la plus complète de la civilisation.

Sous les plus mauvais gouvernements, le peuple reste paisible et patient dans sa force, s'il se sent protégé dans ce qui touche à la personne et à la propriété par des tribunaux constitués d'après la loi commune, et placés en dehors des haines, des intérêts et des passions du jour.

On peut à bon droit s'applaudir, de voir le cours de la justice rester dans les limites de la légalité ordinaire quand dans la république voisine, qui, par la nature de son organisation, est emphatiquement un gouvernement de droit, on vit les citoyens soumis à des tribunaux exceptionnels et irresponsables.

Les factieux et les imprévoyants peuvent affecter un mépris railleur pour l'ordre légal; mais dans tous les temps, il sera cependant des institutions humaines, la chose la plus respectable. Pour fermer la bouche aux plus audacieux, pour lier les mains aux plus scélérats. Je n'ai rien vu, je ne connais rien de plus fort, de plus puissants, de plus efficace que la sainte majesté des lois.

Notre constitution appelle, de temps à autre, la société, représentée par ses jurés, à prendre part à cette grande chose si essentielle à l'ordre public, l'administration de la justice. Elle confie à ces délégués une portion de la puissance publique, en leur donnant le pouvoir terrible de juger. Ceux qui remplissent ces fonctions avec légèreté et insouciance, s'exposent à tomber dans de graves erreurs, et dont ils peuvent craindre la rétribution sur leurs têtes par la peine providentielle du talion.

Le serment que vous avez prêté est empreint d'une sagesse digne de la circonstance ; il vous indique tous vos devoirs : parlant à des hommes venant d'une population, qui a le respect de la vérité autant que du serment, il est inutile de vous en exposer la responsabilité.

Votre mission est de vous enquérir si les prévenus doivent subir un procès. Les prescriptions légères ne justifieraient pas la mise en accusation. Il faut des déclarations par des témoins qui connaissent les faits, ou certaines circonstances dont l'ensemble constitue une grande probabilité, pour vous autoriser à placer un de vos concitoyens sous le coup, toujours désagréable, d'un procès. Mais il ne faut pas oublier non plus que le crime resterait impuni, si un doute universel prévalait dans les affaires judiciaires.

Dans les accusations qui vous seront soumises, vous ne manquerez pas d'observer que dans presque tous les cas, la cause de l'offense se rattache à l'intempérance et à la débauche. On peut essayer de diminuer le mal, en diminuant les facilités de s'enivrer ; mais cela est aussi peu efficace que difficile. La surveillance morale de tous est le seul véritable remède contre cette lèpre sociale. Que l'on déclare l'ivresse dans toutes les circonstances et dans toutes les classes, une faute qui dégrade et qui doive vous faire exclure de la société de vos égaux, on aura fait plus que par toutes les ordonnances. Que les bons se comptent, et refusent à l'ivrogne les honneurs et les politesses ordinaires de la vie, il en restera une telle force d'opinion, et de surveillance que les mauvais se cacheront ou se rangeront avec les bons.

Dénoncer le désordre est un devoir, et un exemple qui porte toujours de bons fruits: la dénonciation par des hommes placés comme vous, se fait entendre partout et se fait aussi mieux comprendre.

Sur motion de M. Lanctôt, la cour s'ajourne à 3 heures. Pour prendre en considération les accusations portes contre les prisonniers.

4 h. P. M.

Les petits jurés sont appelés à l'ouverture de la séance.

Les grands jurés rapportent comme fondées les accusations suivantes :

Félix Robitaille larcin, Sophie Gauthier dit Laramée, assaut sur un huissier dans l'exécution de son devoir, Palména Roy larcin, six accusations Cordélia. Roy larcin six accusations, Marcelin Dion vol, Magloire Bachand vol de cheval, Thomas Nadeau et autres conspiration, Alexandre Blanchette larcin, Joseph Ménard assaut grave et comme non fondées les accusations suivantes, Toussaint Lavallée larcin et Félix Robitaille obtention d'argent sous de faux prétextes.

Palména Roy est mise à la barre pour subir son procès sur accusation de larcin et plaide non coupable sur trois accusations et coupable sur trois autres.

Cordélia Roy est mise à la barre pour subir son procès sur six accusations de larcin et plaide non coupable sur cinq accusations et coupable sur une.

Sophie Gauthier accusée de vol est mise à la barre et plaide non coupable.

Alexandre Blanchette accusé de vol de $100 au détriment de M. Rousseau des soixantes plaide non coupable. M. Bachand pour la défense, procès fixé à vendredi.

Magloire Bachamp accusé de vol de cheval vu la jeunesse de l'accusé et son état d'insanité, la cause est remise à demain pour permettre à M. Badhamp de conférer avec les parents du prisonnier.

Gédéon Duharnois dit Laramée assaut sur l'huissier Brunelle dans l'exécution de son devoir plaide non coupable ; M. Bourgeois pour l'accusé. Procès fixé à mercredi.

Joseph Ménard accusé d'assaut avec intention d'infliger des blessures graves sur la personne de Michel Bussière de Ste. Marie plaide non coupable.

Thomas Nadeau et autres conspirateurs. M. Bachand pour les accusés.

Félix Robitaille, obtention d'argent sur de faux prétextes $30 au détriment d'un M. Carmel, plaide non coupable, M. Morison pour l'accusé.

Pascal Aubertin et Marcellin Dion, vol sont absents, ce fait étant constaté, sur motion de l'avocat de la Couronne, les cautionnements sont déclarés forfaits.

Et la Cour s'ajourne au lendemain.

13 juin.

La Cour s'ouvre à onze heures.

A l'ouverture de la Cour les grands-jurés rapportent comme fondée l'accusation de vol d'argent contre Michel Girard. L'accusé, appelé à la barre, plaide non coupable, et demande à subir son procès vendredi ; il est admis à caution. M. Bachand pour l'accusé.

Sophie Gauthier, accusée d'avoir le 16 janvier 1865 volé des effets chez M. Maillet, marchand de St. Denis, est amenée à la barre pour subir son procès. Le jury étant assermenté, on commença par l'audition des témoins de la poursuite ; les procédés furent interrompus par l'entrée des grands jurés, qui déclarèrent comme non-fondée l'accusation de parjure portée contre Jos. Duclos, et présentèrent l'adresse suivante à la Cour :

Les Grands-Jurés de Notre-Souveraine Dame la Reine, siégeant en terme criminel dans et pour le District de St. Hyacinthe, avant de se séparer désirent exprimer à l'Honorable Président de cette Cour leur gratitude pour les sages conseils qu'il a bien voulu leur donner afin de les guider dans l'accomplissement des importants devoirs que les lois du pays leur imposaient en les appelant à prendre part à l'administration de la Justice, devoirs que M. le Substitut de l'Honorable Procureur-Général a contribué à leur rendre aussi faciles qu'il était en son pouvoir, par la bienveillance et le zèle avec lesquels il a bien voulu mettre à contribution ses connaissances et ses aptitudes pour les aider dans leur tâche. Ce monsieur a droit à leurs sincères remerciments pour les services qu'il leur a rendus dans l'occasion.

Avec la Cour, ils se félicitent du glorieux privilège qu'ils ont de vivre sous la protection d'un drapeau qui couvre de son ombre des institutions judiciaires aussi bien constituées que le sont les tribunaux du pays. Ils comprennent que leur perfection constate dans leur efficacité à protéger la société, en mettant scrupuleusement à l'abri de toute atteinte les droits et la liberté des individus. Pour mettre un frein au débordement des passions, ils ne connaissent rien de plus puissant que la majesté de la loi, après la Religion toute fois, qui est la gardienne naturelle de la morale publique.

Le contraste qui existe entre les institutions d'un peuple voisin et de celles de ce pays, tel que signalé par l'hon. Président de cette Cour leur fait mieux apprécier l'avantage qu'ils ont de vivre sous la tutelle de la noble puissance qui les a dotés de ces institutions, et les porte à faire des vœux pour qu'il leur soit permis de la conserver longtemps.

Après avoir visité minutieusement la prison commune de ce district, ils sont heureux de rapporter que la manière dont elle est administrée donne beaucoup de crédit à la vigilante surveillance de M. le Shérif de ce district et à l'esprit d'ordre et d'humanité du Gardien M Laforce

En rencontrant pourtant dans les cachots des coupables, de vigoureux jeunes gens, restant tout le temps de leur détention dans l'oisivité la plus complète, ils ne peuvent s'empêcher de demander si les fins que la justice se propose, en soustrayant ces individus à la société pendant un certain temps, étaient bien remplies. A leur sens, les peines que la loi impose n'ont pas simplement pour but de protéger la société, en enlevant au méchant la possibilité de nuire, mais encore d'amender le coupable, en le retirant du vice. Or l'oisivité est un des vices qui produisent les plus fréquents désordres que les lois ont à réprimer. Ainsi, tant que l'on n'aura pas su créer de l'emploi pour les détenus, tout porte à croire que le but que l'on doit avoir en les punissant, ne sera pas complètement atteint. Le criminel sera bien puni, mais il ne sera probablement pas corrigé, parcequ'il aura continué de vivre dans un état propre à nourrir les mauvaises passions qui l'avaient jeté hors de la voie droite avant sa détention. Cette oisivite produit encore l'affaissement des forces physiques des prisonniers, nuit à leur santé, et les prépare à s'acquitter difficilement plus tard des heurs qu'ils auront à supporter pour leur subsistance.

Les Grands-Jurés désirent attirer la sérieuse attention du Gouvernement sur le sujet. Pour remédier partiellement au mal qu'ils signalent, ils suggéreraient la construction d'un mur autour de la prison qui permettrait au gardien d'employer les détenus à travailler salé à la culture des quelques arpents de terre attenant à la prison, soit à tout autre ouvrage nouvel qu'il ne manquerait pas de leur procurer.

Quand aux femmes détenues, ils regrettent beaucoup que la Province n'ait pas pour les recevoir des maisons de correction dans le genre de celles établies pour les jeunes délinquants.

Ils croient qu'elles y gagneraient, et surtout les jeunes filles que, vu leur âge tendre, le vice ne saurait encore avoir dépravées à un tel point qu'elles ne puissent être ramenées à la pratique du bien par une sage direction.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

Chambre des Grands-Jurés,

St. Hyacinthe, 13 juin, 1865.

HUBERT LEMAY.
Président.

Le Président de la Cour dit aux jurés que leur adresse sera transmise au gouvernement pour qu'il délibère sur les suggestions qui y sont faites. Il les remercie pour leur travaux et leur annonce que la Cour les décharge. Les grands jurés se retirent.

Les procédés étant repris, M. le Substitut du Procureur-Général n'ayant plus de témoins à faire entendre, M. Letendre, avocat de l'accusée prononça un éloquent plaidoyer en faveur de sa cliente. M. Letendre parlait pour la première fois devant un tribunal, son début lui fit honneur. La défense n'ayant pas de témoins à amener devant la cour, M. Lanctôt, répondit en peu des mots, et après la charge de Son Honneur le Juge aux Jurés, ces derniers se retirèrent pour délibérer après une demie heure environ, un verdict de culpabilité fut rapporté contre Sophie Gauthier, pour une partie de l'accusation seulement.

Et la cour s'ajourne à Mercredi.

Mercredi, 14 juin.

A l'ouverture de la Cour, Félix Robitaille est amené à la barre pour subir son procès. Il est accusé d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes de M. Pierre Carmel, cultivateur de la paroisse de St. Simon, le 10 mars 1865.

F. Morison, Ecr., avocat, pour le prisonnier.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons qu'après délibération le jury vient de rendre un verdict de coupable contre l'accusé Robitaille.

Nécrologie.

Hier, 9 juin, à la Ste. Famille de l'île d'Orléans, Messire Geo ge Hilaire Besserer, archi-prêtre et curé de cette paroisse, depuis 1848. M. Besserer était âgé de 75 ans et a été successivement curé de Sainte Thérèse, de la Valtrie et la Noraie. En 1820, il entra au séminaire de Québec et y resta 8 ans. Chargé de la paroisse de St Joachim, en 1828 il y passa 20 ans. M. Besserer appartenait à Société Ecclésiastique de St. Michel et a la section de 3 messes, de l'association de prières pour les prêtres défunts, et était membre de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec.

L.Z. MOREAU, Ptre., Sec.—

Evêché, 13 juin, 1865.

Nouvelles locales.

PROCESSION DU SAINT-SACREMENT.

Dimanche prochain, aura lieu la procession du St. Sacrement en cette ville, si le temps le permet La procession défilera par les rues Dessaulles, St. Hyacinthe, St. Claude, Bourdage, Girouard et Ste. Anne.

A Notre-Dame de St. Hyacinthe, elle traversera sur le pont du moulin pour se rendre au village de la Providence où se feront les reposoirs.

Connaissant les sentiments de piété fervente qui animent nos populations, nous n'avons aucun doute que sur tout le parcours de la procession les rues seront ornées avec tout le goût et le soin convenables.

—A midi, les cloches d'alarme mettait la ville en émoi. Les pompes ont été sorties. Heureusement que le feu qui venait de se déclarer dans une maison sur la rue Mondor a été éteint même sans le secours des pompes.

Demain après midi, aura lieu la pose de la première pierre de la nouvelle Eglise que la paroisse de Ste. Rosalie est à construire. Cette cérémonie terminera les exercices du Jubilé en cette paroisse.

Le Révd. M. Marchessault curé du lieu, et les entrepreneurs de l'Eglise, MM. Fortin, n'ont rien épargné, nous dit-on, dans les préparatifs de cette fête.

—Nous apprenons la mort du Dr. Casavant, de Roxton, arrivée samedi dernier, après une maladie de plusieurs mois.

—A Montréal et à Québec, comme en cette ville, notre fête nationale ne sera chômée que le lundi 26 juin. A Montréal, l'hon. M. Chauveau est président de la Société St.-Jean-Baptiste ; A Sorel, c'est notre confrère de la *Gazette de Sorel*, M. I. Barthe.

—Les Révérendes Sœurs de l'Hôtel-Dieu ont reçu du Rev. Messire Dumontier, pour la paroisse de St. Aimé, la somme de $50, et du Rev. Messire Fortin, pour St. Judes, celle de $10, en addition à leurs souscriptions pour favoriser la construction du nouvel hopital.

—Lundi dernier, 260 personnes prenaient passage sur le chemin de fer, à la station de cette ville, en route pour les Etats-Unis. Une centaine sont de la paroisse de St. Pie, quelques-uns de cette ville, mais en général les familles qui sont parties de St. Hyacinthe, ne laisseront pas beaucoup de regrets par derrière elles.

—En jetant un coup-d'œil sur l'avant dernier numéro de la feuille qui se publie sur la place du marché, nous nous sommes apperçu qu'elle nous attribuait la paternité de certaines sottises qui n'ont jamais existé que dans ses colonnes.

Si cela fait l'affaire du Journal de défigurer nos écrits pour nous attaquer, il peut continuer son innocente besogne ; nous nous en inquiétons fort peu, attendu que nous savons bien qu'il n'est pas lu.

—Le New-York Tribune annonce que le gén. Merritt, et son état-major, ainsi que le capitaine E. P. Doherty, du 16e de la cavalerie de New-York, sont descendus à l'hôtel Metropolitan, à New-York.

AGENT A WEEDON.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos amis de Weedon et des places environnantes que M Samuel Bourgeois, a bien voulu se charger de l'agence du COURRIER.

ECOLE MILITAIRE.—M. J. C. Morin, de Ste. Rosalie, (Comté de Bagot) a obtenu un certificat de première classe a l'école militaire de Québec, après avoir subi un brillant examen devant le Colonel Russell et Lord Clinton.

Nouvelles et Faits Divers.

LA PESTE A LA GROSSE-ISLE.— D'étranges et absurdes rumeurs circulaient en ville hier soir. On disait à tous les coins de rue que la peste russe était à la Grosse-Ile ; qu'un navire venant d'un port du nord de l'Europe était arrivé à la Quarantaine, que plusieurs passagers étaient mort durant la traversée et que ceux qui restaient à bord étaient ou malades ou mourants. De plus, que les consignataires à Québec offraient 20 25 et même 30 piastre par jour à tout homme qui voudrait s'engager pour aller essayer à désinfecter ce navire. Voici les informations que nous avons pu obtenir : il est vrai qu'il y a un navire actuellement détenu à la Quarantaine, non pas parcequ'la peste est à son bord, mais à cause de deux ou trois cas de petite vérole. Ainsi les alarmistes peuvent se rassurer et cesser leur commérages.—*Courrier du Canada.*

—Une centaine d'ouvriers Canadiens s'embarquent aujourd'hui même sur le *Lady Head* pour aller travailler aux chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse. Nous croyons que ce lieu est beaucoup préférable aux Etats-Unis, et nous engageons nos compatriotes qui veulent absolument quitter le pays à s'y diriger de préférence.—*J. de Québec.*

EMIGRATION.—Nous apprenons que pas moins de vingt familles tant de la ville que de la campagne sont parties ou sont sur le point de partir pour les Etats-Unis. Ces familles ne sont pas de celles qui ont été victimes de l'inondation. Quand on songe, qu'il y a actuellement aux Etats-Unis, pas moins de 100,000 canadiens-français, chiffre qui grossit encore chaque jour, cela n'est-il pas propre à engager les bons patriotes et les membres du clergé à songer sérieusement à l'établissement des sociétés de colonisation ?
—*Gazette de Sorel.*

—M. François Gauvreau, instituteur, de Scholastique, a été condamné ce matin jeudi à payer une amande de $20 pour avoir infligé des mauvais traitements à un de ses élève, enfant de M. Moise Fortier.

Deces.

A Danville, le 8 courant, Dame Marie-Christine Adélina Lemieux dit St. Germain, épouse de Felix St. Denis, Ecr., marchand de Pendroit, à l'âge de 21 ans, 9 mois et 4 jours. Cette pieuse et excellente femme est succombée à une maladie de dix mois qu'elle a soufferte avec une résignation vraiment chrétienne. Sa piété, son affabilité et sa bonté de cœur en avaient fait un exemple de vertus pour ceux au milieu desquels elle vivait et une espérance pour les pauvres qui allaient frapper à la porte de sa demeure. Elle est morte à la fleur de l'âge, arrachée douloureusement à ses joies, à ses espérances et à son bonheur et emportant tout dans sa tombe les regrets d'un époux qui la pleurera longtemps et ceux d'un grand nombre d'amis qui n'oublieront jamais son souvenir

Requis est in pace.

En cette ville, le 13 du courant, à l'âge de cinq mois et demie, MARIE MACDUFF, enfant de M. Olivier Bernard.

BLE-D'INDE.

LE soussigné vient de recevoir une GRANDE QUANTITÉ DE BLE-D'INDE BLANC, ainsi que du BLÉ-D'INDE MÊLÉ (BLANC ET JAUNE) qu'il offre en vente par lots convenables aux acheteurs, et à des PRIX TRÈS MODÉRES.

LOUIS RENAUD.

Montréal, 9 juin, 1865.

RATEAU MU PAR UN CHEVAL.

Nous soussignés, avons fait usage d'un Rateau mû par un Cheval, [redacted] que nous avons acheté de M. G. F. [redacted] GAINES, fondeur, de St. Hyacinthe ; [redacted] et nous certifions avec plaisir que ce [redacted] Rateau est parfait, ramasse vite et bien [redacted] et le foin et le grain est très facile à manœuvrer ; et dans notre opinion nous le considérons comme Supérieur à tous les Râteaux que nous connaissons et dont nous avons fait usage.

LOUIS FARLY, St. Simon.
DAMASE PICARD, Ste. Rosalie.
AUGT. CHAGNON, St. Hyacinthe.

8 Juin 1865.

Un jeune homme de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire, muni de bonnes recommandations trouvera de l'emploi, comme apprenti, en s'adressant immédiatement à ce Bureau.

Institutrice disponible.

Une jeune personne qui a suivi le cours d'études des Dames de LaPrésentation, et qui possède de plus parfaitement l'anglais, désirerait trouver une place d'Institutrice. Elle a déja enseigné dans un pensionnat de Demoiselles et deux ans sous le contrôle des Commissaires. Elle est munie d'un diplôme et peut offrir toutes les recommandations desirables de plusieurs curés du Diocèse.

S'adresser à ce Bureau.

St. Hyacinthe, 5 juin, 1865.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.

Par G. J A. Vallée.

Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien

TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement d'*herbes* et de *racines sauvages*, peut être pris par l'adulte comme l'enfant ; il est infaillible contre la toux, coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons du Bronche, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remede est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'œil, des paupieres et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalieres. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dyseaterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouveront l'efficacité des remèdes, allez chercher un pamphelet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivieres.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme la plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médécin, dans sa pratique privée pendant quatorze ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,
Dr. G. J. A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT

M. le Dr. Vallée, Trois-Rivières,

Monsieur,—Je ne saurais trop recommander votre *Elixir de la Forêt* ; son efficacité pour la toux me paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remede.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec.*

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée " Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complétement guéries dans l'*espace de huit jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommendation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance : *Si vous désirez être guéri sûrement et rapidement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée. L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—12m.

MARCHANDISES SECHES !

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leu annoncer qu'il vient de s'associer M. E O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES,

de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

BOTTES **A $2. 50.**

J. F. McBRIDE,

ROUGEMONT.

Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,

☞ *En gros et en détail.* ☜

Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.

J. F. McBRIDE.

Rougemont, Août, 1864.

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.

RUE CASCADES,

ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :

Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges,
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC, ETC.

W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.

St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
437, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, (Slide-Boards), &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

1865!! L. T. PLAMONDON,

NOUVEAU MAGASIN DE

EPICERIES, CROERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,

Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Fleur, Lard, Vins, Liqueurs, etc., etc.*, dans la Maison de M. J. B. Monette, Hotellier.

Ayant en l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il se flatte de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix Très Modérés.*

☞ *Son Assortiment est des plus complet et ne laisse rien à désirer pour la qualité et la variété.* ☜

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux. déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à reparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciement au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour repondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations Moulins à Battre exécutées avec soin diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

NOUVEAU MAGASIN

DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

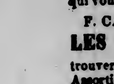

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Française, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à tres-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.

Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars.

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal :

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Française

Montréal 15 décembre 1864

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsapareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.

Agent à St. Hyacinthe : Dr. Beckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES ☞ MALADIES ☜

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSAPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opérés des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J F. HENRY & Cie., 303, rue St.-Paul, Agents Généraux pour le Canada :

Agent pour St. Hyacinthe Dr. C. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

HOTEL DE 1ère. BLASSE,

TENU PAR

NORBERT BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA :
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montréal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE, et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MACHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sofas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aura besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

PUMONU LEGENDRE,

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c. Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, Janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boîtes ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sur le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boîte de pilule ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etats-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il logera tous les soirs, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT BARABIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE DES CADNAS

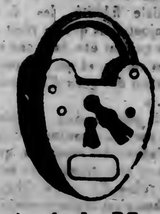

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIE,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞ CUILLER ASSORTIS ☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCE,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER, communs et patent.
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, 1 pouce Neuf, &c.
BROQUETTES COUPÉ & GRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assorties.
CUIRE PATENT, pour chaux, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Verge-ue.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spear et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américs.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

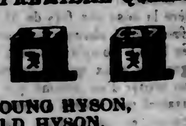

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON,
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
EMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES do do
GELATINE,
CHOCOLAT,
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES, &c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON,
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 20 Juin 1865. No. 30

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. E. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 3 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
LA. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambeault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
Visible à toute heure.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie.)
M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

AVIS AUX MEDECINS.
UN MEDECIN qui désirerait se procurer une bonne PHARMACIE et tout ce qu'il faut pour la pratique de la médecine et de la Chirurgie, pourra trouver tout ce qu'il désire, à des conditions libérales, en s'adressant à ce bureau.
St. Hyacinthe 16 Mai 1865.

J. J. B. SAUVAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

LÉANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

SEL ! SEL !! SEL !!!
Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,
La tout occupé actuellement par M. Gagnon, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.
Rue Ste. Marie, voisin de M. Frigeau. Possession au 1er. Mai.
HENRY BARBEAU.
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement en en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation !! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laines Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton, double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J. Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

Terre a Vendre.
Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 15 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.
UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sur érigées.
Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.
Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

NOUVEAU MAGASIN
F. A. B. Laperle
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.
M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublée. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS.
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epicerie, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c. &c. au dessous de la Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Comprenant : Thés, Cafés, Sucres, Mélasses, Epices, Vins, Liqueurs, Whisky, Brandy, &c., &c. Tabac du Cotonier, et en carotte.
Le Tout à des prix exceptionnelles.
M. L. espère par exactitude et une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.
N.B.—M. L. a fait une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.
Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00 10 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 11 40	3 50
Québec.....	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÉS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.
Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,
Douanes, Québec, 6 mars 1863.
L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*
R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.
DOUANES,
Québec, 16 Juin 1865.
EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 29 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jus qu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

Terre a Vendre.
Dans le quatrième rang de Ste. Rosalie une terre de 2 arpents de front sur 30 de profondeur, dont les ⅔ sont en culture, tenant d'un côté à la terre du Collège, avec la maison, grange et autres bâtisses.
Et pour les conditions qui sont très libérales on peut s'adresser à M. L. L'Heureux de St Dominique ou à ce Bureau.

Terres a Vendre.
Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

LIBRAIRIE
DE
ST. HYACINTHE.
LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie ; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.
M. A. KEROACK,
Libraire.
N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, en mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande. M. A. K.
St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

Institutrice disponible.
Une jeune personne qui a suivi le cours d'études des Dames de La Présentation, et qui possède de plus parfaitement l'anglais, désirerait trouver une place d'Institutrice. Elle a déjà enseigné dans un pensionnat de Demoiselles et deux ans sous le contrôle des Commissaires. Elle est munie d'un diplôme et peut offrir toutes les recommandations désirables de plusieurs curés du Diocèse.
S'adresser à ce Bureau.
St. Hyacinthe, 5 juin, 1865.

BLE-D'INDE.
LE soussigné vient de recevoir une GRANDE QUANTITÉ DE BLÉ-D'INDE BLANC, ainsi que du BLÉ-D'INDE MÊLÉ (BLANC ET JAUNE) qu'il offre en vente par lots convenables aux acheteurs, et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.
LOUIS RENAUD.
Montréal, 9 juin, 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

II.—*Le Testament*

(*Suite.*)

—Ah ! Daniel interrompit la marquise à son tour' veilà une parole cruelle ! Vous si bienveillant, pouvez-vous vous exprimer avec tant de dureté à l'égard de ce pauvre jeune homme ? Est-ce là ce qu'il devait attendre du chef actuel de notre famille, du parent auquel son père l'avait recommandé d'une manière toute spéciale peu d'heures avant sa mort ?....Tenez, Daniel, pardonnez ma sincérité, mais vous ne vous êtes pas acquitté avec un zèle suffisant de la mission de confiance dont vous étiez chargé c'est avec une molesse coupable que vous avez rempli des engagements sérieux....Et maintenant que le fils de mon frère est retrouvé sans vous, malgré vous peut-être, au lieu de l'accueillir à bras ouverts, comme l'exigent les liens de consanguinité, vous paraissez tout disposé à le recevoir en ennemi Quand il accourt afin d'exécuter les dernières volontés de son père, vous le blâmez avec amertume d'accomplir ce qui est pour lui un devoir sacré...Dites, mon neveu, cela est-il généreux, cela est il juste, même, je vous le demande ?

Cette fois, Ladrange n'osait répliquer. sa sonsience lui reprochait la négligence qu'il avait mise dans ses recherches les vœux qu'il avait formé secrètement pour l'insuccès de ses démarches. La marquise vit son avantage, mais, trop habile pour s'empresser d'en profiter, elle attendit patiemment une réaction qui ne pouvait tarder dans cette âme ardente et loyale. La réaction arriva bientôt en effet ; Daniel, après un moment de silence, relevât la tête.

— J'en conviens, madame, reprit-il, j'ai trop écouté un sentiment qui domine tous les autres dans mon cœur ; j'ai failli à mes promesses, j'ai été injuste envers ce parent dont les seuls torts peut-être sont de contrarier mes desseins....Eh bien, ma tante, comment pourrais-je selon vous, réparer ma faute ?

—A la bonne heure ! reprit madame de Méréville avec un sourire de satisfaction ; je reconnais mon bon généreux Daniel ! Ce que vous avez à faire, mon cher enfant ? Rien de plus que de laisser aller les choses et de n'influencer en rien ni M. François Gauthier ni ma fille. Quand notre jeune parent va se présenter ici, je vous supplie de l'accueillir sans aigreur et sans colère, avec cordialité, si vous pouvez, tout au moins avec politesse ; est-ce trop vous demander ? En ce qui concerne Maria, quels que soient vos engagements mutuels, consentez seulement à ne tenter aucun effort pour la détourner de la voie où il me plaira de la pousser. Enfin j'exige de vous la plus absolue neutralité dans nos arrangements futurs ; cette neutralité, voulez-vous me la promettre.

—Eh bien ! oui, ma tante ! s'écria Daniel chaleureusement. Maria doit être libre dans son choix ; si, cédant à vos vœux, elle consent à épouser le fils de mon oncle, elle n'aura, je vous le jure, à redouter de ma part ni un reproche ni une plainte.

Madame de Méréville ne pouvait dissimuler sa joie ; elle embrassa Ladrange affectueusement pour la premièrefois depuis plusieurs années.

—Vous êtes un brave garçon, mon neveu, reprit-elle et je compte sur votre parole... Ayez confiance en moi. Les jeunes gens manquent de l'expérience de la vie, et ils doivent s'en rapporter sur beaucoup de choses aux personnes plus âgées....Mais j'entends Maria qui revient ; laissez-moi quelques instants avec elle, je vous prie, afin que je la prépare à recevoir la visite de M. François Gauthier.

Comme Daniel se levait pour sortir, Maria rentra dans le pavillon. Suivant les ordres de sa mère, elle avait fait quelques apprêts de toilette. Elle avait mis en ordre ses beaux cheveux blonds naturellement bouclés, et remplacé son déshabillé de toile par une robe de soie modeste, mais de bon goût, en dépit des modes baroques de ce temps.

—Ma chère Maria, lui dit Ladrange avec une espèce de solennité, votre mère à des choses importante à vous apprendre. Quelle que soit la décision que vous prendrez à la suite de ces communications, consultez seulement l'intérêt de votre cœur ; agissez dans une complète indépendance, ne songez à moi que pour vous souvenir que je me soumettrai aveuglement à toutes vos volontés.

Maria le regarda toute surprise.

—Daniel, balbutia-t-elle que voulez-vous dire ?

—Je veux dire seulement, ma chère Maria, que mon vœux le plus ardent est de vous voir heureuse, et que si je devais être un obstacle à votre bonheur, j'aimerais cent fois mieux n'être plus de ce monde. Mais madame de Méréville vous expliquera ce qui peut vous paraître obscur dans mes paroles, écoutez votre mère, et choisissez sans remords et sans crainte le parti que vous jugerez le plus sage.

Puis, comme s'il eût senti faiblir son courage, il s'enfuit en laissant Maria stupéfaite avec la marquise.

III.—*L'Incroyable.*

Daniel, en quittant le pavillon, se mit à se promener d'un pas saccadé dans le jardin, sans songer aux vendangeurs qui poursuivaient leur joyeux travail sous la grande treille. Sa conversation avec sa tante avait mis sa pensée en ébullition ; sa tête brûlait Après avoir erré quelques instant comme au hasard, il vint s'asseoir sous le berceau de clématite, et bientôt à cette surrexcitation nerveuse succéda une rêverie qui annonçait un commencement de retour sur lui-même.

Mais un nouvel accident ne tarda pas a raviver son agitation. Comme il restait caché sous le berceau de verdure, dont les longues touffes fleuries retombaient jusqu'à terre, Ladrange vit sa tante et sa cousine sortir du pavillon, descendre l'escalier de la terrasse, et se diriger vers la maison. Elles se tenaient par le bras et causaient à voix basse tout en marchant. Madame de Méréville semblait adresser à sa fille des recommandations pressentes, et il n'était pas difficile de deviner ou tendaient ces vives instances ; cependant Daniel n'aperçut pas sur les traits de sa cousine cette indignation, ce mépris, cette colère qu'il s'attendait à y trouver. La jeune fille écoutait attentivement, sourirait avec sa gaité habituelle ; ses réponses étaient plutôt des observations malicieuses que le refus net, sec, catégorique sur lequel Daniel avait compté. L'une et l'autre passèrent très-près de lui, mais sans le voir et sans songer qu'il pouvait être encore dans le jardin ; puis elle entrèrent dans l'habitation en continuant leur causerie amicale.

Ladrange eut alors comme un accès de rage. Était-il donc possible que Maria se prêtât au prosaïque combinaison de la marquise ? Oublierait-elle tout à coup une affection si ancienne, si fréquemment éprouvée, pour épouser cet obscur marchand, des mœurs douteuses, qui allait venir réclamer sa main comme le paiement d'un billet échu Elle n'avait pas bondi de colère, elle ne s'était pas révoltée, dès la première ouverture, contre l'autorité maternelle ! Daniel, il faut le dire, en rendant à Maria sa parole en l'affranchissant de toute reconnaissance se croyait sûr de l'affection de sa cousine et comptait qu'on n'accepterait pas son sacrifice et voilà que Maria le prenait au mot et que les avantages de fortune semblaient l'éblouir comme elles avaient déjà ébloui sa mère !

Ces pensées tumultueuses heurtaient dans son cerveau quand on sonna bruyamment à la grille extérieure. Jeannette s'empressa d'aller ouvrir, et bientôt elle introduisit dans le jardin un cavalier élégamment, vêtu, qui avait laissé son cheval sur la voie publique, à la garde d'un valet ou d'un officieux, comme on disait alors. Il s'avançait d'un air dégagé, une badine à la main, avec l'assurance que donne la certitude d'être bien reçu.

—C'est lui, pensa Daniel, ce ne peut être que lui !

Et, à travers le feuillage de sa retraite, il se mit à regarder avidement son heureux rival.

Cet examen fut plus favorable au nouveau venu que Daniel ne l'eut désiré peut-être. François Gauthier, autant qu'on pouvait en juger à distance, était grand, bien fait, et le costume d'*incroyable* dont il était revêtu faisait ressortir les belles proportions de sa personne. Il avait un pantalon collant couleur noisette, avec des bottes montantes. Sou habit de couleur chocolat, à boutons de métal, était très court de taille, mais orné de deux interminables basques ondulant à chaque mouvement de son corps ; un gilet chamois, sur le devant du quel cliquetaient deux chaînes de montre avec d'amples breloques, serrait son torse vigoureux et bien modelé. On avait peine à voir ses traits, car une cravate formée de plusieurs aunes de mousseline lui cachait la partie inférieure du visage, tandis que ses longs cheveux flottants, coupés en *oreille de chien*, et un grand chapeau plat dont les cornes étaient munies de glands de soie pendants, cachaient le front et les joues ; mais ce qu'on voyait était d'une extrême régularité et annonçait une vigoureuse nature.

Si ridicule que puisse paraître cette équipage, suivant nos habitudes modernes, l'œil d'un contemporain n'était pas choqué, et sans doute certaines de nos modes actuelles ne paraîtront pas moins ridicules à nos descendants. Aussi Ladrange dut-il s'avouer à lui-même que le fils de son oncle était vraiment un beau cavalier, et qu'avec ses agréables, sa fière contenance, ses habits au gout du jour, il avait plus de chances de plaire au commun des femmes que lui Daniel en simple habit noir.

Toutefois, le gros chien du logis ne semblait pas partager cette admiration. Aussitôt que le visiteur avait mis le pied dans le jardin, maître César avait accouru en secouant son collier à pointes de fer, et avait commencé d'aboyer d'une manière formidable. L'incroyable causait avec Jeannette occupée à refermer la grille, et il ne s'inquiéta pas de cette charge menaçante ; mais comme le dogue enhardie par cette inaction, faisait mine de se jeter sur lui en exhibant des crocs monstrueux, le visiteur se retourna tout à coup, en brandissant sa légère badine, et lui lançant un regard si terrible que l'animal s'arrêta court. Ce regard avait l'éclat éblouissant qui sort d'une épée nue, quand l'agite au soleil, et, malgré la distance, Ladrange en fut frappé.

—Le cher cousin n'a pas l'air tendre, dit-il avec ironie ; mais n'importe, il ne me fera pas peur. On dit que les chiens ont un instinct merveilleux pour deviner un aspect les ennemis de leurs maître ; César aurait-il le pressentiment que cet homme apporte ici le trouble et le chagrin.

Pendant ce monologue, le chien, un moment intimidé, était revenu à l'attaque en redoublant ses aboiements furieux. Serré de près, le citoyen Gauthier sembla chercher dans ses vêtements une arme plus sérieuse que sa badine ; mais Jeannette, qui avait refermé la grille, accourut à son aide. Comme le dogue ne se pressait pas d'obéir à ses cris la gaillarde soubrette lui lança prestement un coup de pied, ce qui permit d'admirer le contour de sa jambe nerveuse. Le pauvre César regagna piteusement sa niche ; quant à l'incroyable, il reprit son air souriant, suivit Jeannette, qu'il paraissait complimenter sur ses façons expéditives, et ils entrèrent dans la maison.

Ladrange demeura quelques instants sous le berceau de feuillage, mais bientôt il ne put plus tenir en place ; un sentiment de jalousie venait de le mordre au cœur. Il songeait que François se trouvait maintenant auprès de sa cousine ; que lui disait-il ? comment Maria l'avait-elle reçu ? Madame de Méréville était donc parvenu à ses fins ? En se rappelant les récentes promesses de Maria, il s'attendant à voir son rival sortir furieux de la maison et s'éloigner au plus vite mais rien ne bougeait ; aucun éclat de voix ne trahissait une scène violente chez les dames. Irrité de cette tranquilité, Daniel voulait céder la place et retourner à la ville, sans rien dire à personne ; sa retraite serait un acte de protestation aux yeux de madame de Méréville, un châtiment sévère pour l'ingrate Maria qui l'oubliait. Mais bientôt sa détermination changeait ; il éprouvait le désir de voir ce qui se passait, d'apparaître tout à coup au milieu des interlocuteurs, de les foudroyer de son regard, de les écraser de son mépris. Néanmoins il ne prenant aucun parti et il se contentait de tourner sans cesse dans la portion la plus solitaire du jardin, en proie à des angoises croissantes.

Enfin il vit Jeannette accourir vers lui en sautillant.

— Monsieur Daniel, dit-elle, on vous attend depuis longtemps au salon ; comment n'êtes vous pas plus pressé de connaître ce monsieur qui est si drôle ? mon Dieu qu'il est drôle !

Ladrange se mit à marcher précipitamment vers la maison. Cependant il demanda d'un ton d'intérêt :

—Et comment ces dames l'ont-elle reçu, Jeannette ?

Mais fort bien, monsieur Daniel ; madame l'a embrassé sur les deux joues.

—Et Maria ?

—Mademoiselle ne l'a pas embrassé, c'est vrai, mais elle rit aux éclats de tout ce qu'il dit. Il est si drôle.

Daniel fit un geste de colère, et, sans s'inquiéter d'avantage de Jeannette il entra brusquement dans la villa.

La compagnie était réunie dans une petite salle du rez-de-chaussée, dont une exquise propreté faisait le principal ornement. Des rideaux de calicot blanc se drapaient devant les fenêtres et affaiblissaient le jour ; aussi Daniel eut-il quelque peine d'abord à distinguer sa tante et sa cousine assises sur un petit sopha recouvert en perse, tandis que M. François Gauthier s'étalait dans un fauteuil en face d'elles, avec toute la grâce possible, son claque sous le bras et sa badine à la main.

La conversation semblait assez animée et Daniel eut le chagrin d'entendre sa cousine rire aux éclats d'une balourdise ou d'un trait d'esprit qui venait d'échapper à François. Sa mauvaise humeur s'augmenta d'autant ; néanmoins, il eût dû être touché de ces démonstrations empressées et respectueuses du visiteur. Celui-ci s'était levé vivement et s'était incliné coup sur coup trois ou quatre fois puis il s'avança vers Ladrange, les bras tendus, et il lui dit avec un mélange d'obséquiosité et de gaucherie :

—Bonjour, cousin....car nous sommes cousins, que nous le voulions ou non. Enchanté de vous voir, de vous connaître..... Eh bien ! parole panaché ! puisque nous sommes parents, nous serons amis, n'est-ce pas ? Vous permettez....

Et il fit mine d'embrasser Daniel, qui recula d'un pas en saluant cérémonieusement.

—Un moment, monsieur, répondit-il avec froideur ; peut-être, en effet, sommes-nous parents, quoique cela ne me soit pas prouvé encore....Mais si l'on ne peut choisir ses parents on est libre au moins de choisir ses amis.

Et il s'assit.

Cet accueil hostile excita le mécontentement des dames ; la marquise se mordit les lèvres, tandis que Maria témoignait sa désapprobation par une jolie moue. Quant à M. François, il parut sentir vivement l'injure ; le sang lui monta au visage ; de dessous ses paupières à demi baissées jaillit une étincelle menaçante. Mais ces signes de violente colère intérieure s'effacèrent bientôt, et il reprit ces petites façons minaudières qui contrastaient avec sa vigoureuse organisation.

(*La suite au prochain numéro.*)

☞ Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 20 Juin, 1865.

Nous commençons aujourd'hui à publier une traduction des NOTES SUR LES GOUVERNEMENT FÉDÉRAUX, par l'Hon. T. D. McGee. En mettant sous les yeux de nos compatriotes, dans une langue qui leur est familière, un travail de cette nature, dans les circonstances actuelles, nous avons cru leur être utile aussi bien qu'agréable.

Par la nature même de l'objet qu'elle a en vue, la question de la Confédération projetée des Provinces anglo-américaines s'impose à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir du pays, à quelqu'origine, quelque croyance religieuse, quelque parti politique qu'ils appartiennent. Il est parfaitement inutile de rappeler à nos lecteurs sous quel point de vue nous envisageons cette question pour nous la poser ainsi ; ce que nous avons écrit depuis près d'un an l'explique mieux que ce que nous pourrions dire aujourd'hui sans nous exposer à des répétitions. Pour étudier cette grave question, qui nous semble entraîner l'avenir du pays avec sa solution, nous avons les écrits remarquables du chevalier Taché et de l'hon. M. Cauchon, en outre de quelques autres qui leur cèdent en importance. L'ouvrage de M. Taché nous fait voir les heureux résultats que devrait produire une union des provinces anglaises de l'Amérique comme tendant à établir sur des bases plus larges et plus solides leur edifice politique et sociale ; celui de M. Cauchon fait ressortir l'avantage qu'offre en particulier la mesure so mise par l'Administration lors de la dernière session du parlement ; le travail de M. McGee, en nous faisant connaître ce qu'ont été les fédérations qui ont existé par le passé ou qui existent encore aujourd'hui, nous met à même d'inaugurer ce que l'on peut attendre d'un gouvernement ainsi constitué, du rôle qu'il peut jouer pour la sauve-garde des intérêts d'un peuple et par cela même est plein d'apropos lorsqu'il s'agit pour nous d'adopter cette forme de gouvernement. Aussi en donnant publicité aux *Notes sur les gouvernements fédéraux passés et présents*, nous sommes persuadé de rencontrer l'approbation de nos lecteurs, le seul motif qui pourrait nous faire hésiter à entreprendre ce travail, ce serait la crainte bien fondée que nous entretenons de ne pouvoir remplir notre tâche à la satisfaction de l'écrivain distingué auquel nous devons ce travail. Nous sentons que nous ne pourrons transporter dans notre traduction les beautés d'un style aussi remarquable par sa richesse et son élégance que celui de l'auteur. La variété et le nombre de nos occupations nous serviront peut-être d'excuse sous ce rapport auprès de l'auteur et de ceux qui nous liront.

NOTES
SUR LES GOUVERNEMENTS FEDERAUX,

Passés et Présents, par

L'HON. THOS. D'ARCY McGEE, M.R.I.A.

(*Traduction.*)

DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DES GRECS.

M. Grote termine son admirable Histoire de la Grèce par le récit des exploits et de la mort d'Alexandre (323 avant J.-C.) C'est certainement une conclusion qui ne manque pas d'être frappante et appropriée.

Dans la douzième année du règne du conquérant macédéonien le génie hellénique parut briller de son suprême éclat pour répandre sur toute la terre ses lointaines réflections, puis vaciller, s'abaisser et presque mourir. Pour une fin épique à une histoire épique, on ne pouvait trouver rien d'égale à la carrière de ce premier "fléau de Dieu," si brillant à son début, si irrisistible au milieu de sa carrière, si pitoyable à sa mort.

Mais, détournant notre attention, même d'un personnage tel qu'Alexandre, et nous affranchissant, par un effort, des fascinations d'un écrivain tel que M. Grote, nous osons partager l'opinion de ceux qui tiennent que le siècle qui suivit la mort du grand conquérant, n'est pas un des moins glorieux ou des moins instructifs de l'histoire grecque. Ce fut le siècle où les fameuses Fédérations, ou Ligues d'Etolie et d'Achaïe, avec leurs imitatrices moins considérables, jouèrent un rôle si important dans les affaires, non-seulement de la Grèce propre, mais de tout le monde hellénique. Ce fut le siècle de la fondation des dynasties Grecques à Alexandrie et Antioche ; le siècle des rois Antigone en Macédoine, de Phocéon et Démétrius à Athènes ; d'Aratus et Philopoemen parmi les Acheens ; et de Cléomène dans Sparte. La disposition à fédéraliser, alors pour la première fois suivie, pratiquement et avec persévérance, par les Grecs de la mère-patrie, est pourtant le caractère politique qui, parmi tous les autres, le recommande le plus à notre attention.

La jalousie avec laquelle chaque société gardait sa propre autonomie est un des traits du caractère public le plus invariable, dans les premiers siècles de la Grèce, les mieux connus. Les cent cinquante constitutions qu'Aristote compta dans le siècle d'Alexandre, représentaient, nécessairement, autant de gouvernements ou d'Etats distincts. La plupart de ces "états," étaient des villes séparément organisées en république, bornées par leurs murs et leurs galères, demeurant pendant des siècles, presque à la vue l'une de l'autre, parlant la même langue, adorant les mêmes divinités ; mais sans partager en rien le désir insatiable de Rome pour la centralisation. Les jeux ou les fêtes dans lesquels se réunissaient, les diverses tribus de la grande famille Hellène semblent pendant un certain temps avoir servi de lien nationale.

Les Grecs de Marseille, d'Empories, de Syracuse, de Cyrène, de Sinope, du Bosphore et du Boristhènes pouvaient se rendre à ces grandes réunions périodiques qui se tenaient sur les rives de l'Isthme et sur les bords de l'Alphée.

Les champions qui entraient dans l'arène étaient considérés comme des ambassadeurs et leurs personnes était sacrées, et, pendant ces quelques jours de glorieuse fraternité, la gloire que les hauts faits des vainqueurs faisait réjaillir sur le sol des ancêtres, était estimée d'autant plus grande, que les vainqueurs étaient accourus de plus loin.

Mais une fois les jeux et les cérémonies terminés, ces républiques qui ne reconnaissaient d'autres autorités que la leur, retombaient dans leur jalouse autonomie ; tous les magnifiques chants de fraternité repétés en chœur par les citoyens des colonies et de la métropole se changeaient en un égoïsme subtil et usurpateur. Ceci peut-être, est le principal secret de la décadence grecque. Quoique cette race fut au premier rang par l'intelligence, elle avait cependant un grand défaut de caractère, il lui manquait la faculté des combinaisons politiques soutenues. Dans leurs temps les plus heureux les Grecs n'eurent pas autant besoin, ou ils ne s'apperçurent pas autant du manque de cette qualité essentielle à tout peuple véritablement grand ; mais quand, dans l'espace de deux générations, la Macédoine devint la première puissance militaire du monde—quand ils virent cette Perse plus violente s'établir sur leur propre frontière comme une menace perpétuelle—alors les derniers hommes d'état de la Grèce, dignes de ce nom, virent la nécessité d'amener les gouvernements autonomes à une union, pour leur sureté et leur défense mutuelle.

Les deux plus célèbres de ces unions furent les ligues Etolienne et Achéenne ; la première ayant commencé longtemps avant Alexandre, et continuant d'exister jusqu'à sa soumission à Rome (180 avant J. C.) la seconde se fit connaître environ 280 avant J. C. et dura jusqu'au temps où à son tour elle passa sous la domination de Rome, 145 avant J. C. Nous avons ainsi un siècle et demi de Fédéralisme Achéen ; et une bien plus longue période de Fédéralisme Etolien, mais moins de lumière pour parvenir à sa connaissance. Les gens de lettre de la Germanie ont travaillé, avec leur persévérance proverbiale, a jeter un peu de jour sur cette phase de la vie publique en Grèce aussi bien que sur toutes les autres et parmi nous, l'évêque Thirlwall, dans son dernier volume, et M. Freeman, dans son premier, ont résumé a peu près tout ce qu'il est possible de savoir sur le sujet.

A l'époque de son plus grand développement, la confédération Etolienne renfermait tout le Nord de la Grèce, aboutissant à la Thessalie et à l'Epire ; une partie de la Grèce centrale, (comprenant à un certain temps la ville de Delphe), et les îles de Téos, Kios dans la mer Egée. Les Etoliens proprement dits étaient des tribus vivant dans les montagnes. On les considérait comme appartenant à la race hellénique, quoiqu'ils lui fussent très inférieurs sous le rapport de la civilisation. Ils possédaient, cependant, dans un plus haut dégré que les autres Grecs, les vertus constitutionnelles d'obéissance et de subordination ; et leur ligue fut pour cela même la plus durable et la plus centralisée qui ait jamais été connue de ce peuple. C'était une ligue de Districts plutôt que de villes ; et la diversité de ses éléments, aussi bien que sa position géographique lui donnaient quelques traits de ressemblance avec la Suisse—avec ses cantons de ville et ses cantons de forêts. Suivant le sens grec sa constitution était démocratique, c'est-à-dire aristocratique, dans le sens moderne. L'assemblée générale, qui se réunissait pour la "dépêche des affaires," ordinairement à l'équinoxe de l'automne, à quelque endroit où elle fût convoquée, était primaire ; c'est-à-dire que tout citoyen libre avait le droit de s'y trouver présent, d'y parler et de voter. Mais en réalité, il n'y avait que les chefs des tribus, et les plus riches habitants des districts les plus habités qui y assistaient. Le pouvoir exécutif était composé d'un sénat, espèce de comité de l'assemblée, comptant quelques fois jusqu'à trente membres ; d'un commandant-en-chef, d'un maître de cavalerie et d'un officier répondant a ce que suivant nos notions, nous appellerions un Secrétaire d'Etat. Le commandant-en-chef était aussi le président de l'assemblée générale ; mais il n'avait ni voix, ni vote dans ses délibérations. Il pouvait, cependant, convoquer des assemblées spéciales ; et il paraît aussi qu'il a présidé aux cours de justice les plus élevées. La magistrature, la monnaie, et la taxation, en outre des pouvoirs souverains de paix et de guerre, dépendaient tous de l'autorité fédérale. En règle générale, les écrivains contemporains parlent des Etoliens comme d'un peuple ; et quoique leurs annales ne soient pas toujours exempts de reproches, il est certain qu'ils prirent une part très honorable dans la défense du pays, lors de l'invasion de la Grèce par les Gaulois (297 avant J. C.) et dans la malheureuse guerre Lamiaque (322 av. J.C.)

En contractant une alliance avec les Romains, ils obtinrent des conditions très favorables ; mais dès lors ils n'eurent plus de place dans l'histoire.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Dernièrement il a été présenté une motion, dans la chambre d'assemblée du Nouveau-Brunswick, pour qu'il fût résolu de nommer une délégation qui devrait s'embarquer immédiatement pour l'Angleterre afin d'exposer au gouvernement de la Métropole les vues et les sentiments de la chambre et du peuple de cette colonie au sujet de la confédération.

La résolution fut emportée sur une division de 27 contre 9.

En supportant cette motion on a dit qu'en envoyant la délégation on avait pour but de démontrer qu'il est absolument nécessaire d'établir définitivement, et emphatiquement devant le gouvernement et le peuple anglais que la grande majorité de la population du Nouveau-Brunswick est opposée au projet de confédération de la Conférence de Québec, parce qu'au point de vue commercial, financier et politique il est contraire à ses meilleurs intérêts et aussi pour contrecarrer les "influences insidieuses" mises en œuvre par les délégués canadiens maintenant en Angleterre et par d'autres, tant dans leurs discours en assemblées publiques qu'au moyen de la presse influente de la capitale. Le *Morning Chronicle*, en commentant ces étranges remarques, se demande si ce n'est pas plutôt les membres du ministère de M. Anglin, qui sont mus par des "influences insidieuses" dans cette démarche. On a su quelque chose des *influences* qui ont déterminé le résultat des dernières élections générales, elles ne nous paraissent pas aujourd'hui totalement étrangères à la ligne de conduite que suit la nouvelle administration. De toute cette affaire, remarque encore la *Chronicle*, il nous semble bien évident que quellesque soient les tendances annexionistes qui puissent exister en Canada, elles sont certainement plus rapprochées du Trône et dans un état de maturité bien plus avancée dans le Nouveau Brunswick. Le résultat de cette motion est d'envoyer une délégation en Angleterre dans le but d'embarrasser et même d'empêcher si c'est possible la passation de la seule mesure qui puisse sauver les Provinces de l'Amérique Britannique du Nord de leur absorbtion par la République voisine. M. Anglin et ses collègues semblent engagés dans cette voie qui fait peu d'honneur à leur patriotisme et il est regrettable de voir que le représentant de sa Majesté dans le Nouveau Brunswick ne paraisse pas disposé à les ramener au sentiment de leur devoir.

Depuis quelque temps il est rumeur que le lieutenant gouverneur Gordon va être rappelé, de récentes nouvelles du Nouveau Brunswick disent même, nous apprend le *Journal de Québec*, qu'il aurait déjà reçu avis de sa nomination au poste de gouverneur et premier amiral de Hong-Kong. Cette charge donne à son titulaire un appointement de £5,000 sterling, c'est à dire £2,000 de plus que celle de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

Certificat de moralité.

M. Beics, auteur de plusieurs écrits fort estimés parmi les Suisses de Montréal, qui ont joui des honneurs de la reproduction, dans les colonnes de leur respectable feuille, le *Moniteur*, adressait dernièrement au *Franco-Américain*, journal d'une respectabilité aussi préconisée que celle du *Moniteur*, une correspondance de genre, dans laquelle il décernait à son ami le *Pays*, le certificat de moralité qui suit :

"Il n'y a à Montréal qu'un seul journal libéral français, le *Pays*, mais en revanche, on y est inondé de publications qui nourissent tous les préjugés, débitent tous les mensonges, entretiennent et fortifient l'atrophie intellectuelle. Le peuple des campagnes lisant peu et *ne lisant surtout pas le Pays*, qui est *défendu par les curés*, ou est sans ressources pour *l'éclairer* sur sa *vraie situation*, par ses *ennemis*, sur la *nation américaine*."

LE PRINCE NAPOLEON.

Le 15 mai dernier, la population de Corse inaugurait un monument qu'elle vient d'élever à la mémoire de Napoléon I, à Ajaccio A cette occasion le cousin Jérôme prononça un discours qui est un des plus blessants pour le sentiment catholique que nous ayons jamais trouvé dans la bouche de l'illustre Plon-Plon. Les passages suivants feront voir à nos lecteurs jusqu'à quel point un Bonaparte peut pousser le cynisme de l'irréligion.

Rélativement au pouvoir temporel, le prince Napoléon s'exprime ainsi :

« Si un certain doute peut planer sur ses opinions religieuses, que Napoléon n'a nulle part nettement formulées ; si l'on peut croire que ces préférences pour telle ou telle religion ont été changeantes, un point sur lequel il n'est pas possible d'avoir le moindre doute, c'est la nécessité de supprimer le pouvoir temporel des papes. Ici, les preuves abondent : lettres, discours, déclarations, faits. »

Suivent les preuves à l'appui et le fameux décret de dépossession de 1809. Après quoi le prince dit :

« L'avenir a-t-il assez justifié les prévisions de Napoléon ? Ne sentez vous pas, à ces luttes soulevées par le pouvoir temporel des Papes, qu'il n'agit aujourd'hui pour tous les partisans de la liberté et de l'esprit moderne, d'enlever cette dernière forteresse du moyen âge ? Rome aux mains du Pape, c'est le foyer de la réaction contre la France, contre l'Italie, contre notre société : singuliers catholiques que ceux qui veulent faire dépendre l'avenir de la religion d'un pouvoir temporel maintenu à Rome par la force ! Je ne connais pas d'opinion plus dangereuse, plus blessante, plus humiliante pour le catholicisme ; s'il était vrai que la religion ne put reposer que sur la force, un grand deuil devrait se faire dans l'âme, non-seulement des catholiques mais de tous les hommes sincèrement religieux. »

On ne sera pas surpris d'apprendre que le *Pays* de Montréal publie en entier ce discours « *pour présenter à ses lecteurs les deux côtés de la question* ; mais bien entendu sans un seul mot de blâme pour les doctrines singulièrement insolentes pour le Souverain Pontife qui y sont énoncées. On sait depuis longtemps à quoi s'en tenir sur les tendances de cette feuille.

Le discours du prince a été désapprouvé par l'empereur dans une lettre qu'il lui a adressée. Quelques ambassadeurs des grandes puissances européennes insultées par le prince ont eu même un instant la pensée d'adresser au ministre des affaires étrangères une protestation collective contre le discours prononcé a Ajaccio.

Lord Cowley les en a dissuadés.

Le Prince Napoléon a résigné son poste de Vice-Président du Conseil privé.

Voici la lettre de l'Empereur telle qu'insérée au *Moniteur* du 27 mai :

« Monsieur et cher cousin,

» Je ne puis m'empêcher de vous témoigner la pénible impression que me cause la lecture de votre discours à Ajaccio. En vous laissant pendant mon absence auprès de l'Impératrice et de mon fils comme vice-président du conseil privé, j'ai voulu vous donner une preuve d'amitié et de confiance espérant que votre présence, votre conduite et votre discours témoigneraient de l'union qui règne dans notre famille.

» Le programme politique que vous plaçez sous l'égide de l'Empereur ne peut servir qu'aux ennemis de mon gouvernement. A des appréciations que je ne saurais admettre vous ajoutez des sentiments de haine et de rancune qui ne sont plus de notre époque. Pour savoir appliquer aux temps actuels les idées de l'Empereur, il faut avoir passé par les rudes épreuves de la responsabilité du pouvoir.

» D'ailleurs, pouvons-nous réellement, pygmées que nous sommes, apprécier à sa juste valeur la grande figure historique de Napoléon ? Comme devant une statue colossale, nous comme impuissants à en saisir à la fois l'ensemble, nous ne voyons jamais que le côté qui frappe nos regards ! De là l'insuffisance de reproduction et la divergence d'opinions. Ce qui est clair aux yeux de tout le monde, c'est que pour empêcher l'anarchie des esprits, cette ennemie redoutable de la vraie liberté, l'Empereur avait établi dans sa famille d'abord, dans le gouvernement ensuite, une discipline sévère n'admettant qu'une seule volonté, qu'une seule action. Je ne saurais désormais m'écarter de cette même règle de conduite. »

A cette lettre si ferme en même temps si modérée, le Prince a répondu par les lignes suivantes publiées dans la *Presse* du lendemain.

« Sire,

» A la suite de la lettre de Votre Majesté du 23 mai et de sa publication au *Moniteur* de ce matin, je donne ma démission de vice-président du conseil privé et de président de la commission de l'exposition universelle de 1857.

» Veuillez agréer, Sire, l'hommage du profond et respectueux attachement avec lequel je suis,

» De Votre Majesté,

« Le très-dévoué cousin,

» Signé : NAPOLÉON (Jérôme).

» Palais-Royal, le 27 mai 1865. »

Courrier d'Europe.

ROME.—Aux dernières dates la Ville Eternelle était toute entière aux joies sans mélange d'une béatification prochaine, celle du vénérable Berchmans, de la compagnie de Jésus. Le Pape a permis la lecture de deux décrets : celui de la canonisation du bienheureux Josaphat, et celui de la béatification du vénérable Berchmans. Le premier était polonais, le second appartenait à la nation des Belges. Sa béatification a dû avoir lieu le 28 mai. Il était né à Diest le 13 mai 1599, et il est mort à Rome le 13 aout, 1621. Il est mort scolastique dans la compagnie de Jésus, vrai modèle de ministère que la jeunesse devra à la même société que lui a donnée St. Louis de Gonzague et St. Stanislas de Kotska.

Dans cette circonstances, le St. Père a parlé avec force et onction sur les *persécutions* que souffrent l'Eglise, surtout de la part de l'*hypocrisie*. Il a répété les paroles de notre Seigneur : « Défiez-vous du levain des Pharisiens. »

Impossible de savoir si le St. Père pensait alors à la brochure récente de M. de Persigny : mais il nous semble que le rapprochement n'eut pas été témaire, vû que l'ex-ministre, au sortir des bontés dont il a été l'objet à Rome, publie un écrit cauteleux où il soutient d'une main le pouvoir temporel et l'ébranle de l'autre en représentant le St. Père comme livré aux Autrichiens et aux ennemis de la France. Voilà en deux mots l'analyse de cette brochure écrite par un auteur, *ex ministre*, qui ne savait même pas que depuis trois siècle l'Angleterre n'avait pas à Rome d'*agent accrédité*, officiel.

La Pape vient de recevoir un coup qui ne lui fera pas de mal. C'est le Prince Napoléon, alias Plon-Plon, le *fêté* et le quasi patron de l'Institut-Canadien de Montréal qui, à Ajaccio, dans l'île de Corse, a débité une thèse passablement lourde contre le pouvoir temporel du Pape. A la suite de cette philippique, le vaillant héros de la Crimée a essuyé une disgrâce de la part de son cher cousin, l'Empereur, qui a fait l'*éteignoir* en lui disant, à mots couverts, qu'il n'avait pas le sens commun. Il faut avouer en effet que le bon sens n'est pas la qualité dominante chez un orateur qui soutient que Napoléon I était un *libéral*.

Si on entend par *libéral* un homme ennemi du pouvoir temporel des Papes, ennemi de la parole libre, conduisant les Académies, les lettres etc., à la pointe de son sabre, faisant de la religion un instrument de sa volonté ; Napoléon I était un *libéral*, représentait les idées modernes : ici nous avouons que le Philippe Egalité de la dynastie Bonapartiste a raison et nous lui conseillons hardiment d'envoyer un exemplaire de son discours, relié *en rouge*, pour mettre à côté des « lettres de mon oncle » dans les rayons de bibliothèque de l'*Institut* qu'il patronne.

La disgrâce qu'il a essuyé lui a pris au cœur et il a résigné sa charge de Vice-Président du Conseil d'Etat. On dit qu'il travaille sous mains pour que sa résignation ne soit pas acceptée. *On le disait*, du moins. Mais à présent, il n'y a plus de doutes, il est vraiment réduit à sa plus simple expression, et il n'a été loué que du *Siècle* et de l'*Opinion Nationale*. Les puissances Européennes, la Prusse, l'Autriche etc, sont très irritées et doivent, dit-on, protester énergiquement contre de pareilles insultes. Il est incontestable que ce Prince est *franc* parleur. C'est une qualité dont il faut lui savoir gré. Mais c'est quelquefois incommode.

Le Maréchal Magnan, vieux soldat de l'Empire est mort à Paris. Il avait été nommé Grand Maître des francs-maçons français. Il n'a pas osé demander l'extrême-onction de ses vénérables frères. Il a mieux aimé faire appeler un prêtre ; il a cru que c'était plus sûr.

Aux dernières nouvelles, l'Empereur n'était pas encore de retour d'Algérie. Mais l'Impératrice, disent les journaux, déployait une activité et une énergie surprenantes. Elle s'est montrée à la hauteur de sa position et l'on a été étonné de voir celle qui donne le *ton* à la mode, capable de traiter les affaires d'Etat avec un coup d'œil sûr et ferme.

Retournons en Italie. Aussi bien, il y a là des symptômes un peu plus consolants que de coutume à signaler. Les journaux Catholiques ont remarqué qu'à l'occasion de la fête du *Dante*, il y a eu des discours *raisonnables*. Or, en Italie, depuis plusieurs années, c'était une chose extrêmement rare qu'un discours raisonnable. Il est certain qu'un grand nombre d'hommes marquants, ennemis déclarés de l'Eglise au temps jadis, changent de langage et parlent « des droits de l'Eglise qu'il faut respecter. » Ce n'est qu'une paille, mais si elle indiquait que des vents rafraichissants se lèvent sur l'Italie pour calmer le sang échauffé de tous ces fiévreux....!

L'Ile de Sicile ne paraît cependant pas trop calme. Elle est presque en insurrection. Puis, dans le Péninsule, les chemises rouges font l'impossible pour empêcher Victor-Emmanuel de faire le plongeon en accordant des évêques à nos provinces privées de pasteurs. On espère toujours voir cette affaire s'arranger. Le Chevalier Vegezzi est, dit-on, de retour à Rome et l'on croit que le roi s'est montré assez coulant sur le serment à lexger des nouveaux évêques.

L'Angleterre ne nous envoie rien de bien nouveau cette semaine. On a fait, au Parlement, une question à M. Cardwell au sujet des membres de la délégation Canadienne. La réponse fait bien voir que nos ministres sont très actifs, mais ne nous fait rien connaître des résultats de leurs négociations.

Le jour de la fête de la reine, le Prince de Galles a dîné chez Lord Palmerston, chose inouie en Angleterre pour pareille fête. L'île de Wright doit élire un membre du Parlement : elle a à choisir entre un *catholique* qu'elle aime et respecte et un protestant qu'elle ne connait pas, mais qui s'offre à elle pour *empêcher*, dit-il, qu'un *catholique soit élu !*

Le bill pour l'abolition du serment odieux qu'on imposait aux catholiques, avance toujours.

On redoute un peu la chambre des Lords. Le *Sport* anglais est dans le deuil. Les prix Derby aux courses d'Epsom, ont été gagnés cette année par le *Gladiateur*, appartenant au comte de Lagrange, un français pur sang. Les anglais estiment que c'est un malheur national. Le comte français n'est pas de cet avis, d'autant plus qu'il a gagné à ces courses à peu près cent mille louis, dit-on. Nous doutons que les enjeux aient été aussi considérables aux courses de St. Hyacinthe.

[Du *Journal des Trois-Rivières*.]

Les Misérables par Victor Hugo, et le Journal de St. Hyacinthe.

[2e. article.]

Dans notre dernière feuille, nous avons prouvé que le *Journal de St. Hyacinthe* est un journal anti-social, parce qu'il recommande au public comme agréable et instructive la lecture d'un roman, dont la pensée philosophique est radicalement fausse, qui nous enseigne, contrairement à la tradition catholique, que les vices et les crimes sont la terre vierge de la nature, qui attaque la société, et nullement de notre nature, qui, mais investie de sa liberté, et dont le plus cruel ennemi en ce sens que, s'il est mis en exécution, il aurait pour effet de désorganiser la société. Or, tout le monde admettra que ravager de fond la société autrement que Dieu l'a faite, c'est causer la perturbation dans l'ordre social et condamner les hommes à l'anarchie.

Il nous faut aujourd'hui, suivant notre engagement, prouver, que le roman de Victor Hugo, les *Misérables*, est anti-religieux.

"La religion, nous dit Alfred Nettement, est sans cesse offensée dans les *Misérables*, où le catholicisme est détrôné par je ne sais quel néo-christianisme spéculatif, rêveur et illégitime, sans dogmes, sans sacrements, sans hiérarchie ; les Evêques n'y sont que des sages qui prêchent tout devant les étoiles, s'agenouillent devant les conventionnels en demandant leur bénédiction, où les ordres monastiques sont outrageusement calomniés ; où l'idée de Dieu même disparaît comme une nébuleuse."

La tradition nous rapporte que l'Empereur Napoléon voulait favoriser et récompenser la famille du général Miollis, chérit pour l'épisode un frère qui se distingua sur le siège épiscopal par sa piété sincère, par ses éclatantes vertus, par la douleur et la simplicité de ses funérailles, par une fidélité inviolable à ses devoirs, par son attachement à l'Eglise et par sa charité sans borne pour les pauvres. "Il y a dans le portrait que Victor Hugo nous fait de l'intérieur du palais de Monseigneur Miollis, évêque réel, dont l'auteur a fait un évêque idéal dans Monseigneur Myriel, du coups de pinceau digne du maître, nous dit Alfred Nettement, mais dans tout les détails de la physionomie de son Evêque, Victor Hugo a peut-être cédé à la tentation d'y faire entrer toutes ses idées sur le rôle qu'il appartient aux évêques de remplir ; il nous a donné son idéal épiscopal, et je soupçonne qu'il a eu la prétention de créer un évêque modèle, alors qu'il devinait un reproche pour l'épiscopat contemporain. Il résulte de là que, comme artiste, au lieu de rester dans la vérité, Victor Hugo est tombé dans la moralité, et qu'au point de vue religieux, au lieu de nous donner un évêque catholique, il nous a donné un évêque romantique, ce qui n'est pas tout-à-fait la même chose."

Quel est le catholique, aux aspirations nobles, qui nous le demandons à nos co-religionnaires, quel est le canadien sincèrement attaché à la foi de ses pères, qui n'a pas admiré plus d'une fois les dévouements héroïques de nos évêques qui, depuis sous le poids des années et d'un travail ardu, n'hésitent pas à quitter leur ville épiscopale pour visiter toutes les paroisses de leur diocèse ? Ils ne craignent pas de se dérober aux douceurs du toit qu'ils affectionnent, ils ne redoutent ni les ardeurs du soleil brûlant de juillet, ni les mauvais chemins des paroisses nouvellement établies, ni les fatigues de tout genre qu'il leur faut endurer pour remplir les devoirs de leur pénible ministère, pour distribuer le pain de la parole de Dieu, pour administrer le sacrement qui donne à l'homme la force de confesser courageusement sa foi, et pour donner à tous et à un chacun des paroles d'encouragement et de consolation au milieu des tourments de misères morales qui inonde le monde. Voilà un évêque tel que l'Eglise Catholique aime à le montre tous a l'action, pour lequel nous devons toujours la plus profonde estime et que nous entourerons toujours du plus haut respect possible. Mais ce que nous n'avons jamais admiré de ceux qui nous n'admirerons jamais, c'est un évêque qui veut pratiquer la charité, et qui n'en connaît pas les actes, qui ne se contente pas de rester dans les bornes de la sensibilité, mais qui tombe dans la sensiblerie et dans l'affectation pour, comme, si spirituellement l'auteur que nous venons de citer.

Victor Hugo craignant les reproches et les piques plaisanteries des amis politiques et les sarcasmes amers des Philosophes Libres-Penseurs dont il est l'idole, s'est efforcé dans son roman de nous donner un évêque a son goût et à celui de tout l'école irréligieuse, ce serait une si belle chose pour elle si jamais elle pouvait décider l'église à former des évêques sur le modèle de Victor Hugo. Les Philosophes et les démocrates libéraux ont toujours trouvé que nos évêques avaient un peu trop de foi. Si nos évêques avaient un peu moins de foi ou presque pas, ou si vous l'aimez mieux, pas du tout, comme la plupart de nos hommes appartenant à l'école libérale, ils n'auraient pas fait sortir de la poitrine de tant milliers de catholiques des cris brûlants d'attachement inébranlable à l'église catholique et de protestations solennelles contre ceux qui ont osé porter une main sacrilège sur les biens que la divine Providence lui a donnés et conservés pendant tant de siècles pour lui assurer son indépendance. Si les évêques avaient eu un peu moins de foi, ils n'auraient pas si courageusement élevé la voix pour mettre leurs troupeaux en garde contre les doctrines les plus affreuses qui se sont le langage scientifique de la démocratie. Si les évêques avaient eu moins de foi, ils n'auraient pas prêché au peuple leurs sermons, et le peuple sans instruction doctrinale et sans symbole religieux, serait été plus aisé à conduire sous le sceptre du libéralisme. Un évêque sans foi, tel serait l'évêque formé au goût et sur la ressemblance des Libres-Penseurs, et ce serait une chose si magnifique pour le succès des doctrines libérales anti-religieuses, que Victor Hugo n'a pu résister au plaisir d'en faire l'essai et d'en créer un : mais heureusement qu'il n'est jamais sorti en dehors de son imagination.

Nous ne voulons pas être trop sévère, nous ne voulons pas non plus pour tout ce monde passer les bornes de la vérité : c'est pourquoi, le dessein de montrer à nos amis que nous restons dans le vrai en disant que Victor Hugo a fait de Monseigneur Myriile un évêque sans foi, nous allons rapporter les paroles même de l'auteur du roman : que nos lecteurs en pèsent bien chaque mot. " Que pensait-il de ce dogme-ci ou de ce mystère-là ? dit-il à ce sujet. Ces secrets de l'intérieur ne sont connus que de la tombe où les âmes entrent nues. Ce dont nous sommes certain, c'est que jamais les difficultés de la foi ne se résolvaient pour lui en hypocrisie. Aucune défaillance n'est possible au clément. Il croyait le plus qu'il pouvait. *Credo in Patrem* ! répétait-il souvent.

" Un Chrétien, dit Alfred Nettement, et à plus forte raison un évêque, qui est un docteur, n'a pas le droit de choisir dans le credo. Il n'a pas à prendre et à laisser dans le symbole des Apôtres. Il faut tout accepter. Il ne suffit pas de dire *Credo in Patrem*, il faut tout dire et tout croire. Dans cela on n'a pas la foi et sans la foi catholique que on n'a pas la charité catholique, car tout se tient dans la religion. C'est parce que l'on croit que l'on aime, et il est impossible de séparer ces trois sœurs théologales qu'on appelle la Foi, l'Espérance la Charité."

La foi, avons-nous appris dans nos premières années est une route surnaturelle par laquelle nous croyons toutes les vérités que Dieu nous a révélées, "Jésus-Christ nous dit un éloquent défenseur de la religion, est la vérité même dans sa doctrine : dès-lors il ne s'agit plus de se former d'après la seule raison, un système de religion, pas d'être à soi-même son maître et son législateur ; ni de vouloir faire un mélange bizarre de christianisme et de philosophie, comme le faisaient les sophistes païens à la naissance de la religion chrétienne ; ni de s'endormir dans de stériles recherches, et d'interroger les mages de la Grèce ou de Rome pour savoir ce qu'il faut penser de Dieu, de la Providence, de la vie future, de la formation du monde, de l'origine de l'homme, des causes et des remèdes de sa corruption et de ses malheurs. Ici tout est révélé, tout est enseigné par Jésus-Christ : Quand Dieu parle, il faut bien que l'homme se taise."

Si tout est révélé dans la religion, il n'est donc rigoureusement qu'il faut tout croire, et il est moins de croire toutes les vérités révélées, on ne peut être enfant de l'église. Un Evêque qui dit sincèrement je crois au père et je crois tout ce que il peux, n'est pas un évêque prêt à enseigner la

véritable doctrine aux peuples, car un évêque qui n'a pas la foi dans son entier. Si notre profession de foi consistait à dire je crois tous ce que je peux, cette puissance de croire s'exercerait à divers degrés et elle nous donnerait souvent des catholiques avec une légère doublure de foi. Croire tout ce que l'on peut, ce n'est pas même faire des efforts pour y arriver, Ainsi donc Monseigneur Myriel, taillé de la main de Victor Hugo, tout en disant je crois au père et à tout ce qu'il pouvait, manquait de foi. Or un roman qui nous offre un évêque sans foi, est anti-religieux.

Après cette étude de l'évêque de Victor Hugo, que nous nous proposons de continuer dans notre prochaine feuille, que pensez du *Journal de St Hyacinthe* qui recommande comme agréable et instructive la lecture d'un roman aussi irréligieux que celui de Victor Hugo, appelé les *Misérables?*

Notre confrère du *Journal de St. Hyacinthe* le saura bientôt.

COUR DU BANC DE LA REINE.

TERME CRIMINEL.

Présidence de l'Hon. Juge SICOTTE.

Mercredi, 14 juin.

Magloire Lauctôt, Ecr., Avocat, représente la Couronne.

Après que le Juré eut rendu un verdict de culpabilité contre Félix Robitaille; Joachim Vigneux, accusé d'avoir obtenu des objets sous de faux prétextes, est appelé pour subir son procès. M. Bachand plaide pour l'accusé. Il est déclaré non-coupable par le Juré après une courte délibération.

Gédéon Duharnois dit Laramée est amené ensuite devant la Cour. Le prisonnier est accusé d'avoir commis un assaut, le 27 avril dernier, à St. Judes, sur la personne de François Brunelle, huissier, dans l'exécution de son devoir. M. Bourgeois comparait pour la défense; l'accusé est trouvé coupable.

Joseph Ménard est amené à la barre sous une accusation d'assaut et batterie. Il obtient de changer son plaidoyer de non-coupable pour assaut et batterie en celui de coupable pour simple assaut. La Cour le condamne à payer dix piastres d'amende.

Puis la Cour s'ajourne à vendredi.

Vendredi, 16 Juin.

Alexandre Blanchette est mis à la barre pour subir son procès. Il est accusé d'avoir enlevé la somme de $120 chez M. Rousseau des Soixantes, le 3 janvier 1865. Un Juré est assermenté. M. Bachand agit comme avocat du prisonnier. Après sept heures employées à l'enquête et aux plaidoyers de part et d'autre, les Jurés se retirent pour délibérer.

Magloire Bachand, âgé de 14 ans, est amené à la barre. Il est accusé d'avoir volé, à St. Césaire un cheval de la valeur de $120; il est constaté que lors du vol le prisonnier était atteint d'insanité, et il est déchargé en conséquence.

Les Jurés rapportent un verdict de non-coupable en faveur de l'accusé Blanchette, après une longue délibération; puis la Cour s'ajourne à samedi.

Samedi, 17 juin.

La Cour s'ouvre à 10 heures.

Michel Girard, accusé d'avoir enlevé en jouant aux cartes, la somme de $20 en or, à un nommé Désiré Beauregard, dans la paroisse de St. Pie, le 8 mars dernier, est amené à la barre pour subir son procès.

MM. Bourgeois et Bachand, comparaissent pour la défense.

A 5 h. les Jurés se retirèrent pour délibérer.

Son Honneur le Juge Sicotte prononça les sentences suivantes: Gédéon Laramée trouvé coupable d'assaut, $5 d'amende.

Sophie Gauthier, larcin, 15 jours de prison commune.

Parmélie et Cordélia Roy, vol, 3 mois de prison chacune.

Félix Robitaille, pour avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes, 9 mois de prison commune et sur ces 9 mois, 30 jours de réclusion.

Les Jurés rapportent ensuite leur verdict dans l'affaire de Michel Girard, et déclarent l'accusé non-coupable.

La session de la Cour fut ensuite ajournée.

Il restait encore le procès de MM. Tessier, Nadeau et Geboury, accusés de conspiration; mais comme Son Honneur est obligé de partir pour aller présider à une session de la Cour Supérieure pour le District d'Iberville, cette cause fut nécessairement remise au prochain terme.

PROCESSION.—Dimanche dernier, avait lieu en cette ville, après sept heures du soir la belle cérémonie de la procession du St. Sacrement. Cette année, comme toujours elle a été une démonstration de la foi religieuse et de l'esprit vraiment chrétien qui honorent notre ville.

M. le Grand Vicaire Raymond, supérieur du Séminaire, portait la St. Sacrement sous un dais soutenu par quatre notables citoyens messieurs, Cadoret, Dufort, Papineau et Chagnon.

On avait élevé sur le parcours de la procession, deux magnifiques reposoirs, que le bon goût et la piété avait orné avec beaucoup d'art et de délicatesse.

L'un, sur la rue St. Claude était l'œuvre des bonnes sœurs de l'Hôtel-Dieu, l'autre sur la rue Girouard, vis-à-vis la résidence de M. Bachand, avait été surtout embelli par les Sœurs de LaPrésentation et autres dames du voisinage avec un goût exquis qui a été beaucoup admiré.

On avait bordé d'arbres, orné de banderolles avec des inscriptions religieuses, de bannières et de drapeaux les rues par lesquelles est passé la procession.

Le recueillement et la piété sincère de la foule des chrétiens qui marchaient à la suite des Saintes Espèces en les précédait; les chants sacrés répétés par le puissant chœur des élèves du Séminaire ainsi que les brillantes fanfares de leur jolie bande de musique qui se succédaient pendant le temps de la procession, ont contribué à lui donner un caractère imposant et solennel bien propre à inspirer des sentiments en harmonie avec la circonstance.

A la paroisse de Notre-Dame de St. Hyacinthe, la procession est lieu à l'issue des Vêpres. Elle traversa l'Yamaska, sur le pont du moulin, pour aller tourner au village de la Providence où un bien beau reposoir avait été élevé par les habitants de cette partie de la paroisse.

M. le curé y adressa quelques paroles bien senties à la foule des fidèles. Il fit comprendre que les lieux par lesquels passait le Saint Sacrement devaient être sanctifiés et régénérés.

Il rappela qu'il y a quelques années à peine, un attentat horrible avait été commis sur le pont même que l'on venait de traverser. La présence de l'Auguste Sacrement devra faire disparaître cette tache de sang que les flots de l'Yamaska ont été impuissantes à effacer. Il invita les fidèles à prier Dieu pour implorer le pardon de toutes les fautes commises dans la paroisse et particulièrement du crime qui avait eu le plus de retentissement. La procession de la paroisse a été très imposante, grâce surtout au zèle du dévoué Messire Lecours, qui ne compte ni les peines ni les sacrifices de tout genre lorsqu'il s'agit d'augmenter la pompe des cérémonies du culte, toujours si belles, si touchantes dans sa pieuse petite église.

ETATS-UNIS.

Le Président Johnson s'occupe de la réorganisation des Etats sécessionnistes. Il a nommé à cette fin Andrew Hamilton et James Johnson, gouverneurs provisoires du Texas et de la Géorgie.

On annonce que le général Butler est attendu à Washington cette semaine, où il occupera un poste important.

Une dépêche du Mexique mentionne que de 80 à 100 patriotes sont tous les jours fusillés par sentence de la cour martiale dans les parties du pays occupée par les impérialistes. C'est peu croyable.

NECROLOGIE.

Dimanche dernier un élève externe du Collège, Elie Lemay, de la paroisse de St. Judes, et étudiant en Belles-Lettres, s'est noyé en jouant dans les eaux de l'Yamaska. Il n'avait pas encore atteint sa vingtième année.

Ce jeune élève, par ses talents distingués sa conduite régulière, édifiante, son caractère plein de douceur et d'affabilité pour tous, s'était acquis l'estime sincère de ses supérieurs et l'admiration méritée de ses condisciples. Enlevé à la fleur de l'âge, peut-être fut-il ravi aux brillantes espérances qu'il faisait concevoir, de peur que la malice du monde ne pervertit la droiture de son intelligence, et ne séduisit son cœur par de trompeuses illusions. Son âme était agréable à Dieu, c'est pourquoi il s'est hâté de la retirer du milieu de l'iniquité. Bénissons la main qui vient de trancher le fil de ses jours; gémir sur son sort, sera peut-être un outrage faite aux décrets impénétrables de la Providence. Que ce faible tribut d'éloge rendu à sa mémoire, soit un sujet de consolation pour ses parents et amis désolés en leur laissant le doux espoir que ses vertus sont déjà couronnées au ciel.—*Com.*

ORDINATIONS.—Samedi dernier, 10 juin courant, à la chapelle du grand séminaire de cette ville, il y a eu ordination générale, faite par Mgr de Gaesbriand, évêque de Burlington.

Voici les noms de ceux qui ont été promus:

A la Tonsure.—MM. J. R. Rioux. L. D. Laferrière, N. A. Troie, P. A. Dubuc, P. A. Séguin, A. Séguin, B. Barrette, E. Dugas, C. Crevie de Montréal; F. E. Gendreau et J. A. Dufresne de St. Hyacinthe; N. L. Doherty et P. J. Buckly, Boston; J. McCan, de Toronto; J. Dougherty et J. P. McEvoy, de New-York; D. O'Connor d'Halifax; E. L. Harpin et C. O'Sullivan, profès de la Compagnie de Jésus.

Aux Ordres Mineurs.—MM. M. Mainville, J. Forget, L. G. G. Plamondon; J. M. Mathieu et T. Quey, de Montréal; E. C. Archambault et J. A. Archambault, de St. Hyacinthe: T. Hulpin de Burlington; M. O'Reilly, de Toronto; N. N. McKinnon, de Charlottetown; et R. J. Quinlan de Boston.

Au Sous-Diaconat.—J. S. A. Robillard et J. Lauzon, de Montréal; O P. Gallaher de Pittsburg; A. J. Turner, de New-York; T. J. Gaffney, Burlington; J. Chisholm, d'Arichat;

Au Diaconat.—MM. J. A. Allard, B. P. Laverdière, de Montréal; N. E. Malhiot, St. Hyacinthe; H. M. Smith et H. L. Robinson, de Boston; J. H. Hugues, de New-York; H. J. Kelly, de Hamilton.

Régiment de St. Hyacinthe.

Il a plu à son Excellence le Commandant-en-Chef d'ordonner que les Premier et Cinquième Bataillons, St. Hyacinthe, et le Deuxième Bataillon, Richelieu, soient maintenant appelés et désignés comme le *Premier, Deuxième et Troisième Bataillons du Régiment de St. Hyacinthe*; dont les limites seront comme suit, savoir:

Premier Bataillon.

Comprendra la cité de St. Hyacinthe et les paroisses de St. Hyacinthe et St. Hyacinthe le Confesseur, moins cette partie de St. Hyacinthe le Confesseur, attachée au comté de Bagot, pour les fins d'enrégistrement et pour des fins électorales, sous le commandement du Lieutenant-colonel Louis Gustave de Lorimier.

Deuxième Bataillon.

Comprendra les paroisses de St. Charles St. Denis et St. Judes.

Pour être Lieutenant-Colonel:

Lieutenant-Colonel A. Kierzkowski, du ci-devant 2me Bataillon, Richelieu.

Troisième Bataillon.

Comprendra les paroisses de St. Damase St. Barnabé et La Présentation.

Pour être Lieutenant-Colonel.

Major Amable Lussier, du ci-devant 5me Bataillon, St. Hyacinthe.

Nouvelles locales.

—Les officiers de la Société St. Jean-Baptiste de cette ville, sont activement à l'œuvre pour faire tous les préparatifs nécessaire pour chômer dignement notre fête nationale.

—On nous apprend que dans une paroisse voisine des cochons sont morts, dans les champs, par suite de la chaleur excessive qu'il a fait ces jours derniers.

—Dimanche prochain, la brigade de feu de cette ville, célébrera sa fête patronale.

Ceux de nos abonnés qui ne conservent pas les files du *Courrier* nous obligeraient en nous envoyant le numéro du 28, celui de vendredi, 9 juin courant qui nous manque.

NOTRE MARCHÉ de samedi a été bien fourni, malgré les mauvais chemins. Les prix sont toujours élevés, le lard se vend 18 sols, les œufs 18 sols, le beurre est un peu moins cher que ces jours derniers. Les grains se vendent à des prix très avantageux. Le bled vaut neuf livres dix sols, les pois cinq ou six chelins, le blé-d'inde huit et neuf francs.

Nous avons une grande quantité de légumes qui sont accueillies comme une aubaine des plus favorables, par le temps qui court. Les fraises surtout ont toutes les faveurs des gourmets dont elles font les délices, tout en faisant le profit des vendeurs.

Secours aux inondés—N.-D. de St Hyacinthe.

C. Nelson Ecr., $14; J. Chartier sénior 5; P. Girouard sénior 4; Frs. A. Girouard 2.50 cts; Jos. Caouette sénior 2.50; Frs. Lapré 1.50; P. Deslandes, 1; M. Côté, 1; Le. L. Racine, 1; JBte. Sicotte, 1; E. Caouette, 1; A. Benoit, 1; Dame. E. Chabot, 1; J. Tarte, 1; J. Charbonneau, 1; P. Chartier, 1; N. Chartier, 1; J. Nicole, 1; A. Brunelle, 1; A. Goulet, 1; Dame V. Belisle, 1; A. Tarte, 1; J. Turcot, 1; P. Girouard junior, 1; Théophile Brodeur, 75 cts. Jos Palardy, 50 cts. Le. Chicoine, 50 cts. Une personne, 50 cts. Dame Vve. Chenette, 25 cts. P. Racicot, 25 cts. Ed. St. Pierre, 25 cts. Une personne, 25. Total, —$55.75 cts.

Le première liste a donné $208.50.
Cette dernière 55.75.

Total. $264.25

On a reçu de plus quelques effets. Ces dons font certainement honneur à ces soixante souscripteurs.

P. S.—Il ne faut pas oublier que la paroisse a été elle aussi affligée.

ENQUÊTES DU CORONER.— Le 10 Juin courant, le Coroner de ce District a tenu une enquête à Ste. Hélène, sur le corps d'un jeune enfant du nom de F.-X. Beauregard, âge de 11 mois, trouvé mort dans son berceau. Le verdict du jury a été «mort par asphixie.»

Le 12 courant, M. O. Marin, député coroner du district, a tenu une enquête à St. Liboire, sur le corps de Arthur Guertin, âgé de 6 ans, trouvé noyé dans la Rivière Noire à Upton. Il appert que l'enfant s'est noyé en allant pêcher avec un de ses petits amis, et le verdict a été «noyé accidentellement.»

Hier, une autre enquête était tenue en cette ville, sur le corps de Elie Lemay, âgé de 19 ans et 7 mois, qui s'est noyé dimanche en se baignant, près du pont du chemin de fer, le verdict du jury a été «noyé accidentellement.» Le défunt était un élève de Belles-Lettres du Séminaire de cette ville, il était très estimé et avait de grands talents. Son grand-père s'est noyé, il y a environ 36 ans sur la Rivière Yamaska en la paroisse de St. Judes, en voulant traverser la rivière dans un bac trop chargé, ils étaient deux, le père du jeune Elie faillit se noyer. Il y a dix-huit ans le père du défunt a perdu une de ses petites-filles, âgée de 4 ans, qui s'est noyée dans un puit.

CHAMBRE DES NOTAIRES.—L'assemblée de la chambre des Notaires pour le district qui avait été convoquée pour jeudi, n'a pu avoir lieu faute de *quorum*.

—Depuis samedi dernier, nous avons une chaleur suffocante. Le thermomètre marquait 25½ de réaumure, dimanche après-midi. Un cheval appartenant à un monsieur ———, de cette ville, a failli mourir par suite de la chaleur, samedi dernier. Il était à l'écurie, on a dû le sortir et le laver avec de l'eau froide pour le ramener à la vie.

LES RÉCOLTES— Nous recevons des nouvelles très favorables de l'aspect des champs dans ce District. Les paturages sont dans des conditions excellentes ainsi que les prairies. Les grains, quelque peu retardés par la mauvaise saison du printemps, ont pris une nouvelle vigueur, grâce au temps favorable que nous avons eu depuis quelques semaines. Les dernières pluies devront leur être très propices. En somme la récolte de cette année donne de belles espérances aux cultivateurs.

L'*Advertiser* nous dit qu'au tour de Waterloo, elles promettent plus à cette saison que depuis plusieurs années. Les foins ont belle apparence et c'est là l'essentiel pour les colons.

CENTENAIRE.—Décédé à St. Pie, dans le courant de la semaine dernière, José Moraliso, âgé de 104 ans. Né à Madrid, Espagne, il s'engagea dans l'armée de Napoléon, où il fut fait prisonnier à la bataille de Badajos, où les Français furent défaits par les Anglais, commandés par le duc de Wellington. Le défunt résidait en Canada depuis près d'un demi-siècle.—*Com.*

—L'*Advertiser* de Waterloo nous présente les conditions dans localité sous le jour le plus favorable. Il dit que sa population augmente tous les jours par l'arrivée de jeunes canadiens-français en recherche d'ouvrage. «Ils obtiennent facilement de l'emploie, dit-il, un grand nombre d'hommes étant occupés autour du dépot. C'est certainement un bon signe pour la place que de voir qu'il est presqu'impossible de louer une maison.

—Au dernier terme de circuit à Waterloo, il a été décidé que les passagers qui descendent des chars avaient le droit de sortir avant que ceux à l'extérieur montassent.

Nouvelles et Faits Divers.

L'HON. JUGE JOHNSON était à Waterloo mardi dernier avec Madame Johnson. On dit qu'il visite le district dont il vient d'être fait juge, pour se choisir le lieu de sa résidence.

LA DÉLÉGATION CANADIENE.—En réponse à M. Warner, M. Cadwell disait dans la chambre des communes le 2 juin, que la conférence entre le gouvernement de Sa Majesté et les Délégués canadiens n'était pas encore à sa fin; mais qu'il espérait pouvoir en faire connaître bientôt le résultat à la chambre. Dans la soirée du 28 ils assistaient à une réception de la Vicomtesse Palmerston. Le même jour M. McGee avait une entrevue avec M. Cadwell au bureau colonial.

Le Siége du Gouvernement.

Dernièrement le Secrétaire du département des Travaux Publics a adressé une lettre aux constructeurs des bâtisses d'Ottawa qui annonce officiellement l'intention du Ministère de transférer le siége du gouvernement dès le mois d'octobre prochain.

Voici la traduction de cette lettre telle que nous la donne le *Canadien*.

Département des Travaux Publics,
Québec, 19 mai, 1865.

Messieurs,

J'ai reçu instruction de l'Honorable Commissaire de vous informer que l'intention du Gouvernement est de transférer les employés du Service Civil à Ottawa l'automne prochain, et que par conséquent *il est absolument nécessaire* que les travaux sous votre direction soient poussés de façon à ce que les bâtisses soient en état d'être occupées *à la mi-octobre au plus tard:*

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre, etc., etc,
F. BRAUN, Secrétaire.

MM. James, Haycock & Cie, Constructeurs, Ottawa.

MILICE AU NOUVEAU-BRUNSWICK. — Le lieutenant gouverneur Gordon, du Nouveau-Brunswick, agissant d'après les pouvoirs dont il a été revêtu dernièrement par la législature, vient d'appeler sous les armes pour vingt-huit jours, quinze compagnies de miliciens pour les former au maniement des armes. Le camp se trouve à Fredericton ou dans le voisinage. Les officiers et les hommes recevront la paie suivante; colonels majors et capitaines, $3; subalternes, $1.-50; sergents, 73 cts., caporaux, 60 cts., et soldats 50 cts. par jour.—*Minerve.*

LE «TRANSCRIPT.»—Ce journal annonçait, mercredi matin, qu'il venait de changer de propriétaire, et qu'il sera dorénavant imprimé par M. John. Lovell. L'ancien propriétaire, M. Donald Macdonald, a cédé ses droits à MM. Gibson et McGrath, qui devront prendre possession du journal au 1er juillet prochain.

—A Québec, la viande est devenue tellement chère et tellement rare que plusieurs bouchers ont été obligés de fermer leurs étaux.

—L'hon. M. Chauveau est le Président de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal; à Sorel, c'est M. G. I. Barthe, l'habile rédacteur de la *G. de Sorel.*

—UN FRÈRE DE BARREAU.—Mercredi avant-midi, l'épouse du meurtrier Barreau est allée à la Station de Police donner avis que le matin, pendant qu'elle était absente, l'un des frères de Barreau s'était introduit dans sa demeure, rue Visitation, avait défoncé une commode et enlevé $60 en argent. La police se mit aux trousses du coupable et l'arrêta dans le cours de l'après-midi, à la gare Bonaventure. Il était en train d'acheter un billet de passage pour New-York. Il a avoué son vol et il ne manquait que $2 à la somme volée.

—Le célèbre Félixe Poutré, le héros du drame joué à la prison de Montréal en 1837 et 38, vient d'être arrêté par le grand connétable de ce district, sous accusation d'avoir contrefait la signature d'un nommé Jos Moreau de cette ville.—*Franco-Canadien.*

—Si vous n'avez pas vu le *marcheur*, vous n'avez point vu l'homme qui fait en ce moment le plus de bruit à Québec. Allez dans la rue St. Jean, à certaines heures du jour, et vous verrez tout à coup une foule de gamins de tout âge, de tout sexe et de toute condition se précipiter sur les pas d'un individu à l'air original, en criant: «V'la le marcheur! v'la le marcheur!» Et la foule de le suivre ainsi tout le long du faubourg. En effet, c'est bien lui, c'est le «marcheur» C'est un homme de taille moyenne, vêtu à la façon d'un montagnard Ecossais. Il porte une espèce de jaquette rouge avec culottes courtes et cirées sur la peau; ses jambes sont couvertes par de grands bas, et le reste de l'accoutrement est à l'avenant. Ce qui, plus que son singulier aspect, fait aujourd'hui la réputation du «marcheur» c'est le gageur qu'il vient de faire avec quelques flneurs de l'hôtel Dexter. «Le marcheur» a parié 1,000 piastres contre 500 qu'il parcourerait à pieds soixante milles par vingt-quatre heures, pendant six jours consécutifs. Il a commencé à l'exécuter hier pour terminer samedi soir. la course est dirigée comme suit: il part de chez Dexter et va revirer à Lorette, chez Gauvin, en passant par la Suète. Cette course compte pour dix milles, aller et retour, de sorte qu'il est obligé de faire ce voyage six fois par jour. Il paraît être bien sûr de gagner son pari. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, chaque fois qu'il arrive en ville ou qu'il part, c'est extraordinaire la foule qui l'environne. On dirait qu'il s'énorgueillit de cette naturelle curiosité du public. Le «marcheur» se repose environ une demie-heure après chaque course, et il dort quatre heures par nuit.—*J. de Québec.*

—On remarque qu'il y a depuis cinq à 6 jours, tant à St. Jean qu'à Iberville, un bon nombre d'étrangers à la figure plus ou moins suspecte. Quelques uns d'entre eux sont en haillons, et les autres portent des accoutrements de soldats américains. Nous ne savons si ces rustes personnages ont suivi l'armée longtems, mais ils paraissent tout de même tellement habitués à marcher qu'ils ne se couchent pas. Malheur à ceux qui laissent reluire des objets d'une valeur quelconque au clair de la lune. Soyons prudents même en plein soleil.

LE JUBILE A CONTRECŒUR.—La bénédiction des cloches à Contrecœur, dont nous avons parlé l'autre jour, n'était que l'inauguration d'une série de fêtes religieuses.

Le lendemain, commençait dans cette belle paroisse les cérémonies du Jubilé, et pendant 9 jours les heureux habitants de Contrecœur furent environnés des consolations de la religion et purent jouir des éloquentes paroles des RR. PP. Royer et Brunet, O. M. I. A la suite de ce Jubilé vinrent immédiatement les Quarante-Heures.

La joie règne aujourd'hui d'un bout à l'autre de la paroisse, et les citoyens, à la fin du Jubilé, ne purent s'empêcher de témoigner leur bonheur par un cadeau et une adresse aux RR. PP. Clément Dansereau ecr., fit l'adresse et Mr le capt. Félix Voligny, marchand, fut chargé de présenter l'offrande, au nom de la paroisse. Il va s'en dire que le R. P. Royer répliqua avec cet esprit et cette amabilité que chacun admire en lui.

Les citoyens, dans l'expression de leur reconnaissance, n'ont pas oublié de remercier M. Chevigny, leur digne pasteur, du trouble qu'il s'impose pour eux, et le plus bel éloge qu'on puisse faire de ce zélé prêtre, c'est l'estime qu'il a su inspirer à tous ses paroissiens et l'habileté avec la quelle il dirige la paroisse.—*Minerve.*

ORDRE DE MILIOR.—Pendant un congé de trois mois, accordé au Lt.-Colonel de Salaberry, le Député-Adjudant-Général Powell le remplace.

ECOLES MILITAIRES.—Personne ne sera admis à l'école militaire avant l'âge de 18 ans.

—Le Général Dix est arrivé samedi soir au St. Lawrence Hall à Montréal.

SIX HOMMES NOYES.—Samedi, vers dix heures du matin, une cage conduite par un grand nombre de voyageurs a frappé sur un des pilliers du Pont Victoria et s'est brisé sur le champ. Les hommes qui la montaient ont été précipités à l'eau et 5 ou 6 d'entr'eux n'ont point reparu, malgré le prompt secours apporté par Jos. Vincent, cet intrépide traversier que tout le monde connait, qui s'est empressé de lancer à l'eau cinq de ses esquifs pour tâcher de sauver la vie à ces infortunés. On nous dit que toutes ces victimes sont des Canadiens-Français. Malgré les recherches faites dans l'après-midi, le soir on n'avait pas encore repêché leurs cadavres.—*Min.*

NOUVEAUX SECOURS AUX INONDÉS. — On a remis, hier, entre les mains du secrétaire du comité de secours de Montréal, la somme de $32.57 étant la souscription des habitants de la paroisse de St. Isidore, au fonds des inondés. On a aussi remis pour les inondés 145 livres de laine et quelques autres effets évalués à environ $10; ce qui fait en tout $92.50 pour la paroisse de St. Isidore.

M. le Curé du Sault-au-Récollet vient de faire remettre au comité de secours de Montréal, par l'entremise de M. Hubert Paré, la somme de $45, étant la souscription des habitants de cette paroisse en faveur des inondés.

Le Révd. Messire Robert a transmis hier, au comité de secours de Montréal, la somme de $16 2 chelins et 7 sous, étant la balance des souscriptions faite dans la paroisse de l'Acadie en faveur des inondés.

—Olivier Duval, écuyer, notable cultivateur de la Banlieue des Trois-Rivières, était allé à Montréal pour y transiger quelques affaires et devait venir aux Trois-Rivières, par le bateau à Vapeur, lundi soir, le cinq du courant. En partant de chez lui il donna ordre à un de ses hommes de sa ferme, de venir le chercher au débarcadaire, lundi soir. M. Duval, ayant été retenu à Montréal, plus longtemps qu'il ne pensait, ne put descendre au jour indiqué, et son serviteur, après s'être assuré qu'il n'était pas de retour, reprit le chemin de la banlieue pour se rendre chez lui.

A peine était-il arrivé au *moulin à vent* qu'un individu, à la mine suspecte, se précipite sur la voiture, saisit le cheval par la bride et demande carrément la *bourse ou la vie* au conducteur; ce dernier, n'étant pas homme à se laisser intimider, saute hors la voiture et décharge sur la tête du brigand un vigoureux coup de manche de fouet suivi de près d'un coup de poing adroitement servi; cette décharge impévue terrassa le malheureux, et permit à l'autre de continuer sa route au plus vite, craignant que le voleur de grands chemins ne reçut de l'assistance de compagnons qui auraient pu être cachés dans les environs.

Depuis, M. Duval a fait arrêter un étranger dont la figure laisse voir une marque récente d'un coup violent. Il a comparu le 12 et a été condamné à 3 mois de prison. C'est un ancien délinquant du nom de George Cooper. La bravoure du serviteur de M. Duval, dont le nom nous échappe en ce moment, mérite d'être signalée.—(*J. des T.-Rivières.*

—Dans le cours de la semaine dernière un voleur s'est introduit dans l'église de Ste. Athanase et s'est emparé de la somme qui avait été collectée pour les inondés dans le cours du mois de mai. Le voleur se sauva paisiblement.—*F. Canadien.*

A Québec, il y aura le jour de la célébration de notre fête nationale, une soirée littéraire et musicale. Des discours y seront prononcés par M. Huot, M. P. P. Président de la Société Saint-Jean-Baptiste; par l'hon. M. Langevin, exprésident et par M. Hector Fabre, du *Canadien.*

Le collége de Notre-Dame de Lévis a été fermé et les élèves renvoyés à leurs parents, à cause de certains cas de fièvres typhoides et de picotte qui s'y sont déclarés.

La petite vérole sévit dans certaines paroisses du district de Québec.

—Le secrétaire du comité de secours de Montréal accuse réception de la somme de $160, étant la recette d'une souscription faite dans la paroisse de l'Acadie.

—LE SOLEIL, Tel est le titre d'une nouvelle feuille qui se publie à Ottawa en remplacement du *Courrier d'Ottawa* qui a cessé de paraître il y a quelques semaines. *Le Soleil* paraîtra trois fois par semaine les mardis, jeudis et samedis.

ADMISSITION AU NOTARIAT.—Nous avons le plaisir d'annoncer que M. Azarie Archambault, de Varennes, vient d'être admis à la pratique de la profession de Notaire après un heureux examen subi devant la chambre des Notaires, de Montréal, jeudi dernier. M. Archambault a fait une partie de sa cléricature à Sherbrooke, où il doit pratiquer sa profession. Nous souhaitons de tout cœur à notre ami, tous les succès dont le savons bien digne.

Nous sommes persuadé que les canadiens-français, déjà nombreux à Sherbrooke, seront heureux de voir un de leurs compatriotes aussi recommandables par ses belles qualités s'établir au milieu d'eux. Ils auront reconnaître les sérvices signalés qu'il va se trouver en position de leur rendre.

M. Frs. Munier et Michel Fournier, de Ste. Marie de Monnoir, ont été admis à la pratique de la même profession, le même jour. Ces jeunes messieurs ont bien réussi dans leurs examens. Nous les félicitons sur leurs succès.

Vente par le Shérif pour le mois de Juin 1865.

La Société de Construction, *vs.* Marcisi Jacques; vente de terre à St. Hélène le 20 Juin 1865 à 11 h. A. M.

Job L'Heureux, *vs.* Théophile Brodeur; vente de terre à St, Damase le 27 Jum, à 10 h. A, M.

FEU A LAPRAIRIE.—Vers 1 heure, ce matin, le feu a réduit en cendres, la brasserie de M. William Thompson à Laprairie. M. Tompson était absent dans le Haut-Canada et sa dame était seule avec ses deux enfants. C'est à peine si elle a eu le temps de se sauver dans ses vêtements de nuit. On a craint un instant pour le village, mais grâce aux efforts des braves volontaires de Laprairie, conduit par le digne col. Blanchet, on a pu empêcher un pareil désastre. On dit que M. Tompson n'était pas assuré.—*Union National* d'hier.

AIGLE TUE.—On rapporte que M. J. Lemonde, de Québec, a abattu dernièrement à la Baie St. Paul, un aigle qui mesurait 7 pieds d'envergure.

EFFETS DE LA FOUDRE.—Mercredi soir, pendant un orage, 8 moutons ont été tués à St. Sylvestre par la foudre.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE BAGOT.

AVIS PUBLIC.

EST par les présentes donné, que des soumissions seront reçues au Bureau du soussigné, en la paroisse de Ste. Rosalie, d'hui au cinq juillet prochain, à midi pour l'ouverture et confection d'une route sur le premier rang de la paroisse de Ste. Hélène, entre les terres d'un nommé Collette et de Pierre Petit. Chaque soumissionnaire devra offrir avec sa soumission les noms de deux cautions solvables. Pour les autres conditions, on pourrait les connaître au Bureau du soussigné.

P. S. GENDRON,
Sec.-Trés. C. M. C. B.

Ste Rosalie, 19 juin 1865.

AUX

COMMISSAIRES D'ECOLES.

LE soussigné a en main une grande quantité de livres propres pour récompenses d'écoles qu'il vendra même à meilleur marché qu'à Montréal.

M. A. KEROACK.

N.-B.—M. A. KEROACK reçoit continuellement son importation générale qu'il a choisi lui-même en Europe.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

RATEAU MU PAR UN CHEVAL

Nous soussignés, avons fait usage d'un Rateau mû par un Cheval, [redacted] que nous avons acheté de M. G. F. [redacted] DANNES, forgeur, de St. Hyacinthe; [redacted] st, nous certifions avec plaisir que ce [redacted] Rateau est parfait, ramasse vite et bien [redacted] net le foin et le grain est très facile à manœuvrer; et dans notre opinion nous le considérons comme Supérieur à tous les Râteaux que nous connaissons et dont nous avons fait usage.

LOUIS FARLY, St. Simon.
DAMASE PICARD, Ste. Rosalie.
AUGT. CHAGNON, St. Hyacinthe.

8 Juin 1865.

Un jeune homme de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire, muni de bonnes recommandations trouvera de l'emploi, comme apprenti, en s'adressant immédiatement à ce Bureau.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.

Par G. J A. Vallée.

Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien

TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement d'*herbes* et de *racines sauvages*, peut être pris par l'adulte comme l'enfant ; il est infaillible contre la toux, coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons du Bronche, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remède est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'œil, des paupières et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dyssenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouveront l'efficacité des remèdes, allez chercher un pamphlet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivières.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme la plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médécin, dans sa pratique privée pendant quatorze ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,
Dr. G. J. A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT

M. le Dr. Vallée, Trois-Rivières,

Monsieur,—Je ne saurais trop recommander votre *Elixir de la Forêt* ; son efficacité pour la toux me paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir ; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remède.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec*.

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée "Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. Vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'*espace de trois jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommandation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance : *Si vous désirez être guéri sûrement et rapidement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée.

L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—1m.

MARCHANDISES SECHES !

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES,

de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

BOTTES **A $2. 50.**

J. P. McBRIDE,

ROUGEMONT.

Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,

☞ *En gros et en détail.* ☜

Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.

J. P. McBRIDE.

Rougemont, Août, 1864.

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.

RUE CASCADES,

ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :

Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges.
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.

W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.

St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
427, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, (Style-Boulle), &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

L. T. PLAMONDON,

HIVER DE 1865!!

NOUVEAU MAGASIN DE

EPICERIES, GROCERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,

Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Fleur, Lard, Vins, Liqueurs, etc., etc.*, dans la Maison de M. J. B. Monette, Hotelier.

Ayant eu l'avantage d'acheter pour Argent Comptant, il se flatte de pouvoir vendre ses Marchandises à des *Prix très Modérés.*

☞ *Son Assortiment est des plus complet et ne laisse rien à désirer pour la qualité et la variété.* ☜

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux. déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations Moulins à Battre exécutées avec soin diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

NOUVEAU MAGASIN

DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.

Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les extrapilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

EN FONDS DE RESERVE ECHEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobilliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal :

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1865.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.

Agent à St. Hyacinthe : Dr. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES ☞ MALADIES ☜

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie ou Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J F. HENRY & Cie., 303, rue St.-Paul, Agents Généraux pour le Canada :

Agent pour St. Hyacinthe Dr. C. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

HOTEL DE 1ère. BLASSE,

TENU PAR

NORBERT BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs en sont toujours bien traités de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:	AGENCE POUR LE CANADA:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur assurer qu'il vient d'augmenter considérablement en fonds, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sofas, Tables, Chaises,** &c., et comme meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, que le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Heribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

25, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très satisfaites.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,

No. 83, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mes onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boîtes ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pour quoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve dans le livre de direction autour de chaque *Boîte ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* E. U. sur la boîte de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Débonnaire où il loueras tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oublies pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a rendu de bons services à plusieurs à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT BARABIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DE PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

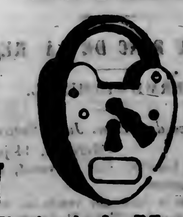

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIE.

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞ CUILLER ASSORTIE. ☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER, ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCE,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER, *communs et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spéer et Jackson.
CLOUS A CHEVAL Anglois et Américain.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, &c.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Pension, choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

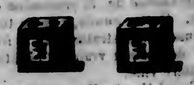

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON.
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
EMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES de "
GELATINE.
CHOCOLAT.
POUDRE A COUCHER.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPECES, &c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,--Rédacteur

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne. 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe. (Bas-Canada.) Vendredi, 23 Juin 1865. No. 31

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de L. Taché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1914.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. S. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)
M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

AVIS AUX MEDECINS.
UN MEDECIN qui désirerait se procurer une bonne PHARMACIE et tout ce qu'il faut pour la pratique de la médecine et de la Chirurgie, pourra trouver tout ce qu'il désire, à des conditions libérales, en s'adressant à ce bureau.
St. Hyacinthe 16 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

SEL ! SEL !! SEL !!!
Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,
Le tout occupé actuellement par M. G. A. GIMON, Voiturier et avantageusement connu pour le métier.
Rue Ste. Marie, voisine de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai.
HENRY BARBEAU.
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement en en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation !! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laines Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton, double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J. Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

Terre a Vendre.
Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.
UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sur érigées.
Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.
Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

NOUVEAU MAGASIN
F. A. B. Laperle
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.
M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS.
Théophile Langelier,
Rue Cascades, Près du Moulin, St. Hyacinthe.
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c., dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Comptant bien par un Prix Modéré, une Marchandise de Qualité Supérieure et une Politesse Constante, Etre Encouragé par le public.
M. L. espère par ses spécialités mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et les paroisses environnantes.
N.B.—M. L. a aussi des bonnes graisses Ours et des Bandes d'ours, spécialement aux personnes qui voudront bien l'encourager.
Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00 10 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 11 40	3 50
Québec.....	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Barnabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÈS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANTS
SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT
Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.
Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.
PICAULT & FILS.
Montréal, 1865.
AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.
Le Sirop d'IODURE DE FER HALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genré qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.
P. E. PICAULT, M.D.
Montréal, 3 Juin 1865.
Pharmacie FRENCH ET VERNIER,
St. Hyacinthe.

Terres a Vendre.
Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

LIBRAIRIE
DE
ST. HYACINTHE.
LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie ; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.
M. A. KEROACK,
Libraire.
N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, en mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande. M. A. K.
St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

Institutrice disponible.
Une jeune personne qui a suivi le cours d'étude des des Dames de La Présentation, et qui possède de plus parfaitement l'anglais, désirerait trouver une place d'Institutrice. Elle a déjà enseigné dans un pensionnat de Demoiselles et peut sous le contrôle des Commissaires. Elle est munie d'un diplôme et peut offrir toutes les recommandations désirables de plusieurs curés du Diocèse.
S'adresser à ce Bureau.
St. Hyacinthe, 5 juin, 1865.

BLÉ-D'INDE.
LE soussigné vient de recevoir une GRANDE QUANTITÉ DE BLÉ-D'INDE BLANC, ainsi que de BLÉ-D'INDE MÊLÉ (BLANC ET JAUNE) qu'il offre en vente par lots convenables aux acheteurs, et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.
LOUIS RENAUD.
Montréal, 9 juin, 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

III.—*L'Incroyable.*

(*Suite.*)

—C'est bien dit, cela, répliqua-t-il en se rassayant à son tour ; on m'avait prévenu que le cousin Ladrange ne se liait pas aisément ....Mais, parole panachée ! je saurai bien le forcer à m'aimer ; et, en attendant, il ne me refusera pas son estime j'espère ?

—L'estime est dans certains cas aussi difficile que l'amitié.

Cette fois la mère et la fille perdirent patience.

—Daniel, Daniel, ceci est mal ! dit Maria d'un ton fâché, et l'on était en droit d'attendre de vous sinon plus de générosité, du moins plus de modération.

—Monsieur Daniel passe toutes les bornes, reprit la marquise, et ce n'était pas là ce qu'il m'avait promis. Mais ajouta-elle, en se froideur peu polie envers le fils de son oncle provient des doutes qu'il aurait sur la réalité d'une proche parenté, les pièces que voici (et elle montrait plusieurs papiers épars sur le guéridon) prouvent d'une manière indubitable les droits de M. François Gauthier à nos égards et à notre affection.

Le jeune magistrat sentit qu'il était allé trop loin. Aussi refusant les papiers qu'on lui offrait, reprit-il d'un ton plus doux :

—C'est inutile, madame ; je vous crois, ou plutôt j'examinerai ces actes dans un autre moment. Peut-être, j'en conviens. M. François Gauthier devait-il attendre de moi une autre réception ; il ne tiendra pas à moi que je ne lui accorde l'estime et l'amitié qu'il demande quand nous nous connaîtrons mieux.

Cette espèce de correctif ne satisfit pas encore les dames ; mais François, qui peut-être pour se montrer accommodant, eut l'air de s'en contenter.

—A la bonne heure ! reprit-il avec une rondeur joviale ; je ne vous en veux pas, cousin Daniel, de votre méfiance ; à votre place j'agirais sans doute de même. Jusqu'ici vous étiez le Binjamin de cette bonne madame la marquise, notre tante, qui est une véritable grande dame, le préféré de sa charmante petite demoiselle, notre cousine, qui est un ange du ciel ; et voilà qu'il vous sort de terre tout à coup une manière de parent qui vient réclamer sa place dans votre intimité à tous. Vous dites naturellement : « Faudra voir, l'ami : faudra voir ! » et, parole d'honneur ! vous avez raison....Tenez, monsieur Ladrange, je n'en sais pas aussi long que vous autres avocats ; je suis un homme tout uni qui s'entend mieux à mesurer du ruban ou du drap qu'à débiter de belles paroles, mais je suis bon compagnon, j'aime à rire avec les amis, j'ai du respect pour le sexe, ce sera bien le diable si nous ne finissons pas par nous convenir les uns aux autres....Et puis, quoique mon éducation n'ait pas été bien soignée, on n'est pas dépourvu tout à fait de savoir vivre ; on a été à Paris, on a vu le beau monde, on a étudié les manières élégantes, sans que ça en ait l'air....Parole panachée ! je suis resté à Paris pendant trois mois au moins, à différentes reprises.

Cette naïveté amusait fort Maria ; elle regarda obliquement Daniel comme pour lui reprocher sa sévérité envers ce pauvre garçon d'une originalité si amusante. La marquise elle-même se pencha vers la magistrat et lui dit à demi-voix :

— Daniel, Daniel, n'avez-vous pas de honte ?

Mais Ladrange, soit prévention contraire soit réalité, remarquait dans la bonhomie du visiteur quelque chose de faux et d'affecté qui entretenait ses soupçons. François, s'apercevant que la gaieté ne lui réussissait pas complètement auprès de son intraitable cousin, crut devoir attaquer la corde sentimentale.

—Et puis, reprit-il d'un ton pleurard, il ne faut pas être exigeant envers moi ; je n'ai pas été élevé sur des roses, allez ! Dans mon enfance, bien qu'on m'ait dit souvent que j'avais une famille riche, je n'étais pas mieux traité que le fils du dernier paysan. A hiver, j'allais à l'école du curé les pieds nus dans des sabots ; je n'avais souvent que du pain et de l'eau pour toute nourriture, et la bise soufflait librement à travers les déchirures de mes habits....Mais je ne me plains pas ; si mon père me laissait dans cet état de dénuement, c'est qu'il avait sans doute de bonnes raisons pour cela ; d'ailleurs en admettant qu'il ait eu tort envers moi, il est à été bien cruellement puni !

Et il tourna un peu la tête pour cacher une émotion fort vraie quoique d'un caractère étrange.

Maria en fut touchée, et elle dit à Daniel :

—Voilà de bons sentiments, et qui prouvent un excellent cœur, n'est-il pas vrai, mon cousin ?

Mais Ladrange, plus expérimenté qu'elle dans la connaissance des choses et des hommes, ne partagea pas cette admiration.

—D'excellents, en effet, répliqua-t-il, nous saurons bientôt si M. Gauthier les met en pratique.

François se redressa vivement.

—Morbleu ! êtes vous sûr que je ne vous aie pas prouvé déjà ma bonne volonté envers vous et envers nos chères parentes autrement que par des paroles ? Regardez-moi donc....Ne vous souvenez-vous pas de m'avoir déjà vu ?

Et il se posait en face de Ladrange, qui l'examinait avec surprise.

—Bon ! voilà que vous ne me reconnaissez pas, reprit-il avec une sorte d'ironie ; c'est juste, j'étais si peu de chose !...Et puis, vous n'aviez pas les idées bien nettes dans la circonstance dont il s'agit. Mais notre charmante cousine n'a-t-elle conservé non plus aucun souvenir de moi ?

Maria, après l'avoir examiné à son tour secoua la tête négativement.

—Il faut que ce costume de muscadin me change beaucoup, poursuivit François ; et, les choses étant ainsi, je ferais peut-être bien de ne pas réveiller des souvenirs pénibles pour tous. Mais comme vous m'eussiez reconnu tôt ou tard....

—Attendez, attendez ! s'écria Daniel frappé d'une idée, vous êtes ce colporteur que nous vîmes à la ferme du Breuil, la nuit de l'assassinat, et qui fut un moment soupçonné d'avoir pris part au crime.

Le Beau-François, car c'était lui qui s'était présenté chez les dames de Méréville sous ce costume d'incroyable, leva les yeux au ciel hypocritement.

—Vous voyez à présent combien cette accusation était absurde, répondit-il ; dans le premier moment, on devait naturellement s'en prendre à tous ceux qui se trouvaient là. Cependant, après examen, le brigadier Vasseur me relâcha, et vous-même vous eûtes assez de confiance en moi pour me charger d'une commission qui m'intéressait directement.

—Il est vrai ; mais alors pourquoi ne vous êtes-vous pas connaître tout d'abord ?

—Dame ! écoutez donc, répliqua François avec un sourire fin, nous étions à une époque où l'on ne se souciait pas de se mettre en avant sans motifs sérieux. Vous ne m'aviez rien dit de notre parenté et des avantages qui devaient en résulter pour moi. Plus tard seulement je me suis décidé à prendre des informations, et alors j'ai su que j'étais bien le fils et l'héritier de votre Ladrange. Cependant ma certitude personnelle ne suffisait pas ; afin d'être reconnu en cette qualité, j'avais besoin de preuves légales, je devais recueiller des témoignages, entreprendre des voyages : et ces démarches présentaient bien des difficultés, entraînaient bien des longueurs. Enfin, je suis allé trouver le notaire de là-bas, et me voici.

—Rien n'est plus simple et plus claire ! dit la marquise fidèle à son optimisme.

—Vous trouvez, madame, répliqua Daniel d'un ton un peu sec ; à mon avis, pourtant le récit de M. Gauthier renferme encore beaucoup d'obscurités qui nécessiteront des explications nouvelles.

François se renversa sur sa chaise en ricanant.

—Parole d'honneur ! cousin, reprit-il d'un ton léger, on voit bien que vous êtes avocat ; aucune raison ne vous satisfait, et vous vous plaisez à épiloguer sur les mots.

—Je ne suis plus avocat, répliqua Daniel impatienté ; depuis quelques heures je suis magistrat en chef du jury de Chartres, ne l'oubliez pas.

Sans doute, en faisant cette révélation, il n'avait pas sérieusement l'intention d'intimider François ; néanmoins celui-ci, en apprenant la nouvelle dignité de son interlocuteur ne put se défendre d'un imperceptible mouvement. Un nuage passa sur son front ; son œil inquiet chercha furtivement autour de lui un moyen de retraite. Mais cette impression dura peu ; avant qu'on eût pu la remarquer, l'énergique volonté de cet homme avait repris son empire sur ces nerfs de fer. Il sourit de nouveau, et dit avec assurance.

—C'est bien, monsieur Ladrange ; comme cela, vous pourrez rechercher les abominables scélérats qui nous ont causé tant de maux, et, si vous y parvenez, je vous aimerez plus que jamais....Oui, ne haussez pas les épaules....je vous aime depuis longtemps ; et puisque vous m'y forcez, je vais vous en donner des preuves. N'avez-vous jamais soupçonné qui avait opéré votre délivrance au bac de Grandmaison, quand le brigadier Vasseur vous conduisait à Chartres pour vous livrer aux tribunaux révolutionnaires ?

—Serait-ce vous ? demanda Ladrange.

—Eh ! qui donc aurait osé risquer ainsi sa vie pour vous sauver ? Ecoutez, cousin Daniel, je n'avais pas oublié le service que vous m'avez rendu le jour où vous me rencontrâtes blessé et mourant au bord du chemin du Breuil ; votre humanité, vos soins généreux avaient touché mon cœur. La confiance que vous me montrâtes en me chargeant d'un grave intérêt de famille, acheva de me gagner ; et puis votre position était si triste, ces dignes dames étaient si malheureuses, que je résolus de faire un effort pour vous arracher des griffes du brigadier. Je me contentai de vous annoncer d'une manière ambiguë un secours possible ; mais, en vous quittant, je me mis à l'œuvre sur-le-champ pour préparer le coup de main dont vous avez vu l'exécution deux jours plus tard. Ma profession de marchand ambulant me mettait en rapport avec toute sorte de gens ; je m'adressai à une bande de pauvre diables qui erraient dans le pays, et je les décidai à entrer dans mes vues ; et je les décidai à entrer dans mes vues ; vous savez comment nous nous tirâmes d'affaire ; Vasseur et ses gendarmes furent dignement attrapés !

Il fallut au Beau-François une audace extraordinaire pour évoquer ces dangereux souvenirs ; mais peut-être ignorait-il jusqu'à quel point ses auditeurs étaient instruits des événements dont il parlait, ou peut-être pensait-il qu'ils en auraient oubliés les détails après quatre années. Il comprit sa faute quand Daniel lui demanda en le regardant fixement.

—Et ces gens que vous employâtes alors, qui étaient-ils ?

—Mon Dieu ! de malheureux proscrits, des aristocrates persécutés, des chouans, enfin ; car c'étaient des chouans, on peut aujourd'hui l'avouer. En apprenant qu'il s'agissait de sauver de la mort des *blancs* comme eux, des partisans de la bonne cause, ils se mirent en quatre, et ils agirent de manière à mériter nos remerciements à tous.

Ladrange réfléchit quelques instants.

—Des chouans ! reprit-il enfin en secouant la tête, c'est impossible ! D'abord, une bande de chouans ne se fût pas avancée si loin dans un pays où elle ne devait espérer aucun appui. D'autre part, ces gens, malgré le service qu'il nous ont rendu, avaient un caractère sinistre. Non, je ne me trompe pas ce n'était pas une mobile politique, un sentiment d'humanité qui les dirigeait dans cette entreprise....Je n'ose invoquer le souvenir de ma tante, incapable de comprendre ce qui se passait ; mais, j'en appelle aux vôtres Maria, poursuivit-il en s'adressant à sa cousine ; avez-vous oublié la terreur profonde dont vous fûtes saisie quand on voulut nous séparer, et plus tard quand nous nous trouvâmes à la merci de deux hommes, dont l'un se donnait pour ecclésiastique et l'autre pour médecin, bien que tous les deux eussent la mine de scélérats ? Ne vous semble-t-il pas alors, comme à moi, qu'en nous délivrant on n'avait pas en vue le but honorable et désintéressé dont on parle aujourd'hui, mais qu'on exécutait je ne sais quel ténébreux complot ?

—Ma mémoire est confuse, Daniel ; même à présent je ne comprends rien aux événements de cette cruelle soirée.

—Tiens, tiens, est-ce que vraiment quelqu'un de ces maudits chouans aurait fait ses farces en mon absence ? dit le Beau-François toujours calme et souriant, je ne répondrais de rien, car il y avait dans la troupe deux ou trois chenapans capables de tout, quoique les autres fussent les plus honnêtes gens du monde.

Mais, vous-même, où donc étiez-vous pendant que nous demeurions à la merci de vos agents ?

—Belle demande, j'occupais le brigadier Vasseur, et la besogne présentait certains dangers, je vous assure.

—Ainsi, vous étiez le chef auquel on fit plusieurs allusions en votre présence, et auquel on donnait un titre inintelligible pour nous ? Sans doute aussi vous étiez le mari de cette femme emportée qui osa parler à Mademoiselle de Méréville sur le ton le plus outrageant.

Le Beau François eut besoin de tout son pouvoir sur lui-même pour demeurer impassible, cependant il répondit avec son assurance ordinaire :

—Je ne sais ce que vous voulez dire ; les affaires de ces chouans, que je connaissais à peine, ne me regardaient pas ; je ne comprends même rien au patois qu'ils parlaient entre eux. Enfin je n'étais point le chef de l'expédition, et je n'ai jamais été marié de ma vie.

—C'est trop fort, s'écria Daniel ; quoi ! ne m'avez-vous pas dit vous-même, le jour où je vous ramenai sur mon cheval à la ferme du Breuil, que vous étiez marié et père

François Gauthier partit d'un éclat de rire.

—Ah ! ah ! reprit-il, allez-vous prendre à la lettre toutes les paroles d'un pauvre diable de colporteur tel que j'étais alors ? Ne faut-il pas exciter l'intérêt des pratiques ? J'avais pris l'habitude de me dire marié ; c'est une des finesse de l'état....Vous comprenez bien, monsieur Ladrange, continua-t-il en clignant des yeux d'une façon particulière, que même étant garçon, on a toujours moyen de fournir quelques preuves à l'appui.

Que pouvait-on opposer à ces dénégations si précises ? Comment rechercher la vérité sur des faits accomplis déjà depuis quatre années, dans un pays éloigné, au milieu de circonstances mystérieuses ? Daniel n'était pas sans doute convaincu, mais il était pour le moment réduit au silence.

Le Beau-François vit sa victoire, et il reprit bientôt d'un ton railleur, en se dandinant sur sa chaise :

—Ah ça ! cousin Ladrange, vous avez décidément un goût trop prononcé pour les interrogatoires, car c'est encore un interrogatoire en règle que je subis là....Eh bien parole panachée ! il ne vous manque plus maintenant que de lancer un mandat d'amener contre le fils et l'héritier de votre oncle ; ce serait commode pour vous, j'imagine.

Ce reproche augmenta le malaise de Daniel ; la marquise intervint brusquement de nouveau.

—Monsieur Gauthier a raison, dit-elle : votre conduite, Daniel, est inqualifiable, et je ne croyais pas que vous oublieriez si vite vos promesses de ce matin. Il me paraît clair, certain, indubitable, que notre délivrance au bac de Grandmaison est l'ouvrage de ce brave garçon que voici : prétendrez-vous le contraire ?

(*La suite au prochain numéro.*)

☞ Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 23 Juin, 1865.

NOTES
SUR LES GOUVERNEMENTS FEDERAUX,

Passés et Présents, par

L'HON. THOS. D'ARCY McGEE, M.R.I.A.

(*Traduction.*)

I.

DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DES GRECS.

—*Suite.*—

La ligue achéenne différait de la ligue étolienne en plusieurs points importants. Elle n'était absolument rien autre chose qu'une ligue de villes, desquels nos écrivains modernes ont compté jusqu'à soixante et dix. Environ la moitié de ces villes joignirent l'Union durant les premières quarante années de son existence, tandis que les autres n'y entrèrent que successivement, jusqu'à l'heure de sa dissolution. Dans ses meilleurs temps, le gouvernement de la *Ligue* fournissait de garnisons, à même les troupes fédérales, Acrocorinthe et Mantinée et il avait à sa disposition les ressources de villes telles que Corinthe, Sicyone, Megalopolis, Megara, Argos, Pellène et autres à peine moins populeuses, aussi était-il alors tout puissant dans le Péloponèse. Aigios fut la capitale fédérale jusqu'à ce que Philopoemen (194 av. J.-C.) introduisit le mode de tenir les assemblées, à tour de rôle, dans chacune des principales villes. Quelques historiens considèrent que ce changement a hâté la chute du gouvernement qu'il avait pour but de fortifier.

La constitution achéenne consistait d'abord en une assemblée générale, convoquée deux fois l'an ; elle comprenait en outre un comité de l'assemblée agissant comme une espèce de sénat, un commandant en chef choisi annuellement et un conseil des dix. Le commandant en chef était aussi le chef, sinon le président de l'assemblée générale et il semble avoir réuni en sa personne les pouvoirs civils aussi bien que les pouvoirs militaires les plus élevés. Nul citoyen ne pouvait remplir cette charge durant deux années consécutives, comme nous l'apprenons en lisant la vie de tout puissant Aratus qui dût se contenter d'être investi du pouvoir, chaque deux années seulement. Comme l'assemblée générale durait rarement plus de trois jours, le pouvoir réel restait entre les mains du commandant en chef, son conseil, et le comité ou la commission sénatoriale.

Il y a maintenant plus de quatre-vingt dix ans, que les deux derniers de ceux qui, en Amérique, ont étudié les principes fédéraux, observaient que, «si nous pouvions nous assurer de la structure intérieure et de l'opération regulière de la ligue achéenne, il est probable que nous arriverions à une connaissance plus parfaite de la science du gouvernement fédéral que nous n'en puissions acquérir par l'étude des différents essais de cette forme de gouvernement, que nous avons aujourd'hui sous les yeux.»

Dans des études récentes, dont les résultats peuvent être exposées brièvement, on a pris un long chemin pour suppléer à ce *desideratum*, tel que noté dans le *Federalist*.

Il semble certain que le gouvernement général, sous la constitution achéenne, était souverain ; qu'il envoyait et recevait les ambassadeurs, capitait et entretenait les troupes, frappait la monnaie, et remplissait les autres actes de la souveraineté. Au reste comme dans toutes les autres sociétés grecques—excepté les monarchies avouées—le vote final, sur la paix ou la guerre, ou les alliances étrangères, était réservé au peuple, c'est-à-dire, à l'assemblée générale. L'assemblée, quoiqu'ouverte à tous les hommes libres, était pratiquement entre les mains de ceux qu'un démocrate moderne appellerait l'aristocratie, les hommes les plus instruits, qui possédaient la fortune, vivaient dans les loisirs, et descendaient de bonnes familles. Mais ce qui semblerait impliquer une espèce de délégation d'autorité à ceux qui étaient pour prendre la parole au nom de tous leurs concitoyens, c'est que le vote était pris par ville et non par tête. Chaque cité n'avait qu'un seul vote indépendamment de sa richesse ou de sa puissance arrangement arbitraire, que des républiques telles que Corinthe et Argos, ont dû trouver injuste, surtout lorsqu'elles se voyaient battues par Aigios, ou autres villes de la même étendue. La seule confédération de l'antiquité, qui semble avoir fixée le vote de ses membres, d'après leur importance relative, était la Ligue Lycéenne. Mais le Lycée n'était pas un état de l'Hellénie, et pour le moment nous n'avons pas à nous en occuper.

Si nous considérons l'extrême brièveté de la session populaire, comme le remarque M. Freeman, il est évident que la connaissance de presque toutes les mesures du ressort de cette assemblée doit avoir été dévolue au gouvernement.

On comprend que ce doit avoir été plus exclusivement le cas, lorsqu'il s'agissait d'une session extraordinaire, pour la raison même qu'elle n'avait pas été prévue. Le Conseil des dix cités, devenu plus considérable dans la suite, semble avoir siégé en session exécutive, comme on le fait à Washington ; abstraction faite de quelques distinctions importantes. Il siégea souvent quand l'assemblée ne la faisait pas ; il prépara des mesures pour elle, et reçut des ambassadeurs en audience, suivant la coutume chez les Romains. Il ne paraît pas qu'il y eut jamais aucun système d'impôt fédéral, mais à la place on faisait des demandes annuelles aux différentes villes, pour une certaine contribution contingente.. Le commandant en chef avait le pouvoir d'appeler sous les armes toute la force militaire des confédérés ; mais il y avait de plus une armée fédérale régulière, dont partie était composée de soldats mercenaires. L'histoire de la vie d'Aratus et de celle de Philopomen, l'un, le plus grand homme d'état et l'autre le meilleur soldat de la ligue Achéenne, doit être familière à ceux qui ont lu Polybe et Plutarque.

Aratus naquit à Sicyone sur la baie de Corinthe, 271 av. J. C. A l'âge de sept ans, il fut le seul de toute sa famille qui put échapper à un tyran local, usurpateur du pouvoir. Elevé dans Argos, à l'âge de 20 ans, le jeune exilé, par un coup de main nocturne des plus audacieux que l'histoire rapporte, délivra sa patrie de celui qui l'opprimait, sans répandre une seule goute de sang. C'est dans cette circonstance qu'il se fit cette popularité qu'il ne perdit jamais entièrement, et qui le plaça douze ou treize fois à la tête des Achéens, et lui valut le premier rang parmi les Grecs de son temps.

La politique d'Aratus durant près des quarante années qu'il sut conserver le pouvoir, fut d'abord calquée plutôt sur celle des successeurs d'Alexandre, établis en Egypte, que sur celle de ceux qui régnèrent en Macédoine. Il s'efforça, non sans succès, de susciter les Ptolémées contre les Antigones : L'Egypte n'était pas trop éloignée pour en faire une alliée utile, tandisque la Macédoine était assez proche pour devenir une ennemie dangereuse. Alexandrie lui fournit surtout une aide pécuniaire, et l'on dit que Ptolémée Philadelphe lui avança de temps en temps 170 talents. Ce fut lui qui surprit et chassa la garnison Macédémonienne, regardée comme la clef du Péloponèse. Par lui enfin les villes de Corinthe de Megara, de Mégalopolis et d'Argos, et autres grandes cités, furent incorporées à la Ligue.

Le rêve de sa vie était de forcer Athènes, soit par la persuasion ou par les armes, à se joindre aux autres villes du pays ; mais la capitale dégénérée de l'Attique préféra son autonomie nominale et son assujettissement réel à la Macédoine, à la première place, en tête de la plus noble alliance nationale qui se forma jamais en Grèce. Quand Phocion avait la suprématie, et que Démétrius était déifié tout vivant, il n'est pas surprenant de voir Aratus succomber dans ses efforts. Il forma d'abord avec les rois de Spartiate, les Béotiens et la ligue étolienne, une alliance contre la Macédoine c'est de là qu'on donna le nom de « guerre de Démétrius » a cette bataille qui se livra dans le Nord vers la Thessalie. Cependant les intérêts des alliés les divisèrent bientôt en deux camps. Les Etoliens firent la paix avec la Macédoine, pendant que les Spartiates, qui sous le commandement d'Agis combattaient à côté des Achéens, devenaient, sous Cleoméne, les plus terribles ennemis de la Ligue.

En trois campagnes (226–224 av. J.-C.) les Spartiates gagnèrent trois grandes batailles sur les Achéens, et enfin ruinèrent leur ascendant sur la Grèce méridionale. Cléomène se fut volontairement joint à la Ligue, mais seulement à la condition que Sparte en fut la capitale, et lui-même le général. Plutôt que de se soumettre à cette prescription l'assemblée fédérale résolut (224 avant J.-C.) d'appeler le roi de Macédoine dans le Péloponèse, comme protecteur. Alternative fatale qui empoisonna les dernières années d'Aratus, si elle ne causa pas littéralement sa mort. La véritable politique de la Grèce à cette époque, eût pu être une Union générale, sous la suprématie de la Macédoine, si ses provinces et ses hommes d'état l'avaient compris comme Isocrate l'avait demandé longtemps auparavant, et comme Agelaus et d'autres patriotes Grecs le soutenaient encore. La Macédoine était la barrière septentrionale de la Grèce et les Romains étaient déjà établis en Illyrie. Mais au lieu de tendre vers une Union plus étroite, nous trouvons dans la fatale « guerre sociale » la Ligue Achéenne engagée d'un côté, et la Ligue Etolienne, de l'autre. Rien de surprenant de voir qu'ainsi, dans un autre siècle, Rome ait englouti les Etoliens et encore dans un autre les Achéens eux-mêmes.

La Grèce fédérale vit sa dernière époque, après la mort d'Aratus (213 avant J.-C.) sous Philopoemen, de Megalopolis. Les Romains appelèrent cet homme illustre « le dernier des Grecs » et Plutarque nous dit que « les Grecs l'aimaient excessivement comme l'enfant de leur vieil âge.» Il était cependant tout le contraire d'Aratus, un soldat hardi et capable plutôt qu'un homme d'Etat profond. Ses grands succès politiques furent, de déterminer Sparte à entrer dans la ligue, et de maintenir l'Union intacte contre les intrigues des Romains. Il était général pour la huitième fois, quand, dans sa 70ème année, (183 avant J.-C.) il fut pris par les Messéniens, qui s'étaient séparés de l'Union, et il mourut de la mort de Socrate et de Démosthènes, en prenant du poison dans sa prison. « Il laissa la Ligue, dit M. Freeman, « sinon ce qu'elle avait été autrefois, du moins aussi florissante qu'aucun Etat indépendant pouvait l'espérer dans ces temps mauvais.»

L'Achaïe était encore la première des Républiques qui florissaient alors, l'égale de n'importe quel royaume existant. Pendant près de quarante ans encore la ligue continua d'exister, du moins de nom, jusqu'à la conquête finale de la Grèce méridionale par le Consul Mummius (147 av. J.-C.), qui pour cet exploit fut honoré par ses compatriotes du surnom de *Achaicaus*.

L'histoire ne nous a rien conservé d'assez précis sur les autres fédérations des Grecs, quoiqu'elles soient loin d'avoir été obscures dans leur temps, pour que nous songions à en donner une description détaillée.

(*A continuer.*)

Déceptions.

Depuis quelques temps nous avons à déplorer le départ d'un grand nombre de nos compatriotes pour les Etats-Unis. On a attribué à différentes causes cette désertion. On a dit surtout, avec beaucoup de raison, que les journaux démocrates y avaient contribué autant qu'il était en leur pouvoir, en représentant, sous les formes les plus invisibles, la condition du peuple de l'autre côté des lignes.

Nous recevons d'une source, éminemment respectable, des informations qui devront pourtant mettre nos populations en garde contre ces prôneurs de l'école démocratique. Dans une certaine localité des cantons de l'Est, où se publie une feuille annexionists, dont l'influence délétère, quelque restreinte qu'elle puisse être, ne manque pas de produire certains effets, un assez bon nombre de personnes avaient été induites à aller tenter fortune aux Etats-Unis. Malheureusement pour elles, que cet Eldorado dont on leur avait dit de si belles choses, n'était pas tel que leur avait représenté la gazette « publiée dans les intérêts des cantons de l'Est.» Après avoir été manger aux Etats-Unis le peu qu'il leur restait, elles ont été obligées de revenir en Canada.

Ces riches salaires, qu'on avait fait briller à leurs yeux pour les séduire ; se réduisaient à si peu de choses, qu'ils ne suffisaient plus à payer leurs dépenses. Ils ont donc été obligés de revenir à pieds des Etats-Unis, plus pauvres qu'ils n'étaient partis, jurant bien, mais un peu tard, qu'on ne les y reprendrait plus.

Nous ne connaissons pas le nombre de ceux qui nous sont ainsi revenus, mais il paraît qu'il est assez considérable. Puisse leur exemple, profiter à d'autres.

Les Provinces d'en bas.

Les chefs politiques des provinces maritimes, qui ont cru devoir s'opposer au plan de confédération, commencent sans doute à trouver leur tâche un peu rude. Ils ont eu le tort de ne pas vouloir s'élever au dessus des considérations de partis politiques ou de leur avantage personnel, lorsqu'il s'agissait d'une question qui affectait des intérêts d'un ordre autrement supérieur, aujourd'hui ils doivent sentir toute la responsabilité qui pèse sur leurs épaules. L'avenir de leur pays qu'ils ont compromis, jusqu'à un certain point, devra les ramener à de meilleurs sentiments.

Les nouvelles suivantes qu'enrégistre la *Minerve* sont des plus graves :

Il est fortement rumeur, dans l'Ile du Prince-Edouard, que le gouvernement impérial a fait signifier aux provinces maritimes son intention de les abandonner à leurs propres ressources, si elles ne veulent pas prendre les moyens de se protéger, c'est-à-dire, si elles refusent la confédération.

On lit dans le *Globe* de St. Jean :

« Il est rumeur et l'on croit que depuis que les Canadiens sont arrivés dans la mère-patrie, le gouvernement a commandé au lieutenant gouverneur de cette province de dissoudre la chambre et de faire un nouvel appel au peuple ; que Son Excellence, sachant que le résultat de la dernière élection était la véritable expression des sentiments du peuple, a refusé d'agir ainsi, et qu'en conséquence de ce refus, il doit s'attendre à être rappelé d'un jour à l'autre, et il sera remplacé par un autre gouverneur, qui sera moins scrupuleux et qui agira d'après ce qu'on lui dira.»

DÉLÉGATION.—On lit dans le *Canadian News* de Londres :—« Nous ne désirons pas anticiper, même par de simples conjectures, sur le résultat des négociations actuelles entre les autorités impériales et canadiennes. C'est assez pour nous de savoir à présent et de pouvoir dire positivement que le plus grand espoir règne parmi les délégués quant a l'issue satisfaisante de leur mission extraordinaire. Ce doit être nous peneens, un sujet de félicitations nationales et officielles—sentiment qui doit être partagé par tout sujet anglais sensé, soit ici ou dans nos colonies de l'Amérique de Nord ; car quoique cette question de l'Amérique du Nord puisse ou ne puisse pas en venir à une solution exacte, nous devons où ils doivent désirer qu'elle avance. L'incertitude insupportable des derniers mois doit finir d'une manière ou d'une autre dans quelques semaines ; et comme de raison, nous espérons et nous croyons qu'elle se terminera de la manière la plus avantageuse pour les provinces et l'Angleterre, savoir, par une liaison plus étroite entre la mère patrie et ses colonies.

Persécutions Politiques.

Le fait qui suit, nous fera connaître jusqu'à quel point on sait respecter les opinions politiques d'autrui, sur la terre de la démocratie américaine,

Le patriote irlandais, M. John Mitchel, n'est pas inconnu à un grand nombre de nos lecteurs. Aux yeux du gouvernement américain, il est coupable d'un grand crime, celui d'avoir rédigé avec talent l'*Examiner* de Richmond, dont les sympathies pour la cause du Sud, ont été aussi constantes que sincères.

Dernièrement il était lié à la rédaction du *Daily News*, autre feuille, qui a cru que les confédérés n'étaient pas tous des traîtres, parce que, pendant quatre ans, ils ont combattu vaillamment pour conquérir leur indépendance. Depuis que les citoyens de la ci-devant confédération du Sud, n'ont plus de soldats pour les défendre, ils sont à peu près tous aux yeux du gouvernement de Washington des *traîtres* dignes de mort. Dernièrement donc, le général Dix donnait ordre d'arrêter John Mitchel, comme prévenu de trahison. Aujourd'hui il expie dans la forteresse Monroe, son dévouement de quatre années à une cause aborrée des vainqueurs.

Voici les détails que les journaux anglais des Etats-Unis nous fournissent sur cette arrestation.

Vers midi deux officiers de l'armée se présentaient au bureau du *Daily News*, accompagnés de l'homme de police, Elder. La première personne qu'ils rencontrèrent fut M. Benjamen Wood, à qui ils s'informèrent où ils trouveraient M. John Mitchel. M. Wood, considérablement surpris, leur indiqua un cabinet intérieur où ils le rencontrèrent. Informé de son arrestation, M. Mitchel se rendit paisiblement, et se dirigea avec les officiers vers la voiture qui attendait à la porte.

Pendant quelques instants, M. Mitchel garda le silence le plus complet, après qu'on se fut mis en marche Il rompit pourtant ce silence, en s'adressant au capitaine Callahan, un des deux officiers, comme nous le rapporte la rumeur :

" Capitaine, lui dit-il, d'après votre nom je crois que vous êtes irlandais ? "

Le Capt. C.— Vous avez raison monsieur je le suis.

M. Mitchel.—Comme de juste vous savez que moi aussi, je le suis ; alors dites-moi, là, au fond de votre cœur, est-ce que cela ne vous fait pas quelque chose d'arrêter un de vos compatriotes ?

Capt. Callahan.—*Je suis Américain maintenant ; vous n'êtes pas plus mon compatriote que le premier venu,* Je ne connais qu'une chose, c'est que j'ai reçu ordre de vous arrêter.

M. Mitchel.—Et pourquoi ?

Capt. Callahan.—Je ne le sais pas —pour trahison peut-être.

M. Mitchel.—Mais je ne suis pas un traître. Le Sud a été honnêtement subjugué—et je suis son destin. Je ne suis plus un traître mais un citoyen paisible et loyal.

Capt. Callahan.—(*avec emphase*) " M. Mitchel je n'ai pas le temps de discuter. Vous êtes un irlandais, j'ai honte de le dire. Vous avez prétendu fuir l'oppression du Vieux Monde pour jouir de la liberté du Nouveau ; et cependant votre premier acte sur cette terre de la terre de la liberté que vous veniez de trouver, a été de vous déclarer en faveur de l'esclavage le plus égoïste et le plus infâme dont l'histoire fasse mention. Pendant cinq ans vous avez mis votre tête et vos bras au service de cette cause, et maintenant vous avez la suprême impudence de venir ici, dans New-York, vous placer à la tête d'une feuille la plus ultra *coperhead*. Je puis seulement vous dire en général, que vos compatriotes vous abhorrent et vous méprisent, et pour moi, je porte si loin le mépris que j'ai pour votre personne que je ne trouve aucune langue assez énergique pour vous l'exprimer.

Arrivé aux quartiers généraux du Gén. Dix, on conduisit le prisonnier au bureau du général. Son affaire fut bientôt expédiée, quelques minutes après, il rembarquait dans la voiture qu'il venait de quitter, et on le dirigea vers la forteresse Monroe.

Malheur aux vaincus !

[Du *Journal des Trois-Rivières.*]

Les Misérables par Victor Hugo, et le Journal de St. Hyacinthe.

[3e. article.]

Dans notre dernière feuille, nous avons établi que Mgr. Myriel, façonné par la main de Victor Hugo, manque considérablement de foi, et qu'ainsi la religion catholique est odieusement calomniée dans la personne de ses dignes Pontifes, que le roman nous représente priant devant les étoilles, s'agenouillant devant les conventionnels, en demandant leur bénédiction.

Victor Hugo met Mgr. Myriel en face d'un conventionnel sur son lit de mort, et naturellement la présence de l'évêque en ce moment solennel, doit avoir pour but de ne pas laisser partir pour l'autre monde une âme sans le secours de la religion. Plus cette âme est profondément blessée, plus le médecin des âmes, en homme instruit, spirituel et éclairé que Victor Hugo le suppose jusque là, doit faire preuve d'un habileté remarquable. Mais chose affreuse ! " Dès que Mgr. Myriel et le conventionnel sont en face de l'un et de l'autre, dit Alfred Nettement, le poète retire à l'évêque tous les dons qu'il s'était plu a lui accorder L'évêque n'a plus ni présence d'esprit, ni supériété morale, ni sentiment de sa dignité, ni fermeté de doctrine, ni jugement, ni connaissance de l'histoire ; c'est un comparse infirme, un confident de tragédie, amené pour donner la réplique et pour provoquer, par des paroles complaisamment maladroites les tirades révolutionnaires de son interlocuteur. Sans doute M. Victor Hugo a le droit de concevoir ses personnages à sa manière, et encore faudrait-il qu'il mît en scène des personnages purement imaginaire, et pris en dehors de la vérité historique, mais il n'a pas le droit de faire des personnages contradictoires. Mgr. Myriel ne peut être à la fois intelligent, digne, spirituel, sensé, sublime devant tout le monde, et sot, ignorant au dessous de lui-même devant le conventionnel. Il faut choisir. Que le conventionnel soit dans son rôle, qu'il fasse l'apologie de la convention, à la bonne heure ; mais que l'évêque soit aussi dans son rôle, qu'il dise ce qu'il y a à dire, au point de vue de la raison catholique et de la raison sociale, contre cette odieuse assemblée."

Mgr. Myriel a devant lui un conventionnel sur le point d'aller rendre son âme à Dieu, et Victor Hugo dit que l'évêque lui demande avec une certaine timidité s'il croit en Dieu ?

" Le vieux représentant du peuple, reprend Hugo, ne répondit pas. Il eut un tremblement. Il regarda le ciel, et une larme perma lentement dans ce regard. Quand la paupière fut pleine, la larme coula le long de sa joue livide, et il dit presque en bégayant bas et se parlant en lui-même, l'œil perdu dans ses profondeurs : O toi Idéal, toi seul existes." L'évêque éprouva une sorte d'inexprimable commotion. Après un silence, le vieillard leva un doigt vers le ciel et dit ; " L'infini est. Il est là. Si l'infini n'avait pas de moi, le mot serait sa borne ; il ne serait pas infini ; en d'autres termes il ne serait pas. Or il est. Donc il a un moi, ce moi de l'infini est Dieu."

Le conventionnel est sur son lit de mort. L'évêque désire lui administrer les sacrements de l'Eglise et il lui demande s'il croit en Dieu : Le conventionnel ne répond que par une phrase aussi embarrassée et aussi inintelligible que le langage du Philosophe Kant, quand non content de l'univers créé par Dieu, il s'emmêle à en pendre de nouveaux.

Ecoutons Nettement appréciant la position de l'évêque en présence du conventionnel : L'évêque qui tient tous les jours le Verbe éternel dans ses mains, et qui connaît les admirables définitions de la théologie, est plein d'admiration pour cette logomachie confuse, plein de reconnaissance et de respect pour le vieux conventionnel, qui, au moment de mourir veut bien voter de nouveau l'existence de l'Etre suprême. Cependant il a une curiosité épiscopale que nous comprenons à merveille. Il voudrait que cette conscience, jusque-là fermée, s'ouvrît devant lui. Il suggère, avec le plus de ménagement qu'il peut, cette idée au conventionnel mourant qui daigne ne pas s'en offenser. Alors celui-ci avec une majesté révolutionnaire dans laquelle il se drape jusqu'à la fin, prend la parole pour se confesser de ses vertus. Monsieur l'évêque, j'ai passé ma vie dans la méditation, l'étude et la contemplation ; j'avais soixante ans quand mon pays m'a appelé ; j'ai obéi. Il y avait des abus, je les ai combattus ; des tyrannies, je les ai détruites ; Il y avait des droits et des principes, je les ai proclamés. Le territoire étant envahi, je l'ai défendu, je n'étais pas riche, je suis pauvre ; j'ai secouru les opprimés, j'ai soulagé les souffrants."

Quand le conventionnel a fini l'exposé de ses vertus, il dit à l'évêque d'un ton majestueux :

Qu'est-ce que vous venez me demander ?

L'évêque répond, votre bénédiction, et il s'agenouille.

Un évêque, un prince de l'Eglise catholique, à genoux devant un conventionnel et lui demandant respectueusement sa bénédiction, c'est-là une impiété révoltante, et digne de Victor Hugo qui a placé sur un pied d'égalité Jésus-Christ et Abraham Lincoln. L'histoire nous montre les évêques allant courageusement à la rencontre des Empereurs farouches, les désarmant par leur fermeté et leurs menaces, et épargnant ainsi le sang innocent, et Victor Hugo, dans son désir d'humilier le catholicisme, nous présente Mgr. Myriel à genoux devant un conventionnel. Quelle admiration pouvait donc avoir Mgr. Myriel pour ce conventionnel, est-ce jusqu'au point de recueillir sa bénédiction, avant qu'il expirât ? Quels grands bienfaits la Convention avait-elle répandus sur la belle terre de France, pour que l'évêque semble regarder comme un saint, un de ses adhérents les plus chaleureux ?

La Convention, elle a marché dans le sang avec les hommes les plus rebutants que la terre ait jamais portés et nourris, elle a soutenu le tribunal le tribunal révolutionnaire, elle a voté l'exil des prêtres et elle a dressé et ensanglanté les échafauds. Elle a voulu transformer la société française sur des idées nouvelles, issues de l'alliance légitime de l'orgueil avec la démocratie, comme Victor Hugo voudrait aujourd'hui désorganiser la société et la refaire sur un nouveau moule, sous prétexte qu'elle est la cause des misères de toutes sortes dont la terre est inondée.

La Convention, dirons-nous avec Poujoulat, elle a défié Dieu dans son temple et elle l'a nié, parce qu'il n'a pas frappé, elle a fait tomber la croix du haut des monuments d'où elle bénissait le monde ; elle a converti en monnaie, les crucifix, les vases sacrés et les crosses épiscopales ; elle a insulté aux reliques des apôtres et des martyrs ; elle a réduit les clochers au silence ; elle a porté une main impie et destructive sur l'architecture catholique, sur ses sculptures délicates et savantes où la grâce naïve exprime sa naïveté de la vieille foi ; elle a tourné en dérision les mystères sacrés, elle a fait servir en mascarades les ornements d'Eglise ; elle a remplacé par des chansons obscènes, les chants catholiques et le son de l'orgue, dont les graves harmonies imposent silence aux pensées frivoles, et aident l'âme à se recueillir dans la contemplation de l'infini. La Convention a tout détruit et n'a rien fondé : voilà bien sa force pour le mal et son impuissance pour le bien.

Nous concevrions bien un évêque à genoux aux pieds d'un conventionnel mourant, le conjurant, les larmes aux yeux, par les entrailles de la charité de Jésus-Christ, de revenir à de son sentiments et de se réconcilier avec son Dieu ; mais nous ne concevons pas un évêque à genoux devant un conditionnel, et lui demandant sa bénédiction, lorsque celui-ci n'a pas, dans une circonstance aussi critique, rien de mieux à faire que le panégirique de ses vertus.

Le tableau de Mgr Myriel et du conventionnel a un caractère si hideux d'impiété, que nous avouons n'avoir pas souvent rencontré quelque chose aussi affreux même dans l'étude des temps les plus philosophiquement irreligieux. Victor Hugo a tellement menti à la vérité historique, tellement menti à la vérité religieuse, que l'*Union*, journal français, a reçu du neveu de Mgr. Miollis la protestation suivante contre le portrait dans lequel l'auteur du roman a défiguré cet homme vénérable :

Morlaix, 21 avril 1862.

Monsieur le Rédacteur,

Seriez vous assez bon pour accueillir la réclamation que j'ai l'honneur de vous adresser : elle intéresse l'Episcopat, justement jaloux de la considération de ses membres, et une famille honorable, gardienne naturelle de la mémoire d'un pieux évêque, mémoire qui peut souffrir, dans sa province et dans son diocèse, de la publication d'un ouvrage qui a dans le moment un grand retentissement.

Dans ses *Misérables* M. Victor Hugo met en scène un évêque nommé Myriel. Malgré ce nom de convention, les détails intimes qu'il donne sur l'origine, la famille, les habitudes le caractère de charité inépuisable, les vertus évangiliques de son personnage, ne peuvent laisser aucun doute sur son identité, avec mon oncle Mgr. de Miollis, ancien évêque de Digne.

Victor Hugo a dit ; on contait que son père l'avait marié de bonne heure. Charles Myres, nonobstant son mariage, avait, disait-on, fait beaucoup parler de lui. Il était bien fait de sa personne, quoique d'assez petite taille, élégant, gracieux et spirituel. Toute la première partie de sa vie avait été donnée au monde et aux galanteries.

Il est de mon devoir de protester contre détails qui sont complètement faux, et de déclarer de la manière la plus formelle que les principes qu'on prête, en quelques circonstances, à l'évêque Myril, n'ont jamais été ceux de Mgr. de Miollis. Mgr. Charles Bienvenu de Miollis n'a jamais été marié. Tout le temps de sa jeunesse et de son *sacerdoce* a été marqué au coin de la plus fervente piété et d'une régularité exemplaire. Sa douceur angélique a souvent été signalée dans des circonstances où la patience la plus exercée eût pu faillir. La première partie de sa vie n'a donc pas été donnée au monde ni aux galanteries, et son caractère n'a pas offert le triste spectacle de ces violences toujours regrettables que M. Hugo prête à son évêque Myriel.

Quant à ses doctrines, elles n'ont jamais eu un caractère équivoque. Toute sa vie il a été le fidèle défenseur de l'Eglise et de la Papauté. La révolution n'a jamais pu trouver en lui un adhérent, puisqu'il émigra en Italie pour rester fidèle au serment qui le liait à la chaire apostolique, et fuir le schisme qui déchira si douloureusement en 1791 l'Eglise de France. M. Victor Hugo n'a pas moins offensé la vérité que les convenances en montrant ce digne et saint évêque agenouillant la religion devant un libre penseur et la dignité épiscopale devant un conventionnel.

(Signé) FRANCOIS DE MIOLLIS.

Quand on considère tant d'impiété et d'irréligion si hautement étalée dans les *Misérables* de Victor Hugo, et qu'on voit ensuite le *Journal de St. Hyacinthe* recommander au peuple canadien comme agréable et instructive la lecture d'un roman aussi anti-religieux, on éprouve un malaise indicible, et le découragement s'emparerait de notre âme, si nous nous rappelions immédiatement qu'il est nécessaire qu'il ait des scandales dans le monde.

Animé par cette pensée, nous ne sommes pas encore prêt aujourd'hui à dire adieu au *Journal de St. Hyacinthe.*

ETATS-UNIS.

La disette est très grande parait-il dans la Georgie. Les habitants sont en proie à la plus grande détresse par suite de la destruction des maisons, meubles, fourrages, bestiaux, instruments aratoires,

On annonce que l'armée des Etats-Unis va être réduite au chiffre de 100,000 hommes d'ici à la fin de l'année.

Le *Courrier des Etats-Unis* nous donne les détails d'une nouvelle arrestation politique qui sera lue avec intérêt :

ARRESTATION DE M. JOHN MITCHEL

M. John Mitchel, le célèbre patriote irlandais, qui a résidé à Richmond durant la dernière guerre, a été arrêté hier à New-York par ordre des autorités militaires, sous prévention de trahison. M. Mitchel était depuis quelques jours l'un des rédacteurs du *Daily News*.

Les officiers de police chargés de l'arrestation sont entrés dans le bâtiment du *News* à une heure et se sont immédiatement dirigés vers le bureau de M. Mitchel. Il ne dit pas mot, prit son chapeau et suivit les agents de l'autorité.

Il y a quelques jours il était question de cette arrestation, que plusieurs journalistes en signe de bonne confraternité littéraire, n'avaient cessé de demander. Toutefois, M. Mitchel pouvait se croire à l'abri par la proclamation d'amnistie, puisqu'il n'a été ni officier ni fonctionnaire au Sud, et qu'il n'a jamais possédé $20,000, depuis qu'il a sacrifié sa fortune pour la cause irlandaise. Quoi qu'il en soit une lettre publiée hier par le *Daily News* sous la signature de M. Mitchel, a non pas motivé, mais précipité cet arrestation, qui est destinée à produire une sensation fâcheuse parmi les Irlandais. L'incarcération de son auteur donnant à cette lettre un grand intérêt, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en la reproduisant. La voici :

«New-York, 13 juin 1859.

«*A. M. Benjamin Wood, propriétaire du Daily News.*

«Cher monsieur, comme mes arrivée dans cette ville et mes relations de rédacteur avec votre journal ont été l'occasion d'une foule de commentaires hostiles de la part de quelques autres journaux de New-York, comme ils persistent à m'appeler rebelle et demandent à grands cris que je sois puni comme traître, je crois désirable que « je définisse une fois pour toute ma position, puisque la chose paraît de quelque intérêt à une partie du public.

« Tant que la confédération du Sud a existé, j'ai été confédéré, sécessioniste, ou ce quelques personnes préfèrent appeler un rebelle. Du jour où le général Johnston s'est rendu au général Sherman, à Greensboro, j'ai compris que la cause de la confédération était entièrement perdue. Il n'y avait plus désormais de gouvernement confédéré ; il avait disparu aux yeux des hommes ; et puisqu'un pays ne saurait être sans gouvernement, et que le seul gouvernement en existence par le fait était le gouvernement fédéral des Etats-Unis, je lui devais dès lors complète obéissance : je me suis résigné de bonne foi à cette obéissance, ce que mes concitoyens du Sud, dans mon opinion, ont très généralement fait en même temps, et pour la même raison. Je ne suis donc plus dorénavant sécessioniste ni rebelle, mais unioniste et citoyen soumis aux lois.

« Par le fait d'en appeler aux armes pour affirmer leur droit à se séparer, les Etats du Sud ont accepté l'arbitrage de ce tribunal souverain. La décision a été contre eux, peu importe pour quelques raisons ou pour quelles forces écrasantes ; le sort des armes les a condamnés. Et je crois que tous les hommes du Sud d'un caractère élevé et honorable acceptent franchement la position nouvelle que la guerre leur a faite et reconnaissent qu'ils ont le devoir de s'appliquer à la tâche de reconstruire et de rétablir leur société sur la base de l'Union et de la constitution des Etats-Unis. C'est ce qu'ils feront assurément, si on leur permet de le faire en paix, si le gouvernement ennivré de ses succès, ne les tient pas à terre, ou ne les torture pas en les persécutant pour le crime d'avoir affirmé un droit depuis longtemps connu pour être révendiqué par la plupart des hommes politiques du Sud, et aussi par un grand nombre du Nord.

« L'institution de l'esclavage est virtuellement abolie sur ce continent. L'irrésistible conflit entre le travail libre et le travail esclave est vaincu. Cela aussi le peuple du Sud s'y soumet. Sur ce point encore, il accepte la décision de la guerre, et s'il le fait avec répugnance et regret, ce n'est que lui rendre justice, de dire que dans la plupart des cas son regret vient plutôt de la destinée qui menace la race infortunée qu'il a protégée si longtemps, que de la perte d'argent équivalente à la valeur de ses esclaves ; cette valeur était moins que rien, puisqu'il aurait pu en tout temps se procurer des travailleurs moins coûteux.

« Quelques journaux me targuent d'inconsistance, parce que j'ai défendu la liberté dans mon pays natal, puis, qu'étant arrivé ici, j'ai défendu l'esclavage. Je ne vois pas l'inconséquence. La liberté que j'ai cherchée pour l'Irlande était seulement l'indépendance nationale, et c'est là seulement ce que j'ai cherché pour le Sud, J'ai voulu que l'Irlande eût le même pouvoir de régler ses institutions à sa manière ; et j'ai voulu que les Etats du Sud eussent le même pouvoir. J'ai voulu repousser l'Union forcée de l'Angleterre et de l'Irlande, et j'ai voulu résister à l'Union forcée de la Virginie et de New-York. Où est l'inconséquence ?

« D'autres m'accusent avec persistance d'avoir écrit tout ce qui a pu choquer et tout ce qu'ils ont pu ramasser depuis quelques années dans les colones de l'*Examiner* et de l'*Inquirer* de Richmond. Je n'ai jamais été, à aucune époque, rédacteur de l'un ou de l'autre de ces journaux. Je refuse d'être responsable pour tout ce qu'ils ont publié, je n'ai jamais la colles de leurs ancêtres qu'on prétend avoir eu pour but de « donner aide et comfort à l'ennemi» De plus, jamais en écrivant ou en parlant, je n'ai approuvé les mauvais traitements ou l'épuisement des prisonniers fédéraux au Sud. Je n'ai même jamais appris que ces soi-disant barbaries aient existé. Les ordres,

je le sais, étaient de donner à ces prisonniers les mêmes rations qu'aux soldats confédérés, et j'ai su que ses ordres étaient exécutés. Assurémeet les rations confédérés étaient parfois assez maigres, mais on doit m'excuser, si je refuse de croire tous les contes effroyables répandus à ce sujet, ou même tout autre histoire émanant de témoins appelés devant ces messieurs de la cammission militaire à Washington.

« Que faut-il démentir de plus? Je n'ai jamais recommandé qu'on brulât mes citoyens avec du camphre et de la camphine, ou autre chose. Quoi encore? Je n'ai jamais dévoré mes ennemis, rôtis ou bouillis, à la sauce au vitriole ou au sang de dragon. Et si quelqu'un affirme que j'ai fouetté à mort de pauvres négresses dans l'Alabama, avec un knout artistement combiné, ou que j'ai suscité Booth, ou que j'ai acheté le coutelas de Payne, je lui demanderai modestement de prouver le fait, mais non devant ces messieurs de la commission militaire à Washington. Je les récuse.

« Voilà pour le passé. Quant au présent et à l'avenir, j'ai jugé convenable, sans en demander congé à personne, de vous offrir l'aide que je puis vous donner, dans le seul journal quotidien de New-York qui ait soutenu sans faiblir les vraies principes démocratiques des droits des Etats, qui ait blâmé une guerre faite pour imposer une Union forcée, qui ait conseillé, après la guerre, un système de paix réelle et de conciliation, de manière à mettre les hommes du Sud à même de coopérer de cœur à la tâche de la reconstruction, dans le seul journal enfin qui ne soit par-dessus tout opposé à des persécutions insensées pour ce qu'on a appelé très improprement trahison, et à la sinistre pratique des cours militaires en temps de paix.

« Etant prouvé que l'indépendance séparée du Sud est impossible, il m'a semblé que le meilleur espoir de maintenir les libertés de tout le pays reste dans le parti démoerate, auquel tout le Sud s'alliera naturellement comme auparavant, et dont l'organe le plus sincère et le plus hardi est à mes yeux le *Daily News*.

« Je dis que je n'ai demandé de permission à personne pour venir à New-York et pour écrire dans le *News*. En outre, je ne me regarde pas ici et libre, en vertu de « l'amnistie » que quelques journaux ont mentionnée. Je n'ai jamais demandé de « pardon, » et j'espère que le Président ne m'imposera pas de pardon sans que j'aie d'abord été convaincu de quelque chose. Je serais obligé de le refuser, tout en le remerciant de sa politesse. Il est bien bon, mais je fais peu de cas de cette amabilité.

« JOHN MITCHEL.»

—Les journaux de Montréal nous apprennent qu'on a découvert à l'angle des rûesSherbrooke et St. Dominique un squelette qu'on croit être celui d'Amury Girod, qui acquit jadis une certaineccélébrité pendant l'agitation politique qui précéda l'insurrection de 1837. En feuilletant la *Minerve* de cette époque, on trouve un grand nombre d'écrits de lui, tantôt signé de son vrai nom, tantôt signés du pseudonyme de Jean-Paul, laboureur. A propos de cette découverte, la *Minerve* de vendredi contenait les quelques détails qui suivent:

» Nous avons annoncé dernièrement la découverte d'ossements humains au coin des rues Sherbrooke et St. Laurent. Il y a tout lieu de croire que ces ossements étaient ceux d'Amury Girod, l'un des meneurs patriotes de 1833. M. Girod venait de Suisse et ne résidait en Canada que depuis quelque années, lors de l'affaire de 1837. Il se rendit dans le camp St. Eustache et voyant que tout était perdu, il prit la fuite devant l'ennemi, passa par la Rivière des Prairies et se dirigea vers la Pointe-aux-Tsembles. C'était en décembre 1837. Un détachement de cavalerie de Montréal, sous le Capt Sweeny, était à ses trousses. Il se cacha sous le grand pont que l'on remarque au Bout de l'Ile et où un nommé Turcotte servait de gardien. Ce fut celui-ci qui le trahit. Se voyant découvert, on dit qu'il se brûla la cerveile en répétant: « Je ne veux pas mourrir comme mon père, dans les prisons. » Sous ce rapport la correspondance publiée hier par le *Herald* qui prétend que Girod s'est tué en prison, est inexacte.

» S'il est bien vrai que le squelette en question soit celui de Girod, il serait bon de faire un examen soigné du crâne, pour établir l'exactitude de certains faits. Quelques-uns ont prétendu que Girod ne s'était pas tué; mais qu'il avait été assassiné par ceux qui le poursuivaient. A l'appui de cette opinion, on disait que la balle partait du front et descendait dans l'occiput. La marche de cette balle indique chez celui qui se suicide une position si peu naturelle, qu'elle semble presque impossible. Cette direction, au contraire, serait la seule raisonnable, si la balle fut venue d'un des assaillants, qui devait être nécessairement sur la levée. Il serait facile de constater, par la fracture des os du crâne, ce qu'il y a de vrai dans les différents rapports mis dans le temps en circulation.

« On a conduit à Montréal le corps de M. Girod dans un traineau et on l'a enterré au coin des rues Sherbrooke et St. Dominique. C'était le Dr. Arnoldi qui dirigeait l'inhumation. Il ne prit pas la peine de faire mettre la tombe très-avant disait-il.

«M. Girod était marié à une demoiselle Ainsée, de Vincennes. Il ne portait pas le titre de Dr., comme le lui donnent les journaux anglais.»

Nous avons eu occasion de voir dans un autre journal de Montréal un long article à ce sujet dont l'invraisemblance n'a d'égale que son caractère profondément ridicule. La narration des derniers moment de Girod surtout est une pure invention dont l'impossibilité saute aux yeux de tout lecteur intelligent.—*J. de Québec.*

On lit dans le *Journal des Trois-Rivières*: « le Rédacteur du *Journal de St. Hyacinthe* a la nos écrits avec calme, c'est beaucoup: il a été même sur le point de faire *amande honorable*, ce qui nous serait surpris un peu, car le premier des sept péchés capitaux n'a jamais avoué ses faiblesses: néanmoins espérons, car il nous a même parlé de *casuistes*, de conscience; c'est joliment significatif.

« Notre confrère désire que notre jugement soit lu aux prônes de toutes les églises paroissiales. Nous nous objectons à cela pour deux raisons: 1o. parce que les jugements *portés du haut de la chaire contre le Journal* ne sont pas toujours du goût du *Journal de St. Hyacinthe*; 2o. parce ce mode de publication ne serait pas le plus sûr pour faire parvenir la connaissance du dit jugement au dit rédacteur du *Journal de St. Hyacinthe.*»

Nouvelles locales.

—A cause de la St. Jean-Baptiste et de la St. Pierre, fêtes chômées, dans le courant de la semaine prochaine, le «COURRIER» ne paraîtra qu'une fois.

—Un télégraphe de Philadelphie, en date du 21 courant annonce la mort de Mme Seward, femme du Secrétaire d'Etat.

Un avocat de nos amis qui arrive de plaider devant les Juges de Paix à St. Denis, nous fait les éloges les plus flatteurs de l'habileté du savoir et de l'intégrité avec lesquels MM. Maillet, marchand, de St. Denis et le Docteur Lacroix de St. Charles savent s'acquitter de leurs fonctions de Magistrats.

—Messieurs les directeurs des maisons d'Education et les Commissaires d'Ecoles trouveront chez notre estimable libraire, M. A. Kéroack, un choix des plus variés de livres propres à être donnés en récompense.

Nous avons eu occasion de visiter la librairie de ce monsieur et nous pouvons garantir qu'elle est la plus complète que nous ayions jamais eue à St. Hyacinthe.

Le soin que M. A. Kéroack a mis dans le choix de ses livres lui mérite l'encouragement de tous les amis de la saine éducation.

Dernièrement nous avons rendu compte d'une affaire en litige devant la Cour de Circuit de Bedford; celle des Syndics de Waterloo contre un nommé Guernon.

Un typographe, nous a fait commettre, à ce propos, une erreur que nous tenons à corriger. On nous a fait dire que MM. Lanctôt et Bourgeois avait plaidé conjointement pour la défense, tandis qu'en réalité M. Lanctôt représentait les syndics et M. Bourgeois le défendeur.

CLUB DRAMATIQUE.

On nous informe que les amateurs de la cité, ont, à la requisition de plusieurs citoyens, décidé de donner deux représentation, le 26 courant, jour de notre FÊTE NATIONALE.

Le choix des pièce ne luisse rien à désirer

La première représentation aura lieu à 2 hrs. Ap. Midi, afin de permettre aux gens de la campagne d'y assister.

L'autre représentation commencera à 8 hrs. précises.

Pour autres informations voir le programme.—*Com.*

Les amateurs ne devront pas oublier que les courses au trot aux soixantes, auront lieu mardi et mercredi, le 27 et 28 juin, sur le terrain de M. Jos. Rousseau.

Plusieurs canadiens qui gagnaient ici de $1 à $1.20 par jour, se sont laissés entraîner par la fièvre de l'émigration. Rendus aux Etats-Unis on leur a offert de $1,50 à $2 par jour, mais devant payer $1 de pension et le reste étant payable par des bons chez les marchands vallant bien moins que les *greenbacks*, plusieurs s'en sont revenus le gousset plus léger et jurant un peu tard qu'on ne les prendrait plus. Puisse la leçon profiter à d'autres!—*Gazette de Sorel.*

ASSOCIATION ST. JEAN BAPTISTE

DE ST. HYACINTHE.

PROGRAMME DE LA FÊTE DU 26 JUIN.

A sept heures et demie du matin, [signal par un coup de canon] pour la réunion générale sur la place du Marché

A huit heures, Procession avant le Service Divin qui commencera à neuf heures.

La procession avant la messe défilera par les rues Cascades, Ste. Marie et Dessaulles.

Après la messe elle défilera par les rues Ste. Anne, Girouard, St. Hyacinthe, Cascades, Ste Anne, Ste. Marguerite, St. Simon, Place du Marché

ORDRE DE LA PROCESSION.

LE COMMISSAIRE ORDONNATEUR EN CHEF.

Un Sauvage Jacques Quartier.

UN OFFICIER LE DRAPEAU BRITANNIQUE.

Enfants des Ecoles, quatre de front.

Bande de Musique du Séminaire, Elèves du Séminaire, quatre de front.

UN COMMISSAIRE ORDONNATEUR.

Les Membres de L'Institut-Canadien.

DEUX DE FRONT.

L'institut des artisants, 2 de front

LE PETIT ST. JEAN-BAPTISTE.

Deux Commissaires Ordonnateurs

Les Compagnies de Pompiers, la Compagnie des Connétables Spéciaux.

LES LIEUTENANTS-COLONELS AVEC LEURS STATS-MAJORS.

Les représentants des différentes Professions,

DEUX DE FRONT.

Les Juges de Paix, les Conseillers de ville et de Paroisses.

Leurs Honneurs les Maires,

MESSIEURS LES MEMBRES DU CLERGE,

Les Officiers et les Membres de l'Association St. Jean-Baptiste, PRESIDENT, 1er Vice-Président, 2nd. Vice-Président.

Deux Commissaires-Ordonnateurs.

LE PEUPLE.

N. B.—La fête se terminera par un feu d'artifice qui aura lieu au Séminaire,

Nouvelles et Faits Divers.

Retour des délégués.

Les lettres reçues par le dernier steamer, nous apprennent que les délégués ont définitivement laissé l'angleterre le 21 courant.

Cour d'Appel.

Le *Canadien* de mercredi nous apprend que la Cour d'appel a rendu, mardi son jugement dans l'affaire Evanturel vs. Evanturel, en faveur de l'hon. M. Evanturel, l'appelant. La question engagée dans ce procès était d'une importance générale et touchait aux plus grands intérêts de la société. Le maintien de la décision de l'hon. juge Taschereau aurait remis en question un grand nombre de testaments et faitnaître une foule de procès.

Le tribunal a renversé le jugement rendu en Cour Supérieure par M. le Juge Taschereau et maintenu la validité du testament de Madame Evanturel la mère. La majorité du tribunal se composait de Leurs Honneurs le juge en chef Duval le juge Aylwin et le juge Meredith; la minorité de MM. les juges Mondelet et Drummond.

Nous avons publié dans le temps le jugement de M. le Juge Taschereau. L'intérêt général engagé dans cette affaire nous engagera a reproduire aussi le motivé du jugement de la cour d'appel.

Le gouvernement canadien vient d'accorder une patente pour un nouveau mode de fabrication du sucre blanc raffiné. Ce nouveau sucre sera fabriqué, non pas avec des betteraves, mais avec du blé-d'inde ou maïs. Nous avons vu et goûté des échantillons de ce sucre en petits cristaux blancs d'un goût exquis.

L'inventeur constate que d'un minot de blé-d'inde il obtient trente livres de sucre. En comparant la valeur relative d'un minot de blé-d'inde et d'une trentaine de livres de sucre, au prix que se vendent ces objets aujourd'hui, on comprend quel joli bénéfice cet inventeur a réaliser avec le moindre encouragement.—*J. de Q.*

CUIVRE DU CANADA.—Les chargements de cuivre du Canada pour Liverpool sont considérables. L'*Hibernian* rapporte que le *Saranac* qui a laissé Détroit le 12 mai, avait à bord 10,000 lbs de cuivre; ce qui équivaut à 456 tonneaux; et un autre le *Shermutis* qui est parti vers le même temps, aussi pour Liverpool, avait une cargaison encore plus considérable. On rapporte que plusieurs vaisseaxu prennent leur cargaison aux mines de Bruce pour Liverpool.

LE MAJOR GÉNÉRAL DIX.—Le major général Dix, commandant militaire des Etats de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etat de New-York est arrivé à Montréal, samedi soir.

En 1811 et 1812, ce général était élève du séminaire de Montréal.

A son arrivée ici, il est allé visiter cette institution espérant y rencontrer quelques anciens condisciples; mais dans tout le personnel existant aujourd'hui, il n'a rencontré personne qu'il avait connu dans son enfance. Pourtant, une seule figure l'a frappé: celle du vieux *Jean*, qui se trouvait de son temps portier et assistant économe.

Le vieux *Jean* jouit d'une grande *célébrité*, ici, parmi tous ceux qui ont étudié au séminaire de Montréal.

Le général Dix parle très-bien le français; ses manières sont affables et des plus courtoises.—*Pays.*

On lit dans le *Journal de Québec* de mercredi:

Nous avons annoncé, hier, l'arrivée du général Dix en cette ville. Aujourd'hui nous croyons pouvoir dire que le général Dix est venu dans la capitale du Canada chargé d'une mission officielle par le gouvernement des Etats-Unis. Hier à 2 heures, il a été reçu par son Excellence le gouverneur général.

Ensuite le général Dix et Mademoiselle Dix ont dîné chez Lord Monck, en compagnie de Sir John Michel commandant des forces, de Lord et Lady Russell, de l'honorable M. H. L. Langevin, solliciteur-général du Bas-Canada, et de quelques autres convives.

Le général Dix, croyons-nous, part aujourd'hui même de Québec. Le général Sir John Michel ne laissera la capitale que demain.

La *Trade Review* de Montréal du 9 de ce mois dit qu'il va y avoir une grande diminution dans les importations cet automne comparativement à l'année dernière. Le total des importations en 1864 fut de $52,-000,00, en 1665 elles n'excéderont pas $30,000,000. Ce chiffre constate une diminution considérable dans le mouvement commercial, spécialement lorsque l'on prend en considération que nos exportations, qui en 1864 étaient de $38,000,000, atteindront à peine cette année $25,000,000 si même elles atteignent ce chiffre. Si ces estimés sont correcte il va y avoir une diminution dans le commerce du pays de $35,-000,000 pour l'année, diminution qui ne s'est jamais, croyons-nous, présentée dans une période semblable. L'effet d'une diminution dans les importations ne peut qu'être avantageuse au pays: mais, malheureusement s'il y a une diminution correspondante dans les exportations, le pays en souffrira. Cependant, de bonnes récoltes et de légères obligations à l'étranger, amélioreront grandement l'état de choses; et l'on peu féliciter le pays en général sur l'apparence des premières comme de la certitude des secondes.

La *Trade Review* ajoute que le revenu des douanes, qui l'année dernière se montait à $6,657,000 tombera certainement cette année à $4,000,000, une diminution de deux millions et demie. Ajoutez à ceci l'augmentation des dépenses de trois millions votée à la dernière session, et vous avez un déficit total dans le revenu provincial d'au moins cinq millions.

Quels moyens prendrons-nous pour sortir de cette impasse? Espérons que le génie de M. Galt ne lui fera pas défaut dans ce moment de grandes difficultés, et qu'il trouvera des ressources sans avoir recours à l'imposition de nouvelles taxes sur le peuple déjà courbé sous le poids de celles qui existent.—*C. du C.*

—Un artiste du nom de Ferreyra étonne actuellement le dilettanti Parisien, en imitant la flute avec les doigts et la bouche, et en jouant ainsi les morceaux les plus difficiles composés pour cet instrument.

NOYÉ PAR ACCIDENT.—Dans la grande rivière Yamachiche, le 13 du courant, Léon Gignac, enfant de M. Augustin Gignac, noble cultivateur du lieu. Cette malheureuse mort a plongé la famille de l'enfant dans une grande tristesse, ainsi que leurs voisins et amis qui ont pris une grande part à leurs douleurs et à leurs regrets.—(*Journal des Trois-Rivières.*

—On écrit de Montréal à la date du 12:

« Je reviens d'une course de 50 milles au Sud. L'aspect de la campagne est superbe et il y a apparence de belles récoltes. Les pois sont déjà très-beaux, l'avoine, l'orge et les pommes de terre, bien que pas aussi avancés que l'ordinaire, promettent un bon rendement. Les fruits de toutes sortes, excepté les prunes, ont aussi la plus belle apparence. Le besoin de pluie se fait sentir.

« Le pays est parcouru par des gens qui recherchent le bétail pour le marché de Montréal et ceux des Etats-Unis.»

COUP DE SOLEIL.—Dimanche dernier, plusieurs des officiers stationnés à Chambly avaient loué de M. St.Germain une voiture tirée par cinq chevaux pour faire le voyage à Belœil. A peine avaient-ils encore quatre milles à faire pour arriver dans cette localité que quatre des chevaux sont tombés raide morts, frappés d'un coup de soleil. C'est une perte pour M. St. Germain d'environ cent louis.—*Pays.*

—Un feu terrible s'est déclaré dans la nuit du 14 juin à Brantford, Haut-Canada, vers 1 heure, et a duré jusqu'à 5. Presque la moitié des principales maisons d'affaires de cette ville sont ruinées. Le feu a tout consumé de la rue Dalhousie à la rue Colborne et n'a laissé que quelques magasins en avant du marché, dont plusieurs sont beaucoup endommagés, sept ou huit sur la rue Colborne. Un vieillard du nom de J. P. Masson qui avait fait des menaces la veille, a été arrêté. Le feu a originé en arrière de l'hôtel Gowland, et est sans aucun doute l'œuvre d'un incendiaire. Trente bâtisses ont été détruites et les pertes s'élèveront probablement à la somme de $125,000 et les compagnies d'assurances perdront environ 50,000 piastres.

—Samedi, le 3, un Danois, qui ne parle pas anglais, est paru devant le recorder de Kingston, sous prévention de vagabondage. Au moyen d'un interprète, il fit comprendre qu'il venait de sortir de prison, où il était enfermé depuis le 8 août 1862, sans qu'il en sut la raison. On consulta les livres de la police, et l'on vit qu'un effet tel homme avait été condamné en 1862, à 21 jours de prison pour vagabondage; mais personne n'a pu savoir comment il s'est fait qu'on a oublié de le faire sortir.

—La semaine dernière, un individu s'est présenté, dans la nuit, à la maison de M. Cathcart, township Blanchard, et a demandé à boire. Celui-ci se mit en train de le satisfaire, quand l'inconnu sortit un pistolet et lui demanda la bourse ou la vie. M. Cathcart refusa énergiquement et le voleur fit partir trois fois de suite la détente; mais le coup ne partit point. M. Cathcart se jeta alors sur le traître et commença à l'étouffer. *A moi, Ja*, cria-t-il. Aussitôt, un complice se précipita dans la maison, assomma M. Cathcart et avec l'autre revenu à lui, opéra un razzia pans la maison. Après quoi ils s'enfuirent et courent encore.

CONOVER DIT WALLACE.—On lit dans la *Minerve*: « Une personne bien informée nous avait d'il y a quelques jours, que Conover avait été payé par le gouvernement de Washington pour donner sa déposition contre les réfugiés susdites, à leur tour, l'avait payé pour lui faire nier sa première déposition. Aujourd'hui, il paraît bien confirmé que Wallace, dont nous avons publié l'autre jour la dénégation, est bien, quoiqu'il en soit. Conover. Il est par dessus tout canaille, au point que la police vient de l'arrêté dans un des townships de l'Est comme *loafer* et vagabond. Ce même Conover dit Wallace était ici corespondant de la *Tribune* de New-York et il paraît que c'est l'auteur de tous les canards, à propos d'incursions sur Ogdensburg".

RIXE FATALE.—Nous apprenons que vendredi, vers les 4 heures après midi, une malheureuse querelle a eu lieu sur le chemin de Chatam, entre un Irlandais du nom de Jas. Burns, et Isidore Valiquet, de Saint-Sauveur, lequel est mort des blessures que lui aurait infligé Burns, espèce de géant mesurant près de 7 pieds.

Burns retournait de Carillon à St.André, où il demeure, accompagné de son frère, John Burns. Aux environs de Chatham, ils rencontrèrent Veliquette à qui ils demandèrent: « *Comment ça va?*....Celui-ci aurait répondu d'une manière vexante à cette interpellation.

Après avoir échangé quelques jurons de part et d'autres, Burns serait descendu de sa voiture et aurait tellement maltraité Valiquette que le malheureux en est mort le sur lendemain (dimanche dernier) dans une maison située à peu de distance.

Il résulte de l'enquête tenue par le Col. de Hertol sur le cadavre de Valiquette que Burns l'aurait félonieusement assailli, frappé et battu, lui faisant des blessures qui ont causé la mort.

Burns a été écroué dans la prison de Ste. Scholastique en attendant l'instruction de son procès.—*Le Nord.*

—L'automne dernier, vers le 15 novembre, un cultivateur du township de Crambourne, comté de Dorchester, du nom de Thomas Kennedy, disparut mystérieusement avec sa voiture et jusqu'à ces jours derniers on n'en avait eu aucune nouvelle. On supposa dans le temps que Kennedy avait été assassiné. Cette supposition était devenue si générale que le 21 janvier la *Gazette officielle* contenait une proclamation de Son Excellence le gov-gén. offrant une récompense de $200 pour la découverte des assassins. Le 13 du présent mois un nommé John Brack parcourant les terrains aurifères de Watford, découvrit le cadavre de Kennedy sur les bords de la rivière Cumberland. Non loin de ce cadavre était la carcasse de la vieille jument de Kennedy. Le 17 le coroner a tenu une enquête sur le corps de Thomas Kennedy, et le Verdict du Jury, a été: mort de faim et de froid.

—Une nommée Ellen McGillock, qui vient de mourir à l'hôpital de Toronto, sur son lit de mort, après avoir reçu les secours de la religion d'un prêtre catholique, a donné quelques particularités sur les circonstances qui ont accompagné le meurtre de feu M. J. S. Hogan, pour lequel un nommé Brown a été puni de mort. Dans le procès des personnes accusés de meurtre, elle avait juré que c'était Brown qui avait tué M. Hogan; mais à ses derniers moments elle a déclaré que c'était James Ward qui avait frappé M. Hogan avec une pierre qui se trouvait dans son mouchoir de poche, et que Brown n'avait qu'aidé à jeter le corps de M. Hogan qui vivait encore en bas du pont où s'est passé ce tragique évènement.

LA GROSSE ISLE.—Nous sommes autorisés à annoncer que les rumeurs mises ces jours derniers en circulation que des maladies contagieuses sévissaient à la Grosse Ile sont entièrement dépourvues de fondement. Il n'y a actuellement aucun cas de maladie à l'hopital de la Quarantaine. *Minerve.*

—En parcourant, dit notre confrère du *Journal de Québec*, cette partie de Charlesbourg la plus rapprochée de Jeune-Lorette, on nous a montré la terre d'un cultivateur du nom de Ronlieu, presqu'entièrement employée à la culture des échalottes. Cette industrie peut paraitre singulière au premier abord, cependant, on la dit extrêmement lucrative. Cet habitant est un des plus à l'aise de la paroisse, et on nous dit que, depuis plusieurs années, il vend annuellement des échalottes cultivées par lui-même pour un montant qui varie de £80 à £90. Cela peut sembler fabuleux, mais c'est bien le chiffre qu'on nous a donné, 80 à £90 d'échalottes! Une partie est vendue sur nos marchés pour régaler nos citadins, l'autre partie est achetée par les navigateurs qui affectionnent particulièrement l'échalote, parait-il.

—Les trois valises marquées du nom de « J.Wilkes Booth» qui ont été sauvées l'automne dernier, après le naufrage de la goëlette Maria-Victoria, au Bic, ont été apportées en cette ville hier après midi, sous la garde du constable J. Barker, qui a accompagné MM. J. B. Dunbar et S. B. Barkin, junior, nommés par la cour de la Vice-Amirauté, pour procéder à l'examen des effets renfermés dans ces valises. Ils ont trouvé, paraît-il une garderobe complète d'habits de théâtre, chapeaux, couronnes, anneaux, épées, etc. Les documents écrits ont été, après examen, commuiqués au consul américain qui devra les transmettre à Washington.—*J de Q.*

—M. R..., un étudiant anglais qui s'imagine avoir beaucoup d'esprit, passait hier dans la rue Lagauchetière, accompagné de L...., jeune avocat canadien lorsque tout à coup un énorme cochon vint se jeter entre les jambes de l'étudiant en poussant des; *Oui! oui! oui!* formidables.

«—Ah! ah! s'écria M. R...., voila un cochon qui parle français.

«—Vous avez raison répondit M. L.... mais il est comme beaucoup d'Anglais, il le prononce mal!"—*Union National.*

NOUVELLES DE L'ORÉGON.—Le *Mountaineer*, journal publié à l'Orégon, dit que les vaisseaux de guerres français deviennent plus nombreux dans les eaux de l'Océan Pacifique Nord que des intentions honnêtes sembleraient le requérir. Deux d'entr'eux dit-il, sont à rôder près de la côte entre SanFrancisco et la Pointe Conception. La même feuille nous apprend que les Indiens continuent leur brigandage aux environs de la ville de Canoyon. Ils pillent et tuent les habitants qu'ils rencontrent à leur portée.

On parle d'un combat qui a eu lieu entre 14 Indiens et huit soldats envoyés à leur poursuite On a remporté un blessé de chaque côté.

LA BAGARRE DE ST. MARTIN.— Nous avons lu la deposition de Larose, dans cette affaire. Leblanc lui a lancé son couteau à la Chinoise, par la lame, en lui disant:

« Attention, je te darde! » Le contre-coup fit fermer le manche du couteau, que Larose lui-même enleva de la blessure. Les médecins conservent quelqu'espoir de lui sauver la vie; néanmoins il est très faible.

La bagarre commença par une querelle que Larose avait avec quelqu'un. Leblanc et d'autres intervinrent et Larose leur dit de s'éloigner. Ceux-ci ne bougeant pas, Larose repoussa Leblanc qui tomba. En se relevant Leblanc fit ce que nous venons de rapporter.—*Union National.*

EXPLOITS D'UN FILOU.—Il y a environ un mois un cultivateur de St. Gil est devenu la victime de sa sotte crédulité. Voici comment. Il paraît que vers cette époque arriva chez lui un individu qui demanda un logement pour la nuit. Le cultivateur lui accorda généreusement l'hospitalité. L'étranger passa deux ou trois jours chez son hôte qu'il avait su intéresser en sa faveur. Dans le cours d'une des soirées il tira un jeu de carte et grâce à son habileté à manier des dernières il réussit à fasciner celui qui l'hébergeait et à se faire passer pour magicien. Le cultivateur lui demanda alors s'il pourrait lui faire découvrir un trésor qui se trouvait disait-il, enfoui quelque part sur sa terre. Le prétendu magicien répondit avec assurance qu'il le pourrait moyennant certaines conditions; il lui fallait d'abord la somme de £36 puis ensuite une certaine drogue qu'il irait acheter à Québec, pour être employée dans les conjurations qu'il aurait à faire. Les £36 devaient être mis dans un boite de dimensions spéciales et déposée ensuite dans un endroit désigné par le magicien. Le crédule homme des champs se confiant aveuglement dans les promesses de l'adroit escroc parvint à réunir £17 et quelques chelins, dont se contenta finalement le magicien. Cette somme fut déposée dans la boite spéciale avec force simagrées et signes cabalistique par l'étranger en présence de son admirateur, qui n'y vit que du feu. Cela terminé, la boîte fut close et déposée dans un grenier, puis le magicien se mit en route pour aller chercher les ingrédients nécessaires pour mener à bonne fin l'entreprise son absence ne devait, disait-il, durer que quelques jours.

En partant il recommanda spécialement à son hôte de ne point ouvrir la boite attendu que cela détruirait le charme et qu'il n'y aurait plus moyen ensuite de se mettre sur la voie du trésor. La période fixée pour l'absence du magicien s'écoula sans que celui-ci ne donna signe de son arrivé; l'homme au trésor fut un peu désappointé mais il ne désespéra pas du retour de l'étranger. Ce ne fut qu'au bout de 15 jours qu'il commença à concevoir des soupçons; il monta alors dans son grenier et ouvrit la boite en question qu'il trouva vide. Notre homme s'apperçut alors qu'il avait été la dupe d'un filou; il eut beau faire des démarches pour l'arrestation du hardi voleur; celui-ci avait eu plus de temps qu'il ne lui en fallait pour se mettre hors des atteintes de la police.—*Canadien.*

La Fondatrice de la Congrégation du Sacré cœur.—On annonce la mort, en France de Madame de Barrat, fondatrice et supérieure de la congrégation du Sacré-Cœur. C'était une femme aussi remarquable par les qualités de l'intelligence et du cœur que par sa grande sainteté; elle était âgée de 85 ans.

On sait que c'est à Amiens, qu'elle jeta il y a 65 ans, les fondements de son œuvre qu'elle a su établir et développer avec tant de force et de sagesse, et qu'elle a conduite elle-même jusqu'au dernier jour.

Plus de cent maisons du Sacré Cœur ont été fondées par Madame de Barrat. De l'une d'elles est sortie l'Impratrice Eugénie.

Au Canada, aux Etats-Unis comme en Europe, il s'est élevé de florissantes maisons attachées à cette Institution, et nous n'avons qu'à nous féliciter de la haute éducation qu'elles donneut aux jeunes personnes. *Minerve.*

Avis Spécimen.

IMPORTANT TEMOIGNAGE CANADIEN!

Hartman's Corners, Aurora. C. W., 7 Juillet, 1864.

Messrs. Lanman & Kemps, N. Y.

Messieurs,— Le présent est pour certifier que mon fils a souffert des Scrofules pendant neuf ans et qu'il a suivi les traitements de plusieurs médecins, mais sans effets. On me conseilla l'essais de la *Salsepareille de Bristol*. Alors il avait cinq ulcères qui paraissaient défier tout traitement. Après avoir pris 7 bouteilles de Salsepareille et 5 boutelles des *Pilules sucrées de Bristol* quatre des ulcères étaient disparus, et le cinquième guérissait à vue d'œil. Cependant il a eu en même temps la picotte et s'est guéri en ne faisant usage d'autres remède que de la *Salsepareille* et des *Pilules enduites de sucre de Bristol* sa santé s'est considérament améliorée Tout ceux qui le connaissent peuvent le certifier. Je me crois obligé de rendre ces faits publics et de vous en envoyer un certificat.

Votre dévoué,

ABRAHAM GRIMSHAW.

Une revolution dans le traitement thérapeutique.—Des milliers de personnes regardent les Pilules aperlentes comme une espèce de médecine dont l'efficacité se détruit par la répétition des doses. En d'autres termes elle supposent que quelques modérées que puissent être le nombre pris d'abord, on ne saurait échapper des doses nombreuses à la fin. Les pilules couvertes de sucre de Bristol cependant, font une grande exception—la seule à cette règle générale. Les doses sont toujours modérées, quatre étant le nombre ordinaire pour un adulte la plus forte ne dépasse pas six. L'effet qu'elles procurent est permanent et il n'est pas nécessaire d'en continuer l'usage afin de prévenir une rechute. Pour la Constipation, le mal de tête nerveux et autres, les Maladies Bilieuses, les Frissons et Fièvres, Maladies d'Estomac, Débilité général Colique et Irrégularité du Système chez les femmes, elles sont un spécifique. Ceci peut être reçu comme une règle à laquelle il n'y a pas d'exception. Elles sont mises en fioles et se conservent sous tous les climats. Tous les droguistes d'une réputation établie ont ces pilules en vente. 416

Bureau du Conseil Municipal

DU

Comte de Bagot.

Ste. Rosalie, 22 Juin, 1865.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que des SOUMISSIONS seront reçues au Bureau du soussigné, en la paroisse de Ste. Rosalie, d'hui au HUIT de JUILLET prochain, à DEUX HEURES, Après-Midi, pour la *confection d'un pont sur le Ruisseau des Glaises*, sur le chemin public, le long de la rive droite de l'Yamaska, dans la paroisse de St. Pie.

Chaque soumissionnaire devra offrir, avec sa soumission, les noms de deux cautions solvables.

Pour les autres conditions on pourra les connaître au Bureau du Soussigné.

P. S. GENDRON,
Sec. Trés. C. M. C. B.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE BAGOT.

AVIS PUBLIC.

EST par les présentes donné, que des soumissions seront reçues au Bureau du soussigné, en la paroisse de Ste. Rosalie, d'hui au cinq juillet prochain, à midi pour l'ouverture et confection d'une route sur le premier rang de la paroisse de Ste. Hélène, entre les terres d'un nommé Collette et de Pierre Petit. Chaque soumissionnaire devra offrir avec sa soumission les noms de deux cautions solvables. Pour les autres conditions, on pourrait les connaître au Bureau du soussigné.

P. S. GENDRON,
Sec.-Trés. C. M. C. B.

Ste Rosalie, 19 juin 1865.

AUX

COMMISSAIRES D'ECOLES.

LE soussigné a en main une grande quantité de livres propres pour récompenses d'écoles qu'il vendra même à meilleur marché qu'à Montréal.

M. A. KEROACK.

N.-B.—M. A. KEROACK reçoit continuellement son importation générale qu'il a choisi lui-même en Europe.

BATEAU MU PAR UN CHEVAL.

Nous soussignés, avons fait usage d'un Bateau mû par un Cheval, [redacted] que nous avons acheté de M. G. F. BARNES, fondeur, de St. Hyacinthe; [redacted] et nous certifions avec plaisir que ce Bateau est parfait, ramasse vite et bien [redacted] net le foin et le grain est très facile à manœuvrer; et dans notre opinion nous le considérons comme Supérieur à tous les Râteaux que nous connaissons et dont nous avons fait usage.

LOUIS FARLY, St. Simon.
DAMASE PICARD, Ste. Rosalie.
AUGT. CHAGNON, St. Hyacinthe.

8 Juin 1865.

Un jeune homme de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire, muni de bonnes recommandations trouvera de l'emploi, comme apprenti, en s'adressant immédiatement à ce Bureau.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.

Par G. J A. Vallée.

Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien

TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement d'*herbes* et de *racines sauvages*, peut être pris par l'adulte comme l'enfant ; il est infaillible contre la toux, coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons du Bronche, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remède est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'œil, des paupières et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires. c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouveront l'efficacité des remèdes, allez chercher un pamphelet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivières.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme la plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médecin, dans sa pratique privée pendant quatorze ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,
Dr. G. J. A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT

M. le Dr. Vallée, Trois-Rivières,

Monsieur,—Je ne saurais trop recommander votre *Elixir de la Forêt* : son efficacité pour la toux ne paraît sujet de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remède.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec*.

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée " Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'*espace de huit jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommendation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance : *Si vous désirez être guéri sûrement et rapidement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée. L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—12m.

MARCHANDISES SECHES !

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en main un assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES,

de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

BOTTES A $2. 50.

G. F. McBRIDE,

ROUGEMONT.

Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,

☞ *En gros et en détail.* ☜

Recommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.

J. F. McBRIDE.

Rougemont, Août, 1864.

NOUVELLE PHARMACIE!!

Dans la Maison du Dr. French.

RUE CASCADES,

ST. HYACINTHE.

Les soussignés prennent la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs, qu'ils viennent d'être établis agents de MM. PICAULT ET FILS, de Montréal, et qu'ils sont autorisés à vendre leurs Médecines à Patente et autres, aux mêmes prix que les propriétaires eux-mêmes.

Les principales Médecines du Dr. Picault, si justement célèbres en Canada, sont :

Trésor des Nourrices,
Pastilles Vermifuges,
Poudres de Condition,
Pilules Anti-Bilieuses,
Pilules Digestives,
Anti-Douleur,
ETC., ETC., ETC., ETC.

W. J. H. FRENCH ET VERNIER.
Rue Cascades.

St. Hyacinthe, 30 Décembre 1864.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
427, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Bible-Bonbons, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

L. T. PLAMONDON,

HIVER DE NOUVEAU MAGASIN DE

EPICERIES, CROCKERIES, PROVISIONS, VINS ET LIQUEURS,

Place du Marché,—St. Hyacinthe.

M. PLAMONDON prend la liberté d'annoncer au Public de St. Hyacinthe et des environs, qu'il vient d'ouvrir un Magasin de *Groceries, Provisions, Epiceries, Fleur, Lard, Vins, Liqueurs, etc.*, dans la Maison de M. J. B. Monette, Hotellier.

Ayant en l'avantage d'acheter pour Agent Comptant, il se flatte de pouvoir vendre aux Marchandises à des *Prix Très Modérés.*

☞ *Son Assortiment est des plus complet et ne laisse rien à désirer pour la qualité et les variétés.* ☜

St. Hyacinthe, 1er Décembre 1864.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux. déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remercîments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

NOUVEAU MAGASIN

DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.

Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Buckett, sur le Quarré.

☞ *Aucun papiers émis, à moins que les cotisations légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL : 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobilier, Marbes de cerpe, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal :

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863.

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies [illegible] du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre partielle de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer la moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMPLOUGH Kemp se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal.

Agent à St. Hyacinthe : Dr. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employée dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire ont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

A vendre par tous les Pharmaciens en Canada.

J. F. HENRY & Cie., 302, rue St.-Paul, Agents Généraux pour le Canada :

Agent pour St. Hyacinthe Dr. C. Buckley.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

HOTEL DE 1ère. BLASSE,

TENU PAR

NORBERT BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de la Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans référence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital, - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MACHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au depot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur assurance qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et ses meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, avec le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

25, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Coin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boîtes ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pour quoi mes préparations ne sont pas protégée par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampil les sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampille* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 16 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT BARABIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DE PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE CADENAS

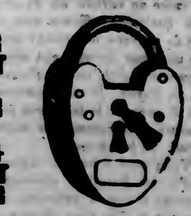

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIE,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞ CUILLER ASSORTIS. ☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRILL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER, *courbés et droits.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Speer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Amérie.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON.
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
FMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES de de
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES.
&c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

Un TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payé d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne..... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mercredi, 27 Juin 1865. No. 32

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Tuché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1914.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Dérilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L.s. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 16 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
(Ancien élève du Dr. MACLORE TURCOT.)
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
Visible à toute heure.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable. Vins, Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer un vaste écuries
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)
M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

AVIS AUX MEDECINS.
UN MEDECIN qui désirerait se procurer une bonne PHARMACIE et tout ce qu'il faut pour la pratique de la médecine et de la Chirurgie, pourra trouver tout ce qu'il désire, à des conditions libérales, en s'adressant à ce bureau.
St. Hyacinthe 16 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!
Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE D'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,
Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.
Rue Ste. Marie, voisin de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai.
HENRY BARBEAU.
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.
Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'aliments, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.
Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.
Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation!! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laines Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton, double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.
En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.
En fait de hardes toutes faites, M. H. J. Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.
En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

Terre a Vendre.
Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 34 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.
UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avec environ le Parc du Marché, avec MAISON en PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES, ETABLES et autres Bâtisses nécessaires.
Cette maison a toujours été occupée pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.
Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

NOUVEAU MAGASIN
F. A. B. Laperle
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.
M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, menuisier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS.
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Constamment en Main: Farines, Lard, Beurre, Sucre, etc., Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Ver et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.
M. L. espère par ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.
N.B. M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises couvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.
Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00 10 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly	do	A. M. 11 40 7 00	10 00
Island-Pond	do	11 40	3 50
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÉS,
Maître de Poste.
Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.
Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

Terres a Vendre.
Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

LIBRAIRIE
DE
ST. HYACINTHE.
LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.
M. A. KEROACK,
Libraire.
N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'a son retour d'Europe, ou mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St Hyacinthe et il espère que le public il continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié et donné à tous ceux qui en feront la demande. M. A. K.
St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

Institutrice disponible.
Une jeune personne qui a suivi le cours d'étude des Dames de La Présentation, et qui possède de plus parfaitement l'anglais, désirerait trouver une place d'Institutrice. Elle a déjà enseigné dans un pensionnat de Demoiselles et deux ans sous le contrôle des Commissaires. Elle est munie d'un diplôme et peut offrir toutes les recommandations desirables de plusieurs curés du Diocèse.
S'adresser à ce Bureau.
St. Hyacinthe, 5 juin, 1865.

BLE-D'INDE.
LE soussigné vient de recevoir une GRANDE QUANTITÉ DE BLÉ-D'INDE BLANC, ainsi que du BLÉ-D'INDE MÊLÉ (BLANC ET JAUNE) qu'il offre en vente par lots convenables aux acheteurs, et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.
LOUIS RENAUD.
Montréal, 9 juin, 1865.

Bureau du Conseil Municipal
DU
Comte de Bagot.
Ste. Rosalie, 22 Juin, 1865.
AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que des SOUMISSIONS seront reçues au Bureau du soussigné, en la paroisse de Ste. Rosalie, d'hui au HUIT de JUILLET prochain, à DEUX HEURES, Après-Midi, pour la *confection d'un pont sur le Ruisseau des Glaises*, sur le chemin public, le long de la rive droite de l'Yamaska, dans la paroisse de St. Pie.
Chaque soumissionnaire devra offrir, avec sa soumission, les noms de deux cautions solvables.
Pour les autres conditions on pourra les connaître au Bureau du Soussigné.
P. S. GENDRON,
Sec. Trés. C. M. C. B.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE BAGOT.
AVIS PUBLIC.
EST par les présentes donné, que des soumissions seront reçues au Bureau du soussigné, en la paroisse de Ste. Rosalie, d'hui au cinq juillet prochain, à midi pour l'ouverture et construction d'une route sur le premier rang de la paroisse de Ste. Hélène, entre les terres d'un nommé Collette et de Pierre Petit. Chaque soumissionnaire devra offrir avec sa soumission les noms de deux cautions solvables. Pour les autres conditions, on pourrait les connaître au Bureau du soussigné.
P. S. GENDRON,
Sec.-Trés. C. M. C. B.
Ste-Rosalie, 19 juin 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

III.—*L'Incroyable.*

(*Suite.*)

—Non, ma tante; mais je puis bien l'attribuer à d'autres motifs que ceux que l'on allègue...

—Fi! monsieur; vous cherchez des motifs honteux peut être au dévoûment qui nous a sauvé d'une mort affreuse, quand il est si naturel d'en trouver d'honorables! C'est de l'ingratitude, et je vous prie monsieur Gauthier de croire que ma fille et moi nous ne la partageons pas.

Ladrange, reprit la jeune fille d'un ton amical, de funestes préjugés vous aveuglent en ce moment, mais vous êtes trop juste et trop loyal pour y persister avec réflexion.

Notre libérateur a droit à plus de reconnaissance de notre part; je suis sûr que vous vous repentirez bientôt de vos soupçons.

Daniel se leva précipitamment.

—Il suffit, dit-il d'une voix étouffée, et les larmes aux yeux, je ne veux plus troubler, par mes préventions insensées, la bonne harmonie qui règne ici, et je me retire. ...Puisse M. François Gauthier mériter pleinement l'estime et l'affection auxquelles il aspire sans doute! Pour moi, je ne lui ferai plus d'obstacle.

Il salua et voulut sortir.

—Daniel! s'écria mademoiselle de Méréville.

—Mon neveu, écoutez! s'écria la marquise.

Mais déjà le Beau-François, qui sentait le danger de laisser partir le jeune magistrat dans ces dispositions hostiles, avait couru après lui et l'avait retenu par le bras.

—Cousin Daniel, dit-il d'un ton de cordialité rude qui contrastait avec ses manières mignardes d'auparavant, nous ne pouvons nous séparer ainsi... Je ne veux pas, dès ma première visite, apporter le trouble dans ma nouvelle famille, que diable!... Tenez, ça ne m'a servi à rien jusqu'ici de faire le *monsieur*, le muscadin, sinon à divertir cette jolie demoiselle, notre cousine; aussi j'aime mieux reprendre mes manières habituelles, redevenir un homme franc et tout simple qui va droit son chemin. Cousin Daniel, je commence à deviner où le soulier blesse, comme on dit; mais ne craignez rien de moi; je ne veux gêner personne. Nous nous expliquerons ensemble comme de braves garçons, et vous me trouverez des plus accommodants. Jusqu'à ce me jugez pas mal, et attendez, du moins, que vous m'ayez vu à l'œuvre... Est-ce dit? Me le promettez-vous... Frappez là morbleu! frappez je vous en prie.

Et même temps il tendait sa main ouverte.

Le langage ne pouvait manquer d'être compris. Daniel sous l'impression du moment, oublia ses soupçons. D'ailleurs, on venait de rouvrir sa carrière à ses espérances au sujet de sa cousine, et cette circonstance le prédisposait à voir les choses sous un aspect différent. Aussi laissa-t-il tomber la main dans celle qu'on lui tendait.

J'ai eu tort peut-être, monsieur Gauthier, dit-il avec un effort, et je vous demande pardon. Je souhaite sincèrement que nos relations soient désormais plus douces, plus amicales, telles enfin que l'exige notre étroite parenté.

Cette réconciliation accomplie à la satisfaction générale, on se rassit, et la conversation continua sur nouveaux frais. François avait entièrement renoncé à son rôle d'incroyable; maintenant, au contraire, il affectait une âpre franchise, une rusticité même qui ne cachaient pas moins une habileté consommée. Bientôt quittant les vagues protestations, il manifesta formellement ses bonnes intentions à l'égard de la famille; on allait s'entendre pour que le leg de dix mille écus fait à Daniel par le vieux Ladrange fut payé au plus tôt; les dames de Méréville devaient tenir un état plus digne de leur nom et de leur condition; on rachèterait le château, on pourvoirait à toute les nécessités du moment. Toutefois, en énumérant ces beaux projets, François avait bien soin de ne faire aucune allusion aux obligations imposées par le testament de son père à Maria de Méréville; avec une délicatesse calculée, il laissait deviner que sa cousine serait absolument maîtresse de son choix, et qu'il ne considérerait pas le refus de Maria comme un obstacle à ses bienfaits. Aussi les dames paraissaient-elles ravies de ces sentiments généreux, et Daniel lui-même commençait à se reprocher ses défiances envers son parent comme une mauvaise action.

Après avoir obtenu ce résultat, François comprenant qu'il ne pouvait rien ajouter à l'impression produite, se leva pour se retirer.

—Vous reviendrez nous voir souvent mon neveu; vous reviendrez tous les jours, dit la marquise en lui tendant la main que François baisa gauchement; ma fille et moi, nous vous recevrons avec grand plaisir.

Maria confirma par un sourire gracieux l'invitation de sa mère.

Ladrange s'était aussi levé pour prendre congé.

—Eh bien! monsieur François, dit-il d'un ton couvert, vous retournez sans doute à Chartres comme moi; si vous le voulez nous ferons route ensemble.

Mais cet arrangement ne parut pas être du goût du Beau-François.

—Désolé que la chose soit impossible, cousin Daniel, répliqua-t-il sans bouger; mon cheval m'attend à la porte, sous la garde d'un domestique, et nous ne saurions marcher côte à côte.

—Mais alors, dites-moi où vous logez dans la ville, afin que je puisse aller vous voir.

—En arrivant, je suis descendu à la première auberge que le hasard a placé sur mon chemin, et je m'y déplais fort; aussi vais-je me mettre en quête sur-le-champ d'un gîte plus convenable. Dès que je l'aurai trouvé je me ferai moi-même un devoir de vous rendre visite. Dans tous les cas, nous ne pouvons manquer de nous rencontrer ici, où je viendrai souvent, d'après l'invitation de nos parentes.

Ces excuses étaient tout à fait naturelles, et Daniel n'eut garde d'en suspecter la sincérité.

Les dames elles-mêmes voulurent accompagner leur hôte jusqu'à le grille du jardin. Ces civilités semblaient embarrasser le Beau-François. Chemin faisant, il tenta plusieurs fois de congédier la compagnie; il objectait la chaleur, le soleil, et le sans-gêne qui devait exister entre parents. On ne l'écoutait pas, et, tout en causant sur le ton de l'intimité, on atteignit la grille extérieure que Jeannette venait d'ouvrir en faisant force révérances. Daniel jeta distraitement un regard au dehors, un homme à pied gardait deux chevaux. Cet homme n'avait pas l'apparence d'un domestique, mais plutôt celle d'un pédant de bas étage. Il parut à Ladrange que les traits de ce personnage ne lui étaient pas inconnus; mais, comme il se disposait à l'examiner avec plus d'attention François se plaça résolûment devant lui et s'empara de la porte en disant:

—Je ne souffrirai pas que vous alliez plus loin... mesdames, cousin Daniel, au revoir!... Non, je ne permettrai pas que vous vous dérangiez davantage.

Il sortit et referma brusquement la grille derrière lui.

Maria riait comme une folle de ce qu'elle considérait comme une bizarrerie de sa nouvelle connaissance; mais Daniel, impressionné différemment par l'action du beau François, s'empressa de rouvrir la porte. Déjà les deux cavaliers avaient enfourchés leurs montures et senfuyaient au galop.

Quand ils furent à une certaine distance, le beau François se retourna sur sa selle et salua de nouveau les dames en souriant, comme s'il venait de faire une excellente plaisanterie; mais son compagnon ne se retourna pas, et ils disparurent bientôt au détour de la route.

Daniel et les dames, immobiles devant la porte, les regardaient s'éloigner.

—Un brave garçon, dit enfin la marquise: oui, un honnête garçon, et qui paraît de joyeuse humeur!

—Il y a tant de naïveté et de bonhomie sous ses manières un peu communes! ajouta Maria.

Mais Daniel avait l'air pensif; tout à coup il dit quelques mots de politesse à ses parentes, et, saluant à son tour, il se mit en marche d'un bon pas vers la ville. A l'angle du chemin, il comptait revoir les cavaliers dans l'éloignement: mais il semblait s'être dissipés en fumée, et il atteignit Chartres sans les avoir aperçus de nouveau.

IV.—*La Cave du Traiteur Doublet.*

Le beau François et son compagnon, en quittant le village de Saint-Maurice, galoppèrent sur la route de Chartres; mais au premier chemin de traverse qu'ils rencontrèrent, ils changèrent de direction et s'enfoncèrent au milieu des plantations et des vignes qui couvraient cette partie de la campagne. Enfin ils atteignirent un endroit solitaire où des haies épaisses les protégeaient contre les regards indiscrets. Tous deux s'arrêtèrent et sautèrent à bas de leurs montures.

—Maintenant, dit le Beau-François d'un ton bref à son compagnon, donne-moi ce que je t'ai confié.

L'autre, avec une obéissance passive, alla détacher de dessus la croupe de son cheval un vêtement soigneusement roulé en forme de manteau; c'était une de ces grandes redingotes à large collet, comme on les portait alors. Le Beau-François l'endossa prestement par-dessus son costume d'incroyable puis il s'empara sans façon du chapeau rond à poil hérissé, que portait son prétendu domestique, et il lui donna son chapeau à claque, beaucoup plus neuf du reste, et plus à la mode. De la sorte, il opéra dans son extérieur une transformation qui, à distance, pouvait dépister les espions. Tout en procédant à cette toilette, il dit à l'autre cavalier.

—Tu ne dois pas retourner à la ville avec moi; tu vas te rendre par la traverse chez le franc de Saint-Aubin, et tu lui laissera les chevaux, qui pourraient nous faire reconnaître. Ce soir, tu viendras me rejoindre où tu sais; mais tu rentreras à Chartre par une autre porte que celle par laquelle nous sommes sortis, c'est plus prudent; m'as-tu bien compris?

—Il suffit, Meg, répliqua son compagnon, qui n'était autre que notre ancienne connaissance Baptiste-le-Chirugien; ah ça! mais.. le coup est donc manqué?

—Non, j'espère que non, répliqua le Beau-François en s'asseyant au bord du chemin, tandis que Baptiste tenait les chevaux par la bride; mais l'affaire sera plus difficile, plus périlleuse même que je ne croyais. J'ai pourtant bien joué mon rôle, sois dit sans me vanter, et j'ai exactement suivi tes leçons. C'était des *paoles panachées* par ici, des *paoles d'honneur* par-là; on m'aurait pris pour un muscadin du palais-royal. Malheureusement, ces gens là-bas savaient plus de choses et se souvenaient mieux qu'il n'aurait fallu. Je me suis trouvé un moment fort embarrassé, et il m'a fallu payer d'audace. Ce maudit avocat surtout m'a donné du fil à retordre. Que l'enfer le confonde!

—Bon! répondit Baptiste avec un sourire dédaigneux, que pouvez-vous craindre d'un de ces bavards? ils ne sont pas dangereux; toute leur force est en paroles.... *Verba [illegible]terea nihil.*

—Te voici encore avec ton chien de latin! réplique le Beau-François avec colère; est-ce pour te moquer de mon ignorance que tu me débites ce grimoire du diable? Quand à Daniel Ladrange, mon cher cousin que la peste le tue! il ne faut pas trop en faire fi; il vient d'être nommé directeur du jury de Chartres, et il se prépare à nous tailler des croupières, du moins à ce qu'il dit.

Baptiste recula d'un pas et ouvrit démesurement les yeux.

—Directeur du jury! mais alors toute la force armée du département est à ses ordres!

Le Beau-François fit un geste insouciant.

—Et vous dites qu'il a des soupçons? demanda le Chirurgien avec une terreur croissante.

—Il en avait, mais j'ai su donner à cette affaire du bac de Grandmaison un tour des plus favorables. Crois-moi si tu veux, Baptiste, mais en ce moment la vieille folle de marquise, la jolie petite citoyenne, et même le farouche magistrat me considèrent comme leur libérateur, et nous sommes tous les meilleurs amis du monde. Voilà ce que c'est que d'avoir une langue et de savoir s'en servir!

Le Chirurgien ne semblait par partager cette sécurité:

—N'importe! Meg; vous ne vous fâcherez pas si je vous dis que vous jouez trop gros jeu.... L'avocat ne manque pas de finesse; la moindre circonstance, un mot, un geste peut vous perdre; le danger est trop grand, et je vous supplie de ne plus vous y exposer.

—Ouais! et si j'aime le danger, moi! répliqua le Beau-François d'un air dur; suis-je donc une poule mouillé comme la plupart d'entre vous? D'ailleurs tu sais bien, toi, Baptiste, que, dans cette affaire, je réclame seulement ce qui m'appartient. Ne suis-je pas, en effet, le fils et l'héritier de ce vieil avare que moi-même.... mais bah! c'était une juste punition de l'abandon où il m'avait laissé. Aussi ne saurais-je renoncer à ces cent mille écus qui me reviennent légitimement, moi qui souvent exposa ma vie et celle de mes hommes pour des sommes misérables. Et cette jolie petite aristocrate, cette mienne cousine, à qui je pense depuis quatre ans et que j'ai trouvé aujourd'hui plus ravissante que jamais, y renoncerais-je aussi, quand des arrangements de famille la mettent presque hors de discrétion, quand elle-même ne me regarde pas d'un trop mauvais œil? Bah, [illegible] tous les diables! il me faut cette charmante enfant; je la veux, je l'aurai.... Ce sera cher peut-être, mais je ne marchande pas. Et d'ailleurs, à tout prendre, si j'étais reconnu, ces dames qui sont si fiers de leur nom, ce Daniel qui pousse si bien le respect pour sa famille, ne consentiraient jamais à livrer un proche parent à la justice. Le cas échéant, je le gage, mon puissant cousin userait de tout son crédit pour me sauver plutôt que pour me perdre. Je me trompe peut être; mais, en temps et lieu, ce serait une chance à courir.

Il réfléchit les yeux baissés vers la terre.

—Allons! j'y suis résolu, reprit-il avec fermeté en redressant la tête. J'emploierai d'abord les moyens doux, l'adresse, la ruse, la persuasion, si je ne réussis pas ainsi, ou si les choses traînent trop en longueur, ma foi! nous ferons tout sauter en l'air. Tu sais que je ne recules jamais quand mon parti est pris... A vrai dire, dans cette affaire, je ne crains que la trahison; mais toi seul, Baptiste, connais mon secret, et je suis sûr de toi. D'abord, tu n'es pas une brute comme la plupart des autres, et tu as assez de raison pour comprendre tes véritables intérêts. Et puis à quoi te servirait de me trahir? où pourrais-tu trouver plus de repos et de bien-être que parmi nous? Tu est bien nourri, hébergé chez les francs; tu as une part dans toutes les opérations de la bande; toi qui vivais autrefois dans la misère et mendiais le long des chemins, ne serais-tu pas bien sot de renoncer à cette agréable existence? D'ailleurs, tu n'as pas personnellement grand'chose à craindre de la justice; tu ne prends pas une part active à nos expéditions; tu n'aurais donc aucun intérêt à *manger le morceau* (dénoncer), et si tu le faisais, quelqu'un de nous trouverait bien moyen de te briser le crâne.

Or, tu es poltron autant que savant, et voilà pourquoi je mets toute ma confiance en toi.

(*La suite au prochain numéro.*

☞ *Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.*

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mercredi, 28 Juin, 1865.

NOTES
SUR LES GOUVERNEMENTS FEDERAUX,

Passés et Présents, par

L'HON. THOS. D'ARCY McGEE, M.R.I.A.

(*Traduction.*)

I.

Du Gouvernement Fédéral des Grecs.

—*Suite.*—

NOTE SUR LA LIGUE LICHEENNE.

La Ligue Lichéenne—quoiqu'elle ne fut pas l'œuvre du peuple Hellénique, surpassa cependant, par la perfection de ses parties, tout ce qui fut connu des Grecs. On a perdu les mémoires de son origine, avec la langue de ses citoyens; mais nous en avons plusieures données romaines depuis 188 av. J.-C., jusqu'à son incorporation à l'Empire, sous Claude, (50 A.D.) On voit dans Strabon, le géographe du temps, (25 A. D.,) qu'elle consistait en vingt-trois cités, lesquelles se réunissaient en une assemblée commune, au lieu qu'elles avaient choisi; les plus grandes cités avaient trois votes chacune et les moindres, un seul. Il paraît y avoir eu un sénat aussi bien qu'une assemblée générale. Ces corps choisissaient le principal magistrat de la ligue, les juges fédéraux et autres officiers. Avant son alliance avec Rome, le pouvoir fédéral concluait la paix, ou faisait la guerre, contractait des alliances, frappait monnaie, etc., etc. Les formes de cette constitution ont excité l'admiration de grand nombre d'autorités politiques élevées, eu égard à l'état de la science dans les âges où elle existait.

II.

LES LIGUES ITALIENNES DU MOYEN-AGE.

Muratori date du commencement du onzième siècle la naissance de la plus grande partie des gouvernements indépendants de l'Italie, et de la dernière moitié du douzième, les premières tentatives de Confédération.

Les premières ligues italiennes, comme celles de la Grèce, durent leur existence à de grandes nécessités militaires. Fédérick Barberousse ayant été couronné Empereur à Aix-la-Chapelle, en l'année 1152, commença de suite cette série d'agressions contre l'Italie qui ne cessèrent qu'avec sa croisade et sa mort. La ville de Milan, principal objet de ses hostilités, eut l'honneur aussi bien que la prévoyance de former la première Ligue Lombarde. Dans la dixième année du règne de Fédérick, cette grande ville, à part ses églises, fut réduite en cendres; mais de ces cendres naquit la première et la plus célèbre des Unions Italiennes. A son début, cette ligue se composait de dix-sept villes, et du Marquisat de Malaspina. En 1176, l'armée de la Ligue remporta la glorieuse victoire de Legnano; et sept ans après, elle obtenait, par le traité de Constance, les conditions de paix qu'elle avait dictées. La ligue de Lombardie, d'abord formée pour une période de vingt ans, était de temps en temps, prolongée ou renouvelée, et subsista ainsi jusqu'au commencement du quatorzième siècle; mais alors la grande famille des Visconti, grandissant au-dessus des autres pouvoirs et absorbant en elle toute influence, changea le gouvernement consulaire et électif en un pouvoir ducal et héréditaire.

Pendant l'espace d'un siècle et demi, que dura la Ligue, sa constitution fut plutôt militaire que politique,—chaque ville conservant son propre conseil ou podestat et son conseil secret ou exécutif. Quoiqu'il n'y eut aucune autorité centrale permanente, les gouverneurs des principales villes tenaient pourtant des conférences occasionnelles. Ainsi réunis, on les appelaient *Rectores Societatis Lombardiae*; mais leurs fonctions paraissent avoir été simplement consultatives, sans pouvoirs législatifs ou exécutifs *perse*.

Chaque conseil ou podestat rendait compte de sa gestion à son conseil ou cité; et la totalité des citoyens, en assemblée primaire, avait le droit final de se prononcer sur tout changement fondamental de la constitution, et aussi, parait-il, sur toutes les questions de paix et de guerre.

Les principaux défauts de la ligue Lombarde, ainsi que ceux de la ligue des villes de la Toscane, formée d'après son modèle, étaient, 1o. la durée temporaire et les conditions précaires de l'Union; 2o. la permission donnée à chaque membre de la ligue de traiter séparément avec les pouvoirs étrangers; 3o. la jalousie contre ceux qui étaient au pouvoir et qui les portait à se placer au dessus de l'atteinte de leurs électeurs. A Florence, en vertu d'une ordonnance, trente sept familles nobles furent déclarées à jamais incapables d'occuper aucune charge. A Milan et autres cités, le podestat devait toujours être né dans un autre état; il ne pouvait pas se marier dans les limites de son gouvernement, et aucun de ses parents ne pouvaient résider près de lui, il n'avait pas non plus la permission de manger ou de boire dans la maison d'aucun citoyen. Quelques fois, cet officier, qui avait un salaire annuel fixe, réunissait en sa personne l'autorité militaire et judiciaire, mais plus communément son pouvoir n'était que judiciaire. La loi de la ligue italienne fut, comme on le pense bien, la loi romaine, au rétablissement de laquelle ainsi que des études classiques, elle contribua grandement.

La ligue de la Toscane fut fondée sur le modèle de celle de la Lombardie, avec cette différence toutefois, que le Pape Innocent III, son plus grand promoteur, introduisit dans sa constitution un puissant élément ecclésiastique.

La principale autorité civile reposait en trois Prieurs; le poëte Dante fut l'un d'eux, en l'année 1300. La ligue avait aussi un chef militaire, le Gonfalonier, chargé de conduire la milice rurale et urbaine en temps de guerre. *

En l'année 1421, cette charge fut remplie par Jean de Médicis, marchand et politicien, que l'on peut considérer comme le fondateur de cette grande famille qui était destinée à donner des ducs à la Toscane, des Reines à la France et des Pontifes à Rome.

La jalousie qui existait entre les ordres des plébéiens et des patriciens ne se manifesta pas seulement par les restrictions personnelles imposées aux podestats de la Lombardie, mais encore par bien d'autres signes. Les Prieurs de Florence étaient élus seulement pour un terme de deux mois, pendant lequel ils étaient obligés de se loger et de manger ensemble et de ne pas s'absenter du palais.

Les négocians de la Toscane étaient organisés en sociétés ou corporations, ayant chacune ses officiers, ses armes et étendards. Dans la capitale de la Lombardie, les premiers clubs démocratiques politiques exercèrent une influence considérable. Mais les patriciens finirent enfin par triompher sous tous rapports. Et cette révolution ne s'accomplit pas dans tous les cas sans le consentement du peuple. Fatigué des discords et des proscriptions et aussi de l'instabilité de ligues précaires et défectueuses, on finit, pour échapper à l'anarchie, par sanctionner les efforts d'hommes prudents et énergiques, comme les Visconti et les Médicis.

Quoique la forme de la Fédération qui régit pendant tout le treizième siècle les villes de la Toscane et de la Lombardie fut très imparfaite, il est cependant de fait que sous ce régime, elles prospèrèrent et se distinguèrent grandement. Un écrivain contemporain estime qu'en 1288, la population de Milan était de 200,000 hommes en état de porter les armes, Parmi les autres éléments de la population de la ville, on comptait 600 Notaires, 200 Médecins, 80 Maîtres d'Ecoles et 50 Copistes de manuscrit, Lors de la découverte de l'imprimerie, Milan et Florence devinrent toutes deux les principaux siéges du nouvel art; mais Venise, dans son isolement paisible et prospère dépassa bientôt, pour le nombre et l'excellence de ses imprimeurs, ces deux reliques disjointes et dégénérées des deux confédérations.

Nous devons à l'Italie durant cette époque, l'établissement des consuls et des ambassadeurs; les premiers essais de l'équilibre du pouvoir; la renaissance de la loi romaine et des études classiques; les grandes écoles italiennes de l'art; les inventions de la tenue des livres et des banques; et la découverte de l'Amérique. Ce fut aussi le siècle des grands maîtres de la littérature italienne, en prose et en vers, depuis Dante à Machiavel et Arioste.

En l'année 1347, un tribun roman, Rienzi, durant sa première administration, tenta d'établir un gouvernement fédéral pour toute l'Italie. "Si les passions," dit Gibbon en décrivant cet essai, "eussent pu se taire devant la raison, si les intérêts privées se fussent effacés devant l'intérêt de tous, le tribunal suprême et l'union fédérale des républiques italiennes, eussent mis fin aux discordes intestines et fermé les Alpes aux barbares du Nord. Mais la saison propropice était passée, et si Vénise, Florence, Sienne, Pérugue et plusieurs autres villes de moindre importance, offraient leurs vies et leurs fortunes pour le bien de l'état, les tyrans de la Lombardie, et de la Toscane devaient mépriser et hair l'auteur d'une constitution libérale."

Nous avons vu, de nos jours, une nouvelle tentative pour unir l'Italie dans une seule confédération. L'auteur de ce projet était incomparablement plus influent que Rienzi, mais il n'eut pas un meilleur succès.

(*A continuer.*)

* Sur l'origine de la Ligue Lombarde, voir Sismondi "Républiques Italiennes," Vol. I. chap. X, Vol. II, chap. I.

* En 1337 Florence pouvait mettre en campagne 80,000 hommes; [la ligue de Toscane] son revenu annuel était estimé à 800,000 florins. En 1405 Florence acheta Pise, en 1420 le port que nous appelons Leghorn.

La St. Jean-Baptiste.

Lundi dernier, nous avons célébré à St. Hyacinthe, notre fête nationale, avec toute la pompe et toute la splendeur dont nous étions capables.

Dès le matin notre charmante ville avait revêtu un air de fêté qui faisait plaisir à voir; nos rues déjà si coquettes avec leurs beaux grands arbres, étaient sur tout leur parcours bordées d'érables, traversées de banderoles; les couleurs nationales de l'Angleterre et de la France se déployaient gracieuses sur nos édifices; des motos, des devises appropriées à la circonstance étaient placées çà et là redisant au cœur un souvenir passé, rappelant à l'intelligence une pensée morale, un principe de grandeur pour la nation.

Nos concitoyens étaient en habits de fête, la figure rayonnante de bonheur, l'emblême nationale attaché sur leur poitrine. Avant de prendre part aux autres réjouissances nous allions nous agenouiller aux pieds des autels du Dieu des nations; nous allions demander au Ciel de bénir cette pensée qui nous fait fêter la patrie avec tant d'enthousiasme et d'unanimité.

Tous les magasins les, bureaux étaient fermés. Les affaires étaient suspendues.

A neuf heures et demie, la cathédrale de cette ville était encombrée de la foule qui se pressait dans son enceinte pour assister au service divin. L'intérieur de l'Église offrait un ravissant coup d'œil. La parure accusait beaucoup de goût et fait honneur à messieurs les commissaires ordonnateurs.

Messire Lafrance de l'Evêché officiait; Monsieur l'Abbé Lamalle et M. Larochelle agissaient comme diacre et sous diacre. Les élèves du Séminaire, dirigés par leur professeur de musique, M. l'Abbé Larue, s'étaient chargés du chant de la messe, Discus de suite qu'ils s'en sont acquittés très heureusement. M. le Dr. Malhiot, conduisant Madame Chagnon, se présenta à l'offrande du pain bénit. M. Nelson et Madame Beaudry; M. Richer et Mme. Uldérick Archambault, firent la quête dans la nef; M. Guertin, avec Mlle. Emma Desmarteau, M. A. Maynard avec Mlle. Virginie Desmarais; M. Victor Sicotte avec Mlle. Emélie Sicotte firent la quête dans les galeries.

Le sermon de circonstance a été donné par M. l'Abbé Delaerois, chapelain de l'association. L'orateur en commençant son discours, a cru devoir s'excuser auprès de l'auditoire, de ce qu'en cette occasion, il ne s'était pas fait remplacer par un enfant du sol canadien de naissance. Qu'il nous soit permis de l'assurer, au nom de nos concitoyens que nous avons été très heureux de l'entendre. Depuis qu'il est au milieu de nous, le dévouement qu'il a montré pour cette paroisse dont il est le curé, les solides instructions qu'il ne cesse de nous donner avec tant de zèle et de sagesse, nous montrent que bien que nouveau dans le pays, il en comprend tous les besoins et qu'il a à cœur son avenir. Son sermon de la St. Jean Baptiste en est une autre preuve.

L'orateur avait pris pour texte de son discours ces paroles de St. Luc, qui a dit de St. Jean Baptiste: *erit magnus coram Domino*. Jean, dit-il, fut grand dans sa naissance: il fut miraculeuse en elle-même et accompagnée de prodiges. Il fut grand par sa mission. Placé aux confins des deux testaments, il fut tout-à-la fois prophète de l'Ancien et évangiliste du Nouveau. Il fut grand par sa vie et ses vertus, si grand que les scribes et les docteurs de la loi pensaient qu'il pourrait bien être le Messie. Il fut grand par sa mort; car il rendit à Dieu le magnifique témoignage de son sang versé dans un glorieux martyr. Tel est celui que le Canada se glorifie d'avoir pour patron dans le ciel, et dont la solennité nous rassemble en ce jour de fête où la nation entière vient déposer à ses pieds le tribut de ses hommages et se mettre de nouveau sous sa puissante protection."

Continuant à développer les vertus de notre glorieux patron l'orateur dit:

«L'Eglise dans la distinction qu'elle fait des saints pour la célébration de leurs fêtes sous un rite qui convienne à leur mission, à leur mérite et à leur vertu, donne aux uns le titre d'apôtres et d'évangélistes, à d'autres celui de martyrs, à ceux-là le titre de confesseurs ou témoins, à ceux-là le titre de Vierges, St. Jean, l'aurore de la loi évangélique, réunit tout ces titres. Apôtre et Evangéliste il prêcha la nécessité de la pénitence; il reprit vigoureusement les pécheurs; il convertit les multitudes et leur montra le Messie promis et attendu depuis si longtemps; martyr il scella de son sang qui coulait sous la hache du bourreau le témoignage qu'il avait rendu à J. C. et à la loi de Dieu; Confesseur, il rendit par toutes les actions de sa vie un éclatant témoignage à J.C. Vierge, il se consacra à Dieu en embrassant l'austère genre de vie de Nazarées qui étaient le prédécesseur Juif des ordres religieux chrétiens.

«Quoique placés pour la plupart dans une condition commune et appelés à un genre de vie moins parfait, nous pouvons cependant tous trouver en lui un modèle. Nous ne sommes pas appelés à devenir des apôtres, mais nous pouvons tous étendre le royaume de Dieu par la sainteté de notre vie et l'apostolat du bon exemple et de la prière. Nous ne sommes probablement pas appelés à verser notre sang pour la cause de Dieu, mais nous pouvons et nous devons être toujours prêts à tout faire, à tout entreprendre, à tout souffrir pour J. C. Peu sont appelés à se consacrer à Dieu par la virginité perpétuelle, cependant tout chrétien peut et doit sous peine de damnation garder avec soin la chasteté propre à son état. Mais tous, sans exception aucune, nous devons être des *confesseurs*, dans le sens que l'eglise donne à ce mot lorsqu'elle parle de ceux qui se sont sanctifiés dans une condition plus ordinaire, nous devons être *confesseur*, c'est-à-dire *témoin*; nous devons confesser J., C., lui rendre témoignage par la sainteté de notre vie et nous montrer partout ses véritables disciples sous peine d'être rejettés au dernier jour. *Si quelqu'un*, dit J. C., *rend témoignage de moi devant les hommes, je rendrai témoignage pour lui devant mon père. Si quis confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego sum coram patri meo.*»

Et l'orateur après un éloquent panégyrique du glorieux St. Jean-Baptiste termine en disant:

« En montrant que nous pouvons et que nous devons tous imiter St. Jean-Baptiste, en passant avec vous en revue quelques-unes des vertus dont il nous a donné l'exemple, je n'ai point oublié que cette fête est aussi une fête nationale, que son but est non-seulement de nous assurer à tous la possession de la patrie céleste, mais d'attirer les bénédictions du ciel sur la patrie terrestre, que vous venez aux pieds des autels réclamer l'intercession du glorieux patron du Canada. Aussi en parcourant les vertus du grand témoin de J.C., je me disais au fond du cœur; Oh si chacun des individus qui compose cette nation pratiquait dans la mesure des grâces que Dieu lui a départies et dans la sphère de sa condition les vertus dont notre glorieux protecteur nous a donné l'exemple. S'il y avait même pureté de mœurs, même tempérance, même mépris des biens terrestres dans le peuple, même abnégation, même zèle pour la gloire de Dieu et les intérêts éternels des hommes dans les dépositaires de l'autorité, que la nation serait grande, que les individus seraient heureux, mais on oublie trop une grande vérité exprimée en peu de mots dans nos livres saints: *Justitia elevat gentem, miseros autem facit populos peccatum. La justice élève les nations et le péché rend les peuples malheureux.* Ah sans doute la prospérité du commerce, le perfectionnement des machines, le progrès des arts et des sciences, c'est quelque chose de grand, quelque chose qui nous fait, sous un certain rapport, découvrir plus largement la vérité éternelle à qui St. Jean-Baptiste est venu rendre témoignage. *Deus scientiarum Dominus est.* Mais il faut que la religion intervienne, qu'elle anime tout cela, qu'elle relève vers le ciel les intelligences trop absorbées par les combinaisons de la matière et les profonds calculs de la science. Sans cela point de grandeur pour la nation, point de bonheur pour l'individu: *Justitia elevat. O Dieu*, s'écriait un prophète qui fut aussi un grand roi et un grand politique, *O Dieu, éloignez de moi les étrangers dont la bouche parle la vanité, la main est pleine d'injustice. Leurs fils sont semblables à de jeunes plantes pleines de vigueurs, leurs filles sont composées, ornées comme des temples.* Leurs celliers sont pleins de fruits de la terre, leurs greniers regorgent de bien; leurs troupeaux sont féconds et prospères; leurs villes sont solidement bâties et nulle ruine n'y attriste le regard. Ils ont dit, les insensés; ils ont dit: *Bienheureux le peuple qui jouit de ces biens.* Mais moi: Bienheureux seulement les peuples qui reconnait le Seigneur pour son et son souverain bien, sa dernière fin.

Saint Jean était grand et véritablement grand puisqu'il était grand devant Dieu, *magum coram Deus.* En quoi était-il grand: Par sa naissance?—elle n'était pas fort au-dessus du commun.—Par sa richesse? Il avait renoncé aux biens de la terre.—Par le luxe de sa maison, de son ameublement, de ses vêtements?—Il habitait les cavernes des bords du Jourdain et était vêtu de poil de chameau.—Par son emploi? —Il ne se croyait pas digne de rendre au fils du charpentier Joseph les plus bas services. Il était grand par sa foi, grand par la pureté de son cœur, grand par la sainteté de sa vie, grand par son zèle pour la gloire de Dieu, par son humilité, sa mortification et toutes les vertus que le monde semble dédaigner.

«Voilà, enfin, en quoi consiste la grandeur et le bonheur des nations et des individus; Rendre témoignage à J.-C., comme son glorieux patron le Canada a rendu à J.-C., le triple témoignage du sang, de la parole et des œuvres. Du sang: cette terre a été fécondée par le sang de plusieurs martyrs. De la parole; Le Canada a envoyé au loin, chez les tribus sauvages des missionnaires qui annoncent la bonne nouvelle. Des œuvres. Entouré de peuples égarés par l'hérésie, il a constamment porté sans le laisser pâlir le flambeau de la foi. Puissions-nous, ô mon Dieu, la conserver toujours cette foi catholique notre véritable grandeur et le fondement de nos espérances; puissions nous nous y conformer notre conduite, et être pour tous ceux qui nous environnent ce qu'était notre glorieux Patron, *une lumière ardente et resplendissante*, afin que le témoignage que nous aurons rendu à J.C. par la terre, soit pour nous au jour de la justice un titre à la récompense éternelle. Amen.»

Après la messe, la foule s'organise en procession, à laquelle prirent part nos sociétés littéraires et de bienfaisances. Le mauvais état des chemins a quelque peu nui à la régularité de la procession qui cependant, a été très satisfaisante. Pendant tout le temps qu'elle a duré la bande de musique du Séminaire a fait retentir l'air de nos joyeux airs nationaux. Différentes voitures avaient été organisées représentant l'agriculture les arts et métiers. La presse était dignement représentée par les intelligents typographes du *Courrier*, qui, montés sur une voiture avec une presse de leur atelier, imprimaient la jolie chansonette de M. Anger, à St-Jean Baptiste. La généreuse profusion avec laquelle ils la distribuaient à la foule a paru bien appréciée. Une voiture très intéressante encore était celle qui portait le petit *St. Jean Baptiste*, personnage représenté par un charmant jeune enfant de M. Chagnon.

Après avoir défilé par plusieurs rues de la ville, la procession s'est arrêtée sur la place du marché où nous avons eu le plaisir d'entendre plusieurs discours.

M. BRUNELLE président de l'association, a pris le premier la parole:

Voué à la culture des champs, il s'excuse de ne pouvoir redire à ses auditeurs, avec toute l'éloquence que l'on pourrait désirer, les sentiments de patriotisme qui doivent faire battre le cœur en un jour aussi solennel. Plus habitué à cultiver la terre que le talent de la parole, on comprendra facilement que sa bouche ne saurait être l'écho fidèle de ses impressions du moment. A la vue de cette union cordiale de cette unanimité par toute la terre canadienne lorsqu'il s'agit de fêter la patrie, on doit demeurer convaincu que l'amour du pays est fortement implanté dans tous les cœurs. Et lorsque l'on voit tout un peuple se lever pour consacrer un jour à la glorification de ses institutions, on demeure convaincu que la nationalité de ce peuple n'est plus simplement à l'état de problême; mais un fait acquis et indéniable.

M. le Président termine son discours en remerciant les messieurs du Séminaire pour la bienveillance avec laquelle ils veulent bien s'unir à nous pour la célébration de notre fête nationale, dont ils savent si bien rehausser l'éclat non seulement par leur présence, mais encore par la part active qu'ils y prennent.

Le discours de M. Brunelle fut souvent interrompu par de chaleureux applaudissement, qui certes étaient bien mérités.

M. ROY, avocat, vice-président, succéda sur le husting, à M. Brunelle. Il parla des ressources du Canada, des richesses variées qu'offre la vaste étendue de son territoire, de sa prospérité commerciale alimentée par les magnifiques voies, par eau et par terre qui le sillonnent en tout sens, des espérances que sa position peut faire concevoir pour l'avenir.

L'hon. M. SICOTTE. Dans des jours comme celui-ci, dit-il, la parole doit appartenir à ceux qui sont moins avancés dans la vie. Ce sont des jours d'exubérance, où il convient à ceux qui commencent la carrière à nous parler des gloires du présent et des espérances de l'avenir. Mais refuser votre appel, serait acte de mauvais citoyen, et il espère que la tombe se refermera sur lui sans avoir mérité tel reproche. Il rappelle que les temps sont difficiles pour les nationalités. La courageuse Pologne, dit-il, repose dans les linceuls de ses tombeaux. Les femmes et les vieillards, restent seuls pour préparer les tombes de ceux qui sont morts, pour la patrie. L'arabe écoute avec méfiance la parole de la France par son empereur qui lui offre sa civilisation en échange de son indépendance. Près de nous, les Etats du Sud ont essayé de mettre une nationalité de plus, parmi les nations, mais après des efforts dignes de notre respect, s'ils ne sont pas justifiés par les circonstances, s'ils n'ont plus restés d'esclaves sur cette terre, il n'est plus resté d'hommes libres? Le Mexique s'agite depuis longtemps dans les étreintes du désordre pour arriver à la permanence, et semble ne pouvoir jamais asseoir un gouvernement durable.

De ces faits quelle leçon? L'existence des nationalités, est un fait providentiel, et qui ne dépend pas seulement des aspirations des sociétés qui, s'appuyant de leur droit naturel, demandent la place au conseil des nations indépendantes. Il importe donc de ne pas se placer en dehors de cette destinée providentielle par une action intempestive, et par l'exagération du sentiment naturel.

Au moment où la question de l'indépendance va s'agiter, il est du devoir de ceux qui peuvent avoir quelqu'influence, de donner des conseils de sagesse et de modération.

Le Bas-Canada, s'il est bien dirigé, tient dans ses mains les destinées de ce que l'on appelle, l'Amérique Britannique du Nord.

L'élément français peut exercer une grande influence sur le développement futur de tout ce territoire. Il faut comprendre que vivant avec une population nombreuse, d'origine et de religion différentes, nous devons arborer comme nos doctrines la tolérance la plus large et la plus intelligente. L'exclusivisme doit être considéré comme la faute la plus fatale. Il faut apporter envers tous l'esprit de la conciliation la plus large et la plus éclairée, et la plus grande bienveillance envers toutes les races et les religions qui existent à côté de nous.

M. MAGLOIRE LANCTOT, voit qu'une seule et même pensée anime cette nombreuse assemblée de ses compatriotes et qu'aucun autre sentiment que ceux d'une douce fraternité ne remplit leur cœur.

Le sentiment national, surtout pour le canadien français, n'est pas un vain mot, une affection passagère et frivole. Il doit être pour lui un aiguillon toujours actif, un principe d'action qui le presse sans cesse, Une voix qui crie à chaque instant à son oreille, canadien, en avant, en avant: En avant dans le développement de l'intelligence et du cœur. En avant dans les professions, dans le commerce, dans l'industrie, dans l'agriculture. En avant dans la lutte pacifique avec les nationalités sœurs, pour les égaler, les surpasser s'il est possible dans tout ce qui peut contribuer au bonheur de l'humanité.

Pour un peuple comme pour un individu, le titre le plus glorieux est celui de religieux et honnête—que les principes de religion et de probité soient toujours la base de la conduite des canadiens français—qu'ils les guident dans toutes les transactions de la vie—qu'ils pénètrent dans toutes les classes de la société depuis l'humble prolétaire jusqu'au plus élevé d'entre nous. Que le père enseigne à son enfant qu'il n'est rien de plus avilissant que le mensonge—rien de plus beau que le respect à la parole donnée,—et la nationalité canadienne, quelque chose qui puisse d'ailleurs lui manquer pourra marcher tête haute parmi les autres nationalités. Le nom de canadien sera un titre de distinction et commandera le respect.

L'instruction est une nécessité pour les populations. Notre position spéciale du reste ne nous permet aucune hésitation ni calculs sur ce sujet.—Il faut s'instruire sous peine de déchéance nationale,—sous peine d'infériorité, la plus grande de toutes les hontes pour un cœur noble.—L'instruction donne aux individus une énergie et des aptitudes qui changent en peu d'années la face d'une société. Pour développer convenablement les ressources d'un pays, pour faire des progrès rapides dans la voie des arts et de l'industrie, pour donner à son commerce l'extention et l'activité dont il est susceptible, il faut l'instruction. Ce n'est pas que chacun doive faire un cours d'étude collégiale.—Non, mais chacun doit s'efforcer d'acquérir l'éducation qui convient à son état.

Du travail, de l'énergie, de l'émulation dans toutes les carrières,—que chacun tienne son état,—qu'il s'efforce d'y exceller—et la réunion de force individuelle tout en assurant le succès d'un chacun, donnera à notre population une force et une influence qui se feront énergiquement sentir.

Que chacun fasse ce qu'il doit faire pour son pays et sa nationalité—et, l'œuvre commencée par nos pères au milieu et à travers des difficultés propres à décourager l'héroïsme même, se continuera heureusement dans la paix et dans l'abondance à l'ombre du glorieux drapeau britannique qui, nous devons le reconnaître, ne doit plus nous faire regretter l'ancien drapeau fleurdelisé de la France. Avec lui nous avons des garanties de liberté et de protection que ne peut seul offrir le drapeau d'aucun autre peuple et nous n'en voulons pas d'autres pour protéger l'expansion de notre race sur le vaste sol de notre pays où la providence a fixé notre destin.

M. l'abbé DUPUY, de l'Evêché, se rendant aux invitations de l'auditoire, adresse quelques paroles d'un ardent patriotisme relevé par un profond sentiment de religion.

Il termine en rappelant que M. de Bonald a dit: Si vous voulez juger de l'état de prospérité d'une nation, étudiez l'état de prospérité de sa religion. Ainsi, suivant ce grand publiciste, en travaillant à la prospérité de notre religion, nous travaillons à notre prospérité nationale. Que l'expression de notre patriotisme soit donc: AMOUR ET FIDÉLITÉ À NOTRE RELIGION.

M. de La BRUÈRE, avocat, s'exprime à peu près en ces termes:—Ce n'est point sans hésitation que j'ose prendre la parole et me rendre à votre invitation bienveillante, car quoiqu'il y ait beaucoup à dire sur les nobles sentimens que doit éprouver tout cœur vraiment canadien, cependant après les paroles patriotiques que vous venez d'entendre, le sujet semble épuisé, si toutefois l'éloquence du cœur peut tarir car je ne doute point qu'en ce jour solennel où tout rappelle les gloires du passé, les hommes illustres de la patrie, tous ne possèdent cette éloquence du cœur, et ne se content animée envers leur pays d'un patriotisme fort et énergique. Tout un peuple se réunit aujourd'hui dans une pensée commune, et un million de cœurs battent à l'unisson, et ce spectacle si beau, si grand, si majestueux de la nation canadienne est bien propre à inculquer dans le cœur de la génération naissante un amour très vif pour sa nationalité. Ces réjouissances publiques ces processions, cet élan patriotique et religieux, offrent un grand enseignement et donnent à l'arbre de la nationalité une sève abondante, une vie toute nouvelle; cependant, il faut peine de le dire, une plaie et une plaie bien profonde menace l'avenir de cet arbre, en s'attaquant à sa racine; cette plaie hideuse et pestilentielle, c'est l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis; non pas l'émigration de ceux qui, par leur mauvais caractère, sont les rebus de la société, non pas l'émigration de ceux dont les bras restaient inactifs; mais au contraire, l'émigration de ceux qui sont les plus aptes à la culture des champs et au défrichement de nos immenses forêts, de ceux dont le travail enrichirait le pays et qui, par leur activité intelligente, et leur caractère de probité, deviendraient de bons pères de famille et d'utiles citoyens. Ce sont les jeunes gens qui prennent aujourd'hui le chemin de l'exil pour courir après une richesse factice et une fortune qui leur échappe sans cesse. Et que rapportent-ils de la terre étrangère, si ce n'est le plus souvent un orgueil insupportable la perte de leur foi et de leurs mœurs. Lorsqu'ils reviennent au Canada, ils se revêtent d'un habit de drap fin pour mieux cacher leur profonde misère morale et laissent avec mépris accrochée aux ronces du chemin, la belle et bonne étoffe du pays. Sont-ils plus riches? il ne le sont pas; jouissent-ils de plus de considération; dans plusieurs cas, ils deviennent le mépris de leurs compatriotes, après avoir été la dupe de leurs maîtres aux Etats-Unis.

Je ne voudrais point déprécier les mérites du peuple américain sous le rapport des progrès matériels; son avancement a été rapide et étonnant; mais je ne puis m'empêcher de dire que sous ces dehors brillants, au milieu de ce tourbillon commercial et monétaire, il y a au cœur de la nation américaine un mal réel, et qui, dans quelque société qu'il se trouve, produit la perturbation et le désordre, ce mal c'est l'affaissement moral, et le mépris de tout principe constitutif d'une société bien organisée, je ne dis point que cet affaissement moral ait été une cause de la guerre qui a sévi aux Etats-Unis, mais Dieu, qui dispose des événements de ce monde, n'aurait-il point voulu, par cette guerre sanglante, faire expier au peuple américain son masque de religion et son égoïsme matériel?

Il est donc bien malheureux que nos compatriotes, entraînés par des espérances qu'ils ne pourront réaliser, se précipitent en foule vers un pays encore sous le coup d'une émotion violente, et que le temps seul pourra calmer.

Par le licenciement d'une grande partie de leur armée, les Etats-Unis vont se trouver avec un surcroit de bras, les demandes de travail seront considérables, et la préférance appartiendra naturellement au citoyen américain sur le travailleur étranger.

Quoique le salaire des ouvriers dans la république américaine, soit à peu près le double de celui du Canada, cependant vû les taxes énormes qui existent, et existeront longtemps, afin de payer la dette immense

créée pour les besoins de la guerre, vû la cherté des vivres et des habillements, en un mot vû le prix excessif de toutes les nécessités premières de la vie, il en résulte que le canadien qui va travailler à l'étranger, gagne moins que s'il restait dans son pays à cultiver le champ de son père, ou sa propre terre.

Un moyen puissant d'encourager les jeunes gens de cette partie du pays à s'emparer de nos terres serait d'établir à St. Hyacinthe une société de colonisation dont les ramifications s'étendraient aux paroisses voisines, et dont les membres feraient choix de terrains excellents, y dirigeraient un certain nombre de familles canadiennes, et les aideraient dans les premiers travaux du défrichement. Les sociétés de secours ont produit un bien immense dans le district de Québec, et les districts adjacents, et je ne doute point du zèle ni du patriotisme des citoyens de St. Hyacinthe pour accomplir leur part des devoirs que tout homme doit à son pays. Que par nos efforts, le Canada se peuple de colons parlant la même langue que nous et professant les mêmes sentimens, afin que nous puissions asseoir l'édifice de notre nationalité sur une base solide et durable, et le peuple canadien par son avancement intellectuel, par son caractère de probité et par sa foi qui est la lumière du monde, sera le phare sur lequel se guideront les barques vacillantes des diverses nations de l'Amérique.

M. Honoré Mercier, Avocat : En ce jour de fête nationale tout concourt à réchauffer le patriotisme, à faire vibrer avec plus d'énergie la fibre du sentiment national.

Mais parmi les beautés qui contribuent à nous faire aimer notre pays, vous me permettrez de compter les gracieux visages qui ornent les fenêtres qui nous environnent. On a parlé des vertus du probre et brave Jean-Baptiste, laissez-moi rendre un juste tribut d'éloges à son aimable et digne compagne, à Josephte.

L'orateur considérant l'histoire du pays, trouve que la conservation de la nationalité canadienne-française depuis 1859 à été un fait providentiel, qui nous donne droit d'espérer en l'avenir.

Si notre édifice social a résisté aux tempêtes des persécutions, il saura grandir et se consolider au milieu des bienfaits de la paix.

Après trois hourrahs en l'honneur de St. Jean-Baptiste, du Président et des officiers de la société et de messieurs les musiciens et élèves du Séminaire l'assemblée se dispersa. Une partie de la procession reconduisit les messieurs du Séminaire jusqu'à leur maison.

Un Magister.

Sous le titre *Revue des Journaux*, un des rédacteurs de l'*Ordre* administre une semonce aux journaux conservateurs qui, comme le *Courrier*, ont le malheur de préférer aux institutions démocratiques du peuple voisin, les institutions de leur pays, et à l'anéantissement de leur nationalité dans l'annexion aux Etats-Unis, la conservation de leur autonomie dans une confédération des provinces sœurs de l'Amérique anglaise.

Mais, incorrigible que nous sommes, nous osons croire que si l'écrivain en question au lieu de passer en revue les autres Journaux, eut voulu faire un retour sur lui-même et l'examiner avec un peu de réflexion, il eut infailliblement été forcé d'avouer que son esprit n'est pas « plus juste que son oreille et qu'il n'a pas plus suivi de cours de logique que d'harmonie. » En effet, il nous semble que c'est faire un joli pied-de-nez à la logique que de se prétendre un loyal sujet de notre Souveraine et de pousser vers l'annexion aux Etats-Unis, par une polémique de tous les jours, notre population, si heureuse pourtant de la tutelle de la Métropole. Pas plus n'est logique, à notre sens; celui qui inscrit *Union Catholique* sur son drapeau et se fait le servile satellite d'hommes aussi odieusés en Canada au Souverain Pontife qu'ils sont, en Europe, Mazzini, Garibaldi et le Prince Napoléon. Et nous le demandons à notre jeune contradicteur, est ce bien encore de la logique que de s'établir le censeur de la Presse, et avec un ton magistral, lorsqu'il est notoire que l'on est soi-même à l'A B C de la politique?

L'écrivain de l'*Ordre* termine sa tirade contre nous en mettant en scène une institution qui a droit à son respect comme au nôtre; nous voulons bien croire aussi que cette insinuation déloyale à l'adresse d'*hommes haut placés* est plutôt le fait de l'irréflexion que de la malice; mais elle nous amènera à faire une remarque : lorsque l'on appartient à l'Institut-Canadien, où l'on coudoie tout ce que Montréal contient de cœurs gâtés et d'esprits pervertis; où les Suisses aussi bien que les catholiques de la trempe d'un M. Beice ont le champ libre pour exposer leurs étranges doctrines, en un mot, lorsque l'on fait son éducation sociale et politique à l'école la plus ouvertement irréligieuse et révolutionnaire qui existe en Canada, il nous semble que l'on devrait y regarder à deux fois avant de reprocher à un adversaire la source où il va puiser ses inspirations. Si l'eau se salit dans la route malgré que la source puisse être bonne et s'il en est ainsi des idées, il est à croire que l'auteur de la *revue* trouvera dans son examen que les choses sont encore plus viciées lorsqu'elles découlent d'une source de bas-fond, si corrompue que l'on ne peut s'y désaltérer sans violer ses devoirs de chrétien et d'honnête homme.

Notre fête nationale.—Elle a été célébrée avec beaucoup de pompe dans les villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières. M. l'abbé Gibau a donné le sermon de circonstance a Montréal. Le Rév. M. Desaulniers, avait été invité à prendre la parole en cette occasion, mais comme la fête avait été reculée de deux jours M. Desaulniers ne se trouvait plus libre de se rendre à l'invitation qu'on lui avait faite.

A Québec, l'abbé Chandonnet, de l'Université, a donné le semon; à Trois-Rivières c'est M. le G. Vicaire Lafèche.

Un accident a troublé la fête en cette dernière ville. Un citoyen d'origine anglaise a eu un œil emporté et un bras presqu'arraché par l'explosion d'un canon.

La délégation canadienne. — Le *Morning Post* dit que les négociations entre l'Angleterre et le Canada vont recevoir une conclusion favorable. Le Canada devra entreprendre la défense de l'Ouest. Les canaux seront creusés. Une milice efficace sera entretenue. Le gouvernement impérial fournira tous les armements nécessaires et garantira un emprunt pour la construction du chemin de fer intercolonial.

Désastreux incendie dans le quartier Champlain.

Environ 150 Bâtisses brûlées.—500 à 600 Familles sans Asiles.

Le *Canadien* de vendredi nous donne les détails suivants sur un incendie qui vient de désoler Québec :

Hier l'après-midi, cette partie de la cité connue sous le nom de Prés de ville ou Havre au Diamant a été le théâtre d'une des plus désastreuses conflagrations que nous ayons eue à enrégistrer depuis longtemps, causant la destruction de 90 à 100 maisons situées sur la rue Champlain, et de 40 à 50 autres bâtisses de moindre importance sur les nombreux quais et slips le long du fleuve. On calcule qu'il y a entre 500 à 600 familles sans asiles.

La conflagration a ravagé les deux côtés de la rue Champlain, depuis la maison d'école, près du quai de Flanagan jusqu'a la résidence de Mdme Kelly, 132 rue Champlain A l'exception de quelques bâtisses dans le voisinage immédiat de l'endroit où commença l'incendie, toutes les maisons des deux côtés de la rue étaient en brique ou en pierre. Toutes les maisons de cette localité étaient encombrées par la population; il y avait jusqu'à 6 ou 7 familles par maison, on peut se figurer maintenant le nombre de ceux qui se trouvent ainsi brusquement jetés sur le pavé. Les résidents de cette partie de la rue Champlain sont presque tous intéressés dans le commerce maritime du port.

Quant à l'origine du feu, on n'a que des conjectures à ce sujet. Il paraît que quelques minutes avant une heure, l'alarme se répandit que les flammes avaient fait irruption dans une maison en bois à deux étages située sur le côté sud de la rue Champlain, à quelque distance de la bâtisse connue sous le nom de Bishop's School. Il soufflait alors une forte brise de vent de sud-ouest et dans quelques minutes la bâtisse se trouva enveloppée par les flammes qui, chassées par le vent, s'élancèrent avec une violence extraordinaire dans la direction de la Basse-Ville. La sécheresse qui prévaut depuis quelques jours favorisait encore l'élément destructeur. La police et les compagnies du feu furent bientôt sur les lieux travaillant avec une incroyable énergie à combattre le feu. Durant la première demi-heure, on n'avait pas conçu de sérieuses inquiétudes dans le voisinage de l'incendie, qui était à peine remarqué du marché Champlain; mais vers deux heures et demie, l'alarme devint générale; il y avait déjà 30 ou 40 bâtisses détruites et le feu semblait se jouer des efforts extraordinaires de ceux qui le combattaient. Les personnes demeurant plus bas commencèrent à déménager et la confusion augmentée par la foule des curieux attirée par l'incendie devint très grande. Des détachements de régiments de la garnison furent alors envoyés pour porter secours. Les compagnies du feu et de la police luttaient avec énergie et vainement contre les flammes. Enfermées dans une rue à peine assez large pour permettre à deux voitures de passer de front, travaillant au milieu de débris de maisons, et de meubles, gênés par une multitude excitée d'hommes, de femmes et d'enfants, ou bloquées dans de dangereux passages du côté du fleuve, leurs efforts étaient rendus entièrement impuissants. Les soldats ont travaillé aussi avec beaucoup d'énergie, a sauver des meubles et autres effets.

Vers trois heures et demie presque tout le quais entre les deux points indiqués plus haut comme limites de l'incendie avaient été balayés par les flammes. Bon nombre de personnes occupant les maisons sur les quais furent surprises par le feu et ne purent échapper que par le côté de leurs résidences donnant sur le fleuve; et il a été heureux pour elles que la police fluviale se soit trouvée dans le voisinage avec ses chaloupes; autrement plusieurs auraient perdu la vie par l'eau ou par le feu. On était obligé de jeter dans le fleuve les animaux domestiques, que des embarcations ramenaient ensuite aux slips situés plus bas. Une quinzaine de navires qui se trouvaient le long des quais durent être halés au large.

Ce ne fut que vers cinq heures et demie, que l'on put espérer que le feu ne dépasserait pas la limite indiquée plus haut. Une heure auparavant, il avait été question de faire sauter une bâtisse pour arrêter les progrès de l'incendie; le Col. McCrea, qui se trouvait sur les lieux, fit venir les matériaux nécessaires à cet effet et mit ces hommes à la disposition du Maire, qui fut d'avis d'attendre jusqu'à la dernière extrémité avant de recourir à ce moyen. Heureusement qu'on put s'en passer et le feu put enfin être maîtrisé. Peu après 6 heures, les compagnies du feu commencèrent à se retirer, l'incendie n'offrant plus de danger.

Durant l'incendie, lorsque l'on parla de faire sauter une maison pour arrêter les progrès de l'incendie le bruit se répandit comme l'éclair que les magasins à poudre de la citadelle se trouvaient en danger d'être atteints par l'incendie; il s'ensuivit une panique extraordinaire au milieu de cette foule immense qui bloquait la rue Champlain; ce fut un sauve qui peut général; dans la confusion, nombre de personnes furent renversées et foulées aux pieds. Cette panique se propagea jusque dans le faubourg St. Roch et y causa une grande alarme qui fut de courte durée.

Par bonheur, il n'y a autant que nous sachions aucune perte de vie à regretter dans ce désastreux incendie, malgré que plusieurs aient reçu des blessures plus ou moins graves.

Tous les secours possibles ont été portés aux infortunées victimes de l'incendie. Le clergé, le maire et les principaux membres du conseil municipal et d'autres citoyens influents de la cité ont fait tout en leur pouvoir pour leur venir en aide.

Nouvelles locales.

La Fête des Pompiers.

Dimanche dernier, la brigade du feu de St. Hyacinthe chômait sa fête patronale, avec beaucoup de pompe. La cathédrale avait été ornée pour la circonstance avec goût et toute la splendeur possible. Une magnifique pain bénit offert par les officiers des différentes compagnies, croyons-nous, s'élevait au milieu de sa nef.

La messe fut célébrée par le Révd. Monsire Lafrance et le sermon donné par l'Abbé de Lacroix. Il redit en termes bien sentis combien généreux et chrétien est le dévouement qui porte ces hommes à s'enrôler dans une société qui a pour but de protéger, même au péril de la vie de ses membres, la fortune et souvent la vie des citoyens.

Victor Côté, Ecuier, représenta à l'offrande du pain-bénit, conduisant Madame Camille Lussier. La quête dans l'Eglise fut faite par des pompiers.

Nous avons des félcitations a faire aux officiers et aux hommes des différentes compagnies sur leur belle tenue. La brigade nous a paru joliment nombreuse et bien composée. En somme St. Hyacinthe a raison d'en être fier.

Hier soir, toute la population de cette ville se dirigeait vers le Séminaire pour assister à un feu d'artifice lancé par les élèves de la maison. Son effet a été magnifique, le temps sombre qu'il faisait lui étant des plus favorables.

Lundi dernier, le jeune Ferdinand Robidoux, typographe de l'atelier du *Courrier*, en débarquant la Presse dont on s'était servi pour la Procession, s'est horriblement écrasé un doigt; le Dr. Côté a dû lui en faire l'amputation sur le champ.

Remerciments.— M. le Président de l'association St. Jean Baptiste nous charge d'offrir ses remerciements aux membres du Séminaire et aux différentes associations qui ont bien voulu rehausser l'éclat de notre fête nationale, en prenant une part active à sa célébration.

Institut Canadien.— Dimanche, le 2 Juillet prochain, à 8 heures du soir, dans la Salle du théâtre, MM. Letendre et Mercier donneront chacun une lecture, le premier, sur les destinées probables de l'Amérique, le second, sur l'héroisme. Toute personne désirant être admise, pourra se procurer des cartes chez R. St. Jacques Ecr., Président de l'Institut et chez le soussigné.

Par ordre,
EDMOND BOIVIN,
Sec.-Correspondant Inst.-Canadien.
St. Hyacinthe 27 Juin 1865.

☞Nos abonnés qui nous enverraient les Nos. 29, 30. 31, nous obligeraient infiniment.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de faire les nominations suivantes, savoir :

Messieurs Pierre Kirouac, et Onésime Lepage du township de Warwick, Conseillers Municipaux pour la municipalité de Warwick dans le comté d'Arthabaska.

Messieurs Jacques LeBel, George Evans et Joseph Letarte, conseillers municipaux pour la municipalité du township de Kingsey, dans le comté de Drummond.

Il a aussi plu à son Excellence de nommer S. S. Foster de Knowlton, dans le comté de Brome, J. Chamberlin, de Freligsburgh, dans le comté de Missisquoi, et L. F. A. Violetti, de Ely, dans le comté de Shefford, écrs., coroner coajoint du district de Bedford.

Huitième Rapport Annuel de la Société de Construction de St. Hyacinthe.

RECETTES.

Argent en caisse le 20 Mai 1864.....	3143.08
Versements mensuels.....	3527.00
Versements reçus d'avance.....	648.00
Parts avancées payées d'avance.....	40.00
Emprunts remis.....	3321.09
Droits d'entrée et transport.....	31.50
Amendes.....	118.72
Intérêt sur argent prêté.....	4665 57
Intérêt sur parts avancées.....	1210.45
Arrerages dus sur parts avancées...	18.50
Arrérages dus sur parts.....	53.00
Part avancées remboursées.....	369.09
Recettes diverses.....	162.00
Billet négocié.....	500.00
	$ 16808.00

DEPENSES.

Argent prêté.....	14097.30
Intérêts payés.....	102.70
Dépenses diverses.....	84.77
Salaire du Secrétaire-Trésorier ...	200.00
Dépôt remboursé.....	25 00
Billet Payé.....	500.00
Payé pour propriétés achetées....	1375.80
Argent en caisse.....	420.43
	$ 16808.00

Bureau du Secrétaire-Trésorier.....
St. Hyacinthe, 20ème Mai 1865.
E.L R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier.

Huitième Rapport annuel de la Société de Construction de St. Hyacinthe.

FONDS.

Argents en caisse		422.43
Versements dus.....		150.00
Intérêts dus sur parts avancées....		252.00
Capital des sommes prêtées.....		44761.97
Capital des parts avancées.....	$2950.00	
Moins l'amortissement échu.....878.00		2071.33
Propriétés en main.....		3920.18
		$505178.41

RESPONSABILITES.

Capital 204 parts à 200.00.....	39184.00
Payements faits d'avance.....	696.00
Payé d'avance sur parts avancées..	40.00
Profit.....	20656.41
	$50578.41

Nombre de parts 204.	Montant des profits. $20656.41
Versement d'une année $3648.00	Profits sur chaque part $67.94 275,394
Payé sur chaque part $96 00	Valeur de Chaque part $163.94 276,394

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe 20ème Mai 1865.
E.L.R. COUILLARD-DESPRES.
Secrétaire-Trésorier.

Nous déclarons avoir examiner les livres et affaires de la Société de Construction de St. Hyacinthe, ayant rapport aux opérations financières de la huitième année finie en mai dernier ainsi que les pièces justificatives, nous les avons trouvés bien tenus et très corrects.

Le bilan des affaires de la Société est juste et conforme aux comptes.

Nous devons ajouter que les Directeurs n'ont rien épargné pour assurer les succès de cette Société et que E.L. R. C. Desprès, Ecr. doit mériter la reconnaissance des Associés pour la continuation de la bonne tenue des livres et affaires de la dite Société.

St. Hyacinthe, 22 Juin 1965.

Auditeurs. { LEONARD BOIVIN. H. R. BLANCHARD.

Les élections pour l'année commençant le 20 mai dernier ont donné le résultat suivant :

Directeurs { M. BUCKLEY, Président. L. DELORME, Vice-P. G. C. DESSAULLES. P. LAMOTHE. A. MAILHIOT. R. St. JACQUES. M. TURCOT.

Auditeurs.
MM. Leonard Boivin et H. R. Blanchard.
Inspecteurs.
MM. Fls. Morin et Fls. Lapre.
E.L.R. Couillard-Despres.
Secrétaire-Trésorier.

St. Hyacinthe, 22 juin 1865.

Nouvelles et Faits Divers.

Avantages des Etats-Unis. — Les journaux démocrates font grand bruit des gros salaires des Etats-Unis. Ils ont raison jusqu'à un certain point; il est certain que les gages sont généralement très élevés; mais ils devraient pour être justes, faire remarquer que tout ce qui est nécessaire à la vie l'est encore plus en proportion, sans parler des taxes écrasantes que le peuple a à payer. Ainsi nous trouvons dans un journal de l'Orégon, le *Mountainer* que l'on donne à ceux qui travaillent dans les mines à Canyon, depuis $3.50 à $6.00 par jour d'un autre côté en consultant la même feuille l'on voit qu'à Idaho la fleur se vendait $60 par 100 livres au 1er. avril; au 9 avril elle valait 60 centins la livre.

Le fait suivant noté par le *Mountaineer* mérite d'attirer notre attention.

» La taxe fédérale de l'Ohio se monte, » dit-il, à la jolie somme de $75,000,000 » par an. C'est-à-dire à $130 pour chaque » voteur ou chaque chef de famille dans l'E- » tat. C'est un peu coûteux que de jouir du » meilleur gouvernement sur la terre.»

Beaucoup seront de cet avis.

Encore un Incendie à Acton.

Hier soir, pendant qu'une partie de la population de village prenait part à un bal donné à l'occasion de notre fête patronale, le tocsin jetait l'alarme en annonçant qu'un incendie venait d'éclater dans les tanneries de M. Roseany. La population se porta sur les lieux, mais n'ayant point de pompes suffisantes, les efforts qu'elle déploya furent inutiles. Tout fut réduit en cendres dans l'espace de deux heures. La bâtisse était assurée pour un faible montant.

La perte de ces tanneries est un malheur qui rejaillit sur toute la population d'Acton.

Il est à regretter que que la corporation du village ne soit pas pourvue d'une bonne pompe dont la nécessité absolue se fait sentir vivement.

Espérons que nos conseillers comprendront tout l'obligation où il sont de faire sous délai cette acquisition.—*Communiqué.*

Acton-Vale 27 Juin 1865.

Vendredi dernier, M. Aubry, pendant plusieurs années professeur de droit romain à l'Université Laval et ci-devant rédacteur du *Courrier du Canada* s'embarquait pour l'Europe, après un séjour de neuf années au Canada.

La veille de son de départ des membres du clergé et des citoyens de Québec lui présentèrent une adresse d'adieu, signée de Mgr. de Tloa, de Sir Taché, de plusieurs juges, de prêtres et de citoyens éminents de la capitale.

Le Juge McCord.— Nous regrettons d'apprendre la mort du Juge McCord arrivée ce matin à Montréal. Le Juge McCord déservait le District de St. Hyacinthe avant la nomination du Juge Sicotte.

Coquille.—Voici une assez plaisante coquille que signale l'*Indépendance Belge*, et qui a fort égayé le monde financier parisien :

Une compagnie industrielle publiait l'autre jour son rapport annuel, au nom de son conseil d'administration.

Le rapport débutait ainsi :

» Messieurs, l'an dernier, diverses fraudes avaient été signalées à notre attention; mais cette année, nous avons redoublé de zèle pour *empêcher* des bénéfices illicites.»

Il y avait *empêcher* sur le texte original. Une coquille a fait le mal. On assure cependant tout bas que l'imprimeur ne s'est pas tout à fait trompé.

—Le Dr. Tumblety, déjà célèbre par ses excentricités, et rendu plus célèbre encore par l'accusation portée contre lui d'avoir participer à l'assassinat du président Lincoln, et par son emprisonnement à Washington, vient d'être relâché de la prison du vieux capitole et mis en liberté, après avoir été prisonnier pendant trois semaines. On a reconnu que le docteur n'était coupable d'aucune des accusations qui avaient amené son arrestation. Dans une lettre écrite au *World* de New-York, Tumblety déclare qu'il n'a pas même connu ce Harold qu'on disait avoir été pendant longtemps son domestique. Il n'a pas eu plus de connaissance du complot pour introduire la fièvre jaune à New-York. Le Dr. Tumblety qui avait passé toute sa vie a courir après la célébrité par tous les sentiers imaginables, regrette maintenant la trop grande notoriété que lui a donnée le gouvernement de Washington. —*Journal de Québec.*

—Le Champ de-Mars, à Paris, sera choisi pour l'emplacement de la grande exposition internationale pour 1867. La question est aujourd'hui définitivement résolue dans ce sens, et le gouvernement va porter le fait à la connaissance du corps législatif.

☞Madame X.... possède un mari d'un caractère égal. Il est toujours en colère. Ses chemises sont trop empesées ou ne le sont pas assez; les boutons sont mal cousus ou ils le sont trop bien et emportent le morceau; sa soupe est tantôt trop froide, tantôt trop chaude; bref, raconte l'*International*, c'est l'animal le plus difficile à vivre qui existe sous la calotte des cieux.

Madame X..... en a pris son parti. Elle demeure généralement impassible devant les fureurs contradictoires de son mari. Avant-hier, pourtant, celui-ci rentre juste à l'heure du dîner.

—Comment! s'écrit-il, le dîner n'est pas prêt?

—Pardon, mon ami. Tu l'as commandé pour six heures et demie; on vient de servir le potage...

—Alors il va être froid. Comme c'est amusant!

—Allons. A table. Viens!

X.... s'assoit en grognant, et porte à sa bouche une cuillerée de soupe.

—Qu'est-ce que je disais! fit-il en bondissant. Cette soupe n'est pas mangeable! Il n'y a donc pas moyen de se faire servir ici?

Alors, il attrape la soupière, et, furieux, la lance dans la cour par la fenêtre ouverte.

Au même moment, la cuisinière faisait son entrée, portant un magnifique gigot.

—Fesus ça là, ordonne madame X....

Puis, sans émotion et sans colère, elle se lève a son tour et envoie le plat et le gigot rejoindre, par le même chemin, la soupe et la soupière.

Depuis deux jours, M. X..... est doux comme un mouton.

Avis spéciaux.

Autre triomphe médical—merveilleuse cure de rhumatisme.—Aucune maladie est plus agonisante que le Rhumatisme, aucune est plus difficile à guérir : voici qu'un cas qui, pendant 30 ans, avait bafoué la Faculté, vient d'être complètement guéri. Les particularités en sont données avec des expressions d'étonnement dans plusieurs journaux de l'Ouest. Ils constatent que John Roche de Clevand, Ohio, âgé de 56 ans, avait pendant la plus grande partie de sa vie, souffert des tourments de la plus terrible description. Ses chairs avaient été contractées par la douleur et les contractions musculaires, pendant que ses genoux étaient de la grosseur d'une tête d'homme, et ses doigts crispés comme les serres d'un oiseau de proie; une tendance scrofuleuse dans le sang était révélée par des taches et pustules dans les différentes parties du corps. Dans cette condition il commença à faire usage des pilules composées par ce grand antidote contre le virus de la scrofule, c'est-à-dire la Salsepareille du Brestot. Onze fioles de ces pilules et huit bouteilles de la Salsepareille le délivrèrent de tout vestige de douleur; il est maintenant bien portant, content, et capable de vaquer à ses affaires. Ces pilules sont renfermées dans des fioles et peuvent être conservées sous tous les climats. Ces deux remèdes sont à vendre chez tous les pharmaciens. 417

IMPORTANT TEMOIGNAGE CANADIEN!
D'UNE DAME,
PROCHE PARENTE D'UN DES PRINCIPAUX MEDECINS LES PLUS DISTINGUES DE MONTREAL.

New-York, 3 Dec. 1863.

MM. Lanman & Comp.

Messieurs.—L'objet de cette lettre est de vous présenter mes sincères remerciements pour le soulagement que votre Salsepareille du Brestot a produit en moi. Depuis six mois je souffrais d'un rhumatisme qui semblait vouloir s'étendre par tout mon corps, qui, par suite des souffrances qu'il me faisait endurer, m'avait réduit à l'état de squelette. Je ne pouvais mouvoir ni mes bras, ni mes jambes et je ne pouvais m'acquitter des moindres devoirs du ménage sans assistance.

Selon votre avis, je me suis servi de la Salsepareille du Brestot. J'étais si faible que la plus petite dose m'agitait, j'ai persévéré et dans les derniers temps je pus augmenter les doses du double. Mes douleurs cessèrent petit à petit, et après avoir pris huit bouteilles, je suis près qu'entièrement guéri. Maintenant je m'acquitte de tous mes devoirs de maîtresse de maison, sans assistance et je ne puis trop recommander votre excellente préparation à ceux qui souffrent.

Je suis messieurs,
Votre très respectueuse
FELICITE CREHEN.
119, Rue Laurens New-York.

N. B.—Tous ceux qui désirent s'enquérir du fait extraordinaire ci-dessus peuvent s'adresser au Dr. Picault, Nos. 60, 62 et 64 Rue Notre-Dame à Montréal. Il connait le fait et peut en certifier la vérité. 462

☞**Les Pastilles a Vers Végétales** de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter, assurez-vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmaciens, près le Palais de Justice Montréal.

Mariage.

En cette ville, à la Cathédrale, mardi le 20 du courant, par Messire Lafrance de l'Evêché, M. Edmond Cloutier commerçant à Delle Marie-Célanire Bernard.

A l'Eglise de Notre Dame de St. Hyacinthe, ce matin, 30 juin, par M. le Chanoine Fabre, de l'Evêché de Montréal, Monsieur Isidore Lussier, Co-propriétaire du *Courrier de St. Hyacinthe*, à Mademoiselle Marie-Alida Brunelle, de St. Hyacinthe.

Vente par Autorité de Justice.

LUNDI, le VINGT QUATRE JUILLET prochain, à DIX heures du matin à la porte de l'Eglise de Ste. Brigide, District d'Iberville sera venu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre M. Edouard Desroche et feue dame Malthide Beauvais savoir :

Une terre située à Ste. Brigide, dans le rang des Ecossais, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à un vide, d'un côté à Joseph Leduc et d'autre côté à F. X. Girard avec les dépendances dessus érigées.

Pour les conditions de la vente s'adresser au Notaire soussigné.

F. FONTAINE,
N. P.

MAGASIN ET BOULANGERIE A LOUER.

Dans la maison entrédis occupée comme boulangerie par M. N. Chaput, Rue Cascades.

Place bien centrale et la plus belle de la ville fait pour un Boulanger ou un Confiseur, aussi un beau Magasin avec un magnifique logement à louer à des conditions très faciles.

S'adresser a
M. A. KEROACK,
Libraire.

Un jeune homme de 15 à 16 ans, sachant lire et écrire, muni de bonnes recommandations trouvera de l'emploi, comme apprenti, en s'adressant immédiatement à ce Bureau.

EXAMENS.

Les Examens publics des Ecoles de la ville de St. Hyacinthe auront lieu, comme suit : savoir :

L'examen public de l'Académie Girouard, jeudi le Six Juillet prochain, à 9 Heures A. M., dans la Salle de la dite Académie.

L'Examen public de l'Académie Prince, le Sept Juillet prochain: à 9 heures A. M., aussi dans la Salle de la dite Académie.

L'Examen public de l'Externat de l'Représentation de Marie, sous le contrôle des Commissaires d'Ecoles, aura lieu au couvent de Lapréssentation de Marie mercredi le Douze Juillet prochain, à 9 heures A. M. Les Parents des Elèves et amis de l'Education sont priés d'y assister.

St. Hyacinthe, 27 juin, 1865.

Vente par le Shérif.

ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, que les Terres et Tènements ci-dessous désignées, seront vendus aux temps, lieux et heures ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver pourra être filée dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du Bref.

Vendition Expose.
DE LA COUR SUPÉRIEURE.—MONTREAL.

St. Hyacinthe à savoir, No. 1314. } JOSEPH, OCTAVE, ALFRED TURGEON, Ecuier, Avocat de la Cité de Terrebonne.

Demandeur,

contre

ANTOINE CHARBONNEAU, Hôtelier de la Cité de Montréal,

Défendeur,

Savoir :

Troisièmement. Une terre située en la paroisse de Rouville, contenant un arpent et demi de largeur sur trente arpents de profondeur, bornée devant par le Chemin Public de la dite Côte des Trente, derrière par la propriété de Monsieur Courran, d'un côté par le dit Alexis Trambly et de l'autre côté par Louis Lagacé avec une maison une grange et autres bâtisses dessus construites.

Quatrièmement. Un lopin de terre situé au même lieu contenant trois arpents de large, sur huit arpents et demi de profondeur, borné devant par le chemin Public de la Côte des Trente, derrière par la propriété de Louis Rochon, d'un côté par la propriété d'Edouard Duclos et d'autre côté par celle du Dr. Brousseau.

Pour être vendus à la porte de l'Eglise de St. Hilaire le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain à DIX heures du matin.

Le dit Bref rapportable le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain.

St. Hyacinthe 24 juin 1865.

L. TACHÉ, *Shérif.*

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandes les " PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont a gréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres " DEVINS, " comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHEMISTES,
Pres le Palais de Justice.
MONTREAL.

AUX

COMMISSAIRES D'ECOLES.

LE soussigné a en main une grande quantité de livres propres pour récompenses d'écoles qu'il vendra même à meilleur marché qu'à Montréal.

M. A. KEROACK.

N.-B.—M. A. KEROACK reçoit continuellement son importation générale qu'il a choisi lui-même en Europe.

RATEAU MU PAR UN CHEVAL.

Nous soussignés, avons fait usage d'un Rateau mû par un Cheval, que nous avons acheté de M. G. F. BARNES, fondeur, de St. Hyacinthe; et nous certifions avec plaisir que ce Rateau est parfait, ramasse vite et bien net le foin et le grain est très facile à manœuvrer; et dans notre opinion nous le considérons comme Supérieur à tous les Râteaux que nous connaissons et dont nous avons fait usage.

LOUIS FARLY, St. Simon.
DAMASE PICARD, Ste. Rosalie.
AUGT. CHAGNON, St. Hyacinthe.

8 Juin 1865.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.

Par G. J A. Vallée.

Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien

TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement d'*herbes* et de *racines sauvages*, peut être pris par l'adulte comme l'enfant ; il est infaillible contre la toux, coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons du Bronche, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remède est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'œil, des paupières et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouveront l'efficacité des remèdes, allez chercher un pamphelet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivieres.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme la plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médécin, dans sa pratique privée pendant quatorze ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,

Dr. G. J. A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT

M. le Dr. Vallée, Trois-Rivières,

Monsieur,—Je saurais trop recommander votre *Elixir de la Forêt* : son efficacité pour la toux ne paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remède.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec*.

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée "Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'*espace de huit jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommandation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance : *Si vous désirez être guéri vûrement et rapidement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée. L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—1:m.

MARCHANDISES SECHES !

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tient en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de les annoncer qu'il vient de s'associer M. E O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considerable et varié de

MARCHANDISES SECHES,

de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

BOTTES 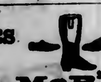 **A $2. 50.**

J. F. McBRIDE,

ROUGEMONT.

Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,

☞ En gros et en détail. ☜

Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.

J. F. McBRIDE.

Rougemont, Août, 1864.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES.

Québec, 23 Juin 1865.

En conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 29 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les envois faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE,

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

427, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, (Side-Boards), &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES

SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER MALTEURABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à reparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remercîment au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriquer jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations Moulins à Battre exécutées avec soin diligence.*

St Hyacinthe, Novembre 180

NOUVEAU MAGASIN

DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—*RUE ST. PAUL*,—*No.* 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.

Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ *Aucune papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal :

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsapareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES ☞ MALADIES. ☜

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mis en dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

Ces Pilules sont spécialement préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

HOTEL DE 1ère. BLASSE,

TENU PAR

NORBERT BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs en sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA :
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

(ETABLIE EN 1825.)

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' N CA ADA, - - - $500,000.

C A N A D A.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

A'VIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAZ, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

25, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Coin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montreal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boîtes ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pour quoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

Médecin Vétérinaire.

M. SIMON DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Beaumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE DES CADENAS

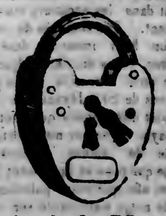

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞ CUILLER ASSORTIS ☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS ! ! !

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER, *communs et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FONDEURS !

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Verge-tte.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spear et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Amérie.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON ! CHARBON ! ! CHARBON ! ! !

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

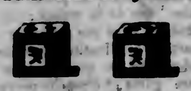

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON.
" JAPAN,
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
FMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES de de
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPECES &c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et [illegible]

PRIX DE L'ABONNEMENT
[illegible]
PAYANT [illegible]
[illegible] payer d'avance. Ceux qui voudront [illegible] se donner [illegible] un Bureau du [illegible] payant l'échéance de leur abonnements sont de six mois [illegible]
[illegible]—Trois [illegible]

L. G. GLADU.—Rédacteur

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne..... 0 3
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 4 Juillet 1865. No. 33

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANGLOIS,
AVOCATS
Porte voisine de la Banque Ville.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Dufrentoulière.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORÉ MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD,
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin. 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. S. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 19 Novembre 1864.

D. G. MORISON,
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. CÔTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TRACOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
Visible à toute heure.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALADOY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. sera à la disposition des voyageurs [illegible]
Table abondamment [illegible] bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de prémier choix. Il vient aussi de réparer de vastes écuries.
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

HOTEL DE [illegible]
DES
GODFR[illegible],
(Ville-Marie, [illegible])
M. GODFROIS DAGENAIS [illegible] l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de prendre le magnifique Hotel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. [illegible] d'un marché, cet Hôtel se trouve [illegible] vis-à-vis l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

AVIS AUX MEDECINS.
UN MEDECIN qui désirerait se procurer une bonne PHARMACIE et tout ce qu'il faut pour la pratique de la médecine et de la Chirurgie, pourra trouver tout ce qu'il désire, à des conditions libérales, en s'adressant à ce bureau.
St. Hyacinthe 16 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!
Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE D'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,
Le tout occupé actuellement par M. G. AGNON, Volturier et avantageusement situé pour le métier.
Rue Ste. Marie, voisin de M. Frégeau. Possession au 1er. Mai.
HENRY BARBEAU.
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.
Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement on en Angleterre, cette plante célèbre, vont avoir leur part.
Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.
Tous commerces sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation!! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laines Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton, double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.
En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.
En fait de hardes toutes faites, M. H. J. Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.
En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, tant le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

Terre a Vendre.
Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 34 arpents de large sur 30 arpents de long, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 16 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec [illegible] maison, [illegible] grange de 70 pieds, neuve, [illegible] large [illegible] de large [illegible] étable [illegible] sur les lieux à
Pour les conditions [illegible]
BENJAMIN [illegible]
St. Dominique, 4 mai 1865.

A VENDRE
UN [illegible] PENSANT [illegible] SUR CINQ [illegible] VINGT [illegible] CROFON [illegible] PIERRE à Dessin [illegible] CHAUDIÈRE [illegible] CHARIOTS [illegible] Cette [illegible] Ce [illegible] Ce [illegible] Ce

☞ Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 4 Juillet, 1865.

NOTES
SUR LES GOUVERNEMENTS FEDERAUX,

Passés et Présents, par

L'HON. THOS. D'ARCY McGEE, M.R.I.A.

(*Traduction.*)

—*Suite.*—

III.

LA CONFEDERATION SUISE.

Un vieux poëme allemand dit: " La confédération suisse fut formée alors que le peuple gémissait sous l'oppression de ses tyrans."

Il n'y a pas de doute que l'histoire de l'héroïque Guillaume Tell, tel que rapporté par la tragédie, n'ait été ornée de détails imaginaires; mais la confédération des trente et une cités de la Suisse en l'année 1335, ainsi que la défaite et la mort de l'Empereur Léopold à Sempach, dans l'année suivante, sont des faits historiques bien établis. La Suisse avec ou sans l'alliance de villes telles que Bienne sut maintenir avec une espèce de jalousie, pendant un siècle de guerres presque continuelles, l'indépendance qu'elle avait réclamée avec tant d'énergie. Louis XI, de France, en 1474, envahissait la confédération, mais sans succès; Charles le Téméraire de Bourgogne, en 1477, après les trois grandes défaites de Granson, Morat et Nancy, perdait la vie et ses possessions dans une entreprise insensée pour subjuguer le même peuple. En 1498, l'Empereur Maximilien tentait un suprême effort pour amener la Suisse à sa première allégéance; mais après deux campagnes, dirigées par les montagnards, avec leur héroïsme proverbial, il fut forcé de déclarer les treize cantons indépendants de la chambre impériale et libres de toutes contributions impériales (1499).

On trouve les annales de la Suisse, après ses luttes contre l'Autriche, la France et la Bourgogne, surtout intéressantes, parcequ'elles sont une illustration de la théorie de l'équilibre du pouvoir et des opérations de la loi internationale. Au traité de Westphalie (1648), les cantons furent pour la première fois solennellement reconnus comme pouvoir souverain, par le reste de l'Europe. Des disputes théologiques occupèrent la plus grande partie des dix septième et dix huitième siècles, au reste c'était tout naturel dans une terre de foi ardente et de sincerité austère où vivaient Zwingle, Calvin, et Saint François de Sales. Par trois fois la doctrine pure fut soumise au sort des armes, au danger imminent des libertés des deux partis belligerants. A la fin une separation ouverte eu lieu: on créa deux diètes; les cantons catholiques s'assemblèrent à Lucerne, et les Protestants à Berne les premiers se repoussant d'une alliance avec la France et les derniers avec la Hollande. Le nombre des cantons s'était graduellement accru de treize à dix neuf, par la subdivision d'anciens districts ou l'acquisition de nouveaux, quand les troubles de la révolution française vinrent les ébranler jusque dans leurs fondements En 1798, ile furent métamorphosés en la République Helvétique; en 1803 ils furent en conséquence envahis par les alliés. Une constitution amendée leur fut octroyée, en vertu de l'Acte fédéral signé à Zurich, en Août 1815; et trois mois après la neutralité de la Suisse était reconnue par les Alliés à Paris.

En 1830 et de nouveau en 1848, les cantons ressentirent le contre coup du paroxysme révolutionnaire qui prévalait alors; mais les changements démocratiques qu'on y introduisit se bornèrent aux constitutions locales. Neuf chatel a été rendu à ses premières relations avec la Prusse; Berne a été fixé comme capitale fédérale, au lieu du système de rotation, en vertu duquel la diète s'assemblait tour à tour à Berne, Zurich et Lucerne. L'Acte fédéral de 1815 demeure encore dans son intégrité la constitution de tous les cantons unis.

Evidemment cette constitution a été empruntée en bonne part aux Etats-Unis d'Amérique, tout en retenant quelque chose des principes de la révolution française. Il y est déclaré que l'objet de l'union est la protection du pays contre l'étranger; d'assurer sa tranquillité; protéger les libertés de la confédération; et d'augmenter la prospérité commune.

L'Article 3 déclare les cantons souverains, excepté toute fois dans les matières qui sont délégguées au gouvernement fédéral. Lequel, en vertu de l'article 8 est autorisé à déclarer la guerre, conclure la paix et négocier des traités de douane et de commerce.

L'article 9 réserve aux cantons le droit de faire pour eux-mêmes des traités de commerce pourvu toute fois qu'ils ne viennent pas en conflit avec les traités de réciprocités fédéraux déjà existants ou avec les droits des autres cantons. L'article 10 explique davantage cette inconsistance apparente de rétention et de délégation de pouvoir.

L'Article 18 déclare toute la Suisse sujette aux devoirs militaires.

L'Article 19 fixe le contingent de chaque canton à l'élite de la confédération, à trois hommes par chaque cent habitants. Des articles subséquents contiennent les règlements de l'armée.

L'article 25 prescrit les limites de la législation fédérale au sujet des douanes. Les importations en général peuvent être taxées; la matière première au taux le plus bas et les objets de luxe au taux le plus élevé. Il lui accorde deplus un pouvoir général d'adopter des mesures exceptionnelles pour les cas imprévus.

Le produit des douanes sera partagé en proportion de quatre *batz* par tête pour chaque habitant. Les cantons qui ont cédé leurs revenus séparés, recevront un subside ultérieur (si celui ci-dessus est insuffisant,) à proportion des produits de certaines années spécifiées. Le surplus va au trésor fédéral. L'article 38 réserve exclusivement à la Confédération les manufactures et la vente de la poudre à canon. L'article 39 définit ainsi les revenus fédéraux: 1o. intérêts du fond de la guerre; 2o. les douanes de la frontière; 3o. le revenu des postes; 4o. le produit des ventes de la poudre; 5o. les contributions des cantons, levées spécialement.

Article 42. Le citoyen de chaque canton est citoyen de tous, sous les mêmes conditions que celui qui en est natif.

Article 68. Les membres du Conseil fédéral sont payés à même l'Echiquier fédéral.

En vertu de l'article 72 les membres du Conseil *National* sont payés par les Cantons qu'ils représentent.

Les deux conseils forment tout le corps législatif.

Le conseil national—le corps populaire—est composé d'un membre pour chaque 20000 âmes; il s'assemble annuellement, et il peut être convoqué spécialement par le conseil fédéral, [composé d'un membre pour chaque canton], ou à la requisition de cinq cantons. Une majorité de chaque conseil doit constituer un quorum: les conseillers fédéraux sont élus tous les trois ans: les nationaux, chaque année.

Le président et le vice-président de la confédération [celui-ci est *ipso facto* président du conseil fédéral]. Il y a aussi un tribunal fédéral [Article 100 -101), pour prendre connaissance de la justice civile, à part des droits spécialement réservés aux cantons; aussi des difficultés qui peuvent surgir entre les cantons ou bien entre un canton quelconque et la confédération; enfin des cas des aubains.

Les Articles 113-114 pourvoient aux amendements qui peuvent être faits à la constitution, lesquels peuvent originer ou au conseil fédéral, ou sur la requete de 50,000 electeurs demandant la prise en considération de certains amendements. Dans tous les cas ces amendements doivent être soumis aux *oui* et *non* de tout le corps des electeurs. Pour qu'ils soient adoptés il faut qu'ils rallient une majorité non seulement des électeurs mais encore des cantons.

La diète dirige les opérations de l'armée fédérale, nomme les officiers commandants, envoie et reçoit les ambassadeurs. Cette constitution qui a résisté à deux révolutions européennes, en outre de ses luttes intérieures a duré maintenant, avec quelques légers amendements, l'espace de cinquante années. Comme de juste il faut beaucoup attribuer aux circonstances et à la position particulière de la Suisse, mais il ne faut pas oublier que sous ce système est régie la population la plus variée du monde. De ses deux millions et demi, un million et deux tiers parlent l'allemand, un demi million le français; et le reste l'Italien et auxtres idiômes. La population alpine est surtout catholique; celle des cantons de ville surtout protestantes. Différence d'intérêts et de localités; différence de races et de croyances; différence de langages et de coutumes, on trouve tout en Suisse, cependant tous sont libres, et quand l'accord règne au milieu d'eux, tous sont en sécurité, respectés et prospères dans leur liberté.

La Délégation.

Les nouvelles suivantes publiées par la *Minerve* sont les dernières que nous ayons de la délégation canadienne.

Lundi dernier, la délégation canadienne en est venue a un accord satisfaisant unanime avec le gouvernement impérial, sur les sujets importants qui l'ont conduite dans ce pays.

La défense convenable du Canada est assurée, de sorte que nous pouvons avec confiance inviter les émigrants à trouver une patrie dans le pays.

La confédération des provinces anglaises est aussi certaine que peut l'être toute chose qui n'est pas actuellement accomplie; et comme conséquence naturelle, la construction immédiate du chemin intercolonial est certaine.

La question des canaux a été placée sur un pied satisfaisant, et l'importante question du territoire de la Baie d'Hudson et de ses rapports avec le Canada, a été réglée d'une manière qui ouvrira ce beau pays à la colonisation, et conduira définitivement à l'établissement d'un pays uni avec le Canada et les autres provinces entre l'Atlantique et le Pacifique.

Les délégués ont été tous unanimes, et sont, je crois, pleinement satisfaits du resultat de leur mission, et de la manière cordiale et satisfaisante avec laquelle ils ont été traités par le gouvernement impérial et par toutes les classes de ce pays.

Vous verrez dans le *Morning Post* (l'organe de lord Palmerston) de lundi dernier, un article parlant favorablement du Canada et annonçant le succès de la mission des délégués canadiens. Vous verrez aussi dans les derniers journaux de mardi un discours excellent et sensé de lord Stanly au sujet des colonies, qui, je le crois, expriment les sentiments de la grande majorité du peuple de l'Angleterre.

La question de traité de réciprocité a été pleinement discuté dans les dernières négociations, et les mesures nécessaires vont être prises pour ouvrir la discussion à ce sujet entre les gouvernements de l'Angleterre et des Etats-Unis. Dans mon opinion, le fait que la construction du chemin intercolonial est maintenant assurée, est un des éléments les plus importants dans la discussion du renouvellement du traité de réciprocité. Il donne à entendre à l'Amérique, que quoiqu'il arrive, le Canada ne dépendra pas exclusivement des ports des Etats-Unis pour parvenir à l'Océan durant l'hiver.

L'université d'Oxford, le 21, fera beaucoup d'honneur au Canada en conférant à M. John A. McDonald, comme un des ses principaux hommes d'Etat, le dégré de D. C.L.

Un correspondant de Londres écrit en date du 17 juin au *Globe* de Toronto.

" Hier soir je me suis rendu à la Chambre dans l'espérance que M. Cardwell ferait connaitre les résultats des importantes conférences avec les délégués canadiens, qui ont occupé dernièrement une si large part de l'attention, mais il se contenta d'annoncer que lundi il mettrait sur la table de la Chambre les papiers qui y ont rapport. Il n'est aucun doute qu'alors, il n'entre dans tous les détails sur le sujet; et peut-être que quelqu'un de ces soirs nous aurons un débat. Je dis " peut-être" parceque l'aspect de la Chambre commence à devenir triste à l'extrême. Les membres ont hâte de retourner vers leurs constituants, et quelques-uns d'entre eux sont déjà partis sans attendre les formalités pour obtenir un congé."

Nous devrons avoir cette semaine les nouvelles des explications que mentionne le correspondant anglais. En attendant on lira avec intérêt les commentaires du *Morning Post*, l'organe de lord Palmerston, dont nous avons dit un mot dans notre dernière feuille:

« Nous croyons être exact en disant que les négociations entre le Canada et la métropole sont à la veille d'arriver à une conclusion satisfaisante. On croit que les délégués canadiens pourront bientôt s'en retourner dans leur pays, apportant avec eux des gages du succès de leur mission et la nouvelle de la cordiale réception que leur a été fait par les autorités impériales, aussi bien que de la considération dont ils ont été l'objet de la part des plus illustres personnages de l'Angleterre. Les messieurs qui ont si dignement représenté le Canada ici, ont eu une réception comme il n'en avait jamais été accordé à aucune colonie, et qui ne peut manquer de plaire beaucoup a nos co-sujets canadiens.

« Par rapport à la question de défenses, il ne faut pas oublier que, quoique notre appel à cette province, au regard de cette matière importante ait été fait quand tous ses intérêts étaient en souffrance, le peuple n'a pas hésité à donner immédiatement une preuve qu'il était prêt à remplir son devoir envers la mère-patrie en votant un million de dollars pour les fins de défense. Il a aussi déclaré que l'étendue des sacrifices qu'il était prêt à faire n'avait de limite que ses moyens. Nous allons maintenant faire une courte allusion à ce que nous croyons être les objets de la mission de la députation canadienne, et nous avons lieu de croire que nos informations, tant par rapport aux sujets importants qui ont été discutés entre les messieurs du Canada et les autorités impériales qu'aux résultats des négociation sont généralement exactes.

Nous pouvons dire que les relations politiques et commerciales entre la province et la mère-patrie ont été prises en sérieuse considération et qu'on en est arrivé à une conclusion de nature à exercer l'influence la plus favorable sur l'avenir de l'Amérique britannique du Nord. Sur le sujet de la confédération proposée, ils est bien connu que le gouvernement impérial est prêt à faciliter l'exécution de ce projet, aussitôt que les colonies se seront entendues entre elles. La question de la défense du Canada a, sans doute, occupé beaucoup de temps dans les conférences, et nous sommes sûr que le public sera hautement satisfait si toutes les difficultés ont été écartées et si les deux gouvernements se sont entendus pour adopter un système effectif de défense pour toute l'Amérique britannique du Nord. En autant que le Canada y est concerné, il n'y a aucun doute que les arrangements vont être mis de suite à exécution; mais le système de défense ne peut être complet jusqu'à ce que toutes les colonies soient unie sous un gouvernement général. C'est une question de savoir si le gouvernement impérial ne serait pas justifiable de passer une mesure pour réunir de suite les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, donnant à chacune telles législatures locales qu'il serait desirable. La confédération est une affaire impériale, et si elle est avantageuse à l'Empire aussi bien qu'aux colonies elle devrait être décrétée, malgré les jalousies locales et l'opposition de quelques-unes des provinces les plus insignifiantes.

» Il est seulement juste que, si l'Angleterre est prête à entreprendre un large plan pour la défense des colonies, celles-ci nient quelque déférence pour les vœux bien compris de la métropole sur la question de la confédération. On croit qu'il y a une entente satisfaisante sur l'apportionnement du coût des défenses. On s'attend à ce que le Canada se charge de toute les défenses de l'Ouest; les canaux seront probablement creusés pour des fins commerciales et militaires, et la province s'engagera à maintenir en tout temps une force de milice suffisante. De son côté, le gouvernement impérial, à ce que l'on croit, s'est engagé à fournir l'argent et le matériel nécessaire pour tous les ouvrages de défense, et à garantir un emprunt pour construire le chemin de fer intercolonial, partie très-importante du plan de défense.

Nous avons aussi lieu de croire que les négociations longtemps pendantes au sujet du territoire du Nord-Ouest ont été heureusement terminées, et que le Canada acquerera une contrée par la variété de ses ressources et ouvrant un vaste champ pour l'émigration. Nous pouvons dire aussi qu'à l'avenir une meilleure entente existera entre la colonie et la mère-patrie sous le rapport des relations commerciales. Il est probable que, sous peu de jours, la nature des arrangements conclus entre les deux gouvernements sera soumise au Parlement; en attendant, nous pouvons féliciter ce pays et le Canada sur le résultat favorable de la mission des délégués coloniaux.»

Emigration.

Un de nos amis nous communique un article sur l'EMIGRATION que nous publions avec plaisir. Il nous permettra de croire que le mal qu'il signale avec tant d'énergie n'est peut-être pas tout-à-fait aussi grave qu'il lui paraît; mais enfin tel qu'il est, il existe avec des proportions assez alarmantes pour mériter notre sollicitude. Nous sommes heureux de voir que la patriotique suggestion de M. Boucher de La Bruère ait attiré l'attention de ceux qui ont à cœur l'avenir du pays. En parlant de colonisation le jour de la St. Jean-Baptiste, M. de La Bruère a cédé à une inspiration vraiment nationale. Il n'y a pas de doute que si l'on parvenait à créer des *sociétés de colonisation* dans nos campagnes, on réussirait facilement à engager un grand nombre de ceux qui partent aujourd'hui pour les Etats-Unis à aller se fixer sur nos terres incultes, surtout il nous semble en adoptant le plan suggéré.

Nous aurons occasion d'en parler. Pour le moment nous nous contenterons de faire des vœux pour que l'importance des suggestions de notre ami soit bien comprise.

Voici l'article que l'on nous communique:

« Il est pénible de constater les progrès alarmants que fait sans cesse l'émigration. Dans cette localité, il ne se passe guère une journée sans que l'on voit des familles entières s'embarquer pour les Etats-Unis; et cependant il y a certaines parties de ce district où le mal cause encore plus de ravages: partout on n'entend parler que de gens qui émigrent ou qui se proposent d'émigrer, et des personnes dignes de foi nous affirment que des paroisses, dans quelques mois seulement, ont été abandonnées par un dix ème de leurs habitants.

« Evidemment, si l'émigration continue sur un tel pied, si on n'y apporte pas de prompts remèdes, si on ne parvient pas à guérir cette plaie hideuse qui ronge notre société, il est permis d'entretenir de justes craintes pour l'avenir de la nationalité canadienne-française.

« Pendant longtemps nous avons eu, il est vrai, à gémir sur le départ annuel de plusieurs centaines de nos compatriotes, mais jamais on ne vit s'en éloigner un nombre aussi considérable que cette année. Malgré les motifs les plus puissants pour les détourner des Etats-Unis, nos cultivateurs quittent par centaines leur sol natal avec le vain espoir d'acquérir l'or et les richesses dans ce pays ruiné, où les salaires les plus élevés suffisent à peine pour subvenir aux dépenses nécessaires de la vie. Aujourd'hui il n'y a pas une seule famille qui ne compte une partie de ses membres de l'autre côté des lignes: et dans dix ans d'ici, si on ne réussit pas à arrêter le fléau destructeur, il y aura autant, sinon plus de Canadien-Français à l'étranger qu'en Canada.

« Il n'y a certainement pas d'objet plus digne d'attirer l'attention des journalistes, et de tous ceux qui sont appelés par leur position à exercer une influence quelconque sur leurs concitoyens, que les moyens à prendre pour abolir ce désordre et ses effets désastreux. Déjà plusieurs ont été suggérés; nous ne voulons pour le présent ni blâmer ceux qui nous paraissent mauvais ou impraticables, ni en indiquer de nouveaux; nous voulons nous en tenir à ce qu'en dit l'honneur des hommes éminents, d'habiles écrivains, nous nous en tiendrons à reconnaître que la seule digue capable d'être opposé au torrent qui entraîne notre population dans l'exil, c'est la COLONISATION.

« Oui, le défrichement des townships et l'établissement de nos compatriotes sur ces terres incultes qui n'attendent que des bras et de l'énergie pour être converties en champ fertiles, tel est, dans les circonstances actuelles, le seul remède propre à maîtriser les progrès du mal que nous déplorons.

L'autre jour un de nos concitoyens, dans un discours prononcé en une occasion bien solennelle, disait: « Un moyen puissant d'encourager les jeunes gens de cette partie du pays à s'emparer de nos terres, serait d'établir à St. Hyacinthe une société de colonisation dont les ramifications s'étendraient aux paroisses voisines, et dont les membres feraient choix de terrains excellents, y dirigeraient un certain nombre de familles canadiennes et les aideraient dans les premiers travaux du défrichement.» Pourquoi ne saisirait-on pas ce conseil dont personne ne peut contester la sagesse et l'opportunité. En établissant une société de Colonisation sur un pied de nature à prouver des résultats efficaces, à favoriser le défrichement des terres, et par conséquent à diminuer considérablement le nombre des émigrants, on ne manquera pas de voir des cœurs patriotiques faire les plus généreux sacrifices pour une œuvre si grande, si belle, si étroitement liée à notre prospérité future comme nation.»

Lectures Publiques.

Dimanche soir, l'élite de la société de St. Hyacinthe se réunissait dans la Salle du Théâtre des amateurs pour entendre deux lectures données, sous le patronage de l'Institut-Canadien de cette ville, par M. Letendre et M. Mercier.

L'auditoire était aussi nombreux que bien choisi. Parmi nos concitoyens les plus marquants, nous avons rencontré avec plaisir Monsieur le Député du Comté.

La plus belle moitié de notre population y était aussi très avantageusement représentée. Pour qui connait le talent des lecteurs, c'est dire déjà que la soirée a été un succès pour eux, succès littéraire bien mérité.

Après quelques paroles d'introduction par M. St. Jacques, président de l'Institut, M. Letendre commença sa lecture. Il avait pris pour sujet *les destinées prochaines des populations de l'Amérique du Nord*. Il nous a parlé tour à tour des Etats-Unis, du jeune Empire Mexicain et des Provinces Anglaises de ce continent. M. Letendre possède une voix très agréable et des dehors qui savent plaire. Son imagination est riche et bien servie par un style facile, une diction élégante, aussi est-il méritée les sympathies de son auditoire et lui enlever des applaudissements souvent répétés.

Après avoir constaté les succès de notre ami, M. Letendre, nous nous permettrons une petite remarque qui ne le surprendra pas. Nous lui pardonnons volontiers d'avoir parlé en termes un peu plus enthousiastes des libertés dont on jouit sur la terre américaine, que nous l'eussions fait nous-mêmes, surtout dans un temps comme celui où nous vivons. Le bruit des chaînes que nous apporte le vent des persécutions politiques donnent trop peu d'importance à de pareilles allégeances pour que nous ne croyons pas que l'on a plutôt cherché à enjoliver un tableau qu'à faire la peinture fidèle d'une situation politique.

La précipitation avec laquelle le jeune lecteur a mis hors de cause la question de la défense du pays et le succès du projet de confédération, pour arriver à l'indépendance du Canada, porte à croire qu'il n'a pas eu le temps de retoucher sa lecture, depuis que les dernières nouvelles d'Angleterre, qui nous font espérer le succès des délégués canadiens, nous sont arrivées. Ces quelques observations que nous nous hâtons de terminer feront comprendre que nous sommes un peu d'opinion que, même après la jolie lecture de M. Letendre, le dernier mot n'est pas dit sur *les destinées prochaines des populations de l'Amérique du Nord*. Les gentils bouquets que M. Letendre a reçus pendant sa lecture lui prouvent que les allusions qu'il a faites aux Dames n'ont pas déplu à celles à qui il les adressait.

Après M. Letendre est venu M. Mercier qui nous a parlé de l'héroïsme. Le lecteur nous a donné la définition de l'héroïsme en nous racontant un fait qu'il emprunta au souvenir de son enfance. Il sut donner tant d'intérêt à son récit que pendant une dizaine de minutes l'auditoire resta suspendu à ses lèvres et lorsqu'au dénouement, il nous montra son héros triomphant, une salve d'applaudissements couronnait sa victoire.

M. Mercier avait divisé sa lecture en trois parties, comprenant la peinture de l'héroïsme dans la religion, dans la société et dans la famille. Il nous a montré Jésus-Christ comme le type de l'héroïsme religieux, puis le prêtre et la sœur de charité. Dans la société, c'est le soldat, le médecin, l'orateur et l'écrivain; dans la famille, la femme, mère et épouse. Avec un cadre aussi vaste que celui-là, M. Mercier avait un beau champ à parcourir, aussi sa lecture présentait-elle des pages d'une éloquence vraiment entraînante. Ses portraits du prêtre, de la sœur de charité, de la mère, de l'épouse savaient trouver le chemin du cœur et nous dirions, presqu'amener des larmes sur la paupière; mais nous craignons que nos jolies voisines nous trouvent indiscret.

M. Mercier possède un talent d'écrivain trop bien connu pour que nous songions à l'apprécier aujourd'hui. Les lecteurs du *Courrier* sont aussi bien renseignés que nous sur ce rapport. La lecture de M. Mercier a été couverte d'applaudissements et il a reçu presqu'autant de bouquets que d'applaudissements.

Lorsque M. St. Jacques a exprimé, en terminant la séance, le désir que les deux lecteurs nous fournissent encore l'occasion de les applaudir, il n'est fait l'écho des sentiments de tout l'auditoire.

Nous félicitons bien cordialement nos amis sur leurs succès et nous les remercions de l'intéressante soirée qu'ils nous ont procurée.

St. Hyacinthe, 2 juillet 1865.

M. le Rédacteur.

Il s'est glissé, dans le compte-rendu de la fête de St.Jean Baptiste donné par le *Courrier*, une petite inexactitude que je vous prie de bien vouloir rectifier en insérant ces quelques lignes dans vos colonnes.

Je ne me suis point excusé auprès de l'auditoire de ce que *je ne m'étais point fait remplacer en chaire par un enfant du sol, un canadien de naissance*, un pareil oubli des convenances eut été inexcusable. On aurait entendu plus volontiers en ce jour, la voix d'un enfant de la patrie par nature que celle d'un enfant par adoption, quelque puisse être son dévouement. C'est pourquoi j'ai cru devoir expliquer ma présence en chaire, en un jour où tout autre l'aurait plus dignement et plus convenablement occupée; et je l'ai fait en déclarant que, si je portais la parole, c'était parceque des demandes réitérées, adressées à un certain nombre de prêtres éminents de ce diocèse et d'un diocèse voisin étaient restées sans succès, et que l'honneur qu'ils avaient refusé devenait pour moi un devoir que ma charge m'obligeait de remplir.

Du reste, mon cher rédacteur, ce devoir, dont les circonstances me rendaient l'accomplissement un peu pénible, je l'ai rempli avec la bonne volonté, le dévouement et l'absence de respect humain qui, je l'espère de la grâce de Dieu, ne me feront jamais défaut quand il s'agira de la gloire de Dieu et des intérêts éternels de ceux auprès desquels Sa Providence m'a envoyé.

Agréez, M. le Rédacteur,

A. DELACROIX, Ptre., Curé.

NECROLOGIE.

M. JOSEPH OVIDE DESROSIERS, Etudiant en médecine, est décédé à St. Jean-Baptiste, le premier de ce mois. Il avait fait d'excellentes études au Séminaire de St. Hyacinthe. Il avait ensuite passé deux années à l'Université-Laval, et plus étudié un an à l'école de médecine de Montréal, Il était membre de l'Union Catholique de cette dernière ville. Il s'était fait remarquer dans les diverses institutions qu'il a fréquentées par son assiduité au travail et ses qualités intellectuelles et morales. Il promettait à la profession médicale un membre distingué et à la société un citoyen éminent. Mais ce qui doit faire surtout honneur à sa mémoire, c'est qu'il a été un modèle pour la jeunesse des écoles par son attachement aux principes et à la pratique de la religion. Il a montré comment un jeune homme ferme et prudent peut demeurer fidèle aux enseignements reçus dans la famille et développés par l'éducation de nos institutions catholiques, et se montrer inébranlable au respect humain, un mauvais exemple, aux séductions de tout genre. Aussi, il a su s'attirer une considération générale et il a reçu des preuves d'un intérêt tout spécial de la part d'hommes occupant de haute positions dans la Société à Québec et a Montréal. L'affliction que répand sa mort au milieu de tous ceux qui l'ont connu est un hommage glorieux rendu à sa mémoire. Puisse ce tribut d'estime être une consolation pour sa famille.

HORRIBLE MEURTRE A ST. DAMASE.

Nous avons le triste devoir d'enrégistrer les détails d'un meurtre horrible commis à St. Damase, dans le Comté de St.Hyacinthe, vendredi, 30 juin.

L'assassin supposé est Jean-Baptiste Drolet, fils, et la victime, Françoise Théberge, épouse de J. Bte. Drolet, rentier, de St. Damase, sa mère. Jean-Baptiste Drolet, fils, était chez son père depuis la veille. Depuis une couple de jours il avait commis divers actes de folie. Son père le gardait en considération à vue d'œil. Vers deux heures de l'après-midi, sa mère, la défunte, était assise près d'une table occupée à tire.

M. Drolet père et sa fille, Adéline, étaient dans la maison. Jean-Baptiste en se levant demande à son père la permission de sortir de la maison pour un instant.

Avant de le laisser partir, le père invita son fils à manger.

Je n'ai pas faim, lui dit-dit, j'aime mieux boire du lait.

Il se dirigea vers la laiterie. Quatre ou cinq minutes après sa mère se rendait près de lui, craignant qu'il ne commit quelques désordres.

M. Drolet, père, la suivit des yeux jusqu'à la laiterie, qui est à douze ou quinze pieds de la maison. Il la vit poser le pied sur le perron de la laiterie et se pencher en avant pour regarder en dedans;—mais au même instant elle tombait par terre. Il courut à elle; son corps était appuyé sur le seuil de la porte et sa tête tombait en dedans de la laiterie portant trois blessures par lesquelles le sang s'échappait. Elle paraissait sans vie. Jean-Baptiste, en apperçevant son père, laissa tomber de ses mains une hache teinte de sang. Aidé de sa fille, Adéline, M. Drolet transporta sa femme à la maison. En la levant on s'apperçut qu'elle respirait encore.

Le prêtre et le médecin furent appelés. Elle fut administrée et mourut presqu'instant sans avoir pu prononcer une seule parole.

Le même jour, H. R. Bienvenu, Ecr., coroner de ce District, se rendait à St. Damase, pour tenir une enquête sur les faits que nous venons de rapporter.

Dans son témoignage rendu devant le jury, J. Bte. Drolet, père, a déclaré que son fils, Jean-Baptiste « était depuis longtemps dérangé, mais que ce n'est que depuis mercredi dernier qu'il a donné raison de craindre quelqu'accident.» La hache trouvée entre les mains du fils avait été ramassée dans le chemin par le père, qui l'avait cachée dans la laiterie.

Un fait qui paraîtra étrange c'est que Jean-Baptiste avait ainsi ses accès de folie chaque fois qu'il y avait des retraites, jubilés dans la paroisse.

Jean-Baptiste Drolet est âgé de 40 ans; il a une femme et des enfants. La veille du crime, son père l'avait mandé voir en famille.

Le Docteur Morin, de St. Damase, après avoir visité le corps de la défunte dit: « Je jure que les trois blessures que j'ai constatées sur le corps (à la tête) de cette personne étaient suffisantes pour causer sa mort. J'ai examiné la poitrine et l'abdomen et je n'ai trouvé aucune blessure extérieure. Après avoir examiné les blessures, je suis positif à

dire qu'elles ont été faites par un instrument contondant.»

Le verdict du Jury assermenté par le coroner est rendu en ces termes :—« Que Jean-Baptiste Drolet, fils, cultivateur, de la paroisse de St. Damase, District de St. Hyacinthe, ne possédant pas la crainte de Dieu, mais étant poussé par les inspirations du démon, a le trentième jour de juin, mil-huit cent soixante et cinq, félonieusement, volontairement et par malicieuse préméditation, tué et assassiné Françoise Théberge, sa mère, épouse de Jean-Baptiste Drolet, de la paroisse de St. Damase, contre la Paix de Notre Souveraine la Reine, sa Couronne et sa Majesté.»

Sur le rapport du Coroner et des Jurés Jean-Baptiste Drolet a été incarcéré dans la prison Commune de ce District pour attendre son procès qui aura lieu aux prochaines assises criminelles.

Ses paroles depuis qu'il est en prison sont celles d'un homme qui n'a pas sa raison. Il confesse son crime avec une froideur qui fait frisonner. A ceux qui lui parlent de sa mère, il répond : « Ma mère, je l'ai tuée de trois coups de hache à la tête et il indique du doigt les endroits où il l'a frappée.

LA SAINT JEAN-BAPTISTE.

On lit dans le *Journal de Québec* de mardi :

La Société Saint-Jean-Baptiste a célébré hier à Québec sa fête nationale avec beaucoup plus de pompe que celle des dernières années. Les rangs de la procession étaient plus nombreux et les rues où elle est passée étaient généralement mieux décorées.

Une messe solennelle a été chantée à la Cathédrale par M. l'abbé Racine et le sermon a été prêché par l'abbé Chandonnet. Nous espérons pouvoir publier, sous peu de jours, ce sermon extrêmement remarquable sous tous les rapports. Le soir, il y avait grande réunion à la salle Jacques-Cartier pour entendre un discours de circonstance prononcé par M. Huot, député de Québec ouest ; et une causerie par M. Fabre, rédacteur du *Canadien*. L'auditoire a très-bien accueilli ces deux orateurs. La salle était bien remplie. Le chant et les morceaux de musique exécutés pendant la soirée ont été vivement applaudis.

L'historique de la Saint-Jean-Baptiste ne serait peut-être pas sans intérêt dans un moment comme celui-ci. Qu'on nous permette de le donner aussi brièvement que possible.

La Saint-Jean-Baptiste fut célébrée à Montréal pour la première fois en 1834. Toute la célébration se réduisait alors à un banquet suivi de santés accompagnées de discours plus ou moins nombreux et plus ou moins longs, suivant que la verve des orateurs le permettait. En 1834, année de la fondation, le banquet eut lieu dans le jardin de M. McDonnell, avocat, qui avait alors quelque distinction. « Les convives, dit un « journal de l'époque, étaient au nombre de « soixante, composés d'Irlandais, d'Amé- « ricains et de Canadiens. » M. Jacques Viger, maire de Montréal, était président. Parmi les toasts portés à la fin du banquet on remarque celui-ci qui indique assez l'origine de cette fête : « A M. Ludger Duvernay, président de la société : Aide-toi, « le ciel t'aidera, » qui a donné l'idée de cette « fête et qui en a surveillé les préparatifs. » Les principaux orateurs qui prirent la parole en cette occasion furent MM. J. Viger, T. S. Brown, C. O. Perrault, L. Fontaine, O'Callaghan, Sicotte, etc.

M. G. E. Cartier, dit le journal cité tout à l'heure, chanta une chanson composée pour la circonstance. Il y eut aussi une autre chanson composée par un anonyme dans laquelle on remarque le couplet suivant :

« Le monde les dit redoutables
Ces Français dont nous descendons;
Mais si ce n'était pas des diables
Grâce à Saint-Jean, nous les vaudrons."

Les années suivantes, quelques paroisses du district de Montréal se mirent aussi à célébrer la St. Jean-Baptiste, et à la ville on la célébra d'une manière de plus en plus éclatante. En 1835 et 36, elle fut célébrée par un banquet à l'hôtel Rasco, auquel banquet présidait M. D. B. Viger. C'est alors que M. Cartier chanta sa chanson « Comme le dit un vieil adage.»

Lors de la St. Jean-Baptiste de 1837, le pays était déjà passablement en effervescence. Des assemblées avaient lieu dans toutes les parties du Canada pour protester contre les résolutions Russell et l'insurrection se préparait. La St. Jean-Baptiste s'en ressentit. Presque tous les orateurs y firent allusion et plusieurs même en parlèrent longuement. M. Viger était encore président. Dans les paroisses de la rivière Chambly, la fête fut célébrée au cris de « à bas Gosford « Debartzch et de Bleury !

Pendant trois ou quatre ans, il n'y eut plus de fête de la St. Jean-Baptiste. La plupart de ceux qui avaient coutume de la célébrer étaient en exil ou en prison. Ce n'est qu'en 1842 que la St. Jean-Baptiste se releva à Montréal en même temps qu'elle apparut pour la première fois à Québec. Son caractère cependant fut un peu modifié. Elle devint une fête religieuse et nationale et non seulement politique comme elle l'avait été auparavant. Il y eut une espèce de rivalité entre Québec et Montréal. C'était à qui la célébrerait le mieux. Mais peu à peu ce beau feu s'est amorti, surtout à Québec.

On sait trop bien ce qui s'est passé dans ces dernières années pour qu'il soit utile d'en rappeler le souvenir.

[Du *Journal des Trois-Rivières*.]

Les Misérables par Victor Hugo, et le Journal de St. Hyacinthe.

[2e. article.]

Victor Hugo, dans son roman intitulé *les Misérables*, a odieusement calomnié l'église en nous représentant ces Pontifes priant devant les étoiles et agenouillant la religion devant un conventionnel. Sa haine n'est pas encore assouvie, et son œuvre de perversion pas assez avancée : il fallait qu'en philosophe qui fait sortir de la Monarchie les violences de la Révolution, qu'il qualifie respectueusement de douloureuses représailles, après avoir insulté de la manière la plus indigne aux Princes de l'Eglise, il attaquât le catholicisme dans ses institutions, et qu'il nous édifiât un peu par sa manière de penser sur le compte des monastères et des couvents.

" La vie religieuse, dit Alfred Nettement remonte en principe à une parole du Christ, à celle qu'il adresse à Marie qui l'écoutait oublieuse de tout le reste, pendant que Marthe toute entière aux soins de la vie matérielle, s'étonnait et se plaignait même de ne pas être assistée par sa sœur : Marie a choisi la meilleure place et elle ne lui sera pas ôtée." Cette parole du Christ, féconde comme toutes ces paroles, est devenue la source intarissable d'où la vie religieuse a jaili d'où elle jaillit encore, d'où elle jaillira toujours. Ce n'est pas la parole impuissante et vaine de Victor Hugo qui arrêtera le fleuve dans sa course. Quand il dit que " les cloîtres, utiles à la première éducation de la civilisation moderne, ont été gênants pour sa croissance et sont nuisibles à son développement, et qu'en tant qu'institution et mode de formations pour l'homme, les monastères, bons au dixième siècle, discutables au quinzième, sont détestables au dixneuvième, " il accumule des affirmations aussi dénuées de sens que de preuves.

Pour bien comprendre que les couvents sont encore bons au dixneuvième siècle, que nos lecteurs lisent attentivement les belles paroles suivantes, que nous empruntons à l'Abbé Gaume :

" Les ordres religieux rendent un service incalculable à la société en offrant un asile à une foule de personnes, ou qui ne veulent point du monde ou dont le monde ne veut pas, ou qui ne peuvent rester dans le monde, sans se devenir la honte et le fléau. Toutes les plantes dont l'infinie variété compose le riant tableau de la nature ne se nourrissent pas, même sucs et ne demandent ni la même culture; les unes périssent là où les autres prospèrent. Ainsi en est-il des hommes. Il ne faut pas croire que nous soyons tous également né pour manier le hoyau ou le mousquet, et qu'il n'y ait point d'homme d'une délicatesse particulière qui soit formé pour le labour de la pensée comme un autre pour le travail des mains.

N'en doutons point, nous avons en fond du cœur mille raisons de solitude : quelques uns y sont entraînés par une pensée, tournée à la contemplation : d'autres par une certaine pudeur ombrageuse qui fait qu'ils aiment à habiter en eux-mêmes ; enfin il est des âmes trop excellentes qui cherchent en vain dans la nature les autres âmes auxquelles elles sont faites pour s'unir, et qui semblent condamnées à une sorte de virginité morale ou de veuvage éternel. C'est surtout pour ces âmes solitaires que la religion a révélé ces retraites.

" Elle les a élevées aussi pour ces tristes victimes des orages politiques. C'est après les grands bouleversements de la société que le besoin de la solitude se fait sentir plus vivement. La vie monastique a commencé en Orient à l'occasion des persécutions. Elle a commencé en Occident aussi tôt après l'irruption des Barbares. Ce fut longtemps une consolation pour le genre humain qu'il y eût des asiles ouverts à tous ceux qui voulaient fuir le tumulte, les révolutions et l'éternelle agitation de ces tristes époques. Ne faut-il compter pour rien le calme rendu à tant de malheureux.

" La solitude du cloître est encore pour cette classe si nombreuse de personnes de tout âge, de tout sexe et de tout rang, qui, par une foule de causes, ne trouvent plus leur place dans la société. Que de passions trompées, que d'espérances déçues que de dégoûts amers, que de remords qui sans nous entraînent chaque jour hors du monde! Fermez l'entrée de la solitude à ces âmes ennuyées d'elles-mêmes, ennuyées du monde, ennuyées de la vie ; négligez de donner un aliment à cette activité désormais toute entière concentrée en elle-même, et tous crimes qui font pâlir, des actes de désespoir, des suicides viendront épouvanter et peu à peu démoraliser la société. Mais ces âmes cherchent, inutiles dangereux, toutes ce [illegible] ; souffrir ou [illegible] souffrir le corps entier. Il faut un couvent que vous supprimez, vous [illegible] prisons.

" C'était donc une chose fort utile et [illegible] ces maisons religieuses où l'on trouvait une [illegible] source intarissable de consolations [illegible] orages de son propre cœur. Une orphelinette [illegible] dénuée de la société à cet âge où de cruelles [illegible] fonctions environnent l'innocence savait du moins qu'il y avait un asile où elle ne ferait pas un [illegible] de la trouver. Comme il était doux pour cette pauvre étrangère, sans parents, d'entendre retentir le nom de sœur à son oreille! Quelle nombreuse et paisible famille la Religion ne venait-elle pas de lui rendre, Un Père céleste lui ouvrait sa maison et la recevait dans ses bras. S'il est des lieux pour la santé du corps, ah! permettez à la religion d'en avoir aussi pour la santé de l'âme : elle qui est bien plus sujette aux maladies, et dont les infirmités sont bien plus longues et plus difficiles à guérir.

" 2o. Les ordres religieux et surtout les ordres contemplatifs sont utiles à la société en lui donnant de bons exemples. Tous les maux du monde viennent des trois grandes concupiscences : l'amour des honneurs, l'amour des richesses et l'amour des plaisirs. Voilà les trois grandes sources d'où s'échappent en bondissant ces torrents d'iniquités, d'injustices, de fraudes, de meurtres, de violences, qui renversent les fortunes, bouleversent les Etats, divisent les familles, empoisonnent l'existence, dégradent l'homme et le rendent malheureux. Il est certain que la pratique des vertus contraires, c'est à dire du détachement, de l'abstinence et de la chasteté, assurerait à la société la plus grande somme de bonheur dont elle puisse jouir ici bas, mais ces vertus salutaires, comment les persuader aux hommes ? On concevrait sans peine que le vrai, l'unique moyen d'y réussir c'est l'exemple, de tous les langages le plus éloquent et le plus populaire. Eh bien ! les ordres contemplatifs le donnent, cet exemple, par le mépris volontaire et volontaire des richesses, des honneurs et des plaisirs, dont ils font profession.

" Conservez-vous un sermon plus éloquent sur le mépris du monde que l'exemple de Madame Louise de France ? Cette princesse née sur les marches du plus beau trône de l'univers, chérie de tout ce qui l'entoure, cette princesse, dans la fleur de l'âge change tout à coup le palais des rois pour l'humble cellule du cloître, Versailles pour le bure grossière d'une Carmélite. Je le répète, dans quel prédicateur, dans quel philosophe, trouvez-vous des pages aussi éloquentes sur le mépris des honneurs, des richesses et des plaisirs ? Et combien, grâce aux ordres religieux, d'autres fils et d'autres filles de rois ont donné le même exemple ?

" Et maintenant quel est l'homme du monde qui passant devant une de ces maisons saintes où l'on fait profession de fouler aux pieds tout ce qu'il estime, n'entend quelque fois une voix intérieure qui lui dit : " Là sont des hommes comme toi ; comme toi, tous ont vécu dans le monde ; comme toi, plusieurs en ont cherché les honneurs et des plaisirs ; plus que lui peut-être ils en ont joui ? Quelles différences entre leurs pensées d'autrefois et leurs pensées d'aujourd'hui : surtout quelle différence entre leurs pensées et tes pensées, entre leur conduite et la tienne ? et cependant il n'en est aucune entre la croyance et la leur. Immortel comme eux, tu n'as qu'un jour à passer sur la terre ; et ce jour qu'en fais-tu ? Et eux qu'en font-ils ! Tu travailles pour le temps et eux pour l'éternité ; De quelle côté est la raison ? Oh, oui la vue d'un couvent est un grand prédicateur qui parle toutes les langues et redit toujours le même sermon : " Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il perd son âme ! " et ce sermon vaut mieux pour guérir les maux du monde que tous les livres des philosophes et toutes les utopies des politiques.

" Combien de fois encore le son lointain de la cloche du monastère qui, au milieu de la nuit, appelle les religieux à l'office, n'a-t-il pas troublé le cœur du coupable qui veille pour le crime ? Un pauvre couvent de Carmélites et de de Trappistes empêchent seulement plus de crimes que les bagnes n'en punissent. Il n'est donc pas vrai que les religieux et les religieuses contemplatifs sont morts pour la patrie. Remarques ici combien le monde est injuste dans ses jugements ! Le riche bourgeois qui passe sa vie dans l'oisiveté et dans la bonne chère, ou dans le soin exclusif d'augmenter sa fortune par des moyens souvent injustes qui se fait un jeu de corrompre l'innocence, qui ne vit que de la vie grossière des sens, contribue-t-il beaucoup plus au bonheur général qu'un religieux dont la vie se passe en prière, le jeûne, le labeur de l'esprit ou le travail des mains ? Et cependant, ô monde ! tu ne dis rien, et tu vas même jusqu'à envier son bonheur.

La femme mondaine dont le temps est partagé entre la toilette, le jeu, et les spectacles, les lectures frivoles, la médisance et les intrigues, est-elle beaucoup plus utile à la société qu'une religieuse occupée à prier, à lire, à travailler, à servir ses sœurs, à consoler quelquefois ses parentes malheureuses ? Et cependant, ô monde ! tu ne dis rien, et tu gardes le silence, tu n'as pas un seul mot de blâme à jeter sur sa conduite ! pourquoi, juge inique as-tu deux poids et deux mesures ?

" Ainsi, convenons de bonne foi que, s'il y a un moyen efficace de comprimer les passions furieuses qui bouleverse le monde, c'est le bon exemple ; ce ne sont pas les richesses qui font la force et le bonheur des Etats, ce sont les mœurs, et les mœurs se forment par l'exemple. Il est donc vrai les ordres contemplatifs qui donnent cet exemple salutaires sont éminemment utiles à la société.

" 3o. Les ordres religieux sont une source de bien-être pour la société. Et, d'abord ils procurent à un grand nombre le moyen de vivre d'une manière honnête, sans préjudice pour autrui. Une personne ne jouit que d'un faible tribut, qui évidemment ne lui suffit pas pour vivre ; réunissez ensemble vingt ou trente personnes jouissant des mêmes facultés, elles vivront très commodément. En second lieu, les ordres religieux consomment sur place les produits du sol. Or, les ennemis même des religieux conviennent qu'ils ne dépensent pas leurs revenus pour eux-mêmes, qu'ils mènent une vie frugale, modeste, mortifiée. D'un autre coté, ou ne les accuse pas d'enfouir leurs revenus, ni de les transporter au pays étrangers. Que deviennent-ils donc ? Demandez-le au fermier, aux domestiques, aux ouvriers qu'ils emploient, aux hôtes qu'ils reçoivent, aux pauvres, aux malades, aux hôpitaux qui les avoisinent. Il est donc vrai, les monastères ne font pas de leurs revenus le même usage que les séculiers opulents ; Ils ne dépensent point, comme tant de riches propriétaires le font aujourd'hui les sueurs des pauvres laboureurs et des fermiers dans le luxe et les plaisirs de la capitale, à entretenir de somptueux équipages, à nourrir une légion de faindants, à engraisser des intendants et des régisseurs, à payer largement des acteurs dramatiques, etc.

C'est un malheur sans doute, mais du moins ils ne ruinent ni le boulanger, ni le boucher, ni le marchand, ni le tailleur ; ils font beaucoup travailler et payent leurs ouvriers : Si c'est un scandale dans un siècle tel que le nôtre, il faut avouer qu'il est bien pardonnable. De tout cela il résulte que les couvents *répandaient*, j'allais dire *répandent* : hélas ! non, je parle cinquante ans trop tard répandaient l'abondance dans les provinces, tandis qu'aujourd'hui elles sont épuisées.

" En troisième lieu, les ordres religieux font d'abondantes aumônes. L'histoire est là avec ses pages immortelles pour attester ce premier fait, et aussi pour attester un second, l'égoïsme de la plupart des séculiers qui possèdent aujourd'hui la fortune publique. De ces deux faits si opposés examinons les conséquences. La Religion avait créé dans les couvents des services publics de charité en faveur de toutes les misères de l'homme : ce service ne coûtait rien à l'Etat, Maisons, revenus, enseignement, remèdes, serviteurs et servantes des pauvres, tout était le don gratis de la charité, et le peuple était en effet, pourri, vêtu, instruit, consolé, moralisé, et il ne songeait ni à se révolter contre le riche, ni à soutenir que la propriété c'est le vol. Or, il est arrivé que les nations de l'Europe, égarées par le protestantisme, ont dénigré supprimé les couvents, et fait main basse sur leurs propriétés. Dans la réalité qu'en est-il fait ? elles ont voté le patrimoine des pauvres. Et voilà que le pauvre, livré à la misère et à l'ignorance, s'est plaint avec menace, et les hommes sont venus qui l'ont applaudi et qui le poussent à déposséder violemment ceux qui ont ; et sous toute l'Europe bouillonne, comme [illegible] le feu de la guerre sauvage [illegible] n'a pas d'autre alternative que de [illegible] dans une mer de sang, ou de revenir à [illegible] loi de la charité, dont les ordres religieux sont l'application nécessaire."

Nous le demandons à nos lecteurs, à côté de ces belles pages, écrites par un homme aussi éclairé que profondément instruit, en face des témoignages les plus irrécusables, que nous sont fournis sur cette question par un grand nombre de laïcs distingués, témoignages que le cadre rétréci d'un article de journal ne nous permet pas de reproduire, que vaut l'assertion mensongère d'un homme aussi cyptique et aussi philosibiquement impie que Victor Hugo. Nous sommes trop convaincu des avantages considérables à tous les points de vue que nous offrent les couvents, pour croire le contraire sur la parole d'un romancier qui nous assure, sans aucune preuve, que les monastères, bons au dixième siècle, discutables au quinzième, sont détestables au dix-neuvième siècle. " Un couvent en France, en plein midi du dix-neuvième siècle, dit Hugo, c'est un collège de hibous faisant face au jour. Un cloître, un flagrant délit d'anachronisme au beau milieu de la cité de 89, Rome s'épanouissant dans Paris, c'est un anachronisme."

Nous comprenons parfaitement la pensée de M. Hugo : Rome s'épanouissant dans Paris, c'est un anachronisme, et vice versa, Paris s'épanouissant dans Rome, c'est une abomination : donc le gouvernement Français ne devrait pas protéger, par ses vaillants soldats le pouvoir temporel du Souverain Pontife et tenir en bride la révolution Piémontaise avec toutes ces aspirations haineuses. Triste et hideuse Impiété, ce sont bien là de tes désirs ébontés ! Dans ton impuissance pour le bien et dans ton ardeur pour le mal, tu voudrais porter une main sacrilège sur les couvent, sur les nobles institutions, qui offraient toujours une défense sûre contre les périls, un soulagement efficace à toutes les misères, et un lieu de repentir et de pénitence volontaire pour l'innocence tombée.

Pourquoi, disons-nous avec Alfred Nettement, la vie religieuse, bonne au dixième siècle serait-elle mauvaise au dix-neuvième siècle ? Est-ce que, de notre temps comme au temps de nos pères, il n'y a point d'âmes qui éprouvent le besoin de se séparer des soucis et des agitations de la vie matérielle pour écouter, dans l'intérieur de leur cœur, cette voix du Christ qui parlait à Marie ? Est-ce que la règle sévère que plusieurs ordres religieux s'imposent, les austérités volontaires auxquelles ceux qui en font partie s'assujettissent, ne s'explique point par des doctrines démontrées sous vrais de notre temps que du temps de nos pères : la décléance et la corruption de notre nature, la nécessité de l'expiation, la puissance de la prière, cette cause seconde, comme l'a appelée Joseph de Maistre, et la réversibilité ?

Cela n'est-il pas aussi vrai, dans notre temps comme du temps de nos pères, qu'e ces oasis morales d'où la prière s'élève incessamment vers Dieu et on toutes les vertus fleurissent, relèvent le niveau moral de la société en lui présentant un idéal qu'elle n'atteint pas, mais qui devient le point de mire des esprits élevés ? N'est-il pas vrai que les ordres religieux forment des milices sacrées qui aident la société dans ses besoins la soutiennent dans ses périls, la défendent contre l'influence croissante du matérialisme des sentiments, contre le culte de la jouissance qui abolit le culte de l'idée ? Est-ce que le dix-neuvième siècle n'aurait plus de besoin qu'il faut secourir, et de périls contre lesquels il faut le défendre ? Serait-il affranchi des misères qui ont assailli les siècles ses aînés ? Mais alors pourquoi M. Victor Hugo peint-il la situation de la femme comme si déplorable au dix-neuvième siècle ? Pourquoi représente-t-il la condition du prolétaire comme intolérable au point de vue intellectuel comme au point de vue matériel ? "

Nous épargnerons à nos lecteurs le scandale de leur mettre sous les yeux les pages affreuses que Victor Hugo a écrites à l'adresse des couvents Espagnols, pages révoltantes dans lesquelles le romancier, par un profond abaissement du sens moral, compare les couvents à des Harems, à des maisons de prostitution. Le cœur se révolte à la vue de ces pages indécentes, où le poète, livré à toutes les fantaisies d'une imagination obscène, a manqué de religion jusqu'au point de convertir les filles de Ste. Thérèse en odaliques et l'Auguste Crucifié en Sultane. Victor Hugo aura beau défendre ses écrits et se retrancher derrière les obscénités des Pensées des Philosophes du dix-huitième siècle, ces blasphèmes contre les Couvents Espagnols n'en demeurent pas moins écrits en toutes un nu, et l'opinion publique, justement indignée, protestera constamment contre ces calomnies atroces.

Voulez-vous connaître le fond intime de la pensée de Victor Hugo, écoutons-le « L'entêtement des institutions vieillies à se perpétuer ressemble à l'obstination du parfum rancé qui réclamerait notre chevelure, à la prétention du poisson gâté qui voudrait être mangé et à la tendresse de cadavres qui reviendraient embrasser des vivants.»

C'est bien clair ça. Vu les progrès du temps les lumières éclatantes que le philosophisme a répandues sur toute la terre en plein midi du dix neuvième siècle, les couvents ne sont plus de mise aujourd'hui, et ils sont aussi rebutants pour la société que le seraient pour l'estomac les poissons gâtés qui voudraient être mangés. C'est Victor Hugo qui nous le dit dans son roman appelé les *Misérables* qui ont pris eux aussi le goût du poisson gâté. C'est bien de valeur que le peuple canadien ne comprenne pas toute la sagesse et l'économie d'une pareille doctrine, car ils auraient bientôt, pour plaire à M. Hugo, fait main basse sur toutes nos institutions et nos couvents.

Peuple canadien, tu descends d'une race de pieux chrétiens qui baptisèrent de leur sang la terre que tu foules aux pieds, tu as toujours aimé ta langue, tes institutions et ces maisons où tes jeunes filles vont chercher la vrai et solide éducation. Tu as toujours été un peuple éminemment religieux et tu n'as jamais souffert que l'on ait vilipendé ce que tu as de plus cher au monde. Eh bien ! un homme sans principe et d'une obscénité d'imagination révoltante, a écrit que les couvents aujourd'hui sont détestables et qu'ils sont d'un aussi mauvais goût que les poissons gâtés, et il a porté le cynisme jusqu'à les comparer à des maisons de prostitution.

Toutes ces turpides affreuses sont de nature à révolter un peuple qui est encore sincèrement attaché à la foi de nos pères, et tous les catholiques qui ont lu les Misérables de Victor Hugo se sont levés comme un seul homme et ont protesté contre ces abominations.

Nous nous trompons : un seul journal catholique a recommandé au peuple canadien *comme agréable et instructive*, la lecture d'un livre aussi anti-social, aussi impie, aussi irréligieux et aussi dangereux au point de vue de la morale que les *Misérables* par Victor Hugo, et ce journal, c'est le *Journal de St. Hyacinthe*, dont nous prenons congé d'ici à vendredi.

Peuple canadien connais-tu aujourd'hui tes amis et ceux qui cherchent tes vrais intérêts.

Nouvelles locales.

☞Nos abonnés qui nous enverraient les Nos. 29, 30. 31, nous obligeraient infiniment.

ADMISSION AU BARREAU.—Nous apprenons avec plaisir que M. J. Bte. Sicotte, de cette ville, a été admis hier, à la pratique de la profession d'avocat, après un examen des plus satisfaisants, subi devant le bureau des examinateurs à Montréal.

M. Sicotte a fait une partie de ses clériature sous l'hon. Juge Sicotte et Chagnon.

Il doit pratiquer sa profession en cette ville, en société avec M. Roy.

Nous n'avons aucun doute que le succès le plus brillant n'attende notre ami dans sa carrière professionnelle, succès du reste bien mérité.

La Cour de Circuit pour St. Hyacinthe s'est ouverte mardi dernier sous la présidence de son Hon. le Juge Sicotte, et s'est terminée hier.

—La brigade de feu de cette ville prenait part jeudi dernier à un pic-nic qui leur était donné par M. le Surintendant du feu, l'Ingénieur en chef et les autres officiers des compagnies.

Il avait lieu dans le jolie bois en arrière de la résidence de l'hon. M. Laframbroise. La plus aimable cordialité et la gaîté la plus franche ont régné tout le temps du pic-nic. A leur retour en ville les compagnies allèrent reconduire les principaux officiers à leur résidence, ce qui a fourni à ceux-ci l'occasion de leur adresser quelques paroles de circonstance qui n'ont pas manqué d'être bien accueillies.

NOTRE MARCHÉ de Samedi dernier offrait une affluence de monde extraordinaire. Cela était dû surtout à un parti de plaisir qui nous est arrivé de Montréal le matin. Ce sont les employés du Grand-Tronc qui ont pris l'habitude de venir chaque année nous régaler de leur présence, souvent quelque peu tapageuse. S'ils savent durant le jour égayer nos rues avec leur jolie bande de musique il est rare aussi qu'ils partent sans laisser quelques *black eyes* aux moins paisibles de nos concitoyens trop empressés à prendre part à leur réjouissances. On nous assure pourtant que les coups de poing obligés de la fin ont été échangés cette année, entre nos aimables visiteurs.

PATATES NOUVELLES.—Samedi il y avait sur notre marché des patates nouvelles apportées par les cultivateurs des environs Ils se vendaient 15 et 20 sols la terrinée

—Nous ne doutons nullement de l'intérêt avec lequel sont lus les articles que nous avons le plaisir de reproduire du *Journal des Trois-Rivières*, mais nous nous permettrons de recommander spécialement à l'attention de nos lecteurs celui que nous reproduisons aujourd'hui, comme étant un écrit qui honore le journalisme canadien.

—Le tonnerre est tombé dimanche au soir sur la maison d'un nommé M. Ste. Marie, sur le chemain ne milton, à un mille du village de Roxton-Falt. Un garçon âgé de 11 ans a été tué par la foudre. Il étaient deux frères couchés dans un banc-lit ; le plus vieux, âgé de 12 ans, n'a pas eu de mal, mais il est resté complètement sourd.

—Nous apprenons avec peine que plusieurs jeunes gens de cette ville, entr'autres deux élèves diplômés de l'Ecole Militaire, sont partis pour le Mexique avec l'intention de s'enrôler dans l'armée de Juarez.

—Il y aura des courses au trot à St. Hyacinthe, les 12 et 13 Juillet, à St. Denis les 11 12 Juillet.

—Nous accusons réception d'un petit livre intitulé " Maximes, Conseils et Instructions sur l'art de la guerre." Nous le recommandons spécialement à tous ceux de nos compatriotes qui s'occupent de milice. Ce livre est en vente chez les principaux libraires de Québec et Montréal.

Nos remerciments sincères à qui de droit.

Le Journal de Québec dit que le rappel des troupes de la frontière est motivé, " non par la mauvaise conduite des volontaires, non plus que par la visite du général Dix, mais uniquement par les changement opérés aux Etats-Unis par le rétablissement de la paix.

—Les membres du Barreau de ce District se sont réunis vendredi matin et ont adopté des résolutions à l'occasion de la mort de M. le juge McCord dont les funérailles ont eu lieu samedi après-midi avec une grande pompe.—*Ordre.*

—Le *Pays* nous apprend qu'une vingtaine d'Ingénieurs militaires venus d'Angleterre s'occupent depuis quelques jours à faire des mesurages et des plans de fortification à Vaudreuil, et que de semblables travaux se font dans plusieurs paroisses.

—Nous ferons remarquer à l'auteur d'un article publié dans le *Pays* de Samedi intitulé " La St. Jean Baptiste à St. Hyacinthe, " qu'une des parties les plus belles et les plus importantes dans la célébration de notre fête nationales, à laquelle le jeune auteur en question paraît pourtant avoir pris part, est celle qui s'est passée à l'Eglise Cathédrale, et dont il ne fait mention qu'en passant et de plus, que le feu d'artifice n'eut lieu au séminaire que Mardi dernier au soir et non lundi, comme il nous l'annonce dans son article. Il faut croire que le beau sexe ne l'a pas distrait seulement durant les discours prononcés sur la place du marché.—*Communiqué.*

—On nous communique un circulaire annonçant qu'une lettre reçu d'Angleterre en date du 15 juin, nous apprend que les prix du coton étaient augmentés de 20 et 25 par cent. Des nouvelles plus récentes annoncent une nouvelle hausse de 10 par cent.

Ainsi les cotons achetés l'an dernier, devront se vendre à meilleur marché que ceux achetés ce printemps.

LE CABLE TRANSATLANTIQUE. — On écrit de Londres :

« Selon les dispositions actuellement prises, le *Great Eastern* devra appareiller avant le 10 juillet prochain. Il sera escorté d'un bâtiment de guerre britannique, le *Terrible*, et d'une autre frégate à aubes, de grande puissance, qui seront chargés de lui donner le remorque en cas d'avaries à ses propres machines. Il ne devra, d'ailleurs, point excéder une vitesse de six nœuds, minimum de vitesse qu'il sera assez difficile d'observer toujours scrupuleusement si le beau temps vient à se démentir.

« L'on espère que le voyage tout entier, entre Valentia en Irlande et la baie de Heart's-Content, dans l'île Terre-Neuve, pourra être accompli en douze ou quatorze jours, et pendant toute la durée de ce voyage la communication sera entretenue d'heure en heure avec l'Angleterre, par le moyen du cable télégraphique.»

—Les remises à bois du Grand Tronc à Island Pound, avec 200 cordes de bois, sont devenues la proie des flammes, samedi le 24 du mois dernier, et le mardi suivant, une autre remise de 300 pieds de long et renfermant 1000 cordes a été également consumée On suppose que ces désastres sont l'œuvre d'un incendiaire

Collége de St. Hyacinthe.

La distribution des Prix du Collége de St-Hyacinthe aura lieu mardi le 11 du mois présent à midi. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont respectueusement priés d'y assister. Les vacances suivront immédiatement la distribution des prix. La rentrée des élèves est fixée à jeudi 7 septembre.

St. Hyacinthe 1er Juillet 1865.

Vente par Autorité de Justice.

LUNDI, le VINGT QUATRE JUILLET prochain, à DIX heures du matin à la porte de l'Eglise de Ste. Brigide, District d'Iberverille sera vendu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre M. Edouard Desroche et feue dame Malthide Beauvais savoir :

Une terre située à Ste. Brigide, dans le rang des Ecossais, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à un vide, d'un côté à Joseph Leduc et d'autre côté à F. X. Gizard avec les dépendances dessus érigées.

Pour les conditions de la vente s'adresser au Notaire soussigné.

F. FONTAINE,
N. P.

MAGASIN ET BOULANGERIE A LOUER.

Dans la maison autrefois occupée comme boulangerie par M. N. Chaput, Rue Cascades.

Place bien centrale et la plus belle de la ville fait pour un Boulanger ou un Confiseur, aussi un beau Magasin avec un magnifique logement à louer à des conditions très faciles.

S'adresser à

M. A. KEROACK,
Libraire.

EXAMENS.

Les Examens publics des Ecoles de la ville de St. Hyacinthe auront lieu, comme suit : savoir :

L'examen public de l'Académie Giguère, jeudi le Six Juillet prochain, à 9 Heures A. M., dans la Salle de la dite Académie.

L'Examen public de l'Académie Prince, le Sept Juillet prochain. à 9 heures A. M., aussi dans la Salle de la dite Académie.

L'Examen public de l'Externat de Laprésentation de Marie, sous le contrôle des Commissaires d'Ecoles, aura lieu au couvent de Laprésentation de Marie mercredi le Douze Juillet prochain, à 9 heures A. M. Les Parents des Elèves et amis de l'Education sont priés d'y assister.

St. Hyacinthe, 27 juin, 1865.

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS
PASTILLES A VERS VÉGÉTALES

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les " PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont a gréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.
Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres " DEVINS, " comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES,
Pres le Palais de Justice.
MONTREAL.

AUX

COMMISSAIRES D'ECOLES.

LE soussigné a en main une grande quantité de livres propres pour récompenses d'écoles qu'il vendra même à meilleur marché qu'à Montréal.

M. A. KEROACK.

N.-B.—M. A. KEROACK reçoit continuellement son importation générale qu'il a choisi lui-même en Europe.

RATEAU MU PAR UN CHEVAL.

Nous soussignés, avons fait usage d'un Rateau mû par un Cheval, que nous avons acheté de M. G. F. [redacted] ARNES, fondeur, de St Hyacinthe ; et nous certifions avec plaisir que ce Rateau est parfait, ramasse vite et bien [redacted] et le foin et le grain est très facile à manœuvrer ; et dans notre opinion nous le considérons comme Supérieur à tous les Râteaux que nous connaissons et dont nous avons fait usage.

LOUIS FARLY, St. Simon.
DAMASE PICARD, Ste. Rosalie.
AUGT. CHAGNON, St. Hyacinthe.

8 Juin 1865.

Vente par le Shérif.

ST. HYACINTHE.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, que les Terres et Tènements ci-dessous désignées, seront vendus aux temps, lieux et heures ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver pourra être filée dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du Bref.

Venditioni Exponas.

DE LA COUR SUPÉRIEURE.—MONTREAL.

St. Hyacinthe à savoir, } JOSEPH, OCTAVE, No. 1314. } ALFRED TURGEON, Ecuier, Avocat de la Cité de Terrebonne.

Demandeur,

contre

ANTOINE CHARBONNEAU, Hôtellier de la Cité de Montréal,

Défendeur,

Savoir :

Troisièmement. Une terre située en la paroisse de Rouville, contenant un arpent et demi de largeur sur trente arpents de profondeur, bornée devant par le Chemin Public de la dite Côte des Trente, derrière par la propriété de Mendeur Courras, d'un côté par le dit Alexis Trembly et de l'autre côté par Louis Lagacé avec une maison une grange et autres bâtisses dessus construites.

Quatrièmement. Un lopin de terre situé au même lieu contenant trois arpents de large, sur huit arpents et demi de profondeur, borné devant par le chemin Public de la Côte des Trente, derrière par la propriété de Louis Rochon, d'un côté par la propriété d'Edouard Duclos et d'autre côté par celle du Dr. Brousseau.

Pour être vendus à la porte de l'Eglise de St. Hilaire le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain à DIX heures du matin

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.

Par G. J A. Vallée.

Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien

TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement de *racines et de racines sauvages*, peut être pris par l'adulte comme l'enfant ; il est infaillible contre la Toux, Coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons du Bronches, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remede est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'œil, des paupières et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires : c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouvent l'efficacité des remedes, allez chercher un pamphlet gratis chez le propriétaire ou le Pharmacien des Trois-Rivieres.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme la plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médecin, dans sa pratique privée pendant quatorze ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,

Dr G. J A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT

M. le Dr. Vallée, Trois Rivières.

Monsieur,—Je ne saurais trop recommander votre *Elixir de la Forêt*; son efficacité pour la toux ne paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. Je suis en l'heureuse pensée de recourir à votre élixir : je n'ai pas eu lieu de m'en repentir ; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remede.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec*

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, ecuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée "Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complétement guéries dans l'*espace de huit jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommendation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance : *Si vous désirez être guéris surement et rapidement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée.

L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—1m.

MARCHANDISES SECHES !

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M.F CADORET remercie respectueusement ses nombreux pratiques et le Public en général, de la confiance de leur annoncer qu'il vient de s'associer E. O DUFORT, et qu'ils continueront toujours en magasin un assortiment complet de marchandises sèches et toutes sortes.

MARCHANDISES SECHES,

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur établissement un bon Assortiment de Merinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

BOTTES A $2. 50.

J. F. McBRIDE,

ROUGEMONT.

Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,

☞ *En gros et en détail.* ☜

Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.

J. F. McBRIDE.

Rougemont, Août, 1864.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a ordonné que dès maintenant les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Pourvoyeurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,

Québec, 30 Juin 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 2 7-10, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquera sous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

O. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

427, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Side-Boards, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux mille fois heureux, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST. HYACINTHE,

FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genré qui ait été fabriqués dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à reparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remercîment au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins a Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations de Moulins a Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cedant à leur sollicitation, il vient OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à tres-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot. Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 6 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ *Aucune papiers émis, à moins que les estampilles légales ment été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL : 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Briques & Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes du corps, etc. Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal :

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1865

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsapareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

Ces Pilules sont composées spécialement pour operer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies resultant d'humeur depravées et le sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsie ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

HOTEL DE 1ère. BLASSE,

TENU PAR

NORBERT BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE EC SSAISE.

ETABLIE EN 1825.

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' N CA ADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SACREES et CHANDELLIERS. A son magasin considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAZ, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépôt d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B. — Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes especes de MEUBLES, tels que **Couchettes. Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Voisin de Blackiock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Fine & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, Janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il n'est responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur drotection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite* ou *Pot*. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oublie pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.— Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer le cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞ CUILLER ASSORTIS. ☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER.
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
ESSIEUX DE FER, *commun et patent.*
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ. Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assorties.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Lockson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Americ.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON.
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
EMPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boite.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES do do
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES.
&c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

On TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois.

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 7 Juillet 1865. — No. 34

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Tache, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1914.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HORACE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MAGLOIRE TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
Visible à toute heure.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)
M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

AVIS AUX MEDECINS.
UN MEDECIN qui désirerait se procurer une bonne PHARMACIE et tout ce qu'il faut pour la pratique de la médecine et de la Chirurgie, pourra trouver tout ce qu'il désire, à des conditions libérales, en s'adressant à ce bureau.
St. Hyacinthe 16 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!
Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à raisons STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,
Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.
Rue Ste. Marie, voisin de M. Frigeau. Possession au 1er. Mai.
HENRY BARBEAU.
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit ramener de temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement sauront éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouveront dans une mauvaise embarcation!! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laines Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton, double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J. Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

Terre a Vendre.
Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.
UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.
Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.
Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avil 1865.

NOUVEAU MAGASIN
F. A. B. Laperle
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.
M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS.
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un Nouveau Magasin d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c., dans la demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Comprenant:—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Huiles, &c., &c., Rue du Cordon, et contre Chevreux, Mc. Ecc.
M. L. espère par ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et les paroisses environnantes.
N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'honorer.
Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00 10 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 11 40	3 50
Québec.....	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
La Présentation .	Mercredi, et Samedi	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÉS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

Terres a Vendre.
Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

LIBRAIRIE
DE
ST. HYACINTHE.
LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.
M. A. KEROACK,
Libraire.
N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, au mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande. M. A. K.
St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

Institutrice disponible.
Une jeune personne qui a suivi le cours d'études des Dames de LaPrésentation, et qui possède de plus parfaitement l'anglais, désirerait trouver une place d'institutrice. Elle a reçu son certificat dans un pensionnat de Demoiselles et deux ans sous le contrôle des Commissaires. Elle est munie d'un diplôme et peut offrir toutes les recommandations désirables de plusieurs curés du Diocèse.
S'adresser à ce Bureau.
St. Hyacinthe, 5 juin, 1865.

BLE-D'INDE.
LE soussigné vient de recevoir une GRANDE QUANTITE DE BLÉ-D'INDE BLANC, ainsi que du BLÉ-D'INDE MÊLÉ (BLANC ET JAUNE) qu'il offre en vente par lots convenables aux acheteurs, et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.
LOUIS RENAUD.
Montréal, 9 juin, 1865.

Bureau du Conseil Municipal
DU
Comte de Bagot.

Ste. Rosalie, 22 Juin, 1865.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que des SOUMISSIONS seront reçues au Bureau du soussigné, en la paroisse de Ste. Rosalie, d'ici au HUIT de JUILLET prochain, à DEUX HEURES, Après-Midi, pour la *confection d'un pont sur le Ruisseau des Chênes*, sur le chemin public, le long de la rive droite de l'Yamaska, dans la paroisse de St. Pie.

Chaque soumissionnaire devra offrir, avec sa soumission, les noms de deux cautions solvables.

Pour les autres conditions on pourra les connaître au Bureau du Soussigné.

P. S. GENDRON,
Sec. Trés. C. M. C. B.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE BAGOT.

AVIS PUBLIC.

EST par les présentes donné, que des soumissions seront reçues au Bureau du soussigné, en la paroisse de Ste. Rosalie, d'ici au cinq juillet prochain, à midi pour l'ouverture et confection d'une route sur le premier rang de la paroisse de Ste. Hélène, entre les terres d'un nommé Collette et de Pierre Petit. Chaque soumissionnaire devra offrir avec sa soumission les noms de deux cautions solvables. Pour les autres conditions, on pourrait les connaître au Bureau du soussigné.

P. S. GENDRON,
Sec.-Trés. C. M. C. B.

Ste Rosalie, 19 juin 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

IV.—*La Cave du Traiteur Doublet.*

(*Suite.*)

—Le Grand-Dragon a reçu un balle dans l'épaule, ce qui nous a obligé de le porter chez un franc du voisinage... Mais il a été bien vengé; outre le coquin de voyageur qui avait tiré sur lui, nous en avons tué deux autres qui faisaient mine de vouloir se défendre.

—C'était la règle....Allons! une affaire bien conduite. Ma foi! le Rouge d'Auneau n'a pas si bien réussi...Il baisse beaucoup, le Rouge, avec ses petites simagrés de femmelette!

Ce reproche tira enfin le Rouge d'Auneau de sa torpeur; il se leva d'un bond:

—Je baisse, moi! s'écria-t-il; triple démon! ne voilà-t-il pas une belle affaire que d'arrêter une diligence et de tuer des voyageurs qui se défendent! Mais brûler une vieille femme qui se lamente ou un enfant qui pleure, je voudrais vous y voir vous autres!.... Ah! je baisse! Eh bien! Meg, chargez moi de la première affaire où il y aura de la besogne et l'on saura si je baisse. Je vous défie tous d'être de plus grands scélérats que moi.

En même temps son visage s'était enflammé, et ses yeux fauves versaient des larmes de honte.

Le Beau-François s'attendait à ce mouvement de féroce émulation, et il souriait en agitant sa badine.

—Allons, le Rouge, je plaisante, reprit-il d'un ton amical; je te connais de longue date et je sais bien ce que tu vaux....Mais tout est pour le mieux! Maintenant, vous autres, commencez à faire les parts, puis vous tirerez les lots au sort; surtout qu'on ne joue pas des poings et des couteaux.

Aussitôt tous les intéressés se mirent en mouvement pour procéder à l'importante opération des partages. Au milieu de ce dérangement général, le chef demeura immobile sur son siège, prêt à réprimer toute infraction aux règlements qui régissaient cette association abominable. Plusieurs assistants, hommes, femmes, profitèrent de ce moment pour s'approcher de lui.

—Meg, dit un jeune élégant, qui donnait le bras à une femme assez jolie, mais très-effrontée, voici la Belle-Victoire qui consent à m'épouser selon nos rites particuliers; me permettez-vous de la prendre pour femme.

—Ah! c'est toi, Lonjumeau, répondit le Beau-François en baillant; eh bien! puisque vous êtes d'accord, le Curé-de-Pègres vous mariera, la première fois que nous nous réunirons à la Loge de la Muette....En attendant allez au diable!

Les deux futurs époux se retirèrent.

—Et moi Meg, dit un autre à son tour, que faire, au contraire, me séparer de Nannette, avec qui je fais un mauvais ménage.

—Fort bien; on pourra vous démarier, toujours à la première réunion de la Muette ....Seulement, tu connais notre loi; comme je n'aime pas qu'on fasse mauvais ménage, Nannette et toi vous recevrez chacun vingt coups de bâton au moment du divorce. Ça te convient-il.

—Vingt coups de bâton, diable! dit l'autre en se grattant l'oreille; cependant, pour être débarrassé de Nannette....Et puis, elle en recevra autant que moi....Allons, Meg, puisqu'il le faut. ce sera comme vous voudrez.

L'époux mécontent s'étant éloigné, quelques autres brigands vinrent encore invoquer la justice distributive du Meg; mais aussitôt que le Beau-François eut prononcé sur les différents cas en litige, ils se hâtèrent à leur tour de se perdre dans la foule, comme si aucun d'eux ne se fût ému d'attirer trop longtemps l'attention de leur redoutable chef.

Le Beau-François resta donc isolé de nouveau sur le billot qui lui servait de trône ou de tribunal, et il se remit à passer en revue les assistants. Bientôt son regard inquisiteur tomba sur la Grélée et sur son enfant, qui étaient encore à table. D'abord, il ne reconnut pas cette créature dégradée qu'il avait vue jadis si belle et si pure; mais bientôt les souvenirs lui revinrent. Il se leva et s'approchant de la pauvre mère qui palpitait d'épouvante et serrait instinctivement son fils dans ses bras il lui dit d'un ton railleur:

—Eh! Fanchette la Grélée! tu nous es donc revenue, après nous avoir boudé si longtemps? On disait que tu t'étais placé dans une ferme, à Etrechy, et que tu nous reniais. L'honnêteté ne t'a pas conduit à grand'chose, à ce que je vois, ma pauvre Grélée; aussi as-tu grandement raison de ne plus compter que sur nous.

—Il l'a bien fallu, Meg, reprit la malheureuse femme; des hommes de la bande m'avaient reconnue; ils venaient sans cesse me relancer à la ferme; ils firent tant que mes maîtres me renvoyèrent. Je me mis à mendier avec mon fils, cet enfant que tu vois là et que les autres, à cause du lieu ou nous avons demeuré, appellent maintenant le Petit-Gars-d'Etrechy. Nous étions forts misérables; Jacques de Pithiviers, que nous rencontrâmes au gîte, dans les environs d'Orléans, me proposa de se charger de mon fils et de l'emmener avec les autres enfants dont il prend soin. Je refusai de toutes mes forces; j'aurais préféré le savoir mort. On ne m'écouta pas; la nuit, pendant que je dormais dans la grange, on emmena le petit gars. le lendemain, à mon réveil, je ne le trouvai pas. Je pensai devenir folle; je pleurai, je criai, je courus de tous côtés; il avait disparu. Alors je n'ai plus hésité; autant je cherchais autrefois à éviter les gens de la troupe autant j'ai mis d'ardeur à me rapprocher d'eux. J'ai appris ainsi que mon fils devait se trouver à Chartres aujourd'hui avec les autres mioches. Je me suis fait donner les indications nécessaires; j'ai promis, j'ai jure tout ce qu'on a voulu. Enfin, me voici; je retrouve mon cher enfant....Oh! n'est-ce pas Meg, vous ne m'en séparerez plus?

En même temps elle fondait en larmes, et elle embrassait avec transport le jeune garçon qui pleurait lui-même. Le Beau-François restait impassible en présence de ces souffrances, de cette détresse, de ce désespoir.

—Morbleu! dit-il, ton gars et toi vous devez vous rendre utile si vous voulez qu'on vous aide; nous ne pouvons pas nourrir des fénéants. Tu nous as pas encore servi à grand'chose, la Grélé, et on t'accuse de n'avoir pas marché bien droit dans l'affaire du Breuil...Quant à ton gars, je vais savoir s'il vaut la peine qu'on s'intéresse à lui.

Et s'adressant au Maître des Mioches, qui comptait en ce moment des pièces d'or sur le fond d'un tonneau:

—Approche, Jacques, dit-il.

Jacques empocha son argent, puis il s'avança d'un pas raide et compassé.

—Que penses-tu du Petit Gars d'Etrechy demanda le Beau-François.

Le farouche dignitaire fronça les sourcil et porta la main à la tanière de cuir qui pendait à sa ceinture.

—Un mauvais sujet, dit-il avec rudesse; aucune disposition. Sa mère lui a fourré de sottes idées dans la cervelle. Il faut le fouetter pour qu'il aille voler le linge sur l'étendoir ou pour qu'il attrape une poule égarée dans les champs. Si je n'avais que des élèves comme lui, ce serait à renoncer au métier. Heureusement pour ma réputation, je puis citer des mioches qui profitent mieux de mes leçons: Lapoupée, Lamarmotte, le Petit Rouge de Chartres, par exemple; mais je ne ferai jamais rien de celui-ci.

Puis le précepteur tourna sur ses talons et rejoignit gravement ses camarades.

La pauvre mère, en entendant ce rapport défavorable, avait été sur le point de prendre son fils dans ses bras et de le dévorer de caresses; mais elle n'osa pas se livrer à ses transports en présence du Beau-François, qui paraissait fort irrité. Le Meg posa la main sur l'épaule de l'enfant, et fixant sur lui son œil noir dont peu de personnes pouvaient supporter l'éclat, il lui dit brutalement:

—Nous n'aimons pas les paresseux, entends-tu, petit drôle? Je prendrai soin qu'on te fouettera bientôt une occasion de montrer ta bonne volonté, et nous verrons comment tu te tireras d'affaire. Si tu bronche, ce sera moi qui qui me chargerai de te corriger souviens-t'en!

Le Petit Gars d'Etrechy, comme on l'appelait, frémissait de tous ses membres, et une sueur froide coulait sur son visage blême. La mère fut prise de nouvelle larmes.

Meg, Meg, reprit-elle, vous ne ferez pas de mal...Je vous connais, et je sais combien votre colère est terrible... François, poursuit-elle plus bas, je te conjure de ne pas être trop sévère; c'est l'enfant d'une pauvre femme qui te doit tous ses malheurs... Toi, toi surtout, tu devrais être bon pour lui. Si tu savais...

Elle s'arrêta.

—Quoi donc? demanda le Beau François.

—Rien, rien. Mais écoute: si mon fils, malgré sa jeunesse, ne peut se façonner au... à votre métier, consens à me le rendre... Lui et moi nous partirons, nous irons aussi loin que nos jambes pourront nous porter; tu n'entendras plus jamais parler de nous. Oh! François, dis-moi que tu me le rends, et je te bénirai, malgré tout le mal que tu m'as fait. Rende-le moi; je t'en supplie, rend-le moi!

Le chef sourit dédaigneusement.

—Allons! ma pauvre Grélée, répliqua-t-il, ce que tu me demandes est impossible; ton fils et toi, vous connaissez trop bien nos secrets maintenant pour qu'il me soit permis de vous renvoyer: si je le faisais, le premier homme de la bande que vous rencontreriez dans les chemins, serait en droit de vous tuer l'un et l'autre...Tenez, laissons cela; ton fils, s'il est docile, sera bien traité, et j'espère qu'il ne m'obligera pas à le punir.. Pour toi, il m'est venu une idée, et je sais comment t'employer dès a présent.

Puis s'adressant au Gars d'Etrechy.

—Vas-t'en avec les autres mioches, là-bas à la petite table, dit-il, et tu boiras un de deux verres d'eau-de-vie, afin de devenir sage et robuste.

—De l'eau-de-vie! Meg, répliqua timidement la Grélée il est si jeune.

Un geste impérieux lui ferma la bouche, et le gars, échappant avec bonheur à cette cruelle contrainte, se glissa avec les autres enfants qui l'accueillirent par des jurons et des coups.

Mais la Grélée était à présent toute entière au danger qui la menaçait elle-même. Comme le chef restait pensif elle demanda timidement.

—Eh bien! Meg, qu'attendez-vous de moi?

—On dirais que tu as peur! rassure-toi. Je sais que tu as des scrupules; on les respectera pour commencer. Ta besogne sera des plus innocentes. Ecoute: il y a dans le village de St. Maurice une maison où nous comptions faire un bon coup...Presque en face se trouve un cabaret d'où l'on peut voir ce qui s'y passe. Tu vas aller te loger dans le cabaret, et tu observeras avec un grand soin ceux qui en sortiront; chaque jour tu me rendras compte de tes remarques.... Hein! voilà de l'ouvrage facile, j'espère! tu seras bien logée, bien nourrie, et tu n'auras qu'à rouvrir les yeux. Du reste, cette affaire me regarde seul, et tu n'en souffleras mot au reste de la bande.

—Et c'est bien là tout ce que vous exigerez de moi? demanda la Grélée avec hésitation.

—Oui; je te l'ai dit, je ne voudrais pas t'employer pour ton début à quelque chose qui te répugnerait trop; cela viendra peu à peu;

—Et vous me promettez que je verrai mon fils?

—Tu le verras souvent.

Eh bien! répliqua la malheureuse en versant quelque larmes, puisqu'il le faut! Mais je n'ai pas d'argent et je suis bien pauvrement mise: le cabaretier refusera de me recevoir.

—Je te remettrai un peu d'argent, et l'on trouvera dans les effets que l'on va partager de quoi te vêtir décemment.

—Des effets...volés! dit la Grélée avec une horreur involontaire.

—Allons, ne fais pas l'enfant. Quand tu seras prête, je te donnerai mes dernières instructions; mais n'oublie pas que personne exceptez toi et moi, ne doit savoir de quelle mission tu vas être chargée.

—Et moi, François, dit une voix douce mais ferme, derrière lui: ne le saurais-je aussi?

En même temps la femme soigneusement enveloppée d'une mante, qui s'était tenue cachée jusque là dans un coin obscur, à quelques pas des interlocuteur s'avança vers eux Le Beau-François toujours sur ses gardes, fit un mouvement pour se mettre en défense mais l'inconnue, rejetant sa mante sur son bras, montra tout-à-coup sa taille svelte et bien prise, un minois jeune et frais que surmontait un petit bonnet posé avec coquetterie. C'était Rose Bignon, la femme de Beau-François.

Le mari parut plus étonné que réjoui de cette apparition inattendue.

—Encore toi, Rose? demanda-t-il avec embarras? en vérité, j'étais loin de penser ....Laissez-nous, la Grélée; dit-il à Fanchette, qui regardait avec une ardente curiosité la nouvelle venue; va-t'en avec ton fils.

La Grélée ne bougeait pas.

—C'est là madame Rose? dit-elle d'un air d'admiration naïve; oh! comme elle est belle? et je ne m'étonne pas....

—Va-t'en donc, mille tonnerres!

Fanchette, terrifiée, s'enfuit vers l'autre extrémité du caveau. Les deux époux s'assurent alors sur un banc, et le Meg reprit d'un ton mécontent:

—Morbleu! Rose, que signifie cette nouvelle frasque? Pourquoi n'es tu pas resté à Orléans, comme je te l'avais recommandé? Manquais-tu de quelque chose? n'étais-tu pas heureuse? Pourquoi ne pas attendre patiemment mon retour?

—J'aurais pu attendre longtemps, François repliqua Rose avec une tendresse farouche; non, je ne manquais de rien, mais je n'étais pas heureuse: je ne puis être heureuse loin de toi. Voyant que tu m'oubliais, je n'y ai plus tenu; j'ai désiré m'assurer par moi-même....François tu ne parais pas joyeux de me revoir?

—Allons donc! Mais tu sais que je veux être obéi, et tu mériterais....

—Parle; crois-tu donc m'effrayer? Que pourrais-tu me faire? Je me suis préparée à tout, le jour ou j'ai abandonné ma famille pour te suivre. Je t'aime, François, et, tant que je serai vivante, tu ne me délaisseras pas pour une autre femme.

—Une autre femme! Qui donc a pu te dire....

—Personne, mais je le dévine, je le sens, j'en suis sûr. Comment as-tu employé le temps depuis un mois que tu n'a donné de tes nouvelles?

—Eh! de par le diable! je me suis occupé des affaires de la bande.

—Cela est faux, tu as disparu pendant un mois entier, et personne ne t'a vu; ton lieutenant le Rouge-d'Auneau et les autres ont conduit les expéditions. Tout à l'heure encore, cette arrestation de la diligence de Rambouillet, ce pillage du moulin de Saint-Avit, tu n'y étais pas: les autres ont tout mené....François, n'essaie pas de le nier, tu es occupé d'une femme.

—Je te dis que non, je suis en train de manigancer une grande affaire que tu connaîtras plus tard.

—Il n'est pas d'affaire que tu hésiterais à me confier; tu mettrais le feu au monde entier que je te pardonnerais pourvu que tu

m'aimassez !.... Et, tiens, cette malheureuse à qui tu viens de donner je ne sais quelle commission pour Saint-Maurice, n'est-ce pas pour une intrigue de femme que tu vas te servir d'elle ?

—Eh ! mille démons ! s'écria le Beau-François exaspéré, quand cela serait ?

—Je ne le souffrirai pas, répliqua Rose avec exaltation ; ton amour, ton terrible amour, François, n'appartient qu'à moi seule, et je saurai le défendre tu peux y compter !

Le visage du chef des brigands exprimait les passions les plus redoutables ; des rides profondes sillonnaient son front. Mais tout à coup ses traits se détendirent, son regard s'adoucit et il reprit en souriant :

—Tiens ! ma jolie Rose fais ce que tu voudras. Tu es une folle, une jalouse ; mais je t'aime et ne puis aimer que toi. Reste donc, si tu le veux ; tu jugeras par toi-même que tes soupçons n'ont pas le sens commun.

Et il l'embrasse.

Ce retour parut exciter la défiance de Rose.

—François reprit-t-elle, je me trompe peut-être ; mais je veillerai... et malheur à nous deux si tu me trahissais !

—Quoi donc, Rose, serais-tu capable de nous dénoncer ?

—Tu sais bien que non, répliqua la jeune femme ; mais, quoique tu m'aimes encore, je te forcerais bien à me tuer.

—En effet, répliqua le Beau-François d'un ton moitié léger, moitié menaçant ; tu ne crains pas la mort ; mais prends-y garde pour toi, je pourrais peut-être TROUVER MIEUX !

(La suite au prochain numéro.

☞ *Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.*

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 7 Juillet, 1865.

NOTES
SUR LES GOUVERNEMENTS FEDERAUX,

Passés et Présents, par

L'HON. THOS. D'ARCY McGEE, M.R.I.A.

(Traduction.)

—Suite.—

IV.

LES PROVINCES UNIES DES PAYS-BAS.

Les " sept Provinces Unies " ou les " Etats-Unis des Pays-Bas, " comme on les appellait indistinctement, nous donnent l'exemple d'une forme de confédération toute particulière et très instructive. Sur un territoire d'environ 220 milles de long sur 240 milles de large, dont une partie avait été enlevée à la mer, florissaient sous l'Empereur, Charles Quint, dix sept communautés populeuses, connues au reste du monde sous le nom de duchés, de comtés et de Seigneuries ; chacune d'elles avec son seigneur, son assemblée, ses cours, sa milice et sa taxation.

C'est à une assemblée générale de ces communautés, tenue à Bruxelles, l'an 1555, que Charles Quint résigna solennellement sa couronne et les charges de l'Etat et présenta à ses sujets, son fils et son successeur, Philippe II.

L'insurrection des Pays-Bas contre Philippe II, est une des épisodes les mieux connues de l'histoire moderne. C'est dans la onzième année du règne de ce Prince, (1566) que le parti patriote forma dans un diner à Bruxelles, la fraternité des *Gueux*, de laquelle jaillit l'insurrection. Mais le mouvement ne progressait qu'avec une véritable lenteur hollandaise. Et ce ne fut qu'en 1580 que les Etats-Généraux déclarèrent solennellement leur indépendance de l'Espagne sous le protectorat de la France, et qu'au traité de Munster (1648) que l'Espagne renonça formellement à ses anciennes prétentions et reconnut la souveraineté de la république hollandaise. Par le traité général de Westphalie les Provinces-Unies prenaient formellement la même année, leur rang dans la famille des nations européennes.

La nouvelle constitution hollandaise était singulièrement compliquée. Chaque Province retint son contrôle local, non seulement sur son commerce et sa taxation, mais aussi le droit souverain de traiter avec les Etats-étrangers, au moins pour les affaires d'un intérêt commercial.

Dans les limites de chaque Province il y avait un certain nombre de villes se gouvernant également par elles-mêmes et aussi jalouses de leur indépendance municipale que si elles eussent été grecques ou italiennes. Ces provinces et ces villes envoyèrent environ cinquante députés pour former les Etats Généraux à Armesterdam ; quelques uns d'entreux étaient élus pour un an, pour trois ans, pour six ans, d'autres durant bon plaisir, quelques uns enfin pour la vie. Les Etats généraux étaient présidés par le Stathouder, charge qui devint héréditaire dans l'illustre famille des Princes d'Orange, (1629), après des luttes longues et ensanglantées. Le Stathouder n'était pas seulement président, pour ainsi parler, de toute l'union, mais encore de chaque Province quand il lui plaisait d'exercer cette fonction ; il étoit aussi capitaine-général et amiral-général ; il envoyait et recevait des ambassadeurs ; il exerçait la prérogative du pardon ; et il jouissait, du moins avant la révolution française, en outre du revenu de ses vastes états patrimoniaux, d'une pension publique de 300,000 florins par année.

Ce ne fut pas sans quelques résistances que les gouvernements oligarchique des différentes Provinces virent ces prérogatives royales s'accumuler sur la maison d'Orange. Barnaveldt Grotius et les de Witt s'opposèrent les premiers à ces usurpation ; mais Grotius mourut en exil, et les autres furent mis à mort. Le nom de De Witt nous rappelle le souvenir de cette position anomale officielle, le Grand Pensionnaire de la Hollande.

La Province de Hollande, à cause de sa plus grande richesse maritime et de sa population, exerça toujours une influence inégale dans la Confédération. Sa contribution au trésor fédéral fut fixée, par Sir William Temple à cinquante huit par cent de la totalité. (Il est de fait que le *prorata* des contributions des Provinces était quelque chose de plus qu'une fiction constitutionnelle, quelques-uns, dans les cas extrêmes, durent être collectés à la pointe de la bayonnette.) Le principal chef civil en Hollande fut le Grand Pensionnaire. Il était élu pour une période de cinq années et recevait pour ses services un salaire annuel assez modeste. Il lui était prescrit de conserver à la Hollande ses libertés, quoiqu'il dût observer la plus stricte neutralité dans ses difficultés extérieures ; de veiller aux finances de la Province et d'en rendre compte, mais sans avoir le pouvoir de les règler ou de les diminuer ; d'entretenir la correspondance avec les ambassadeurs et les alliés de la Province au dehors,—il ne devait pourtant communiquer aucun secret de l'Etat, excepté sous l'autorité d'une résolution des Etats-Généraux. Il était, en un mot, une espèce de secrétaire d'état et de trésorier ; mais entouré d'entraves, indépendant du Stathouder, mais absolument à la merci de la législature. Rien d'étonnant que le génie et que l'énergie d'un de Witt ne soient succombés sous le fardeau d'une charge entourée de tant de responsabilités et d'envies.

Il y a quatre-vingt-dix ans que les écrivains du *Federalist* nous faisaient remarquer les enseignements découlant de la création de pouvoirs aussi inconsistants, lorsqu'ils disaient :"une constitution débile doit nécessairement se terminer par la dissolution, soit par le manque de pouvoirs appropriés, soit par l'usurpation de ceux requis pour la sauvegarde publique.* Quelques-uns de ces écrivains vécurent assez longtemps pour voir le système monarchique, qu'ils avaient dénoncé avec tant d'apropos, renversé par Bonaparte, et le royaume de Hollande établi par un décret de l'Europe, au traité de Vienne en 1815. Cependant, malgré tous ces défauts, on est obligé de convenir que la liberté des Provinces-Unis fut néanmoins favorable au développement de leur prospérité et de leur réputation. Ainsi l'on voit qu'au premier siècle de leur indépendance les hollandais s'établirent dans les Indes Orientales et en Amérique ; ils perfectionnèrent le système des échanges commerciaux, du prêt et d'annuités, qui depuis a toujours caractérisé les transactions européennes ; ils créèrent une nouvelle école de l'art, à laquelle nous devons Rubens, Vendyke et Tenirs ; leurs lettres furent illustrées par Strada et Grotius ; et l'on peut dire que la loi internationale s'est levée toute armée d'au milieu d'eux. S'ils eussent pu joindre à leur passion pour la liberté, le respect pour l'autorité, transporter dans les affaires publiques leur ardent amour de l'ordre dans la vie privée, les Provinces-Unis en autant qu'il est possible à l'intelligence humaine de le prévoir, devraient encore figurer parmi les gouvernements les plus avancés du continent européen.

(A continuer.)

Nous devons au *Défricheur* quelques explications à propos de la réponse qu'il fait à un article du *Courrier*, dans lequel nous l'accusions d'avoir favorisé l'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis.

L'éditeur du journal rouge, en voyant nos paroissiens, revenir des Etats-Unis plus pauvres qu'ils n'étaient partis, comprend la fausse position où il se trouve aujourd'hui vis-à-vis d'eux. Il croit pouvoir se tirer d'affaire en niant tout simplement la participation qu'il a prise à leur départ, peut-être encore plus directement que par ses articles publiées dans son journal. Nous comprenons fort bien l'embarras dans lequel il se trouve, mais aussi en le dénonçant aux habitants des cantons de l'Est nous ne faisons que notre devoir ; nous seulement nous les mettons en garde contre un homme qui professe des doctrines dangereuses, mais encore qui voudrait les conduire à leur ruine matérielle en leur indiquant le chemin des Etats-Unis. Le *Défricheur* aura beau dire, s'il admet que ses articles sur les Etats-Unis signifiaient quelque chose, il ne peut contester qu'ils étaient un encouragement donné à l'émigration de nos compatriotes.

Il avait peut être à côté de lui des hommes qui se trouvaient dans un état de gêne momentané, or en faisant miroiter à leurs yeux les gages élevés dont on payait le labeur aux Etats-Unis, il était sûr de les lancer à la poursuite des avantages imaginaires qu'il leur montrait. Le *Défricheur* savait bien qu'en engageant ses compatriotes à partir pour la république voisine, il était traitre à sa nation dont il affaiblissait la force numérique ; traitre envers ses co-réligionnaires dont il mettait la foi en danger en les poussant sur une terre où l'indifférence religieuse est à l'ordre du jour ; mais qu'est-ce à dire pour une conscience démocrate ?

Le *Défricheur* n'a pas eu malheureusement, à se féliciter de sa trahison, sous quelque rapport que ce soit. Ceux qu'il avait induits à prendre la route des Etats-Unis en reviennent aujourd'hui, avec la honte de s'être laissé duper par un prédicant de mauvais aloi. Ils avaient vendu peut-être leurs propriétés, leur ménage, tout ce qu'ils avaient, pour se faire une bourse capable de suffire à leur établissement dans cette terre promise de la démocratie ; ils ont dépensé leur argent pour vivre aux Etats-Unis, aujourd'hui ils n'ont plus rien que le regret d'avoir écouté les conseils de la démocratie affamée lorsqu'ils avaient besoin de pain.

---

* "Les véritables patriotes des Pays-Bas ont longtemps regretté cette action fatale des vices de leur Constitution et pour y remédier ils ont tenté pas moins de quatre efforts réguliers, au moyen *d'assemblées extraordinaires*, convoquées dans le but spécial d'y trouver un remède. Mais autant de fois leurs louables efforts sont venus échouer devant l'impossibilité d'unir les conseils publics dans cette œuvre de réformation des maux fatales, connus et avoués de la constitution." *Federalist*, No. XX.

Un Pastoureau.

Le « pâtre de l'*Ordre* nous en veut beaucoup et pour nous punir, il nous menace de nous « laisser dans l'ombre, » il pousse la méchanceté jurqu'à nous refuser « une réclame pour notre *Etude*, » voyez quelle noirceur. Mais de quoidonc a-t-il à se plaindre ? Nous avons laisé à ses lourdes épaules le « manteau » dont il s'est affublé ; seulement à travers ce manteau délabré de « pâtre » nous avons cru découvrir un ulcère dont sa pauvre personne est marquée ; et cette ulcère en impitoyable chirurgien nous l'avons pancé ; voilà pourquoi sans doute nous le voyons aujourd'hui « japper si fort sur nos talons. »

Il y tient donc bien fort à son manteau, à se « déguiser » craint-il par hasard de trahir les livrée qu'il revêt.

Sa son manteau est celui de l'*Union Catholique* et ses *livrées* celles de l'Institut-Canadien, nous considérons que notre indiscrétion lui paraisse importune.

Le rédacteur de l'*Ordre* affectionne aussi singulièrement l'anonyme. Il peut encore avoir ses raisons pour cela. Il y a des cas où ses gages développent avec plus d'avantage dans l'ombre, parce qu'à la clarté du jour elles nous paraîtraient celles des lâches ou des traîtres. La cause affectionnée de l'*Ordre* nous semblerait être une de celle-là pour échapper aux hasards de la guerre, il nous demande de se livrer aux Etats-Unis pieds et poings liés. Si ce n'est pas la lâcheté ou trahison, nous ne savons cela peut-être. Un peuple conquis par la force, sans déshonneur, après une lutte longue et héroïque. La Pologne gisante toute mutilée aux pieds du colosse russe nous paraît belle et glorieuse, parce qu'elle a souffert pour la défense de ses droits. Mais qu'on nous montre l'exemple d'un peuple qui a pu sans laisser dans l'histoire une tache d'ignominie, se donner à un autre peuple, directement ou indirectement, parce qu'il était peu nombreux, parce qu'il avais des dangers matériels à courir.

La chose est encore plus infâme lorsque l'on est poussé à un pareil sinisme par amour du pouvoir, par ambition, par envie contre des hommes dont on n'est pas digne de dénouer les cordons des souilier.

Arrangements entre l'Angleterre et le Canada.

Le *Times* de Londres, du 20 juin, publie un article qui ne manque pas d'actualité. Nous avons cru devoir intéresser nos lecteurs en leur en offrant la traduction que nous en avons faite En le lisant on n'oubliera pas l'égoïsme dont le *Times* a toujours fait preuve lorsqu'il a traité la défense des Colonies, et l'article suivant n'est pas exempt de ce défaut capital que nous avons à lui reprocher.

Depuis le commencement de la guerre civile en Amérique, et depuis les derniers débats de notre Parlement, les questions politiques du Canada et des Sœurs-Provinces, ont acquis pour les politiciens anglais un intérêt sans précédent jusqu'à ce jour—Conséquemment nos lecteurs doivent être curieux d'apprendre ce qui a résulté de la conférence qui a eu lieu entre les délégués Canadiens et le Gouvernement Britannique, et dans quelle condition se trouvent les deux questions importantes de la Confédération des provinces, et de leurs futures relations politiques et militaires avec le Royaume-Uni. Un message communiqué par M. Cardwell à Lord Monck jette autant de jour sur ces points que peut le faire un document officiel, et signale des arrangements qui avant longtemps, devront être soumis au parlement et à la sérieuse considération du public anglais. Les principaux sujets de délibération sont assez clairement connus. La confédération, le Traité de Réciprocité et la défense navale et militaire des provinces ont discutés officiellement, durant les premières dernières et nous n'en discutons pas beaucoup dans les mêmes termes que nous trouvons dans des cercles plus populaires. Ce sont réellement les problèmes les plus difficiles à résoudre que pouvait amener un système colonial qui sont soumis à la décision de ce pays par la visite de la députation Canadienne. Les prétentions d'une mère-patrie à l'obéissance des colons, et les prétentions de ceux-ci à sa protection, les relations de chacun et de toutes deux à la fois, avec un état puissant et indépendant, d'un côté l'autorité des représentants de la Mère patrie de négocier des traités pour une colonie qui a sa propre Législature et ses Ministres, d'un autre côté, le droit de cette colonie de répudier et régler des conventions qui ont été faites pour elle et par dessus tout la question insoluble de la défense militaire d'une colonie contre ses voisins, par un Etat séparé d'elle par l'océan, sont tout autant de choses qui forment une série de difficultés bien propres à rendre défiants n'importe quel Ministère. Nous sommes obligés de dire que notre gouvernement paraît comprendre que chaque démarche de sa part doit être accompagné de la réflexion, et qu'il nous faut encourir le moins d'obligations possible. Si les derniers débats ont prévenu les promesses indiscrètes et les fausses espérances, ils n'auront pas été inutiles.

Les délégués ont raison d'être satisfaits du bon vouloir de notre gouvernement. Le Duc de Somerset, Lord de Grey, M. Gladstone et M. Cardwell conduisaient les négociations avec eux, et il a résulté que les colonies ont reçu l'assurance de leur complète liberté d'action, en tout ce qui les concerne. Le principe d'un gouvernement colonial indépendant ne pouvait s'étendre plu loin. Les colonies pourront faire ce qu'elles désireront, et ce pays leur fournira toute l'assistance possible. La première question, celle de la confédération, est évidemment pleine de difficultés. Les deux Canada, mettant de côté leurs vieilles jalousies, sont résolus de ne soumettre à une législature commune. Le plan imaginé par les délégués au congrès intercolonial était ingénieux et a presque fait tomber les soupçons de la race française. Mais des obstacles seront élevés où on devait le moins en attendre. Les délégués des colonies maritimes avaient été aussi zélés pour la confédération que les canadiens. Ils en avaient accepté le plan dans tous ses détails, et quelques uns des discours les plus dévoués qui furent prononcés dans une ou deux joyeuses circonstances, le furent par des représentants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.

Mais par un revirement d'idées le peuple de ces provinces est devenu défavorable au plan. Une d'elles enfin le rejeta par une grande majorité de sa législature ; en conséquence l'exécution du projet se trouve suspendue pour le présent. Il finira probablement par être adopté, car les avantages qu'il présente l'emportent de beaucoup sur ceux qu'aucune de ces provinces peut retirer d'un isolement égoïste. Mais toute l'influence du gouverneur-général, et les efforts persuasifs des autres colonies seront nécessaires pour vaincre cette obstination mesquine. L'opinion du public anglais sur cette question est bien connue. Nous ne désirons rien plus que de voir ces différentes colonies s'unir pour jeter les bâses d'une nationalité nouvelle, avec les idées et les formes de gouvernement de l'Angleterre. Les sociétés tendent toujours vers l'aglomération, et ce n'est que de la force de ce principe que les provinces anglaises peuvent espérer de devenir florissantes sans avoir à redouter l'agression étrangère. Mais sur tout ceci nous ne pouvons qu'aviser. Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas le pouvoir de contraindre même l'Ile du Prince Edouard d'entrer malgré elle dans la Confédération.

Ce pays a une juste influence sur chacune de ses colonies; et cette influence sera exercée en faveur du projet qui approuve le peuple et la majorité des habitants de l'Amérique Britannique. Telle est la déclaration que fait M. Cardwell dans son message. « On emploiera tous les moyens convenables pour influencer la réalisation de plan de confédération proposé.

Sur la question du Traité de Réciprocité le Gouvernement pourrait donner la même assurance. Sir Frédérick Bruce a déjà reçu instruction d'agir de concert avec le gouvernement du Canada pour négocier le renouvellement du traité. Jusque là la décision du gouvernement n'offre pas de difficulté. Nous ne doutons pas non plus qu'il n'ait adopté une sage résolution à propos du territoire du Nord-Ouest. Les ministres Canadiens désirent que ce territoire soit joint au Canada, et ils ont entamé des négociations avec la Compagnie de la Baie d'Hudson pour un abandon de ses droits moyennant une indemnité, s'il en faut une, payable par un emprunt ouvert en Canada, sous la garantie impériale.

Quoiqu'il y ait quelque chose de répugnant en ce que l'on donne la garantie impériale aux dettes des colonies, cependant il est bien possible que la Chambre des Communes ne sera pas disposée à s'y refuser, *si le montant de l'indemnité est raisonnable et les sûretés suffisantes.* La Compagnie de la Baie d'Hudson est une création de la Mère-Patrie, nous pouvons bien prêter notre concours pour la faire disparaître, quand elle devient un obstacle au progrès de la contrée qu'elle gouverne. Quant aux droits des Provinces Unies, si elles se fédéralisent, de posséder tout le territoire de l'Amérique Britannique, nous présumons qu'il sera peu contesté.

Mais ces questions quoique de grande importance pour les canadiens, et qu'elles puissent nécessiter des ménagements délicats de notre part, ne demanderont cependant pas autant d'aussi sérieuses réflexions que celles qui ont rapport à la défense des frontières : les sommes que ce pays doit dépenser pour des fortifications, les autres sommes pour impossibles il devra se porter garant, puis enfin la protection réclamée d'un côté et concédée de l'autre. Nos opinions sur ces matières sont bien connues, mais comme la réponse de M. Cardwell à M. Disraeli, hier au soir semble indiquer aucun peu de nouveaux débats à propos des relations entre l'Angleterre et le Canada, on n'entrera pas maintenant dans la discussion de ces divers sujet. Comme le mentionne le message de M. Cardwell la députation canadienne a exprimé le désir du Canada « de consacrer toutes ses ressources tant en argent « qu'en hommes pour conserver le lien qui « l'unissent à la mère-patrie. » Le parlement Canadien a augmenté son budjet pour la milice de $900,000 à $1,000,000, et s'engagera à préparer cette force pour la guerre selon le désir du secrétaire d'Etat, pourvu que les frais n'excèdent pas le dernier montant. C'est satisfaisant, mais la demande des délégués à propos des fortifications l'est bien moins. Ils ont paru désireux que les qualitions des travaux de « Montréal ne fussent pas séparées de celles « des travaux à l'ouest de cette ville, « ni de celle d'un armement naval « sur le lac Ontario.» A leur retour en Canada ils proposeraient à la législature, d'ériger-ils, un emprunt pous toutes les fortifications, mais seulement à condition que cet emprunt fut garanti par le gouvernement Britannique, et la garantie donnée d'avance.

Le Gouvernement Britannique doit aussi les autoriser à communiquer au Parlement du Canada l'assurance qu'au besoin l'Angleterre aura une force navale suffisante pour le Lac Ontario. Le Gouvernement de Sa Majesté s'est obligé au cas où la Province entreprendrait les travaux et trouverait les argents de faire garantir l'emprunt par la mère-patrie ; et il a promis de s'adresser au parlement à ce sujet. Il suppléera aussi aux armements des travaux. « Mais le vœu et la décision de la Législature Provinciale devront être connus avant « qu'aucune application soit faite au Parlement Impérial.» Autant que nous pouvons en conclure par le message de M. Cardwell il est cependant probable que la solution de la question des fortifications, ces dépens des Provinces sera différée jusqu'à ce que le plan de Confédération soit réalisé. Mais dans quelque temps que le sujet se présente devant la Chambre des Communes, il méritera d'être discuté d'une manière complète et consciencieuse. Garantir des emprunts pour des fortifications faites à la suggestion d'un officier anglais et sous l'influence du Département Colonial Britannique, voir à ce que les frais de milice n'excèdent pas un million de piastres annuellement, promettre une escadre sur le Lac Ontario quand elle sera nécessaire, et joindre à tout ceci l'obligation de fortifier Québec à nos propres frais et d'entretenir une petite armée dans les provinces constitue une responsabilité militaire dont on ne devrait pas se charger légèrement.

LA ST. JEAN-BAPTISTE A SHERBROOKE.

Sherbrooke, 2 juin, 1865.

M. le Rédacteur.

Quoique chômée avec moins de pompe que dans les grandes villes Canadiennes, la fête nationale ne rencontre pas moins de patriotisme dans nos cantons de l'Est, on y est plus pauvre, on y est plus jeune, on y est en plus petit nombre, mais aussi on y est Canadien-Français.

Le colon se rappelle du jour de la fête de la patrie célébrée au village natal, comme l'enfant éloigné du toit parternel se souvient de l'anniversaire de la naissance de son aïeul, de ses parents, de ses frères, et de ses amis. La célébration que tous deux en feront maintenant sera moins pompeuse, car ils n'ont plus le même secours pour y donner l'éclat, mais qu'importe le dehors, si le culte du cœur est resté le même, s'ils ont les mêmes sentiments d'amour de famille, de patriotisme, d'union, s'ils sont restés fidèles à leurs tradition, et bons Canadiens. Sherbrooke n'est pas resté en arrière cette année. Et comme on avait compris qu'en fait de nationalité comme de religion, si l'on n'avance pas, on recule, il y eût un surcroit de zèle et d'ardeur à préparer la célébration de la St. Jean-Baptiste. Le succès a été entier ; un grand pas a été fait, pas qui devra largement contribuer a maintenir l'association St. Jean-Baptiste en cette ville, sur le pied où l'avait placée son digne et patriotique fondateur M. P. B. DeLaBruerre, fils, de St. Hyacinthe, tout en lui permettant de grandir avec le temps et les circonstances. Les canadiens répondirent généreusement à l'appel chaleureux qui leur fut fait par les zélés officiers de cette année.

La souscription dépasse presque de moitié celle des années précédentes, bien que faite à la veille de la fête seulement.

Il y eut ainsi un entrain de tous côtés et les préparatifs furent dignes du grand jour national. Aussi le 24 Juin voyiez-nous notre Eglise magnifiquement décorée et un luxe remarquable, nos rues coquettement parées de tous les ornements qu'il était possible d'ajouter aux ornements naturels qui ne manquent pas ici comme vous savez Mr. le Rédacteur, un air général de fête répandu sur notre ville pourtant partagée en deux populations principales à peu près égales. Vous sauriez dit que nos compatriotes d'origine différente se réjouissaient de beau voir entrain de bien nous réjouir. A neuf heures une grande foule accoure des cantons voisins sysi bien que de la ville se rendait en procession a notre temple spacieux, mêler ses prières et ses hommages à ceux des neuf cent mille canadiens qui en ce jour s'unissaient dans une pensée commune par tout le Canada.

La messe fut chantée par le chapelain de l'association, le Révd. M. André B. Dufresne, frère de notre estimable et vénéré curé.

Au milieu des joyeux accords d'une belle bande de musique et du chant enchanteur d'un joli chœur de dames et messieurs sous la direction habile et zélée de Mlle M. L. Camirand qui présidait elle-même à l'harmonium.

Le pain béni comme d'ordinaire rehaussait la cérémonie religieuse, et fesait honneur à ceux qui en ont surveillé la confection. Ce fut un des ex-vice-président qui alla a l'offrande, L. I. Boivin, Ecr., avec Mad. Esther Biro, le petit St. Jean-Baptiste, enfant de M. T. T. Biro ne laissait rien a désirer sous le rapport de la mise et du maintien ; son costume fait honneur à son père qui l'acheta à ses propres frais. Quelque chose de nouveau se fesait aussi remarquer dans le corps des officiers, pour cette ville du moins, c'était un Jacques-Cartier et un chat sauvage représenté a perfection par MM. N. Dumault et L. Lemay. Le sermon de circonstance fut prêché par le Révd. M.A. Phaneuf, jeune prêtre que notre ville peut se réjouir de voir au milieu de nous, ce sermon bien digne de la circonstance fut très heureusement débité par le jeune orateur. Les discours d'usage suivirent la célébration de la messe, moins celui de H. C. Cabana, Ecr., dont la voix était à regretter, mais nous savons que son cœur était avec nous.

Un autre nous fut rappelé au souvenir des canadiens de Sherbrooke par M. le président, dans le cour de ses patriotiques remarques, nom que nous n'avons pas oublié qui nous rappelle un jeune homme de cœur et plein de patriotisme, aussi fut-il accueilli par des bourrasques quand M. le président le prononça, je veux encore parler de M. P. B. de LaBruère. Les trois Révérends messieurs déjà nommés firent des remarques très appropriées en pareille circonstance, puis quelques citoyens furent appelés a prendre la parole, parmi lesquels G. Caron, Ecr., premier président de l'association, L. I. Boivin, Ecr., et quelques jeunes amis instamment appelés à l'estrade MM. de Cazes, Filion et L. C. Bélanger. On se forma alors en procession, ce fut sans contredit la plus belle qu'on ait encore vue à Sherbrooke. Nous passâmes quelques heures bien agréables dans le petit bois en face du couvent comme nos pères, à rire, et à nous égayer, sans oublier les vieilles dames du bon vieux temps. Le soir ne fut pas la moindre partie de la fête. Environ huit cents personnes encombraient la salle du marché, pour voir jouer le *Proscrit* et *Jeanne* par un cercle de jeunes amateurs canadiens présidé par notre jeune et bon ami L. C. Bélanger. Les deux pièces furent jouées d'une manière tout à fait heureuse et eurent un entier succès. Ainsi se termine la fête du 24 Juin pour nous, par une soirée de famille où nous avions convié l'élite de notre société Anglaise, heureux de pouvoir s'associer à nos réjouissances nationales et fière de se voir égaler par une population naguère si petite, mais aujourd'hui nombreuse et sous tous rapports respectables et respectée. Cette bonne entente fait honneur aux différentes races qui habitent cette ville et devrait la faire prospérer tout en donnant l'élan aux cantons voisins, aussi celle dont l'emblême est la feuille d'érable et le castor devra longtemps conserver ce bon esprit et n'être point la dernière au nombre de celles qui, quelque soit leur origine, leur langue ou leur religion, sont destinées a former le peuple Canadien.

N. D.

Le Défricheur est prié de reproduire.

EXCURSIONS DES EMPLOYES DE LA COMPAGNIE DU GRAND-TRONC.

Nous traduisons ce qui suit de l'Evening Télégraphe :

Samedi dernier, le premier juillet, eut lieu l'excursion des employées de la Compagnie du Grand-Tronc ; la journée était des plus favorables et environ 800 à 900 employés de la compagnie prirent part à cette fête, qui grâce à la générosité des Directeurs, est cet maintenant annuelle. Le train était composé de 16 chars et laissait Montréal pour St. Hyacinthe, à 8 heures précises. La bande de musique faisait retentir l'air de ses morceaux les plus joyeux. Elle comprenait 35 musiciens, tous employés de la compagnie.

Comme c'était la cinquième fois depuis l'établissement de ces incursions, que les employés de la compagnie avaient le privilège de se servir du terrain de l'hon. M. Laframboise on résolut de lui présenter une adresse, pour le remercier de son extrême bienveillance envers les incursionistes et de son attention délicates à prévenir leurs petits besoins que nul autre qu'un esprit aussi libéral ne pourrait deviner. On fut beaucoup désappointé en apprenant à la station d'arrivée par une lettre adressée par les mains du Secrétaire de l'Excursion, que l'hon. M. était souffrant d'une inflammation grave à la vue.

Une députation se rendit chez lui où il trouva la confirmation de la triste nouvelle que l'hon. Monsieur était retenu dans sa chambre et ne pouvait supporter la lumière du jour.

La députation voyant l'impossibilité de présenter l'adresse la remit entre les mains de l'aimable dame de l'hon. Monsieur. Elle se retira ensuite enchantée de l'entrevue, mais affligée de voir si sérieusement malade celui que les employés considèrent comme leur bâte.

Passe-temps de quelques célébrités.

Le maréchal Pélissier jouait au piquet. —Eugène Delacroix jouait au mikado.—A. de Vigny jouait au whist.—M. de Lamartine joue au billard.—M. Thiers joue à l'écarté. —M. Guinot joue au bilboquet.—M. Cousin joue aux macarons.— M. Berryer joue à la bouillote.—M Pasquel joue au tonneau et-un .—M Jules Favre joue des proverbes. —M.Darimon joue à la toupie. Rochine plaça le souverain bien dans le commerce; Pindare dans le mérite ; Zénon dans les coups de poing et les amusements de crochetours; les Corinthiens dans le jeu; Epir dans les plaisirs; Voltaire n'aima jamais de passion qu'un vieil siècle déplumé; le fit du card. Richelieu était encombré de choses qu'il soignait lui-même ; Caton Scobque s'enivraient pour se distraire; Scipion dansait; Socrate et Henri IV jouaient avec leurs enfants; Tycho-Brahé polissait des verres de lunette; Bayle et Malebranche s'amusaient aux marionnettes; Berlay jardinait; Balmé dominait; Robnet et le comte de Caylus allaient voir travailler ses boutiques, Hugh Blair et Arnauld lisaient des romans; Montaigne jouait avec son chat; le card. de Richelieu et Mgr. Pleuss mettaient par dessus un mur.

[Du *Journal des Trois-Rivières.*]

Les Misérables par Victor Hugo, et le Journal de St. Hyacinthe.

[5ème article.]

Nous avons encore bien des choses à dire sur les *Misérables* de Victor Hugo, et sur la recommandation toute gracieuse et toute bienveillante que le *Journal de St. Hyacinthe* a faite de ce roman affreux. Pour aujourd'hui, nous allons dévier un petit peu du plan que nous avons embrassé dans le principe, et nous continuerons dans notre prochaine feuille a publier les documents que nous avons en main pour prouver la vérité de notre assertion. Nous allons donc aborder aujourd'hui la question qui nous occupe à un autre point de vue, pour des raisons que nous faisons connaître à nos lecteurs dans quelques jours, alors il nous sera loisible de nous expliquer ouvertement sur le but de la polémique que nous soutenons contre le *Journal de St. Hyacinthe*.

Le Roman de Victor Hugo est anti-social, parce que, contrairement à la tradition catholique avec laquelle il rompt, il attribue à l'organisation actuelle de la société les misères de tout genre qui couvrent la terre et qu'ainsi il pousse le peuple à la révolte en lui enseignant que la société est l'auteur de ses souffrances.

Le roman de Victor Hugo est anti-religieux, parce que la religion catholique y est odieusement calomniée, parce qu'un pontife de l'Eglise, y est représenté comme un homme sans foi, parce qu'il nous montre un prince de l'Eglise à genoux aux pieds d'un conventionnel et demandant respectueusement sa bénédiction, parce qu'il insinue qu'un couvent en plein midi du dix-neuvième siècle est un collège de hiboux faisant face au jour, parce qu'il dit que les couvents sont à la société ce que serait à l'estomac le poisson gâté qui voudrait être mangé, et parce qu'enfin le roman en question compare un couvent à une maison de débauche.

Le roman de Victor Hugo est immoral, parce qu'il nous met devant les yeux des scènes révoltantes d'obscénité. Sur chacune des trois accusations que nous avons portées contre le roman de Victor Hugo, il nous reste encore beaucoup à dire, mais chaque chose aura son temps.

Nous sommes catholique, notre journal se publie dans une ville catholique, et tous ensemble nous admettons que l'Eglise, comme une bonne mère, est chargée du salut de ses enfants, et doit veiller attentivement sur l'enseignement doctrinal et sur tout ce qui peut toucher a la piété et aux bonnes mœurs des fidèles.

Quand l'Eglise voit un péril, a dit un homme célèbre, elle ne s'arrête ni devant la dignité ou l'excellence du mérite, ni devant la vertu et le savoir. Elle accomplit sa mission de gardienne de la pure doctrine. Divinement assistée, elle préserve le monde de l'erreur, et en jetant l'interdit sur tels ou tels livres, elle n'a point pour dessein de blesser ou de flétrir les auteurs, mais d'avertir les fidèles des pièges tendus à leur foi ou à leurs mœurs. Elle a le devoir de faire cela, elle le fait depuis l'origine et le fera jusqu'à la fin. Le respect de la foi et de la morale chez les hommes de plume est-il aujourd'hui devenu tel qu'on doive bannir toute crainte et rejetter comme inutile l'examen de l'Eglise ? Au milieu de ce déluge de blasphèmes qui non seulement bouleversent de fond en comble la doctrine, mais s'attaque même à la personne très sainte du Sauveur, est-il opportun d'abandonner les fidèles aux dangers et aux tentations ? »

L'Eglise faillirait dans sa noble mission, si elle abandonnait les fidèles aux dangers parce qu'elle a reçu de Dieu la permission, le pouvoir et le commandement de veiller sur le troupeau qui lui est confié : c'est pourquoi l'église est infaillible pour tout ce qui tient au dogme et à la morale évangélique ; elle ne peut donc se tromper dans la condamnation des propositions qu'elle juge contraires à la doctrine de Jésus-Christ, ou dangereuses pour la foi ou la piété des fidèles. Aussi le roman de Victor Hugo est-il si irréligieux et renferme-t-il tant de choses dangereuses pour les mœurs et la piété, que par un décret du 20 juin 1864, la sacrée Congrégation chargée de l'examen des livres, a **mis à l'index et condamné** entre autres ouvrages, les *Misérables* par Victor Hugo.

La congrégation de l'index, nous dit le cardinal Gousset dans son opposition des principes du droit canonique, est chargée spécialement d'examiner et de condamner les mauvais livres, c'est-à-dire les livres qui contiennent une doctrine contraire à la foi ou aux bonnes mœurs, ou qui sont plus ou moins dangereux pour ce qui regarde le dogme catholique, la morale évangélique, la piété chrétienne. De tout temps l'Eglise a condamné les livres contenant les erreurs des hérétiques et des novateurs ; de tout temps elle a *défendu* aux fidèles de lire les écrits qu'elle a jugé contraire à la foi ou à la morale, à la doctrine des saints pères et à l'enseignement catholique. »

Après avoir examiné et fait examiner l'Index, c'est-à-dire le cathologue des biens hérétodoxes dressé par les délégués du concile, voulant pourvoir au salut des âmes, le Pape Pie IV l'approuva, par sa belle Dominici gregis, 24 mars 1564, et ordonna qu'il fut imprimé, publié et reçut partout. Le même Pape défend de lire les livres contenus dans l'Index, sous peine d'excommunication à en courir, ipso facto, par ceux qui liront ou retiendront les livres des hérétiques ou les écrits d'un auteur quelconque, condamnés pour cause d'hérésie, pour soupçon d'un faux dogme ; et sous peine de péché mortel pour ceux qui liront ou retiendront les livres prohibés pour une autre cause.

Sixte V. par sa belle Immensa æterni, de 1588, sanctionne l'institution de la congrégation des cardinaux chargés d'examiner de condamner ou de permettre s'ils le jugent à propos, les livres qui ont paru depuis la publication de l'Index du concile de Trente approuvé par Pie IV. Clément VIII, par sa constitution sacro sanctum confirme les attributions, facultés et privilèges accordés aux cardinaux de la congrégation de l'index par Pie V, Grégoire XIII Sixte, V.

Clément, VIII a décrété que les déclarations et décision de l'Index seront invariablement observées par tous les patriarches archevêques. évêques et autres ordinaires des lieux par les inquisiteurs, universités, les maîtres ou professeurs, les docteurs les *imprimeurs*, les libraires, par tous les fidèles, tant ecclésiastiques que laïcs de quelque ordre, de quelque rang ou dignité qu'ils soient.

On voit par ces constitutions et plusieurs autres que l'espace ne nous permet pas de publier, que les décrets de la Congrégation de l'Index sont obligatoires pour tous les pays pour tous les lieux, *ubiumque locorum*, et qu'ils doivent être inviolablement observés par tous les chrétiens, de quelque rang et dignité qu'ils soient, par les évêques comme par les simples prêtres ; par les prêtres, soient qu'ils exercent, soit qu'ils n'exercent pas le saint ministère, comme par les simples fidèles ; et cela, sous les peines centenaires dans les règles de l'Index et les constitutions apostoliques. Or que portent ces règles ? Les règles publiées par l'ordre du Concile de Trente, et confirmées et approuvées par les constitutions de Pie IV, Clément VIII, Alexandre VII, Benoit XIV et de plusieurs autres papes, portent qu'il est défendu à tous les fidèles de lire ou retenir aucun livre contre les prescriptions de ces règles et la prohibition de l'Index ; que si quelqu'un lit ou retient les livres des hérétiques ou les écrits de tout autre auteur, condamnés et prohibés pour cause d'hérésie ou comme suspects d'hérésie, il en encourt par le fait l'excommunication et que celui qui lit ou qui retient des livres défendus pour une autre cause, se rend coupable d'un péché mortel et s'expose à être puni sévèrement par l'évêque. Or si lire ou retenir un livre défendu est un péché mortel, quelle faute n'est-ce pas que de recommander ce livre.

Dans son numéro du cinq mai, mil huit cent soixante deux, le *Journal de St. Hyacinthe* en parlant des *Misérables* de Victor Hugo, s'exprime solennellement ainsi : «Nous publions aujourd'hui les *Misérables* par Victor Hugo, qui viennent de paraître en France. La haute réputation de l'auteur, les éloges nombreux et flatteurs que vient de lui prodiguer toute la presse à l'apparition de ce nouvel ouvrage et l'acceuil plus qu'encourageant des amis des lettres a cette belle production nous ont engagé à en offrir quelque chapitres à nos lecteurs. La longueur de l'ouvrage et l'exiguité de notre format ne nous permettant pas de publier le tout : mais le public pourra facilement se procurer le plaisir d'une lecture aussi agréable et aussi instructive, en s'abonnant à la *Semaine littéraire du Courrier des Etats-Unis.*»

Le *Journal de St. Hyacinthe* a d'attaché à sa rédaction un jeune homme qui ne manque pas d'aptitudes. Cet homme a lu les *Misérables* par Victor Hugo, il a bien saisi la pensée qui a présidé à cette publication, il a parfaitement bien compris la portée des doctrines émises dans ce livre, il a examiné attentivement et d'un œil sévère chacune de ses pages : en un mot il a étudié honnêtement le roman en question et puis, il en a recommandé au peuple canadien la lecture comme agréable et instructive ; il a été plus loin, ne pouvant pas vu la longueur de l'ouvrage et l'exiguité de son format publier le tout, il a conseillé à ses lecteurs de s'abonner à la *Semaine Littéraire du Courrier des Etats-Unis*, pour se procurer le plaisir d'une si belle et si instructive lecture.

Voilà la recommandation que le *Journal de St. Hyacinthe* a faite au roman de Victor Hugo, en mai mil huit cent soixante deux.

En juin, mil huit cent soixante-quatre, la Sacrée Congrégation, chargée de l'examen des livres, a mis à l'index et condamné les *Misérables* par Victor Hugo.

M. le Rédacteur du *Journal de St. Hyacinthe*, vous êtes catholique comme nous, comme nous, vous croyez à la mission divine de l'église sur la terre et à l'obligation qui pèse sur elle de veiller sur tout ce qui intéresse la morale et la piété des fidèles, comme nous, vous admettez que l'Eglise a reçu dans son auguste chef des prérogatives admirables. Or depuis que l'Eglise a condamné un livre dont vous aviez recommandé la lecture, vous êtes-vous rétracté ? Avez-vous écrit un seul mot pour nous faire comprendre que vous regrettiez votre incartade? Avez-vous fait apologie au peuple canadien que vous avez mal édifié en vous prononçant fortement en faveur d'une publication que l'Eglise a condamné comme impie irréligieuse et immorale. Qu'avez-vous fait depuis cette époque ? Toujours les mêmes sentiments; toujours la même conduite, et toujours la même impudence.

Vous avez porté les accusations les plus graves contre l'Eglise, vous avez faussé l'esprit du peuple canadien sur de hautes questions dont vous ne comprenez pas même le premier mot, vous avez déversé l'injure et l'outrage sur les ministres de Dieu, vous avez écrit qu'un prêtre qui expliquait les devoirs politiques des citoyens était un scandale au milieu de ceux dont le salut lui était confié, vous avez comparé le curé d'une certaine paroisse a un énergumène *ivre* et enragé, vous avez traité d'*écervelé*, un homme de Dieu, dont les talents distingués et la haute réputation mis en parallèle avec votre bagage scientifique, seraient de nature à vous aller faire éteindre à tout jamais dans le silence et le mépris universel, vous avez dit qu'il y avait quelque chose d'éternel sur la face de Garibaldi : en un mot vous avez étalé sur l'*exiguité de votre format*, toute l'impiété et toute l'irréligion qui forment votre caractère distinctif.

Vu la recommendation des *Misérables* faite par le *Journal de St. Hyacinthe*, vu la condamnation de ce même roman par l'Eglise, vu que le Rédacteur du *Journal de St. Hyacinthe* ne s'est pas rétracté depuis cette époque et qu'il a au contraire tenu dans la vie publique une conduite également irréligieuse, nous concluons que le *Journal de St. Hyacinthe* est anti-social, anti-religieux et dangereux au point de vue de la morale.

Suivant notre manière de voir, le prêtre, qui est en état de juger de près des effets funestes causés dans les âmes par la lecture d'un pareil journal, et qui a détourné son peuple de la lecture du *Journal de St. Hyacinthe*, est un prêtre digne et qui a noblement rempli son devoir, et le *Journal des Trois-Rivières* se charge de sa défense.

Ainsi, le dernier mot n'est pas dit sur cette question.

Nouvelles locales.

☞Nos abonnés qui nous enverraient les Nos. 29, 30. 31, nous obligeraient infiniment.

Nous avons eu le plaisir d'assister hier à l'examen des enfants qui fréquentent l'Académie Grouard.

Plusieurs membres du clergé, MM. les Commissaires, ainsi que les notabilités de St. Hyacinthe étaient présents.

La première partie de la journée a été consacrée à l'examen des classes inférieures. Au moment où nous mettons sous presse l'examen se continue. Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

—Hier nos industrieux concitoyens MM. Leclère & Nelson ont commencé à faire fonctionner leur magnifique fonderie qu'ils viennent d'ériger près du moulin à farine. Plusieurs mécanistes distingués qui étaient présents ont pu constater les résultats avantageux que promet cet établissement tant au public qu'à ses propriétaires.

Nous parlerons d'une manière particulière de la fonderie de MM. Leclère & Nelson dans notre prochain numéro.

C'est aujourd'hui qu'a lieu l'examen des Elèves de l'Académie Prince.

L'*Evening Telegraph* d'hier soir annonce que le Parlement sera assemblé au commencement du mois prochain.

PUBLICATION.—Nous accusons réception d'une brochure d'une cinquantaine de pages intitulée la « *Question des classiques*, etc. etc., par un chrétien.»

Nos remerciements à qui de droit pour l'envoi.

—Nous avons sous les yeux le RAPPORT OFFICIEL DES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET L'ANGLETERRE, transmis à Lord Monck. nous regrettons de ne pouvoir le publier aujourd'hui faute d'espace.

Le même rapport a été soumis au parlement anglais à la séance du 19 juin.

—L'Hon. M. Cartier est arrivé à Québec par le *Maravian*, l'hon. M. Macdonald et l'hon. McGee étaient passagers du *China*. Ce dernier est arrêté à Halifax.

—On nous apprend que le ballon qui devait être lancé au collège le soir de la St. Jean-Baptiste, le sera lundi soir. Plusieurs pièces d'artifice seront aussi tirées.

—Nous avons reçu la livraison de la *Revue Canadienne* pour le mois de juin. En voici le sommaire.

I. *Une de perdues deux de trouvées*, (suite,) par G. de Boucherville. II. *Le Cardinal Wiseman*, (suite,) par R. Ouellet, Ptre. III. *L'incursion de St. Albans* par E. L. de Bellefeuille. IV. *Causerie artistique* par N. Bourassa. V. *Les évènements du mois* par N. Bourassa.

—Nous accusons réception d'un joli petit volume intitulé : « Maximes conseils et instructions sur la guerre » publiépar M. L T Suzor; Leprix de cet ouvrage est de trois chelms. Nos remerciments à l'auteur.

Lundi après-midi, un homme du nom d'Andrew Logan, se trouvant sous l'influence des boissons enivrantes, est tombé dans un étang dans un champ près du Chemin Papineau et s'est noyé.

DECES.

A Weedon le 2 du courant, à l'âge de 3 ans 8 mois et 18 jours, ADELE ELIZA, enfant bien-aimée de Samuel Bourgeois, Ecr :

Ne pleures point, bon père. Celle que vous avez perdue vous est enlevée par le Ciel, par sa mère qui l'y convoait, à qui elle sourirait de son sourire d'ange en [illegible] étreinte dans ses bras de celle qui lui avait donné le jour.... Votre douleur est grande, l'isolement se fait au tour de vous mais vous avez remis au ciel le petit ange qu'il n'avait fait que vous confier ; vous la rendrez aux caresses de sa mère....Ces deux intercesseurs vous aideront à traverser la vallée des larmes.

A Vous, la terre et les souffrances ; à elles, le ciel et le bonheur! *Communiqué.*

A St. Hyacinthe, le 5 du courant, FLAVIEN, STANISLAS âgé de 3 mois et demi, enfant de M. Cléophas Gauthier.

Avis Spéciaux.

Une Question importante pour les malades.—Cette question vitale qui regarde la santé de milliers de personnes, est mise à toutes ceux qui souffrent de la dyspepsie de la constipation, des maladies bilieuses de la débilité générale, et de toute autre maladie qui prend son origine dans l'estomac, le foie ou les intestins. Persisterez-vous à vous empoisonner avec des purgatifs mincéraux drastiques qui affaiblissent et détraisent peu à peu le système interne, ou bien voulez-vous accepter le remède permanent et certain en faisant usage des *Pilules sucrées* de Bristol? ces pilules sont un cathartique végétal qui contrôle la maladie sans déprécier la force physique : elles ont une opération certaine et éloignent immédiatement cette nécessité de purgation continuelle que créent tous les purgatifs violents. Si vous voulez mériter les bienfaits d'un bon appetit, une digestion vigoureuse, un foie sain et le calme mental résultant des bonnes conditions de santé, les *Pilules sucrées de Bristol* réaliseront vos vœux. —Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats. Faites en l'essai. " 418

PREUVE FRAPPANTE

Une Jambe couverte d'ulcères guérie.

Hamilton, C.O., 23 janvier 1864

MM. Lanman & Kemp.

Chers Messieurs,—Je considère comme un devoir de vous informer des excellents résultats que j'ai obtenus en faisant usage de votre *Salsepareille* et de vos *Pilules de Bristol*. Depuis plusieurs années, j'avais trois ulcères sur ma jambe droite près de la jointure. La matière qui en provenait était épaisse, dure couleur brune et répandait une forte odeur. J'employai toutes sortes d'onguents et de lotions, mais sans résultats. Au mois de décembre dernier, je commençai à prendre de votre *Salsepareille* et de vos *Pilules de Bristol*. Le premier effet fut de rendre les ulcères plus douloureuses, mais ensuite elles se guérirent, et aujourd'hui je suis aussi bien, n'ayant aucune ulcère à ma jambe.

Votre, etc.,

JOHN V. GARDNER.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

☞Les Pastilles-a-Vers Végétales de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmaciens, près le Palais de Justice Montréal.

COMMIS DEMANDÉ.

Un commis de quelque expérience dans le commerce et bien recommandé trouverait de l'emploi en s'adressant au soussigné à Coaticook.

J. F CARTIER,
Marchand.

Juillet 1865.

DEFENSE D'AVANCER.

JE donne avis par ces présentes que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans autorisation par écrit.

JEAN-BAPTISTE OLÉMENT,
Cultivateur.

St. Charles 3 Juillet 1865.

LISTE

Des Licences émanées par Léonard Boivin, Percepteur du Revenu de l'Intérieur pour le District de St. Hyacinthe, depuis le premier Avril 1865 au trente de Juin 1865.

LICENCES D'AUBERGES.

Augustin Gaudin, Cité de St. Hyacinthe,		1 Mai.
Apollinaire Maynard,	do	1 "
Joachim Marsereau,	do	1 "
François Morin,	do	2 "
Godfroy Degneau	do	11 "
Margarit Fones,	do	13 "
Joseph Jeannotte,	do	18 "
Louis Lt, Poulin,	do	15 "
Michel Guertin,	do	20 "
J. Bte. Monette,	do	29 "
Frs. Monette,	do	30 "
J. Bte. Morin,	do	30 "
Michel Palardy,	do	30 "
Olivier Brodeur, St. Hyacinthe le Confes.		11 "
Narcisse Hébert,	do	18 "
Guillaume Poulin,	Ste. Marie de Mamoir,	1 "
Alexis de St. Felix,	St. Charles,	1 "
Louis Béique,	do	1 "
Mibhel Lussier,	do	1 "
Médard Hervieux,	St. Mathias,	1 "
Cyprien Lemairé,	St. Césaire,	1 "
Pierre Gigault,	do	1 "
Thomas Lacroix,	do	1 "
Louis Maurice,	do	1 "
Israel Leroux,	do	9 "
Joseph Carreau,	Marie-Ville,	1 "
Augustin Jetté,	do	1 "
Léandre Dufresne,	St. Damase,	2 "
J. Bte. Gendreau,	St. Pie,	2 "
Charles St. Pierre,	do	4 "
Job Cusson,	do	4 "
Flavien Letourneau,	L'Ange-Gardien,	13 "
J. Bte. Bouvier,	St. Simon	27 "
Joseph Messier,	St. Ephrem d'Upton	1 "
E. H. Messier,	do	30 "
W. H. Dubord,	Acton-Valé,	30 "
George Rainville,	do	30 "
Walter Henderson,	do	30 "
Jacques Nerbonne	Ste Angèle,	14 Juin

LICENCES DE MAGASIN.

A. Maynard, & Co., Cité de St. Hyacinthe,		1 Mai.
L. T. Plamondon,	do	1 "
F. A. B. Laperle,	do	1 "
Magloire Lalliberté	do	2 "
Henri Rahon,	do	8 "
Théophile Langelier,	do	23 "
Veuve S. A. Larose,	do	20 Juin
François Renaud,	St. Césaire,	1 Mai
Ambroise Phaneuf,	do	1 "
J. B. Séné,	do	1 "
Godfroy Jarry,	do	1 "
R. P. Pepin,	do	2 "
Alexandre Ouimet,	do	4 "
Timothé Tétrault,	do	18 "
François Leduc,	L'Ange Gardien,	1 "
Eusèbe Aliz,	Ste. Marie de Monnoir	1 "
Alfred Brien,	St. Simon,	1 "
Alexandre Beauchamp,	do	6 "
Nicholas Gaulin,	do	23 "
Godfroy Jarry,	St. Pie,	1 "
Lebrun & Tarte,	do	2 "
P. Euclide Roy,	do	10 "
Amédée Roy,	do	11 "
Joseph A. Archambault, Marie-Ville		1 "
Georges Bowles,	St. Ephrem d'Upton,	1 "
Henry Thibault,	do	11 "
Hébert & Co.,	St. Charles,	2 Mai.
Archambault & Foisy	do	10 "
Paul T. Masson,	do	27 "
Michel Senécal,	do	10 Juin
Evariste Goulet	St. Hilaire,	2 Mai.
Louis Vogel,	do	27 "
C. Désiré Phaneuf	St. Damase,	5 "
J. Damien Phaneuf,	do	13 "
Louis Dupré,	St. Jude,	6 "
David Leblanc,	Acton-Vale,	6 "
Chs. & Frs. Roscoey	do	8 "
Jérémie Morier	do	11 "
Etienne Morier,	do	11 "
Horace Dubois,	do	22 "
J. A. Cushing,	do	30 "
Narcisse Rémillard,	do	30 "
André Beauregard	Ste. Rosalie,	27 "
Joachim Mallette,	Ste. Hélène,	14 Juin
A. H. Powell & Cajeton,	Ste. Angèle,	14 "

LICENCES DE COLPORTEURS.

Joseph Richard,	St. Denis,	8 Mai
J. Bte. Lafleurme,	do	5 Juin
Elzébe Beze,	do	5 "
Bartholomew McGarry,	St. Hyacinthe,	18 Mai.

LÉONARD BOIVIN,
Percepteur du Revenu de l'Intérieur,
Pour le District de St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 1 Juillet, 1864.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DU 1ER. AU 30 JUILLET.

Alarie Francis	Archambault Isaac
Arbour Vital	
Beaudoin T. Veuve	Brodeur Joseph
Bertrand F. X.	Bienvenue Amable. 2
Bernard Toussaint	Bernard Rémi
Blanchard Bélisle	Benard Francisco
Bouthillier L.	
Comeau Paul	Cloutier Edouard
Charpentier Pierre 2	Cardon Joseph
Carmel Favien	Chartier Eugène
Caron Ambroise	Cormier Amable
Charron José	Cormier Charles
Dubois Miss	Demarais & Frère.
Demarais Joseph	Demarais Elie
Daudelin Josephte	Dalpé Gabriel
Duesseau Joseph F.	
Filbotte François	Fones James
Fontaine Ansemme	
Gendron Simon Veuve	Guerson Adélard
Guertin Antoine	Girard F. X. Dame
Guichell Olive miss	Gervais Simon
Girard avocat X.	
Hébert Narcisse	
Jacques Clement	Jacques J. B.
Janson Joseph.	
Labonté Agate	L'heureux J.
Lussier Louise dame	Légaré Nicola
Ledou Prudent	Leuyr Joseph
Lheureux Edemie Delle	Langudérat Louis
Lajeunesse Joseph	Lemaie David
Lafleur Julien	Lavigne Léon
Lucier Olivier	Lucier Elmire
Laurence Louis	Laplerre Moise
Lapiante Joseph	Lalongeie M.
L'abbé P. A.	
Mondor Paul	McIntosh
Moquin Amable E.	
Preux Julie Delle.	Poirier Olivier
Paquet Jean Bte.	Piché Virginie Dame.
Rodier Simon.	
Sabourin F.	

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE DEPUIS LE 1ER. MAI AU 30 JUIN INCLUSIVEMENT.

Bruneau Vve Martin	Berlin Honoré
Bévlard Louis	Beaupré Delphine Delle.
Beaudoin Narcisse M.	Boucher Marcel
Crome Joseph (Inst.)	Courtois Eléonore Delle.
Curtis & Hingenforet	Charpentier Joseph
Dalphé Augustin	Deschaut Marie dame
Dion dit Lemoine Joseph	meunier
Durocher Joseph	Dalbec Pierre.
Duhamel Hermégilde	Duhaime Pierre
Dunn Charles	Dufresne Ovide Esqr.
Duclos Michel.	
Fairburn John	Fontaine Jean N. P.
Farlam Moise	Fortial Ambroise
Fontaine Louis	Fravreau Honorez
Galreigh Edward	Grégner François
Gedda Joseph.	
Huard George.	
Lalumière Louis	Létourneau JBte.
Lépous Amédaway	Lagasse Louis
Lafleur Adolphe	Laplerre Augustin
Labrie Louis	Lalliberté Damase
Lafleur Pierre.	
Moison Abraham huis.	Moose John
Marier G. L.	Mercier J. N.
Miller M.	McDonnell M.
Marjolle Narcisse	McDonel Milton M,
Mercier Gédéon.	
Nolan Timmoty. 2	
Pagé Edward	Pelerin Joseph et Calixte
Pelo Marguerite femme de Joseph.	
Roy Antoine	Renaud F. X.
Rémond Louis	Roch Stanislas
Stell John Esqr.	Simmoneau Louis dame

Lettres Enregistrées.

Dubord M. H.	Roy Isidore
Cartier Baptiste	Cournagez Basile Dme.
Glandon, Céline Lame.	

CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL
POUR
1865,
OUVERT AUX
DEUX CANADAS
AURA LIEU A LA
CITÉ DE MONTREAL,
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,
DANS LE
PALAIS DE CRISTAL
Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 A 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre.

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

Collége de St. Hyacinthe.

La distribution des Prix du Collége de St.-Hyacinthe aura lieu mardi le 11 du mois présent à midi. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont respectueusement priés d'y assister. Les vacances suivront immédiatement la distribution des prix. La rentrée des élèves est fixée à jeudi 7 septembre.

St. Hyacinthe 1er Juillet 1865.

EXAMENS.

Les Examens publics des Ecoles de la ville de St. Hyacinthe auront lieu, comme suit : savoir :

L'examen public de l'Académie Girouard, jeudi le Six Juillet prochain, à 9 Heures A. M., dans la Salle de la dite Académie.

L'Examen public de l'Académie Prince, le Sept Juillet prochain. à 9 heures A. M., aussi dans la Salle de la dite Académie.

L'Examen public de l'Externat de Lapréscntation de Marie, sous le contrôle des Commissaires d'Ecoles, aura lieu au couvent de Lapréscntation de Marie mercredi le Douze Juillet prochain, à 9 heures A. M. Les Parents des Elèves et amis de l'Education sont priés d'y assister.

St. Hyacinthe, 27 juin, 1865.

MAGASIN ET BOULANGERIE A LOUER.

Dans la maison autrefois occupée comme boulangerie par M. N. Chaput, Rue Cascades.

Place bien centrale et la plus belle de la ville fait pour un Boulanger ou un Confiseur, aussi un beau Magasin avec un magnifique logement à louer à des conditions très faciles.

S'adresser a

M. A. KEROACK,
Libraire.

AUX

COMMISSAIRES D'ECOLES.

LE soussigné a en main une grande quantité de livres propres pour récompenses d'écoles qu'il vendra même à meilleur marché qu'à Montréal.

M. A. KEROACK.

N.-B.—M. A. KEROACK reçoit continuellement son importation générale qu'il a choisi lui-même en Europe.

RATEAU MU PAR UN CHEVAL.

Nous soussignés, avons fait usage d'un Rateau mû par un Cheval, que nous avons acheté de M. G. F. [redacted]BARNES, fondeur, de St. Hyacinthe ; et nous certifions avec plaisir que ce Rateau est parfait, ramasse vite et bien [redacted] net le foin et le grain est très facile à manœuvrer ; et dans notre opinion nous le considérons comme Supérieur à tous les Râteaux que nous connaissons et dont nous avons fait usage.

LOUIS FARLY, St. Simon.
DAMASE PICARD, Ste. Rosalie.
AUGT. CHAGNON, St. Hyacinthe.

8 Juin 1865.

Vente par Autorité de Justice.

LUNDI, le VINGT QUATRE JUILLET prochain, à DIX heures du matin à la porte de l'Eglise de Ste. Brigide, District d'Iberville sera vendu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre M. Edouard Desroche et feue dame Malthide Beauvais savoir :

Une terre située à Ste. Brigide, dans le rang des Ecossais, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à un vide, d'un côté à Joseph Leduc et d'autre côté à F. X. Girard avec les dépendances dessus érigées.

Pour les conditions de la vente s'adresser au Notaire soussigné.

F. FONTAINE,
N. P.

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les " PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont a gréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres " DEVINS, " comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES,
Près le Palais de Justice,
MONTREAL.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.

Par G. J A. Vallée.

Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien

TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement d'*herbes* et de *racines sauvages*, peut être pris par l'adulte comme l'enfant ; il est infaillible contre la toux, coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons du Bronche, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remède est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'œil, des paupières et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouveront l'efficacité des remèdes, allez chercher un pamphelet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivières.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme la plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médécin, dans sa pratique privée pendant quatorze ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,
Dr. G. J. A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT

M. le Dr. Vallée, Trois-Rivières.

Monsieur,—Je ne saurais trop vous rendre votre *Elixir de la Forêt* ; son efficacité pour la toux me paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir ; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remède.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec*.

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée "Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'*espace de huit jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommendation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance : *Si vous désirez être guéris promptement et complètement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée.

L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—1an.

MARCHANDISES SECHES !

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoucer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES,

de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

BOTTES A $2. 50.

J. F. McBRIDE,

ROUGEMONT.

Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,

☞*En gros et en détail.*☜

Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.

J. F. McBRIDE.

Rougemont, Août, 1864.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,

Québec, 30 Juin 1865.

EN conformité à l'avis du présent donné par l'Honorable Ministre des Finances, il est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 5 p. 100, lequel pourcentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquera à sous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,
437, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.
A toujours en Magasin,—
Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Slide-Boards, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES

SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et : sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST. HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genré qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciment: au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞*Toutes réparations — Moulins à Battre exécutées avec soin — diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

NOUVEAU MAGASIN
DE
VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—*RUE ST. PAUL*,—*No.* 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot. Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quand.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL : 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞*Nos taux sont très modiques.*☜

Agence à Montréal :

H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1865

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Toigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel un malade compte pour le guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément preparées pour opérer en harmonie avec la SALSAPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

NORBERT BEAULNE.

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall*,
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA :
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MACHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAZ, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurances dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE.

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,

No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boîtes ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampille sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boîte ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampille des E. U.* sur la boîte de pilule ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remèdes pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un médecin Vétérinaire des plus recommodables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. HAYWARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

Charles Nelson.

ENSEIGNE D'ADAMS

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
" DE POCHE,
CISEAUX A BRODER,
" POUR COMMIS,
☞CUILLER ASSORTIS.☜

CADNAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER,
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LIGOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LIMES,
CHAUDRONS, CANARDS.
VITRES DE TOUTES GRANDEURS.
PEINTURES EN POUDRE ET A L'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS.
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS.
PINCEAUX ASSORTIS.

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRIEL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE.
PRELAT ASSORTIS.
MOUSSE POUR BOURRURE.
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
RESSORTS DE FER, commun et anglais.
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleur et grandeurs assorties.
CUIRE PATENT, pour duck, etc., etc.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Speer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Auguin et Andric.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON,
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ.
SUCRE BLANC DE REDPATH.
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Commune.
MOUTARDE Française.
" De DWIX et DURHAM.
MÉLASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
PEPOIS Bleu et Blanche.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES do do
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES,
&c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui voudront discontinuer doivent en donner avis, au Bureau de ce journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne..... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 11 Juillet 1865. — No. 35

ADRESSES D'AFFAIRES.

ONAGHON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La Tuché, écr.
Souvenir les Cours Criminelles et Civiles.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Lafrenaiere.
A. C. Papineau. L. F. Morison.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. Bourgeois. P. Bachand.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du District de Marieville
St. Hyacinthe 6 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault, Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Distaire, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. Letendre. Honoré Mercier.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L. Tache. L. G. Gladu.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. Magloire Tourt.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison de A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits, et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient tout de préparer de vaste écuries.
St. Hyacinthe, 20 Avril, 1864.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GERVAIS BARBEAULT,
(Ci-devant de St. Pie.)
M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par FRANCOIS CHAPUT. Vis à la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, dans le centre du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

AVIS AUX MEDECINS.
UN MEDECIN qui désirerait se procurer une bonne PHARMACIE et tout ce qu'il faut pour la pratique de la médecine et de la Chirurgie, pourra trouver tout ce qu'il désire, à des conditions libérales, en s'adressant à ce Bureau.
St. Hyacinthe 16 Mai 1865.

J. I. B. KAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. TREPONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 23 mai, 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!
Le Soussigné vient louer la vente MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison du SEL EN SAC A aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

A Louer
MAISON ET BOUTIQUE,
Le tout occupé actuellement par M. GAGNON, Voiturier et avantageusement situé pour le métier.
Rue Ste. Marie, vis-à-vis de M. Prégent. Possession au 1er. Mai.
HENRY BARBEAU.
St. Hyacinthe 13 Avril 1865.

GRANDE PANIQUE SUR LE COTON.

Une révolution complète va s'opérer. Des spéculations commerciales sur une échelle très large vont s'effectuer. Tous les sujets du Roi COTON, dans tous les pays et tous les climats c'est-à-dire dans toutes les manufactures qu'alimente, seulement ou en partie, cette plante célèbre, vont avoir leur part.

Comme nos inondations, la hausse et la baisse auront été horriblement rapides, mais cette fluctuation doit amener du temps à autre le bas prix. Une vue certaine donc, et une action prompte seulement peuvent éviter le choc et profiter de la plus grande baisse.

Tous ceux qui se sont surchargés de marchandises et surtout de COTON dans le temps de la hausse, pour se débarrasser de ces marchandises se trouvent dans une mauvaise embarrassant !! Nous sommes heureux d'annoncer que notre estimable concitoyen, M. H. J. DOHERTY, jetant un regard sur les eaux troublées de la fluctuation commerciale qui s'effectue aujourd'hui, a été assez heureux de se débarrasser de toutes ses marchandises d'un prix élevé, et de se procurer un Stock immense, à bon marché, de marchandises pour robes, en Indienne, Mousseline de laines Barège, Cobourg Orléans, &c., &c., de coton, double largeur pour les draps de lits, coton simple largeur, &., &., &., à des prix les plus modérés possible.

En Laine, Tweeds, Chapeaux, de femmes et d'hommes, Parasolles, Shawls, Chappes, Chaussures, Albums pour photographies, manteaux, et hardes faites pour les hommes, il a une variété sans fin.

En fait de hardes toutes faites, M. H. J. Doherty a reçu l'assortiment le plus considérable qui ait jamais été vu à St. Hyacinthe, vû des arrangements faits avec les meilleurs marchands de l'Angleterre et de France et des Etats-Unis.

En conséquence, il espère satisfaire pleinement toute pratique qui voudra bien l'encourager, dans le dernier goût de Paris et de Londres, et assure leur donner toute satisfaction possible.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 valeureux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.

Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.

Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.
UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.
Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.
Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. R. ST. JACQUES.
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

NOUVEAU MAGASIN
F. A. B. Laperle
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. J. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, près du Moulin.
M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, menuisier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS.
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Prix du Moulin,—St. Hyacinthe.
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c. dans la maison Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Comptant à Prix Réduits. Pas de Crédit, ou bien peu et encore à ceux qui le méritent.
M. L. espère par son exactitude à mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.
N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises vertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'honorer.
Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ
Montréal.	Tous les jrs	A. M. 7 00 10 40 P. M. 3 50	A. M. 11 40 P. M. 10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00 11 40	3 50
Québec.....	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 30
LaPrésentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRES,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.

Les malles pour St. Bernabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

LIBRAIRIE
DE
ST. HYACINTHE.
LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie ; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.
M. A. KEROACK,
Libraire.
N.B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, au mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande. M. A. K.
St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

Institutrice disponible.
Une jeune personne qui a suivi le cours d'été des des Dames de LaPrésentation, et qui possède de plus parfaitement l'anglais, désirerait trouver une place d'Institutrice. Elle a déjà enseigné dans un pensionnat de Demoiselles et deux ans sous le contrôle des Commissaires. Elle est munie d'un diplôme et peut offrir toutes les recommandations desirables de plusieurs curés du Diocèse.
S'adresser à ce Bureau.
St. Hyacinthe, 5 juin, 1865.

BLE-D'INDE.
LE soussigné vient de recevoir une GRANDE QUANTITÉ DE BLÉ-D'INDE BLANC, ainsi que du BLÉ-D'INDE MÊLÉ (BLANC ET JAUNE) qu'il offre en vente par lots convenables aux acheteurs, et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.
LOUIS BENAUD.
Montréal, 9 juin, 1865.

Bureau du Conseil Municipal
DU
Comté de Bagot.

Ste. Rosalie, 23 Juin, 1865.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que des SOUMISSIONS seront reçues au Bureau du soussigné, en la paroisse de Ste. Rosalie, C'hef au HUIT de JUILLET prochain, à DEUX HEURES, Après-Midi, pour la perfection d'un pont sur le Ruisseau des Chênes, sur le chemin public, le long de la rive droite de l'Yamaska, dans la paroisse de St. Pie.

Chaque soumissionnaire devra offrir, avec sa soumission, les noms de deux cautions solvables.

Pour les autres conditions qui pourront les connaître au Bureau du Soussigné.

P. S. GENDRON,
Sec.-Trés. C. M. C. B.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTÉ DE BAGOT.

AVIS PUBLIC.

EST par les présentes donné, que des soumissions seront reçues au Bureau du soussigné, en la paroisse de Ste. Rosalie, C'hef au dix juillet prochain, à midi pour l'ouverture et construction d'une route sur le premier rang de la paroisse de Ste. Hélène, entre les terres d'un nommé Collette et de Pierre Petit. Chaque soumissionnaire devra offrir avec sa soumission les noms de deux cautions solvables. Pour les autres conditions, on pourrait les connaître au Bureau du soussigné.

P. S. GENDRON,
Sec.-Trés. C. M. C. B.
Ste Rosalie, 19 juin 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

V.—*L'alarme.*

(*Suite.*)

Une semaine s'était écoulée et pendant cet espace de temps Daniel avait fait plusieurs visites à la petite maison de Saint-Maurice; mais, par un hasard inexplicable, il n'y avait jamais rencontré Gauthier, qui pourtant venait ainsi presque tous les jours. D'autre part, Ladrange avait pris des informations pour découvrir la demeure de François à Chartres; et toutes ses recherches avaient été inutiles. Il lui répugnait cependant de mettre en campagne la police, qui était à ses ordres les pièces authentiques restées entre les mains de madame de Méréville prouvaient d'une manière précise que le colporteur Gauthier était bien le fils et l'héritage de michel Ladrange du Breuil, et le jeune magistrat ne voulait pas employer à l'égard d'une personne de sa famille de pareils moyens d'investigation.

La conduite de François devait être le résultat d'un calcul, et l'on ne pouvait rien en augurer d'honorable. Néanmoins, quand Daniel avait voulu connaître l'avis des dames de Méréville sur cette circonstance singulière, il les avait trouvées d'une entière sécurité. Elles n'en savaient pas plus que Daniel lui-même sur la demeure comme sur les projets de Gauthier; celui-ci avait toujours éludé leurs questions, et s'était borné à de belles promesses. Mais ses flatteries envers la marquise, sa franchise apparente et sa simplicité joyeuse envers Maria, avaient comme fasciné la mère et la fille; la bienveillance qu'elles éprouvaient déjà pour lui en laissait place à aucun doute outrageant, si bien que Daniel n'osait exprimer les soupçons qui commençaient à se révéiller dans son esprit

Cependant, un matin qu'il franchissait en se promenant la distance qui sépare Chartres de Saint-Maurice, il songeait à la nécessité de troubler l'inconcevable tranquillité de ces dames au sujet de leur nouvel ami. Déterminé à brusquer le jour même une explication, il atteignit la maison de campagne, dont il trouva la porte extérieur ont'rouverte. Cette circonstance ne l'offraya pas, car, depuis que la situation politique s'était détendue, ses parentes n'avaient plus les mêmes motifs qu'autrefois pour se dérober à la curiosité de leurs voisins. Il ne tarda pas à connaître la cause de cette négligence apparente.

Dans la cour d'entrée, la chambrière Jeannette, le vieux jardinier et la vieille jardinière, les maîtresses du logis elles-mêmes faisaient tristement cercle au tour de la niche de César, le robuste dogue préposé à la garde de l'habitation. La malheureuse ne semblait plus être en état de remplir son office. On l'avait débarrassée de sa chaîne et de son tourd collier de fer ; couchée sur le côté, la tête inerte, les flancs soulevés par des spasmes, elle conservait à peine la force de pousser un râlement douloureux qui allait toujours en s'affaiblissant. Son œil terne, déjà vitreux, se tournait tour à tour vers les personnes amies qui l'environnaient comme pour leur demander du secours. Jeannette, à genoux près d'elle, s'efforçait en pleurant de lui faire avaler quelques gouttes de lait qui procurait au pauvre César un soulagement passager ; mais bientôt les convulsions revenaient avec violence, et la fidèle animal semblait plus avoir que peu d'instants à vivre.

Tous les assistants étaient douloureusement impressionnés par ce pénible spectacle et Daniel lui-même ne put se défendre d'un vif chagrin en voyant l'état désespéré de ce vigilaint serviteur.

— Bon Dieu! s'écria-t-il qu'est-il donc arrivé à César:

On ne répondait pas et l'on se regardait avec consternation.

— Je n'y comprends rien, dit enfin la vieille jardinière ; il y a pas plus d'une heure que le chein était bien portant ! Ça l'a pris tout à coup... Il faut qu'on l'ait empoisonné.

—Hum ! hum ! marmottait le mari en hochant sa tête blanche, ce n'est pas bon signe pour la maison... Ceux qui ont fait cette méchanceté doivent avoir leurs motifs, voyez-vous !

La marquise ne partage pas cette opinion.

—Empoisonné ! répéta-t-elle, d'où vous vient cette idée ? Personne n'entre ici ; qui donc aurais pu donner du poison à notre chien !

—Je le sais bien, moi, dit Jeannette, qui se releva en soupirant ; le coup a été fait je le gagerais, par cette mendiante qui est entrée ici ce matin, et qui a parlé un instant à mademoiselle. J'ai cru la voir jeter quelque chose dans la niche au chien quand elle est sortie, et, moins d'un quart d'heure, César a été pris de ces grandes douleurs... Oui, c'est elle, et si je la retrouve jamais, je me promet bien de la dévisager, l'effrontée coureuse ! avec ça qu'elle est laide comme le péché.

Maria rougit legèrement.

—Fi ! Jeannetta, dit-elle d'un ton de reproche, pouvez-vous accuser ainsi une femme que vous ne connaissez pas ? ... C'est une pauvre voisine, poursuivit-elle avec embarras, comme si elle eût senti que ces paroles nécessitaient une explication ; elle est entrée dans le jardin tout à l'heure, pendant que je m'y promenait seule. Elle m'a demandé de vieux effet pour habiller son enfant qui est presque nu. Je lui ai remis quelques assignats, et elle est partie en me comblant de remerciments. Je la crois tout à fait incapable de cette mauvaise action.

Peut-être Maria avait-elle d'autres raisons secrètes pour protester ainsi en faveur de la mendiante ; quoi qu'il en fût, la marquise se rangea du parti de sa fille.

—Oui, oui, reprit-elle il n'y a pas de poison là-de-dans ; les chiens sont sujets a des maladies subites qui les emportent en peu d'heures, et tel paraît être le cas de César. Mais décidément la pauvre bête va rendre le dernier soupir, et cela me fait mal... Partons, Maria... Venez aussi, Daniel... Je ne saurais rester ici d'avantage.

Et tous les trois s'éloignèrent en laissant les domestiques prodiguer à l'animal mourant des soins probablement inutiles.

On fit quelques tours dans le jardin, jonché déjà des feuilles sèches de l'automne. La marquise et sa fille étaient tristes ; Daniel, tout pensif, cherchait à rattacher, sans savoir pourquoi, l'attentat contre le chien de garde et d'autres évènements qui occupaient son esprit.

—Nous ne devons pas négliger cette affaire, reprit-il enfin ; ne croyez-vous pas, Maria, qu'il serait prudent de rechercher cette femme, cette mendiante qui s'est introduite ici, et de l'obligerfa faire connaître..

—Vraiment, Daniel, interrompit mademoiselle de Méréville avec un peut d'humeur, depuis que vous êtes redeveau magistrat, vous ne voyez partout que crimes et criminels ! Allez-vous écouter les sots propos de cette étourdie de Jeannette ? Tenez, mon cousin, ajouta-t-elle d'un ton plus doux, laissez cette pauvresse tranquille ; je la connais assez pour être sûr qu'elle n'a pris aucune part à ce fâcheux accident.

— Il suffit, Maria; j'aurais cru quelques précautions nécessaires... Mais n'en parlons plus ... Avez-vous reçu la visite de M. François Gauthier aujourd'dui ?

— Pas encore; répliqua la marquise avec empressment; il est en retard ce matin.

— il va donc venir? En ce cas, tant mieux: je pourrait enfin le voir.

—le fait est mon pauvre Daniel, dit Maria en souriant avec malice, que vous semblez vous éviter l'un l'autre de dessein prémédité. A peine avz-vous quitter la maison que Gauthier sonne à la grille, ou bien vous n'arrivez qu'après son départ; ainsi vous ne vous rencontrerez jamais.

— S'il y a préméditation d'une part dans ce perpétuelle chassé-croisé, ce n'est certainement pas de la mienne.

—Et pourquoi y en aurait-il de la part de M. Gauthier ? demanda la marquire sèchement.

— Mais, matente, sans doute parce qu'il craint sa présence.

—Vous craindre ! c'est là mon cher, une étrange prétomption, et certes, cet honnête jeune homme ne se doute pas que vous soyez un personnage si redoutable ! Il vient ici voir des parents qu'il aime et qu'il honore, envers lesquelles il a seulement des intentions louables ; que pourrait-on craindre de vous, je vous prie ?

—Rien, ma tante, sinon le désir ardent que j'ai de savoir où il loge, d'où il vient, ce qu'il veut, et de l'interroger de nouveau sur certaines particularités de sa vie passée.

—Ceci est odieux, monsieur, reprit la marquise avec colère, et vous me donnez la plus détestable idée de votre caractère. que, jusqu'ici, j'avais crus juste et droit. Dans un but que je ne veux pas connaître vous vous efforcez de perdre votre cousin dans mon esprit et dans l'esprit de ma fille ; mais vous n'y parviendrez pas, et vos insinuations mal veillantes ne pourront rien sur nous.

Daniel ne s'attendait pas à cette violence, et il en était tout interdit.

—Ma tanre, reprit-il avec douceur, je vous pris d'écouter.

—Paix ! interrompit la marquise, je ne saurais souffrir que l'on parle mal en ma présence de fils de mon frère... Laissez-moi.

Et elle s'éloigna d'un pas rapide, comme si elle eût craint de ne pouvoir contenir son indignation.

Daniel était resté seul avec sa cousine.

—Suis-je donc si coupable, ma chère Maria, demanda-t-il, et désapprouvez-vous aussi les craintes dont je ne puis me défendre au sujet de M. François ?

—En bonne conscience, Daniel, répliqua la jeune fiille avec un accent de franchise, et je ne vois pas ce qui peut, dans la conduite de notre parent, vous inspirer de pareilles défences. Il nous a rendu à tout un signalé service. Abandonné longtemps par sa famille, livré aux suggestions de la misère ; le jour où la fortune l'a favorisé, il est venu à nous sans rancune et sans fiel, il s'est montré bon, simple, désintéressé...

Daniel ne peut retenir un geste de colère.

—Maria, murmura-t-il d'une voix sourde ; Maria, vous l'aimez... oui, vous l'aimez. j'en suis certain !

Elle ne répondit rien, et sourit.

—N'essayez pas de me tromper, poursuivit Ladrange avec véhémence ; sans vous en donner, vous avez subi l'influence puissant de madame de Méréville, et cette influence m'est contraire. D'ailleurs, ce jeune homme est pourvu d'avantages qui peuvent sans doute compenser ce qui lui manque sous le rapport de l'éducation de de la naissance. Maria, vous n'oserez pas soutenir qu'il ne vous a pas parlé déjà d'amour et de mariage ?

—Et pourquoi ne m'en aurait-il pas parlé ? répliqua la jeune fille qui paraissait s'amuser de l'Agitation de Daniel ! aux termes où nous en sommes ; il lui eût été bien difficile, sinon impossible de ne pas parler de l'un et de l'autre.

—Et vous ne l'avez pas arrêté au premier mot ? vous ne lui aviez pas signifié que des engagements intérieurs...

—Quels engagements ? Ne m'avez-vous pas solennellement rendu ma parole ? J'aurais eu fort mauvaise grâce de ne pas accueillir avec patience l'expression d'un affection honnête appuyée sur des convenances de famille.

Mais, voyant aux traits décomposés de Daniel qu'elle avait poussé le badinage trop loin, Mademoiselle de Méréville reprit d'un ton indifférent :

—Pouvez-vous donc douter ainsi de moi vilain jaloux ? Quelqu'un au monde serait-il capable de me faire ouvrir notre vive et sainte affection d'enfance ? Je vous l'ai dit pourtant une foi, et vous n'eussiez pas dû l'oublier : Daniel, a vous ou à personne !

Ces paroles étaient accompagnées d'un regard humide qui leur donnait plus de prix. Mais le démon de la jalousie s'était glissé dans le cœur de Ladrange.

— Et cependant, Maria, reprit-il, vous conviendrez que vous avez écoutez patiemment les propos d'amour et de mariage de ce François Gauthier ?

—J'en conviens, Daniel.

—Mais comment se fait-il, puisque vous l'aimez pas...

Mademoiselle de Méréville rougit et détourna le tête d'un air d'embarras.

—Vous êtes sans pitié pour certain scrupules, certaines obligations auxquelles on n'ose se soustraire. Eh bien ! s'il faut le dire, je n'ai pas découragé M. Gauthier par un refus péremptoire, d'abord parce que dans nos positions respectives, il a droit de ma part à quelque ménagements, ensuite, eh bien ! ensuite parce que ma mère m'a recommandé avec instance de cette manière.

—Mais alors quel motif peut avoir madame de Méréville...

—Tenez, Daniel, répliqua la jeune fille avec une répugnance croissante, j'ose à peine scruter les causes de cette recommandation, quand je songe que mon devoir est avant tout de m'y soumettre... Avez-vous donc oublié les clauses de ce bizarre testament de l'oncle Ladrange ? Il est dit dans cet acte que, si François était marié, ou bien si le refus de consentir au mariage venait de lui, dans ce cas, et dans ce cas seulement, un legs de dix mille écus me serait payé par la succession ; mais dans le cas contraire, si le refus venait de moi, je n'aurais rien à réclamer dans la fortune de notre oncle. Comprenez-vous maintenant pourquoi ma mère exige que je ne paraisse pas, jusqu'au dernier moment, repousser la demande... Mais, Daniel, je suis honteux de pareils détails, et vous eussiez dû me les épargner.

—Oui, oui, ce doit être cela ! reprit Ladrange avec un mouvement de joie ; je reconnais la politique ordinaire de ma tante depuis... depuis que des circonstances funestes ont si singulièrement modifié son caractère d'autrefois. Cependant, Maria, je vous conjure à mon tour de ne pas pousser trop loin l'obéissance.

—C'est assez, Daniel ; ne revenons plus sur des doutes qui m'offensent, et changeons d'entretient. Je suis resté avec vous, mon ami, pour vous apprendre un fait dont je n'ai osé encore m'ouvrir à personne et qui confond ma raison.

—De quoi s'agit-il donc, ma chère Maria.

— Vous souvenez-vous qu'après avoir échappé aux gendarmes, lors du passage du bac de Grandemaison, nous fûmes conduits dans une habitation où nous trouvâmes une femme, jeune et jolie, qui semblait exaltée par des passions violentes ? J'ignore encore ce qu'elle nous voulait et pourquoi sa colère se tournait particulièrement contre moi, mais il me parut qu'elle intervenait d'une manière favorable dans nos affaires, et, pour l'en remercier, je lui fit remettre le seul bijou qui me fût resté de notre opulence passée, une bague de quelque prix venant de mon père... Avez-vous oublié cela ?

—Je me souvient de tous les incidents de cette nuit, Maria ; et comme à vous, il me semble bien mystérieux.

—Ce que je vais vous dire ne l'est pas moins. Tout à l'heure Jeannette a raconté devant vous qu'une pauvresse du voisinage trouvant ce matin la grille ouverte, s'était introduite dans le jardin pour me demander l'aumône. Cette femme m'a d'abord parlé de ses peines, de sa misères, mais, en me parlant, elle avait un air inquiet, distrait. Enfin quand elle m'a glissé un papier dans la main, et elle s'est sauvée.

—Quoi ! cette mendiante qu'on accuse d'avoir empoisonné le chien César...

(*A continuer.*)

☞ Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 11 Juillet, 1865.

NOTES
SUR LES GOUVERNEMENTS FEDERAUX,

Passés et Présents, par

L'HON. THOS. D'ARCY McGEE, M.R.I.A.

(*Traduction.*)

—*Suite.*—

V.

LA CONFEDERATION GERMANIQUE.

Avant de passer de l'Europe au Nouveau-Monde, il nous reste à mentionner la Confédération Germanique.

L'ancien empire, connu dans l'histoire sous le nom du Saint Empire Romain-Germanique, a cessé d'exister en 1806. Au 1er aout, Napoléon déclarait qu'il ne reconnaissait plus l'Empire Germanique; le six du même mois François II abdiquait sa couronne impériale et déchargeait ses électeurs de leur allégéance au trône. François prit le titre d'empereur d'Autriche; la Bavière, le Wurtemberg et la Hollande furent érigés en royaumes; dix sept * Princes de la Germanie Occidentale formèrent ensemble, sous la direction de Napoléon, ce qu'on a appelé la *Confédération du Rhin*, tandis que la Prusse fut invitée à se placer à la tête d'une semblable confédération de la Germanie Septentrionale. Le successeur du Grand Frédérick, qui préféra s'en rapporter au sort des armes plutôt que d'en venir à des arrangements pacifiques, fut complètement défait dans une seule campagne.

Suivant l'empereur actuel des Français, la Confédération du Rhin était un de ces gouvernements, que son oncle avait résolu d'établir *ab interim*, pour attendre que l'Europe fut préparée à adopter son système actuel permanent. † Etrangère par son origine et sa dépendance au peuple de la Germanie; ne semblant vivre que par le souffle du conquérant qui avait humilié l'Autriche et la Prusse et aboli l'ancien empire, elle pouvait à peine prétendre à son respect. Sa constitution fut copiée sur le modèle de celle de l'Helvétié, la Diète fédérale devait siéger à Frankfort, sous le Prince Primat, nommé par Napoléon; tandis que la France retenait pour elle le contrôle sur les affaires étrangères. Fondée dans un esprit anti-patriotique et anti-germanique, cette confédération tomba sans laisser de regrets derrière elle, après sept années d'existence marquée d'aucuns souvenirs glorieux.

L'idée d'une confédération s'était pourtant imposée à l'attention de la Germanie et fut accueillie favorablement par les Alliés assemblés à Paris. Au lieu de tenter le rétablissement de l'empire, on forma et proclama, le 8 juin, 1815, dix jours avant la dernière défaite de Napoléon à Waterloo, une nouvelle espèce d'union. Sa constitution était due à des influences étrangères; elle contenait en elle-même plusieurs défauts fatals; et toujours, depuis son adoption, elle fut une source fertile d'agitations. En 1820, par l'*Acte Fédérale* adoptée à Vienne, on y introduisit plusieurs amendements; en 1832, l'organisation militaire de la confédération fut réglée d'après une loi organique; mais pendant que la Diète avait ses propres voies et moyens, la ligue douanière si bien connue, sous le nom de Zollverein, ne fut jamais incorporée dans le système fédéral et n'exista qu'en vertu d'accords particuliers entre les divers Etats. C'est pourquoi les affaires commerciales ne tombent pas sous la juridiction de la Diète.

La cité libre de Franckfort, sur le Main, est le siège de l'autorité fédérale. La Diète siège sous une double capacité. Dans la première, ou capacité strictement fédérale, aucun Etat ne donne plus d'un vote, tandis que plusieurs petits Etats réunis n'ont droit qu'à un seul: ainsi de l'Autriche jusqu'à la Saxe chaque Etat a droit à un vote, tandis que sept petits duchés et les quatres autres "cités libres" réunis n'en ont qu'un seul. L'Autriche préside sur la Diète, en vertu de l'article 124 de la constitution tel que réglé à Vienne, en 1815.

Toutes les fois que l'on doit altérer ou amender des lois fondamentales ou faire des changements organiques, les Etats de la première classe donnent un vote chaque; ceux de la seconde, trois; ceux de la troisième, deux; et ceux de la quatrième, un seul. Ainsi, en sa capacité fédérale, toute la Diète ne compte que dix sept votes; tandis qu'en sa capacité populaire, elle en compte soixante et dix.

Comme les efforts faits en 1848, pour révolutionner la Ligue, et lui substituer un gouvernement propre, ou une confédération plus parfaite, ont manqué, la constitution de 1815, avec ses amendements, demeure encore en force.

Par l'article 11 la confédération s'oblige à défendre toute la Germanie; quand elle déclare la guerre, aucun Etat ne peut entrer en arrangement particulier avec l'ennemi; aucun Etat ne peut faire partie d'une alliance dirigée contre la sécurité de la Confédération; chaque Etat s'oblige à soumettre en première instance, à une commission de la Diète, ses difficultés avec une autre Etat, et en dernière instance au Tribunal Fédéral, constitué à cette fin, et duquel il n'est pas d'appel.

Par l'article 35 il est déclaré que la confédération peut faire la guerre, conclure la paix, et contracter des alliances sous l'Acte Fédéral.

L'article 127 lui donne le droit d'envoyer et de recevoir les ambassadeurs. *

Les articles 36 et 49 nous fournissent des détails sur les fonctions attribuées à la Diète par les provisions générales de l'article 35.

Le Dr. Philimore déduit les quatre propositions suivantes d'une analyse soignée de la Constitution.

Premièrement: Que la confédération germanique maintient envers ceux qui sont membres de cette ligue des relations d'un caractère internationale spéciale reposant entièrement sur l'Acte Fédéral de 1815, et plus amplement expliqué par celui de 1820, comme leur seul fondement; mais que tous les membres de cette ligue sont régis dans leurs relations avec les autres Etats indépendants par la loi internationale générale.

Secondement: Que les droits et les devoirs mutuels des membres de cette Confédération sont entièrement distincts de ceux qui existent entre eux et les autres Etats qui ne sont pas membres de la Confédération.

Troisièmement: Que l'opération des devoirs et des droits naissant de la Constitution de la Confédération n'est pas exclusivement limité aux souverains indépendants qui en sont membres, mais s'étend aux territoires qui en font partie, en vertu de la constitution qui les a originairement incorporés dans l'Empire Germanique.

Quatrièment: Que l'admission de nouveaux Etats, *qui ne sont pas germaniques*, ou l'admission d'Etats, *qui ne sont pas des souverainetés*, viendrait en conflit avec le principe et les objets de la confédération.

Malgré la faiblesse inhérente à la ligue fédérale de la Germanie, elle a certainement assuré aux Etats qui en font partie, la paix intérieure dont ils jouissent depuis un demi siècle. Et il faut espérer, que nous ne verrons plus un pouvoir germanique, comme dans la guerre de sept ans, épuiser son énergie, dans un effort contre nature pour démembrer et détruire un autre pouvoir.

* Les rois de Bavière et de Wurtemburg les Grands Ducs de Frankfort, Wurzburg, Baden, Darmstadt et Berg; et les Princes de Nassau (deux.) Lichten (deux,) Salm, [deux] et ceux d'Aremberg Isenburg, Lichtenstein et Leyden.

† *Considération sur la Suisse*; pamphlet Récent de Napoléon III.

EXAMENS.

ACADÉMIE GIROUARD.

Dans le cours de la semaine dernière nous avons eu le plaisir d'assister aux examens des différentes académies sous le contrôle des commissaires de cette ville.

La journée de jeudi a été consacrée à l'examen public des enfants qui fréquentent l'Académie Girouard, et à la distribution des prix.

L'auditoire nombreux et distingué qui assistait aux séances, montre tout l'intérêt qu'on porte à cette institution naissante, qui donne la plus grande satisfaction aux parents des enfants et fait espérer les plus beaux résultats aux amis de l'éducation.

Le révérend M. Poulin, prêtre de l'Evêché, le dévoué principal de l'école, occupait le fauteuil du centre, en face du théâtre, ayant à ses côtés, M. Després, président de la commission des écoles, plusieurs prêtres de l'Evêché et du Séminaire, ainsi que les commissaires.

Les enfants ont subi un examen bien satisfaisant. Ils ont répondu avec intelligence et d'une manière qui recommande beaucoup le système d'éducation de l'Académie.

Le cours d'études de l'Académie tel qu'il fonctionne actuellement est divisé en quatre classes, comprenant depuis les enfants qui en sont à l'A B C et apprennent leurs prières, jusqu'aux syntaxistes pour lesquels la grammaire anglaise et française, l'arithmétique, la géographie d'Amérique, le calcul mental n'ont plus de mystères qu'ils n'aient étudiés et résolus.

L'enseignement religieux, l'étude de l'anglais, le calcul mental occupent une large part dans le cours.

L'examen a été bon sur toutes les branches de l'enseignement, mais on a surtout admiré la manière intelligente dont les élèves ont répondu sur l'histoire. L'examen sur le calcul mental a été un véritable triomphe pour eux. La promptitude avec laquelle les enfants nous donnaient la solution de problèmes parfois assez compliqués, montre jusqu'à quel point l'étude développe les facultés intellectuelles. Les jeunes Gustave Papineau, enfant d'une intelligence supérieure, Omer Lamarche, Samuel McCauley, Arthur Viens, Xavier Laflamme et plusieurs autres dont nous oublions les noms nous ont paru doués de talents remarquables et ont subi d'excellents examens.

Différentes fables en anglais ou en français ont été débité avec beaucoup de grâce par un jeune enfant de M. Clapin et Arthur Dufresne.

L'entretien sur la ville de St. Hyacinthe débité par S. McAuley. Oscar Jacques, S. Jean-Bart, Omer Lamarche, Alfred Lapierre Victor Côté et Jos. Phaneuf nous ont beaucoup intéressés. En somme l'examen de l'académie Girouard nous a donné une idée très favorable du cours d'études suivi en cet établissement et des progrès des élèves.

Nous ne saurions trop féliciter Messieurs Geboury, Beaudry et Millet, professeurs de l'Academie, sur les succès de leurs élèves. Par leurs soins affectueux et leur dévouement sans borne, ces gérseux ecclésiastiques se sont acquis la reconnaissance de tous les parents des élèves de l'Académie Girouard. M. Poulin, le principal, et les commissaires d'école de cette ville pour le zèle intelligent avec lequel ils ont secondé les efforts des professeurs ont aussi beaucoup mérité de cette ville.

Les élèves avaient ménagé à leurs professeurs une surprise qui a dû leur être agréable, en ce qu'elle leur démontrait que leurs sages instructions avaient produit leurs fruits dans ces jeunes cœurs.

Avant de se séparer pour la vacance, ils voulurent exprimer leur reconnaissance à ceux qui avaient consacré une longue année de travail pour leur éducation. C'est ce que fit le jeune Larivière dans un discours d'adieu très bien senti.

Quelques paroles de M. le Principal adressées aux parents terminèrent la séance.

ACADÉMIE PRINCE.

Vendredi dernier, une gracieuse invitation nous permettait d'assister à la distribution des prix des élèves de l'Académie Prince. Les élèves qui fréquentent cette académie ont l'avantage d'être dirigées par les révérendes Sœurs de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. L'Académie Prince a été spécialement fondée pour les enfants pauvres de cette ville quoiqu'elle soit fréquentée par beaucoup d'autres, comprenant près de 300 élèves.

Nous serions passablement dans l'embarras si nous voulions constater tous les succès des élèves de l'Académie depuis l'année dernière. Qu'il nous suffise de dire que cette école est fondée sur le modèle de l'Académie Girouard dont elle est la digne émule.

On y enseigne toutes les sciences élémentaires, de plus la couture une fois la semaine.

L'examen des différentes matières a été entremêlé de charmants drames qui nous ont beaucoup plû. *L'ange et la vanité*, dans lequel Augustine Gladu, Henriette Carmel et Angélina Davieau remplissaient les principaux rôles ont intéressé au plus haut dégré. La scène vraiment touchante de ce drame bien interprêté a fait couler plus d'une larme.

Plusieurs compositions des élèves ont été applaudies avec plaisir. Nous citerons surtout celle de Hélène Ducharme, intitulée *Un voyage aux Etats-Unis en* 1865. Le *Départ du petit Savoyard*, par Catherine McGarry, *La Misère* par Augustine Gladu.

Des charmantes fables ont été récitées avec gentillesse par Albina Sigouin, Maria Sigouin, Clarilda Jacques, Emélie Gladu, Emélie St. Pierre et Emélie Couture. Parmi les élèves qui ont subi des examens remarquables et qui ont emporté le plus grand nombre de couronnes, sont Hélène Ducharme, Justine Côté, Eulalie Robitaille, Georgianne Laflamme, Augustine Gladu, Henriette Carmel et Angélina Davieau.

Des ouvrages manuels qui nous ont été exhibés nous ont paru très habilement exécutés. On a surtout admiré un gilet brodé par une jeune enfant de sept ans, Marie-Anne Richer.

Le discours d'adieu a été prononcé par Hélène Ducharme.

En visitant l'Académie Girouard comme l'Académie Prince nous avons constaté avec plaisir que ces logements sont des plus confortables qu'on puisse désirer. Chacune de ces institutions comprend cinq classes spacieuses et bien aérées. L'académie Girouard possède une très belle cour avec un gymnase assez complet; l'Académie Prince un joli parterre très bien cultivé.

Nous donnerons la liste des prix dans un prochain numéro.

La Délégation Canadienne.

Le résultat des négociations des délégués canadiens avec la métropole est maintenant connu. Une dépêche du ministre des colonies à Lord Monck que nous publions aujourd'hui en contient l'exposé.

On n'a pas oublié que les principaux objets de la délégation étaient d'en venir à une entente avec la métropole sur la question de la défense du pays et de la confédération projetée. En autant qu'il nous est permis d'en juger par un document officiel, sans les explications qui en sont les accessoires obligées, nous croyons pouvoir dire que les délégués ont parfaitement réussi dans leur mission.

L'Angleterre s'engage à compléter les fortifications de Québec, à nous fournir tous les armements nécessaires, mais suivant nous le paragraphe qui a le plus de sens est celui où l'on nous assure « que le gouvernement impérial a entièrement reconnu l'obligation réciproque de défendre chaque partie de l'empire avec toutes les ressources qu'elle a en son pouvoir.»

Quant à la Confédération le gouvernement impérial a donné l'assurance « qu'il était fermement décidé à employer tous les moyens convenables d'influence pour l'effectuer sans délai.»

L'espace nous fait défaut pour apprécier aujourd'hui cet important document comme il convient.

RAPPORT OFFICIEL DES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET L'ANGLETERRE.

Copie d'une dépêche du gouverneur général Vicomte Monck au très Hon. Edmond Cardwell, M. P.

(No. 83.)

Québec, 24 mars.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour votre information, copie d'une minute approuvée du Conseil Exécutif du Canada nommant une députation de son corps, qui doit aller en Angleterre pour conférer avec le gouvernement de Sa Majesté sur des sujets d'importance pour la province.

Les messieurs nommés pour faire partie de la députation se proposent de s'embarquer sur le bateau qui part le 5 avril.

J'ai, etc.,

MONCK.

Le Très-Hon. Edward Cardwell, M.P.

(Copie incluse dans le No. 1.)

Copie d'un rapport d'un comité de l'Hon. Conseil Exécutif, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général le 24 mars, 1865.

Le comité recommande respectueusement que quatre membres du Conseil de Votre Excellence partent pour l'Angleterre, afin de conférer avec le gouvernement de Sa Majesté:

1o. Sur la confédération projetée des provinces de l'Amérique Britannique du Nord et sur les moyens par lesquels elle pourra être le plutôt effectuée.

2o. Sur l'arrangement nécessaire pour la défense du Canada dans l'éventualité d'une guerre avec les Etats-Unis et sur la part que la Grande-Bretagne assumera dans cette guerre.

3o. Sur les mesures à prendre à l'égard du traité de réciprocité, et sur les droits qu'il accorde aux Etats-Unis.

4o. Sur les arrangements nécessaires pour le règlement du territoire du Nord-Ouest et des réclamations de la compagnie de la Baie d'Hudson.

5o. Et généralement sur l'état critique des affaires existant actuellement et qui affectent très sérieusement le Canada. Le comité de plus recommande que les membres suivants du Conseil soient nommés pour former une délégation, savoir: Messrs McDonald, Cartier, Brown et Galt.

Copie certifié. W. H. LEE, C. E. C.

(No. 2.)

Copie d'une dépêche du très Hon. Edmund Cardwell, M. P. au gouverneur Vicomte Monck.

(No. 95.)

« Downing Street, 17 juin.»

« MILORD.—J'ai l'honneur d'informer votre Seigneurie que plusieurs conférences ont eu lieu entre les quatre ministres Canadiens qui ont été envoyés en députation pour conférer avec le gouvernement de Sa Majesté le duc de Sommerset, le comte de Grey, M. Gladstone et moi qui avions l'honneur de représenter le gouvernement de Sa Majesté.

Le premier point—celui qui traite de la Confédération des Provinces Anglaise du Nord de l'Amérique—nous avons répété l'assurance qui a déjà été donnée de la détermination du gouvernement de Sa Majesté d'user de tous les moyens en son pouvoir pour mener à bien, sans délai, la Confédération proposée.....

Pour le second point, nous avons pris en sérieuse considération les défenses du Canada, non pas que nous craignions que les bonnes relations existant heureusement entre ce pays et les Etats-Unis viennent à se rompre, mais parceque nous avons la conviction que la sûreté de l'empire dépend d'une juste application de ses propres ressources.

Nous leur avons assuré qu'aussitôt que ce vote avait été obtenu, les instructions nécessaires avaient été envoyées pour l'exécution immédiate des ouvrages qui seront poussés avec rapidité; et nous leur rappelâmes la suggestion que le gouvernement leur avait faite de commencer les fortifications de Montréal.

Les ministres canadiens ont exprimé le désir, qu'éprouve le Canada, de demeurer dans les relations actuelles avec la Mère-Patrie et la volonté où est le pays de donner toutes ses ressources en hommes et en argent pour les maintenir; ils nous ont assuré également que le Parlement canadien exprimerait ces sentiments de la manière la plus authentique.

Ils représentèrent qu'ils avaient augmenté à $1,000,000 la dépense pour la milice, qui étaient de $300,000 et qu'ils consentaient à exercer cette force à la satisfaction du sécrétaire d'Etat pour la guerre pourvu que les dépenses n'excédassent pas annuellement le chiffre plus haut mentionné, aussi longtemps que la confédération serait pendante. Ils dirent qu'ils ne voulaient pas séparer la question de la défense de Montréal de la question des fortifications, à l'ouest de cette place et de la question de l'armement naval des lacs Ontario; que tous ces travaux réunissent pour eux nécessaire un emprunt qui ne pourrait être effectué qu'avec la garantie de la Mère patrie.

Ils seront prêts lors de leur retour, à proposer à la Législature de leur pays une mesure tendant à ce but, pourvu qu'on leur donne la garantie du parlement impérial et qu'il soient autorisés à communiquer au parlement canadien l'assurance que l'occasion se présentant, l'Angleterre préparerait des forces navales qu'elle enverrait dans le lac Ontario.

Ils pensent que si la garantie n'est pas obtenue maintenant, il est probable que le gouvernement et le parlement canadien feraient attendre la question des travaux défensifs jusqu'à ce qu'il ait la décision des provinces unies.

De la part du gouvernement de Sa Majesté, nous consentîmes à cette proposition si raisonnable de la province, que si elle entreprenait la première les travaux de défense mentionnés dans la lettre du lieutenant-colonel Jervois, le gouvernement de Sa Majesté s'adresserait au parlement pour obtenir une garantie des sommes demandées, et nous dîmes que le gouvernement fournirait l'armement nécessaire à la défense des ouvrages.

Mais nous fîmes observer que le désaccord et la décision de la législature provinciale devaient être prononcés avant que l'on fit la proposition au gouvernement impérial. Pour ce qui regarde la force navale du lac Ontario, nous fîmes remarquer que vu les rapports existant entre le Canada et les Etats-Unis, il était impossible de mettre en temps de paix, plus de navires sur les lacs que le nombre désigné par les traités.

En temps de guerre, il serait du devoir du gouvernement de pourvoir, par tous les moyens en son pouvoir, à la défense du pays; nous assurâmes les ministres canadiens qu'ils pouvaient être assurés que le gouvernement de Sa Majesté ne se mettra jamais dans la position d'être incapable d'accomplir dignement son devoir.

C'était la seule assurance que les ministres canadiens pouvaient attendre, et la seule que nous puissions leur donner.

En repassant le tout, les ministres canadiens revinrent à la proposition plus haut mentionnée, que la priorité en temps fut accordée à la confédération des provinces. De la part du gouvernement, nous répondîmes à cela que nous y consentions. En conformité, néanmoins, avec le désir fortement exprimé par les ministres canadiens, nous dîmes de plus, que, si, après les futures considérations, le gouvernement canadien désirait anticiper la confédération et proposer que le Canada exécutât les travaux, ils devraient communiquer cette décision au gouvernement de Sa Majesté, et nous avons confiance qu'après tout ce qui s'était passé dans les conférences, ils pourraient se croire assurés que toute telle communication serait reçue par nous dans l'esprit le plus amical.

Quant au 3e point, qui est le traité de réciprocité, les ministres canadiens ont représenté l'importance qu'a pour leur pays le renouvellement de ce traité et ont demandé que M. F. Bruce soit mis en communication à ce sujet avec le gouvernement de lord Monck.

Nous avons répondu que Sir Bruce avait déjà reçu des instructions pour négocier le renouvellement de ce traité, de concert avec le gouvernement du Canada.

Le quatrième point à pour objet le territoire du Nord-Ouest. Les ministres canadiens désirent que ce territoire soit attaché au Canada, et qu'on entreprenne des négociations avec la Compagnie de la Baie d'Hudson pour lui faire abandonner ses droits sur ce territoire, à la condition que pour payer l'indemnité, s'il y a lieu d'en payer une, le Canada ait le droit de faire un emprunt avec la garantie du gouvernement impérial.

Avec l'autorisation du cabinet, nous avons consenti à cette proposition, espérant que si la négotiation avait du succès la Couronne étant satisfaite, si le montant de l'indemnité était raisonnable et la sécurité suffisante, elle demanderait au gouvernement la sanction de cet arrangement et la garantie du montant.

Pour le dernier point, il semble suffisant que le gouvernement de Sa Majesté voulût bien accepter l'assurance donnée par les ministres Canadiens, que cette province est prête à donner toutes ses ressources en hommes et en argent, pour maintenir l'étroite alliance qui l'unit à la mère patrie, et nous leur avons assuré en revanche que le gouvernement impérial accepte pleinement les obligations que ces sentiments lui imposent et les devoirs qui lui incombent de défendre chaque portion des ressources dont il peut disposer.

Il a encore été convenu que les présentes communications ne préjugent en rien les négociations déjà entamées entre le gouvernement impérial et les provinces de l'Amérique du Nord au sujet du chemin de fer intercolonial.

J'ai l'honneur, etc.,

EDWARD CARDWELL.

Fanatisme de l'Enfant Terrible.

M. J. B. E. Dorion nous annonçait dans son journal du 21 juin que le St. Jean-Baptiste ne pourrait être chômé au village de l'Avenir cette année, à cause des pertes occasionnées par un grand incendie, et qu'on avait résolu d'employer l'argent, dont la célébration de notre fête nationale entraîne ordinairement la dépense, à soulager les victimes. Sans doute que rien n'est plus louable que de venir en aide aux malheureux, et surtout à des respectables citoyens qui se sont vu en un jour enlever leur fortune; mais nous croyons que les désastres de l'incendie, et l'état de dénuement dans lequel se trouvent quelques habitants de l'Avenir, n'est pas été les seuls motifs de leur abstention à célébrer cette fête.

On doit être porté à croire qu'une pensée réelle de patriotisme y a beaucoup coopéré, et qu'un incendie, bien plus redoutable que celui dont le *Défricheur* fait mention, a dévasté et ravagé le cœur de ces généreux colons de l'Avenir; nous voulons parler de l'amour des institutions américaines, de sympathie pour les Etats-Unis, que M. Dorion a si bien su entretenir parmi ces populations assez malheureuses pour être tombées sous l'influence de ses principes pernicieux.

La preuve de la vérité de ce que nous disons, c'est que rendu au quatre de juillet on n'a pas manqué de faire une démonstration publique, de prononcer des discours, enfin de célébrer la fête nationale de nos voisins, et M. Dorion consacre presqu'une colonne du *Défricheur* pour donner à tous ses concitoyens des cantons de l'Est qui n'ont pu assister à la fête, une idée de ce qui s'est passé des discours qui y furent débités, et principalement de celui qu'il ne manque pas de prononcer lui-même.

Certes, il n'y a pas de déshonneur à célébrer une fête que ses compatriotes ne célébrent pas; Mais M. Dorion doit comprendre qu'avant de chômer le quatre de juillet, on devra au moins faire quelque chose pour la St. Jean-Baptiste.

Avant tout soyons Canadiens.

Courrier d'Europe.

ROME ET ITALIE.—On peut considérer la mission du Signor Vegezzi à Rome comme ayant manqué d'atteindre son but. Les négociations ne sont pas encore complètement interrompues, mais si ce qu'on nous dit est vrai, il est probable qu'elles aboutiront à rien. Il paraît que le ministère rouge de Victor Emmanuel est fortement opposé à ce que les sièges épiscopaux soient occupés par des évêques. La présence des premiers pasteurs est une barrière qui empêche les idées révolutionnaires de faire leur chemin aussi rapidement que le voudraient les chemises rouges. Le Cabinet Florentin a donc fait exiger que tous les nouveaux évêques prêteraient serment de fidélité à Victor Emmanuel comme *roi* légitime des pays usurpés. C'est, pour le Pape, renoncer aux provinces du pouvoir temporel déjà envahies et reconnaître l'usurpation du royaume de Naples et des duchés Italiens.

Sa Sainteté, gardienne du droit et de la justice ne consentira pas et les représentants diraient ce qu'ils désirent: c'est-à-dire qu'une grande partie de l'Italie sera privée d'évêques. Espérons néanmoins que de meilleurs conseils prévaudront auprès de Victor Emmanuel et qu'il n'exigera pas du Pape une reconnaissance implicite de tant d'injustices.

Quoiqu'il en soit, il est bien à craindre que cette mission si heureusement commencée, ne se termine malheureusement. Le règne de Victor Emmanuel a été une suite continuelle de spoliations d'autres Etats, de tyrannies atroces sur les évêques, etc.

Il serait un peu surprenant qu'il en terminât par un acte de justice. Le roi lui-même paraît bien incapable, malgré le [illegible] de libéraux rouges qui le poussent au mal; le mécontentement des hommes de la révolution s'il se montre quelque peu favorable à la liberté de l'Eglise. Ajoutons à cela que son prétendu gendre, le représentant des idées modernes du progrès, l'illustre Plon-Plon, alias Prince Napoléon, agit sur l'esprit du roi et exerce sur lui une première fidèle qui le pousse au détriment de l'Eglise et de toute idée vraiment libérale.

ESPAGNE.—Le ministère Narvaez est à bas. Ce ministère, malgré certaines apparences qu'il avait d'abord fait concevoir, n'a fait que de mal. Il a abaissé le nom Espagnol à St. Domingue et il a donné un puissant élan considérable dans les idées progressistes ou révolutionnaires qui commencent en Espagne, depuis les infamies de Prince de la Victoire.

Le mal immédiat du renvoi de Narvaez c'est la révolte projetée du régiment de Bourbon, ayant pour objet de mettre l'Espagne sous le régime portugais ou franc-maçon.

Le premier ministre a montré dans cette affaire une activité assez équivoque. On dit que le général Prim a trempé dans le complot. O'Donnel a été rappelé au pouvoir. Il est un peu trop libéral pour être bon espagnol, mais au moins c'est un homme d'honneur et qui voulait respecter la constitution; et il a fait beaucoup pour l'Espagne, au point de vue matériel.

FRANCE.—Le Napoléon des Tuileries et le Napoléon du Palais Royal continuent à se bouder. Il n'y a pas eu encore de réconciliation.

Il n'y a pas d'autres nouvelles, si ce n'est le discours magnifique que M. Thiers a reçu de St. Père pour son discours au corps Législatif.

M. de Montalembert souffre les épreuves du 3ième et 4ième tome de l'histoire des moines d'Occident. Le monde religieux et littéraire ne peut que regretter que l'éloquent auteur se permette des excursions intempestives dans les champs de la politique. Outre que cet air lui est malsain, il en résulte des distractions et quelques nuages qui pourraient se faire sentir dans un ouvrage où la paix devrait régner en souveraine.

BELGIQUE.—La seule nouvelle c'est que le procureur général a demandé [illegible] de poursuivre le ministre et le [illegible] dans le duel a dernièrement causé tant de scandale. Si cette poursuite aboutit en faveur de la morale, nous en serons bien aise mais surpris; car la morale protégée par les libéraux franc-maçons de ce pays malheureux serait un phénomène.

ANGLETERRE. — On s'organise. — Les Elections sont à l'ordre du jour. Les conservateurs ont les premières victoires sur les Whigs. Dans les Chambres, une motion tendant à demander une charte pour l'Université catholique d'Irlande, a été retirée pour [illegible] par le [illegible]. Du [illegible] débats à été en général [illegible] et favorable aux catholiques. Le bill pour compléter à l'avenir les [illegible] le serment [illegible] qu'où leur [illegible] du retrait au parlement a subi en troisième lecture.

L'opinion publique s'émeut beaucoup au sujet des nombreux et désastreux accidents de chemins de fer. La chose devient presqu'aussi fréquente qu'aux Etats-Unis.

En Irlande, il est probable que les élections seront en faveur du ministère actuelle, plus favorable aux catholiques que les Tories. Derby et Disraeli, les deux chefs Tories, sont des ennemis avoués des concessions [illegible] en faveur de la [illegible] religieuse.

L'association nationale, pour obtenir des garanties en faveur des catholiques et la pleine liberté religieuse et d'éducation, fait de grands progrès. Aux assemblées générales, on voit des évêques, des juges etc. Il faudra bientôt ou tard, faire justice à leurs demandes.

La cérémonie de l'ordination du nouvel Archévêque de Westminster a été magnifique. Le Times avoue que l'Eglise Catholique [illegible] en faire de semblables. Mgr. Manning a été reçu avec joie par les catholiques [illegible] à l'attitude des Protestants [illegible] pitoyaient [illegible] sa lettre pastorale. L'éloquent prélat y compare la situation de l'Eglise Catholique en Angleterre à celle de l'Eglise [illegible] vin-[illegible] Rome [illegible] race impériale. Grand émoi dans le camp protestant. C'est un bon signe, quand on voit les journaux les plus importants s'inquiéter, s'occuper des documents épiscopaux. On voit par là que la vérité fait des progrès réels et alarmants pour la cause de l'erreur. Tout porte à croire que le second archévêque de Westminster [illegible] éloquent, [illegible] dévoué [illegible] Siège marchera dignement sur les traces de son regretté prédécesseur et continuera avec succès l'œuvre de l'illustre cardinal Wiseman.

ETATS-UNIS.

Depuis quelques jours les procès des conspirateurs dans l'assassinat du Président Lincoln était fini le monde attendait avec anxiété le verdict de la commission militaire chargée de les juger.

Lundi, un ordre terrible fut lancé à Washington, adressé au Maj. Gén. Hancock commandant de la division militaire de cette ville. Nous en donnons le résumé, avec quelques détails sur les préparatifs de

son exécution et enfin nous rapportoas aussi les données fournies par les journaux sur l'horrible tragédie qui le 2 courant termina le grand drame américain.

1o David E Harold ,trouvé coupable de conspiration, condamné à être pendu aux temps et lieu que le Président marquera; les 2|3 de la commisson sont d'accord.

2o Geo. A. Atzerot, même offence, même sentence, même concours.

3o. Lewis Payne, do,

4o. Mary E. Surratt; do.

Le Président approuve ces sentences et en ordonne l'exécution par les autorités militaires, sous la direction du Secrétaire de la guerre, le 7 juillet 1865, entre 10 h. du matin et 2h. de l'après-midi.

5o. Michael O'Laughlin, attentat à la vie de U. S. Grant, coupable, travaux forcés pour la vie.

6o. Edward Sylanger, avoir aidé à Booth, coupable, 6 ans de travaux forcés.

7o. Samuel Arnold, conspiration, coupable, travaux forcs à vie.

8o. Samuel A. Mudd, avoir hébergé et caché plusieurs conspirateurs, coupable, travaux forcés à perpétuité.

Le président ordonne qu'ils soient enfermés dans le pénitentiaire d'Albany pour le temps fixé.

New-York, 6.—Le Commercial dit que lorsque la sentence a été lue aux conspirateurs, Payne est demeuré froid et a demandé un ministre baptiste. Atzerot a été profondément affecté, a pleuré amèrement et a demandé un ministre luthérien ; Arrold a déployé beaucoup de courage et a demandé seulement une entrevue avec sa famille. Mme Surratt a demandé les pères Walter et Wiget pour ses derniers moments.

L'échafaud a été dressé dans la cour de la vieille prison, et il est entouré d'un mur de vingt cinq pieds de haut. L'échafaud a quatre bascules, de sorte que les condamnés seront exécutés en même temps. Le 27e. régiment des volontaires de Michigan est de garde au tour de la maison pénitentiaire, personne ne peut approcher sans une passe.

Les rumeurs d'un sursis accordé à Mad. Surratt sont fausses. Elle sera pendue avec les autres. Un plus grand nombre de passes qu'on ne s'y attendait a été accordé à des personnes pour être témoins de l'exécution. Les représentants de la presse sont au-dessus de cent. Sur tous les toits dans le voisinage de la maison pénitentiaire, et sur les bateaux dans la rivière, un grand nombre de personnes se sont assemblées pour entrevoir la scène.

Mad. Surratt, ce matin a reçu la visite de sa fille, de deux prêtres catholiques et de son défenseur. Harold a été visité par sa famille, son avocat et un ministre de la religion.

L'entrevue avec les condamnés a eu lieu en présence des officiers. La communion a été donné à Mad. Surratt ce matin ; elle est membre de l'Eglise catholique. On dit que Mad. Surratt ,la nuit dernière, a écrit une confession et l'a mise entre les mains d'un des prêtres qui l'assistaient. Tous les prisonniers ont passé la nuit dans des exercices religieux. Les préparatifs pour l'exécution avançaient rapidement comme cette dépêche laissait la maison penitentiaire.

Tous les conspirateurs qui avaient été condamnés à être pendus ont été exécutés. sur la requête de Mary E. Surratt, par l'entremise de ses avocats, MM. Aikes et Clampit, le juge Wylie de la cour suprême de ce district, a décerné un writ *d'habeas corpus* au général Hancock, lui commandant de produire en cour à dix heures ce matin, le corps de Mary E. Surratt, avec la cause et le jour de sa détention. Le writ a été reçu par le général Hancock, au Metropolitan Hotel à huit heures ce matin par le Prévôt Gooding. De suite il est allé consulter Patterson général et le secrétaire de la guerre. A 10.30 le général n'avait pas obéi à l'ordre. Ce fait est parvenu à la connaissance de la cour, mais le juge a dit qu'il n'avait pas le pouvoir d'imposer le writ de force.

De bonne heure aujourd'hui des gardes ont été placées au tour de l'arsenal pour empêcher les personnes d'assister à l'exécution Il n'y est d'admis que ceux qui avaient pu se procurer des passes du général Hancock. Les parents de Mme Surratt et de Harold ont passés plusieurs heures avec eux durant l'avant-midi. Ils ont été aussi visités par des ministres de la religion, ainsi que Payne et Atzerot. Quelques minutes après, 1 heure la porte extérieure de la prison s'est ouverte et les condamnés ont paru. Mme Surratt, dans sa route à l'échafaud, a été soutenue par deux officiers militaires. Venaient ensuite Atzerot et Payne accompagnés d'une garde et de leurs ministres respectifs. Les nègres en avant préparé pour eux sur la plate forme étaient dans l'ordre suivant : Mme Serratt Payne, Harold et Atzerot. Les officiers chargés de l'exécution, et des ministres de la religion occupaient des places intermédiaires.

Le major-général Hartruft, à qui, dès le commencement, avaient été confiés les prisonniers, s'avança et lut l'ordre du département de la guerre déjà publié, approuvant les sentences et ordonnant que la peine de mort fut infligée aux conspirateurs.

Une garde nombreuse était placée sur les mêrs environnant le terrain, tandis qu'en bas des soldats étaient en ligne et formaient deux haies.

Un des prêtres assistant Mme Serratt, récita une courte prière que *Payne*, qui était assis près de Mme Surratt, écouta attentivement. Le ministre de la religion qui assistait Payne, a exprimé au nom de ce dernier, ses sincères remerciments au gén. Hartruft, aux officiers, aux soldats qui l'avaient en charge, pour leur bonté personnelle et la compassion qu'ils avaient montrée à l'égard du prisonnier.

Le ministre fit alors une courte prière dans laquelle il implorait pour Payne le pardon de toutes ses fautes et demandait son admission, à la sortie de ce monde, aux jouissances du ciel. Le ministre qui assistait Harold a aussi remercié les officiers pour leur bonté, et a fait une prière pour l'âme du condamné. Il en a été de même pour le ministre qui assistait Atzerot.

Les condamnés reçurent alors l'ordre de laisser leurs sièges qui furent enlevés. Ils furent placés sur la bascule, les mains attachées derrière le dos, les yeux bandés et des bonnets blancs sur la tête.

Atzerot, lorsqu'il fut sur le point d'exécuté dit : «Messieurs, adieu, prenez garde et bonjour, messieurs qui me contemplez, » Un des ministres qui se trouvait près de lui,dit: « Puissions-nous tous nous rencontrer dans l'autre monde.» Aussitôt que la corde eût été placée au tour du cou de Mme Surratt qui se trouvait la dernière, la partie de la plate-forme sur lequelle les condamnés se trouvaient s'affaissait tout à coup et les coupables furent lancés dans l'éternité. Leurs cadavres suspendus se balançaient à plusieurs pieds au dessus du sol. Mme Surratt et Payne ont à peine remué un muscle.

Atzerot lors de l'exécution a été plus agité et Harold a montré plus de sensibilité nerveuse que tous les autres. Après l'exécution, les cadavres ont été entérés.

On dit que Payne, la nuit dernière, a fait une déclaration exonérant Mme Surratt de complicité dans l'assassinat et qu'une personne a donné un affidavit attaquant le témoignage d'un témoin important.

Une dépêche de Washington au *Post* dit que de grands efforts ont été faits ce matin au près du Président en faveur de Mme Surratt,par son avocat et le prêtre catholique pour obtenir un sursis de l'exécution, mais sans succès.

On nous demande de publier ce qui suit :

« La paroisse de St.Romuald de Farnham vient de faire une perte sensible en la personne du Dr. Tanguay, enfant de St. Hyacinthe. Il n'y avait que quelques mois que Mr. Tanguay était au milieu de nous et déjà nous le considérions comme un des nôtres par l'aménité de son caractère et les éminentes qualités de son âme. Comme médécin il a exercé sa profession avec intelligence et talents ; citoyen il enchaînait les cœurs à lui par une nature franche et sociale ; il savait avec autant de raison que d'esprit, se prêter à toutes les circonstances ; ses mérites liés à la générosité de son cœur lui ont mérité l'estime de tous et l'amitié de plusieurs, aussi ce n'est pas sans regrer que nous l'avons vu partir pour d'autres lieux. Nos vœux néanmoins l'accompagneront partout. Une bonne pensée mêlée à un bon souvenir de lui seront toujours comme un témoignage vivace de l'impression sympathique qu'il a laissée chez les citoyens de Farnham.

ED. CLÉMENT N. P.
M. MAILHOT AVOCAT.
J. RAINVILLE N. P.
O. HÉBERT J. P.
J. TRUDEAU
C. STÈBENNE et autres.

Tous les autres Journeaux sont priés de reproduire l'écrit ci-dessus.

Nouvelles locales.

☞Nos abonnés qui nous enverraient les Nos. 29, 30. 31, nous obligeraient infiniment.

—C'est aujourd'hui qu'a lieu la distribution des prix au séminaire de cette ville. Demain aura lieu la distribution des prix au Couvent de La-Présentation.

COUNCIL DE VILLE.—A la dernière séance du Conseil de Ville M. Lanctôt a donné avis qu'il fera motion à la prochaine séance qu'un règlement soit adopté pour imposer une amende de une à vingt piastres sur toute personne qui obstruera la rivière, sans une permission spéciale de l'autorité municipale. Il paraît qu'à la même séance il a été de nouveau question de poser des fanaux pour éclairer nos rues au gaz. On paraît être à peu près décidé à poser six fanaux à divers coins de rue.

☞Nous regrettons que le manque d'espace nous empêche de publier la liste des distributions de Prix aux académies Girouard et Prince.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur-général d'accorder les messieurs suivants à la Commission de la paix, savoir :

Victor Bourgeois, Louis Michon, Jean-Baptiste Godette, de St. Denis, Jean-Baptiste Beaudry et Laurent Leclerc, de St. Dominique Ecr., dans et pour le District de St. Hyacinthe. Il a aussi plu à Son Excellence de nommer Messieurs Edouard Gil, François Bourgault, David Leblanc John William Mount, Hubert Lippé, et Narcisse Rémillard, Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes dans et pour le township d'Acton, dans le Comté de Bagot.

Le Prisonnier J. B. Drolet paraît avoir recouvré en parti sa raison. Il ne se rappelle point du tout de l'horrible meurtre qu'il a commmis.

☞ C'est aujourd'hui et demain, qu'ont lieu les Courses au Trot de St. Denis que nous avons annoncées.

☞ Mercredi et Jeudi il y aura des Courses au Trot sur le terrain de l'Hon. M. Lafrâmboise.

—La florissante paroisse de St. Simon dans le comté de Bagot est à construire une nouvelle église qui puisse répondre aux besoins du culte. La pose de la première pierre du nouvel édifice a eu lieu Dimanche dernier, le 2 Juillet. M. le curé de St. Hugues, le Révd. M. Archambault, présidait à la cérémonie. Le sermon de circonstance fut donné par le Rév. Père Michel, du collége des Jésuites à Montréal.

INCENDIE A ST. CHARLES.—Nous apprenons que mercredi, 28 juin, une grange et une étable appartenant à un cultivateur de la paroisse de St. Charles, M. Fanchon, ont été réduites en cendres. Le feu fut mis par les enfants qui s'amusaient à faire brûler des fourages en feu de joie.

MEURTRE.—Mardi matin, on a trouvé à Québec au débarcadère près de l'Usine àGaz le cadavre d'un homme tout meurtri portant les marques de plusieurs coups de couteau.

L'habillement de cet infortuné fait supposer qu'il est de la campagne.—*Canadien.*

L'Hon. J. A. McDonald est arrivé à Montréal vendredi. M. Brydges est aussi arrivé par le même convoi.

L'Hon. M. McGee est arrivé vendredi soir, à 9 heures précises, et a été reçu à la gare Bonaventure par ses amis et une foule considérable. Le bruit s'étant répandu que quelques Irlandais mal intentionnés voulaient lui faire une scène, une trentaine d'hommes de police assistaient à la réception. On cria trois hourrahs enthousiastes pour : *L'hon M. McGee.* Une autre voix demanda alors bien distinctement : *Three cheers for the traitor* (trois hourrahs pour le traître), et chose étonnante, après les fatales prédictions que la presse rouge fait contre M. McGee depuis quinze jours, un silence écrasant répondit à cette provocation.

LE TRANSCRIPT.— Depuis le trois juillet le *Transcript* nous arrive sous un format agrandi. Son impression ne laisse rien à désirer ; sa rédaction nous a para soignée. Nous félicitons aux nouveaux propriétaires de cette feuille tous les succès que méritent leurs efforts.

TUE PAR LE TONNERRE.—Un jeune homme du nom d'Amable St.Pierre a été tué par le tonnerre à Roxton Falls, le 25 juin dernier: Un fait curieux est que le fluide électrique qui lui a donné la mort a descendu par le tuyeau du poêle, a passé au dessus de trois hommes qui dormaient par terre, pour aller frapper le jeune St. Pierre. Un autre jeune homme qui était couché avec lui n'a pas été atteint. Plusieurs meubles furent brisés en pièces.

—*Les Mines d'Acton.* Nous apprenons de source certaine que la compagnie américaine,propriétaire des mines d'Acton, se propose à prendre des arrangements pour continuer dans quelques semaines, les travaux de ces mines qui ont été arrêtés, nous dit-on,par des difficultés survenues entre certains contracteurs et la compagnie. Le bruit ayant couru que ces mines étaient presqu'épuisées la compagnie a cru devoir envoyer sur les lieux des agents compétents qui ont tout déclaré que loin d'en prendre, le minerai que l'on y trouve devient de plus en plus riche.

On nous apprend que les opérations seront commencées sur un grand pied et que probablement 400 à 500 ouvriers y trouveront de l'emploi.

Nous apprenons aussi que la compagnie des mines de Stuckley va reprendre ses travaux. Puisque nos compatriotes veulent voyager, que ne vont-il là plutôt qu'aux Etats-Unis.

—On vient de faire une découverte qui va révolutionner complètement l'industrie de l'éclairage.

La boue dont jusqu'ici on n'avait pas trouvé l'utilité vient de se réhabiliter ; on payait chaque année des sommes considérables pour en débarrasser les rues des villes, aujourd'hui on vient d'en trouver l'emploi et un emploi merveilleux, nous pouvons le dire.

On prend cette boue on la fait sécher et après une série d'opérations chimiques que l'on n'a pas voulu divulguer,on en extrait un fluide qui a l'avantage de produire une clarté aussi vive que celle de l'huile de pétrole et qui n'a pas comme ce dernier l'inconvénient de sentir mauvais.

La société à laquelle on vient de concéder l'entreprise du nettoyage des rues de New-York, voit sa fortune faite du coup.—*Messager franco-Américain.*

VOL DE $9,476.—Un jeune homme du nom de Francis Dunnwoody, messager de la Banque Ontario, s'est enfui, le 23 ult., avec une somme de $9,476 appartenant à la Banque. Le chef de police Penton et le sous-chef Naigle ont donné après lui et ont pu suivre ses traces jusqu'à St. Jean, où il l'ont arrêté. Le voleur avait pris logement chez un M. Moïse Bonin. On a trouvé sur lui $9,446.

La Banque avait promis $1,000 de récompense pour son arrestation.

—Nous apprenons que les différentes compagnies de volontaires qui sont aux frontières doivent revenir bientôt et qu'il ne devront pas être remplacées par d'autres.

—On a proposé, paraît-il, de jeter un magnifique pont sur le Potomac, à Washington, comme monument en l'honneur du ci-devant Président. Il sera appelé le «Pont Lincoln» et une statue colossale du défunt sera placée soit au centre soit à l'une des extémités. Des bas-reliefs racontant les événements de la vie d'Abraham Lincoln orneront le parapet du pont.

—Les amis de M.Lamothe, ex-chef de police, apprendront sans doute avec plaisir son arrvée à Montréal, après un voyage de quelques mois sur les côtes lointaines de St. Laurent.

☞Les Pastilles-a-Vers Végétales de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des vers dans les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmacins, près le Palais de Justice Montréal.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, rélativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de Fer tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada.*

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances,
DOUANES.

Québec, 30 Juin 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 2 7p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE.

Sera vendu au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Paul Abbotsford, lundi le trente et unième jour de juillet courant à onze heures de l'avant midi, l'immeuble qui suit appartenant à la communauté de biens qui a existé entre feu Louis Décroche et Dame Marie Catherine Cadieux sa veuve, savoir :

Une terre sise et située dans la dite paroisse de St. Paul Abottsford, dans le rang Papineau, mesurant deux arpents de largeur sur trente arpent de profondeur, plus ou moins, tenant par devant au chemin du dit rang, en profondeur, à Page Evan, d'un côté, à Antoine Menard et de l'autre côté à David McKay, avec une maison, grange et autre bâtisses dessus érigées.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné à St. Paul Abottsford.

CHS. ROBERT, N. P.

St. Paul Abottsford 4 Juillet 1865.

RECOMPENSE.

Le soussigné payera deux sous pour connaître le nom de chacun des trois vagabonds, de la même famille, qui sont entrés sur sa propriété en son absence hier pour y commettre leur indignitées ordinaires comptant dans la protection, qu'ils ont déjà reçu du soit disant nouveau chef de cette Paroisse.

JOHN FRASER.

St. Hilare 8 juillet 1865.

COMMIS DEMANDE.

Un commis de quelque expérience dans le commerce et bien recommandé trouverait de l'emploi en s'adressant au soussigné à Coaticook.

J. F CARTIER,
Marchand.

Juillet 1865.

DEFENSE D'AVANCER.

JE donne avis par ces présentes que je ne suis responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans autorisation par écrit.

JEAN-BAPTISTE CLÉMENT,
Cultivateur.

St. Charles 3 Juillet 1865.

LISTE

Des Licences émanées par Léonard Boivin, Percepteur du Revenu de l'Intérieur pour le District de St. Hyacinthe, depuis le premier Avril 1865 au trente de Juin 1865.

LICENCES D'AUBERGES.

Augustin Guertin,	Cité de St. Hyacinthe,	1 Mai,
Apollinaire Maynard,	do	1 "
Joachim Marsseau,	do	1 "
François Morin,	do	2 "
Geoffroy Degneau	do	11 "
Margarit Fonss,	do	13 "
Joseph Jeannotte,	do	15 "
Louis Lt, Poulin,	do	15 "
Michel Guertin,	do	20 "
J. Bte. Monette,	do	29 "
Fra. Monette,	do	30 "
J. Bte. Morin,	do	30 "
Michel Palardy,	do	30 "
Olivier Brodeur,	St. Hyacinthe le Confes.	11 "
Narcisse Hébert,	do	18 "
Guillaume Poulin,	Ste. Marie de Mamoir,	1 "
Alexis de St. Felix,	St. Charles,	1 "
Louis Béique,	do	1 "
Mithel Lussier,	do	1 "
Médard Hervieux,	St. Mathias,	1 "
Cyprien Lemaire,	St. Césaire,	1 "
Pierre Gigault,	do	1 "
Thomas Lacroix,	do	1 "
Louis Massion,	do	1 "
Israel Leroux,	do	9 "
Joseph Carreau,	Marie-Ville,	1 "
Augustin Jetté,	do	1 "
Léandre Dufresne,	St. Damase,	2 "
J. Bte. Gendreau,	St. Pie,	2 "
Charles St. Pierre,	do	4 "
Job Cusson,	do	4 "
Flavien Letourneau,	L'Ange-Gardien,	13 "
J. Bte. Beauvir,	St. Simon	27 "
Joseph Mercier,	St. Ephrem d'Upton	1 "
E. H. Mercier,	do	30 "
W. H. Dubord,	Acton-Valé,	30 "
George Rainville,	do	30 "
Walter Henderson,	do	30 "
Jacques Narbonne	St.e Angèle,	14 Juin

LICENCES DE MAGASIN.

A. Maynard, & Co.,	Cité de St. Hyacinthe,	1 Mai,
L. T. Plamondon,	do	1 "
F. A. B. Laporte,	do	1 "
Magloire Lalibertè	do	2 "
Raoul Barbeau,	do	8 "
Théophile Langelier,	do	23 "
Veuve S. A. Larose,	do	20 Juin
François Renaud,	St. Césaire,	1 Mai
Ambroise Phaneuf,	do	1 "
J. B. Séné,	do	1 "
Godfroy Jarry,	do	1 "
R. P. Pepin,	do	2 "
Alexandre Guimet,	do	4 "
Timothé Tétreault,	do	18 "
François Ledue,	L'Ange Gardien,	1 "
Eusèbe Aliz,	Ste. Marie de Monnoir	1 "
Alfred Brien,	St. Simon,	1 "
Alexandre Beauchamp,	do	6 "
Nicholas Gaulin,	do	23 "
Godfroy Jarry,	St. Pie,	1 "
Lehman & Tarte,	do	2 "
P. Euclide Roy,	do	10 "
Amédée Roy,	do	11 "
Joseph A. Archambault,	Marie-Ville	1 "
Georges Bowles,	St. Ephrem d'Upton,	1 "
Henry Thibeault,	do	11 "
Hébert & Co.,	St. Charles,	2 Mai.
Archambault & Foisy	do	10 "
Paul T. Masson,	do	27 "
Michel Senécal,	do	10 Juin
Hyacinte Goulet	St. Hilaire,	2 Mai.
Louis Vogel,	do	27 "
C. Désiré Phaneuf	St. Damase,	5 "
J. Damien Phaneuf,	do	13 "
Louis Duprè,	St. Jude,	6 "
David Leblanc,	Acton-Vale,	6 "
Chs. & Frs. Roscoey	do	8 "
Jérémie Morier	do	11 "
Etienne Morier,	do	11 "
Hermes Dubois,	do	22 "
J. A. Cushing,	do	20 "
Narcisse Rémillard,	do	30 "
André Beauregard	Ste. Rosalie,	27 "
Joachim Mallette,	Ste. Hélène,	14 Juin
A. H. Powell & Cajetan,	Ste. Angèle,	14 "

LICENCES DE COLPORTEURS.

Joseph RiChard,	St. Denis,	8 Mai
J. Bte. Lafamme,	do	5 Juin
Eusèbe Beane,	do	5 "
Bartholomew McGarry,	St. Hyacinthe,	18 Mai.

LÉONARD BOIVIN,
Percepteur du Revenu de l'Intérieur,
Pour le District de St. Hyacinthe.

St. Hyacinthe, 1 Juillet, 1864,

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DU 1ER. AU 30 JUILLET.

Alarie Francis	Archambault Isaac
Arbour Vital	
Beudreau T. Veuve	Brodeur Joseph
Bertrand F. X.	Bissonnet Amable. 2
Bernard Toussaint	Bernard Rémi
Blanchard Bélaisi	Benard Francisse
Boutillier L.	
Comeau Paul	Cloutier Edouard
Charpentier Pierre 2	Cordoe Joseph
Carmel Favien	Chartier Eusèbe
Caron Ambroise	Cormier Amarie
Charron José	Cormier Charles
Dubois Miss	Desmarais & Frère.
Desmarais Joseph	Desmarais Elie
Dandoin Josephe	Dalpé Gabriel
Duquou Joseph P.	
Filbotte François	Fones James
Fontaine Anonymé	
Gendron Simon Veuve	Guernon Adélard
Guertin Antoine	Girard F. X. Dame
Gutchell Olive miss	Gervais Simon
Girard avocat X.	
Hébert Narcisse	
Jacques Clement	Jacques J. B.
Juneau Joseph.	
Lebonté Agate	L'heureux J.
Lussier Louise dame	Légaré Nicola
Ledoe Prudent	Lemyr Joseph
Lheureux Edemis Delle	Languérant Louis
Lajeunesse Joseph	Lysnais David
Lalibour Julien	Lavigne Léon
Lucier Olivier	Lucier Elmire
Laurence Louis	Lepierre Moise
Laplante Joseph	Labegoie M.
L'abbé P. A.	
Mondor Paul	McIntosh
Méquin Amable E.	
Proux Julie Delle.	Poirier Olivier
Paquet Jean Bte.	Piché Virginie Dame.
Rodier Simon.	
Sabourin F.	

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE DEPUIS LE 1ER. MAI AU 30 JUIN INCLUSIVEMENT.

Bruneau Vve. Martin	Berlin Honoré
Bériard Louis	Beaupré Delphine Delle.
Beaudoin Narcisse M.	Boucher Marcel
Crone Joseph (Inst.)	Courtois Eléonore Delle.
Curtis & Hingenforet	Charpentier Joseph
Dalphé Augustin	Deschaut Marie dame
Dion dit Lemoine Joseph	menuisier
Durocher Joseph	Dalbec Pierre.
Duhamel Hermégilde	Duhaime Pierre
Dunn Charles	Dufresne Ovide Esqr.
Duclos Michel.	
Fairbarn John	Fontaine Jean N. P.
Fortem Moise	Fortial Ambroise
Fontaine Louis	Fravreau Honoree
Galraigh Edward	Grégner François
Goddu Joseph.	
Huard George.	
Lalumière Louis	Létourneau JBte.
Lépens Aménivay	Lagesse Louis
Lafleur Adolphe	Lapierre Augustin
Labrie Louis	Laliberté Damase
Lafleur Pierre.	
Moison Abraham huis.	Moose John
Marier G. L.	Mercier J. N.
Miller M.	McDonnell M.
Marjelle Narcisse	McDonel Milton M,
Mercier Géddon.	
Nolan Timmety. 2	
Pagé Edward	Pelerin Joseph et Calixte
Pole Marguerite femme de Joseph.	
Roy Antoine	Renaud F. X.
Rémond Louis	Roch Stanislas
Stell John Esqr.	Simmoneau Louis dame

Lettres Enrégistrées.

Dubord M. H.	Roy Isidore
Cartier Baptiste	Cournages Basile Dme.
Glandon, Céline Lame.	

CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL
POUR
1865,
OUVERT AUX
DEUX CANADAS
AURA LIEU A LA
CITÉ DE MONTREAL,
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,
DANS LE
PALAIS DE CRISTAL
Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts.....$10,000 à $12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre.

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été mis avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

Collége de St. Hyacinthe.

La distribution des Prix du Collége de St.-Hyacinthe aura lieu mardi le 11 du mois présent à midi. Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont respectueusement priés d'y assister. Les vacances suivront immédiatement la distribution des prix. La rentrée des élèves est fixée à jeudi 7 septembre.

St. Hyacinthe 1er Juillet 1865.

EXAMENS.

Les Examens publics des Ecoles de la ville de St. Hyacinthe auront lieu, comme suit : savoir :

L'examen public de l'académie Girouard, jeudi le Six Juillet prochain, à 9 Heures A. M., dans la Salle de la dite Académie.

L'Examen public de l'Académie Prince, le Sept Juillet prochain. à 9 heures A. M., aussi dans la Salle de la dite Académie.

L'Examen public de l'Externat de Laprésentation de Marie, sous le contrôle des Commissaires d'Ecoles, aura lieu au couvent de Laprésentation de Marie mercredi le Douze Juillet prochain, à 9 heures A. M. Les Parents des Elèves et amis de l'Education sont priés d'y assister.

St. Hyacinthe, 27 juin, 1865.

MAGASIN ET BOULANGERIE
A LOUER.

Dans la maison nouvelle occupée comme boulangerie par M. N. Chaput, Rue Cadieux.

Place bien centrale et la plus belle de la ville fait pour un Boulanger ou un Confiseur, aussi un beau Magasin avec un magnifique logement louer à des conditions très faciles.

S'adresser a

M. A. KEROACK,
Libraire.

AUX
COMMISSAIRES D'ECOLES.

Le soussigné a en main une grande quantité de livres propres pour récompenses d'écoles qu'il vendra même à meilleur marché qu'à Montréal.

M. A. KEROACK.

N.-B.—M. A. KEROACK reçoit continuellement son importation générale qu'il a choisi lui-même en Europe.

BATEAU MU PAR UN CHEVAL.

Nous soussignés, avons fait usage d'un Bateau mû par un Cheval, [redacted] que nous avons acheté de M. G. F. [redacted]ARNER, fondeur, de St. Hyacinthe ; [redacted] et nous certifions avec plaisir que ce [redacted] Bateau est parfait, ramasse vite et bien [redacted] net le foin et le grain est très facile à manœuvrer ; et dans notre opinion nous le considérons comme Supérieur à tous les Bateaux que nous connaissons et dont nous avons fait usage.

LOUIS FARLY, St. Simon.
DAMASE PICARD, Ste. Rosalie.
AUGT. CHAGNON, St. Hyacinthe.

8 Juin 1865.

Vente par Autorité de Justice.

LUNDI, le VINGT QUATRE JUILLET prochain, à DIX heures du matin à la porte de l'Eglise de Ste. Brigide, District d'Iberville sera vendu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre M. Edouard Desroche et feue dame Malthide Beauvais savoir :

Une terre située à Ste. Brigide, dans le rang des Ecossais, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à un vide, d'un côté à Joseph Leduc et d'autre côté à F. X. Girard avec les dépendances dessus érigées.

Pour les conditions de la vente s'adresser au Notaire soussigné.

F. FONTAINE,
N. P.

MÈRES, SAUVEZ VOS ENFANS,
PASTILLES DE VERS
VÉGÉTALES

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la
DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les " PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS, " et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont a gréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.
Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres " DEVINS, " comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES,
Pres le Palais de Justice.
MONTREAL.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.

Par G. J A. Vallée.

Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien

TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement d'*herbes* et de *racines sauvages*, peut être pris par l'adulte comme l'enfant ; il est infaillible contre la toux, coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons du Bronche, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remède est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'œil, des paupières et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouveront l'efficacité des remèdes, allez chercher un pamphlet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivières.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme la plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médécin, dans sa pratique privée pendant quatorze ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,

Dr. G. J. A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT

M. le Dr. Vallée, Trois-Rivières.

Monsieur,—Je ne saurais trop recommander votre *Elixir de la Forêt* ; son efficacité pour la toux ne paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir ; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remède.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec*.

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée "Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'*espace de huit jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommandation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance : *Si vous désirez être guéris sûrement et rapidement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée. L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—12m.

MARCHANDISES SECHES !

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDISES SECHES,

de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur établissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

C. & D.

St. Hyacinthe Mai 1865.

BOTTES A $2. 50.

J. F. McBRIDE,

ROUGEMONT.

Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,

☞ *En gros et en détail.* ☜

Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.

J. F. McBRIDE.

Rougemont, Août, 1864.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 *mars* 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,

Québec, 30 Juin 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir être ce jour être de 2 7p 100, lequel pourcentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à tous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,

PROPRIETAIRE,

421, Rue Notre-Dame,

En face de l'Eglise des Récollets,

Montréal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Bois-de-Lit, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage du notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MOULINS A BATTRE !

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux. déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'à ce jour, surtout pour le criblage du grain qui ne fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations Moulins à Battre exécutées avec soin diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

NOUVEAU MAGASIN DE

VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—*RUE ST. PAUL,*—*No.* 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.

Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur la Quarré.

☞ *Aucune papiers émis, à moins que les extra-pilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance

ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal :

H. L. ROUTH, *Agent.*

J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

SALSEPAREILLE DE BRISTOL.

EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.

Est spécialement recommandé

Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les sécrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente

Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Vague, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre partielle de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans cause le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsapareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.

LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES ☞ MALADIES ☜

Du Foie, de l'Estomac

ET DES INTESTINS.

Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les

CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer SUR TOUTES LES PARTIES DU SYSTEME, le grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMÈDES, les Maladies jusques là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus actifs et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire ont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR

NORBERT BEAULNE,

VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.

WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHEU,
Dentiste.

No. 192, Rue Notre-Dame,

En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1865.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA :
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MIL £ LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le règlement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,

Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE

D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.

PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à ses Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'ÉGLISE DORÉ et ARGENTÉ en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toutes espèces, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MÈCHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAZ, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,

121, RUE CRAIG.

N. B. — Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 20 mai 1864.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.

ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES

De première qualité.

SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.

VIN POUR MESSE.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*

St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

ISIDORE HERIBEL.

MEUBLIER.

RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHE.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sofas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Coin de Blackback, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Clarret Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1863.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 20 Mai, 1864.

UN AVIS AUX

Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boîtes ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pour quoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampille sur mes pilules ou mon onguent en vente au Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pourtant à la protection seulement sur la marque qui se trouve sous le livre de direction autour de chaque *Boîte ou Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune *Estampilles* E. U. sur la boîte de pilule ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belleneuve où il louera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer le cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

GRANDE NOUVELLE!

RABAIS DE PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE DU CADENAS.

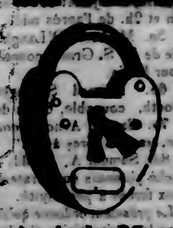

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIE,

COUTEAU ET FOURCHETTE,
DE POCHE,
CISEAUX & BROCHE,
POUR COUTEAUX,
CUILLER ASSORTIS.

CADENAS ET FERRURES.

PENTURES ET VIS,
COUPLETS,
CLOUS COUPÉ,
" RIVANT,
FIL DE FER,
CARDES A LAINE ET CHEVAUX,
RAUX D'ACIER ET JONC,
CABLES ET LICOUX,
OUTILS DE MENUISIER,
MARTEAUX, LISSES,
CHAUDRONS, CANARDS,
VITRES DE TOUTES GRANDEURS,
PEINTURES EN POUDRE EN A'HUILE.
OCHRE DE TOUTE COULEURS,
HUILE DE LIN, MASTIC,
VERNIS A VOITURE ET HARNAIS,
PINCEAUX ASSORTIS,

ATTENTION VOITURIERS!!!

TOILE CIRÉE NOIR DUCK,
" " DRILL,
" " MUSTER,
" " DRAB,
" " BLEU,
" " VELTE,
PRELAT ASSORTIS,
MOUSSE POUR BOURRURE,
CLOUS A VOITURE, 9 sous la livre.
BOULONS DE FER, communs et plaqués.
FRETS DE ROUE ARGENTÉ, &c.
CLOUS ARGENTÉ, Ivoire Noir, &c.
BROQUETTES COUPÉ et GIRUP.
1000 VERGES de TREMAIN couleurs et grandeurs assortis.
CUIRE PATENT, pour dash, etc., etc.

ATTENTION MARCHANDS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spear et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américains.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

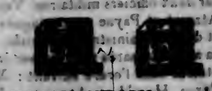

THÉ, YOUNG HYSON,
" OLD HYSON,
" JAPAN
" OOLONG,
CAFÉ DE PREMIÈRE QUALITÉ
SUCRE BLANC DE REDPATH
CASSONADE "
SIROP "
CASSONADE Canadienne.
MOUTARDE Française.
" De DIWIX & DURHAM
MELASSE.
CHANDELLE,
RAISIN,
NOIX,
CANELLE,
RIZ.
SAUCE de Crosse et Blackwell.
FROMAGE Blois et Bancin.
GRUAU en Boîte.
ESSENCES de toutes espèces.
EPICES de
GELATINE,
CHOCOLAT.
POUDRE Allemande.
" Curry.
BISCUITS DE TOUTES ESPÈCES, &c., &c., &c.

HUILE DE CHARBON.
" A MOULIN.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

On TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau de Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devant être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 — St. Hyacinthe, (Bas-Canada) Vendredi, 14 Juillet 1865. — No. 36

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LAMOTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La Tuche, écr.
SEUVENT LES COURS DU DISTRICT DE CHICOUTIMI.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. F. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour de Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 9 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St. Hyacinthe 23 septembre 1864.

LEANDRE BOUDREAU,
AVOCAT,
Ancien Bureau de M. Dénéchi, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LEANDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
LE. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 16 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. J. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. HAMILTON TURNOR.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie.
M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magasin qu'il dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT, Vis à vis la principale du marché, est Hôtel tenu par en position, sous l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. SAUVAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE L. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

SEL ! SEL !! SEL !!!
Le Soussigné ayant [illegible] MAGASIN de la CO PAGNIE [illegible] TE-LEVIS, est pré[illegible] gagements pour la [illegible] aucune STATION [illegible] TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Ma 1865.—6m.

HENRI BARBEAU.
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.
VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.
N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864.

RECOMPENSE.

Le soussigné payera deux sous pour connaître le nom de chacun des trois vagabonds, de la même famille, qui sont entrés sur sa propriété, en son absence hier pour y commettre leur indignités coutumières ; dans la protection qu'ils ont déjà reçu du peuple dans cette Paroisse.
JOHN FRASER.
St. Marc 6 juillet 1865.

NOUVELLES NOTES !
CADORET & DUFORT.
PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.
ST. HYACINTHE.
M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'ils continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de
MARCHANDISES SECHES,
de toutes sortes.
Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.
F. CADORET. E O DUFORT.
LES MESSIEURS DU CLERGE trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.
C. & D.
St. Hyacinthe Mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 34 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, occupant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses en briques.
Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.
Conditions très libérales, s'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avil 1865.

NOUVEAU MAGASIN
F. A. B. Laperle
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, près du Moulin.
M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public qu'il vient d'ouvrir un [illegible] de N. St Germain [illegible] Rue Cascades, où on trouvera toujours la table [illegible] le Premier Choix. Les [illegible] Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS.
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c. &c. dans sa Demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Comprenant : Thés, Cafés, Sucres, Mélasses, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles, Bitter, &c. &c. et entre autres la Tonic Bitter, Bitter, &c.
M. L. espère par ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.
N.B.—Il a aussi une bonne grande Cour et des remises gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.
Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Départ.
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous les jours	10 00	2 00
		P. M.	P. M.
		3 00	10 00
St. Hilaire et la Rivière Chambly.	do	A. M. 11 40	12 00
Island-Pond	do	7 00	8 00
		11 40	3 00
Québec	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie	do	P. M. 3 00	P. M. 5 00
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon	do	A. M. 10 00	12 00
St. Aimé, St. Bernard, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 3 00	P. M. 5 00
St Damase	Mardi, Jeudi et Samedi	6 00	11 00
La Présentation	Mercredi et Samedi	A. M. 8 00	A. M. 10 00

E. L. R. C. DESPRES,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.
Les malles pour St. Bernard, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 P. M.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHE, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

LIBRAIRIE
DE
ST. YACINTHE.
LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres de classe dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie ; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.
M. A. KEROACK,
Libraire.

N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, le mois prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours les faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande.
M. A. K.
St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

Institutrice disponible.

Une jeune personne qui a suivi le cours d'études des Dames de l'Assomption, et qui possède de plus parfaitement [illegible] demande une place d'Institutrice. Elle a [illegible] dans un pensionnat de Demoiselles et deux ans sous le contrôle des Commissaires. Elle est munie d'un diplôme et peut offrir toutes les recommandations desirables de plusieurs curés du District.
S'adresser au Bureau.
St. Hyacinthe, 5 juin, 1865.

BLE-D'INDE.

LE soussigné vient de recevoir une GRANDE QUANTITE DE BLÉ-D'INDE BLANC, mêlé avec du BLÉ-D'INDE MÊLÉ (BLANC ET JAUNE) qu'il offre en vente par lots convenables aux acheteurs, et à des PRIX TRES MODERES.
LOUIS RENAUD.
Montréal, 9 juin, 1865.

UN AVIS AUX
Dignes habitants du Canada.
Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent des [illegible] ongueut pour [illegible] trouvent [illegible] illiers ne [illegible] Ongueut offerts en vente [illegible] *des Etats-Unis* autour de [illegible] vérité [illegible] ; à cause de la [illegible] le gouvernement britannique d'ici, pour que mes préparations ne soit pas [illegible] par les sur mes pilules ou mon onguent [illegible] Canada, vendant des [illegible] pour leurs drogueries [illegible] sur le marché [illegible] sans le livrè de direction autour de chaque [illegible] *la Pot.* Avant d'en acheter, vous qui [illegible] *aucune Estampilles* E. U. sur la boîte de pilules ou d'Onguent.
N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etats-Unis.
T. HOLLOWAY,
244 *Strand, London.*

BOTTES A $2.50
J. F. McBRIDE,
ROUGEMONT.
Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,
☞ En gros et en détail. ☜
Raccommodage de toutes espèces, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.
J. F. McBRIDE.
Rougemont, Août, 1864.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

V.—*L'alarme.*

(*Suite.*)

—Attendez donc....Comme elle s'éloignait, j'ai ouvert le papier, qui était plié en forme de lettre, et qui contenait un objet de petit volume. Inion d'abord l'avis que [illegible] et voyez quel que j'ai pu faire. Elle venait à son tour de prendre le papier [illegible] tout frémissant sur lequel étaient tracés par une main novice quelque mots mal orthographiés. Après un moment d'étude, Daniel parut pourtant lire : « Prenez garde ! un grand malheur vous menace. »

Le jeune magistrat demeurait pensif.

—Ceci est bien vague, dit-il enfin, et cet écrit est forte dénué de signature.

—En effet, Daniel ; mais j'ai lieu de penser que cet avertissement n'a pas été donné à la légère, et qu'il me vient d'une personne dont [illegible] sont bonnes. Dans cette lettre se trouvait la bague de mon père, le bijou que j'ai fait remettre à la femme de la maison [illegible] voyez.

Et elle retira de son doigt la bague bien connue de Daniel. Celui-ci après l'avoir examinée, la rendit à Marie.

—Je m'y perds, dit-il ; qui donc aurait intérêt à inquiéter de pauvres femmes inoffensives, et quel est l'ami inconnu qui, en dehors de moi, veille jusqu'à votre sûreté ? Comment vous est revenu ce bijou dont vous vous êtes séparé dans des circonstances si extraordinaires ? En dépit de moi-même j'imagine qu'une personne de notre connaissance n'est pas étrangère à ces machinations. Mais, voyez-vous, Marie il est maintenant de la plus haute importance que je retrouve cette mendiante, que je lui arrache le mot de l'énigme. Persistez-vous à croire qu'elle n'est pour rien dans la mort subite du chien de garde ?

—Comment concilier cette mauvaise action avec l'intention évidemment bienveillante de la lettre et du bijou ? Pour avoir accompli ces actes contradictoires, il faudrait que cette femme fût folle.

—Peut-être est-elle forcée d'obéir également à des influences opposées, répliqua Daniel d'un air de réflexion. Quoi qu'il en soit, Marie, je vous prie de me donner des renseignements sur cette mendiante : comment est-elle vêtue ? où demeure-t-elle ?

Marie ne fit plus aucune difficulté pour répondre à ces questions. La pauvresse était [illegible] vêtue d'une robe de laine [illegible] par la petite vérole, et une demoiselle de Méréville se souvenait de l'avoir vue [illegible] de la terrasse, passer [illegible] 200 [illegible] adresser à [illegible] ministère [illegible] et M. Rousseau [illegible] avoir vu [illegible]

—[illegible] faire [illegible] Daniel [illegible] votre [illegible] ; je ne [illegible] ; [illegible] Mais [illegible] refusé de [illegible] ; elle [illegible] Marie [illegible] Daniel, je [illegible] de Méréville, ne se presse donc pas d'écouter certaines propositions ; elle pourra peut-être rentrer en possession de ses biens héréditaires sans exiger de sa fille unique des sacrifices pénibles.

—Que dites-vous Daniel, demanda Marie d'un ton joyeux, votre crédit sous obtiendrait donc cette restitution si ardemment souhaitée ?

—Ce n'est encore qu'un espoir qui peut être déçu....Mais vous aussi, Marie attachez-vous donc tant d'importance à recouvrer votre opulence passée.

—Il ne s'agit pas de moi, Daniel ; certes je n'affecterai pas une indifférence absolue pour les avantages que la fortune procure ; mais, je songe surtout que si vos efforts étaient couronnés du succès, bien des difficultés de notre situation actuelle seraient applanies, bien des projets qui nous sourient l'un et l'autre seraient abandonnés. Réussissez, mon cher Daniel ; réussissez, et je vous réponds que ma mère....Mais je ne veux pas tarder d'avantage à lui donner cette bonne nouvelle....Adieu mon ami.

Elle lui adressa un geste affectueux et alla rejoindre le marquis. Ladrange de son côté, se disposa à quitter la ville pour se mettre à la recherche de la pauvresse.

Il passa près de Jeannette et des vieux époux qui se lamentaient au tour du corps inanimé de César, et il s'arrêta pour leur recommander la plus rigoureuse vigilence dans la maison. Après avoir obtenu leur promesse d'une incessante surveillance, il sortit précipitamment.

(*La suite au prochain numéro.*)

Distribution solennelle des prix mérités par les élèves de l'Académie Girouard, le 6 Juillet 1865.

Syntaxe, Prix d'Excellence—Alfred Lapierre.
Prix d'assiduité, A Lapierre, Victor Côté, Lévi Jeanbart, Omer Lamarche, Joseph Couture, Samuel McAuley, Joseph Côté, Eusèbe St. Pierre et Tancrède Robitaille.
Syntaxe française, 1er prix, O Lamarche, 2e Joseph Phaneuf, 1er accessit, J. Couture, 2e Ovide Côté.
Thème français, 1er prix J. Phaneuf, 2e V Coté, 1re acc A Lapierre, 2e O Coté.
Géographie, 1er prix, O. Lamarche, 2e L. Jeanbart, 1re acc Adolphe Senécal. 2e S McAuley.
Histoire du Canada, 1er prix, A Lapierre, 2e A Senécal, 1re acc O Coté, 2e Prosper Frédéric
Arithmétique, 1er prix V Coté, 2e 2e A Lapierre, 1re acc L. Jeanbart, 2e O Lamarche.
Calcul Mental, 1er prix, S McAuley, 2e O Coté, 1er acc E St Pierre, 2e O Lamarche.
Composition française, 1er prix, O Lamarche, 2e F. X. Goulet, 1re acc Rémi Larivière, 2e Nazaire Fecteau,
Ecriture, 1er prix J. Couture, 2e O Lamarche, 1re acc V Côté, 2e A Lapierre.
Anglais, Prix d'Excellence, A Lapierre.
Syntaxe Anglaise, 1er prix, A Lapierre, 2e S McAuley, 1re acc L Jeanbart, 2e O Lamarche.
Traduction Anglaise, 1er prix A Lapierre, 2e L. Jeanbart, 1re acc S McAuley, 2e O Coté, X. Goulet.
Thèmes Anglais, 1er prix, V Coté, 2e O Lamarche, 1re acc S McAuley, 2e J Phaneuf et F X Goulet.
Version anglaise, 1er prix, V Coté, 2e A Lapierre, 1re acc F X Goulet, 2e J Phaneuf.
Vocabulaire, 1er prix, S McAuley, 2e O Coté, 1re acc O Lamarche, 2e A Lapierre et F. X Goulet.
Lecture anglaise, 1er prix, S McAuley, 2e O Coté, 1re acc O Lamarche, 2e N Fecteau.
Prix d'application, Rémi Larivière et Oscar Jacques.
Prix de Sagesse, Rémi Larivière.
Elément, Prix d'Excellence, Gustave Papineau, acc exaequo Arthur Viens, Arthur Charbonneau.
Prix d'Assiduité, A. Viens, Pierre Lamarche, Alphonse Lamothe, Hilaire Gadette, Ernest Gladu, Pierre Gladu, Maurice Lamothe, Victor Lussier, Xavier Lafontaine, Louis Lafamme et Cléophas Sauvagnau.
Grammaire française, 1er prix, P Lamarche, 2e H. Lamothe, 1re acc G Papineau, 2e Anatole Larose, 3e P Gladu.
Thèmes français, 1er prix, G Papineau, 2e A Viens, 1er acc A. Charbonneau 2e, M. Lamothe 2e acc, P. Lamarche.
Analyse, 1er P. G. Papineau, 2e. A. Viens, 1er. acc A. Charbonneau, 2e P. Lamarche, 3e. L. Lamothe.
Histoire Sainte, 1er. L. Alfred Choquette, 2e. A. Charbonneau, 1er. acc. L. Lafamme, 2e. acc William Lagrégnace, 3e. acc. Xavier Gaouette.
Calcul mental, 1er. P. G. Papineau, 2e Napoléon Dufresne, 1er acc. A. Viens, 2e. A. Charbonneau, 3e. A. Viens.
Arithmétique, 1er P. Cléophas Pagenaulo, 2e. A. Viens, 1er. acc. V. Lussier, 2e. P. Lamarche 3e. A. Gosselin.
Ecriture, 1er. P. Hilaire Gaudette, 2e W. L'espérance, 1er. acc. Henri Lamothe 2e. William Lamothe, 3e. V. Lussier.
Anglais, Prix d'excellence, Gustave Papineau.
Classe Préparatoire, Prix d'Assiduité, Edmond Tomlette, Philippe Tomlette, Louis Gaouette, Gabriel Page, Théodore Choquette, Arthur Bahuneau, Alfred Charpentier, Joseph Gaboury, Zénon Gladu, Alfred Côté, Hyacinthe Boisseau, Napoléon Choquette.
Catéchisme, 1ère division, 1er prix Louis Beauchamp 2 p. John Leclère 3 p. Edmond Chagnon 1er acc. Oscar Lagassé, 2 acc Edmond Lecoq, 3 ac. Charles Lamothe.
Catéchisme, 2ème division, 1er prix Wilfred Beaugrand, 2 p. Ernest Robitaille, 3 p. Joseph L'Heureux, 1er acc. John Delisle 2 acc Zéphirin Blanchard, 3. ac Arthur Dufresne.
Catéchisme, 3ème division, 1er prix Alfred Chagnon 2 p. Xavier Fecteau, 1er acc. Louis Cassette, 2 ac. Casimir Page, 3 a. Antoine Labatte.
Lecture de Mélanges-Traité, 1er prix, George Clapin, 2e John Leclerc, 3e E Robitaille, 4e Joseph Fontaine, 1re acc E Bergeron, 2e Patrice Gendrée, 3e Zéphirin Blanchard.
Lecture du manuscrit, 1er prix Z Blanchard, 2e Eugène Poulin, 3e G Clapin, 1re acc Ezéquel, W Bouquet et Z. Couture, 2e Oscar Lagassé, 3e E Robitaille.
Règles, 1er prix, Charles Lamothe, 2e Michel Dumaine, 3e Edmond Tomlette, 1re acc Z Blanchard et G. Clapin, 2e Wilfred Bousquet, 3e J L'heureux.
Calcul Mental, 1er prix, E Poulin, 2e William McAuley, 3e Jérémi Desmarais, 1re acc O Lamothe et J Gendron, 2e M Dumaine, 3e G Clapin.
Ecriture, 1er prix, Napoléon Laurence, 2e O Lamothe, 3e Francis Maynard, 1re acc Victor Morin et J Leclerc, 2e O Lagassé et Xavier Pelardy, 3e Aurégène Jacques.
Anglais, Traduction 1re Division, 1er prix, Ed Chagnon, 2e C Lamothe, 1re acc Hippolyte Burque, 2e Louis Fournier.
Lecture, 1er prix, C Lamothe, 2e Edmond Chagnon, 1re acc Arthur Dufresne, 2e Hyacinthe Boisseau.
Lecture, 2e division, 1er prix G Clapin, 2e John Delisle, 1re acc W Bousquet, 2e J Leclerc.
Traduction, 2e Division, 1er prix, G Clapin, 2e J Leclerc, 1re acc J Gendron, 2e P Gendron.
Lecture, 3e Division, 1er prix, V Morin, 2e Ad Morin, 1re acc Irénée Dumoulin, 2e Louis Frédette.
Prix d'Application, J Leclerc, Joseph Fontaine et L'heureux.
Sagesse, Prix, Wilfred Bousquet.

LES PETITS.

Assiduité, Prix, Alexandre Marchessault, Hormidas Lamothe, Victor Simple, Joseph Gaudette, Alphonse Choquette, Georges Fontaine, Arthur Lussier et Janvier St. Germain.
Prières, 1er prix, A Marchessault, 2e Dominique Meunier, 3e John Chartier, 1re acc J. Bte. Lavigne, 2e Louis Lagassé, 3e Arthur Lussier et Arthur Marquette.
Catéchisme, 1er prix, D Meunier, 2e A Marchessault, 1re acc A Marquette, 2e H Lamarche, 3e L Lagassé.
Lecture, 1re Division, 1er prix, A Marchessault, 2e H Lamarche, 3e Simon Bouisé 4e, 1re acc J Chartier, 2e L Lagassé, 3e Joseph Leduc.
Lecture, 2e Division, 1er prix, Louis St. Germain, 2e A Marquette, 1re acc A Choquette, 3e Louis Marchessault, 3e Georges Fontaine.
Table, 1re Division, 1er prix B Lagassé, 2e A Marchessault, 3e J Leduc, 1re acc H Lamarche, 2e S Bousquet, 3e J Chartier.
Table, 2e Division, 1er prix A Choquette, 2e J Chartier, 3e A Marquette, 1re acc L Marchessault, 2e V Sinotte, 3e S Chartier.
Epellation du Syllabaire, 1er prix, D Meunier, 2e Joseph Caron, 3e V Sinotte, 1re acc J Lussier, 2e Hector Pagneau.
Lettres, 1er prix Auguste Marchessault, 2e V Brunelle, 1re acc Clément Coté, 2e Philias Boisseau.
Prix d'Encouragement, Napoléon Bernard, Joseph Blanchard, Charles Moison, Alphonse Blanchard et A Boucher.
Pri de Sagesse, Alexandre Marchessault.

Prix mérités par les élèves de l'Académie Prince, le 7 Juillet 1865.

Première Classe.—Prix d'Excellence, Hélène Ducharme.
Thèmes, 1er prix H Ducharme, Augustine Gladu, Augéline Davian, Catherine McGarry.
Grammaire, 1er p, H Ducharme, 2 p A Davian acc. Elisabeth McGarry.
Histoire Sainte, 1er p, H Ducharme 2 p. E McGarry 1er ac. A. Davian 2 ac. C. McGarry.
Histoire de France, 1er p, H Ducharme 2 p. E McGarry 1er ac. A Davian 2 ac. Marie Blanchard.
Histoire du Canada, 1 prix E McGarry 2 p Philomise Bouchard 1 acc. A Davian 2 a H Ducharme.
Tenue des Livres, 1 p H Ducharme 2 p A Davian 1 ac Henriette Carmel 2 a E McGarry.
Géographie, 1 p H Ducharme 2 p A Davian 1 a H Carmel 1 a P Bouchard.
Arithmétique, 1ère *Division*, 1 p H Ducharme 2 p, A Davian 1 a H Carmel 2 a A Gladu.
2ème Division. 1 p Louise Bouchard 2 p P Bouchard 1 a E McGarry 2 a C McGarry.
Ecriture, 1 p H Carmel 2 p H Ducharme et A Gladu 1 a A Davian 2 a L Bouchard.
Composition, 1 p H Ducharme 2 p A Gladu 1 a C McGarry 2 a E McGarry.
Assiduité, A Gladu, H Carmel, E McGarry C McGarry M Blanchard.
Prix de Sagesse.—H Ducharme.
Deuxième Classe, Prix d'Excellence, Alexandrine Giard.
Histoire Religieuse, 1 p E Latour 2 p A Giard Alphonsine Deschamps 1 a Eugénie Biri 2 a Philomène Dion A Gosselin.
Thèmes, 1 p Séraphine Clapin 2 p E Latour Rosalie Lapierre 1 a Louise Delisle Clara Blanchard 2 a Dométhilde Demeuse Délima Pagneulo.
Grammaire, 1 p A Giard L Delisle 2 p P Dion 1 a C Blanchard Eudémie Demeuse 2 a Délima Gosselin.
Histoire Sainte, 1 p Marie Lapierre A Giard 2 p E Latour 2 a L Delisle 2 a D Demeuse E Biri.
Géographie, 1 p M Larivée 2 p C Bouchard 1 a L Delisle 2 a E Demeuse P Dion.
Arithmétique, 1 p M Larivée L Delisle 2 p Philomène Côté 1 a D Pagneulo A Deschamps 2 a Aurélie St. Germain E Demeuse.
Lecture. 1 p P Dion 2 p L Delisle D Demeuse 1 a C Blanchard M Larivée 2 a E Biri E LaPierre.
Ecriture, 1 p E Démeuse 2 p D Latour 1 a D Pagneulo 2 a E Desève.
Composition, 1 p P Côté 2 p A Giard E Démeuse 1 a A Gosselin 2 a D Demeuse.
Application, D Pagneulo A Gosselin Justine Côté.
Assiduité.—C Blanchard S Clapin P Dion M Larivée A St. Germain E Lapierre A Giard A Gosselin E Biri L Goodette J Côté E Desève D Côté.
Couture H Ducharme S Clapin P Bouchard E Desève A Gosselin D Pagneulo Hermine Keroack Marie Anne Bicher M Larivée C Blanchard E Biri P Côté Cordélie Bissonnet Victorine Blanchard.
Prix de Sagesse, Sophie Côté.
Troisième Classe, Prix d'Excellence, Aurélie Brodeur.
Instruction Religieuse, 1 p Marie Morelle Marie Davian 2 p Albina Roy 1 a H Kéroack Délalie Robitaille 2 a Victorine Lavigne Albina Côté.
Thèmes 1 p M Davian 2 p Zéphirine Robitaille Eucina Bergeron 1 a A Brodeur Délima Frenière 2 a C Blanchard.
Grammaire 1 p V Blanchard 2 p E Robitaille Elmire Noel 1 a E Bergeron A Roy 2 a M Morelle M Davian.
Histoire Sainte 1 p H Keroack 2 p E Noel 1 a M Davian D Frenière 2 a A Roy.
Géographie, 1 p E Robitaille Marie Carmel 2 p Délima Laurence Emélie Gladu 1 a E Bergeron Marie Demeuse 2 a V Blanchard Délima Lespérance.
Arithmétique 1 p Rosalie Morelle D Frenière 2 p M Desmarais M A Richer 1 a Victorine Lavigne A Brodeur Louise Brodeur 2 a C Blanchard Délima Labonté Mary Brodeur.
Lecture 1 p A Brodeur 2 p Albina Bigoin 1 a E Morelle M Frenière 2 a Honorine Boisseau E Noel Marie Couture.
Ecriture 1 p Zénaïda Lajoie V Lavigne 2 p H Bicher 1 a E Noel E St. Pierre 2 a C Bissonnet A Brodeur.
Application H Ducharme, M Fournier M Côté A Côté J Blanchard.
Assiduité, C Bissonnet V. Lavigne A Roi V Blanchard D Frenière E Bergeron M Morelle E Noel D Laurence M Couture S Bouchard M Davian J Blanchard M Fournier.
Prix de Sagesse E Robitaille.
Quatrième Classe Prix d'Excellence Alexandrine Lapierre.

Instruction Religieuse Marie Desmarais Joséphine Davian Louise Brodeur Mélina Deschamps.
Lecture 1 p M Lespérance L Brodeur 2 p P Lapierre 1 a A Giard F Richer 2 a E Bousquet O Peltier 3 a *A* Tremblay E Charbonneau.
Ecriture. 1 p M Lespérance 2 p A Lapierre 1 a M Desmarais M A Richer 2 a D Laboaté J Davian
Application A Giard L Brebeur Z Deschamps D Brodeur M Desloughamps J Davian E Bousquet M Carmel M Brodry E Delisle P Richer O Peltier A Tremblay V Gervais A Tétu O Dufresne R Dufresne M Thibeau G Laflamme M Sigoin E Charbonneau E Mahen M Gosselin R Vincent G Lavigue J Davian A Noel D Martel *A* Plante E Coutare M Laboaté P Brodeur D Morelle M Davian A Guilbert C Jacques V Laurence A Jacques A Rodier V Paquette E Laurence C Jacques.
Assiduité M A Richer A Lapierre O Dufresne G Richer N Sigoin M Brodry Z Deschamps D Laboaté M Thibault M Laboaté E Coutare
Prix de Sagesse A Lapierre.
Cinquième Classe Prix d'Excellence R Dufresne.
Application. M Lapierre G Juneau G Boucher C Dufresne A Fontaine E Juneau O Duval A Lawrence G Giard A Gosselin J Dugay C Mongeau E Pagé M Vigneux H Vigneux A Dion G Lupien E Civalier J Civalier C Bernard R Bouchard D Guel C Lussier.
Assiduité E Pagé M Vigneux H Vigneux.
Prix de Sagesse Georgina Laflamme.

☞ *Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.*

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 14 Juillet, 1865.

Société de Colonisation.

Dans un temps comme celui-ci, où nous voyons un grand nombre de nos compatriotes déserter les campagnes de leur pays pour aller à l'étranger chercher une richesse factice et courir après une fortune qui leur échappe sans cesse, il n'est pas étonnant d'entendre de tous cotés retentir le cri d'alarme, afin de donner l'éveil à l'esprit public et lui faire songer aux moyens à prendre pour arrêter le fléau de l'émigration canadienne et en prévenir les conséquences désastreuses.

Beaucoup parlent des sociétés de colonisation comme un des moyens d'empêcher un certain nombre de canadiens de prendre le chemin de l'exil, et de les fixer sur les terres fertiles de nos townships. Ce serait certainement un moyen sous plusieurs rapport efficace ; car ce qui porte quelques canadiens à émigrer, c'est l'extrême pauvreté ; ils se voient incapables de commencer un défrichement, et même d'acheter un lot, malgré le bas prix auquel le gouvernement concède les terres. Souvent aussi ils n'ont point de données suffisantes et exactes sur les townships, et le découragement s'emparant d'eux, ils partent pour les Etats-Unis.

Une société de colonisation, dans un grand centre, en donnant les informations nécessaires, en choisissant les terrains, en aidant le colon par l'achat d'outils, et de provisions, et en favorisant ainsi les premiers travaux du défrichement, peut opérer un grand bien, et une telle société n'empêcherait-elle, dans le cours d'une année qu'une dizaine de familles de laisser le pays, elle aurait déjà beaucoup fait, car dix familles donnent un nombre de quarante à cinquante personnes.

Dans une localité comme St. Hyacinthe, qui est un centre important, où beaucoup de jeunes canadiens viennent prendre les convois de chemins de fer que ne pourrait faire une société de colonisation active et conduite avec intelligence. En lui supposant des moyens même très limités ? on ne peut le concevoir, et nous ne voyons point pourquoi ce qui réussi si bien dans le District de Québec et ailleurs ne pourrait point réussir dans ce District.

Ces sociétés de colonisation doivent reposer sur le dévouement, plutôt que sur les constitutions écrites ; car ce ne sont point des constitutions qui donnent la vie à ces sortes d'associations.

Tout le monde est appelé à faire partie de ces sociétés, les dames, les hommes et les enfants. La souscription annuelle est de 20 sols par année et quelle est la famille qui ne peut fournir quatre et même six souscripteurs ? Aussitôt que quelques personnes dévouées ont recueilli un certain nombre de souscripteur, on convoque une assemblée, on un comité de cinq ou six personnes dont le dévouement et la capacité sont connus, et ce comité est chargé de tout faire, de tout organiser, et annuellement il rend compte aux membres des sommes déposées entre ses mains, et de la manière dont elles ont été dépensées.

Cette manière bien simple de procéder, est la meilleure ; car si l'on met des entraves au comité, on court risque de tout gâter. C'est une œuvre de dévouement de la part des membres du comité, et naturellement il doit posséder toute la confiance des souscripteurs.

Les élections ont lieu annuellement, et le tout se fait le plus sommairement possible.

Il est inutile de parler des avantages de telles sociétés, tout le monde les comprend et il ne suffit que de quelques personnes dévouées pour organiser la chose et opérer un grand bien par là-même, en facilitant le défrichement de nos terres et retenant sur le sol natal nos jeunes gens qui sont la force et la vie de la nation.

A l'œuvre donc, et ne doutons point du résultat.

SEMINAIRE DE ST. HYACINTHE.

Des occupations tout-à-fait imprévues nous ont privé du plaisir d'assister à la distribution des prix qui a eu lieu mardi dernier au Séminaire de cette ville.

Nous le regrettons bien vivement, parce que nous savions d'avance que la séance serait de nature à nous intéresser et nous aurions été heureux de pouvoir en rendre compte à nos lecteurs.

Un de nos amis qui était présent a eu l'obligeance de nous faire part du compte-rendu suivant pour lequel nous lui offrons nos sincères remerciments :

Mardi dernier avait lieu au collège la distribution solennelle des prix. La foule immense qui se pressait dans la vaste salle préparée pour la circonstance démontre que le zèle, le dévouement et les sacrifices de de cette institution en faveur de la haute éducation sont appréciés à leur valeur.

Outre un grand nombre de prêtres éminents et de citoyens distingués dont les noms nous échappent, on remarquait dans l'auditoire, Son Honneur le Juge Sicotte, l'Hon. M. Chauveau, surintendant de l'Education, le Révd. P. Lopinto, professeur de Philosophie au collège des Jésuites à Montréal, M. l'abbé Giban, curé d'office de l'Eglise Paroissiale de Montréal, le Rév. P. Trudeau de la Congrégation des Oblats, M. M. Raymond, M. P. P. et M. Turcot, Maire de la Cité de St. Hyacinthe.

Avant la distribution des prix, cinq élèves MM. Ch. Collin, Alfred Bernier, Lucien Huot, Noé Raymond et Alfred Dupuis nous firent entendre une thèse, qui par l'actualité de la question débattue, sa forme, et la facilité avec laquelle les élèves s'en acquittèrent a vivement intéressés les auditeurs.

Le sujet de la discussion était les rapports entre l'Eglise et l'Etat d'après la doctrine de la dernière Encyclique de Pie IX.

M. le Supérieur s'adressant à l'assemblée dit : « qu'il importait de donner aux élèves des idées justes sur cette question qui est débattue partout. Ils auront au sortir du collège, à entendre la polémique la plus vive sur ce point : ils seront forcés d'y prendre part bientôt eux-mêmes. On ne doit pas les laisser se lancer dans la carrière sans les munir des armes nécessaires.»

Voici une rapide analyse de la discussion :

« Quel spectacle que ce vieillard, qui du haut d'un trône que le monde croyait n'être qu'un reste de débris, demeurant ferme au milieu des tempêtes, élevant la voix avec la force d'un accent qui le fait retentir dans le monde entier, et met en émoi toutes les intelligences ; discernant entre les bonnes et mauvaises doctrines, condamnant les propositions subversives de la société, et décidant avec cette autorité qui lui vient du ciel les questions les plus vitales, tant dans l'ordre social que moral.

« Mais était-ce le temps de lancer cette proclamation religieuse ? N'est-il pas été préférable d'attendre ? Quoi ! l'erreur, la négation de la vérité, par conséquent la négation de Dieu même, les fausses doctrines circulent partout, l'impiété se propage dans le monde avec une effroyable rapidité, au moyen des mauvais journaux, des mauvais livres, et le vicaire du Christ, lui qui est chargé de veiller à la conservation des âmes ne parlera pas !

« Le Pape a reçu mission d'enseigner toutes les nations, « Docete omnes gentes » de veiller au maintien des saines doctrines, par conséquent, c'est son devoir de réprimer les violations des lois de l'ordre moral ; il faut qu'il parle ; il est le Verbe du Verbe de Dieu.

« Mais l'Encyclique empiète sur les droits civils.

« Nullement. L'Eglise respecte le pouvoir temporel ; celui-ci a été institué de Dieu même. Elle ordonne aux peuples de lui obéir.

« Les deux pouvoirs ne sont pas indifférents l'un à l'autre. Ils ont la même origine, et doivent tendre au même but, la gloire de Dieu par la sanctification des âmes, mais par des voies différentes.

« Leurs limites respectives ont été définies, l'indépendance du pouvoir séculier a été établie pour tout ce qui concerne l'ordre purement matériel.

« Mais l'Eglise a le droit d'élever la voix contre toute iniquité commise par l'Etat.

« Celui-ci doit laisser à l'Eglise la liberté de prêcher sa doctrine, de surveiller l'enseignement ; il doit faire respecter les pratiques de son culte et reconnaître l'immunité des ministres du Seigneur.

« Mais l'Eglise, tout en réclamant ces droits en principe, sait faire des concessions à l'état au besoin, de là les concordats.

« La doctrine que l'Etat doit être séparé de l'Eglise, prise d'une manière absolue est fausse, contraire à l'institution divine, au but de la société.

La liberté des cultes, considérée du point de vue abstrait est un mal et doit être condamné mais vu l'état actuel de certaines société, elle peut et doit être tolérée et même défendue, car elle est un bien relatif et il est permis de servir les gouvernements qui la reconnaissent ; il n'y a rien dans l'Encyclique qui soit de nature à troubler la paix et la tolérance personnelle dans notre pays.

La discussion de théorique devenant historique, on a fait voir comment la Providence a puni la plupart des persécuteurs de l'Eglise, puis on a montré que tout présageait un triomphe prochain.

L'entretien a fini par la réflexion que tout homme appelé à exercer une influence sur les autres par sa parole ou ses écrits doit prendre garde d'être un apôtre de l'erreur ; qu'il lui faut étudier à fond la doctrine religieuse mêlée nécessairement à toutes les grandes questions sociales, et que la vérité une fois connue, il doit la défendre et la professer en toute circonstance avec courage et la certitude du succès.

Après l'entretien eu lieu la distribution des prix. M. V. Gaudet lut le Palmarès.

Après la distribution des prix, M. le Supérieur, remercia les amis de l'Education qui avaient bien voulu assister à cette séance pour encourager par leur présence les jeunes élèves et couronner leurs succès, surtout à l'hon. Chauveau qui avait consenti à quitter ses occupations nombreuses pour se rendre à cette distribution de prix. L'hon. M. Chauveau dit quelques mots bien sentis et qui furent reçus par les applaudissements réitérés de toute l'assistance.

Il exprima que c'était pour lui un grand plaisir d'assister à un examen public, et que s'il pouvait se trouver à tous ceux qui se font dans le pays, cela suffirait pour compenser amplement toutes les difficultés qu'il rencontre parfois dans l'exercice de ses fonctions.

Il fit voir combien l'éducation avait en peu de temps transformé le pays.

Dans les premiers temps de la colonie, on élevait partout des forts pour la protéger Les forts ont été remplacés par nos collèges qui par la saine éducation qu'ils donnent à la jeunesse, sont les véritables forteresses du Canada.

Il termina en félicitant les élèves de leurs succès et en les exhortant à faire fructifier le germe déposé en eux. Si vous êtes fidèles aux enseignements qu'on vous donne, a-t-il dit vous ne pouvez manquer de devenir un jour l'honneur de la patrie et de la religion.

L'assemblée s'est ensuite retirée tandis que la bande de musique confiée à l'habile direction de M. l'Abbé Larue, et qui de temps à autre venait délasser l'auditoire, exécutait notre « air national. »

Nous publierons la liste des prix dans le prochain numéro.

COUVENT DE LA PRESENTATION.

Une bien gracieuse invitation nous procurait le plaisir d'assister mercredi, à la distribution des prix des élèves du couvent de LaPrésentation, de cette ville.

Les Dames, sous la conduite desquelles est cette institution, ne sont établies que depuis quelques années au milieu de nous ; mais déjà elles comptent plusieurs communautés dans le pays. Celle de St. Hyacinthe est la maison mère pour le Canada.

Le zèle plein de générosité qui a porté ces Dames à laisser leur beau pays de France, pour venir en Canada, consacrer à l'éducation des jeunes filles les talents précieux que la Providence leur a départis, ne saurait trop être appréciés.

La place distinguée qu'occupe le pensionnat de St. Hyacinthe, parmi les meilleures maisons d'éducation du pays, nous fait voir la perfection et l'excellence de leur système d'Enseignement.

L'auditoire nombreux et d'élite qui assistait à la séance a démontré quel intérêt on porte à l'Institution. Parmi les personnes distinguées, qui étaient présentes, nous avons remarqué l'Hon. Juge Sicotte, M. Raymond, Député de Comté, Son Honneur, le Maire de St. Hyacinthe, le Révd. M. Raymond, Supérieur du Séminaire, le Révd. M. Désaulniers, Supérieur du Couvent, l'Hon. L. S. Morin, et un très grand nombre de prêtres du Diocèse et citoyens éminents de cette localité.

La séance commença par un brillant morceau de musique l'*Ouverture du Tancredi*, trio exécuté à dix-huit mains par Mesdemoiselles Robertine Cartier, Elisa Massue, Céline Sauvageau, Rosalba Lajoie, Valérie Larose, Palmina Lajoie, Henriette Lamothe, Hermine St. Denis et Emma Lamothe.

Rendu avec beaucoup de justesse et d'ensemble, ce morceau a beaucoup plû et a mérité ces [illegible] d'admiration. Il a été suivi d'un charmant dialogue entre deux jeunes élèves sur le plaisir que réserve la vacance. La vacance en mot enchanté qui fait taire cette cloche criarde, comme l'a dit une élève, qui coupe court aux conversations, aux jeux, à la récréation enfin ; la vacance qui vous soustrait à l'éternel *c'est défendu*, dont on fait une si grande consommation dans les communautés. Les jouissances et les avantages que procure l'étude ont eu aussi leurs habiles avocats comme le plaisir de la vacance. Cet entretien a été des plus intéressants, débité avec beaucoup de grâce et de naturel. La prononciation nous a paru particulièrement soignée et a dû plaire aux oreilles les plus délicates. L'expression, le geste étaient parfait.

Une enfant de M. Beubaud de moins de cinq ans et la petite Marie-Rose Robitaux une protégée de la communauté, ont enchanté l'auditoire par leur prononciation vraiment parisienne et la précision avec laquelle elles se sont acquittées de leur rôle.

L'étude de l'anglais est loin d'être négligée au couvent de St. Hyacinthe ; un petit drame ayant pour titre *The Magic Lady*, (la Reine des Fées) nous l'a complètement démontré.

The Magic Lady, Mlle. Emélie Collins, faisait mettre les prodiges autour d'elle avec sa baguette, armée de fleurs, symbole de sa puissance, à partager les succès de cette pièce avec Mademoiselles Robertine Cattier, Amanda Archambault, Joséphine Gervais et Henriette Lamothe.

Mlles Henriette Lamothe, Robertine Cartier et Hermine Mailhiot nous ont lues de charmantes compositions, qui annonce déjà un style facile et un talent littéraire bien cultivé.

Le dessin, la peinture, la broderie et tous les travaux à l'aiguille, occupations qui contribuent si bien à la jeune fille de bonne éducation sont cultivés avec les plus grands succès. Les différents morceaux qu'on nous a montrés dans ce genre étaient si admirables et si remarquables que nous devrions tous les mentionner pour être juste, malheureusement que nous n'avons pas nous procurer que quelques noms. On nous permettra si nous oublions des objets bien dignes de mention.

Un *Ecce Homo*, étude au pastel, par Melle Céline Sauvageau ; une *vue de la Rivière Hudson*, étude au crayon par Melle Eliza Massue ; une *vue de la Chute de Niagara*, peinture par Melle Olympe Duford ; un *paysage*, peinture par Melle Séraphine Blanchard, ainsi que les magnifiques ouvrages en brodure de Mesdemoiselles Massue, Henriette et Charlotte Lamothe, Dufort, St. Denis, Cartier, Celanire Archambault, Phébé Marin, de même que les recommandages de Melles Malhiot et St. Denis, nous ont donné une haute idée de l'habilité de ces Demoiselles et des talents supérieurs des Dames qui président à leur instruction.

De charmants morceaux de musique exécutés sur le piano durant le cours de la séance, ont contribué à nous la rendre agréable, tout en faisant ressortir le talent des élèves de pensionnat. Parmi les morceaux qui ont été surtout bien rendus, nous nous rappelons, *les gouttes d'eau*, par Melle Rosalba Lajoie ; le *Sourire du matin*, par Melles Valérie Larose et Louise Malhiot ; *Souvenir de fête* (solo) par Melles Cartier et Larose. *I Puritani*, par Melle Lajoie ; *Miledi de Donizetti* (duo), par Melles Hermine St. Denis, Robertine Cartier, Valérie Larose, H. David, Rosalba Lajoie et Palmina Lajoie ; *les Colombes ménagères* (duo), par Melle St. Denis, Archambault, L. Mailhiot et Cartier.

Une des parties les plus intéressantes de la séance a été la représentation du drame si ravissant de Marie Stuart.

On connait combien ce drame est rempli de scènes touchantes et de sentiments généreux, élevés et éloquents. Bien rendu comme il l'a été, il ne pouvait manquer d'intéresser bien vivement. Mademoiselle Massue a été l'éloquente interprète de la noble et malheureuse Marie. Sa voix sympathique, son maintien plein de noblesse et de dignité en présence de son arrogante cousine, l'expression de son regard voilé de tristesse, son front qui [illegible] devant son égale, ont fait couler des larmes dans la salle, de sa rencontre avec l'orgueilleuse Elisabeth. La romance des *adieux à la France* a été chantée avec trop d'âme, une voix trop suave pour n'avoir pas été sentie. La scène des adieux de Marie avant de partir pour l'échafaud a bien terminé la pièce.

Melle Henriette Lamothe a porté la couronne de la Reine d'Angleterre avec une noble fierté qui allait très bien à son rang et au caractère de son rôle. Elisabeth eut pu être difficilement représenté avec plus d'avantage qu'elle l'a été par Melle Lamothe. Son monologue mêlé de chant, dans la scène où elle signe l'arrêt de Marie, a été rendu à la perfection.

Mesdemoiselle Morin, Macdonald, Collins et Cartier remplissaient les autres principaux rôles de cette pièce ont bien réussi.

Après cette pièce eut lieu la distribution des prix. Mademoiselle Hermine Malhiot lisait le *Palmarès*.

Avant la fin de la séance, l'Hon. Juge Sicotte, sur l'invitation de M. le Supérieur, adressa quelques paroles de félicitation aux élèves et de reconnaissance aux Dames de LaPrésentation.

L'Hon. M. Morin, invité à son tour à prendre la parole le fit en des termes très appropriés à la circonstance.

Il exprima l'espoir que les Demoiselles qui se préparaient à se rendre dans leur familles, pour n'en plus revenir, feraient le bonheur et la gloire de notre société, comme elles avaient eu ce jour fait notre plaisir.

M. le Supérieur termina la séance en adressant aux élèves quelques sages avis et en remerciant l'auditoire de l'intérêt manifesté pour l'instruction et du juste tribut d'éloges; accordé aux Révérendes Dames qui la dirigent.

[illegible]

Jeudi dernier nous assistions à une petite fête industrielle et manufacturière que nous ne pouvons passer sous silence ; il s'agissait de l'ouverture et de l'inauguration de la magnifique fonderie que viennent de terminer, en cette ville, nos industrieux concitoyens Messieurs Leclère & Nelson.

En entrant dans la fonderie on pouvait remarquer d'abord la fournaise, alimentée par un puissant soufflet, et mettant en ébullition une quantité considérable de fonte. Ensuite venaient les *moules*, rangés sur chaque côté de l'allée qui divise la bâtisse et préparés d'avance à recevoir le métal. Ici et là vous apercevriez les ouvriers avec leur costume de fondeur, ayant en mains les instruments de leur métier, et se tenant prêt à recevoir le mot d'ordre.

Enfin près de la fournaise se trouvaient les propriétaires de la fonderie Messieurs Leclère & Nelson ayant à leurs côtés Son Hon. le Maire et Messieurs Desaulles & Barselou.

Quand tout fut prêt, M. Leclère s'avança vers M. Desaulles et lui fit l'honneur de la fête en lui présentant un marteau orné de velours ; c'était le marteau destiné à faire ce que, dans les fonderies, on appelle l'ouverture du pot.

M. Desaulles s'avança vers la fournaise donna quelques coups de marteau sur une pince et alors le métal sortit rouge, brillant comme la lave d'un volcan.

Chaque ouvrier, porteur de métal, se répandit à travers la bâtisse, distribuant ici et là, dans les moules, la fonte destiné, ici à reproduire des poêles, là des charrues, ailleurs, des roues de moulins, &c. &c.

Après M. Desaulles vint M. Barselou qui recommença avec les mêmes détails la cérémonie que venait de faire M. Desaulles.

Il y a dans cette fête manufacturière plus qu'une simple formalité ordinaire : il y a la une grande signification, c'est l'expression d'un mouvement industriel qui se manifeste au milieu de nous depuis quelque temps et que nous avons déjà eu occasion de remarquer plusieurs fois.

A ce point de vue, sous le rapport de l'esprit d'entreprise, MM. Leclerc & Nelson ont pris une initiative qui fait autant honneur à leur intelligence d'hommes d'affaire qu'elle promet pour St. Hyacinthe et surtout pour la partie pauvre de sa population à qui l'industrie manufacturière donne le pain.

La fonderie que MM. Leclerc & Nelson viennent de mettre en opération est un établissement relativement considérable qui donne de bonnes espérances à notre ville en même temps qu'elle donnera, nous l'espérons de jolis profits aux propriétaires.

Cette fonderie emploie déjà 12 hommes : c'est 12 familles qui vont trouver une honnête aisance pour prix d'un labeur honorable.

Nul doute que cet établissement soit bien patronisé. Notre ville est un grand centre un vaste débouché pour les produits de toutes sortes qui s'y transportent. D'ailleurs le public a eu, plus d'une fois l'occasion d'apprécier l'intelligence, l'énergie et la probité de M. Charles Nelson et de son associé.

Leurs effets de fonderie sont déjà avantageusement connus quant à la qualité et à la modicité des prix. Nul doute donc que le succès couronnera leurs efforts.

[Du *Journal des Trois-Rivières.*]

Les Misérables par Victor Hugo, et le Journal de St. Hyacinthe.

[6ème article.]

Nous avons dit que le roman de Victor Hugo insultant odieusement l'Eglise, en nous montrant, dans la personne de Mgr Myriel, un évêque sans foi, agenouillant la religion catholique devant un libre penseur, et demandant respectueusement la bénédiction d'un conventionnel. Nous commencons par l'histoire le Prince de l'Eglise, dont Victor Hugo s'est fait un évêque idéal, et nous avons cru devoir protester contre les calomnies atroces lancées à la face d'un homme qui, par l'éclat de ses vertus apostoliques et la fermeté de son enseignement doctrinal, a honoré à un haut degré le siége de l'épiscopal. Nous avons écrit que Mgr. Myriel ne pouvait pas choisir dans le *credo* ce qui lui allait le mieux, et que croire dans les vérités de la foi ce que l'on peut, ce n'est pas appartenir à l'Eglise, et que ce n'est pas même faire des efforts pour y arriver.

Voici sur cette page de Victor Hugo, l'appréciation faite dans le *Monde* par Léon Gauthier.

« Mgr. Bienvenu croyait « le plus qu'il pouvait.» Mais hélas ! qu'il était impuissant! il s'écriait souvant : *Credo in Patrem.* Mais cet étonnant Evêque n'allait jamais plus avant dans le symbole, et se pensait légitimement dispensé de croire au fils et au St. Esprit. Le plus qu'il pouvait c'était de croire au père. M. Hugo eut craint de rendre son Evêque ridicule en le faisant chrétien. Mais il a oublié que les évêques, tous les évêques lors de leur consécration font une profession de foi solennelle. Si Myriel ne croyait qu'au père. il était indigne d'être un paster des âmes, il souillait son siége épiscopal, et il était méprisable odieux, sacrilège enfin.

Nous présumons que Mgr. de Digne, semblable aux prêtres de l'antiquité païenne avait deux symboles, l'un secret l'autre public. Son symbole secret, quoi qu'en dise M. Hugo dans les *Contemplations*, et il se réduit à cette formule : Tout est Dieu, Dieu est tout. Quant au symbole public, il contient encore d'assez curieux articles.

« Errez, disait Mgr, Myriel, errez, défaillez, pêchez, mais soyez des justes ! Le moins de péchés possible c'est la loi de l'homme. Pas de péché c'est le rêve de l'Ange. Tout ce qui est terreste est soumis au péché. Le péché est une gravitation ! Le coupable n'est pas celui qui fait le péché, c'est celui qui fait l'ombre. Les fautes des femmes, des enfants, des serviteurs, des faibles, des indigents, des ignorents sont les fautes des maris, des Pères, des maîtres, des forts, des riches et des savants. « Et maintenant, lecteur chrétien, compare cette profession de foi à celle que le Pontifical Romain exige des évêques lors de leur sacre : compare, et instruis-toi.

Il paraît d'ailleur que malgré l'étrangeté de sa foi Mgr. Myriel n'était pas une forte tête. Son biographe dit pelimen la chose Il se fit probablement scrupule de sonder trop avant les mystères réservés aux grands esprits terribles, à ces génies qui « sont situés pour ainsi dire au-dessus des dogmes, » et « dont les prières offrent audacieusement la discussion à Dieu. L'âme simple de l'évêque aimait, voilà tout. Pour M. Hugo, il blasphème, voilà tout.

Voilà un évêque au goût des libre-penseurs, puis qu'il est situé au-dessus des dogmes. La raison humaine est si tenue captive sous le joug de la foi, que ce serait une bonne affaire si l'on pouvait s'affranchir, de cet esclavage, et si les Pasteurs de l'Eglise Catholique pouvaient un jour commencer à enseigner que l'on est d'autant plus homme que l'on est placé plus haut au-dessus des dogmes de la foi.

Nous avons hâte, dit le *Monde*, d'en venir au chapitre capital de toute l'œuvre, à celui où le poète a déposé toute la quintessence de sa doctrine sociale. Il a pour titre ; l'Evêque en présence d'une lumière inconnue. Cette lumière inconnue, c'est la révolution : ténèbres que nous connaissons trop. Et la révolution est représentée par un Conventionnel à demi-régicide, que Mgr Bienvenu veut coucher sur son lit de mort. L'Evêque qui sans doute est venu avec Jésus-Christ présent sous les espèces eucharistiques, l'Evêque au lieu d'apprendre le cathéchisme à cet impie, entame avec lui une discussion sur la révolution française, discussion où il prend plaisir à laisser parler ce révolté et à se taire, lui, l'Evêque ; lui qui représente à ce chevet Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, l'Eglise. Il se tait devant l'apologie brutal de 1793, il a la lâcheté de se taire. Mais ce n'est pas assez. Après une tirade sonore de cet opiniâtre ennemi de la vérité qui confesse « avoir déchiré la nape de l'autel, mais pour panser les blessures de la patrie,» après un torrent d'injures et de mensonges, Sa Grandeur Bienvenu Myriel par la grâce de Dieu et du Saint Siége, Pasteur de la Sainte Eglise de Digne, successeur des apôtres ; celui de qui la main peut faire des prêtres, sacrer des rois, communiquer le Saint-Esprit ; celui qui porte avec lui le verbe fait chair, l'Evêque enfin s'agenouille aux pieds du conventionnel et lui demande sa bénédiction ! C'est le pendant de la tentation de Jésus au désert : Mgr Mgriel adore ce que le Christ a confondu. Indigne Evêque, retire-toi et ne te représente plus à l'autel que tu souilles. Comment oserais-tu maintenant placer la mitre pastorale sur tes cheveux blancs, que cette imposition a pour toujours déshonorés ? Comment tes mains, profanées par ce contact, oseraient-elles tenir Dieu ? Comment ta voix, qui a sollicité la bénédiction de Satan, oserait-elle désormais prononcer les paroles de la consécration ! retire-toi, retire toi, tu es un apostat »

Chacun son goût, dit le *Défricheur*, et un évêque comme ça, c'est du goût de Victor Hugo et du *Journal de St. Hyacinthe.*

Allons donc, *Journal de St. Hyacinthe* souviens toi que tu n'as encore recommandé qu'une seule fois la lecture des *Misérables* de Victor Hugo, roman condamné depuis par l'Eglise comme impie, irréligieux et immoral, et hâte-toi donc de la recommander encore une fois solennellement avant le mois de septembre prochain.

A bon entendeur, salut.

Le Télégraphe Transatlantique.

Sherbrooke, 10 Juin 1865.

Le *Times* de Londres, en date du 10 juin dernier, nous fournit des détails très intéressants sur la complétion du câble gigantesque, destiné à relier l'Amérique au vieux monde, sur son embarquement à bord du « Great Eastern » et sur l'expédition maintenant commencée par ce géant des mers pour la pose du cable sous-marin.

Je crois faire plaisir à vos lecteurs en communiquant au *Courrier* les principaux détails fournis sur cette entreprise qui doit opérer une si grande révolution, dans le monde politique et commercial surtout, si comme on a cette fois toute raison de s'y attendre, elle est couronnée de succès.

Les préparatifs qui se rattachent au départ de cette grande expédition télégraphique, sont enfin terminées.

Mercredi, 7 juin, l'*Amethyst* a hissé les travaux télégraphiques avec la dernière longueur de 245 milles de câble, à son bord, et samedi on a commencé à le rouler sur la reste du câble que porte le Great Eastern. Cette opération durera probablement jusqu'au 22 juin et alors le *Great Eastern* portera dans ses flancs environ 7,000 tonneaux de câble, ou, en y comprenant les citernes de fer qui le contiennent et l'eau dans laquelle il est plongée, environ 9,000 tonneaux en tout. Il faut ajouter à cela qu'il porte déjà 7,000 tonneaux de charbon à bord et qu'il a encore 1,500 tonneaux à prendre. Cette pesanteur additionelle ne sera cependant ajoutée que lorsqu'il laissera les eaux de la *Medway*, le matin du 24 juin, pour le *Nore*, où le reste du charbon et de l'équipement spécial sera mis à bord, ce qui descendra son tirage à 22½ pieds. Sa pesanteur totale, y compris les engins sera donc d'au-dessus de 31,000 tonneaux, masse prodigieuse pour le port d'un vaisseau, mais bien en-deçà de la capacité du *Great Eastern* dont le tonnage est de 24,000 tonneaux. Il sortira de la *Nore* par *Bulleck's Channel*, où l'Amirauté est à placer quantité de bouées afin d'éloigner tout danger dans ces eaux bourbeuses. Avant que les prochaines marées de printemps se fasse sentir, vers le 6 ou le 7 de juillet, le *Great Eastern* partira pour Valentia où il arrivera le 9 ou 10 et où il sera rencontré par les deux bâtiments de guerre qui doivent l'accompagner, le *Terrible* et le *Sphinx*. On est à équiper ces deux vaisseaux des meilleurs appareils de sondage pour les eaux profondes, des bouées et d'approprié pour faire flotter le bout du cable si cela devenait nécessaire, ainsi que des signaux d'éclairage naval de Bellew, dont le Great Eastern sera aussi pourvu. Pour éviter tout accident, le grand vaisseau n'approchera point les côtes d'Irlande de plus de 25 ou 30 milles et son arrêt devant Valentia ne durera que ce qu'il est nécessaire pour effectuer une épissure avec l'extrémité ancrée du câble riverain, qui est une longueur d'environ 25 milles de la côte ceux submergé avant son arrivée. Ce bout monstrueux du câble du rivage qui est le plus puissant et le plus fort qu'on ait jamais fabriqué, sera expédié dans quelques jours et sera submergé à partir de l'entrée d'un golfe protégé près de Cahirciveen jusqu'à la distance mentionnée, 25 milles où le bout flottera et sera gardé par les vaisseaux de guerre, jusqu'à ce que le Great Eastern arrive. Comment se former une idée de la force et de la solidité de ce grand bout, par le fait que son poids par mille est presque la moitié de la pesanteur du métal d'un chemin de fer ordinaire. A Terreneuve le bout du câble du rivage ne sera que de 3 milles de longueur, il sera envoyé à bord du Great Eastern. L'épissure une fois faite du câble principal avec le bout riverain d'Angleterre, opération qui prendra environ 5 heures, l'immersion du câble commencera de suite. A cette période chaque mille de cable des trois citernes sera compté, et à une heure donnée, matin et soir, une suite de signaux seront envoyés par le cable jusqu'à la terre ferme, à Valentia et de là à Londres, donnant la latitude et la longitude du grand batiment, l'état de la [illegible] et le nombre de milles de câble [illegible]. Le câble sera d'abord pris dans la citerne de la proue, puis de celle du milieu du bâtiment et enfin de celle de la poupe, et si tout va bien le vaisseau devra arriver avec 560 milles de cable à son bord reste dont on ne se sera pas servi, mais qu'on a avec beaucoup de sagesse réservé en cas d'accident On peut ajouter que depuis que l'appareil à immersion fonctionne, il a opéré d'une manière tout à fait heureuse. MM Canning Clifford et Temple ont le contrôle absolu de tout ce qui se rapporte à la submersion. M. de Santy est chargé de la condition électrique du câble pour les fabricants, M. Varley représente la compagnie Atlantique et le professeur Thompson est adjoint comme conseiller scientifique et arbitre. Ces messieurs ne sont cependant que les chefs des divers département qui seront à bord.

Pour ce qui est du procédé de submersion on espère que le Great Eastern pourra durant tout le trajet, conserver la vitesse uni-

forme de six nœuds à l'heure vitesse qu'il ne serait pas prudent de dépasser comme règle, pour déposer le câble. A une moindre vitesse, toute fois, le grand vaisseau manquerait de timonerie ou direction de son gouvernail et avec un grand vent irait certainement à la dérive, si quelque contre influence n'était assuré dans le cas de nécessité, par les engins qui font mouvoir les roues à aubes, les quelles seront désunies, et les efforts d'une seule roue à l'un des côté seront plus que suffisant pour contrebalancer les effets de quoique ce soit sinon d'une violente tempête. Ce dernier danger est maintenant tout ce que l'on peut littéralement craindre. Tout le reste, ce qui est du ressort de la prévoyance humaine, soit dans le câble ou dans les vaisseaux, tout ce qu'une longue expérience ou le progrès scientifique ont pu faire connaitre, on s'en est pourvu, et le succès ou l'insuccès de cette vaste expédition, n'est plus aujourd'hui qu'une question de température. Sur ce seul point douteux, il est donc plaisant de savoir que le capt. Anderson est sûr que tout va bien, Son expérience, d'une longue suite d'années, dans les centaines de voyages qu'il fit, allant et revenant comme capitaine des vapeurs de la ligne Cunard, sur cette route même de l'Atlantique, lui fait dire que durant la première partie de Juillet, il ne vente jamais fort ni longtemps et que durant ce temps il n'a jamais entendu parler de mauvais temps capable d'affecter un vaisseau tel que le Great Eastern.

Si cette anticipation se trouve correcte et il y peu d'hommes mieux a portée de la formuler que le Capt Anderson et si tout va bien la course comme la proporotion de la vapeur on peut s'attendre à des communications télégraphiques entre les deux continents vers le 20 ou le 21 du mois prochain (Juillet courant). On ne saurait pourtant oublier en faisant ces conjectures, que lors de la dernière et mémorable expédition de l'Agamemnon, on s'accorda a dire que le milieu de l'été était, le temps ou une tempête dans l'Atlantique était impossible, et les régistres des département météréologiques, en Angleterre comme en Amérique justifiaient assurément cotte attente, en montrant que depuis cinquante ans aucune tempête n'avait eu lieu à cette époque. Et malgré cela ce fut précisément le 21 juin que l'ouragan contre laquelle l'*Agamemnon* et le *Niagara* combattaient depuis plusieurs jours, en vint à son apogée et que l'équippage du vieil *Agamemnon* fut plusieurs heures sans savoir laquelle allait être la dernière. Il est donc à souhaiter qu'en cette circonstance solennelle les calculs faits sur les moyennes soient sinon plus justes du moins plus heureux par le résultat. Pour ce qui est du câble lui-même il est absolument impossible d'y rien désirer de plus.

Le fil de Malte et Alexandrie a été un très grand progrès sur celui par lequel on pensait unir l'angleterre à l'Amérique. Le fil du golfe Persique est encore un grand progrès sur celui de Malte et Alexandrie; tandis que le fil qui va maintenant traverser l'Atlantique est un progrès encore bien plus marqué sur tous les autres. Les moyens d'épreuves sont tellement délicats que la plus légère paille même dans l'une des quatre couche de gutta-percha a été sur le champ découverte, l'endroit ou elle se trouvait indiquée avec peut-être une verge de différence et la longueur de câble de suite coupé et remplacé. Il est un fait assez singulier, bien que plein de signification, c'est que presque tous les accidents et obstacles arrivés au câble sous marin ont été causé dans les eaux bourbeuses. Une ligne dans l'eau profonde, une fois bien établie ne donne plus ou que très rarement, aucun trouble par la suite, excepté, comme de raison, dans les cas bien rares ou la ligne à a passer par des profondeurs dans l'océan sujette à des irruptions volcaniques. C'est ainsi que les portions de mer profondes de Malte a Alexandrie, depuis Malte à Tripolie, non, parait-il, jamais donné une heure de trouble, au lieu que les sections bourbeuses depuis Bengazi a Alexandrie, sont continuellement en désordre. Comme compensation à cela, il n'est cependant que juste d'ajouter que les câbles, aux endroits bourbeux, peuvent être séparés avec autant de facilité qu'ils n'ont à se rompre; tandisque de l'autre côté, le premier défaut qui se glisse dans une ligne d'eau profonde est en général son dernier.

Il est inutile d'ajouter qu'aucune éruption volcanique n'est à appréhender au fond de l'Atlantique.

Le long de la route par ou le câble doit passer, la profondeur varie de 1,500 à 2,500 brasses. La partie dangereuse de cette route est supposée jusqu'à présent avoir été le banc qui se présente, sondain a environ cent milles des côtes à l'Ouest de l'Irlande et ou l'eau parait s'approfondir dans l'espace de quelques milles de trois cent à deux mille cinq cents brasses. Une descente et rapide a naturellement répondu Palarme, et vient d'être soigneusement sondée par le capt. Daimas par ordre de l'amirauté. Le résultat montre que le prétendu précipice de ce banc ou montagne sous marine est une descente graduée d'environ 60 milles. Le long de cette descente, la différence entre sa plus grande hauteur et sa plus grande profondeur n'est que de huit mille sept cents pieds en sorte que l'inclination moyenne, en chiffres rond, est d'environ 145 pieds par milles. Aujourd'hui on considère qu'une bonne pente sur un chemin de fer est d'un pieds par cent pieds ou de 43 au mille de sorte que l'inclination de ce banc supposé n'est que 3 fois celle d'un chemin de fer ordinaire. Dans le fait, en autant que le sondage peut le prouver, il y a peu de descente dans le fond de l'atlantique aussi profonde que celle de Holborn-Hill. Le fond n'est nulle part rocailleux et à l'exception de quelques milles ou le fond est coupé, on n'y trouve que de la boue ou du sable.

Quand a l'aspect commerciale de l'entreprise il est à remarquer que la compagnie Atlantique a commencé l'ouvrage sur la foi d'un arrangement renouvelé avec le gouvernement pour un subside de vingt mille louis par année en outre d'une garantie de 6 par cent sur un capital de six cent mille louis. Tous les systèmes de garanties par le gouvernement, de la nature de celui-ci sont bien en soi radicalement mauvais et opposés à toute règle du commerce libre et des entreprises commerciales. Dans ce cas-ci cependant la garantie est en contradiction non-seulement avec les principes d'économie politique mais elle tire ses attributions spéciales de l'absurde. Ainsi, en retour de sa garantie, qui ne doit continuer qu'en autant que la ligne est en état de fonctionner, le gouvernement demande que le maximum des charges pour les messages n'excède point 2 s. 6 d. par mot. Avec un pareil tarif la ligne serait encombrée de messages, et la compagnie ne recevrait en retour pour son ouvrage et la mauvaise administration de ses affaires en général qu'un revenu de £250,000 par année.

Avec un tarif d'un louis par mot, au contraire, la compagnie tant en bien garantissant l'expédition des messages en aucune partie des Etats-Unis ou la réception d'une réponse du même lieu, en 24 heures pourrait facilement gagner un revenu de £1,000,000 par année ou près de deux fois le coût du présent câble. Dans le fait, la garantie du gouvernement est purement conditionelle en autant que la ligne fonctionnera et tant qu'elle sera ainsi en ordre de fonctionner, la compagnie pourrait faire dix fois mieux sans cette garantie. Si les actionnaires sont sages ils ne manqueront point de secouer ce lien qui les enchaine; le plutôt ils le feront, le mieux ce sera pour eux et leur entreprise. On estime a présent que l'opération télégraphique peut-être sûrement conduite au taux de six à huit mots par minutes. Les professeurs plus haut nommés, pensent pourtant qu'à l'aide des nouvelles machines qu'ils ont inventées, ce taux peux être augmenté jusqu'à 12 mots par minutes. Il est toutefois difficile d'émettre une opinion sur leur attente. La dépêche d'un message de cents mots par la ligne en amérique et la réception claire d'un pareil nombre de mots en réponse, seront après la pose du câble considérées par la compagnie comme la preuve que fil est en parfait état de fonctionnement et sans plus de formalités il sera de suite ouvert à l'usage public.

Espérons sincèrement que cette entreprise scientifique la plus grande des entreprises connues sera suivie du succès commercial et politique que devront amener les communications télégraphiques avec les Etat-Unis, toute l'Amérique et le monde entier!

L. C. B.

LES FOINS.

Nous croyons être utile aux cultivateurs qui lisent le *Courrier* en reproduisant de la *Revue Agricole* l'article suivant:

Epoque de la Fenaison des Prairies.

C'est ordinairement vers les derniers jours du mois de juillet qu'on fauche les prairies. On peut remarquer qu'en général dans les prés qui sont soumis au pâturage après la coupe, on est disposé à faucher trop tard; on croit gagner en quantité et l'on perd beaucoup plus sur la qualité du foin. Le moment de faucher une prairie est celui où les plantes qui y abondent le plus, et qui produisent le meilleur fourrage, commencent à être en pleine fleur; lorsqu'elles sont à ce point, quelques jours de retard font une différence très considérable dans la qualité du fourrage, car toute plante qui a amené sa graine à la maturité, ne produit plus qu'un foin dur, peu savoureux et peu nourrissant pour le bétail; et les meilleures plantes des prairies, principalement les graminées les plus précieuses, passent avec une rapidité étonnante, de la floraison à la maturité.

Le Foin mûr et le Foin en fleur.

Des expériences faites avec tous les soins désirables et par les hommes les plus recommandables, ont établi, comme un fait pratique, que le foin, pour être bon, doit être coupé lorsque la majorité des plantes qui le composent sont en pleine floraison. Pourtant, le très grand nombre de cultivateurs attendent que la fleur soit passée et que la graine soit formée. Sans doute, ils obtiendront ainsi un rendement plus élevé par arpent, un plus grand nombre de bottes, mais qu'ils n'en doutent pas, cet excédant de produit n'est dû qu'à la transformation des substances mucilagineuses et nutritives des plantes en bois ou cellulose, dont l'estomac ne pourrait rien tirer pour la subsistance de l'animal qu'il nourrit. Mais ce n'est pas là le seul mal de ce préjugé absurde: qu'arrive-t-il avec ce système? C'est que le foin ainsi obtenu n'est à proprement parler que de la paille dont la valeur nutritive peut être inférieure à celle d'une paille de céréales bien récoltée. La graine ne peut être considérée comme valeur fourragère, car dans les transports, au fond des crèches, elle se perd en totalité pour l'alimentation des animaux. Voilà ce que nous apprend la pratique; la théorie bien mieux encore nous fait une nécessité de faucher les foins à la floraison.

La Théorie ou la pratique explique.

Il y a dans la vie végétale, trois périodes bien distinctes d'absorption, d'accroissement et de localisation. Pendant la première période, qui commence la germination, la jeune plante ne peut qu'assimiler. D'abord la graine absorbe l'eau et la radicelle plonge dans le sol tandis que la plumelle sort de terre en développant ses feuilles seminales, véritables magasins de toutes les substances nécessaires à la jeune plante pendant sa période d'absorption. Bientôt de nouvelles feuilles succèdent aux premières, le chevelu des racines se développe et désormais pourvu des organes essentiels de la végétation, la plante étale ses rameaux et ses racines, et puise dans l'atmosphère et le sol les matériaux nécessaires à sa croissance; c'est alors la période d'accroissement qui se continue jusqu'à ce que le végétal ait amassé dans ses feuilles, ses branches, sa tige et ses racines, les éléments devant concourir à la formation de la graine, car la reproduction est le but vers lequel tendent tous les êtres organisés. C'est à la floraison que la plante est arrivée à la fin de sa croissance et c'est à cette époque que le cultivateur doit la récolter comme fourage; car alors chaque partie du végétal est également riche en éléments nutritifs facilement assimilable, et nullement exposes à se perdre pendant les différentes manipulations auxquelles le foin doit être soumis. Plus tard, au contraire, arrive la période de localision, alors les différentes parties du végétal se dépouillent de tout ce qu'elles peurent renfermer d'éléments nutritifs pour concourir à la formation de la graine. Tout ce que la plante a de bon vient donc se loger, se localiser dans la graine qui ne laisse après elle que de la paille. Ainsi que gagne le cultivateur à laisser mûrir son foin avant de le couper: il fait de la graine d'un côté et de la pàille de l'autre, deux substances alimentaires insipides par elles-mêmes et qui plairaient infiniment mieux au bétail sous forme de bon foin que sous forme de foin mûr. Mais il y a pis que cela, la graine, en raison de sa tenuité, se perd dans les greniers, dans les transports, et enfin de mille manières et en résumé le bétail ne se nourrit que de vilaine paille et de plus la prairie a bien plus souffert d'une récolte de foin mûr que d'une récolte de foin en fleur.

Coupe des foins.

L'époque de la fenaison déterminée, voyons les moyens à la disposition du cultivateur aujourd'hui pour executer promptment et économiquement ses travaux.

On doit apporter une grande attention au travail des faucheurs, pour qu'il fauchent le plus près de terre qu'il est possble un pouce de longeur de l'erbe près de terre produit bien plus de foin que plusieurs pouces en haut des tiges parce que l'herbe y est bien plus garnie: c'est pourquei l'on éprouve une perte considérable dans le fauchage des prés où le sol n'est pas bien uni où l'on a négligé d'étendre les tapinières et les fourmillères, où l'on a laissé des pierres. etc.

Fanage des Foin.

La fenaison exige un grand nombre de bras; on compte ordinairement qu'il faut quatre femmes par faucheur: ainsi si l'on emploie une bande de six faucheurs, vingt-quatre femmes au moins sont nécessaires pour les travaux dans le pré, sans compter les ouvriers qui seront occupés au déchargement sur les greniers ou sur les meules, travail auquel des hommes, et même des hommes vigoureux, conviennent mieux que des femmes. Ici l'économie de quelques journées serait fort mal entendue; il est nécessaire d'avoir; en quelque sorte, une surabondance d'ouvriers; car il arrive très souvent, dans les saisons où le temps n'est pas parfaitement beau, que le salut de la récolte ou au moins sa bonne qualité, depend de la promptitude avec laquelle se fait la manœuvre, soit pour étendre et retourner le foin, lorsque le soleil se montre, soit pour le mettre en tas a l'approche de la pluie. Il est fort important que le foin soit suffisamment sec lorsqu'on le serre, mais il importe beaucoup aussi qu'il ne le soit pas trop; quelques heures d'exposition au grand soleil lorsque le foin est suffisamment sec, lui ôtent une grande partie de son parfum et de ses bonnes qualités.

Tant que l'herbe est verte, et pour ainsi dire encore vivante, les pluies ne lui enlèvent aucun suc et lui font peu de tort; elle peut rester en *andains* pendant quelques jours, avec le soin de retourner seulement les andains sens les étendre, si l'on s'aperçoit que le dessous jaunit; c'est le parti le plus prudent lorsque le temps est à la pluie.

Lorsque les andains ont été étendus et que l'herbe a un commeucement de dissication, on doit apporter le plus grand soin à éviter qu'elle soit exposée à une ondée de pluie ou à la rosée de la pluie autrement qu'en tas; dans tout le cours de la fenaison, aucune portion d'herbe ou de foin, dans les divers degrés de sa dessication, ne doit jamais passer la nuit étendue sur le sol; et l'on doit tout mettre en œuvre pour éviter que le foin reçoive jamais une onde dans cette position. On fait les tas très petits lorsque la dessication commence, et à mesure qu'elle s'avance on en augmente le volume. A chaque intervale de beau temps, on étend les tas, petits et gros: on retourne fréquemment le foin, pour le mettre promptement en tas le soir, ou lorsque la pluie s'annonce.

En mettant à cette manœuvre de l'intelligence et beaucoup d'activité, un cultivateur pourra être assuré, non pas de faire du foin de première qualité dans certaines saisons où la fenaison est contrariée par des pluies opiniatres, mais du moins de n'en avoir jamais gâté. Son foin pourra être de moins belle apparence, mais il perdra peu, sous le rapport de la qualité nautritive pour le bétail.

Lorsque le temps est fixement au beau, l'opération marche pour ainsi dire seule; mais c'est alors qu'il est le plus nécessaire d'avoir un grand nombre de bras pour retourner promptement le foin, dès que le dessus est parvenu à un certain dégré de dessication, ou pour le mettre en tas aussitôt qu'il est suffisamment sec.

Dans toutes ces opérations, un cultivateur ne peut que bien rarement s'en rapporter au soin de ses domestiques, et rien ne peut ici, pas plus que dans tant d'autres détails de la culture, remplacer *l'œil du maître*.

Entrée et conservation des Foins.

Le travail des attelages et des ouvriers pour rentrer le foin sec est peut-être de tous les travaux agricoles, celui qui exige le plus d'activité pour celui qui a une fenaison un peu considérable.

Ces jours-là, gens et chevaux, doivent prendre leur repas à *la hussarde*; il n'est pas question de diner, il faut rentrer le foin. En organisant le service avec intelligence, on fait beaucoup d'ouvrage dans une journée Ce n'est pas de l'activité seule qui est nécessaire ici, il faut mettre beaucoup d'attention à distribuer de la manière la plus convenable les ouvriers que l'on emploie: le nombre de ceux qui chargent, qui déchargent, qui retournent le foin; qui l'amassent en tas, les atelages, tout cela doit être proportionné de manière que rien ne chôme, et qu'un travail ne nuise pas à l'autre. Si l'on examine la manière dont ces travaux sont exécutés dans la plupart des exploisions rurales, on y trouvera bien rarement cet ordre qui seul peut assurer la célérité du service et l'économie de la main d'œuvre.

Le Foin en meulle.

Il y a des pays ou l'on conserve le foin en meules exposées à l'air, dans d'autres on le met dans des granges ou dans des greniers, ordinairement au-dessus des étables. La première méthode présente des avantages réels; non-seulement elle exige beaucoup moins de dépenses ou bâtiments, mais le foin se conserve beaucoup mieux et plus longtemps dans les meules bien faites que dans les bâtiments couverts. Dans les pays où l'une et l'autre méthode sont en usage, on sait distinguer à l'aduc le foin de meule de celui qui a été conservé à couvert le premier se paie toujours un peu plus cher sur les marchés. Cependant, on ne doit pas se dissimuler que la construction des meules exige plus de travail, et présente souvent de l'embarras dans les saisons pluvieuses, parce que le foin n'est en sûreté contre la pluie que lorsque la meule est terminée, et qu'on est pas toujours assuré qu'il n'en surviendra pas pendant qu'on la construit.

On fait les meules rondes ou carrées ou sous la forme d'un quarré long, dont une des petites faces est tournée du côté d'où vient ordinairement la pluie. Ce que nous pourrions dire ici sur la manière de construire les meules, ne pourrait suffire pour mettre le lecteur en état de les exécuter convenablement les personnes qui voudraient introduire chez elles cette méthode ne peuvent mieux faire que de faire venir un homme exercé des pays où cette pratique est en usage.

—Le *Messager de Joliette* entrait avec son dernier numéro, dans sa troisième année d'existence. Nous souhaitons à notre confrère tout le succès que mérite ses labeurs.

Les Ministres ont du s'assembler, mercredi dernier pour discuter sur diverses matières très importantes et pour fixer le temps de la réunion des chambres.

—Mgr. Lynch, Evêque de Toronto, était en cette ville mercredi dernier.

L'examen du Couvent des Révérendes Dames de LaPrésentation à Acton-Vale aura lieu aujourd'hui.

La fonderie de M. Chagnon est en pleine opération depuis lundi dernier.

—Dimanche prochain sur les 4 heures de l'aprés midi à St Valérien de Milton la cérémonie de la pose et de la bénidiction de la première pierre de l'eglise de cette paroisse.

PUBLICATION. —Nous apprenons que pour se rendre à l'invitation de ses amis, M. Mercier s'est decidé à faire publier en brochure sa lecture sur l'héroïsme que nous avons applaudi avec tant de plaisir il y a huit jours, à une séance publique de l'Institut Canadien. Cette lecture sera publié conjointement avec celle que M. Mercier a fait à Acton, intitulée la Patrie.

ENRI.— Nous avons le plasir d'annoncer à nos lectrices que notre aimable chroniquer nous revient aussi charmant que toujours. Nous publierons mardi la première chronique notre ami.

Mardi s'est ouvert à Détroit l'importante convention dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. On sait qu'elle a été convoqué dans le but d'en venir à un compromis qui pourrait servir de bâse à un nouveau traité de réciprocité entre le Canada et les Etats-Unis, s'il est impossible de continuer celui existant.

Le succès de cette convention, où se trouveront réunis les sommités commerciales des deux pays est du plus haut intérêt.

Nous sommes heureux d'avoir à annoncer que le *Courrier* aura l'avantage d'avoir à cette réunion un correspondant intelligent qui nous tiendra au courant des procédés.

—Le tonnerre a tombé sur la maison de M. Labatte dans la nuit de mercredi à jeudi. Il n'a causé aucun dommage sérieux.

—La suite des Notes sur les gouvernements fédéraux passés et présents par l'hon. Thos. d'Arcy McGee M. R. J. A. remise au procha n numéro.

Faute d'espace, nous remettons au prochain numéro les *Palmares* du Couvent de la Présentation et du Collége de HSt. Jacinthe.

Avis Spéciaux.

FAIT ETONNANT.

MM. DEVINS ET BOLTON DROGUISTES, près de Cour de Justice de Montréal ont reçu la lettre suivante de Mad. J. Nolin Héroux confirmé par son mari, et par E. Day, marchand de Saint Phèlippe Laprairie à une cure merveilleuse par la Salseparelle de Bristol:

Monsieur.—La présente est pour certifier que moi M.J. Nolin. âgée de 40 ans femme de M. Héroux, N.P; ai souffert pendant une année d'une palpitation violente du cœur, chaleur extrême et froid dans diverses parties du corps, accompagné d'une grande douleur, spécialement dans les membres; mon pouls était très véritable très lent et très agité; fréquemment je me sentais suffoquée; mon sommeil était troublée j'étais très irritable et très affaissée. J'essayai plusieurs médecins sans aucun bénéfice, et ils finirent tous par m'abandonner. En juillet dernier, je vis dans les journaux que la Salseparelle de Bristol était "le sang de la vie." J'en achetai cinq bouteilles à votre magasin, et elles me procurèrent un soulagement sensible dont je m'aperçois dès la première. Enfin en dix semaines, je recouvrai ma santé première. Je suis convaincu que la supériorité de ce remède sur tous le autres et je sen qu'il est de mon devoir de le recommander à tous ceux qui sont affligés de maux semblables.

(Signée) M. J NOLIN HEROUX,
EMILIEN ROY *Marchand*,
M. HEROUX, *Notaire Public*.

LAPRAIRIE, 20 Sept, 1863. 475.

Une question importante pour les malades.—Cette question vitale qui regarde la santé de milliers de personnes, est soumise à tous ceux qui souffrent de la dyspepsie de la constipation, des maladies bilieuses de la débilité générale, et de toutre maladie qui prend son origine dans l'estomac, le foie ou les intestins. Persisterez-vous à vous empoisonner avec des purgatifs minéraux drastiques qui affaiblissent et détruisent peu à peu le système interne, ou bien voulez-vous accepter le remède permanent et certain en faisant usage des *Pilules Sucrées* de Bristol? Ces Pilules sont un cathatique végétal qui controrle la maladie sans déprécier la force physique: elles ont une opération certaine et éloigne immédiatement cette nécessité de purgation continuelle que créent tous les purgatifs violents. Si vous voulez mériter les bien-faits d'un bon appétit une digestion vigoureuse, un foie sain et le calmmental résultant des bonnes conditions de santé, les *Pilules sucrées de Bristol* réaliseront vos veux.—Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats. Faites en l'essai. 418

Les Pastilles-a-Vers Végétales de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renfermant aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmacins, près le Palais de Justice Montréal.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

EDOUARD ROBITAILLE, Commis Marchand de la Cité et District de St. Hyacinthe.

Demandeur.

vs.

LOUIS TANCREDE PLAMONDON, Marchand du même lieu.

Défendeur.

Un Bref de Saisie a émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur ou qui sont en aucune manière endetté envers lui, sont requises de prendre connaissance.

St. Hyacinthe 11 Juillet 1865.

Ls. TACHÉ
Shérif

COMMIS DEMANDE.

Un commis de quelqu'expérience dans le commerce et bien recommandé trouverait de l'emploi en s'adressant au soussigné à Coaticook.

J. F CARTIER,
Marchand,

Juillet 1865.

DEFENSE D'AVANCER.

JE donne avis par ces présentes que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans autorisation par écrit.

JEAN-BAPTISTE CLÉMENT,
Cultivateur.

St. Charles 3 Juillet 1865.

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE.

Sera vendu au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroise de St. Paul Abbottsford, lundi le trente et unième jour de juillet courant à onze heures de l'avant midi, l'immeuble qui suit appartenant à la communauté de biens qui a existé entre feu Louis Déroche et Dame Marie Catherine Cadieux sa veuve, savoir:

Une terre sise et située dans la dite paroisse de St. Paul Abottsford, dans le rang Papineau, mesurant deux arpents de largeur sur trente arpent de profondeur, plus ou moins, tenant par devant au chemin du dit rang, en profondeur, à Page Even, d'un côté, à Antoine Menand et de l'autre côté à David McKay, avec une maison, grange et autre bâtisses dessus érigées.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné à St. Paul Abottsford.

CHS. ROBERT, N. P.

St. Paul Abottsford 4 Juillet 1865.

MAGASIN ET BOULANGERIE A LOUER.

Dans la maison autrefois occupée comme boulangerie par M. N. Chaput, Rue Cascades.

Place bien centrale et la plus belle de la ville fait pour un Boulanger ou un Confiseur, aussi un beau Magasin avec un magnifique logement louer à des conditions très faciles.

S'adresser a

M. A. KEROACK,
Libraire.

AUX

COMMISSAIRES D'ECOLES.

LE soussigné a en main une grande quantité de livres propres pour récompenses d'écoles qu'il vendra même à meilleur marché qu'à Montréal.

M. A. KEROACK.

N.-B.—M. A. KEROACK reçoit continuellement son importation générale qu'il a choisi lui-même en Europe.

RATEAU MU PAR UN CHEVAL.

Nous soussignés, avons fait usage d'un Rateau mû par un Cheval, que nous avons acheté de M. G. F. [redacted] GARNES, fondeur, de St. Hyacinthe; et nous certifions avec plaisir que ce Rateau est parfait, ramasse vite et bien net le foin et le grain est très facile à manœuvrer; et dans notre opinion nous le considérons comme Supérieur à tous les Râteaux que nous connaissons et dont nous avons fait usage.

LOUIS FARLY, St. Simon.
DAMASE PICARD, Ste. Rosalie.
AUGT. CHAGNON, St. Hyacinthe.

8 Juin 1865.

Vente par Autorité de Justice.

LUNDI, le VINGT QUATRE JUILLET prochain, à DIX heures du matin à la porte de l'Eglise de Ste. Brigide, District d'Iberverille sera venu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre M. Edouard Desroche et feue dame Malthide Beauvais savoir:

Une terre située à Ste. Bridgide, dans le rang des Ecossais, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à un vide, d'un côté à Joseph Leduc et d'autre côté à F. X. Girard avec les dépendances dessus érigées.

Pour les conditions de la vente s'adresser au Notaire soussigné.

F. FONTAINE,
N. P.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES, DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN,

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"Le CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,
Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe, juillet, 1865.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DU 1ER. AU 30 JUILLET.

Alarie Francis
Arbour Vital
Archambault Isaac
Boudreau T. Veuve
Bertrand F. X.
Bernard Toussaint
Blanchard Rélaini
Bouilliez L.
Brodeur Joseph
Bissonnet Amable 2
Bernard Rémi
Benard Francisse
Comeau Paul
Charpentier Pierre 2
Carmel Farien
Caron Ambroise
Charron José
Clouzier Edouard
Cordoe Joseph
Courtier Euseb
Cormier Azarie
Cormier Charles
Dubois Miss
Desmarais Joseph
Daudoin Josephe
Dusseau Joseph F.
Desmarais & Frère.
Desmarais Elie
Dalpe Gab
Flibotte François
Fontaine Anselme
Fones James
Gendron Simon Veuve
Guertin Antoine
Gutchell Olive miss
Girard avocat X.
Gervais Adelard
Girard F. X Dame
Gervais Simon
Hébert Narcisse
Jacques Clement
Juneau Joseph.
Jacques J. B.
Labonté Agete
Lussier Louise dame
Ledou Prudent
Lheureux Edemis Delle
Lajumollière Joseph
Lafleur Julien
Lucier Olivier
Laurence Louis
Laplante Joseph
L'abbé P. A.
L'heureux J.
Légaré Nicola
Lemyr Joseph
Languérant Louis
Lyonais David
Lavigne Léon
Lucier Elmire
Lapierre Moise
Labegoie M
Mondor Paul
Mequiz Amable E
Proux Julie Delle.
Paquet Jean Bte.
McIntosk
Poirier Olivier
Piché Virginie Dame.
Rodier Simon.
Sabourin F.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE DEPUIS LE 1ER. MAI AU 30 JUIN INCLUSIVEMENT.

Bruneau Vve Martin
Béviard Louis
Beaudoin Narcisse M.
Berlin Honoré
Beaupré Delphine Delle.
Boucher Marcel
Crone Joseph (Inst.)
Courtis & Hingenforet
Courtois Eléonore Delle.
Charpentier Joseph
Dalphé Augustin
Dion dit Lemoine Joseph
Durocher Joseph
Duhamel Heménigilde
Dunn Charles
Duclos Michel.
Deschaut Marie dame
menusier
Dalbec Pierre.
Duhaime Pierre
Dufresne Ovide Esqr.
Fairburn John
Farlam Moise
Fontaine Louis
Fontaine Jean N. P.
Fortial Ambroise
Fravreau Honorez
Galreigh Edward
Goddu Joseph.
Grégner François
Huard George.
Lalumière Louis
Lépons Améniway
Lafleur Adolphe
Labrie Louis
Lafleur Pierre.
Létourneau JBte
Lagesse Louis
Lapierre Augustin
Laliberté Damase.
Moison Abraham huis.
Marier G. L.
Miller M.
Marielle Narcisse
Messier Gédéon.
Moose John
Mercier J. N
McDonnell M.
McDonel Milton M,
olan Timmety. 2
Pagé Edward
Pole Marguerite femme de Joseph.
Pelerin Joseph et Calixte
Roy Antoine
Rémond Louis
Renand F. X.
Roch Stanislas
Stell John Esqr.
Simmoneau Louis dame
Lettres Enrégistrées.
Dubord M. H.
Cartier Baptiste
Glandon, Célina Lame.
Roy Isidore
Cournagez Basile Dme.

CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL
POUR
1865,
OUVERT AUX
DEUX CANADAS
AURA LIEU A LA
CITÉ DE MONTREAL,
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,
DANS LE
PALAIS DE CRISTAL
Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue du Palais.

Les [illegible] du département agricole de [illegible] au plus tard samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig, pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'au samedi, le 9 septembre.

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le tout avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
427, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.
A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, (Side-Boards) &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous avons bonneur, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genré qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MOULINS A BATTRE!
NOUVEAUX PATRONS!
M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remercîments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations Moulins à Battre exécutées avec soin diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

NOUVEAU MAGASIN
DE
VINS DE TOUTE ESPECE,
No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,
(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

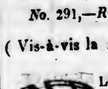

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot. Heures de Bureau: De 9 heures A. M à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estrangilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 Avril 1865.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE.
CAPITAL: 10,000,000 de dollars
LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT
Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc. Bibliotheques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal:
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE,

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.

C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sane contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE
BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES
☞ MALADIES ☜
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.
Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les
CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSEPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opérer des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT
Droguistes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

HOTEL DE 1ère. BLASSE,
TENU PAR
NORBERT BEAULNE,
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal, Mai, 1865.

AGENT D'ASSURANCE.

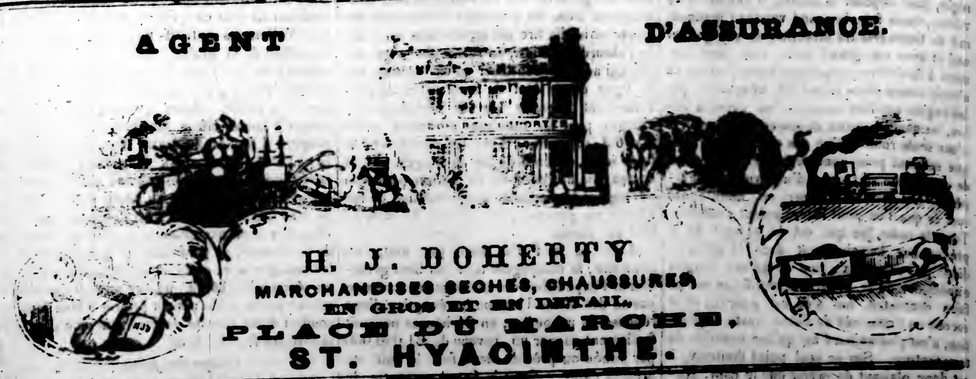

H. J. DOHERTY
MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES,
EN GROS ET EN DETAIL.
PLACE DU MARCHE,
ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.
ETABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:
1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall,
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:
64½ et 65 Rue St. François-Xavier.
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.
COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.
[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRETAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assurer sont invitées à faire leurs applications à ce avant cette date, dans le but de se procurer les avantages de bonus additionnel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,
121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant neuf années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOIGNEES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce. CHANDELIERS, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je vient aussi d'ajouter à mon Fabrique de Cuivre l'installation du GAZ, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 20 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER,
RUE ST. ANTOINE, —(PRES DU MARCHE.

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement son Magasin, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que Cabinets, Commodes, Sofas, Tables, Chaises, &c., et autres meubles d'ouvrage en sumac et noyer, dans les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se chargera aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!
RESTAURANT CANADIEN.
BERNARD LAGENDRE,
RUES RUPERT ET LAURENT, MONTREAL,
A côté du Marché Central Marché St. Laurent.

M. B. Lagendre a nouvellement un assortiment complet d'aliments choisis de première classe. Il a aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port, Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c. &c.

Nouvelles Liqueurs, &c. &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il solicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en mon nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de ses mains, ou une procuration en forme.

J. B. MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Fabricant de Pipes,
No. 52, Rue St. Laurent, MONTREAL.

☞ Pipes réparées, et nouvelles, à court avis, et à prix modérés.

Montreal, 20 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberte d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, Rue les marchés, chez J.B. Monette dit Balmoureur où il pratiquera tout les soins, nécessaire pour le développement et le guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

Sa longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B. Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. Denis, médecin vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE.
Par G. J. A. Vallée.
Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien
TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA VIE.

Ce remède est composé [illegible] d'herbes et de racines sauvages, peut être pris par l'adulte comme l'enfant; il est infaillible contre les tous, coqueluches, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons ou Bronches, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VIE,

Ce remède est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le gravel, de siège et les inflammations du globe de l'œil, les paupières et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans saisir [illegible] conséquences journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires, c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouvent l'efficacité de ces remèdes, allez chercher un pamphlet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivieres.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes certaines maladies comme la plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médecin, dans sa pratique privée pendant quatorze ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,
Dr. G. J. A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT

M. le Dr. Vallée, Trois-Rivières;

Monsieur,—Je ne saurais trop recommander votre *Elixir de la Santé*; son efficacité pour la toux me paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas perdu de m'en repentir; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remède.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec.*

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelé "La Régénérateur de la Vue," du Dr. G. Vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et incomparable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la compagnie réunies à garder le maison, à cause leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitement de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'espace de trois jours, par l'usage de l'eau de la vue du Dr. Vallée, qu'elles ne tient prescrite sans aucun [illegible] Pour la meilleure somme de [illegible] ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance: Si vous désirez être guéris promptement et sûrement, achetez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée.

L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—12m.

DE DEVINS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la
DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont a grèables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres "DEVINS," sans quoi elles seront contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à Tonne ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES,
Pres le Palais de Justice.
MONTREAL.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payé d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Mardi, 18 Juillet 1865. No. 37

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT,
AVOCATS.
Porte voisine de La Tache, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1861.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframbaise.
A. C PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1814.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Désilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L.S. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

DR. F. X. COTE,
[Ancien élève du Dr. MALOUIN TURCOT.]
Rue Cascades, maison de M. A. S. Archambault.
☞ Visible à toute heure. ☜

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU CANADA,
TENU PAR
MICHEL PALARDY,
Rue Cascades, Maison M. A. S. Archambault.
M. P. aura à la disposition des voyageurs une Table abondamment servie, de bons lits et tout le Comfort désirable, Vins, et Liqueurs de premier choix. Il vient aussi de préparer de vaste écuries.
St. Hyacinthe, 29 Avril, 1864.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie.)
M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries, seront a la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE.

HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!
Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

HENRI BARBEAU.
MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.
N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864.

RECOMPENSE.

Le soussigné payera deux sous pour connaitre le nom de chacun des trois vagabonds, de la même famille, qui sont entrés sur sa propriété, en son absence hier pour y commettre leur indignitées ordinaire confiant dans la protection, qu'ils ont déjà reçu du soit disant nouveau chef de cette Paroisse.
JOHN FRASER.
St. Marc 8 juillet 1865.

MARCHANDISES SECHES !
CADORET & DUFORT.
PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.
ST. HYACINTHE.
M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de
MARCHANDISES SECHES,
de toutes sortes.
Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.
F. CADORET. E. O. DUFORT.
LES MESSIEURS DU CLERGE
trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos double et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.
C. & D.
St. Hyacinthe Mai 1865.

Terre a Vendre.
Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.
UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.
Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages nécessaires à cette branche.
Conditions très libérales, S'adresser au soussigné
a St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

NOUVEAU MAGASIN
F. A. B. Laperle
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.
M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS.
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c. &c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Composant : Vins, Liqueurs, Essences, Rhum, Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Vex et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.
M. L. espère par son ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.
N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises couvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.
Mai 1865.

BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE.

HEURES DU DEPART ET DE L'ARRIVEE DES MALLES A CE BUREAU.

St. Hyacinthe 1 Mai. 1865.

Bureaux de Poste.	Jours.	Arrivée.	Depart
		A. M.	A. M.
Montréal.	Tous les jrs	7 00	11 40
		10 40	P. M.
		P. M.	10 00
		3 50	
St. Hilaire et la Rivière Chambly...	do	A. M. 11 40	10 00
Island-Pond	do	7 00	
		11 40	3 50
Québec.....	do	7 00	10 00
Milton, St. Dominique, Granby, St. Pie.....	do	P. M. 3 00	A. M. 7 30
St. Hugues, Ste. Rosalie, St. Simon.....	do	A. M. 10 00	12 30
St. Aimé, St. Bernabé, St. Jude, Yamaska	Lundi, Mercredi, et Vendredi	P. M. 5 00	7 30
St. Damase	Mardi, Jeudi et Samedi.	6 00	11 30
La Présentation .	Mercredi, et Samedi..	A. M. 11 00	11 30

E. L. R. C. DESPRÉS,
Maître de Poste.

Toutes les malles sont fermées environ une demie heure avant l'heure du départ.
Les malles pour St. Barnabé, St. Jude St. Aimé et Yamaska arrivent les Mardi, Jeudi et Samedi, et repartent les Lundi, Mercredi et Vendredi, et elles sont fermées le jour du départ à 7.30 h. A.M.

Terres a Vendre.
Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

LIBRAIRIE
DE
ST. YACINTHE.
LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie ; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.
M. A. KEROACK,
Libraire.
N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, en mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande.
M. A. K.
St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

Institutrice disponible.
Une jeune personne qui a suivi le cours d'étude de la Présentation, et qui possède de plus parfaitement l'anglais, désirerait trouver une place d'Institutrice. Elle a déjà enseigné dans un pensionnat de Demoiselles et deux ans sous le contrôle des Commissaires. Elle est munie d'un diplôme et peut offrir toutes les recommandations desirables de plusieurs curés du Diocèse.
S'adresser à ce Bureau.
St. Hyacinthe, 5 juin, 1865.

BLE-D'INDE.
LE soussigné vient de recevoir une GRANDE QUANTITÉ DE BLE-D'INDE BLANC, ainsique du BLÉ-D'INDE MÊLE (BLANC ET JAUNE) qu'il offre en vente par lots convenables aux acheteurs, et à des PRIX TRES MODÉRES.
LOUIS RENAUD.
Montréal, 9 juin, 1865.

UN AVIS AUX
Dignes habitants du Canada.
Tenez vous en garde à temps.
Tous ceux qui achètent mes Pilules au mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules aux Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*
Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampil les sur mes pilules ou mon onguant en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur drotection seulomènt sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque *Boite* ou *Pot.* Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait *aucune Estampilles* des E. U. sur la boite de pilule ou d'Onguant.
N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.
T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

BOTTES A $2. 50.
J. F. McBRIDE,
ROUGEMONT.
Fabricant et Marchand de Bottes, Souliers et Mitaines,
☞ *En gros et en détail.* ☜
Raccommodage de toutes espèce, exécuté à ordre au moyen de machines à coudre.
J. F. McBRIDE.
Rougemont, Août, 1864.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

(*Suite.*)

VI—*Le Palais-de-Justice.*

Grâce aux renseignements fournis par Mademoiselle de Méréville, Daniel n'eut pas de peine a trouver la maison ou logeait la mendiante. C'était un cabaret de la plus mauvaise apparence et du plus mauvais renom, à demi caché dans des arbres et des buissons, au bord du chemin, comme un voleur en embuscade. Ladrange pénétra dans un rez-de-chaussée noir et sale, meublé de tables boiteuses et de bancs éclopés. Il n'y avait pas en ce moment de consommateurs dans cette pièce. Une vieille femme aux vêtements sordides, sans doute la maîtresse de la maison, était assise devant une fenêtre et ravodait du mauvais linge. A la vué d'un visiteur si différent des gens qu'elle recevait d'ordinaire ; elle se leva d'un air empressé, et comme Daniel, révolté par l'odeur de ce lieu, s'était arrêté après avoir fait quelques pas, elle lui dit, en donnant à ses traits ignobles une expression earressante:

—Entrez, entrez, citoyens ; que faut-il vous servir ? Asseyez-vous donc, je vous en prie.

Mais Daniel s'y refusa, et surmonta son dégoût, il se hâta de demander à la cabaretière si elle ne logeait pas chez elle, depuis plusieurs jours, une femme qu'il dépeignit et que l'on supposait exercer la mendicité. La cabatière, déçue dans son espoir, ne parut pas disposée à comprendre ce qu'on demandait. Reprenant sa place et son ouvrage, elle répondit d'un ton maussade:

— Est-ceque je sais, moi ! Nous voyons ici tant de monde !

Daniel insista, et ajouta des particularités très-précises sur la personne qu'il cherchait. Ses efforts échouèrent davant le mauvas vouloir de la vieille. Alors, changeant de ton, il déclina sa qualité de magistrat, et annonça que si l'on ne répondait pas avec franchise à ses questious, il se verrait obligé d'agir de rigeur. Ces menace eurent un plein succès; la vieile recouvra subitement l'intelligence et la mémoire.

— *Ah !ah !* je sais qui vous voulez dire reprit-elle avec un embaras mal dissimulé c'*est* cette femme qu'on appelle la Grêlée, et qui loge en effet chez nous depuis la semaine dernière... Mais elle n'a pas fait de mal, j'espère ; et l'on n'a rien à lui dire pour avoir honnêtement demandé l'aumône aux passants et aux voyageurs?

— C'est posible ; mais vraiment elle n'a rien à redouter de la justice, pourquoi donc avez-vous feint d'abord de ne pas la connaître?

— Dame citoyen, on croit toujours de mettre une pratique dans l'embaras... Et puis comment s'imaginer qu'un grand monsieur tel que vous eût affaire à la Grêlée?

Ladrange dut se contenter de cette excuse, et recommença ses questions sur nouveaux frais ;mais il ne peut tirer de la vieille que des détails sans intérêt. La Grêlée sortait quelquefois dans la journée pour aller mendier,mais la plupart du temps elle demeurait enfermée dans une petite chambre dont elle avait payé le loyer d'avance jusqu'à ce jour ; du reste, nui ne savait qui elle était.

De son côté,Daniel, comme on peut croire, n'avait gardé de soupçonner, dans la pauvresse qu'on apelait la Grêlée, Fanchette Bernard, la fille déshonorée de l'acien fermier de son oncle. Il n'avait fait qu'entrevoir Fanchette, et il ne l'avait jamais entendu appeler pas son sobriquet. Maris elle-même, qui avait reçu la mendiante à la ville le matin, ne l'avait reconnue ; car, ainsi que son cousin, elle n'avait vu la fille de Bernard qu'une fois, dans une salle faiblement éclairée, et au milieu de circonstances bien capables de troubler son esprit. Cependant le jeune majistrat poursuivit ses investigations sans se laisser décourager par ce dernier échec.

— Maintenant, bonne femme, reprit-il avec sévérité, réfléchissez bien à ce que vous allez réqondre ... Personne n'est-il venu chez vous demander la Grelée. Ne l'avez-vous jamais vue s'entretenir avec quelqu'un, soit ici, soit ailleurs?

La cabaretière éluda la question.

— Ah ! citoyen, reprit-elle, camment saurais-je ce qu'elle fait, quand elle va de droite et de gauche demander son pain ? Mais, voyez-vous, quoique jeune encore, la pauvre Grêlée n'est pas belle, et il n'y a pas de danger que les hommes lui addressent la parole.

Et la mégrère se mit à ricaner.

— Soit; mais ne recevait-elle la visite d'aucune femme? N'essayez pas de nier, citoyenne; j'ai des raisons de croire...

— Eh bien ! puisque vous le savez ... oui, oui, je crois avoir vu deux ou trois fois une femme de la vtlle venir demander la Grêlée.

— Une femme encore jeune, fort jolie, et vêtue avec une certaine recherche.

— C'est bien cela ; notre pensionnaire disait que c'était une colporteuse, et elle s'enbermaient dans la chambre pour causer ensemble.

Daniel ve nait d'éclaircir un poient impertant ; sans aucun doute, la colporteuse qui visitait la Grêlée était calle qui avait joué un rôle dans les évenements du banc de Grandmaison

— Il suffit, reprit-il ; quand cette colporteuse est-elle venue chez votre pensionnaire pour la dernière fois?

— Pas plus tard que ce matin, et il n'y a pas une heure qu'elles sont sorties

— Sortie ! réplqua Daniel alarmé ;mais sans doute la Grêlée va revenir ?

— Je ne sais trop, citoyen ; elle a payé sa dépense hier au soir, et je viens de m'apercevoir qu'elle avait emporté ses effets. Ce n'est pas bien lourd, allez ! le tout tiendrait dans les poches d'une honnête femme . Mais, reviendra-t-elle ou non? Elle n'a rien dit, tant elle était pressée ; sa compagne et elle se sont dirigées du côté de la ville.

Daniel éprouva une violente contrariété en voyant se rompre dans sa main le file de cette intrigue. Cependant il ne dit rien qui pût trahir ses impressions secrètes, et après avoir recommandé très sévèrement à la vieille de ne parler à personne de sa visite, il quitta le cabaret.

Il marchait tout pensif et d'un pas rapide, telle était sa préoccupation, qu'il n'aperçut pas, à vingt pas de lui, un homme bien vêtu qui venait en sens invers ; cet homme, naissant, se jetta derrière un buisson, au bord de la route. Daniel passa ; quand il fut à une certaine distance, le personnage qui avait fui à son aproche, et qui n'était autre que le Beau François, éleva doucement la tête au-dessus du feuillage et le suivit des yeux jusqu'au detour de la route. Alors, enfin, il quitta sa cachette, et se dirigea vers le cabaret, où il entra, non sans s'être retourné plusieurs fois.

Le jeune magistrat continua d'avancer vers la ville, en réfléchissant aux moyens les plus sûrs de déjouer les machinations dont il avait constaté l'existence. Les choses en étaient venues à ce point qu'il ne devait plus hésiter à user de l'autorité que lui donnait sa charge. La mort du chien de garde à la suite de visite de la Grêlée, l'avis menaçant transmis a mademoiselle de Méréville, et la disparition subite de mendiante justifiaient suffisamment l'intervention de l'autorité judiaire. Daniel s'arrêta donc à la pensée de lancer un mandat de comparition contre la Grêlée et contre la colporteuse, sauf à les relâcher aussitôt si elles fournissaient des explications satisfaisantes. Quant au cabaret où avait logé la Grêlée, il devenait urgent d'y établir une surveillance occulte, d'autant plusque, de ce poste les agents de la force publique pourraient également veiller à la sûreté des dames de Méréville qui demeuraient en face.

Ces déterminations une fois prises, on ne sera pas étonné de retrouver, une heure plus tard, le magistrat rédigeant les ordres nécessaires dans le grand cabinet officiel qu'il occupait au Palais de justice de Chartres. Comme il apposait le dernier cachet sur ces mandats, et comme il allait sonner pourqu'il fussent expédiés sur-le-champ à qui de droit on vint lui annoncer que le lieutenant de la gendarmerie de la ville demandait a le voir pour affaire de service. Cet officier ne pouvait arriver plus a propos, et Daniel donna l'ordre de l'introduire sur-le-champ ; c'était l'ex-brigadier Vasseur.

Ladrange ne l'avait pas revu depuis la fameuse soirée où il avait trompée la surveillance du brave miltaire. Pendant ces dernières années, Vasseur était resté à sa résidence de N.... à l'autre extrémité du département ; c'était seulement depuis quelques jours qu'il avait été envoyé à Chartres avec un grade supérieur, récompense méritée de ses services, et il venait pour la première fois prendre les ordres du magistat chargé de l'administration de la justice départementale.

Nous connaissons déjà sa haute taille, sa belle tournure, sa grosse moustache noire et sa figure mâle, mais il semblait en ce moment, malgré son épaulette d'argent toute neuve, il eut perdu l'air d'assurance et de fierté qui le caractérisait habituellement. Quand il entra, il marchait avec embarras, la tête baissée, en tortillant son chapeau galonné ; il salua timidement.

Daniel, au contraire, s'était levé avec empressement, et avait fait quelques pas audevant de lui.

—Enchanté de vous voir, lieutenant Vasseur, dit-il en souriant ; eh quoi ! ne me reconnaissez-vous pas ? Nous nous sommes pourtant vus autrefois et dans des circonstances assez critiques pour l'un et et pour l'autre.

—Je vous reconnais, citoyen Ladrange, je vous reconnais parfaitement,répliqua Lavasseur en jouant avec la dragonne de son sabre.

—Eh bien ! alors, ne saurions-nous, en dehors du service, nous considérer comme de bons amis.

L'officier, d'abord étonné, finit par reprendre quelque assurance.

—Ainsi, citoyen Ladrange, demanda-t-il en attachant son œil noir sur Daniel, vous me pardonnerez là.... bien vrai.

—Quoi donc ? De nous avoir arrêtés,mes parentes et moi, et d'avoir voulu nous conduires devant le tribunal révolutionnaire ? Pourquoi vous garderais-je rancune,Vasseur vous remplissez votre devoir.

— Non, non ce n'est pas cela, citoyen, réplique l'officier avec confusion ; je vous demande si vous pourrez jamais oublier la faute que j'ai commise en vous laissant échapper, vous et vos dames, et si vous pourrez avoir désormais confiance en moi quand je me suis laissé berner si ridiculement en votre présence ?

Daniel crut qu'il plaisantait,et le regarda fixement à son tour ; mais voyant l'air contrit et sérieux du pauvre homme, il partit d'un éclat de rire.

—Morbleu ! lui dit-il la question est impayable ! savez-vous bien que si vous ne vous étiez pas laissé berner, comme vous dites, nous eussions pu nous tirer fort mal de notre aventure, et que, selon toute apparence, je ne serais pas aujourd'hui directeur du jury de ce département ? Allons, mon cher Vasseur, assez-vous....Je vous pardonne très aisément la faute dont vous parlez, je vous assure.

Lui-même reprit sa place, et l'officier de gendarmerie obéit machinalement.

— Vous êtes un digne jeune homme, citoyen Ladrange, dit-il d'un ton de reconnaissance; mais moi je me reprocherai toujours mon inconcevable stupidité dans les circonstance dont il s'agit. Avec quelle félicité ces gens se sont moqués de moi ! Me persuader que le pont avait été emporté par une inondation quand j'aurais pu reconnaître le mensonge en faisant une centaine de pas de plus ! Et ce médecin-vétérinaire qui vint me faire la rôte de sornettes pendant que les autres préparaient leur coup! Le coquin ! si jamais je remettais la main sur lui....Mais vainemenment ai-je battu le pays dans tous sens depuis cette époque le drôle n'y a pas reparu, et personne n'a pu me donner de ses nouvelles.... Oui, oui j'ai été un niais, un imbécile, un âne bâté et je ne me parcopnerai pas ma sottise, que je n'aie tiré vengeance de ce tour sanglant !

— Allons, mon cher Vasseur, cette ancienne affaire est aujoud'hui tombée dans l'oubli, il n'y faut plus revénir... Quand à moi, je vous en ai voulu si peu de votre conduite passée que vous me devez votre neaûveaux grade et votre nomination à la résidence de Chartres. Je vous connais de longue date ; je sais combien vous êtes brave, énergique, vigilant ; j'ai souhaité de vous avoir près de moi afin que vous m'aidassiez dans une oeuvre difficile.

—Quoi ! citoyen Ladrange, c'est vous ! s'écria Vasseur avec impétuosité ; c'est à votre bonté que je dois cet avancement inespéré dont je me croyais indigne.... Merci, merci!....je vous prometa, sur mon honneur, de réparer bientôt l'unique faute que l'on puisse me reprocher.

—Encore une fois, lieutenant Vasseur, personne plus que moi n'est disposé à excuser la faute dont il s'agit....N'en parlons plus. Je compte vous fournir des occasions où votre sagacité si connue pourra prendre sa revanche.

(*La suite au prochain numéro.*

Avis Spéciaux.

FAIT ETONNANT.

MM. DEVINS ET BOLTON DROGUISTES, près de Cour de Justice de Montréal ont reçu la lettre suivante de Mad. J. Nolin Héroux confirmé par son mari, et par E. Day, marchand de Saint Phélippe Laprairie à une cure merveilleuse par la Salsepareille de Bristol:

Monsieur. —La présente est pour certifier que moi M.J. Nolin. âgée de 40 ans femme de M. Héroux, N P; ai souffert pendant une année d'une palpitation violente du coeur, chaleur extrême et froid dans diverses parties du corps, accompagné d'une grande douleur, spécialement dans les membres; mon pouls était très véritable très lent et très agité ; fréquemment je me sentais suffoquée; mon sommeil était troublée j'étais très irritable et très affaiblée. J'essayai plusieurs médecins sans aucun bénéfice, et ils finirent tous par m'abandonner. En juillet dernier, je vis dans les journaux que la Salsepareille de Bristol était "le sang de la vie." J'en achetai cinq bouteilles à votre magasin, et elles me procurèrent un soulagement sensible dont je m'aperçois dès la première. Enfin en dix semaines, je recouvrai ma santé première. Je suis convaincu que la supériorité de ce remède sur tous le autres et je sen qu'il est de mon devoir de la recommander à tous ceux qui sont affligés de maux semblables.

(Signée) M. J NOLIN HEROUX,
EMILIEN ROY *Marchand,*
M. HEROUX, *Notaire Public.*

LAPRAIRIE, 20 Sept, 1862. 475.

Une question importante pour les malades.—Cette question vitale qui regarde la santé de milliers de personnes, est soumise à tous ceux qui souffrent de la dyspepsie de la constipation, des maladies bilieuses de la débilité générale, et de toutre maladie qui prend son origine dans l'estomac, le foie ou les intestins. Persisterez-vous à vous empoisonner avec des purgatifs mercuriaux drastiques qui affaiblissent et détruisent peu à peu le système interne, ou bien voulez-vous accepter le remède permanent et certain en faisant usage des *Pilules Sucrées* de Bristol ? Ces Pilules sont un cathatique végétal qui controrle la maladie sans déprécier la force physique : elles ont une operation certaine et éloigne immédiatement cette nécessité de purgation continuelle que créent tous les purgatifs violents. Si vous voulez mériter les bien-faits d'un bon appétit une digestion vigoureuse, un foie sain et le calme mental résultant des bonnes conditions de santé, les *Pilules sucrées de Bristol* réaliseront vos voux. —Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats. Faites en l'essai. 418

Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 18 Juillet, 1865.

AUX CULTIVATEURS.

Le système adopté pour diviser les terres de nos seigneuries lors de leur concession, bien qu'ayant pu avoir de bons effets à l'époque à laquelle il fut inventé, n'en est pas moins aujourd'hui un mal qui nuit considérablement au développement de l'Agriculture, en même temps qu'il chasse un grand nombre de nos compatriotes dans l'exil.

Car que peut faire un cultivateur qui n'a qu'une terre ordinaire pour créer une situation à une famille nombreuse ? Comment peut-il partager entre ses fils un terrain qui est déjà incommode à cultiver par le peu de largeur qu'il présente comparativement à son étendue en longueur ? Va-t-il morceler sa propriété et donner à chacun de ses enfants une lisière de terre de trois ou quatre perches de front sur trente arpents en profondeur ? ce serait absurde et autant serait absurde de les tendre, en suivant une autre methode de division, propriétaires d'héritages qui n'auraient de communications avec le chemin public qu'en passant à travers la terre d'un voisin.

Qu'arrive-t-il alors ? un seul des enfants hérite de la *terre paternelle*, et les autres entre dans les métiers, déjà si encombrés qu'on y gagne à peine sa vie, ou bien, et c'est là le plus grand nombre s'embarquent pour les régions de la Californie et les villes manufacturières des Etats du Nord, voyant qu'ils n'ont aucune chance de succès en restant dans ce pays. Et personne ne l'ignore, tous les jours ce fait se renouvelle dans nos campagnes tous les jours on voit des fils de cultivateurs, honnêtes, laborieux quitter le sol de la patrie, parce qu'ils ont perdu l'espérance d'acquérir une terre pour s'y fixer.

Il y a pourtant un moyen bien facile et surtout bien efficace de remédier à cet inconvénient.

Pourquoi un cultivateur qui se trouve dans la position dont nous venons de parler, ne tenterait-il pas immédiatement l'unique terre qu'il possède, et n'irait-il pas s'établir dans les cantons de l'Est ? Avec le prix d'une terre ordinaire, il pourrait acheter un terrain considérable, plusieurs lots contigus, et il lui resterait encore assez d'argent pour l'aider dans les premiers travaux du défrichement.

Par ce moyen un père de famille pourrait donner des terres à chacun de ses enfants, qu'il verrait grandir et prospérer autour de lui. Au lieu de les voir aller perdre leurs sentiments religieux, leurs mœurs, leur honneur dans ce pays ou domine la corruption la plus infâme, il les verrait vivre heureux sur le sol de la patrie, à l'ombre des ses coutumes et usages de leurs ayeux, et il mourrait avec la consolation de pouvoir laisser de bons et utiles sujets à son pays et des membres dévoués à sa religion.

Il paraît que la remarque que nous nous sommes permis de faire à M. Dorion à propos de la célébration du 4 juillet à l'Avenir a piqué ce *grand patriote* jusqu'au *maigre* car le *Défricheur* nous est arrivé samedi matin avec un article tout rouge de colère parceque nous avions osé faire la leçon aux dignes habitants de l'Avenir et surtout à leur dévoué chef l'Enfant Terrible.

Nous en dirons un mot au prochain numéro.

Comme nous l'annonçons dans une autre colonne, les chambres sont convoquées pour le 8 du mois prochain.

Les explications qui doivent y être données au sujet des négociations qui ont eu lieu entre les délégués canadiens et les ministres de la métropole font pressentir une session qui excitera l'intérêt au plus haut dégre. Car les questions les plus importantes pour le pays y seront agitées, et de la solution que nos représentants donneront à ces questions pourraient surgir ou de grandes difficultés, ou de grands avantages pour le pays.

La confédération, le traité de réciprocité, la défense, la réunion du territoire de la Baie d'Hudson au territoire canadien, telles sont les grandes questions qui seront présentées à la considération des chambres croyons-nous.

Il nous est permis de croire, pour ne pas dire plus, que nos ministres ont les déclarations les plus satisfaisantes à nous faire, et que leur mission a été couronnée de succès La dépêche officielle de Lord Cardwell à Son Excellence le Gouverneur du Canada, contre un grand nombre d'autres données, nous autorment à parler ainsi.

Cependant nous attendons pour entrer activement dans la discussion que les ministres nous ait fait connaître le résultat de leurs pourparlers par les explications qu'il donneront en temps et lieu.

Alors nous pourrons baser nos observations sur des faits, et non sur des probabilités.

Chronique de la Quinzaine.

L'AUTEUR EN COMPTE AVEC SES LECTEURS.—LA ST. JEAN BAPTISTE.—AU THEATRE DES AMATEURS.—LECTURES PUBLIQUES.—LA *Pool* ET LE BILLARD.—UN FEU D'ARTIFICE ET UNE ARTIFICE DE BALLON.—AU COLLEGE.—AU COUVENT.—UNE BROCHURE ET UN PIQUE-NIQUE EN PERSPECTIVE.—GRAZIELLA?

Ma plume est un peu rouillée ; depuis longtemps déja elle repose dans son étui, à côté de ma chère chronique devenue silencieuse. Je reprends ma plume pour me desennuyer et ma chronique pour m'amuser ; au risque de n'être ni un désennui, ni un amusement pour les malheureuses victimes de de ma passion d'écrire.

Je sors de ma léthargie après un an et plus de sommeil: je reviens à la chronique et à la critique; je demanderai à l'une son indiscrétion et à l'autre sa malice. " Un journal sans malice est un vaisseau dématé à qui les corsaires mêmes refusent le salut, " a dit Chamfort ; " Le journalisme, disait Honoré Balzac est une grande catapulte mise en mouvement par de petites haines."

Je n'aurai pas la prétention de viser à la malice mais si je n'y arrive pas, je donnerai peut-être occasion à d'autres d'y arriver pour moi, à mon compte ou bien à mes mécomptes. Lafontaine a dit que tout faiseur de journaux devait tribut au malin.

Que si quelqu'un de mes lecteurs d'autrefois avaient daigné remarquer mon absence et m'en demandaient raison ; Je les remercierais de leur attention,mais je leur dirais que leur curiosité m'embarrasse plus qu'elle ne me plaît. Si, cependant, cette curiosité se trouvait chez quelques-unes de mes lectrices, ce qui pourrait arriver plutôt naturellement que par hasard, je serais bien forcé alors de balbutier une excuse en en inventant une. Je pourrais, par exemple, risquer quelque chose comme ceci : " Vous me demandez, belle curieuse, ce que j'ai fait, eh ! bien je n'ai rien fait, sinon de m'ennuyer de vous."

Et puis me voilà !

La St Jean étant trouvé le 26 cette année. Etiez-vous là au moins ? Si vous y étiez, vous avez pu voir un bijou d'enfant représentant St. Jean Baptiste, suivant l'ancienne tradition ; puis un vrai sauvage, descendant en ligne directe du fameux chef Tecumseth par l'alliance d'une de ses filles avec le petit fils de ce héros ; Jacques Cartier, un officier anglais, un barbier canadien qui n'avait d'autre défaut que celui de n'être pas blanc, un forgeron, un ferblantier, une fileuse et son rouet &c., &c.

Les speeches ont été brillants. M. Brunelle, président de l'Association, nous a parlé avec une éloquence qui lui fait honneur, de la fête du jour et de la nationalité canadienne. L'hon. L. V. Sicotte a été éloquent comme il sait si bien l'être; il a été plus qu'éloquent il a été philosophe, et c'est montré profond penseur. Il aurait été le seul à s'apperceivoir que son éloquence avait vieilli si elle n'avait pas été empreinte de ces belles et grandes idées qui sont le partage de l'âge mûr et le résultat d'études constantes. Monsieur Lanctôt parle bien et pense bien, c'est un orateur agréable que vous écoutez avec plaisir; sa voix est encore et harmonieuse, son geste noble et élégant. Monsieur de La Bruère est un vrai patriote, un patriote de cœur. Il n'aime pas l'émigration et il n'a pas tort : émigrer c'est s'exiler volontairement ; et un bon patriote ne déserte jamais sa patrie, fût-elle pauvre comme celle des juifs. On dit que M Mercier a bien parlé ; je n'en sais rien, je ne pus malheureusement l'entendre : ce qu'il y a de certain c'est qu'on dit qu'il fut bien accueilli et bien applaudi.

Etiez-vous au théâtre ? Si oui, je vous en félicite, si non, je vous plains sincèrement ; vous avez perdu car vous n'avez entendu ni M. Boivin, cet acteur brillant et populaire, ni M. Bernier, faisant l'artiste photographe et vantant, plus que ses pratiques, l'excellence de ses photographies prises à la chandelle, ni M. Marin faisant le Pape, ni M. Lamontagne faisant l'amoureuse, ni M. Delgnault faisant l'aristocrate, vous avez perdu tout ça et bien d'autres chose encore. Vous n'avez d'autres moyens de vous justifier que de promettre d'aller au théâtre à la prochaine représentation.

En flânant, un dimanche ; (c'était le 2 je crois). J'ai voulu me donner le luxe d'être de l'auditoire de MM. Letendre & Mercier, qui donnaient une lecture le jour en question. Ce fut un bonheur pour moi, une véritable fortune : j'avais un prétexte pour consolider mon excellent ami X. qui m'avait assommé, toute la journée, de son intéressante amitié et du négatif de son esprit. La séance fut ouverte et close par quelques bonnes paroles, dites avec succès, par M. St. Jacques, le président de l'Institut-Canadien sous le patronage duquel les lectures se faisaient.

M. Letendre m'a paru fort aimable ; son sourire m'a fait penser au sourire de Prume, et son langage m'a rappelé un peu le violon de cet artiste. Si j'avais été femme je l'aurais plus regardé qu'écouté : et je n'y aurais peut-être pas trop perdu. Ceci me rappelle une magnifique naïveté de ma voisine, jolie blonde de 15 ans. Le lecteur avait à peine prononcé son dernier mot que, faisant un demi tour à droite, je lui demandai (à ma voisine s'entend) comment elle aimait les Américains.—Les Américains, fit-elle, d'un air étonné, les Américains,mais pourquoi cette question ?—M.Letendre a parlé des Américains.—Ah ! mon Dieu, fit-elle, moi qui croyais qu'il nous avait parlé d'amour.—Allez donc parler *des destinées prochaines des populations de notre continent*, maintenant.

M.Letendre a émis de bonnes idées dans un beau style ; il parle aussi bien qu'il écrit. Quelques malins ont voulu dire que sa lecture était un peu *Yankee* pour la maison ; mais c'est une faute d'impression ; M. Letendre est aussi bon Canadien que vous et moi et a moins de passion pour les Américains, qu'il n'en a pour les fleurs. M. Letendre est trop bon enfant pour n'avoir jamais pensé de nous vendre à Jonathan et pour conclure, dans une lecture, à un mariage *mixte*. D'ailleurs mon excellent ami a trop d'esprit pour se passionner pour les libertés politiques d'un peuple qui l'aurait forcer d'ouvrir une parenthèse malencontreuse,ou de mettre un *erratum*,à sa lecture afin de parler du général Hancock, et de l'*Habeas Corpus* de Mme. Surrat ; ce qui aurait jeté un peu d'ombre sur le beau tableau de ces belles libertés que l'on vante mieux de loin que de près, que l'on peut admirer en France,mais vers lesquelles on soupire en vain à la Nouvelle-Orléans et à Richmond.

Ceci me met en mémoire une magnifique idée d'un des orateurs, à notre St. Jean Baptiste. Parlant de la guerre américaine, il disait : " La rébellion est terminée, la paix va se faire ; mais s'il n'y a plus d'esclaves au Sud il n'y a plus désormais d'hommes libres."

N'importe, n'en déplaise à mes opinions, j'aurais voulu être M. Letendre ce soir là ; premièrement pour avoir fait et donné sa lecture, secondement pour avoir reçu les applaudissements sincères que je lui ai donnés de concert avec mes voisins et troisièmement et surtout pour avoir eu à recueillir le bouquet délicieux, exquis, charmant qu'une jolie petite main lui lança, comme les Amazones décochaient une flèche d'amour, dans le temps qu'il y avait des Amazones.

M. Mercier m'a paru aussi amoureux que M. Letendre m'avait paru politique. L'*Héroïsme* m'a fait oublier Maximilien et son drôle de Mexique ; le Mexique, c'est bon quand on est empereur comme le frère de Joseph Ferdinand, mais quand on est simple citoyen comme moi, (N'allez pas mettre l'adjectif après le substantif, car vous rendriez votre pensée sans rendre la mienne,) on aime mieux Regulus, Jeanne d'Arc et O'Connell, que Juarez et ses entêtés de républicains, voulant rendre la liberté à leurs compatriotes en en tuant les trois quarts et demi.

M. Mercier écrit bien ; il a de l'esprit, mais il écrit surtout avec cœur ; et c'est un peu ce qui m'a empêché de m'apperceivoir que durant sa lecture, la grande aiguille de ma montre avait eu le temps de faire un peu plus qu'une fois le tour du cadran.

J'ai remarqué un point de rapprochement assez singulier entre les deux lecteurs, c'est que l'un faisait la cour aux Américains, dans la prévision d'une guerre, et que l'autre la faisait aux femmes dans la prévision de la paix et de ses délices.

Après avoir entendu M. Mercier on ne peut rester vieux garçon ; pour ma part je suis décidé à m'exécuter et à faire un acte d'héroïsme ; je ne puis plus y tenir, c'est impossible : il faut sacrifier mes vieilles antipathies à mes convictions nouvelles. Sous ce rapport, je crois que M. Mercier a rendu un véritable service à quelques femmes, de ma connaissance ; non pas tant à cause de ma conversion personnelle qui ne mériterait pas d'être classée dans la catégorie des miracles, et pour cause, mais plutôt pour celle de mon voisin et ami Y., célibataire de plusieurs centaines de lustres, et qui en reste un dur à cuire, lui, sur le chapitre du mariage. A preuve que Y. est bien et duement converti c'est que, pas plus tard qu'hier, je le rencontrais sur le Boulevard Girouard, la canne à la main, le lorgnon à l'œil, caché dans un bel habit de drap fin et portant de jolis gants jaunes, signe infaillible m'assure mon ami P., jeune marí de quelques mois.

Si j'avais le plaisir d'avoir voix délibérante dans les conseils de mes aimables concitoyennes, je voterais des remerciements à M. Mercier pour avoir forcer Y. à présenter les armes au beau sexe.

Savez-vous, chère lectrice ce que c'est que la *Pool* ? Vous connaissez ce que c'est qu'une poule, ça je n'en doute pas, mais ce n'est pas tout-à-fait la question. Je veux parler du mot *Pool*. Vous ne la connaissez pas et pourtant vous êtes bien versée dans la langue des mystères, en votre qualitée de femme. Eh bien ! écoutez, je vais vous le dire.

Vous savez ce que c'est qu'un billard, eh bien ! la *Pool* c'est l'enfant du billard, et un peu la fille de mon vieil ami, M. de L. — C'est une fille pour laquelle il a un peu plus que de cet amour paternel que vous aimez à voir chez votre mari,pour vos enfants, si vous êtes mariée, et que la jeune fille regrette de ne voir que chez son père quand elle a doublé le cap de bonne espérance, sans résultat pour elle.

La différence qu'il y a entre une poule et la *Pool*, c'est ce que l'on se passionne pour cette dernière sans se jamais se passionner pour la première.

Vous vous êtes demandé souvent, avec un petit brin de jalousie ou d'inquiétude, j'en suis sûr, pourquoi votre mari entrait si tard le soir ou pourquoi votre amant n'arrivait qu'à 8 heures et partait avant dix : jusqu'à aujourd'hui ça, sans doute, été un tourment pour votre cœur devenu chagrin et une énigme pour votre esprit de femme ; peut-être même avez-vous pleuré dans l'attente..

....

La *Pool*, la malheureuse *Pool*,est seule coupable de ce chagrin du cœur, de ces larmes, de ces tourments d'un esprit, si sagace et pourtant si difficile à tromper.

Si vous êtes dans la catégorie des malheureuses dont je viens de parler, risquez une question et demandez à votre mari ou à votre amant ce que c'est que la *Pool*.

Vous connaîtres alors votre rivale et votre ennemie.

Peut-être votre bon ange vous dira-t-il que la passion de la *Pool* est la passion des immortels; et que c'est pour cela qu'il en est l'esclave ; que grâce à cette passion il espère vivre,et vous posséder, longtemps, et ne mourir qu'après vous avoir donné trois vies. Car, il ne manquera pas de vous annoncer qu'à ce jeu, trois vies ne se paient que 12 sous. Cette explication vous rassurera sans doute, et vous fera bénir la passion qui vous avait donné tant d'angoisse.

Prenez garde, le coquin fait de l'esprit à vos dépens et vous sert un calembourg sous forme de consolation.

Vous êtes sans doute du nombre de cette foule turbulente, impatiente, exigeante qui envahissait lundi dernier les abords du Collége pour jouir de la vue d'un feu d'artifice et d'une ascension de ballon. Si oui, je vous en félicite, si non, je vous plains : vous avez manqué une belle occasion de rire et de vous amuser. Le feu d'artifice a parfaitement réussi, mieux que le ballon. Ce dernier avait mal appris son rôle et s'est permis des petites mutineries d'assez mauvais goût. On aurait dit un écolier faisant la moue à ses maîtres et gâtant une répétition parceque son préfet lui avait donné un congé de moins et un *pensum* de trop.

De trois choses l'une : ou le ballon revêche a voulu, pour imiter ce qui se passait au-dessus de lui, faire une artifice ; ou bien, surpris et confus de se trouver pour la première fois, en présence d'un si grand nombre de ses semblables, la honte l'aurait empêché de prendre son essor hardi vers des destinées plus élevées ; ou bien enfin, furieux de la réprimande un peu vive ,jetée par le moyen d'une ferrule un peu sévère, à quelques bons et paisibles citoyens, devenus profanes peut-être, mais à leur insçu, le ballon se serait fait impassible et aurait boudé pour tirer vengeance d'une méchanceté faite à quelques uns des mieux disposés à applaudir au glorieuse ascension.

Mardi j'ai été applaudir la science et l'éloquence ; mercredi, les grâces et la beauté ;mardi j'étais au Collége et mercredi au Couvent.

S'il y a quelque chose de grand et d'imposant pour l'écolier c'est bien une distribution des prix ; chaque année cette fête de la jeunesse nous transporte en arrière de quelques années ; vous vous sentez écolier comme autrefois, vous respirez l'air de la liberté à pleins poumons, vous tendez les bras à votre bonne maman qui vous embrasse en mouillant vos lauriers de ses larmes de joie ;et en voyant toutes ces récompenses vous regrettez les prix que vous avez eus et encore plus ceux que vous n'avez pas eus.

Je serais assez disposé de vous donner d'intéressants détails sur les séances du Collége et du Couvent ; je voudrais vous parler de cette savante et éloquente dissertation sur L'ENCYCLIQUE, qui vous rappelle agréablement *Les destinées providentielles de Rome* ; je voudrais vous parler de MARIE STUART et des charmes d'un beau drame, exécuté par des grâces ; je voudrais vous parler de cette jolie petite fête qui change la monotonie habituelle de la maison paternelle, recevant d'aimables pagenses ; vous pourriez entendre les cris de joie, le gazouillement et le délicieux babil de cette petite troupe d'oiseaux,recouvrant une liberté captive,depuis un an ; mais la quinzaine a été d'une fécondité inquiétante pour les maris, ravissante pour les femmes et désespérante pour la chronique: je suis obligé de courrir pour arriver plustôt.

Nous avons devant nous deux perspectives : un pique-nique et une brochure.

Un pique-nique ! l'eau m'en vient à la bouche et me rappelle malgré moi 1863, le mont St Hilaire et Cataraqui. L'on dit que l'essaim des touristes va s'abattre sur Laprésentation ; je ne sais vraiment qui féliciter le plus des touristes ou des habitans de cette paroisse.

La brochure menace d'être sentimentale : car on annonce la publication des lectures de M. Mercier sur l'HEROISME et LA PATRIE.

Maintenant qu'on connait l'histoire de mon ami Y., chaque femme se fera un devoir d'acheter ou de se faire donner la brochure de M. Mercier, afin de la passer à son voisin, surtout si la femme espère encore et si le voisin n'espère plus.

On dit que la brochure sera prête dans la 1ère semaine du mois d'aout ; je mets d'avance,dans ma caisse d'épargne, quelques sous pour payer le plaisir de lire mon excellent ami, devenu auteur.

GRAZIELLA est muette ; je m'ennuie ; j'aimais sa plume si légère et si délicieuse. Rêverait-elle seule sous les frais bocages de son jardin, ou sur la *rive Sud de l'Ottawa* ? ou bien serait-elle à préparer une de ces malices de femme que j'aime tant et qui va si bien à son esprit ?

Serait-elle encore à méditer sur LA FEMME de Bélouino, ou bien serait-elle, par impossible, devenue amoureuse de LA VIE DE CESAR ou, mieux encore, de la spirituelle boutade de Rogeard, LES PROPOS DE LABIENUS ?

Mais pardon ! J'oublie que je deviens indiscret après avoir été un peu trop bavard.

ERNI.

St. Hyacinthe 12 Juillet 1865.

Correspondance particulière du COURRIER DE ST. HYACINTHE.

Détroit, 12 juillet, 1865.

Les Délégués des différents Bureaux et Chambres de Commerce des Etats-Unis et des Provinces Anglaises se sont réunis le cous courant dans les salles du Bureau de Commerce du Détroit. Tout le monde comprend l'importance de cette Convention et les résultats qu'elle peut avoir sur nos relations avec les Etats-Unis et même sur le sort du Canada et des Provinces Inférieures. Cette Convention ne doit pas être considérée comme une simple réunion de spéculateurs, mais plutôt une assemblée d'hommes sérieux et de talents discutant sur la nature des relations qui devront désormais exister entre nous et les Etats-Unis. Et le résultat de cette discussion ne peut nous être indifférent, car des résolutions que l'on prendra dépend la continuation ou l'abolition du Traité de Réciprocité, et Dieu sait quelles seraient pour nous les funestes conséquences de l'abolition de ce Traité. Nous croyons donc intéresser les lecteurs du *Courrier* en donnant un compte-rendu des séances de la Convention commerciale du Détroit.

Joseph Aspinall, Ecr., Président de la Chambre de Commerce du Détroit, ouvrit la Convention en expliquant son but et en exposant les matières qui seront soumises à la considération des Délégués.

Le général Hiram Walbridge fut élu président de la Convention, après plusieurs discussions préliminaires, pendant lesquelles le général W. R. Strong, après quelques paroles de l'Hon. M. Ryan de Montréal, eut souhaiter la bienvenu aux Délégués Canadiens d'une manière très convenable.

Voici en définitive la composition de la Convention :

Président —Hon. Hiram Walbridge de New-York.

Vice-Présidents. — Les Hons. Hamlin, Maine, Chs. Walker, Illinois, D. L. Seymour, New-York, G. F. Davis, Ohio, D. W. Ingersoll, Minnesota, S. M. Edsell, Missouri, W. Young, Wisconsin, C. Randolph, Illinois, J. J. Bennett, Pennsylvanie, J. C. Converse, Massachusetts, T. E. Twitchell, Maine, W. L. P. Little, Michigan, J. Howe, Nouvelle-Ecosse, W. Park, de Nouveau-Brunswick, Ths. Ryan et Wm. McMaster, Canada, Geo. Coles, de l'Ile de Prince-Edouard.

Les comités chargés de s'occuper de la question du Traité de Réciprocité et du Transit se composent comme suit:

Réciprocité,—Hon. J. F. Joy, Detroit, R. Waite, Ohio, I. T. Hatch, de Buffalo, J. W. Taylor, Minnesota, F. Fraley, Penn. S. De Witt, New-York, D. Wells, Wisconsin, S. L. Taylor, Ohio, —— Burdett, New-York.

Transit,—D. C. Littlejohn, Oswego, E. S. Prosser, Buffalo, D. Stewart, Detroit, R. S. Elliott, St. Louis, F. C. Hersey, Maine, C. F. Randolph, Illinois, D. P. Spaulding, Ohio, D. B. Smith, Ohio, J. C. Converse, Massachusetts.

M. le Président annonça que les Délégués Canadiens avaient refusé de participer à l'élection des membres de ces comités, mais il demanda en même temps que l'on nommât un comité de consultation composé des Délégués suivants : Hons. Jos. Hormes, Th. Ryan, J. G. Worts et H. Fry, ce qui fut agréé à l'unanimité.

Plusieurs autres comités furent organisés mais inutile d'en parler maintenant, car comme l'observait l'Hon. M. Ryan, une foule de matières qui seront traitée par la Convention ne regardant le Canada d'aucune façon.

Il est bon d'observer que la Convention présente un assez curieux aspect. Les opinions, comme les figures, sont très diverses et chez quelques-uns très excentriques. J'entends en ce moment, malgré les applaudissements frénétiques des bons américains, une discussion très animé sur les patates qui poussent sur les côtes du Maine, sur les veaux et les moutons que l'on tue à Portland et sur les poissons qui nagent dans les eaux américaines. Personne n'y trouve à redire, le tout est dans le caractère américain et la convention doit s'occuper de toutes ces questions qui pour être un peu singulières dans la *forme* , sont cependant très importantes pour le commerce. Mais ce qui est facile de voir, c'est que les délégués à la convention sont loin de s'entendre ; tout paraît devoir donner raison ici, comme cela arrive quelquefois en Canada, au vieil adage latin : *Tot capita tot sensus* espérons néanmoins que l'on en viendra à une entente parfaite. Les délégués canadiens sont à l'œuvre et soyons convaincu qu'ils ne perdent pas leur temps. Les américains de la convention respectent les opinions de leurs *Canadiens friends*, suivant leurs expressions ; même ils paraissent disposés à croire *de prime abord* que nous avons député des honnêtes gens auprès d'eux et à traiter nos délégués en conséquence. Ce n'est pas peu dire.

Ajoutons que le Comité chargé d'étudier le Traité de Réciprocité paraît en majorité disposé à recommander le renouvellement de ce Traité. Ce comité fera rapport à la convention jeudi prochain.

13 juillet.

Les séances d'hier ont été assez intéressantes. Plusieurs comités furent formés, entre autres ceux du Commerce, des Finances, de l'Agriculture et des Manufactures, etc.

M. Spalding, de Cleveland, proposa la motion suivante qu'il est bon de remarquer parcequ'elle se lie au Traité de Réciprocité :

« Que c'est le devoir du Congrès de régulariser notre commerce avec les nations « étrangères de manière à augmentée les « ressources du gouvernement et à aider au « paiement de la dette nationale, à assurer « l'indépendance et la prospérité du pays « et à protéger efficacement le travail et « l'industrie du peuple américain contre la « concurrence étrangère.»

Cette motion fut renvoyée au comité de l'Agriculture et des Manufactures.

Plusieurs incidents eurent ensuite lieu—inutile de les rapporter.

Constatons seulement que les délégués de Bay City ont présenté collectivement une résolution demandant l'abolition du Traité de Réciprocité.

Au commencement de la séance de l'après-midi le comité de l'agriculture et des manufactures fit son rapport, le quel fut adopté par la convention.

Le président lut alors une invitation à un voyage de plaisir sur les lacs adressée aux délégués et aux membres de la presse. Inutile de dire que cette invitation fut reçue avec applaudissement et acceptée de tout cœur.

Après lecture par le président de lettres reçues de personnes qui n'ont pu assister à la convention, le comité chargé d'étudier la la question du Transit fit son rapport.—Ce rapport demande la continuation du système actuel et de plus le creusement d'un canal aux chutes de Niagara, capable de donner passage aux vaisseaux du plus fort tonnage ;—le rapport constate que ce canal serait d'une grande utilité tant au point de vue militaire qu'au point de vue *commercial*.

M. John McLennan, de Montréal, fit un très bon discours sur ce sujet. Il peut se faire que nous n'adoptions pas toutes ses vues mais nous sommes heureux de voir ses efforts pour expliquer aux Américains d'une manière franche et claire la position relative des deux peuples et les fruits pour chacun du fonctionnement du système de Transit. M. McLennan a été compris et applaudi.

Vous avez lu sans doute un article de la *Tribune* du District (en date du 12 courant) en réponse à la *Tribune* de Chicago. Ce dernier journal n'y va pas de main morte ; et prétend que la convention est à la merci des délégués Canadiens et qu'après tout les hommes de la Convention ne comprennent guère les questions qu'ils ont à discuter. Le même journal conclut en disant que les américains doivent avoir le moins de relations possibles avec le Canada. Ce journal vivra longtemps, c'est facile à voir.

Les délégués ne penseront pas comme la *Tribune* de Chicago. Dès maintenant il tes facile de voir que la majorité est en faveur de la Convention ou Traité de Réciprocité ; mais on croit que les délégués se contenteront de commerer le principe et laisseront aux gouvernements des E.-U., et des Provinces Anglaises, le soin de régler les détails du Traité.

On lit dans le *Courrier des Etats Unis* de lundi :

FIN DU DRAME.

Il est temps de détourner les yeux du lamentable spectacle auquel nous assistons depuis bientôt trois mois, et l'esprit a besoin de se reposer des anxiétés du drame judiciaire qui a succédé à la tragédie de la guerre. Il nous faut encore, cependant, pour ne pas laisser incomplète cette page sinistre de l'histoire contemporaine, nous arrêter sur ce jour de mort, en priant Dieu que ce soit le dernier. Le cœur se desserre à cet espoir. Il n'est que trop vrai, pourtant, que tout n'est pas dit avec les épaves de la grande tempête, et que l'échafaud devra rester en permanence jusqu'à ce que la justice politique ait laissé tomber ses derniers arrêts sur les dernières têtes réservées à ses jugements.

Mais laissons l'avenir ; la scène récente suffisant à l'attention du moment, et c'est une émotion assez poignante que celle dont on ne peut se défendre en lisant les détails de cette terrible solennité.

Il y a, en effet, dans ces scènes, non-seulement un être attrait pour la curiosité, ou, à un autre point de vue, un grand exemple de vindicte publique, mais il y a aussi un grave enseignement de plus pour quiconque cherche la lumière dans les hautes questions de responsabilités personnelles et de répression sociale.

Il y a là quatre coupables, quatre condamnés ; combien y a-t-il de suppliciés ? Que l'on réponde à cette question, et l'on aura répondu à celle de la peine de mort. Et, par les détails que l'on va lire, on peut voir qu'il y a au moins une tête innocente qui a subi plus que le dernier supplice. Mme Surratt est retranchée de ce monde, et ses souffrances sont finies. Mais sa fille n'est pas moins tuée du même coup, et ne se survivra à elle-même que pour endurer des tortures indicibles, dont Dieu seul, dans sa miséricorde, pourra abréger la durée.

Miss Annie Surratt a montré, durant tout le procès, et notamment dans les derniers moments qui ont précédé l'exécution, une piété filiale allant jusqu'au fanatisme. Son dévouement a été tel qu'il rejaillit en profonde pitié sur celle qui en était l'objet ; car la mère d'une telle fille ne pouvait être une femme indigne de commisération.

La veille du jour fixé pour l'exécution, elle s'est rendue à la Maison Blanche et a vainement cherché à obtenir une audience du Président M. Johnson avait donné des ordres formels pour que personne ne fût admis auprè de lui. Elle se retira le cœur brisé et demanda l'autorisation, qui lui fut accordée,, de passer la nuit dans la cellule de sa mère. Ce que fut cette nuit, on peut plus aisément l'imaginer que la décrire ; elle se passa tout entière dans les larmes et la prière, et le jour naissant retrouva la jeune fille dans les bras de la condamnée qui, face à face avec la mort, trouvait encore des paroles de résignation pour soutenir les forces défaillantes de son enfant.

A huit heures et demie du matin, Mme Surratt, brisée mais non rebutée, partit pour reprendre sa mission de désespoir et tenter de nouveaux efforts. Elle courut pour la seconde fois à la Maison Blanche, mais elle ne fut pas plus heureuse que la veille. La porte de M. Johnson était close. Elle voulut alors voir le général Mussy, conseiller militaire du Président, qui se rendit à ses instances, et descendit l'escalier au pied duquel elle l'attendait. Dès qu'il parut, elle se jeta à ses pieds, saisit ses vêtements et, fondant en larmes, le supplia de lui procurer une audience. Le général, ému de cette passion, ne put cependant que lui réitérer le refus qu'elle avait déjà essuyé, et se retira. Miss Surratt tomba comme foudroyée sur les dégrés et y resta longtemps, éclatant en sanglots, protestant à grand cris de l'innocence de sa mère, et implorant tous ceux qui passaient à intercéder pour elle. Si sa mère mourait, disait-elle, elle mourrait en même temps. On la releva enfin et on la fit asseoir dans la salle de l'est, où elle passa une heure encore, se précipitant vers quiconque entrait, priant, interrogeant, espérant que quelqu'un lui apporterait une bonne parole, une lueur de salut. A la fin pourtant, elle comprit que tout était fini. Elle se leva, les forces lui revinrent, et elle retourna à la cellule fatale, où elle hésita longtemps avant de rentrer pour la dernière fois. Son visage et toute son attitude portaient l'empreinte d'un sombre découragement. Les deux femmes se jetèrent dans les bras l'une de l'autre, l'heure étant arrivée, la mère donna à sa fille le dernier baiser. On l'emmena, et on l'entendit dire à quelqu'un près d'elle : « Adieu, ayez soin d'Annie.»

Jusqu'au dernier moment cependant on croyait au dehors qu'un acte de clémence sauverait la condamnée. Mais rien n'est venu, et la justice a suivi son cours.

A une heure précise, la lourde porte du nord ouest de la prison s'ouvrit, et Mme Surratt entra dans la vaste cour où était dressé l'échafaud, soutenue par deux personnes, et suivie par les Pères Wiget et Walter, le dernier portant un crucifix et un livre de prières. Sa pâleur n'empêchait pas de distinguer la blancheur naturelle de son teint, à travers son voile que l'éclat du soleil rendait presque absolument transparent. Chacun cherchait à distinguer ses traits. On pouvait voir ses yeux d'un gris profond ; ses cheveux bruns lisés sur un front large et proéminent ; le contour correct de son visage, dont la grâce était altérée par l'irrégularité des dents particulière aux femmes du Sud. Un rictus douloureux soulevait la lèvre supérieure et rendait cette difformité apparente. Au premier abord, elle paraissait d'une faiblesse extrême ; mais par moments elle se ranimait aux paroles des religieux qui l'accompagnaient, et prenait alors un regard presque calme autour d'elle. Elle s'avança ainsi lentement, vêtue de noir, jusqu'aux dégrés de l'échafaud ; il fallut l'aider à y monter ; elle s'assit sur une chaise placée à l'angle nord-ouest, et immédiatement l'un des prêtres, se penchant vers elle, lui applique le crucifix sur les lèvres, en lui faisant entendre des paroles de résignation.

Atzeroth vint ensuite, donnant le spectacle d'une lâcheté devant la mort, plus faite pour inspirer le dégoût que la pitié.

Puis Payne, les mains, comme celles d'Atzeroth, entravées dans des manottes. Il était simplement vêtu d'un pantalon de marin, et de la chemise de laine sans col qu'il portait pendant le procès. Il y a chez l'homme un tel instinct d'admiration pour le courage inflexible devant la mort, que ce jeune homme au cou de taureau, à la figure courte et accentuée, aux yeux bleus et froids, inspirait plus de sympathie que n'auraient fait la terreur et les larmes d'une domination d'Atzeroth. Il marcha vers l'escalier fatal, accompagné du ministre qu'il avait choisi, le révérend Gillet, gêné dans ses allures par les fers qu'il portait, mais sans hésitation et sans embarras ; il monta et s'assit près de Mme Surratt, comme il avait l'habitude de s'asseoir devant le tribunal. Il ne regardait ni à droite ni à gauche, mais droit devant lui, les yeux élevés, comme si la foule s'était évanouie pour lui, et que ses pensées vivaient plus haut. Il se montrait ni craintif ni audace ; on ne lisait sur son visage ni terreur ni remords ; il ne bravait pas la mort et n'insultait pas la justice ; il payait une dette qu'il avait sciemment contractée, comme un homme qui a perdu une partie et s'acquitte de l'enjeu sans murmure.

Enfin parut Harold, pâle et évidemment dominé par l'effroi naturel de la mort, mais conservant assez de calme pour marcher sans broncher, aussi aisément que le lui permettaient ses entraves.

Quand les quatre condamnés furent réunis, et que les formalités légales furent remplies, on procéda aux derniers préparatifs matériels. On attacha d'abord à chacun les mains derrière le dos avec des bandes d'etoffe. Le physionomie d'Atzeroth devenait de plus en plus hideuse. Ses yeux sortaient des orbites ; ses épaules se soulevaient en saccades convulsives ; ses jambes s'entrechoquaient ; c'était l'image de la terreur abrutie. Payne continuait à suivre du regard la marche des nuages blancs. Harold semblait inerte. Mme Surratt paraissait de plus en plus résignée, et se soumettait à la toilette fatale avec une indifférence apparente.

Après les bras, on leur lia les jambes au-dessus de la cheville. Un officier rassembla les plis de la robe de Mme Surratt et tourna les liens trois fois alentour. A ce moment, elle perdit presque le sentiment et tomba en arrière entre les bras des personnes qui l'assistaient ; mais elle ne poussa pas un cri et ne versa pas une larme ; on eût dit qu'elle était morte.

Payne, les deux pieds étroitement liés, se tenait aussi droit que les supports de l'échafaud, et semblait roidi par un effort surhumain.

Une minute après, chacun des condamnés avait le nœuf coulant autour du cou. Les cordes étaient trop grosees et n'adhéraient que difficilement à la chair. Payne aida l'exécuteur. Quand son col puissant fut engagé dans le cercle flexible, il tira en avant pour le faire glisser et serrer le nœuf puis il tourna légèrement la tête, et dit tranquillement quelques mots à l'officier. L'impression générale fut que, pour la société, cet homme payait le prix du meurtre, mais que, pour lui, il ceignait l'auréole du martyr.

Il y eut un moment de silence terrible. On jeta sur la tête de chacun un capuchon blanc tombant jusqu'aux épaules. Puis un officier fit un geste de sa main, la plateforme s'affaissa, et les quatre corps restèrent suspendus, tournant sur eux-mêmes comme un plomb au bout d'un fil.

Le col de Mme Surratt fut rompu à l'instant ; elle fit à peine un mouvement ; son corps, enveloppé dans sa robe noire étroitement serrée par les cordes, ne laissait deviner aucune forme humaine.

Atzeroth passa sans lutte de vie à trépas, comme si la vie se souciait peu de le disputer à la mort.

Harold s'agita un instant dans des spasmes convulsifs.

Mais un spectacle effroyable, ce fut la mort de Payne ; il semblait que cette nature énergique avait réservé des forces surnaturelles pour resister à la destruction. Les attaches du cou ne s'étaient pas brisées, tant était grande la puissance musculaire : le nœud glissa par derrière ; sa tête se pencha en avant ; sa forte poitrine, repoussée par la respiration impossible, se soulevait jusqu'à son menton ; ses genoux étaient contractés jusqu'à l'abdomen ; les veines de ses énormes poignets étaient gonflées comme des cordes, et son cou s'injecta de noir comme si un flot de sang se fût précipité à la gorge. Longtemps il se tordit et s'agita en soubresauts désespérés, jusqu'à ce que la nature étant vaincue, il se détendit tout d'une pièce et demeura immobile.

Une heure après, des soldats montèrent sur l'échafaud et coupèrent les cordes ; puis les quatre cadavres furent roulés dans des linceuils et déposés dans des cercueils. Quatre trous étaient creusés derrière l'échafaud. On les y descendit, et la terre se referma sur ces tristes débris.

Le soir, une foule immense se pressait autour de la maison Surratt, où paraissait une seule lumière, comme la lampe d'un tombeau. La douleur de l'orpheline livrée à ses larmes dans ce lieu de ténèbres faisait l'objet de toutes les conversations, et rappelait la fatale légende de Dante : *ogni speranza*.

Les soldats qui ont pendu les condamnés avaient été désignés contre leur gré. On ne donne pas leurs noms, parceque ces hommes ne veulent pas dans leurs foyers être connus pour avoir fait une œuvre sinistre, dont le nom seul est un stigmate. Ils appartenaient tous au 14ème régiment de vétérans d'infanterie de réserve.

Liste des prix mérités pas les élèves du Séminaire de St. Hyacinthe, le 11 Juillet 1865.

Première classe religieuse, Enseignement religieux, 1er p. Alfred Bernier 2o Alfred Dupuy et Chrysostôme Blanchard.

Classe de Philosophie, Philosophie Morale 1 p Victor Gaudet 1er acc Phidime Lecomte 2o Alfred Dupuy.

Physique Chimie et Astronomie, prix V Gaudet.

Mathématiques, 1er p Lucien Huot 2o A Dupuy et P Lecomte 1er acc Godfroy Madore 2o Noé Raymond.

Rhétorique, Excellence. p Joseph Desrosiers et Christophe Langelier.

Discours français, 2er p J Desrosiers 2 C Langelier 1er acc George Marion 2o Joseph Duhaime 3o Esdras Rivard.

Version latine, 2er p J Desrosiers 2o C Langelier 1er acc C Blanchard 3o G Marion 3o Alexis Sauvé.

Thème latin, 1er p J Desrosier 2o C Langelier 1acc Frs Bertrand 2o C Blanchard 3o G Marion.

Version grecque 1er p C Langelier 2o J Desrosiers 1er acc C Blanchard 2o G Marion 3o F Bertrand.

Cours d'Eloquence 1er p C Langelier 2 F Bertrand 1er acc C Blanchard 2o E Rivard.

Histoire de France, 1er p E Rivard 2o Honoré Primeau 1er acc C Blanchard 2o F Bertrand 3o C Langelier.

Belles-Lettres, Excellence, pr Alcibiade Laberge et Marcel Martineau

Enseignement religieux, 1er pr Louis Leblanc 2o Omer Larue 1er acc M Martineau 2o Missel Courtemanche 3o Joseph Archambeault.

Composition française, 1er p A Laberge 2o O Larue 1er acc M Martineau 3o Désiré Dufresne.

Version latiine, 1er p A Laberge 2o O Larue 1er acc M Martineau 2o D Dufresne 3o Louis Robitaile.

Thème latin, 1er p M Martineau 2o A Laberge 1er acc M Courtemanche 2o Dufresne 3o O Larue.

Traduction grecque, 1er M Martineau 2o A Laberge 1er acc M Courtemanche 2o Alphonse Marchesseault.

Histoire de France, p A Laberge acc O Larue.

Cours de Littérature, 1er p A Laberge 2o M Martineau 1er acc O Larue.

Versification, Excellence, p Delphis Meunier.

Contreverse, 1er p D Meunier 2o Telesphore Poulin 1er acc Flavien Dupont 2o Ferdinand Lussier 3o Edmond Lessard.

Catéchisme de Persévérance, 1er p F Poulin 2o F Lussier 1er acc D Meunier 2o F Dupont 3 Narl Birtz.

Composition française, 1er p Euclide Richer 2o Samuel Adam 1er acc N Birtz 2o Damase Decelles 3o D Meunier.

Version latine, 1er Meunier 2o F Dupont 1er acc Louis Martel 2o Louis D'Aauray 3e Maxime Decelles.

Thème latin, 1er D Meunier 2o F Lussier 1er acc M Decelles 2o F Dupont 1o N Birtz.

Vers latins 1er F Dupont 2o D Meunier N Birtz 1er acc T Poulin 2 P Cartier 3 E Lessard.

Traduction grecque, 1er D Meunier 2o F Luesier 1er acc P Cartier 2o Poulin 3o M Decelles.

Grammaire grecque, 1er D Meunier 2 Le Martel 1er acc F Lussier 2 T Poulin 3 P Cartier.

Histoire du moyen âge, 1er D Meunier 1er acc Honoré Ouellet 2o T Poulin 3o F Dupont.

Géographie, 1er L Poulin 2o D Meunier 1er acc F Dupont 3o F Birtz 3o Ananie Dufort.

Méthode, Excellence, p Horace Durocher.

Enseignement religieux, 1er p H Durocher 2o Alexis Bouviers 1er acc Etienne Blanchard 2o Stanislas Lamoureux 3o Le Blanchard et Le Archambeault.

Verification latine, 1er H Durocher 2o Octave Duhamel 1er acc L Archambault 2o Winceslas Masse et Stanislas Gendron 3o Le Blanchard.

Thème latin, 1er O Duhamel 2o H Durocher 1acc George Gravel 2o L Blanchard 3o A Bouvier.

Grammaire Latine, 1er p A Bouvier 2 H Durocher 1er acc O Duhamel 2 Adélard Phaneuf 3o St Lamoureux.

Géographie, 1er p St Lamoureux 2o H Durocher et A Bouvier 1er acc Hormidas Beauregard 2o André Vandandaigue 3o Amable Deslandes.

Arithmétique, 2er p O Duhamel 2o Le Blanchard 1er acc E Blanchard 1o A Bouvier 3o H Durocher.

Histoire des Empereurs, 1er p Oscar Desève 2o Jules St. Germain 1er acc Sta Lamoureux 2o A Bouvier 3o H Durocher.

Histoire du Canada, 1er p H Durocher 2o L Blanchard 1er acc St Lamoureux 2o G Gravel 3o Sta Gendron.

Syntaxe, Excellence, pr F Xavier Burque.

Enseignement religieuse, 1er pr F X Burque 2o Josèphe Comeau 1er acc Stanislas Robitaille, 2o John Duvert et Rodolphe Sicotte 3o Paul Côté.

Version latine, 1er pr F Burque 2o Odilon Lacombe 1er acc Charles Sabourin, 2o Solyme Brodeur 3o Honoré Guyon.

Thème latin, 1er p F Burque 2o Hon. Guyon 1er acc O Lacombe 2o J Comeau 3 Alfred Mabeux.

Thène français, 1er pr O Lacombe 2o F Burque 1er acc S Brodeur 2o A Mabeux 3o J Comeau.

Grammaire latine, 1er p X Burque 2o J Comeau 1er acc Sylva Clapin Tancrède Gaboury 2o P Côté 3o A Mabeux.

Grammaire française, 1er pr F Burque 2o J Comeau 1er acc R Sicotte 2o P Côté 3o A Mabeux et J Duvert.

Géographie, 1er F Burque 2o J Comeau 1er acc H Guyon 2o J Duvert 3o JBt St. Onge et Henri Rainville.

Histoire romaine, 1er pr S Clapin 2o F Burque 1er acc J Comeau 2o JB St Onge 3o O Lacombe.

Arithmétique, 1er pr E Turcot 2o F Burque 1er acc J Comeau 2o A Mabeux 3 C Sabourin.

Elément latin 1èr *division. Elèves pensionnaires. Pr d'Excellence*, Regis Latraverse.

Enseignement religieux, 1er pr Augustin Daigle 2o Victor Perrault 1er acc Narcisse Pérodeau 2o Joseph Brunel 3o Télesphore Guertin.

Version latine, 1er R Latraverse 2o Victor Côté 1er acc William Arsenault 2o Rodrigue Chapdelaine 3o Alexandre Desforges.

Thème latin, 1er pr R Latraverse 2o Gustave Jeannotte 1er acc R Chapdeleine 2 Le Hébert 3o W Arsenault

Thème français 1er Latraverse, 2o R Chapdeleine 1er acc G Jeannotte 2o Herménégilde Jeannotte 3o W Arsenault.

Histoire Sainte, 1er p Auguste Duvert 2o Le Hébert 1er acc Alfred Cusson 2o Augustin Raymond et JBt L'étourneau 3o G Jeannotte et H Jeannotte.

Grammaire latine, 1er pr R Latraverse 2o A Cusson 1er acc G Jeannotte 2o A Duvert 3o V Côté et Joseph Leclère.

Grammrire française, 1er p A Cusson 2 V Côté 1er acc A Duvert et G Jeannotte 2 R Chapdeleine 3o A Desforges.

Géographie, 1er p G Jeannotte 2o A Desforges 1er acc V Côté 2 R Latraverse 2o A Cusson.

Arithmétique, 1er pr Horace Normandin 2o R Latraverse 1er acc A Desforges 2o G Jeannotte 3o R Chapdeleine.

Histoire Ancienne, 1er V Côté 2o J Brunelle 1er acc S Latraverse 2o G Jeannotte 2o A Desforges.

Elément latin 2ième *division, Elèves externes. Pr Excellence*, Augustin Daigle.

Version latine, 1er p A Daigle 2o N Pérodeaux 1er acc Frs Tarte 2o Léonard Vandale 3o Louis Sanguinette.

Thème lvtin, 1 A Daigle 2 N Pérodeau 1er acc L Vandale 2o F Tarte 3o T Guertin.

Thène Français, 1er p A Daigle 2o N Perodeau 1er acc F Tarte 2o Alfred Bissonnette 3o L Vandale.

Histoire Sainte, 1er pr A Daigle 2o N Pérodeau 1er acc Xiste Anger 2o V Perreault 3o Joseph Blanchard.

Grammaire latine, 1er p A Daigle 2o N Pérodeau 1er L Vandale 2o a Bissonnette 3o F Tarte.

Grammaire fiançaise, 1er p N Pérodeau 2o A Bissonnette 1er acc Zéphirin Vincent et F Tarte 2o L Vandale 3o J Poulin.

Géogrophie, 1er pr A Daigle 2o N Pérodeau 1er acc A Dissonnette 2o V Perreault 3o F Guertin.

Arithmétique, er p A Daigle 2 A Bissonnette 1er acc L Sanguinette 2o N Perrault 3o Joseph St. Pierre.

Hietoire Ancienne, 1er p X Anger 2o N Pérodeau 1er acc F Tarte 2o A Bissonnette 3o Z Vincent.

Elénent français, Pr d'Excellence, James Johnson.

Thème français, 1er pr Le Murphy 2o J Johnson 1er acc Jame Gannon 2o Henri Noël 3o Narcisse Chartier.

Histoire Sainte, pr Charles Noël acc N Chartier *Géographie*, pr Charles Lanctot acc William Williams.

Arithmétique, pr Alexandre Archambeault acc N Chartier.

Grammaire française, 1er p J Johnson 2o J Gannon 1er acc L Morphy 2o H Noël 3o N Chartier.

Première Classe anglaise, Pr d'Excellence William Dignan.

Thème Anglais. 1er p W Dignan 2o C Langelier 1er acc J Desrosiers 2o H Primeau 3o C Blanchard.

2ième classe anglaise, Pr d'Excellence M Martineau.

Thème anglais. pr Saül Martin 1er acc M Martineau 2o G Brissette 3 J Archambeault.

3ième Classe anglnisa, Pr d'Excellence, Télesphore Poulin.

Thème Auglais, 1er p T Poulin 2o V Mignault 1er acc H Ouellet 2o T Poulin et P Cartier 3o F Lussier.

Traduction anglaise, 1er p D Meunier 2o V Migneault 1er acc H Ouellet 2o T Poulin et P Cartier 3 F Lussier.

4ième Classe anglaise, Pr d'Excellence Horace Durocher.

Thème anglais 1er p H Durocher 2o A Bouvier 1er acc Le Archambeault 2o O Desève 3o O Duhamel.

Grammaire anglaise, 1er A Bouvier 2o G Gravel 1er acc H Curocher 2o O Duhamel 3o Rt Gendron.

Explication anglaise, 1er p O Desève et J St Germain 2o L Archambault 1er acc L Blanchard 2o S Fortin 3o E Blanchard.

5ième Classe anglaise, Pr d'Excellence Charles Sabourin.

Thème anglais, 1er p C Sabourin 2o X Bourque et H Guyon 1er acc E Turcot 2o J Durert 3o S Brodeur.

Grammaire auglaise, 1er p X Bourque 2o E Turcot 1er acc R Sicotte 3o P Côté 3o J Comeau.

Explication anglise, 1er p C Sabourin 2o J Duvert 1e acc H Guyon 2 E Turcot 3o S Clapin.

6ième Classe anglaise, Pr d'Excellence A Daigle.

Vocabulaire, 1er p N Pérodeau 2o R Latraverse 1er acc L Hébert 2o V Côté et L Sanguinette 3o X Anger.

Lecture anglaise 1er p V Côté 2o A Duvert 1er acc L Hébert 2o G Jeannotte et A Bissonnette et L Vandale.

Classe de Musique, Orgue. 1er p Lucien Huot 2o Saül Martin.

Piano, 1er p Thomas Normandin 2o E Turcot 1er John Duvert 2o L D Auray 3o Horace Phaneuf.

Prix de Sagesse, Esdras Rivard.

L'HÉROISME ET LA PATRIE.—Pour cette publication voir l'annonce que se trouve dans une autre colonne.

—Lundi dernier un jeune homme du nom de James Beaudry au faubourg Saint Louis Québec, est tombé tout à coup dans la rue Scott, en se rendant à sa résidence, et quand on le releva, il était mort.

—Nous apprenons avec plaisir l'établissement d'une ligne télégraphique à Joliette. Cette ville communiquera desormais avec Montréal par la voie de Berthier.

—Samdi dernier un nommé Isaac Richer s'en allait mener ses vaches au Petit Rang, sur sa ferme, il fut soudainement frappé d'apoplexie, et mourut, instantanément. Son service a eu lieu hier, le corps des pompiers dont il faisait partie assistait en uniforme.

—Notre Courrier d'Europe, préparé spécialement pour ce No, des Correspondances d'Acton et de St. Césaire avec des listes de prix forcément remis au prochain No faute d'espace.

—Le *Montréal Weekley Gazette* rapporte ce qui suit.

On dit qu'une quarantaine de poursuite sont entrés contre le détective Fédéral, le colonel Baker est accusé d'avoir arrêté injustement grand nombre de personnes, et de les avoir ensuite rélachée après s'être fait payé des sommes variant de $500 à $3,000. Un affidavit lancé contre lui porte qu'il distribuera à subornés la somme de $12,000. Cet entrefilet du Montréal *Weekly Gazette* nous donne une idée de la bassesse du caractère de cet homme qui avait voulu privé le capitaine Doherty de l'honneur et a la récompense qui lui était dus pour l'arrestation de l'assasnat de Lincoln et confirme les accusations portée contre lui lors de cette malheureuse affaire.

En supposant maintenant que le colonel Baker n'est pas le seul homme de ce calibre qui existe parmi la nation américaine, supposition qui après tout n'est que la réalité, on s'imagine facilement ce qui attend nos compatriotes dans les Etats-Unis.—Avis aux émigrants.

—MM Beauregard et Hévey le premier curé de Laprésentation, et le second curé de St JeanBaptiste sont partis hier pour Portland, dans l'intérêt de leur santé.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraitre chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES,

Québec, 15 Juillet 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 30 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquer à sous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette temaine.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

CAPITAL . . . £500,000.

Les Hommes d'Affaires, les Artisans, tout le Monde.

DOIVENT S'ASSURER CONTRE LES

ACCIDENTS.

LA PREMIERE

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

Assure contre les

Accidents de toutes sortes.

Causant des Torts Personnels, ou perte de la vie

C'EST A BAS PRIX

Une Police pour $5000 en cas de fatal accident ou $25 par semaine en cas de tort ruinant, ne coûte que $25 à $30 par année. Aucune somme, depuis 500 à 10,000 piastres, avec $3 à $5 de compensation par semaine, à un taux proportionné. Polices écrites pour cinq ans.

C'EST UNIVERSEL.

Cette Compagnie assure contre toutes sortes d'accidents, soit qu'ils arrivent en voyageant, en travaillant dans les boutiques ou les facteries, ou en marchant dans les rues, en nageant, en allant à cheval, en chassant, ou en pêchant, etc. On émane des polices pour les provinces dans toutes les parties des Etats-Unis, et des Canadas, et donne la permission de visiter n'importe quelle partie du monde. Cette annonce est recherchée et appréciée par toutes les classes d'hommes riches ou pauvres.

ON PEUT S'Y FIER.

Les VOYAGEURS de Hartford est la plus ancienne compagnie d'assurance dans les Etats-Unis, et est établie sur des bases solides. Elle a émané plusieurs milles de polices, elle paie des réclamations pour compensation presque chaque jour, et les affaires augmentent constamment. Son capital est considérable, son directoire sont d'un caractère estimable au plus haut dégré, et elle possède plus d'un demi million en argent pour les payements des pertes.

AUCUN EXAMEN MEDICAL REQUIS.

☞ *Trois cents par jour* assurera un homme pour $3000, ou $10 par semaine de compensation pour une année.

Des agents dans toutes les principales villes et cités.

J. G. BATTERSON, Président.
ROBNEY DENNIS, Secrétaire.

A. B. CHAFFEE, Montréal.
Agent Général pour les Canadas.

LÉONARD BOIVIN,
Agent a St. Hyacinthe.

M. TURCOT,
Médecin.

Bills Privés.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoir de corporation pour des fins commerçiales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute choses qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présents notifiées que par les règles 53ème et suivantes du Conseil législatif et de l'Assemblée l'Egislative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*,) elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS [spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande,] dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. E. DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés, C. Législatif.*

ALFRED TOOD, *Greffier en Chef du Bureau des Bills Privés. A Législative.*

Québec 13 juillet 1865.

RATEAU MU PAR UN CHEVAL.

Nous soussignés, avons fait usage d'un Rateau mû par un Cheval, que nous avons acheté de M. G. F. BARNES, fondeur, de St. Hyacinthe ; et nous certifions avec plaisir que ce Rateau est parfait, ramasse vite et bien net le foin et le grain est très facile à manœuvrer ; et dans notre opinion nous le considérons comme Supérieur à tous les Râteaux que nous connaissons et dont nous avons fait usage.

LOUIS FARLY, St. Simon.
DAMASE PICARD, Ste. Rosalie.
AUGT. CHAGNON, St. Hyacinthe.

8 Juin 1865.

AUX

COMMISSAIRES D'ECOLES.

LE soussigné a en main une grande quantité de livres propres pour récompenses d'écoles qu'il vendra même à meilleur marché qu'à Montréal.

M. A. KÉROACK.

N.-B.—M. A. KEROACK reçoit continuellement son importation générale qu'il a choisi lui-même en Europe.

☞ **Les Pastilles-a-Vers VégétAles de Devins** ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renfermant aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmaciens, près le Palais de Justice Montréal.

Collége de Ste. Marie de Monnoir.

L'Examen public des Etudiant au Collége de Monnoir, commencera le 19 du courant, à 2 h. P. M., et il sera continué le 20 depuis 8½ h A. M., [en deux sébnces,] jusqu'à 5 h. P. M.

Ste. Marie, 16 Juillet, 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,

CORONER CONJOINT,

Du District de Bedford.

Bureau South Ely, Comté de Shefford.

15 Juillet 1865.

PERDU OU VOLE.

Dans la nuit de Mercredi à Jeudi du 12 au 13 juillet courant, un Cheval Blond, Nez Blanc, Crin-Blond, environ 4 pieds 10 pouces de haut, âgé de cinq ans, appartenant à Adolphe Giard, disparu de chez son Bourgeois ; Smonton Centre, Franklin County, Etats de Vermont. Toute information tendant à la faire retrouver sera reçu par le soussigné qui donnera une récompense généreuse, en s'adressant chez lui à St. Hyacinthe.

HENRI GIARD,
St. Hyacinthe,

17 juillet, 1865.

VOLE.

Dans la nuit de dimanche a lundi dernier.

Un Cheval d'un Rouge Brun appartenant à ANT. TETRO de Bolton. Le cheval a une Patte de derrière Blanche une Barre Blanche dans le Front, il a plusieurs barres autour du cou faite par une corde, il a 14 ans.

AUSSI :

Un joli WAGON volé dans la même nuit appartenant à V. LACHAMBRE, Marchand de Waterloe, la Boite du Wagon est couverte en cuir patent aussi que le devant, la Bourure est aussi en cuir patent, l'Oreillé est aussi en cuir patent mais elle n'était pas dans le Wagon quand elle a été volée. Les frettes qui couvrent les moyeux gauches sont encavés par le choc d'un autre Wagon, le tablié est en Toile Ciré, les Ressorts sont sur le long, le côté gauche du Travaille est éclaté.

Waterloo, 16 juillet, 1865.

SOUS PRESSE,

L'HEROISME.

Essai donné devant l'INSTITUT CANADIEN de St. Hyacinthe, le 2 Juillet courant.

— SUIVI DE —

LA PATRIE.

Autre essai donné devant l'INSTITUT LITTERAIRE ET SCIENTIFIQUE d'Acton-Vale, le 12 janvier 1865

— PAR —

HONORE MERCIER.

Cete publication sera prête dans la 1ère semaine d'aout et formera un volume in. 8. d'environ 80 pages.

☞ **PRIX 30 SOUS.**

N.-B.—Comme le nombre d'exemplaires sera nécessairement très limité, les personnes qui désireraient se procurer cet ouvrage pourraient s'adresser d'avance à ce bureau.

St. Hyacinthe 16 Juillet 1865.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

EDOUARD ROBILLARD Commis Marchand de la Cité et District de St. Hyacinthe.

Demandeur.

vs.

LOUIS TANCREDE PLAMONDON, Marchand du même lieu.

Défendeur.

Un Bref de Saisie a émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur ou qui sont en aucune manière endetté envers lui, sont requises de prendre connaissance.

St. Hyacinthe 11 Juillet 1865.

LS. TACHÉ
Shérif

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE.

Sera vendu au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroise de St. Paul Abbotsford, lundi le trente et unième jour de juillet courant à onze heures de l'avant midi, l'immeuble qui suit appartenant à la communauté de biens qui a existé entre feu Louis Déroche et Dame Marie Catherine Cadieux sa veuve, savoir :

Une terre sise et située dans la dite paroisse de St. Paul Abottsford, dans le rang Papineau, mesurant deux arpents de largeur sur trente arpent de profondeur, plus ou moins, tenant par devant au chemin du dit rang, en profondeur, à Page Even, d'un côté, à Antoine Menand et de l'autre côté à David McKay, avec une maison, grange et autre bâtisses dessus érigées.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné à St. Paul Abottsford.

CHS. ROBERT, N. P.

St. Paul Abottsford 4 Juillet 1865

Vente par Autorité de Justice.

LUNDI, le VINGT QUATRE JUILLET prochain, à DIX heures du matin à la porte de l'Eglise de Ste. Brigide, District d'Iberverville sera venu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre M. Edouard Desroche et feue dame Malthide Beauvais savoir :

Une terre située à Ste. Bridgide, dans le rang des Ecossais, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à un vide, d'un côté à Joseph Leduc et d'autre côté à F. X. Girard avec les dépendances dessus érigées.

Pour les conditions de la vente s'adresser au Notaire soussigné.

F. FONTAINE,
N. P.

GRANDE NOUVELLE !

REDUCTION DES PRIX !!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,

DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS ! ! !

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS !

FER ! FER ! ! FER ! ! !

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Améric.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON ! CHARBON ! ! CHARBON ! ! !

FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

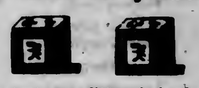

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues,
Roues de Moulins,
Cribles,
Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe, juillet, 1865.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE DE ST. HYACINTHE DU 1ER. AU 30 JUILLET.

Alarie Francis	Archambault Isaac
Arbour Vital	
Boudreau T. Veuve	Brodeur Joseph
Bertrand F. X.	Bissonnet Amable. 2
Bernard Toussaint	Bernard Rémi
Blanchard Bélaini	Benard Francisse
Boutillier L.	
Comeau Paul	Cloutier Edouard
Charpentier Pierre 2	Cordoe Joseph
Carmel Favien	Cuartier Eusèbe
Caron Ambroise	Cormier Azarie
Charron José	Cormier Charles
Dubois Miss	Desnarais & Frère.
Desmarais Joseph.	Desmarais Elie
Daudoin Josephe	Dalpé Gabriel
Dusseau Joseph F.	
Filbotte François	Fones James
Fontaine Ancemme	
Gendron Simon Veuve	Guernon Adélard
Guertin Antoine	Girard F. X. Dame
Gutebell Olive miss	Gervais Simon
Girard avocat X.	
Hébert Narcisse	
Jacques Clement	Jacques J B.
Jambon Joseph.	
Labonté Agate	L'heureux J.
Lussier Louise dame	Légaré Nicola
Ledon Prudent	Lemyr Joseph
Lheureux Edamis Delle	Languérant Louis
Lajeunesse Joseph	Lyonais David
Lafleur Julien	Lavigne Léon
Lucier Olivier	Lucier Elmire
Laurence Louis	Lapierre Moise
Laplante Joseph	Labegoie M.
L'abbé P. A.	
Mondor Paul	McIntosk
Mequin Amable B.	
Proux Julie Delle.	Poirier Olivier
Paquet Jean Bte.	Piché Virginie Dame.
Rodier Simon.	
Sabourin F.	

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES AU BUREAU DE POSTE D'ACTON-VALE DEPUIS LE 1ER. MAI AU 30 JUIN INCLUSIVEMENT.

Brunoau Vve Martin	Berlin Honoré
Bériard Louis	Beaupré Delphine Delle.
Beaudoin Narcisse M.	Boucher Marcel
Crone Joseph (Inst.)	Courtois Eléonore Delle.
Curtis & Hingenforet	Charpentier Joseph
Dalphé Augustin	Deschaut Marie dame
Dion dit Lemoine Joseph	mennsier
Durocher Joseph	Dalbec Pierre.
Duhamel Hermégilde	Duhaime Pierre
Dunn Charles	Dufresne Ovide Esqr.
Duclos Michel.	
Fairburn John	Fontaine Jean N. P.
Fariam Moise	Portial Ambroise
Fontaine Louis	Fravreau Honorez
Galreigh Edward	Grégner François
Godda Joseph.	
Huard George.	
Lalumière Louis	Létourneau JBte.
Lépens Aménway	Lagesse Louis
Lebret Adolphe	Lapierre Augustin
Labrie Louis	Laliberté Damase
Lafleur Pierre.	
Moison Abraham huis.	Moose John
Marier G. L.	Mercier J. N.
Miller M.	McDonnell M.
Marcelle Narcisse	McDonel Milton M,
Mercier Gédéon.	
Nolan Timmety. 2	
Pagé Edward	Pelerin Joseph et Calixte
Pole Marguerite femme de Joseph.	
Roy Antoine	Renaud F. X.
Rémond Louis	Roch Stanisles
Stell John Esqr.	Simmoneau Louis dame
Lettres Enrégistrées.	
Dubord M. H.	Roy Isidore
Cartier Baptiste	Cournagez Basile Dme.
Glandon, Célina Lame.	

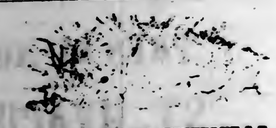

CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL
POUR
1865,
OUVERT AUX
DEUX CANADAS
AURA LIEU A LA
CITÉ DE MONTREAL,
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,
DANS LE
PALAIS DE CRISTAL
Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre.

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet donnant droit tout le concours.

Des [illegible] ont été faites avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas [illegible] en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
427, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.
A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, Stile-Boards, &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODTRE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement a la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MOULINS A BATTRE !
NOUVEAUX PATRONS!
M. OLIVIER CHALIFOUX,
FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.
Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,
ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux. déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciment au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins a Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations Moulins à Battre exécutées avec soin diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

NOUVEAU MAGASIN
DE
VINS DE TOUTE ESPECE,
No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,
(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à tres-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.

Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE
CAPITAL: 10,000,000 de dollars
LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT
Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc.
Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal :
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL.
EN GRANDE BOUTEILLE.

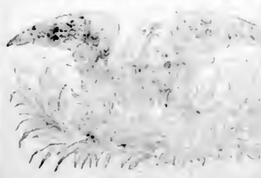

Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps rendues moins salines par les sécrétions lentes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme

POTION MEDECINALE.

Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer

La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abces, Ulcères.

et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses. C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Nevralgie, Dartres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,

C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable

SALSEPAREILLE DE HONDURAS.

C'est le meilleur remède et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.

Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.

Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LAMMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.

La salsapareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.

Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril. 65.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES
☞ MALADIES ☜
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.
Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les
CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSAPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi ou Indigestion, Maladies de Foie, Constipation, Maux de tete, Hemorroides, Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médecinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement faillli, ces Pilules extraordinaire sont opéré des guérisons complètes.

Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Drogristes en gros, New-York.

Devins & Bolton, près du palais de justice. Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.

St. Hyacinthe, 1 Avril 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
NORBERT BEAULNE.
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.

Waterloo, Janvier 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame.
En face du Palais-de-Justice.

Montréal, Mai, 1865.

AGENT **D'ASSURANCE.**

H. J. DOHERTY
MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES,
EN GROS ET EN DETAIL.
PLACE DU MARCHE,
ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.
ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA :
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.
[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE EN CANADA, - - - $500,000.
CANADA.
Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

LE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à faire leurs applications avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront aprés cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,
121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERBLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes ans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1862.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!
EPICERIE CANADIENNE.
EDMOND LEGENDRE
125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, **125.**
Voisin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.
Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il lonnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

NOUVELLE DECOUVERTE MEDICALE,
Par G. J A. Vallée.
Médecin & Chirurgien, Chimiste & Pharmacien
TROIS-RIVIERES.

L'ELIXIR DE LA FORET

Ce remède est composé purement et simplement d'*herbes* et de *racines sauvages*, peut être pris par l'adulte comme l'enfant ; il est infaillible contre la toux, coqueluche, Croup, Asthme et toutes les maladies de poumons du Bronche, de la Poitrine et de la Gorge, qui toutes tendent à la Consomption.

Ce remède est bien supérieur à l'Huile de foie de morue et en même temps, bien plus agréable à prendre.

LE REGENERATEUR DE LA VUE,

Ce remède est la meilleure préparation connue contre toutes les maladies de la vue, comme le mal de neige et les inflammations du globe de l'œil, des paupières et des cils.

DANS CERTAINS CAS, GUERISON EN 24 HEURES.

PILULES VEGETALES ANTI-BILIEUSES.

Ces pilules ne contiennent aucune préparation de mercure. On peut se purger sans nuire aux occupations journalières. Ces pilules agissent sur le foie et les voies urinaires, c'est le meilleur remède contre la Diarrhée, Dysenterie, Dyspepsie, Asthme, Rhumatismes et les Fièvres, etc., etc.

Pour avoir de plus amples informations et voir les nombreux certificats qui prouveront l'efficacité des remèdes, allez chercher un pamphelet gratis chez le propriétaire à la Pharmacie des Trois-Rivieres.

Le public devra faire attention que ces remèdes ne guérissent pas toutes sortes de maladies comme la plupart des remèdes à patente vendus dans le public.

Le propriétaire a fait usage de ces différentes préparations, comme médécin, dans sa pratique privée pendant quatorze ans avec de grands succès.

Seul propriétaire,
Dr. G. J. A. VALLEE,
Pharmacien.

Trois-Rivières, 7 mai, 1864.

CERTIFICAT

M. le Dr. Vallée, Trois-Rivières,

Monsieur,—Je saurais trop recommander votre *Elixir de la Forêt* ; son efficacité pour la toux me paraît hors de doute, à en juger par mon expérience. Un de mes enfants, un petit garçon de 5 ans, avait une toux opiniâtre depuis plus d'une année, accompagnée d'une oppression asthmatique qui le faisait beaucoup souffrir. J'ai eu l'heureuse pensée de recourir à votre élixir et je n'ai pas eu lieu de m'en repentir ; car après en avoir bu deux bouteilles, l'enfant a été complètement guéri. Cette guérison, je ne puis l'attribuer qu'à l'efficacité de votre remède.

LOUIS LAMONTAGNE,
Comptable au *Journal de Québec.*

CERTIFICAT.

Certificat de L. U. A. Genest, écuyer, avocat et Greffier de la Paix du District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 8 octobre, 1864.

J'ai fait usage de l'eau pour la vue et le mal d'yeux, appelée " Le Régénérateur de la Vue, du Dr. G. vallée, Pharmacien de cette ville. Je n'hésite pas à dire que c'est un remède merveilleux et inappréciable. J'ai été guéri moi-même, par l'usage de cette eau, d'un mal d'yeux grave, dans l'espace de trois jours. Deux personnes de la campagne réduites à garder la maison, à cesser leur travail et à vivre dans une chambre noire, par suite d'un mal d'yeux invétéré, et que plusieurs mois de traitements de médecins habiles n'avaient pu vaincre, ont été complètement guéries dans l'*espace de huit jours*, par l'usage de l'eau de la vue du Dr Vallée, qu'elles se sont procurée sur ma recommendation. Pour la modique somme de 30 sous ces deux personnes ont été rendues à la santé et à leurs occupations, et à tous ceux qui souffrent du mal de la vue, je dis donc avec confiance : *Si vous désirez être guéris sûrement et rapidement* procurez vous le régénérateur de la vue du Dr. Vallée.

L. U. A. GENEST.

17 Mai, 1864.—12m.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la
DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les " PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS, " et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales,
Elles sont a gréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOSANGES Anthelminthiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les Instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres " DEVINS, " comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES,
Pres le Palais de Justice,
MONTREAL.

JOURS DE PUBLICATION
Mardis et Vendredis

PRIX DE L'ABONNEMENT,
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payé d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS.—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne.... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois.

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 21 Juillet 1865. No. 38

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT,
AVOCATS.
Porte voisine de La. Tuché, écr.
SUIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

TAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1914.

L...ENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Dérilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
L.s. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 19 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU PEUPLE.
TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)
M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce. La bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. B. E. SAUVAGEAU,
ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES
St. Hyacinthe, Mars 1865.

SEL ! SEL !! SEL !!!
Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE D'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.
THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.
Québec, 1er Mai 1865.—6m.

HENRI BARBEAU,
MARCHAND DE VINS,
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.
VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.
N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

Terres a Vendre.
Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHÉ, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

MARCHANDISES SECHES !
CADORET & DUFORT.
PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.
ST. HYACINTHE.
M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de
MARCHANDISES SECHES,
de toutes sortes.
Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.
F. CADORET. E. O. DUFORT.
LES MESSIEURS DU CLERGE
trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.
C. & D.
St. Hyacinthe Mai 1865.

Terre a Vendre.
Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 34 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE,
UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.
Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.
Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

NOUVEAU MAGASIN
F. A. B. Laperle
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,
TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.
M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et de des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS.
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe.
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Comprenant :—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Essences, etc., Eau de Cologne, Huiles à Cheveux, Pastilles à Ver et contre la Toux, Etc., Etc., Etc.
M. L. espère par ses actualités mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.
N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.
Mai 1865.

Institutrice disponible.
Une jeune personne qui a suivi le cours d'études des Dames de La Présentation, et qui possède de plus parfaitement l'anglais, désirerait trouver une place d'Institutrice. Elle a déjà enseigné dans un pensionnat de Demoiselles et deux ans sous le contrôle des Commissaires. Elle est munie d'un diplôme et peut offrir toutes les recommandations désirables de plusieurs curés du Diocèse.
S'adresser à ce Bureau.
St. Hyacinthe, 5 juin, 1865.

LIBRAIRIE
DE
ST. YACINTHE.
LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie ; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.
M. A. KEROACK,
Libraire.
N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, ce mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande. M. A. K.
St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

RATEAU MU PAR UN CHEVAL !
Nous soussignés, avons fait usage d'un Rateau mû par un Cheval, [redacted] que nous avons acheté de M. G. F. [redacted] BARNES, fondeur, de St. Hyacinthe ; [redacted] et nous certifions avec plaisir que ce [redacted] Rateau est parfait, ramasse vite et bien [redacted] net le foin et le grain est très facile à manœuvrer ; et dans notre opinion nous le considérons comme Supérieur à tous les Râteaux que nous connaissons et dont nous avons fait usage.
LOUIS FARLY, St. Simon.
DAMASE PICARD, Ste. Rosalie.
AUGT. CHAGNON, St. Hyacinthe.
8 Juin 1865.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

EDOUARD ROBILLARD Commis Marchand de la Cité et District de St. Hyacinthe.
Demandeur.
vs.
LOUIS TANCREDE PLAMONDON, Marchand du même lieu.
Défendeur.

Un Bref de Saisie a émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur ou qui sont en aucune manière endetté envers lui, sont requises de prendre connaissance.
St. Hyacinthe 11 Juillet 1865.
Ls. TACHÉ
Shérif

AUX
COMMISSAIRES D'ECOLES.
LE soussigné a en main une grande quantité de livres propres pour récompenses d'écoles qu'il vendra même à meilleur marché qu'à Montréal.
M. A. KEROACK.
N.-B.—M. A. KEROACK reçoit continuellement son importation générale qu'il a choisi lui-même en Europe.

DEFENSE D'AVANCER.
JE donne avis par ces présentes que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans autorisation par écrit.
JEAN-BAPTISTE CLÉMENT,
Cultivateur.
St. Charles 3 Juillet 1865.

Dr. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal, Mai, 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,
TENU PAR
ISIDORE BEAULNE,
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.
Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs ne sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
CORONER CONJOINT
Du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

VOLE.
Dans la nuit de dimanche à lundi dernier.
Un Cheval d'un Rouge Brun appartenant à ANT. TETRO de Bolton. Le cheval a une Patte de derrière Blanche une Barre Blanche dans le Front, il a plusieurs barres autour du cou faite par une corde, il a 14 ans.
AUSSI :
Un joli WAGON volé dans la même nuit appartenant à V. LACHAMBRE, Marchand de Waterloo, la Boîte du Wagon est couverte en cuir patent aussi que le devant, la Bourure est aussi en cuir patent, l'Oreillé est aussi en cuir patent mais elle n'était pas dans le Wagon quand elle a été volée. Les frettes qui couvrent les moyeux gauches sont encrassés par le choc d'un autre Wagon, le tablié est en Toile Ciré, les Ressorts sont sur le long, le côté gauche du Travaille est éclaté.
Waterloo, 16 juillet, 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

VI—*Le Palais-de-Justice.*

(*Suite.*)

—Oui, oui, mettez-moi à l'épreuve, citoyen Ladrange ! s'écria chaleureusement l'officier, et vous verrez si je me laisserai encore jouer par les malins... Pourvu toutefois, ajouta-t-il aussitôt avec une sorte de timidité, que vous ne nous employiez pas à la politique ; dans ces temps de révolutions c'est la politique qui nous perd, nous autres agents de l'autorité. Sans elle, les malfaiteurs seuls devraient nous détester et nous craindre. Tenez, citoyen Ladrange, quand je songe que vous, si bon, si juste, si honorable, vous qui en ce moment occupez un poste éminent, j'ai été chargé de vous conduire dans cette maison même, il y a quatre ans, avec des chaînes aux pieds et aux mains je ne puis m'empêcher de songer parfois que les affaires de ce bas monde ont l'air d'aller à tous les diables.

—Ceci, Vasseur, reprit Daniel en souriant est un retour fort ordinaire des choses humaines... Toutefois vous êtes soldat, et je vous conseille de ne pas trop vous arrêter à de pareilles réflexions.

—Sans doute, mais on peut bien être soldat et exprimer dans l'occasion une préférence. Aussi, je vous le répète, donnez-moi des malfaiteurs à terrasser, et vous verrez si je rechigne à la besogne.

—Et c'est aussi contre les malfaiteurs que je vais me servir de vous, mon chère Vasseur. Vous savez combien les crimes se multiplient depuis quelque temps dans ce pays ; j'ai reçu les pouvoirs les plus étendus pour arriver à leur répression, et j'espère avec votre concours remplir dignement ma tâche.

—A la bonne heure, citoyen Ladrange vous verez, en pareil cas, de quoi je suis capable.... Eh bien ! avez-vous quelques révélations, quelques indices, au sujet des crimes commis récemment au moulin de Saint-Avit et sur la route de Rambouillet? Il faudrait si peut de chose pour nous mettre sur la voie de la vérité.

—Malheureusement, mon cher Vasseur, les premières données nous manquent absolument. L'infernale habileté de ces scélérats déjoue toutes les suppositions, annule tous les efforts.

—On y arrivera, citoyen Ladrange, on y arrivera, répliqua l'officier de gendarmerie d'un air pensif : nous finirons bien par avoir notre tour que diable ! Et tenez, poursuivit-il je songe toujours, malgré moi, à ce qui se passa la nuit que vous savez, à la ferme du Breuil. Ca vous affige de revenir sur cette vilaine affaire, ou votre oncle et sa servante périrent d'une manière si effroyable : mais plus j'ai réfléchi, plus je suis persuadé que j'avais là sous la main les plus coupables, 2 meneurs de la bande.

Daniel tressaillit et releva vivement la tête.

—De qui parlez-vous, lieutenant Vasseur, demandait-il, et qui soupçonnez-vous.

—Avez-vous donc oublié, citoyen Ladrange, ces deux particuliers qui prétendirent avoir été enfermés dans la grange du Breuil tandisque le meurtre se commettait au chateau ? Pour moi, je les ai toujours présents à la mémoire, et leur nom, comme leur signalement, est gravé dans ma cervelle L'un d'eux, qu'on appelle Jean Auger, est un grand gaillard bien bâti, qui se dit colporteur ; l'autre est un borgne à mine futée, qui s'appelle le Borgne-de Jony de son nom de plaine ; je les reconnaitrais l'un et l'autre entre mille.

—Et d'où vous vient cette opinion, Vasseur, que ces deux hommes n'étaient pas étrangers au crime ? Ne fûtes-vous pas le premier à donner l'ordre de les relâcher après un interrogatoire ?

—Oui, citoyen, j'ai fait cela, et en pareille circonstance, je le ferais peut-être encore, attendu que leurs réponses ne donnaient pas prise sur eux : et pourtant je jurerai bien que ces deux gaillards avaient joué un rôle important dans les abominations de la nuit.

—Mais, encore une fois, sur quoi basez-vous cette croyance ? demanda Daniel, qui comme on le peut croire, prenait un vif intérêt à cette conversation ; auriez-vous revu ces deux hommes, ou bien des faits nouveaux venus à votre connaissance..

—Je ne les ni pas revus, et de leur coté selon toute apparence, ils ne tiennent pas beaucoup à se retrouver sur mon chemin. Mais, que voulez-vous ! c'est chez moi de l'instinct et cet instinct ne me trompe pas. Si donc jamais l'un ou l'autre de ces drôles venait à être conduit devant vous, examinez-le minutieusement et je vous le garantis....

Il s'interrompit tout à coup. Une sourde rumeur pui s'élevait depuis un instant de l'anti-chambre voisine devint plus bryante. et l'on distingua une voix qui disait :

—Je vous répète qu'il est toujours visible pour moi, que diable ? J'ai à l'entretenir d'affaires de famille.

Et la porte s'ouvrant avec fracas, le beau François, toujours en costume et incroyable, entra fièrement, le sourire sur les lèvres.

Daniel s'était levé d'un bond. Cette visite inattendue juste au moment où la conviction énergique de Vasseur confirmait les soupçons du jeune magistrat contre son parent le troublait au dernier point. Il regarda l'officier de la gendarmerie pour s'assurer s'il avait reconnu dans le brillant muscadin le colporteur de la ferme du Breuil ; l'air brave et connu de Vasseur ne lui laissa pas de doutes à cet égard ; le Beau-François avait donc été reconnu de ce premier coup d'œil.

Pendant que Ladrange pris à l'improviste demeurait stupéfait, François s'était avancé sans montrer ni hésitation et ni crainte.

—Parole panachée ! Daniel, dit-il avec gaîté en se jetant dans un fauteuil qu'il trouva vide, on n'arive pas facilement jusqu'à vous ! Il m'a fallu emporter d'assaut l'entrée de votre cabinet.... Dites donc a ces braves gens (et il montrait les garçons de bureau qui se tenaient sur le seuil de la salle) que depuis longtemps vous avez le désir de me voir, et qu'ils ne doivent pas me refuser la porte quand je viens enfin causer amicalement avec vous.

Telle était l'aisence de Gauthier, que Vasseur lui-même ne savait plus que penser mais Daniel, excité par la grave responsabilité qui pesait sur lui, recouvra bientôt sa présence d'esprit.

—En effet, citoyen, dit-il froidement au Beau-Franfois, nous avons à nous entretenir de choses graves, et je suis enchanté de vous voir.... Laissez-nous, dit-il au garçon de service, qui se retira aussitôt. Quant à vous lieutenant Vasseur, excusez-moi un instant, et veuillez m'attendre dans la pièce voisine, je vous rappellerai bientôt pour vous donner des ordres. Avez vous ici quelques-uns de vos hommes ?

Ceux de mes gendarmes sont en bas dans la cour, répliqua Vasseur avec empressement, faut-il les appeler ?

—Oui, qu'ils montent et qu'ils restent avec vous ; soyez prêts au moindre signal.

—Il suffit, citoyen ; cependant, ajouta-t-il plus bas en désignant le Beau-François par un signe de tête, il ne s'agissait que de ce particulier là, nous n'aurions pas besoin de tant de monde ; je me ferais fort, tout seul....

Un geste impatient de Daniel lui coupa la parole. Rappelé au sentiment de son infériété, Vasseur salua profondément, et avoir jeté un dernier coup d'œil sur le visiteur, il sortit.

Quelle que fut la force d'âme du Beau-François, sa position actuelle semblait être des plus critiques et mériter des réflexions les plus sérieuses. Il se trouvait seul en présence d'un magistrat tout-puissant dans l'exercice de ses fonctions et qui, sans aucun doute, avait des véritables soupçons sur son caractère, Il avait entendu les ordres donnés au lieutenant Vasseur ; la porte était gardée ; il paraissait impossible de s'échapper par force ou par adresse. Cependant il ne se montrait pas inquiet ; non chalamment étendu dans son fauteuil, il fredonnait une chanson nouvelle.

Daniel ne savait plus que penser en voyant l'attitude calme et insouciante de cet homme qui se mettait ainsi de lui même en son pouvoir. Il vint reprendre sa place, derrière un bureau chargé de papiers, et demandait d'un air un peu embarrassé :

—Vou vous êtes donc enfin décidé à me rendre visite, monsieur ? Sur ma foi ! je commençais à croire que vous aviez quelque raison d'éviter ma présence.

—Ce n'est pas ma faute, cousin Daniel répliqua le Beau-François en approchant familièrement son fauteuil de manière à n'être séparé de Ladrange que par la largeur du bureau ;un hasard extraordinaire a fait que nous ne nous sommes jamais rencontrés.

—Est-ce la faute du hasard, monsieur ? Mais soit... Il n'est pas moins inconcevable que les dames de Méréville et moi nous n'ayons pas eu connaissance jusqu'ici de votre demeure.

—A quoi bon, puisque j'allais chaque jour à Saint-Maurice ? répliqua non chalamment le Beau-François en croisant les jambes. Du reste, ce n'est pas un mystère ; depuis le lendemain de mon arrivée, je logé à l'auberge des Quatre-Nations, bien connue à Chartres, et j'y logerai jusqu'a mon départ qui ne tardera guère.

—Vraiment, vous auriez l'intention de quitter sitôt la ville ?

—Peut-être, et vous conviendrez, cousin Daniel, que mon départ ne vous causerait pas un chagrin excessif.

—Monsieur il s'agit de savoir....

—Tenez, Ladrange, poursuivit François dont la voix devenait mélancolique, quoique j'aie fait pour mériter l'affection de la famille de mon père, je suis loin d'avoir réussi. Excepté Madame de Méréville qui m'a montré un peu de bon vouloir, je n'ai trouvé que froideur chez Maria, et chez vous Daniel, qu'une inimitié mal déguisée. Je me rends bien justice ; mes manières, mon langage ont au vous déplaire ; mais devais-je penser que ces prétentions contre moi iraient jusqu'aux plus outrageantes suppositions ?

—De quelles préventions parlez-vous, monsieur ?

—Ne cherchez pas à les nier ; vous me les avez manifestées dès notre première entrevue. Aussi, avant de nous séparer, suis-je résolu à vous prouver de la manière la plus positive que je ne méritais pas vos défiances.

Ce ton Je franchise frappa le jeune magistrat. Ne se pouvait-il pas qu'il eut manqué de justice envers ce parent dont la condition jusqu'alors avait été si onde et si précaire ? Il se disposa donc à l'écouter sans passion et avec l'attention la plus scrupuleuse.

—Je crois connaître, Daniel, poursuivit le Beau-François, la cause première de votre inimitié à mon égard. Vous avez craint qu'abusant de la faiblesse de Madame de Méréville et de ma position particulière, je n'exigeasse la main de notre cousine qui aime et que vous aimez. Je l'avouerai, en arrivant ici, il y a huit jours, j'espérais pouvoir suivre à la lettre les prescriptions de mon père, et la vue de Maria était bien de nature à confirmer ce désir. Mais, dès ma première visite, je soupçonnai le secret de l'affection qui existait entre vous et Mademoiselle de Méréville ; et trop généreux pour troubler ces arrangements secrets, j'essayai de vous assurer par de bonnes paroles. Ces bonnes paroles vous n'y avez pas cru sans doute ;

Or, savez-vous, à quoi j'étais occupé à Chartres pendant que vous ne vous gêniez pas peut être pour me desservir auprès de nos parentes de Saint Maurice ? Je faisais rédiger les pièces que voici ; elles vous convaincront peut-être de mon désintéressement et de ma loyauté.

Il tira de sa poche deux actes en bonne forme dressés par un notaire de la ville, et les remit à Daniel. L'un autorisait l'exécuteur testamentaire de feu Michel Ladrange de payer immédiatement la dot de Daniel. L'autre était une renonciation au bénifice de l'article du testament qui déboutait Marie de Méréville de toute prétention à la fortune de son oncle, dans le cas où la jeune fille refuserait d'épouser François Gauthier.

Daniel n'eut besoin que d'un coup d'œil pour apprécier l'authenticité de ces actes ; néanmoins il demeurait grave et pensif en froissant les papiers entre ses doigts.

—Vous voyez, reprit François, que vous pouvez dès aprèsent, et sans conditions, réclamer du notaire Laforest, les vingt mille écus montant des deux legs réunis. Peut-être cette somme suffira-t-elle pour racheté Méréville ; dans le cas contraire, je serais heureux et fier de contribuer de mes deniers au rachat d'un bien de famille ; mais sans doute, Daniel, vous refuserez de m'admettre à cette œuvre de réparation ; vous voulez avoir seul le monopole du dévouement auprès de nos chères parentes.

—J'espère, monsieur, répliqua froidement Ladrange, que madame de Méréville n'aura besoin ni de vos secours ni des miens pour entrer en possession de ses propriétés. Eh bien ! je reconnais que votre conduite est honorable dans cette affaire ; et que, sur ce point du moins, je vous avais mal jugé.. Puissé-je avoir d'autres erreurs du même genre à me faire pardonner !

Peut-être le Beau-François avait-il compté que son désintéressement produirait une impression plus profonde ; mais il ne laissa rien paraitre de son désappointement.

—Monsieur, reprit Ladrange après une pause, il me faut vous demander quelques renseignements sur un fait qui s'est passé aujourd'hui chez les dames de Méréville et dont, je pense, vous êtes informé déjà sans doute.

Il fit en peu de mots le récit des événements de la matinée, puis, présentant au Beau François le billet remis à Maria par la mendiante et qu'il avait conservé :

—Connaissez-vous ce papier ? demanda-t-il.

François lut le billet avec attention, le retourna deux ou trois fois, et le rendit en souriant.

—Parfaitement, mon cousin, répliqua-t-il.

—Ainsi vous convenez..

—Que je sais d'où part cette ridicule accusation, hélas ! oui, et le moment est venu de tout vous dire. mais vous serez indulgent mon cher Daniel : vous excuserez une doute des faiblesses dont je veux vous faire l'aveu le plus complet. Par la même occasion, vous comprendrez bien des choses pour vous obscures jusqu'à présent et qui ont pu entretenir vos déplorables préjugés. Ecoutez donc.

(*La suite au prochain numéro.*)

INCENDIE A ROXTON. —Nous avons à déplorer un nouveau malheur qui est venu fondre sur Roxton, lundi dernier. Il n'y a pas longtemps, le feu détruisait à Acton une immense tannerie ; lundi, il consumait à la manufacture de seaux de D. Elridge. La perte du propriétaire est d'environ $1,200, la perte totale étant de $2,099, et l'assurance de $800.

Il y a tout lieu de croire que le malheur est causé par une incendiaire. Il y avait plusieurs jours qu'on n'avait travaillé à cette manufacture. C'est une chance que le vent n'ait pas été violent ; autrement 1000 cordes d'écorce qui se trouvaient dans le voisinage seraient devenues la proie des flammes.

Les Pastilles-a-Vers Végétales de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vu qu'elles sont purement végétales et ne renferment aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Avant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmaciens, près le Palais de Justice Montréal.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 21 Vendredi, 1865.

L'ENFANT TERRIBLE !

Dans un de nos précédents numéros nous nous sommes élevé contre la conduite de Monsieur J.B.E. Dorion à propos de la St. Jean-Baptiste à l'Avenir. Nous lui avons reproché ce manque de patriotisme qui l'a porté à s'abstenir, *avec les siens*, de célébrer notre fête nationale, et à chômer le QUATRE JUILLET. Nos lecteurs savaient déjà que le *Petit* démagogue, qui prétend défendre les droits du peuple et chérir ses intérêts, est son ennemi le plus déclaré, en ce qu'il favorise par tous les moyens possibles l'annexion aux Etats-Unis, et désire par conséquent le plus grand malheur qui puisse nous arriver, celui d'être confondus avec un peuple dont nous avons toujours détesté, et dont nous détestons encore les institutions, le caractère et les mœurs.

Aussi en faisant la remarque dont nous venons de parler, nous n'avons nullement eu l'intention de convaincre le public des tendances annexionnistes de l'*Enfant Terrible*, car c'aurait été essayer de prouver que tous admettent, ce qui est évident comme la lumière du soleil ; mais nous voulions seulement noter un fait de nature à ouvrir les yeux de ceux que les passions politiques ont assez aveuglés pour leur permettre de douter si M. Dorion est bien tel qu'on le peint. Heureux si nous avons pu désabuser tant soit peu quelques uns de ces braves habitants de l'Est qui se sont laissés éblouir par ses cancans depuis tant d'années !

Dans tous les cas tout le monde a compris que le reproche que nous faisions au prétendu ami des Cantons était bien fondé, et ne dépassait aucunement les bornes d'une exacte justice ; et les journaux les plus accrédités, les plus respectables du pays ont jugé M. Dorion comme nous, et ont trouvé que sa conduite à l'égard de notre fête nationale méritait le blâme et même le dernier mépris vu qu'elle dénote une ardeur plus forte que jamais chez lui en faveur de l'annexion.

Lui-même n'est pas sans avoir compris son tort ; mais loin de le reconnaître, de rester silencieux, de se dérober autant que possible aux regards indignés de l'opinion publique, il a eu l'insigne audace de lever le front et de nous lancer de ces insultes bouffonnes dont lui seul a le secret ; défigurant notre pensée, il pousse la bassesse jusqu'à nous faire dire des choses que nous n'avions pas même imaginées. Et cependant au moyen de cet écrit échevelé qu'il vient de publier contre nous dans son journal, et dans lequel brille sa grossièreté et son manque de respect pour la vérité, il croit se disculper aux yeux des gens raisonnables, il croit triompher en se moquant ainsi de la logique et du bon sens. Il faut avoir une idée bien triste de ses lecteurs pour essayer de leur en imposer de la sorte, et nous ne pensons pas que tous ceux qui ont le malheur de lire le *Défricheur* se laissent ainsi prendre par les artifices malhonnêtes de son rédacteur.

Nous n'en dirons pas d'avantage sur le compte de M. Dorion, nous voulions seulement faire ces quelques réflexions pour mettre au jour encore une fois la manière d'agir des *rouges* quand ils se voient en tort, qui consiste à employer les détours, le mensonge, la mauvaise foi et par dessus tout les injures personnelles les plus sottes, les plus insignifiantes ; nous n'avons pas non plus l'intention d'engager une polémique avec lui à ce sujet, nous savons d'avance ce que sert la discussion avec des gens de sa caste ; nous dirons seulement en terminant que personne ne doit être bien surpris si ce *petit Monsieur* manque de patriotisme, s'il préfère être Américain que Canadien, s'il ne rêve que l'annexion aux Etats-Unis.

Quand déjà dans le cours de sa vie publique un homme est descendu assez bas pour prêcher ouvertement les principes les plus funestes, pour vomir de sales déclamations contre les ministres des autels, pour se mettre à la tête d'une clique écervelée qui a commencé à implanter pour la première fois les doctrines perverses du vieux continent, sur notre sol quand un homme a mérité d'être dénoncé publiquement par les membres les plus distingués du clergé pour les erreurs qu'il a enseignées, quand un homme s'est attiré le déshonneur de se voir repoussé et couvrir de mépris par le sentiment national, on ne doit pas être étonné de le voir, cet homme, soutenir une mauvaise cause, travailler lâchement à une mesure préjudiciable au bonheur de son pays, enfin de le voir manquer de patriotisme.

Eh ! bien c'est le cas pour M. Dorion, puisqu'il n'a pas craint de rejeter les traditions religieuses que lui ont légées ses pères, puisqu'il n'a pas craint de se déclarer le support des adversaires de l'église, il est tout naturel qu'il ne rougisse pas maintenant de vouloir trahir sa patrie, et plonger ses concitoyens dans le gouffre fatal de l'annexion.

Affaire Potter.

Il s'est passé un fait à la convention du Détroit qu'on ne peut laisser passer sans protester de la manière la plus énergique.

Nous croyons devoir nous unir à la presque totalité de la Presse pour repousser au nom de la nation, les insinuations mensongères qu'on a débitées à la Convention au sujet des prétendues tendances du peuple canadien vers les Etats-Unis. L'exemple nous a été donné par nos délégués qui ont noblement protesté contre le discours de M. Potter dont nous donnons une analyse plus bas.

Voici le fait en question :

M. Potter qui représente le gouvernement des Etats-Unis au milieu de nous, qui par conséquent a un caractère officiel et qui à ce titre jouit de la protection du gouvernement canadien, des honneurs et des égards dûs à sa position, et tout cela avec droit comme étant jusqu'à un certain point le représentant d'un pouvoir étranger, mais qui doit aussi nous respecter, et est obligé à raison de sa charge de garder une parfaite neutralité dans toutes les transaction, ce M. Potter s'est constitué en agent secret des meneurs qui ont pour nom annexionistes. Pour preuve nous allons donner quelques idées renfermées dans le discours qu'il a prononcé à la convention.

« Maintenant, je crois que le plus grand bienfait que l'on puisse accorder au peuple canadien, et qui serait en même temps très avantageux aux Etats-Unis serait d'établir un système de réciprocité permanent ; et je dis qu'il existe aujourd'hui dans le Bas-Canada, un plus fort sentiment que jamais en faveur d'une alliance plus étroite avec les Etats-Unis (Applaudissements des Délégués Américains, désapprobation des Délégués Canadiens.) Comment convaincre le peuple du Canada qu'il est de son intérêt d'entrer dans une alliance plus étroite ? Nous ne pouvons forcer le peuple du Canada à entrer dans cette alliance ; mais en autant que le traité de réciprocité y est concerné il était entendu que nous aurions le droit de terminer le traité à l'expiration de dix années, en donnant avis à l'autre partie. L'avis a été donné.

«Nous avons le droit de le terminer si nous croyons par ce moyen pouvoir persuader aux Canadiens une alliance plus étroite.

« Je crois que j'exprime le sentiment général de ceux qui sont le plus amis des E.-U., lorsque je dis qu'il n'est pas de la politique de notre gouvernement de continuer ce traité parce que je crois que, deux ans après l'abrogation du traité de réciprocité, les Canadiens eux-mêmes demanderont à former partie des Etats-Unis.» (Cris formidables de « non, non » des Délégués Canadiens.)

M. Potter produit ensuite une lettre qu'il vient de recevoir de Montréal dans laquelle on retrouve à peu-près les mêmes idées ci-dessus exprimées et qui insinue que la majorité du peuple canadien désire l'abrogation du traité de réciprocité en vue d'une alliance avec les Etats-Unis. Ces paroles ont excité de profondes sensations de la part des délégués canadiens et des cris de « non, non,» ont souvent interrompu M. Potter.

Une telle conduite de la part du représentant des Etats-Unis, se faisant espion, mérite censure, car en vérité le droit international se trouve compromis. Le gouvernement est en droit de demander des explications.

M. Wood, auteur de la lettre sus-mentionnée, Surintendant de la Compagnie Télégraphique de Montréal, doit aussi subir les conséquences de sa conduite qui n'est autre chose que celle d'un ennemi, d'autant plus à craindre que sa position lui donne plus de moyens de nous trahir.

En attendant, nous pouvons dire que M. Potter a étrangement abusé de la petite vogue que peuvent avoir certaines idées annexionnistes répandues ici et là par quelques patriotes *à gros grains*. Il a fait preuve ou d'ignoran ou de mauvaise foi en déclarant que la majorité du peuple canadien désire l'annexion.

Le peuple canadien comprend que l'annexion serait l'annihilation complète de toutes nos libertés civiles, car nous ne pouvons même pas trop nous flatter de l'espérance que nous serions représentés au Congrès par des Canadiens-Français. De là résulterait les plus grands dangers pour nos institutions et notre religion, en un mot pour tout ce que nous avons de plus cher.

Nous cesserions d'exister comme peuple par le fait même de notre annexion aux Etats-Unis, et nos destinées sont trop belles pour nous en désister.

On a préparé une requête pour être présentée au gouvernement, lui demandant de faire une enquête sur la conduite tenue par le consul Potter, durant son séjour en Canada. Cette requête a été déposée à Montréal, mercredi en divers endroits publics, pour être signé.

M. Wood a offert sa résignation aux Directeurs de la Compagnie du Télégraphe de Montréal.

Il reconnait qu'il s'est rendu coupable d'une erreur très sérieuse et qui peut être préjudiciable à la Compagnie.

Vu l'absence de plusieurs des Directeurs il n'a pu encore être rien décidé sur le sujet.

Un récent voyage à la campagne nous a permis de pouvoir apprécier par nous-même l'état prospère des moissons ; l'aspect des graines fait concevoir les plus belles espérances.

Déjà dans plusieurs endroits on a commencé la récolte des foins ; grand nombre de cultivateurs se plaignent de ce qu'ils ne peuvent trouver de main-d'œuvre suffisante ; il est regrettable que nos compatriotes aillent s'engager chez les Américains tandisque nous n'avons pas assez de bras par ici pour exécuter à temps convenable les travaux de nos champs.

Nous sommes heureux de voir la quantité immense de lin qu'on a semé cette année. On semble comprendre de plus en plus dans nos campagnes l'importance qu'il y a de se livrer à cette culture avantageuse. En effet s'il est un travail qui récompense amplement le cultivateur, c'est bien celui qu'il met à faire venir le lin ; car outre le fil qu'on peut en tirer, la graine seule, vu les prix élevés auxquels elle est vendue, donne plus de profit que n'importe quelle sorte de grain que l'on cultive ordinairement.

Nous avons cru cependant remarquer un abus trop préjudiciable aux intérêts agricoles, et trop malheureusement répandu pour ne pas le signaler à nos amis les cultivateurs. Cet abus si funeste est le peu de soin qu'on apporte à extirper les mauvaises herbes ; nous avons vu des terres entières tellement infestées que les propriétaires nou ont déclaré qu'avant longtemps il leur serait impossible de les cultiver, et cependant il n'y a que cinq ou six ans que l'on voyait à peine une mauvaise tige sur ces terres. Ce fait mérite d'attirer la sérieuse attention des cultivateurs imprudents qui négligent d'arrêter le mal dès qu'il se fait sentir sur leurs propriétés.

Courrier d'Europe.

Rome et Italie.—L'Italie régénérée à coups de poignards, maximions aura-t-elle des évêques catholiques ? Les libéraux à la Garribaldi disent, non Victor Emmanuel dit: " je le voudrais bien. . . .mais je n'ose." Le Pape fait tout ce qu'il peut. Et pourtant il parait que les négociations à force d'être entravées par le ministère Florentin, sont arrêtés, ou du moins suspendues indéfiniment. Le *Moniteur* annonce ce résultat avec regret et dit que le gouvernement Français aurait désiré voir ces négociations arriver à bon terme. Le Journal Impérial exprime néanmoins l'opinion que les extrêmes entre les représentants de Victor Emmanuel ne seront pas sans quelques bons résultats. Il n'y a pas d'autres nouvelles à Rome.

Autriche.—Le ministère a résigné à l'exception de M. Mensorf-Pouilly. On dit que les affaires de Hongrie sont la cause principale qui a amené ce mouvement politique.

Le fait est que les difficultés de la situation dans ce pays sont arrivés à un point tel qu'une solution prochaine peut seule empêcher quelque catastrophe lamentable. On ne devra pas être surpris si un soulèvement avait bien prochainement. Le parti d'action est puissant et nullement inactif. L'Empereur est décidé à mettre un terme à cette affaire qui a déjà causé tant de troubles politiques, fait couler le sang, et affaibli l'Empire.

Espagne.—Le Maréchal O'Donnell, appelé à remplacer Navaez, a inauguré son ministère pour un programme qui, contrairement à l'usage, signifie beaucoup de chose peut-être trop.

« Le gouvernement représente l'Union libérale. . . le ministère n'a pas de pensées exclusivisme.

Le programme du gouvernement est connu : la solution que recevront toutes les questions ne sera autre que celle proclamée des bancs de la gauche.

Politique intérieure trois questions.

1o. La presse, les lois repressives du ministère Narvaez sont retirés. La presse sera soumise aux tribunaux ordinaires, c'est-à-dire, liberté à peu près complète. Or, remarquons que beaucoup des journaux les plus influents sont entre les mains des francs-maçons et des juifs.

2o. Loi électorale, protéger la liberté d'élection et modifier la loi de manière que toutes les opinions puissent être présentées aux Cortès ; c'est-à-dire faciliter l'expansion des forces maçonniques quelque peu comprimées jusqu'ici.

3o. Désamortissement des biens ecclésiastiques, afin, dit-on, de " mener à bonne fin les entreprises de travaux publics et toutes celles qui manquent encore. Lisez au lieu de ce langage officiel ; spoliation graduelle de l'Eglise et des ordres religieux concentration de ces biens entre les mains des industriels ou de l'état, pour ouvrir à deux battante la porte au paupérisme et aux work-houses : lisez encore centralisation démocratique, l'Etat maître en tout, formule suprême où se résument des idées modernes tout prônées.

Politique extérieure. Le nouveau ministère maintiendra les bonnes relations existant aujourd'hui entre l'Espagne et les autres pays, tout en concervant la dignité et l'indépendance de la nation espagnole.

Preuve : on reconnaitra le nouveau royaume d'Italie. On proclamera la déchéance du principe qui maintien sur leurs trônes les souverains légitimes et le gouvernement Espagnol, dirigé par le Duc de Tétreau, signera l'arrêt de mort politique contre la dernière des Bourbons réfugiée à l'Escurial et régnant encore sur la patrie du Cid.

France. — L'orateur d'Ajaccio et de l'Institut-Canadien prend le frais et hume la brise bretonne sur les côtes de Quimper-Corentin. Il est rentré dans la vie privée, puisse-t-il n'en jamais sortir !

Si l'Empereur est débarrassé de son intéressant cousin, il n'est pas pour cela sans inquiétudes politiques. La médaille *Prince Albert* qui vient de lui être décernée par l'Association des Arts, en Angleterre, ne le consolera que médiocrement des échecs qu'il vient de subir dans plusieurs colléges électoraux. Sans parler des résistances bien accentuées qu'il rencontre dans les grands centres manufacturiers et commerciaux tout dévoués aux idées du *Siècle*. L'Empereur a vu ses candidats repoussés dans d'autres colléges électoraux qui semblaient inféodés aux intérêts impériaux. M. Meynadier a été battu au Puy-de-Dôme depuis si longtemps représenté par le duc de Morny : toutes les influences du gouvernement avaient été mises en jeu pour faire réussir cette candidature, mais en vain.

Dans la ville de Dijon, au collége de la Charente, et de la Marne, l'opposition a aussi remporté la victoire.

Ces défaites sont d'autant plus pénibles que les *organes* avaient dénoncé les candidats victorieux comme ennemis du gouvernement de l'Empereur. Ces contretemps politiques ne sont pas de nature à consoler l'Empereur des désagréments qu'ils causie avec sa famille. Il n'est pas réconcilié avec son cousin, malgré certaines politesses extérieures. Il parait que la princesse Mathilde, sœur du prince Napoléon, ne veut pas recevoir le ministre de l'intérieur à ses soirées, à cause de son manque de zèle pour amener une réconciliation entre les deux cousins. L'imbroglio domestique n'est pas éclairci par une *épaisse* brochure où l'auteur (évidemment inspiré par le prince impérial ou M. de Persigny) prétend que l'*orateur* d'Ajaccio et M. de Persigny sont les seuls amis véritables de l'Empereur, et que le discours prononcé dans l'île de Corse par le Prince, et la *Lettre à M. Troplong*, par Persigny, sont les seules règles de conduite possibles et prudentes dans les circonstances. Ce pamphlet n'a pas rencontré l'assentiment de Napoléon III.

Le maréchal Canrobert est nommé commandant de l'armée de Paris, à la place du maréchal Magnan, décédé.

Grande-Bretagne.— On se souvient que nous annoncions récemment l'adoption par les Communes d'un Bill exemptant les catholiques de prêter le serment odieux que Sir Robert Peel leur imposa comme condition de l'Acte d'Emancipation de 1829. Par ce serment les catholiques proclâment qu'ils ne croient pas que les souverains excommuniés par le Pape puissent être déposés et *assassinés* par leurs sujets : ils s'engagent à soutenir la dynastie royale et son pouvoir : ils protestent contre toute équivoque ou restriction mentale dans ce serment, et enfin, s'engagent à ne pas détruire l'Eglise Etablie. Ce serment est insultant, comme on le voit. Il est inutile et vexatoire. Il est inconséquent, puisqu'on n'exige pas le même serment des *Protestants* non-*anglicans* qui, relativement aux questions religieuses sont presque dans la même position que les catholiques vis-à-vis du pouvoir royal. La question a été débattu dans la Chambre des Communes et les arguments des *opposants* tous réfutés. Le Bill passa donc, malgré l'opposition des Tories. A la Chambre des Lords, le comte de Derby, chef des Tories, a préposé le renvoi à six mois, c'est-à-dire aux calendes grecques. Son argument principal est celui-ci : en 1829, les catholiques ont accepté ce serment et ne l'ont pas considéré comme vexatoire ou insultant, ça été la condition de l'*émancipation* ; de plus, ce serment est nécessaire pour protéger l'*Eglise Etablie* d'Irlande. Il consentirait à abolir les autres clauses du serment, mais nullement pour cette dernière.

Au point de vue historique le noble Lord a perverti les faits : au point de vue logique, il a violé les règles du raisonnement et au point de vue légal, il s'est misérablement fourvoyé. L'Emancipation était une mesure de justice, rigoureusement due aux catholiques. Une condition absurde est de nul valeur. D'ailleurs, tout le monde sait qu'en législation *constitutionnelle*, un *gouvernement* n'a pas le pouvoir de lier ses successeurs. Un Parlement peut défaire les actes de ses prédécesseurs pourvu qu'il observe les règles de la justice et de la moralité.

Lord Derby s'est montré, comme toujours, ami dévoué de l'Eglise Anglicane, et adversaire déterminé de l'extension des libertés politiques des catholiques. Individuellement, c'est un homme libéral : comme il le dit dans son discours, il est bon seigneur pour ses *serfs* catholiques : mais politiquement, c'est un fanatique éloquent et conséquent. Il est un de ceux qui ont fait la courbette devant la chemise rouge de Caprera.

Les vieillards (malfaisants ?) de la chambre Haute, réveillés par l'éloquence du chef Tory, ont donc refusé de déclarer que les catholiques ne sont pas des « assassins, des parjures et des traîtres.» La majorité contre le Bill de M. Monsell est de 21 sur 147 qui ont voté. Il y a donc un conflit entre la Chambre des Lords et les Communes.

Cet incident va ajouter une nouvelle ardeur aux luttes électorales qui s'ouvrent partout. Les Catholiques combattront partout contre les Tories, ils s'uniront probablement aux électeurs Protestants qui sont engagés à détruire les privilèges exhorbitants de l'Eglise Anglicane d'Irlande et d'Angleterre. Sur plusieurs questions, les Catholiques et les Radicaux ont des vues analogues, malgré leurs dissentiments complets sur les questions sociales.

L'association nationale d'Irlande exercera une puissante action sur les élections prochaines. Les questions religieuses joueront sans doute un grand rôle. L'Archevêque de Tuam s'est enfin réuni à ses vénérables confrères de l'Episcopat Irlandais. Le but est d'obtenir une extension de libertés religieuses, sociales et politiques pour les Catholiques d'Irlande.

Le Comte de Denbigh vient de mourir en Angleterre. Voici les titres du défunt. Le Très Honorable William Basile Percy Frilding, Comte de Denbigh, Vicomte Frilding, Baron de St.Liz, de la pairie Anglaise ; de plus comte de Desmond, vicomte Callan, Baron Teilding en Irlande : de plus comte de Halpsbourg, Rheifelden et Lamfienburg dans le St. Empire Romain. Voilà une longue suite de titres. Le fils du comte défunt est devenu catholique en 1849. C'est un noble pair qui, dans la chambre des Lords où l'appelle naturellement sa nouvelle position, ne craindra pas de se montrer zélé catholique. Il est connu dans toute l'Angleterre pour son zèle et sa générosité.

Les questions religieuses sont évidemment à l'ordre du jour dans les chambres anglaises. Ainsi pendant que Sir C. Wood présente le budget de l'Inde, se montant à 47,000,000 de francs, il ne se trouve que 27 membres dans la chambre et, à la fin de la lecture de cet intéressant article, presque tous ont disparu. Mais s'agit-il de voter un bill modifiant dans un sens favorable à la liberté religieuse les réglements fanatiques et persécuteurs des *work-houses*, aussitôt la chambre se remplit et une discussion animée s'engage. La chambre des Lords a été saisie d'un projet de loi ayant pour but une réforme liturgique des livres ecclésiastiques du service anglican. L'Archevêque anglicane de Canterbury et ses confrères (qui ont transvoté contre le Bill du serment catholique) a consenti à une *commission royale* pour la révision du livre d'Homélies, mais s'oppose à aucun changement dans les rites de la Sépulture. Il n'y a pas d'inconvénient à ce que le culte extérieur relativement aux morts soit immobile : mais quant à la religion des vivants, c'est tout autre chose. Il faut laisser au parlement le droit de changer cela avec le progrès des temps. Et pourquoi pas : les médecins de Molière opéraient bien de gauche à droite un changement du cœur !

Le 28 juin, on célébra à Londres l'anniversaire du couronnement de la Reine. Nul ne parla d'abdication. On dit que Sa Majesté ira passer quelques jours à Bruxelles en visite au Roi Leopold et à la Famille Royale. L'excursion aura lieu au mois d'août.

Document important sur la Confédération.

Le gouvernement d'Angleterre a envoyé la dépêche suivante aux gouvernements des colonies :

Downing Street, 24 juin 1865.

Monsieur.—J'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'une correspondance entre le vicomte Monck et moi-même sur les affaires de l'Amérique Britannique du Nord, qui eut dernièrement lieu le sujet de conférences entre le gouvernement de Sa Majesté et une députation du gouvernement canadien.

Cette correspondance ayant été présentée aux deux chambres du parlement Impérial, par l'ordre de Sa Majesté, je dois vous instruire de la communiquer aussi à la législature de la Nouvelle-Ecosse à sa prochaine assemblée.

En même temps vous exprimerez l'opinion forte et réfléchie du gouvernement de Sa Majesté, qu'il est à désirer que toutes les colonies de l'Amérique Britannique du Nord s'unissent en un seul gouvernement.

Dans l'étendue du territoire du Canada et dans les entreprises commerciales et maritimes des provinces d'en bas, le gouvernement de Sa Majesté voit les éléments du pouvoir qui demandent seulement à être combinés pour assurer aux provinces, qui les posséderа tous, une place parmi les nations les plus considérables de l'univers. Dans l'esprit de loyauté à la couronne anglaise, d'attachement aux relations avec l'Angleterre, et d'amour pour les institutions britanniques qui animent également toutes les provinces, le gouvernement de Sa Majesté reconnait l'obligation que tout soit combiné de manière à ne former qu'un seul gouvernement. Une telle union paraît au gouvernement de Sa Majesté se recommander d'elle-même aux Provinces, tant sous le rapport moral que sous le rapport matériel, comme donnant une idée bien fondée de l'amélioration de l'administration et de l'augmentation de la prospérité. Mais il y a une autre considération pour laquelle le gouvernement de Sa Majesté croit de son devoir d'insister plus spécialement auprès de la législature de la Nouvelle-Ecosse. Considérant la détermination que ce pays a toujours montrée à l'égard de la défense des colonies qu'il regardait comme un sujet concernant le gouvernement impérial, les colonies doivent reconnaître le droit et même l'obligation qui incombent au gouvernement de la mère-patrie, d'insister avec empressement et une juste autorité sur les mesures qu'il croit être les plus convenables de la part des colonies dans la vue de leur propre défense. On ne peut douter que les provinces de l'Amérique Britannique du Nord ne peuvent, séparées les unes des autres, faire des préparatifs justes et suffisants pour la défense nationale, qui serait aisément entreprise par une province qui réunira les ressources de toutes les autres.

Je sais qu'un projet si nouveau et si important n'a pas été de suite accepté par la Nouvelle-Ecosse avec cette cordialité dont a fait preuve la législature du Canada ; mais le gouvernement de Sa Majesté croit qu'après un examen plus attentif du sujet dans toute son étendue, les Provinces maritimes comprendront les grands avantages que, dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté, l'union projetée doit conférer sur chacune d'elles.

J'ai, etc.,

Signé : Edward Cardwell.

Lieutenant-Gouverneur,

Sir Richard Graves Macdonell, C.B.

Conseil de Ville.

Séance du 14 juillet, 1865.

Présents : Son Hon. le Maire : MM. Bachand, Birs, Chagnon, Côté, Dessaulles, Malhiot et Richer.

La minute des procédés de la dernière séance ayant été lue, est approuvée.

Rapports mis sur la table et lus.

De MM. Ignace Rether et Guilla ume Fournier sur l'état de l'ancien moulin à cardo de M Soly, rue St. Hyacinthe, et de la partie Nord de la maison du Dr. O'Leary, coin des rues Girouard et Concorde.

Du comité nommé pour faire des calculs approximatifs de l'entretien des rues et trottoirs.

Du comité nommé pour prendre en considération la requête de G. F. Barnes et autres demandant l'éclairage au gaz de certaines rues de cette Cité.

M. Rether étant arrivé, prend son siége.

Conformément à l'avis qu'il en a donné le sept du courant. M. Bachand fait motion : Que le règlement suivant soit passé, savoir : Quiconque obstruera ou gênera le cour de l'eau de la rivière Yamaska, dans les limites de la cité de St. Hyacinthe, ou mettra ou fera mettre ou déposer dans la dit cour de la dite rivière, aucuns objets ou matériaux, ou y fera faire aucune digue, chaussée ou amas quelconque de pierre, de bois de terre ou d'aucune chose quelconque sans la permission écrite du maire et conseil de cette ville, spécialement entre les arcades des ponts construits ou qui pourront à l'avenir être construits sur la dite rivière et aboutant dans la dite cité, encourra et payera une amende d'une à vingt piastres, ou pourra être condamné à un emprisonnement n'excédant pas trente jours pour chaque contravention, et quiconque laissera subsister aucune telle obstruction, ou aucune des choses sus mentionnées dans la dite rivière, dans les limites de la dite cité, spécialement entre les arcades des dits ponts, après avoir été notifié par l'inspecteur de la ville, de les enlever ou faire disparaître, encourra et payera une amende d'une à vingt piastres, ou pourra être condamné à un emprisonnement n'excédant pas trente jours, pour chaque jour qu'il aura ainsi subsister telle obstruction ou chose dans le lit de la dite rivière, après avoir été notifié comme susdit, pourvu toujours que ce réglement n'aura pas l'effet de faire disparaître les chussées ou digues actuellement construites et qui servent à alimenter les manufactures et moulins construits avant ce jour dans cette cité.

Secondé par M. Chagnon. Agréé.

M. Birs fait motion : Que le rapport de MM. Ignace Rether et Guillaume Fournier, soumis à cette séance, soit accepté ; et qu'il soit ordonné que l'ancien moulin à cardo de M. Soly, rue St. Hyacinthe, et la partie nord est de la maison du Dr. O'Leary, qui se trouve au coin des rues Girouard et Concorde, soient abattus, démolis et ôtés d'ici au premier jour d'août prochain et qu'à défaut par les propriétaires des dites bâtisses de se conformer au dit ordre, dans le dit délai, le conseil pourra en faire la démolition aux dépens des propriétaires et qu'une copie du dit rapport et de la présente résolution soit envoyée aux dits propriétaires.

Secondé par M. Côté. Agréé.

M. Malhiot fait motion ; Que le rapport du comité nommé pour faire des calculs approximatifs de l'entretien des rues et trottoirs soumis à cette séance soit adoptée.

Secondé par M. Chagnon. Agréée.

M. Richer fait motion ; Que le rapport du comité nommé pour prendre en considération la requête de G. E. Barnes et autres demandant l'éclairage au gaz de certaines rues de cette cité, soumis à cette séance, soit adopté.

Secondé par M. Bien. Agréée.

M. Côté donne avis qu'à la séance qui aura lieu quinze jours après cette séance, il sera fait motion ; Que toute personne qui à l'avenir prendra une licence pour vendre en détail des liqueurs spiritueuses, vineuses ou fermentées, dans cette cité paie au maire et conseil de ville de St. Hyacinthe une taxe annuelle de cinquante piastres au lieu de quarante piastres qu'elle aurait payée avant ce jour pour telle licence, et toute personne qui à l'avenir prendra une licence pour vendre des liqueurs dans un magasin payera une taxe annuelle de quarante piastres au lieu de trente piastres qu'elle aurait payé avant ce jour pour telle licence.

M. Bachand fait motion ; Qu'un comité composé de MM. Dessaulles, Rether, Malhiot, du mover soit nommé et chargé de faire rapport sur le coût de l'éclairage des rues recommandé par le rapport adopté à cette séance, et que ce comité soit autorisé à mettre les dits rapports à exécution.

Secondé par M. Côté. Agréée.

M. Richer donne avis qu'à la prochaine séance il sera fait motion ; Que toute et chaque personne qui colportera, vendra, ou exposera en vente dans les rues ou places publiques, ou dans aucune cour, terrain ou appartement non habité, loués à cet effet, aucune médecine, médicament ou drogue sans avoir payé une licence de dix chelings pour chaque jour encourra et paiera une amende de quinze à trente chelings ou un emprisonnement n'excédant pas quinze jours, ou les deux à la fois à la discrétion de la cour, pour chaque offense. Pourvu que ce règlement ne s'applique pas aux appartements employés comme magasins ou pharmacies.

Le conseil autorise la société des chemins à faire le trottoire de la rue William, le premier nonobstant tout ordre à ce contraire.

M. Malhiot donne avis qu'à la séance qui aura lieu quinze jours après cette séance, il sera fait motion : Que la rue St. Joseph se termine sur le côté sud-est de la rue St. Antoine, au lieu de se continuer jusqu'à la rivière.

Le Conseil s'ajourne à vendredi, le 21 ult.

GROS JEAN point par lui-même.

M. J. B. E. Dorion se passe la fantaisie de faire *notre* portrait dans son *Défricheur*, nous ne nous donnerons pas le trouble d'exquiser le sien, nous préférons laisser à une plume aussi obtuse que la sienne cette besogne peu agréable. Nous le trouvons dans un petit livre, publié par M. Dorion, et qu'une heureuse circonstance a fait passer entre nos mains. Au moral et au physique, il est frappant de ressemblance ; le voici :

« Je suis un *petit garçon*
« *Tout court et qui n'est pas long*.(?)
« *Et qui ne pense pas loin* ; (!)
« Mais qui s'aperçoit très-bien
« De tout ce qui se passe
« *Et de ce qui se trepasse*.
« Hélas ! je suis tout petit,
« Comme un *mauvais esprit*,
« Mais pour paraître plus grand
« *Vest* (sic) *qu'on m'appelle Gros-Jean*.»

J. B. E. D.

—Nous offrons nos remerciments à qui de droit pour l'envoi d'un « Rapport du Comité Spécial chargé de s'enquérir de l'Etat du Bureau du Surintendant des Mineurs de Bois,» et aussi d'un « Rapport sur les terrains aurifères du Canada, et les meilleurs moyens d'en développer l'exploitation.» Ce dernier contient des renseignements sur une vue de nos terrains miniers. Il constate une étendue de terrains aurifères d'environ dix mille milles carrés, formant une lisière étroite de 250 milles de longueur, et de largeur irrégulière sur les frontières de la Province. Tout l'ensemble de ce Rapport indique un travail consciencieux de la part du comité. D'utiles conseils y sont donnés. Nul doute que ces suggestions ne contribuent à favoriser cette branche de notre industrie. Les mines, si elles sont exploitées avec intelligence pourront rendre beaucoup. Grands nombre de témoignages s'accorde pour dire « que nos terrains offrent « au moins d'aussi bonnes indications que « celles qui furent observées en premier lieu « en Californie, ou en Australie, tandis que « dans certains cas la quantité réelle de l'or « obtenu, en moyenne, par homme et par « jour, excepté comme de raison dans les « cas de veines extrêmement riches, est « égale à celle qu'on a obtenue dans ces « deux pays.» L'exploitation des mines aura pour effet de procurer du travail à un grand nombre de personnes, et surtout de jeunes gens, qui ne demanderaient pas mieux que de se consacrer à ce travail, dans l'espoir de se procurer, sinon une fortune, du moins une honnête aisance. Par là même, un nombre de Canadiens au lieu d'aller se noyer dans le tourbillon de la république voisine, demeureraient en Canada, pour y être d'utiles citoyens.

—L'on nous apprend que Francis Bisonnette, cultivateur de South Ely, âgé de 25 ans, désirant émigrer au Wisconsin, où réside déjà une partie de sa famille, partit au commencement du mois de mai, pour aller gagner l'argent qui lui était nécessaire pour payer les frais de son voyage. A ces fins le jeune Bisonnette se rendit à Montréal et s'engagea sur la barge du capitaine F. X. Denis, qui sert au transport du bois de Ottawa à Montréal. Le 21 juin dernier, vers 3 heures du matin, ce petit bâtiment se rendant à Ottawa, fut, étant sur le lac des Deux-Montagnes, surpris par une tempête de vent. Bisonnette était au gouvernail, les autres se tenaient sur l'avant et ayant besoin d'aide le prièrent de se rendre près d'eux, ce qu'il exécuta : mais dans le moment la barge se trouvant dans le lit du vent qui faisait battre fortement la voile, le bateau frappa le malheureux jeune homme à son passage et le précipita à l'eau. Tous les canots devinrent infructueux pour le sauver, et son corps n'a pu être trouvé. M. Bisonnette, jeune Canadien de grande probité est vivement regretté par toutes les personnes qui l'ont connu, il laisse une jeune femme et deux enfants encore en bas âge.—*Com.*

Nécrologie.

Décédée en cette ville, le 19 courant, Dame Marie Mélodie Larose, épouse de de M. J. B. Rether, à l'âge de 22 ans, après une maladie de neuf mois soufferte avec la plus grande résignation.

Madame Rether emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connue. L'inhumation aura lieu ce jour à 5 heures.

—Le parlement anglais est prorogé.

—Nous avons reçu une correspondance d'Acton-Vale que nous regrettons de ne pouvoir publier aujourd'hui faute d'espace.

—Nous recommandons à l'attention de nos lecteurs l'annonce concernant les *Assurances contre les accidents* et celle de la fonderie de MM. Leclerc & Nelson publiées sur notre première page.

—Lundi, le 18 courant, sur requête et sur plaidoyer spéciales de Messieurs Lemaître et Mercier, avocats, le nommé Stéphane Langevin de Ste. Marie, enfant de 11 ans, retenu en la prison de cette ville depuis 3 semaines et condamné à y attendre son procès, jusqu'au 12 décembre sous l'accusation d'avoir volé 20 sous au nommé Couture fut admis à caution et mis en liberté.

—Il y eut dernièrement en Angleterre une exposition des personnes de bons sens, et des prix élevés furent décernés aux plus jolies.

Liste des Prix mérités par les Elèves du Pensionnat de la Présentation de Marie à St. Hyacinthe le 12 Juillet 1865.

2o. Cours.

Prix d'Excellence, Célima Sauvageau.

Inst. Religieuse, 1er p. C Sauvageau 2o Henriette Lamothe; 1er acc Louise Malhiot 2o a Joséphine Gervais.

Ecriture, 1er p J Gervais 2o Robertine Cartier 1er ac C Sauvageau 2o ac Célina Coutremène.

Orthographe, 1er p H. Lamothe 2o C Sauvageau 1er acc Hermine Roy 2o a J. Gervais.

Analyse Gram. 1er p J Gervais 2o H Malhiot 1er acc Léa Chabot 2e Malvina Lalime.

Sinthese Logique, 1er p R Cartier 2o H Roy 1er acc H Lamothe 2o a J Gervais.

Lexicologie, 1er p L Malhiot 2o H Malhiot 1er acc C Sauvageau 2o H Roy.

Littérature, 1er p H. Lamothe 2o L Malhiot, 1er acc R Cartier 2 ac C Sauvageau.

Composition, 1er p C Sauvageau 2o R Cartier, 1er acc H Lamothe 2 ac S Malhiot.

Géographie, 1er p H Roy 2o C Sauvageau et St. Germain 1er acc H Lamothe 2 a J Gervais.

Histoire, 1er p L Malhiot 2o p A Roy 1er acc H Lamothe 2 ac Malvina St. Germain.

Botanique, 1er p R Cartier 2o p H Lamothe 1er acc E Malhiot 2 ac H Roy.

Mythologie 1er p M Lalime 2o H Malhiot 1er acc M St Germain 2 ac L Chabot.

Comptabilité, 1er p J Gervais 2o C Coutremène 1er acc L Malhiot 2o ac H Roy.

Couture, 1er p R Cartier 2o L Chabot 1er ac H Roy 2o J Gervais.

Raccommodage, 1er p L Malhiot 2o H Roy 1er acc C Coutremène 2o a C Sauvageau.

Broderie 2er p C Sauvageau 2o L Chabot 1er acc H Roy 2o R Cartier.

Récitation, 1er p M St Germain 2o M Lalime, 1er acc J Gervais 2o H Roy.

3o. Cours.

Inst. Religieuse, 1er p Hermine St. Denis 2o p Alex Préfontaine 1er acc Nancy Raymond 2o ac Rose Lambert.

Ecriture. 1er p N Raymond 2o H St. Denis 1er acc Euphémie Tarte 2o Valérie Demers.

Arithmétique, 1er p Joséphine Beaudry et Clarisse Gauthier 2o Virginie Palardy 1er acc A Préfontaine 2n Adéline Marion.

Syntaxe, 1er p Emma Lamothe 2o J Beaudry et E Tarte 1ere acc Albina Gauthier 2o Honorine Marchessault.

Orthographe, 1er p Elina Massu 2e Amanda Archambault et A Marion 1ere acc J Beaudry 2o A Gauthier.

Analyse Grammaticale, 1er p J Lambert et Palardy 2o V Demers et Papineau 1er ac Clarisse Gauthier 2o A Préfontaine.

Synthèx Logique, 1er p A Gauthier 2o E Lamothe et Archambault 1er ac A Marion H Marchessault.

Littérature. 1er p E Massue 2o Marion et Tarte 1er ac A Archambault 2o E Palardy.

Composition, 1er p Collins 2o Archambault 1er ac E Lamothe 2o A Gauthier.

Histoire Sainte, 1er p A Archambault 2o Emélie Collins et Beaudry 1er ac E Massue 2o A Préfontaine.

Mythologie, 1er p E Lamothe 2o Demers et Marchessault 1er acc E Massue 2o E Tarte.

Géographie, 2er A Marion 2o A Gauthier 1ere ac E Massue 2o Archambault.

Cosmographie, 1er p E Collins 2o E Lamothe et Gauthier 1er a c A Préfontaine 2o E Palardy.

Ouvrage Manuel, Couture, 1er p A Gauthier 2 C Gauthier 1er ac A Préfontaine 2o J Lambert.

Raccommodage, Melle St. Denis

Broderie, 1er p A Préfontaine 2o J Lambert 1ere ac N Raymond 2o E Palardy.

Ordre, Melle N Raymond.

Lexicologie, Melle E Massue.

4o Cours.

Inst. Religieuse, 1er p Justine Bélanger 2o Joséphine Archambault et Olympe Bourdon 1er ac Clotilde St. Julien 2o Marie Blanchard.

Ecriture, 1er division 1er p C St. Julien 2o Bélanger 2o division 1er p H David 2o Laura Loisel 1er acc Elina Connell 2o Rosalba Lajoie.

Arithmétique, 1er division 1er p Albina Picard 2o Maximilienne Picard 2o division 1er p Malvina Rochette 2o M Blanchard 1er acc Jeanne Hackett 2o Marguerite Hackett.

Grammaire, 1ere division 1er p M Picard 2o Mary Archambeault 2o division 1er p S Loisel 2 Fabiana Lajoie 1er ac Olympe Bourdon 2o Henriette Leste.

Orthographe, 1er division 1er p C St. Julien 2 Vitaline Langelier 2o division 1er p V Larose 2o E Connell 1er acc R Lajoie 2o AlbinaPicard.

Analyse Grammaticale, 1er division 1er p H David 2o N Ducharme 2o division 1er V Langelier 1er Connell 1er ac M Ricard 2o A Picard.

Composition, 1er division 1er p C St Julien 2o M Blanchard 2o di 1er p R Lajoie 2o Justine Bélanger 1er acc V Langelier 2o J Archambault.

Histoire de France, 1er division 1er Marie Naud 2o M Marquet.

2o di 1r p J Bélanger 1o J Archambeault 1r ac M Blanchard 2o Nancy Ducharme.

Civilisation Sociale de la femme, 1er di 1er p A Picard 2o J Archambeault 2e di 1er p H David 2o M Picard 1er acc S Bélanger 2o Julie Poulin.

Géographie, 1er division 1er p M Blanchard 2o J Archambeault 2o di 1er p M Naud 2o Ducharme 1e. ac H David M. Marquet.

Ouvrage 1er div. 1er p M Naud 2o M Marquet 2o div 1er p J Archambeault 2o J Poulin 1er acc N Ducharme 2o J Bélanger.

5o Cours.

Instruction Religieuse, 1er p Marguerite Hackett 2o Christine Lanctot 1er acc Jeanna Hackett 2o Clarisse Larivière.

Lecture, 1er V St. Denis 2o Albina Hébert et Henriette French 1er acc Charlotte Lamothe 2o a Alphonsine Meunier.

Arithmétique, 1er p Arsélie Gaboury 2o Célina Délande et Josephine Robitaille 1er acc Célina Perrault 2o acc C Larivière.

Grammaire, 1er p Jeanne Hackett 2o Louise Duprés et E Perrault 1er acc A Gaboury 2o a M. Hackett.

Orthographe, 1er A Gaboury 2o Alexia Chamberland 1er acc Jeanna Hackett 2o M Hackett.

Analyse Grammaticale, 1er Jeanne Hackett 2o C Larivière et Joanna Chagnon 1er ac A Gaboury 2o M Hackett.

Composition, 1er A Chamberland 2o C Délande 1er A Gaboury 2o M Hackett.

Géographie, 1er J Hackett 2o M Hackett 1er acc A Gaboury 2o E Perreault.

Histoire Ecclésiastique, 1er M Hackett 2o Célina Larivière Archambeault 1er acc J Hackett 2o A Chamberland

Histoire du Canada, 1er A Chamberland 2o A Gaboury 1er acc C Larivière 2o E Perreault.

Ouvrage Manuel, 1erCélamyre Archambeault et Mélanie 2o Charlotte Lamothe 1er acc J Hackett 2o C Larivière.

Ecriture, 1er C Larivière 2o C Lamothe et Clara Commeroy 1er acc M Hackett 2o A Hébert

6o Cours.

Instruction Religieuse, 1er division 1er Louise Rosther 2o Marie Laos Boivin 1er acc Marie Monette 2o Anna Dufresne.

Lecture, 1er Marie Mathieu 2o A Dufresne 1er acc M L Boivin 2o L Rosther.

Ecriture, 1er L Rosther 2o M Ant Boivin 2o p Augusta Valcourt 1er acc Virginie Malhiot 2o Cordélia Roy.

Arithmétique, 1er p M L Boivin 2o C Roy 1er acc Corine Moison Marie Rémy.

Grammaire, 1er L Rosther 2o A Dufresne 1er acc M Mathieu 2o M Remy.

Orthographe, 1er p L Rosther 2o M Remy 1er acc M L Boivin 2o M Mathieu.

Géographie, 1er L Rosther 2o A Dufresne 1er M Remy 2o ac M L Boivin

Histoire Sainte, 1er A Dufresne 2o M L Boivin 1er L Rosther 2o M Mathieu.

Ouvrage Manuel, 1er C Roy 2o C Moison 1er a A Boivin 2 Virginie Malhiot.

1o *Division*.

Inst Religieuse, 1er pC Moison 2o C Hébert 1e acc M Anna Robidoux 2o Adéline Cadoret.

Lecture, 1er M R Robidoux 2o V Malhiot 1er a A Cadoret 2o M A Boivin.

Arithmétique, 1er M Mathieu 2o C Hébert 1er acc V Malhiot 2 A Dufresne.

1ère *Classe Anglaise*, 1ère *Division*, *Prononciacion*, 1er E Collins 2o H Lamothe 1ee ac J Hackett 2o M Hacket.

Gram. 1er J Hackett 2o M Hackett 1er sec E Collins 2 Lamothe.

Analyse, p E Collins.

Orthographe, 1er E Collins 2o H Lamothe 1er acc J Hackett 2o M Hrckett.

Version, H Lamothe.

Composition, 1er Emélie Collins 2o J Hackett 1er acc H Lamothe 2o M Hackett.

2ième *Division*, *Prononciation*, 1er J Gervais 2 M Lalime 1er acc L Malhiot 2o R Cartier.

Grammaire, 1er L Malhiot 2 A Archambault et H St. Denis 1er acc E Tarte 2e H Roy.

Analyse, 1er L Malhiot 2o E Tarte 1er acc C 1er acc E Sauvageau 2o J Germain.

Orthographe, 1er H Roy 2o Robertine Cartier Tarte 2o M St. Germain.

Vocabulaire, 1er E Lamothe 2o H Malhiot 2o H Marchessault et M St. Germain 1er a M Lalime 2c H St. Denis.

Version, 1er E Massue 2o H Roy 3o J Gervais et C. Sauvageau 1er acc L Malhiot 2o E Tarte.

2ième *Classe Anglaise*, 1er *division*, 1er p Henriette Leste 2o R Lajoie et Valérie Larose 1er ac J Beaudry 2o J Lambert.

Grammaire, 1er p J Archambeault 2o J Beaudry et H Leste 1er acc J Lambert 2o V Larose.

Vocabulaire, 1er p C St. Julien et A Marion 2o A Gaboury et A Perreault 1er acc L Chabot 2o C Coutremène.

Version, 1er p Josephine Beaudry et Chabot 2o C Contremène J Lambert 1er C St. Julien 2a

2ième *division*, *Prononciation*, 1er H David 2o V Langelier 1er acc A Gaboury 2o V St. Denis.

Version, 1er p J Poulin 2o O Bourdon 1er acc Vitaline Langelier David.

3ième *Classe Anglaise* 1er *division prononciation*, 1er p V Demers et Hebert 2o A Chamberland 1er acc E Papineau 2o E Palardy.

Vocabulaire, 1er A Hébert et A Picard 2o M Blanchard 1er E Papineau 2o V Demers.

Version, 1er. p N Ducharme 2o E Papineau et Palardy 1er ac A Picard, 2o M Blanchard.

2ième *divinon*, *Prononciation*, 1er p A Dufresne 2o M L Boivin 1er acc V Malhiot 2o M Mathieu.

Vocabulaire 1er p V Malhiot 2o M Mathieu 1er acc M L Boivin 2o A Dufresne.

Version, 1er p C Hébert 2o C Moison 1er acc M Remy 2o M Mathieu.

Lecture, 1er M R Robidoux 1er acc A Cadoret 2o M A Boivin.

Musique 1ère *Division*, 1er R Lajoie 2o V Larose 1er acc L Malhiot 2o R Cartier.

2ième *Division*, 1er p C Sauvageau 2 H Lamothe 1er acc H David 2o E Lamothe.

3ème *Division*, 1er p E Perreault V Lajoie et C Lanctot 1er acc Bourdon 2o A Gaboury.

Dessin, 1er H Roy 2o E Massue 1er acc A Préfontaine 2o C Sauvageau.

Mentions Honorables, Ozias Choquet Anna Hogan Phébé Morin Alphonsine Kerouack Séraphine Blanchard Vitaline Bilodeau Rose Belivean Olympe Bourdon Eugénie Cherrier Malvina Desève Josephine Desilets Hélène Morel Josephine French Odile Lapré Henriette Collins Marguerite Bourek Alphonsine Germain Aimée Désilet.

Les détails suivants nous sont communiqués par une personne présente à la distribution des prix de l'external de la Présentation.

« Le douze de ce mois, avant-midi, avait lieu l'examen de l'external, dirigé par les Religieuses de la Présentation, sous la présidence de Messire Désaulniers. Les enfants ont répondu aux questions qui leur ont été adressées avec une assurance et une exactitude qui témoignent du zèle et du dévouement des Religieuses qui dirigent cet external. Un charmant petit entretien, où les interlocutrices donnaient tour-à-tour leur opinion sur les avantages respectifs des vacances et du temps destiné à l'étude, est venu égayer les auditeurs par une foule de saillies pleines de finesse et d'esprit. Plusieurs petites fables ont été déclamées avec beaucoup d'aisance et de naturel.

Voici la liste des prix mérités par les élèves de cet établissement.»

Proclamation des prix mérités par les Elèves de l'External des Sœurs de la Présentation de Marie.

Le prix d'Excellence a été mérité par Melle. Adelina Sanguinet.

1re *Division*, *Assiduité*, 1er prix, Anna Higins, 2o A Sanguinet; aco Georgina Larose.

Lecture des Manuscrits, 1er prix Emma Dufresne, 2o A Sanguinet.

Catéchisme de Persévérance, 1er prix A Sanguinet, 2o A Higgins, acc G Larose.

Histoire de France, 1er prix G Larose, 2o A Sanguinet, acc E Dufresne.

Géographie, 1er prix G Larose, 2o E Dufresne, acc A Sanguinet.

Orthographe, 1er prix A Sanguinet, 2o E Dufresne, acc G Larose.

Arithmétique, 1er prix G Larose, 2o E Dufresne.

Composition, 1er p A Sanguinet, 2 A Higgins.

Ecriture, 1er prix E Dufresne, 2o G Larose.

Ouvrage Manuel, 1er prix E Dufresne, 2o G Larose, acc A Sanguinet.

2me *Division*, *Assiduité*, 1er prix Mary McAulay, 2o Hermine Dragon, 1er acc Delphine Lalime, 2o Hermine Marchessault.

Ecriture, 1er prix H Dragon, 2o H Marchessault, 1er acc D Lalime, 2o Malvina Fecteau.

Catéchisme, 1er prix Eulia Choquette, 2e M Fecteau, 1er acc Anna Barron, 2o H Fecteau.

Histoire Sainte, 1e prix D Lalime, 2 Eulia Choquette, acc M Marchessault.

Géographie, 1er prix D Lalime, 2o M McAulay, 1er acc E Choquette, 2o A Barron.

Arithmétique, 1er prix D Lalime, 2o H Dragon, 1er acc Octavie Cadieux, 2o Albina Morin.

Orthographe, 1er prix D Lalime, 2o Zéphirine Marquette, 1er acc H Dragon, 2o E Choquette.

Ouvrage Manuel, 1er prix J Choquette. 2e A Barron, 1er acc M Fecteau, 2o M McAulay.

3ème *Division*, *Assiduité*, 1er prix Agnès Leclerc, 2o Caroline Papineau, 1er acc Marie-Louise Chalifoux, 2o Rose Vient.

Lecture, 1er prix Mina Demers, 2o Albina Morin, 1er acc Anna Lavallée, 2o Albina Messier.

Catéchisme, 1er prix R Vient, 2o M L Chalifoux, 1er acc M Demers, 2o A Morin.

Histoire Sainte, 1er prix R Vient, 2o Valérie Robert, 1er acc M L Chalifoux, 2o M Guertin.

Arithmétique, 1er prix A Morin, 2o M Demers, 1er acc C Papineau, 2o A Leclerc.

Ecriture, 1er prix Mathilde Guertin, 2o O Cadieux, 1er acc Albina Papineau, 2o R Vient.

Ouvrage Manuel, 1er prix V Robert, 2o A Messier, 1er acc M L Chalifoux, 2o R Vient.

4me *Division*, *Assiduité*, 1er prix Albina Lamoureux, 2o Caroline Robitaille, 1er acc Léontine Robitaille, 2o Amanda Soly.

Catéchisme, 1er prix Léocadie Gauthier, 2e U Archambeault, 1er acc Marie Phaneuf, 2o Zéphirine Bellehumeur.

Ecriture, 1er prix L Gauthier, 2o M Phaneuf, 1er acc Euphemie Archambeault, 2o C Frédéric.

Arithmétique, 1er prix M Phaneuf 2o Corine Frédéric, 1er acc L Gauthier, 2o A Lamoureux.

Ouvrage Manuel, 1er prix E Archambeault, 2o L Gauthier, 1er acc C Frédéric, 2o Z Bellehumeur.

5me *Division*, *Assiduité*, 1er prix A Soly, 2o Dorila Gamache, 1er acc Zéphirine Blanchet, 2o Marie-Louise Clapin.

Lecture, 1er prix Caroline Robitaille Z Bellehumeur, 2o Louise Fecteau, 1er acc Corine Vient, 2o Joséphine Marquette.

Catéchisme, 1er prix Victoria Bélanger, 2o Esther Charpentier, 1er acc Alma Gauthier, 2o Louise Fecteau.

Dans la première classe, le prix de Sagesse a été mérité par Melle Adeline Sanguinet.

Dans la seconde classe par Mlle Marie Phaneuf.

Ordre, 1er prix G Larose, 2o D Lalime, 1er acc Albina Messier, 2o L Gauthier.

Le prix d'Encouragement a été mérité par Mlle. M Louise Clapin.

Depuis le 24 juin la paroisse de St. Césaire, a le précieux avantage de posséder le Rev. Père Schneider (jésuite) qui a bien voulu se rendre aux vœux ardents du digne et vénéré pasteur de cette heureuse paroisse.

Les exercices du jubilé et des retraites se sont succédé jusqu'à ce jour, et ne doivent se terminer que dimanche, 16 juillet. Les pères et mères ont donné de beaux exemples à leurs enfants en se rendant avec un pieux empressement à l'appel du saint et zélé missionnaire. Les fruits de ces exercices ont été des plus consolants.

La retraite des personnes du sexe a été aussi fructueuse et aussi édifiante que la première. En ce moment plus de 500 garçons font avec ferveur les saints exercices de leur retraite : l'assiduité avec laquelle ils se rendent aux sermons du Rev. Père fait espérer les plus heureux résultats.

A cause de ces retraites, l'examen public des élèves du Couvent de St. Césaire n'a pu avoir lieu. MM. les Commissaires d'Ecole ont jugé à propos de les retrancher cette année.

Les maîtresses ont fait subir un examen sérieux à toutes leurs élèves et ce matin la Directrice de l'établissement a fait la distribution des prix dans la salle du pensionnat.

Prix mérités par les Elèves du Couvent de la Présentation de Marie, St. Césaire, 12 juillet, 1865.

Sagesse, Prix Mlle Dina Carpentier.

Excellence, Prix Mlle Angélina Nadeau.

Dévouement, Prix Mlle Cléophée Martin.

1ère *Classe*, 1ère *Division*, *Instruction*, 1er prix Marie Aliz, 2o J. Moreau et L. Hudon, 1er acc Angélina Nadeau, 2o Alphonsine Hamel.

Littérature, 1er prix A. Nadeau, 2o M. Aliz, acc, Délima Thoin.

Composition, 1er prix A Nadeau, 2o M Aliz, acc D Thoin, 2o A Hamel.

Grammaire, 1er prix A Hamel, 2o M Aliz, 1er acc A Nadeau, 2o D Thoin.

Analyse Logique, prix Eliza Couseus, 1er acc A Nadeau, 2o A Hamel.

Orthographe, Prix A Nadeau, 1er acc M. Aliz, 2o D Thoin.

Sphère, Prix D Thoin, 1er acc A Nadeau. 2o Joséphine Moreau.

Géographie, Prix J Moreau, 1er acc A Nadeau, 2o D Thoin.

Histoire de Moyen-Age, Prix A Nadeau.

Histoire Romaine, Prix D Thoin, 1er acc Séraphine 2o A Nadeau.

Histoire Ancienne, 1er prix L Hudon et V Messier, 2o Eléa Boisseau, 1er acc J Moreau, 2o Victoria Lajoie.

Arithmétique, 1er prix A Nadeau, 2o A Hamel, 1er acc M Aliz, 2o Joséphine Archambault.

Ouvrages Manuels, Couture et fantaisie, 1er prix M Aliz, 2o E Boisseau, 1er acc A Nadeau, 2o D Thoin.

2me *Division*, *Ecriture*, 1er prix S Provençal. 2o Eléonore Renault, 1er acc E Boisseau, 2o Clotilde Lantagne.

Grammaire, 1er prix Alphonsine Brunelle, 2o Cléophée Martin, 1er acc E Boisseau, 2o L Hudon.

Analyse Grammaticale, 1er prix Victorine Messier, 2o E Lacroix et C Martin, 1er acc D Carpentier, 2o A Brunelle.

Orthographe, 1er prix V Messier, 2o D Carpentier, 1er acc E Lacroix, 2o A Brunelle.

Géographie, 1er prix E Boisseau, 2o L Barré, 2o L Hudon, 1er acc A Hamel, 2o E Renault.

Histoire Ecclésiastique, 1er prix E Renault, 2o L Barré, 1er acc Joséphine Archambault, 2o Alexina Beauchemin.

Histoire de France, 1er prix D Carpentier, 2o Arilda Jacques, 1er acc Delphine Thoin, 2o A Beauchemin.

Composition, 1er prix, E Boisseau, 2e V Lajoie, 1er acc L Hudon, 2o E Lacroix.

Arithmétique, 1er prix D. Carpentier, 2o J. Moreau, 3o V Lajoie, 1er V Messier, 2o Adèle Vincent.

Ouvrages Manuels, Broderie en laine, 1er prix A Beauchemin, 2o A Nadeau, 1er acc L Hudon, 2o Séraphine Provençal.

Couture, broderie blanche et en perles, 1er prix E Cousens, 2o C Loutagne, 1er acc C Martin, 2o D Carpentier.

Musique 1ère *Classe*, 1er prix C Lautagne, 2o L Hudon.

2ème *Division*, 1er prix M. Plamondon, et A. Vincent, 2o Euphémie Plamondon, acc Emilie Bourdon.

Dessein, Prix E Cousens.

2ème *Classe*, 1ère *Division*, *Instruction Religieuse*, 1er prix A Beauchemin, 2o C Martin, 1er acc D Carpentier, 2o V Lajoie.

Grammaire, 1er prix Emma Harpin, 2o Delphine Thoin, 1er acc A Vincent, 2o Malvina Plamondon.

Analyse Grammaticale, 1er prix Arilda Jacques, 2o Ciora Plamondon, 1er acc Joséphine Archambault, 2o A Vincent.

Orthographe, 1er prix J. Archambault, 2o O Plamondon, 1er acc A Vincent, 2o A. Jacques.

Géographie, 1er prix C Lautagne, 2o A Nadeau, 1er acc D Carpentier, 2o V Lajoie.

Histoire Sainte, 1er prix E Harpin, 2o E Bourdon, 1er acc Joséphine Fontaine, 2o A Vincent.

Histoire du Canada, prix J. Archambault, 1er acc A Jacques, 2o S Messier.

Arithmétique, 1er prix M Plamondon, 2o S Messier, 1er acc E Harpin, 2o D Thoin.

Ecriture, 1er prix Arsélie Gaulin, 2o Clara Dorval, 1er acc E Harpin, 2o S Messier.

Ouvrages Manuels, 1er prix A Vincent, 2o A Gaulin, 1er acc M Plamondon, 2 C Plamondon.

3ème *Division*, *Catéchisme*, 1er prix M Plamondon, 2o Euphémie Plamondon, 1er acc Emilie Bolduc; 2o J Fontaine.

Grammaire, 1er prix E Bolduc, 2o Adéline Blais, 1er acc J Fontaine, 2o E Plamondon.

Arithmétique, prix Rosalina Gigault, 1er acc J Fontaine, 2o Marcelline Provençal.

Géographie, 2me *Division*, 1er prix S Messier, 2o A Vincent, 1er acc E Harpin, 2o A Gaulin.

Géographie 3me *Division*, 1er prix J Fontaine, 2o A Blais, 1er acc E Bolduc, 2o D Bourdon.

Lecture, 1er prix E Bolduc, 2o M Provençal, 1er E Plamondon, 2o A Blais.

Ecriture, prix Clara Crevier, 1er acc E Plamondon, 2o A Blais.

Histoire Sainte, prix M Provençal. 1er acc C Crevier, 2o A Provençal.

Anglais, 1ère *Classe*, 1ère *Division*, *Prononciation et Traduction*, 1er prix A. Hamel, 2o V. Messier, 1er acc A Nadeau, 2o L Hudon.

Grammaire, Prix A Nadeau, 1er acc E Boisseau, 2o V Messier.

Analyse, 1er prix A Nadeau, 2o S Provençal, 1er acc V Messier, 2o L Hudon.

Vocabulaire, prix L Hudon, 1er acc V Messier, 2o M Aliz.

3me *Division*, *Prononciation*, prix E Bourdon, 1er acc D Thoin, 2o A Nadeau.

Traduction, prix D Thoin, 1er acc A Nadeau, 2o C Plamondon.

Grammaire, 1er prix A Hamel, 2o V Lajoie, 1er acc C Dorval, 2o C Plamondon.

2me *Classe*, *Lecture*, 1er prix E Renault, 2o D. Thoin, 1er acc E Plamondon, 2o S Messier.

Vocabulaire, 1er prix E Lacroix, 2o L Barré, 1er acc S Messier, 2o E Renault.

Grammaire, prix D Thoin, 1er acc E Bolduc, 2o A Brunelle.

Mesdemoiselles Elizabette Clartre et Evilina Gaibois méritent une mention honorable, elles n'ont pu concourir aux prix parcequ'elles ne sont pas entrées au commencement de l'année.

Burley en liberté.—Un Juge américain, le juge Fitch, vient de décider que Burley avait le titre et le caractère de belligérant. Le prisonnier en conséquence, a été admis à caution. Cette décision importante est de nature à faire disparaître bien des mécontentements, aux Etats-Unis contre le juge Smith.

Estimateurs, réviser vos roles—Secrétaires-Trésoriers—Préparez vos listes Electorales.

Nous croyons utile de rappeler aux parties intéressées, et ici c'est tout le public, que les rôles doivent être revisées entre le 1er Juin et le 1er Août de chaqu'année et que ces rôles revisés doivent servir de bâse chaqu'année à une nouvelle liste électorale.

Il importe beaucoup que ce devoir soit rempli et il importe encore d'avantage qu'il soit bien rempli. Les amis de l'Hon. député du comté de St. Hyacinthe savent qu'un des grands moyens invoqués contre son élection est l'illégalité des listes électorales.

Pour faciliter donc, autant qu'il est en nous les procédés à suivre nous allons succinctement passer en revue ceux qui sont assignés à chacun :

1o. Les Estimateurs—Ils doivent par eux-mêmes et sans attendre d'ordre ou d'instruction de personne reviser le rôle d'évaluation de leur municipalité entre le 1er Juin et le 1er Août et le remettre ainsi revisé dans le même délai au Secrétaire-Trésorier du Conseil.

Le but de cette revision est de porter sur le rôle les noms de ceux qui ont droit de voter aux élections politiques et dont les noms ne s'y trouvent pas, et aussi d'en retrancher les noms de personnes qui n'ont pas ou n'ont plus le droit.

Leur attention doit donc surtout se porter sur les personnes qui sont devenues propriétaires, locataires ou occupants de biens qui les qualifient à voter et dont les noms ne sont pas sur le rôle. Dans une ville ou cité, [V. G. la cité de St. Hyacinthe] la propriété doit être évaluée au rôle à $300. Dans une paroisse, il suffit qu'elle soit évaluée à $ 200. Le loyer ou la valeur de l'usage et occupation doit être de 20 piastres par année. Ce loyer et cette valeur annuelle doivent être inscrits sur le rôle par les Estimateurs.

Après avoir revisé le rôle les Estimateurs attestent sous serment, suivant la formule de la s. s. 4 sub. 9 du chap. 24 S. R. C. la fidélité de leur œuvre—et remettent le rôle ainsi révisé et attesté au Secrétaire-Trésorier.

Remarquons que la Sect. 3 du cap. 8—27 vict. 1863, établit une pénalité de $10 par jour contre les *Estimateurs* pour négligence ou refus d'accomplir le devoir de faire telle révision.

2o. Le Secrétaire-Trésorier.—Cet Officier est tenu de préparer une liste des personnes qui d'après le rôle revisé ont droit de voter et cela dans le cours des quinze jours qui suivent la remise à lui faite du rôle revisé par les Estimateurs.

Cette liste doit être certifiée et attestée par le Secrétaire sous serment devant deux Juges de Paix. (sh. 11 S. S. 3 cap. 6 S. R. C.)

L'original de cette liste doit rester parmi les archives du Conseil—et une copie doit en être affichée dans le bureau de Secrétaire pour l'information des parties intéressées.—Si plus tard elle est revisée par le Conseil ou un bureau de reviseurs, cette copie devra être amendée en conséquence.

Le Secrétaire doit remettre un double de la liste électorale au Régistrateur du Comté, ce double étant attesté de la même manière que l'original même, c'est-à-dire devant deux Juges de Paix.

La liste en dernier lieu revisée est celle qui doit servir a la votation—mais il faut qu'il se soit écoulé au moins un mois entre la confection, revision et correction et cette liste et l'émanation du writ d'élection (S. 4 cap. 8e. 27 Vict) et le jour où un double de cette liste a été déposé au bureau d'enrégistrement—Si cette condition n'est pas remplie c'est la liste électorale immédiatement antérieure qui doit servir.

La pénalité infligée [ch. 8.) contre le Secrétaire-Trésorier négligent, est de $10 pour chaque jour de négligence. Et il est nécessaire qu'une liste électorale soit revisée ou la revision n'est-elle pas seulement facultative ? Cette question ne nous paraît pas sans difficulté.

Le Seb. 12 du cap. 6 S. R. C. dit bien que cette liste est sujette à revision. Mais la sect. précédente s. s. 3 porte qu'un double de cette liste sera remis au Régistrateur du Comté après être définitivement *revisée*. Mais ce que nous croyons être décisif ce sont ces mots de la clause 4e du cap. 3, 27 vict., « la liste des Electeurs alors faite en « dernier lieu.....servira a toute élection « .....pourvu que cette liste ait été faite, « revisée et corrigée et un double.....au « moins un mois, etc. Il nous paraît que par ces termes la revision est essentielle à la validité de la liste. Pourtant la Sub. suivante (5e) semble favoriser l'opinion opposée—pour ce doute, nous croyons qu'il est plus prudent pour les Conseils de reviser leurs liste électorales,

---

Académie d'Acton-Vale.

Jeudi 13 juillet, avait lieu l'examen de l'academie de garçon d'Acton-Vale, placée sous l'active et habile directeur de Mr. Chs. Leroux. Nous avons vu avec plaisir que le succès des élèves a répondu au moins jusqu'à un certain point, aux soin attentifs et à l'habilité remarquable de Mr. le professeur. Nous disons *jusqu'à un certain point* car, (nous le tenons de bonne source) plusieurs élèves auraient certainement fait beaucoup mieux encore, s'ils avaient été plus *assidus a fréquenter* l'institution.

—La tenue tout-à-fait bonne des élèves témoigne fortement des soins que l'on se donne pour leur faire adopter ces manières polies auxquelles on reconnait partout l'homme de bonne éducation et d'un autre côté M. M. les interrogateurs ont été pleinement satisfait des réponses justes et fermes que les enfants leurs ont faites sur les matières variées qu'ils ont etudiées durant le cours des quelques mois d'enseignement de Mr, Leroux nous félicitons nos concitoyens de la précieuse acquisition qu'ils ont faite de Mr, Chs Leroux, et nous aions leur promettre que s'ils veulent seconder ses efforts intelligents et infatiquables, ils verront leurs garçons devenir de vraiment bons enfants, capables de gagner honorablement leur vie.—Un témoin.

On lit dans le *Journal de Québec* du 17 courant :

Le journal l'*Union Nationale* publiée à Montréal, fait la leçon au *Pays*, son ami en démocratie. Voici quelque paroles de l'une et de l'autre feuille qui sont pleines d'enseignements et qui font voir quelle haute estime elles se portent aujourd'hui :

Nous lisons dans l'*Union Nationale* de samedi.

Le *Pays* impute tout le mal qu'il voit à une éducation que donne ici à la jeunesse, " ce membre gangrené que les " hypocrites et les sots " appellent le clergé.

Le *Pays* est non-seulement anti-national ; mais il a honte de ses compatriotes, il les méprise au point de le a renier, de ne pas vouloir se dire des leurs. Lisez plutôt :

Allons, puisque *contrairement* à tant de vos compatriotes, vous savez lire et écrire, changez donc le genre de vos lectures, et épargnez-nous à l'avenir d'avoir à vous faire l'école.

A côté de tous les injures que le *Pays* a adressées depuis quelque temps a la population canadienne-française, l'insulte de Sir Edmund Head pâlit et disparaît en quelque sorte. Décrété d'infériorité par un homme sans *tête* malgré son nom, il ne manquait plus, pour exciter la fibre de l'orgueil ou de la digiténationale, que les certificats d'ignorance, d'obscurantisme, d'abâtardissement que le *Pays* décerne tous les jours à ses compatriotes. S'ils ne lui en veulent pas, c'est que celui qu'ils condamnent a le droit d'insulter ses juges....

En deux mots, voici la position du *Pays*. Le *Manifeste* réflète-t-il, oui ou non, les opinions de la société Biblique ? Le document le prouve par lui-même ; les citations que nous en avons faite la démontre assez clairement ; enfin la Société Biblique est un corps conséquent, logique et administré avec une intelligence dont le catholicisme a eu trop souvent à subir l'effet pernicieux, au point de vue de l'orthodoxie : peut-on un instant croire qu'une telle société accorderait sa *protection morale* au manifeste et à son auteur, si le Manifeste ne réflétait pas ses opinions ? Les bureaux de la Société Biblique seraient-ils les seuls où l'on trouverait le manifeste, si cette société ne s'était pas réjouie de cette publication ? Sous ces circonstances, n'avons-nous pas le droit de conclure que l'auteur du Manifeste est l'organe ou l'un des organes tolérés, sinon autorisés, de la Société Biblique ? Parfaitement.

De plus l'organe de la Société Biblique est devenue l'organe du *Pays*, n'avons-nous pas le droit de conclure que le *Pays* est devenu l'organe de la Société Biblique ? Parfaitement ! PARFAITEMENT !

Nous, encore une fois, non ! le *Pays* ne peut pas être et ne doit pas être considéré comme l'organe de l'opinion canadienne-française !

On ne peut rendre l'opposition canadienne-française responsable des écarts et de la maladministration politique de ce journal.

Le *Pays*, de son côté, dit le même jour.

" L'*Union Nationale*, après avoir depuis trois semaines mendié quelques bribes de faveur populaire, aux dépens du *Pays*, qu'elle appelle son allié politique, vient aujourd'hui, dans son impuissance à maintenir une situation honteuse, nous lancer de ces plates invectives dont notre population saine et raisonnable fait justice par le dégoût.

" Ainsi, l'*Union* va jusqu'à dire que *nous sommes l'organe de la société biblique que nous ne représentons plus l'opposition française du Canada.* De pareilles monstruosités ne s'étaient pas fait entendre depuis que M. Rambault, éditeur de la *Patrie*, nous eut accusé de disputer l'élection de Verchères, en 1854, avec les fonds de la société évangélique. De pareilles accusations ne pouvaient venir que de la part d'un journal qui, après s'être servi de nous pendant un an, après s'être greffé sur nous pour s'établir, nous avoir prodigué mille baisers de Judas, n'attendait qu'une occasion pour nous supplanter, et nous réservait l'outrage pour le jour où il nous trahirait.

" Tant de bassesses ne pouvaient se soutenir que par d'odieuses personnalités Mais nous répondons de suite à l'*Union* qu'il est inutile pour elle de chercher à nous faire tort avec toutes ses accusations. Nous ne courtisons point la popularité ; cela est une garantie que nous ne ferons jamais de bassesses pour l'obtenir.....

" Qu'il soit donc compris aujourd'hui que nous n'avons rien de commun avec l'*Union Nationale* rien qui rattache a elle. L'*Union* a voulu nous flétrir de son titre d'allié politique ; nous la répudions. Nous voulons, dès aujourd'hui, connaître nos ennemis, et nous mettrons parmi les plus acharnés et les plus lâches ceux qui, se couvrant du voile de l'amitié, ont cherché a adoucir le ressentiment que pouvaient nous inspirer leurs outrages."

PRÉSENT AU CAPTEUR DES ASSASSINS BOOTH ET HAROLD.

Chez M. M. Galt et Frères, orfèvres on peut avoir

Vente par Autorité de Justice.

LUNDI, le VINGT QUATRE JUILLET prochain, à DIX heures du matin à le porte de l'Eglise de Ste. Brigide, District d'Iberverville sera vendu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre M. Edouard Desroche et feue dame Malthide Beauvais savoir :

Une terre située à Ste. Brigide, dans le rang des Ecossais, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à un vide, d'un côté à Joseph Leduc et d'autre coté à F. X. Girard avec les dépendances dessus érigées.

Pour les conditions de la vente s'adresser au Notaire soussigné.

F. FONTAINE,
N. P.

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE.

Sera vendu au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Paul Abbotsford, lundi le trente-et-unième jour de juillet courant à onze heures de l'avant midi, l'immeuble qui suit appartenant à la communauté de biens qui a existé entre feu Louis Déroche et Dame Marie Catherine Cadieux sa veuve, savoir :

Une terre sise et située dans la dite paroisse de St. Paul Abottsford, dans le rang Papineau, mesurant deux arpents de largeur sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant par devant au chemin du dit rang, en profondeur, à Page Even, d'un côté, à Antoine Menard et de l'autre côté à David McKay, avec une maison, grange et autre bâtisses dessus érigées.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné à St. Paul Abottsford.

CHS. ROBERT, N. P.

St. Paul Abottsford 4 Juillet 1865

MAGASIN ET BOULANGERIE A LOUER.

Dans la maison autrefois occupée comme boulangerie par M. N. Chaput, Rue Cascades.

Place bien centrale et la plus belle de la ville fait pour un Boulanger ou un Confiseur, aussi un beau Magasin avec un magnifique logement louer à des conditions très faciles.

S'adresser a
M. A. KEROACK,
Libraire.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

CAPITAL . . . £500,000.

Les Hommes d'Affaires, les Artisans, tout le monde.
DOIVENT S'ASSURER CONTRE LES

ACCIDENTS.

LA PREMIERE
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

Assure contre les

Accidents de toutes sortes.

Causant des Torts Personnels, ou perte de la vie

C'EST A BAS PRIX

Une Police pour $5000 en cas de fatal accident, ou $25 par semaine en cas de tort ruinant, ne coûte que $25 à $30 par année. Aucune somme, depuis 500 à 10,000 piastres, avec $3 à $5 de compensation par semaine, à un taux proportionné. Polices écrites pour cinq ans.

C'EST UNIVERSEL.

Cette Compagnie assure contre toutes sortes d'accidents, soit qu'ils arrivent en voyageant, en travaillant dans les boutiques ou les facteries, ou en marchant dans les rues, en nageant, en allant à cheval, en chassant, en canotant, etc. On émane des polices pour les provinces dans toutes les parties des Etats-Unis, et des Canadas, et donne la permission de visiter n'importe quelle partie du monde. Cette annonce est recherchée et prisée par toutes les classes d'hommes riches ou pauvres.

ON PEUT S'Y FIER.

Les Voyageurs de Hartford est la plus ancienne compagnie d'assurance dans les Etats-Unis, et est établie sur des bases solides. Elle a émané plusieurs milles de polices, elle paie des réclamations pour compensation presque chaque jour, et les affaires augmentent constamment. Son capital est considérable, son directoire sont d'un caractère estimable au plus haut dégré, et elle possède plus d'un demi million en argent pour les payements des pertes.

AUCUN EXAMEN MEDICAL REQUIS.

☞ *Trois cents par jour* assurera un homme pour $3000, ou $10 par semaine de compensation pour une année.

Des agents dans toutes les principales villes et cités.

J. G. BATTERSON, Président.
ROONEY DENNIS, Secrétaire.

A. B. CHAFFEE, Montréal.
Agent Général pour les Canadas.

LÉONARD BOIVIN,
Agent a St. Hyacinthe.

M. TURCOT,
Médecin.

Bills Privés.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoir de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*,) elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande,) dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier-et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. B. DOUCET,
Greffier du Bureau des Bills Privés.

ALFRED TOOD,
Greffier en Chef du Bureau des Bills Privés, A Législative.

C. Législatif.

Québec 13 juillet 1865.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES, DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américains.
ENCLUMES, ETAUX DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

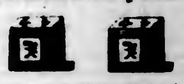

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERE & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'affaire en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

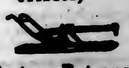

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS

De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERE, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe, juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE,

J. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
127, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.

A toujours en Magasin,—Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, (Side-Boards), &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST. HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remercîments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Système Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations Moulins à Battre exécutées avec soin diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

NOUVEAU MAGASIN
DE
VINS DE TOUTE ESPECE,
No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,
(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.

Heures de Bureau: De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarry.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les extrapilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE EXCEDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal:
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

AGENT D'ASSURANCES

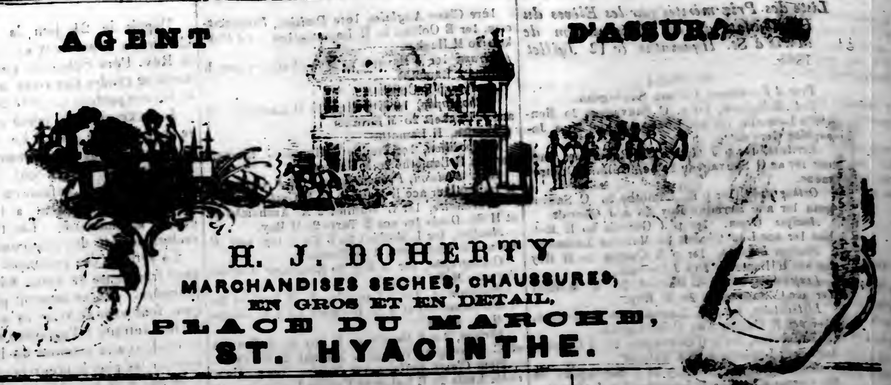

H. J. DOHERTY
MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES,
EN GROS ET EN DETAIL,
PLACE DU MARCHE,
ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.
ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MIL E LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTREAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES BOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MECHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sofas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera ses délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!
EPICERIE CANADIENNE.
EDMOND LEGENDRE,
125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Coin de Blackloch, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 62, Rue St. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. HIPPOLYTE DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Bellemare où il laissera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques;

La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommandables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux en Indes que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

UN AVIS
Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguant pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguant offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boîtes ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique, c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégés par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguant en vente au Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection seulement sur la marque qui se trouve sans le livre de direction autour de chaque Boîte ou Pot. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune *Estampilles des* E. U. sur la boîte de pilules ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, Londres.

CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL
POUR
1865,
OUVERT AUX
DEUX CANADAS
AURA LIEU A LA
CITÉ DE MONTREAL,
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,
DANS LE
PALAIS DE CRISTAL
Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre.

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation pour rendre à destination, franc de charges, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace qu'il faudra pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

DES ENFANTS.

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS ET TABLES DE DEVINS," et ne vous laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue. Et sont les seules LOZANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers Intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer ainsi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillés des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES,
Près la Palais de Justice,
MONTREAL.

JOURS DE PUBLICATION.
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.
Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS:—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique. Agricole. Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADES
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne..... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe. (Bas-Canada,) Mardi, 25 Juillet 1865. No. 39

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de L. Tuché, écr.
SECRETARIES DES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

APINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. APINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. S. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 3 Nov. 1861.

F. X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambeault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1864.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Dimiles, Coin des Rues Girouard et Hendor.
A. P. LETENDRE. HORACE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
LS. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence: Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1er Mai 1865.

J. J. E. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

SEL! SEL!! SEL!!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE d'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurance dite: *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHE, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

MARCHANDISES SECHES!

CADORET & DUFORT.
PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.
ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le Public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'ils continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de
MARCHANDISES SECHES,
de toutes sortes.
Comme ils font leurs achats pour l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.
F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE
trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.
& D.
St. Hyacinthe Mai 1865.

Terre à Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 34 arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 10 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 valisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 20 pieds sur 34, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sur icelles.
Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.
Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avil 1865.

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable: la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU Magasin d'Epicerie, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c.&c. dans la demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Constamment en Magasin: Fleur, Lard, Beurre, Cafés, Epices, Vins, Liqueurs, Bière, Ale, etc., Eau de Cologne, Huiles à Lampes, Kerosene, Etc., Etc.
M. L. espère par ses nombreuses attentions mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.
N. B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui viendront bien l'encourager.
Mai 1865.

Institutrice disponible.

Une jeune personne qui a suivi le cours d'études des Dames de LaPrésentation, et qui possède de plus parfaitement l'anglais, désirerait trouver une place d'Institutrice. Elle a déjà enseigné dans un pensionnat de Demoiselles et deux ans sous le contrôle des Commissaires. Elle est munie d'un diplôme et peut offrir toutes les recommandations desirables de plusieurs curés du Diocèse.
S'adresser à ce Bureau.
St. Hyacinthe, 5 juin, 1865.

LIBRAIRIE
DE
ST. HYACINTHE.

LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.
M. A. KEROACK,
Libraire.

N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, en mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande. M. A. K.
St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

RATEAU MU PAR UN CHEVAL.

Nous soussignés, avons fait usage d'un Rateau mû par un Cheval, [illegible] que nous avons acheté de M. G. F. [illegible] BARNES, fondeur, de St. Hyacinthe [illegible] et nous certifions avec plaisir que ce [illegible] Rateau est parfait, ramasse vite et bien [illegible] met le foin et le grain est très facile à manœuvrer; et dans notre opinion nous le considérons comme Supérieur à tous les Râteaux que nous connaissons et dont nous avons fait usage.
LOUIS FARLY, St. Simon.
DAMASE PICARD, Ste. Rosalie.
AUGT. CHAGNON, St. Hyacinthe.
8 Juin 1865.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

EDOUARD ROBILLARD Commis Marchand de la Cité et District de St. Hyacinthe.
Demandeur.
vs.
LOUIS TANCREDE PLAMONDON, Marchand du même lieu.
Défendeur.

Un Bref de Saisie a émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur ou qui sont en aucune manière endetté envers lui, sont requises de prendre connaissance.
St. Hyacinthe 11 Juillet 1865.
Ls. TACHÉ
Shérif

AUX
COMMISSAIRES D'ECOLES.

LE soussigné a en main une grande quantité de livres propres pour récompenses d'écoles qu'il vendra même à meilleur marché qu'à Montréal.
M. A. KEROACK.

N.-B.—M. A. KEROACK reçoit continuellement son importation générale qu'il a choisi lui-même en Europe.

DEFENSE D'AVANCER.

JE donne avis par ces présentes que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom sans autorisation par écrit.
JEAN-BAPTISTE CLÉMENT,
Cultivateur.
St. Charles 3 Juillet 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal, Mai, 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR
ISIDORE BEAULNE.
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE.
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
CORONER CONJOINT,
Du District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

VOLE.

Dans la nuit de dimanche a lundi dernier.
Un Cheval d'un Rouge Brun appartenant à ANT. TETRO de Bolton. Le cheval a une Patte de derrière Blanche une Barre Blanche dans le Front, il a plusieurs barres autour du cou faite par une corde, il a 14 ans.
AUSSI:
Un joli WAGON volé dans la même nuit appartenant à V. LACHAMBRE, Marchand de Waterloo, la Boîte du Wagon est couverte en cuir patent aussi que le devant, la Beurrure est aussi en cuir patent, l'Oreillé est aussi en cuir patent mais elle n'était pas dans le Wagon quand elle a été volée. Les frettes qui couvrent les moyeux gauches sont encavés par le chaud d'un autre Wagon, le tablié est en Toile Ciré, les Ressorts sont sur le long, le côté gauche du Travaille est éclaté.
Waterloo, 16 juillet, 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIEME PARTIE.

VI—*Le Palais-de-Justice.*

(*Suite.*)

« Il y a plusieurs années que je rencontrai dans ma vie nomade une jeune et jolie fille dont je parvins à me faire aimer. Elle s'attacha si bien à moi, qu'elle quitta, pour me suivre, ses parents, son pays, et qu'elle accepta sa part dans les fatigues de ma profession. Nous ne sommes point mariés, et cette liaison semblera blâmable; mais songez qu'abandonné par mon père dès ma première jeunesse, livré sans guide aux hasards de l'existence, je suis peut-être moins coupable qu'un autre de mètre laissé aller à de pareils entraînements.

Cette liaison donc s'est prolongée jusqu'à ce jour, et la femme dont je vous parle, forte de ses propres sacrifices et du respect qu'ils m'imposent, du reste folle, impétueuse, et d'une jalousie poussée aux dernières limites, prétend sur moi à tous les droits d'une épouse. C'est elle qui a écrit ce billet à mademoiselle de Méréville.

« Déjà une fois, il y a quatre ans, vous pouvez vous souvenir de l'avoir vu dans la maison où vous trouvâtes un asile temporaire après votre délivrance au bas de Gran Maison. Rose, c'est son nom, connaissait mes rapports avec cette bande de chouans qui vous rendit un si grand service; elle apprit, je ne sais comment; l'entreprise où je devais jouer un rôle, et quoiqu'elle fut alors à plusieurs lieues de là, elle fit diligence pour venir me surprendre à l'endroit du rendez-vous. La beauté de Mademoiselle de Méréville ne manqua pas d'éveiller son aveugle jalousie. Rose, dans son exaltation presque sauvage, ne pouvait comprendre l'immense distance qui séparait une demoiselle de condition d'un simple colporteur. Une démarche mal interprétée d'un de nos hommes servit de prétexte à ses emportements. D'ailleurs, je n'en disconviens pas les personnes que j'employais à votre service laissaient beaucoup à desirer sous certains rapports. Vous comprenez fort bien, Ladrange, que, pour de pareils coups de main, on n'est pas libre de choisir les gens les plus honnêtes et les plus délicats! Véritablement, il se trouvait parmi ces chouans plusieurs mauvais sujets: je puis le dire aujourd'hui qu'ils sont protégés par une amnistie du gouvernement contre toute poursuite relative à leurs méfaits passés. Leurs allures suspectes pouvaient donc, en mon absence vous inspirer des craintes; Les folies de Rose achevèrent ce que la maladresse des autres avait commencé. Vos parentes, et vous-même, vous crûtes à quelque mauvaise intentention quand on avait seulement pour but de vous sauver d'une mort inévitable. Obéissant aux inspirations de Rose, vous consentîtes à chercher ailleurs une retraite douteuse, au lieu d'attendre paisiblement mon retour dans la maison où vous étiez en sureté, où j'avais un pouvoir suffisant pour vous protéger. A la suite de cette démarche inutile, mademoiselle de Méréville dans un trasport de reconnaissance, fit remettre à Rose la bague qui lui est revenue aujourd'hui d'une manière si bizarre.»

A mesure que Daniel écoutait, son front s'éclaircissait visiblement. Le Beau-François, voyant son avantage, poursuivit avec assurance:

» —Voilà, mon cher Ladrange, les détails que je ne pus vous donner, lors de notre première entrevue à Saint-Maurice en présence des dames de Méréville: il m'eût trop coûté d'avouer devant notre cousin, si chaste et si pure, la liaison coupable qui se trouvait au fond de cette aventure. Malheureusement depuis quatre ans il ne m'a pas été possible de rompe d'une manière complète avec Rose; elle me poursuit en quelque endroit que j'aille. Fière audacieuse, ne réculant devant aucun moyen pour assurer son pouvoir sur moi, elle m'épie sans relâche.

« Bien des fois j'ai voulu me révolter contre ses obsessions; elle me désarme par la sincérité de son affection, par son dévoûment. Elle m'a suivi à Chartres malgré moi, et, obéissant à ses instincts jaloux, elle a voulu savoir quel motif m'amenait si fréquemment à Saint Maurice. Sans doute, en rodant autour de la maison, elle aura reconnu mademoiselle de Méréville, et aussitôt son ardente imagination se sera exaltée. Toujours est-il qu'elle a placé en embuscade, dans un cabaret voisin de la maison, une mendiante appelée la Crêlée, avec ordre de lui rendre compte de mes démarches. Furieuse d'apprendre par son spionne que je multipliais mes visites chez ces dames, elle aura cherché un moyen de les frapper de terreur, afin de les decider à quitter la place, ou tout au moins à me donner congé. Pour dela, on a rédigé l'avis alarmant que vous avez lu, et on y a joint cette baque qui, en éveillant de sombres souvenirs, devait donner à la lettre une plus grande portée. Vous avez vu comment l'intrigue de ces maudites femmes a réussi et tout à l'heure, quand Maria m'a fait part de ce qui s'était passé, je n'ai pas eu de peine a reconnaitre d'ou partait le coup.»

Ces explications étaient arrangées avec une habileté perfide; le mensonge et la vérité s'y mêlaient avec tant d'art, elles s'accordaient si bien avec les événements déjà connus de Daniel, que le jeune magistrat sentait toutes ses préventions se dissiper, une à une. Au point de rue où l'on venait de reprendre la parole, il réfléchit pour s'assurer si dans le récit de son interlocuteur il ne se trouvait pas quelque ambiguité, quelque circonstance omise. Après une minute d'examen il reprit d'un ton ouvert et presque cordial:

—C'est avec bonheur, monsieur Gauthier que j'ai entendu cette justification. Si dès notre première entrevue, vous m'aviez parlé avec cette franchise, vous m'auriez épargné des suppositions fâcheuses, qui provenaient seulement de vos hésitations dans la voie de la vérité. Cependant, une circonstance encore me paraît devoir être éclaircie. Quel intérêt la mendiante et cette autre femme dont elle sert les passions jalouses pouvaient elles avoir à faire périr par le poison le chien de garde de Saint Maurice.

—Est-il sûr que cette bête soit morte en effet par le poison? répliqua le Beau-François avec beaucoup d'assurance; et puis, si mon pauvre ami César a été vraiment empoisonné, la Grêlée est-elle coupable de cette méchanceté? N'a-t-on pu jeter le poison par-dessus le mur du jardin? aucune autre personne du dehors n'a-t-elle pénétré dans l'habitation? Du reste, je n'ai pu questionner la Grêlée sur ce point; aussitôt après avoir remis la lettre de Mademoiselle de Méréville, elle a deviné sans doute l'esclandre qui allait suivre. Saisie de frayeur, elle a quitté définitivement le cabaret où elle logeait; elle est allée rejoindre sa patronne Rose, et je viens d'acquérir la certitude que l'une et l'autre étaient parties ensemble.

—Vous croyez donc qu'elles ont quitté le pays? J'en suis fâché, dit Daniel avec réflexion. Je ne conserve aucun doute sur la sincérité de votre récit, monsieur Gauthier; mais j'aurais voulu moi-même interroger ces deux femmes, et j'avais préparé des ordres en conséquence.

En même temps il désignait les mandats signés et paraphés qui se trouvaient sur son bureau. Le Beau-François y jeta un coup d'œil et il ne chercha pas à cacher un vif déplaisir.

—Vous ne ferez pas cela, cousin Ladrange, dit-il humblement; vous ne punirez pas ainsi, une simple espièglerie. Je vous demande grâce pour ces pauvres femmes... Rose est une folle étourdie; quant à sa compagne c'est une malheureuse créature inoffensive. Par respect pour mademoiselle de Méréville, dont le nom serait compromis par un semblable éclat, je vous prie de ne pas donner suite à cette affaire.

—Au fait, vous avez raison, reprit le magistrat, en présence de vos loyales explications ces mandats deviennent sans objet.

Et il déchira les ordres relatifs à Rose et à la Grêlée.

—Eh bien! et cet ordre de surveillance, reprit François en examinant l'autre pièce restée sur le bureau, allez-vous donc effrayer nos chères parentes par un appareil de protection peut-être inutile?

—Cette fois, je ne prendrai conseil de personne, répliqua Daniel d'un ton péremptoire; je ne dois rien négliger quand il s'agit d'un aussi grand intérêt. L'accident arrivé au chien de garde mérite une sérieuse attention. Peut-être les malfaiteurs comptent-ils profiter de l'isolement de la maison, de la faiblesse des personnes qui l'habitent.... Je serais inexcusable si je m'abandonnais à une entière sécurité. Dans une heure, une surveillance rigoureuse, quoique inaperçue, sera établie autour de l'habitation, et cette surveillance durera indéfiniment.

Le Beau-François éprouvait la plus violente contrariété, comme si ces précautions eussent déconcerté quelque projet secret; mais il sentit qu'il ne parviendrait pas à persuader Daniel; il reprit donc d'un air d'acquiescement:

—Bon! bon! vous savez mieux que moi ce qu'il convient de faire, Ladrange; peut-être avez-vous raison: l'on ne saurait être trop vigilant quand il s'agit de la sûreté de nos bieus-aimées parentes.... D'autant plus Daniel, que vous serez désormais à veiller sur elles et à les protéger. Tout bien considéré, je vais quitter Chartres, et je vous prie de recevoir mes adieux.

—Quoi vous voulez partir?

—Que me reste-il à faire ici? J'ai rempli mon devoir autant que j'ai pu envers la famille de mon père; mais je le vois bien, ni mes manières ni mon éducation ne me permettent de fréquenter des parents qui appartiennent à une classe supérieure de la société, et je suis résolu à ne plus me rapprocher d'eux sans avoir été invité très expressément.

—Vous vous prisez trop bas, monsieur Gauthier, répliqua Daniel qui paraissait lutter contre un sentiment intérieur. Mais quels sont donc vos grands projets pour l'avenir?

—Je ne suis trop, peut-être quand j'aura touché les sommes considérables provenant de mon père, me déciderai-je à m'établir paisiblement dans quelque jolie propriété dont j'aurai fait l'acquisition et où je vivrai en bon bourgeois. Aussitôt que j'aura pris une détermination, je vous en informerai ainsi que les dames de Méréville; non pas que j'ose espérer avec vous ou avec elles des relations suivies; mais peut-être, dans la mesure de mes forces, pourrai-je un jour vous être utile, et, dans ce cas, vous devrez compter sur mon zèle, sur mon dévoûment.

Ne l'oubliez pas, monsieur Ladrange et rappelez-le en temps et lieu à mes aimées parentes.

—Mais avant de partir, Monsieur Gauthier, ne verrez-vous pas ces dames encore une fois?

A quoi bon, Daniel? Après ce qui s'est passé, je craindrais trop une nouvelle entrevue. A vrai dire, je leur ai déjà fait pressentir ce matin mon prochain départ. Et puis, mes chers cousin, c'est vous que je charge de leur présenter mes adieux et mes vœux pour leur prospérité.

En ce moment il en leur [illegible] Daniel était vaincu. Il avait beau examiner un à un ses anciens griefs contre son interlocuteur, ils s'étaient tout bonnement évanouis. Peut-être la certitude d'être débarrassé d'un rival dangereux et la pensée qu'aucun obstacle sérieux ne s'opposerait à son mariage avec sa cousine contribuaient-elles à le confirmer à son insu, dans ses optimismes. Toujours est-il que, se levant à son tour, il prit la main de son cousin avec émotion.

—J'avoue, monsieur Gauthier, dit-il que dans nos courtes relations, vous avez eu le beau rôle; maintenant que nous connaissons mieux, laissez-moi l'espoir que toutes relations cessent de ce jour entre nous. En quelque lieu que vous alliez, vous pourrez disposer de moi, de mon crédit, et je chercherai avidement une occasion de vous servir.

—Bien, bien, Daniel, je vous remercie; votre crédit n'est pas chose à dédaigner, je le sais, et peut-être y aurai-je recouru plus tot que vous ne pensez.

Tout en causant, ils remontaient la salle et ils gagnèrent la porte, que le Beau-François ouvrit pour sortir. Comme il allait traverser l'anti-chambre, il vit se dresser devant lui le lieutenant Vasseur et deux autres gendarmes, qui, la main sur la poignée de leur sabre, semblaient vouloir lui disputer le passage. En outre deux garçons de bureau se disposaient à leur prêter main forte.

Si vigoureux que fût le Beau-François, il ne pouvait résister, dans le cas où l'on eut tenté de l'arrêter... Mais il n'eut même pas l'air de remarquer l'attitude menaçante de l'officier et de son escorte: se retournant vers Ladrange, il lui dit tout avec un redoublement de familiarité.

—Assez, mon cher Daniel; je ne souffrirai pas que vous alliez plus loin. Je vous laisse à vos importantes occupations. Allons adieu encore une fois, et puissiez-vous réussir dans tout ce que vous entreprendrez!

—Et vous, monsieur Gauthier, répliqua Daniel sans défiance, n'oubliez jamais que vous avez en moi maintenant un ami qui ne vous fera pas défaut au besoin.

Ils se serrèrent la main de nouveau, puis le Beau-François, enfonçant son chapeau sur ses yeux, passa fièrement au milieu des gendarmes ébahis et sortit d'un pas beaucoup assuré.

Comme Daniel rentrait dans son cabinet, Vasseur s'approcha de lui, et lui dit avec précipitation:

—Citoyen, connaissez-vous bien le personnage que vous venez de laisser partir? Etes vous sûr qu'il soit digne...

—Paix, lieutenant Vasseur, interrompit Daniel avec sévérité; je connais assez pour être sûr qu'il a droit à l'estime des honnêtes gens, et prenez soin qu'il ne puisse jamais se plaindre d'une vexation, d'un abus d'autorité de votre part. Sachez-le bien, dans l'exercice de vos fonctions, ce que vous appelez votre *instinct* ne mérite aucune croyance, et épargnez-moi désormais des insinuations qui ne s'appuyent sur aucun fait positif. Vos erreur pouraient avoir les plus graves conséquences, et je saurais bien vous en demander compt.... Maintenant, venez recevoir mes ordres.

Et il rentra dans son cabinet. Vasseur, convaincu par cette verte mercuriale, le suivit, l'oreille basse, sans oser ajouter une parole.

Pendant ce temps, le Beau-François était sorti du palais de Justice, et en s'enfonçant, par mesure de précaution, dans les rues étroites de ce vieux quartier, il se disait à lui même:

—Il était temps! quelques minutes plus tard, tout était perdu. Bien m'a pris de m'être précautionné d'avance. Mais ce n'est que partie remise; j'aurai mon tour contre ces orgueilleux Daniel et l'adorable petite cousine. En attendant, il faut que je me venge des misérables femmes qui ont fait manquer au dernier moment des projets si habilement combinés. De par l'enfer! elles vont payer cher leur trahison.

(*La suite au prochain numéro.*)

IMPORTANTE DECOUVERTE.—La *Gazette de Sherbrooke* dit qu'une découverte importante de quartz contenant de l'*Or*, vient d'être faite dans le comté d'Arthabaska. Le lit de quartz est très étendu. Un essai de spécimens pris à 8 ou 10 pieds de la surface, qui vient d'être fait par le Dr. Hayes, de Boston, a eu pour résultat un contenu d'or égal à celui donné par le célèbre minerai de Golcondo.

La quantité de beurre faite aux Etats-Unis durant l'an dernier est d'environ 514,000,000 lbs valant pas moins de $82,000.000.

☞ Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Mardi, 25 Juillet 1865.

Société de colonisation.

Une société de colonisation est en voie de s'organiser dans cette ville et dans la paroisse de St. Hyacinthe. Nous espérons que vendredi nous pourrons commencer à publier des listes de souscription. L'intention de ceux qui travaillent à la formation de cette société est de l'étendre à tout le comté, chacune de ses paroisses devant former une section. On commence par s'assurer un certain nombre de souscripteurs lorsque les liste seront suffisamment remplies on convoquera une assemblée de tous les souscripteurs qui devront faire choix des officiers de la société et des directeurs.

Le but de la société a déjà été expliqué dans les colonnes du *Courrier* : acquérir avec les deniers souscrits certains lots de terre, transporter des colons, les aider dans les premiers travaux du défrichement, enfin les mettre en état de vivre a même les produits du sol.

L'entreprise est nationale et généreuse, digne de mériter les sympathies de nos concitoyens. Nous espérons qu'ils voudront bien croire qu'une seule pensée préside à la formation de cette société : celle d'arrêter autant qu'il est en nous le flot de l'émigration et d'assurer à nos compatriotes la propriété du sol si riche de nos cantons. Cette pensée toute patriotique devra trouver de l'écho dans tous les cœurs.

Panique a propos de rien.

La *Gazette de Sherbrooke*, dans son No. du 15 courant, s'est prise d'un sentiment de frayeur, assaisonné d'un peu de fanatisme, au sujet de l'érection canonique et civile de la paroisse de Ste. Hedwidge, dans le township de Clifton. Le rédacteur de cette feuille jette les hauts cris et demande avec instance que tous les habitants des townships se lèvent en masse pour s'opposer au système des érections de paroisses. C'est dommage qu'il n'ait pas été plus adroit, car tout ce tapage n'est pas fait, comme il semble l'insinuer, dans la vue de protéger les intérêts matériels des habitants de ces lieux, mais bien pour soulager son cœur en proie à une vive appréhension. La veut-on connaître cette peur qui probablement trouble le sommeil de ce charitable avocat des libertés de ses compatriotes ? On l'imagine, sans doute, car ce cri de détresse ne se fait pas entendre pour la première fois dans les cantons de l'Est. L'occupation ou la colonisation des townships du Bas-Canada par les catholiques et les canadiens français, voilà ce qui impressionne si fortement l'écrivain en question. Il voudrait conjurer la tempête qui, à ses yeux, s'annonce menaçante pour ses compatriotes et coreligionnaires, mais malheureusement il est débordé par le torrent qui grossit tous les jours. Il est donc aux abois, et comme dans le naufrage, le moindre objet qui se présente au naufrage est pour lui une planche de salut, le pauvre infortuné saisit avec bonheur la proclamation de l'érection civile d'une paroisse dans les townships, et fait entendre cette touchante exhortation : compatriotes, on veut nous déloger et nous chasser de nos foyers, réunissons-nous, serrons nos rangs, et protestons énergiquement contre ce pouvoir catholique qui s'arroge le droit de changer ainsi nos usages et nos lois.

Reprenez vos sens, cher confrère, et ne vous laissez pas dominer par des craintes puériles. Vous y gagnerez, à coup sûr, aux yeux de tout le monde, à tenir une conduite plus modérée. Ce n'est pas la faute des canadiens et des catholiques, si vous vivez dans un pays canadien et catholique : à vous de bien envisager votre position, et d'agir avec une grande prudence. Ne caressez plus cette idée que nos townships doivent demeurer anglais : l'expérience vous démontre que tout le contraire arrivera un jour. Il ne faut pas cependant vous en décourager, car il y a moyen de vivre avec les canadiens français, et si vous en doutiez, demandez le à vos compatriotes qui demeurent dans nos paroisses des seigneuries.

Maintenant que nous espérons vous avoir rassuré, examinons la question que vous agitez dans votre feuille. Vous vous plaignez que l'autorité épiscopale circonscrive des paroisses dans les townships. Pourquoi ne le ferait-elle pas dans les townships comme dans les seigneuries, du moment qu'il y a le nombre suffisant de catholiques pour nécessiter cette démarche. La loi ne lui en donne-t-elle pas le pouvoir ? Et, si la même autorité est convaincue que le bien spirituel et temporel de ces administrés est concerné pour beaucoup dans cette mesure, pourquoi s'agirait-elle pas ? Doit-elle subordonner l'avantage de son troupeau aux préjugés irraisonnables d'un certain nombre de dissidents qui s'y trouve mêlé ? Non, l'Eglise catholique remplit toujours sa mission, sans s'arrêter aux clameurs incessantes qu'elle peut entendre autour d'elle. Au reste, dans ces formations de paroisses, les protestants ne sont nullement lésés dans leurs intérêts spirituels : ils sont plus heureux en cela que les pauvres catholiques d'Irlande. Ils ne sont soumis à aucune taxe pour les constructions d'églises, de presbytères, pour le soutien du prêtre : le bon sens de leurs co-paroissiens catholiques, comme la loi, les exempte de toutes ces charges. De quoi peuvent-ils donc se plaindre ? Serait-ce pour leurs municipalités ? Nous ne sachons pas qu'une érection de paroisse entraîne nécessairement l'établissement d'une municipalité. En tout cas une municipalité ne peut pas se former, sans le consentement des intéressés. Il y a des lois pour cela : tous sont obligés de s'y soumettre, même ceux qui voudraient faire des townships un pays à part et privilégié. Il serait inutile d'insister sur ce point, car chacun reconnaîtra facilement la faiblesse de l'argument produit contre le système des paroisses. Ce système fonctionne à merveille dans les seigneuries, et il n'est rien qui puisse l'empêcher de fonctionner aussi avantageusement dans les townships. La *Gazette* de Sherbrooke a donc tort de jeter l'alarme à ce sujet : qu'elle attende encore quelques années, et elle verra qu'elle n'avait pas raison de s'effrayer des résultats d'un semblable état de chose. Nous la prions, en terminant, de se familiariser un peu plus avec la pensée qu'un jour à venir, et il ne peut pas être éloigné, tous nos townships seront couverts de belles paroisses et d'institutions catholiques. Qu'elle se munisse d'avance de soumission aux ordres de la divine Providence, qui parait le vouloir ainsi.

Ces jours derniers nous avions l'occasion de parler à plusieurs cultivateurs des localités voisines d'où sont parties un assez grand nombre de personnes pour les Etats-Unis.

Voici ce qu'on nous a dit au sujet de ces personnes. Leur voyage leur a coûté une dizaine de piastres. Pendant à peu-près 10 ou 12 jours, ils n'ont pu se placer ; maintenant ils gagnent environ 4 francs par jour, payé en argent americain, bien entendu. Commençant leur journée à 5 heures du matin, il ne leur est pas permis de laisser l'ouvrage avant 7 heures du soir. S'ils perdent vingt minutes ou une demi-heure c'est un quart de jour de perdu pour eux.

Ce n'est pas tout, à même ce léger salaire il leur faut payer leur pension. On peut juger s'il leur en restera beaucoup lorsqu'ils se seront habillés ; car il ne faut pas l'oublier, c'est comme une espèce de maladie qui s'empare des Canadiens qui vont aux Etats-Unis, il leur faut absolument changer d'habit pour revenir au Canada. Aussi qu'arrive-t-il règle générale, c'est que tout leur argent passe sur leur personne sans qu'ils puissent mettre un sou de côté.

Les cultivateurs qui nous ont donné ces renseignements nous ont aussi dit que la plupart de ces personnes dont nous venons de parler, regrettent leur départ ; qu'ils pleurent leur imprudence. Et s'ils avaient les moyens de revenir en Canada, ils laisseraient bien vite les Etats-Unis. Mais force leur est d'y rester tant que leurs familles ne leur enverront pas d'argent pour payer les frais de leur voyage.

Il nous semble que ces faits parlent assez haut d'eux-mêmes pour nous permettre de nous abstenir de tout commentaire.

Quand donc les Canadiens cesseront-ils de se laisser éblouir par le faux éclat des richesses que nos voisins font miroiter à leurs yeux.

Voici le temps des moissons, qui, grâce à Dieu, sont abondantes. Les cultivateurs vont avoir besoin d'un grand nombre de bras. Pourquoi ne restera-t-on pas ici au milieu de sa famille au lieu lieu d'aller aux Etats-Unis où le trop grand nombre d'ouvriers doit nécessairement causer une baisse considérable dans les salaires.

Les journaliers peuvent gagner ici depuis 75 centins jusqu'à 4 chelins et même plus par jour.

Nous conseillerions même à une partie des journaliers des villes d'aller dans la campagne, où ils auront certainement un bon prix.

Si maintenant chacun sait économiser sur son gagne, on pourra peut-être se former une somme assez considérable pour pouvoir, avec l'aide des Sociétés de Colonisation, acquérir quelque propriété dans nos townships si fertiles. Et alors on aura une existence assurée, et pour soi et pour sa famille.

On pourra au moins prévenir la misère pour l'hiver.

NOTES
SUR LES GOUVERNEMENTS FEDERAUX,

Passés et Présents, par

L'HON. THOS. D'ARCY McGEE, M.R.I.A.

(*Traduction.*)

—*Suite.*—

VI.

Les Etats-Unis.

—En examinant la constitution des Etats-Unis on voit qu'elle ne fût qu'un compromis entre les exigences du pouvoir et le profond sentiment de la protection individuelle ; entre les principes d'esprits aussi cultivés que les écrivains du Federalist et les théories outrées de la démagogie du jour. De là vint que de prime abord, elle présente à celui qui la considère, sous le double rapport de sa force et de sa faiblesse ; des objets aux quels elle pourvoie comme de ceux qu'elle omet, la marque évidente de cette double origine.

La guerre de l'indépendance venait de se terminer, avec la campagne de 1780, à l'avantage des treize états qui, les premiers, composèrent l'Union Américaine. Un armistice s'en suivit bientôt ; et un traité de paix fut signé à Paris le 3 septembre 1783, entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis, reconnaissant l'indépendance de ces derniers. Durant le cours de ces négociations, le Général Washington avait adressé une lettre circulaire aux gouvernements de chaque Etat en faveur d'une union plus parfaite ; plusieurs écrivains, les uns favorables, les autres opposés au projet, parmi lesquels Alexander Hamilton, dans une suite d'écrits qu'il publia à New-York, sous le titre de *The Continentalist*, définirent les attributs du pouvoir local et du gouvernement général.

Depuis la déclaration de l'indépendance (1776) à l'adoption de la constitution (1789) les treize colonies furent régies, par les « Articles de la Confédération, » lesquels comparés au système plus explicite et plus centralisé qui les remplace, pourraient venir à l'appui de la distinction du *Federalist* entre une fédération « parfaite » et « imparfaite. » Sous l'autorité des articles, le Congrès consistait en une seule chambre composé de délégés nommés annuellement par les législatures locales ; aucun de ces délégués ne pouvant cependant siéger plus de trois ans sur six ans. Chaque Etat supportait sa propre délégation et n'avait qu'une seule voix au Congrès. Aux Etats, avec le concours du Congrès, était réservé le droit de lever des troupes, d'équipper les vaisseaux de guerre, d'imposer des droits de douanes, de porter la guerre contre les Indiens, et de contracter certaines alliances. Toutes dépenses encourues pour les fins de la guerre devaient retomber sur chaque Etat en proportion de la valeur de sa propriété réelle ; mais la perception des taxes pour rencontrer ces dépenses était sous le contrôle et la direction des législatures locales. Le Congrès se réservait le droit de faire les traités ; celui d'arbitrer entres les différents Etats par ses Commissaires ; de frapper monnaie ; de faire des emprunts sur le crédit public ; de lever des forces de terre et de mer et de nommer un commandant-en-chef, *pourvu* que dans les deux derniers cas, *neuf* des *treize Etats* y consentissent.

Quant au pouvoir exécutif il était exercé, en autant du moins qu'il existait — par un président du Congrès, qui ne pouvait remplir ses fonctions seulement une année sur trois, et par un « comité d'Etat, » composé d'un délégué de Chaque Etat, dont les fonctions ressemblaient en quelque sorte a celle des sénateurs, excepté qu'elles s'exerçaient durant les ajournements du Congrès. Le corps général pouvait être convoqué en quelqu'endroit que ce fût dans les limites de l'Union, et il ne pouvait être prorogé pour une période de plus de six mois. *

Après plusieurs années d'expérience de cette sorte de digues (comme on l'avait proprement qualifiée dans les articles mêmes), les plus influents et les plus recommandables d'entre les américains restèrent convaincus que cette constitution n'était nullement proportionnée aux besoins d'un bon gouvernement. Parmi ceux qui contribuèrent principalement à convertir la confédération en un gouvernement National, furent Washington, Hamilton, Madison, Jay, Adams, Wilson, King, Franklin, les Morrises, PinckNews, Carrolls, Roger Sherman, du Connecticut, et John Rutledge, de la Caroline du Sud. La plupart de ces hommes éminens avaient été membres de la dernière convention dans la quelle la constitution avait été adoptée. Mais leurs efforts ne se bornèrent pas aux travaux de la convention. Par des correspondances particulières, par des essais, par de savants discours, par des délégations de côté et d'autre, après environ dix années de reclamations, ils réussirent à assurer, en faveur de leur nouvelle *Magna Charta*, l'aprobation de *onze* des treize Etats, quelques-uns d'entre eux, on doit le dire, au moyen de majorités bien faibles.

La constitution des Etats-Unis est un document trop à la portée du lecteur canadien pour qu'il soit nécessaire d'en donner une analyse. Peut-être qu'il n'est pourtant pas hors de propos de noter brièvement en quoi elle diffère des premiers articles de la Confédération. La nouvelle constitution divise la législature en deux chambres ; la chambre populaire répresentant le nombre ; le Sénat, les Etats co-égaux ; les projets de loi concernant l'argent ne peuvent originer que dans la première chambre ; les accusations originent dans la Chambre des Représentants, mais sont jugés par le Sénat. Le Vice-Président des Etats-Unis doit posséder la même qualification pour être élu que le président ; il préside au sénat ; il a le droit de succéder à la présidence. Le président est le commandant-en-chef ; il a un pouvoir de *veto* sur toute législation du Congrès, a moins qu'elle ne soit adoptée de nouveau par le vote des deux tiers des deux chambres. Les matières de la législation du congrès sont énumérées comme suit dans l'Article I :

Section VIII .— Le Congrès aura le pouvoir :

1. D'établir et de percevoir des taxes, impôts et excises ; de payer les dettes et de pourvoir à la défense commune et au bien-être général des Etats-Unis ; mais tous les droits, impôts et excises seront uniformes par tous les Etats-Unis.

2. De faire des emprunt sur le crédit des Etats-Unis.

3. De régler le commerce avec les nations étrangères, dans et entre les Etats divers aussi bien qu'avec les tribus Indiennes.

4. D'établir une règle uniforme de naturalisation, et des lois uniformes en matière de banqueroute, dans tous les Etats-Unis.

5. De battre monnaie, d'en régler la valeur ainsi que celle des monnaies étrangères, et de fixer l'étalon des poids et mesures.

6. D'assurer la punition des contrefacteurs de papier-monnaie et de pièces courantes des Etats-Unis.

7. D'établir des bureaux et des chemins de poste.

8. D'encourager les progrès des sciences et des arts utiles, en assurant pour des époques limitées, aux auteurs et aux inventeurs, le droit exclusif a leurs écrits et à leurs découvertes respectives.

9. De constituer des tribunaux inférieurs à la Cour suprême.

10. De définir et de punir les actes de piraterie et de félonie commis en pleine mer et les offenses contre le droit des gens.

11. De déclarer la guerre, d'accorder des lettres de marque et de représailles, et de faire des lois concernant les captures sur mer et sur terre.

12. De lever et de maintenir des armées, mais on ne fera aucune appropriation d'argent à cet usage pour un terme de plus de deux ans.

13. D'établir et de maintenir une marine.

14. De faire des regles pour l'administration et l'arrangement des forces de terre et de mer.

15. De pourvoir à la convocation de la milice afin de mettre en force les lois de l'union, réprimer les insurrections et de repousser les invasions.

16. De pourvoir à l'organisation à l'armement et à la discipline de la milice, et à l'administration de certaine partie qui peut être employée aux service des Etats-Unis, laissant une réserve aux divers Etats respectifs de la nomination des officiers, et de l'autorité de l'instruction militaire selon la discipline prescrite par le Congrès.

17. D'exercer une législation exclusive dans tous les cas quelconques, sur tel district (ne dépassant ou n'excédant pas dix milles carrés) qui puisse par la cession de quelques Etats particuliers, et l'acceptation du Congrès de venir le siège du gouvernement des Etats-Unis, et d'exercer la même autorité sur tous les autres endroit achetés par le consentement de la législature de l'Etat dans lequel chacun se trouvera, pour la construction des forts, des magasins, des arsenaux, des chantiers de vaisseaux et des autres édifices utiles et.

18. De faire toutes les lois, qui seront nécessaires et efficaces à mettre en exécution les pouvoirs ci-dessus mentionnés, et tous les autres pouvoirs dont cette Constitution a investi le gouvernement des Etats-Unis ou toute autre département ou officier qui lui appartiennent.

Les limites des gouvernements d'Etats sont au contraire ainsi définies négativement :

SECTION IX.—La migration ou l'importation de telles personnes qu'aucun des Etats maintenant existant jugera à propos d'admettre, ne pourra pas être prohibé par le Congrès avant 1808 ; mais on peut imposer une taxe ou un droit sur une pareille importation, qui n'excedera pas 10 dollars par personne.

2r Le privilége de l'acte à *l'habeas corpus* (*mandat de la Cour en faveur du prisonnier, d'avoir son corps par devant le juge*) ne pourra pas être suspendu, excepté dans des cas de rebellion ou d'invasion où la sureté peut l'exiger.

3. On ne pourra passer aucun bill *d'attainder* (*ou condamnation sous forme de procès*) ni de loi *ex post facto* (*rétro-active en matière criminelle.*)

4. Il ne s'établira aucune capitation (*taxe directe individuelle*) ou autre taxe directe, sans que ce ne soit en proportion du *recensement* ou de l'énumération qui a été indiquée ci-dessus comme devant être prise.

5. Il ne s'établira ni taxe ni droit sur les articles exportés d'aucun Etat.

6. Il ne se fera aucun réglement commercial ou fiscal pour donner la préférence aux ports d'un Etat sur ceux d'un autre ; et les vaisseaux faisant voile d'un état ne seront obligés à aucune sortie ou entrée ou à payer des droits à un autre

7. Il ne se tirera pas d'argent du Trésor public qu'en conséquence des destinations faites par une loi ; et un compte-rendu régulier des recettes et dépenses des finances publiques sera publié de temps en temps.

8. Nul titre de noblesse ne sera donné par les Etats-Unis, et aucune personne, possédant une charge de profit ou de confiance sous leur autorité, ne devra sans le consentement du Congres accepter aucun présent, émolument, office ou titre de quelque nature que ce soit de la part d'aucun roi, prince ou état étranger.

SECTION X.— 1. Aucun Etat ne pourra faire de traité, d'alliance ou de confédération ; accorder de lettres de marque ou de représailles ; battre monnaie ; émettre de billets de crédit ; exiger autre chose en paiement des lettres que de la monnaie d'or et d'argent, passer de bill *d'attainder* ou de loi rétroactive, et des lois affaiblissant l'obligation des contrats ; ni accorder aucun titre de noblesse.

—2. Aucune Etat ne pourra, sans le consentement du Congrès, établir aucun impôt ou droit sur l'importation ou l'exportation excepté ce qui est absolument nécessaire pour exécuter les lois lois d'inspection et le produit de tous les droits et impôts, établis par un Etat sur les importations ou les exportations, sera pour l'usage du Trésor des Etats-Unis ; et tous ces lois seront sujettes à la revision et au contrôle du Congrès.

3. Aucun Etat sans le consentement du Congrès, ne pourra établir de droit de tonnage, entretenir des troupes au des vaisseaux de guerre en temps de paix, entrer en société ou en contrat avec un autre Etat ou avec une puissance étrangère, ni s'engager dans une guerre à moins d'une invasion actuelle ou de danger si imminant qu'il n'y ait pas à différer.

L'article 2 définit le caractère, la tenure et les responsabilités de la charge présidentielle ; l'article 3, la justice fédérale ; l'Article 4 traite des rapports entre Etats ; l'Article 5 de la faculté et du mode d'Amender la Constitution ; l'Article 6, de la dette et des obligations de chaque Etat et des qualifications pour les charges publiques ; l'Article 7, de la ratification et de l'établissement de cette constitution. Dix amendements, sous forme de « Bills des droits, » furent proposés durant la première session du premier congrès tenue sous le Président Washington et ils furent ratifiés en décembre, 1791 ; on proposa et adopta un autre amendement en 1798 ; et enfin un dernier en 1804. Ces *douze* amendements, avec les articles primitifs, au nombre de *Sept*, forment la loi fondamentale des Etats-Unis.

Avant, durant, après, et toujours depuis l'adoption de cette constitution de 1789, le grand sujet de controverse parmi les Américains a été les droits des Etats et ceux du gouvernement fédéral.

Les intelligences d'élite de la première et de la seconde génération de ce peuple ont traité la question sous tous ses aspects ; mais la troisième génération est allée plus loin et elle demande sa solution à l'arbitrage du sabre.

M. Hamilton déclare, dans le dernier numéro du *Federalist*, qu'à sa connaissance personnelle « des personnages puissants, » à New-York et dans les autres Etats étaient opposés à un gouvernement général national, sous toute forme possible » Suivant Hamilton, on peut ranger Jefferson parmi ceux qui professaient cette opinion * ; et bien certainement Patrick Henry, et d'autres d'une celébrité a peine moindre, Dans le siècle suivant, M. Calhoun et son école soutinrent les « droits de l'Etat » ou plutôt la souveraineté de l'Etat, contre M. Webster et ses disciples. Des deux côtés on déploya beaucoup d'habileté dans la discussion. Malheureusement on ne peut pas dire que la véritable doctrine apparaisse à la face même de la constitution et qu'elle soit assez claire pour ne permettre qu'une seule interprétation. En effet, même M. Madison qu'on s'est plû à appeler « le père de la constitution, » est loin d'être consistant avec lui-même, dans les différents commentaires qu'il a faits sur ce point vital de son propre chef-d'œuvre.

Nous disons, que la véritable doctrine quant à où réside la souveraineté dans le système Américain n'est malheureusement en aucune manière évidente à la face de l'Acte fédéral ; car quoi de plus funeste pour un peuple libre que d'avoir un gouvernement privé des principes essentiels à l'ordre et à la stabilité ? Quoi de plus fatal à l'existence d'un Etat juste et fort, que de voir débattre à tort ou à raison une question aussi radicale que celle de savoir qui est le dépositaire du pouvoir souverain—ou des Etats ou de l'Union ?

Quel jugement plus écrasant peut on porter contre une constitution que celui résultant du désaccord qui se voit, après un demi siècle de l'établissement de la constitution américaine, parmi les premiers hommes, nés et élevés sous ses lois, relativement à cette question fondamentale : la constitution fut elle une délégation des différents Etats ou « un gouvernement propre ?»

Cependant il serait injuste de ne pas reconnaître les progrès étonnants faits par les Etats sous cette Union. Les vastes ressources naturelles de tout le pays ont été explorées et développées ; la complète liberté de commerce entre les Etats a répandu la richesse et l'activité jusqu'aux frontières les plus reculées : pendant près d'un siècle, l'abondance et le bonheur ont été les apanages du peuple entier. Le nouveau monde n'a pas autant fait que l'ancien pour les beaux arts ; mais les arts utiles et pratiques y ont été cultivés avec succès et perfectionnés. Il s'y était aussi réveilé une nouvelle littérature, propre à enrichir la langue anglaise et à lui faire honneur. Au milieu de cet ère de prospérité et de bien être, fruit d'une paix constante, la cause première de controverse implantée dans la constitution, éclata soudainement en une lutte armée, entre une portion des Etats et le pouvoir fédéral. Ses résultats échappent encore à notre prévision ; mais, de la guerre qui sévit actuellement, l'observateur d'un esprit droit en déduit une leçon, c'est que ceux qui tirent d'abord que la constitution de 1789 est parfaite, n'était pas plus éloignée de la vérité que ceux qui voulaient qu'elle ne fut qu'une affaire manquée.

(*A continuer.*)

* L'article XI pourvoit à l'admission du Canada dans l'union, au cas " qu'il s'unisse aux membres des Etats-Unis " mais aucune autre colonie ne pouvait être admise sans le consentement de neuf Etats.

* Le No. 49 du *Federalist*.

L'Hon. Premier.

Nous regrettons d'apprendre que Sir E. P. Taché est gravement indisposé. Une lettre de Québec publiée par le *Minerve*, contient le paragraphe qui suit dont on comprendra facilement la signification :

« Sir E. P. Taché, qui s'est rendu le 15 à Montmagny, est gravement malade, et ses collègues entretiennent beaucoup d'inquiétudes à ce sujet. Vous savez probablement que l'hon. M. Cauchon est en excursion aux provinces d'en bas. Le télégraphe l'a fait mander, hier, auprès du gouvernement, et il a répondu immédiatement qu'il allait se mettre en route pour Québec. La maladie de Sir E. P. Taché en est probablement la cause.»

Collége de Monnoir.

Jeudi dernier, le village de Ste. Marie de Monnoir avait un air de fête : c'était le jour de l'examen public et de la distribution des prix du Collége. Le temps était magnifique, et une assistance considérable, attirée par une vaste tente de feuillage se pressait autour de l'estrade où les élèves venaient tantôt rendre compte de leur travail et de leur progrès, tantôt jouer quelque petit drame ou déclamer quelque morceau oratoire.

Les élèves répondaient avec une modeste assurance aux questions qui leur étaient posées, et leurs réponses montraient que le travail avait été assidu et que les maîtres avaient préféré le solide au brillant.

Pendant les séances, plusieurs morceaux oratoires ont été déclamés, en général avec beaucoup de naturel, d'aisance et de noblesse, quelques petites pièces de théâtre admirablement représentées ont tour à tour arraché aux spectateurs des larmes d'attendrissement et de formidables éclats de rires.

Tout cela entremelé de morceaux de chant, d'airs joués par une bande de musique bien organisée et par un charmant petit orchestre, faisait un effet délicieux.

Un des élèves qui ont achevé leur cours a prononcé un discours d'adieu, où de nobles sentiments s'unissaient à une délicatesse exquise et à un débit, dont la facilité laissait percer une émotion bien sentie en pareille circonstance.

Il s'est adressé tour à tour à l'assemblée, au vénérable fondateur et supérieur de l'établissement, M. le Grand-Vicaire CREVIER, lui rappelant, au nom de ses camarades, que leur éducation était le fruit de ses labeurs et de ses soucis ; au directeur, dont les vertus modestes et les solides qualités ont affermi, comme il le disait, l'établissement chancelant sur ses bases ; aux Ecclésiastiques dévoués qui ont consacré leurs travaux à l'instruction de la jeunesse, avec ce désintéressement et cette abnégation que la religion seule peut inspirer ; à ses compagnons qu'il va quitter pour ne plus les rencontrer que de loin en loin sur le chemin de la vie. Mais ses adieux les plus touchants ont été pour la chère petite chapelle, où il a passé tant de moments délicieux et où tant de grâces sont descendues d'en haut dans son jeune cœur pour le fortifier et le prémunir contre les dangers sans nombre qui l'attendent sur la mer orageuse du monde.

M. le G. V. Crevier, qui présidait, a terminé la séance de l'après-midi en remerciant l'assemblée de son immense concours, — et en adressant, avec une bienveillance toute paternelle, quelques paroles de félicitation et d'encouragement aux élèves, dont les vacances commençaient le soir même pour se terminer le DOUZE SEPTEMBRE prochain, jour fixé pour la rentrée.

Ces examens ont fait voir que les études, au Collége de Monnoir sont sur un bon pied et que l'anglais y est cultivé avec un soin particulier. L'histoire, la géographie, la grammaire grecque et la grammaire latine s'apprennent en anglais ; les auteurs grecs et latins se traduisent en français et en anglais.

Cet établissement, dont l'existance remonte à peine à treize ans et dont les commencements ont été bien modestes, est aujourd'hui florissant. Il est dirigé par un prêtre, enfant de la maison, ayant pour coopérateur un autre prêtre également élevé dans l'établissement. Quatre autres ecclésiastiques et trois jeunes gens qui sont sur le point de revêtir la soutane, y ont puisé la science et la piété Huit Notaires publics, quatre médecins, deux avocats et un grand nombre de sujets étudient divers professions, y ont fait leurs humanités. Le cours d'études qui autrefois n'était que de sept ans, ayant été porté à huit ans sans compter la classe préparatoire, rien désormais ne s'opposera à ce que cet établissement ne prenne rang parmi les premières Maisons d'Education du pays.

Couvent d'Acton-Vale.

Mr. le Rédacteur,

Vous me trouvez peut-être importun de vous demander de publier dans votre estimable journal le compte-rendu de l'examen du couvent d'Acton-Vale, mais connaissant votre zèle pour tout ce qui concerne l'éducation, j'ose espérer que vous trouverez une petite place pour ce qui suit :

Vous connaissez déjà le beau Village d'Acton-Vale, son site, ses progrès rapides sous le point de vue matériel ; mais ce que peut être vous ignorez, c'est le zèle extraordinaire déployé par ses habitants pour l'instruction de la jeunesse, les sacrifices sans nombre qu'ils s'imposent pour le soutien de deux établissements qui sont appelés à produire des effets merveilleux dans la petite ville d'Acton. Déjà le digne curé de l'endroit, que rien ne peut décourager, aidé des commissaires d'école, avait réussi à fonder un établissement pour les garçons, en concluant un engagement avec M. Leveux qui était demandé par d'autres paroisses bien plus riches que ne l'est Acton, mais connaissant la capacité de ce monsieur et les succès qu'il avait déjà obtenus dans l'enseignement, on n'a pas hésité à conclure un engagement devant lequel plusieurs autres paroisses ont reculé, et je puis vous assurer qu'on ne regrette pas ce qui a été fait. Le zèle du bon curé et des citoyens d'Acton-Vale devait-il s'arrêter là ? Non. Ils comprenaient que la femme joue un grand rôle dans la société ; que souvent par sa piété, sa bonté, sa douceur, elle parvient à arracher du bourbier glissant de l'intrigue, un mari qui aurait croupi dans ce vice sans ses conseils. Comment former de telles femmes ? Ils se sont dit, il nous faut des Sœurs ; il n'y a qu'elles qui sachent former de telles personnes. Alors fermant l'oreille à tout ce qui leur fut opposé à sous le rapport pécuniaire, ils se sont mis à l'œuvre, et la Providence a couronné leurs efforts d'un succès complet Le Bon Dieu a envoyé parmi eux les Révérendes sœurs de la Présentation, personnes connues de tout le monde par le zèle infatigable qu'elles déploient pour l'instruction des jeunes filles confiées à leurs soins.

C'était le 14 du courant que ces bonnes sœurs venaient, pour la première fois présenter au public ces jeunes enfants, afin de prouver que celles qui leur avaient été données en soin avaient reçu au centuple ce qu'on avait droit d'attendre d'elles.

L'auditoire était nombreux et choisi ; on y remarquait le Grand Vicaire Lafleche, le Révd. monsieur Ricard, curé du lieu, le Révd. M. P. X. Michon curé d'Upton le Révd. M. Hamel, les Honeurs le Maire, M. L'Inspecteur des écoles, monsieur les commissaires d'école et un bon nombre d'amis de l'éducation les noms desquels j'oublie bien à faire tous frémir au public, mais que je suis obligé de taire, vu que je ne vous ai demandé qu'une petite place.

Dans l'avant midi avait lieu l'examen de Catéchisme. Quelle joie ravissante sur le visage de ces jeunes filles ; elles venaient nous faire voir le changement qui s'était opéré en elles dans les quelques mois qui venaient de s'écouler, malgré les malheurs que leur avait causées un incendie, qui les avait forcées de changer de logement, occasionnait par là un retard de plusieurs semaines. Ces enfants, quoique tous bien jeunes et intimidés par la présence d'une foule d'étrangers, répondirent à toutes les questions avec une sureté qui a surpris tout le monde. Dans l'après-midi le temps fut consacré aux élèves du pensionnat. L'oreille fut charmée par de la belle musique exécutée sur deux pianos par deux *Delles* Beauregard *Delles* Léonard, Dubrule, Dubois et M. Cellum. L'anglais est très bien enseigné. Quant au français le programme était varié et très étendu ; les élèves ont su faire justice à leurs maîtresses par leurs réponses fermes et savantes. Il nous a été aussi donné de voir que ces bonnes sœurs savent joindre l'utile à l'agréable. Les ouvrages manuels ont été exhibés. C'est tout-à-fait surprenant de voir des petites filles pouvoir faire des ouvrages aussi bien que des grandes seraient en peine de faire. Vint ensuite la distribution des prix et le couronnement des élèves. Delles Beauregard remercia pour elle et ses compagnes en termes bien flatteurs, tous ceux qui [illegible] leur maison. Le [illegible] l'Honorable [illegible] ; inutile de dire qu'il a plu, car il ne sait dire que de bonnes et belles choses. Le tout se termina par une pièce de chant à la Reine du ciel et la consécration de ces jeunes cœurs à la Vierge Marie. En terminant je ne puis que féliciter Mr. le Curé et les citoyens d'Acton Vale sur le succès qui a couronné tous leurs efforts. Espérons que cet établissement réalisera les espérances qu'il promet, car on a-t-on vu un curé et les paroissiens travaillant de concert ne pas réussir.

Un assistant.

COUVENT DE SHERBROOKE.

Jeudi dernier j'avais le plaisir d'assister à l'examen des élèves du Couvent de Sherbrooke. Comme toujours il y eut plein succès et preuve certaine que cette institution occupe une place distinguée parmi les meilleurs maison d'éducation du pays. Les réponses furent des plus satisfaisantes. La Physique l'Arithmétique, la Géographie, la Littérature, l'Histoire, le Dessein, &c., &c., y sont enseignés et appris de manière à faire honneur aux élèves et aux révérendes Sœurs qui président à leur éducation.

L'anglais trouve autant de sympathie et de respect pour sa prononciation dans la bouche d'une canadienne française que le français en trouve dans la bouche d'une canadienne anglaise. On le sait et on le parle également bien et sans distinction d'origine, avantage qu'on ne trouve assurément pas partout ailleurs. Sous ce rapport j'ose dire qu'il n'est peut-être pas dans le pays un pensionnat qui l'emporte sur celui de Sherbrooke.

Les ouvrages de goût qui nous furent exhibés, sont de nature à surprendre même les meilleurs connaisseurs tant ils dénotent du savoir et de l'habileté.

Le dessin fut ouvert par un beau chœur habilement exécuté par Mlles. A. Hamel et J. Comstock. Il fut suivi d'un excellent morceau de musique vocale, très bien chanté par Mlles. Marguerite et Mary Unsworth A. Desève, A. Hamel, J. Comstock, G. Guilbert et une autre demoiselle dont le nom m'échappe. Inutile de dire que le chant et la musique furent ce qu'ils peut mieux. Il suffit de savoir que Mlle. Marguerite Unsworth y présidait.

La spirituelle comédie, intitulée *Aunt Peabody*, fit rire les spectateurs de bon cœur Mlle. Anna Mulvany est très bien représenter *Aunt Peabody*, vieille dame à l'ancienne mode, toute surprise de se trouver à l'improviste au milieu de jeunes demoiselles à mode nouvelle et à robes longues, au point de dire à l'une d'elle : you are losing your dress ? cette demoiselle s'acquitta d'autant mieux de son rôle qu'elle avait à faire la vieille car *on a beau dire*, ce n'est pas chose facile ....plusieurs le savent, et un grand nombre s'en doute.

Nous eûmes ensuite la satisfaction d'applaudir à bon droit à de savantes et intéressante esquisses sur les différents pays du monde, données sous forme de discussion et déclamées avec autant de grâce que d'éloquence par Mlles. Comstock, Sabarre, Gribbin, Blondin, Curran, Noël, Mulvany et Pennoyer, qui représentait le Canada et Mlle. Alice Hamel, comme président de la discussion.

Un drame en français aussi touchant que bien joué vint pendant une heure suspendre l'auditoire aux lèvres de celles qui en étaient les actrices.

La petite Aglaé, si fidèlement imitée par Mlle. G. Guilbert, jeune enfant de douze ans, sut par l'émouvant récit de ses infortunes faire perler plus d'une larme dans la paupière des Dames, que l'on remarquait comme le plus bel ornement de la fête.

Le *palmare* fut lu par Mlle. Alice Hamel à qui fut décerné le prix d'excellence. Après la distribution solennelle des prix, Mlles. A. Blondin, M. Griffits et A. Hamel prirent tour à tour la parole ; l'une remerciant éloquemment les parents de leur zèle a procurer a leurs enfants le pain si délicieux de l'éducation religieuse ; l'autre témoignait à M. le Curé de Sherbrooke en termes flatteurs, mais bien mérités, la haute reconnaissance qui lui est due pour son dévouement à fonder et à maintenir de plus en plus prospère cette maison d'éducation, destinée à porter dans nos Townships surtout, de si précieux résultats, et la troisième adressant d'une voix émue ses adieux au couvent où elle a coulé de si beaux jours. Toutes trois s'en acquittèrent avec ce tact, cette délicatesse et cette justesse de jugement qu'on trouve toujours chez la Dame, qui veut plaire, émouvoir, persuader, et convaincre. Après quelques mots bien sentis adressés aux parents et aux élèves par M. le Curé, la séance fut levée.

Je ne saurais terminer sans donner un mot de reconnaissance aux Révdes. Dames chargées de la conduite de cette institution. Le zèle et l'activité, qu'elles déploient dans l'accomplissement de leur devoir parfois si ardus et si difficiles méritent mention. Le bien qu'elle font dans nos townships est immense et je puis affirmer une fois de plus que l'éducation, donnée au pensionnat de Sherbrooke, peut sous tout rapport, être avantageusement comparée à celle, qu'on reçoit dans aucune autre maison d'éducation de ce genre dans le pays.

CÉCILIEN.

Sherbrooke 15 Juillet 1865.

Excursion dans une partie du Comté de Shefford.

M. le Rédacteur.

L'on ne saurait trop recommander aux touristes amateurs du pittoresque, de visiter à cette saison de l'année les Townships de l'Est, le comté de Shefford, entre autres, réclame une attention particulière des personnes sensibles aux progrès de la colonisation.

Waterloo, chef-lieu du comté et township de Shefford, qui, il y a à peine quelques années, était composé seulement d'environ une douzaine de maisons isolées, prend de jour en jour un accroissement sensible, et par sa position et son industrie, tend à devenir plus tard un de nos grands centres ruraux. Jetons en passant un coup-d'œil sur ce charmant village, situé sur les bords d'un lac dont le débouché alimente plusieurs moulins et diverses usines. Waterloo possède trois églises appartenant aux protestants de différentes sectes, une belle église catholique de genre gothique est en voie de construction et sera, dit-on bientôt terminée, grâce à l'énergie et à l'activité du Rev. P. E. Gendreau, curé de Shefford.

Waterloo, terminus actuel du chemin de fer de S. S. et C. R. R., possède une succursale de la banque *Eastern Township Bank*, une académie anglaise, une magnifique halle, à l'hôtel de Z. Reynold, et ses nombreux magasins de différentes nature, attirent journellement une grande partie de la population des townships circonvoisins, qui est certaine d'y rencontrer tous ses besoins. Plusieurs de ces magasins sont tenus par des Canadiens-Français qui semblent faire de très bonnes affaires. La gare du chemin de fer est à l'extrémité d'une place toute entourée de magasins, et en face est situé un magnifique hôtel (*Foster House*), tenu sur un grand pied et dont les touristes n'ont pas à regretter l'hospitalité, ainsi que l'hôtel de M. Baulne, au centre du village qui mérite bien une mention. Non seulement il est tenu par un homme poli et délicat ; mais aussi il est très remarquable par le comfort qu'il nous offre.

Près de la partie sud-ouest de la place et sur le bord du lac, est établie une grande tannerie servant à la préparation des cuirs à semelles, tout le panorama est dominé par la résidence, ou plutôt le château de l'hon. A. B. Foster, M. C. L. Monsieur Foster, accueille avec cette affabilité qui lui est naturelle, les personnes curieuses de visiter sa magnifique demeure. Waterloo doit à l'hon. Monsieur et son agrandissement et sa prospérité ; Monsieur Foster, d'origine anglaise, a compris que l'œuvre de la colonisation ne demandait pas une distinction d'origine dans le choix des colons ; mais que l'agrandissement d'une nouvelle localité, dépendait entièrement de l'énergie et de l'esprit d'entreprise de ces derniers. Aussi voit-on aujourd'hui à Waterloo, grand nombre de Canadiens-Français tant hommes professionnels qu'artisans, qui encouragés par l'hon. monsieur, sont venus dans la localité, exercer leurs talents et leurs industries.

Contraint par affaires de quitter Waterloo, je m'acheminai vers Richmond, sur cette route à deux milles de Waterloo, on passe par le joli village de Knowlton Falls, entièrement bâti en [illegible]ques, qui possède un hôtel et deux belles tanneries et plusieurs moulins, ensuite vient Ste. Anne de Stukely petit village très pittoresque par son église située sur le haut d'un cap qui borde le chemin, dont le Rev. Messire Blanchard en est le curé. Ensuite Laurenceville, dans Stukely, qui plus tard formera un beau village. Enfin l'on passe par la partie sud-est de township d'Ely ; là, M. le Rédacteur, ayant été obligé d'arrêter momentanément ma course, je fus, samedi, le 8 du courant, témoin d'une cérémonie religieuse qui réveille dans le cœur de tout catholique d'émouvants souvenirs. Ce jour, 56 enfants, des deux sexes, de la paroisse de St. Joseph d'Ely, étaient appelés pour la première fois à s'approcher de la table sainte ; la messe était chantée par le Rev. N. Gauthier, curé de Bonsecours, (N. Stukely). Au moment de la communion, le Rev. F. P. Côté, curé du lieu, adressa aux jeunes heureux du jour, une touchante allocution qui leur fit verser de douces larmes aussi bien qu'à leurs parents. Courage, jeunes colons, conservez en vos cœurs le précieux souvenir de ce jour heureux ; conservez celui des pieuses et touchantes exhortations de votre bien-aimé pasteur, et quelque soit le sort réservé à votre patrie. Vous aimerez à dire avec orgueuil : nos pères ont été les pionniers de la foi catholique en ce pays, nous, leurs descendants, nous sommes fiers du nom de Canadiens-Français, nous sommes heureux du titre d'enfants de l'Eglise catholique.

Le township d'Ely est très favorable à l'agriculture, il est moins montagneux et par là moins rocheux que les townships voisins ; la terre y est de première qualité. Cependant cette localité paraît peu avancée quoiqu'une partie en soit établie et défrichée depuis bon nombre d'années ; a quoi est due cette apathie ? nous l'ignorons ! Il est à espérer un meilleur avenir pour ce township et on aime à croire qu'avant peu il entrera dans la voie du progrès où l'ont dévancé ses voisins.

C'est avec plaisir que j'ai, dans tout le parcours de mon chemin, admiré la belle végétation ; le foin, cette année sera en grande abondance : source de richesse pour les colons des townships plus adonnés à l'élère du bétail qu'à la culture des céréales.

Juillet, 12, 1865.

CORRESPONDANCE.

Acton Vale 19 Juillet 1865.

Monsieur le Rédacteur,

Je compte sur votre bienveillance ordinaire pour vous prier de vouloir bien insérer dans les colonnes de votre intéressant journal. les quelques détails qui suivent relativement à ce qui vient d'avoir lieu à Acton-Vale.

Hier 18 juillet, avait lieu, dans notre église paroissiale, la clôture du Jubilé. Depuis trois jours la paroisse de St. André d'Acton, en dépit d'un temps très défavorable, se portait en foule dans le temple du Seigneur pour implorer sa divine miséricorde afin de pouvoir élever ensuite plus efficacement des mains pures vers le ciel pour le triomphe de son église, assailli de toute part par les fureurs de l'impiété. C'était une belle fête M. le Rédacteur, une de ces fêtes dont l'église catholique possède seule le secret. Ce fut aussi un spectacle bien touchant de voir réunies près de mille personnes, qui après avoir nourri leur intelligence et leur cœur du pain de la parole de Dieu nourrissaient leur âme du pain des anges et condamnaient, de concert avec le père commun des fidèles les erreurs du temps signalées par la parole douce, onctueuse et toujours persuasive de M. le Grand Vicaire Laflèche. La population d'Acton conservera longtemps le souvenir de ces jours de bonheur et de bénédiction.

Après l'office du soir, la paroisse toute entière se rendit au presbytère et M. le Dr. Mount fut prié de présenter l'adresse ci-annoncée. M. le Grand Vicaire quoique pressé par le départ du convoi, dans le quel il devait s'embarquer répondit à peu près en ces termes :

Messieurs et bons amis d'Acton ; c'est une bien douce satisfaction pour moi de vous entendre exprimer des sentiments si nobles et si chrétiens. Si vous conservez toujours dans vos cœurs cette foi si vive et si pure que vous ont léguée vos pères et vos ancêtres, dont un grand nombre ont arrosé ce sol canadien de leur sang vous serez toujours heureux. Car je vous le répète mes bons amis : ce qui fait le bonheur des peuples comme celui des individus ; c'est la soumission aux autorités légitimement constituées jointes à la pratique des vertus chrétiennes et sociales. Je vous remercie très cordialement des sentiments de gratitude que vous venez de m'exprimer et des vœux que vous formez tous ensemble pour le rétablissement de ma santé. Adieu et prions tous ensemble le Seigneur de combler nos vœux et de nous accorder le plaisir de nous revoir a Acton Vale.

M. le Grand Vicaire se dirigea ensuite vers le débarcadère de la voie ferrée où la foule l'accompagna.

Permettez aussi, M. le Rédacteur que je vous fasse connaître un accident qui est venu troubler notre fête et plonger dans la consternation plusieurs familles.

Sur les dix heures et demi du matin, c'était l'heure de l'instruction, le feu éclata dans une maison appartenant à M. Julien Cloutier et la réduisit en cendre avec une grande partie de son contenu. une autre maison appartenant à M. Lippé Ecr., Notaire du lieu, fut aussi la proie des flammes.

Quelques autres bâtisses furent démolies, dans le but d'arrêter les progrès de l'incendie qu'un vent violent rendait très-redoutable. C'était un spectacle bien navrant, M. le Rédacteur, de voir principalement M. Cloutier et sa dame, ces respectables vieillards considérant l'élément destructeur leur ravir en quelques heures le fruit de longues économies ; car cette maison était tout leur avoir et n'était pas assurée. Leur perte est estimée à $600. Je n'ai aucun détail sur la valeur des autres bâtisses brûlées ou brisées. Plusieurs autres personnes tels que M. le Notaire Fontaine et M. Réives Boulanger du lieu ont eu à souffrir quelques pertes par le bris de leur maison ainsi que M. Marchessault dont la boutique de forge a été totalement démolie. Je ne puis passer sous silence la noble conduite qu'ont tenue plusieurs personnes dans cette circonstance ; dussé-je blesser leur modestie. Entre autres personnes qui se sont signalées par leur dévouement et leur activité ; je dois citer M. le G. V. Laflèche, qui après avoir invité son auditoire à voler au secours des malheureux incendiés, crut devoir lui-même laisser la chaire de vérité pour les aller secourir. Qu'il était édifiant M. le Rédacteur de voir voir cet homme de Dieu, qui malgré son grand âge et ses infirmités, courant partout où sa présence lui paraissait être utile et exhortant par ses paroles et par ses exemples ceux qui étaient témoins de son admirable dévouement. M. le G. V. a reçu une blessure dans cette occasion ; mais je suis heureux de pouvoir dire qu'elle n'a rien de sérieux. Ce digne ministre du Seigneur n'a pas voulu se contenter de secourir les malheureux incendiés par son travail ; il a laissé au profit de M. Cloutier, dont la perte est la plus considérable une somme de 25 piastres que la paroisse avait souscrite pour lui être offerte à la clôture de la retraite comme tribut de sa reconnaissance. Je suis spécialement prié d'offrir à M. le G. V. l'expression de la vive gratitude que son noble dévouement ont fait naître dans le cœur de son protégé. MM Prince prêtre du Collège de St. Hyacinthe, Hamelin, Curé de St. Hippolithe de Wattou, Tessier Curé de St. Germain Queen curé de Richmond et N. E. Ricard curé d'Acton, et M. Masson vicaire du même lieu, ont également rendu des services pour lesquels tous les citoyens d'Acton-Vale leur offrent leurs plus sincères remerciement. Je dois également signaler parmi les personnes de la localité MM Jérémie et Antoine Morin et François Roseoux marchands du lieu, qui s'oubliant eux-mêmes pour secourir leur citoyen furent, faute d'échelle et pressés par le feu qui les poursuivait forcés de se précipiter d'un deuxième étage ; mais heureusement sans accident. J'ai aussi remarqué MM. Dubrule et Cushing qui par leurs efforts et au moyen des pompes qu'ils ont à leur disposition privée, ont rendu de bien grands services. Il est encore beaucoup d'autres personnes dont j'ignore les noms qui se sont signalés d'une manière digne d'éloge.

En terminant M. Rédacteur je dirai qu'il est vraiement regrettable de voir qu'a Acton Vale, où les taxes sont si élevés, la propriété ne soit pas mieux protégée. Il y a pourtant une compagnie de 42 pompiers, bien habillés et faisant bien leur devoir quand on les met à l'œuvre.

Est-ce qu'il n'y aurait pas de pompe?

UN TEMOIN.

ADRESSE

Au très Révérend Messire Lafléche Vicaire Général.

Très Révérend Monsieur,

Permettez aux citoyens catholiques de la paroisse de St. André et St. Théodore d'Acton de vous exprimer, avant votre depart, leur gratitude et leurs sentiments de vive reconnaissance pour avoir répondu avec empressement à l'appel de notre digne et zélé pasteur Messire N. B. Ricard, en venant nous annoncer la parole de Dieu pendant le saint temps du Jubilé.

Nous savions très révérend monsieur, avant votre arrivé parmi nous, la grandeur de votre foi et votre zèle infatiguable ; nous savions les fatigues et les privations sans nombre que vous aviez endurées lorsque cette foi si vive, et votre amour si brûlant des âmes vous conduisaient vers des missions lointaines, au milieu des nations barbares, pour faire briller le flambeau de la Foi à ces peuples assis à l'ombre de la mort.

Mais, malgré ces fatigues malgré ces privations qui vous ont fait contracter la maladie et les infirmités, vous n'avez pas voulu rester inactif, le zèle l'emporte et vous vous efforcez encore aujourd'hui de ranimer, de faire revivre cette foi que nous ont léguée nos pères et vous savez les succès qui vous accompagnent et les victoires que vous remportez sur les ennemis de notre salut.

Les paroles éloquentes qui sont sorties de votre bouche, du haut de la chaire de vérité, pendant ces trois jours de jubilé, ont, soyez en persuadé trouvé de l'écho dans nos cœurs, et avec l'aide de la divine providence. nous la conserverons cette foi si précieuse cette foi qui est la seule et unique base de toute nation, et sans laquelle l'âme tombe dans l'indifférence et l'impiété.

Nous pouvons vous assurer très révérend Monsieur que le souvenir de ces trois jours de grâce et de bénédiction ne s'effaceront jamais de notre mémoire. Nous aimerons à nous rappeler les bons conseils que vous nous avez donnés et les hautes renseignements que nous avons pu retirer de vos savantes instructions.

Avant de nous séparer, très révérend Monsieur veuillez agréé nos remerciements et recevoir nos vœux les plus sincères pour votre santé. Nous prierons Dieu qu'il conserve encore de longues années, un saint prêtre à son église et un bon catholique à son pays.

J. MORRIER Maire.
G. W. MOUNT.
A. LABERRY.
C. F. McCALLUM.
C. H. LEROUX.
&c., &c., &c.

Convention du Detroit.

Les procédés de la convention du Detroit sont terminées vendredi dernier à 2 h. après midi, par l'adoption d'un rapport reconnaissant le principe de réciprocité comme juste, et recommandant au gouvernement l'adoption d'un traité aussi libéral que peut le comporter la grandeur de la dette des Etats-Unis.

La dernière résolution adoptée, la plus importante pour le Canada, est conçue en ces termes :

Résolue :—Que cette convention prie respectueusement le Président des Etats-Unis d'entrer en négociation avec le gouvernement de la Grande-Bretagne, en vue de l'exécution d'un traité entre ces deux pays pour les rapports commerciaux réciproques entre les Etats-Unis et les provinces générales de l'Amérique Britannique du Nord, basé sur des principes justes et équitables pour chaque partie et en rapport avec la présente condition financière des Etats-Unis ; lequel devra comprendre la libre navigation du St. Laurent et des autres rivières de l'amérique Britannique du Nord, avec telles améliorations dans les rivières et tel élargissement des canaux, devenus nécessaires pour les exigences des communications de l'Ouest avec l'océan.

Le Pape et Victor Emmanuél.

On lit dans le *Journal de Rome* du 30 Juin.

" Les conférences privées qui ont eues lieu à Rome entre S. Em. le cardinal Jacques Antonelli et M. le commandeur Xavier Vegezzi, envoyé confidentiel de S. M. Victor Emmanuel II, ont fourni un thème varié à tous les journaux. Plusieurs, non contents d'avoir altéré un fait simple et clair en lui-même au moyen d'une foule de fausses assertions et de suppositions imaginaires, ont jugé bon d'en faire retomber l'insuccès sur le Saint Siége.

" L'apperçu que nous donnons ci-après sur l'état exact des choses empêchera ces artifices d'offusquer la vérité.

Tout le monde connait les maux que souffre depuis longtemps la religion catholique dans la plus grande partie de l'Italie. Ils ne pouvaient ne pas préoccuper vivement l'esprit du chef suprême de l'église qui dans la sollicitude qui lui incombe du bien de cette église, songeait constamment à la manière d'y apporter remede autant qu'il dépendait de lui. Réfléchissant qu'un moyen de les soulager consistait à faire en sorte que tant de diocèses ne fussent pas plus longtemps privés de leurs pasteurs, il résolut de faire sans délai une tentative directe.

" En effet, mettant de côté une considération politique et ne cédant qu'à l'impulsion de son cœur et de son caractère, il n'hésita pas à prendre une détermination généreuse, et s'adressa en particulier à S. M. Victor Emmanuel II, en l'invitant à envoyer à Rome une personne jouissant de sa confiance, afin que abstraction faite de toute question

" Sa Majesté répondit à l'invitation du S. Père Arrivé à Rome, M le commandeur Vegezzi eut avec S. Em. le cardinal Antonelli différentes entrevues, dans lesquelles les seules bases que le S. Siége put proposer furent reconnues justes et efficaces par l'envoyé avec une loyauté telle que le S. Père dût concevoir l'espérance d'arriver enfin à pourvoir au bien de cette chère partie de son troupeau.

" Toutefois, les espérances qu'on avait d'abord conçues ne tardèrent pas à s'évanouir. M. le commandeur Vegezzi, qui avait quitté Rome pour mieux éclairer son gouvernement sur l'état des choses et pour recevoir en personne des instructions définitives, revint quelques temps après avec des propositions qui, changeant et détruisant les bases primitives, ont causé au S. Père la douleur de voir l'accord que désirait le S. Siége rendu impossible par le fait du gouvernement en question.

" Dans l'affliction que lui cause ce refus, le chef Auguste de l'Eglise conserve néanmoins la consolation d'avoir soulagé sa conscience devant Dieu et devant les hommes, en essayant de faire tout ce qui lui était possible dans les circonstances présentes."

Bulletin.

Il paraît bien décidé que le transfert du siége du gouvernement aura lieu à Ottawa vers la fin de l'année. Les travaux à la future résidence du gouvernement ne sont pas suspendus, comme on le dit, et il paraît même que des membres du gouvernement prennent leur mesures pour aller demeurer à Ottawa à la suite de la prochaine session.

On a annoncé que M. George E. Desbarats prendrait la place de son père, comme imprimeur de la Reine. Cette nouvelle est certainement prématurée ; M. Desbarats peut être nommé, mais la chose n'est encore qu'à l'état de rumeur.

On dit que M. Henri Starnes va reparaître sur la scène et qu'il se propose de faire la lutte contre M. Holton, si celui-ci se présente encore à Chateauguay.

Le *Leader* annonce, par dépêche, que M. Dorion ne pourra se faire élire à Hochelaga, que son parti n'en veut plus comme chef et qu'il va se retirer de la vie publique. M. Doutre ou M. Laflamme serait appelé à le remplacer.

On s'occupe actuellement à organiser une fête et à rendre aux provinces maritimes la politesse qu'elles firent l'an dernier au Canada, en invitant les membres de la législature, les conseillers de ville, les chambres de commerce, les juges, les avocats et la presse. Nous souhaitons que cette entreprise réussisse.—*Minerve*

L'auteur des Anciens Canadiens.

Nous empruntons à l'*Ordre* l'extrait suivant d'un compte rendu de la distribution des prix au collége de l'assomption :

" La partie proprement dite des exercices littéraire fut la représentation de l'ouvrage des Anciens-Canadiens, de M. de Gaspé, mis en drame par deux professeurs du Collége.

" Déjà, dans une circonstance solennelle le 19 janvier 1815, le Collége de l'Assomption, voulant témoigner toute sa reconnaissance pour le cœur généreux des élèves, prêtre de cette maison, appela tous ses enfants à la consécration du précieux monument, érigé en pieux souvenir de cette maison.

" Il voulut de plus, dans une séance littéraire témoigner à tous ces élèves que puisque cette rede famille empruntait tout son éclat aux enfants de l'établissement, elle ne pouvait en aucune sorte franchir les limites de notre sol chéri pour conserver son caractère de fête intime.

Aussi choisit-il l'œuvre de M. de Gaspé pour remplir ce noble but. On mit en drame cette œuvre d'un cœur vraiment canadien, et on le fit représenter avec le plus beau succès.

Cependant, M. le Supérieur, craignant sans doute que le vol d'un si joli bouquet, cueilli pour sa maison dans le riche parterre de M. de Gaspé ne fut considéré par le brillant auteur comme vol audacieux et téméraire, voulut, selon son expression faire une restitution, en lui consacrant une séance particulière, où ce drame serait représenté en sa présence. Il l'invita donc à assister aux exercices littéraires de sa maison, le priant de permettre une représentation en sa présence. Malgré la distance et l'âge avancé de M. de Gaspé, ce bon vieillard voulut bien se rendre à son invitation.

Ce fut un moment d'hentousiasme facile à comprendre, quand on le vit apparaître, escorté de son dévoué fils, le curé de St. Apolinaire, et appuyé sur le bras d'une fille aussi charmante et gracieuse que remplie d'attachement pour ce père si digne de sa tendre affection.

Nous n'oublierons jamais l'expression de sympathie avec lequel ce bon vieillard accueillit ce travail fait au dépens de son œuvre, et pour lequel on avait préféré laisser quelques règles de l'art pour la reproduire toute entière.

Ce fut avec attendrissement que nous lui entendîmes surtout répéter avec les larmes aux yeux " Ah ! voilà bien mon José." Pour ceux qui ont lu les Anciens Canadiens (et qui ne les a pas lus ?) cette expression disait tout.

Nouvelles locales.

—Dimanche matin, à deux heures, la cloche d'alarme mettait la ville sur pieds. Le feu venait de se déclarer dans le magnifique hotel, *Montreal House*, propriété de M. Monet. Le feu fut assez facilement maitrisé, grâce aux efforts énergiques de nos pompiers. Il avait originé dans la cuisine et s'était propagé jusqu'au second étage. Les dommages sont de quelques centaines de piastres. La bâtisse est assurée.

☞Nous apprenons que le CLUB DRAMATIQUE, donnera sa 21ième représentation, Jeudi soir, 27 courant. Le choix des pièces ne laisse rien à désirer. Il y aura des chansons comiques dans les entr'actes, Pour les détails voir les petites affiches.

MUSÉE BARNUM.—Le splendide musée de P. S. Barnum, à New-York, est devenu la proie des flammes. Tout a été consumé. La riche collection de ce musée, comprenant entr'autres choses deux baleines, des serpents de toutes les dimensions, même jusqu'à un crocodile, est complètement perdue. La perte est évalué à un million de piastres.

BULLETIN COMMERCIAL.—Notre marché de samedi était assez bien pourvu. Déjà les fruits abondent, on voit aussi une grande quantité de patates nouvelles, de pois nouveaux, et de carottes. Les prix pour les principaux articles sont comme suit :

Le blé, 7 et 8 chelins ; les pois 7 francs ; l'avoine 2 chelins ; le blé-d'inde 5 à 6 chelins ; le sucre d'érable 12 sols la livre ; le lard 14 sols ; le mouton 2 à 3 chelins par quartier ; le tabac, qui se trouvait en grande quantité, se vendait 12 sols la livre ; la laine 45 à 50 sols ; les patates nouvelles se sont vendues 4 chelins le minot.

VICTOR- EMMANUEL.—La rumeur de la prochaine abdication du roi de Piémont prend de plus en plus de la consistance en Italie.

Un incident dont on parle tout bas, dit une correspondance de Turin, n'a pas peu contribué, dit-on, à raviver ces projets de retraite. Une voiture du Roi qui était occupée, mais dans laquelle Victor-Emmanuel ne se trouvait pas, aurait été, à la promenade des Cascines, à Florence, l'objet d'une démonstration fort peu sympathique. Le roi s'en est montré très blessé, et aussitôt il a donné des ordres pour que son château de la Mandria, qu'il avait a peu près abandonné, fût restauré avec le plus grand soin et, pour ainsi dire, transformé.

—Jeudi dernier, le bateau à vapeur remorqueur, "Le Québec" était à vendre du bois à un quai ; au départ, l'ingénieur, Joseph Chandonnais généralement connu sous le nom de Joseph Trudel, de paroisse de St. Guillaume d'Upton, était allé retirer un morceau de bois qui se trouvait dans les roues : le poids de son corps et le courant faisant mouvoir la roue au moment où il en sortait, le bras de cette roue lui frappa la tête que la traversa et la lui détacha presqu'entièrement du col. Sa mort a été instantanée.

—M. Johnson est nommé juge de la Cour Supérieure, en remplacement de feu l'hon. Juge McCord, pour le district de Bedford.

—Le pasteur protestant suédois Lindbaeck, qui avait empoisonné le vin de la communion et avait ainsi causé la mort de trois personnes, vient d'être condamné à avoir la tête tranchée.

Proclamation des prix mérités par les élèves du Couvent de La Présentation de Marie.

Acton Vale 14 Juillet 1865.

Excellence Mlle Azilda Beauregard.

Instruction religieuse 1 p M Z Mount 2 L Dion 1 a A Beauregard 2 A Dubois.

4ème Cours Catéchisme de Persévérance 1 p C Beauregard 2 p Z Dubois 1 a A Beauregard 2 H Dion.

Orthographe 1 p A Beauregard 1 R Dubrûle 1 a H Dion 2 Z Dion.

Géographie 1 p H Dion 2 A Beauregard 1 a Z Dubois 2 A Dubois.

Arithmétique 1 p R Dubrûle 2 Z Dion 1 a H Dion 2 C. Beauregard.

Histoire de France 1 p C Beauregard et Z Dubois 1 a A Beauregard 1 a R Dubrûle.

Composition 1 p R Dubrûle 2 Z Dubois et H Dion 1 a A Beauregard 2 C Beauregard.

Ecriture 1 p Z Dubois et R Léonard 2 R Dubrule 1 a C Beauregard 2 J Dion.

Ouvrage Manuel 1 p A Normand 2 M A McLean 1 a M Fontaine 2 D Leblanc.

Couture 1 p S Gauthier 2 C Benoit 1 a R Dubrule 2 J Dubois.

Raccommodage 1 p C Beauregard 2 A Beauregard 1 a R Léonard 2 R Dubrûle.

5ème Cours Lecture 1 p E Dubrûle 2 M A McLean 1 a C Benoit 2 S Gauthier.

Histoire Sainte 1 p J Dion 2 C Benoit 1 a D Leblanc 2 E Dubrûle,

Grammaire 1 p A Dubois 2 S Gauthier 1 a M Fontaine 2 D Leblanc.

Arithmetique 1 p M Fontaine 2 M J Mount 1 a A Dubois 2 S Gauthier

Ecriture 1 d M Fontaine 2 D Leblanc 1 a L Dion 2 E Dubrule.

6ème Cours Lecture 1ère division 1 p S Mount 2 A Leblanc 1 a V McCallum 2 S Dubord.

Deuxième division 1 p L Mount 2 S Dubord 1 a M J Mount 2 A Dubrûle.

Ecriture 1 p A Dubrûle 2 A Leblanc 1 a S Mount 2 A Leblanc.

2ème division Petit Catéchisme 1 p A Lafrenière 2 E Dubrûle 1 a A Leblanc.

Tricot 1 V McCallum 2 A Leblanc 1 a A Lafrenière 2 E Dubrule.

Classe Anglaise 3ème Cours lecture 1 p J Dubois 2 R Dubrûle 1 a M J Mount 2 S Mount.

Version 1 p R Dubrûle 2 J Dubois 1 a A Beauregard 1 C Beauregard.

Orthographe 1 p R Léonard 2 A Beauregard 1 a R Dubrûle 2 J Dubois.

Géographie 3ème Cours Prononciation 1 p S Dubord 2 D Leblanc 1 a A Dubois.

Version 1 p J Dion 2 M Dubrûle 1 a A Dubois 2 H Dion.

Vocabulaire 1 p A Dubois 2 J et H Dion 1 a D Leblanc 2 S Dubord.

Grammaire 1 p A Dubois 2 H Dion 1 a J Dion

6ème Cours Lecture 1 p A Leblanc 2 E Dubrûle 1 a A Lafrenière 2 A Dubrûle.

Vocabulaire 1 p A Lafrenière 2 A Dubrûle 1 a A Leblanc 2 E Dubrûle.

Géographie 1 p R. Léonard 2 M A McLean.

Musique 1 p A et C Beauregard 2 R Dubrule et R Léonard 1 a M A McLean 2 V McCallum.

Encouragement Elise Leblanc et Josephine Reeves.

Le Prix de Sagesse a été mérité par Mlle. ROSALIE DUBRULE.

DECES.

En cette ville le 21 courant Abraham Ayet à l'âge de 18 après une longue et douloureuse maladie. Ce jeune homme était doué des plus belles qualités et s'était attiré par ses bons exemples les sympathies d'un grand nombre d'amis qui ne l'oublieront jamais.

Dieu qui a voulu le retirer de ce monde pour lui faire goûter les délices éternelles.

Il laisse pour déplorer sa perte un père et une mère inconsolable

A Montréal, le 22 du courant à l'âge de 27 ans, M. Eugène Tétreau Marchand de cette ville, de la maison Tétreau & Caouette, ses funérailles auront lieu à St. Charles mercredi prochain à 9 heures du matin, les parents et amis sont priés d'y assister sans autres invitations.

Au Township de Chester, le mois dernier chez son frère G. E. Jacques Ecr., N. P. Melle, Olympe Jacques, à l'âge de 24 ans.

J. A. SIMARD,

AVOCAT,

Tient son Bureau dans la maison de M. Aug. Archambault porte voisine du bureau du *Journal* place du marché, St. Hyacinthe.

13 Juillet 1865.

ENVOIS AMERICAINS-ESCOMPTES

Departement des Finances,

Douanes, Québec, 6 mars 1863.

L'HON Ministre des Finances a enjoint que désormais les Avis Hebdomadaires soient publiés et fournis aux Percepteurs des Douanes, relativement au taux de l'escompte qui doit être alloué sur les Envois Américains, lequel sera en conformité du prix de l'or tel qu'il est représenté par le change, à un taux égal. De tels avis devront paraître chaque samedi dans la *Gazette du Canada*.

R. S. M. BOUCHETTE.

Département des Finances.

DOUANES.

Québec, 22 Juillet 1865.

EN conformité à l'ordre ci-dessus, avis est par le présent donné que l'escompte autorisé est déclaré devoir ce jour être de 29 p 100, lequel percentage de déduction devra être constitué jusqu'au prochain avis hebdomadaire, et s'appliquera à sous les achats faits aux Etats-Unis pendant cette semaine.

UN BON FORGERON DEMANDE.

Un Bon Forgeron pourrait s'établir avantageusement à St. Guillaume d'Upton.

Il y a deux voitureries qui lui donneront leur ouvrage,

S'adresser à M. DUROCHER, Voiturier.

St. Guillaume d'Upton. Juillet 1865.

PERDU OU VOLE.

Dans la nuit de Mercredi à Jeudi du 12 au 13 juillet courant, un Cheval Blond, Nez Blanc, Crin-Blond, environ 4 pieds 10 pouces de haut, âgé de cinq ans, appartenant à Adolphe Giard, disparu de chez son bourgeois ; Smeaton Centre, Franklin County, Etat de Vermont. Toute information tendant à la faire retrouver sera reçu par le soussigné qui donnera une récompense généreuse, en s'adressant chez lui à St. Hyacinthe.

HENRI GIARD,
St. Hyacinthe.

17 juillet, 1865.

VENTE PAR ENCAN.

Seront vendus par Encan Public,

MARDI, le 25 JUILLET courant,

sur la Terre de

DAME VEUVE MICHEL PLAMONDON,

au bas de la Rivière près du Collège, à St. Hyacinthe-le-Confesseur ;

EFFETS DE MENAGE ;

VOITURES D'HIVER ET D'ETE

DE TOUTES SORTES ;

HARNAIS DOUBLES ET SIMPLES ;

ANIMAUX, &c, &c.

☞CONDITIONS LIBERALES.☜

A. MARCHESSEAULT,
Encanteur.

St. Hyacinthe, 20 juillet, 1865.

CONTRATS DE LA MALLE.

Des SOUMISSIONS adressées au MAITRE GENERAL DES POSTES seront reçues à Québec jusqu'à MIDI,

VENDREDI, LE 18 AOUT PROCHAIN,

pour le transport des MALLES de Sa Majesté, sur contrats proposés, pour 4 ans, du 1er Octobre prochain, pour les services ci-dessous mentionnés le transport devant se faire dans des voitures convenables :

MONTREAL et St. EUSTACHE } Tous les Jours, ENTIER.

MONTREAL et CARILLON. } Tous les Jours, EN HIVER.

Acton-Vale et Roxton-Falls,

TOUS LES JOURS.

Sorel et le dépot de st. Hilaire,

TOUS LES JOURS.

Des avis imprimés contenant d'autres informations quant aux conditions des Contrats peuvent être vus et des formules de soumissions obtenues aux principaux Bureaux de Poste sur ces Routes.

EDWIN KING,
Insp. des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Montréal, 7 juillet, 1865. } 3 f

SOUS PRESSE

L'HEROISME.

Essai donné devant l'INSTITUT CANADIEN de St. Hyacinthe, le 2 Juillet courant.

— SUIVI DE —

LA PATRIE.

Autre essai donné devant l'INSTITUT LITTERAIRE ET SCIENTIFIQUE d'Acton-Vale, le 12 janvier 1865

— PAR —

HONORE MERCIER.

Cette publication sera prête dans la 1re semaine d'août et formera un volume in. 8. d'environ 80 pages.

☞PRIX 30 SOUS.

N.-B.—Comme le nombre d'exemplaires sera nécessairement très limité, les personnes qui désireraient se procurer cet ouvrage pourraient s'adresser d'avance à ce bureau.

☞On pourra se procurer cette Essai chez M. A. Keroack, libraire de cette ville.

St. Hyacinthe 16 Juillet 1865.

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

Séance du 14 juillet, 1865.

PRESENTS :—Son Honneur le Maire, MM. Bibs, Bachand, Chagnon, Côté, Dessaulles, Malhiot, Richer et Beether.

Conformément à l'avis qu'il en a donné, le sept du courant.

M. BACHAND fait motion :

Que le Réglement suivant soit passé, savoir : Quiconque obstruera ou gênera le cours de l'eau de la rivière Yamaska, dans les limites de la Cité de St. Hyacinthe, ou mettra ou déposera, ou fera mettre ou déposer dans le lit de la dite rivière, aucuns objets ou matériaux ou y fera ou fera faire aucune digue, chaussée ou amas quelconques de pierre, de bois, de terres ou d'aucune chose quelconque sans la permission écrite du Maire et Conseil de Ville, spécialement entre les arcades des ponts construits ou qui pourront à l'avenir être construits sur la dite rivière et aboutant dans la dite Cité, contrevenant payera une amende d'une à vingt piastres, ou pourra être condamné à une emprisonnement n'excédant pas 30 jours pour chaque contravention, et quiconque laissera subsister aucune telle obstruction, ou aucune des choses sus-mentionnées dans la dite rivière, dans les limites de la dite Cité spécialement entre les arcades des dits ponts, après avoir été notifié par l'inspecteur de la ville, de les enlever ou faire disparaître, encourra et payera une amende d'une à vingt piastres ou pourra être condamné à un emprisonnement n'excédant pas trente jours, pour chaque jour qu'il aura ainsi laissé subsister telle obstruction ou chose dans le lit de la dite rivière, après avoir été notifié comme ci-dessus, pourvu toujours que ce réglement n'aura pas l'effet de faire disparaître les chaussées ou digues actuellement construites et qui servent à alimenter les manufactures et moulins construits avant ce jour dans cette Cité.

Secondé par M. CHAGNON.

Agréée.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier,
De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRES
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier, St. Hyacinthe, 14 juillet, 1865.

Vente par Autorité de Justice.

LUNDI, le VINGT QUATRE JUILLET procéhain, à DIX heures du matin à la porte de l'Eglise de Ste. Brigide, District d'Iberverville sera venu et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre M. Edouard Desroche et feue dame Malthide Beauvais savoir :

Une terre située à Ste. Bridgide, dans le rang des Ecossais, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin du dit rang, derrière à un vide, d'un côté à Joseph Leduc et d'autre côté à F. X. Girard avec les dépendances dessus érigées.

Pour les conditions de la vente s'adresser au Notaire soussigné.

F. FONTAINE,
N. P.

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE.

Sera vendu au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Paul Abbotsford, lundi le trente et unième jour de juillet courant à onze heures de l'avant midi, l'immeuble qui suit appartenant à la communauté de biens qui a existé entre feu Louis Déroche et Dame Marie Catherine Cadieux sa veuve, savoir :

Une terre sise et située dans la dite paroisse de St. Paul Abottsford, dans le rang Papineau, mesurant deux arpents de largeur sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant par devant au chemin du dit rang, en profondeur, à Page Even, d'un côté, à Antoine Menand et de l'autre côté à David McKay, avec une maison, grange et autre bâtisses dessus érigées.

Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné à St. Paul Abottsford.

CHS. ROBERT, N. P.

St. Paul Abottsford 4 Juillet 1865

MAGASIN ET BOULANGERIE A LOUER.

Dans la maison autrefois occupée comme boulangerie par M. N. Chaput, Rue Cascades.

Place bien centrale et la plus belle de la ville fait pour un Boulanger ou un Confiseur, aussi un beau Magasin avec un magnifique logement louer à des conditions très faciles.

S'adresser a

M. A. KEROACK,
Libraire.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

CAPITAL . . . £500,000.

Les Hommes d'Affaires, les Artisans, tout le Monde.
DOIVENT S'ASSURER CONTRE LES

ACCIDENTS.

LA PREMIERE
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

Assure contre les

Accidents de toutes sortes.

Causant des Torts Personnels, ou perte de la vie

C'EST A BAS PRIX

Une Police pour $5000 en cas de fatal accident, ou $25 par semaine en cas de tort ruinant, ne coûte que $25 à $30 par année. Aucune somme, depuis 500 à 10,000 piastres, avec $3 à $5 de compensation par semaine, à un taux proportionné. Polices écrites pour cinq ans.

C'EST UNIVERSEL.

Cette Compagnie assure contre toutes sortes d'accidents, soit qu'ils arrivent en voyageant, en travaillant dans les boutiques ou les facteries, ou en marchant dans les rues, en nageant, en allant à cheval, en chassant, ou en pêchant, etc. On émane des polices pour les provinces dans toutes les parties des Etats-Unis, et des Canadas, et donne la permission de visiter n'importe quelle partie du monde. Cette annonce est recherchée et appréciée par toutes les classes d'hommes riches ou pauvres.

ON PEUT S'Y FIER.

Les VOYAGEURS de Hartford est la plus ancienne compagnie d'assurance dans les Etats-Unis, et est établie sur des bases solides. Elle a émané plus sieurs milles de polices, elle paie des réclamations pour compensation presque chaque jour, et les affaires augmentent constamment. Son capital est considérable, son directoire sont d'un caractère estimable au plus haut dégré, et elle possède plus d'un demi million en argent pour les payements des pertes.

AUCUN EXAMEN MEDICAL REQUIS.

☞ *Trois cents par jour* assurera un homme pour $6000, ou $10 par semaine de compensation pour une année.

Des agents dans toutes les principales villes et cités.

J. G. BATTERSON, Président.
RODNEY DENNIS, Secrétaire.
A. B. CHAFFEE, Montréal.
Agent Général pour les Canadas.
LÉONARD BOIVIN,
Agent a St. Hyacinthe.
M. TURCOT,
Médecin.

Bills Privés.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoir de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles 83ème et suivantes du Conseil législatif et de l'Assemblée l'Egislative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada,*] elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS [spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande,] dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. B. DOUCET,
Greffier du Bureau des Bills Privés, C. Législatif,

ALFRED TOOD,
Greffier en Chef du Bureau des Bills Privés. A Législatives.

Québec, 13 juillet 1865.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES,
DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!
FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spacr et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américains.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES
DE PREMIÈRE QUALITE.

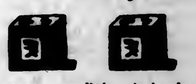

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Que a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boîtes de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

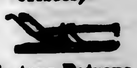

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS
De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE

Conditions très Faciles.

LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe, juillet 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
457, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montreal.
A toujours en Magasin,—
Bois-de-Lits, Lavemains, Garde-Robes, Sofas, Chaises, Tables, Fauteuils, Bureaux, Miroirs, (Side-Boards), &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES
SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite ; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous savons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce Sirop incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST. HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genré qui ait été fabriquée dans le pays ; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux. déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Systême Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ses Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports ; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

NOUVEAU MAGASIN
DE
VINS DE TOUTE ESPECE,
No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,
(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

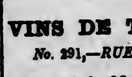

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.

Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ *Aucune papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,
SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL : 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE REVENDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal :
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

AGENT D'ASSURANCE.

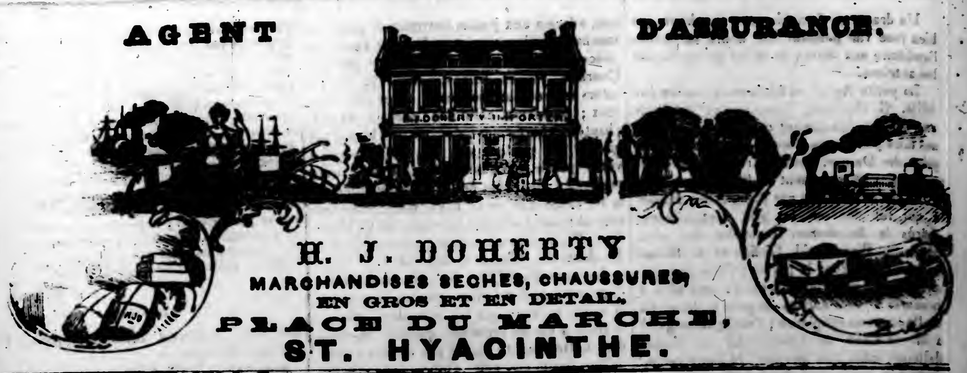

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Impériale,

CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF :	AGENCE POUR LE CANADA :
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*	64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
LONDRES.	MONTREAL.

CAPITAL SOUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux pui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MACHES, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B.— Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 20 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE. — (PRES DU MARCHÉ.)

M. HÉRIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutera sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.

EDMOND LEGENDRE,

125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Coin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, Rue St. Laurent, Montreal.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 20 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques ;

La longué expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oublies pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

UN AVIS AUX
Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mes onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boîtes ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégées par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente en Canada, venant des Etats-Unis. Je me fie pour leur protection exclusivement sur la marque qui se trouve sous le livré de direction autour de chaque Boîte ou Pot. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y ait aucune *Estampilles* des E. U. sur la boîte de pilules ou d'Onguent.

Ne achetez aucune qui porte des Estampilles des Etats-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

CONCOURS PROVINCIAL
AGRICOLE ET INDUSTRIEL
POUR
1865,
OUVERT AUX
DEUX CANADAS
AURA LIEU A LA
CITE DE MONTREAL,
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
26, 27, 28, ET 29 SEPTEMBRE,
DANS LE
PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 à 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre.

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été mis avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

MERES, SAUVEZ VOS ENFANS
PASTILLES
VÉGÉTALES

DE DEVINS,

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les " PASTILLES-A-VERS VEGETABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont a préables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue, Et sont les seules LOSANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers Intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien s'apercevoir aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres " DEVINS, " comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elle ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON,
CHIMISTES,
Pres le Palais de Justice,
MONTREAL.

JOURS DE PUBLICATION :
Mardis et Vendredis.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Deux Piastres par An,
PAYABLES D'AVANCE.

Ou TROIS PIASTRES lorsque l'abonnement n'est pas payée d'avance. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, au Bureau du Journal un mois avant l'échéance de leur abonnement. Les abonnements sont de six mois.
ETATS-UNIS :—Trois piastres.

L. G. GLADU,—Rédacteur.

COURRIER DE ST.-HYACINTHE.

Politique, Agricole, Litteraire et d'Annonce.

BUREAUX ET IMPRIMERIE
RUE DES CASCADE
ST. HYACINTHE.

PRIX DES ANNONCES
Six lignes, et moins, 1ère insertion..... 0 50
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix 0 75
Au-dessus de dix lignes, par ligne. ... 0 7
Pour chaque insertion subséquente, par ligne 0 2
On traite de gré à gré pour les Annonces devront être publiées plus de trois mois

Editeurs-Propriétaires,—LUSSIER & FRERE.

Vol. 13 St. Hyacinthe, (Bas-Canada,) Vendredi, 29 Juillet 1865. No. 40

ADRESSES D'AFFAIRES.

CHAGNON, SICOTTE ET LANCTOT.
AVOCATS.
Porte voisine de La. Taché, écr.
SCIVRONT LES COURS CRIMINELLES ET CIVILES.
St. Hyacinthe, Septembre, 1864.

PAPINEAU ET MORISON,
Avocats.
Rue Laframboise.
A. C. PAPINEAU. L. F. MORISON.
St. Hyacinthe, Février, 1863.

BOURGEOIS ET BACHAND.
Avocats.
Rue Girouard, St. Hyacinthe.
J. B. BOURGEOIS. P. BACHAND.
1er Juin, 1862.

JOSEPH ROY,
Avocat.
Rue Cascades, maison de M. N. Chaput.
M. Roy suivra la Cour du Circuit de Marieville
St. Hyacinthe 8 Nov. 1861.

F.X. GIRARD,
Avocat.
M. Girard tient son bureau dans la maison de M. A. S. Archambault Rue Cascades.
St Hyacinthe 23 septembre 1914.

LETENDRE ET MERCIER,
AVOCATS,
Ancien Bureau de M. Dérilets, Coin des Rues Girouard et Mondor.
A. P. LETENDRE. HONORE MERCIER.
St. Hyacinthe 6 Avril 1865.

DAVID GIRARD.
Avocat.
WATERLOO.
Suivra toutes les cours du District de Bedford.
Juin, 1864.

TACHE ET GLADU,
Notaires.
Coin des Rues Girouard et Ste. Anne.
LS. TACHE. L. G. GLADU.
St. Hyacinthe, 10 Novembre 1864.

D. G. MORISON.
Notaire.
Maison de S. A. Archambault, Rue Cascades.
ST. HYACINTHE.
Décembre 1864.

RAPHAEL TARTE,
Huissier de la Cour Supérieure pour le District de Bedford.
Residence : Waterloo Comté de Shefford.
M. Tarte se chargera de la Collection de tous Comptes qu'on voudra bien lui confier, avec exactitude et ponctualité.
Waterloo, Janvier 1865.

HOTEL DU PEUPLE.

TENU PAR
GODFROIS DAIGNEAULT,
(Ci-devant de St. Pie)

M. GODFROIS DAIGNEAULT a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il occupe maintenant le magnifique Hôtel dernièrement occupé par NARCISSE CHAPUT. Vû la proximité du marché, cet Hôtel se trouve par sa position, être l'Hôtel central du commerce.
Bonne table, bons lits, bonnes liqueurs et bonnes écuries seront à la disposition des voyageurs.
St. Hyacinthe, 1 Mai 1865.

J. J. B. SAUVAGEAU,

ARTISTE-PHOTOGRAPHE.
HAUT DE LA MAISON DE M. PREFONTAINE
RUE CASCADES.
St. Hyacinthe, Mars 1865.

SEL ! SEL !! SEL !!!

Le Soussigné ayant loué le vaste MAGASIN de la COMPAGNIE D'ENTREPOT à la POINTE-LEVIS, est prêt à vendre ou à faire des engagements pour la livraison de SEL EN SAC à aucune STATION SUR LA LIGNE DU GRAND TRONC.

THOMAS FRASER,
Quai des Indes,
Québec.

Québec, 1er Mai 1865.—6m.

HENRI BARBEAU.

MARCHAND DE VINS.
ANCIENNE MAISON WOODHOUSE.

VINS, LIQUEURS ET EPICERIES
De première qualité.
SHERRY, PORT, CLARET, D'ESPAGNE.
Vin pour Messe.

N. B.—M. Barbeau est Agent pour la Compagnie d'Assurances dite : *Queen Insurance Company*
St. Hyacinthe, 27 Novembre 1864

LEANDRE BOUDREAU,
Huissier de la Cour Supérieure et Collecteur.
Sherbrooke, C. E.
Sherbrooke, 22 mai, 1865.

Terres a Vendre.

Dix-Sept arpents de terre de front sur trente de profondeur, en la Paroisse de St. Pie dans le rang St. François, à vendre d'un seul lot ou par lot de deux ou trois arpents de front, à la demande des acquéreurs. Le tout pour argent comptant ou avec les délais qui seront demandés. Pour plus ample informations s'adresser au soussigné
L. TACHE, N. P.
St. Hyacinthe, 16 Mai, 1864.

MARCHANDISES SECHES !

CADORET & DUFORT.

PLACE DU MARCHE, COIN DES RUES CASCADES ET ST. FRANCOIS.

ST. HYACINTHE.

M. F. CADORET tout en remerciant respectueusement ses nombreuses pratiques et le l'public en général, prend la liberté de leur annoncer qu'il vient de s'associer M. E. O. DUFORT, et qu'il continueront, à avoir toujours en mains un assortiment considérable et varié de

MARCHANDIS SECHES,

de toutes sortes.

Comme ils font leurs achats pour de l'Argent Comptant, ils espèrent pouvoir vendre à aussi bon marché que partout ailleurs, et satisfaire ceux qui voudront bien les encourager.

F. CADORET. E. O. DUFORT.

LES MESSIEURS DU CLERGE

trouveront toujours à leur etablissement un bon Assortiment de Mérinos doubles et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.
.& D.
St. Hyacinthe Mai 1865.

Terre a Vendre.

Dans le 6e Rang de St. Dominique, une superbe TERRE de 3½ arpents de large sur 30 arpents de haut, dont les 18 premiers arpents sont en parfait état de culture, sur toute la largeur et au bout de 18 arpents se trouve une bonne sucrerie d'environ 600 vaisseaux, et le reste de la terre est bien boisée en bois franc.
Avec une bonne maison en pierre, tout fini, une grange de 70 pieds, mesure française, sur 40 pieds de large et une autre grange de 50 pieds de long sur 30 de large, une étable de 30 pieds sur 24, remises et autres dépendances.
Pour les conditions qui seront très faciles s'adresser sur les lieux à
BENJAMEN CADORET, père.
St. Dominique, 4 mars, 1865.—3m.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé au Village de ST. DENIS, Rivière Richelieu, contenant 75 PIEDS DE FRONT, SUR CENT QUATRE VINGT PIEDS DE PROFONDEUR, avoisinant la Place du Marché, avec MAISON EN PIERRE à Deux Etages, HANGAR, REMISES ETABLES et autres Bâtisses sus érigées.
Cette maison a toujours été occupé pour commerce, et offre tous les avantages possibles à cette branche.
Conditions très libérales, S'adresser au soussigné à St. Hyacinthe. *R. ST. JACQUES.*
St. Hyacinthe 14 avril 1865.

NOUVEAU MAGASIN

F. A. B. Laperle

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un Magasin de
GROCERIES,
VINS & LIQUEURS,
DE TOUTES SORTES.
Dans la Maison de M. F. Cadoret,
(Porte voisine de la Maison de M. V. Côté.)
ST. HYACINTHE.
Mai 1865.

HOTEL NATIONAL,

TENU PAR
A. S. MAYNARD,
Rue Cascades, pres du Moulin.

M. MAYNARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis qu'il vient d'ouvrir un HOTEL dans la maison de N. St. Germain, meublier. Les voyageurs trouveront à cet Hôtel tout le comfort désirable : la table sera servie à toute heure et on trouvera chez lui de bons lits et et des Liqueurs de Premier Choix. Les voyageurs trouveront de spacieuses Ecuries.
Prix très-Modérés.
St. Hyacinthe, mai 1865.

EPICERIES GROCERIES, VINS, LIQUEURS
Théophile Langelier,
Rue Cascades,—Près du Moulin,—St. Hyacinthe
M. T. LANGELIER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir un NOUVEAU MAGASIN d'Epiceries, Provisions, Vins, Liqueurs, Parfumerie, &c. &c. dans sa demeure Rue Cascades, près du Moulin et des Manufactures.
Comprenant :—Fleur, Lard, Beurre, Riz, Epices, Vins, Liqueurs, Conserves, etc., Etc. Huile de Colza, Pétrole et contre le Tous, Etc., Etc., Etc.
M. L. espère par ponctualité mériter une large part du patronage du public de St. Hyacinthe et des paroisses environnantes.
N.B.—M. L. a aussi une bonne grande Cour et des Remises ouvertes gratuitement aux personnes qui voudront bien l'encourager.
Mai 1865.

Institutrice disponible.

Une jeune personne qui a suivi le cours d'étude des Dames de LaPrésentation, et qui possède de plus parfaitement l'anglais, désirerait trouver une place d'Institutrice. Elle a déjà enseigné sous le contrôle des Commissaires. Elle est munie d'un diplôme et peut offrir toutes les recommandations desirables de plusieurs curés du Diocèse.
S'adresser à ce Bureau.
St. Hyacinthe, 5 juin, 1865.

LIBRAIRIE
DE
ST. HYACINTHE.

LE PUBLIC trouvera toujours comme par le passé chez le soussigné tous les livres en usage dans les écoles, toutes espèces de fournitures de bureaux, un grand assortiment de livres de dévotion, d'articles religieux et de fantaisie ; jouets, statues, chapelets, albums, gravures, encadrements en tout genre, &c., &c.
M. A. KEROACK,
Libraire.

N.-B.—M. A. K. saisit cette occasion pour annoncer qu'à son retour d'Europe, en mai prochain il aura l'assortiment le plus splendide qu'il y ait jamais eu à St. Hyacinthe et il espère que le public lui continuera toujours ses faveurs comme par le passé. A cette occasion un catalogue sera publié, et donné à tous ceux qui en feront la demande. M. A. K.
St. Hyacinthe, Mars, 1865.—1a.

RATEAU MU PAR UN CHEVAL.

Nous soussignés, avons fait usage d'un Rateau mû par un Cheval, [redacted] que nous avons acheté de M. G. F. [redacted]BARNES, fondeur, de St. Hyacinthe ; [redacted] nous certifions avec plaisir que ce [redacted] Rateau est parfait, ramasse vite et bien [redacted] net le foin et le grain est très facile à manœuvrer ; et dans notre opinion nous le considérons comme Supérieur à tous les Râteaux que nous connaissons et dont nous avons fait usage.
LOUIS FARLY, St. Simon.
DAMASE PICARD, Ste. Rosalie.
AUGT. CHAGNON, St. Hyacinthe.
8 Juin 1865.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE, 1864

EDOUARD ROBILLARD Commis Marchand de la Cité et District de St. Hyacinthe.
Demandeur.
vs.
LOUIS TANCREDE PLAMONDON, Marchand du même lieu.
Défendeur.

Un Bref de Saisie a émané en cette cause, dont toutes personnes intéressées dans les biens du défendeur, ainsi que toutes personnes ayant en leur possession, garde ou contrôle, aucune partie de l'actif du Défendeur ou qui sont en aucune manière endetté envers lui, sont requises de prendre connaissance.
St. Hyacinthe 11 Juillet 1865.
LS. TACHÉ
Shérif

AUX
COMMISSAIRES D'ECOLES.

LE soussigné a en main une grande quantité de livres propres pour récompenses d'écoles qu'il vendra même à meilleur marché qu'à Montréal.
M. A. KEROACK.

N.-B.—M. A. KEROACK reçoit continuellement son importation générale qu'il a choisi lui-même en Europe.

J. A. SIMARD,
AVOCAT,
Tient son Bureau dans la maison de M. Aug. Archambault porte voisine du bureau du *Journal* place du marché, St. Hyacinthe.
13 Juillet 1865.

DR. MATHIEU,
Dentiste.
No. 192, Rue Notre-Dame,
En face du Palais-de-Justice.
Montréal, Mai, 1865.

HOTEL DE 1ère. CLASSE,

TENU PAR
ISIDORE BEAULNE.
VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE,
WATERLOO.

Cette Hôtel est avantageusement connu du public. Les Voyageurs se sont toujours bien trouvés de sa Table et de la manière polie dont ils ont été reçus. Les Ecuries sont vastes et commodes.
Waterloo, Janvier 1865.

L. F. A. VIOLLETTI,
CORONER CONJOINT,
u District de Bedford.
Bureau South Ely, Comté de Shefford.
15 Juillet 1865.

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE.

Sera vendu au plus haut enchérisseur, à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Paul Abbotsford, lundi le trente et unième jour de juillet courant à onze heures de l'avant midi, l'immeuble qui suit appartenant à la communauté de biens qui a existé entre feu Louis Décoche et Dame Marie Catherine Cadieux sa veuve, savoir :
Une terre sise et située dans la dite paroisse de St. Paul Abottsford, dans le rang Papineau, mesurant deux arpents de largeur sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant par devant au chemin du dit rang, en profondeur, à Page Even, d'un côté, à Antoine Menand et de l'autre côté à David McKay, avec une maison, grange et autre bâtisses dessus érigées.
Pour les conditions s'adresser au Notaire soussigné à St. Paul Abottsford.
CHS. ROBERT, N. P.
St. Paul Abottsford 4 Juillet 1865.

SALSEPAREILLE
DE
BRISTOL,
EN GRANDE BOUTEILLE.

Le Grand Purificateur du Sang.
Est spécialement recommandé
Pour le Printemps et l'été.

Quand le sang est épais, la circulation est entravée, et les humeurs du corps renfermées moins saines par les secrétions lourdes et grasses des mois d'Hiver. Ce remède sûr quoique puissant purifie tout le système, et devrait être en usage tous les jours comme
POTION MEDECINALE,
Chez tous ceux qui sont malades ou qui désirent prévenir la maladie. C'est la seule préparation véritable et originale pour opérer
La guérison permanente
Des Cas les plus dangereux et des plus invétérés de Scrofules, de Plaies anciennes, Tumeurs, Abcès, Ulcères.
et pour toutes les espèces d'Eruptions Scrofuleuses.
C'est aussi un remède sans pareille pour les Rhumes, Enflures, Scorbut, Névralgie, Darres, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Langueurs, Etourdissements et toutes les Maladies du Foie, les Fièvres Intermittentes, Fièvres Bilieuses, Jaunisse, Teigne, etc.,
C'est sans contestation la préparation la plus pure et la plus puissante de la véritable
SALSEPAREILLE DE HONDURAS.
C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel.
Les malades peuvent être certains qu'il n'entre pas dans cette préparation la moindre particule de substances mercurielles, minérales ou vénéneuses. Il est parfaitement inoffensif et peut être administré aux personnes faibles ainsi qu'aux enfants les plus délicats, sans causer le moindre préjudice.
Des directions complètes pour se servir de ce remède se trouvent imprimées sur les papiers qui enveloppent la bouteille ; et afin de se tenir en garde contre les contre-façons voyez si la signature de LANMAN ET KEMP se trouve sur l'affiche bleue.
La salsepareille de Bristol est en vente chez tous les pharmaciens du Canada.
Devins et Bolton, près du palais de justice, Montréal, agent généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.
St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

PILULES Végétales DE BRISTOL.

ENDUITES DE SUCRE.
LE GRAND REMEDE POUR TOUTES LES MALADIES DU
Du Foie, de l'Estomac
ET DES INTESTINS.
Mises dans les Fioles de Verre et garanties propres à être conservées dans tous les CLIMATS.

CES Pilules sont expressément préparées pour opérer en harmonie avec la SALSPAREILLE de BRISTOL, ce grand Purificateur du Sang, dans les Maladies résultant d'humeurs dépravées et de sang impur. Sous l'influence de ces deux GRANDS REMEDES, les Maladies jusque, là considérées comme entièrement incurables, disparaissent promptement et permanent. Dans les Maladies suivantes, ces Pilules sont le Remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui ait été préparé, et doit être encore appliqué à la

Dyspepsi & Indigestion,
Maladies de Foie,
Constipation,
Maux de tete,
Hemorroides,
Hydropisie.

Depuis plusieurs années, ces Pilules ont été employées dans la pratique quotidienne, toujours avec les meilleurs résultats, et c'est avec la plus grande confiance qu'elles sont recommandées aux patients. Elles sont composées avec les Extraits Végétaux et Baumes les plus coûteux et les plus purs, et dont il n'y en a de très-peu employés dans les Médecines ordinaires, à cause de leur coût élevé ; cette combinaison de rares propriétés médicinales est telle que dans les maladies longues et difficiles, où les autres Médecines ont complètement failli, ces Pilules extraordinaire sont opérés des guérisons complètes.
Préparé seulement par LANMAN & KEMPT,
Droguistes en gros, New-York.
Devins & Bolton, près du palais de justice, Montréal, Agents généraux pour le Canada. Aussi en vente en gros chez J. F. Henry, Montréal, et à vendre chez tous les droguistes et vendeurs de médecine.
St. Hyacinthe, 1 Avril, 1865.

FEUILLETON

LES CHAUFFEURS.

DEUXIÈME PARTIE.

VII.—*Le voyage.*

(*Suite.*)

C'est ici le lieu de donner au lecteur quelques détails puisés à des sources officielles, sur la bande de scélérats dont le beau François était le chef.

Cette association, qu'on a nommée plus tard la *bande d'Orgères*, avait ses traditions et son histoire, histoire lugubre dont chaque page était écrite avec du sang, traditions effroyables qui perpétuaient les crimes de la barbarie primitive. De temps immémorial, en effet, la forêt d'Orgères et les immenses carrières du même nom dont on avait extrait la pierre pour la construction de la magnifique cathédrale de Chartres, semblait avoir servi de retraite à des malfaiteurs qui s'y étaient succédé de génération en génération.

Au moyen âge, des partis politiques, vaincus et réduits au banditisme, y avaient trouvé un azile. Quand, à la suite du procès criminel de la troupe, on fouilla les vas-souterrains d'Orgères, on découvrit des caches secrètes qui contenaient des monnaies d'or et d'argent à l'effigie de Charles IX, de Charles V et même de Philippe-Auguste ; des vases sacrés qui semblaient provenir du pillage des églises au temps des albigeois ou des calvinistes ; une croix en diamant qui avait appartenu à la duchesse d'Etampes, et jusqu'à la livré galonnée d'un courrier de M. de Pontchartrain, ministre de Louis XIV. Ces monuments historiques du vol ne laissent donc aucun doute sur l'ancienneté de la redoutable compagnie.

Mais les investigations de la justice n'eurent pas à remonter si haut, et l'on a rien su de bien positif au sujet de ces malfaiteurs jusqu'à Poulailler et Fleur d'Epine, les deux chefs dont le Beau-François fut le successeur immédiat. Poulailler, scélérat vulgaire, dont l'histoire est fort connue, fut roué à Paris, et Fleur d'Epine fut choisi pour lui succéder, malgré sa jeunesse, à peu près au moment où éclatait la révolution.

Ces temps de troubles ne furent que trop favorables au développement de la bande. La nation éprouvait les convulsions d'une rénovation sociale ; toutes ses forces vives étaient employées à combattre les partis qui la déchiraient ; l'action de la justice était incessament paralysée par l'instabilité du pouvoir. D'ailleurs la guerre civile et la guerre étrangère, la brise financière, la misère, la faim étaient pour la troupe des causes de progrès. Outre les repris de justice, elle se recrutait continuellement de déserteurs de mendiants, de vagabonds qui pullulaient dans le pays. Les vieillards, les femmes, les les enfants eux-même étaient admis, comme nous l'avons vu, dans l'association, et contribuaient pour leur part à la perpétration des méfaits communs. Au moment ou la justice put enfin sévir contre ces scélérats la bande se composait de trois cents personnes, sans compter un nombre encore plus considérable d'affidés ou de complices contre lesquels on ne put réunir des charges suffisantes. Depuis huit ans, elle avait commis plus de deux cents assassinats, vols, arrestations à main armée sur les grands chemins, sans qu'aucun indice eût pu faire deviner le terrible organisation qui faisait sa force.

Cette organisation elle-même n'est pas moins étonnante. On ignore si elle était due en entier à l'initiative du Beau-François ; mais il est certain, si toutefois elle existait avant lui, qu'il la modifia profondément et qu'il en appliqua les règles avec une sévérité nouvelle. Le pouvoir du chef était absolu il avait droit de vie et de mort sur tous les associés ; il pouvait les condamner correctionnellement à la bastonnade pour infraction à la discipline. Les expéditions à faire se discutaient dans le grand conseil de la bande, sous la présidence du chef ; mais la détermination une fois prise, le chef seul dirigeait l'exécution. Il indiquait le lieu du rassemblement, il désignait nominativement ceux qui devaient prendre part à l'action, et personne ne pouvait refuser le rôle qui lui assigné. En revanche, le crime accompli, le dictateur n'avait pas droit à une plus grande part que les autres dans le butin et il devait le *primus inter pares* de ses associés. Mais ce qu'il y avait surtout de bizarre dans cette réunion d'hommes et de femmes, perdus de vices, c'était la surveillance que le chef exerçait sur les mœurs. Un homme et une femme de la troupe ne pouvaient s'unir sans avoir obtenu son consentement. L'autorisation étant accordée, ils devaient comparaître devant le curé des Pèlgres, qui les marait avec des cérémonies particulières que nous connaîtrons bientôt. De même les divorces étaient admis, mais toujours avec la permission du supérieur ; et si, pendant la durée de ces unions temporaires, l'un des deux conjoints avait à se plaindre de l'autre, il portait sa plainte au chef, qui ne manquait jamais de condamner le coupable à la bastonnade.

Du reste, une hiérarchie rigoureuse était établie dans la bande ; outre le Beau-François, chef suprême, et le Rouge-d'Auneau, son lieutenant, il y avait de nombreux officiers et dignitaires qui exerçaient l'autorité en sous-œuvre. Chacun de ces officiers avait un canton spécial où il résidait plus habituellemen avec les brigands de son escouade et ou il exerçait ses ravages. Quand il s'agissait d'une expédition importante nécessitant de grandes forces, plusieurs escouades se réunissaient sous les ordres du chef lui-même ou de son lieutenant. Les officiers seuls avaient le droit d'assister au conseil, où se traitaient les intérêts généraux de l'association et où l'on discutaient les affaires qui exigeaient le secret.

Les associés subalternes, disséminés sur le territoire de plusieurs départements, ne se connaissaient pas toujours entre eux ; aussi existait-il des signes de ralliement, une espèce de franc-maçonnerie, au moyen desquels ils ne risquaient pas de s'attaquer les uns les autres. Des mots de passe convenus d'avance, une manière particulière de poser leurs chapeaux, d'arranger leurs vêtements, un argot compris seulement des affiliés, leur permettaient de communiquer ensemble sans difficulté.

La plupart de temps ils battaient le pays par troupe de cinq ou six, évitant les grands centres de population ; ils préféraient assaillir les habitations isolées, où ils se présentaient la nuit et à l'improviste. Ordinairement ils avaient l'apparence de mendiants et ils exerçaient la mendicité dans l'occasion ; parfois aussi ils se montraient richement vêtus, mais ce cas était rare, vu que les costumes élégants devenaient un grave embarras dans leur vie nomade. En effet, ils ne s'arrêtaient pas volontiers dans les auberges, sommes comme aujourd'hui à une active surveillance, mais bien dans les fermes, où ils allaient demander le *gîte*, comme cela se pratique maintenant dans nos campagnes ; souvent même ils couchaient dans les bois, où ils se réunissaient pour se divertir. Ils ne portaient d'autres armes que des bâtons, hors le cas ou ils allaient commettre un crime, et alors ils avaient des fusils, des pistolets et des sabres ; mais le coup terminé, les armes, les costumes et jusqu'aux chevaux qui avaient servi à l'expédition étaient mis en dépôt, comme nous l'avons vu, chez les francs ou receleurs les plus voisins, qui se chargeaient de vendre les produits du vol.

Ces francs étaient nombreux ; il y en avait à Orléans, à Chartres, à Paris, et dans toutes les localités où les brigands exerçaient leurs déprédations. On trouvait chez eux une retraite sûre, et ils jouissaient pour la plupart, comme le traiteur Doublet, d'une excellente réputation qui leur garantissait l'impunité.

Nous savons qu'aucun membre de l'association ne devait rester inactif ; aussi les plus faibles servaient-ils la cause commune suivant leur pouvoir. Les enfants ou mioches, placés sous la surveillance du farouche Jaques-de-Pithiviers, étaient lancés en éclaireurs quand on voulait connaître la force d'une habitation et ses moyens de résistance ; c'étaient les espions de la troupe.

Les femmes, qui suivaient d'ordinaire leurs maris, étaient employées au même usage ; leur présence avait surtout pour but d'endormir les soupçons que la vue des hommes seuls n'eut pas manqué d'exciter dans certaines circonstances ; quelques-unes pourtant, revêtues d'un costume masculin, avaient pris une part plus active aux crimes de la bande et trempé leurs mains dans le sang.

Du reste, il ne faut pas croire que toutes ces expéditions se fissent avec un grand appareil et qu'elles eussent pour résultat un butin considérable, comme au chateau du Breuil, la chaumière, aussi bien que le chateau, devait redouter l'attaque de ces brigands, et de grands excès étaient commis pour le plus misérable gain.

Parmi les deux cents vols et assassinats qui furent constatés plus tard par l'acte de l'accusation de la bande d'Orgères, un certain nombre avaient eu pour prétexte de pauvres hardes, de chétives provisions, de la volaille dérobée dans la basse-cour d'un petit cultivateur. Le moindre objet avait du prix pour ces scélérats, et les poussait aux plus cruelles extrémités. Dans l'affaire du bedeau d'Allaines, qui fut assassiné avec sa femme par six hommes de la troupe, un des coupables avoua devant le juge instructeur, que chacun d'eux avait reçu seulement, pour sa part, de butin, quatre sous en argent et quelques vieux effets de lingerie.

Malgré cela, peut-être même à cause de cela, une inexprimable terreur s'était répandue dans les campagnes. On était sans cesse armé ; on ne voulait plus coucher dans les rez-de-chaussée : on passait les nuits à garder sa demeure et ses biens. Cependant les dévastations continuaient, le nombre des victimes augmentait sans cesse. Le pauvres campagnards ne savaient à qui s'en prendre, et ils tombaient dans l'hébétement du désespoir. Pouvaient-ils penser, en effet, penser que ces ennemis invisibles, qui massacraient leurs amis, pillaient leurs maisons, incendiaient leurs récoltes, étaient ces mêmes mendiants qui venaient avec humilité demander du pain et un gîte qu'on ne leur refusait jamais ?

(*La suite au prochain numéro.*)

☞ *Nous prions ceux qui nous sont endettés pour Abonnements, Annonces, etc., de vouloir nous payer immédiatement.*

COURRIER DE ST.-HYACINTHE

Vendredi, 28 Juillet 1865.

Société de colonisation.

Nous avons deux liste de souscription à la Société de Colonisation qu'on est en voie d'organiser, l'une de la paroisse, l'autre de cette ville. Nous les publierons mardi prochain. Elles sont déjà assez bien remplies et font croire au succès de l'œuvre. Il y aura des liste de déposées au Bureau du *Courrier* pour les personnes qui voudraient y inscrire leurs noms; ainsi qu'au magasin de M. Boivin et à la librairie de Monsieur Kéroack. A la paroisse chez M. le Curé et au magasin de R. Raymond, Ecr., M.P.P.

La santé du premier ministre.

On lit dans le *Courrier du Canada* de mercredi :

« Sir E. P. Taché est, comme on sait dangereusement malade, bien que tout espoir de le conserver ne soit pas encore éteint. Il y a eu hier chez lui, à Montmagny, une consultation de médecins dont faisaient parti MM. le Dr Marmette, médecin ordinaire du malade, le Dr. Sewell, doyen de la faculté de médecine de l'Université Laval, le Dr. Beaubien, membre du parlement, et le Dr. Taché. Le Dr. Landry en ce moment à la Baie-des-Chaleurs avait été précédemment aussi consulté.

Le premier ministre, médecin lui-même, ne se fait pas d'illusion sur la gravité de sa maladie dans laquelle il apporte cette énergie qu'on lui connait. Il a réglé ses affaires temporelles et s'occupe incessamment de la seule grande affaire, celle du salut éternel, avec toute la fortitude que la religion inspire, se résignant de bon cœur à tout ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner.

Québec, 26 juil., 11 h. Sir Etienne prend du mieux, du moins disent ses médecins. On pense généralement que quand bien même il reviendrait complètement de cette fâcheuse maladie, il lui sera défendu de se mêler, de nouveau, de politique.

Québec 26, 6½ h., P. M. — Sir Etienne Taché est loin d'être mieux ce soir.

Les amis du ministère voient approcher la session avec un sentiment de légitime orgueil bien facile à comprendre. Les hommes en qui ils ont mis toute leur confiance ont courageusement rempli les promesses qu'ils ont faites au pays et la politique qu'ils s'étaient tracée a reçu la haute sanction du gouvernement impérial de la manière la plus large et la plus absolue.

Les hommes d'Etat canadiens semblent avoir grandi dans l'opinion de l'Angleterre avec l'importance des mesures qu'ils avaient à traiter.

Le *Morning Post* observe qu'on les a reçus avec la même considération que les ambassadeurs des puissances étrangères. Certes de pareils honneurs sont aussi rares que dignes d'envie. L'on ne doit pas s'étonner après cela que la mince coterie démocratique ne crève de jalousie à la vue d'un semblable succès et ne cherche à ravaler un peu au moyen de ses insultes des hommes qui ont su s'élever aussi haut dans l'opinion du gouvernement de la métropole.

Mais, c'est leur affaire et le pays n'a pas à s'occuper des criailleries d'hommes qui n'ont jamais eu d'autre mérite que de vociférer contre ceux dont ils convoitaient la position.

Nos véritables hommes d'Etat, ceux qui représentent l'opinion, en qui le pays a mis sa confiance, ont réussi dans leur difficile mission et pour nous c'est là l'important.

Ils ont risqué leur avenir politique pour sauver le pays d'une impasse difficile et grâce à la confiance qu'ils ont su inspirer, la mère-patrie leur promet son appui pour faire réussir les mesures qu'ils ont projetées. Nous devons nous en réjouir cordialement. Qu'on consulte les documents officiels et l'on verra quelle dégré d'impudence il a fallu aux journaux rouges pour annoncer que les délégués canadiens avaient failli dans leur mission.

Dans la dépêche adressée par M. Cardwel au gouverneur de la Nouvelle Ecosse et que nous avons reproduite dernièrement voici entr'autres choses ce que nous lisons :

« Vous exprimez l'*opinion ferme et réfléchie du gouvernement de Sa Majesté* qu'il est grandement à désirer que toutes les colonies de l'Amérique Britanique du Nord s'unissent en un seul gouvernement.....

.....

.....

« Le gouvernement de Sa Majesté reconnait *l'obligation* que tout soit combiné de manière à ne former qu'un seul gouvernement. Une telle union paraît au gouvernement de sa Majesté se recommander d'elle-même aux provinces, tant sous le rapport moral que sous le rapport matériel, comme donnant une idée bien fondée del'amélioration de l'administration et de l'augmentation de la prospérité.....

.....

« Les colonies *doivent* reconnaître le *droit* et même *l'obligation* qui incombent au gouvernement de la mère-patrie, *d'insister avec empressement et une juste autorité sur les mesures* qu'il est plus *convenables* de la part des colonies, dans la vue de leur propre défense. On ne peut douter que les provinces de l'Amérique Britannique du Nord ne peuvent, séparées les unes des autres, faire des préparatifs justes et suffisants pour la *défense nationale, qui serait aisément entreprise par une province qui réunirait les ressources de toutes les autres.*»

Ces paroles sont assez précises, et les vues de l'Angleterre y sont assez clairement exprimées et dans un langage assez énergique pour être bien comprises. Ce qui doit surtout humilier les adversaires de l'Administration actuelle, c'est que notre Souveraine ait fait mention dans son message, à la clôture du parlement, du projet de confédération d'une manière à faire voir toute l'importance qu'on y attache. Il est dit :

« Sa Majesté regrette que les conférances et les communications entre les provinces de Sa Majesté, au Nord de l'Amérique, au sujet de l'union de ses provinces en une seule confédération n'aient pas encore abouti à un résultat satisfaisant. Cette union apporterait une force nouvelle à ses provinces, et donnerait la facilité de nombreuses améliorations intérieures.

«Sa Majesté a reçu des assurances heureuses du dévouement et de la loyauté de ses sujets du Nord de l'Amérique.»

Après tant de témoignages qui rediseut leurs succès, comment les ministres ne se présenteraient-ils pas avec confiance devant les délégués du peuple ?

Merci Colonel !

Le *Courrier du Canada* nous apprend un fait d'insolence bretonne envers quelques une de nos jeunes compatriotes qui mérite bien d'être cité.

« Il y a une quinzaine de jours, les quatres compagnies de volontaires stationnées sur les frontières recevaient l'ordre de se réunir à Windsor, pour de là, rentrer dans leur foyers respectifs. Au nombre de ces compagnies était celle du capitaine Vohl, composée exclusivement de canadiens-français et commandée par des officiers-canadiens-français. Un train spécial attendait les volontaires à Windsor, et en arrivant à la gare ils reçurent du Colonel Reeve, commandant du détachement, l'ordre de prendre place dans les différents chars du convoi. Le Col. Reeve ne put résister à la tentation d'humilier un petit peu la compagnie du Capt. Vohl qui avait à ses yeux, outre le tort d'être canadienne-française, celui d'être à peu près irréprochable sous le rapport de la tenue et de l'apparence, et voici à quel *innocent* stratagème il eut recours pour satisfaire ses rancunes francophobes.

« Dans le convoi, il n'y avait qu'un char très malpropre de seconde classe, qui avait l'air avoir été mis là dans le seul but de servir les petits projets du commandant. D'après l'ordre dans lequel les quatre compagnies arrivèrent à la garre, le char de deuxième classe échéait à une compagnie anglaise, le col. Reeve prit la peine d'intervertir cet ordre et ce mouvement préliminaire terminé il ordonna à la compagnie du capitaine Vohl, de prendre place dans le char en question. Les volontaires du capitaine Vohl, comprenant parfaitement l'intention réelle du colonel, refusèrent d'obéir à l'ordre, qui leur fut répété une seconde fois par le capt. Vohl, puis une troisième par le Col Reeve lui-même. A cette dernière injonction, les volontaires toujours l'arme au bras, répondirent : nous pourrions ici plutôt que d'embarquer dans ce char. Cette réponse fut faite avec un ton si décidé et si menaçant que le col Reeve renonça à l'idée de se faire obéir de force. Un char de première classe, resté *invisible* jusque là, fut découvert et attaché au convoi, et la compagnie du capt. Vohl y fut installée, aux applaudissements de cette même population anglaise que le col. Reeve avait voulu flatter.

« Nous tenons ces détails de témoins, occulaires qui nous en ont garanti l'authenticité.»

Il ne faut pas attacher plus d'importance qu'il ne faut à cet acte de malveillance qui révèle une absence de noblesse et de dignité bien complète chez celui qui s'en est rendu coupable. Nous félicitons d'un autre coté les braves volontaires sur la leçon de politesse bien méritée qu'ils ont donnée au superbe col. Reeve.

NOTES
SUR LES GOUVERNEMENTS FEDERAUX,
Passés et Présents, par
L'HON. THOS. D'ARCY McGEE, M.R.I.A.
(*Traduction.*)
—*Suite.*—

VII.

Les Etats Confédérés.

La grande discussion sur les droits des Etats qui avait excité de si violents débats dès la naissance même de la Constitution des Etats-Unis, qui avait été subséquemment soulevée avec aigreur à la moindre occasion, en 1812, 1817, 1821, 1833, 1850 et 1856, prit enfin un tel caractère d'acharnement que toute entente devint impossible. L'élection de M. Lincoln, basée sur les principes de la Convention de Chicago, détermina un évènement qui avait été souvent prévu et prédit, la sécession armée des Etats esclavagistes. L'élection eut lieu en novembre, et le 20 décembre, 1860, la Caroline du Sud proclamait sa séparation; en janvier le Mississippi, la Floride, l'Alabama et la Géorgie suivaient son exemple; le Texas joignit les sécessionnistes en février; la Virginie en avril; l'Arkansas et la Caroline du Nord en mai; le Tenessee en juin. Des délégués de tous ces Etats, y compris ceux du Kentucky, tinrent le premier congrès régulier des Etats Confédérés, à Richmond, le 12 janvier 1863. La population totale qui s'y trouvait représentée était d'environ onze millions et demi dont à peu près 3,650,000 étaient esclaves et 150,000 des nègres libres.

La Constitution de la Confédération adopté à Montgomery, Alabama, le 4 février, un mois avant l'inauguration du président Lincoln, n'était, en plusieurs points essentiels, qu'une copie de celle des Etats-Unis.

Les dispositions relatives à la formation des deux chambres du congrès; la qualification des sénateurs et des représentants; l'élection et les pouvoirs du président et du vice-président; le droit d'accusation; l'*habeas corpus*; la liberté religieuse; la législation sur l'argent; la cour suprême, étaient semblables. Les principaux changements qui furent apportés à l'Acte de 1789 consistaient en ce que : 1o. La durée de la présidence serait de six années au lieu de quatre; tandisque la réélection fut défendue. 2o. Le principal officier de chaque département exécutif pourrait avoir un siége dans l'une et l'autre chambre avec le droit de prendre la parole, mais non pas de voter. 3o. L'institution de " l'esclavage nègre " telle qu'il existe serait reconnue avec le droit de l'étendre à tous les territoires qui pourraient être colonisés par les Etats Confédérés dans la suite.

Dans le premier de ces changements constitutionnels on voit que les hommes d'état du Sud ont voulu apporter un remède à ce qu'après 70 années d'expérience, ils croyaient être un mal sérieux dans la constitution qui les avait jusque là régis, la courte durée de la présidence et la tentation offerte par la réégibilité du Président siégeant, d'employer la première période de sa présidence à s'assurer une réélection.

Sous ce rapport les Sudistes ont montré qu'ils avait subordonner à l'intérêt de leur cause cette ambition du pouvoir qu'on pouvait supposer aux sécessionnistes et qui paraissait devoir être inhérente à leur système; avec la seconde disposition, ils s'avancèrent à mi-chemin vers la doctrine anglaise de la responsabilité ministérielle à la législature, mais ils s'arrêtèrent là. En donnant simplement à leurs ministres un siége au congrès, sans le droit de voter, ils semblent n'avoir atteint ni le système des Etats-Unis de tenir le président responsable pour son cabinet, ni, encore moins, celui de la constitution anglaise, qui, tout en tenant pour inviolable le chef de l'Etat, veut cependant qu'il n'agisse que sur avis, et rend ainsi ses ministres responsables. Mais ceci n'a pas droit de nous surprendre lorsque l'on considère que les premiers hommes d'état de la confédération avaient grandi sous un gouvernement républicain et que les théories démocratiques avaient été l'étude de leur vie, l'on doit plutôt être porté à les admirer pour ce qu'ils ont fait dans la voie de la stabilité, qu'à leur reprocher de n'avoir pas fait plus.

La reconnaissance de l'institution de l'esclavage, comme base principale de sa puissance, forme le caractère distinctif de la constitution du Sud. Sans se prononcer ici sur la moralité ou l'immoralité d'une telle doctrine, il bien faut remarquer qu'elle est outrageusement et ouvertement en opposition aux principes du christianisme.

Elle est particulièrement en opposition avec les dogmes politiques qui ont fini par prévaloir sur tout le continent américain. En jetant un pareil défi à la face du monde cévilisé; en reconnaissant comme juste et louable ce que tous croyaient être radicalement mauvais, ou tout au plus tolérable pour un temps, ce nouvel Etat qui venait de naître en une seule nuit s'attirait un blâme suffisant pour vaincre dès lors son énergie et contrebalancer ses progrès.

Laissant de côté toute question de morale je ne puis m'empêcher de croire que ce fut une fatale erreur, politiquement parlant, pour la convention de Montgomery (lorsqu'avec sagesse elle rejetait l'idée de rétablir la traite des esclaves d'Afrique) de ne pas faire de l'esclavage domestique, une « question libre.»

Notes sur les Confédérations de l'Amérique Méridionale.

La confédération Argentine, du moins telle que remodélée en 1862, comprend *quatorze* Provinces, avec des administrations locales pour les fins locales, et un gouvernement fédéral régissant, de Buénos-Ayres, toute la confédération. Le président et le vice-président sont élus pour six années; mais je n'ai pu me procurer aucune autre information précise sur les dispositions de la nouvelle constitution.

On peut appeler le Brésil une confédération monarchique comprenant vingt provinces. En 1815 le Brésil fut déclaré royaume, uni au Portugal; en 1821 il fut proclamé indépendant et empire; en 1823 la Constitution fédérale actuelle y fut établie. Les deux Chambres du Congrès fédéral sont électives; mais non pas directement par le vote populaire. Les districts électoraux nomment trois candidats pour le Sénat, le Souverain en choisit un sur ces trois; chaque deux cents électeurs choisissent un candidat pour la chambre du Congrès, et la majorité des délégués dans chaque district font choix d'un député. Comme en Angleterre, les ministres du Souverain sont responsables à la législature et au pays, pour tous leurs actes officiels et pour leurs avis. Le Souverain est inviolable. On accorde des titres d'honneur pour la vie seulement; cependant ils peuvent être continués dans la même famille pour une cause honorable au choix de l'empereur.

On doit observer que le Brésil est le seul des gouvernements de l'Amérique du Sud qui peut se vanter d'avoir été exempt pendant un demi siècle de l'anarchie et de l'invasion. Les autres confédérations éphémères du cette partie du continent offrent peu de faits d'un intérêt suffisant, pour être rappelés ici.

—Le spirituel bipède, qui consacre les rares loisirs que lui laisse une clientèle impossible, à rédiger l'*Ere Nouvelle*, nous lance à la face les remarques d'une feuille rouge, la plus ridicule après la sienne, sur notre compte. Evidemment nos adversaires ne sont pas très rusés. En nous contestant la paternité de notre prose, ils montrent qu'ils ont quelque chose à lui envier et qu'ils attachent quelqu'importance à nos écrits. Nous n'aurions jamais cru à tant de bienveillance. Nous nous garderons bien de leur rendre la pareille, dût l'*Ere Nouvelle* nous « faire des yeux de travers, *torve tuens!* » (garçon, ton latin sent la cuisine), comme d'Angleterre aux provinces qui ne veulent pas se marier." (!!!)

M. DAVIS.

Sous ce titre nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis.*

« D'après des sources sûres, je puis vous donner l'assurance que la santé de Jefferson Davis décline lentement mais sûrement par suite de son emprisonnement prolongé. Il ne peut profiter des occasions de faire de l'exercice qu'on lui a accordées, ni marcher dans cet espace de vingt pieds carrés qui lui est réservé. Il passe toutes les heures du jour accoudé sur l'embrasure de sa casemate, morne, silencieux, lugubre. Où il repose ses yeux, et quelles pensées traversent son cerveau, nul ne le saurait dire.....On ne le laisse pas seul un moment; pas un moment ne s'écoule sans qu'il soit sous l'œil vigilant de soldats armés jusqu'aux dents. Comment s'étonner qu'il soit de plus en plus amaigri, que ses joues se creusent profondément, que ses yeux deviennent caves, que ses cheveux blanchissent de plus en plus? Il n'y a plus ni santé, ni espérance, *et la fin n'est pas loin.* Je ne trace pas un tableau de fantaisie, on m'a dit aujourd'hui que, si le régime actuel continue, Jeff. Davis « *ne durera pas plus de six semaines.*»

Ces horribles détails commencent par navrer, ils finissent par indigner. Comment! un homme est emprisonné dans une bastille, assassiné à petit feu; un homme qu'on n'a jamais osé insulter alors qu'il avait la force, un homme auquel on a reconnu tous les droits de belligérant, avec lequel on a plus ou moins traité, échangé des prisonniers, conclu des trêves; un homme que respecte tout le monde civilisé, qui n'a fait après tout que suivre à la lettre le principe même sur le quel repose l'indépendance des Etats-Unis, qui aurait été coupable s'il n'avait pas accepté le mandat que lui ont imposé cinq millions de ses concitoyens et s'il n'avait appliqué toute sa vaste intelligence et toute son énergie à faire triompher leur cause; un vaincu, un homme désarmé, calomnié, sans défenseurs, sans espérance; tout lui manque à la fois: ses amis, qui sont proscrits ou qui le seraient s'ils lui restaient fidèles; sa famille, qu'on lui a arrachée et laisse végéter dans le dernier besoin; ses ennemis même, desquelles il avait attendu de la magnanimité, et chez lesquels il ne rencontre que haine étroite, vengeance mesquine et colère aveugle; cet homme, ce prisonnier, cet le type le plus complet de l'infortune dont l'histoire fasse mention; il meurt lentement *mais sûrement*, on lui refuse le bénifice de toutes les garanties dont jouissent le plus infâme parricide, le plus vil larron; et dans ce grand pays, pas une voix ne s'élève pour protester! pas un cri d'indignation! pas un élan de la conscience et de la magnimimité révoltées! pas même des paroles de pitié, et d'une pitié qui devrait être infinie, pour cette grande victime de la fatalité, sacrée comme l'étaient aux yeux des anciens les hommes voués par le Destin aux malheurs et aux expiations imméritées!

Pauvre M. Davis! Dans son innocence il avait compté sur la grandeur d'âme des vainqueurs; après avoir attendu jusqu'à la dernière heure, prosterné dans une église de Richmond, le terrible arrêt de la destinée, il s'était fié à la générosité du triomphateur. Il avait cru dans la simplicité de son âme, que le temps n'était plus où les victorieux faisaient perir Jugurtha parcequ'il leur avait longtemps résisté, Vercingétorix, parcequ'il avait combattu l'invasion; il imaginait que les hommes courageux savaient respecter le courage, intelligents, l'intelligence; il estimait qu'on le laisserait chercher dans l'exil le repos douloureux de l'homme qui a vu échouer ses plus grandes conceptions; il pensait que la chute de son œuvre suffirait à rassasier ses ennemis et à désarmer leur vengeance. Il voyageait à petites journées, presque sans escorte, sans se douter que la calomnie, la haine et la vengeance le poursuivaient sans trêve ni relâche, et que sa vie gênait ses vainqueurs, comme celle d'Annibal fugitif gênait les Romains. Terrible a dû être son réveil, et bien amères doivent être les pensées qui l'assiégent au milieu de ses tortures au fort Monroe.

Cependant, ses geôliers ne sont pas tout à fait de fer pour M. Davis. Il a demandé un chapelain, et on lui a permis d'en voir un une fois. On l'autorise également à lire la Bible. C'est son livre unique, sa seule consolation. Il peut y trouver de mémorables exemples de vengeance et de persécutions, et se convaincre que ce sont bien les leçons du Dieu des Juifs qu'on suit à son égard, non pas du Dieu d'Amour, de pardon et de charité, mais de ce Dieu qui exterminait les nations par le glaive. Pas de journaux. Le prisonnier n'a pas le droit de connaître les calomnies à son adresse pour les réfuter, les accusations pour les repousser. Il serait mal aussi qu'il eut des nouvelles de sa famille, de sa femme, de ses enfants; il ne lui est permis ni de leur écrire ni d'en recevoir des lettres: la séquestration ne serait pas complète et on lui épargnerait un tourment moral bien mérité! Aussi M. Davis lit-il la bible du matin au soir, et s'il y voit que le Dieu d'Israel a souffert la captivité de Babylone, il peut y trouver un peu plus loin l'histoire des Machabées.

Toutefois, la dernière ressource de M. Davis, contre la douleur et l'ennui ne saurait tarder à lui échapper. Il a perdu un de ses yeux, et comme dans toutes les ophtalmies, une affection sympathique s'est déclarée à l'œil qui lui reste. Quelle allégresse pour les vainqueurs, quand l'archi-rebelle sera complètement aveugle, et quel grade assez élevé pourra-t-on conférer à ce brave soldat qui a rendu jadis Harper's Ferry presque sans coup férir, à ce général Miles, qui a mis le captif aux fers, et s'est valeureusement constitué l'Hudson Lowe au fort Monroe.

On ne laisse aucun journal pénétrer dans la cellule de M. Davis, mais par un raffinement d'inhumanité, on a grand soin de lui communiquer certaines nouvelles. Ainsi, on ne lui a pas laissé ignorer que Payne et Mme Surratt avaient été pendus, et on a courtoisement ajouté que les gibets demeuraient en permanence à Washington.

Il faut souvenir que M. Davis a des torts, ainsi il se plaint que des soldats soient constamment dans sa casemate, et qu'il ne puisse faire un pas sans être suivi dans sa propre cellule. C'est qu'avec sa vue perdue et sa débilité générale, il pourrait faire des tentatives heureuses d'évasion, et il importe de prévenir un semblable malheur. L'Union serait perdue si pareille catastrophe arrivait Le sort des Etat-Unis, parait-il, est irrévocablement lié à l'emprisonnement et à la mort lente de ce vieillard infirme, qui fut un grand homme d'Etat. Les malveillants diront que cette destinée tient à un frile bien frêle, mais c'est qu'ils n'apprécient pas la saveur de la vengeance, et il faut que la vengeance soit un plaisir bien doux, puisque les dieux autrefois, et aujourd'hui MM. Johnson et Stanton, se la sont réservée.

M. DAVIS ET SON " CLÉMENT " GEOLIER.—Nous empruntons au *Courrier* des Etats-Unis les judicieuses remarques qui suivent :

" M. Gillet, qui à été sollicité par plusieurs amis de M. Jefferson Davis pour prendre place parmi ses avocats, est depuis plusieurs jours à Washington. On lui a interdit, ainsi qu'à MM. O'Connor et Simon Stern, toute entrevue avec le prisonnier. M. Johnson séquestre l'ex-Président et prolonge indéfiniment son emprisonnement préventif, en vertu de la constitution qu'il a juré de défendre et de respecter et qui garantit à tout accusé un procès dans un court délai et la faculté de se concerter avec ses défenseurs. "

" Il faut dire, pour amnistier le gouvernement, que M. Davis est un si grand criminel, un misérable si indigne de toute pitié qu'il est non-seulement licite mais encore louable de le traiter à peu près comme on traitait le Masque de Fer sous Louis XIV. Il n'y avait jamais eu d'oubliettes en Amérique: pourquoi l'administration actuelle n'aurait-elle pas la gloire d'en créer? l'histoire ne saurait manquer d'enrégistrer avec éloge la résurrection de ce système de châtiment par anticipation, comme elle inscrira sur ses tablettes qu'une femme a été pendue sans qu'aucune preuve concluante pesât contre elle, qu'on lui a refusé la consolation d'un prêtre, que des soldats ont été transformés en bourreaux etc., etc. Et les historiens futurs seront bien forcés de convenir que le dix-neuvième siècle, le siècle qui de tous les siècle s'est complu davantage dans l'adoration de lui même, a bien réellement vu, surtout en Amérique, le triomphe de la justice, du droit, de la magnanimité, de la clémence et de l'humanité.

La st Jean-Baptiste en mer

Les marchands canadiens et autres dont nous avions annoncé le départ pour l'Europe quelques jours avant la St. Jean-Baptiste, ont célébré, en mer notre belle fête nationale. Voici comment l'un deux rend compte de ce touchant spectacle :

" Au milieu de la pompe et de l'enthousiasme qu'ont pu déployer les citoyens de Montréal et de Québec, à l'occasion de la St- Jean-Baptiste, bien peu d'entre eux pensaient peut-être, qu'au milieu même de l'Océan douze de leurs compatriotes chômaient en même temps à cœur-joie l'anniversaire de leur patron, et s'unissaient, quoiqu'à distance, à leurs compatriotes de Québec et de Montréal. Favorisé par le temps et par le concours des personnes qui représentaient le commerce, tant de l'une que de l'autre ville, leur petite fête fut fort bien organisée. M. Narcisse Hamel fut prié d'agir comme président et M. A. Aubry comme vice président, M. A. Thibaudeau comme secrétaire. Tout se passa dans le plus grand ordre, et le capitaine fut si content qu'il voulut bien se joindre à eux au dessert, pour les féliciter de leurs procédés envers tous les passagers au milieu desquels ils avaient à craindre tant de susceptibilités et qu'ils ont rendus plutôt admirateurs de leur conduite en cette occasion, que jaloux de leur manifestation.

" Les santés suivantes furent présentées et accompagnées de chansons patriotiques et nationales:—1o. A la St. Jean-Baptiste; 2o. A la Reine; 3. Au Canada; 4o. Au Commerce. 5o. Au beau sexe; 6. A la France; 7o. Au Capitaine; 8o. A la ligne Canadienne; 9o. A leurs familles: 10o. Au prompt retour.

" Le tout se termina par le chant de *Vive la Reine*, acclamé des approbations prolongées de tous les passagers.

" Les noms de ces messieurs étaient, de Québec: N. Hamel, A. Thibaudeau, P. Garneau,: A. Bouchard et A. Aubry: de Montréal, A. Deschamps, S. Provost, A. Hudon, Dr. J. B. Forest, J. R. Giroux, L. H. Toupin et L. J. A. McMillan, docteur du vapeur *Peruvian.*"

FEU MESSIRE MORISSETTE. —Les travaux de reconstruction à l'Eglise de cette paroisse ayant rendu nécessaire l'exhumation de feu le Révérend M. Morissette, un service solennel fut chanté à son intention mercredi matin à huit heures, en présence d'un concours considérable de ses anciens paroissiens. Plusieurs membres du clergé y étaient aussi présents. Nous avons remarqué, entre autres, MM. les grands vicaires Crevier, Raymond et Brouillet, (ce dernier étant récemment arrivé de l'Orégon.) M. le chanoine Leblanc, de l'Evêché de Montréal, les Revds. Messes. Dufresne, Gendron et McCauley du Séminaire de St. Hyacinthe, le Rev. M. Kertson, Directeur du Collège d'Iberville, et Messes. les Curés de Laprairie, de St. Luc et St. Valentin.

Après le service, qui fut chanté par M. le grand vicaire Crevier, curé de St. Marie, les restes du regretté pasteur furent déposés dans un tombeau que le Rev. M. LaRocque, notre curé actuel, avec sa libéralité ordinaire, avait fait construire sous les murs de l'Eglise.

La cérémonie fut des plus solennelles et chacun paraissait heureux, après une séparation de vingt et un ans, de venir rendre un dernier tribut à la mémoire du prêtre zélé et vertueux qui n'a laissé que de bons souvenirs dans tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.—*Franco-Canadien.*

NORD. —Mercredi soir, un citoyen bien connu en cette ville, M. de Lorimier, père laissa sa demeure, vers les 8½ heures, et depuis ce temps sa famille n'en eut plus aucune nouvelle. Toutes les informations désirables furent données à la police et malgré les recherches les plus minutieuses rien ne put indiquer ce qu'il était devenu. Ce n'est que dimanche matin qu'on a pu découvrir la triste vérité. Il était noyé dans le canal. *Minerve.*

Le défunt était avocat. Il était le frère de notre confrère du *Nord*, M. Chs. de Lorimier. M. de Lorimier protonotaire du district de S. Hyacinthe est son oncle. Frère du chevalier de Lorimier exécuté en 1839, il prit une part active à l'insurrection fut l'un des chefs des Fils de la Liberté et se distingua à la bataille de St. Eustache.

College de St. Jean.

Mercredi dernier, après le service de feu le Rév. M. Moriesette, avaient lieu les examens publics des élèves du collège de cette ville. Le Rév. M. LaRocque, fondateur de cet établissement, présidait aux exercices et se trouvait entouré de MM. le Grand-Vicaire Raymond, Supérieur du collège de St. Hyacinthe, des Grands-Vicaires Crevier et Brouillet et de tous les membres du clergé dont les noms ont été mentionnés ci-dessus. Un public nombreux s'était aussi empressé de venir assister à cette première épreuve de notre institution naissante.

L'épreuve fut des plus satisfaisantes et donna à chacun la plus grande confiance dans l'habilité, le dévouement et les capacités de M. le Directeur Dumesnil et de ses assistants.

La séance du matin fut consacrée à l'examen des élèves du cours commercial; elle excita au plus haut dégré l'intérêt de l'auditoire. L'étude des langues française et anglaise, de l'histoire, de l'arithmétique, de la géographie, formaient les principales matières enseignées dans cette première année du cours.

L'examen des élèves du cours classique, qui eut lieu dans l'après-midi, fut aussi des plus intéressants et leur valut des applaudissements aussi nombreux que bien mérités. La classe latine fut particulièrement remarquable par l'aplomb et la précision avec lesquels les élèves, sans en excepter un seul, traduisaient et analysaient le texte latin. Il firent preuve de connaissances également solides sur toutes leurs autres matières, dont les principales, pour cette première année étaient l'histoire, grammaires française et anglaise, l'arithmétique, la géographie etc., etc., Après l'examen, eut lieu la distribution des prix suivie d'un discours très approprié prononcé par M. Moyse Boucher, un des élèves les plus intéressans de l'établissement. Puis, après quelques paroles prononcées par les Révérends MM. Raymond et LaRocque et par M. Laberge, la séance fut levé.

Nous ne croyons rien exagérer en disant que ce premier examen de notre collège a été un véritable succès et qu'il donne tout à espérer pour l'avenir. Avec une direction aussi habile que celle qui le gouverne spécialement, et sous la tutelle bienveillante et dévouée du digne pasteur de cette paroisse, le sort de cette instution est désormais assuré.

—*Franco-Canadien.*

College d'Iberville.

Cette institution vient à peine de naître et déjà elle voit le succès couronner les efforts de ses promoteurs. Nous sommes heureux de reproduire du *Franco-Canadien* le compte rendu suivant de la distribution des prix, qui montre l'état de prospérité de ce collège industriel appelé à rendre de grands services dans le district d'Iberville.

Nous eussions beaucoup désiré reproduire la liste des prix accordés, mais le manque d'espace nous prive du plaisir que nous aurions eu de faire, en faveur d'une institutions aussi utile, une exception à la règle que nous avons adoptée cette année de ne publier aucun *Palmarès*. Voici l'extrait du *Franco-Canadien* :

L'examen des élèves du collège d'Iberville a eu lieu mercredi dernier. Nous n'avons pas été peu surpris de voir des élèves de première année aussi avancés, la manière lucide et ferme avec laquelle ils répondirent aux questions qui leur furent faites sur la grammaire, l'histoire la géographie, l'arithmétique, etc., font autant d'honneur à l'habilité et au zèle des professeurs, qu'aux talents et au travail des élèves. Le latin y a également été étudié avec succès; les élèves qui ont été examinés sur cette langue ont montré une connaissance passablement approfondie; quelques-uns même ayant répondu sans réplique sur des questions de syntaxe qui ne s'étudie ordinairement que dans une seconde année. En assistant à cette intéressante séance, nous regrettions de remarquer l'absence du Rév. curé Reather qui, malheureusement, était dans le moment retenu par la maladie à l'hôpital de St. Hyacinthe. Qu'il est été heureux, ce généreux prêtre, de voir que les nombreux sacrifices qu'il s'est imposés pour la prospérité de cette maison, ne sont pas demeurés sans fruits, comme son cœur se sentait réjoui à la vue de tant de jeunes plantes si bien cultivées et qui répondent d'une manière si encourageante aux soins dont ils sont l'objet.

On remarquait parmi les assistants, le Rév. M. Kertson, directeur du collège dont il est inutile de faire l'éloge ici; en faisant mention de ses élèves, nous lui adressons le meilleur et le plus flatteur que nous puissions faire à son talent distingué.

Les prix dûs en grande partie à la générosité du Rév. M. Reather et de quelques citoyens étaient d'une beauté remarquable, et vraiment dignes de rivaliser avec ceux de nos grands colléges. Bref la séance fut agréable à tous, et pour les élèves et pour les parents. Nous pouvons dire qu'une maison de ce genre, sous la direction d'aussi habiles professeurs, ne peut que prospérer. C'est là, d'ailleurs, le vœu le plus sincère que nous puissions lui faire.

Le Rédacteur de l'*Ere Nouvelle* désire à l'Angleterre qu'il n'entend pas être traité comme un CHEF.

Rassurez-vous, confrère, vous êtes trop lourd pour cela!

Incendie du Musée Barnum.

Le Musée Barnum n'existe plus ; il vient d'être rasé par le feu et n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de cendres.

Hier vers midi et demi le feu s'est déclaré au-dessus du restaurant Groot, dans Anne street, au coin du bâtiment du Museum. En moins de deux minutes il se communiqua au magasin de chaussures de Jones, nos 10 et 12 Anne street, et déjà il était facile de voir les signes précurseurs d'une grande conflagration.

Les pompiers furent promptement à l'œuvre avec quelque succès apparent, mais la fumée était aveuglante et pendant quelques minutes tout le bâtiment fut enveloppé dans un nuage impénétrable.

A midi trois quarts les flammes firent irruption par les fenêtes du premier étage, juste au-dessus du restaurant. Un instant après, elles éclataient au second par toutes les ouvertures qui donnent sur Anne Street. Le feu parut se calmer aux étages inférieurs mais envahit avec fureur les deux supérieurs et quelques minutes plus tard, les maisons contiguës furent attaquées.

Les pompiers redoublèrent d'efforts, mais une forte brise chassait les flammes et les flammèches sur les toits du côté de Broadway, et les trois étages supérieurs de la maison adjacente prirent feu à la fois.

A ce moment la scène était grandiose. D'énormes volumes de fumée se projetaient des fenêtres du Museum sur Broadway et Ann street ; de longues langues de flammes s'élançaient au milieu des bâtiments ; de grands transparents et une multitude d'enseignes dont les murailles étaient tapissées du haut en bas brulaient tous ensemble : trois étages de no 214 Broadway formaient une masse de feu ; un essaim de pompiers dressaient des échelles et escaladait les toits ou déménageaient par les fenêtres ; une foule énorme remplissait le parc, le côté ouest de Broadway, Vesey street Barclay street, le perron et les fenêtres d'Astor House étaient encombrés, et vingt puissantes machines à vapeur lançaient des torrents d'eau sur le foyer incandescent.

A deux heures, non seulement, le Museum était détruit mais l'incendie s'étendait jusqu'au coin de Fulton street, du côté de Broadway, et jusqu'au no 16 de Ann street. Les grands magasins d'habillements de Rogers et Raymond, contigus au Museum, la salle de billard de Wallace et Reeves, la chapellerie de Knox, et une multitude d'autres établissements étaient en ruines.

A deux heures moins dix minutes, les 2 façades du Museum qui seules restaient debout, sont tombés en donnant un spectacle saisissant. Elles ne se sont pas affaissées, mais elles se sont inclinées tout d'une pièce, comme si elles eussent évolué sur une charnière tenant au sol, et ne se sont brisées que lors qu'elles ont touché le pavé de Broadway. On aurait dit un coup de tonnerre, et l'atmosphère a été pour ainsi dire obscursie par un immense nuage de poussière. Cet écroulement rappelle celui du clocher de la Cathédrale de Chichester, en Angleterre; il y a quelques années.

A trois heures, les pompiers étaient maîtres du feu ; il n'était plus à craindre qu'il s'étendit.

Les flammes se sont arrêtées au no. 18, Ann street, et au no 147, Fulton street. Tout ce qui se trouvaient entre ses bâtiments jusqu'à Broadway a été consumé. Il ne reste debout sur toute cette surface que les murs du bâtiment de Knox.

Les dommages sont évaluées, de prime abord à un million de dollars. Les assurances, dit-on ne couvrent guère que la moitié de cette somme.

Personne heureusement n'a péri ; il ne paraît même pas que personne ait été blessé. Dès que le feu a été signalé dans le restaurant d'Ann street, l'alarme s'est répandue dans le Museum et tout le monde s'est esquivé. On frémit à la pensé des malheurs que l'on aurait à déplorer si l'événement fût arrivé dans l'après-midi, ou dans la soirée, à l'heure où le théâtre est rempli de foule.

Les seules victimes ont été les animaux vivants, qui tous ont péri, excepté une cage d'oiseaux du Paradis, qui a été sauvée. *L'heureuse famille* de chats, de rats, de pigeons, de singes, de perroquets, qui tous vivaient ensemble en bonne intelligence au milieu du second étage a été anéantie du même coup.

Une figure de cire a été sauvée, et l'on a cru que c'était une femme évanouie, ce qui a causé une certaine émotion dans la foule.

Plusieurs voleurs ont été arrêtés au moment où ils emportaient des magasins incendiés qui des souliers, qui des chapeaux, qui des habits.

La police a aussi donné la chasse à bon nombre de *pickpoket*.

Enfin la fête n'aurait pas été complète sans une bataille ou deux. Il y en a eu une qui devenait fort intéressante à la pointe du parc. La police a eu le mauvais goût de séparer les combattants, au grand regret des spectateurs, charmés de cette division.

Il y a eu peu d'épisodes dignes de remarque. On nous signale celuici :

Med, le phoque sauvant, a été arraché aux flammes par un pompier de Brooklyn. M. C. Pearson, qui l'a tiré de l'eau par la queue, mis dans un panier de champagne, et fait porter par une charrette au Fulton Market, où on a trouvé un bassin assez grand pour le recevoir provisoirement. Il ne paraissait pas reconnaissant envers son sauveur qu'il a essayé de mordre à plusieurs reprises, et il n'a cessé pendant le trajet, de pousser des cris lamentables.

On a perd pas de temps à New-York.

Pendant que Barnum brûlait, on imprimait et on distribuait le prospectus d'un nouveau *Museum* au captial de $300,000 divisé en 3,000 action de $100 chacune. Le directeur proposé est M. John Banvard, avec M. G. K Goodnow pour secrétaire. M. John Banvard est, dit-on, un ami et peut-être le prête-nom du fameux docteur Tumblety.

Voici une courte notice sur le défunt Museum.

M. Barnum, connu aujourd'hui du monde entier a commencé sa carrière de montreur (Showman) en 1835, en faisant voir une vieille mulâtresse, nommée Joyce Peth, et qui passait pour la nourrice du général George Washington. A force de réclamer il a attiré une foule prodigieuse. Cette spéculation lui a rapporté assez d'argent pour monter une exhibition ambulante. En 1841, il a acheté le Museum Scudder, l'a payé en un an, et y a ajouté le museum Peale. Ces différents éléments, ont formé le noyau du remarquable établissement qui fut depuis le *Barnum's Américain Museum*.

De cette entreprise, M. Barnum a fait deux fortunes colossales, dont le premier a été engloutie dans la fameuse spéculation des pendules.

Il a réuni et montré au public tout ce que l'argent et l'habileté peuvent procurer ; un modèle des chutes de Niagara, la momie des îles Figgee, le diorama du transport des cendres de Napoléon 1er de St. Hélène à Paris, l'heureuse famille de *What Is It*, le Calculateur Eclair, l'hippopotame, les baleines, les alligators ; les bébés gras ; les chiens, la volaille, Tom Pouce et sa femme le géant Belge ; le Commodore Nutt ; Minnie Warren ; Calvin Edson, le squelette vivant ; Julia Pastrana, la femme ours ; les albinos de Madagascar, et tout un régiment de géantes, de nains, de colosses et de phénomènes appartenant à tous les règnes de la nature.

Ce qu'il y a de plus a regretter dans cet immense capharnaum dont, il faut bien le dire, la majeure partie n'avait plus grande valeur, ce sont les spécimens conchyologiques, minéralogiques, ichthylogiques, zoologiques et ornitologiques dont quelques-uns étaient réellement intéressants.

La destruction du Museum fera un vide dans les récréations de New-York ; le plus grand mal, c'est qu'elle laisse sans emploi plus de cent personnes qui étaient attachées à l'établissement.—(*Courrier des E.-U.*)

ASTON.—Voila un canton d'une grande étendue avec son augmentation. Ce territoire était à l'état inculte dans presque toutes ses parties il y dix ans. Ses terres, généralement basses étaient peu invitantes pour le colon pauvre, et d'ailleurs la presque totalité était entre les mains des spéculateurs qui ne contribuaient en rien à l'ouverture des chemins. Or, pour coloniser promptement il faut des chemins.

Ce que la mauvaise volonté ou l'interêt mal entendu des grands propriétaires ne voulait pas accomplir la loi municipale est venu les contraindre à le faire.

Pas un township n'a plus profité de la loi municipale qu'Aston dans ses améliorations. M. le curé Marquis de St. Célestin, comprenant le moyen d'activer la colonisation ne se contenta pas de la prêcher, mais il prit le devant et organisa un mouvement qui eut un plein succès pour l'ouverture des chemins de front et des grandes routes pour conduire d'un rang à l'autre. Au moyen du système municipal il fit exécuter des travaux immenses. Quand la terre n'était pas réclamée, acquittée, elle était vendue par la municipalité pour payer les frais de voirie. Aujourd'hui, il y a des chemins en tous sens, trois chapelles et les terres qui n'attiraient aucunement l'attention des colons sont recherchées avec avidité. Elles se vendent un prix élevé. Le chemin de fer des Trois Rivières qui traverse ce chemin est venu donner un nouvel élan à ce canton, qui promet de sortir de son obscurité passé pour prendre rang au millieu des Cantons plus avancés.

Le Séminaire de Québec a fait une acquisition de terres incultes dans ce canton dans le but d'établir une ferme modèle ; on y a dépensé un joli capital pour défricher deux cents acres de terre et faire des bâtisses considérables, pour l'exploitation de la ferme.

On nous dit que la récolte y est bien belle cette année. — DEFRICHEUR.

ST. BONAVENTURE.—Voici une nouvelle paroisse qui est un démembrement de celle de St. Guillaume. Elle est située entre St. François, et la paroisse de St. François et Drummondville. On est occupé à érigér une église en bois d'une jolie grandeur. Elle doit être prête cet automne. Quoique les terres ne soient pas aussi bonnes, en général, que celles de St. Guillaume, cependant il y en a qui sont de bonne qualité et son territoire viendra à former une bonne paroisse par la suite.

Une fois cette église terminée, les comtés de Drummond et Arthabaska posséderont vingt églises catholiques dont huit dans le premiere et douze dans le second comté. On compte en outre douze églises et chapelles protestantes à l'usage des populations anglaises.—DEFRICHEUR.

Un voyage que nous avons fait dernièrement à Nicolet nous a permis de voir les ravages causés par l'inondation du printemps, dans la partie des campagnes qui s'étend depuis le dépot du chemin de fer jusqu'à la rivière Nicolet. Des maisons brisées, des granges renversées, des champs dépouillés entièrement de leurs clôtures, nous ont laissé voir les dommages considérables éprouvés par ces braves cultivateurs, quoiqu'un bon nombre ait déjà rétibli leurs bâtiments.

Les paroisses canadiennes ont la bonne habitude de faire des corvées pour soulager ceux d'entre leurs frères que le malheur a frappés : aussi ce jour-là, avons nous vu avec plaisir pas moins de trente corvées d'hommes occupés à lever des bâtiments. Honneur à ces braves gens et à leurs bons sentiments. La récolte nous a présenté partout une très belle apparence et espérons que la Providence donnera à ces cultivateurs une moisson abondante qui les dédommagera des pertes qu'ils ont éprouvées ce printemps.

J de Trois-Rivières

PRODUITS AGRICOLES.—M. S. Martin de Montréal, nous a montré, hier, quelques échantillons admirables de produits d'agriculture, qu'il a recueillis dans une excursion a la campagne. Nous avons vu une tige de lin, encore à l'état de croissance, qui a 4½ pieds. C'est du lin de Russie ; nous croyons donc qu'il est avantageux d'introduire cette plante en Canada. Nous avons également admiré une feuille de tabac canadien qui a 20 pouces de long et 11 de large. Ces beaux produits ont été recueillis sur la terre de M. Albert Lafontaine, de Lavaltrie ; ceci prouve qu'une culture intelligente et soignée arrive toujours à de bons résultats.

Distribution de prix au Collége Monnoir le 20 cour.

1re Classe, Excellence, Prix Théodore Phémix, accessite Alfred Massé.

Grammaire Française, 1er prix T Phémix, 2e A Massé, 1er acc Onésime Demers, 2e Damase Messier, 3e Zoël Bessette.

Histoire du Canada, 1er prix O Demers, 1er T Phénix, 1er acc A Massé, 2e J Jetté 3 Z Bessette.

Histoire Sainte, 1er prix D Messier; 2e O Demers, 1er acc T Phénix, 2e A Massé, 3e Z Bessette.

Histoire de France, 1er J Jetté, 2e A Massé, 1er acc A Jetté, 2e T Phénix, 3e D Messier.

Thèmes Français, 1e p T Phénix, 2 A Messier, 1er ac D. Messier, 2e O. Demers, 3e Z. Bessette.

Catéchisme, 1er prix A Massé, 2e T Phénix, 1er acc Z Bessette, 2e D Messier, 3e J Jetté.

Grammaire Anglaise, 1er prix T Phénix, 2e A Massé, 1er acc Z Bessette, 2e O Demers, 2e Patrick Madden.

Lecture Anglaise, 1er prix P Madden, 2e A Massé, 1er acc T Phénix, 2e J Jetté, 3e Z Bessette.

Traduction Anglaise, 1er prix A Massé, 2e T. Phénix, 1er acc Z Bessette, 2e O Demers, 3e Arthur Nadeau.

Application Prix Z Bessette acc Amédée Gingras.

2me Classe, Excellence, Prix Frédéric Guertin, acc Narcisse Martin.

Thèmes Français, 1er prix F Guertin, 2e N Martin, 1er acc Noël Rainville, 2e Vital Bertrand, 3e Frédéric Demers.

Thèmes Anglais, 1er prix F Guertin 2e N Martin 1er ac V Bertrand, 2e N Rainville, 3e F Demers.

Grammaire Française, 1er prix F Guertin, 2e F Demers. 1er acc Joseph Leduc, 2e N Rainville, 3e N Martin.

Catéchisme, 1er prix N Rainville, 2e F Demers, 1er acc J Leduc, 2e Cléophas Choquette, 3e F. Guertin.

Grammaire Anglaise, 1er prix J Leduc, 2e Alfred Carreau, 1er acc Frédéric Bédard, 2e F. Guertin, 3e N Martin.

Arithmétique, 1er prix F Guertin, 2e V Bertrand 1 a J Leduc 2 a N Rainville 2 a F Demers.

Tenue des livres 1 p F Guertin 2 N Rainville 1 a G Leduc 2 V Bertrand 3 C choquette.

Histoire Naturelle 1 p F Guertin 2 C Choquette 1 a G Leduc 2 N Martin 2 V Bertrand.

Manuel de Phrases 1 p A Carreau, 2 G Leduc 1 a F Bédard 2 N Martin 3 J Archambault.

Art Epistolaire 1 p F Guertin 2 J Leduc 1 a J Archambault 2 N Martin 3 N Rainville.

Traduction Anglaise 1 p F Gurtin 2 J Archambault 1 a J Leduc 2 N Martin 3 A Carreau.

Lecture Anglaise 1 p A Carreau 2 F Bédard 1 a J Archambeault 2 N Martin 3 C Choquette.

Géographie Anglaise 1 p J Leduc 7 F Guertin 1 a N Martin 2 N Rainville. 3 V Bortrand.

Application prix F Demers ex F Guertin Acc J. Leduc.

3ème Classe Excellence Pz. P Monast Ac Jos. Charbonneau.

Physique 1 p P Monast 2 J Charbonneau 1 a N Beaudry 2 H Durocher 3 L Nadeau.

Mythologie 1 p P Monast 2 J Charbonneau 1 a N Beaudry 2 H Durocher 3 R Brodeur.

Agriculture 1 p J Charbonneau 2 P Monast 1 a H Durocher 2 R Brodeur 3 N Beaudry.

Algèbre 1 p P Monast 2 J Charbonneau 1 a L Nadeau 2 N Beaudry 3 B Brodeur.

Géométris 1 p P Monast 2 J Charbonneau 1 a N Beaudry 2 R Brodeur 3 L Nadeau.

Thèmes Français 1 P Monast 2 J Charbonneau 1 a N Beaudry 2 R Brodeur 3 J Marcoux.

Histoire Moderne 1 p P Monast 2 J Charbonneau 1 a R Brodeur 2 N Beaudry 3 H Durocher.

Traduction Latine 1 p P Monast 2 J Charbonneau 1 a R Brodeur 2 J Marcoux 3 N Beaudry.

Traduction Anglaise 1 p P Monast 2 J Archambault 1 N Beaudry 2 J Marcoux 3 H Durocher.

Lecture Anglaise 1 p P Monast 2 H Durocher 1 a J Charbonneau 2 N Beaudry 3 N Marcoux.

Grammaire Latine 1 p P Monast 2 R Brodeur 1 a J Charconneau 2 J Marcoux 3 N Beaudry.

Version Anglaise 1 p P Monast 2 J Charbonneau 1 a N Beaudry 2 H Durocher 3 R Brodeur.

Déclamation 1 p P Monast ac J Marcoux.

Catéchisme 1 pR Brodeur J Marcoux 1 a H Durocher 2 N Beaudry 3 J Charbonneau.

Chimie 1 p P Monast 2 R Brodeur 1 a J Charbonneau 2 J Marcoux 3 L Nadeau.

Application Prix P Monast Acc L Nadeau.

4ème Classe Excellence Prix Grég. Bombardier Ac P Roy.

Thèmes Latins 1 p Didace Ste Marie 2 Grég. Bombardier 1 a P Roy 2 J Dauray 3 Chrysogogue Lebeau.

Histoire Moderne.— 1 p D Ste. Marie 2 G Bombardier 1 a P Roy 2 J Dauray 3 L Forgette.

Grammaire Latine.—1 p J Hils 2 D Ste. Marie 1 a G Bombardier 2 Z Oclair 3 H Giard.

Catéchisme.—1 p L Forgette 2 C Lebeau 1 a P Roy 2 D Ste Marie 3 G Bombardier.

Traduction Latine.— 1 p G Bombardier 2 P. Roy 1 a D Ste Marie 2 J Hils 3 J Dauray.

Amplification Française—1 p G Bombardier 2 A Petit 1 a H Giard 2 P Roy 3 J Hils.

Amplification Anglaise.— 1 p D Ste Marie 2 G Bombardier 1 a P Roy 2 J Hils 3 A Petit.

Belles Lettres.—1 p G Bombardier 2 J Dauray. 1 a D Ste Marie 2 H Giard 3 J Hils.

Déclamation p P Roy, acc D Ste Marie.

Application, pr G Bombardier acc P Roy.

5ème Classe, Excellence. pr Char Barsalou ac Félix Gatien.

Catéchisme, 1er p Jos Beaudry 2o F Gatien 1er acc Amédé Forgette 2o Edmond Lareau 2o Jos Barbeau.

Logique, 1er p F Gatien 2o C Barsalou 1er acc J Beaudry 2o J Barbeau 3o Toussaint Lucier.

Métaphysique, 1er p J Beaudry 2o T Lucier 1 a C Barsalou 2o F Gatien 3o A Forgette.

Morale, 1er p F Gatien 2o C Barsalou 1e a Jos Beaudry 2o T Lucier 3o J Barbeau.

Histoire ancienne. 1er p J Barbeau, 2o J Beaudry 1er ac F Gatien 2o Ed Lareau 3o C Barsalou.

Astronomie, 1er p T Lucier 2o J Beaudry 1e ac C Barsalou 1o E Lareau 3o F Gatien.

Traduction latine, 1er p F Gatien 2o C Barsalou 1er ac J Beaudry 2o T Lucier 3o A Forgette.

Amplification, 1er p E Lareau 2o A Forgette 1 acc F Gatien 2o C Barsalou 3o J Beaudry.

Thèmes latins, 1er p F Gatien 2o J Beaudry 1e ac C Barsalou 2o T Lucier 3o E Lareau.

Déclamation, pr A Forgette ac J Barbeau.

Grammaire latine, 1er p F Gatien 2o C Barsalou 1er ac J Beaudry 2o J Barbeau 3o T Lucier

Application, p T Lucier ac F Gatien.

6ème Classe Excellence pr Frédéric Davignon acc Antoine Racicot.

Histoire Romaine, 1er p F Davignon 2o Pierre Girard 1er acc A Racicot 2o Adolphe Durocher

Traduction Grecque, 1e p P Girard 2o N Racicot 1 acc F Davignon 2o Ed Duquette.

Amplification Anglaise, 1e p F Davignon 2o Ed Duquette 1er ac P Girard 2o A Racicot.

Grammaire Grecque, 1e p P Girard 2o A Racicot 1e ac F Davignon 2o A Durocher.

Traduction Latine, 1e p A Racicot 2o F Davignon 1er ac P Girard 2o E Duquette.

Rhétorique, 1er p P Girard 2o F Davignon 1er ac A Racicot 2o A Durocher.

Amplification Française, 1er p F Davignon 2o A Durocher.

Thèmes Latins, 1e p F Davignon 2o A Racicot, 1e ac A Durocher 2o E Duquette.

Déclamation, pr F Davignon, acc E Duquette.

Application, pr A Racicot.

7ème Classe, Logique, 1re p Isidore Bessette 2o Solime Messier 1er ac David Ashby 2o S Demers.

Métaphysique, 1er p S Messier 2o I Bessette 1er S Demers, 2o Louis St. Onge.

Morale, 1er p D Ashby 2o L St. Onge 1er acc S Messier 2o I Bessette.

Physique, 1er p I J Bessette 2o S Messier 1er acc D Ashby 2o L St Onge 3o S Demers.

Mathématique.— 1er prix J Bessette, 2e A Vigeant, 1er acc S Messier, 2e S Demers.

Grec.—1er prix L St. Onge, 2e S Demers, 1er acc J Bessette, 2e D Ashby.

Traduction Latine.— 1er prix A Vigeant, 2e D Ashby, 1er [illegible] M. [illegible] 3 L St. Onge

Thèmes et Versions Latines.—1er prix S Messier, 2e D Ashby, 1er acc T Bessette, 2e A Vigeant, 3e S Demers.

Amplification Française.—1er prix S Messier, 2e S. Demers, 1er acc T Bessette, 2e D Ashby.

Déclamation.—Prix L St. Onge, acc D Ashby.

Application.—Prix J Bessette, acc D Ashby.

Le prix de Sagesse a été mérité par David Ashby

Discours de l'hon. M. Howe à la Convention de Detroit.

Je n'ai jamais demandé le don de l'éloquence jusqu'à ce moment. Quoique j'aie vécu longtemps dans la vie publique, je n'ai jamais été appelé a prendre la parole sur un sujet aussi important devant une réunion d'hommes tels que ceux qui m'écoutent actuellement,—hommes qui donnent la vie et l'animation au commerce, aux finances de ce grand pays. Je vois ici des hommes qui opèrent sur des millions ; des hommes dont les expéditions journalières absorberaient la récolte d'une île grecque ou d'une principauté russe. Je vois ici devant moi des hommes dont les talents financiers ont servi de remparts au gouvernement dans les moments de gêne. Je vois ici devant moi des hommes qui ont parsemé les lacs et l'océan des voiles blanches du commerce ; des hommes qui'ont construit et possédé des chemins de fer, des canaux, des télégraphes et qui ont répandu la vie, l'animation et la civilisation sur ce grand pays qui, il y a quelques années, était un désert et qui maintenant regorge de vie et s'épanouit comme la rose. (*Applaudissements.*) Je vois, d'un autre côté, les représentants du grand intérêt qui contrôle l'opinion publique de ce pays. Les jeunes gens qui sont assis à ma droite et à ma gauche, et que je vois si ardents au travail, je les connais, parce que j'ai fait le même ouvrage qu'eux. Je connais aussi leur savoir et leur habileté, parce que je les vois écrits sur leurs figures, et je puis mesurer leur ambition par les battements de mon propre cœur, lorsqu'à leur âge j'exerçais leur profession. Je sais que, parmi ceux qui sont assis près de moi se trouvent de futurs gouverneurs d'Etat, de futurs ambassadeurs envoyés à l'étranger, et peut être aussi sur ces bancs se trouvent assis celui qui dans une période à venir sera appelé par la nation à la première magistrature du pays. (*Ecoutez.*

Vous pouvez alors comprendre, messieurs, combien je me sens ému, moi provincial sans expérience, devant une assemblée telle que celle qui m'écoute ; mais je sens que le sujet qui nous amène ici, la grande question que nous devons y discuter et décider, est digne d'une telle réunion et digne de la plus haute considération. Quelle est surtout cette question ? C'est celle de savoir comment nous pourrons réunir pour toujours, par des liens de paix, d'unité et d'amour, le commerce des trois grandes branches de la famille britannique. (*Acclamations.*) Il a été fait mention ici, par quelqu'un, d'élévateurs. Ce dont nous avons besoin à cette heure, c'est un élévateur qui mettent nos esprits au niveau de cette grande question. (*Acclamations.*) En regardant autour de moi, ici, je ne puis rien remarquer en physionomie, manière ou discours qui divise cette grande famille ; mais il y a eu jusqu'à un certain point de la division parmi nous, et le but de cette assemblée devrait être, et est de rechercher les moyens de faire progresser cette famille. (*Acclamations.*) M. Howe continua en faisant voir qu'il n'apercevait rien ni dans le passé, ni dans le présent, qui rendit cette tâche difficile, et il traça l'origine commune des trois branches de la famille britannique, en citant quelques pages de leur histoire glorieuse, et il fit allusion aux causes qui devraient resserrer leurs liens d'amitié, sans égard aux questions irritantes qui ont dû être soulevées entre elle.

Après avoir remercié le bureau de commerce et les citoyens de Détroit pour la réception cordiale dont avaient été l'objet les délégués des provinces, il s'occupa plus particulièrement du sujet qui faisait l'objet du débat. La plus importante question que cette grande assemblée avait à considérer, embrassait, dit-il, les relations qui doivent subsister entre les citoyens de l'empire britannique et le peuple des Etats-Unis. Maintenant l'Angleterre contrôle les destinées et gouverne deux cent cinquante millions d'âmes distribuées sur les quatre parties du globe. Dans les îles britanniques seulement, les machines qui sont toujours en mouvement font l'ouvrage de huit cent millions d'hommes. Maintenant, dans quel but le gouvernement britannique, qui contrôle ce grand empire, trafique-t-il en matière commerciale avec les Etats-Unis ? Il leur a donné tous les privilèges de la nation la plus favorisée et leur a permis, aux conditions les plus faciles, d'aller écouler parmi ses sujets les produits de leurs manufactures. Des millions d'émigrants et des centaines de millions d'espèces ont afflué ici sans qu'une barrière contre le courrant de l'industrie et du capital. Laissant à ses provinces, qui ont des législatures, la liberté de régler leurs propres tarifs, la Grande-Bretagne s'est abstenue de leur importance un tarif protecteur pour ses propres marchandises, quoique chargée d'une énorme dette et obligée, pour se tenir au niveau des monarchies militaires de l'Europe d'entretenir une force considérable sur terre et sur mer. Le peuple anglais aime mieux payer des taxes directes plutôt que de voir son commerce entravé, d'année en année, par de bons droits d'importation. La plus haute habileté financière de la nation a été employée à rechercher le moyen qu'il faudrait prendre pour simplifier le tarif, le changer. le réduire, faire disparaître les règlements et chaque année à mesure que le trafic s'étend et que le revenu augmente, les taxes sont réduites ou abolies sur les articles de première nécessité consommés par la plus grande portion du peuple.

J'ai remarqué que quelques écrivains de l'ouest ont écrit que le froment était expédié du Canada en ce pays sans droits de douane, mais l'on devrait se rappeler que le surplus de toutes les céréales venant des Etats-Unis n'est pas seulement admis exempt de droits dans les îles Britanniques, mais aussi dans presque tous les ports de mer, si non tous, de notre immense empire, (Applaudissement.) On dit que quelquefois, que ce pays qui admet sans droits les farines du Canada, devrait avoir le privilége d'y voir les articles de sa manufacture entrer en échange aux mêmes conditions ; mais la Grande-Bretagne et ses provinces reçoivent annuellement de ce pays une énorme quatité de farines, et on ne demande pas le privilége que quelques personnes réclament de nous. Dans trois circonstances, la Grande Bretagne a fait des avances qui dépassent en libéralité la politique de ce pays aussi bien que de tout autres pays étranger. La Grande Bretagne permet au peuple de ce pays de faire le commerce tout le long des Côtes de son empire. Un navire du Maine ou du Massachussetts ou d'aucun état de l'Union peut non-seulement visiter et laisser son chargement au port où il a été acquitté, mais il peut voyager d'une province à l'autre jusqu'a ce qu'il ait fait le tour du globe, la discrétion des amateurs étant la seule limites à ses transactions. Le gouvernement des Etats-Unis ne permet pas aux sujets Britanniques de faire le commerce côtier ; qu'il trouve un marché ou non, ils doivent chercher et vendre au port où ils entrent. Les citoyens de ce pays qui construisent dans aucuns des ports de l'Union des bateaux-à-vapeur ou des voiliers peuvent les revêtir du privilége des navires britannique; C'est un grand privilége qui donne aux constructeurs du Maine et du Massachussetts un avantage marqué sur ceux qui construisent du côté opposé de la Baie de Fundy.

J'ai fait voir, en premier lieu, que l'empire britannique était suffisamment étendu, prospère et puissant pour être indépendant de l'hostilité ou des erreurs d'aucune puissance étrangère. J'ai fait voir que son code est caractérisé par des principes de liberté qui lui permettent d'inviter tous le monde à faire des échanges, et quoiqu'indépendant du traité de réciprocité il a octroyé des priviléges à ce pays pour lesquelles il n'a pas demandé d'équivalents. (Acclamation.) Le traité de réciprocité a été un arrangement spécial auquel les deux pays ont été forcés de souscrire, et des longues frontières, la proximité des places de pêche et la difficulté de déterminer des limites sur mer. Je n'ai pas besoin d'entrer dans l'histoire de la question qui a été si bien raccontée par M. Lorenwo Sapiee, dans ses très-habiles rapports au bureau du commerce de Boston. Il nous suffit de savoir que pendant quarante ans, le droit que pouvait avoir les citoyen.

(*A continuer.*)

Nouvelles et Faits Divers.

TOURNOI DE BILLARD.—Jeudi dernier au soir, M. Cyrille Dion, le champion des deux Canadas, et M. Willmarth, champion du Massachusetts, ont joué la dernière partie du tournoi. Elle était de 1500 points et dura 4 heures 40 minutes. M. Dion la gagna avec une majorité de 123 points. Sa plus haute suite a été de 109 ; celle de M. Willmarth de 90. Le prix du vainqueur était de $500 en or. Honneur aux frères Dion.—*U. Nation.*

EMEUTE EN IRLANDE. —Les querelle religieuses se renouvellent chaque année en Irlaud ; le 24 juin un combat sérieux a eu lieu entre les catholiques et les protestants d'Aurraghmore, dans le comté d'Armagh. Depuis plusieurs années, les oranglistes s'opposaient à l'usage invétéré des catholiques d'allumer des feux de joie à l'occasion de la Saint Jan. Cette fois, les catholiques s'armèrent de fusils, et dès qu'ils virent leurs adversaires s'avancer, ils firent une décharge générale. Les autres ripostèrent avec des cailloux et la mêlée s'engagea. Il y a eu un grand nombre de blessés dont quelques-uns assez gravement.

GRÈVE PARMI LES MARIEURS.—Le grève parmi des célibataires dont M. Edmond About a donné la première idée, vient à l'appui de la thèse soutenue par M. Dudin, au Sénat.

Six mille jeunes hommes, de 20 à 40 ans se sont réunis dans les terrains vagues de la Belle-de-Mai, et là, la main, ont juré de ne plus songer au mariage jusqu'à nouvel ordre, c'es-à-dire jusqu'au moment où un changement radical s'opérerait dans les mœurs de nos demoiselles.

" Plus de toilettes tapageuses et ruineuses, plus de coquetterie, plus de désirs de grandes dames, plus d'oisiveté coûteuse, le retour aux mœurs simples et primitives, le retour aux habitudes d'économie et de ménage, à la vie de vraies mères de famille et d'épouses modestes, telles sont les conditions posées par la grève des céli-bataires.

"Ainsi, avis au beaux sexe ! —c'est plus grave qu'on ne pense. "

—La récolte du blé est déjà commencée dans le Haut-Canada, et elle est généralement très bonne. La mouche n'a que fait des ravages partiels.

Deces.

—A St. Judes, le 18 Juillet courant, Dame Marguerite Payant, épouse de Pierre Péloquin à l'âge de 72 ans.

Elle laisse un grand nombre de parents et d'amis qui conserveront longtemps le souvenir de ses vertus.

NOTICE SPECIALE.

St. Hyacinthe, 26 Juillet 1865.

G. F. BARNES ECR.

Monsieur.

Le Procureur au Séminaire de St. Hyacinthe, est heureux de Corroborer les éloges déjà donnés à votre fameux Rateau mu par un cheval. Ce rateau est remarquable par sa rapidité et la netteté de son ouvrage. Le Procureur du Séminaire constate aussi, d'après le témoignage de son contre maître que l'instrument est d'une manœuvre beaucoup plus aisée et beaucoup moins fatigante que celle d'un autre Rateau employé auparavant.

Il serait donc inutile de chercher mieux dans dans une autre boutique que la votre, et certe, il serait difficile d'y trouver des procédés aussi libéraux et aussi honnête que ceux dont le procureur du Séminaire a été l'objet de votre part.

F. TÉTREAU Ptre
Procureur du Séminaire de St. Hyacinthe.

Avis Spéciaux.

Lisez le temoignage remarquable suivant d'un agent du grand Tronc en Canada.

Lyn, C. W., 13 juin 1864. James Hawkees, Esp. Brockville :

Cher monsieur permettes-moi de relater le fait suivant en faveur de la salsepareille de Bristol.

En mars 1860, il me poussa une tumeur sur le côté gauche de la tête, et en Décembre elle était sigrosse qu'elle me nuisait en mangeant et les médecin décidèrent de me l'enlever, ce qu'ils firent Elle guérit ou parti et il resta une plaix qui durait depuis 3½ ans j'ai essayé bien des médecin qui finirent par me dirent de régler mes affaires j'essayai alors votre *salsepareille de Bristol* qui me fit du bien et je l'employai pendant les 14 derniers mois et après en avoir employé 35, ou 40 bouteille (qui me firent partir plusieurs morceau du crâne mesurant 3, 8 onces de pouces) Je suis guéri.

Tout à nous, Geo, Webster,
Agent du G. T, No 463

Une question importante pour les malades:—Cette question vitale qui regarde la santé de milliers de persones, est soumise à tous ceux qui souffrent de la dyspepsie de la constipation, des maladies bilieuses de la débilité générale, et de toute autre maladie qui prend son origine dans l'estomac, le foie ou les intestins. Persisterez-vous à vous empoisonner avec des purgatifs minéraux drastiques qui affaiblissent et détruisent peu à peu le système interne, ou bien voulez-vous accepter le remède permanent et certain, en faisant usage des *Pilules sucrées* de Bristol ? ces Pilules sont un cathartique végétal qui contrôle la maladie sans déprécier la force physique ; elles ont une opération certaine et éloignent immédiatement cette nécessité de purgation continuelle que croent tous les purgatifs violents. Si vous voulez mériter les bienfaits d'un bon appétit; une digestion vigoureuse, un foie sain et le calme mental résultant des bonnes conditions de santé, les *Pilules sucrées de Bristol* réaliseront vos vœux—Elles sont contenues dans des fioles et peuvent être gardées sous tous les climats. Faites en l'essai.

418

☞ **Les Pastilles-a-Vers Végétales** de Devins ont des avantages considérables sur les autres préparations vendues pour la destruction des Vers chez les enfants, vû qu'elles sont purement végétales et ne renfermant aucunes drogues narcotiques ou délétères, si souvent funestes aux familles. Ayant d'acheter assurez-vous qu'on vous donne l'article mentionné ci-dessus. Préparées seulement par Devins et Bolton, Pharmaciens, près le Palais de Justice Montréal.

SOCIETE DE COLONISATION.

Il aura DIMANCHE PROCHAIN, le TRENTE JUILLET courant, à l'issue des Vêpres en la Salle du Marché de la Cité de St. Hyacinthe, une Assemblée des SOUSCRIPTEURS à la SOCIETE de COLONISATION de St. Hyacinthe pour organiser cette Société, nommer ses Directeurs et Officiers.

St. Hyacinthe Juillet, 1865.

AVIS PUBLIC.

Je soussigné, PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTÉRIEUR POUR LE DISTRICT DE ST. HYACINTHE, donne par les présentes AVIS que les POIDS ET MESURES ET MACHINES A PESSER, seront Inspectés, Vérifiés et étampés dans les Paroisses de ce District, aux dates ci-après mentionnées :

Ste. Rosalie,	28	Août	prochain.
St. Simon,	29	"	"
St. Hugues,	30	"	"
Ste. Hélène,	31	"	"
Upton,	1	Septembre	"
St. Liboire,	2	"	"
St. Dominique,	4	"	"
St. Pie,	5	"	"
St. Paul,	6	"	"
Ange-Gardien,	7	"	"
St. Césaire,	8 et 9	"	"
St. Damase,	11	"	"
St. Jean-Baptiste,	12	"	"
Ste. Marie,	13 et 14	"	"
St. Mathias,	15	"	"
St. Hilaire,	16	"	"
St. Charles,	18	"	"
St. Denis,	19 et 20	"	"
St. Jude,	21	"	"
St. Bernabé,	22	"	"

LÉONARD BOIVIN
Percepteur du Revenu de l'Intérieur.

St. Hyacinthe, 25 Juillet, 1865.

HOTEL DU CANADA, à louer.

CET HOTEL DE PREMIERE CLASSE, si bien situé au centre de la cité de St. Hyacinthe, à quelques pas du Marché, avec ses dépendances, comprenant de vastes écuries, est A LOUER. La Licence qu'à l'

MAGASIN ET BOULANGERIE A LOUER.

Dans la maison autrefois occupée comme boulangerie par M. N. Chaput, Rue Cascades.

Place bien centrale et la plus belle de la ville fait pour un Boulanger ou un Confiseur, aussi un beau Magasin avec un magnifique logement louer à des conditions très faciles.

S'adresser a

M. A. KEROACK,
Libraire.

CONSEIL DE VILLE DE ST. HYACINTHE.

Séance du 14 juillet, 1865.

PRESENTS :—Son Honneur le Maire, MM. Birs, Bachand, Chagnou, Côté, Dessaulles, Malhiot, Richer et Resther.

Conformément à l'avis qu'il en a donné, le sept du courant.

M. BACHAND fait motion :

Que le Réglement suivant soit passé, savoir : Quiconque obstruera ou gênera le cours de l'eau de la rivière Yamaska, dans les limites de la Cité de St. Hyacinthe, ou mettra ou déposera, ou fera mettre ou déposer dans le lit de la dite rivière, aucuns objets ou matériaux, ou y fera ou fera faire aucune digue, chaussée ou amas quelconques de pierre, de bois, de terres ou d'aucune chose quelconque sans la permission écrite du Maire et Conseil de Ville, spécialement entre les arcades des ponts construits ou qui pourront à l'avenir être construits sur la dite rivière et aboutant dans la dite Cité, encourra et payera une amende d'une à vingt piastres, ou pourra être condamné à une emprisonnement n'excédant pas 30 jours pour chaque contravention, et quiconque laissera subsister aucune telle obstruction, ou aucune des choses mentionnées dans la dite rivière, dans les limites de la dite Cité spécialement entre les arcades des dits ponts, après avoir été notifié par l'inspecteur de la ville, de les enlever ou faire disparaître, encourra et payera une amende d'une à vingt piastres ou pourra être condamné à un emprisonnement n'excédant pas trente jours, pour chaque jour pareil aura ainsi laissé subsister telle obstruction ou chose dans le lit de la dite rivière, après avoir été notifié comme susdit, pourvu toujours que ce réglement n'aura pas l'effet de faire disparaître les chaussées ou digues actuellement construites et qui servent à alimenter les manufactures et moulins construits avant ce jour dans cette Cité.

Seconde par M. CHAGNON.

Agréée.

E. L. R. COUILLARD-DESPRES,
Secrétaire-Trésorier,
De la Cité de St. Hyacinthe.

Je soussigné certifie que l'extrait ci-dessus est conforme aux livres des délibérations du Conseil de Ville de St. Hyacinthe.

Par ordre,
E. L. R. COUILLARD-DESPRES
Secrétaire-Trésorier.

Bureau du Secrétaire-Trésorier,
St. Hyacinthe, 14 juillet, 1865.

ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

CAPITAL . . . £500,000.

Les Hommes d'Affaires, les Artisans, tout le Monde.
DOIVENT S'ASSURER CONTRE LES

ACCIDENTS.

LA PREMIERE
COMPAGNIE D'ASSURANCE DE VOYAGEURS DE HARTFORD, CONN.

Assure contre les

Accidents de toutes sortes.

Causant des Torts Personnels, ou perte de la vie

C'EST A BAS PRIX

Une Police pour $5000 en cas de fatal accident, ou $25 par semaine en cas de tort ruinant, ne coûte que $25 à $30 par année. Aucune somme, depuis 500 à 10,000 piastres, avec $3 à $5 de compensation par semaine, à un taux proportionné. Polices écrites pour cinq ans.

C'EST UNIVERSEL.

Cette Compagnie assure contre toutes sortes d'accidents, soit qu'ils arrivent en voyageant, en travaillant dans les boutiques ou les facteries, ou en marchant dans les rues, en nageant, en allant à cheval, en chassant, ou en pêchant, etc. On émane des polices pour les provinces dans toutes les parties des Etats-Unis, et des Canadas, et donne la permission de visiter n'importe quelle partie du monde. Cette annonce est recherchée et appréciée par toutes les classes d'hommes riches ou pauvres.

ON PEUT S'Y FIER.

Les VOYAGEURS de Hartford est la plus ancienne compagnie d'assurance dans les Etats-Unis, et est établie sur des bases solides. Elle a émané plus douze milles de polices, elle paie des réclamations pour compensation presque chaque jour, et les affaires augmentent constamment. Son capital est considérable, son directoire sont d'un caractère estimable au plus haut dégré, et elle possède plus d'un demi million en argent pour les payements des pertes.

AUCUN EXAMEN MEDICAL REQUIS.

☞ *Trois cents par jour* assurera un homme pour $5000, ou $10 par semaine de compensation pour une année.

Des agents dans toutes les principales villes et cités.

J. G. BATTERSON, Président.
RODNEY DENNIS, Secrétaire.

A. B. CHAFFEE, Montréal.
Agent Général pour les Canadas.

LÉONARD BOIVIN,
Agent a St. Hyacinthe.

M. TURCOT,
Médecin.

Bills Privés.

Les personnes qui, dans le Bas-Canada, se proposent de s'adresser à l'ASSEMBLEE LEGISLATIVE pour obtenir la passation de BILLS PRIVES, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoir de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présents notifiés que par les règles 53ème et suivantes du Conseil Législatif et de l'Assemblée l'Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*,) elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS [spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande,] dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier de ces avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les *trois premières semaines* de la session.

J. B. DOUCET, *Greffier du Bureau des Bills Privés, C. Législatif.*
ALFRED TOOD, *Greffier en Chef du Bureau des Bills Privés. A Législative.*

Québec 13 juillet 1865.

GRANDE NOUVELLE!

REDUCTION DES PRIX!!

CHEZ

Charles Nelson.

ENSEIGNE

CADENAS.

Vis-à-vis le Marché,

ST. HYACINTHE.

FERRONNERIES, DE TOUTES ESPECES.

ATTENTION VOITURIERS!!!

Les Voituriers trouveront un assortiment les plus complets pour Voitures.

ATTENTION FORGERONS!

FER! FER!! FER!!!

FER EN BARRES ASSORTIES.
FEUILLARD Vergette.
CASTEEL et ACIER à Ressort.
Première qualité de Spaer et Jackson
CLOUS A CHEVAL Anglais et Américains.
ENCLUMES, ETAUX, DRILL, etc.

CHARBON! CHARBON!! CHARBON!!!
FOURNITURES de Maison de Premier choix et qualité.

EPICERIES

DE PREMIÈRE QUALITÉ.

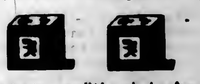

Thé de toutes qualités, ainsi qu'un assortiment des plus complets d'épiceries.

Tout ordre sollicité et exécuté avec soin.

CHARLES NELSON.

FONDERIE YAMASKA.

LECLERC & NELSON

PRES DU MOULIN.

ST. HYACINTHE

Toute description d'effets en FONTE, exécuté avec soin et ponctualité, avec les meilleurs matériaux et par des ouvriers de Première Classe.

POELES DOUBLES

De deux pieds et demi et trois pieds,

Patron du célèbre POELE

"LE CANADIEN."

Qui a déjà une si grande renommée et que l'on vendra

GARANTIE.

Couchettes en Fer,
Sofa pour Jardins en Fer,
Pentures de Grange,
Boites de Roues.
Roues de Moulins,
Cribles,

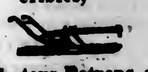

Charrues de tous Patrons, etc., etc.

CHAUDRONS
De toutes Espèces et Grandeurs.

Le Public trouvera à la FONDERIE YAMASKA tout ce qu'il y a ordinairement dans un établissement de

PREMIERE CLASSE
Conditions très Faciles.
LECLERC & NELSON.

P. E. LECLERC, FILS. CHARLES NELSON.

St. Hyacinthe, juillet, 1865.

ETABLISSEMENT CANADIEN DE MEUBLES DE MENAGE.

C. E. PARISEAU,
PROPRIETAIRE,
427, Rue Notre-Dame,
En face de l'Eglise des Récollets,
Montréal.
A toujours en Magasin,—
Bois-de-Lits, Lavoirs,
Garde-Robes, Sofas,
Chaises, Tables,
Fauteuils, Bureaux,
Miroirs, (Slab-Boards), &c.

Montréal, Mai, 1865.—1a.

MERES SAUVEZ VOS ENFANTS

SIROP DE DENTITION DU Dr. PICAULT

Dans le Canada il est reconnu que le tiers des enfants meurt de la dentition ou des maladies qui en sont la suite; il est donc de la plus haute importance de chercher à mettre des bornes à cette mortalité effrayante. Nous serons heureux, *mille fois heureux*, si l'usage de notre *Sirop de Dentition* vient diminuer le nombre des victimes que la mort ne cesse de faire parmi ces chers petits êtres et dont la perte laisse un si grand vide dans les familles.

Ce SIROP incomparable, résultat de longues recherches d'un célèbre médecin de Paris, est appelé à réaliser ce désir. Il ouvre les pores des gencives, enlève l'inflammation et la douleur et facilite le percement des dents sans fièvre et sans convulsions.

PICAULT & FILS.

Montréal, 1865.

AGENTS A ST. HYACINTHE,
FRENCH ET VERNIER,
Pharmaciens.

Aux Médecins.

Le Sirop d'IODURE DE FER INALTERABLE préparé par M. J. Vernier, Pharmacien et Chimiste pratique est sans contredit la plus belle, la plus pure et la meilleure préparation de ce genre qui ait été fabriquée dans le pays; la manière tout-à-fait scientifique dont ce sirop est préparé, est une découverte de M. Vernier, et le rend parfaitement inaltérable. Je le recommande particulièrement à la profession, ainsi qu'à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

P. E. PICAULT, M.D.

Montréal, 3 Juin 1865.

Pharmacie FRENCH ET VERNIER.
St. Hyacinthe.

MOULINS A BATTRE!

NOUVEAUX PATRONS!

M. OLIVIER CHALIFOUX,

FORGERON ET FABRICANT DE MOULINS A BATTRE.

Voisin de la Brasserie, près du Moulin à Farine, Rue Cascades,

ST. HYACINTHE.

M. O. Chalifoux, déjà si avantageusement connu du public pour tous les ouvrages les plus considérables qu'il exécute à la satisfaction générale, et surtout pour son habileté à réparer les Haches, tout en offrant ses plus sincères remerciments au public en général, prend la liberté d'annoncer que pour répondre à l'encouragement libéral qu'il a reçu il s'est décidé à construire des Moulins à Battre le grain, sur un Systême Nouveau. Il peut en garantir la supériorité sur tous les autres qui ont été fabriqués jusqu'a ce jour, surtout pour le criblage du grain qui se fait sans perte.

Six de ces Moulins sont déjà en opération, et leurs propriétaires les déclarent supérieurs sous tous rapports; ils travaillent bien et net, et avec moitié moins de force que les autres moulins.

M. Chalifoux garantit son ouvrage.

☞ *Toutes réparations aux Moulins à Battre exécutées avec soin et diligence.*

St. Hyacinthe, Novembre 186.

NOUVEAU MAGASIN
DE
VINS DE TOUTE ESPECE,

No. 291,—RUE ST. PAUL,—No. 291,

(Vis-à-vis la Maison F. & J. Leclaire.)

Le soussigné à le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis, que cédant à leur sollicitation, il vient d'OUVRIR un MAGASIN où il fera le commerce exclusif de Vins, Liqueurs, Eaux-de-Vie, Vins Français, &c.

Il a le plaisir d'attirer l'attention des Messieurs les membres du Clergé sur un assortiment de Vins de Messe dont il pourra disposer à très-bon marché.

P. A. MERCIER.

Montréal, Janvier 1865.

COUR DES COMMISSAIRES D'ASCOT.

JE soussigné, par les présentes, donne Avis Public, que j'ai été, ce jour, nommé greffier de la Cour des Commissaires pour le Township d'Ascot.

Heures de Bureau : De 9 heures A. M. à 5 h. P. M. dans le Bureau de M. Felton & Felton, Block Beckett, sur le Quarré.

☞ *Aucuns papiers émis, à moins que les estampilles légales aient été payées d'avance.*

LOUIS C. BELANGER.

11 *Avril* 1865.

Compagnie d'Assurance
ROYALE,

SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE

CAPITAL: 10,000,000 de dollars

LE FONDS DE RESERVE REGARDANT

Quatre millions de dollars.

Cette Assurance prend des risques sur toutes sortes de bâtisses en Pierre, Brique et Bois, ainsi que sur Mobiliers, Hardes de corps, etc Bibliothèques, Granges, Etables, Bestiaux, etc., etc., etc.

☞ *Nos taux sont très modiques.* ☜

Agence à Montréal:
H. L. ROUTH, *Agent.*
J. LEANDRE BRAULT,
Assistant-Gérant,
Département-Français

Montréal 15 décembre 1863

AGENT D'ASSURANCE.

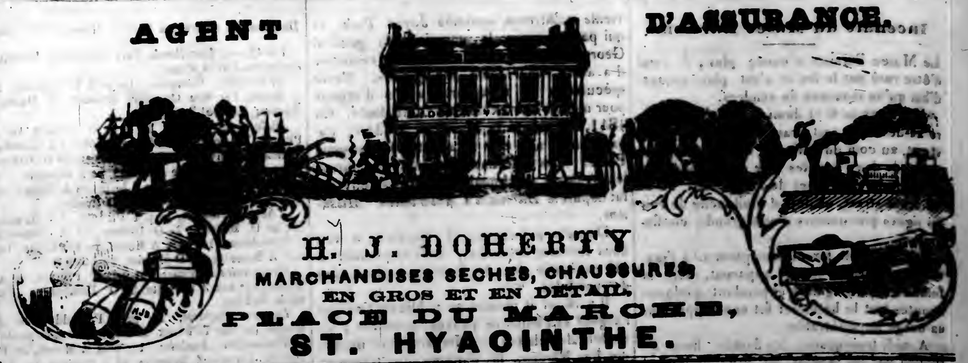

H. J. DOHERTY
MARCHANDISES SECHES, CHAUSSURES,
EN GROS ET EN DETAIL.
PLACE DU MARCHE,
ST. HYACINTHE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
Impériale,
CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803.

BUREAU EN CHEF:
1 *Rue Old Broad et* 16 *Pall Mall,*
LONDRES.

AGENCE POUR LE CANADA:
64½ *et* 65 *Rue St. François-Xavier.*
MONTREAL.

CAPITAL OUSCRIT ET PLACE.---UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING.

Un des caractères de cette Compagnie, c'est le réglement prompt et libéral de toutes les PERTES encourues. Le montant des pertes payées est de $13,500,000. Le REVENU présent, à part l'intérêt, sur propriété foncière, est de £240,000 sterling.

Les Pertes en Canada sont réglées sans reférence au Bureau de Londres.

W. H. RINTOUL,
Agent-Général pour le Canada,
MONTRÉAL, No. 66, *Rue St. François-Xavier.*

☞ On prend des Assurances sur toute espèce de propriétés, à un taux aussi modéré que ceux des autres Bureaux de première classe.

CHARLES NELSON,
Agent pour St. Hyacinthe.

2 janvier, 1865.

ASSURANCE SUR LA VIE.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE PROVINCIALE ECOSSAISE.

[ETABLIE EN 1825.]

Capital. - - - £1,000,000 Sterling.
PLACE' EN CANADA, - - - $500,000.

CANADA.

Bureau Principal, - Place d'Armes, Montreal.

A. DAVIDSON PARKER, SECRÉTAIRE.

JE SOUSSIGNE, ayant été nommé Agent pour la Compagnie ci-dessus nommée est prêt à recevoir des applications pour Assurance.

Des Prospectus, blancs pour applications, et toutes informations seront données à son Bureau.

CHARLES NELSON, AGENT.
M. TURCOT, M. D., CONSEIL MEDICAL.

AVIS SPECIAL

Les Directeurs désirent informer que les Livres de la Compagnie sont fermés pour la présente année, le 31 Janvier courant. Les personnes qui se proposent de s'assure sont invitées à filer leurs applications à ou avant cette date, dans le but de se procure les avantages du bonus additionel pour l'année, sur ceux qui entreront après cette date.

C. N. Agent.

12 Décembre 1864.

E. CHANTELOUP,

121 Rue Craig, Montréal.

A l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'ayant, pendant dix années, travaillé dans les premières maisons de Paris et de Londres, il a aussi avec succès, pendant sept années, à Montréal, fait tout ce qui concerne l'ornement d'EGLISE DORE et ARGENTE en CUIVRE et FERPLANC, LAMPES SOUCHES et CHANDELLIERS. A un assortiment considérable de LAMPES de toute espèce, CHEMINEES, GLOBES, REFLECTEURS, MEches, enfin tout ce qui concerne l'éclairage. Je viens aussi d'ajouter à ma Fonderie de Cuivre l'installation du GAS, le PLOMBERIE et ce qui se rattache à cette branche.

Au dépot d'Huile de Charbon,
121, RUE CRAIG.

N. B.—Assortiment complet de Globes et de Cheminées de Couleur.

Montréal 30 mai 1864.

ISIDORE HERIBEL.
MEUBLIER.
RUE ST. ANTOINE.—(PRES DU MARCHÉ.)

M. HERIBEL, tout en remerciant les personnes qui ont bien voulu l'encourager jusqu'à ce jour, prend la liberté de solliciter de nouveau leur encouragement, et leur annonce qu'il vient d'augmenter considérablement sa Boutique, il continuera comme par le passé, à confectionner toutes espèces de MEUBLES, tels que **Couchettes, Commodes, Sophas, Tables, Chaises,** &c., et autres meubles dont on aurait besoin, de tous les goûts, sous le plus court délais, avec les meilleurs matériaux, et au meilleur marché possible.

M. Héribel se charge aussi de toutes réparations qu'il exécutes sans délais.

St. Hyacinthe, 1 Septembre 1863.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!

EPICERIE CANADIENNE.
EDMOND LEGENDRE,
125, RUE ST. LAURENT, MONTREAL, 125.

Coin de Blacklock, Coin du Marché St. Laurent.

M. Ed. Legendre aura constamment un assortiment complet d'Epiceries choisies de première classe. Il aura aussi de bonnes Liqueurs de toutes sortes importées de France.

Port & Sherry Wine, Brandy, Gin, Old Tom, Rye Whisky, Ginger Wine, Jacques-Cartier, &c., &c.

Nouvelle Liqueurs, &c., &c.

Il vendra à des PRIX TRES MODERES, et ses pratiques seront très bien servies.

Il sollicite respectueusement l'encouragement du public.

Montréal, janvier 1865.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné, par les présentes, donne avis qu'il ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom, par son épouse, ou aucune autre, sans un ordre signé de sa main, ou une procuration en forme.

J. B MAYNARD.

Worcester, Mass., E. U., 1865.—1a.

J. P. CRAIG,
Facteur de Pianos,
No. 82, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

☞ Pianos réparés, et accordés, à court avis, et à prix modérés.

Montréal, 30 Mai, 1864.

Médecin Vétérinaire.

M. SIFROIS DENIS de St. Simon, prend la liberté d'annoncer au public de St. Hyacinthe et des environs qu'il a la demande d'un grand nombre de personnes, il s'est décidé à venir à St. Hyacinthe, tous les samedi, chez J.B. Monette dit Belhumeur où il donnera tous les soins, remède pour le soulagement et la guérison des chevaux malades et aussi de tous animaux domestiques; La longue expérience de M. Denis et sa connaissance parfaite de toutes les maladies des animaux, en font un maréchal Vétérinaire des plus recommendables.

N'oubliez pas, tous les Samedis à St. Hyacinthe chez J. B Monette, place du marché.

St. Simon 18 Août 1864.

CERTIFICATS.—Nous soussignés certifions par les présentes que M. S. DENIS, Médecin Vétérinaire de St. Simon, a réussi au-delà de toute espérance à opérer la cure de Chevaux malades que nous avions mis sous ses soins.

A. MAYNARD,
J. B. GERMAIN,
LAMBERT SARASIN.

UN AVIS AUX
Dignes habitants du Canada.

Tenez vous en garde à temps.

Tous ceux qui achètent mes Pilules ou mon onguent pour leurs diverses maladies sont respectueusement mis en garde contre l'achat soit de Pilules ou Onguent offertes en vente comme étant de mes préparations, qui portent des *Estampilles des Etats-Unis autour de boites ou des Pots.*

Il n'y a aucun traité entre le peuple des Etats-Unis et le gouvernement britannique c'est pourquoi mes préparations ne sont pas protégées par un Estampille américaine. Il n'y a pas d'Estampilles sur mes pilules ou mon onguent en vente au Canada, venant des Etats-Unis, je ne les pas pour protection seulement sur la marque qui se trouve sans le livré de direction autour de chaque Boite ou Pot. Avant d'en acheter, voyez qu'il n'y a aucune Estampilles des E. U. sur la boite du pilules ou d'Onguent.

N'en achetez aucune qui porte des Estampilles des Etat-Unis.

T. HOLLOWAY,
244 Strand, London.

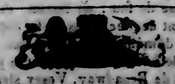

CONCOURS PROVINCIAL,
AGRICOLE ET INDUSTRIEL
POUR
1865
OUVERT AUX
DEUX CANADAS
AURA LIEU A LA
CITE DE MONTREAL,
MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
26, 27, 28, et 29 SEPTEMBRE,
DANS LE
PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le faubourg immédiat situé entre les Rues Guy et Sherbrooke.

Prix offerts..... $10,000 A 12,000

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée dans le département agricole du Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No 615, Rue Craig, ou des Secrétaires des Sociétés d'Agriculture du Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande Rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 9 Août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi, le 9 septembre.

Dans le département industriel, les entrées devront être faites, le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque Concurrant devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrants étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus ample informations s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGE LECLERE,
Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY,
Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

Montréal, 1er Juillet 1865.

MERES, SAUVEZ VOS ENFANTS

DE DEVINS

sont certainement le Remède le plus efficace pour la

DESTRUCTION DES VERS
QUI SOIT ENCORE CONNU.

Essayez-les et soyez convaincus.

Demandez les "PASTILLES-A-VERS DES TABLES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation.

Ces PASTILLES sont purement végétales.
Elles sont agréables au goût,
Elles n'ont rien d'offensif à la vue.

Et sont les seules LOZANGES Anthelmintiques admises et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de Vers intestinaux.

Chaque Boite renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien s'assurer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres "DEVINS," comme protection contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

☞ Préparées seulement et en vente en gros et en détail chez

DEVINS & BOLTON.
CHIMISTES,
Près le Palais de Justice.
MONTREAL.